This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BT 332.5

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

Class of 1828

# REVUE

DE

# BIBLIOGRAPHIE

## ANALYTIQUE.

IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

# REVUE

DE

# BIBLIOGRAPHIE

## ANALYTIQUE,

OU

COMPTE RENDU DES OUVRAGES SCIENTIFIQUES
ET DE HAUTE LITTÉRATURE,
PUBLIÉS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER;

Paraissant tous les mois.

PAR MM. MILLER ET AUBENAS.

ANNÉE 1842.

TOME TROISIÈME.

ON S'ABONNE A PARIS :

AU BUREAU, rue de la Rochefoucauld, 12;
Chez BENJAMIN DUPRAT et Ce, rue du Cloître-Saint-Benoît, 7;

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE PARIS
ET DES DÉPARTEMENS.

1842

BP 332.5

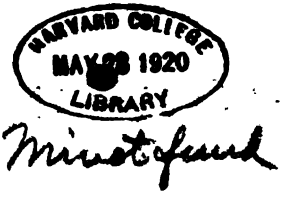


Minot fund

# REVUE

DE

# BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

## JANVIER.

## THÉOLOGIE.

**Les Grandeurs du catholicisme, par M. Auguste Siguier (1). — Paris, 1841, chez Ladrange. 2 vol. in-8° de plus de 500 p. Prix : 15 fr.**

Dans notre dernière livraison, nous avons seulement cité l'ouvrage de M. Auguste Siguier; mais les *Grandeurs du catholicisme* sont une publication trop importante pour que nous ne regardions pas comme un devoir d'en donner une analyse exacte à nos lecteurs. Entrons tout de suite en matière.

L'écrivain a commencé par constater l'état de désordre où est l'Europe; son but est le même que celui qu'il s'est proposé dans tous ses livres précédens, c'est-à-dire un but d'organisation. Or, d'après M. Siguier, c'est Machiavel, c'est Luther, c'est Descartes qui ont accompli, par eux-mêmes et par leurs adeptes, l'œuvre de la dissolution universelle. C'est donc tout à la fois contre Machiavel, Luther et Descartes, qu'il provoque une réaction; contre Machiavel pour l'ordre politique, contre Luther pour l'ordre religieux, contre Descartes dans l'ordre philosophique et païen qu'il détermine. Mais comment procède-t-il? c'est là ce qu'il faut examiner. Il établit d'abord qu'il y a trois ordres de facultés : facultés physiques, facultés

métaphysiques, facultés transcendentales; il prouve ensuite que ce n'est point par les facultés physiques que l'homme atteint au maximum de sa grandeur; que ce n'est pas non plus par les facultés métaphysiques; il conclut donc que ce n'est que par le développement et l'exercice des facultés transcendentales, c'est-à-dire par le développement et l'exercice de la faculté religieuse.

« Le premier intérêt des peuples, dit l'auteur, est donc d'admettre, avant tout, un principe religieux, s'ils ne veulent pas être exposés à se traîner mutilés et sanglans, de jour en jour ou de siècle en siècle, sous la verge de toutes les scélératesses politiques; s'ils ne veulent pas avoir à déplorer l'avilissement de la pensée et de l'art considérés dans leurs plus larges expansions: s'ils veulent rester dignes des prédilections divines. » L'auteur cherche ensuite quelle est la puissance qui peut constituer le dogme et le fait religieux; il démontre, par l'histoire même de toutes les nations, qu'il n'y en a pas et qu'il ne saurait y en avoir d'autre que la révélation; « Mais Dieu est *un*, ajoute-t-il; la révélation, qui ne peut être qu'une inspiration de Dieu, est donc essentiellement *une* dans son esprit, dans son point de départ et dans sa fin. La foi, pour être normale, ne peut et ne doit donc s'appliquer qu'à une seule et même religion, à une seule et même révélation. De plus, Dieu n'*est* qu'à la condition d'être souverainement juste; or Dieu ne serait ni souverainement bon, ni souverainement juste, s'il avait réservé à l'homme des derniers âges un avantage capital qu'il aurait refusé à l'homme des temps primitifs; donc la révélation, qui est l'avantage le plus capital des sociétés, ne peut pas être une œuvre à consommer dans l'avenir; elle ne peut, elle ne doit être qu'une œuvre accomplie dans le passé.

« La foi religieuse, qui est la foi la plus éminente, ne peut et ne doit donc elle-même s'appliquer qu'à une seule et même tradition. Or, l'humanité est *une*; nous le répétons; le système de forces et de facultés de tous les peuples est donc exactement le même que celui de l'individu. Mais l'individu ne peut avoir de foi religieuse que par la révélation et la tradition:

l'humanité n'aura donc de loi religieuse que par la révélation et la tradition.

» En outre, l'individu et l'humanité étant *un*, ils sont identiques quant à leur origine et à leur finalité ; l'individu et l'humanité ne peuvent donc être dans la vérité que lorsqu'ils sont dirigés par une seule et même foi dans une seule et même religion, une seule et même révélation, une seule et même tradition ; l'unité de notre race entraîne nécessairement l'unité dans les moyens de nous développer, de nous instruire et de nous diriger. »

Suivant M. Auguste Siguier, il n'y a donc et il ne peut y avoir, dans le monde, qu'une seule religion vraie, et tel est l'objet de l'introduction de son livre. Cela posé, l'auteur cherche, par l'histoire même du monde, quel est le principe religieux qui est le plus en rapport avec les volontés divines et avec la grandeur de l'humanité. Il interroge d'abord le Pentateuque, ensuite l'Inde avec les monumens les plus imposans de sa théologie et de sa philosophie ; il passe en revue la Chine avec son Lao-tseu, son école de Confucius, de Meng-tseu, avec ses fameux *Kings* ; la Perse avec son Vendidad qui est la partie la plus significative du Zend-Avesta ; l'Égypte avec tout ce que nous rapportent les égyptologues les plus célèbres, tels que feu Champollion, et le jeune et savant Goulianof ; la Grèce depuis ses traditions les plus anciennes jusqu'aux écoles philosophiques les plus vantées ; Rome avec son Lucrèce et son Cicéron ; Alexandrie avec ses plagiats et ses originalités spéculatives, et il conclut que Moïse reste infiniment supérieur, sous tous les aspects intellectuels, sociaux et religieux, à tous les hommes qui l'ont précédé ou suivi.

Parvenu à l'époque de la fondation du christianisme, M. Auguste Siguier jette un coup d'œil rapide et cependant profond sur la situation du monde ; il explique, il interprète l'Évangile, il en montre toute la force relative à la perception de Dieu, à la grandeur de l'homme, à la dignité de la civilisation, et il recommence alors le même travail de parallélisme que son esprit infatigable a exécuté déjà pour l'anti-

quité. Alors vient la comparaison entre les philosophes et les chrétiens représentés par Tertullien, saint Justin, saint Cyprien, Origène, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome; alors l'écrivain étudie tour à tour le catholicisme dans son influence politique, littéraire, scientifique; il le compare au mahométisme, il le suit dans son action sur les destinées de l'Europe et du monde; alors apparaissent les grandes figures du bienheureux Lanfranc, de saint Anselme, des docteurs du droit canonique, de saint Thomas et de tous les autres personnages qui furent les géans intellectuels du moyen âge, et la supériorité du catholicisme brille toujours de plus en plus au-dessus de toutes les autres doctrines qu'on lui oppose.

On aurait pu croire que M. Siguier se serait troublé en présence du xv^e et du xvi^e siècle; mais c'est ici que l'écrivain devient de plus en plus hardi dans ses opinions en faveur du catholicisme contre tous les systèmes qu'on superpose à ses enseignemens. Pour M. Siguier, en effet, la renaissance n'est pas autre chose que le début de la décadence de l'Europe; car pour lui le paganisme, qui excite alors toutes les émulations et tous les enthousiasmes, est inférieur, sous tous les rapports, au christianisme; car pour lui les divergences de la Grèce raisonneuse valent moins que les convergences de l'autorité catholique; car à ses yeux la pensée de Machiavel n'est qu'une monstruosité, l'œuvre de Luther une inconséquence, celle de Descartes un retour vers un passé impuissant, vers un travail déjà fait plusieurs fois sans autre profit que celui d'un vain bavardage; car, suivant lui, la philosophie matérialiste du xviii^e siècle n'est qu'une espèce de débauche spéculative; car pour lui, enfin, la philosophie de la moderne Allemagne n'est pas autre chose qu'un ensemble de tours d'équilibriste qui ne servent à rien, si ce n'est à montrer que l'esprit humain, détaché de la vérité catholique, ne peut qu'errer d'abîme en abîme, d'océan en océan. On voit, par l'énergie de ce langage, quelle est toute l'ardeur des convictions de M. Siguier.

Veut-on savoir enfin quelles sont les conclusions de M. Siguier? qu'on l'écoute lui-même.

« Il ne s'agit donc pas aujourd'hui, dit-il, d'enseigner en France des doctrines exotiques qui ne prouvent rien, et dont l'étude ne peut que dérober aux générations un temps précieux; il ne s'agit pas de lancer son esprit à bride abattue dans des théories qui ne sont jamais qu'une exagération de vanité, d'orgueil personnel, qui ne sont par conséquent que des impertinences envers les hommes du présent et de l'avenir. La France n'a qu'un seul parti à prendre pour se mettre à la tête des nations, c'est de verser le catholicisme à flots et à torrens dans toute son existence; c'est d'aider ensuite tous les autres peuples à suivre son exemple. Accepter le catholicisme, c'est chasser d'abord devant soi toutes les fantaisies, tous les caprices, toutes les injustices qui nous gouvernent depuis trois siècles; c'est remplacer tous les civilisateurs du second, du troisième et du quatrième ordre, tels que les Romains, les Grecs, les Égyptiens, les Indiens, les Perses, les Chinois, pour remonter jusqu'à la pensée-mère de toute civilisation, jusqu'au Pentateuque, pour appeler ensuite toute l'humanité autour du Golgotha, c'est-à-dire dans la seule affirmation qui puisse toujours ennoblir notre nature sans jamais la dégrader, et toujours édifier sans jamais détruire. La lumière vint jadis de l'Orient en Occident; aujourd'hui c'est de l'Occident qu'elle doit aller inonder l'Orient. »

**Clavis Novi Testamenti philologica usibus scholarum et juvenum theologiæ studiorum accommodata. Auctore Christiano Gottlob Wilke. IV et V. — Dresdæ et Lipsiæ, in libraria Arnoldiana, 1841. In-8°, p. 113-651 avec XVI p. de préface. Prix : 15 fr.**

Dans les numéros de mars et décembre 1840, nous avons annoncé les trois premiers fascicules de ce lexique de tous les mots grecs employés dans le Nouveau Testament. Nous annonçons aujourd'hui les deux derniers, qui complètent l'ou-

vrage en deux volumes, avec les titres de chacun de ces volumes et la préface du premier. Malgré le mérite et la commodité de cet ouvrage de patience, il ne pourra jamais remplacer entièrement l'ancienne concordance grecque in-folio, parce que dans cette dernière on trouve des petites phrases qui aident à trouver le passage dont on a besoin, avantage que ne présente pas la publication de M. Wilke, qui cependant a donné de grands développemens à chacun de ses articles. Le second volume contient deux appendices importans : 1° noms propres des hommes, des anges et des divinités adorés par les Grecs et les Romains ; 2° appareils des mots grecs partagés en plusieurs classes ; verbes composés, verbes simples, etc. ; noms et adjectifs, adverbes, mots composés et dérivés, valeur des prépositions dans les verbes composés, hébraïsmes du Nouveau Testament, mots qui ne se trouvent pas dans les auteurs profanes et qui sont contraires au génie du dialecte attique, puis enfin les synonymes.

Origenis doctrinam de sacrificiis christianorum in examen vocavit D. J. G. Fr. Hoelling. — Erlangæ, sumptibus Theod. Blaesing. 1841. In-4°. Prix : 2 fr. 50 c.

Déjà du temps d'Origène, les chrétiens étaient persuadés que le pain qu'on offrait dans l'Église devenait, par le moyen de la prière, un corps qui était saint et avait de plus la vertu de sanctifier ceux qui en usaient avec un esprit bien disposé; qu'ils mangeaient la chair même du fils de Dieu et qu'ils buvaient son sang dont la manne était la figure. Origène n'attribuait pas au sacrifice du Christ, mais bien aux mérites des autres hommes la puissance de racheter les péchés. La mort du Sauveur ne pourrait expier que les fautes commises avant le baptême; celles qui sont commises après ce sacrement ne pourraient être lavées que par des sacrifices d'un autre genre. Le sacrifice et le sacerdoce de Jésus-Christ ne s'appliquent pas seulement à un passé déterminé, mais bien à tous les siècles à venir. L'auteur de la présente dissertation, divisée en trois par-

tion, ayant chacune une pagination à part, s'attache à mettre en relief ces idées d'Origène et soumet à une discussion approfondie tous les passages du savant père qui rentrent dans l'esprit de cette doctrine.

**De Justini martyris scriptis et doctrina: Commentatio prælii primario ornata. Scripsit Joann. Carol. Theod. Otto Jenensis. — Jenæ, prostat apud Frider. Maukium. 1841. In-8° de viii-199 p. Prix : 5 fr.**

Cette dissertation, qui atteint la dimension d'un assez fort volume in-8°, peut être regardée comme une monographie très-complète sur Justin le martyr. Ce père célèbre naquit à Naplouse, en Palestine, vers l'an 103 de notre ère, et fut élevé dans la religion païenne. Après avoir étudié les principaux systèmes de la philosophie ancienne, il entreprit la lecture des livres saints, dans laquelle il trouva tant de charme qu'il résolut d'embrasser la religion chrétienne, et quelque temps après, à l'âge de trente ans, il reçut le baptême. Depuis cette époque jusqu'à celle de sa mort, l'histoire de saint Justin ne présente presque rien de remarquable. Ces détails sur sa vie se trouvent compris dans l'introduction de l'auteur, qui a partagé son travail en deux parties consacrées l'une aux écrits qui portent le nom de saint Justin, l'autre à ses opinions philosophico-théologiques. Les ouvrages qui portent le nom de saint Justin peuvent être partagés en quatre classes : 1° ceux qui sont incontestablement de ce père, tels que la grande apologie, la petite apologie, le dialogue avec Tryphon; 2° ceux sur lesquels les critiques ne sont pas d'accord, tels que le discours aux Grecs, l'exhortation aux Grecs sur la monarchie, et l'épître à Diognète; 3° Écrits supposés, Réfutation de quelques dogmes d'Aristote, Exposition de la vraie foi, Réponses aux orthodoxes, Questions mutuelles des Grecs et des chrétiens; Lettre à Zénè et à Serène; 4° Ouvrages perdus, qui sont en assez grand nombre et dont on peut voir la notice dans dom Ceillier (Hist. des auteurs ecclés., t. II, p. 50). La seconde

partie de cette dissertation est divisée en trois sections traitant de la philosophie et de la théologie en général, des dogmes de la religion chrétienne et des préceptes de la morale.

**Œuvres du comte J. de Maistre; tome premier. — Chez les éditeurs, à Montrouge, près la barrière d'Enfer de Paris, 1841. In-4° de 644 colonnes. Prix : 5 fr.**

Joseph, comte de Maistre, d'une ancienne famille du Languedoc, naquit à Chambéry, en 1753, et entra de bonne heure dans la magistrature. Il publia plusieurs opuscules politiques, et fut nommé sénateur en 1787. Obligé en 1793 de s'expatrier par suite de l'invasion des Français dans la Savoie, il se retira en Piémont et suivit son souverain dans l'île de Sardaigne. En 1803, il fut envoyé à Saint-Pétersbourg comme ministre plénipotentiaire. Il est mort le 23 février 1821. Toute la vie politique et littéraire du comte de Maistre, comme le disent fort bien les auteurs de la biographie de Feller, peut se résumer dans une opposition constante aux principes de la philosophie moderne ; il combattit de tous ses efforts les maximes que la révolution française avait proclamées. C'est donc un nouveau service que M. l'abbé Migne rend à la théologie française en publiant les œuvres d'un homme qui s'est toujours prononcé contre l'envahissement irréligieux des idées philosophiques du XVIIIe siècle. Le premier volume que nous avons sous les yeux contient cinq opuscules : 1° Considérations sur la France, précédées d'une lettre de M. O..., général de sa majesté l'empereur de toutes les Russies, à M. le comte de Maistre ; 2° Essai sur le principe générateur des constitutions politiques et des autres institutions humaines ; 3° sur les délais de la justice divine dans la punition des coupables, ouvrage de Plutarque nouvellement traduit et annoté ; 4° Du pape, traité remarquable divisé en quatre livres ; 5° De l'Église gallicane dans son rapport avec le saint-siége, divisé en deux livres. Une table des matières complète ce volume.

# REVUE

DE

# BIBLIOGRAPHIE

## ANALYTIQUE,

OU

COMPTE RENDU DES OUVRAGES SCIENTIFIQUES
ET DE HAUTE LITTÉRATURE,
PUBLIÉS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER;

Paraissant tous les mois.

PAR MM. MILLER ET AUBENAS.

ANNÉE 1842.

TOME TROISIÈME.

ON S'ABONNE A PARIS :

AU BUREAU, rue de la Rochefoucauld, 12;
Chez BENJAMIN DUPRAT et Cᵉ, rue du Cloître-Saint-Benoît, 7;

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE PARIS
ET DES DÉPARTEMENS.

1842

siècle; il fut en outre avocat à la cour romaine au temps d'Innocent IV; aussi tout ce qu'il a écrit a plus spécialement rapport à la science et aux usages du barreau.

**Sulle donazioni, sulle prede marittime, sulla qualificazione dei fiumi, e prime materie a questioni sulle forme testamentarie ec. Opuscoli del profess. G. D. Romagnosi. — Terza edizione. Prato. Dalla tipografia Guasti. 1840. In-8° de VIII-452 p.**

On ne saurait trop recommander la lecture de ces savans opuscules composés par l'auteur de la *Genesi* du droit pénal, ouvrage admirable à plus d'un titre, et dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs dans le numéro de juillet 1841, p. 187. Dans les écrits que nous annonçons aujourd'hui, le célèbre jurisconsulte discute plusieurs questions qui déjà ont été profondément étudiées lors de la composition du code Napoléon, mais dont l'examen sera toujours d'un grand intérêt et d'une grande utilité pour tous les hommes compétens. Nous citerons entre autres les suivantes: Sur la réduction des donations avant le code Napoléon; sur les prises maritimes; sur les formes testamentaires; sur les rentes du grand livre antérieures et postérieures au code qui doivent être classées parmi les rentes perpétuelles désignées dans l'article 530; du rachat des rentes perpétuelles; sur l'expropriation pour cause d'utilité publique; opinion sur l'ouvrage de F. Cesarini, intitulé Principes du droit commercial selon l'esprit des lois pontificales; de quelques règles fondamentales pour juger en matière d'impositions.

## SCIENCES ET ARTS.

**Essai sur les caractères moraux et sur la classification qu'on peut en faire, à l'usage des moralistes, des parents et des instituteurs, par M. Duby. — Paris, Marc-Aurel. 1841. In-12. Prix : 2 fr.**

C'est là un titre remarquable et nouveau. Analyser les

principaux élémens du cœur humain, les décrire, les subordonner les uns aux autres, en raison de leur degré d'influence; former une méthode au moyen de laquelle on puisse sans peine se faire une idée plus ou moins nette des caractères moraux, les classer et rattacher les observations et les découvertes qu'on ferait à celles qui ont été faites auparavant, faire en effet, pour le cœur humain et le monde moral, ce que les savans font pour les sciences naturelles, c'est un travail non tenté jusqu'ici, et dont rien ne saurait égaler l'utilité, si ce n'est la difficulté.

L'auteur a envisagé sa tâche avec toute la gravité qu'elle mérite. Son but, dit-il, a été d'aider les instituteurs et les parens dans la tâche dont ils sont chargés, et de suppléer à ce qui manque aux ouvrages d'éducation. Chacun reconnaît que les nombreux traités qui roulent sur ce sujet important, quoique faits par des auteurs distingués, quoique remplis par des observations justes et pleines de finesse, présentent peu d'utilité, et sont dans la pratique d'une application difficile. La raison en est dans leur généralité : ils reposent constamment sur une abstraction, sur la nature de l'enfant en général; mais celui qu'on est appelé à élever est un être réel, un individu déterminé; il a sans doute beaucoup de choses communes avec les autres, mais il en a aussi plusieurs par lesquelles il en diffère; il a certaines facultés, certains vices naturels, certains penchans; il est dans des circonstances particulières de fortune, de position; ce qui convient à l'un ne convient pas à l'autre; un précepte excellent pour celui-ci n'est pas bon pour celui-là. C'est là principalement ce qui rend ces théories embarrassantes, inutiles dans l'application, comme le sont les théories générales de médecine pour le praticien appelé à soigner un malade dont il ne connaît pas le tempérament. Il faudrait, pour qu'un traité sur ce sujet remplît pleinement son but et fût d'une pratique aisée, que l'auteur, après avoir posé des principes généraux, fît des traités spécifiques sur les principes qu'il faut suivre dans l'éducation des enfans, selon leurs différens caractères; il ne s'agirait plus

que d'appliquer à celui qu'on est chargé d'élever les règles qui le concernent. Une seule difficulté resterait : d'acquérir la connaissance de son caractère. C'est à la résoudre que se rapportent et cet essai et les directions pratiques qui le suivent sous forme de notes.

## Ricerche sul moto molecolare de' solidi di Domenico Paoli. — Firenze, nella stamperia granducale, 1840. In-8° de 452 p.

A une époque où la physique expérimentale fait des progrès aussi rapides, on avait droit d'espérer que les méditations et les hautes pensées des philosophes viendraient enrichir la physique générale en expliquant les causes des effets qui ont été observés par les savans ; c'était le moyen de confirmer les vérités découvertes, et de les faire regarder comme autant d'oscillations harmoniques de ces deux sciences. L'Italien Dominique Paoli, non plus d'après une simple opinion, mais avec une théorie inébranlable et fondée sur les faits les plus constans et les plus évidens, nous démontre aujourd'hui l'existence réelle d'un mouvement des parties dans tous les corps qui forment notre planète, mouvement auquel les minéraux eux-mêmes participent, quoique d'une manière moins sensible que les végétaux et les animaux, par cette seule considération que les mêmes forces règlent tous les phénomènes des uns et des autres. Si l'on réfléchit qu'il n'y a point de corps qui ne soit pénétrable, et si l'on fait abstraction du repos apparent des corps les plus solides, l'universalité du mouvement moléculaire n'est plus une hypothèse ou une simple conjecture, mais une vérité démontrée rigoureusement. L'auteur, après avoir exposé l'histoire de cette pensée chez les anciens et chez les physiciens plus rapprochés de nous, se propose de déterminer la nature des solides, ainsi que leur constitution, pour nous faire juger à quel point leurs molécules intégrantes et leurs principes peuvent être capables de mouvement. Il

passe ensuite aux causes immédiates qui peuvent opérer ces mouvemens dans les solides. Les oscillations du son et de la lumière qui se produisent en eux nous donnent un grande idée de leur mobilité. Les mouvemens imprimés par la chaleur, par l'électricité et par l'affinité, nous prouvent la tendance des lois physiques à un mouvement dans tous les corps, et nous montrent comment ces causes de mouvement conspirent entre elles et se perpétuent, de telle sorte que leurs effets sont une raison pour que leur cause se reproduise. L'auteur démontre cependant les limites qu'un tel effet doit avoir dans les corps solides; et à la suite de sa théorie viennent les applications des principes de la mécanique corpusculaire. Plusieurs faits prouvent que de pareils mouvements s'opèrent dans les corps, même les plus cohérents. Avant d'étendre ces principes aux phénomènes et aux apparences des minéraux, M. Paoli détermine l'influence qu'on peut accorder à l'eau, à l'atmosphère, à l'évaporation, et à laquelle les géognosiques et les géologues ont eu recours pour expliquer certains faits qui se présentent sur la croûte de notre planète. Il nous entretient ensuite de l'état actuel de la terre, et considère en elle la rotation, qui n'est que l'effet des forces et des actions dont nous avons parlé, et qui se manifeste dans les phénomènes les plus généraux et les moins équivoques; puis il applique ses principes à quelques faits de la géognosie, dans les altérations spontanées des minéraux comme dans leur reproduction, en considérant le phénomène de la pétrification. Enfin l'auteur observe les analogies qu'on aperçoit entre les corps minéraux et organiques; considérées principalement dans les lois qui règlent les phénomènes de la vie organique, ces analogies nous forcent à reconnaître, dans le mouvement des parties, l'effet principal et nécessaire des forces physiques ou le but principal de la nature. Somme toute, cet ouvrage est riche d'observations, et ne peut manquer d'intéresser ceux qui vivent dans les abstractions de la science.

De la mendicité, par M. L. Bonnardet. — Lyon, 1841. Imp. de Boitel. In-8°.

La question du paupérisme, comme on dit aujourd'hui, a le droit, plus qu'aucune autre, d'émouvoir la sollicitude des économistes et des législateurs. De la manière dont elle sera résolue dépendent la tranquillité du présent et la prospérité de l'avenir. Dissimuler le mal, nier les besoins du peuple, est peu habile, et, de plus, fort dangereux. Les partis, il est vrai, exploitent la faim du peuple, mais ils ne créent pas la misère par leur polémique. Le dénûment de certaines classes n'est que trop réel : le secourir est donc un devoir impérieux. Mais, pour le secourir avec efficacité, il faut l'étudier sincèrement dans son état et dans ses causes. Nous accueillons donc, et nous signalons avec une entière faveur, les travaux qui ont un but aussi utile et aussi désintéressé. Celui de M. Bonnardet, quoique restreint dans des limites qu'il a su nous faire trouver trop étroites, apporte de précieuses informations dans cette vaste enquête qui s'instruit, depuis quelques années, sur l'état des classes pauvres et les moyens d'améliorer leur condition.

L'auteur, trouvant sans doute le sujet trop vaste et trop compliqué, n'a voulu en envisager qu'une seule face, déjà bien importante et d'une étude bien assez difficile ; il s'est spécialement occupé de la mendicité, et il a voulu nous faire connaître les moyens efficaces employés dans la ville de Lyon pour faire disparaître ce fléau. Prenant son sujet à son sommet, il nous fait d'abord connaître la nature, l'histoire de la mendicité; il indique les principaux traités de la législation des peuples anciens et modernes concernant les pauvres; ensuite, venant à notre temps et aux institutions de notre création, il examine ce qui se rapporte aux Dépôts de mendicité, et en proclame hautement l'utilité. En preuve de cette assertion, M. Bonnardet expose les résultats si avantageux obtenus par le Dépôt de mendicité de la ville de Lyon, où les mendiants ont entièrement disparu, car les pauvres valides ont préféré le travail libre au régime répressif de cet établissement.

*Statistische Uebersicht des Handels, u. s. w.* Tableau statistique du commerce de la monarchie autrichienne avec l'étranger pendant les années 1829-1838, par Siegfried Becher.—Stuttgart et Tubingue, J. S. Cotta, éditeur. 1841. In-8° de XII-347 p. Prix : 6 fr.

Ces tableaux statistiques ne sont point, comme en France, en Belgique, en Angleterre ou en Amérique, des documens officiels émanés de l'administration; ils ne doivent leur existence qu'aux efforts et aux travaux d'un simple particulier. Mais, bien qu'ils ne soient point appuyés d'une sanction publique, ils offrent, sous un point de vue général, un recueil de rapprochemens précieux concernant le commerce et l'industrie autrichienne. L'auteur a tenu compte, dans ses calculs, de l'influence exercée par l'état politique du pays ou par les événemens qui ont signalé la période de dix ans qu'il embrasse. Cet ouvrage a pour base les contrôles commerciaux de l'Autriche. L'auteur, M. Becher, s'est proposé un double but, de fournir des appréciations et des données précises sur le commerce étranger d'une part, de l'autre sur les relations variables qui y rattachent l'industrie nationale, et enfin sur les dispositions légales y relatives, tant en ce qui concerne les douanes qu'en ce qui touche aux tarifs mêmes. Ainsi conçu, ce tableau peut servir à asseoir des jugemens. Quels avantages l'Autriche retire-t-elle de son commerce? De quelle nature et de quelle importance sont ces avantages? Quelles sont les proportions de la consommation intérieure pour les besoins que le pays ne peut satisfaire lui-même? Quelles sont les variations de calme et d'activité dans l'accélération productive, quel est aussi le succès des exportations des produits indigènes au dehors? La valeur des produits bruts du sol s'est-elle accrue à l'extérieur? Le tribut payé par les besoins à l'étranger est-il compensé par les revenus de l'industrie du pays? Est-il apparu de nouveaux produits bruts ou fabriqués dont le perfectionnement par la fabrication ou la culture ait haussé la valeur ou

accru les bénéfices du commerce avec l'étranger? Les matières premières de l'étranger peuvent-elles être affectées à la consommation et à la fabrication intérieure? Quels sont les articles qui sont dans ce cas, et quels autres en sont susceptibles? Telles sont les principales questions dont on pourra obtenir la solution au moyen des documens rassemblés par M. Becher. Les faits de commerce international, l'appui de l'administration publique, les dispositions administratives, tout cela, lié aux renseignemens effectifs, donne aux indications une grande portée, et en facilite l'utilisation; elles peuvent conduire l'économiste à des vues, à des conséquences et à des conclusions fort importantes dont le développement, une fois les dates établies, forme la seconde partie de l'ouvrage.

Il n'est pas commode de produire un tel ensemble avec des informations dont on n'est point complétement sûr, et quand on ne peut consulter tous les documens que l'on voudrait connaître; mais ce travail n'en est que plus estimable, de nous offrir, malgré cela, des rapprochemens de chiffre inconnus jusqu'ici, et des indications dignes de foi, pour apprécier et juger le commerce de l'Autriche et son activité industrielle. Cet ouvrage est une première pierre de l'édifice que l'auteur se propose d'élever; plus tard il rectifiera et complétera ce que ses données statistiques ont d'irrégulier ou d'incomplet.

Une division a été établie. Les tableaux sont distribués en cinq parties. Dans les deux premières, consacrées à la nomenclature des marchandises entrées ou sorties pendant la période de 1829 à 1838, l'ordre alphabétique des tarifs des douanes a été observé, afin de faciliter les recherches des différens articles de commerce. Pour préciser davantage la direction du commerce avec les états voisins, dans la troisième partie se trouvent quelques-uns des principaux articles, de ceux qui ont le plus d'action sur le commerce et l'industrie, rangés suivant les lieux de provenance ou d'expédition. On a négligé tous ceux dont la voie d'introduction ou d'exportation est plus connue. La quatrième partie contient le tableau de la marine marchande et du commerce maritime de l'Autriche, de 1835

à 1839; car ce n'est qu'à partir de cette première année qu'une activité plus grande commence à se développer dans cette direction. La cinquième partie est un tableau comparé de l'entrée et de la sortie des marchandises, de 1829 à 1838, non plus, comme dans la troisième partie, basé sur les lieux de provenance ou de destination, mais sur la valeur capitalisée des objets, indication importante pour apprécier d'un coup d'œil plus rapide les mouvemens progressifs ou rétrogrades du commerce étranger de l'Autriche. Il est inutile d'observer que la plupart de ces tableaux sont accompagnés des explications nécessaires pour en bien comprendre tous les détails.

**Studj teorico-storici sulle principali pubbliche banche e specialmente su quelle degli Stati Uniti d'America, di Francia, d'Inghilterra, di Vienna et del Belgio, di Francesco Viganò. — Milano, coi tipi di Paolo Andrea Molina. 1840. In-8° de 72 p.**

Il serait à désirer que ce petit ouvrage fût aussi développé que l'importance de la matière, ainsi que les besoins du moment, le demandent. Quoique très-resserré, il renferme cependant des idées neuves et précises qui en font un livre digne de tout notre intérêt. L'auteur s'attache principalement à prouver, afin de détruire les préventions contraires à cette bienfaisante institution, la nécessité pour nous d'étudier profondément l'histoire des banques publiques, leur théorie, et leur influence dans les pays où elles ont été établies: à tel point que les banqueroutes même ne les ont point empêché de contribuer à l'amélioration du pays. Il traite ensuite du bénéfice des banques de circulation, des escomptes, de l'impossibilité d'établir des banques nationales universelles, de la diminution du numéraire, des fonds de réserve en espèces, de leur liquidation, du cours de l'escompte, et de la prolongation qui devait être accordée au privilége de la banque de France. Dans un appendice, M. Viganò donne un aperçu exact de la banque de Vienne.

*Rechenschafts-Berichte über die, u. s. w.* Comptes rendus sur l'administration en Suède, présentés par le gouvernement aux états du royaume, de 1809 à 1840. Traduit du suédois. — Leipsick, O. Wigand, 1841. In-8° de XXVII-278 p.

Pour qui est un peu au courant des affaires de notre temps, il est un fait remarquable et bien facile à constater, c'est l'ignorance à peu près générale où l'on est sur l'état de la Suède, sur sa constitution, son administration politique et la forme de son gouvernement. Pourquoi cette connaissance imparfaite que l'on a de la Suède, ces idées fausses que l'on s'en fait, le peu de retentissement de ce qui s'y passe? La principale raison, c'est le peu d'intérêt qu'a offert jusqu'ici la langue suédoise aux littérateurs étrangers. C'est à ce motif qu'il faut attribuer le peu de notions incomplètes et inexactes que l'on possède sur les deux royaumes unis de Suède et de Norvége; nous établissons cependant une honorable exception pour la partie de l'Art de vérifier les dates qui concerne l'histoire de ces deux pays.

En publiant les rapports aux états depuis 1809 jusqu'à 1840, on a eu l'intention de fournir des matériaux à l'histoire, et bien que réduits dans cette publication, les documens ne seront pas sans utilité. Ils exposent les raisons qui ont précipité certaines nations vers leur perte, et signalent, d'une autre part, les sources de la prospérité et du bonheur des peuples. Dans le compte rendu de 1809, on voit tout ce que la Suède eut à souffrir dans des voies pernicieuses, avant le jour où elle eut recours au dernier remède, dans un moment où il s'agissait d'exister ou de périr.

Aux assemblées de 1810, les États, encore émus des sacrifices douloureux par lesquels il avait fallu racheter la nationalité suédoise, eurent la satisfaction de voir admettre sans opposition les garanties qu'ils s'étaient données dans la constitution nouvelle, et de pouvoir procéder, indépendamment de toute influence étrangère, au choix d'un autre souverain. Le doigt

de la Providence s'arrêta sur le maréchal Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, et, par ce choix, l'assemblée de 1810 consomma les grandes choses qu'avait préparées celle de 1809 : l'avenir de la Suède fut assuré. Le rôle de ces deux assemblées sera également important dans l'histoire; l'une rétablit la Suède dans ses droits, l'arrêta sur le penchant de sa ruine; l'autre ouvrit la voie aux principes reconquis, consolida leur établissement et donna l'impulsion première à leur action.

Déjà aux états de 1812 on sentait les effets de cette noble impulsion, on pouvait reconnaître la direction toute régénératrice donnée à l'administration politique, et aux états de 1815 se montrent les puissants résultats dont l'acquisition et le maintien ont été le but principal de la réunion, sous un même sceptre, des deux royaumes, Suède et Norvége. Ainsi, après un laps de cinq ans écoulés depuis l'élection de 1810, les deux nations scandinaves, si longtemps divisées et affaiblies par cette division même, ne forment plus, selon le vœu de la nature, qu'une seule famille qui gagne chaque jour en bien-être et en indépendance.

Dans les rapports faits aux cinq assemblées suivantes, on voit l'incessante activité du gouvernement suédois et on pénètre l'esprit qui l'anime. On ne saurait méconnaître le caractère tout patriarchal de ce gouvernement collectif des quatre états : la noblesse, le clergé, la bourgeoisie et les paysans. On leur rend le compte le plus exact de l'administration des finances, et, en somme, de tous les résultats qu'on a cherché à obtenir dans l'intérêt du bien-être général; on leur explique ce qui reste encore à faire, et leurs décisions, limitées par la constitution, servent de règle pour la marche ultérieure. Avec une telle forme de gouvernement, trente années ont suffi pour élever la Suède, naguère presque désespérée, à ce point de n'avoir plus rien à craindre pour son indépendance politique, ou d'une réaction fatale à sa prospérité. Il n'y a pas une page dans ces comptes rendus où l'on ne rencontre le progrès obtenu ou tenté. Le seul aperçu des résultats depuis 1810 en donnera l'idée.

Par suite de la réunion à la Norvége, la Suède est devenue essentiellement maritime; ses relations paisibles avec tous les états sont sur un pied de réciprocité parfaite. Le commerce, la tranquillité publique, assurés du côté de la terre par des frontières impraticables, ont donc toute sécurité du côté du dehors. Pour le dedans, l'esprit religieux allié à la morale est soigneusement entretenu chez le peuple à l'abri de l'influence étrangère; la douceur et la tolérance s'étendent également sur toutes les opinions religieuses. Deux monumens ont été élevés à la fois, l'un dans l'île Borkoe à Anscharius, l'apôtre chrétien de la Suède; l'autre à la mémoire des deux réformateurs, les frères Olaf et Laurent Petri-Phase. Il n'y a donc point à craindre de querelles religieuses. Les universités d'Upsal et de Lund s'accroissent tous les jours avec de nouvelles chaires et de nouveaux moyens de répandre l'instruction, tels que académies, écoles spéciales, etc.; enfin les gymnases, les colléges et les écoles élémentaires, dans les villes comme dans les campagnes, sont généralement dotés. Les Berzélius, Agaurdh, Wallin, Regner, Geyer, Fogelberg, sont là pour témoigner de l'instruction en Suède, et les successeurs ne leur manqueront pas. Le nombre des tribunaux a été augmenté, l'intolérable lenteur de la justice a été activée, les affaires ont été plus convenablement distribuées, on a rapproché le plaignant de ses juges, et promulgué de nouvelles ordonnances pour presser encore le cours de la justice; on a mis la main à l'œuvre pour la réforme de la législation, et l'on y travaille encore. Ce qui concerne la guerre a été aussi perfectionné. Les forces de terre et de mer sont toujours, malgré la paix, tenues au complet, exercées, comme si la guerre était imminente. La solde a été élevée et les troupes mises sur un pied qui ne le cède à l'état militaire d'aucune puissance. La vénalité des grades, abus des temps passés, a disparu. Une existence honorable a été assurée aux militaires. En ce qui regarde le progrès matériel, on ne peut faire un pas dans la Suède sans s'étonner de tout ce qui s'est fait en un si court espace. On a établi une place d'armes centrale pour vingt mille hommes, et modifié le système de dé-

fense du pays dans des parties essentielles. Il a été creusé un million deux cent quatre-vingt-huit mille toises cubiques de canaux, dont trente-quatre mille neuf cents toises dans le roc; il a été construit soixante-onze écluses, quarante-cinq ponts, huit ports ou digues, sept jetées ou places d'abordage; seize fleuves ont été curés, et cent cinquante-huit mille cent cinquante toises de routes, la majeure partie à travers monts et rochers, ont été exécutées; enfin en navires de guerre et bâtimens de transport de toute sorte, chaque rapport spécifie la quantité et les noms. Telles sont les améliorations auxquelles la Suède est redevable de sa sécurité et de son activité intérieure, brillante aujourd'hui que le pays est sillonné en tous sens par un assez grand nombre de bateaux à vapeur, que de nouvelles routes leur font concurrence pour la rapidité des communications; les produits indigènes ont augmenté de valeur dans une proportion très-forte, et le commerce a acquis des débouchés qu'on n'aurait auparavant jamais osé espérer. Il y a peu de provinces auxquelles ne s'appliqueraient pas ces mots du bourgmestre de Jonkœping au roi, en juin 1839 : « Sur ce coin de terre où votre majesté voit ces belles habitations, on ne trouvait encore, il y a quelques années, que de misérables cabanes de pêcheurs tombant en ruine. »

Il n'est pas possible, dans une esquisse générale, de donner une idée complète de ce que la Suède a gagné depuis 1810 à l'égard de l'agriculture, du commerce, des diverses branches d'industrie et du bien-être général. C'est dans cette traduction des comptes rendus réduits pour la plupart à l'énoncé rapide de faits sans commentaires, qu'il faut étudier le progrès insensible et les périodes tranchées de ce développement. Cependant l'éditeur, dans la discussion des opinions qui règnent aux états sur la constitution, a énoncé quatre faits principaux qui viennent à l'appui de ce que nous avons dit. Dans les douze dernières années, la prospérité foncière de la classe des paysans s'est accrue d'environ dix-huit millions de francs; celle de la bourgeoisie d'environ vingt-un millions, tandis que les biens de la noblesse ont décru en proportion. En second lieu,

on voit de tous côtés des portions de territoire considérables, regardées jusqu'ici comme complétement stériles, devenues cultivables aujourd'hui et produire d'abondantes récoltes. Des concessions ont été faites, des habitations fondées, et la spéculation opère sur des parties notables du territoire, nommément en Dalécarlie et dans les provinces avoisinantes. Enfin, le long des rochers de la côte occidentale, vers la petite île d'Orust, jadis le séjour de quelques misérables pêcheurs, on compte maintenant près de cent trente-deux bâtimens qui visitent les ports du dehors; dans l'île, s'est élevé un petit village qui possède à lui seul trente-neuf bâtimens, et annuellement on en bâtit vingt à vingt-cinq.

Nouveaux Mémoires de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. T. XIV. — Bruxelles, M. Hayez, imprimeur de l'Académie royale, 1841. Un volume in-4°.

Nous avons donné l'analyse des tomes XII et XIII de cette précieuse collection, dont la continuation est publiée avec une grande régularité. On a vu qu'ils sont toujours composés de plusieurs parties dont la pagination est distincte. Celui-ci contient : Une liste des membres et des correspondans de l'Académie, en cinq pages. On lit ensuite des Mémoires sur les sciences, au nombre de sept, savoir : Résumé des observations météorologiques faites en 1840, à Louvain, par M. Crahay. On peut les réduire à celles faites à Paris et à Bruxelles, en calculant une différence de hauteur du baromètre en plus pour Paris de 0 millimètres 416, et en moins pour Bruxelles de 0,014. On a imprimé à la suite un Résumé curieux des observations sur la météorologie, sur le magnétisme, sur les températures de la terre, sur la floraison des plantes, etc., par M. Quételet, correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, suivi des comparaisons barométriques faites à Bruxelles et dans le nord de l'Europe, par A. Bravais et Ch. Martins. Le tout contient 78 p. — Recherches sur le mouvement

et l'anatomie des étamines du *sparrmannia africana*, par M. Ch. Morren, professeur ordinaire de botanique à l'Université de Liége, 42 p. — Second Mémoire du même auteur, 40 p. — Troisième Mémoire du même et de M. Auguste Morren, ancien professeur de physique et de chimie au collége royal d'Angers, actuellement proviseur du même collége, 46 p. — Quatrième Mémoire par M. Charles Morren, 50 p. — Cinquième Mémoire du même auteur, 20 p. — Sixième Mémoire du même auteur, 16 p. — Ces six Mémoires sont accompagnés de planches coloriées, et les cinq derniers contiennent des recherches physiologiques sur les hydrophytes de Belgique. Ces recherches sont de plusieurs genres et paraissent faites avec beaucoup de soin. — Recherches sur l'embryogénie des sépioles, par P. J. Van Beneden, professeur extraordinaire de l'Univerité catholique de Louvain, 14 p. — Mémoire sur la *limacina arctica*, par le même, 14 p. Les planches jointes à ces deux Mémoires ne sont pas coloriées, mais fort bien gravées.—Mémoire sur les crustacés fossiles de Belgique, par L. de Koninck, docteur médecin, professeur à l'Université de Liége. Ici les planches ne pouvaient pas être coloriées, puisque les fossiles ne le sont point. Ils appartiennent à la faune primitive. Tous ces Mémoires concernant la partie scientifique sont distincts des suivans, qui auraient pu avoir un frontispice séparé, comme étant fournis par la classe des belles-lettres. Ici c'est M. le baron de Reiffenberg, conservateur de la Bibliothèque royale de Bruxelles, qui fournit à lui seul cinq mémoires, savoir : Coup d'œil sur les relations qui ont existé jadis entre la Belgique et la Savoie, avec des rectifications pour l'histoire de la Flandre et du Hainaut, 66 p.—Coup d'œil sur les relations qui ont existé jadis entre la Belgique et le Portugal, 78 p., avec un fac-simile très-bien exécuté d'un ancien morceau de musique religieuse. — Notice sur frère Corneille de Saint-Laurent, poëte belge inconnu jusqu'ici, 18 p. Les poésies sont latines. —Notice sur Regnier de Bruxelles (*Renerus de Bruxellâ*), poëte brabançon-latin du moyen âge, inconnu aux biogra-

phes, 10 p. où se trouve une pièce de 156 vers latins, assez bien écrite. — Enfin, Itinéraire de l'Archiduc Albert, de la reine d'Espagne, Marguerite d'Autriche et de l'infante Isabelle, an 1599 et 1600, tiré d'une relation contemporaine manuscrite, 34 p. — Mémoire sur la part que le clergé de Belgique, et spécialement les docteurs de l'Université de Louvain, ont prise au concile de Trente, par P. F. X. de Ram, recteur de l'Université catholique de Louvain, membre de l'Académie royale de Bruxelles, 84 p. On trouve à la suite un ouvrage latin du même auteur sur le même sujet, intitulé : *Disquisitio de dogmaticâ declaratione à theologis Lovaniensibus anno MDXLIV edita*, 10 p. Tout ce recueil est intéressant, et mérite l'attention des savans.

Mémoires couronnés par l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. T. XV, 1re part. — Bruxelles, 1840-1841. M. Hayez, impr. de l'Académie royale. 1841.

Ce volume, beaucoup moins épais que le précédent, renferme un seul mémoire pour la partie des sciences et deux pour celle des belles-lettres. Le Mémoire qui compose la première est de M. Moriz Stern, de Gottingue, et a pour objet des recherches sur la théorie des résidus quadratiques, en réponse à la question suivante : On demande un mémoire d'analyse algébrique dont le sujet est laissé au choix des concurrens. C'est la solution d'un problème de calcul intégral, consistant en un théorème fondamental dont M. Libri a déjà donné une démonstration très-simple. M. Stern en propose ici une plus élémentaire encore qui le conduit à la détermination d'un grand nombre d'intégrales à différences finies qu'il croit n'avoir pas encore été considérées et qu'il regarde comme l'objet principal de son mémoire, en 58 p. La partie littéraire contient d'abord un Mémoire sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès, par A. J. Namèche, licencié en théologie, professeur de rhétorique au collége de la Haute-Co-

line à l'Université catholique de Louvain. Il répond à la question suivante : On demande un mémoire sur la vie et et les écrits de Jean-Louis Vivès, professeur de belles-lettres à l'Université de Louvain, et l'un des savans les plus célèbres du XVI^e siècle, en rattachant ce sujet à l'histoire littéraire de la Belgique à cette époque. Ce programme est fort bien rempli par l'auteur en 128 p. Le second Mémoire, entièrement écrit en latin, est intitulé : *Adriani Heylen, in abbatia Tongerloensi canonici reg. ord. Præmonstratensis et archivorum præfecti, Commentarius de origine tertii status populum repræsentantis in comitiis ordinum ducatus Brabantiæ, quem Academia regia Bruxellensis, Anno MDCCLXXXVI, præmio ornavit, nunc vero ex ejusdem Academiæ decreto edidit et illustravit* P. F. X. de Ram, 76 p. L'éditeur a placé en tête de l'ouvrage un prologue de 30 p. L'objet de ce travail est d'examiner en quel temps a été formé l'Ordre du tiers-état comme représentant le peuple dans l'assemblée des Ordres du Brabant, et si cet Ordre est le plus ancien ou s'il est postérieur à celui de la noblesse. Ce sujet curieux est examiné soigneusement par l'auteur et l'éditeur.

Traité des maladies des organes génito-urinaires, par le docteur Civiale. — Paris, 1842, libr. de Fortin et Masson; impr. de Paul Renouard. In-8° de 599 p. 7 fr.

Nous avons déjà annoncé le travail de M. Civiale, dont ce volume forme la troisième et dernière partie, et nous n'hésitons pas, malgré le ton exclusif de spécialité qui règne dans cet ouvrage, de signaler ce nouveau volume à l'attention du public.

. . . . . .Plus timide qu'un lièvre,
Vous me rappellerez quand vous aurez la fièvre.

C'est ce que peuvent dire tous les médecins à ceux qui, en bonne santé, médisent de leur art; mais c'est ce qui est vrai,

plus que pour personne, pour les clients spéciaux de M. le docteur Civiale. La maladie à laquelle il a consacré ses soins et ses veilles est, sans contredit, le plus affreux fléau que Dieu ait infligé à l'humanité. La *pierre* a toujours été l'épouvantail des malades et le désespoir des médecins. Mais depuis quelques années, et grâce surtout aux travaux et aux expériences de M. Civiale, beaucoup de points obscurs ont été éclaircis, beaucoup de problèmes opératoires, déclarés insolubles, ont été résolus, et les faits, ces preuves qui valent mieux que toutes les démonstrations doctrinales, sont venus démontrer que la pierre, loin d'être une maladie incurable, a autant de chances de guérir que toute autre infirmité humaine. Il faut avoir vu les malheureux en proie aux souffrances atroces causées par ses atteintes, pour comprendre ce que méritent de bénédictions les auteurs d'un pareil résultat. Nous ne faisons point ici un prospectus, qui serait indigne de la gravité de notre publication comme de l'homme éminent qui nous inspire ces réflexions ; en portant bien haut ses travaux, nous ne faisons que répéter ce que s'accordent à dire tous les hommes spéciaux qui accueillent ses publications comme le résultat de la science la plus sérieuse et la plus intelligente. Le dernier volume de l'ouvrage de M. Civiale est consacré aux principales maladies dont il s'est le plus spécialement occupé. Il les étudie dans tous leurs symptômes, dans toutes leurs phases ; il indique les moyens curatifs à employer, les opérations à tenter, dans toutes les circonstances diverses. En expliquant tout ainsi avec clarté, en dévoilant, sans réticence, tous les mystères de sa science profonde, il se reproduit lui-même, vis-à-vis des souffrances qui sont hors de sa sphère, avec un désintéressement que l'on ne saurait trop louer, dans un temps où l'on est si porté à garder pour soi le secret des vérités lucratives. L'ouvrage de M. Civiale est plein de faits et d'observations pratiques ; on reconnaît que l'auteur est profondément pénétré de son sujet, et qu'il possède dans sa partie cette expérience qui laisse bien loin derrière elle les théories les plus ingénieuses.

**Statistique médicale de l'hôpital militaire du Gros-Caillou, adressée au Conseil de santé des armées, suivie de recherches théoriques et pratiques sur les fièvres intermittentes, etc., par M. le baron Michel, officier de la Légion d'honneur, etc. — Paris, 1842 ; chez Fortin Masson, place de l'École de Médecine, 1. Imp. de Dondey-Dupré. In-8° de XXIV-261 p. Prix : 5 fr.**

M. le baron Michel, médecin principal de 1re classe aux états-majors de Paris, vient de publier la statistique médicale de l'un des plus grands hôpitaux militaires de la capitale. Cet important travail a été accueilli par le ministre de la guerre et par le conseil de santé comme le méritaient et la haute utilité du sujet et le nom de l'auteur. En effet, M. le baron Michel, parmi nos médecins militaires, est un de ceux qui ont le plus étudié, le plus vu, le plus expérimenté, en fait de médecine militaire. Homme de sage pratique et d'expérience habile, il a acquis sa science remarquable dans les salles des hôpitaux de France et d'Italie, et non, comme font tant d'autres professeurs, dans ces ouvrages systématiques où l'esprit, le génie, si l'on veut, brillent aux dépens de la vérité, qu'ils obscurcissent. Dès 1811, médecin en chef de l'hôpital militaire de Rome, M. le baron Michel, hautement encouragé par le célèbre général Miollis, gouverneur des États Romains, qui apprécialt ses habiles efforts pour triompher des fièvres endémiques du climat romain, avait rédigé un ouvrage à peu près semblable sur la topographie médicale de l'*agro romano*, et le ministre d'alors, M. le comte de Cessac, après avoir flatteusement loué son travail, et annoncé que les moyens thérapeutiques contre les fièvres que l'expérience lui avaient suggérés allaient être prescrits dans l'armée, ajoutait ces paroles si précieuses pour l'auteur : « Je ne puis que vous remercier de consacrer ainsi vos loisirs à éclairer l'administration sur les moyens de prévenir ces maladies et d'en atténuer le danger. Votre ouvrage me sera un nouveau motif de

m'applaudir de vous avoir conféré le service important de l'hôpital militaire de Rome. »

M. le baron Michel a vu là, et surtout a trouvé dans sa profonde sollicitude pour la santé du soldat, l'engagement et le devoir de poursuivre des recherches tendant à la plus grande certitude et à la plus grande simplicité des moyens thérapeutiques contre les fièvres qui, trop souvent, déciment si cruellement nos armées. Ce ne sont pas ici des travaux de médecine ordinaires; il y a chez eux un côté national et patriotique qui nous les fait accueillir et signaler au public avec toute la faveur dont nous sommes capables. On comprendra cet empressement en face de ce qui se passe en Algérie, où notre plus grand ennemi n'est pas l'Arabe, et où la maladie emporte bien plus de soldats que les balles de l'ennemi. Les gens spéciaux jugeront si les moyens curatifs indiqués par M. Michel sont enfin ceux qui doivent triompher de ces fléaux si variés sous un même nom terrible, la fièvre. Cependant nous pouvons leur signaler une haute approbation en faveur des doctrines de l'auteur, c'est celle des chiffres eux-mêmes, qui, dans les divers tableaux de cette statistique, proclament de la manière la plus manifeste l'importance et la certitude des résultats obtenus par M. le baron Michel.

La statistique médicale de l'hôpital militaire du Gros-Caillou est divisée en deux mémoires comprenant chacun un semestre de l'année 1838. Les tableaux statistiques auxquels ces deux mémoires servent d'application et de texte sont au nombre de neuf. Ils contiennent l'indication de toutes les maladies traitées dans l'hôpital, les noms des régimens auxquels les malades appartiennent; le nom, le genre, les phases de chaque maladie; le traitement de chaque malade, les phases de guérison, de convalescence ou de mort, dans leur rapport avec le traitement; mais surtout le mouvement général des fiévreux de toute espèce pendant tout le cours de l'année 1838. A coup sûr un travail semblable devrait être exécuté dans tous nos hôpitaux militaires; ce serait la meilleure méthode pour arriver à cette vérité et à cette sincérité de faits qui ne se trouve

point dans les systèmes et les doctrines exclusives presque toujours en dehors des faits. Ce sera un mérite réel pour M. le baron Michel d'avoir été le premier à concevoir et à exécuter une idée de ce genre : l'idée seule, indépendamment de l'exécution, suffirait pour lui attirer les remercîmens des amis de leur pays.

Ce n'est point ainsi qu'en a jugé un de ses collègues, M. C. Broussais, médecin ordinaire du Val-de-Grâce. Au lieu d'imiter l'exemple de M. le baron Michel, de se mettre à l'œuvre, et de fournir à la science la statistique médicale du Val-de-Grâce, qu'elle aurait accueillie avec empressement, il lui a offert, à la suite du travail de M. Michel, des notes dont elle n'a que faire, car ni le fond ni la forme ne sont dignes d'un homme sérieux. M. C. Broussais, chargé par le Conseil de santé de surveiller l'impression, ordonnée par lui, des mémoires des médecins militaires, dans un recueil fondé *ad hoc*, a, de son chef, critiqué la statistique médicale du Gros-Caillou, sans consulter l'auteur, sans le prévenir même. C'est là, on en conviendra, un procédé un peu trop excentrique pour un collègue. M. Michel en a jugé de la sorte, et la publication qu'il fait aujourd'hui a pour but de répondre à cette critique sournoise et peu séante. L'auteur, qui n'avait formulé qu'à bon escient les conclusions de sa statistique, n'a pas voulu en revenir pour quelques attaques faites un peu en l'air, et il a protesté énergiquement, en corroborant tous ses aperçus et toutes ses doctrines. M. Michel a un grand tort, on le voit, auprès de M. Broussais fils, c'est de préférer l'autorité des faits à celle de M. Broussais père, qu'une piété filiale, mais peu modeste, appelle l'*empereur de la médecine*. Il n'y a plus d'empereur ni de despotisme aujourd'hui, pas plus en médecine qu'en politique : là comme ici nous vivons sous un régime *constitutionnel* où chacun a la liberté d'avoir son avis, et de ne courber le front devant personne. M. le baron Michel a usé de ce droit avec la conscience de l'expérience et la force d'une science hautement avouée. Somme toute, il doit remercier M. le rédacteur de lui avoir donné occasion de publier

un livre utile et savant, et qui lui attirera le suffrage des gens impartiaux et la reconnaissance de l'armée. Cet ouvrage, à notre point de vue, est d'autant plus important qu'il attaque vivement des doctrines matérialistes déguisées sous le titre prétentieux de *Médecine physiologique*.

## LITTÉRATURE ANCIENNE.

De carminis græcorum elegiaci origine et notione. Scripsit Carolus Julius Cæsar. — Marburgi, sumptibus N. G. Elwerti. 1841. In-8° de XVI-86 p. Prix : 2 fr.

On a beaucoup disputé, beaucoup écrit sur l'élégie grecque, par cette raison qu'on a la malheureuse habitude d'attribuer aux mots toujours la même signification, quels que soient l'époque et le pays où l'on en a fait usage. Bien pénétré de cette idée, l'auteur de la présente dissertation, en étudiant la question sous ce nouveau point de vue, lui a fait faire un grand pas et est arrivé à des résultats qui semblent confirmés par les témoignages des anciens. Après avoir passé rapidement en revue toutes les opinions des savans sur l'élégie grecque, il recherche la véritable et primitive signification des mots ἔλεγος, ἐλεγεῖον et ἐλεγεία; ce chapitre intéresse surtout les philologues. Dans l'origine, l'élégie était-elle un chant funèbre? cette question curieuse est traitée fort au long dans le chapitre suivant; l'auteur, après une discussion savante et pleine d'une sage critique, se prononce formellement pour la négative. Comme nous ne possédons pas de fragmens ni de poëtes élégiaques avant Archiloque et Callinus, il était important de fixer l'âge auquel ont vécu ces deux poëtes; c'est ce qu'a fait l'auteur, et il résulte de ses recherches que Callinus a vécu sous la XXXIV^e olympiade, et Archiloque sous la XX^e olympiade. Un dernier chapitre est consacré à des recherches sur l'origine et le véritable usage du distique élégiaque. A la suite de la préface on trouve quelques additions importantes, sous forme de notes avec renvois.

Ἡροδότου οἱ αἰγύπτιοι λόγοι, The Egypt of Herodotus : being the second and part of the third books of his history. With notes and preliminary dissertations, by John Kenrick, M. A. London : B. Fellowes. — 1841. In-8° de LXXX-295 p. Prix : 8 fr.

Pour autoriser le titre grec donné à cette partie de l'ouvrage d'Hérodote relatif à la géographie, aux productions, aux mœurs et à l'histoire de l'Égypte, M. Kenrick cite les passages de l'auteur grec lui-même : Ἐν τοῖσι Ἀσσυρίοισι λόγοισι μνήμην ποιήσομαι, I, 184. Ἐν τοῖσι Λιβυκοῖσι λόγοισι ἀπηγήσομαι, II, 161. Hérodote, dit-il, nomme son ouvrage entier parfois au singulier, λόγος, ἐτέρωθι τοῦ λόγου, VI, 19. Il n'est pas probable qu'autrefois il possédât un titre général, qu'il fût divisé en livres, dit toujours M. Kenrick ; l'arrangement actuel, qui est probablement l'œuvre des grammairiens d'Alexandrie, interrompt quelquefois la liaison des particules. A la fin du septième livre et au commencement du huitième, à la fin du huitième et au commencement du neuvième, μὲν et δὲ sont séparés l'un de l'autre. Hérodote dit, en parlant du temple de Branchidées : τὰ δὲ χρήματα ἦν ταῦτα μεγάλα, ὡς δηδήλωται μοι ἐν τῷ πρώτῳ τῶν λόγων ; et le passage auquel il renvoie est actuellement I, 92. Mais il ne faut voir là qu'une coïncidence accidentelle et ne pas rendre cela par : *dans le premier livre*, mais par *dans le commencement de mon ouvrage*, comme VI, 39 : ἐν ἄλλῳ λόγῳ, par : *dans une autre partie de mon ouvrage*, le passage auquel il renvoie se trouvant VI, 103.

Les livres ont-ils été, dans le principe, distingués par le nom des muses ? c'est ce qui n'est point certain. Les plus anciens manuscrits donnent ces titres en sus des numéros, et comme quelques-uns de ces manuscrits sont du dixième siècle, cet usage peut s'être établi à une époque beaucoup plus récente. (Voy. Schweighæuser, Var. Lect., lib. I, p. 4.) D'après Lucien, il est évident qu'on appliquait communément, de son temps, le nom des muses aux livres d'Hérodote ; Λυκῖν τὰς

παρόντας, ἄχρι τοῦ καὶ Μούσας κληθῆναι τὰς βίβλους αὐτοῦ. Les critiques et les scholiastes anciens les citent par le numéro.

Hérodote ne donne jamais à son ouvrage le nom de ἱστορία ou ἱστορίαι. Quelquefois il use de cette expression pour désigner l'action de recueillir des notions au moyen de recherches: II, 118, ἱστορίῃσι φάμενοι εἰδέναι παρ' αὐτοῦ Μενέλεω : II, 99, μέχρι μὲν τούτου ὄψις τε ἐμὴ καὶ γνώμη καὶ ἱστορίη ταῦτα λέγουσά ἐστι : quelquefois même pour désigner les notions elles-mêmes : Proem. I, 1, Ἡροδότου ἱστορίης ἀπόδεξις ἥδε : VII, 96, οὐκ ἀναγκαίη ἐξέρχομαι ἐς ἱστορίης λόγον : mais jamais, comme nous employons le mot *histoire*, pour l'écrit lui-même, l'œuvre littéraire.

Comme Hérodote a vu le champ de bataille de Papremis, où se combattirent Inarus et le gouverneur perse de l'Égypte, il doit avoir visité cette contrée après l'an 462 avant J. C. Inarus fut depuis secouru par les Athéniens. Dahlmann pense que la visite de l'écrivain fut probablement postérieure à la réduction des révoltés en 455, mais il doit avoir profité de l'occupation de l'Égypte par les forces athéniennes. M. Kenrick a fait précéder le texte grec d'une dissertation en quatre parties ou plutôt de quatre dissertations, la première offrant un tableau de ce qu'était l'histoire grecque avant Hérodote, c'est-à-dire recherchant l'origine et les premiers pas de l'histoire ; la seconde concernant la vie et les écrits d'Hérodote ; la troisième consacrée à la partie de son ouvrage relative aux Égyptiens ; dans la quatrième enfin, l'auteur expose le système du dialecte ionien dans lequel est écrit l'ouvrage publié, ainsi que diverses particularités propres à Hérodote.

Le texte est celui de l'édition de Gaisford. Ce livre n'a d'autre prétention que de servir à l'étude de la langue et de la littérature grecques ; d'abondantes notes tiennent lieu de commentaire et d'explication au texte, et à la fin on trouve encore une note, véritable dissertation sur les Cabires phéniciens et ceux de Lemnos et de Samothrace, les Dioscures et Tyndarides, les Pénates romains, les Lares romains et étrusques, le mythe d'Énée, le culte de Vénus à Carthage, Énée, divinité

vulcanienne, les Cabires thébains, la fondation de Rome, le mythe d'Ulysse, Jason et les Argonautes, le siége mythologique de Troie, et enfin le culte des Cabires et l'étymologie pélasgique des Cabires, matières traitées longuement et approfondies dans l'ouvrage de Krause, *Æneas und die Penaten*, que nous avons vu dans un de nos précédens numéros. C'est un court développement de l'histoire du culte de la terre apporté des riches contrées de l'Asie moyenne dans les colonies africaines et européennes des populations primitives, culte qui se transmit aussi à l'empire romain et acquit sous Auguste cette consécration de la forme, premier signal de sa chute et de son extinction. Un index grammatical anglais et un index des mots grecs facilitent l'usage du commentaire.

**Plutarchi vitæ parallelæ. Ex recensione Caroli Sintenis. — Vol. II. Lipsiæ, 1841. Sumptus fecit C. F. Koehler. In-8° de 642 p. Prix : 10 fr.**

Nous avons déjà annoncé le premier volume de cette belle et savante édition ; ce nouveau volume contient les vies de Pélopidas, Marcellus, Aristide, Caton, Philopémen, Pyrrhus, Marius, Lysandre, Sylla, Lucullus, Nicias, Crassus, Sertorius et Eumène. Les variantes, en petit nombre il est vrai, sont placées aux bas des pages. Les commentaires étant renvoyés sans doute à la fin de l'ouvrage, il nous serait difficile de pouvoir analyser, pour le moment, le travail de M. Sintenis, qui n'offre encore que le texte de Plutarque amélioré et corrigé, avec la concordance des pages des éditions précédentes.

**Hippocratis liber de victus ratione in morbis acutis. Edidit F. Z. Ermerins, med. doct. Accedunt ejusdem observationes criticæ in Soranum Ephesium de arte obstetricia morbisque mulierum. — Lugduni Batavorum, apud S. et J. Luchtmans, Academiæ typographos. 1841. In-8° de XXXI-391 p. Prix : 9 fr.**

Depuis longtemps, M. Ermerins travaille à une édition des œuvres complètes d'Hippocrate et d'Arétée de Cappadoce. Sa

profonde étude de la médecine grecque, ses qualités rares de critique et d'écrivain le rendent, sans aucun doute, très-propre à une semblable tâche; seulement nous regrettons le retard qu'il apporte dans l'exécution de son entreprise, du moins pour Arétée de Cappadoce. Quant à Hippocrate, les hommes les plus compétens et les plus difficiles en pareille matière se contenteront de l'édition de M. Littré qui se poursuit avec tant de succès et qui jouit d'une réputation si méritée. Il nous semble que la science y gagnerait si M. Ermerins, pour le moment, voulait bien s'en tenir exclusivement à son travail sur Arétée de Cappadoce, que nous attendons avec une vive impatience. Il pourrait ensuite s'occuper de quelque autre médecin grec moins connu, tel qu'Aétius, Oribase, Alexandre de Tralles, etc. Quoi qu'il en soit, nous devons dire que la nouvelle édition du traité d'Hippocrate, *de victus ratione in morbis acutis*, réunit toutes les conditions qui peuvent satisfaire les philologues. Une version latine d'une exactitude remarquable est placée au-dessus du texte et sur deux colonnes. Le commentaire philologique, qui occupe près de cent pages, vient immédiatement après cet opuscule. Le volume se termine par des notes critiques sur le texte de Soranus publié par Dietz, et par deux tables, l'une des auteurs et l'autre des matières et des mots grecs.

## LITTÉRATURE MODERNE.

**De la grêle et du tonnerre, par saint Agobard. 2e tirage. — Lyon, 1841. Imp. de Dumoulin, Ronet et Sibuet. In-8° de 55 p.**

Parmi les écrits d'Abogard, célèbre docteur de l'Église de Lyon, il en est un qui a une origine assez intéressante pour l'histoire des superstitions vers le commencement du IXe siècle. Par suite de l'ignorance ou de la négligence des prêtres de cette époque, il s'était répandu une illusion grossière parmi les peuples au sujet des orages accompagnés de grêle et de

tonnerre, et de la mortalité qui régnait quelquefois parmi les bestiaux. Tous attribuaient ces fâcheux événemens à l'influence des sorciers. « Nous avons vu, dit même Agobard (p. 9 de la trad.), et entendu beaucoup de gens assez fous et assez aveugles pour croire et pour affirmer qu'il existe une certaine région appelée Magonie, d'où partent, voguant sur les nuages, des navires qui transportent dans cette même contrée les fruits abattus par la grêle et détruits par la tempête, après toutefois que la valeur des blés et des autres fruits a été payée par les navigateurs aériens aux *tempestaires*, de qui ils les ont reçus. » Cette erreur, si généralement répandue, fut combattue par Agobard, qui en fit l'objet d'un traité particulier. Il prouve que ce préjugé était fondé sur le mensonge, puisqu'il attribuait aux hommes ce qui est l'ouvrage de Dieu seul, et il puise ses preuves dans les passages de l'Écriture où il est parlé de la grêle et des orages comme produits par la volonté seule de Dieu. Quant au fait attribué à Grimoald, duc de Bénévent, lequel aurait, en haine de l'empereur Charlemagne, envoyé des hommes répandre une certaine poussière sur les campagnes, les montagnes et les fontaines, ce qui avait causé une mortalité parmi les animaux, Agobard soutient que ce fait est faux, non-seulement parce que l'exécution en était impossible, mais parce qu'on n'en avait aucune preuve. La traduction française de ce traité curieux, que nous annonçons aujourd'hui, ne porte pas de nom d'auteur, mais la préface se termine par quelques lignes d'après lesquelles il est facile de reconnaître le savant et spirituel bibliothécaire de Lyon; nous avons nommé M. Péricaud. « Nous publions aujourd'hui, dit en effet le traducteur français, cette traduction faite il y a bien des années, et dont nous avons fait insérer deux chapitres dans l'*Annuaire de Lyon* pour 1837 (p. XXXIII). Après l'avoir retouchée avec soin, nous l'avons soumise à l'auteur des *Matanasiennes*, qui a bien voulu la revoir à son tour. La voici donc telle qu'elle est sortie du creuset de notre docte hypercritique. Toutefois, tiré à petit nombre d'exemplaires, c'est essai n'est destiné qu'à des amis et à des collè-

gues qui le recevront avec indulgence, et qui, malgré l'absence de notre nom, nous reconnaîtront aisément à cette devise anagrammatique : *Secula nudo pristina.* » La traduction de ce traité, qui est en regard du texte, est suivie de quelques pages de notes où M. Péricaud a fait preuve de goût, de critique et de ses connaissances bibliographiques habituelles. Nous recommandons surtout ce qui concerne les nautonniers aériens cités plus haut par Abogard lui-même.

Histoire de la littérature française au moyen âge, etc., par J. J. Ampère. Introduction. Histoire de la formation de la langue française. — Paris, 1841. In-8°. de LXIV-422 p. Prix : 7 fr.

Le nouveau volume publié par M. Ampère a pour objet, ainsi qu'il l'annonce dans sa préface, d'exposer les lois de la décomposition latine et de l'organisation moderne de cette langue du moyen âge qui contient les monumens de sa littérature. Mais avant d'entrer en matière, il a voulu jeter un coup d'œil sur l'ensemble des travaux littéraires de la France à partir de cette époque de rénovation générale, fin du XI^e siècle, jusqu'à la clôture du XIV^e. La période que l'auteur doit parcourir s'étendra donc de 1100 à 1400, et c'est elle qu'il appelle, dans sa signification la plus restreinte, le moyen âge proprement dit. Le tableau qu'il en trace dans ces préliminaires nous a paru heureusement composé quant à la marche de la civilisation et des arts. Mais nous aurons bien des observations à faire, en suivant le compte sommaire qu'il rend, dans sa préface, du mouvement littéraire pendant le même espace de temps.

Et d'abord, après avoir dit qu'au midi de la France les troubadours sortirent du sein des ménestrels et des jongleurs, tandis qu'au nord ces derniers restèrent à peu près sur la même ligne que les trouvères ; après avoir ajouté avec plus de justice que les poëtes de la langue d'*oc* et ceux de la langue d'*oïl* se partageaient la France entière, M. Ampère en revient à placer toujours en seconde ligne les trouvères, dont l'influence

selon nous ne saurait être ainsi méconnue. « Les trouvères, dit-il page XXII, ne sauraient être séparés des troubadours leurs *modèles ;* ce qu'ils ont produit de plus original peut-être, ce sont certaines romances narratives, assez semblables pour le tour et la physionomie aux romances populaires de l'Écosse, du Danemark, de la Suède, de l'Espagne. » Quant aux chansons d'amour, aux sirventes, aux tensons, M. Ampère en refuse tout à fait l'invention aux trouvères. M. Ampère oublie que, dans ce genre de poésie, ceux-ci avaient fait aussi leurs preuves contemporaines ; que si leur langue existait de manière à leur faire produire des romances narratives, d'autres genres de littérature ont du coexister, puisque de son aveu même (p. XX) « la culture scientifique était dans la France proprement dite certainement supérieure. » Pour dénier ainsi aux trouvères l'invention de la moindre poésie lyrique, il lui avait fallu auparavant poser ceci en fait : « C'est surtout dans le midi de la France que se sont continuées des habitudes poétiques, des chants populaires dont l'origine remonte à la plus haute antiquité, et qui sous leur dernière forme sont venues se rejoindre à la poésie que *créaient les troubadours.* » Mais outre que le fait simultané de chants populaires dans les deux langues ne peut être révoqué en doute aujourd'hui, M. Ampère avoue (même page) que des chants religieux, guerriers ou satiriques, existaient en latin jusqu'au XI^e siècle. » Cependant, il doute si, « à côté des essais de ces divers genres cultivés en latin, d'autres ont existé simultanément en langue vulgaire ou en français. » Ce qui ferait supposer que les recherches de l'auteur ne remontent pas bien haut. Toutefois il veut bien en convenir (p. XX,), « les chants satiriques d'alors qui retentissaient dans les carrefours et les places publiques devaient être en langue française ; les couplets qu'Abailard composait pour Héloïse, et qui étaient répétés par la foule, étaient sans doute aussi en français. Abailard serait alors le premier des trouvères ! » M. Ampère avoue encore « qu'on possède quelques chants mixtes, moitié en latin, moitié en français. C'est là, dit-il, qu'on voit la première aurore de la poésie lyrique fran-

çaise. » Ce ne sont donc pas les troubadours qui en ont donné les modèles. Il y a plus, quoique la circonstance de vers satiriques faits contre Eble, comte de Poitiers, qui s'était caché chez un foulon de peur des Normands, ne se trouve rapportée que dans la chronique de Benoît, cela prouve qu'on faisait des vers satiriques en français dès le IXe siècle.

Mais, continue M. Ampère, p. XXII, « Si la Provence était moins savante que la France du nord, elle était plus polie, ses mœurs étaient plus douces, plus raffinées. » Les mœurs de qui ? celles des habitans des cours et des châteaux sans doute ; car la poésie est un objet de luxe ; et comment peut-on affirmer sans preuve que les princes et les nobles de l'Ile-de-France et de la Picardie, de la Normandie et de la Champagne, fussent, à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle, moins policés que les seigneurs languedociens ou provençaux ? Pourtant l'auteur de la préface semble avoir tant à cœur de prouver que, dans la poésie lyrique, les trouvères ne furent point originaux, qu'il veut à toute force les subordonner aux troubadours, sauf à supposer que ceux-ci auraient imité les anciens qu'ils ne connaissaient guère. Car, comme le reconnaît plus loin M. Ampère (p. XXXII,) : « Ils ne savaient que des noms de quelques poëtes anciens, et connaissaient mieux les romans de chevalerie que l'Iliade ou l'Odyssée. » Il ne suffit donc pas de dire (p. XX), « les troubadours ont quelque chose de nouveau, ils ne répètent plus des chants déjà existans, ils créent, ils *trouvent* ; de là leur nom. »

Nous le demandons de bonne foi, les trouvères n'avaient-ils pas les mêmes antécédens, c'est-à-dire les jongleurs n'étaient-ils pas devenus des *trouvères ?* M. Ampère sait aussi bien que nous, sinon mieux, que ce mot *trouvères* est le sujet, et *trouveor* ou *trouveur* le régime dans la langue d'*oil*, de celui que rend la langue d'*oc* par l'expression de *trobador*. Or, si les trouvères n'avaient pas inventé leurs chansons en même temps que leurs émules, pourquoi les aurait-on qualifiés de la même manière et n'aurait-on pas continué à les désigner sous le nom de ménestrels et de jongleurs ? c'est que la même idée néces-

était l'emploi du même titre. Au contraire, on sait que *trouver*, et comme nous disons *trouver*, prenait son origine dans le mot *trou*, de tribut, taxe, et que le verbe *trouver* s'appliqua d'abord aux collecteurs de taxes qu'on disait avoir *trouvé*, c'est-à-dire recueilli le *trou*. On ne trouve bien en effet que ce qu'on a cherché : *Quærite et invenietis*. Il suit de ce qui précède que trouvères serait plutôt primitivement français, et que trobador en serait la traduction ou l'équivalent provençal ; car si *trouver* a été pris par extension pour inventer, pourquoi les mots de *trouvère*, *trouveur*, inventeur, seraient-ils postérieurs à celui de troubadour? Il faut le dire, car la lecture attentive des ouvrages de M. Ampère nous a prouvé qu'il avait sur ce point peu d'opinions qui lui fussent propres, la *Poésie des troubadours*, savant ouvrage de M. Dietz, publié à Bonn, en 1827, a beaucoup servi à M. Ampère pour asseoir et formuler ses jugemens. Or, M. Dietz est très-partial en faveur des troubadours qui semblent être, d'après lui, les prototypes de tous les poëtes modernes. Il ne fait d'ailleurs que reproduire les argumens répétés par feu M. Raynouard dans son grand ouvrage, et dans ses articles du Journal des Savants. Aussi M. Raynouard lui souhaitait, en 1828, beaucoup de succès à cet égard, et nous le concevons. Le respectable auteur du *Choix des poésies* écoutait involontairement les préjugés de sa jeunesse, entretenus par des études toutes rapportées à un sujet chéri. Ainsi, par exemple, quand il cherchait à établir que la langue des troubadours était plus littéraire que populaire, que de là devait résulter la conservation de l'unité du langage, tandis que la langue des trouvères parlée en divers pays avait subi une grande variété de modifications, M. Raynouard mettait de côté les accidens exactement semblables de son idiome natal, et par conséquent de prédilection. En effet, la langue des troubadours étant parlée dans plusieurs provinces du midi exactement dans la même proportion que celle du nord était parlée en Normandie, dans l'Ile-de-France, en Bourgogne, en Flandre, en Bretagne, etc.; elle se divisait en trois dialectes principaux, le limousin, le provençal et le

catalan, et comme celle des trouvères, elle portait la trace de modifications barbares, non-seulement dans sa syntaxe, mais dans son vocabulaire. Enfin les chansons des trouvères, aussi bien que celles des troubadours, étaient colportées dans les châteaux et dans les cours, où elles étaient suffisamment entendues. Aussi, malgré la différence des dialectes normand, français, picard, champenois et lorrain, il existait une langue littéraire générale, commune à tous les trouvères, apprise et répétée par les dames et les gens du grand monde dans les cours d'Angleterre et de Sicile, de Flandre et de Brabant, de France et de Lorraine, et dans laquelle furent écrits, dès le XII^e siècle, nos vieux poëmes cycliques et romanesques, que, comme nous le verrons tout à l'heure, les disciples de M. Raynouard veulent à toute force avoir été imités ou traduits du roman méridional. Comment, s'il en était autrement, s'expliquer l'antique universalité de la langue française? Mais M. Ampère, venu à une époque où ces questions ont été tant de fois débattues, a-t-il bien sérieusement examiné si ces mêmes troubadours auxquels seuls il attribue le mérite d'avoir donné leur poésie lyrique et satirique au reste de l'Europe, lui ont aussi donné les modèles et les types de l'épopée chevaleresque? Ce n'est pas tout que de l'affirmer; pour être sûr de son dire, il faudrait démontrer, pièces en main, que les Wace, les Lambert li Cors, les Alexandre de Bernay, les Jéhan de Flagy, les Huc de Villeneuve, les Chrétien de Troyes, etc., avaient imité les troubadours. Nous verrons comment l'auteur y réussira dans la suite de son ouvrage. Quant à présent, voici l'énonciation de sa thèse : « L'épopée chevaleresque (page LI) n'a pas en » France une origine étrangère; mais il y avait deux Françes, » la France du midi et celle du nord; là se présente la *question d'antériorité*. Elle a été résolue, d'après M. Fauriel, en » faveur du midi : en faisant tout au plus quelques réserves » dubitatives pour certains poëmes dont la date et l'origine » ne sont pas entièrement fixées, entre autres pour celui de » Roncevaux, dont l'auteur est un poëte normand. »

Comme on le voit, M. Ampère fait bon marché du génie épi-

que des trouvères; cependant, de la page XXXII à la page LIV de sa préface, il parcourt assez méthodiquement les sujets qu'a traités la poésie épique du moyen âge, savoir : la guerre de Troie, les Cycles d'Alexandre, de Charlemagne et d'Arthur, et nous ne voyons pas qu'il ait établi la composition primitive de tous ces romans comme émanant des troubadours. Il est vrai qu'il affirme (page XLVII) que « les romans du Graal, le » Titurel et le Parcival ont été écrits en provençal primitive- » ment, que le plus complet récit de l'histoire de Tristan est » un récit anglais (page LIII) dont l'auteur, Thomas d'Ercel- » donne, avait été précédé par les Provençaux. » Pour nous, qui ne nous contentons pas du *jurare in verba magistri*, nous le mettons au défi d'apporter dans la suite de son livre des preuves à l'appui de ce qu'il avance. A qui, comment et pourquoi persuadera-t-il que les traditions bretonnes, base des romans de la Table-Ronde, ont traversé tout d'abord la France pour être rédigées en provençal, et revenir charmer les cours de Bretagne, de Normandie et d'Angleterre? Cela sera curieux à voir.

Quant aux chansons de geste et aux romans carlovingiens, si, comme le suppose M. Ampère, p. XLV, « l'expédition de Charle- » magne contre les Lombards a été en partie le motif des » poëmes où figure Ogier le Danois, tandis qu'ils tiennent par » un autre côté aux expéditions des Normands, » qu'y a-t-il là-dedans pour accuser l'œuvre *primitive* des troubadours? *Si* « le nom de Guiteclin (Wittikind) donné à un poëme che- » valeresque est une allusion aux guerres si longues de Charle- » magne contre les Saxons; » *quid* encore des troubadours? Et Raoul de Cambrai, Amis et Amiles, Gérard et Jourdain de Blaves, Doon et Garnier de Nanteuil, Parise la Duchesse, le chevalier au Cygne, Walther d'Aquitaine, Johan de Lanson, Maugis d'Aigremont, Ayol, Aubery le Bourgoing, Beuves de Hanstonne, le chevalier au Lion, etc. (nous citons sans ordre, sur simples souvenirs), procèdent donc indistinctement de la littérature provençale. Il est nécessaire de le croire dans le système de l'auteur, si l'on pèse bien ses paroles. « Les luttes des

» princes carlovingiens contre les Sarrasins du midi de la » France ont été personnifiées dans le célèbre Guillaume d'O- » range, Guillaume le Pieux, héros d'une collection d'épopées » les plus curieuses peut-être de celles qui restent à publier. » Enfin le poëme des quatre fils Aymon paraît offrir quelques » vestiges des résistances opposées aux rois francs par divers » chefs indépendans, et en particulier par les chefs aquitains. » Pour le dire en passant, Aymon d'Ardennes et ses fils n'étaient pas Aquitains d'origine. Ils descendaient de Beuves de Hantonne, cousin de Pepin. La maison de Clermont était donc carlovingienne. M. Michelet (Hist. de France, t. II, p. 29) a dit qu'Aymon soutint une lutte contre Charles le Chauve. Mais c'est surtout son fils Regnault et les frères de celui-ci qui se rendirent célèbres par cette lutte contre le monarque aîné de leur race, et dont les romanciers ont fait, selon leur coutume, le Charlemagne sempiternel. C'est sans doute ce que M. Ampère entend par les *rois francs*. Continuons. « Il est » d'autres poëmes qu'on peut considérer comme un tableau de » l'histoire de la société féodale, et pour ceux-ci on en doit » citer deux : l'un, Gérard de Roussillon, composé en pro- » vençal, dans lequel, à côté de la plus grande exaltation de » l'amour chevaleresque, se trouve la peinture héroïque de » l'existence altière des grands personnages féodaux ; l'autre » est Garin de Loherain, qui contient aussi une peinture cu- » rieuse de la vie féodale. On y voit les dissensions des grandes » familles, leur énergique opposition à la royauté ; c'est une » œuvre dont l'inspiration est toute féodale, toute guerrière, » nullement chevaleresque et galante ; la situation des femmes » y est évidemment très-subordonnée, et l'Église y tient très- » peu de place. » Il est bien heureux que M. P. Paris ait publié celui-là ; car, sauf à contester sous quelques rapports l'appréciation qu'en fait M. Ampère, il lui a fallu le citer, en avouant que si l'inspiration n'en est pas *galante*, du moins elle n'est pas *provençale*. Et dans le cours de ses élucubrations, l'auteur de la préface en trouvera bien d'autres, malgré ses *réserves*, nous l'espérons ; à moins que, comme dans les

précédens volumes de cette histoire littéraire, il se dispense de recherches qui lui seraient propres. Par exemple, on conçoit qu'avec les travaux des bénédictins et ceux des érudits de nos jours, M. Ampère ait pu faire un livre, et qu'il fasse encore beaucoup d'ouvrages; mais qu'il n'ait recours qu'aux imprimés, qu'encore il ne les lise pas tous, témoin les dissertations de l'abbé Lebeuf et de Legrand d'Aussy, dont il ne paraît pas avoir fait usage, et les œuvres de l'abbé de Larue, dont nous parlerons tout à l'heure; et qu'enfin il ne se donne pas la peine de feuilleter lui-même les recueils manuscrits que ces savans ont compulsés : c'est ce qu'on ne comprendrait pas avec les encouragemens extraordinaires qu'il a reçus. Tous ceux qui ont étudié par eux-mêmes les monumens de notre ancienne littérature seront plus équitables dans leurs jugemens. Ils reconnaissent que, « s'il y avait deux France, celle du midi et celle du nord, » la culture des lettres y fut à la fois spontanée et simultanée ; mais que, quand il serait vrai que les trouvères eussent traduit du provençal quelques chansons amoureuses, la traduction pouvait être réciproque de la part des troubadours, suivant le besoin des pays que les uns et les autres parcouraient, et que de là il ne s'ensuit pas qu'ils aient emprunté aux troubadours leurs poëmes épiques et cycliques. Les sujets y répugnent pour la plupart, et le rôle qu'y jouent certains chefs méridionaux éloigne toute idée de supposer que les troubadours aient les premiers célébré le véritable ou fabuleux Charles, et les pairs vainqueurs de ces mêmes chefs. Mais que les Provençaux aient eu leur Gérard de Roussillon, leur Guillaume d'Orange primitif et leur Philoména, et enfin d'autres poëmes qui sont perdus, c'est ce qu'on ne peut contester sans encourir le reproche de partialité contraire. Pourtant M. Ampère aurait bien voulu excuser ces pauvres trouvères de leur défaut d'originalité. « Il y a, dit-il (p. XXVII), des trou-
» badours de toutes les conditions : les uns sont empereurs,
» rois, princes ; d'autres naissent dans les rangs inférieurs de
» la société, bourgeois, artisans, serviteurs. Outre les diver-
» sités de la naissance, plusieurs offrent un caractère d'indivi-

» dualité très-tranché. Les trouvères offrent moins d'intérêt et » de variété dans leurs biographies. » A cela l'on pourrait répondre que depuis Wace jusqu'à Rutebeuf, depuis et avant Richard Cœur-de-lion jusqu'à Charles d'Anjou, il y a eu des *trouvères* de toutes les conditions. Il est vrai que M. Ampère réclame Richard comme troubadour; mais ignorait-il que ce prince, d'origine méridionale par sa mère, et normande par son père, parlait et écrivait dans les deux idiomes? Ce n'était sans doute pas en roman du midi qu'il correspondait avec l'Artésien Blondel. La biographie des trouvères offre moins d'intérêt. Cela veut dire que, comme Nostradamus, Millot, d'après Sainte-Palaye, et enfin le savant Raynouard, ont pris la peine de rassembler tout ce qui concernait les troubadours; les mêmes recherches étaient encore à faire sur les trouvères, lorsque l'abbé de la Rue, dans son Essai sur les poëtes de la langue d'oil, MM. de Roquefort, Crapelet, Paris, Michel, Jubinal et Leroux de Lincy, dans des ouvrages séparés, ont rempli cette tâche de leur mieux. Or M. Ampère ne trouve à parler dans tout cela que de « Thibaut, comte de Champagne, » et de Coënes de Béthune, dont M. P. Paris a fait connaître » la biographie. » L'érudit et spirituel éditeur du *Romancero* a fait encore davantage, car il a fait connaître Hues d'Oissy, le vidame de Chartres, le roi de Sicile, Jean de Brienne, Pierre Mauclerc, Hues de la Ferté, pour des trouvères dont la biographie ne manque pas d'intérêt.

« Quant au sire de Coucy, ajoute M. Ampère, auquel on a » prêté l'horrible dénouement des aventures de Cabestaing, le » héros de cette tragique histoire, *qui certainement ne s'est* » *pas reproduite deux fois*, est bien plutôt Cabestaing que » Coucy..... Ce récit n'était peut-être pas plus vrai de l'un » que de l'autre, et n'était probablement qu'une dernière ver- » sion de l'antique festin d'Atrée, dans lequel sont entrés des » sentiments chevaleresques et des incidens de la vie moderne. » Ce qui peut faire pencher vers cette opinion, c'est de voir » la même histoire se reproduire encore une fois en se multi- » pliant dans le Lai d'Ignaurès, où douze chevaliers font main-

» ger à douze femmes coupables le cœur d'un rival heureux. »

Il faut avoir bien envie de remonter jusqu'aux Grecs pour émettre semblable assertion. Comme si un crime atroce dicté par la jalousie n'avait pu, dans des siècles où les passions des seigneurs ne connaissaient aucun frein, être commis une fois en Picardie aussi bien qu'en Languedoc, peut-être même en Italie aussi bien qu'en Espagne, où le cavalier Guardastagno et le marquis d'Astorga donnèrent lieu à de pareils récits. Et quant au *Lai d'Ignaurès*, si, comme nous aimons aussi à le croire, ce n'était qu'une fiction, cela ne prouverait pas que les aventures de Cabestaing et de Coucy soient également d'invention romanesque. Au surplus, MM. Laborde et Raynouard, sans être d'accord sur d'autres points, ont fait assez bien connaître que Renaut, châtelain de Coucy, n'était rien moins qu'un seigneur, pour qu'on ne le confondît pas avec les puissans *sires* de ce nom.

Pour en finir avec l'amant de la dame de Fayel, nous citerons encore cette phrase de la préface, p. LIV. : « La poésie » épique du moyen âge passe, par des transitions presque in- » sensibles, au fabliau. Le roman du *sire* de Coucy, par » exemple, qu'est-ce autre chose qu'un long fabliau? » Nous ne savons qui s'avisera jamais de ranger l'histoire du châtelain de Coucy parmi les poëmes épiques. Mais qu'on se tienne pour averti.

Comme M. Ampère passe rapidement sur le roman de Renart, sans parler de *Fauvel*, etc., et sur la poésie dramatique, par laquelle il achèvera, dit-il, le tableau de la littérature du moyen âge, nous n'avons plus à rendre compte que des dernières pages, où il expose son plan d'études de la langue française, objet du volume actuel. Ici nous citerons encore textuellement.

« Avant d'étudier cette littérature, il faut connaître la langue » dans laquelle elle est écrite; cette langue, qui diffère à plu- » sieurs égards du français actuel, et a été un intermédiaire » entre le latin et l'idiome que nous parlons; cette ancienne » langue a ses règles à elle, sa grammaire et en partie son

» vocabulaire à elle. Comment s'est-elle formée? Comment est-
» elle née de la décomposition du latin? Quelles lois ont pré-
» sidé à cette décomposition et à l'organisation nouvelle qui
» en est sortie? Quels élémens sont venus se joindre aux élé-
» mens latins, et quels élémens plus anciens préexistaient?
» Par quelle alchimie s'est opérée la transformation d'un
» idiome savant en un idiome vulgaire, qui est devenu savant
» et cultivé à son tour? »

Tels sont les problèmes qui se sont offerts à M. Ampère en abordant les origines de la langue française, et dont il recherche la solution dans une série de dix-sept chapitres nourris de faits et d'observations curieuses. Comme ce livre doit être lu, parce qu'il offre souvent une véritable instruction, à travers des erreurs et des inexactitudes dont le détail serait trop long à relever, nous n'en dirons plus que quelques mots. L'auteur pose d'abord quelques principes généraux de la formation des langues d'après des exemples empruntés à d'autres idiomes; il applique ce principe à la formation des langues néo-latines. Il examine la fameuse hypothèse d'une langue *romane* primitive, et en fait sentir l'impossibilité et l'invraisemblance. Il explique ensuite comment chacune des parties du discours a pu sortir de son analogue latin, en présentant comparativement ce qui a lieu en français et dans six idiomes de la même famille. Enfin, dans l'histoire de la dérivation et de la transformation des mots, encore bien qu'on puisse lui reprocher de donner trop de place aux étymologies sanscrites, il marche heureusement sur les traces des philologues allemands qu'il a consultés, et termine par des recherches sur les anciens dialectes, sur les patois modernes, et sur la prononciation française au moyen âge, ce travail important. Dans son appendice, M. Ampère a cru devoir, surabondamment, peut-être démontrer les traces que la langue romane a laissées dans la langue du XVI^e siècle, et combien son histoire importe à l'intelligence de notre idiome actuel.

Chefs-d'œuvre poétiques des dames françaises, depuis le XIII^e siècle jusqu'au XIX^e. — Paris, 1841. Paulin, lib., imp. de Béthune et Plon. In-12 de XXIV-372 p. Prix : 3 fr.

L'idée de réunir dans un seul volume les chefs-d'œuvre poétiques des dames françaises est une idée heureuse; mais cette idée ne vaut que par sa mise en œuvre, et la publication ne sera ce qu'elle doit être que si la science de l'éditeur, son jugement, son tact et son impartialité ont répondu à l'importance du sujet. Il faut d'abord qu'il ait connu toutes les œuvres des femmes poëtes, afin d'être sûr que ses choix et ses exclusions sont également justifiés; il faut ensuite une grande habitude littéraire, une singulière aptitude critique pour bien démêler, dans toutes ces productions, ce qui constitue véritablement les chefs-d'œuvre de chaque écrivain. L'éditeur du recueil que nous avons sous les yeux a-t-il réuni ces qualités si rares, mais si précieuses ? Nous n'oserions l'affirmer, car il nous semble presque impossible de tout lire en cette matière, mais surtout de tout rassembler. Nous ne lui ferons donc pas un reproche de n'avoir pas fait ce que nous déclarons impossible : nous acceptons sa publication dans les termes où il l'a posée, et lui reconnaissons volontiers les mérites qu'il y a reconnus lui-même. « Ce qu'on ne refusera pas sans doute à ce recueil, dit M. Busoni dans la courte préface qui ouvre le volume, c'est sa variété; ce qu'on pourrait être tenté d'y reprendre, c'est l'inégalité des œuvres. Il s'y trouve effectivement, à côté de pièces supérieures et exquises, d'autres morceaux moins remarquables ou même faibles. Cette imperfection, on ne saurait avec raison l'imputer à l'éditeur; elle tient à la nature même de la publication. Il faut le louer au contraire d'avoir su réunir et concentrer dans un cadre qui ne manque pas d'une certaine étendue, et dans un ordre clair et naturel, les morceaux d'élite dus aux femmes distinguées de toutes les époques. Il y a joint un glossaire indispen-

sable pour la pleine intelligence des auteurs antérieurs au XVII^e siècle, et une courte notice biographique au moyen de laquelle l'inspiration de chacun de ces auteurs se laisse entrevoir jusqu'à un certain point, soit par le caractère et la position personnelle, soit par la date de la venue. » Nous regrettons que les notices biographiques qui suivent le nom de chaque poëte soient aussi courtes ; car bien souvent ce ne sont que quelques lignes, et il y aurait eu, ce nous semble, intérêt et utilité, sinon à faire connaître la vie entière de l'auteur, du moins à fournir une appréciation un peu complète de sa manière et de son talent.

Ne pouvant citer aucune pièce, ce qui nous mènerait trop loin, et ayant trop peu d'espace pour apprécier nous-mêmes chacun des poëtes de ce volume, nous nous contenterons de donner les noms de chacune des dames françaises dont les chefs-d'œuvre sont offerts au lecteur : cette énumération servira mieux que tout éloge à faire connaître l'importance de ce recueil. XIII^e siècle : Barbe de Verrue, Agnès de Bragelongne, Docte de Troye, Béatrix de Savoie, Marie de France, Sainte des Prez, Flore de Rose. XIV^e siècle : Justine de Lévi, Christine de Pisan. XV^e siècle : Clotilde de Surville, Anne de Marquets, la reine de Navarre. XVI^e siècle : Pernette du Guillet, mademoiselle de Gournay, Diane de Poitiers, Marie Stuart, mademoiselle de Romieu, Georgette de Montenay, mesdames des Roches, Louise Labé, Jeanne d'Albret, Marseille d'Altoviti, Anne de Rohan, Antoinette de Loyne. XVII^e siècle : La comtesse de Murat, madame Deshoulières, mademoiselle Deshoulières, la comtesse de la Suze, Catherine Bernard, mesdemoiselles de Scudéry et de la Vigne, mademoiselle Dupré, mademoiselle L'Héritier de Villandon, madame de Saint-André, mademoiselle Cheron, mademoiselle Masquières, mademoiselle de la Chaise, mademoiselle Serment, madame de Crillon, la comtesse Bregy, madame de Villedieu, mademoiselle Descartes, madame Lecamus, mademoiselle L. D. P. P., mademoiselle de Calage, mademoiselle Dufresnoy, la comtesse de Dalet, madame de Liancourt, mademoi-

selle de Bastide, madame Durand, madame de Plat-Buisson, la marquise de Tibergeon. XVIII^e siècle : Mesdames de Louvencourt, du Deffant, Cosson de la Cressonnière, Dumont, la comtesse de Vidampierre, Poulain, Dussé et de Simiane, Pétigny, Chemin, Bourette, Dubocage, la marquise de Laferrandière, Verdier, la comtesse de Beauharnais, de Staël, Pipetet, princesse de Salm-Dyck, de Genlis, Joliveau, Bourdic-Viot, Montanclos, d'Houdetot, Gorgeon, Montégut, Defrance, et Victoire Babois.

**Voci e locuzioni italiane derivate delle lingua provenzale. Opera del professore Vincenzio Nannucci. — Firenze, tipografia Felice Le Monnier, 1841. In-8° de 256 p.**

L'auteur de cet ouvrage s'est proposé un louable et noble but qui doit être apprécié principalement par les véritables amateurs de la langue italienne. On se rappelle les recommandations faites par l'illustre Monti dans son immortel ouvrage intitulé Corrections proposées pour le dictionnaire de la Crusca, c'est-à-dire recherche de la véritable origine de la langue vulgaire, recherche qui ne produira aucun résultat satisfaisant si elle n'est pas dirigée vers la langue provençale. Dérivées d'une même source, du romain rustique, ces deux langues, quoiqu'elles ne présentent pas les mêmes traits, offrent cependant tous les caractères d'une grande conformité, tels que leurs élémens, l'accord de leurs formes principales, l'analogie de leurs combinaisons, et la ressemblance des mots et de leurs constructions, parallèle sans lequel il est impossible de se former une idée juste de la langue vulgaire en Italie. L'auteur fait observer ensuite qu'il y a un rapport frappant entre le langage des premiers littérateurs italiens et celui des écrivains provençaux, et que dans leurs écrits on trouverait difficilement un mot, une phrase, une construction qui ne présentât pas le type primitif et le caractère uniforme de ces deux langues. Quoique moins ancien

que la langue italique, le provençal fut cependant cultivé le premier; aussi, sans une connaissance approfondie de la langue des troubadours, ne pourrions-nous que très-difficilement entendre et découvrir le sens, les formes et les beautés que renferment leurs poésies. Ne réimprimons donc plus de dictionnaires avant que ce grand travail indiqué par M. Nannucci n'ait été terminé. Tâchons auparavant de corriger tous ces mots d'origine provençale qui, dans les dictionnaires publiés jusqu'à ce jour, sont mal définis et détournés de leur véritable étymologie; redressons, dans les anciens manuscrits, les leçons fausses adoptées comme les seules bonnes par les éditeurs et les interprètes. Combien, par exemple, de mots, de locutions, dans le Dante, ont été plus ou moins mal compris et expliqués, par cela seul que les commentateurs ne sont pas remontés à la véritable origine! Avant d'entreprendre une nouvelle édition de la Divine Comédie, les Italiens devraient consulter les trente-six manuscrits qui sont conservés à Paris dans la bibliothèque royale et dans celle de l'Arsenal. Pour donner une idée de la manière dont l'auteur signale l'imperfection des travaux sur le Dante, nous rapportons le passage de la p. 39: *Ma che.* — Dante, Inf. IV, v. 25:

« Quivi, secondo che per ascoltare,
» Non avea pianto ma che di sospiri,
» Che l'aura eterna facevan tremare.

« Dai comentatori si dice che quel *ma che* è voce spagnuola, » o lombarda, o piemontese, nè sanno che in Dante non v'ha » parola, la quale non sia romana. Un anonimo scrive che » quel *ma che* non è altro che *maichè*, o *ma' che*, o *mai che*, » sinonim idi *che* per *fuorchè* preceduto dalle negative *non*, o » *nè*, e che quel *ma* per *ma'*, o *mai* non è che un ripieno. Ma » in tutti gli esempi di Dante ed in altri antichi scrittori nel » *ma che* non v'ha null' altro che il *mas que* dei provenzali, » corrotto dal lat. *magis quam*, e vale *più che*, *fuorchè*, *se non* » *che*, e questo solo si accorda col senso della terzina, come » più chiaramente si scorge dal secondo esempio nel Romanzo » di Fierabra:

» Senher, ditz Oliviers, no us deman als, si us platz,
» Mas que m detz la batalha d'aycel desbateyatz;
» *Signore, dice Oliviero, non vi domando altro, se vi piace,*
» *ma che* (se non che, fuorchè) *mi diate la battaglia di quei*
« *disbattezzati.* »

A la page 45. — *Adesso.* — Dante, Purgat., XXIV, v. 113 :

» E noi venimmo al grand' arbore adesso.

» Adesso non è da *issa*, come annotano i comentatori, ma
» dalla voce provenzale *ades* originata dal lat. *ad ipsum*, sot-
» tintesovi *tempus*, e vale *allo stesso tempo, allo stesso istante,*
» *subito*, ec., e come meglio risulta dall' altro esempio, tratto
» dalla Tenzone fra Pier d'Alvernia e Bernardo da Ventadorno :

» Gran a bona gran ben ses dolor, . . . . . .
» Mas ades vens lo jois lo plor.

» *difficilmente ha uomo gran bene senza dolore, ma adesso*
» *vince la gioia lo pianto.*

Nous lisons encore à la page 184 : — « *Intamolare.*
» Il vocabolario : *Intamolare.* V. A. Penetrare, Entrare. Gio.
» Vill. 11. 1. 8. E al ponte Rubaconte l'Arno valicò l'arcora
» dal lato e ruppe le sponde in parte, e intamolò in più luo-
» gora. Ma il Monti nella sua citata Proposta a questa voce
» *Intamolare* ha notato che non può qui avere un tale signi-
» ficato. Ricorsi io quindi (dit l'auteur) all' Edizione del Mu-
» ratori e ritrovai : *E al ponte Rubaconte l'Arno valicò l'ar-*
» *cora dal lato, e ruppe le sponde in parte. E In Tal Modo*
» *in più luogora ruppe e mise in terra il palagio del castello*
» *Altafronte*, ec. Delle tre parole adunque *in tal modo* proba-
» bilmente scritte *intalmodo*, secondo la barbara ortografia
» antica si formò la mostruosa parola *intamolò*, cangiando
» il *d* in *l*, e così andò per le stampe, e giunse al vocabolario. »

Cet extrait suffit pour donner une idée du travail de M. Nannucci, et pour faire apprécier un ouvrage qui mérite d'être étudié par ceux qui s'occupent de la philologie des langues néolatines.

## LITTÉRATURE ORIENTALE.

Lao-tseu Tao te King. Le livre de la Voie et de la Vertu, composé, dans le VIe siècle avant l'ère chrétienne, par le philosophe Lao-tseu, traduit en français et publié avec le texte chinois et un commentaire perpétuel, par Stanislas Julien, membre de l'Institut et professeur au Collége de France. — Paris, 1842. Imprimé par autorisation du Roi à l'Imprimerie Royale. In-8° de 46-296 p.

M. Pauthier avait déjà, en 1838, publié un commencement de traduction de ce même ouvrage, que M. Stanislas Julien nous donne aujourd'hui en entier. Ce livre ne fait point partie des Kings ou livres canoniques des Chinois, dont la description a été donnée dans le premier volume de la description de la Chine et des états tributaires de l'empereur, par M. le marquis de Fortia d'Urban, Paris, 1839. (*Voyez* le premier volume de cette Revue, p. 59.) Lao-tseu ouvre la série de dix philosophes célèbres qui ont fleuri en Chine avant l'ère chrétienne, et dont les œuvres, presque aussi inconnues que leurs noms, forment une collection de trente-quatre volumes petit in-folio, dont M. Stanislas Julien fait connaître les auteurs dans une savante introduction. Le livre de Lao-tseu, dit M. Abel Rémusat, n'est pas facile à comprendre, parce que l'obscurité des matières s'y joint à une sorte de concision antique, à un vague qui va quelquefois jusqu'à rendre son style énigmatique. En effet, nos deux traducteurs se trouvent différer dès l'énonciation de leur titre. Le mot *tao*, qui en est le premier, signifie selon M. Pauthier, la raison suprême, et selon M. Stanislas Julien, la voie. Cette dernière traduction est changée au bout de deux pages ou plutôt abandonnée pour le mot chinois lui-même, regardé sans doute comme intraduisible. Pour faire juger combien le style de l'auteur chinois est obscur, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs le commencement de la traduction française de M. Stanislas

Julien, véritable reproduction du texte qui porte un grand caractère de simplicité et d'originalité.

« La voie qui peut-être exprimée par la parole n'est pas la voie éternelle; le nom qui peut être nommé n'est pas le nom éternel. (L'être) sans nom est l'origine du ciel et de la terre; avec un nom, il est la mère de toutes choses. C'est pourquoi lorsqu'on est constamment exempt de passions, on voit son essence spirituelle; lorsqu'on a constamment des passions, on le voit sous une forme bornée. Ces deux choses ont une même origine et reçoivent des noms différens, on les appelle toutes deux profondes, doublement profondes. C'est la porte de toutes les choses spirituelles. » Cette interprétation a le mérite d'être littérale; mais est-elle bien facile à comprendre? Est-il impossible, avec son secours, de composer un commentaire intelligible? L'essai suivant a été tenté, et nous a été communiqué par M. le marquis de Fortia, que nous laissons parler. « L'intelligence qui peut se traduire par la parole n'est pas l'intelligence éternelle, c'est-à-dire Dieu dont le nom ne peut être défini. L'être non défini est l'origine du ciel et de la terre; l'être définissable est la nature, mère de toutes choses. C'est pourquoi lorsqu'on est constamment exempt de passions, on s'identifie avec l'être indéfinissable dont l'essence est spirituelle. Lorsqu'on a constamment des passions, on s'abandonne entièrement à la nature qui se présente sous une forme matérielle. Ces deux choses ont une même origine, et reçoivent deux noms différens, Dieu et la nature; toutes deux sont des êtres primitifs; l'un est la porte des choses spirituelles et l'autre de celles qui se présentent à nos sens. — Il semble, continue M. de Fortia, que dans ce commentaire le mot *intelligence* fixe mieux nos idées que le mot *voie*. Pour achever de nous en convaincre, il sera employé de même dans le commentaire du chapitre 4, où l'exact interprète, M. Julien, s'est vu réduit à substituer au mot *voie* le mot *tao*, qui est purement chinois et ne présente aucune idée en français. »

*Traduction.* « Le *tao* est vide. Si l'on en fait usage, il paraît inépuisable. Oh! qu'il est profond! Il semble le patriarche

de tous les êtres ; il émousse sa subtilité ; il se dégage de tous les liens, il tempère sa splendeur, il s'assimile à la poussière ; oh ! qu'il est pur ! Il semble subsister éternellement. J'ignore de qui il est fils : il semble avoir précédé le maître du ciel. »

*Commentaire.* « L'intelligence n'occupe aucun espace ; si l'on en fait usage, elle paraît inépuisable ; c'est un être primitif, il semble le patriarche de tous les êtres. Sa subtilité est telle qu'il faut qu'elle s'émousse pour arriver jusqu'à nous ; mais elle se dégage bientôt de la matière quand elle tempère sa splendeur. Elle peut s'associer à la poussière ; mais elle reste pure, et son existence semble n'avoir pas eu de commencement. Je ne puis lui assigner de père, tandis qu'elle a été nécessaire pour l'existence du maître du ciel. »

« Personne mieux que M. Julien lui-même, dit M. de Fortia en terminant, ne peut rectifier et compléter ce commentaire ; il ne doit pas être arrêté par ce que dit sa préface à la page 13, que le *Tao*, suivant Lao-tseu lui-même, est dépourvu d'action, de pensée, de jugement, d'*intelligence*. C'est ce qu'explique très-bien la première phrase de Lao-tseu. L'*intelligence* qui peut se traduire par la parole n'est pas l'intelligence éternelle ; le *Tao* est cette intelligence qui n'est que la faculté d'avoir des perceptions et de les distinguer les unes des autres, tandis que l'intelligence éternelle est celle qui a dirigé la formation de l'univers. C'est Dieu lui-même. On ne peut donner trop d'éloges au travail de l'académicien distingué qui nous a fourni le moyen de bien connaître la doctrine d'un législateur né l'an 604 avant notre ère, contemporain de Thalès, et antérieur à Platon de 175 ans ; il a précédé Confucius, dont la doctrine n'est pas aussi relevée, mais qui est plus sociale, et qui a organisé l'empire le plus ancien et le plus puissant que nous connaissions. »

Racines hébraïques avec leurs dérivés dans les principales langues de l'Europe, précédées de l'explication des symboles formés par les diverses combinaisons des lettres hébraïques, et de rapprochements entre le chi-

nois, l'hébreu, le copte et le sanscrit, par Ad. Lethierry Barrois, Première partie. — Paris, Dondey-Dupré, Chez Brockhaus et Avenarius. 1842. In-4° de XLIV-100 p. Prix : 8 fr.

L'auteur de ce savant travail ne se dissimule pas les difficultés de la tâche pénible qu'il a entreprise; son intention n'a été que de former un cadre, un modèle qui pourra servir de jalon à ceux qui parcourront la même carrière. Cette modestie convient aux écrivains d'un mérite véritable; mais nous prévenons le lecteur qu'il ne doit pas se laisser prendre à ette précaution oratoire et qu'il peut s'attendre à trouver dans cette première partie du travail de M. Lethierry Barrois des recherches linguistiques du plus haut intérêt et qui ne manqueront pas de faire honneur à l'érudition philologique de l'auteur. Ainsi qu'il l'explique lui-même, il a cherché à réunir toutes les racines; aussi trouve-t-on, dans le cours de l'ouvrage, beaucoup de mots que les dictionnaires modernes ne donnent pas; souvent le même mot a été employé à dessein dans le texte et le commentaire avec une terminaison différente. Il en est un grand nombre d'autres qui ne se trouvent que dans un seul lexique, celui de Sébastien Munster. La nomenclature que l'auteur a adoptée a l'avantage d'offrir de suite toutes les acceptions d'une racine et même tous les mots qui s'en rapprochent; la recherche du verbe n'est ni moins prompte ni moins facile qu'avec l'ordre alphabétique ordinaire; il suffit de prendre le radical formé par les deux lettres dernières en ordre dans l'alphabet. Dans le discours préliminaire et dans l'explication des chapitres, le savant hébraïsant a essayé de comparer le copte à l'hébreu. Quoique cette langue ne dût pas, dans son plan primitif, faire partie de celles qu'il voulait rapprocher, néanmoins la similitude qui existe entre un grand nombre de mots de ces deux langues l'a engagé à revenir sur sa première idée et à se servir du copte, surtout pour l'explication des symboles, toutes les fois qu'il a trouvé des expressions qui pouvaient s'appliquer justement. M. Barrois a aussi tenté un parallèle

entre les clefs chinoises et les racines hébraïques et indiennes ; mais il s'est peu étendu sur cet objet, son but ayant été seulement de faire voir qu'un rapprochement entre ces langues n'est pas impossible, et que l'on pourrait, en le poussant plus loin, parvenir à prouver leur origine commune. L'auteur termine ces indications par la mention des principaux ouvrages dans lesquels il a puisé, ouvrages nombreux et qu'il serait trop long de citer ici. « Pour mettre au jour tout le génie de la langue hébraïque, ajoute M. Lethierry Barrois dans son discours préliminaire, j'ai pensé qu'il n'y avait d'autre moyen que de la recomposer, en commençant par la première lettre, l'*aleph*. J'étudie d'abord le caractère de cette lettre et des noms que l'antiquité lui a donnés ; j'examine également la valeur de chaque voyelle, puis je cherche leurs différentes combinaisons et je rapproche des mots qu'elles forment les correspondans grecs et latins. Je suis la même marche pour le *beth*, et les combinaisons de cette consonne avec les voyelles me donnent un tableau ou cadre de racines ; j'obtiens ainsi seize tableaux formés par l'union de chacune des consonnes aux voyelles, qui contiennent les racines de tous les mots hébreux renfermés dans cent quatorze autres tableaux ou combinaisons de consonnes entre elles ; j'appellerai ces secondes combinaisons des radicaux, parce qu'elles servent à former les verbes ou mots de trois consonnes. J'aurai donc un total de cent trente chapitres. Le premier moyen de rendre la pensée, les premières communications d'idées ont dû avoir lieu par la peinture ; les hiéroglyphes ont donc précédé les lettres. Le dépôt de ces connaissances primitives a été conservé par les prêtres égyptiens ; les Chinois, séparés des autres peuples, ont également conservé l'écriture emblématique ; ces figures se sont transformées en chiffres ou caractères faciles à transcrire ; les lettres chaldéennes ou hébraïques portent encore le nom des figures qu'elles représentaient. Ainsi s'explique le rapport que l'on retrouve entre les symboles égyptiens, les mots ou symboles hébraïques et les clefs chinoises. »

Nous n'avons pas mission pour juger un semblable travail ;

mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il présente un ensemble de recherches et une mise en œuvre recommandables à tous égards. Une chose incontestable, c'est que M. Lethierry Barrois est profondément versé dans l'étude des langues, et qu'il est habitué à considérer ces instrumens de la parole sous le rapport philosophique. Ce n'est donc pas aux hébraïsans seuls que son ouvrage s'adresse, mais bien aussi aux philosophes, aux linguistes et aux philologues.

## VOYAGES.

**Manners and Customs of the Japanese, in the nineteenth century. From recent Dutch visitors of Japan, and the German of Dr P. F. von Siebold. — London, J. Murray, 1841. Pet. in-8° de XI-423 p. Prix : 12 fr.**

Les plus anciens auteurs qui aient parlé du Japon sont les missionnaires jésuites. Ils ont laissé de nombreux détails, bien que ce ne soit chez eux qu'un objet secondaire, leur principal dessein étant de mettre sous les yeux de leurs supérieurs leur succès de conversions et les persécutions endurées par eux et leurs prosélytes. Ces persécutions forment la masse des faits dont se composent les histoires du Japon des pères Charlevoix et Crasset.

Depuis l'expulsion des Jésuites, en 1640, ce que nous avons appris de nouveau nous vient des voyageurs hollandais et de l'atlas japonais d'Albertus Montanus, compilation des journaux de plusieurs ambassades hollandaises, faite par un homme sans lumières sur le pays, crédule et quelque peu ignorant en matière d'histoire naturelle ou autres particularités pour lesquelles il a été redressé. Un ouvrage important et précieux, entre tous, c'est l'histoire du Japon de Kæmpfer, quoique peu claire et difficile à lire. Ses deux volumes in-folio, pesans à tous égards, sont cependant très-riches de détails, si l'on songe qu'il n'a séjourné que deux ans dans le pays, et au moment même où l'exclusion des étrangers encore nouvelle était ob-

servée dans toute sa vigueur. En 1775, le Suédois Thunberg, attaché comme Kæmpfer près la factorerie hollandaise en qualité de médecin à Dezima, n'y passa aussi que deux ans; mais il mit à profit ce séjour. Savant naturaliste, il publia dès son retour en Europe quelques ouvrages sur l'histoire naturelle du Japon et quatre volumes de voyages, dont un tout entier traite des mœurs, coutumes, etc., du Japon. Il est plus amusant, mais moins instructif que le vieux Kæmpfer. Plus de vingt-cinq ans après, le capitaine russe Golownin publia une relation de sa captivité au Japon et ses souvenirs de ce pays. Son livre est intéressant, mais il faut le lire avec défiance et ne pas y ajouter toute foi, vu la source infime où son état de captif le forçait de puiser ses renseignemens. Douze ou quinze ans plus tard, on commença à publier des documens japonais originaux que l'Europe possédait depuis un siècle. Peu après que Thunberg eut quitté le Japon, M. Isaac Titsingh devint chef de la factorerie hollandaise. Il fit de grandes collections d'objets d'art et d'histoire naturelle, de livres, manuscrits, etc., qu'il rapporta en Hollande avec beaucoup de traductions d'ouvrages japonais; mais sa mort, arrivée à Paris, en 1812, avant toute publication, dispersa tous ces matériaux. Ce ne fut qu'après un laps de quelques années, que les acquéreurs français d'une partie de ses papiers publièrent, en français, la traduction par Titsingh des annales des Ziogoons et d'autres mélanges. En 1834 parut aussi, en français, sa traduction des Annales des Dairi, revue par Klaproth. Celui-ci avait déjà mis au jour sa traduction d'un traité de géographie japonais et son *Asia polyglotta*.

Les auteurs hollandais ou allemands qui ont le plus servi à l'auteur du présent ouvrage sont le président *Meylan* (Japan voorgesteld in Schetsen over de Zeden en Gebruiken van det Rijk, bijzonder over de Ingezetenen der stad Nagasaki; 1830), Overmeer Fischer (Bijdrage tot de Kennis van het Japansche Rijk, in-4°, 1833), Doeff (Herinnerungen uit Japan) et le docteur von Siebold (Nippon, Archiv zur Beschreibung von Japan). Le dernier de ces auteurs est le plus important; on n'a

qu'à regretter cette forme de miscellanées qu'il a donné à son ouvrage ; l'ordre eût ajouté un nouveau prix à cette mine précieuse de renseignemens. L'ouvrage américain de Parker : Journal of an expedition from Lingapor to Japan, n'offre rien de nouveau. L'auteur n'a pas mis le pied au Japon.

M. Murray a donné à la première partie de ce résumé la forme d'un voyage. Il fait arriver le lecteur dans la baie de Nagasaki, passe en revue toutes les formalités d'introduction des navires, et jette un premier coup d'œil sur les indigènes. Il donne ensuite la description du genre de vie que ménent les Hollandais à leur comptoir de Dezima. De Dezima, il part pour visiter Nagasaki et ses environs, et Yédo où il s'arrête pour nous ramener à Dezima. Dans le reste de son ouvrage, il nous donne un tableau scientifique et coordonné de tous les détails d'organisation sur lesquels son excursion n'a pu que nous fournir des indications légères. A la suite des six chapitres de voyage, nous en trouvons neuf autres où la matière est partagée systématiquement. L'auteur commence par nous faire la peinture de la vie sociale et privée des Japonais ; les mariages, la condition des femmes, l'éducation des enfans, les usages de société, les plaisirs, et enfin les cérémonies qui accompagnent l'homme jusqu'au tombeau en sont le sujet. Vient ensuite l'état politique du Japon auquel se rattachent les institutions civiles et militaires, l'état des personnes et l'administration de la justice. Le chapitre suivant n'est qu'un complément des deux précédens ; on y a réuni des anecdotes et des traits de mœurs. Les efforts qui ont été faits par les étrangers pour ouvrir des relations avec le Japon, leur inutilité et les principaux incidens auxquels ils ont donné lieu terminent la première partie, celle où l'Europe peut être pour quelque chose. Le reste du volume renferme tous les détails dont le but est purement historique, et l'histoire elle-même, c'est-à-dire qu'il y est traité de la langue, de la littérature et de la science, des arts, des manufactures, du commerce et de la production au Japon. La religion, l'histoire et les relations du Japon et de la Chine forment les derniers traits du tableau.

Toutes ces matières n'occupent pas un bien grand espace, et il est facile de le concevoir, si l'on songe à leur diversité dans ce volume; mais, eu égard au peu d'abondance des matériaux et à l'isolement complet de la nation japonaise, ce livre a le mérite bien grand d'éviter au lecteur le fatigant travail de compulser les livres allemands du XVII^e siècle, en complétant par eux ce qu'il y a d'incomplet dans les auteurs plus modernes.

*Schilderungen aus Ostindiens Archipel, u. s. w.* **Peintures de l'Archipel indien par F. Epp, D^r en méd., officier de santé au service de la Hollande. Accompagné de planches et d'une carte. — Heidelberg, 1841. In-8° de VIII-213 p. Prix : 8 fr.**

Parti pour Java plein d'espoir, l'auteur est revenu en Europe guéri de toutes ses illusions. Son livre, qui n'est pas le seul de son espèce, est un nouveau témoignage du désillusionnement auquel la plupart des Allemands sont exposés dans les colonies néerlandaises. Une description de Batavia, que M. Epp visita avant de se rendre à l'île de Banka, une excursion à Padang et à Baros, telle est, outre les détails de traversée en allant et en revenant, la matière principale de ce voyage. Du reste, il semble se rattacher plutôt comme introduction à une description de l'île de Banka et de ses productions, qui occupe la seconde partie du volume. Cette seconde partie est la seule partie scientifique et coordonnée, indépendamment des impressions de l'auteur. La connaissance d'un pays qui, sous le point de vue de la géographie et de l'histoire naturelle, est encore pour l'Europe une terre inconnue, dont les riches produits en mines d'étain ont fait de l'archipel indien la possession hollandaise la plus importante après Java, recommande ce livre. Ce qu'en sait l'Europe est, dit l'auteur, incomplet ou faux. Dans les géographies les plus nouvelles, on porte à cent cinquante mille âmes la population de Banka, donnée aussi fausse que celles d'un ouvrage où on trouve ces propres termes : « Banka, île au midi de Sumatra ; cent cinquante mille habi-

tans, cent soixante lieues carrées; connue pour ses mines d'étain exploitées par la compagnie anglaise de Banka et pour la pêche des perles. La partie sud-ouest est encore inexplorée. L'île est soumise au sultan de Palembang, vassal de la Hollande. »

La Hollande même, à qui l'île appartient, ne la connaît pas encore, du moins complétement. Pour l'histoire naturelle, on n'a presque pas fait de recherches. La description de la *cour* du résident anglais est défectueuse; ce que Siebold en dit est fort incomplet; il y en parle que par ouï dire et n'est demeuré dans l'île que peu de jours. Müller, en traitant des animaux qui vivent dans les îles du Sud, laisse à l'article Banka un grand vide sur son tableau. Les animaux dont parle M. Epp ont été rencontrés et examinés par lui; il peut donc témoigner de leur présence dans une île qui a été son séjour trois ans entiers.

Banka offre peu de traces volcaniques. Le granit est la base de son sol, il y forme des rochers jusque dans les hauteurs; mais alors il se mêle au spath et au quartz. De temps à autre on rencontre de la tourmaline. Après cette matière, c'est le quartz qui domine. La teinte du sol est d'un jaune pâle, interrompue par du sable rouge qui contient fréquemment du fer. Outre l'étain et le cuivre, on y trouve aussi du fer, du plomb, de l'argent et de l'arsenic. Dans la partie occidentale, on a trouvé des couches de charbon; mais point encore d'eaux minérales. Les cours d'eau sont d'une rare limpidité. Pure et vive, cette eau est bien préférable aux eaux dormantes et troubles du pays plat de Java, auxquelles tiennent les habitans de Batavia, dans l'opinion ridicule que l'eau de Banka contient de l'étain en dissolution. Presque toutes ces eaux courent sur des terrains de quartz et de sable, et ne sont que rarement ou plutôt jamais en contact avec les terrains porteurs d'étain. Il pleut à Banka, proportion gardée, plus qu'à Java, ce qui dans les terres basses forme de grands étangs : ce sont les principaux réservoirs des rivières. Pendant les pluies la crue des eaux va jusqu'à dix pieds, et l'inondation donne naissance à des gaz et des miasmes méphy-

tiques extrêmement dangereux. C'est entre le terrain quartzeux et la couche de sable argileux et souvent ferrugineux, que se trouve le minerai d'étain sous forme de terre noire en larges couches. Dans les lieux élevés, il se rencontre en filons composés de masses et de cristallisations. Le pays est accidenté, et ses plus hautes montagnes sont un peu isolées. La plus haute est le Maras, au nord, qui s'élève à plus de deux mille pieds au-dessus du niveau de la mer. Le Mapar et le Permisang sont inférieurs. Au midi, on remarque encore les montagnes de Brekat. C'est d'après ces hauteurs que sont dressées la plupart des cartes de l'île. Faute de chemin on n'y peut guère monter. Elles sont boisées jusqu'au sommet, mais la main de l'homme détruit peu à peu cette parure naturelle. Comme toutes les hauteurs granitiques, elles sont de forme arrondie. Leur sein cache une grande quantité de minéraux. L'argile ne se rencontre que rarement dans l'île, dont le sol pierreux, mélangé de quartz, est bien moins fertile que le sol gras de Java. Sur le sable argileux, il est vrai, la végétation est très-riche, mais pour l'agriculture la terre ne vaut rien, elle est trop dure, trop lourde et se dessèche trop facilement; aussi est-ce un grand travail que la culture des légumes les plus communs. Mais les naturels chinois n'ont point de tels soucis. Ces côtes verdoyantes cachent un pays triste et misérable, dépourvu de toute culture, où l'on ne rencontre que les excavations des mines d'étain. Un bois impénétrable couvre une grande partie de l'île. Le sol maigre ne produit pas tous les ans; ses productions sont cependant plus fortes, plus saines, que celles du sol gras de Java. Pour la connaissance des plantes de ce pays, l'auteur renvoie à l'ouvrage du professeur Blume de Leyde, intitulé *Rumphia*. Les productions des trois règnes sont communes à cette île avec toutes celles de l'archipel indien. Elles ont été décrites; l'auteur, à l'article de la Faune, se contente de parler de celles qui sont particulières à Banka.

Les habitans de Banka sont Chinois et Malais; le peu de Bengalais et d'Arabes qu'il y a est disséminé dans le pays. Les Malais sont de couleur rouge brune, les Chinois jaune brun.

La race malaise se partage à Banka en Sumatriens, Javanais et Bankanais. Il n'y a d'Européens que des militaires et des employés. La population indigène est assez chétive, elle se recrute de vigoureux Chinois qui viennent s'établir dans l'île. Les Bankanais ont les traits plus beaux et plus doux que les Javanais, ils sont pour la plupart musulmans, mais c'est un islamisme mêlé de bien des superstitions à eux propres. Les chefs parlent le pur malais, le reste un patois corrompu. On compte deux classes, les orang-gunong ou darat, gens du plat pays, et orang-laut ou gens de mer, qui sont pêcheurs. Les villages (compongs) sont composés de huttes disposées en carré formant une place au milieu de laquelle est une espèce de caravansérai, lieu de réunion générale, et où l'on reçoit les étrangers. Le bois se presse autour des huttes, sans aucune trace de culture. Quant à la population de ces compongs, ce sont des vieillards tout cassés, quelques beaux hommes, de laides femmes aux mamelles pendantes, des enfants nus, des chiens maigres d'une race de chacals et des dindons souvent gigantesques; et il est à remarquer que nulle part l'auteur n'a rencontré autant d'animaux mal venus ou contrefaits qu'à Banka. Des pieux de trois à quatre pieds fichés en terre, des clôtures revêtues d'écorce d'arbre, un toit de feuilles de palmier, un plancher de lattes de nibong (palmier épineux à chou succulent) ou à petits carrelage rond en bois, telles sont les demeures de ces naturels. Ils les divisent en trois parties : antichambre, chambre à coucher et cuisine. Dans l'antichambre sont suspendues les têtes de bêtes fauves et les armes, quand le propriétaire en a. Parfois on rencontre des instrumens à cordes, et on a vu des violons égarés dans ces compongs forestiers. Le tambour, voilà l'instrument de prédilection; point de maison qui n'ait le sien. C'est un morceau de bois creusé, tendu en peau de chevreuil ou de singe; il est l'accompagnement ordinaire des longues chansons, qui se traînent comme la plainte d'un mourant. Jadis les habitans furent d'audacieux pirates; mais leur principale ressource sur les côtes a toujours été la pêche, aujourd'hui l'unique occupation des orang-laut. Quant

aux orang-kling, ce sont des marchands de Sumatra que le commerce et l'aisance a mis au-dessus des naturels. Les Chinois établis dans l'île sont à part, et leurs compongs ou campongs sont analogues, autant que les ressources le permettent, aux villages de leur patrie. La principale fête de Banka, c'est le nouvel an; elle offre un abrégé et une image de toutes les autres.

Dans l'année 1710, pour défricher un champ de riz, on brûla quelques abattis, et le minerai d'étain fut découvert. Les naturels retrouvèrent de l'étain fondu à la surface du sol et le portèrent au sultan de Palembang. Des Chinois intelligens lui en expliquèrent les propriétés et l'exploitation commença, affermée aux Chinois, puis soumise aux agens du prince soutenus contre les pirates par des forteresses. Aujourd'hui, l'Europe en est propriétaire. L'étain de Banka est plus abondant et aussi pur que celui d'Angleterre. On l'a dit argentifère; il contient parfois du cuivre et de l'arsenic. L'excavation s'exécute fort languissamment; mais comme on ne s'attache qu'aux lieux les plus riches, il n'y a pas de diminution à craindre dans les produits d'ici à quelques siècles; et Banka une fois épuisée, l'île de Billiton offre encore un terrain fort riche en minerai d'étain. L'auteur donne aussi sur Banka quelques détails de statistique, mais fort peu d'histoire, et il termine son livre par la description de la manière de vivre des Européens à Banka. Une carte, peu détaillée il est vrai, et quelques figures, sont jointes au texte.

## HISTOIRE.

L'Art de vérifier les dates depuis l'année 1770 jusqu'à nos jours, formant la continuation de la troisième partie ou plutôt la quatrième partie de l'ouvrage publié sous ce nom par les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur; publié par M. le marquis de Fortia, membre de l'Institut (académie des inscriptions

et belles-lettres). Tome dix-septième. — Paris, 1842. 1 vol. in-8°. Chez l'éditeur, rue de la Rochefoucault, 12. Prix : 7 fr.

Ce volume est le quarantième de la collection historique à laquelle on donne le nom d'Art de vérifier les dates. Elle le mérite par le soin avec lequel la chronologie y est exposée; mais elle donne plus que ce titre ne promet, puisqu'elle forme une bibliothèque historique, la plus complète qui existe et certainement la plus exacte, malgré les améliorations que l'on pourrait désirer, surtout pour la première partie, composée de cinq volumes sur l'histoire du monde avant l'ère chrétienne. La seconde partie, en dix-huit volumes, reproduit la publication des Bénédictins pour l'histoire universelle depuis le commencement de l'ère chrétienne; mais fort améliorée par quelques éditions et par la correction d'environ six mille fautes indiquées par les Bénédictins eux-mêmes, sur un exemplaire préparé par eux pour une édition nouvelle. La troisième partie, en huit volumes, continue la seconde depuis 1770 jusqu'à nos jours. Enfin, la quatrième partie, en neuf volumes, n'est véritablement pas la suite de cette continuation, comme le titre semble l'annoncer : c'est l'histoire de l'Amérique depuis le temps auquel on a pu la faire remonter. Elle a été composée avec le plus grand soin par M. le docteur Warden, qui est né dans cette contrée qu'il a été chargé de représenter en France, où un séjour très-prolongé l'a mis en état de bien connaître tous les rapports de l'ancien monde avec le nouveau. Il est de plus membre très-assidu de la Société de Géographie et correspondant de l'Académie des sciences pour la géographie et la navigation. Il réunit donc tous les moyens nécessaires pour bien s'acquitter de la tâche pénible dont il s'est chargé. Ici son but est de nous présenter les détails historiques de quatre des treize états unis, réservant pour les volumes suivans les neuf autres, avec l'histoire générale de l'Union depuis qu'elle a été formée.

Ce tableau intéressant de nations, pour ainsi dire neuves, se détachant de leur mère patrie, qui ne savait plus se gouverner elle-même, nous fait voir l'origine de leur indépendance. L'Angleterre changeant de gouvernement sous Charles Ier, sous Cromwell, sous Charles II, sous le roi Jacques, sous Guillaume de Nassau, et les princes de la maison de Brunswick, n'eut pas de principes d'administration assez fixes pour les imposer à ses colonies. Celles-ci voulurent aussi s'organiser elles-mêmes, et c'est ainsi que naquit leur indépendance et leur nouvelle organisation. Ce tableau est curieux, et la suite des faits, donnée ici avec une exactitude scrupuleuse, pourra servir de base aux Montesquieu futurs pour développer l'enchaînement des idées, et la création des principes actuels qui dirigent le gouvernement des États-Unis. Qu'on nous permette ici une observation philologique dérivant aussi de cette histoire. C'est que les noms propres des villes et des pays y viennent d'autres noms propres et non pas de la situation des lieux. Il est possible que dans mille ans d'ici ces noms de Pensylvanie, venant de Guillaume Penn, de Nouvelle Orléans, New-York, Boston, venant de noms français et anglais, paraissent aussi ridicules que nous semblent l'être certaines dénominations dont on conteste l'antique origine. L'histoire s'obscurcit à mesure qu'elle s'éloigne, et c'est de cette manière qu'a été formée la secte de Vico, qui préfère à l'étude des faits l'art de les puiser uniquement dans son imagination. Mais revenons à l'Art de vérifier les dates, dont les quarante volumes de texte sont accompagnés de trois volumes de tables pour y faciliter les recherches; ces volumes ne paraissent pas seulement sous le format in-8°, ils sont aussi publiés in-4° et in-folio pour assortir toutes les bibliothèques. Cet ouvrage ne saurait être trop répandu et doit être consulté par tous ceux qui veulent étudier l'histoire. Le nouveau volume de M. Warden est rempli de renseignemens précieux puisés dans une foule d'ouvrages très-rares ou inconnus en France.

Précis d'histoire des temps modernes, depuis la fondation du système d'équilibre des états européens jusqu'à la révolution française, par Ph. Lebas, membre de l'Institut. Paris, 1842. 2 vol. in-12 de VI, 844 et 774 p.

Ce nouvel ouvrage de M. Ph. Lebas complète, ainsi qu'il l'annonce dans sa préface, la série de précis qu'il a commencé à publier depuis quelques années. Il se divise en quatre livres : 1° de la prise de Constantinople par les Turcs (1453) jusqu'à la prédication de la réforme en Allemagne (1517). Les deux évènemens les plus importans de cette période sont, sans contredit, la destruction de la féodalité en France, et la découverte de l'Amérique; les traités conclus par Louis XI y sont clairement expliqués; toutefois la manière dont ce roi chercha à attirer Marie de Bourgogne dans ses filets n'est pas, ce nous semble, rapportée avec assez de netteté : quant à Christophe Colomb, il n'est pas peint en traits assez dignes de lui ; le caractère grandiose de cet homme de génie disparaît dans le récit trop abrégé de la conquête du Nouveau-Monde; on n'y parle que de Cuba, d'Haïti, de la Jamaïque, et on laisse ignorer les autres découvertes de ce marin à jamais célèbre. Ce livre Ier contient, en outre, la guerre des deux roses en Angleterre, les règnes de Frédéric III et de Maximilien en Autriche, les guerres d'Italie sous Charles VIII et Louis XII, enfin la sanglante rivalité des maisons de France et d'Espagne sous François Ier et Charles-Quint, Henri II et Philippe II. 2° De la prédication de la réforme en Allemagne (1517) jusqu'à la paix de Westphalie (1648). Le trait principal de cette seconde période est la réforme religieuse en Allemagne, en Angleterre et en France; elle est marquée par Luther, Calvin et Swingle, qui dominent de toute leur hauteur la nouvelle religion. Les luttes de ces fougueux théologiens tiennent une large place dans le précis de M. Ph. Lebas, et y sont traitées fort consciencieusement. Nous eussions cependant préféré qu'il s'abstînt de faire de si fréquens emprunts à Robertson, Michelet et autres. Nous ne partageons pas son avis, lorsque après

avoir longuement raconté les guerres de religion en France, arrivé à la Saint-Barthélemy, il semble croire avec Brantôme que Charles IX l'ordonna, et même y prit part, en *tirant aux passans tout plein de coups d'arquebuse* (Brantôme); à ce sujet il cite comme vraie la fameuse réponse du vicomte d'Orthez aux ordres qu'on lui transmettait de propager le massacre à Bayonne. Quoique cette réponse soit aujourd'hui reconnue apocryphe, on peut désormais, pour prouver que Charles IX n'a pas participé à cet odieux guet-apens, invoquer une lettre, récemment mise en vente, adressée par ce prince à son cousin le duc de Longueville, gouverneur de la Picardie; il y annonce le meurtre de Coligny et le massacre de plusieurs autres personnes : « Ce qui a esté mené avec une telle furie qu'il n'a esté possible d'y apporter le remède tel que l'on eut pu le désirer, ayant eu assez à faire à employer mes gardes et autres forces pour me tenir le plus fort en ce chasteau du Louvre, pour après faire donner par toute la ville de l'appaisement de la sédition, » et pour prévenir d'autres massacres *de quoi il aurait un merveilleux regret.* Il le prie de faire au plus tôt publier par tout son gouvernement que chacun ait à demeurer en repos sous peine de vie..... de faire assembler le plus de force qu'il pourra..... avertir les capitaines et gouverneurs de telle sorte qu'il n'en advienne faute. Cette pièce, datée du 24 août 1572, et contresignée Neufville, paraît démontrer que l'attentat ne fut pas prémédité, mais qu'il fut le résultat de l'exaspération des partis, et contredit l'opinion de Brantôme, qui, à cette époque, selon la remarque de M. P. de Baroncourt (Analyse rais. de l'hist. de France, p. 287. Voir la Revue de septembre), était alors à Angoulême, où il a entendu dire que le roi avait arquebusé ses sujets. Cette deuxième période comprend, en outre, la réforme en Angleterre, les règnes du tyrannique Henri VIII, de Marie Tudor, de la grande Élisabeth, de cette femme puissante qui faisait dire, à l'avènement de son successeur : *Rex fuit Elisabeth, sed regina Jacobus;* les quatre périodes de la guerre de trente ans, l'histoire de Suède depuis Gustave Vasa jusqu'au traité de Bronsebro, de la Russie

jusqu'à l'avénement des Romanoff, et l'histoire de la Turquie depuis Soliman II jusqu'à Mahomet IV. 3e Période de la paix de Westphalie (1648) à la mort de Louis XIV (1715). Cette troisième époque est remplie par le règne de Louis XIV, dont les tentatives pour dominer l'Europe furent vaines, et qui ne réussit qu'à humilier l'Espagne et l'Autriche, sans pouvoir établir d'une manière durable la prépondérance de la France. L'Angleterre, qui déjà aspirait à l'empire des mers, d'abord sous la main puissante de Cromwell, et ensuite après les règnes du nul Charles II et du dévot Jacques II, sous celle de Guillaume d'Orange, avait, par ses dangereuses coalitions, assuré le maintien de l'équilibre européen. Cette période contient l'histoire d'Angleterre, de Charles Ier à la glorieuse révolution de 1688, celle des colonies européennes, enfin l'histoire du nord de l'Europe jusqu'à Charles XII. La quatrième période (1715-1789) commence avec la monarchie de Louis XV et la régence du duc d'Orléans, pour finir avec la monarchie au 1er mai 1789. A cette époque, où il ne s'agissait plus de prévenir la révolution, mais de la diriger, au lieu de prévoir quelle était désormais la tâche du pouvoir, on voulut opposer une digue au fleuve, et le forcer à rétrograder; mais le torrent, grossi par la résistance, brisa tous les obstacles, et entraîna dans sa course impétueuse quiconque entreprit de lutter avec lui (Lebas, t. 1, p. 501). La partie littéraire de cette période et l'influence que la France exerça par les lettres durant le XVIIIe siècle, auraient pu être traitées plus largement; il nous semble qu'une courte et sèche nomenclature des écrivains marquans de cette époque n'était pas suffisante, et que l'auteur aurait dû entrer dans quelques détails sur les philosophes dont les idées, en triomphant, amenèrent la révolution de 1789. Cette quatrième période comprend, en outre, l'histoire d'Angleterre depuis la grande révolution de 1688 jusqu'au commencement de la guerre d'Amérique; la Prusse, de 1701 à 1786; l'Espagne, de 1515 à 1788; l'Italie, durant le même espace d'années; la Russie, de Pierre le Grand à Catherine II; la Suède, de Charles IV à Gustave III; le Danemarck, de Frédéric IV à

Charles VI; la Turquie, depuis la paix de Passarowitz jusqu'à celle d'Écosse; enfin elle se termine par l'histoire des colonies jusqu'à la guerre d'Amérique inclusivement, et par un état de l'Europe en 1789.

Ce livre, destiné entièrement à l'enseignement des écoles, possède les principales qualités d'un bon résumé; il rectifie quelques erreurs, et est destiné à rendre d'utiles services.

Essai historique et critique sur les Mérovingiens d'Aquitaine et la charte d'Alaon, par J. Rabanis, doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux. — Bordeaux, 1841. Chez Faye, imprimeur. In-8° de 184 p. 3 fr.

« J'ai cru voir une immense méprise dans le système qui a prévalu depuis la publication de l'histoire du Languedoc, relativement aux faits des provinces méridionales pendant la période carlovingienne. Ce système porte de l'unité et du lien où il n'y en eut jamais. Il groupe en un même ensemble, il soumet aux mêmes passions, il entraîne dans le même mouvement, des localités et des races qui pensaient, voulaient, agissaient chacune à part. Cette transformation, qui équivaut à un mensonge, m'a paru appuyée sur des bases trop frêles. Je devais le dire, et je l'ai dit. Après cela, j'abandonne bien volontiers à la critique la forme de mon travail : on y trouvera des redites, des longueurs, des détails d'une grande monotonie, des explications pénibles, et qui auraient besoin elles-mêmes d'être expliquées. Une partie de ces défauts était inhérente à la matière; l'autre m'appartient, et je la revendique en toute humilité. Mais on me permettra de me rendre ce témoignage, que je n'ai rien omis ni négligé de ce qui pouvait éclaircir la question, et en voyant le travail auquel je me suis livré sur les sources de cette partie de nos annales, on conviendra peut-être que je n'ai pas fait reculer la critique historique depuis le temps où le grand historien d'Espagne, Ferreras, disait de la charte d'Alaon : Cette pièce, dont quelques personnes font si grand cas, me parait trop suspecte pour que je l'admette sans

scrupule. » Ces lignes de M. Rabanis sont une analyse succincte, mais juste, quoique trop modeste, de son travail, et une indication du point de vue où il s'est placé dans ses recherches historiques.

L'existence d'une race de Mérovingiens dans le midi a été admise par les savans bénédictins, historiens de la province du Languedoc. Cette existence se basait sur une charte dite d'Alaon, qui est censée avoir été rédigée la cinquième année du règne de Charles le Chauve. Elle présentait les ducs et princes d'Aquitaine et de Gascogne, dont les noms nous ont été transmis par les chroniqueurs connus entre le règne de Dagobert et celui de Charles le Chauve, comme héritiers d'une dynastie dépossédée par les Carlovingiens. En effet, dans ce document, tous nos comtes aquitains reprennent les droits de leur naissance et de leur rang ; ils prennent chacun leur place dans un ordre généalogique régulier et complet. Cette charte enfin a pour elle les savans bénédictins qui l'ont les premiers fait connaître, et de notre temps, l'autorité fort respectable et très-compétente du savant historien de la Gaule méridionale, M. Fauriel. Mais M. Rabanis ne craint pas d'aller à l'encontre de ces autorités, car la charte d'Alaon a, suivant lui, une plus grande autorité contre elle; c'est elle-même, c'est-à-dire les caractères non douteux d'invraisemblance qu'elle offre aux yeux d'une saine critique. En prenant seulement les faits pour argumens, il a donc espéré démontrer 1° que les auteurs et les documens avec lesquels la charte d'Alaon paraît s'accorder pour les faits de l'histoire d'Aquitaine, n'ont eux-mêmes aucun caractère d'authenticité, et ne pourraient pas, seuls, être employés comme témoignages historiques; que d'ailleurs ils ne disent sur les faits rien d'assez explicite pour qu'on en doive inférer la réalité des détails contenus dans la charte; 2° que tout concourt à établir que la charte d'Alaon a été fabriquée du XIV^e au XVII^e siècle, soit au moyen des documens et des passages dont on vient de parler, soit d'après les traditions des légendes aquitaines et espagnoles; 3° que, pour ce qui est du fond, la charte d'Alaon pèche continuelle-

ment contre la vraisemblance, tandis que, pour le style et les caractères extérieurs, elle est en désaccord formel avec l'époque qui lui est assignée par sa date. En résumé, le travail historique de M. Rabanis sur la charte d'Alaon est un modèle de discussion critique. Malgré l'estime que nous professons pour les publications de la province, nous devons avouer que nous sommes peu habitués à rencontrer des historiens aussi habiles que le doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux. Ses ouvrages se distinguent par un talent précieux d'analyse et un grand charme de style, qualités qui se rencontrent bien rarement dans les ouvrages d'érudition.

**Miroir politique de la France, par un homme du peuple. — Paris, 1841. Chez Reymond Bocquet. Imp. de Wittershem. In-8°. Prix : 3 fr.**

Cet ouvrage appartient tout entier à un ordre de matières que nous sommes peu habitués à traiter dans cette Revue ; la politique, grâce à Dieu, est bannie de notre cadre, et nous nous en félicitons vivement en voyant à quel degré de passion et d'acrimonie la discussion en est arrivée sur ce terrain. Vraiment ce n'est plus une discussion, c'est une bataille où de jour en jour les armes deviennent moins courtoises et les procédés moins intellectuels : à coup sûr les ennemis de la presse ne souhaiteraient pas un autre spectacle et d'autres tendances. Pour nous qui professons un respect sincère et sérieux pour la liberté de penser et d'écrire, n'ayant pas à intervenir dans cette arène brûlante des partis, nous nous bornons à faire des vœux ardens pour que la presse militante, cette avant-garde des idées, revienne à ce ton de franchise et de modération qui la rendent bien plus puissante et bien plus utile que tous les éclats d'une colère quotidienne et peu raisonnée.

Telle est en partie la manière de voir de l'auteur de la publication que nous avons sous les yeux. Nous sommes loin certes d'adopter toutes ses idées quant au fond et surtout dans la forme qu'il a cru devoir leur donner : nous ne croyons pas

que tous les moyens qu'il expose puissent arriver directement au but qu'il poursuit, c'est-à-dire à la stabilité de l'ordre social et à l'organisation des individus et des idées; mais ce que nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître, c'est le ton de bonne foi et de conciliation, d'amour pour le bien, de haine pour le désordre, qui règne dans tout le cours d'une publication qui, si elle appartient réellement à un homme du peuple, dénote en lui un respect de la hiérarchie et une absence de passion bien rares dans cette position. *Le Miroir politique de la France* représente avec assez de fidélité l'état des partis dans notre pays; il reprend les choses à 1830, et examine, tout en racontant les faits, quelques-unes des questions principales qui ont suscité depuis cette époque le plus de débats; l'auteur définit à son point de vue la souveraineté du peuple, la maxime : Le roi règne et ne gouverne pas, la liberté de la presse, et apprécie la coalition formée dans la chambre des députés en 1839, et l'état de la chambre des députés; il traite des alliances favorables et naturelles à la France; il cherche surtout à caractériser la politique qui, en 1840, a failli nous mettre en guerre avec toute l'Europe, et il termine enfin en proposant les modifications éminentes qu'il croit propres à guérir ou du moins à diminuer le mal de la situation. Elles consistent en ceci : 1° porter l'éligibilité de 500 fr. à 1000 fr.; 2° indemnité et traitement aux députés; 3° application des pénalités du jury aux électeurs qui ne viendraient pas voter; 4° une loi efficace contre la licence de la presse; 5° un article additionnel à la charte sur la responsabilité ministérielle; 6° obligation pour les députés d'assister avec exactitude aux séances de la chambre. Quelle que soit la manière de penser sur l'opportunité, la marche et l'emploi de ces moyens, on n'en doit pas moins tenir compte à l'auteur, nous le répétons, du motif qui l'a inspiré dans l'exécution de son travail.

La vie de Guillaume Farel, réformateur, par G. Goguel. — Paris, 1841. Chez Marc-Aurel frères. In-12.

Cette vie de Farel est destinée à servir d'appendice au pré-

cis historique de la réformation et des églises protestantes dans l'ancien comté de Montbelliard et ses dépendances, par le même auteur. M. Goguel suit son personnage depuis sa plus tendre jeunesse, et n'oublie aucun des événemens importans de sa vie, qu'il apprécie systématiquement du point de vue de la réforme ; c'est-à-dire qu'il s'est plutôt attaché à fournir un panégyrique du réformateur Farel, qu'une histoire proprement dite. Né à Gap, en Dauphiné, en 1489, d'une famille noble et riche, Farel, après avoir défendu d'abord la religion catholique, ne tarda pas à embrasser la réforme, qu'il vint publier à Montbelliard, et c'est à cause de cette circonstance, que M. Goguel l'a compris dans son ouvrage. Après des succès à Strasbourg, à Neufchâtel, il vint à Genève, où il rédigea cette fameuse profession de foi qui est l'acte principal de sa vie. Chassé de Genève, il revint à Neufchâtel, dont il fut pasteur, et y mourut en 1565. Tout en se mettant en garde contre l'esprit de prosélytisme dans lequel a été conçue et écrite cette notice, nous ne pouvons nous empêcher de rendre justice aux recherches et aux qualités historiques de l'auteur ; il a résumé avec habileté tous les renseignemens que l'histoire de la réformation présente sur le personnage dont il s'est occupé ; et il a inséré avec art dans son récit quelques fragmens de ses ouvrages et le texte entier de la confession qui porte le nom de Farel.

*Aktstykker*, etc. Chartes pour la plupart inédites, et propres à faire connaître les rapports intérieurs du Danemark dans les temps anciens. Recueillies et publiées par la société littéraire du bailliage de Fionie. — Odensé, 1841, imp. de Hempel. In-4° de 204 p. Prix : 4 fr.

Ce recueil comprend deux sortes de chartes, savoir, celles qui ne concernent pas des villes particulières, et celles qui se rapportent à diverses localités de la Fionie, telles que Odensé, Svendborg, Faoborg, Assem, etc. A l'exception de quelques chartes latines, elles sont toutes en vieux danois ;

on les a tirées des archives des paroisses et maisons de ville, ou des collections particulières. La société littéraire de Fionie réserve pour un autre recueil l'exploitation des archives du bailliage; nous ignorons pourquoi elle n'a pas commencé par là. Beaucoup de chartes de cette collection ont un intérêt purement local; celles qui contiennent les statuts octroyés aux corporations municipales et industriellelles méritent l'attention de ceux qui s'occupent de l'histoire du tiers état en Europe; celles-là sont, pour la plupart, du xv^e siècle. Deux chartes du xvii^e confirment un fait peu connu hors du Danemark : dans l'une de ces pièces, le roi Christian IV donne l'assurance que son fils mineur, élu par la diète générale de Copenhague pour être son successeur au trône, ne changera rien aux priviléges accordés aux villes du Danemark. Cette charte est datée de 1608. Dans des lettres-patentes subséquentes, de l'an 1647, le même roi Chritian IV annonce que le prince royal étant décédé, la noblesse, le clergé et la bourgeoisie ont été convoqués pour élire à sa place Frédéric, duc de Holstein-Slesvig. Ainsi, dans la première moitié du xvii^e siècle, l'avénement d'un prince au trône de Danemark était encore assujetti à un simulacre d'élection de la part des trois états du royaume.

Ces chartes paraissent avoir été imprimées avec soin; elles sont accompagnées de quelques notes et d'une table assez ample des noms et des faits.

**Relazioni degli ambasciatori Veneti al senato raccolte, annotate ed edite da Eugenio Alberi, a spese di una società. Serie prima, vol. 2° — Firenze, 1840, tipografia e calcografia all' Jovegna di Clio. In-8° di 470 p.**

Dans ce quatrième volume des relations des ambassadeurs vénitiens sont contenues celles concernant l'Espagne, l'Amérique, la France, l'Angleterre et l'Allemagne; ce sont les plus précieuses de la collection. La première de Gasparo Conta-

rini, ambassadeur près Charles V, renferme la description des royaumes et des provinces soumis à l'empereur : on y parle des conseillers qui servent à gouverner lesdits royaumes ; et de la personne de l'empereur et de ses parens, c'est-à-dire de l'archiduc Ferdinand, de ses sœurs, et de madame Marguerite, sa tante. La deuxième, de Nicolo Tiepolo, ambassadeur à Nice pour la trève entre Charles V et François Ier avec l'intervention du pape Paul III, contient toutes les démarches faites par le même pape, tant auprès de Charles V que de François Ier, afin d'obtenir entre eux une trève de dix années. La troisième, de Marino Giustiniano, ambassadeur près Ferdinand, roi des Romains, est très-importante pour connaître les controverses religieuses qui donnèrent lieu au concile de Trente. La quatrième est de Matteo Pandolo, ambassadeur près la cour de France, à l'occasion de la mort de François Ier, pour confirmer la paix entre la république et son successeur. La cinquième, de Marino Cavalli, ambassadeur près de Charles V, présente un portrait de l'empereur sous des traits caractéristiques. La sixième est de Daniel Barbaro, ambassadeur près la cour d'Angleterre, à l'occasion de l'avénement au trône d'Édouard VI. Dans la septième, de Giovanni Cappello, ambassadeur près la cour de France au temps de la guerre entre François Ier et Charles V, on trouve une description des choses les plus remarquables sur l'état, sur la vie et le gouvernement du roi et son amitié avec la république de Venise. La huitième est de Giovanni Micheli, ambassadeur à la cour d'Angleterre du temps de la reine Marie, qui succéda à Édouard VI. Cette relation, la plus détaillée entre toutes les autres, est aussi la plus précise pour la narration des événemens de l'Angleterre après la mort d'Édouard VI ; elle contient de plus les portraits de la reine, de Philippe d'Autriche, roi d'Espagne, et de plusieurs autres personnages. La neuvième, d'un anonyme, ne trace que des portraits du royaume d'Angleterre du temps de la reine Marie. La dixième et dernière, de Giovanni Soranzo, ambassadeur près la cour de France, rapporte les faits les plus remarqua-

bles sur notre administration intérieure à cette époque, tels que les forces que la couronne de France peut avoir pour armer par terre et par mer, ses rentes et dépenses ordinaires et ses ressources extraordinaires pour trouver de l'argent ; des détails sur le roi et la reine, les princes du sang, les favoris de sa majesté, les dispositions du roi pour les princes étrangers. L'auteur de cette relation rend compte de tout ce qui est arrivé pendant son ambassade, qui a duré tout le temps de la trève entre François Ier et Charles V.

*Die Unions-Verfassung Dænemarks, u. s. w.* L'union constitutive du Danemark et du Schleswig-Holstein ; discussion historique et politique par Uwe Lornsen. Publiée après la mort de l'auteur par le Dr George Beseler. — Iéna, F. Frommann. 1841. In-8° de XIII-524 p.

Prouver, par les actes et par les faits, que l'union constitutive du Danemark et de l'ancien comté, aujourd'hui grand-duché de Schleswig-Holstein, doit avoir lieu sur le pied de la plus stricte égalité, d'état à état, et en maintenant à l'égard de l'un une complète indépendance de l'autre, tel est le but de l'auteur. La liberté de constitution est un bien, un grand bien, et le bien ne doit pas attendre. C'est, pense l'auteur, l'opinion de la majorité des gens de bonne foi et capables de juger en pareille matière, et l'objet de leurs plus ardens désirs ; aussi n'est-ce pas l'opportunité de la mesure que l'auteur voulait prouver ; il voulait la fonder en droit. Depuis vingt-cinq ans, presque toutes les populations germaniques, teutones ou scandinaves, ont obtenu des constitutions représentatives, soit de la bonté de princes sensés et bienveillans agissant de leur propre mouvement, soit par suite des efforts soutenus et réfléchis des peuples eux-mêmes pour la liberté constitutive de leur patrie. La prospérité de tous a été le résultat de ces heureuses nouveautés. Notre patrie, dit M. Lornsen, forme seule une exception ; chez nous tout suit une marche contraire. La monarchie danoise se compose : du royaume de Danemark,

formé par les trois provinces de Jutland, Fionie, Zélande et îles voisines, dont le gouvernement suprême est confié au roi, et qui font un tout administratif; en second lieu, des deux duchés de Schleswig et de Holstein, jadis pays d'états en commun, mais dont l'ancienne constitution est devenue illusoire et de pure montre; (ces deux duchés forment un tout administratif, si ce n'est que pour le système financier ils ont des points communs avec le Danemark); enfin, du petit pays du Lauenbourg, qui est en possession d'une constitution d'états provinciaux, et qui a son système financier à part. La question est donc de savoir sur quelle base il faudrait asseoir une constitution représentative commune au Danemark et aux deux duchés. Il en est deux : A l'exemple de la Prusse, la monarchie danoise peut être fondue toute en un seul état; les deux duchés perdront alors tout droit public en tant que duchés, pour devenir, ainsi que Jutland, Fionie et Zélande, provinces danoises; la communauté entre les deux sections, qui n'est que financière, deviendra générale, s'étendra à toutes les branches de l'administration, et le gouvernement agira directement dans tous les ressorts. Voilà la première transformation qui serait assez du goût des Danois. L'autre serait d'établir l'union des sections de la monarchie dans les pures formes scandinaves, c'est-à-dire de rompre la communauté, en tant qu'il ne s'agit pas des relations du souverain avec l'étranger; de donner aux deux duchés une administration indépendante dans toute l'étendue du mot, et de leur rendre une constitution d'états particulière bien réelle. Voilà quel serait le vœu des populations ducales, et quelles sont les prétentions de l'auteur. Il discute d'abord la question en publiciste, sur le terrain de la logique, du droit public, et après avoir bien fixé l'état de la question, il indique les moyens d'arriver au but qu'il propose. Non content cependant de cette thèse, il offre à ses adversaires le tableau des relations qui ont existé entre le Danemark et les duchés, depuis l'époque où ils ont acquis quelque consistance politique; il leur montre le développement de ces institutions, dont une partie est oubliée aujourd'hui, et dont on cherche à

perdre ce qui reste; et c'est d'institutions en institutions qu'il les amène à l'examen de la constitution actuelle, pour laquelle il propose des changemens formels par lesquels il termine cette partie, suivie encore d'un appendice contenant, dans un espace égal au cinquième du volume, la diplomatique de toute la question.

## ANTIQUITÉS.

**Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest. — Poitiers, 1841, chez Fradet et Barbier. Paris, chez Deraches. In-8° de 474 p.**

Ce nouveau volume contient les mémoires et travaux de la Société des Antiquaires de l'Ouest pendant l'année 1840; il répond dignement à la richesse des précédens et à la réputation de cette Société, l'une des premières parmi celles qui s'occupent, en province, d'histoire et d'archéologie. Le volume s'ouvre par les rapports des présidens et secrétaires sur les travaux de la Société pendant l'année 1840, rapports suivis de quelques pièces de vers destinées à corriger ce que cette publication pourrait présenter de trop sévère. Viennent ensuite les mémoires historiques et archéologiques dont nous regrettons de ne pouvoir seulement fournir que l'énonciation : la géographie historique est représentée par un seul auteur, M. Fleury, chirurgien-major de la marine à Rochefort, qui publie ses savantes recherches sur le gisement probable du port et du promontoire des Santons ; il croit que ce promontoire était Broue et le *portus Santonum*, le village de Toulon. L'archéologie est plus riche, et l'étude des monumens a fourni les travaux suivans : Notice sur les monumens celtiques d'une partie du département de la Vendée, par M. André; une note de M. Mangon de la Lande sur une inscription romaine trouvée à Poitiers et consacrée à *Mercure* par un *Tiberius Claudius Pontius*; une revue des monumens de Poitiers, par M. Foucaut, travail étendu et fort exact, qui a le

mérite d'offrir sous un seul coup d'œil les objets les plus divers et les plus intéressans. La numismatique nous donne un essai sur les monnaies du Poitou et sur leurs divers types, par M. Lecointre Dupont. L'ouvrage est terminé par une biographie intéressante et détaillée de Simon Cramaud, cardinal et évêque de Poitiers, due à la science véritable de M. l'abbé Auger. C'est à nos yeux le morceau capital du volume; il comprend cent quarante pages et fournit sur ce personnage peu connu et sur son temps les détails les plus dignes d'intérêt. Un appendice présente des extraits des comptes et dépenses de la ville de Poitiers aux XIVe et XVe siècles. Ces extraits sont dus à M. Redet, archiviste du département de la Vienne. Le volume est enrichi de dix-planches.

Mémoires sur trois anciens aqueducs qui amenaient autrefois à Lyon les eaux du Mont-d'Or, de la Brevenne et du Gien, etc., par Alexandre Flacheron, architecte. — Lyon, Impr. de Boitel. Gr. in-8° de 92 p.

Lss aqueducs antiques de Lyon sont fort célèbres et à cause de leur magnificence et à cause de leur conservation. Les restes que l'on voit encore indiquent des monumens aussi beaux que tout ce que l'Italie offre dans ce genre, et à coup sûr, on ne trouve dans aucune des anciennes cités de la Gaule des indices d'une pareille splendeur. Bien placé pour étudier les aqueducs de Lyon, M. Flacheron, architecte de cette ville, a employé de longues années à parcourir les lieux, à examiner les ruines des monumens, à rechercher leurs directions et à reproduire les détails de leur construction. Il s'est livré à toutes ces recherches afin de pouvoir mettre à exécution un plan qui embrasse toute l'archéologie lyonnaise; mais ce projet nécessitant encore plus de temps et de travaux, il a voulu en distraire, en attendant, ce qui concerne les aqueducs de Lyon. Il a traité ce sujet avec une véritable science de la matière en général, et avec une connaissance spéciale de son sujet qui doit faire avancer la question. Après quelques réflexions sur la fon-

dation de Lyon et sur sa magnificence, l'auteur traite de l'importance que les anciens et surtout les Romains mettaient à n'employer que de bonnes eaux, et à en fournir leurs villes avec abondance. Ensuite, il examine successivement tout ce qui concerne les divers aqueducs construits à Lyon pour cet usage. Il attribue celui du Mont-d'Or à Plancus, qui fonda la colonie de Lyon quarante-trois ans avant notre ère; celui de la Brevenne à Octave, lorsqu'il eut pacifié l'empire, et celui du Gien ou du Mont-Pila à Claude, dont on a trouvé le nom sur des tuyaux de plomb servant à conduire les eaux. M. Flacheron donne une description détaillée des monumens, et c'est la partie la plus curieuse et en même temps la plus importante de son travail. C'est là où ses découvertes personnelles ont trouvé le plus de place. Il suit les aqueducs dans toute leur direction sur le sol et sous la terre; il les restitue bien souvent et il justifie avec habileté ses restitutions. Il donne aussi de précieux détails sur la science hydraulique chez les Romains, et montre ce que la ville actuelle de Lyon pourrait retirer d'utilité en suivant leur exemple.

## Rapport fait à la Société libre des Beaux-Arts, par Pierre Victor, membre correspondant, sur d'anciennes constructions en bois sculpté de l'intérieur de la Norwége. — Paris 1841. Imp. de Ducessois. In-8°.

En 1837 a paru sous ce titre : *Souvenirs des anciennes constructions en charpente sculptée de l'intérieur de la Norwége*, un ouvrage curieux et sans analogie dans nos productions archéologiques. Cet ouvrage, fruit des recherches d'un peintre norwégien, M. Dahl, se compose de vingt-quatre planches lithographiées, accompagnées d'un texte allemand, et représentant trois vieilles églises en bois de *Burgund*, *Urnès* et *Hitterdal*, dont elles donnent le plan, la vue extérieure et intérieure, et les parties sculptées les plus curieuses, de même que quelques meubles et fragmens des églises de *Tired*, de *Bô* et de *Gaara*. M. Pierre Victor a été chargé de faire un rap-

port sur cette publication, à la Société libre des beaux arts, et c'est son opinion qu'il publie aujourd'hui dans la brochure que nous avons sous les yeux. Il analyse ou plutôt il reproduit, en grande partie, le texte trop court, suivant lui, dont l'artiste a fait suivre ses dessins; il trouve qu'il laisse à désirer plusieurs explications importantes, que les planches auraient pu être plus complètes; toutefois il convient que les monumens dont M. Dahl s'est occupé n'avaient jamais été reproduits aussi fidèlement, dans des proportions aussi étendues et avec un talent capable de les faire apprécier avec autant de justesse.

Ces églises sont toutes en bois richement sculpté; mais leur construction s'est élevée sur les plans les plus bizarres. C'est une architecture scandinave dont les ornemens paraissent inspirés au rapporteur par les croyances de la mythologie odinique. On reconnaît, ajoute-t-il, dans la distribution des plans, dans la forme des chapiteaux et dans diverses autres parties sculptées, le prototype de l'architecture latine chrétienne, et le style oriental byzantin ; mais ces monumens, malgré leurs rapports avec les églises primitives de la chrétienté, en diffèrent pourtant; les élévations en sont tout autres ; point de plan en croix, nul symbole du christianisme. On ne saurait assimiler ces édifications à celles d'aucun pays. Les combinaisons qu'exigeaient les matériaux employés à leur construction (lesquels ne sont ni la pierre ni la brique) ont modifié à tel point le style dont elles se rapprochent le plus, qu'elles leur donnent un caractère à part. Nous avons cru devoir signaler à nos lecteurs ce rapport de M. Pierre Victor, parce qu'il fait connaître une branche d'archéologie entièrement ignorée parmi nous.

---

# CHRONIQUE.

Les lettres ont fait une perte qui sera vivement sentie dans toute l'Europe. M. Alexandre Duval vient de mourir après une longue et douloureuse maladie, dans la soixante-quatorzième année de son âge. Il était conservateur-administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal, et l'un des plus anciens comme des plus illustres membres de l'Académie Française. M. Duval avait pour amis, comme l'a dit fort heureusement M. Viennet, tous ceux qui l'ont bien connu. Sa maison était ouverte à tous les gens de lettres de la capitale, et souvent on était heureux d'y rencontrer ceux même qu'une rivalité de succès dramatiques semblait devoir éloigner des saillies brusques ou piquantes, mais toujours naturelles, de l'auteur du *Tyran domestique* et de la *Manie des grandeurs*. Ces deux grands ouvrages et tant d'autres comédies d'intrigue ou de caractère conserveront à Duval le premier rang parmi les auteurs dramatiques de nos jours. Plusieurs hommages lui ont été rendus sur le seuil imposant de la tombe; et nous devons surtout remarquer les paroles touchantes et profondément senties que M. de Barante a prononcées dans cette circonstance. L'illustre président de l'Académie, négligeant de parler des palmes dramatiques recueillies par Alexandre Duval, s'est attaché à rappeler les vertus privées, la fermeté de caractère de l'écrivain dont on regrettait la perte. Il eût été convenable que M. Viennet suivît l'exemple de M. de Barante: mais la funeste journée d'*Arbogaste* a par malheur eu trop d'influence sur l'éloquence funèbre de M. Viennet. Oubliant que les contemporains, justes envers Duval, avaient toujours vivement applaudi au mérite incontestable de ses grands ouvrages, M. Viennet a invoqué l'arrêt de la postérité en faveur des auteurs dont le talent dramatique était obstinément méconnu par les jalousies contemporaines. En l'écoutant, on pouvait se demander si l'on assistait aux funérailles du rancuneux orateur. M. Viennet n'a pas été plus heureux quand il a félicité son vieil et honorable ami d'avoir vécu loin de l'arène et des distinctions politiques. Serait-ce que l'on aurait pris de force M. Viennet pour en faire d'abord un député, puis un pair de France? Dans tous les cas, c'est une circonstance de la vie de l'auteur de *l'Epître aux mules de Don Miguel*, et d'*Arbogaste*, qui jusqu'à présent était demeurée inconnue, et nous la recommandons à ses futurs biographes.

La mort de M. Frayssinous a précédé de quelques mois celle de M. Alexandre Duval. Voilà donc deux fauteuils vacans à l'Académie Française! Par conséquent bien des démarches, bien des intrigues; bien des promesses et des déceptions. Cette double élection présente, en cette circonstance, un intérêt tout particulier, si l'on songe à la qualité du dernier récipiendaire. La réception de M. Victor Hugo aura-t-elle été simplement un hommage personnel ou une concession faite à une doctrine littéraire qui s'est amendée? Maintenant que la brèche est ouverte et que le chef de file est dans la place, les assaillans en trouveront-ils l'entrée plus facile? Les choix tomberont-ils sur la robe ou sur le drame? Sera-ce M. Pasquier ou M. Alfred de Vigny? Peut-être l'un et l'autre, peut-être ni l'un ni l'autre; les prédictions académiques sont si sujettes à erreur! Nous ne nous chargerons pas de répondre à ces questions; pour le moment nous nous contentons de formuler quelques regrets sur deux hommes de bien qui ont été enlevés à l'Institut de France. Ce corps illustre a fait encore d'autres pertes dans la personne de M. le comte de Cessac, qui vient d'être remplacé tout récemment par M. de Beaumont, et dans celle de M. Savary, qui a succombé dans toute la force de son talent. L'exécution du buste en marbre de ce jeune savant a été confiée à M. Venot par M. le ministre de l'intérieur, qui compte en faire hommage à l'Académie des Sciences. Cette classe de l'Institut a tenu sa séance publique le mardi 28 décembre 1841 sous la présidence de M. Serres. Nous ferons grâce à nos lecteurs du détail des prix, et des questions mises au concours pour les sciences physiques et mathématiques; nous mentionnerons seulement l'éloge de Condorcet, par M. Arago, qui a fait tous les honneurs de la séance. On a trouvé généralement que le spirituel académicien avait été un peu long, et qu'il avait exagéré le mérite littéraire de Condorcet. Nous devons le dire cependant : à part certaines phrases peu convenables contre la chambre des pairs, ce discours s'est fait remarquer par des idées politiques auxquelles M. Arago ne nous avait pas habitués. Avant de quitter l'Académie des Sciences nous dirons un mot de sa séance du 3 janvier. Parmi les nombreuses communications ou lectures qui ont été faites ce jour-là, nous avons remarqué deux lettres qui nous ont vivement intéressés. La première est de M. Stanislas Julien sur le riz qui se cultive à sec dans la Mongolie. La seconde est de M. Vincent sur un certain emploi que faisaient les Romains, dès le onzième ou le treizième siècle de notre ère, des valeurs de position pour l'expression des nombres. Nous ne résistons pas au désir de publier un extrait de cette dernière.

« Un des points les plus importans à déterminer pour l'histoire de

notre numération, dit M. Vincent, est l'époque où l'Occident a commencé à faire usage de ce que l'on nomme les *valeurs de position* dans les signes représentatifs des unités des différens ordres. Or, un document que je vais citer, et qui n'avait pas jusqu'ici attiré l'attention des savans, me semble démontrer avec évidence que les Romains étaient, dès le second ou troisième siècle de notre ère, en possession de cet ingénieux procédé. Ce passage me paraît d'autant plus remarquable que, l'ouvrage dont il fait partie se trouvant d'ailleurs infecté de toutes les superstitions orientales, la mention exclusive faite ici des Romains conduit à penser, contrairement aux idées généralement accréditées, que les Romains étaient arrivés d'eux-mêmes à la connaissance du procédé dont il est ici question.

« Voici ce passage traduit des *Cestes* ou *Broderies* de Julius l'Africain (*Veteres Mathematici*, p. 305, col. 1re), auteur qui vivait sous Héliogabale et Alexandre Sévère : « Les Romains, dit l'auteur, ont encore une invention que je ne puis trop admirer, pour représenter tous les nombres qu'ils veulent au moyen des feux. Pour cela, voici comment ils s'y prennent. Ils commencent par déterminer des emplacemens commodes pour l'emploi de feux, en fixant un lieu sur la droite, un autre sur la gauche, et un autre dans le milieu ; et ils distribuent à chacune des places les divers nombres élémentaires qui devront y être représentés, assignant au côté gauche les nombres compris depuis 1 jusqu'à 9, au milieu les nombres compris depuis 10 jusqu'à 90 ; enfin ceux compris entre 100 et 900, au côté droit. Ainsi lorsqu'ils veulent désigner le nombre 1, ils produisent du côté gauche *une* flamme unique; ils en produisent *deux*, quand ils veulent désigner le nombre 2; *trois* pour le nombre 3, et ainsi de suite. Mais lorsqu'ils veulent désigner le nombre 10, alors ils allument *une* fois sur la place du milieu, *deux* fois pour le nombre 20, *trois* fois pour le nombre 30, et ainsi de suite. De même lorsqu'ils veulent signifier le nombre 100, ils allument *une* seule flamme à droite, *deux* pour le nombre 200, *trois* pour 300, et de même pour tous les autres cas. Or, dans ce moyen de représentation par *élémens*, on évite l'emploi des grands nombres; car pour signaler le nombre 100, on n'allume pas les feux 100 fois, mais seulement une fois sur la droite, ainsi que je l'ai expliqué précédemment : cela résulte des conventions mutuelles entre ceux qui font les signaux et ceux qui les reçoivent, etc., etc. »

Le passage de Jules Africain est très-important pour l'histoire des mathématiques dans l'antiquité ; M. Vincent a déjà rendu des services signalés dans cette branche de la science : on se souvient, entre autres, de la manière ingénieuse et probable dont il a expliqué un passage de

Platon contre lequel les plus habiles critiques avaient échoué. Si certaines découvertes peuvent être attribuées au hasard, il faut convenir cependant que le plus grand nombre sont dues aux études spéciales. C'est ainsi que l'histoire de la marine ancienne a reçu et recevra encore un nouveau jour des curieuses recherches du savant auteur de l'*Archéologie navale*.

M. A. Jal, historiographe de la marine, reçut, au mois de mai 1841, l'ordre d'aller en Italie et dans le Levant compléter ses études commencées depuis longtemps pour la composition du *Glossaire nautique* ou *Répertoire polyglotte des termes de marine anciens et modernes*, qu'il doit publier aux frais du département ministériel auquel il est attaché. De retour d'un voyage qui a duré cinq mois, et pendant lequel il a successivement vu Malte, Athènes, Smyrne, Constantinople, Vienne, Venise, Ancône, Rome, Florence, Gênes, Toulon, Marseille et Genève, M. Jal a adressé un rapport fort détaillé à M. le ministre de la marine sur la mission qu'il venait de remplir. Ce rapport a été publié par le *Moniteur universel* pendant les premiers jours de janvier. Il résulte de ce document que M. Jal a connu un grand nombre de manuscrits dont les extraits enrichiront son *Glossaire nautique*, et qu'il n'a pas recueilli moins de quatorze mille mots de marine appartenant aux diverses langues modernes du Midi et de l'Orient. M. Jal signale, dans son rapport, ce qui se pratique aujourd'hui sur le Pô et dans la mer Noire, quant à la disposition du gouvernail de côté, et la coutume qu'ont les *caïkia* et les *sacolèves* de garder toujours à la remorque une grande embarcation qui ne peut être hissée à bord du navire qui la traîne; il voit dans ces usages la tradition de ce qui se faisait au moyen âge, et rappelle à ce sujet ce qu'il a établi dans son *Archéologie navale* relativement aux *barques de cantier*, et au gouvernail latéral des navires pendant les onzième, douzième, treizième et quatorzième siècles. Dans l'habitude qu'ont les marins du golfe de Gênes de tirer à terre leurs navires la poupe la première, M. Jal reconnaît la tradition antique, si nettement exposée par Virgile. Parmi les documens du moyen âge qui ont été trouvés à Gênes, l'auteur du rapport cite particulièrement les actes de notes relatifs à la première croisade de saint Louis. Il avait déjà publié ceux qui se rapportaient à la croisade de 1270; par une singulière bonne fortune qui tient au reste à sa persévérance, M. Jal aura donc découvert tout ce qui se rattache aux armemens maritimes faits par saint Louis pour ses dix passages outre-mer.

La mission de M. Jal nous conduit tout naturellement à dire un mot de M. Nestor L'Hôte, qui vient de terminer la sienne en Égypte. La mort de l'illustre Champollion avait laissé une lacune fâcheuse dans

les travaux de la commission d'Égypte pour l'exploration complète de Thèbes, que le savant académicien comptait achever dans un second voyage. En 1838, le gouvernement résolut d'envoyer sur les lieux un dessinateur chargé de reprendre le travail interrompu. On choisit pour cette mission M. Nestor L'Hôte, qui avait fait partie de la première expédition, et qui, ayant exécuté une partie des dessins rapportés du premier voyage, avait dû acquérir une grande habitude du style égyptien et des formes hiéroglyphiques. M. L'Hôte a fait une riche moisson pendant son séjour en Égypte, et il nous a donné une idée des richesses archéologiques qu'il a recueillies dans ses rapports successifs adressés à M. le ministre de l'instruction publique, et publiés dans le *Moniteur*. D'après ces documens et ses *Lettres écrites d'Égypte en 1838 et 1839*, nous augurons bien des recherches de M. L'Hôte, et nous espérons que de cette exploration il sortira des renseignemens précieux pour la science.

Nous compléterons la série des nouvelles du mois en annonçant la sortie de prison de M. l'abbé de Lamennais. La promenade des écoles, les manifestations publiques qui en ont été la suite, n'auront pas détruit, nous le désirons, les bonnes intentions prises par l'illustre prisonnier. Dans le calme de cette retraite forcée, M. de Lamennais a écrit, beaucoup écrit : on nous a dit, et nous le croyons, qu'il avait assez de cette déification populaire, et qu'il était revenu à des idées plus saines et plus conformes à celles de son début dans la carrière. Une âme fortement trempée, un génie supérieur, ne peut pas se complaire longtemps dans l'erreur; plus la persistance dans le faux a été longue, plus le repentir est noble et digne. Le talent mal employé est une arme fatale à celui qui s'en sert, et celui-là est bien coupable qui abuse des moyens qu'il a reçus de la nature. Nous croyons donc à un retour sincère chez M. l'abbé de Lamennais, et nous attendons avec impatience les rétractations officielles qu'on nous a promises en son nom.

— La Société royale des Antiquaires de France ouvre, pour l'année 1841, un concours sur la question suivante : « Quel fut l'état de la législation et de l'administration publique en France, depuis la fin du neuvième siècle jusqu'au milieu du onzième? rechercher et faire connaître les monumens écrits, contemporains, et principalement les actes de l'autorité royale, qui constateraient les faits à recueillir sur cette question. »

Le prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 500 fr., sera décerné dans la première séance du mois d'avril 1842. Les mémoires devront être rédigés en français ou en latin, et envoyés francs de port avant le 1er janvier 1842, au secrétariat de la Société, rue Taranne, 12.

— M. Miller vient de découvrir à la Bibliothèque Royale la date d'entrée du célèbre manuscrit de la chronique de Guinée par Azuzara, publié par M. le vicomte de Santarem, et dont nous avons entretenu le lecteur. Ce manuscrit a été acquis le 12 août 1740 avec quatorze autres qui avaient appartenu au maréchal d'Estrées. On trouve sur cette note d'acquisition la notice des douze manuscrits, et à la suite :

Chronique de Guynée en espagnol, n° 4304. (Suppl. Fr. 236.)

Chronique de Bretagne, n° 4019. (Aujourd. Suppl. Fr. n° 67.)

Ce manuscrit est en effet indiqué dans le catalogue des livres du maréchal d'Estrées, publié en 1740, à Paris, deux vol. in-8°. Sous le n° 18856 (tome II), on lit : *Cronica de Guinée, por Johan Gonçalves, escrita en Lisboa, anno* 1453. Ms. sur vélin. Et à la main *par le Roi*, c'est-à-dire, acheté pour la Bibliothèque du Roi. Le nom *Johan Gonçalves* est une mauvaise lecture.

M. le vicomte de Santarem, à qui nous avons communiqué cette note importante, prépare un travail pour compléter l'histoire de ce manuscrit curieux.

---

## LIVRES NOUVEAUX.

La Bienheureuse Marie de l'Incarnation, fondatrice des Carmélites en France; par l'abbé Trou. In-12 de 12 feuilles 1/2. Paris, chez Adrien Leclère.

Études historiques et religieuses sur le quatorzième siècle, ou Tableau de l'Église d'Apt sous la cour papale d'Avignon; par l'abbé Rose. In-8° de 41 feuilles 3/4. Avignon, chez Aubanel. Prix : 5 fr.

Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament; par M. l'abbé Marduel. In-18 de 6 feuilles 2/3. Paris, chez Lebrun.

Histoire et origine des Foulbas ou Fellans; par Gustave d'Eichthal. In-8° de 19 feuilles 1/4. Paris, Dondey-Dupré.

La manière de conduire les âmes dans la vie spirituelle, etc., etc,; par le R. P. Guilloré. In-8° de 34 feuilles. Paris, chez Albanel, rue Saint-André-des-Arcs, n° 14. Prix : 3 fr. 50.

Mémoires ecclésiastiques concernant la ville de Laval et ses environs, diocèse du Mans, pendant la révolution (de 1789 à 1802); par un prêtre de Laval. In-8° de 23 feuilles. Laval, impr. de Genesley-Portier.

Observations topographiques, météorologiques et médicales, faites dans le Rio de la Plata, pendant le blocus de Buenos-Ayres; par

Adolphe Brunel. In-8° de 3 feuilles 1/2. Paris, Desloges, rue Saint-André-des-Arcs, n° 39.

Histoire de la conquête et de la fondation de l'empire anglais dans l'Inde; par Barchou de Penhoën. T. VI. Geh. In-8°. Chez Brockaus et Avenarius.

Commentaire sur l'Épître de l'apôtre Paul aux Philippiens, accompagné de recherches sur l'église de Philippes, et sur les dispositions qui favorisaient chez les populations païennes d'Europe l'accès de la prédication apostolique; par A. Rilliet. Genève. In-8°.

Agriculture du royaume Lombardo-Vénitien; par Jean Burger. Ouvrage traduit de l'allemand et annoté par Victor Rendu. Paris, chez Bouchard-Huzard. In-8° de 23 feuilles. Prix : 5 fr.

Code de Commerce, suivi des ordonnances qui s'y rapportent, etc.; par J. A. J. Pailliet. In-8° de 3 feuilles 1/3. Paris, chez madame V° Lenormant. Prix: 1 fr.

Code des Établissements industriels concédés et autorisés sur demandes directes; par Mirabel Chambaud. 2 vol, in-8°, ensemble de 64 feuilles. Paris, chez Videcoq. Prix : 15 fr.

De la Constitution de la chambre des Pairs, par B. Blondet. In-8° de 8 feuilles 3/4. Paris, chez Gosselin. Prix : 3 fr.

Défense du Christianisme par les pères des premiers siècles de l'Église contre les philosophes, les païens et les juifs. Traductions publiées par M. de Genoude. 1re série. In-12 de 21 feuilles. Paris, chez Dufour. Prix : 3 fr.

Discours évangéliques. Unité et Variété; par J. H. Grandpierre. In-8° de 29 feuilles 1/2. Paris, chez Delay. Prix : 5 fr.

Essai sur l'Architecture des Arabes et des Mores en Espagne, en Sicile et en Barbarie; par Girault de Prangey. In-8° de 18 feuilles, plus 18 pl. Paris, chez Hauser.

Histoire de Jérusalem, tableau religieux et philosophique, comprenant, etc., par M. Poujoulat. Tome II. 2e partie. Depuis l'établissement du Christianisme jusqu'à nos jours. In-8° de 31 feuilles 1/8, plus une planche et une carte. Paris, chez Hivert. Prix: 7 fr. 50.

Nouveau Dictionnaire provençal-français, par Étienne Garcin. Deux vol. in-8°, ensemble de 64 feuilles 1/2. Draguignan, chez Fabre.

Nouvelle exposition du Dogme catholique, par M. de Genoude; suivie de la Doctrine de l'Église catholique, par Bossuet. In-12 de 19 feuilles. Paris, chez Dufour. Prix : 3 fr. 50.

Répertoire de l'administration et de la comptabilité des Établissements de bienfaisance, Asiles d'aliénés, Monts-de-piété, etc.; par E. Du-

rieu et Germain Roche. Tome Ier. In-8° de 38 feuilles 1/2. Paris, chez Martignac. Prix : 8 fr.

Rudiment social. Coup d'œil moral, religieux et politique sur l'histoire de l'humanité; par L. Dagneau. In-8° de 15 feuilles 3/4. Paris, chez Desloges. Prix : 4 fr.

Souvenirs de la Terreur, de 1788 à 1793, par M. George Duval; précédés d'une Introduction historique, par Ch. Nodier. Tome IV. In-8° de 22 feuilles 1/4. Paris, chez Werdet. Prix : 7 fr. 50.

La Vérité et le Bonheur de l'homme en cette vie et dans l'autre; par M. Baillot de Saint-Martin. In-8° de 31 feuilles 1/4. Paris, chez Blanchard. Prix : 7 fr.

Vie de madame Maës, née Taffin du Hecquet, nommée en religion sœur Françoise de Saint-Omer, fondatrice de la réforme des religieuses de la Pénitence, dites Capucines; par l'abbé Parenty. In-8° de 3 feuilles. Lille, chez Lefort.

Vie du rév. J. Newton; traduit de l'anglais par le traducteur d'Omicron et de Cardiphonia. Deux vol. in-18, ensemble de 18 feuilles, plus un portrait. Paris, chez Delay. Prix : 3 fr. 50.

Cours d'Introduction générale à l'étude du Droit, ou Encyclopédie juridique; par N. Falck. Traduite de l'allemand sur la 4e édition, et annotée par C. A. Pellat. In-8° de 32 feuilles. Paris, chez Thorel. Prix : 7 fr. 50.

Découverte de l'Amérique; par J. H. Campe. Traduit de l'allemand sur la 15e édition; par M. M***. Trois vol. in-18, ensemble de 30 feuilles 1/3. Impr. de Cornillac, à Châtillon-sur-Seine.

Histoire d'Espagne et de Portugal, ainsi que de leurs colonies respectives, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; par M. Em. Lefranc. 2 vol in-12, ensemble de 31 feuilles. Paris, chez Périsse.

Histoire politique de l'an mil huit cent quarante-un; par Serre. 2e année. In-8° de 21 feuilles, plus une carte. Paris, chez Renouard. Prix : 5 fr.

Lettres adressées à un protestant, ou Appel fait à la bonne foi; par l'abbé F. Lemaire. In-8° de 38 feuilles 1/4. Paris, chez Debécourt. Prix : 7 fr.

Notices archéologiques sur les fouilles faites et les monumens découverts sur la montagne du Châtelet, située près de Fontaine (Haute-Marne); par M. A. Phulpin. In-8° de 10 feuilles. Neufchâteau, impr. de Mongeot.

L'*Almanach du Marin* et de *la France maritime*, pour 1842, vient de paraître (1). Ce petit livre, dont chaque publication nouvelle accroît le succès, en est à sa cinquième année, et son utilité le rend de jour en jour plus populaire. Il réunit en effet, sous le plus petit format possible, une foule de renseignemens disséminés dans divers ouvrages que leur prix et leur spécialité mettent hors de la portée de bien des gens. Ses données nautiques et ses tables, suffisantes pour les calculs du cabotage, et qui pourraient même, au besoin, suppléer à la *Connaissance des temps*, le rendent précieux à la mer. Les informations qu'il contient sur tout le personnel de la marine, du commissariat, des consulats, des syndicats, sont également bonnes à consulter pour les marins, qui, presque toujours absens, ignorent, la plupart du temps, les changemens survenus dans leur propre administration.

Nous remarquons surtout en ce genre les tablettes maritimes, c'est-à-dire le résumé succinct des événemens intéressant la navigation, et qui se sont passés dans le cours de l'année. A ces diverses qualités utiles l'*Almanach du Marin* n'a pas négligé de joindre l'agréable, et plusieurs articles littéraires, ayant tous rapport à des sujets maritimes, offrent une aimable distraction, en rappelant les hauts faits de nos marins.

Cette partie littéraire a été l'objet d'un soin tout particulier; il suffit, d'ailleurs, de citer ici M. Amédée Gréhan, l'habile rédacteur de *la France maritime*, qui a eu l'idée première de cette utile publication qu'un illustre écrivain a nommée *le plus beau monument de notre histoire navale;* aussi M. Amédée Gréhan a-t-il été récompensé par le succès. Les qualités qui distinguent *la France maritime* se retrouvent sur une plus petite échelle, il est vrai, dans l'*Almanach du Marin*, qui contient plusieurs articles d'un grand intérêt. Il faut mentionner seulement, pour mémoire, les matelots de *la Belle-Poule* et de *la Favorite*, à Paris, par M. de La Landelle, charmante étude de mœurs, pleine d'observation et de vérité, et le glorieux épisode de la défense du *Tonnant* au combat naval d'Aboukir, douloureux tableau tracé de main de maître qui brille surtout par le mouvement et l'énergie.

Voilà quels sont les titres de l'*Almanach du Marin* au succès que nous lui prophétisons, succès qui dépasse toutes les espérances, puisque M. le ministre de la marine a bien voulu prendre cette publication sous son illustre patronage.

---

Nous devons signaler au public une nouvelle méthode de *piano* bien

(1) Chez Pilout, rue de la Monnaie, 22.

plus simple et plus logiquement distribuée que toutes celles qui l'ont précédée (1). Elle est l'œuvre d'un homme qui a autant de science que d'habileté d'exécution, et qui dans une longue pratique a trouvé le droit et acquis les moyens de donner des conseils même aux plus habiles. M. H. Latour, professeur de piano et d'harmonie, ci-devant pianiste de sa majesté britannique Georges IV, a pensé que, malgré cette grande quantité de méthodes pour le piano, dont la plupart même ont été composées par les artistes les plus distingués, il y en avait peu qui fussent bien calculées pour enseigner avec fruit cet instrument aux jeunes élèves; qu'alors elles conviennent mieux à ceux qui savent déjà toucher le piano, qu'à ceux qui en sont à leur début; il a observé ensuite que les principes que donnent la plupart de ces méthodes sont (à peu de chose près) calqués les uns sur les autres, et qu'enfin les préceptes et les détails y sont trop accumulés pour être bien conçus et retenus par un jeune élève. M. Latour a donc voulu faire le contraire, et fournir une méthode qui remplaçât par les qualités contraires ces défauts constatés; il y a pleinement réussi. Sa méthode est divisée en deux parties. Dans la première, l'élève est conduit progressivement depuis le commencement du clavier, des notes, etc., jusqu'à ce qu'il parvienne à jouer, dans peu de leçons, les petits airs que l'auteur a écrits sur deux clefs de *sol* pour ne pas rebuter d'abord l'élève et l'habituer à lire sur deux clefs différentes : c'est une heureuse innovation aux principes reçus en fait d'enseignement. La dernière partie, fort importante et aussi fort nouvelle, a pour objet de montrer la manière de jouer les accords en *arpeggio*, l'emploi des *pédales*, la diversité dans l'exécution des styles *brillant* et *legato*, la connaissance des *intervalles*, des différents *moteurs*, les *marches chromatiques*, etc. Nous rendrons à M. Latour la justice qu'il est de tout point autorisé de se rendre à lui-même, que cette méthode porte l'empreinte de l'expérience la plus mûre et la plus intelligente, et nous croyons, par conséquent, qu'elle est appelée au plus grand succès parmi les professeurs et les élèves.

(1) Nouvelle méthode de piano-forte, composée par Latour. Chez l'auteur, rue de la Pépinière, 97, et chez les principaux marchands de musique.

IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
rue St-Louis, 46, au Marais.

# REVUE

DE

# BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

## FÉVRIER.

### THÉOLOGIE.

**Herméneutique sacrée, ou Introduction à l'Écriture Sainte en général, et en particulier à chacun des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, à l'usage des séminaires, par J. Hermann Janssens, prêtre du diocèse de Liége, et professeur de théologie; traduit du latin par J. J. Pacaud. Troisième édition, revue, corrigée et augmentée par M. l'abbé Sionnet. — Épernay, 1841, Warin-Thierry et Ducrot; Paris, chez P. J. Camus, rue Cassette, 20. In-12 de VIII-106 p. Prix : 3 fr.**

La révision de l'Herméneutique sacrée de Janssens, par M. Sionnet, a eu pour but de donner au texte, dans toutes ses parties, l'exactitude théologique, si importante dans un ouvrage de cette nature, en corrigeant les définitions inexactes, les réponses et les expositions dont la tendance rationaliste avait justement effrayé les théologiens les plus estimables. Pour arriver à la plus grande exactitude, le nouvel éditeur a dû sacrifier un certain nombre d'objections que se proposait M. Janssens, du point de vue où il considérait l'inspiration et l'authenticité des livres saints; car, une fois la vraie doctrine

de l'Église clairement exposée, ces objections demeuraient sans valeur. On a également retranché de cette édition la réfutation des erreurs que le temps a fait disparaître. Ces retranchemens, qui diminuaient la masse du volume, ont permis de présenter quelques notions supplémentaires sur certaines questions que M. Janssens n'avait point suffisamment développées. M. Sionnet a placé ces additions à la fin du volume, sous le titre de *Supplémens à l'appendice*. Le premier de ces supplémens a pour objet de fixer le vrai sens de la prophétie de Jacob, touchant l'époque de l'apparition du Messie, en prouvant qu'il existait chez les Juifs une organisation de tribu différente et indépendante de l'organisation de la nation tout entière en théocratie républicaine ou royale. Pour le second, on a recueilli dans Josèphe, Philon, et dans les livres du Nouveau Testament, un court abrégé des opinions propres aux Pharisiens, Sadducéens et Esséniens. Dans le troisième, on a présenté les principes de la solution d'une difficulté contre la divinité des livres saints, soulevée récemment en Allemagne, et qui commence à devenir vulgaire en France. Dans un quatrième supplément, M. Sionnet a cru devoir rectifier ce que M. Janssens enseigne sur le canon des livres saints, en prouvant que ce canon, fixé par l'autorité de l'Esprit saint, promulgué par l'Église, a toujours été, dès les premiers siècles, tel que nous l'avons maintenant. Après avoir montré, dans un cinquième supplément, que la véritable leçon des livres saints, quant au sens, est celle que présente la Vulgate latine, l'éditeur a terminé son travail en indiquant les sources où on peut puiser pour défendre le concile de Trente des attaques que son décret sur la Vulgate lui a attirées de la part des protestans et de quelques catholiques par trop hébraïsans. Toutes les notes signées (G.) appartiennent à M. Glaire, et sont tirées de la seconde édition en 3 vol. in-8°, Paris, Blaise, 1833. La traduction est, quant au fond, celle de M. Pagnard. Cette édition, spécialement destinée aux séminaires, ne peut manquer de rendre un grand service à l'étude de l'Ancien et du Nouveau Testament au point de vue de l'interprétation.

Catenæ in sancti Pauli epistolas ad Corinthios ad fidem codd. mss. Edidit J. A. Cramer, S. T. P. — Oxonii, e typographeo academico, 1841. In-8° de IV-483 p. Prix : 20 fr.

Ce commentaire grec sur la première épître de saint Paul aux Corinthiens était inédit; M. Cramer le publie aujourd'hui d'après le manuscrit n° 227 de la Bibliothèque Royale, qui a autrefois appartenu à Bigot. Il est en papier, et paraît avoir été écrit au commencement du XVI° siècle. Il a été copié sans doute sur un très-ancien manuscrit inconnu aujourd'hui, car il nous donne une grande partie d'un ouvrage perdu, et qui n'existe même pas dans la version latine : nous voulons parler des commentaires d'Origène sur la première épître de saint Paul aux Corinthiens. Saint Jérôme, dans une lettre à Pammachius (Ep. XXXI, al. LII), cite ce père parmi ceux qui ont commenté cette partie de l'Écriture sainte. Notre manuscrit fournit un grand nombre de fragmens de cet ouvrage d'Origène, et des commentaires, déjà publiés, de saint Jean Chrysostome et de Théodoret; ceux de saint Cyrille, de Sévérien et de Théodore de Mopsueste étaient inédits. Nous devons citer en dernier lieu les noms de Photius et d'Œcumenius; les fragmens attribués à l'un et à l'autre sont conformes à ceux des chaînes publiés sous le nom d'Œcumenius; mais c'est à tort, à ce que pense M. Cramer, parce que, dans les meilleurs manuscrits, le nom de ce dernier est toujours écrit à la marge, lorsqu'il est l'auteur du fragment. Pour la seconde épître aux Corinthiens, l'éditeur s'est servi de deux autres manuscrits remarquables par leur correction et leur antiquité; ce sont les n° 225, écrit en 1045, et 216, lequel provient de la bibliothèque de Catherine de Médicis. M. Cramer a aussi collationné le manuscrit Bodleien, Auct., t. I, 7 (olim Meermann) avec les commentaires sur les deux épîtres aux Corinthiens, commentaires publiés sous le nom d'Œcumenius, et il a corrigé le texte au moyen de ce nouveau secours. Une table des auteurs complète ce volume.

*Zur Kritik des Neuen Testaments*, etc. Sur la Critique du Nouveau Testament, par M. le Dr Tischendorf. — 1841. In-8°.

Ce petit écrit, inséré dans le *Studien und Critiken*, 1842, 2e cahier, Hambourg, chez Perthes, expose la suite des travaux par lesquels M. Tischendorf se propose d'opérer une certaine réforme et une perfection dans la critique du Nouveau Testament. Il soutient que le texte en usage depuis trois siècles environ doit être remplacé par un autre, puisé avec prudence dans les documens les plus anciens. Le texte qu'il a déjà publié, et dont nous avons parlé, n'a été donné que pour préparer cet autre texte qu'il espère proposer un jour dans une édition véritablement critique. Cette édition, beaucoup plus complète que celle de Wetstein, contiendra à chaque passage tout ce qu'il importe de savoir pour se décider sur les leçons douteuses. Mais, pour la produire, M. Tischendorf a surtout à cœur la publication de tous les manuscrits grecs en onciales, qui sont en très-petit nombre, comme aussi une révision nouvelle et critique des saints Pères et des anciennes versions. Les autres travaux, signalés par M. Tischendorf comme nécessaires pour sa réforme, sont : un nouvel examen des manuscrits grecs en onciales quant à leur ancienneté; de nouvelles recherches sur les classes ou familles, dites recensions des documens critiques du Nouveau Testament, sur les parallèles principalement dans les Évangiles, sur l'accord de quelques manuscrits et versions avec les Pères du second siècle, sur les noms propres qui se trouvent dans le Nouveau Testament, sur les passages de l'Ancien Testament cités dans le Nouveau Testament, et enfin sur l'idiome des auteurs sacrés.

Après être entré dans quelques détails sur l'exposé de ces questions, l'auteur insiste sur l'importance que la publication des anciens documens du texte original des apôtres ne peut manquer d'avoir pour la science et pour l'Église. Il annonce qu'il a réussi à déchiffrer presque entièrement le fameux Palimpseste de la Bibliothèque Royale, dit *Codex Ephremi Syr.*

*rescriptus*, ce dont on avait désespéré depuis longtemps, et que la publication de ce travail doit se faire l'année prochaine d'une manière digne du sujet.

**De la personnalité de Dieu et de l'immortalité de l'âme, examen de quelques résultats de la philosophie allemande, par Gros, Dr. — Berlin, 1841, chez Asher; Paris, chez Brockhaus et Avenarius. In-8° de VI-174 p.**

Les lignes suivantes de l'auteur nous indiquent ce que la philosophie allemande entend par la *personnalité* de Dieu et l'*immortalité* de l'âme : « Les difficultés qui se présentent, dit-il, quand on perscrute l'immortalité de l'âme, découlent de ce qu'on l'a toujours séparée de son corrélatif, la personnalité de Dieu. Car, l'esprit fini un fois posé, il est difficile d'y faire rentrer l'éternité dont on l'a séparé : éterniser notre pauvre petite personne ne veut guère dire autre chose que diviniser le fini. Et ceux qui lancent des flammes contre la philosophie qui veut remettre les choses dans leur vrai jour, s'exposent à s'incendier eux-mêmes, car leurs argumens portent précisément contre eux-mêmes. La philosophie ne fait que réfuter la forme, mais non le contenu de l'immortalité de l'âme. Il faut que l'homme participe à la nature de Dieu, s'il veut être immortel ; et Dieu doit tenir de la nature humaine, s'il veut être personnel. Ce qui fait la personnalité absolue de Dieu, c'est que *Dieu entre* éternellement dans le fini, se limite incessamment, devient éternellement homme, et l'homme, en tâchant de réaliser dans son existence terrestre cette personnalité éternelle de Dieu, d'être une image, une copie de Dieu, l'homme s'ouvre les portes de l'éternité. L'immortalité de l'âme est donc que Dieu se fait éternellement personnel, et cette personnalité éternelle nous permet de trouver dans l'individu quelque chose d'immortel. » Les philosophes de l'Allemagne réunissent ces deux questions dans l'unique problème de la *personnalité éternelle de l'esprit*. Le savant allemand M. Michelet s'est plus spécialement occupé de la solution de ce problème, et c'est à l'examen

de ses idées qu'est surtout consacré le travail de M. le docteur Gros. Il a divisé son examen en certaines matières qu'il désigne ainsi : Ame et esprit; Nature de l'essence divine; de l'Incarnation; Trinité, création, nature; Temps et éternité; Vie éternelle de l'homme; Personnalité éternelle de l'esprit; Apologie de la personnalité de Dieu.

Il résulte de l'examen du livre de M. Michelet, que nous ne saurions pas pourquoi l'âme devient esprit libre dans l'homme, d'après le système d'identité, et que si nous pouvons saisir l'esprit comme une totalité actuelle, il ne nous est pas possible d'en fixer le commencement. On ne peut prêter à Dieu l'individualité; on pourra lui accorder au plus la personnalité. L'infinité reconnue dans l'essence divine exclut toute individualité. Dieu surgit dans tous les hommes, et le Christ naît avec tous les hommes. Dieu, disent les Hégéliens, n'a pas de personnalité dans l'idée, et ce n'est qu'en passant par le fini qu'il peut réunir les deux termes, l'infini et le fini, et se savoir donc saint Esprit. Le résultat du mouvement au sein de la substance divine donne la personnalité; ce n'est plus la divinité, c'est Dieu; les momens de la vie divine donnent aussi les trois personnes. Il y a une certaine différence à faire entre la création et la nature; et c'est cette différence qui peut servir à éclaircir le rapport du fils avec le monde, à établir la liberté ou la nécessité de l'acte créateur. Ne connaître que la création, c'est en rester au point de vue juif, c'est attacher Dieu à une grande tâche, comme le dit Liebnitz; ne prendre que la nature, c'est se mettre au point du vue grec, c'est ôter le mouvement à la nature, bien loin de la faire vivre. La vérité n'est que dans la fusion des deux termes au point de vue chrétien et vraiment scientifique. Le temps n'est que la transition du passé au futur, du futur au passé; et le point de contact et d'arrêt est toujours en fluctuation; ce qui nous donne l'éternité. L'homme, portant dans sa conscience son unité avec l'esprit infini, connaît une autre vie supérieure à celle où l'on restreint son existence sensuelle. Les plus grands développemens sont consacrés à la personnalité éternelle de l'esprit, et à l'apologie

de la personnalité de Dieu. Un dernier chapitre, suivi du résumé général, traite de l'immortalité.

La conclusion à tirer de l'examen de M. Gros et des arguments mêmes qu'il a produits, est 1° que l'on n'a pas bien séparé la nature de la création; 2° que l'idée ne peut jamais arriver au moi; 3° que l'éternité n'est pas le présent ou la simplicité; 4° que l'âme, l'idée absolue, la vie universelle, tout en appartenant au tout de la nature, n'est cependant pas absolue; 5° que la personnalité divine en trois personnes est éternelle; 6° que la personnalité humaine est posée par la personnalité divine; 7° que l'esprit humain n'est pas le seul esprit dans la nature; et 8° que la science semble nous fournir des données assez positives sur l'immortalité de l'âme-esprit.

*Der Montanismus und die christliche, u. s. w.* Le Montanisme et l'Église chrétienne au IIe siècle, par le Dr F. C. A. Schwegler.—Tubingue, 1841, L. F. Fues. In-8° de VII-319 p. Prix : 8 fr.

Dès le commencement de la mission des apôtres, les deux doctrines, le pétrinisme et le paulinisme, marchent parallèlement, suivies plus tard du gnosticisme, qui apparut dans le cours du deuxième siècle. La lutte, les concessions, et la conciliation définitive des deux tendances, donnèrent à l'histoire de l'Église primitive un caractère arrêté d'individualité ; c'est à ces deux développemens partiels qu'elle le doit; cela est reconnu, du moins en principe. Mais la déduction du principe, la série d'observations sur l'ensemble des faits isolés de l'histoire, c'est ce qu'on n'avait que peu ou point tenté.

D'ordinaire c'est à peu près à l'an 70 de notre ère que l'on place la fixation du dogme chrétien dans ses traits principaux, ainsi que la conclusion du canon du Nouveau Testament. Le sac de Jérusalem est regardé comme le moment où la séparation du christianisme et du judaïsme s'accomplit. C'est de ce point, dit-on, que l'idée chrétienne s'est élevée à une liberté, à une indépendance nouvelle, qu'elle a enfin acquis toute sa

mettre la dernière main à l'édifice du dogme catholique, on vit le Montanisme jeter encore quelques lueurs, puis il s'éteignit.

L'auteur a puisé la division de son ouvrage dans la nature même du sujet; il l'a réglée sur les idées admises jusqu'ici. Il ne commence pas, comme on fait, par une histoire extérieure du Montanisme, mais par un tableau de cette doctrine, de ses tendances, de ses principes et de ses œuvres. C'est là l'objet du premier livre, divisé en trois sections : la première traitant la doctrine de la trinité; la seconde, la doctrine du royaume du Paraclet, l'idée de l'Église dans les vues du Montanisme, et les institutions ecclésiastiques qu'elle produit; la troisième section conclut par le tableau de la réalisation de cette Église dans le royaume millénaire.

Dans le second livre, l'auteur s'occupe de la position historique du Montanisme comme système dogmatique. L'origine de cette doctrine, c'est sa liaison avec les tendances théologiques et ecclésiastiques de l'époque, ce qui mène à l'examen de cette question : Savoir s'il procède d'élémens païens ou judaïques, et de quels élémens judaïques il s'agit. Cette question sert de point de départ pour préciser la position de cette doctrine au milieu du conflit des idées et pour déterminer l'action et positive et négative qu'elle exerce sur la constitution et la consolidation de l'Église catholique. On peut regarder cette seconde partie comme le complément de la première, en ce qu'elle offre un tableau comparé des principes et des idées montanistes sur le dogme. Le troisième livre, consacré à l'histoire des faits du Montanisme, que l'auteur appelle, comme nous l'avons dit, histoire extérieure, se place sur le terrain établi par les deux premiers livres. C'est une suite des variations qu'on voit se produire dans cette doctrine; on suit ses destinées d'abord dans l'Asie-Mineure, ensuite ses luttes à Rome, enfin sa dernière grandeur et son extinction insensible en Afrique. A cette partie se rattachent quelques indications des élémens montanistes qui ont reparu de temps à autre dans le développement postérieur de l'Église chrétienne.

## JURISPRUDENCE.

**De quelques modifications importantes à introduire dans le régime hypothécaire, et considérations sur l'utilité d'un système propre à justifier de la capacité civique de chaque contractant, par M. Hébert, doyen des notaires de Rouen. — Paris, 1841, chez Hachette. Rouen, imp. de Brière. In-8° de x-267 p. Prix : 5 fr.**

La réforme hypothécaire, aux yeux de l'auteur, doit surtout consister dans l'établissement d'un mode de conservation et de publicité qui puisse protéger également les intérêts de ceux qui supportent les priviléges hypothécaires, de ceux au profit de qui ils sont établis, et enfin des tiers. L'auteur a fait de longues recherches pour trouver les meilleurs moyens d'atteindre le but, et de combler les lacunes que tout le monde reconnaît dans les lois existantes. Dans sa pensée, la loi nouvelle devrait prendre pour base : 1° un système d'indication des hypothèques légales, d'inscription des droits réels et d'indication des mutations de biens immeubles substituée à la transcription ; 2° un système d'immatricule donné à tous les Français, et la désignation d'un lieu fixe où seraient conservés à la disposition du public tous les renseignemens relatifs soit à la personne des débiteurs, soit aux charges grevant la généralité des immeubles ; 3° l'intervention des officiers ministériels, avec obligation pour eux de fournir tous les renseignemens aux conservateurs ; 4° enfin la justification par ces officiers ministériels qu'ils auront exactement rempli les obligations à eux imposées, justification qui ne peut être faite qu'au moyen du répertoire ou de l'annexe des bordereaux aux minutes des actes, et par la vérification de ces minutes et de ces bordereaux de la part des préposés de l'enregistrement.

D'après cet exposé, on conçoit le plan de l'ouvrage de M. Hébert. L'auteur l'a divisé en trois parties : dans la pre-

mière, après des considérations générales sur la nécessité d'une réforme du système hypothécaire, il se livre à un examen des divers ouvrages et documens publiés sur la question. La deuxième partie est consacrée à l'exposition du système de l'auteur : c'est la partie la plus importante, et que nous recommandons le plus à l'attention des législateurs. La troisième partie a pour objet l'examen de diverses propositions qui se rattachent indirectement soit aux prêts d'argent, soit à la matière des hypothèques.

**Répertoire de l'administration et de la comptabilité des établissements de bienfaisance, par E. Durieu, chef de la section des établissements de bienfaisance au ministère de l'intérieur, et Germain Roche, avocat. T. Ier. — Paris, 1842, rue Martignac, n° 8. Imp. de Paul Dupont. In-8° de VII-603 p. Prix : 7 fr. 50.**

Depuis le temps qu'on s'occupe des pauvres et des secours de bienfaisance, bien des règlemens, des lois, des décrets ont été promulgués ; avec notre manie de tout refaire et de tout recommencer, aujourd'hui la charité, qui devrait être d'un exercice si facile, a un code entier fort développé et fort compliqué, et déjà il faut le secours de la doctrine et du commentaire pour s'y reconnaître. C'est le désir de rendre service aux hommes qui, par état ou par position, sont aux prises avec les difficultés de cette matière, qui a fait entreprendre à ses auteurs l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui. Ils ont raison de penser que c'est un devoir pour les administrateurs dévoués, intelligens, et instruits par une longue habitude, de mettre à la disposition de tous les enseignemens de cette pratique journalière, d'exposer les cas difficiles où ils ont hésité, de dire quelle solution s'est offerte, et enfin, à défaut d'une décision supérieure, d'exprimer leur opinion personnelle sur la difficulté. Les auteurs ont donc tâché d'aller au-devant de toutes les questions, et après avoir reproduit le texte même de la loi qui, avant tout, est la règle fondamen-

tale, ils l'ont accompagné des décisions administratives ou judiciaires qui en ont déterminé l'application, ainsi que des observations que l'étude et l'expérience leur ont suggérées, et qui leur ont semblé propres à éclairer la pratique, surtout dans les circonstances où les règlemens étaient muets. On trouve donc dans leur répertoire : 1° Le texte complet de toutes les lois et de tous les règlemens relatifs à l'administration, au contentieux et à la comptabilité des établissemens de bienfaisance ; 2° l'analyse, et, lorsque cela est nécessaire, le texte même des instructions, circulaires, et décisions ministérielles, les avis et arrêts du conseil d'état, la jurisprudence des cours royales, de la cour des comptes et de la cour de cassation, et les opinions des jurisconsultes qui, dans les temps anciens et modernes, ont éclairé la législation des secours publics ; 3° enfin, d'amples explications sur chaque partie du service et la discussion approfondie des questions de droit et d'administration qui se sont élevées ou pourraient s'élever.

Voulant beaucoup plus faire un ouvrage usuel qu'un traité dogmatique, MM. Durieu et Roche ont adopté de préférence, dans le classement des matières, l'ordre alphabétique. C'est en effet le mode le mieux approprié aux exigences d'un pareil travail. Ils ont remédié à ses inconvéniens, qui sont également non douteux, en évitant de scinder les matières importantes et en donnant aux principaux articles l'ensemble et la cohésion de véritables traités. D'après ce qui précède, on ne saurait s'empêcher de reconnaître la haute utilité de leur *répertoire ;* il doit devenir le *vade mecum* de tous les administrateurs des établissemens de bienfaisance. Le livre de MM. Durieu et Roche, grâce aux recherches spéciales qu'il renferme, ne peut manquer de faciliter les travaux des hommes qui se consacrent à l'administration des services charitables, et d'offrir des documens utiles à ceux qui, méditant des réformes sérieuses et pratiques, recherchent les enseignemens de la législation et de l'expérience.

## SCIENCES ET ARTS.

**De l'humanité et de ses divers ordres de civilisation, par M. Joanny Bonnetain. Tome Ier. Paris, 1841, Joubert. 1 vol. in-8°, de XIX-609 p. Prix : 8 fr.**

> Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam
> Viribus; et versate diù quid ferre recusent,
> Quid valeant humeri. Cui lecta potenter erit res,
> Nec facundia deseret hunc, nec lucidus ordo.
>
> (HORACE.)

A la confusion qui règne dans le livre de M. Bonnetain, au style qui est loin d'être choisi, on juge que l'auteur n'a pas assez tenu compte de ce sage précepte bien négligé aujourd'hui, sans doute, mais qui n'a rien perdu de sa valeur à nos yeux, et dont l'observation nous paraît devoir être fortement recommandée à quiconque veut écrire. On ne peut, au reste, qu'applaudir aux sentimens de l'auteur exprimés en ces termes : « Ce que nous voulons avant tout, c'est la foi de nos sublimes destinées, c'est l'élévation de la pensée vers sa patrie, c'est l'embrassement des vérités religieuses et sociales qui font la vie des peuples et des individus, c'est leur pratique constante, c'est la grandeur et la dignité de l'homme fait à l'image de Dieu, c'est l'harmonie des intelligences et des intérêts, c'est l'union entre les classes, c'est l'exhaussement de niveau de chacun par tous, c'est la mise en pratique des principes de charité, de solidarité, de réversibilité et de fraternité humaines. Ce que nous voudrions, c'est ce que Dieu veut, savoir : le règne simultané de l'ordre, de l'intelligence, du devoir, du bien-être et de la liberté, sans aucune acception de catégorie factice ; ce que nous voudrions, c'est l'alliance des peuples christianisés. » Ces vœux sont très-louables ; mais tracer la marche que doit suivre l'humanité pour atteindre leur réalisation, est une tâche immense à laquelle des forces ordinaires ne sauraient suffire. Pour y réussir, d'immenses

études sont nécessaires, et il est surtout indispensable d'avoir longtemps médité les grands maîtres, les meilleurs modèles en ce genre d'écrire, pour nous servir d'une expression de Pascal.

Nous devons, au surplus, attendre les autres volumes de l'ouvrage de M. Bonnetain. Le premier seulement a été publié. Ce volume est divisé en deux parties, dont l'une traite de *l'homme en société*, l'autre de *la position philosophique de l'homme vis-à-vis de Dieu.*

*Ueber Penitentiarsysteme*, u. s. w. Des systèmes pénitentiaires, et en particulier de l'introduction du système pensylvanien proposée à Francfort, par G. Varrentrapp. — Francfort-sur-le-Mein, 1841, F. Varrentrapp. In-8° de VIII-154 p. Prix : 4 fr.

La commission des prisons, dans son rapport au sénat sur la construction d'une prison centrale, reconnaît que la mission qui lui a été confiée, de faire des propositions à ce sujet, est entourée de difficultés d'une nature toute particulière, par sa dépendance étroite de l'organisation pénitentiaire en général. Dans la construction et l'organisation d'une prison centrale, on doit, dit-elle, avoir en vue le mode de traitement, la surveillance et l'ordre à établir parmi les prisonniers. Or, il faut que ces conditions soit précisées d'avance, ou, en d'autres termes, qu'on établisse le système que l'on se propose d'appliquer. Nonobstant ces paroles même du rapport, la commission des prisons n'a fait des propositions que sur la construction des bâtimens, sans s'occuper de l'introduction légale d'une réforme complète du système pénitentiaire, ou du moins des points principaux qui y amèneraient; aussi le message du sénat à l'assemblée législative n'a-t-il parlé que d'octroyer les sommes nécessaires à l'érection d'une prison centrale suivant le système pensylvanien. S'il a paru utile aux commissaires de faire précéder leur proposition de considérations générales, ne serait-il point oppor-

tun aussi de tracer quelque plan administratif pour faciliter dans ses détails l'exécution matérielle du projet ? C'est le point sur lequel l'auteur veut fixer l'attention; il désire faire marcher de front les combinaisons spéculatives et les dispositions locales, afin que les premières ne se trouvent pas un jour inapplicables parce qu'elles seraient venues après coup. Il se livre à l'appréciation des deux systèmes, celui de Philadelphie et celui d'Auburn ou de New-York, dont Genève n'offre qu'une modification. Il donne une grande préférence au système pensylvanien, et s'attache à faire ressortir les effets démoralisans que produit, en certaines circonstances, le système d'Auburn. C'est donc le premier qu'il choisit. Cependant il établit qu'une prison centrale pour toutes les classes de prisonniers ne mènerait point au but, car les *prévenus*, comme tels, doivent être, jusqu'à jugement, considérés comme innocens; on n'a le droit ni de les punir ni d'entacher ou de perdre leur honneur. Chez eux rien à expier, rien à corriger; ils sont donc en dehors du système; il leur faut un bâtiment à part. Pour les mêmes raisons il leur faut aussi, comme aux pénitenciés, une prison à part jour et nuit. De là, nécessité d'abréger la durée de l'instruction et de l'arrestation préventive, et partant nul inconvénient d'admettre dans le même bâtiment tous les prévenus, même les femmes et les mineurs.

Les condamnés de simple police ne sont point des criminels, ils ne sauraient donc être rangés dans la catégorie des pénitenciés. Peut-être serait-il à propos de marquer leur place plutôt dans le bâtiment des prévenus que dans le pénitencier. Les criminels sont ceux à qui s'applique le système dans toute son extension; c'est sur eux principalement qu'on doit baser les calculs pour la construction et l'organisation. Les prisonniers pour dettes seront très-bien placés dans un établissement tout à fait distinct, mais dans le voisinage du pénitencier, sans être soumis cependant au régime particulier des prisons. Les prisonniers d'état doivent être éloignés aussi de la maison de travail; on pourrait les placer dans le rayon des casernes. Les vagabonds, gens sans aveu, men-

diens, enfin tous les paresseux, appartiennent partie aux cellules du pénitencier jusqu'à leur déportation, partie à la maison de travail qui devra être établie à cet effet. Les criminels d'un âge encore tendre demandent un régime différent : chez eux l'amélioration est le point capital, et leur jeunesse exigeant des ménagemens, ils ne peuvent demeurer dans le pénitencier des hommes faits. Si leur nombre est trop faible pour nécessiter un établissement spécial, il serait mieux de leur consacrer une section particulière des maisons de refuge pour les enfans abandonnés. A ce propos, l'auteur arrête le lecteur sur l'utilité des maisons de refuge.

Quant aux prisonniers du sexe féminin, vu les inconvéniens d'une communauté d'habitation entre les deux sexes dans le pénitencier, il leur faut un établissement à part. Dans le système pensylvanien, on se contente de leur affecter une aile à part, sous la surveillance des femmes. La principale modification législative qui résulte de ce système, c'est la limitation du terme des arrestations préventives. Mais pour que le système soit applicable, la justice et l'humanité veulent que cette limitation soit prescrite et fixée par la loi. La haute surveillance et l'administration du pénitencier seront tout à fait dans les attributions d'une commission administrative que le gouvernement choisira parmi les citoyens les plus recommandables ; les fonctionnaires publics lui prêteront assistance. Une telle commission, nommée dans ce but spécial, est plus propre à rendre effective l'amélioration des prisonniers, que la surveillance et l'administration de fonctionnaires déjà chargés d'autres attributions.

La fondation d'une société protectrice pour les libérés est de la plus haute importance, car sans elle les conséquences du système ne sont point fondées en durée : presque toutes les récidives sont occasionnées par la position isolée et difficile des libérés. Enfin, dans l'espèce, la construction proposée pour la nouvelle prison semble répondre à l'objet d'un pénitencier en général ; mais quelques modifications seraient nécessaires pour ce qui concerne le nombre et la dimension

des corps de bâtimens et des cours intérieures ou préaux, ainsi que la disposition des cellules. Telles sont, en résumé, les idées qu'a cherché à établir M. Vassentzapp, et qu'il propose de prendre en considération pour l'exécution d'un pénitencier. On retrouve dans ses propositions des idées réalisées déjà en France, combinées à des dispositions complétement étrangères à notre pays. Cependant il est facile de voir qu'en rassemblant ses vues il a tourné plusieurs fois ses regards vers les travaux de nos écrivains sur cette matière.

**Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et des arts, de l'arrondissement de Valenciennes. T. III. — Valenciennes, 1841, imp. de A. Prignet, rue de Mons. In-8° de 407 p. Prix : 7 fr.**

Ces mémoires sont intéressans, même hors de la province où ils ont été publiés, et à laquelle ils sont, pour la plupart, spécialement relatifs. La notice bibliographique sur M. Gabriel-Antoine-Joseph Hécart, membre honoraire de la Société, mort le 19 novembre 1838, dans sa quatre-vingt-quatrième année, par M. Arthur Dinaux; et celle sur Jean Molinet, poëte et historien au quinzième siècle, chanoine de Valenciennes, par ce même M. Hécart, renferment des détails importans pour l'histoire littéraire. Un portrait bien gravé de Jean Molinet accompagne sa notice. Un essai de traduction de l'histoire romaine, de Zosime, précédé d'une notice sur cet auteur, fait désirer la publication de la traduction entière, par M. Vincent Pejon, membre correspondant de la Société. M. Théodore Lorin, autre correspondant, a fourni pour ce volume quelques observations littéraires sur le conte de la matrone d'Éphèse. A la fin du volume, on annonce un nouvel ouvrage de M. Onésime Leroy, intitulé : Corneille et Gerson réhabilités dans l'Imitation de Jésus-Christ, ouvrage dont nous ne négligerons pas de donner l'analyse dès qu'il nous sera parvenu.

On a joint à ce volume un compte rendu par M. Arthur

Rieux de l'exposition publique des arts et de l'industrie de Valenciennes, pour 1841, en neuf pages. Cet exposé, rédigé avec beaucoup de soin et d'intelligence, mérite d'être lu.

Mémoires de l'Académie royale de Metz (lettres, sciences, arts, agriculture); XXII^e année, 1840-1841. — Metz, 1841, au Bureau de l'Académie, rue et bâtiment de la Bibliothèque, et chez les principaux libraires; Paris, chez Derache, libraire, rue du Bouloy, 7. In-8° de 336 p. Prix : 7 fr.

Dans un discours prononcé le 25 mai 1840, M. Lucy, président de l'Académie, en détaille les travaux et en fait voir l'utilité. « Puisse chacun de nous, dit-il en terminant, se bien » pénétrer de cette pensée, que tous nous devons au pays le tribut » de nos réflexions, notre concours incessant pour le progrès » moral et le perfectionnement matériel! puisse ce faisceau de » volontés convergentes devenir un levier irrésistible au pro- » fit de la prospérité publique! » M. la Bastide, secrétaire, rend compte ensuite des travaux de tous les membres de l'Académie et même des correspondans. Après ces préambules indispensables se trouve un mémoire couronné par l'Académie sur cette question : Apprécier les avantages et les inconvéniens de l'influence de la capitale sur le goût, les mœurs et le caractère de la nation, par M. Émile Lefranc. L'auteur observe très-bien que Paris est le séjour dangereux des déceptions, mais que c'est dans cette capitale que s'éclosent les grands succès. Les mémoires qui composent ce volume prouvent que les travaux faits en province peuvent aussi avoir leur mérite. Nous voudrions les nommer tous ici; mais cette table des matières dépasserait les bornes d'une simple revue. Nous citerons seulement deux mémoires qui, n'ayant aucun rapport avec la Lorraine, sont d'un intérêt plus général, et nous en aurions pu indiquer plusieurs autres qui ont le même avantage. Dans le premier, l'abbé Maréchal donne une notice curieuse sur le Pentateuque samaritain et la prononcia-

tion des noms propres hébreux. Dans le second, M. Alfred Malherbe décrit une ascension à l'Etna qu'il fait très-bien connaître.

**Mémoire sur Hucbald et sur ses traités de musique, suivi de recherches sur la notation et sur les instrumens de musique, avec 21 planches, par E. de Coussemaker. Paris, 1841, chez Techener, libraire. Imp. de V. Adam, à Douai. In-4° de VIII-216 p. (tiré à 80 exemplaires numérotés).**

C'est un beau et sérieux travail que cet ouvrage, que l'auteur, s'il avait été moins modeste, aurait très-bien pu intituler *Histoire de la musique au moyen âge*. On y trouve en effet, sur la marche et les progrès de cet art, tous les renseignemens qui constitueraient une semblable histoire. Ce travail était à faire, et c'est avec grande raison que l'auteur se plaint de la tiédeur des études historiques concernant l'art musical, négligence qui donne à l'Allemagne, dans cette partie du moins, une grande supériorité sur nous. «Et pourquoi, se demande-t-il, cette indifférence pour la musique? n'y a-t-il pas dans cet art comme dans toutes les branches des connaissances humaines un enchaînement de faits, une suite de transformations qu'il est nécessaire de connaître pour comprendre ses principes historiques et pratiques tels qu'ils existent actuellement? C'est une vérité qui a pu être méconnue, mais qui est incontestable. L'utilité des études historiques sur la musique ne saurait donc être mise en doute; si elles ont été négligées jusqu'ici en France, c'est que la musique n'y a point occupé parmi les sciences morales le rang qui lui appartient; c'est qu'elle n'y a pas été, quant à son influence et à sa destination, appréciée comme elle doit l'être par les hommes dont la mission est de répandre l'instruction; c'est, en un mot, que l'éducation musicale dirigée vers son véritable but n'y a jamais existé.» On ne peut se faire une plus haute idée de l'importance et de l'influence de la musique. Dira-t-on que l'auteur exagère l'une

et l'autre? Assurément on ne saurait lui faire ce reproche, si l'on veut bien considérer toute la force et la vertu que les gouvernemens antiques et certaines nations modernes ont attribuées aux institutions musicales. M. de Coussemaker, pour relever l'importance de sa publication, aurait très-bien pu jeter un coup d'œil sur toute cette partie antique de l'art auquel il a consacré ses études; il a su résister au penchant facile de faire parade d'une érudition qui affiche bien plus de prétention qu'elle n'a coûté de peine.

L'auteur s'est occupé seulement de l'histoire de la musique au moyen âge, et comme il est souvent moins utile, toujours plus difficile de formuler sur de tels sujets un traité méthodique, il a préféré se livrer à une étude biographique destinée à donner plus d'intérêt à son sujet, et qui permet de trouver dans les efforts d'un seul homme la mesure du progrès de l'art. Le nom qu'il a choisi pour résumer ses recherches et ses idées est celui d'Hucbald, l'un des pères de la musique, qui dès le neuvième siècle sut rédiger un corps de doctrine et de préceptes remarquable par sa science et son esprit d'invention. Hucbald est gallo-belge; c'est la principale raison qui a engagé l'auteur à le choisir; car écrivant dans une province de Flandre, ce sujet a pour lui quelque chose de national. Il est enfin une dernière raison de ce choix, c'est que l'époque que représente le musicien flamand est celle de l'introduction de l'harmonie, le plus notable changement apporté dans l'art musical. C'est donc à Hucbald que commence proprement l'histoire de la musique moderne. Mais il est temps d'indiquer le plan adopté par M. de Coussemaker et d'analyser les développemens fort remarquables dans lesquels il est entré.

La biographie de Hucbald est précédée d'une introduction où, sous le titre d'Esquisse historique de la musique occidentale depuis l'origine du christianisme jusqu'au dixième siècle, l'auteur examine successivement quelle fut la pratique du chant chez les premiers chrétiens, et la nature des mélodies religieuses primitives; il caractérise les espèces des chants ambroisien et grégorien, ainsi nommés de saint Ambroise, archevêque de

Milan, et du pape Grégoire III, qui en furent les inventeurs et les propagateurs; il apprécie les différentes phases du chant ecclésiastique depuis saint Grégoire jusqu'à Hucbald; il montre comment le chant grégorien se corrompit et se modifia; revenant en arrière, il signale la marche parallèle de la musique profane et populaire, et enfin il termine cette remarquable introduction par les détails les plus précis sur les instrumens de musique pendant la période qu'il a traitée, sur leur forme, leur nature et leur usage dans les églises.

A cette introduction succède le travail de M. de Coussemaker consacré à Hucbald et à ses travaux. Ce travail est divisé en deux parties. La première contient sa vie et l'analyse de ses traités de musique; la seconde présente un examen de son système musical. On nous permettra de reproduire quelques-uns des détails biographiques sur ce personnage, qui offrent autant de nouveauté que d'intérêt. L'auteur croit Hucbald natif de cette partie du nord de la France qui a appartenu tantôt à la Belgique, tantôt à la France ou à la Bourgogne, et fixe sa naissance en l'année 840. Neveu du célèbre Milon, directeur de l'école de l'abbaye de Saint-Amand, au diocèse de Tournay, ce fut à ce monastère et sous la protection de son oncle que Hucbald fit ses premières études. Ses progrès furent rapides dans les lettres et dans les sciences; mais ce fut surtout dans la musique que ces progrès éclatèrent d'abord. On prétend même qu'ils excitèrent la jalousie de Milon, et qu'ils occasionnèrent une rupture entre eux. Hucbald composa le chant d'un office pour la fête de saint André, qui lui attira les éloges les plus mérités. Milon en fut si courroucé, qu'il refusa l'entrée de son école à son neveu, se plaignant qu'il voulait usurper le nom de *philosophe* à son préjudice. Renvoyé de Saint-Amand, Hucbald, dit-on, se retira à Nevers, où il ouvrit une école dans laquelle il enseigna la musique en même temps que les autres sciences. Si cette circonstance de la vie d'Hucbald est exacte, ce fut vers 860 qu'il se retira à Nevers, et ce fut là qu'il composa des chants en l'honneur de sainte Élénée. Quoi qu'il en soit, il ne resta pas longtemps dans cette ville. Il

passa bientôt à Saint-Germain d'Auxerre pour y suivre les leçons du célèbre Heric, en compagnie de Rémy et de quelques autres condisciples de mérite. Ce fut surtout sous la direction de ce moine, l'un des hommes les plus savans du temps, que Hucbald se perfectionna dans l'étude des lettres et de la musique. En 872 nous trouvons Hucbald directeur de l'école de Saint-Amand comme successeur de son oncle Milon, moine la même année. Successivement il fut appelé à diriger l'école de l'abbaye de Saint-Bertin et les deux écoles établies dans la ville de Reims par l'archevêque Foulque. Ce fut dans cette dernière ville qu'il composa, à la demande des moines de Saint-Thierry et en l'honneur du patron de ce monastère, un office de nuit destiné à être chanté à la solennité de ce fête. La mort de l'archevêque Foulque, arrivée en l'an 900, rendit Hucbald à son école de l'abbaye de Saint-Amand, où il passa le reste de ses jours dans la solitude et les travaux littéraires. Ce fut dans la dernière partie de sa vie qu'il écrivit la vie de sainte Gertrude, de sainte Aldegonde, de saint Lebuin et de quelques autres pieux personnages. On pense aussi que ses principaux traités sur la musique ont été rédigés à la même époque. Hucbald, suivant son biographe, est mort le 20 juin 930 à l'âge de 90 ans; il fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre, à Saint-Amand, et mis dans le tombeau de son oncle.

Hucbald a joui, de son temps, de la réputation la plus étendue, et était lié avec tous ses contemporains instruits, qui lui accordent de grands éloges. Mais sa renommée n'était pas restée enfouie dans les monastères où il avait professé: sa réputation était arrivée jusque dans le palais du roi, et son influence ne devait pas y être médiocre, si l'on en croit le considérant d'un diplôme de chancelier du royaume, accordé en 890 par Charles le Simple à Foulque, et où l'on lit ces mots: *Impetratum est mediante Hucbaldo monacho*. Les ouvrages composés par l'auteur sont un traité de l'Institution harmonique, un autre traité sur le même objet et concernant plus spécialement les dimensions des tuyaux d'orgues, les modes,

les sept intervalles et les trois consonnances. Le troisième ouvrage de Hucbald est un manuel de musique divisé en dix-neuf chapitres ; c'est son ouvrage le plus important. L'auteur y traite de la forme des notes et de leur nécessité ; il examine ce que l'on entend par le nom de tétracorde, les tons fixes ou autres ; quelle est la propriété des sons et de l'intervalle qui existe entre les sons de même qualité. Hucbald traite ensuite de la différence entre les mots *phtongos* et *sonos* entre les mots *tonos* et *épogdoos ;* il explique ce qu'on doit entendre par tons, modes ou tropes, par particules, par diastema et systema. Le chapitre X a pour objet la symphonie, c'est-à-dire les accords ; ce sont les premiers préceptes formulés de l'harmonie : l'auteur s'y étend longuement.

Nous l'avons dit en commençant, l'ouvrage de M. de Coussemaker est l'un des plus savans traités sur la musique du moyen âge que nous connaissions. Si nous l'avons analysé avec quelque étendue, c'est qu'il le méritait de tout point, et par l'importance du sujet et par sa nouveauté, par la saine érudition de l'auteur et par son talent d'analyse et d'exposition. Grâce à lui maintenant, Hucbald est aussi connu qu'il méritait de l'être ; ses ouvrages sont reproduits, expliqués et appréciés : la littérature s'est enrichie d'une biographie et d'une bibliographie nouvelles ; mais les résultats les plus nombreux et les plus dignes d'intérêt sont ceux qui concernent l'art musical au moyen âge, sa marche, ses progrès, ses procédés, ses produits, ses moyens d'exécution. Nous recommandons vivement la lecture de ce travail, non-seulement aux artistes, aux compositeurs, en général si peut instruits de l'histoire de leur art, mais aux historiens les plus graves eux-mêmes. La musique est loin d'être chose aussi futile qu'on voudrait le dire ; et sa mission civilisatrice, son action sur les progrès des lumières et des mœurs est non douteuse, et est digne de fixer l'attention des hommes les plus sérieux.

Traité de géodésie, ou exposition des méthodes trigonométriques et astronomiques applicables à la mesure de

la terre et à la construction du canevas des cartes topographiques, par L. Puissant. Troisième édition. Tome premier. — Paris, 1842. Bachelier, quai des Augustins, n° 55. In-4° de XVI-515 p. Prix : 15 fr.

Cet ouvrage est divisé en six livres : le premier renferme des notions de la sphère et du mouvement des corps célestes, et sert d'introduction à ceux des livres suivans, qui ont pour objet l'application de l'astronomie à la géodésie. Le second livre rappelle les principes généraux de la résolution des triangles rectilignes et des triangles sphériques. Le troisième concerne les opérations et calculs géodésiques, c'est-à-dire la mesure des angles et des bases. Les quatrième et cinquième livres sont consacrés à l'exposition des méthodes d'observation et de calculs astronomiques en usage en géodésie. Ils comprennent la mesure du temps, celle des latitudes géographiques, l'orientation des triangles, et la détermination des longitudes terrestres par les formules analytiques que Lagrange avait proposées pour calculer les éclipses du soleil et les occultations d'étoiles par la lune. Enfin le sixième livre contient l'analyse des triangles sphéroïdiques, que M. Puissant a simplifiée à certains égards, et la recherche de la véritable figure de la terre, soit par les mesures géodésiques les plus accréditées, soit au moyen des longueurs du pendule à secondes qui inspirent le plus de confiance. Ce livre est terminé par la mesure des hauteurs à l'aide du baromètre. Le premier ne va que jusqu'au troisième livre inclusivement. Parmi les nombreuses additions que M. Puissant a faites à cet ouvrage, pour suppléer à ce qui manquait dans la deuxième édition, il signale celles qui ont rapport aux applications du calcul des probabilités aux opérations géodésiques ; à une nouvelle évaluation numérique de la longueur de l'arc du méridien mesuré par MM. Biot et Arago, et compris entre les parallèles de Montjouy et de Formentera ; à la recherche de l'expression théorique du coefficient de la réfraction terrestre ; au calcul des hauteurs relatives déduites de distances zénithales et de

mesures barométriques contemporaines; à la détermination des longitudes par les observations des passages de la lune à différens méridiens, et par la méthode des feux successifs; enfin aux corrections et réductions à appliquer aux longueurs du pendule invariable avant de les employer à la vérification de la loi du décroissement de la pesanteur à la surface de la terre. Douze planches gravées accompagnent ce volume.

## LITTÉRATURE ANCIENNE.

**Grammaire grecque à l'usage du collége royal français, par F. Weiland, docteur en philosophie. — Berlin, Duncker et Humblot; Paris, J. Renouard et Cie; Bruxelles, C. Muquard; Genève, J. Kessmann, 1841. In-8° de VII-204 p. Prix : 4 fr.**

Comme la langue française sert de moyen d'instruction dans les trois classes supérieures, et en partie déjà dans la quatrième classe du collége royal français à Berlin, on a jugé convenable de mettre entre les mains des élèves des manuels français, dans le but de leur faciliter à la fois et l'usage de cette langue et l'étude des différens objets de l'enseignement. D'un autre côté, les grammaires grecques publiées en France n'étant pas adaptées à la méthode d'enseigner les langues anciennes en Allemagne, M. Weiland a été chargé de rédiger en français une grammaire grecque élémentaire.

Cette grammaire est divisée en deux parties, ayant rapport l'une à l'étymologie et l'autre à la syntaxe. La première partie, c'est-à-dire l'étymologie, comprend les lettres avec tout ce qui en dépend, esprits, accens, ponctuation; les substantifs avec les trois déclinaisons, les adjectifs, les noms de nombre, les pronoms, les verbes réguliers et irréguliers, les adverbes, les prépositions, les conjonctions, les interjections, enfin tout ce qui n'appartient pas à la syntaxe. Cette dernière est assez développée; mais les exemples choisis par l'auteur nous paraissent beaucoup trop longs; l'élève doit oublier le

règle pendant le temps qu'il emploie à comprendre l'exemple. La grammaire de M. Weiland se termine par quelques exercices de traduction et par un vocabulaire grec-français.

Memoriam Joannis Augusti Ernesti, etc..... celebrandam indicit Ant. Westermann. Historiæ græcæ et libri de bello sacro fragmenta. — Lipsiæ, typis Guil. Staritzii, typogr. acad. In-4°.

Il y a déjà bientôt un an qu'a paru la première partie de cette curieuse et savante dissertation, qui contenait la discussion critique et historique sur Callisthène d'Olinthe, et sur le pseudo-Callisthène : celle-ci comprend les fragmens qui nous ont été conservés du premier de ces deux écrivains. Ces fragmens appartiennent 1° à son ouvrage intitulé les *Helléniques* ou *Histoire grecque;* 2° à son Traité sur la *guerre sacrée.* Des Helléniques, nous possédons des fragmens du second livre, d'après Harpocration; du troisième, d'après Étienne de Byzance; du quatrième, d'après Jean Lydus; du neuvième, d'après le scholiaste d'Euripide, Plutarque, et de plusieurs autres livres inconnus d'après différens écrivains grecs et latins. Deux fragmens faisaient partie de l'ouvrage sur la *guerre sacrée*, et nous ont été conservés par Athénée et par Plutarque. M. Westermann donne le texte de tous ces fragmens d'après les meilleures éditions, et les discute avec le plus grand soin sous les deux rapports historique et philologique. De telles dissertations, faites à l'occasion des solennités académiques, sont souvent, comme celles-ci, riches de recherches et de renseignemens curieux.

Anecdota græca e codd. manuscriptis Bibliothecæ regiæ parisiensis. Edidit J. A. Cramer, S. T. P. Volum. III. — Oxonii, 1841. E typographeo academico. In-8° de 517 p. Prix : 20 fr.

Quoique la Bibliothèque Royale de Paris ne contienne pas de scholiastes d'Homère qui pour l'antiquité puissent être com-

parés à ceux de Venise, du musée Townleien et de Leipsick, cependant on trouve dans ce riche établissement des manuscrits dignes d'attention, et dont on ne saurait se passer pour une nouvelle édition des scholies d'Homère. M. Cramer a donc pensé être utile aux lettres en donnant plusieurs spécimens des scholiastes d'Homère qui existent en manuscrits dans notre bibliothèque, et cela avec d'autant plus de raison que Bekker n'en a point fait usage pour son édition.. Les premiers extraits sont tirés du n° 2679, exemplaire de l'édition princeps d'Homère, imprimée à Florence, à la marge duquel Arsenius de Monembasie a écrit de longues scholies. On ne peut dire d'après quel manuscrit ces scholies ont été copiées, seulement il est clair qu'elles proviennent de la même source que celles publiées par Walckenaer, d'après le manuscrit de Leyde. Elles ont quelquefois du rapport avec les commentaires d'Eustathe, mais la plupart sont de Porphyre. D'autres extraits de Porphyre se trouvent à la suite et proviennent du n° 2681. Puis on trouve de longs fragmens tirés des manuscrits 2556, 2767, 2894, 2766. Le n° coisl. 387, qui vient immédiatement après, est remarquable par son antiquité, et contient des épimérismes ou dissertations grammaticales sur Homère; M. Cramer les a publiées en entier, ce qui complète les scholies sur l'Iliade. Les scholies sur l'Odyssée sont moins considérables et proviennent des n°s 3058, 2679, 2894 et Cod. Harleian. 5674. Une table des auteurs termine le volume. M. Cramer n'a pas voulu faire une œuvre critique ni philologique en publiant tous ces nouveaux matériaux; il reproduit les textes fidèlement avec les fautes et les erreurs des copistes qui sont en assez grand nombre. Quelquefois il indique au bas de la page la vraie leçon; mais il a pensé avec raison que la correction discutée de ces textes lui aurait pris trop de temps et de place. La philologie trouve plus d'avantage à cette reproduction fidèle des textes publiés pour la première fois; ils sont d'abord mis entre les mains des savans, tels qu'ils se trouvent dans les manuscrits; la critique vient ensuite, et rectifie les passages qui en valent la peine et les fragmens des auteurs anciens.

**D. Junii Juvenalis Aquinatis satiræ tres : tertia, quarta, quinta. Edidit Carolus Ludovicus Roth. — Norimbergæ, 1841. Impensis J. A. Stein. In-8° de IV-98 p. Prix : 3 fr.**

M. Roth a choisi ces trois satires de Juvénal, la troisième, la quatrième et la cinquième, comme les plus élégantes, en ayant soin de retrancher les vers obscènes, afin qu'elles pussent être mises entre les mains des étudians. Au bas de son texte il a ajouté un assez long commentaire en latin pour expliquer l'esprit du poëte et les différentes allusions dont l'intelligence serait beaucoup trop difficile pour les élèves. Dans un appendice placé à la fin on trouve quelques extraits de Sénèque le philosophe, sur la colère, les bienfaits, la brièveté de la vie, la tranquillité d'âme, et les fragmens de ses autres écrits et de ceux de Pline. Un choix d'épigrammes, tirées des œuvres de Martial, complète ce volume, spécialement destiné aux écoles.

**P. Ovidii Nasonis Fastorum libri sex editore et interprete R. Merkelio. — Berolini, sumptibus G. Reimeri, 1841. In-8° de CCXCIV-320 p. Prix : 10 fr.**

Dans le poëme des Fastes, Ovide donne la suite chronologique de tout ce que le calendrier romain renfermait de remarquable dans les six premiers mois de l'année; son intention était d'y faire entrer toute l'année, mais son exil l'empêcha probablement d'accomplir cette tâche. Il retoucha cependant, durant son séjour à Tomes, les six chants qui existent, ainsi qu'on peut le voir par quelques passages qu'il y ajouta, tels que celui du triomphe de Germanicus sur les Cattes et les Chérusques, qui est de l'an 16 après Jésus-Christ. C'est à ce prince que le poëme est dédié. Comme le calendrier romain renfermait à la fois la mention des dieux et les fêtes instituées en leur honneur, l'histoire de la république avec les noms des grands hommes qu'elle avait produits, et les

mouvemens des corps célestes, le poëme qui en donne l'explication ne peut qu'être du plus grand intérêt pour la connaissance des antiquités romaines. En effet, on y trouve une foule de renseignemens sans lesquels beaucoup de passages des auteurs classiques seraient obscurs pour nous. Beaucoup de remarques historiques ou religieuses qui sont consignées dans le poëme d'Ovide exigeaient une interprétation; divers écrivains avaient publié des commentaires pour indiquer l'origine des fêtes qu'on célébrait à Rome, et la cause des cérémonies qu'on y observait; mais personne ne l'avait fait encore d'une manière aussi claire, aussi complète que le nouvel éditeur, qui a consacré trois cents pages fort compactes à l'explication de tous les renseignemens historiques et astronomiques contenus dans cet ouvrage d'Ovide. A la fin des prolégomènes, on trouve une revue critique de tous les manuscrits connus et la mention des plus anciennes éditions. Toutes les variantes sont placées au-dessous du texte, avec l'indication exacte des manuscrits désignés par une lettre de convention.

*Cicero's Rede für, u. s. w.* Discours de Cicéron pour F. Annius Milon, avec introduction et commentaire, par le Dr E. Osenbrüggen. — Hambourg, 1841. Perthes-Besser et Mauke. In-8° de XVI-157 p. Prix : 3 fr.

Le texte de cette édition est basé sur celui qu'a donné M. Klotz, dans son édition de Cicéron. Le présent éditeur y a cependant introduit des corrections dues au *Codex Erfurtensis*, sur lequel Freund a publié un travail en 1838. Ce manuscrit avait été collationné fort négligemment par Grævius, et les erreurs de ce philologue ont entraîné Garatoni, Orelli, et d'autres éditeurs. Malgré l'estimable révision qu'en a faite Wunder, ce n'est que depuis Freund que le texte a pu être fixé. M. Osenbrüggen s'est aussi aidé des variantes empruntées par Garatoni à un *Codex Bavaricus*, jadis la propriété du monastère de Tegernsee, et à un *Codex Coloniensis*. Enfin les travaux

de Pegron, de Heumann et de Brewer ont été aussi consultés. Le texte donné par Ernesti, et qui fut si longtemps consacré par l'usage, est, dans l'opinion de l'éditeur, beaucoup trop altéré par des changemens arbitraires. Il rend hommage à Orelli comme au premier qui rétablit les principes de la saine critique appliquée à notre auteur. Une introduction en allemand précède le plaidoyer de l'orateur latin; elle est puisée en grande partie dans Asconius Pedianus, et consiste en une exposition des faits qui accompagnèrent et suivirent la lutte où périt Clodius, jusqu'aux détails du procès, sur lesquels l'auteur se livre à une discussion toute entière relative au droit romain. C'est, nous devons le dire, l'objet principal du commentaire, et l'auteur y renvoie sans cesse le lecteur aux points établis dans l'introduction. Cependant il n'a point négligé le côté philologique de son œuvre, et il s'attache également à expliquer les expressions qui ont trait à des particularités de mœurs ou d'histoire, ainsi qu'à rapporter les variantes importantes.

Æmilius Probus de excellentibus ducibus exterarum gentium et Cornelii Nepotis quæ supersunt; summa cum fide edidit, varietatem lectionis antehac enotatam omnem collegit, e compluribus libris nunc primum collatis auxit, de librorum numero et auctoritate disseruit Carolus Ludovicus Roth, Ph. Dr Brisivagus. Præmissa sunt Guilelmi Friderici Rinckii prolegomena ad Æmilium Probum. — Basileæ, sumptibus ac typis bibliopolii Schweighauseriani, 1841. In-8° de CLXIV-262 p.

Pierre Cornesse a donné la première édition de Cornelius Nepos sous le nom d'Æmilius Probus; cette opinion a longtemps prévalu, et toutes les éditions antérieures à celle de Lambin portent ce nom sur le titre. Æmilius Probus vécut vers la fin du IVe siècle après J.-C. Il présenta à l'empereur Théodose un exemplaire de la vie des grands capitaines, écrite par lui, par son père et par son aïeul, avec une dédicace en

mauvais vers latins, où Nepos n'est pas nommé, et où il se donne pour l'auteur du livre. Voici cette dédicace :

Vade, liber noster, fato meliore memento ;
  Cum leget hæc Dominus, te sciat esse meum.
Nec metuas fulvo strictos diademate crines,
  Ridentes blandum vel pietate oculos.
Communis cunctis hominem sed regna tenere
  Se meminit : vincit hinc magis ille homines.
Ornentur steriles fragili tectura libelli :
  Theodosio et doctis carmina nuda placent.
Si rogat auctorem, paulatim detege nostrum
  Tunc domino nomen ; me sciat esse probum.
Corpore in hoc manus est genitoris avique meaque.
  Felices, Dominum quæ meruere, manus !

D'après le titre de la nouvelle édition, on voit que M. Roth est revenu à la première opinion. C'est celle de l'auteur des prolégomènes sur Æmilius Probus. Ces prolégomènes forment un véritable livre. M. Rinck a recueilli toutes les opinions de ses prédécesseurs sur ce point d'histoire littéraire, et les a soumises à une discussion approfondie. Quant à M. Roth, il a rempli son rôle d'éditeur avec toute la conscience et tout le talent qui distinguent un vrai philologue. Au milieu des nombreuses variantes fournies par tous les manuscrits qu'il a eus à sa disposition, il a su faire un choix qui ne peut manquer de faire honneur à son goût et à sa critique. A la suite du traité sur les capitaines illustres de l'antiquité, il a réuni, sous forme de collection, tous les fragmens connus de Cornelius Nepos, avec une *Mantissa exceptorum et scholiorum ad Æmilium Probum.* L'édition se termine par une revue critique des manuscrits de l'auteur latin qui existent dans les différentes bibliothèques d'Europe.

Sex. Julii Frontini de aquæ ductibus urbis Romæ liber. Ad codicum mss. et vetustissimarum edd. fidem recensuit, illustravit et germanice reddidit Andreas Dederichius. Idem inseruit annotationes Heinrichii et ad-

jecit copiosissimos rerum omnium ad aquæ ductus pertinentium commentarios Schultzii. —Vesaliæ, 1841, impensis Aug. Prinzii. In-8° de xxxv-318 p. Prix : 7 fr.

Sextus Julius Frontin, mort vers l'an 108 de l'ère chrétienne, avait été chargé de la direction suprême des eaux et aqueducs de Rome. Il fit à cette occasion un ouvrage qui est écrit avec facilité, mais sans élégance. Toutefois il est important pour l'archéologie, parce qu'on y trouve des détails sur l'histoire des aqueducs, monumens extrêmement remarquables de la grandeur de Rome. Le nouvel éditeur a collationné, ou fait collationner avec le plus grand soin, les quatre manuscrits du mont Cassin, d'Urbino, du Vatican, et de Paris, et il a établi son texte d'après la comparaison entre les variantes fournies par ces manuscrits et par les éditions. Il a placé au-dessous du texte la *varietas lectionis*, réservant pour ses *adnotationes* les explications historiques et archéologiques, dans lesquelles il a fondu celles de Heinrich. La traduction allemande vient immédiatement après; deux tables, l'une des mots, et l'autres des matières, complètent ce volume.

## LITTÉRATURE MODERNE.

*Las Flors del gay saber, estier dichas las leys d'amors.* Monumens de langue romane, publiés sous les auspices de l'Académie des Jeux Floraux, par M. Gatien-Arnoult. — Toulouse, 1841, chez J. B. Paya. Tome Ier. In-8° de xiv-365 p. Prix : 9 fr.

C'est une publication d'une haute importance pour l'étude de la langue et de la littérature des troubadours. En 1323, le corps des sept poëtes de Toulouse ouvrit un concours poétique qui eut lieu en 1324. Quelques années après, ils chargèrent leur chancelier, Guillaume Molinier, de rédiger une poétique avec l'aide des hommes les plus capables, et sous la condition de soumettre l'ouvrage à l'approbation de la compagnie. Ce

travail fut achevé, examiné, définitivement rédigé en 1356. Ce ne fut pas l'œuvre individuelle d'un seul homme, mais l'œuvre commune du Corps des poëtes toulousains; ce fut un code de littérature donné par la seule académie qui existât alors. Il faut se souvenir que Toulouse était, au XIV^e siècle, la véritable capitale intellectuelle du pays d'Oc; ce pays ou langue occupait la plus grande partie de la France entre la Loire, les Pyrénées, les Alpes et les deux mers; il étendait une puissante influence en Italie et en Espagne; et l'on comprendra alors tout le prix d'un tel livre. *L'amour* et le *gai savoir*, en style de cette époque, ne sont autre chose que la poésie; il s'agit donc ici d'un art poétique, du code des règles auxquelles était soumis le *trouver* (*trobar*), la science du troubadour. *Trabars es far noel dictat en romano be compassat.*

Le manuscrit de Toulouse se compose de 154 feuillets sur vélin; il est divisé en cinq parties. La première (p. 2-95 du texte) concerne l'orthographe, la prononciation, les voyelles, les consonnes, l'accent. La deuxième (p. 95-365) traite des *rims e coblas* (rimes et couplet), des *bordos* (vers) de quatre à douze syllabes, des *bordos principals, enpeutatz* (entés), etc., de la mesure, de toutes les difficultés d'une prosodie compliquée; le tout est terminé par la définition des divers genres de composition : *Chanso, sirventes, dansa, tenso, partiment, pastorela, retroncha, plang, descort, escondiz*, etc. De nombreuses pièces de vers accompagnent les préceptes, et servent d'exemples pour l'application des règles énoncées. En regard du texte est placée une traduction qui n'a voulu prétendre qu'au mérite d'une rigoureuse exactitude; nous croyons qu'elle l'a atteint. Un second et un troisième volume contiendront la suite et la fin des *Flors del gay saber*; un quatrième et dernier renfermera les notes, explications ou additions qui paraîtront nécessaires pour l'intelligence complète de l'ouvrage. C'est alors qu'on pourra juger tout le mérite de cette publication. Elle nous semble digne d'être annexée aux travaux si justement estimés de Raynouard, et nous sou-

haitons que son succès encourage M. Guessard à publier les compositions nouvelles des troubadours consacrées aux jeux floraux depuis 1823. La littérature de la langue d'oc a, bien moins que celle d'oïl, attiré l'attention de nos érudits; mettant à part l'illustre auteur du *Lexique roman*, nous ne voyons personne en France qui s'y soit dévoué; il nous faut recourir à l'Allemagne; M. Bartsch fait beaucoup pour nos vieux poètes méridionaux, et nos travaux, où une critique sévère trouvera sans doute à reprendre, n'en témoignent pas moins de beaucoup de zèle et d'un savoir étonnant chez un étranger. Ils sont toutefois si peu connus parmi nous, qu'ils ne sont pas même cités une seule fois dans les derniers volumes mis au jour par l'Institut de l'*Histoire littéraire de la France*. C'est ce qui nous engage à donner ici l'indication de ceux que nous avons sous la main : Beytrage zur Kenntniss der romantischen Poesie. Berlin, 1845; pet. in-8° de ii-126 p. Die Poesie der Troubadours. Zwickau, 1845; in-8° de xx-350 p. Leben und Werke der Troubadours. Zwickau, 1849; 8° de xii-[illegible] p.

Las Papillotos de Jasmin, coiffur de las Académios d'Agen et de Bourdèou, etc. 1835-1842. Tomo segoun. Agen, 1842, impr. de Prosper Noubel. In-8° de 55-404 p. Prix : 7 fr. 50.

Tout le monde connaît plus ou moins le célèbre perruquier d'Agen, Jasmin, le poëte formé par la nature. Le premier volume de ses *Papillotes* a paru en 1835. C'est un recueil des diverses poésies de l'auteur depuis 1825 jusqu'à cette époque; les six années qui se sont écoulées depuis nous ont valu un nouveau volume digne de son frère aîné. « Un des traits les plus marquans de la poésie de Jasmin, dit M. Sainte-Beuve, et qu'il partage avec la famille des poëtes à laquelle il appartient, c'est cette gaieté native, cette gentillesse de pinceau, cette allégresse de ton, qui s'accommode si bien d'un patois accentué et pittoresque. » Dans Jasmin, tout est original, son génie comme son caractère. La nature l'a doué d'une imagination féconde dont un tact infini modère les écarts; son esprit

est remarquable par les saillies et les traits piquans que lui inspirent les plus petits incidens de la vie. Le goût du beau et du vrai est inné en lui; son instinct des convenances ne le trompe jamais. C'est certainement une des organisations poétiques les plus complètes; il règne dans ses vers une fraîcheur de pensée, une grâce d'expression, un charme de détails, qui attachent, émeuvent et ravissent le lecteur. La littérature, la poésie patoise, doivent et devront encore beaucoup à Jasmin; ses œuvres resteront comme des modèles, non-seulement dans ce genre, mais même dans tous les autres. C'est un talent primitif qui fuit l'approche et la corruption des grandes villes; il puise ses inspirations dans l'étude et la contemplation de la nature, dans la douce température d'un climat privilégié, et dans les charmes d'une existence modeste.

Le nouveau volume que nous avons sous les yeux se compose d'un grand nombre de pièces de vers dans tous les genres; poëmes, épîtres, impromptus, chansons, épitaphes, etc. Le morceau capital est un poëme intitulé l'*Aveugle de Castèl-Cuillè;* ce poëme a été analysé avec le plus grand soin par M. Sainte-Beuve dans la Revue des Deux-Mondes (1er mai 1837). « La publication de l'*Aveugle*, y disait le célèbre critique, a mis dans le pays le comble à la gloire de Jasmin. Lors d'un voyage qu'il fit l'an dernier à Bordeaux, la lecture de ce poëme, au sein de l'académie de cette ville, lui valut un triomphe qui rappelle de loin ceux de l'antique Provence ou de l'Italie. Il faut dire de plus que Jasmin lit à merveille; que sa figure d'artiste, son beau sourcil, son geste expressif, sa voix naturelle d'acteur passionné, prêtent singulièrement à l'effet. Quand il arrive au refrain : *Les chemins devraient fleurir*, etc., et que, cessant de déclamer, il chante, toutes les larmes coulent ; ceux même qui n'entendent pas le patois partagent l'impression et pleurent. » Pour donner au lecteur une idée du talent et de la sage philosophie de Jasmin, nous citerons quelques strophes d'une épître adressée à un riche agriculteur qui lui conseillait de venir s'établir à Paris, lui promettant gloire et richesses.

Nâni! des parbenguts boudroy siègre la modo;
Belèou bendroy glourious, fièrous;
Escaougnayoy lous grands segnous,
Dins un bèl char fayoy la gôdo;
Renegayoy, prèt de las grandos gens,
Mous bièls amits et mous parens,
Et fayoy tapla que dins gayre
Minjayoy tout moun amassat;
Et de riche, fièr, mesprezayre,
Tournayoy paoure et mesprezat!

Dins ma bilo, oùn cadun trabaillo,
Daycha m'esta doun coumo sèy!
Cado estiou, may counten qu'un Rèy,
Grâgni ma pichouno rascouaillo;
Apèy, canti coumo un pinsan,
A l'oumbro d'un bioule ou d'un frayche,
Trop hureus de beni pièl blan
Dins lou païs que m'a bis nayche!

Bakhi mous sentimens! per que posques y creyre,
Del cadran de moun cò descapèli lou beyre!
Touts aquès sentimens s'y marquon, gayta-lous!
Beyres que res nou manquo à moun amo amistouzo,
Et que per bien canta la paouretat jouyouzo,
Cal esta paouret et jouyous.

**Dictionnaire de conversation à l'usage des dames et des jeunes personnes, ou complément nécessaire de toute bonne éducation; publié sous la direction de M. W. Duckett. Tome dixième. — Paris, 1841, Béthune et Plon. Chez Langlois et Leclercq, rue de la Harpe, 81. In-12 de 396 p.**

Ce volume, qui commence au mot *Sagesse*, complète et termine le Dictionnaire de conversation à l'usage des dames et des jeunes personnes. Cet ouvrage est l'exécution d'un excellente idée : donner en quelques volumes une véritable encyclopédie à l'aide de laquelle les dames, qui ne doivent être

ni trop ni trop peu instruites, peuvent atteindre en peu de temps ce degré de connaissances exigé dans toutes les personnes bien élevées, c'est là un progrès réel dû à l'universalité des connaissances humaines, et qui ne peut manquer de faire honneur à notre époque. Les articles sont peu étendus, mais définissent très-bien chacun des mots expliqués sous tous les rapports de la grammaire, de l'histoire, de la géographie, des antiquités, des sciences et des arts, etc. De nombreuses vignettes et des cartes représentent le sujet et le pays expliqués. Hâtons-nous d'ajouter que la rédaction est faite dans un très-bon esprit, et avec un ton parfait de convenance. Cet ouvrage sera mis entre les mains des dames et des jeunes personnes, et sous ce rapport il est certainement destiné à un grand succès.

Théâtre choisi de G. de Pixerécourt, précédé d'une introduction par Ch. Nodier, et illustré par des notices littéraires dues à ses amis, membres de l'Institut, de l'Académie française et autres hommes de lettres. — Nancy, 1841, chez l'auteur, cours d'Orléans, 21. Deux vol. in-8° de xc-509 et 674 p. Prix : 15 fr.

M. de Pixerécourt est peut-être le poëte dramatique de nos jours qui a le plus produit ; son recueil serait donc extrêmement volumineux s'il était complet. On verra par l'étroite mesure qu'il lui a donnée combien il a été circonspect dans le choix des ouvrages qu'il a cru pouvoir rappeler, sans trop d'orgueil, à l'attention du public. Ce sont ceux dont des épreuves innombrables, à Paris et dans les provinces, ont déjà consacré le succès, et que sa modestie elle-même n'a pas le droit de croire dénués de mérite. M. de Pixerécourt est le créateur d'un genre, et quoique ce genre ne soit ni la haute comédie ni la tragédie classique, il a eu cependant assez de vogue pour mériter de prendre place dans notre littérature. Le célèbre dramaturge a donc consenti à laisser choisir trente drames parmi les soixante qui composent son théâtre complet.

La première pièce qui ouvre le recueil est *Cœlina* ou *l'Enfant du mystère*, empruntée à un roman de Ducray-Duminil, roman portant le même titre et imprimé en 1798 (6 vol. in-12), et plusieurs fois réimprimé ; on trouve ensuite *le Pèlerin blanc*; *l'Homme à trois visages*, sujet emprunté d'une pièce allemande, *l'Abélino* de Zchocke; *la Femme à deux maris*; *les Mines de Pologne*; *Tékéli*, un des drames qui ont le plus contribué à la réputation littéraire de M. de Pixerécourt. Les drames qui composent le second volume, sont : *les Maures d'Espagne*, *la Forteresse du Danube*, *Robinson Crusoé*, *l'Ange tutélaire*, *la Citerne*, *la Rose Blanche et la Rose Rouge*, et *Marguerite d'Anjou*.

Discours prononcé par M. le baron de Stassart, directeur de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, à la séance publique du 15 décembre 1841. — Bruxelles, chez Hayez, imp. In-8°.

« J'éprouve comme les années précédentes, a dit, en commençant, à ses auditeurs l'honorable directeur de l'Académie, j'éprouve comme les années précédentes le besoin de vous parler de notre belle et glorieuse Belgique. Le noble orgueil que produit la magie des souvenirs patriotiques est pour les peuples la meilleure sauvegarde d'indépendance : le culte de la gloire nationale épure, élève, électrise le cœur, et peut seul inspirer cet héroïsme qui garantit mieux la défense des frontières que les boulevards les plus formidables. Cherchons à nous rendre familière la connaissance des hauts faits de nos ancêtres, et que les noms illustres dont le pays s'honore deviennent de plus en plus populaires! Qu'en posant le pied sur notre sol, l'étranger sache ce que nous fûmes, ce que nous voulons être! » On ne peut parler à une assemblée un plus noble, un plus patriotique langage; mais, pour s'exprimer avec une aussi pénétrante vérité, il faut sentir dans son cœur cet amour de son pays et de culte des aïeux qui est l'apanage des belles âmes, et que M. le baron de Stassart possède au plus haut point.

Tout cet éloquent discours, que nous avons lu avec tant de charme, est animé par ce feu de patriotisme aussi nécessaire pour bien écrire que pour faire les grandes choses. Ne pouvant entrer dans tous les détails, ne pouvant citer tous les noms et tous les lieux illustres de la Belgique, l'auteur a fait un choix de grands hommes et de hauts faits, et avec des couleurs animées il a déroulé, comme dans un panorama magique, la face la plus brillante de l'histoire de son pays. C'est d'abord Bruxelles avec tous ses souvenirs; son église du Sablon, bâtie par le duc Jean à son retour de la victoire de Woeringen, retraite du fameux docteur Arnould, et sépulture de J. B. Rousseau; la demeure d'exil de Christiern, roi de Danemarck, et de la mère de Louis XIII, le fils impie: Bruxelles nous montre encore la pierre teinte du sang du comte d'Egmont. Puis vient Louvain, entourée des savans qui firent jadis la gloire de son université; Malines, qui garde les souvenirs de la cour brillante de Marguerite d'Autriche, où l'étiquette, observe l'orateur, n'exigeait d'autres titres d'admission que ceux des talens et du mérite personnel; femme de lettres, et qui donne occasion à M. de Stassart de réfuter cet absurde préjugé, qu'avec les lettres et les arts on concilie mal les affaires. Ensuite vient Anvers, vaste musée où chaque monument rappelle et proclame un souvenir, depuis son admirable cathédrale, que les poëtes ont chantée, jusqu'à son port magnifique, creusé par la main puissante de Napoléon. L'auteur fait passer ainsi devant nous toutes les cités de la Belgique, en rappelant leurs titres de gloire à mesure que leur tour arrive : c'est Bruges, Gand, Courtrai, Tournai, Namur, Liége; c'est ensuite une foule de villes moins importantes, de bourgs, de châteaux, qui tous ont un fait célèbre à révéler, quelque homme illustre à revendiquer; inventaire glorieux, dans lequel un mot suffit à l'auteur pour apprécier d'une façon digne et vraie les souvenirs sur les personnages qui passent sous ses yeux. « Un ouvrage, a dit M. de Stassart, que je voudrais voir mettre au jour, un ouvrage intéressant et d'une influence incontestable, pour que les sentimens, les pen-

sées et le style fussent ce qu'ils doivent être, ce serait l'Itinéraire de nos belles provinces, conçu de telle sorte que la description de chaque ville, de chaque village, de chaque hameau, présentât toujours les détails historiques qui s'y rattachent. » Si M. le baron de Stassart le veut bien, la Belgique possédera cet ouvrage si précieux; car nous allons lui apprendre ce que sa modestie ne lui a jamais dit, c'est que personne n'est plus capable et plus digne d'achever un pareil travail que lui-même.

## LITTÉRATURE ORIENTALE.

**Vie de Djenghiz-Khan, par Mirkhond (texte persan), à l'usage des élèves de l'École royale et spéciale des langues orientales vivantes. — Paris, 1841. Firmin Didot. In-8°. Prix : 3 fr.**

Cette édition fait partie des chrestomathies orientales publiées par MM. Firmin Didot, à l'usage des personnes qui suivent les cours de langues orientales à la Bibliothèque du Roi. Il n'y a ni préface ni notes, c'est un texte *pur* (dans le sens de simple, car nous ne nous permettons pas de prononcer sur le plus ou moins de correction de ces textes). C'est certainement là une entreprise utile; mais ne le serait-elle pas davantage si les éditeurs ajoutaient à ces différentes publications quelques notes pour faciliter aux élèves l'intelligence du texte?

Mirkhond, célèbre historien persan, naquit l'an de l'hégire 836 ou 837 (de J.-C. 1433-4). Passionné pour la lecture de l'histoire, il étudia avec assiduité, et devint bientôt en état de composer un ouvrage qui renfermait les principaux événemens des temps anciens et modernes. Outre une préface et une introduction sur l'utilité de l'histoire et sur les qualités qu'on exige d'un historien, ce livre se divise en sept parties et un appendice. Plusieurs savans en ont publié des fragmens, et ont par ce moyen étendu le domaine de nos connaissances sur

l'histoire orientale. Parmi ces fragmens, il faut citer les extraits de l'histoire de Djenghis-Khan et de son code, traduits par Langlès, dans le tome V des Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi. p. 194.

**An introduction to the Grammar of the Sanskrit language for the use of early students, by H. H. Wilson, M. A. F. R S., etc., etc. — London, 1841, Madden and co. In-8° de xv-447 p. Prix : 18 fr.**

L'étude de la littérature sanscrite est aujourd'hui d'une importance trop bien reconnue pour qu'il soit nécessaire d'en faire valoir les avantages. Elle présente un vaste foyer de lumières dans le domaine des recherches intellectuelles, et donne à la philologie une face toute nouvelle. Les principes de l'affinité étymologique ont, par elle, été posés sur une base plus solide, et l'histoire des diverses langues qui se sont succédé chez les peuples placés à la tête de la civilisation du monde emprunte déjà à cet instrument, dont l'usage commence, des lumières aussi vives qu'inattendues. Ce n'est pas l'unique service qu'on lui doive. L'histoire de la philosophie et des sciences a vu le champ qui lui était réservé s'étendre en proportion. Les codes religieux et civils que la connaissance du sanscrit a rendus plus familiers, les traditions mythologiques et fabuleuses des époques anciennes de l'Orient, les poëmes dramatiques et héroïques, qui ont été livrés à la curiosité publique, ont offert une série de tableaux naïfs, intéressans et instructifs sur une société profondément originale. Là se trouvent réunis un artifice prodigieux et une simplicité primitive d'une admirable naïveté, caractère principal des antiques institutions du pays. Il est constant que, sans quelque connaissance de la littérature hindoue, on ne saurait apprécier qu'imparfaitement l'histoire du genre humain.

La position de l'Angleterre dans l'Inde double pour elle l'importance de cette étude. C'est pour elle un moyen de se mettre en relation plus intime avec les naturels d'une contrée

qui n'obéit en quelque sorte qu'au développement de la force matérielle. Par elle, l'Européen se trouve en état de pénétrer dans les préjugés populaires des Hindous, et de comprendre le sens de cette foule d'observances, de rites, d'occupations, de plaisirs qui ont tant de place dans la vie orientale. Le secret des idées qui se rattachent à toutes les relations sociales ou domestiques, aux fables, aux traditions et au culte, les origines de la société hindoue, se trouvent dans la langue sanscrite, dont tous ces détails perpétuent l'existence. Aujourd'hui, sans doute, on compte dans les diverses parties de l'Inde bien des variétés de dialectes, mais on sait aussi qu'ils se peuvent distribuer en deux grandes familles, l'une de l'Inde proprement dite, l'autre du Dakhin. Dans la première, autant qu'on en peut juger, tous les éléments sont sanscrits; de grands changemens ont eu lieu, la structure grammaticale s'est simplifiée, et les mots étrangers ont plus ou moins altéré par leur mélange le mécanisme originaire; il est même probable qu'il s'y rencontre aussi quelques restes d'un langage primitif, grossier et informe, traces d'une époque antérieure à la civilisation; mais dans les noms des objets à portée de l'observation la plus commune, dans les mots qui désignent les besoins de la vie et les relations de société, dans tout ce qui se rattache aux éléments de la civilisation, de la science, de la philosophie, des lois et de la religion, presque tout vient du sanscrit, et quiconque possède l'idiome principal n'est étranger à aucun de ces dialectes.

Dans l'Inde méridionale le cas est quelque peu différent. Ce sont pour la plupart des idiomes perfectionnés, d'origine locale, et riches de mots étrangers au sanscrit. Cependant, comme dans le nord, l'introduction du sanscrit y a été le premier pas vers la civilisation, et il en est resté des traces profondes. La langue parlée s'est posée en rivale de la langue sacrée, ou l'a cultivée à l'imitation de celle-ci; mais la littérature en est toujours restée dépendante, et ses productions principales ne sont que des traductions ou des paraphrases d'ouvrages sanscrits, et la phraséologie des originaux y domine.

De là vient cette part si grande du sanscrit dans la langue de l'éducation, qui en rend la connaissance d'une absolue nécessité pour comprendre les dialectes parlés dans la péninsule.

Cette langue et cette littérature si étrangères dans le siècle dernier aux esprits aventureux, jaloux de marcher dans des routes non frayées, sont encore hérissées de pénibles difficultés; aussi ne voyons-nous en France de résultats obtenus que par des hommes distingués et hors ligne; il en est de même en Angleterre, et M. Wilson voudrait accroître le nombre des partisans de cette étude, qui est réellement d'un intérêt tout national. Il a senti, en professant lui-même, le besoin d'un livre purement élémentaire, destiné à rendre plus accessibles les abords de la science aux facultés et à la constance du commun des élèves. Non pas que l'Angleterre manque de travaux en ce genre, mais les grammaires sanscrites, publiées à Calcutta, par Colebrooke, Carey et Forster, lui ont paru trop volumineuses et trop au-dessus de la portée des commençans. La grammaire de Yates, plus appropriée à leurs besoins, est rare en Europe; celle de Bopp, écrite en latin et en allemand, n'est pas du ressort de la généralité des Anglais; la seule donc qu'ils eussent à leur disposition, c'était celle de sir C. Wilkins.

M. Wilson, tout en payant à ce travail le tribut de son admiration, ne cache pas qu'il le trouve arbitraire dans sa disposition, et incommode par son étendue. De plus, le livre devient rare. Il n'y avait donc aucun inconvénient à refaire une grammaire sur un plan mieux adapté aux exigences que l'enseignement a révélées, puisque, en fin de compte, il fallait faire une nouvelle publication. Quelque restreint que l'auteur ait voulu rendre son ouvrage, il ne s'est que trop étendu malgré lui; la quantité d'inflexions grammaticales du sanscrit ne pouvait pas se prêter à la brève simplicité si facile pour des langues moins compliquées. Il faut être clair, il faut aussi ne rien omettre d'essentiel, et le parti qu'il a pris, c'est de ne point se montrer trop avare d'exemples; ils tiennent dans cette méthode plus de place que les règles, mais l'usage

en a été facilité par tous les moyens possibles. Dans le chapitre du sandhi ou combinaison des lettres, M. Wilson s'est cru obligé d'ajouter des règles que n'a point données Wilkins, mais il n'a point admis l'édifice entier de Bopp. Toutes les variétés indiquées par ce professeur sont utiles, mais non indispensables, et l'on doit se garder d'effrayer l'élève dès son entrée dans la carrière. Ici le chapitre des déclinaisons est pour les points essentiels le même que chez Wilkins et Bopp. L'auteur s'est contenté de faire ressortir davantage le classement introduit par les grammairiens indigènes dans les terminaisons du nom; en effet, ce système une fois bien possédé, la déclinaison, toute compliquée qu'elle est, se simplifie et se classe plus facilement dans la mémoire. C'est sur la conjugaison que portent les plus grands changemens apportés par l'auteur à la méthode de ses prédécesseurs. Au lieu de traiter, comme ceux-ci l'ont fait, la conjugaison d'une manière fragmentaire et temps par temps, il a préféré donner des modèles complets de conjugaison. L'élève n'aura plus à rechercher dans sa grammaire les différentes inflexions pour en construire lui-même la conjugaison; il trouvera dans un seul tableau la suite des temps, avec l'explication de leur formation, ainsi que les voix diverses et les formes dérivées ; enfin, le paradigme complet des verbes les plus usités rangés par ordre alphabétique. Ce dernier travail se trouve plus développé chez Colebrooke. M. Wilson a dû se borner au choix des verbes les plus communs et les plus importans, dont il a puisé les formés dans le Siddhanta Kaumudi, grammaire indigène, et dans un recueil manuscrit de verbes qu'il a réunis lui-même dans l'Inde. Un index alphabétique, dû à la coopération de M. le professeur Johnson, facilite l'usage des paradigmes. Le chapitre de la dérivation est plus restreint que chez Wilkins : en fait d'étymologies, l'élève pourra recourir au dictionnaire de l'auteur. Les affixes qui servent à former les dérivés sont ici rangées par ordre alphabétique avec des développemens pour en compléter l'intelligence. La formation des composés diffère peu de Wilkins. La syntaxe est en-

cere bien incomplète, comme chez ce grammairien; c'eût été une création à faire, chose incompatible avec le plan et l'objet d'un livre élémentaire. L'auteur a consigné tout ce que lui a fourni le Siddhanta Kaumudi et le poëme du Bhattî, et il a pris enfin des exemples dans d'autres ouvrages sanscrits imprimés. La prosodie sanscrite est dans une position meilleure que la syntaxe. La dissertation de Colebrooke (tome X des *Asiatic Researches*) et les travaux des savans du continent européen sur les ouvrages publiés par eux, fournissent d'abondans matériaux pour un traité des lois de la métrique sanscrite. Ici il ne pouvait être question que d'une exposition sommaire des principes fondamentaux, et il suffisait de quelques exemples des variétés les plus communes et les plus populaires. Car il ne faut point perdre de vue que cet ouvrage est destiné à la jeunesse, et cette considération a fait négliger à M. Wilson la plupart des occasions qui se présentaient d'entrer dans le domaine de la philologie comparée. Les élèves plus avancés, qui voudront se satisfaire à cet égard, peuvent recourir aux ouvrages des savans du continent. Là ils trouveront les rapports qui existent entre le sanscrit et les langues grecque, latine, celtique, teutonique et slave. Le caractère sanscrit réduit, adopté pour l'impression de cet ouvrage, manque quelque peu de pureté. L'auteur a voulu, nous le sentons, éviter le luxe ambitieux de l'impression unitée, pour rendre son ouvrage moins coûteux et plus maniable; cependant il y a des exemples plus heureux déjà d'une tentative pareille.

Radices linguæ sanscritæ, ad decreta grammaticorum definivit atque copia exemplorum exquisitorum illustravit N. L. Westergaard. — Bonnæ ad Rhenum. Impensis H. B. Koenig, 1841. Havniæ, typis fratrum Berling. In-4° de XIII-379 p. Prix : 15 fr.

Il existe déjà des recueils de racines de la langue sanscrite composés dans cette langue même; M. Westergaard les a mis

à contribution pour composer son ouvrage, ainsi que tous les autres travaux du même genre qui ont pu lui être utiles. Nous ne citerons pas ces auteurs et ces écrivains, parce que leurs noms ont une physionomie qui paraîtrait trop étrange à nos lecteurs, sans doute peu familiarisés avec ce genre de littérature. Qu'il nous suffise d'annoncer le volume du M. Westergaard comme un résumé excellent et complet de ce qui a été fait de mieux sur la partie étymologique du sanscrit. Tous les mots de cette langue sont accompagnés d'une traduction latine pour les différentes acceptions où il a été employé. L'auteur a eu soin de joindre à son travail des exemples tirés des meilleurs écrivains, avec la citation exacte des passages. Cet ouvrage sera désormais indispensable à tout sanscritisant.

**Esop's Fables written in chinese, by the learned Mun Mooy Seen-Shang, and compiled in their present form (with a free and a literal translation), by his pupil Sioth (Robert Thom). — Printed at the Canton press office, 1840. Petit in-folio de xvi-iv-104 p. Prix : 15 fr.**

Ces fables ont été choisies indistinctement dans Ésope, Phèdre, Anonius, Barlandus, etc. ; et pour abréger, elles ont été toutes publiées sous le titre général de fables d'Ésope. L'auteur les a récitées à diverses époques, en dialecte mandarin, à son maître de chinois. Ce maître, manisant facilement la plume, les a transcrites à la dictée dans le dialecte simple et facile de Wan-tsié-ché-mo, le dernier et le plus maniable des différens styles de composition chinoise. Cette manière d'écrire en chinois à la dictée a, dit l'auteur, ses avantages et ses défauts. Le travail qui en résulte est une production de la langue purement chinoise, exempte de ces taches de style, de ces redondances et autres erreurs auxquelles sont exposés même les meilleurs sinologues ; mais c'est un procédé qui encourage les habitudes d'indolence de l'élève, l'accoutume à compter sur l'assistance de son maître et le rend incapable, à la fin, de rien faire par lui-même.

En 1837-38, quand ces fables furent publiées pour la première fois en chinois à Canton, elles reçurent des naturels l'accueil le plus flatteur. Elles se répandirent parmi les lettrés, les officiers et les mandarins jusqu'à ce que ces derniers, offensés d'y trouver leurs mauvaises mœurs frondées avec tant de liberté, ordonnèrent la suppression de l'ouvrage.

L'auteur de cette nouvelle publication s'est borné à offrir à ceux qui s'occupent de l'étude du chinois quelques secours nouveaux. Le chinois n'est pas seulement une langue difficile à apprendre, c'est aussi une étude coûteuse. Outre le temps qu'il faut y consacrer, il faut sacrifier de fortes sommes pour achats de livres, maîtres de langue du pays, etc., etc.; et pour un étudiant sans fortune ce sont autant d'obstacles qui le repoussent.

Cet ouvrage ayant été mis sous presse au moment de la rupture de la Chine avec l'Angleterre, on n'a pu donner à son exécution tout le soin qu'on aurait souhaité. Cependant c'est le premier exemple d'impression en caractères européens côte à côte avec les planches de bois chinoises. L'expérience a été heureuse, et amènera probablement de nombreuses imitations. Les caractères chinois, un peu grossiers, ne sont pas de la plus grande pureté, mais il faut faire la part du temps et des circonstances. Non-seulement il y avait déjà guerre, il s'agissait aussi d'un ouvrage proscrit par le gouvernement chinois. A son introduction M. Thom a joint quelques notions préliminaires sur la langue chinoise, empruntées à de Guignes, dont il pense qu'on ne fait pas assez de cas. Il rejette cependant la division de ce sinologue pour les différens styles, et donne la préférence à la division plus précise de son maître, Mun Mooy Seen-Shang. Celui-ci distingue la langue écrite (wan tszé), partagée en deux subdivisions et en huit natures; et la langue parlée (yen yü) comprenant les deux subdivisions ordinaires de langue générale et de langue provinciale. Dans l'une le beau et le commun langage, dans l'autre une foule de variétés. A ces détails sont annexées quelques observations sur les particules euphoniques chinoises, un aperçu des particules les

plus usitées dans les fables, aperçu emprunté en partie à l'ouvrage latin de Prémare, et aussi un tableau de l'alphabet romain et des diphthongues, avec les caractères chinois adoptés pour les représenter. Le reste, préface, introduction et fables, est de l'auteur chinois Mun Mooy Seen-Shang. L'ordre chinois qui part du haut de la page à droite, procédant toujours de haut en bas, n'a pas été observé; les caractères chinois sont disposés comme les nôtres pour la facilité du lecteur européen. D'un côté du texte se trouve une traduction libre en anglais, et au-dessous en italique la traduction mot à mot; de l'autre côté, la prononciation mandarine de Nankin, et en italique la prononciation vulgaire de Canton, toutes deux suivant le système de Morrison, l'auteur du dictionnaire syllabique chinois.

Chrestomathie en turk oriental, contenant plusieurs ouvrages de l'émir Ali-Schir, des extraits des mémoires du sultan Baber, du traité du Miradj, du Tezkiret-el-aulia et du Bakhtiar-nameh, publiés, accompagnés d'une traduction française, d'un mémoire sur la vie d'Ali-Schir et de notes grammaticales, philologiques et autres, par M. Quatremère. 1er fascicule. — Paris, 1841, Firmin Didot. In-8°. Prix : 3 fr.

Ali-Schir ou Schaer est le nom ordinaire de Mosthafa ben Ahmed, qui a traduit en langue turque le livre arabe d'*Aigi*, intitulé *Eschrak al-tavarikh;* c'est une histoire générale. Ce traducteur est mort l'an de l'hégire 1080 (de J. C. 1669). M. Quatremère n'ayant pas encore publié la partie française qui contient la traduction et les notices biographiques sur les auteurs dont il donne des extraits, nous remettons à un autre temps le soin d'annoncer plus amplement cette curieuse et importante publication. Nous n'avons encore, dans le premier fascicule, que le texte turc, et il nous serait difficile d'entrer dans de grands détails à cet égard. Nous attendrons donc la suite et la fin de la publication du savant orientaliste.

Relation de l'ambassade de Mohammed Effendi (texte turk). Paris, 1841. Firmin Didot. In-8°. Prix : 3 fr.

Cette relation est tirée du manuscrit turk., n° 99, de la Bibliothèque Royale, qui contient aussi la traduction française avec ce titre : « Traduction de la relation que Mehemet Effendi, cy devant plénipotentiaire à la paix de Passarowitz, a fait de son ambassade en France, corrigé par luy même. » Voici maintenant sur cette relation les détails que nous donne le traducteur : « Mehemet Effendi, ambassadeur du grand seigneur en France, a fait trois relations de son ambassade qui ont paru à Constantinople. La première n'étoit proprement qu'un extrait ou journal de son voyage qu'il fit les premiers jours de son arrivée pour satisfaire à l'empressement que le grand seigneur et le grand vizir témoignèrent d'en sçavoir les particularitez. La seconde, qu'il donna quelque peu de temps après au public, étoit une relation plus complète ; mais comme il y avoit inséré plusieurs choses qui se sentoient de l'aigreur qu'il avoit conçue contre le cardinal Dubois et diverses autres qui, luy faisant tort à luy même, pouvoient être désagréables à la nation, le marquis de Bonnac, après m'avoir chargé de les traduire, les ayant examinées avec attention, luy fit témoigner qu'il n'estoit pas content de quelques endroits de sa relation dont il luy communiqua la liste, et luy fit entendre qu'il seroit convenable qu'il réformât les uns, qu'il adoucît les autres et qu'il en supprimât mesme entièrement quelques-uns. Mehemet Effendi eut d'abord quelque peine à se rendre aux représentations du marquis de Bonnac, mais il le fit enfin, et après avoir reformé sa relation d'une manière presque entièrement conforme à ses désirs, il luy envoya luy mesme une copie en turc. C'est sur cette copie que j'ay fait cette traduction, et comme j'avois fait précédemment les deux autres, j'ay observé la mesme méthode, c'est-à-dire que, sans m'attacher trop scrupuleusement au génie de notre langue, j'ay rendu le plus exactement qu'il m'a été possible le tour de la langue turque, et j'ay exprimé les choses dont j'avois con-

naissance, non pas selon l'idée que j'en avois, mais selon les idées que Mehemet Effendi en avoit conceües en les voyant, cette relation ne pouvant être intéressante pour les François que par la manière dont y sont dépeintes par un voyageur d'une nouvelle espèce plusieurs choses qui leur sont d'ailleurs suffisamment bien connues. La première relation fut envoyée à M. le cardinal Dubois, la seconde à M. le comte de Morville, avec des remarques qui pourroient être un jour de quelque utilité, si les Turcs envoyoient un ministre en France; on n'a laissé à la marge de celle-cy que les remarques nécessaires pour expliquer quelques termes. »

Nous pensons que nos lecteurs ne liront pas sans intérêt un extrait de cette curieuse relation. Nous donnerons un passage de circonstance, celui où il est question de la remise des lettres de créance par Mehemet Effendi au roi lui-même âgé de onze ans, et devant le régent, duc d'Orléans. Cette citation ne peut manquer d'avoir de l'à-propos dans un moment où le régent actuel d'Espagne a élevé des prétentions qui ne peuvent être justifiées par aucun précédent. « Il y avoit, dit Mehemet Effendi, des deux côtez de la salle, plusieurs centaines de siéges en amphithéâtre rangés en ordre qui régnoient jusqu'au trône du roy et que je ne saurois mieux comparer qu'à ceux qu'on met icy dans les chambres de noces. Sur ces siéges étoient assises les princesses du sang et les femmes et les filles de la première distinction, touttes avec des habits brillans de pierreries. Elles se levèrent lorsque j'entray; le Roy se leva pareillement lorsque je fus près de son trône. J'avois devant moy la très magnifique lettre impériale. Je mis d'abord les mains sur la poitrine, ensuitte m'étant approché du Roy tenant toujours la lettre impériale, je m'inclinay et je luy dis : « Voilà la magnifique lettre impériale de leurs majestez le très généreux, très grand et très puissant empereur de la foy, mon bienfaiteur, mon seigneur et mon maistre le sultan Ahmed Kan fils de sultan Mehemed Kan. » Je la remis entre les mains de son vizir (le cardinal Dubois), et ayant pris celle de leurs grandeurs le très fortuné, je la pré-

sentay aussi au Roy en luy disant que c'étoit la très haute lettre de leurs grandeurs le très puissant et très fortuné grand vizir Ibrahim Pacha, l'honoré gendre du grand seigneur; après quoy je la donnay pareillement à son vizir. J'ajoutay que leurs majestez le très magnifique, très grand et très puissant empereur de la Foy mon maistre m'avoient envoyé en ambassade pour affermir l'étroîtte et ancienne amitié des deux empires, et pour déclarer la bienveillance, l'amour, l'estime et la considération qu'elles portoient à leurs majestez le très puissant, le très magnifique empereur de France.

« Le Roy à peine sorti de sa onzième année ne faisoit que d'entrer dans sa douzième. La beauté nonpareille accompagnée de l'éclat de ses habits qui étoient chargez d'or et noyez dans les diamans lançoit des rayons de lumière dans l'assemblée. Il n'eut pas assez de fermeté pour me répondre, mais le maréchal de Villeroy son gouverneur y suppléa et me dit que leurs majestez le Roy étoient très satisfaites de la lettre de leurs majestez le très généreux et très puissant empereur ottoman et du choix qu'elles avoient fait de ma personne pour l'ambassade. *Pendant tout ce tems là le Duc d'Orléans régent se tenoit debout auprès du Roy de mesme que les autres princes du sang à droitte et à gauche.* »

Dans cette relation nous avons remarqué d'autres passages intéressans, tels, par exemple, que le récit d'une soirée passée à l'Opéra; la description de Versailles, de l'Observatoire, etc. Du reste, tout le fruit que Mehemet Effendi rapporta de son ambassade se réduisit à des présens pour son maître, et à des plans des châteaux et des jardins de Versailles et de Fontainebleau, dont Achmet tâcha d'imiter quelques détails dans son sérail de Darud-Pacha et dans celui des Miroirs, deux maisons de plaisance qu'il aimait plus que toutes les autres. Mehemet Effendi, amateur des lettres, amena encore de France quelques imprimeurs qui firent à Constantinople une édition du Koran, une autre de la Sunna, une autre d'une grammaire turque; mais ces ouvriers, qui auraient pu être si utiles à un peuple susceptible de s'éclairer,

furent bientôt contraints de se dérober à la fureur de sept ou huit mille copistes qui n'ont pas d'autres profession à Constantinople et dans les autres grandes villes pour se tirer de la misère, et dont le travail lent et incorrect ne peut communiquer qu'un très-petit nombre de connaissances et un plus grand nombre d'erreurs. Tous les musulmans regardent comme un devoir de conserver un Koran et une Sunna. D'ailleurs quelques historiens et quelques poëtes, dont le style, aussi enflé que métaphorique, est presque inintelligible, composent toute la littérature des Turcs. Un de ces manuscrits est chez eux un meuble très-précieux, mais dont peu de personnes peuvent faire usage; car si l'on en excepte les membres de l'Uléma, le nombre des Turcs qui savent lire est très-petit, même à Constantinople. (V. Mignot, *Hist. de l'Emp. ottom.* Paris, 1771, in-12, tom. IV, p. 254.) Dans le même manuscrit turc dont nous avons parlé au commencement de cet article, on trouve aussi une traduction de la relation de l'ambassade de Doury Effendi, ambassadeur de la Porte en Perse en l'année 1720.

Hao-khieou-chouan, ou la femme accomplie, roman chinois, traduit sur le texte original par M. Guillard d'Arcy, membre de la Société asiatique de Paris. — Paris, 1842, Benjamin Duprat, libraire de la Bibliothèque Royale de Paris et de la Société asiatique de Londres, rue du Cloître-Saint-Benoît, 7. In-8° de x-560 p.

Ce roman, précédé d'une dédicace du traducteur à son père et d'une courte préface, avait été traduit en anglais par M. Pavis en 1829, et méritait de l'être en français. L'ouvrage est extrêmement remarquable et donne une idée favorable du pays où il a été composé. On y voit une jeune fille de dix-sept ans, née dans une famille d'un rang élevé, mais fille d'un exilé, abandonnée ainsi à elle-même, lutter contre un jeune débauché qui voudrait l'unir à lui à cause de son extrême beauté. Elle est secondée dans sa résistance par un jeune

homme non moins distingué qu'elle. Des circonstances qui tiennent aux mœurs chinoises s'opposent à leur mariage. Mais leur haute vertu et leur admirable conduite surmontent tous les obstacles, et ils finissent par être unis. Le développement des grandes qualités qui les distinguent tous deux se fait très-naturellement, et les circonstances du récit sont tellement bien liées, qu'elles concourent toutes ensemble à la conclusion sans qu'il y ait rien d'inutile. Tous les acteurs du roman sont punis ou récompensés, à la fin, suivant leur mérite. La morale qui résulte des faits racontés est exprimée dans quelques versets placés au commencement ou à la fin de chaque histoire sous une forme qui la met en action. Cette composition est ainsi un véritable traité de morale. L'ouvrage fait le plus grand honneur à la littérature chinoise, et l'on ne peut trop en recommander la lecture. Ce tableau du vice, attaquant la vertu avec une constante opiniâtreté, et toujours vaincu par elle, s'il n'est pas conforme à ce que nous voyons dans la société, doit satisfaire ces cœurs bien nés qui se plaisent dans le spectacle d'un monde conforme à leurs désirs, et où les faits sont placés dans un ordre naturel. Le style de la traduction est clair et facile. Le jeune auteur a si bien choisi son sujet, qu'on ne peut qu'applaudir à son travail.

## VOYAGES.

*Acht Wochen in Syrien, u. s. w.* Deux mois en Syrie... pour servir à l'histoire de la campagne de 1840, avec une carte du théâtre de la guerre. — Stuttgart et Tubingue, 1841. J. G. Cotta. In-8° de VI-155 p. Prix 4 fr.

C'est une esquisse des excursions entreprises par l'auteur dans l'intérieur de la Syrie et de la Palestine. Poussé par la curiosité et par la facilité que l'occasion lui offrait de visiter ces parages, il s'était proposé de faire une simple promenade, et s'est vu en quelques circonstances associé aux coups de

main tentés par les troupes anglo-allemandes combinées. Le soulèvement que le commodore Napier voulait opérer en Syrie ramenant la tactique stratégique à une espèce de propagande militaire, on se formait par compagnies comme on a coutume de le faire pour la chasse, et ceux-ci allaient à droite pour étudier, ceux-là à gauche pour reconnaître l'ennemi, et dans tous ces petits mouvemens on était au moins aussi touriste que militaire. Il ne faut point attacher à cette brochure une importance à laquelle elle se garde bien de prétendre; ce sont des souvenirs un peu confus, et l'auteur lui-même en fait fort bon marché. A tel endroit, dit-il, on montre telle ou telle chose; vous dire ce qu'il en est, c'est ce que je ne saurais faire, ces objets étant presque effacés de ma mémoire. Il a cherché à indiquer avec plus de précision ce qui a rapport à la guerre contre les troupes de Méhémet, et il entre à ce sujet dans des détails un peu plus circonstanciés. Beyrouth et ce bombardement qui eut en Europe un si grand retentissement, perdent chez lui beaucoup de leur prétendue grandeur. Le siége et la prise de Saint-Jean d'Acre n'ont rien non plus de bien merveilleux. Cependant il a, pour l'acquit de sa conscience, fait des calculs des forces égyptiennes et des fautes qu'Ibrahim et ses lieutenans ont commises. Tous ces calculs doivent être regardés un peu comme le résultat des conversations du commodore Napier, de son état-major, des officiers allemands, et mêlé avec les descriptions de lieux, d'habitans, les portraits de personnages européens, tout cela rentre dans le genre de cette épître d'Horace qui commence ainsi :

Egressum magna me accepit Aricia Roma.

Mais nous ne prétendons pas que ce soit une épître d'Horace.

Voyage autour du monde sur la frégate *la Vénus*, pendant les années 1836-1839, publié par ordre du roi, sous les auspices du ministre de la marine, par Abel du Petit-Thouars, etc. — Paris, 1840-1841, Pihan de la Forest. Chez Gide, éditeur, rue de Seine-Saint-

Germain, 6 bis. 3 vol. in-8° de XLIV-402, 464 et 490 p. Prix : 18 fr.

La frégate *la Vénus* partit de Brest le 29 décembre 1836, relâcha à Ténériffe, visita les îles du cap Vert et celle de Fernando de Noronha, et arriva le 4 février suivant dans la baie de Rio-Janeiro. La ville occupe un espace considérable et couvre toute une pointe avancée dans la rade. Son aspect près de la rade est celui d'une belle capitale ; il est à la fois grandiose et pittoresque. La population est de quatre-vingts à cent mille habitans ; elle est composée d'un grand nombre de classes qui se distinguent autant par leur origine que par leur nom et leur couleur. Les mœurs primitives étaient celles du Portugal ; mais elles ont été bien modifiées par le mélange des races d'Indiens et d'Africains qui se sont croisés à un tel point qu'on rencontre partout, dans la ville, trente personnes de couleur pour une blanche. Le culte catholique est le plus général et le seul culte favorisé. Après Rio l'expédition visita l'île de Sainte-Catherine, le Rio de la Plata et l'île des États. Nous trouvons ensuite, dans la relation de M. du Petit-Thouars, des renseignemens précieux sur le Chili. L'étendue de ce pays en latitude est de 420 lieues ; sa largeur varie selon que la chaîne des andes s'éloigne plus ou moins du rivage. On divise le territoire du Chili en deux parties presque égales que l'on distingue par les noms de *Maritime* et *Méditerranéenne*. Il n'a jamais été entièrement soumis aux Espagnols ; les Indiens ont combattu avec succès pour leur indépendance. C'est un des meilleurs pays de l'Amérique, et même du monde, tant pour la bonté du climat que pour la rare fertilité du terroir. On ne connaissait dans cette contrée aucune maladie endémique, pestilentielle ou contagieuse avant l'invasion des Espagnols. Le Chili est sujet à un très-grand fléau ; celui des tremblemens de terre, auxquels on attribue généralement la rareté des orages. En 1832 la province de Chiloë était non-seulement la province la moins peuplée, la moins avancée, mais c'était encore la moins connue de toutes celles qui com-

posent l'état du Chili. L'archipel de Chiloë est formé de soixante-quatre îles, dont une grande et soixante-trois petites, parmi lesquelles trente-six sont habitées; le gouvernement civil et militaire y est exercé comme dans toutes les autres provinces du Chili, par un intendant et un commandant des armes. Le cens de la population s'élevait en 1832 à quarante-trois mille huit cent trente-deux habitans. Les milices de la province sont formées par tous les hommes, depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de cinquante ans. La justice est administrée par un juge de droit nommé et appointé par le gouvernement. La religion catholique est jusqu'à présent la seule reconnue. Les productions principales sont le blé, l'orge et les pommes de terre. Au nord de la province de Chiloë, on trouve celle de Valvidia, sur laquelle l'auteur donne quelques détails, ainsi que sur les îles de la Môcha et Santa-Maria. Nous trouvons ensuite la description de Valparaiso, de Santiago, des îles de San-Gallan et de San-Lorenzo, de la confédération pérou-bolivienne et des îles Sandwich.

*La Vénus* se rendit ensuite à Petropawlowski au Kamtschatka, suivit son itinéraire en visitant Monterey (Haute-Californie), la Magdeleine (Basse-Californie), Mazatlan (Côte du Mexique), San-Blaz (Mexique), et arriva à Acapulco le 7 janvier 1838. Le 24, la frégate se dirigeait vers Valparaiso et y jetait l'ancre le 18 mars. Nous nous contenterons de mentionner les différentes stations qu'elle fit postérieurement; ce sont Callao de Lima, Payta, l'archipel des Galapagos, les îles Marquises, Taïti, Papeïti, la Baie des Iles (Nouvelle-Zélande), Kororaréka, le port Jackson, la terre de Van-Diémen, l'île Bourbon, False-Bay du cap de Bonne-Espérance, Sainte-Hélène, l'île de l'Ascension; *la Vénus* jetait enfin l'ancre, en rade de Brest, le 24 juin 1839, après trente mois de navigation. A la fin de ce voyage si important pour les différentes branches de la science, on trouve un grand nombre de rapports et de tableaux qui complètent ou confirment les renseignemens fournis par M. du Petit-Thouars dans le courant du récit.

Voyage au pôle sud et dans l'Océanie, sur les corvettes *l'Astrolabe* et *la Zélée*, exécuté, par ordre du Roi, pendant les années 1837-1838-1839-1840, sous le commandement de M. J. Dumont-d'Urville. Publié par ordonnance de sa majesté. Histoire du Voyage par M. Dumont-d'Urville. Tome Ier. — Paris, 1841, Pihan de la Forest. Chez Gide, éditeur. In-8° de LXXXII-295 p. Prix : 7 fr.

En tête de cet ouvrage on trouve les instructions du ministre de la marine à M. Dumont-d'Urville, une note du dépôt général de la marine pour servir à l'expédition, et l'état des officiers et marins embarqués sur les corvettes *l'Astrolabe* et *la Zélée* pendant le cours de la campagne. Dans une introduction de quelques pages, M. Dumont-d'Urville raconte toutes les circonstances qui précédèrent et amenèrent son embarquement pour entreprendre un voyage au pôle sud.

L'expédition partit de Toulon le 7 septembre 1837, et arriva à Ténériffe le 30 du même mois. De là elle se rendit à Rio-Janeiro, et se dirigea vers le détroit de Magellan. On sait que ce détroit fut découvert par le célèbre navigateur de ce nom, en 1520. Vers 1523, Garcie de Mendoce, gouverneur du Chili, essaya de le faire traverser de l'ouest à l'est, chose qui avait été faussement jugée impraticable. Deux ans après, l'empereur Charles-Quint expédia, sous les ordres de Garcie de Loaise, pour faire le tour du monde, une flotte de six vaisseaux. Après bien des tentatives, ce ne fut que le 8 avril de l'année suivante qu'elle put entrer dans le détroit de Magellan, qui vit successivement Simon de Alcazova en 1534, Alfonse de Camargo en 1540, François Drake en 1579, Sarmiento en 1581, Thomas Candish en 1587, Jean Chidley en 1590, Richard Hawkins en 1593, et Balthasard de Cordes en 1600. Telle est en résumé la liste des plus célèbres marins qui ont pu traverser le détroit pendant le seizième siècle. Quant au dix-septième, il nous suffira de rappeler les noms de Garcia de Nodalès, de Jean Narborough, et de Beauchesne Gouin. Après

ce dernier, qui réussit à pénétrer dans la mer du sud le 21 décembre 1699, plus de soixante années s'écoulent sans qu'aucune expédition connue se rencontre dans le détroit de Magellan. Les difficultés, les obstacles essuyés par les navigateurs, effrayent ceux qui leur succèdent, et ceux-ci préfèrent la grande route en faisant le tour du cap Horn. Le premier que nous voyons reparaître, c'est le commodore anglais Byron, en 1764; nous trouvons ensuite les noms de Bougainville et de Samuel Wallis. Enfin le gouvernement anglais se décida à faire exécuter l'exploration des terres magellaniques. Le capitaine King commença ce travail en 1826, et y consacra plusieurs années. Cette tâche fut poursuivie par le capitaine Fitz-Roy, qui la termina en 1834. Les opérations de ces deux capitaines produisirent une suite de cartes qui donnent de la manière la plus détaillée et la plus satisfaisante la configuration de cette multitude d'îles, d'îlots et de canaux, qui découpent la pointe méridionale de l'Amérique. M. d'Urville a pu emporter avec lui les cartes du capitaine King, dont il a été à même de vérifier toute l'exactitude. Celles du capitaine Fitz-Roy n'étaient point encore terminées. La navigation des deux corvettes depuis l'entrée du détroit de Magellan jusqu'au port Famine, racontée par M. d'Urville, est extrêmement intéressante; on y voit comment cet habile marin a su triompher de tous les obstacles, et inspirer tant de confiance aux matelots des deux navires, qu'ils aimaient à répéter : « Ce diable d'homme est enragé; il nous a fait raser les roches, les écueils et la terre, comme s'il n'avait jamais fait d'autre navigation dans sa vie..... Et nous qui le croyions mort dans le doute! »

La station que l'équipage fit au port Famine procura à la mission de grands avantages. L'eau et le bois y furent facilement et promptement remis au grand complet. Une foule de réparations ou installations nouvelles y furent achevées; enfin des opérations de toute espèce en hydrographie, en physique, en histoire naturelle, y furent exécutées avec succès. Les naturalistes y firent leurs débuts de la manière la plus riche et la

plus brillante; les nombreux objets qui ont été le fruit de leurs recherches offrent d'autant plus d'intérêt, que les divers musées de la France ne possédaient absolument rien de ces régions inexplorées.

L'expédition se remit en mer le 28 décembre, et cingla vers le havre Peckett. Elle visita le cap Forward, le port Galant, l'îlot Wigwam, les deux baies de Fontescue et de Bordes, etc., et mouilla devant le havre Peckett dans les premiers jours de janvier 1838. Les naturels sont larges de carrure; sans être nullement musculeux, leurs membres sont gros, arrondis, bien proportionnés, avec les extrémités d'une petitesse remarquable pour des sauvages aussi mal vêtus. Leur peau est lisse, douce, et simplement olivâtre; leurs cheveux sont noirs, longs, peu épais, pendans par derrière, et retenus sur le front par un bandeau. Leur vêtement national est un large manteau en peaux de guanaques, de renards ou de tigres sauvages, proprement tannées et solidement cousues ensemble. Il en est même dont le revers est décoré de dessins imprimés d'une manière élégante. Par-dessus ils portent une espèce de tablier retenu par une ceinture autour des reins. Parmi eux était un Européen nommé Niederhauser, qui avait été transporté sur les îles sauvages de la Terre-de-Feu. M. d'Urville en apprit une foule de détails curieux pour l'histoire des mœurs de ces peuples sauvages, et profita de son séjour dans le havre Peckett pour en explorer tous les environs. Lorsque l'expédition prit congé du fameux détroit de Magellan, elle avait parcouru les deux tiers de son étendue, après avoir relevé tous les accidens de ce développement des côtes, après avoir dressé une dizaine de plans de baies ou de ports; après avoir enfin recueilli une foule de documens et de matériaux en tout genre, d'un grand intérêt pour les sciences.

Là s'arrête le premier volume du voyage au sud, qui se termine par un nombre très-considérable de notes rédigées par les compagnons de M. Dumont d'Urville, et portant chacune le nom du rédacteur. A ce volume est jointe une carte de la partie du détroit de Magellan reconnue par les corvettes

*l'Astrolabe* et *la Zélée*, dressée d'après les travaux les plus récens par M. Vincendon Dumoulin.

## HISTOIRE.

*Der zweite Punische Krieg, u. s. w.* La deuxième guerre punique et le plan de guerre des Carthaginois; travail historique et politique préliminaire d'une histoire de cette guerre, par le baron L. de Vincke. — Berlin, 1841, W. Besser. In-8° de IV-365 p. Prix : 10 fr.

Cette guerre, une des plus remarquables qui se soient jamais faites de peuple à peuple, ne ressemble, dit l'auteur, à aucune des luttes de prépondérance si fréquentes dans l'histoire. Née de la conviction intime des deux parts que les deux puissances ne pouvaient subsister à la fois, que l'existence politique de Rome ou de Carthage devait être anéantie, elle cessait d'être un choc d'intérêts matériels; une idée la dominait, en était l'âme, et la soutint jusqu'à la fin : exterminer le peuple rival. Aussi entre ces deux républiques placées à la tête du monde, l'une par le commerce, l'autre par l'art militaire, n'y eut-il point de trêve que cette idée ne fût réalisée, et que le vainqueur n'eût effacé le vaincu du nombre des peuples. De là cette chaleur dans l'agression, ces efforts violens, cette haineuse énergie dans la lutte, et cette inflexible opiniâtreté, dont ne purent triompher ni succès ni revers, jusqu'au dernier terme, l'épuisement. De là cette guerre de dix-sept années, sans proposition de paix de la part de Rome, et même de Carthage, qui ne fit qu'une tentative, une seule, et encore pour gagner du temps.

On a longtemps admis à ce sujet une opinion importante, non par sa valeur, mais par l'unanimité qu'elle a rencontrée. Les Carthaginois, disait-on, après l'issue malheureuse de la première guerre punique, cherchèrent à s'indemniser de la perte de la Sicile et de la Sardaigne par la possession de l'Espagne et de ses mines d'argent. Mais leurs généraux, Hamilcar, Hasdrubal, et enfin Hannibal, voyaient plus loin, et

leur dessein était de venger sur Rome l'abaissement de leur patrie. Après la journée de Cannes, Rome était perdue sans ressource, si le général vainqueur, épuisé de ses victoires, eût été puissamment secondé par ses compatriotes. Mais, ajoutait-on, la jalousie de Hannon, son rival et son ennemi, flattant l'avarice de Carthage, parvint à faire refuser les secours qu'il demandait. Forcé, après tant de succès, de se tenir sur la défensive, ayant perdu tout espoir d'alliance par les succès des Romains en Macédoine et en Sicile, Hannibal, pressé de toutes parts, perdait chaque jour de ses avantages. Trop tard Hasdrubal accourut d'Espagne à son secours; d'ailleurs sa défaite et sa mort dans l'Ombrie dispersèrent ses forces, et les triomphes de Scipion en Afrique même forcèrent enfin Hannibal à repasser dans sa patrie, pour la sauver du plus grand des dangers. Il quitta donc l'Italie, théâtre de ses exploits, pour aller, victime de l'étroite cupidité de Carthage, se rendre le témoin des plaintes de ses concitoyens sur le prix exorbitant que Rome mettait à la paix. Telle était l'idée qu'on se faisait généralement de cette guerre. On la regardait ainsi comme une idée toute personnelle à Hannibal. Lui seul avait songé à passer d'Espagne en Italie, se proposant ensuite, appuyé de secours directs de Carthage, d'accomplir son œuvre en détruisant Rome, et son plan n'avait manqué que par la faute de ses concitoyens. C'était faire une grande injure à un capitaine aussi consommé qu'Hannibal, que de lui attribuer cette légère façon de procéder dans une opération de cette importance. M. de Vincke s'attache longuement et en détail à démontrer le peu de fondement de cette opinion, tout en indiquant les causes qui l'ont produite et maintenue si longtemps.

Heeren, qui le premier sentit l'insuffisance des notions rassemblées sur Carthage, et essaya si heureusement de combler cette lacune, est aussi le premier qui se livra à des recherches plus approfondies sur les motifs et la marche systématique de la seconde guerre punique; il changea à peu près complétement les idées existantes à cet égard, tout en reconnaissant les deux partis qui divisèrent Carthage après la guerre des mer-

cenaires, l'un démocratique, ayant pour chef Hamilcar Barca; l'autre aristocratique, sous Hannon le Grand : il établit que le premier eut la prépondérance tout le temps de la guerre. Hannibal, dit-il, suivant le projet héréditaire de sa famille, ne regarda jamais l'Espagne que comme un place d'armes qui devait lui fournir des soldats et des ressources pour combattre Rome sur le sol de l'Italie, et jamais il n'entra dans son plan de recevoir les secours et les renforts directement d'Afrique. C'est pourquoi, après la bataille de Cannes, il se retrancha sur la défensive pour attendre son frère Hasdrubal. Ce plan était partagé par le sénat de Carthage, et fut suivi jusqu'au désastre d'Hasdrubal à Sena. Ce furent les événemens de la guerre qui rompirent les mesures d'Hannibal, et dès lors toute accusation d'avarice contre Carthage tombe d'elle-même. Heeren, dans ses *Ideen* n'a donné qu'une esquisse de cette vue nouvelle, et il est loin d'avoir épuisé tout ce que les historiens fournissent de renseignemens. Un autre savant, M. U. Becker, reconnaît bien avec Heeren que la pensée d'occuper l'Espagne pour renouveler la lutte avec Rome était commune et à Carthage et à Hamilcar Barca. Mais, arrivé à l'explosion de la seconde guerre punique, il ne voit, dans l'objet et la marche de cette guerre, que l'intention, de la part de Carthage, de rester maîtresse de l'Espagne. Selon lui, c'est de la possession de l'Espagne seulement qu'il s'agit pour les deux peuples, comme il s'était agi de la possession de la Sicile dans la première guerre. Le projet de l'anéantissement de Rome est tout aux Barca, qui en cela outrepassèrent leurs pouvoirs, et se mirent dès lors en opposition avec leur patrie. De là action en sens divers du côté des Africains ; Carthage concentrant ses efforts en Espagne, et Hannibal dans l'Italie, et chacun regardant le théâtre qu'il s'était choisi comme le centre des opérations. Telle est la principale idée de son système, qui, à partir de là, diffère en tout de celui d'Heeren, et se rapproche de la donnée dont nous avons parlé d'abord, mais en rejetant le blâme sur l'opiniâtreté d'Hannibal, qui préféra suivre ses projets plutôt que d'agir de concert avec les forces de sa patrie.

Cette opinion pèche d'abord par le hasardé de ses assertions, mais surtout par une critique peu approfondie des sources historiques, qui motive de la part de M. de Vincke un retour sur les devoirs imposés à la critique historique. Pour examiner enfin lui-même la question, il établit d'abord la position réciproque des puissances belligérantes, et sur cette base il développe le plan de guerre des Carthaginois tel qu'il le conçoit. Ici la principale question à se faire est celle-ci : Avec quelles ressources et par quelle voie Carthage se proposait-elle d'attaquer Rome en Italie? et enfin d'où comptait-elle tirer les secours nécessaires, et par quels chemins devait-elle les faire arriver? Voici ce que répond l'auteur. La lutte nouvelle devait être engagée par les forces de terre; ces forces devaient y jouer le premier rôle et en décider l'issue. Une armée carthago-espagnole, débouchant d'Espagne et traversant la Gaule, devait franchir les Alpes et tomber sur la Gaule cisalpine, et de là, par une suite de victoires, se frayer le chemin de la basse Italie. Ces succès et la politique suivie à l'égard des alliés de Rome devaient servir à en détacher ceux-ci, ou du moins à relâcher les liens de leur union; par là on s'assurait une position tenable dans le midi. Les états jaloux de l'agrandissement de Rome, la Macédoine, Syracuse, excités à la guerre; les souvenirs de la Sicile et de la Sardaigne réveillés chez les anciens sujets de Carthage par tout ce qui lui était resté dévoué; Rome de tous côtés entourée d'ennemis, ébranlée moralement et matériellement, alors une seconde armée carthago-espagnole venait, en suivant le même chemin, tomber sur le nord de l'Italie, se joindre à l'armée du midi, et consommer l'anéantissement de la rivale de Carthage. La marine africaine se bornait à appuyer les mouvemens de l'armée de terre, à protéger les îles Baléares, le midi et l'orient de l'Espagne, évitant d'ailleurs toute affaire générale, n'acceptant qu'une guerre de détail et purement affectée à assurer les communications avec l'armée de terre, ainsi qu'à déposer en Sicile, en Sardaigne, en Italie même, quelques renforts de troupes, de provisions ou d'argent, qui pourraient être nécessaires; mais seulement

dans une proportion telle, que la perte par le naufrage, par les chances de la guerre, ne pût être d'aucune influence sur l'ensemble des opérations et l'issue de la guerre.

Quant à l'exécution du plan et à la direction que lui imprimèrent les événemens, M. de Vincke croit pouvoir indiquer à l'historien de cette époque une division naturelle des opérations militaires en cinq séries ou périodes. La première commence à l'année 218 avant Jésus-Christ. Hannibal part de Carthagène; Carthage engage la lutte, et le premier pas est fait dans l'exécution du plan par l'affermissement de la position d'Hannibal dans la basse Italie. L'offensive est acquise à Carthage. La seconde période commence en 216 et se termine en 208. Elle embrasse depuis la bataille de Cannes jusqu'à l'arrivée d'Hasdrubal dans les Alpes. La première partie du plan de Carthage est réalisée déjà; l'arrivée de l'armée d'Espagne sur les frontières de la Gaule cisalpine réalise la seconde. La troisième période, de 208 à 207, se termine à la bataille de Sena, c'est-à-dire à la perte de l'offensive stratégique que Rome enlève à Carthage. Aussi la quatrième, qui finit à l'année 203, marque-t-elle le dernier terme du plan de Carthage; Hannibal et Magon y renoncent en évacuant l'Italie. Dans la cinquième période, qui n'est guère que d'un an, il ne s'agit plus d'offensive pour Carthage; son abaissement est consommé, et elle subit la loi du vainqueur après la bataille de Zama.

En terminant son ouvrage, l'auteur touche à cette question tant de fois reproduite : Hannibal fit-il ou non une faute de ne point marcher à l'instant sur Rome? Ce n'est pas, dit-il, une question; oui, ce fut une faute; car même en supposant qu'il eût échoué, l'effet seul de la tentative eût été immense. Mais une faute chez un homme tel qu'Hannibal doit avoir des causes de haute considération; ces causes ne sont autres que le plan sagement combiné qu'il s'était tracé et dont il ne voulut point se départir. S'il eût franchi les Alpes, dans le dessein d'avoir à lui seul raison de son adversaire, il n'eût pas hésité à poursuivre ses avantages avec élan et rapidité; mais

sa conduite sur le champ de bataille de Cannes est précisément la plus forte preuve de l'existence chez lui d'un plan conçu à l'avance et tel que l'a tracé l'auteur. Il attendait son frère; c'était une idée profondément enracinée dans son esprit qu'il n'avait rien à donner à la fortune, et que sa supériorité lui permettait de conduire les événemens, sans obéir à leur mouvement. Il fit une faute en cela d'oublier que ce n'est pas seulement par la force matérielle qu'un peuple au désespoir se soutient, mais qu'il y a une force morale que les plus puissantes combinaisons du génie ne parviennent jamais à briser. Il dédaigna le secours aveugle de la fortune; c'était pécher en grand général.

Charlemagne, par Capefigue. — Paris, 1842. 2 vol. in-8° de XXXII-411 et 456 p. Prix : 15 fr.

Charlemagne, tel est le titre des deux nouveaux volumes de M. Capefigue, où l'on remarque les mêmes défauts et les mêmes qualités que dans les ouvrages précédemment publiés par le même auteur : une grande quantité de recherches, mais un style incorrect et souvent diffus, et, ce nous semble, un trop grand abus des chansons, des romans contemporains. Ce livre commence par une préface en forme de lettre, véritable résumé des deux volumes, où M. Capefigue énumère les ouvrages qui lui ont servi de fondement pour son travail : « Plusieurs élémens, dit-il, sont entrés dans la composition de cet ouvrage; la base en est toujours la chronique, Éginhard, le moine de Saint-Gall, le poëte saxon, et les chroniques de saint Denis en France (p. XXIV). » Après être remonté jusqu'aux premiers Carlovingiens, et avoir raconté leurs faits et gestes dans sept longs chapitres, l'auteur arrive enfin à l'objet principal de l'ouvrage, à la vie du héros, dont il divise l'histoire en deux périodes bien distinctes, 1° période de la conquête, 2° période d'organisation. La première période forme le sujet du premier volume, qui n'est, comme on peut le voir par son titre, qu'une longue suite de batailles depuis la guerre contre les Aquitains jusqu'aux dernières expéditions en 814. Le se-

cond offre plus d'intérêt; ce ne sont plus ces perpétuels combats, ces exploits fabuleux dont sont remplies toutes les histoires, mais le récit raisonné de ce règne grandiose, des relations diplomatiques, des capitulaires, des travaux publics, du commerce, de l'industrie, des sciences, de la littérature, de la religion, enfin des coutumes et des mœurs. Pendant longtemps les historiens ont donné à Charlemagne les proportions d'un héros de l'antiquité; de nos jours seulement les écrivains les plus distingués se sont partagés sur le rang qu'il convient de lui assigner. Si l'on s'en rapportait à M. Michelet, qui lui consacre à peine quelques pages, Charlemagne devrait toute sa gloire à la longueur de son règne : « Il en advint, dit-il, à Charlemagne comme à Louis XIV; tout date du grand règne; institutions, gloire nationale, tout lui fut rapporté (t. Ier, p. 310). » Il est au contraire l'objet de toute l'admiration de M. Guizot, à qui il a inspiré ses plus belles leçons. M. de Sismondi partage cette opinion, et place au premier rang des monarques qui gouvernèrent la France, ce prince « dont les victoires changèrent la face de l'Europe, et donnèrent à sa nation une prépondérance qu'elle n'avait point atteinte dans les trois siècles qui le précédèrent, qu'elle ne recouvra plus dans les dix siècles qui se sont écoulés depuis, jusqu'aux temps que nous avons vus nous-mêmes (t. II, p. 217). » Quant à M. Capefigue, il se le représente comme un colosse, une espèce de *Goliath* (t. Ier, p. 138). On peut en juger par le début de son ouvrage : « Je veux faire connaître, dit-il, Charlemagne comme je l'ai compris, comme je l'ai vu, comme je l'ai touché; la pensée de ce livre m'est venue en visitant à deux reprises la basilique d'Aix-la-Chapelle, en foulant à mes pieds la large pierre qui contient le sépulcre vide du grand empereur; sur ma tête était le vieux lustre en cire jaune donné par Frédéric Barberousse en l'honneur de saint Charlemagne. J'ai touché de mes mains le siége de pierre où il s'assit; partout je voyais le grand empereur; ses yeux me regardaient si fixement que je m'en sentais épouvanté : c'est ainsi qu'il devait regarder ses paladins quand il leur comman-

dait les batailles. La boule qu'il tenait à la main était celle du monde; son épée, la bonne joyeuse. Au milieu de ces souvenirs, de ces ombres, j'ai conçu la pensée de cette histoire, je la termine cette année (1841), à Ravenne, la ville de l'exarchat grec, la cité des Lombards. A Aix-la-Chapelle, c'est le souvenir de Charlemagne, empereur sous la couronne d'Occident; à Pavie, à Monza, c'est le roi de Lombardie sous la couronne de fer. Ainsi ce génie extraordinaire se révèle partout, et plane sur la triple civilisation franque, germanique et lombarde.»

**Histoire du parlement de Normandie, par A. Floquet, ancien élève de l'École des Chartes, greffier en chef de la Cour royale de Rouen, etc. Tome IV. — Rouen, 1841, chez Édouard Frère, éditeur. Impr. de Nicétas Périaux. In-8° de 726 p. Prix : 7 fr. 50.**

Il en est des institutions comme des individus; c'est dans les temps d'agitation, de trouble et de révolution qu'elles dévoilent toute leur portée et toute leur énergie. L'histoire du parlement de Rouen sert à confirmer cette observation. Naguère dans le fort de la ligue et des guerres religieuses il nous offrait de mâles caractères, de courageuses résolutions, fruits de la lutte et du péril qui accablent les hommes faibles et révèlent les hommes forts. Maintenant que la paix est rétablie, que l'ordre va renaître, la physionomie de cette compagnie prend aussi quelque chose de plus reposé, de plus égal, de plus monotone. Son histoire est toujours intéressante, mais ce n'est plus l'intérêt de la passion, l'intérêt dramatique, qu'excitent en même temps la vue des grandes actions et des grands crimes. Ce quatrième volume d'une histoire que l'auteur poursuit avec une religieuse exactitude et un talent incontesté est consacré à la suite du règne de Henri IV et à celui de son successeur; c'est-à-dire que l'historien montre d'un côté quelle a été l'existence personnelle du parlement de Normandie pendant la règne de ces deux princes, et comment cette existence se

rattache à la politique générale du pays. Nous allons résumer à grands traits les principaux événemens qui sont contenus dans ce volume.

Le parlement de Normandie, que nous avons laissé à Caen, revint à Rouen le 19 avril 1594. Sa rentrée y fut un véritable triomphe, surtout pour son président Groulard, appelé depuis, à cause de son éloquence et de son caractère, *le Grand Président*. Sous ses auspices une réconciliation cordiale et sincère eut lieu entre les membres du parlement, longtemps divisés par la différence et les querelles de religion. Une fois le parlement installé et reconstitué dans un sens fidèle au roi, on voit recommencer ses querelles, ses luttes, d'une part avec le clergé et les corporations religieuses, de l'autre avec les gouverneurs de la province, l'amiral de Villars et le duc de Montpensier fort enclins à la domination absolue. C'est là le rôle de tous les parlemens de province, et cette lutte avec tous les gouverneurs est le fait le plus caractéristique et le plus persistant de leur histoire. Le parlement de Rouen, grâce à la fermeté de son président, sut se faire respecter et par le duc de Montpensier et par ses lieutenans. Mais la ligue n'était pas tellement abattue qu'elle ne produisît encore quelques mouvemens, quelques actes individuels. Le parlement y mit bon ordre, ainsi qu'aux attentats de quelques seigneurs qui continuaient autour de leur château la licence naguère générale de la guerre civile. En 1596 Henri IV vint tenir à Rouen l'assemblée des *notables* que présida Groulard. Henri IV profita de son séjour pour faire approuver par ses magistrats un édit de 1557 qui accordait aux religionnaires l'exercice de leur religion. Le parlement résista vivement, et ne s'exécuta que forcé presque par le monarque. Mais sa résistance se renouvela deux ans après, lors de la promulgation de l'édit de Nantes, et dura plus longtemps, car le parlement de Rouen fut la dernière compagnie qui consentit à l'enregistrement de cet édit. Le parlement se signala ensuite par son soin à soulager la misère du peuple et à mettre un terme aux exactions qui avaient lieu des deniers publics de la province. Le président Groulard, tant qu'il

avait joui de toute l'énergie de l'âge et de son caractère, avait maintenu la discipline dans sa compagnie, et en même temps la dignité et l'indépendance du parlement vis-à-vis de la cour et des partis. Mais l'âge arrivant amena le déclin de ses facultés; son influence diminuant, la désunion et les troubles reparurent parmi les magistrats, et le roi cessa même d'avoir pour le chef de la compagnie les égards que l'on devait à ses services et à son caractère. Aussi Groulard mourut-il bientôt dans l'amortume et l'isolement. Alexandre de Faucon de Ris lui fut donné pour successeur, et ce fut sous lui seulement qu'après de nouvelles difficultés le parlement se décida enfin à exécuter d'une manière complète les prescriptions de l'édit de Nantes.

La mort de Henri IV suivit de près. Il faut voir dans le livre de M. Floquet le retentissement de cet horrible assassinat dans les provinces: ce fut une indignation générale qui contrastait bien avec l'indifférance qui avait accueilli l'assassinat de Henri III. Ce qui est digne de remarque et d'éloge, est ce sentiment unanime qui s'empara d'abord de tous les esprits, et porta tous les grands personnages de l'état, tous les hommes influens, à oublier leurs divisions, à s'unir pour assurer sans secousse la transmission d'une couronne difficile sur la tête d'un enfant que sa jeunesse seule protégeait. Devant tout le parlement de Normandie assemblé, ce sentiment général fut éloquemment exprimé par l'avocat général du Vicquet: « L'obéissance à un prince, dit-il, à un prince victorieux et en la force de son âge, est recommandable; mais celle qui se rend à un prince mineur d'ans semble plus volontaire et accompagnée d'une sincère affection, laquelle témoigne l'espérance du succès du prince, par la grâce de Dieu, assistance du bon ange de ce royaume, devoir et fidélité des bons sujets. J'estime que chacun témoignera en toutes actions l'obéissance et le respect dus au roi, et soumettra l'intérêt particulier au bien de son service, lequel ne se peut faire avec troubles et confusions, toujours de mauvais exemple, aussi peu avec artifices et dissimulations odieuses à toutes légitimes puissances. » Noble

résolution, ajoute M. Floquet, à laquelle le parlement sut toujours rester fidèle, mais qui chez beaucoup de Français ne devait durer, hélas! qu'un instant.

L'une des principales affaires dont le parlement eut à connaître dans les premiers temps du règne de Louis XIII, ce fut le fameux procès entre le maréchal de Bassompière et Marie de Balzac d'Entragues, qui voulait le contraindre à la reconnaître pour sa femme, ce dont il se défendit très-fort et dont il fut à la fin dispensé par un arrêt solennel de la cour.

On le voit, quoique présentant des événemens moins dramatiques, ce volume offre un intérêt non moins puissant que les trois premiers. L'auteur, fidèle à son système de citation que les uns blâment, mais dont le plus grand nombre s'accommode, réussit à donner au temps dont il parle une physionomie fidèle et animée. En possession des registres contenant les procès-verbaux des séances du parlement, M. Floquet a trouvé dans ces archives précieuses les propres pensées, le propre langage des personnages qu'il met en scène. Aussi c'est avec leurs paroles et leurs inspirations véritables qu'on les voit parler et agir. C'est une grande qualité dans un pareil livre, et c'est ce qui en fait une véritable création. L'auteur, pour la contrée qu'il habite, n'avait ni précédent ni modèle, et a dû se proposer à lui-même le fond et la forme de son ouvrage. La forme, avons-nous dit, est attachante, et présente une originalité propre; le fond indique une science vraie et une érudition de bon aloi. Dira-t-on qu'on voit percer dans ce jugement nos sympathies pour l'auteur? on se tromperait; nous n'avons pas l'habitude de mettre notre critique au service de nos amitiés. Si quelque chose devait nous porter, non à l'indulgence, M. Floquet n'en a pas besoin, mais à une plus attentive appréciation de son ouvrage, c'est l'opinion où nous sommes de son importance pour la connaissance de l'histoire provinciale et pour l'étude de nos institutions judiciaires.

Dinire, ou journal du voyage du chancelier Séguier en Normandie, après la sédition des Nu-pieds (1639-1640),

et documens relatifs à ce voyage et à la sédition, publiés pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par A. Floquet. Rouen, 1842, chez Édouard Frère. Imp. de Nicétas Périaux. In-8° de 447 p. Prix : 7 fr. 50 c.

M. Floquet va nous apprendre ce que c'était que les nu-pieds. « La *gabelle*, dit-il, odieuse aux contrées de la Normandie, où elle existait, appréhendée à l'égal du feu dans celles qui n'y étaient point assujetties encore, la gabelle, source funeste de rigueurs inouïes et d'inimaginables cruautés, ayant été annoncée à la fin aux régions qui en avaient été jusque-là exemptes, aussitôt les peuples exaspérés s'émurent, s'armèrent, s'organisèrent en *armée de souffrance*; c'étaient les redoutables *nu-pieds*, dont les audacieux et menaçans placards promettaient toutefois moins de mal encore que bientôt on ne les en vit faire. Et pendant qu'à Rouen, le parlement, par ses arrêts, foudroyait ces séditieux ordres du jour, sous ses yeux même fermentait le peuple en colère, et se commirent bientôt, à la lumière du jour, de hardis, d'odieux attentats. Le désastreux édit du *contrôle des teintures*, cause de ruine pour la principale industrie du pays, repoussé par la cour des Aides, y ayant été à la fin forcément enregistré (avec neuf ou dix autres) par des *porteurs d'ordres*, le peuple, exaspéré, poursuivit, arracha de la cathédrale, massacra, dans le parvis de l'église, l'officier du roi chargé de contrôler les draps en vertu de cet édit détesté. Tous les efforts de la justice n'ayant pu découvrir les coupables, la populace, enhardie par là, s'en prit bientôt à tous les bureaux du roi où étaient perçus les droits qu'elle ne pouvait, qu'elle ne voulait plus supporter. Démolir ces bureaux, abattre, piller, brûler les maisons des principaux officiers des finances, en emporter les meubles, l'argent et l'or, ce fut trois jours durant (21, 22 et 23 août 1639) tout le travail des artisans de Rouen et de ceux des faubourgs, accourus en hâte à leur aide. Le receveur général des gabelles, assiégé pendant deux

jours et deux nuits dans sa maison, que criblait la mitraille, ne dut la vie qu'au dévouement héroïque de deux conseillers au parlement; sa fuite parut une sorte de miracle; et lui parti, son mobilier somptueux et les deniers du roi, trouvés dans sa demeure, furent la proie des pillards. Promptement connus de la basse Normandie, dès longtemps insurgée, les attentats de Rouen y accroissant encore l'audace des *nupieds*, leurs violences, leurs excès, leurs menaces y eurent bientôt mis tout en crainte. Les officiers des finances étaient poursuivis, traqués comme des bêtes fauves; on assassinait les magistrats en plein prétoire; les maisons des agens du fisc étaient pillées et démolies; partout retentissaient des menaces de mort, que toujours l'effet suivait de près. Les lieutenans-généraux, les gouverneurs de villes et de châteaux ne pouvaient rien faire; les magistrats étaient terrifiés; la révolte étant maîtresse, l'incendie allait se propageant toujours, non sans soupçon de suggestions étrangères. »

Quel tableau! quelle épouvantable anarchie! Il a réveillé sans doute dans l'esprit du lecteur les mêmes idées qui naissent dans le nôtre. Nos souvenirs les plus récens nous transportent au milieu des excès dont plusieurs de nos villes ont été le théâtre l'année dernière, et cela précisément pour des questions semblables, des questions d'impôt. Ce sont des questions brûlantes qui ont eu toujours le privilége d'exaspérer les peuples; et la conclusion de cette observation, c'est qu'il ne faut y toucher qu'avec la plus grande prudence, la plus extrême réserve. On a tort de reprocher ces révoltes à telle ou telle forme de gouvernement, à tel ou tel principe dirigeant : ce résultat est vieux comme le monde. Toutes les fois qu'on a voulu grever les peuples contre leur gré, ils se sont révoltés, et bien plus cruellement révoltés que lorsqu'on voulait les asservir. Est-ce à dire qu'ils font meilleur marché de leur liberté que de leur bourse? on le croirait par la fréquence et la similitude des mêmes expériences. Cependant il faut observer, à la louange de notre temps, que, quelque blâmables que soient les excès récem-

ment commis dans notre pays, ils sont bien loin cependant des longs attentats et des actes sauvages des *nu-pieds* de 1639.

Mais revenons à ceux-ci. La cour, irritée du peu de répression qu'avaient rencontrée les coalisés, et soupçonnant la connivence ou au moins la tiédeur des magistrats du parlement de Rouen lui-même, voulut agir par elle-même, punir les coupables, et rétablir l'ordre par ses propres agens; elle envoya donc en Normandie les deux hommes qu'elle crut le plus capables de remplir ce double but : l'un était le maréchal de Gouvion, l'autre le chancelier Séguier. Le maréchal devait poursuivre et tailler en pièces l'armée des nu-pieds, et s'en acquitta avec succès. La tâche du chancelier était autre, et devait suivre celle de l'homme de guerre : faire justice des nombreux coupables trop longtemps épargnés, frapper les magistrats qui les avaient laissés s'émouvoir, et ensuite n'avaient pas su ou n'avaient pas voulu les punir; indemniser les préjudiciés, mais, surtout et avant tout, rétablir, imposante et redoutable en Normandie, l'autorité royale, audacieusement, impunément bravée, et enfin *remettre sur des droits utiles*, depuis trop longtemps en souffrance. Voilà en somme ce qui restait à faire en Normandie, et voilà la mission dont fut chargé le chancelier Séguier, et pour l'accomplissement de laquelle les pouvoirs les plus étendus lui furent donnés. C'est tout dire en un seul mot que de mentionner le droit redoutable de vie ou de mort dont il fut investi. Il faut ajouter qu'il était l'envoyé de Richelieu, qui, en fait de révolte, ne connaissait qu'une politique : frapper et toujours frapper. Le chancelier réussit dans toutes les parties de sa mission. Pendant trois mois il parcourut toute la Normandie, punissant les coupables, rétablissant l'autorité du roi, faisant reconstruire les bureaux de l'impôt, désarmant le peuple. Un maître des requêtes qui l'accompagnait, François de Verthamont, écrivait, par ordre du chancelier, tous les faits et tous les incidens de ce voyage, et en forma un *diaire*, ou journal des plus curieux, resté manuscrit jusqu'ici; c'est ce travail que M. Floquet offre aujourd'hui au public.

Tout ce qui précède établit suffisamment le haut intérêt d'une pareille publication. Nous avons déjà loué l'infatigable écrivain auquel elle est due, nous ne pourrions que répéter nos éloges; cependant nous sentons le besoin de redire encore qu'il serait grandement à désirer que, dans chaque province, un homme de courage, de science et de talent, voulût bien, après avoir recherché avec patience les titres historiques de son pays, les mettre ainsi en œuvre d'une manière à la fois érudite et littéraire : il faut être sur les lieux mêmes dont on parle, afin d'en expliquer convenablement, complétement le passé. Lorsque l'histoire locale sera ainsi dépouillée, alors, soyez-en sûrs, cette histoire générale de la France, qu'on fait toujours et qui est toujours à refaire, trouvera son ouvrier définitif, qui, ayant sous la main ses matériaux tout prêts, pourra exécuter avec facilité et liberté les plans de son génie, sans voir la froide érudition démolir pièce à pièce le monument qu'il aura élevé. M. Floquet sera un des écrivains de province qui auront le plus contribué à ce résultat; grâce à lui, la connaissance des institutions judiciaires de la Normandie est bien près d'être complète.

Corpus chronicorum Flandriæ sub auspiciis Leopoldi primi, edidit J. J. de Smet. T. II. — Bruxellis, 1841, ex officina typographica M. Hayez. In-4° de VII-1006 p.

Cet ouvrage fait partie du grand recueil intitulé : *Collection de Chroniques belges inédites, publiée par ordre du gouvernement belge*. Le premier volume, édité aussi par M. de Smet, chanoine de la cathédrale de Saint-Baven, à Gand, et membre de l'académie de Bruxelles, a paru en 1837. Les quatre premières chroniques imprimées dans ce volume présentent la généalogie des comtes de Flandre, mais sans développement, si l'on excepte celle qui ouvre le volume, où se lisent la lettre d'Urbain II au comte Robert le Frison, et celle du chargé de Flandre à Renaud, archevêque de Reims, contre les exactions du même prince. Ces documens remarquables se trouvent détachés dans le XIV^e volume du *Recueil des his-*

*toriens de France.* La chronique qui les suit raconte des événemens qui pourraient fournir le canevas d'un roman historique; les douze premiers chapitres d'Oudegherst ont été puisés à cette source. Un monument d'une autre importance est la chronique des comtes de Flandre que George Galopin, moine de Saint-Ghislain, a publiée en 1643, sous le titre de *Flandria generosa*, et que le savant Paquot a reproduite en 1781, avec des notes et une continuation de sa main. Nous citerons encore la chronique des comtes de Flandre, depuis Lyderic jusqu'à la mort de Jean Sans-peur (1419), écrite vers 1466 par Adrien de Budt, moine de l'abbaye des Dunes; les *Annales Fratris cujusdam anonymi conventus fratrum minorum Gandavensium;* la chronique de saint Bavon, monument historique du XIV^e siècle, et non du XII^e, comme on l'avait prétendu à tort. Le premier volume est terminé par un ouvrage historique sur l'abbaye de Tronchiennes, ancien monastère de l'ordre de Prémontré, qui mérite beaucoup mieux le nom de compilation que celui de chronique. Afin de ne pas être trop retrospectifs, nous avons donné très-brièvement l'indication de toutes les chroniques publiées dans le premier volume, et nous terminons par une critique sur une disposition typographique adoptée par les éditeurs et qui offre un inconvénient réel. Nous voulons parler du titre courant de tout le volume, qui est partout le même, de sorte que le lecteur ne peut trouver que très-difficilement la chronique dont il a besoin. Hâtons-nous d'ajouter cependant que cet inconvénient n'existe plus pour le second volume; il a été reconnu, signalé et supprimé par les éditeurs eux-mêmes, qui ont eu soin de mettre pour titre courant les titres de chacune des chroniques qui composent le second volume.

Les chroniques qui font partie de ce volume étaient la plupart entièrement inédites, et celles qui ont déjà vu le jour, comme la chronique de Saint-Amand et celle de Baudouin de Ninove, sont publiées ici pour la première fois entièrement complètes et conformes aux manuscrits originaux. En voici un détail exact : 1° *Breve chronicon Elnonense sancti Amandi, ex ms.*

*Elnonensi;* DD. Martene et Durand ont donné le titre de Chronique d'Elnone à des notes historiques assez importantes, qu'ils ont publiées les premiers, d'après un manuscrit de l'abbaye d'Elnone ou de Saint-Amand. Ce manuscrit est conservé aujourd'hui à la bibliothèque de Valenciennes; c'est un in-4° en vélin du IX° siècle. Les savans bénédictins n'avaient pu faire usage que d'une copie tout à fait inexacte et mutilée; près d'un tiers du texte avait été omis; les faits rapportés sous les années 1041, 1060, 1126 et 1197, prouvent même que les passages retranchés sont souvent les plus importans. 2° *Ancienne chronique de Flandre*, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne. Cette chronique porte le singulier titre de *Li generations, li parole et li lignie de le lignie des contes de Flandres*, titre qui n'est pas bien justifié par le chroniqueur. Il ne donne pas en effet une généalogie des comtes de Flandre, mais nous raconte les événemens de leur administration, d'après les anciennes chroniques, et spécialement, pour la première partie, d'après la chronique latine, connue longtemps sous le nom de *Flandria generosa*. Dans la seconde il suit pas à pas le travail contemporain du notaire Gualterus sur le meurtre de Charles le Bon. 3° *Chronica Ægidii li Muisis, abbatis* XVIII *Sancti Martini Tornacensis. Ex autographis.* Gilles Li Muisis était né à Tournai au commencement de l'an 1272, d'une famille noble et alliée aux maisons les plus honorables du Tournaisis. Il prit l'habit de religion le 2 novembre 1289. Les poésies françaises qui nous restent de lui sont peu importantes et ne méritent pas même le nom de poésies; elles ne sont intéressantes et curieuses que parce qu'elles nous présentent des détails qu'on chercherait en vain ailleurs sur les personnes, les mœurs et les coutumes de l'époque où elles sont écrites. Les chroniques latines n'offrent de même qu'un médiocre intérêt, aussi longtemps qu'elles racontent les événemens antérieurs au siècle de l'auteur; mais il en est tout autrement quand il nous retrace des faits contemporains. Ne cherchez pas dans les écrits de l'humble cénobite de hautes vues politiques, des aperçus profonds ou l'art

de grouper et de faire ressortir les événemens; vous ne lui trouverez aucune entente de la méthode de l'historien. En revanche, il est d'une candeur et d'une bonne foi à toute épreuve. Bien qu'il manque en général de correction et d'élégance, le style latin de Li Muisis n'est pas toujours dépourvu d'agrémens; il est le plus souvent coulant et facile; quelquefois, quand il retrace de grands événemens, il devient rapide et animé. 4° *Chronicon Jacobi Muevin*, XVIII *abbatis sancti Martini Tornacensis*. Cette chronique raconte les mêmes événemens que celle de Li Muisis, et en général avec plus de concision; mais quelquefois aussi elle retrace avec plus de soin et d'exactitude certains faits sur lesquels une prudence trop méticuleuse a fait glisser le bon vieux chroniqueur; quelquefois aussi cette chronique a recueilli des particularités intéressantes qu'on chercherait vainement ailleurs. Jacques Muevin ou Mevenque avait été élu pour succéder à Li Muisis en 1355. 5° *Chronica Tornacensis sive excerptum ex diversis auctoribus collectum*. Cette compilation, qui existe en manuscrit à la bibliothèque de Lille, est divisée en quatre parties bien distinctes, savoir : D'abord une chronique des temps les plus reculés de la ville et de l'évêché de Tournai; ensuite l'histoire de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, extraite littéralement, mais d'une manière abrégée, de l'ouvrage de l'abbé Hériman, qui écrivait vers le milieu du XII° siècle; puis une autre chronique de Tournai fort courte; enfin les annales des évêques de Tournai, depuis le XLIV° jusqu'au LXXI°, Louis Guillard, nommé en 1513, sous lequel cet ouvrage a été rédigé; d'autres mains l'ont continué jusqu'à l'administration de François de Grand-Villain, préconisé en 1647. Ces annales contiennent quelques faits généraux relatifs à l'histoire de Flandre, mais surtout une indication de ce qu'ont fait les évêques de Tournai en faveur de leur chapitre. 6° *Chronicon Balduini Ninoviensis, ex autographo*. Comme la plupart des chroniques, celle de Baudouin de Ninove a peu de valeur pour les premiers siècles, dont elle retrace les événemens d'après Sigebert de Gembloux, et avec la partialité connue de-

ont écrivain dans le récit des longues divisions entre le sacerdoce et l'empire. Ce n'est qu'à l'époque où l'auteur a dû voler de ses propres ailes que son ouvrage acquiert une importance véritable. L'auteur de cette chronique, Baudouin, religieux et diacre à l'abbaye de Saint-Corneille et Saint-Cyprien de Ninove, serait mort en 1294, selon Foppens et Grammaye. Ici se terminent les chroniques du second volume; on trouve à la suite et sous le titre d'*Appendices* une collection de chartes qui proviennent du chartrier de l'abbaye de Ninove, conservé dans les archives de la Flandre orientale à Gand. Cette collection de chartes s'étend jusqu'à la fin du XIII^e siècle. Les éditeurs ont eu aussi en communication un ancien cartulaire de Ninove, écrit sur parchemin au commencement du XIV^e siècle, et appartenant aujourd'hui à l'archevêché de Malines. Ils y ont trouvé quelques diplômes dont les originaux n'existent pas à Gand. Deux tables, l'une des noms de personnes et l'autre des noms de lieux, et un glossaire des mots latins les moins usités dans le moyen âge, complètent ce magnifique volume, dont l'exécution typographique est remarquable. Nous ferons seulement une petite observation : les éditeurs n'ont pas fait assez d'attention à mettre de l'uniformité dans leur système d'orthographe; ainsi à la fin des mots qui, au pluriel se terminent en *ens*, tantôt ils enlèvent, tantôt ils conservent le *t*. Il faudrait opter d'une manière définitive entre ces deux orthographes.

**Ruotgeri vita Bruneris, archiepiscopi Coloniensis in usum scholarum ex monumentis Germaniæ historicis recudi fecit Georgius Heinricus Pertz. — Hannoveræ, 1841. Impensis bibliopolii Hahniani. In-8° de 52 p.**

La grande et belle collection historique publiée par M. Pertz comprend déjà plusieurs volumes, dont l'analyse détaillée a été donnée par M. Guérard dans le Journal des Savans (août 1840, p. 450 et seq.). « Cette magnifique publication, dit le savant académicien, à laquelle se rattachent comme accessoires

soires plusieurs ouvrages fort utiles, est conduite avec tout le zèle et toute l'exactitude de l'érudition allemande. Elle se distingue de la plupart des collections de même nature par l'extrême fidélité des textes et par le recueil de toutes les principales variantes. Tous les manuscrits ont été examinés et collationnés avec le soin le plus minutieux, lorsqu'ils pouvaient servir au travail de l'édition. Le *Monumenta Germaniæ* se recommande donc, au plus haut degré, à l'estime de tous les amis de l'histoire du moyen âge et spécialement de celle de l'Allemagne. Cette collection a pour nous un intérêt national ; les annales des peuples germains sont aussi les nôtres, du moins pour les cinq premiers siècles de la monarchie française, de sorte que les premiers volumes de chaque série de la collection allemande appartiennent également à l'histoire de notre pays. » Lorsque M. Guérard publiait son article, la collection de M. Pertz ne se composait que de cinq volumes; depuis il en a paru un sixième qui comprend les monumens historiques de l'Allemagne depuis l'an de J. C. 500 jusqu'à l'année 1500. Les monumens publiés dans ce nouveau volume sont partagés en trois séries, ainsi que dans les volumes précédens : les *Petites Annales*, les *Chroniques* et les *Histoires particulières*. Il nous serait impossible de donner la liste des ouvrages qui forment ces trois séries; il n'y a pas moins de cinquante-sept articles, sans compter la table des matières et le glossaire; quelques articles contiennent même plusieurs vies de saints. Celle de saint Bruno, par Roger, se trouve sous le n° XXIX; M. Pertz l'a fait réimprimer in-8°, comme il avait déjà fait pour la chronique de Richer, qui nous a valu un excellent travail de M. Guérard. Ce Roger écrivit la vie de saint Bruno, archevêque de Cologne, d'après l'ordre de Folcmar, vers l'an 966 ou 967. Cette vie avait déjà été publiée par Surius, sous le 11 octobre; par Leibnitz, dans le premier volume des *Scriptores Brunsvicenses*, et par un troisième éditeur appelé *Byeus* par M. Pertz, qui a publié son texte d'après trois manuscrits, dont l'un appartient à la bibliothèque ducale de Wolfenbuttel, et les deux autres à celle de Bruxelles.

**Hrabanus Magnentius Maurus. Monographie historique, par le Dr F. Kunstmann. Orné d'une planche. — Mayence, 1841, Kirchheim, Schott et Thielmann. In-8° de IV-228 p. (en allemand). Prix : 7 fr.**

La majeure partie des contemporains de Raban reconnut, de son vivant même, le mérite de ses travaux, et rendit hommage à l'activité qu'il déploya dans toutes les branches de la science de son temps. Mais, ainsi que tout homme qui se distingue et s'élève au-dessus des autres, Raban ne pouvait échapper à l'envie et au blâme jaloux. La grande accusation qu'on dirigeait contre lui, c'était de s'être borné à rhabiller à sa mode une suite de passages tirés des Pères, qu'il donnait pour son travail propre; or, on n'a qu'à parcourir ses traités ou ses lettres pour voir qu'il n'eut jamais l'intention d'offrir à ses contemporains du nouveau en fait de recherches : il déclare lui-même, en maint endroit, que ses ouvrages ont pour but d'ouvrir à l'étude un accès plus facile dans les sentiers d'une littérature encore peu répandue en Allemagne, qu'il se borne donc à reproduire les idées consacrées par les temps qui ont précédé, et à encourager la diffusion plus grande des lumières intellectuelles.

Les clercs étaient alors si pauvres en livres, qu'il fallait leur venir en aide, et qu'il fallait, comme Raban le dit lui-même dans son Commentaire sur saint Mathieu, fournir au lecteur l'occasion de se familiariser un peu avec les profondes recherches des Pères de l'Église, privé qu'on était des œuvres originales. Une épître de Fréculphe, évêque de Lisieux, à Raban, montre combien était grand ce dénûment. « Dans mon évêché, dit cet évêque, on ne trouve pas même les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, encore bien moins les explications de ces livres; tandis qu'en Gaule, l'instruction chrétienne s'est répandue bien plus tôt et avec bien plus de rapidité. » Raban aussi, dans la préface de son Daniel, se plaint de la rareté des alimens intellectuels parmi les clercs.

Cet homme cependant, les uns l'accusaient de vanité ; c'é-

tait, avançaient-ils, l'unique mobile de ses travaux littéraires; les autres lui reprochaient seulement, comme nous l'avons dit, de n'être qu'un copiste des Pères. Aux premiers, il répondait que nul ne pouvait échapper à l'envie et à la calomnie, excepté celui qui n'écrivait rien; que pour lui, il préférait laisser sans réponse des récriminations dénuées de fondement, et ne point s'arrêter, en négligeant pour elles d'exercer ce don d'activité dont l'avait doué son créateur, à qui seul il s'efforçait de plaire. Pour répondre aux seconds, il se contentait d'accompagner les passages tirés des Pères de notes à la marge, contenant l'initiale de l'auteur cité; le nom de Maurus précéda toujours ses propres explications : il tenait à n'être point regardé comme un plagiaire, et il voulait que l'on sût la source d'où venait l'explication.

Mais qui peut se flatter d'échapper aux critiques de ceux qu'anime la haine? On lui reprocha toujours de chercher bien plutôt à reproduire les Pères qu'à faire des recherches et risquer des explications pour son compte. A cette accusation Raban répondit : « Est-ce donc une faute d'incorporer à mes livres les commentaires des premières lumières de l'Église, quand ils sont appropriés au sujet? et n'est-il pas, au contraire, plus salutaire d'en rester humblement à l'opinion des anciens et saints apôtres de la foi, que de vouloir à toute force produire au jour ses propres idées, dans un but de vanité purement humaine? » Certes, cette manière de procéder rendit Raban bien plus utile à l'instruction théologique de son temps que ne l'aurait fait une exégèse nouvelle. Il forma, pour l'étude des livres saints, une espèce d'école qui étendit au loin la connaissance de la doctrine chrétienne, telle que l'avait développée la tradition des écrivains sacrés. Ces vues tantôt uniformes et tantôt opposées des siècles écoulés, affranchirent les esprits de l'imitation machinale des pratiques religieuses, et les excitèrent à une activité nouvelle et toute personnelle.

Les travaux littéraires de Raban se distinguent de ceux de son époque par la simplicité et la sagesse du style. La clarté, le naturel et l'absence de toute éloquence étudiée, de tout or-

nement recherché ou ampoulé, telles sont les qualités qu'on y remarque ; on ne peut en dire autant de tous les écrivains du IXe siècle. Ses poésies sont simples et nettes ; mais les durcées, les fautes de quantité y sont aussi nombreuses que dans toutes les poésies de son temps.

Raban était aussi savant linguiste que littérateur ; on voit par ses ouvrages combien il était versé dans les écrits de l'antiquité. Pour expliquer l'Écriture, il regardait comme absolument nécessaire la connaissance des trois langues hébraïque, grecque et latine ; il devait avoir quelque connaissance de la première, car dans son livre des Rois il parle du commentaire hébreu d'un auteur moderne ; il était assez versé dans la seconde, d'après les explications qu'il donne ou cite de beaucoup d'expressions grecques dans le cours de ses ouvrages. Il n'en a pas moins rendu d'importans services à la langue allemande, en dedans comme en dehors des murs de son abbaye, et tout le temps de son évêché fut employé à rétablir la communication immédiate du clergé et du peuple par le moyen de la langue vulgaire. Enfin, ainsi que le dit l'abbé Raban de Tritheim, c'est le premier Allemand qui soit arrivé à une aussi grande étendue de connaissances.

L'auteur de cette biographie, avant d'entamer son sujet, qu'il prend à la naissance de Raban et qu'il conduit jusqu'à sa mort sur le siége épiscopal, se livre à des recherches sur les travaux peu nombreux qui existaient pour lui venir en aide ; il s'arrête ensuite sur chacun des degrés de la carrière de Raban, l'examinant en détail, comme simple clerc, comme abbé, enfin comme archevêque, et il mêle à son récit la peinture des événemens où l'influence de Raban a été pour quelque chose.

**La Syrie sous le gouvernement de Méhémet-Ali jusqu'en 1840, par Ferdinand Perrier, aide de camp de Soliman-Pacha pendant les campagnes de 1838, 1839 et 1840 ; ouvrage précédé d'une introduction par M. C. H. Castille. — Paris, 1842, Bouchard-Huzard.**

Chez Arthus Bertrand, rue Hautefeuille, 23. In-8° de VII-423 p. Prix : 7 fr. 50 c.

Quelques pages consacrées à la Syrie ancienne et à quelques détails sur la géographie, la population et les divisions de cette contrée dans l'antiquité, sur les Séleucides, la Syrie du moyen âge et les croisades, nous conduisent au commencement du seizième siècle, en 1516, où le pays entier passe sous la domination des Turcs, conquis par le sultan Sélim Ier, dit le *Féroce*. Sous le gouvernement de la Porte, la Syrie était divisée en quatre pachaliks : les pachaliks d'*Alep*, de *Tripoli*, d'*Acre* et de *Damas*. Celui d'Alep s'étendait depuis Merkès, près d'Issus, jusqu'à l'Euphrate; la capitale était Alep, l'ancienne *Beroë;* elle fut à moitié détruite par le tremblement de terre de 1822. Les autres villes remarquables de ce gouvernement sont Antioche, Lataquié et Séleucie. Le pachalik de Tripoli comprenait Tripoli, Aradus, Antaradus, Tortose et Djebeil; celui d'Acre englobait Ptolémaïs, Tyr et Sidon, Jour et Seyde, et Berythe. Enfin le pachalik de Damas commandait à Damas, Homs, Hamah et Famiah (*Apamée*). L'auteur a aussi consacré un chapitre à la Palestine et à une description rapide du mont Carmel, de Césarée, de Jaffa, Ranulé, Jérusalem; on y trouve des détails très-curieux sur le saint sépulcre, la tradition *via dolorosa*, le Cédron et le mont des Olives.

Dans tous les temps, la Syrie a été un foyer de révoltes continuelles et de guerres intestines. Le nombre des sectes n'a fait que s'accroître depuis quelques siècles, et cette multitude de croyances n'a pas peu contribué à entretenir les divisions. Les Syriens en général sont braves, mais irascibles et impatiens de toute domination. Avant l'invasion d'Ibrahim-Pacha, le gouvernement de cette partie de l'empire ottoman donnait beaucoup de peine au divan. Le gouvernement égyptien, ayant plus d'unité, était par cela même plus puissant et plus fort en Syrie que ceux qui l'avaient précédé. Néanmoins l'esprit de révolte n'était pas étouffé; mais les Égyptiens soutenaient

leur puissance en attisant les haines jusqu'aux hostilités près, et en opposant les sectes les unes aux autres. Dans le Liban, Ibrahim usa d'une autre politique, en relevant secrètement la maison druse des Amadis pour faire équilibre à deux autres qu'il considérait comme trop puissantes. Dans la Palestine, il agit à peu près de même, variant toujours sa politique selon le plus ou moins d'avantages qu'il pouvait en retirer. A la volonté absolue des anciens pachas gouverneurs, Méhémet-Ali est le premier et le seul peut-être de sa nation qui ait eu l'idée féconde et généreuse de substituer, dans ses états, une administration sage, nouvelle et mieux réglée, et des changemens considérables avaient eu lieu dans le but de restreindre l'arbitraire des fonctionnaires. En Syrie, comme dans tous les états musulmans, tout est basé sur la religion. Le Coran (le livre par excellence) est le texte original des lois et préceptes; il sert à la fois de code religieux, politique, civil, criminel et commercial. Dans ce pays, la propriété foncière n'est pas régulièrement constituée; elle ne peut l'être, car il faudrait, pour l'établir, détruire ce grand principe, que le sol appartient au sultan en qualité de représentant de Dieu, qui est le souverain maître de tout. L'esprit commercial s'est conservé jusqu'à présent dans toutes les classes de la population syrienne; on pourrait même dire que c'est une occupation commune et instinctive à tous les Syriens. L'industrie manufacturière diminue chaque année dans le pays, et le commerce des denrées achetées par anticipation est la ruine du malheureux paysan. Avant la conquête des Égyptiens, on comptait seulement trois espèces de contributions : le *miri* ou impôt territorial; le *kharadj* ou capitation personnelle, qui ne pesait que sur les rayas; puis le revenu des douanes et des droits dits arbitraires. Les gouverneurs ou pachas ne se contentaient pas toujours de ces contributions régulières, et les impositions prélevées à titre de rançon ou de punition remplissaient assez fréquemment leurs coffres particuliers. Le gouvernement de Méhémet-Ali dut chercher d'autres ressources; il établit donc en Syrie un nouvel impôt personnel, et adopta le système des

monopoles sur quelques denrées. Ici l'auteur compare ensemble les gouvernemens des Turcs et des Égyptiens; il donne tout l'avantage à ces derniers, et déplore les nécessités de la politique européenne qui ont amené l'évacuation de la Syrie.

Certaines populations, de religions et de sectes différentes, qui habitent la Syrie, revendiquent une origine particulière, qu'il est souvent assez difficile de prouver, tandis que, dans la population syrienne musulmane, avec une religion commune, on remarque deux races bien distinctes : la race turque et la race arabe. Sauf quelques légères modifications, les mœurs religieuses sont communes à ces deux races. Le père ou le chef de famille jouit toujours d'un respect et d'une autorité presque sans bornes; les enfans sont élevés dans la déférence et la soumission la plus entière aux volontés de leur père. Le plus proche parent devient le chef de la famille, en cas de mort du père qui laisse des enfans mineurs. L'autorité du père lui permet d'imposer à ses enfans l'état qui lui convient; il peut les contraindre à sa volonté, les frapper rudement s'ils lui résistent; il peut même les marier, sans les consulter, avant l'époque de leur majorité. M. Périer donne ensuite des détails curieux sur l'intérieur du harem des femmes, et sur les pratiques ridicules, les superstitions, et quelques genres de divertissemens en usage parmi les Syriens, et auxquels se livrent également les Musulmans, les Druses et les Chrétiens. Là se termine la première partie de l'ouvrage. La seconde est consacrée aux populations diverses de la Syrie, et à leurs mœurs, religion et habitudes. La population actuelle de cette contrée, largement évaluée, et sans y comprendre les tribus nomades de la limite du désert, peut s'élever de 2,800,000 à 3,000,000 d'habitans. On peut les diviser, d'après les différentes religions et sectes, en Arabes, Musulmans, indigènes; Turcs, Chrétiens, Druses, Métualis, Juifs, Ismaélites, Turkmènes, Kurdes, Yézédès, Ansariens, Quedamées, et quelques petites tribus idolâtres. L'auteur parle très-longuement de chacune de ces populations, en ayant soin de faire connaître avec le plus grand soin les mœurs et les usages qui les caractérisent. Les dernières cha-

pères sont consacrés au mont Liban et aux Maronites, aux émirs Schehab et à l'émir Beschir, dont M. Pervier raconte la vie privée. L'ouvrage se termine par un précis de la révolte du Liban en 1840, jusqu'à la défection de l'émir, suivi d'un fragment d'une lettre de M. Étienne, supérieur général des Lazaristes de France, et d'une notice sur le général Loustannau, le général des Maronites ou le chef à *la main d'argent*.

## ANTIQUITÉS.

**Commission d'archéologie d'Aix. Rapport sur les fouilles d'antiquités qui ont été faites à Aix dans les premiers mois de 1841, par M. Rouard.—Aix, 1841, Nicot et Aubin. In-4° de 35 p. et 3 planches.**

Ce rapport a pour objet de présenter les résultats d'une fouille qui a été exécutée à l'extrémité du faubourg Sextius à Aix. M. Rouard commence d'abord par passer en revue la plupart des recherches et des découvertes qui ont été faites à diverses époques sur ce territoire. Il cite à ce propos Gabriel Symeon ou Symeoni, Raymond de Solliers et Pitton, et il rappelle plusieurs inscriptions curieuses trouvées en 1760; l'une donnait le nom d'un édile de la colonie; l'autre sur un marbre taillé en gaine, aujourd'hui au musée d'Aix, donnait en beaux caractères grecs le nom d'*Héros*, fils de *Lysandre*. M. Rouard continue son inventaire topographique des antiquités de la ville d'Aix, et arrive enfin aux fouilles qui viennent d'être faites et qui ont produit des résultats avantageux pour l'archéologie. Nous nous bornerons à mentionner les principaux objets dont les débris ont été recueillis. Outre plusieurs bases de colonnes en pierre, un pavé en mosaïque, une salle richement pavée en marbre et en porphyre de diverses couleurs, on a trouvé les restes d'un vaste établissement que l'auteur du rapport pense avoir été des thermes publics. Quelques débris de mots et de syllabes n'ont rien présenté de complet; une brique offre l'empreinte en relief d'un cachet

rond portant la date d'un consulat, et peut-être aussi, selon l'usage, le nom du fabricant et du domaine, ou du propriétaire du domaine où se trouvait la fabrique. Mais cette dernière indication n'est marquée que par des initiales presque toutes séparées par des points, et rangées en cercle dans l'ordre suivant : C. L. M. C. OD. D. E. K. D. L. M. Rouard explique les deux lettres OD par *Opus Doliare*. « Nous renonçons, ajoute-t-il, pour le moment à l'explication de cette première ligne circulaire du cachet, car l'inscription en forme deux, au centre desquelles, et en caractères un peu forts, on lit ce sigle COS pour *consulibus*. La seconde ligne circulaire, ou ligne intérieure, se lit : PÆTIN ET APRONA (le deuxième jambage de l'N d'*Aprona* étant prolongé pour suppléer l'I, ou plutôt l'I étant conjugué avec l'N), c'est-à-dire PAETINO ET APRONIANO. Le consulat de Q. Arrius Pætinus et de L. Venuleius Apronianus est de l'année 123 de J. C., la septième du règne de l'empereur Adrien. » Dans la partie supérieure du cachet, on voit le buste de Mercure coiffé du *petasus* et portant le caducée sur l'épaule. M. Rouard pense que la date donnée par cette brique doit déterminer l'époque de la fondation de l'édifice, et il cherche à prouver cette opinion avec le secours des sources historiques.

Sur une autre brique du même genre on ne lit plus que les lettres CHRES, pour CHRESIMI probablement. D'autres objets d'antiquités présentent les noms de GERMANE ou GERMANI ou GERMANIF SER, de SENECIO et de MENANDER. Nous citerons encore un bas-relief en marbre blanc, représentant deux pêcheurs dans une barque ornée, dont l'un tient la rame et l'autre un panier d'où sort un poisson; une espèce de console qui offre d'un côté dans le haut un lapin dévorant du raisin et de l'autre un hippocampe ; une tête de Méduse en bas-relief; des peintures dans le genre de celles de Pompeï; des verreries, des amphores, des objets de toilette, etc. Les dernières pages du rapport consacrées à la numismatique sont de M. le marquis de Lagoy. « Ces fouilles, dit ce savant, n'ont produit la découverte d'aucune médaille

d'or ou d'argent; toutes celles qui ont été recueillies en remuant les terres sont de bronze et n'ont rien de remarquable par leur rareté ni par leur conservation, généralement très-mauvaise; cependant ces pièces ont encore un certain intérêt, en ce qu'elles peuvent servir à constater approximativement l'époque de la construction des édifices dans les ruines desquels on les a trouvées enfouies. » Les trois planches qui accompagnent ce rapport remarquable présentent le plan des fouilles, la brique et un des bas-relifs cités plus haut.

## Notice sur les tombes celtiques de la Souabe et de l'Allemanie, par M. M. de Ring. — Gand, 1840, L. Hebbelynck. In-8° de 23 p.

Ce mémoire, tiré à part, est extrait du Messager des Sciences historiques de Belgique et concerne une branche fort intéressante de l'archéologie. Trois sortes de tombeaux, outre ceux des Romains, attestent dans la Souabe et dans l'Allemanie le séjour des populations celtiques. Deux espèces de ces monumens funéraires s'élèvent au-dessus du sol, et de loin frappent les regards comme autant de collines que la nature aurait produites. Les autres ne se voient plus, et ce n'est que le hasard qui peut en amener la découverte. La forme des tombeaux trouvés dans ces pays dénote une pensée religieuse; c'est le cercle, symbole de cette éternité qui n'a ni commencement ni fin. Au milieu du cercle sacré, et bien rarement sur le côté, on distingue la place où le bûcher consuma la victime. Les anneaux sont le genre de bijoux qui se rencontre le plus souvent dans ces tombes. M. Ring décrit avec le plus grand soin l'intérieur d'un de ces monumens funéraires qu'il a vu ouvrir, et entre à cette occasion dans des détails curieux pour l'histoire de l'archéologie tumulaire. Plusieurs lithographies accompagnent cette brochure et représentent fidèlement les objets trouvés dans ces tombes celtiques et décrits par M. Ring.

*Verzeichniss sammtlicher seit* 1800, *u. s. w.* Catalogue de tous les ouvrages de numismatique publiés depuis 1800 jusqu'à ce jour. Continuation de la *Bibliotheca numaria* de J. G. Lipsius, publié par J. J. Leitzmann. — Weissensee, 1841. In-8° de VI-98.

Ouvrage utile qu'on ne peut se dispenser de mentionner. Mais quelle analyse donner de titres rangés par ordre alphabétique de noms d'auteurs, suivant le premier mot du titre pour les anonymes, et accompagnés d'une table alphabétique de noms propres et de pays, et où même on a compris les premiers mots du titre des anonymes? Disons nettement que l'auteur a tâché d'être le plus complet possible: non content de donner les ouvrages spéciaux de numismatique, il a compris dans son catalogue tout ce qui avait été publié accompagné de médailles. C'est une tâche difficile; il y a tant d'ouvrages où se cachent de simples mémoires, des fragmens de numismatique dont le titre ne parle pas, et tant de journaux qui n'arrivent pas toujours entre les mains de chacun, qu'il est presque impossible d'éviter les omissions. Cependant l'auteur, qui publie lui-même le Journal numismatique allemand, offre plus de garantie que tout autre à cet égard.

---

## CHRONIQUE.

L'Académie française a pourvu à ses deux fauteuils, dont nous avions signalé la vacance. M. le baron Pasquier, président de la chambre des pairs, a été élu à la place de M. l'évêque d'Hermopolis, et M. Ballanche à la place de M. Alexandre Duval. On ne doit pas trop se plaindre: il pouvait y avoir deux choix politiques, il n'y en a eu qu'un seul. Nous souhaiterions cependant que l'Académie voulût maintenant fermer la porte à la politique, à moins qu'elle ne s'ennuie de rester un corps littéraire, et qu'elle ne veuille devenir un corps politique à son

tour. Elle y perdrait, car elle parlerait un peu moins bon français et disputerait un peu plus, et il se produit assez d'injures et de fautes de grammaire comme cela à la chambre des députés. Quant au choix de M. Ballanche, il n'y aura qu'une voix pour y applaudir. Même en faisant abstraction de tout mérite et de tout talent, c'est là un homme essentiellement *littéraire*, c'est-à-dire dont toute la vie a été dévouée au culte des lettres, qui s'est fait homme de lettres par goût, par vocation, avec courage, avec suite, comme d'autres se font avocats, médecins, hommes politiques, etc.; de tels hommes ensuite, lorsqu'un talent incontestable vient justifier leur *profession* littéraire, sont éminemment désignés au choix des compagnies savantes. M. Ballanche a certes assez de titres pour faire un académicien : c'est une belle âme et un noble esprit, auquel on peut reprocher quelque vague, quelque nébuleux dans la pensée, mais dans le style, pas une tache, pas une faute de français ; et c'est beaucoup pour un homme qui n'affecte pas les allures de *génie*. M. Alfred de Vigny et M. Alexandre Dumas, concurrens des deux élus sont aussi de véritables hommes de lettres, ainsi que nous l'entendons. Ils ont dévoué leur vie à *l'art d'écrire*, et non à celui de *haranguer;* ils n'ont nulle envie de la chambre des députés; que la chambre des députés les laisse donc tranquilles à la prochaine vacance académique.

En ce moment l'Institut de France est saisi d'une affaire que nous déplorons hautement, et qui, nous le désirons, nous l'espérons, aura une issue convenable à la dignité de toutes les parties intéressées. Sans entrer dans les questions de personnes, qui enveuiment tout sans rien éclaircir, nous nous contenterons, pour le moment, de mettre sous les yeux du lecteur un exposé succinct des circonstances qui ont amené cette malheureuse affaire. M. Vatout, inspecteur des monumens publics, engagea, il y a environ un an, la commission des monumens historiques près le ministère de l'intérieur, à venir visiter les travaux exécutés à Saint-Denis, avec tant d'études, de soins et de persévérance, par M. Debret, depuis l'année 1813, qu'il fut nommé architecte de cet édifice par l'empereur Napoléon. On prétend que les explications qui furent échangées alors entre l'architecte et quelques-uns des membres de la commission, eurent, de la part de ceux-ci, un caractère de violence auquel on devait peu s'attendre dans des questions d'art et d'érudition. Postérieurement, trois membres de cette commission, de leur autorité privée, et sans être accompagnés d'un seul architecte, retournèrent à Saint-Denis, et à la suite de cette nouvelle visite, un rapport aurait été adressé au ministre de l'intérieur, et transmis par lui au ministre des travaux publics. Ce dernier, à la requête de M. Vatout, et à la sollici-

tation de M. Debret, a saisi l'Institut de l'affaire, pour avoir l'avis de ce corps savant sur le caractère des restaurations exécutées à l'église de Saint-Denis. Comme il y a là, indépendamment des travaux d'art, plusieurs questions d'histoire et d'épigraphie, ce rapport a été communiqué non-seulement à l'académie des beaux-arts, mais à celle des inscriptions et belles-lettres, et une commission mixte composée de quatorze membres a été nommé par les deux compagnies. Celle des inscriptions et belles-lettres a désigné MM. Raoul-Rochette, Letronne, Hase, Beugnot, Guérard, Berger de Xivrey et Vitet; et celle des beaux-arts, MM. Caristie, Couder, Le Bas, Leclère, Picot, Ramey, Petitot. La commission a choisi pour président M. Raoul-Rochette, et pour secrétaire M. Berger de Xivrey. On attend avec impatience dans le monde des arts et de l'érudition le résultat de son examen.

La philosophie, à laquelle depuis quelque temps on reprochait sa torpeur, a fait acte de vie pendant ce mois-ci; à Strasbourg et à Toulouse elle est parvenue à éveiller l'attention publique, mais nous craignons que ce ne soit un peu à la manière de certaines gens qui, plutôt que de ne pas faire parler d'eux-mêmes, aiment mieux en dire du mal et se calomnier. Si notre ton paraît réservé sur ce sujet, c'est qu'à cette distance il est bien difficile d'être renseigné d'une manière exacte sur des faits que les auditeurs eux-mêmes des professeurs incriminés ne racontent pas d'une manière uniforme. On a pu voir dans les feuilles quotidiennes les détails de ces débats philosophiques. M. Ferrari, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Strasbourg, a été accusé de prêcher les doctrines que l'on est convenu d'appeler *communistes;* à Toulouse, M. Gatien-Arnould a été censuré dans un mandement archiépiscopal comme propagateur d'idées anti-religieuses. Le premier a été suspendu de ses fonctions par M. le ministre de l'instruction publique; et le second, passant outre aux censures ecclésiastiques, a pu continuer à professer la philosophie à la faculté de Toulouse. On s'est demandé à ce sujet si les doctrines irréligieuses méritaient une sévérité moins grande que les systèmes anti-sociaux, et s'il y avait une justice distributive bien exacte dans la manière de traiter les deux professeurs. Nous le répétons, à moins d'être sur les lieux, il est bien difficile, sur de simples ouï-dire, de juger du mérite ou du démérite d'un enseignement; toutefois, nous avons tout lieu d'être persuadés de l'exactitude et de l'impartialité des renseignemens qui ont porté M. le ministre, dont la modération éclairée est connue, à suspendre M. Ferrari; mais il faudra qu'on nous accorde le même genre de mérite pour monseigneur l'archevêque de Toulouse. Qu'on n'aille pas croire cependant que nous nous faisons les promoteurs, vis-à-vis de M. Gatien-Arnould,

des rigueurs universitaires ; loin de là : nous ne sommes pas faits pour ce rôle d'exempt littéraire. Nous souhaitons même que l'interdit ministériel ne pèse pas longtemps sur la chaire d'un homme de véritable talent tel que M. Ferrari; il a dû être averti, mais il est trop jeune et trop plein d'avenir pour qu'on brise ainsi définitivement une carrière commencée non sans honneur. Ces réserves, faites en toute sincérité, nous permettent de nous féliciter d'un double avertissement qui aura pour objet de ramener l'étude de la philosophie à ces idées de religion et de morale sociale sans lesquelles il ne peut y avoir ni société ni famille.

MM. Firmin Didot, qu'on trouve toujours à la tête de toutes les entreprises utiles et désintéressées, ont conçu l'idée de reproduire le Dictionnaire latin de Robert Estienne, augmenté des principales remarques et des exemples consignés dans les dictionnaires qui ont été publiés depuis. M. le ministre de l'instruction publique a approuvé et promis d'encourager efficacement cette entreprise, pourvu qu'on prît pour base de la nouvelle édition le travail de Robert Estienne, qui, depuis 1543, n'a été reproduit en France que dans une mauvaise contrefaçon et sans le nom d'Estienne, à Lyon, en 1577. Nous nous empressons d'applaudir hautement à cette belle et généreuse idée ; les sommités littéraires qui ont aidé et qui aident encore à la confection du magnifique trésor de la langue grecque, ne manqueront pas d'apporter leur tribut à ce nouveau monument élevé en l'honneur des temps classiques de Rome.

L'Allemagne savante vient de faire une grande perte dans la personne de M. Wilhelm-Trangott-Krug, qui est mort dernièrement à Leipsick. Né en Saxe en 1770, après avoir occupé des chaires aux universités de Wittemberg, Francfort-sur-l'Oder et Koenisberg, il fut nommé en 1809 professeur à celle de Leipsick. Il a publié un grand nombre d'ouvrages qui se font remarquer par la justesse des raisonnemens et la profondeur des pensées; nous citerons entre autres : *Dictionnaire des sciences philosophiques*, 4 vol. ; *Aphorismes de la philosophie du droit ; Essai d'une encyclopédie des beaux-arts*, 2 vol. ; *Histoire de la philosophie ancienne*, 4 vol., etc. Ce savant, en outre, a fondé en 1812 le célèbre journal hebdomadaire *l'Hermès*, qui, pendant vingt-cinq ans, a tenu le sceptre de la haute critique en Allemagne et qui a combattu pour l'affranchissement des Grecs et l'émancipation des Israélites.

A l'université de Kiel on a célébré, le 9 décembre dernier, avec une grande pompe, le jour de naissance du célèbre Winckelmann; et à cette occasion on rappelle que le 15 août, à la même université, on a prononcé un éloge du prince de Canino et de ses mérites comme ar-

chéologue. Cet hommage public lui a été rendu comme un léger dédommagement du passé, et a été une espèce de protestation contre les persécutions politiques dont le prince de Canino aurait été l'objet dans sa patrie. Tel est du moins le motif qu'on donne à cette fête universitaire. Pour le moment nous n'avons que des dires vagues sur le mouvement philosophique à Berlin depuis l'arrivée de Schelling; les Hégéliens lui font une opposition énergique, et la situation des choses doit être très-intéressante pour l'observateur. Nous dirons un mot de ce conflit politique dans notre prochain numéro. Voici une nouvelle parenté littéraire qui semble cependant cacher une intention politique. Dans le Palatinat, par ordre du roi de Bavière sans doute, l'enseignement du français dans les colléges a été rendu *facultatif*, tandis que jusqu'à présent l'étude de notre langue y avait toujours été *obligatoire*. Quel est le but de cette ordonnance? où veut-on en venir? Espère-t-on par là dépopulariser la France dans cette partie de la Confédération germanique? Serait-ce le commencement d'une coalition tacite contre l'influence de notre nation? Nous ne le pensons pas; nous aimons mieux croire que c'est là un acte isolé sans portée aucune, et nous ne devons y attacher aucune espèce d'importance.

Nous nous tenons peu au courant en France des travaux des académies étrangères, et nous avons tort; car elles se livrent à des recherches qui seraient loin d'être inutiles aux progrès de nos lettres et de nos sciences. Parmi les Sociétés qui enrichissent les sciences usuelles de résultats importans, il faut compter celles qu'une administration éclairée a fait surgir sur le sol Piémontais, et parmi celles-ci la Société royale d'agriculture. Elle avait proposé pour sujet d'un prix l'examen de la possibilité de faire une double éducation des vers à soie dans un an, ce qui doublerait les revenus de cette précieuse industrie. Le rapport de la Société, où l'on reconnaît le jugement de l'homme le plus savamment spécial en cette matière, M. Bonnafous, nous apprend que la Société n'a pas jugé à propos de décerner son prix cette année, et qu'elle a renvoyé le concours à l'année prochaine.

---

## LIVRES NOUVEAUX.

De la Constitution territoriale des pays musulmans; par M. Wormo. In-8° de 3 feuilles 1/2. Imp. de Cosson, à Paris. — A Paris, rue Saint-Fiacre, n° 3.

**Dissertation sur la journée de la Saint-Barthélemy**, de l'abbé Novy de Cavayrac; publiée avec des notes historiques, par M. Roisselet de Sauclières. In-16 de 2 feuilles 1/8. Imp. de Tournel, à Montpellier.

**Fragmens de philosophie médicale.** Examen des doctrines de Cabanis, Gall et Broussais; par E. Frédéric Dubois (d'Amiens). 1re livraison. In-8° de 6 feuilles 1/2. Imp. de Cosson, à Paris. Chez Cousin, rue Jacob, n° 21.

Journal militaire d'un chef de l'ouest, contenant la vie de Madame, duchesse de Berri, en Vendée; par le baron de Charette. In-8° de 19 feuilles 3/4. A Paris, chez Dentu, rue des Beaux-Arts, nos 3 et 5, et Palais-Royal. Prix : 2 fr. 50 c.

**Manuel de philosophie moderne**; par Ch. Renouvier. In-12 de 26 feuilles. Imp. de Schneider, à Paris. Chez Paulin, rue de Seine, n° 33. Prix : 3 fr. 50.

**Mémoire sur la fièvre jaune**, observée à Vera-Cruz (Mexique), à Bourbon, et à bord des vaisseaux de l'escadre commandée par le vice-amiral Baudin; par M. J. Rosis. In-8° de 4 feuilles. Imp. de Jullien, à Montpellier.

**Question d'Afrique.** De la double conquête de l'Algérie par la guerre et la colonisation, suivi d'un examen critique du gouvernement, de l'administration et de la situation coloniale; par Eugène Buret. In-8° de 25 feuilles 1/4. Imp. de Tilliard, à Paris. Chez Ledoyen, Palais-Royal. Prix : 6 fr. 50.

Souvenirs de dix-sept années de voyages, 1801-1818. Diverses esquisses. Tome I. In-8° de 17 feuilles 1/2, Imp. de Boehm, à Montpellier.

**De la Compétence des conseils de prud'hommes** et de leur organisation, avec un appendice, contenant, etc.....; par Mollot. In-8° de 33 feuilles. A Paris, chez Joubert, rue des Grès, n° 14. Prix : 7 fr. 50.

**Dictionnaire étymologique**, historique et anecdotique des proverbes et des locutions proverbiales de la langue française, en rapport avec les locutions proverbiales des autres langues; par P. M. Quitard. In-8° de 45 feuilles. Paris, chez P. Bertrand, rue Saint-André des Arcs, n° 38. Prix : 8 fr.

Enrichissement de la langue française, etc.; par J. B. Richard de Radonvilliers. In-8° de 12 feuilles 1/4. Paris, cher Pilout, rue de la Monnaie, n° 22. Prix : 4 fr.

**Entretiens sur la physique**, etc.; par M. Ducoin-Girardin. In-8° de 24 feuilles 3/4. Tours, chez Mame. Prix : 3 fr.

Histoire de Bayard, par M. Delandine de Saint-Esprit. In-12 de 19 feuilles 2/3. Paris, chez Debécourt, rue des Saints-Pères, n° 69. Prix : 3 fr. 50.

Histoire de Godefroy de Bouillon, par M. d'Exauvillez. In-12 de 16 feuilles 1/2. Paris, chez Debécourt. Prix : 3 fr. 50.

Vie de S. M. D. Carlos V de Bourbon, roi d'Espagne; par V. Doublet. In-8° de 20 feuilles, plus un portrait. Bourges, chez l'auteur.

Histoire de saint Bernard et de son siècle; par Auguste Néander, conseiller ecclésiastique et membre de l'Académie royale des sciences de Berlin; traduite de l'allemand, augmentée d'une introduction, de notes historiques et critiques, par Théodore Vial. In-8° de 24 feuilles, plus un portrait. Firmin Didot, à Paris. Chez Vaton, rue du Bac, n° 46. Prix : 6 fr.

Histoire numismatique du Châtelet et du notariat de Paris, du IX° au XIX° siècle, offerte à la Compagnie des notaires; par M. Potron, notaire honoraire. In-8° de 3/4 de feuille. Bruneau, à Paris.

Œuvres en prose de André Chénier, augmentées d'un grand nombre de morceaux inédits, et précédées d'une notice littéraire, par E. Hugo, etc... In-12 de 16 feuilles. Dondey-Dupré, à Paris. Chez Gosselin, rue Saint-Germain de Prés, n° 9. Prix : 3 fr. 50.

Œuvres françaises de J. Calvin, recueillies pour la première fois, précédées de sa vie, par Théodore de Bèze, et d'une notice bibliographique, par P. L. Jacob, bibliophile. In-12 de 15 feuilles 1/6. A Paris, chez Gosselin. Prix : 3 fr. 50.

Pérégrination en Orient, ou Voyage pittoresque, historique et politique en Égypte, etc..., pendant les années 1837-38-39; par E. de Salle. Tome II. In-8° de 20 feuilles. Porthmann, à Paris. Chez Pagnerre, rue de Seine. Prix : 7 fr. 50.

Les Pères de l'Église, traduits en français; ouvrage publié par M. de Genoude. Tome VII. In-8° de 51 feuilles 3/4. Adrien Leclère, rue Cassette, n° 29. Prix : 7 fr.

Aristotelis. Opera omnia quæ extant. Cura Caroli Herm. Weise. Fasc. I. Insunt : physica, metaphysica. Lipsiæ, C. Tauchnitz. Geh.

---

IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
rue St-Louis, 46, au Marais.

# REVUE

DE

# BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

## MARS.

### THÉOLOGIE.

**Sancti Augustini Hipponensis episcopi opera omnia, post Lovanensium theologorum recensionem, castigata denuo ad manuscriptos codices Gallicos, Vaticanos, Belgicos, etc., necnon ad editiones antiquiores et castigatiores, opera et studio monachorum ordinis sancti Benedicti e congregatione Sancti Mauri. Editio novissima, emendata et auctior, accurante M..., cursuum completorum editore. — Parisiis, venit apud editorem, in vico dicto Montrouge, juxta portam Inferni. 1842. 10 vol. in-4°. Prix : 60 fr.**

Nous avons peine à nous tenir au courant avec M. l'abbé Migne, dont l'activité incessante dote chaque jour le monde savant de quelque nouvelle publication. Plus son entreprise marche, plus on est forcé d'en reconnaître l'excellence et l'opportunité ; à très-peu de frais on a déjà une bibliothèque considérable, qui, dans un petit nombre de volumes, renferme a matière d'une véritable encyclopédie ecclésiastique. Voici aujourd'hui son édition de saint Augustin, ce père de l'église latine si fécond, si curieux, si riche de détails, toujours lu et relu par les théologiens, les prédicateurs, les historiens

et même les antiquaires. Les travaux antérieurs ont servi puissamment à améliorer le texte de l'évêque d'Hippone; mais une grande correction, obtenue à l'aide de nouveaux renseignemens, n'est pas le seul mérite de cette dernière édition; elle est plus riche et plus complète que les précédentes, et, par la modicité de son prix, elle est abordable à tous les lecteurs. On connaît le nom de saint Augustin et le titre de quelques-uns de ses ouvrages; mais bien peu de personnes étaient à même de consulter la volumineuse collection des Bénédictins. Nous croyons donc rendre service à la nouvelle édition et au lecteur, en mettant sous ses yeux la nomenclature bibliographique des écrits de saint Augustin. Nos indications seront aussi brèves que possible, parce que les détails nous entraîneraient beaucoup trop loin.

Vol. I, de 1504 col. Après les préfaces qui se trouvent en tête de l'édition des Bénédictins, M. Migne a placé la vie de saint Augustin par Possidius, son contemporain, et une autre divisée en huit livres et faite d'après les écrits du célèbre évêque d'Hippone. Les deux livres des *Rétractations* qui viennent ensuite ont été composés sur la fin de sa vie, comme pour servir d'introduction à ses autres ouvrages; les treize livres de ses *Confessions* n'ont été publiés que pendant son épiscopat. De tous ses ouvrages, il n'y en a point qui aient été mieux reçus et qui aient eu plus de cours que celui de ses Confessions, écrites vers l'an 400. Les *Soliloques* ont été composés vers 386 ou 387; dans cet ouvrage, saint Augustin s'entretient seul avec lui-même, ce qui explique ce titre. On peut reporter vers la même époque les livres *contre les Académiciens*, qui sont le résultat de ses conférences avec ses amis et ses disciples, ainsi que le livre de la *Vie bienheureuse*, et ceux sur l'*Ordre*. Pendant qu'il se trouvait à Milan, saint Augustin écrivit le livre de l'*Immortalité de l'âme*, comme un mémoire pour achever ses *Soliloques*, qui étaient imparfaits; peu après il fit son traité sur la *Grandeur de l'âme*. Il s'occupait aussi des belles-lettres et des sciences, et c'est à cette époque qu'il composa les six livres sur la *musique*; ils sont en forme de

dialogue entre le maître et le disciple. Il fit cet ouvrage comme un jeu d'esprit ; il n'y traite que cette seule partie de la musique qui regarde le temps et le mouvement, se réservant de faire encore six autres livres sur la modulation, quand il en aurait le loisir ; mais il n'a pas pu mettre ce projet à exécution. Le livre du *Maître* est écrit en forme de dialogue entre lui et Adeodat son fils, et traite de la force et de la signification des mots au point de vue des livres saints. Le sujet des trois livres du *libre arbitre* est la recherche de la cause et de l'origine du mal. *Des Mœurs de l'église catholique* : le but de cet ouvrage est de faire voir combien la fausse vertu dont les manichéens se glorifiaient était éloignée de la vertu des vrais disciples ; les *Mœurs des manichéens* sont inséparables de ce traité. La *Règle aux serviteurs de Dieu* avait été composée pour des filles et non pour des hommes. L'appendice du premier volume comprend la *grammaire*, les *principes de dialectique*, les *dix catégories*, les *principes de rhétorique*, quelques règles, et un traité adressé par l'évêque à sa sœur sur la *vie solitaire*.

Vol. II, de 1176 col. Ce volume contient les lettres de saint Augustin, disposées suivant l'ordre chronologique, et divisées en quatre classes. La première renferme celles que saint Augustin écrivit avant son épiscopat, c'est-à-dire depuis l'an 386 jusqu'en 395. La seconde comprend celles qui furent écrites depuis l'an 396 jusqu'au temps de la conférence de Carthage et de la découverte de l'hérésie pélagienne en Afrique, c'est-à-dire jusqu'en 410 ; la troisième, celles que l'évêque d'Hippone a écrites depuis l'an 411 jusqu'à sa mort, qui arriva en 430 ; la quatrième, celles dont l'époque n'est pas certaine, quoiqu'on sache qu'elles n'ont été écrites que depuis son épiscopat. L'appendice contient les lettres qui portent faussement le nom de saint Augustin.

Vol. III, de 1480 col. *De la doctrine chrétienne* en quatre livres ; les trois premiers servent à l'intelligence des Écritures, et le quatrième contient la manière de mettre au jour et d'expliquer les vérités divines qui y sont cachées. *De la vraie*

*religion;* le sujet de cet ouvrage est que la vertu ne peut pas démontrer que Dieu doit être nécessairement, à cause de la différence qu'il y a entre être, comme Dieu est, et devoir être. Suivent trois traités sur la Genèse, dans lesquels l'auteur répond aux difficultés faites par les manichéens, et où il s'attache à prouver que la Genèse ne contient rien qui ne puisse être pris à la lettre. *Des façons de parler des sept premiers livres de la Bible;* questions *sur le Pentateuque;* notes *sur Job* qu'il avait mises à la marge d'un exemplaire du livre de Job. *Miroir tiré de l'Écriture;* ce n'est qu'un recueil de passages de l'Ancien et du Nouveau Testament. *De l'accord des évangélistes* et du *Sermon sur la montagne;* c'est une explication du sermon de Jésus, rapporté aux 5e, 6e et 7e chapitres de saint Mathieu. *Questions* sur quelques endroits de l'Évangile; l'auteur, dans cet ouvrage, ne suit aucun ordre; il ne s'applique qu'à résoudre les difficultés proposées par une personne qui lisait l'Évangile. On trouve ensuite des questions sur l'Évangile de saint Mathieu, des traités sur celui de saint Jean et sur son épître aux Parthes, des explications sur l'épître aux Romains et aux Galates. L'appendice comprend trois livres sur les choses admirables mentionnées dans l'Écriture sainte, sur les bénédictions de Jacob, des questions sur le Nouveau et sur l'Ancien Testament, et une exposition de l'Apocalypse.

Vol. IV, de 1968 col. Ce volume est entièrement consacré à l'explication des psaumes. On ne sait pas bien en quel temps saint Augustin commença ses commentaires sur les Psaumes, ni en quel temps il les acheva; mais on voit par sa lettre à Paulin, écrite vers l'an 414, qu'il avait déjà dicté une courte explication du psaume 16; et par celle qu'il écrivit à Evodius, sur la fin de l'an 415, qu'il avait depuis peu expliqué les psaumes 67, 71 et 77. Il prie même cet évêque de ne le point détourner de ce travail en lui proposant d'autres questions, quelles qu'elles fussent; ce qui donne lieu de conjecturer que, n'ayant point voulu interrompre ses commentaires sur les psaumes, il les acheva en 416 au plus tard.

Vol. V, de 2440 col. Ce volume comprend les sermons de

saint Augustin. Ils sont divisés en quatre classes : la première contient des sermons sur divers endroits de l'Écriture sainte; la seconde ceux qui ont pour objet les grandes fêtes de l'année, intitulés ordinairement *Sermons du temps ;* la troisième est composée des sermons sur les fêtes des saints et particulièrement sur celles des martyrs. Tous ces discours roulent presque toujours sur le culte des martyrs et sur l'avantage de leur intercession. Mais saint Augustin a grand soin d'y marquer la différence de leur culte d'avec celui que nous rendons à Dieu. Il n'y a dans la quatrième classe que quelques sermons qui sont tous sur des sujets divers ; les uns sur la divinité de Jésus-Christ, les autres en l'honneur de quelques saints, et d'autres sur l'amour de Dieu, sur la crainte, sur la pénitence, sur le mépris du monde, sur les mœurs et la vie des clercs, sur la paix et la concorde, et sur la résurrection des morts. Viennent ensuite les sermons qu'on doute être de saint Augustin et ceux qui sont évidemment supposés. Ces derniers forment un appendice avec les sermons de saint Césaire d'Arles, que M. Migne a eu soin de réimprimer en entier.

Vol. VI, de 1396 col. Ce volume contient un grand nombre de traités de morale qui ont été réunis par les Bénédictins dans l'ordre chronologique. On trouve d'abord les quatre-vingt-trois questions, les deux livres à Simplicien, les questions à Dulcitius, et un traité sur la croyance des choses qu'on ne voit pas, sur la foi et le symbole, et sur les bonnes œuvres. Vient ensuite le Manuel à Laurent sur la foi, l'espérance et la charité; les traités intitulés : du combat chrétien et de la manière d'enseigner les principes de la religion; de la continence; du bien du mariage et de la sainte virginité; du veuvage et des mariages adultères; du mensonge, de l'ouvrage des moines, des prédictions des démons, du soin qu'on doit avoir pour les morts et de la patience; du symbole, de la culture de la vigne du Seigneur, de la persécution des barbares, de la discipline, de l'utilité du jeûne, de la prise de Rome et du nouveau cantique. L'appendice contient tous les ouvrages supposés, lesquels sont aussi en très-grand nombre.

Vol. VII, de 872 col. entièrement consacré à la Cité de Dieu.

Vol. VIII, de 1256 col. Des hérésies et contre les juifs; de l'utilité de la foi, des deux âmes; traités contre Fortunat, Adimante, contre l'épître du fondement, et contre Fauste le Manichéen et Félix; de la nature du bien et contre Secondin; contre l'adversaire de la loi et des prophètes; lettre à Orose contre les priscillianistes et les origénistes; écrits contre les ariens et livres sur la Trinité. Les traités supposés et compris dans l'appendice sont au nombre de douze; nous citerons entre autres ceux contre les cinq hérésies, contre les juifs, les païens et les ariens; la dispute entre l'Église et la Synagogue; le livre de la foi contre les Manichéens, les questions sur la Trinité et la Genèse, et les livres des dogmes ecclésiastiques.

Vol. IX, de 844 col. Psaume de saint Augustin contre le parti de Donat, contre Parménien; du baptême contre les donatistes, contre les lettres de Pétitien; de l'unité de l'Église; contre Cresconius; de l'unité du baptême; abrégé de la conférence avec les donatistes; livres aux donatistes après la conférence; du discours en présence d'Émeherite; contre Gaudence; sur Rusticien, rebaptisé et ordonné diacre par les donatistes. Deux ouvrages supposés forment l'appendice; l'un est contre Fulgence, et l'autre est un recueil d'extraits et d'écrits qui concernent l'histoire des donatistes.

Vol. X, de 1912 col. Mérites des péchés et de leur rémission; de l'esprit et de la lettre; de la nature et de la grâce; de la perfection de la justice de l'homme; des actes de Pélage; de la grâce de Jésus-Christ et du péché originel; du mariage et de la concupiscence; de l'âme et de son origine; contre les Pélagiens et contre Julien; de la grâce et du libre arbitre; de la corruption et de la grâce; de la prédestination des saints; du don de la persévérance; ouvrage imparfait contre Julien. Les écrits supposés de saint Augustin qui complètent le dixième volume sont l'Hypomnesticon contre les Pélagiens; le livre de la prédestination et de la grâce; celui de la prédestination et les écrits touchant les Pélagiens. Ce volume se termine par

les traités apologétiques de saint Prosper en faveur de saint Augustin, au nombre de six.

En indiquant simplement le titre des ouvrages de saint Augustin, nous avons donné à cet article trop d'étendue pour que nous puissions entrer dans plus de détails. Nous tenons à mettre sous les yeux du lecteur cet inventaire bibliographique de l'édition de M. l'abbé Migne, qui réunit toutes les conditions de commodité, de convenance, de richesse et de modicité de prix. Outre les œuvres complètes de saint Augustin, elle contient les écrits de saint Césaire d'Arles et de saint Prosper, ce qui lui donne un nouveau prix. Nous la recommandons instamment non-seulement aux ecclésiastiques, mais encore à tous ceux qui s'occupent d'histoire et d'antiquités. Une table des matières qui paraîtra incessamment en rendra l'usage facile et commode. Nous nous empresserons de prévenir le lecteur aussitôt que ce complément indispensable aura paru.

Thesaurus hymnologus sive hymnorum canticorum sequentiarum circa annum MD usitatarum collectio amplissima. Carmina collegit, apparatu critico ornavit, veterum interpretum notas selectas suasque adjecit Herm. Adalbert. Daniel Ph. Dr. Tomus primus hymnos continens. — Halis, sumptibus Eduardi Anton. 1841. In-8° de XXIV-361 p.

On a trop négligé jusqu'à présent les œuvres des poëtes chrétiens, remarquables cependant par une grande simplicité dans le style et dans la pensée. L'auteur du présent recueil a conçu l'heureuse idée de réunir en un seul corps les hymnes, cantiques, etc., usités dans l'Église romaine vers l'an 1500 de notre ère. On conçoit ce qu'il a fallu de peines et de recherches pour rendre ce recueil aussi complet que possible. Cependant, pour ne point concevoir un plan beaucoup trop vaste, il s'est borné aux hymnes ecclésiastiques qui ont été ou qui sont encore en usage aujourd'hui. Quoique postérieurement à Luther l'Église romaine ait produit un grand nombre de

poëtes estimables, M. Daniel n'a pas jugé convenable de s'occuper de leurs productions, se réservant d'y revenir plus tard si ce premier travail est accueilli favorablement par le public. Il n'a reproduit en entier que les pièces les plus remarquables; il donne seulement le premier vers des autres, en indiquant les ouvrages où elles se trouvent en entier. Le volume que nous avons sous les yeux ne contient que les hymnes avec un commentaire pour lequel le nouvel éditeur a profité des explications de ses devanciers. Les manuscrits qui ont servi à cette édition sont tous tirés des bibliothèques d'Allemagne. Il est fâcheux que M. Daniel n'ait pas pu compulser le riche dépôt de la Bibliothèque Royale à Paris; il y aurait certainement fait une récolte très-abondante. Le temps nous manque pour comparer les manuscrits de ce riche établissement avec la nouvelle édition; nous en citerons au hasard une ou deux pièces, sans toutefois rechercher si elles peuvent entrer dans le plan de M. Daniel. En voici une en latin sur la vierge Marie; elle est tirée du manuscrit latin 1362, fol. 84 v. :

Ave fuit salvus læta
Qua fuisti virgo fœta,
Verbo patris potentia,
Audi nos ave Maria.

Maria genitrix Dei,
Per quam salvi fiunt rei
Depelle cuncta vitia,
Munda nos ave Maria.

Ave pia humilitas,
Sine viro fecunditas,
Cujus annunciatio
Nostra fuit redemptio.

Ave vera virginitas,
Immaculata castitas,
Cujus purificatio
Nostra fuit purgatio.

Ave præclara omnibus
Angelicis virtutibus,
Cujus fuit assumptio
Nostra glorificatio.

Six feuillets plus loin on lit cette hymne en français sur sainte Barbe :

Saincte Barbe très-glorieuse,
Victorieuse
De tous faulx encombrement,
O doulce vierge précieuse,
Très-gracieuse,

Je vous prie très-humblement
Donnez-moi allégement
Seurement
Du mal que j'ay dont je dis las;
Car l'ennemy durement
En tourment
Me tient prisonnier en ses las.
De mon corps malheureux
Vous demande à grant instance
Allegence,
Et des faiz inniquicteurs
Que j'ay faiz dont suis honteux
Et doubteux,
Que en enffer dampné ne soye :
Comme dolant et angoisseux,
Douloureux,
Honteusement j'en larmoye.
Faulx orgueil et avarice
Lait et nice,
Ou il n'a que fellonnie,
Ire plain de grant malice,
Fol et nice,
Luxure et gloutonnie,
Paresse aussi plain de folie
Et envie,
Esquelz j'ay longuement servi,
Ont laidement m'ame honnie
Et en ma vie
Par le faulx art de l'anemy.
Si vous prie dévotement
Finablement,
Que vous vueillez requerir
Ieshucrist pour mon sauvement
Et tellement
Que me vueillez secourir,
Que puisse vivre et morir
Et finir
En ce monde si bonnement
Que en la fin je puisse obtenir
Vous servir
En voye pardurablement.

De l'ancienne et de la nouvelle discipline de l'Église en France, où l'on répond aux assertions du livre de MM. Allignol, etc., touchant l'État actuel de l'Église en France, et en particulier des curés ruraux appelés desservans. Par l'abbé Richardeau. — Avignon, Séguin aîné. 1842. In-8° de 328 p. Prix : 5 fr.

MM. Allignol ont publié en 1839 un livre *Sur l'état actuel du clergé en France*, et dans *l'Ami de la Religion* du 2 mars 1841 une *Déclaration* dans laquelle ils reconnaissaient s'être trompé sur certains points, émettaient sur les autres une profession de foi assez vague, et faisaient connaître qu'ils avaient soumis leur doctrine au saint-siége. Cette déclaration a été regardée comme insuffisante, parce qu'elle porte beaucoup sur les intentions et fort peu sur le contenu du livre. Ces motifs ont engagé M. Richardeau à entreprendre une réfutation du livre de MM. Allignol. « Il y a deux choses, dit-il, qu'il est nécessaire de connaître et de savoir distinguer dans toute étude et tout livre sur l'Église, en quelque pays qu'on la considère : ce qui tient à sa constitution, ce qui est en elle de l'institution de Dieu même, de droit divin ; et ce qui est de l'institution de l'Église elle-même et de son gouvernement, et regarde seulement ce qu'on nomme sa discipline. L'ignorance en ce point a presque toujours été la principale cause et de la plupart des erreurs commises sur l'Église, et des difficultés qu'on rencontre à les éclaircir et à les réfuter. Pour nous, désirant de ne pas tomber dans le même abîme, voulant au contraire le signaler et donner un moyen facile de résoudre toutes les difficultés qui peuvent s'élever en cette matière en les ramenant toutes au véritable, au seul principe, le droit divin, la constitution de l'Église, nous les distinguerons avec soin du droit purement disciplinaire, et en examinant ce dernier nous ne perdrons jamais de vue celui qui doit le dominer en tout et être toujours sa règle définitive et souveraine. »

L'ouvrage de M. l'abbé Richardeau est divisé en deux par-

ties. Dans la première, après avoir d'abord exposé d'une manière aussi claire que succincte la constitution de l'Église relativement au gouvernement et à la hiérarchie à qui Jésus-Christ l'a confiée, ainsi qu'à l'origine et aux conditions du pouvoir, l'auteur examine successivement les règles disciplinaires qui l'ont autrefois régie, ou la discipline ancienne sur l'exercice des droits du souverain pontife en général, et de ceux des évêques, soit en général, soit en particulier, dans les jugemens des prêtres de leur diocèse, et dans la translation de ces mêmes prêtres d'un lieu à un autre, enfin les pouvoirs dont l'Église a revêtu les prêtres à charge d'âmes ou curés. Dans la seconde partie M. Richardeau examine les mêmes questions d'après la discipline nouvelle ou les changemens introduits en France par le Concordat de 1801, surtout dans les pouvoirs et les jugemens des curés du second ordre ou desservans. Les sources où l'auteur a puisé sont l'Écriture sainte, les conciles, les actes des souverains pontifes, Benoît XIV et Pie VI surtout, les mémoires du clergé de France, les Pères et les docteurs; il a même mis à contribution Fleury, Héricourt, Gibert, Durand de Maillane, auteurs gallins, comme tout le monde sait, à outrer les droits des inférieurs. Nous citerons encore le père Thomassin, qui, quoique ne méritant pas d'être rangé dans la même catégorie, ne s'est pourtant pas assez tenu en garde contre l'esprit des canonistes de son pays et de son siècle, esprit opposé généralement à l'autorité, comme celui de nos théologiens de la même époque l'était à la morale douce et indulgente enseignée partout ailleurs dans l'Église; l'ouvrage de M. Richardeau mérite d'être lu et étudié avec soin.

Le bonheur des maisons religieuses, ou avis propres à diriger les religieuses vocales dans le choix des sujets, la formation des novices et le gouvernement d'une communauté, tirés des meilleurs auteurs et d'un grand nombre de règles et constitutions religieuses. Ouvrage utile à toutes les religieuses, etc., par M. l'abbé Sanson.

—Paris, Cosson. Chez G. Martin, rue Pavée-St-André-des-Arcs, n° 13. In-12 de VI-348 p. Prix : 3 fr. 50 c.

Ces extraits ont été choisis dans les grands maîtres de la vie spirituelle et religieuse, comme étant propres à former un corps d'instruction sur ce qui regarde les religieuses vocales, maîtresses des novices et supérieures. L'ouvrage se divise en trois parties; dans la première M. Sanson donne les règles pour la réception des sujets dans les trois différens temps où les vocales sont particulièrement obligées de prononcer sur leur sort, soit en leur donnant leurs voix pour l'admission, soit en la leur refusant; dans la seconde, l'auteur commence par indiquer les qualités que doit avoir toute religieuse qui veut être choisie pour l'emploi important de maîtresse des novices; il s'étend ensuite fort longuement sur la manière dont elle doit élever les novices : dans la troisième, après avoir indiqué les qualités indispensables ou du moins très-utiles pour la supériorité, il établit quelques règles qu'une bonne supérieure doit observer, si elle veut réussir dans son gouvernement. Quoique la seconde partie traite spécialement des devoirs d'une bonne maîtresse de novices, cependant elle n'est pas uniquement propre à une maîtresse, et convient aussi, à quelques points près, à une supérieure pour la conduite de l'intérieur de ses filles, et même aux simples religieuses.

## JURISPRUDENCE.

*Die Geschichte des Dœnischen, u. s. w.* L'histoire de la procédure civile danoise et la procédure actuelle. Mémoire de jurisprudence comparée, par L. Stein. — Kiel, Schwers. 1841. In-8° de XXX-228 p. Prix : 10 fr.

La science du droit s'efforce aujourd'hui d'élever son point de vue et d'étendre son domaine : ce n'est plus seulement le droit de chaque peuple isolé, mais celui de tous les peuples qu'il faut embrasser. La méthode expérimentale qui s'est posée comme principe déjà incontesté dans la philosophie,

semble appelée aussi à devenir la base de l'étude en législation. Chaque jour on fait un pas de plus en se livrant à la comparaison de tout ce qui existe chez tous les peuples connus. D'où vient cette direction qui n'a point encore, à proprement parler, de nom reconnu dans la science et qui n'a d'existence que par ses œuvres? C'est que la science du droit, la jurisprudence, ne peut se borner à la connaissance d'un droit particulier, quelque parfaite qu'elle soit; qu'il est de son essence d'embrasser tout ce qui a nom *Droit;* qu'elle est trop à l'étroit en dedans du cercle limité d'une législation, et que son mouvement la porte forcément en dehors de ce cercle. Cette idée n'a rien de nouveau, mais on ne l'avait jamais saisie avec autant de bonheur et aussi complétement que de notre temps. C'est une science nouvelle en quelque sorte, dont les germes viennent d'éclore après avoir passé quelques siècles de sommeil. En se plaçant à cette hauteur, on comprend la marche de la production intellectuelle et la liaison intime de tous les ouvrages contemporains, dont aucun en effet n'est isolé, ni étranger au mouvement; on donne à chacun sa place dans la série des progrès, et enfin on peut prendre son point de départ pour avancer aussi de quelques pas. En Allemagne, les institutions judiciaires de la France, de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Italie, on peut dire de tout l'univers civilisé, ont été naturalisées par l'étude, et l'érudition de ce pays a établi toutes les liaisons existant entre les diverses théories de droit qui se sont développées dans les différens états allemands. Il n'y a pas une proposition, pas une loi nouvelle qui soit restée étrangère au juriste allemand, quelles que soient leur origine et les circonstances dans lesquelles elles se sont produites. Il est vrai qu'on ne doit point s'attendre à voir résumer tous ces travaux par un seul homme, ni même par un seul âge; mais la base est assise pour un progrès ultérieur dans la jurisprudence comparée. Que l'on sorte du maniement des matériaux, et la science se rapprochant chaque jour de son but finira par l'atteindre, en résumant le droit tout entier.

Quand on examine les éditions nouvelles de Feuerbach,

fruit de l'immense érudition de M. Mittermaier, on se demande tout d'abord : est-ce bien là de la jurisprudence comparée? Certes, on ne pourrait l'affirmer; cependant on ne saurait nier qu'un semblable travail ne se recommande à un très-haut degré, bien plus, qu'il ne soit absolument nécessaire à la science. Comme tous les ouvrages de cette espèce, c'est un rapprochement pur et simple de définitions et d'énonciations spéciales et isolées. Dans tel ou tel état, pour un cas analogue, nous voyons la différence ou la parité du droit. Mais ces états ne sont pas les seuls qui aient prévu ce cas; en resterons-nous là, et alors à quoi cette étude nous servira-t-elle? Mais quand on aurait tout rassemblé, ce résultat obtenu, cette compilation inanimée pourra-t-elle encore nous suffire? Certes, ce sont d'importantes données que ces travaux préparatoires, mais ce ne sont que des matériaux, et seuls ils ne peuvent fournir une véritable jurisprudence comparée. Que chercherons-nous donc? La réponse à cette question serait simplement l'énonciation de ce que c'est que jurisprudence comparée.

Suivant le rôle que joue le droit dans la vie publique, il présente deux faces, l'une pratique, l'autre scientifique. Pour le praticien fondé sur la loi, ayant comme moyen subsidiaire l'interprétation et l'origine de cette loi, il semble que la préoccupation du droit pratique étranger doive être fort minime. Rien de moins vrai. Ce qu'on appelle la loi n'est pas de soi une chose immobile; elle subit l'influence de la vie journalière, et quand celle-ci, transformée par des rapports nouveaux introduits dans la société, se renouvelle ou seulement se modifie, la loi sous sa forme ancienne se trouve en opposition avec les besoins nés d'hier. Le juge, le pouvoir n'y trouvent plus ce qu'ils y puisaient, et le praticien demeure sans guide. Il est besoin d'un nouveau droit pour régir cette existence de fait. Les affaires se présentent, il faut prononcer. Mais auparavant il faut une loi. Or, il est dans la nature de chercher à se guider d'après ce qui existe déjà. On recherche le droit d'un peuple, d'un ressort étranger où le fait qui tient en suspens a déjà été prévu, et on s'en sert comme de base pour déterminer le

rapport du fait avec la loi. Si du praticien on s'élève au législateur, l'application de la connaissance des lois étrangères est encore bien plus évidente, là où il s'agit d'élaborer sans cesse des lois nouvelles pour les appliquer à des faits nouveaux. Mais il ne suffit pas de connaître la loi étrangère pour baser son opinion sur une loi à créer; il faut reconnaître et apprécier la possibilité d'en tirer quelque utilité, et le législateur, spontanément ou à son insu, passe à un second travail : il compare, il rapproche les faits tels qu'ils se présentent chez l'étranger, des faits tels qu'il les voit chez lui; il recherche si ces faits, semblables au premier coup d'œil, ne diffèrent pas essentiellement aux yeux de l'observateur attentif. Ce fait qu'il a étudié, il lui restitue la position qui lui appartient à titre de partie d'un ordre entier de choses, de développement isolé de toute une législation étrangère. Il assiste de nouveau à la formation, chez lui, de cette loi à réformer; alors il s'en rend compte, car il est en état de dire si l'on peut appliquer le même droit pour le cas qui se présente; si le législateur peut s'en servir comme d'une règle pour tous les faits de même nature. Mais sans ces actes, sans ce travail préalable de méditation, aucune proposition n'est recevable en fait d'admission d'une loi étrangère.

Les ouvrages publiés dans le domaine de la jurisprudence (nous ne dirons pas de la législation) comparée ont-ils déjà frayé la route à cette branche de la pratique, la réalisation du droit? le chemin est-il au moins aplani? Il semble que jusqu'ici la science n'ait pas distinctement senti sa mission, et bien certainement elle est loin de l'avoir accomplie. Elle n'a pas pénétré toute la signification de son double ministère : mettre en œuvre le passé en tant que fait accompli, et aussi en tant que fait à naître; avoir les yeux fixés sur la foule des applications particulières et la pensée constamment dirigée vers l'idée généralisatrice. Ses procédés doivent obéir au même esprit que ceux dont nous avons parlé pour la pratique. Le terrain seul est différent. Le droit tel qu'il est a son histoire; il se fonde dans sa forme actuelle sur sa forme antérieure;

sur l'état des sociétés qui ont précédé, autant que sur l'état de la société qu'il régit. Sans ces conditions il n'existerait pas, il ne faut pas l'en séparer. Si donc la science veut connaître ce qui est, elle doit observer le droit comme produit des faits dont se compose son histoire et des besoins du présent. Ce n'est qu'à ce prix qu'elle mérite le nom de science; hors de là on ne rencontre que des essais. Résumons-nous. La jurisprudence comparée serait donc un vaste tableau de tous les *Droits* considérés dans leur origine, dans leur développement historique et qui se terminerait aux législations en vigueur, leur dernière expression. Ce serait une série d'histoires judiciaires, un réseau de compendium. Une fois possesseurs réels de toutes les théories de droit étrangères, et pouvant asseoir sur les bases de l'expérience la théorie générale de la jurisprudence comparée, nous pourrions alors décider victorieusement sur l'opportunité de toute introduction nouvelle dans les prescriptions de la loi.

Il est évident qu'un tableau de la procédure danoise n'est qu'un détail, dans la masse de matériaux dont se doit occuper la science; mais pour le composer, pour lui donner toute l'utilité dont il est susceptible, il fallait partir de cette idée dont nous venons de reproduire quelques fragmens. C'est ce qu'a fait l'auteur; aussi ne donne-t-il son livre que comme un fragment de la jurisprudence comparée. Dans l'absence de tout travail qui posât les bases premières, M. Stein a dû indiquer le système dans lequel il se proposait de faire rentrer son travail, et l'objet auquel il le destinait. Dans son introduction il donne un aperçu rapide de ce qui est nécessairement commun à toute procédure, de ce qui se retrouve à toutes les époques et chez tous les peuples, et il trace les principaux traits distinctifs de la procédure danoise. De là il passe à la description de son développement et de ses transformations diverses. Mais après cette introduction, il ne se livre plus à aucun parallèlle; satisfait d'avoir posé au lecteur les bases générales dès le commencement, il lui laisse le soin de l'application aux détails.

Le droit pratique se développe de deux manières : au fur et à mesure des besoins journaliers, ne se transformant qu'au moment où il ne lui est plus possible de se mouvoir; c'est ce que l'auteur nomme développement de pratique pure, développement extérieur : ou bien la science lui indique elle-même sa marche; elle le précède, et lui montrant l'avenir dans le présent, elle lui enseigne à comprendre ce qui lui manque, avant qu'il n'en subisse les inconvéniens; dès lors la transformation est intelligente. Cette seconde espèce de développement scientifique, l'auteur le nomme développement intérieur. Dans la procédure danoise le développement est tout extérieur; c'est le résultat des études qui ont produit le présent ouvrage. Il n'en est pas de même de la législation allemande, dont l'élaboration a été toute scientifique, quoique partie du même point, la vieille et simple procédure des populations chrétiennes germaniques. Dans l'origine de toutes deux, c'est le peuple, membre encore actif de l'état, qui juge. Point d'autre preuve que le serment, point d'autre droit que celui inventé et appliqué spontanément à chaque fait par les lumières naturelles de ces populations. Les principes de cette vieille constitution judiciaire, profondément enracinés dans les mœurs, maintinrent l'antique procédure en Danemark jusqu'au temps de Christian V; de là une grande division de ce tableau historique en deux sections principales, avant et après Christian. La première période, dit M. Stein, peut, d'après la puissance constante des principes originaires, se nommer la période du serment. Mais, dans les limites de cette ère judiciaire, on peut encore reconnaître une série de modifications. C'est là seulement que se décèle le caractère particulier de la procédure danoise, caractère que l'on distingue de toutes les autres procédures sorties du même berceau.

Sous le règne de Christian V, une révolution s'opère dans la constitution judiciaire du Danemark. Le serment, comme preuve unique, est abrogé; à sa place s'introduisent les théories générales de la preuve. Là on peut remarquer plus que partout ailleurs combien la procédure danoise est toute de

pratique. Les nouvelles dispositions n'ont point anéanti les anciens principes. La pratique, transportée dans un nouvel état de choses, y conserve toutes ses allures premières; rien n'est essentiellement changé, et l'usage à son tour reproduit sous une forme différente toute l'ancienne procédure. Telle est cette esquisse de la procédure danoise. On reconnaîtra, dit l'auteur, de quelque opinion que l'on soit, que mon travail a le mérite d'être unique dans la littérature allemande, où l'on ne saurait trouver pour cette branche de la science du droit aucun travail quelque peu complet.

**Observations concernant les changements apportés au projet de loi sur le régime des prisons, par M. Charles Lucas, de l'Institut.—Paris, 1842, chez Cosson, imp., in-8°.**

Le 9 mai 1840, le gouvernement avait présenté un projet de loi tendant à introduire dans le régime général des prisons une réforme appelée par tous ceux qui ont souci de l'amélioration de l'espèce et de la sécurité de la société. Les deux points que le projet indiquait surtout aux réformes furent les deux points extrêmes : les *prisons départementales* et les *bagnes*. Il proposait l'application de l'emprisonnement individuel pour les premières et consacrait la suppression des bagnes. La commission a, au contraire, proposé d'étendre le régime individuel à tous les condamnés à l'emprisonnement, à la réclusion et aux travaux forcés. M. Lucas a voulu défendre le projet du gouvernement.

Voici les conclusions de M. Lucas, qu'il nous importe surtout de connaître. L'honorable savant propose l'emprisonnement individuel pour les inculpés, les prévenus et les accusés; il le conseille pour les petits délinquans avec aggravation dans la durée. Il en repousse l'application aux enfans, même avec le palliatif des libertés provisoires, réclamant pour eux des établissemens à la fois agricoles et industriels où l'on reproduise l'organisation et les besoins de la famille. Mais partout et toujours la vie en commun pour l'enfant et point de

règle de silence en dehors du travail et de l'école. Il repousse enfin l'application de l'emprisonnement individuel aux condamnés à long terme. D'après le système de M. Lucas, les constructions des maisons centrales à élever doivent présenter la cellule de nuit, les facilités nécessaires pour le travail de jour, une population qui n'excède jamais le maximum de cinq cents. Il veut ensuite que l'on n'y renferme que des condamnés à la détention de moins de deux ans. Mais le changement dans lequel M. Lucas voit la plus grande amélioration du régime des prisons est celui qui doit porter sur le personnel; il veut surtout un personnel religieux, si l'on peut parler ainsi.

«Nous avons déjà, dit-il, en remplacement des gardiens dans nos maisons centrales de femmes, des sœurs et surtout dans le plus grand nombre de ces maisons un ordre spirituel de sœurs dont nous remercions Dieu et le gouvernement éclairé de notre pays d'avoir pu concevoir et réaliser l'idée. L'administration fait en ce moment un progrès et un grand progrès de plus en introduisant dans l'une de nos maisons centrales les frères de la doctrine chrétienne. Heureux essai qui semble tenir ce qu'il avait promis. Nous touchons à l'époque où l'administration française aura eu le mérite de résoudre la partie la plus efficace peut-être du système de la réforme pénitentiaire, l'organisation du personnel des agens secondaires; mais le moment approche aussi où il s'agira de compléter l'œuvre, d'étendre la réforme au personnel des agens supérieurs, et de trouver et poser partout la clef de la voûte, le directeur. »

**De l'arsin et de l'abattis de maison dans le nord de la France, par M. Le Glay, archiviste général du département du Nord, correspondant de l'Institut. — Lille, 1842, imp. de Danel. In-8°.**

L'*arsin* ou *incendie judiciaire* était une peine infligée aux coupables dans leur propriété, leur maison, leur domicile. Il

en était de même de l'*abattis de maison* pour de certaines causes. L'une ou l'autre peine était prononcée, et souvent c'était la commune elle-même tout entière qui, blessée dans la personne de l'un de ses bourgeois, allait exécuter la sentence portée contre une maison. Voici comment on y procédait; nous copions la coutume de Lille :

« Si un déforain, habitant hors la ville, frappe, blesse ou tue, à tort et sans raison un bourgeois de la ville, et que ce bourgeois ou les siens portent plainte au rewart ou aux échevins, ceux-ci indiquent deux échevins et deux jurés assermentés pour faire une enquête sur l'existence du délit. Cette formalité remplie, le bailli est informé du fait, et il ordonne alors à tous les bourgeois et bourgeoises qui en ont connaissance de venir témoigner, sous la foi du serment, de tout ce qu'ils ont vu ou entendu. Lorsque le délit est constaté, tout le conseil en est instruit, et si l'étranger est trouvé coupable, il est décidé que pour le maintien des franchises de la cité la commune tirera vengeance du fait. Alors les quatre bannières de la cité sont déployées et arborées aux halles. Après avoir obtenu l'ordre du prévôt ou du bailli, on publie dans toute la ville un ban pour avertir que les bourgeois et les manants doivent escorter le rewart et le conseil pour obtenir vengeance. Alors on sonne la bancloque et les escalettes par trois fois, et tant que la cité se mette en marche ; le dernier tintement des cloches ne doit cesser tant que toutes les bannières ne soient hors de la ville. Cependant le rewart ou quelqu'un des échevins s'en va trouver le bailli ou son lieutenant pour le requérir de tenir la main à la franchise de la ville, et d'accompagner la commune dans la vengeance qu'elle va tirer. Au second coup des cloches, le bailli ou celui qui est désigné pour le remplacer, et le rewart, s'en vont par les rues, bannières déployées, pour assembler les connétables et les compagnies bourgeoises, et leur enjoindre de les accompagner au troisième coup; et quand les cloches sonnent à la volée, les bannières doivent marcher en tête et le rewart suivre avec toute la commune en armes. On s'achemine paisiblement les uns à

côté des autres, et lorsqu'on est arrivé à la maison du malfaiteur, le bailli, à la requête des échevins, doit faire un ban à haute voix et appeler par trois fois ledit malfaiteur par ses noms et prénoms, afin qu'il vienne faire amende honorable pour son forfait contre les franchises de la ville. Les cris doivent être faits à toutes les issues de l'habitation. Si le coupable se rend à l'appel, on doit recevoir sa satisfaction et juger selon son méfait, soit de *tison à porter au Cange ou de pèlerinage faire ou d'aucune autre amende.* Et alors le rewart et toute la commune doivent se retirer, et celui qui aura fait amende honorable sera conduit en prison avec ses gens. S'il se présente des cautions, on doit recevoir leur cautionnement jusqu'au taux indiqué par les échevins ; et l'on assignera un jour au délinquant pour comparaître au conseil, et l'on enjoindra à ses cautions de le ramener, sous peine de perdre leur caution, et au jour indiqué on lui infligera une amende proportionnée au méfait. »

« *Si,* au contraire, le malfaiteur sommé de se montrer ne paraît pas, alors, à la requête des échevins, on doit bouter le feu à la maison, et le rewart et la commune ne peuvent partir que tout ne soit brûlé et dans la maison et dans le pourpris jusqu'à rase terre. Quand tout est consommé, on publie un ban pour que chacun sorte du manoir sans rien emporter, et que tous s'en aillent les uns à côté des autres entre les premières et les dernières bannières. »

*M.* Le Glay observe que ce que n'avaient pu les efforts du clergé et de la noblesse pour forcer les communes à renoncer à ce droit terrible, s'opéra peu à peu et sans effort, le corps municipal l'ayant lui-même laissé tomber en désuétude dès qu'on ne le lui contestait plus. L'auteur n'a rencontré l'*arsin,* considéré comme vindicte communale, que dans les deux seules communes de Courtrai et de Lille. Il n'en est pas de même de l'*abattis de maison,* dont le nom n'a pas besoin d'explication. Le droit de détruire les maisons des coupables autrement que par le feu est constaté dans le Nord par des documens beaucoup plus nombreux et plus positifs. M. Le Glay le montre

établi, consacré par des actes solennels émanés de l'autorité souveraine, pour un grand nombre de villes, bourgs et villages, et c'est particulièrement en Picardie que se présentent les cas les plus fréquens.

Ce que l'espace nous a permis de dire suffit pour montrer l'intérêt de ce nouveau travail de M. le docteur Le Gay : nos lecteurs connaissent déjà sa science et sa critique ; elles ne lui ont point fait défaut dans cette publication, petite d'étendue, mais pleine de choses.

## SCIENCES ET ARTS.

**De la situation politique de la France, de ses partis et de ses alliances naturelles, par E. G. — Paris, 1841, chez Paulin. Imp. de Bastien, à Toul. In-8°.**

Dans des considérations préliminaires, l'auteur jette un coup d'œil rapide sur le passé politique de la France, sur son régime actuel, sur les factions et les partis qui s'agitent dans son sein. Le corps de son ouvrage est divisé ensuite en deux parties bien distinctes : l'une consacrée à la politique intérieure, l'autre à la politique extérieure. Dans la première, l'auteur retrace toutes les phases du gouvernement français depuis l'année 1837, c'est-à-dire depuis le ministère de M. Molé jusqu'à celui du 29 octobre ; et il apprécie avec impartialité la conduite, les actes et les discours des divers partis pendant et depuis cette coalition passionnée formée en vue de la chute de M. le comte Molé, et dans laquelle les combattans, marchant en aveugles à l'assaut du pouvoir, n'ont pas craint, pour satisfaire leurs passions, de se blesser eux-mêmes, de s'*enfoncer* par un mot juste, quoique trivial, pourvu que leur adversaire fût renversé. L'auteur montre avec sagacité toute la perturbation jetée depuis dans la politique par l'abandon réciproque que les partis ont fait alors de leurs propres principes. Chaque chef de parti a remporté de ce combat quelque blessure qui aujourd'hui encore paralyse ses forces et diminue sa valeur

morale. Dans la seconde partie, consacrée à la politique étrangère, l'auteur traite la question des alliances qui conviennent à notre pays, il se prononce contre l'alliance anglaise, et recommande fortement l'alliance avec la Russie. Avec cette base et cet appui il espère arriver à un remaniement de l'Europe, dans lequel la France obtiendrait vers le Nord et l'Est les parties de territoire nécessaires à sa sécurité du côté de l'Allemagne. L'auteur pense qu'il n'est pas nécessaire, pour qu'une alliance soit solide, qu'elle soit fondée sur une conformité de principes et d'origine chez les deux gouvernemens contractans. Il a bien plus de foi aux alliances d'intérêts, et il trouve que les intérêts de la France et de la Russie sont identiques en face de l'ambition et de l'esprit d'envahissement de l'Angleterre, qu'il s'agit de réprimer. Enfin, loin de craindre qu'une conflagration générale soit le résultat de ce changement d'alliance de la part de la France, il pense que c'est le seul moyen de la prévenir; car cette union formidable des deux premières puissances militaires de l'Europe, en même temps qu'elle arrêterait les développemens de la puissance anglaise, lui enlèverait l'envie de résister à une action juste, mais énergique.

**Exposition critique des principes de l'école sociétaire de Fourier, par M. Antoine Gaspard Bellin. — Lyon, 1841, imp. de Delaroche. In-8°.**

*M. Bellin* démontre comment Fourier résout le problème de la propriété; il fait voir que loin de l'abolir comme les saint-simoniens en méconnaissant la prétention usurpante, et comme aujourd'hui encore les communistes projettent de le faire quand ils auront triomphé, Fourier fournit à tous les hommes les moyens de jouir de ce droit précieux en unissant tous les intérêts dans une grande association des capitaux, du talent et du travail. Il s'occupe ensuite de l'organisation nouvelle et de la théorie étrange des passions, telles que les a produites l'auteur de la doctrine sociétaire. C'est ici la partie la plus bizarre du système de Fourier, et en même temps la plus

difficile à fonder en théorie et à réaliser en pratique; car si l'on peut croire qu'il soit possible, jusqu'à un certain point, de changer toutes les conditions de l'économie politique, de la propriété, du travail, de la richesse, comment est-il permis de penser que l'on puisse changer, modifier, dénaturer, supprimer même les passions, les sentimens les plus primitifs, les plus inhérens à notre nature, à notre être? Supprimer d'un trait de plume l'amour maternel, l'amour filial, la jalousie, le désir de possession exclusive est le propre d'un génie malade ou d'une folie bien caractérisée. On pourrait croire que c'est un travail vraiment puéril que de chercher à réfuter de pareilles aberrations, et cependant elles ont tellement fanatisé certaines têtes, qu'il y a une utilité réelle à en faire bien ressortir toute l'absurdité. C'est ce qu'a exécuté avec un véritable talent M. Bellin. Nous recommandons la lecture de son travail à tous ceux qui voudront avoir une idée réelle et saine du *fouriérisme*. C'est encore là une utopie *mathématiquement* vraie et *moralement* fausse, destinée à aller trouver le *saint-simonisme*, la *paix universelle* de l'abbé de Saint-Pierre, et tant d'autres rêves retournés au pays des chimères, d'où ils étaient venus. Au reste le fouriérisme a déjà fait ses preuves, et l'expérience l'a condamné. Un phalanstère a été créé, dit M. Bellin, dans un des plus beaux départemens de la France (à Houdan, Seine-et-Oise), non loin de la capitale, et malgré les conditions de prospérité les plus favorables, l'association industrielle agricole n'a pas tardé à se dissoudre. Tant il est vrai que les plus belles conceptions de l'esprit, si elles ne reposent pas sur une étude vraie et sincère de la nature humaine, s'évanouissent tout à coup quand arrive l'épreuve critique de l'expérimentation matérielle. Si jamais, ajoute l'auteur en finissant, et ses paroles sont aussi vraies qu'élevées, si jamais le système sociétaire, à l'aide de trompeuses promesses, parvient à se réaliser, il se brisera bientôt contre la constitution morale de l'homme, pour n'avoir pas fait acception de sa double nature, pour avoir enfin voulu faire de l'homme un animal intelligent.

De l'instruction publique en Autriche, par un diplomate étranger qui a longtemps résidé dans ce pays. — Paris, Delanchy. Chez Cousin, rue Jacob, 25. 1841. In-8° de IV-360 p. Prix : 5 fr.

Dans un ouvrage publié en 1832 sur l'Instruction publique en Allemagne, M. Saint-Marc Girardin disait : « Je n'ai pas rencontré un gouvernement qui ne veuille que son peuple sache lire et écrire, et le gouvernement que je croyais le moins zélé de ce côté, l'Autriche, est un des pays, je dois le dire pour rendre hommage à la vérité, où il y a le plus d'instruction parmi le peuple... Ce qui fait le mérite de ce gouvernement, c'est son esprit de suite et de conséquence, c'est un système admirablement ordonné, où tout se tient et se correspond, c'est un plan où tout est d'accord et de concert. » L'auteur de l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui a mis à contribution celui de M. Saint-Marc Girardin, et a profité de toutes les recherches de notre savant et spirituel professeur. Mais ayant séjourné longtemps en Autriche, il a pu amasser une foule de renseignemens nouveaux qui l'ont mis à même de faire un travail spécial sur l'Instruction publique telle qu'elle est établie dans ce gouvernement. Son livre est divisé en trois parties qui traitent de l'*Instruction populaire*, de l'*Instruction intermédiaire*, de l'*Instruction supérieure*. Nous examinerons en détail chacune de ces trois divisions.

*Instruction populaire*. L'institution philanthropique des salles d'asile date en Autriche de l'année 1829, époque à laquelle le premier établissement de ce genre a été fondé à Crémone. Depuis lors les salles d'asile ont été introduites dans beaucoup d'autres provinces de la monarchie. En 1838 il y en avait en tout soixante-deux, sans compter la Hongrie. Le nombre d'enfans qui y ont été reçus s'est élevé à sept mille neuf cent trente-cinq, et l'entretien de ces établissemens a coûté 50,793 florins. L'instruction élémentaire est obligatoire en Autriche. Les enfans des deux sexes y sont assujettis depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze ans accomplis. Les rétribu-

tions à payer dans les écoles populaires sont réduites au taux le plus modéré possible, et les parens indigens en sont affranchis. On distribue même gratis les livres d'école à leurs enfans. Le maximum du temps employé au travail ne doit pas dépasser treize heures par jour. Il y a en Autriche pour l'instruction populaire des écoles élémentaires, des écoles primaires supérieures et des écoles usuelles. Le système d'éducation qui y est suivi consiste à donner aux enfans du peuple une instruction appropriée à leur état, et fondée sur la religion. Il y a une école élémentaire auprès de chaque église paroissiale; on en établit aussi dans toutes les localités éloignées de la paroisse, où il y a cent enfans en âge d'école, dans un rayon d'un quart de mille, et en général partout où les circonstances locales empêchent les enfans de fréquenter l'école la plus proche de leur village. Pour chaque école élémentaire il y a un maître d'école qui ordinairement remplit en même temps les fonctions de marguillier de la paroisse. Partout où les localités le permettent il y a des écoles élémentaires séparées pour les filles. Les écoles primaires supérieures sont de trois et de quatre classes. Chaque district doit avoir une école primaire supérieure de quatre classes, et dans chaque chef-lieu de province, il y a une école primaire normale qui doit servir de modèle aux autres, et auprès de laquelle il y a un cours de pédagogique pour former des maîtres d'écoles. Les écoles usuelles sont instituées pour l'enseignement spécial des classes industrielles qui ont besoin d'une instruction plus soignée, appropriée à leur état et à leurs professions. A côté des écoles populaires il y a, comme pour les compléter, des écoles de répétition ou de perfectionnement pour les enfans qui ont passé l'âge d'école, c'est-à-dire qui ont atteint leur douzième année. Il y a certaines conditions exigées pour passer d'une classe dans une autre, ou d'une école inférieure à une école supérieure; des examens justifient des progrès et classent les capacités. Le clergé, en Autriche, est obligé envers l'état, par sa vocation, de lui prêter son aide et son ministère dans tout ce qui concerne les écoles inférieures. Les règlemens ordonnent en

outre des visites d'inspection et des rapports annuels sur l'état des écoles. La question qui concerne les maîtres d'écoles est aussi très-développée dans cet ouvrage et y obtient toute l'importance qu'elle mérite. Quoique les écoles catholiques admettent les enfans qui n'appartiennent pas à cette religion, il y a cependant des écoles non catholiques, et les juifs peuvent entrer dans les écoles chrétiennes. Le gouvernement autrichien a pris des mesures efficaces pour favoriser l'instruction populaire parmi ces derniers. La première partie du livre concernant l'instruction populaire se termine par des recherches statistiques sur les écoles, et par l'examen des progrès obtenus dans ces différens établissemens.

*Instruction intermédiaire.* Cette seconde partie comprend une statistique générale des établissemens d'instruction publique en 1832, d'après M. Saint-Marc Girardin, un rapprochement statistique avec la Prusse, un plan des études, dans les gymnases, et une comparaison entre les plans des études en Autriche, en Prusse et en Bavière. Quant à la méthode d'enseignement, elle repose en grande partie sur une ancienne routine, et on a jusqu'à présent peu profité, en Autriche, des améliorations et des changemens adoptés dans d'autres pays pour faciliter et simplifier les études. L'admission dans les gymnases exige certaines conditions de capacité qui sont une garantie pour l'instruction publique. L'auteur s'occupe ensuite de la surveillance exercée par les professeurs, de l'instruction religieuse et des exercices de piété, des examens, des peines disciplinaires, des conditions d'admission au professorat, des encouragemens accordés aux professeurs, des fonds employés à la fondation des bourses, du personnel des gymnases et des lois disciplinaires concernant l'ordre hiérarchique. Puis, après avoir parlé de la librairie privilégiée pour les livres de classes, et de l'influence de l'instruction usuelle sur l'instruction lettrée, il termine sa seconde partie par des tableaux et des documens statistiques pareils à ceux de la première.

*Instruction supérieure.* Les universités, comme les gymnases, sont organisées, en Autriche, toutes sur le même pied

et d'après le même système, à quelque différence près dans les détails de la distribution des études. Il nous suffira donc d'en décrire une, celle de Vienne par exemple. Fondée en 1365, par le duc Rodolphe IV, réformée à plusieurs reprises, et confiée en 1622, par Ferdinand II aux jésuites, qui la réglèrent selon leur système, l'université de Vienne reçut, en 1756, une organisation nouvelle de l'impératrice Marie-Thérèse, d'après les conseils de son médecin, Gerhard Van Swieten. Son personnel se compose ainsi : un recteur, un chancelier, six directeurs, cinq vice-directeurs, quatre procureurs des quatre nations académiques, quatre *seniores*, un syndic, cinquante-un professeurs, vingt-sept suppléans, cinq maîtres de langue et plusieurs employés d'un ordre inférieur. La faculté de philosophie correspond à ce qu'on nomme en France la *Faculté des sciences* et celle des *lettres*. Les objets enseignés à cette faculté sont partagés en trois classes ou catégories; la première comprend l'instruction religieuse, la philosophie proprement dite, les mathématiques élémentaires, la physique et la philologie latine; la seconde, l'histoire universelle et celle de l'empire d'Autriche, l'histoire naturelle, la littérature classique, la philologie grecque, l'esthétique, l'histoire de la philosophie, l'économie rurale et la pédagogie; dans la troisième classe sont comprises l'astronomie, les hautes mathématiques, la géométrie pratique, l'architecture, la mécanique et la chimie appliquée aux arts. Parmi ces cours, les uns sont obligatoires et les autres facultatifs. On n'est admis aux études philosophiques qu'après avoir terminé les six classes des gymnases et produit les certificats requis. A la faculté de théologie le cours est de quatre ans. Aucun élève ne peut être admis à la prédication avant d'avoir terminé les cours d'histoire biblique, de la dogmatique, de la théologie morale et de la *homélitique*. Les évêques et les archevêques sont autorisés à surveiller les universités et tous les autres établissemens publics d'instruction supérieure, pour qu'il ne se glisse dans l'enseignement de la philosophie et de la théologie rien de ce qui pourrait porter atteinte à la pureté

des principes religieux. A la faculté de droit, le cours qui comprend en même temps les sciences politiques et administratives, telles que police, commerce, finances, est de quatre ans. On y étudie le droit naturel, criminel, romain, de l'Église, civil autrichien, féodal, de change et de commerce. A la faculté de médecine et de chirurgie, les études, organisées en 1833 d'après un nouveau plan, se partagent en différentes branches. Après quelques dispositions générales sur les études académiques dans l'empire d'Autriche, l'auteur termine par des détails curieux sur l'académie Thérésienne des chevaliers, sur l'académie des ingénieurs, et sur l'institut polytechnique.

Rapport de la commission des prisons au sénat de Francfort-sur-le-Mein, sur un projet de prison générale. —Francfort-sur-le-Mein, 30 mars 1840. In-8° de 112 p. (en allemand). Prix : 3 fr.

Ce n'est pas en France seulement que la question de la réforme des prisons préoccupe l'administration. L'Allemagne, qui se montre de plus en plus jalouse de ne pas rester en arrière dans la voie du progrès, songe sérieusement aussi à organiser un régime pénitentiaire qui garantisse la société des dangers de cette corruption qui s'exerce avec un si effrayant succès dans les prisons actuelles. Le gouvernement prussien examine en ce moment les rapports de trois commissaires qu'il avait envoyés en Angleterre pour étudier les divers systèmes d'emprisonnement, et parmi lesquels était le célèbre docteur Julius, aujourd'hui grand partisan du système de Pensylvanie, qu'il avait d'abord combattu. La plupart des autres états de l'Allemagne sont aussi à l'œuvre, et voici la ville libre de Francfort-sur-le-Mein qui a déjà fait examiner la question par deux commissions, l'une nommée par le sénat, dont le rapport forme une brochure de plus de 100 pages, contenant plusieurs plans ; la seconde nommée par l'assemblée législative, et dont le rapport, moins étendu, a été inséré dans le journal de Francfort.

Ces deux commissions avaient à faire des propositions pour l'établissement d'une maison générale propre à renfermer les détenus de toutes les catégories, et qui devrait être substituée aux quatre ou cinq prisons actuellement existantes dans la ville de Francfort. Elles ont d'abord discuté les divers systèmes pénitentiaires, et c'était en effet par là qu'il fallait commencer, car les dispositions du bâtiment à construire devaient être différentes suivant qu'il faudrait approprier le bâtiment au système de l'emprisonnement cellulaire de jour et de nuit, à celui du travail en commun pendant le jour, ou à tout autre. Mais les deux commissions n'ont pas été d'accord sur le choix à faire entre les divers systèmes proposés par les publicistes. La première s'était prononcée pour le système de Pensylvanie, c'est-à-dire pour la séparation absolue des détenus; la seconde, au contraire, adopte le travail en commun, conformément aux vues développées par M. Ch. Lucas, et veut réserver la cellule comme moyen d'aggraver la rigueur de la peine. — Ce sont là maintenant les deux systèmes en présence partout où la question s'agite. Les rapports des commissaires envoyés en Angleterre par le roi de Prusse présentent le même dissentiment; le docteur Julius seul s'est prononcé pour l'emprisonnement cellulaire. Dans un conflit si général, ce qui nous paraît le plus désirable, c'est que les deux systèmes soient appliqués l'un et l'autre sur une grande échelle, et qu'on laisse à l'expérience le soin de trancher la question de préférence.

Recueil des Actes de la séance publique de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, tenue le 29 décembre 1840, avec le portrait de M. Collins.— Saint-Pétersbourg, 1841. Chez Graeff. In-4°.

Après l'état du personnel de l'Académie, qui s'étend jusqu'à la page XXIII, vient le compte rendu pour l'année 1840, par M. Fuss, secrétaire perpétuel; ce rapport est en français. Il contient d'abord une notice sur Edward Collins, mathémati-

cien, né à Pétersbourg, en 1791, d'une famille écossaise émigrée en Prusse, et mort le 4 août 1840. Le secrétaire perpétuel rend ensuite compte des progrès de la publication des travaux de l'Académie; tels que onze nouvelles livraisons des trois sections des mémoires, le *Bulletin* scientifique, dont le huitième volume est commencé; les matériaux pour servir à la connaissance de la Russie et des pays Asiatiques voisins (en allemand), par Baer et Helmersen, ouvrage dont le quatrième et le cinquième volume vont paraître; enfin le Dictionnaire georgien, russe et français, par Tchoubinoff, ouvrage qui a remporté le grand prix fondé par Demidoff, et que l'Académie a jugé digne de paraître sous ses auspices. Elle fait imprimer également à ses frais la dissertation du professeur Unger à Gratz, sur l'accroissement successif de la tige des plantes dicotylédonées, qui au concours académique de 1837 avait obtenu un accessit. Sur la recommandation de l'Académie, le gouvernement fait imprimer aussi le bel ouvrage sur les algues ou plantes marines recueillies dans l'expédition du contre-amiral Lutke, par le botaniste Mertens et le docteur Ruprecht, conservateur du musée botanique de l'Académie. De là M. Fuss passe à l'énumération des travaux individuels des académiciens. Il avoue que les travaux des astronomes ne sont point sortis de l'observatoire central, ce qui veut dire que l'Académie n'en a point entendu la lecture. Il est vrai que les professeurs de l'observatoire sont obligés d'instruire dans la théorie et la pratique de l'astronomie les jeunes gens qui se livrent à l'étude de cette science, et que depuis dix ans un des astronomes est occupé de travaux relatifs à la mesure d'un arc du méridien en Finlande. L'Académie a entendu un rapport sur l'expédition de Ziwolka à la Nouvelle-Zemble, expédition qui avait pour but d'explorer la pointe nord-est de l'île; malheureusement le chef et une partie de l'équipage sont morts de maladie, et le but de l'entreprise a manqué; seulement on s'est assuré que la baie de la Croix est l'entrée d'un golfe profond, et que vis-à-vis du cap Nassau existe une île autour de laquelle s'amoncèlent continuellement des masses de glace. M. Stucken-

berg a communiqué à l'Académie un fragment d'une hydrographie complète de l'empire russe, à laquelle il travaille; et Helmersen et Hofmann ont fait hommage à l'Académie, le premier, de ses voyages aux monts Oural et dans les steppes des Kirghises, et le second, de son voyage à l'île de Hochlard et en Finlande. Ces deux relations feront partie du recueil mentionné plus haut, que préparent Baer et Helmersen.

Nous sommes obligés de passer sous silence les travaux de beaucoup d'autres membres de l'Académie, et nous nous bornerons à citer quelques travaux des académiciens qui font partie de la classe historique. « Nous rencontrons d'abord, dit le secrétaire perpétuel, le tome V de l'histoire de Russie, de M. Oustrialoff, et un mémoire du même auteur sur la migration des paysans, mémoire qui fait partie de ses recherches sur le développement historique de la *vie intérieure* des Russes. M. Schmidt nous a livré un essai critique sur la fixation de l'ère et des premiers momens historiques du bouddhisme, et M. Dorn son essai historique sur les schahs de Chirwan et une histoire de ce pays sous leurs lieutenans et les kans, de 1538 à 1820. M. Brosset s'est occupé à revoir et à *amender* le texte arménien de l'histoire des Orbélians, ouvrage dont M. Saint-Martin avait publié à Paris une traduction française accompagnée de nombreuses notes, mais qui se trouve à présent entièrement épuisée. M. Brosset en a donné une nouvelle traduction française, faite sur un manuscrit complet de l'ouvrage d'Étienne de Sionnie. Le même académicien nous a lu deux notes, l'une sur quelques cachets géorgiens, et l'autre sur le village arménien d'Acorhi et sur le couvent de Saint-Jacques, situés l'un et l'autre au pied de l'Ararat, et ensevelis à présent, avec une grande partie de leur population, sous les débris de cette montagne. M. Brosset soigne l'impression de la géographie de la Géorgie, de Wakhoucht, et d'un roman géorgien des amours de Tariel et de Nestan-Daredjan, plus connu en Russie sous le nom de la *Peau de Panthère*... M. Hipping de Finlande nous a adressé un savant mémoire sur les bâtons et calendriers

runiques; M. Sjœgren a achevé sa grammaire de la langue osséthique et y a joint un vocabulaire, et dès que les poinçons de quelques lettres seront gravés, on fera commencer l'impression. Les remarques grammaticales de M. Dorn sur le *Puschtu* ou la langue des Afghanes ont paru dans notre recueil, et renferment un traité presque complet de la grammaire de cette langue. Pour achever ce travail, notre orientaliste a jugé utile de rédiger aussi une chrestomathie et un petit dictionnaire afghanes, dont l'Académie a décrété la publication à ses frais. L'impression des deux dictionnaires de la langue tibétaine de M. Schmidt continue encore. M. Graefe nous a présenté un mémoire sur les participes des langues de la souche indo-germanique, et M. le pasteur Muralt jeune, des recherches philologiques et critiques sur Philon, auxquelles a donné lieu l'examen du code manuscrit de vingt-sept traités de cet auteur qui se conserve à la bibliothèque de l'Académie. »

## Lettre du docteur Casimir Broussais à M. le baron Michel, officier de la Légion-d'Honneur, etc., etc., etc., sur l'emploi du tartre stibié à haute dose, les fièvres pernicieuses et l'affection typhoïde. — Paris, Moquet et Hauquelin. Chez Baillière. 1842. In-8°.

Puisque nous avons annoncé avec quelques développemens l'ouvrage de M. le baron Michel, il est juste de dire un mot de la réponse de M. Casimir Broussais. Et avant tout nous devons prévenir le lecteur que notre exactitude bibliographique n'a pas été jusqu'à reproduire le titre entier de cette brochure, dans lequel on a inséré à dessein tous les grades obtenus, toutes les fonctions remplies par M. le baron Michel. En agissant ainsi, M. Broussais a cru être piquant, il n'a été qu'inconvenant, pour ne rien dire de plus; et cela seul aurait suffi pour nous empêcher d'ouvrir cette brochure si nous n'avions voulu juger par nous-même comment M. le professeur du Val-de-Grâce a répondu à son adversaire. Examinons

donc cette réponse *malencontreuse* qui commence par la lettre suivante :

« Mon cher et très-honoré confrère,

» Je viens tenir la promesse que je vous ai faite, il y a quelques jours, en vous accusant réception de votre *Statistique médicale de l'hôpital militaire du Gros-Caillou*. Je vous disais alors que, si les notes insérées dans le *Recueil des mémoires de médecine militaire* contenaient, à mon grand regret, quelque chose qui vous ait été personnellement désagréable, vous aviez amplement pris votre revanche dans votre réponse, et que nous étions quittes à cet égard. J'ajoutais qu'il restait une question de science à débattre entre nous, et que, comme je croyais avoir un peu plus raison *après qu'avant* votre réponse, loin de me tenir pour battu, j'allais vous adresser quelques observations avec la confraternité la plus franche et la plus amicale. »

D'après cette lettre, il faut en convenir, on avait droit d'attendre de la part de M. Broussais une discussion purement médicale et absence complète de personnalités; puisque les deux adversaires étaient quittes l'un envers l'autre, la doctrine seule devait intervenir, et la *confraternité la plus franche et la plus amicale* ne devait pas avoir recours à une aigreur et à une colère mal dissimulées sous une bonhomie et une modestie d'emprunt. « Ce petit préambule, continue M. Broussais, me dispense de répondre à tout ce qu'il y a de personnel contre moi dans votre brochure; ainsi, je ne me défendrai pas, etc... » Puis il accumule avec le plus grand soin toutes les phrases, toutes les expressions plus ou moins personnelles qu'il a pu recueillir à l'aide d'une attention microscopique, et il les isole afin d'en exagérer la portée et d'en montrer l'*énormité*. Il se prépare ainsi à l'avance des moyens d'excuse, et forge des torts à son adversaire pour avoir le droit de lui prodiguer des épithètes *offensantes* et *extra-scientifiques*, pour nous servir de ses propres expres-

sions. Pauvres moyens oratoires! figure de rhétorique bien usée! Ou vous deviez ne pas écrire cette lettre, ou vous deviez modifier, changer entièrement votre réponse.

Vous réclamez en votre faveur le titre de *rédacteur* des Mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires. D'accord; mais quelles sont les fonctions attachées à cet emploi, à ce titre, si vous voulez? D'après votre propre explication, le tribunal supérieur de santé vous aurait donc institué pour se retrancher lui-même dans une sinécure toute approbative? Aucune de vos paroles, dites-vous, ne saurait passer sans qu'il *ne* (*sic*) *les approuve*. Nous admettons difficilement que le conseil de santé vous investisse d'un pouvoir aussi illimité, qu'il fasse ainsi bon marché de sa dignité personnelle, et qu'il approuve des prétentions aussi présomptueusement exprimées. Que vous soyez chargé de veiller à ce que *des idées hypothétiques* ne lui soient pas dénoncées comme *des vérités solides*, rien de mieux, quoique cependant le temps suffise pour faire justice d'une erreur. Par un rapport faites recevoir ou rejeter tel ou tel mémoire; mais que, ce mémoire une fois admis à être imprimé, vous alliez y ajouter des notes contradictoires, c'est là un procédé inouï, injuste, peu séant. Admettons pour un moment que ce droit appartienne à tout rédacteur, à tout rapporteur; est-il décent, est-il convenable que l'examen d'un travail soit confié à celui-là même qui professe des doctrines contraires à celles de l'auteur de ce travail? Vous cherchez vainement à rendre solidaires les deux autres rédacteurs, vos confrères; la responsabilité des notes pèse sur vous seul; vous en êtes vous-même convenu. Eh bien! nous le répétons, est-il convenable que vous, le fils du célèbre Broussais, et par cela même le défenseur obligé, héréditaire de la doctrine physiologique, vous soyez appelé à juger un travail qui contient des idées contraires à cette même doctrine? La manière la plus noble, la plus digne de réfuter les faits pathologiques avancés par M. le baron Michel, était de nous donner la statistique médicale de l'hôpital du Val-de-Grâce. Vous annoncez que vous allez la publier et qu'elle comprend

*dix ans* de service, par opposition avec la *statistique d'un an* de M. le baron Michel. Pourquoi ce terme de dix ans? Pourquoi avoir tant tardé à publier cette statistique? On ne peut se méprendre sur vos motifs; car on ne saurait refuser à M. Michel le mérite d'avoir provoqué ce travail, qui ne peut manquer d'être utile à la science, surtout si vous donnez le chiffre exact de la mortalité avec les circonstances qui l'ont accompagnée. Espérons que cet exemple sera suivi dans tous les grands hôpitaux, que les résultats de la médication de chaque professeur seront exposés au grand jour, et que par entêtement de système on ne dira plus à l'ombre : *Faciamus experimentum in anima vili.*

M. Broussais reproche à M. le baron Michel d'avoir vanté certaines découvertes de l'école italienne; « vous pouvez, dit-il, rester dans votre opinion avec Rasori, Giaccomini, etc.; mais, moi, qui parle en France et à des Français, je m'en tiens à mon expérience, fortifiée de celle de mes compatriotes. » La science, la vérité est une et ne connaît pas les questions de nationalité; que tel moyen thérapeutique soit employé en Italie, que nous importe à nous autres Français, s'il nous tire d'affaire au lieu de nous tuer *physiologiquement*? Et d'ailleurs M. Broussais ne devrait pas nous forcer de lui rappeler que toutes les facultés françaises ont toujours repoussé la doctrine de son père. Ce n'est donc pas renoncer à sa nationalité que de ne pas partager les erreurs d'un homme de génie.

La réfutation serait longue si l'on voulait *répondre* à la *réponse* de M. Broussais ; nous n'avons ni qualité, ni mission pour entreprendre cette tâche, et nous craindrions d'ailleurs d'ennuyer le lecteur. Regrettons seulement que les hommes de science descendent ainsi au rôle de pamphlétaires. Nous espérons que M. le baron Michel ne relèvera pas des attaques indignes d'un homme sérieux. M. Broussais sera blâmé parce qu'un second tort n'efface pas un premier. Il s'est montré homme de passion; or, comme toute passion est maladroite, il s'est fourvoyé au point d'oublier les convenances, et même sa propre langue.

## LITTÉRATURE ANCIENNE.

**Études sur les tragiques grecs, ou examen critique d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, précedé d'une histoire générale de la tragédie grecque, par M. Patin, professeur de poésie latine à la Faculté des lettres de Paris. Tome Ier.— Paris, Panckoucke. Chez Hachette, rue Pierre-Sarrazin, 12. 1841. In-8° de VII-433 p**

« Après les travaux multipliés de tant de savans et judicieux écrivains qui n'ont cessé et ne cessent encore d'épurer, de compléter les textes du théâtre tragique des grecs, d'en éclaircir les difficultés de toutes sortes, mythologiques, archéologiques, historiques, d'en expliquer l'esprit; après les disputes littéraires où ont été plus d'une fois remis en question les principes mêmes d'après lesquels on doit le juger; après ces hardis essais qu'ont fait naître particulièrement dans ces dernières années, et la satiété des formes qu'il avait consacrées, et la séduction de formes nouvelles, offertes à l'imitation par des modèles bien différens, nous sommes, je le crois, plus capables qu'on ne l'a encore été d'apprécier sans préoccupation étrangère, librement, impartialement, ses originales beautés. » Ces paroles de M. Patin indiquent suffisamment le genre de travail qu'il vient d'entreprendre, et qui le placerait infailliblement parmi nos meilleurs critiques littéraires, s'il n'avait déjà conquis ce rang par ses précédentes publications. Avant d'analyser les différentes parties de ce remarquable ouvrage, nous indiquons sommairement le contenu des cinq livres entre lesquels il a été distribué. Le premier renferme une histoire de la tragédie grecque; les trois livres suivans sont consacrés à Eschyle, à Sophocle et à Euripide. Dans le cinquième et dernier livre, M. Patin rassemble et résume, sous la forme d'une critique, les jugemens portés jusqu'à ce jour sur la tragédie grecque. Entrons maintenant dans quelques détails sur chacune de ces divisions.

La poésie se partagea de bonne heure chez les Grecs en trois genres : poésie épique, poésie didactique et poésie lyrique. Ces trois formes principales perdirent de leur importance lorsque l'invention de l'écriture et l'établissement de l'histoire les rendirent moins nécessaires ; c'est alors que parut l'art dramatique, qui, à l'insu des Grecs eux-mêmes, existait déjà dans les poëmes d'Homère, sous la forme de récits, et dans les chants dithyrambiques des rites dionysiaques. Les louanges du dieu étaient célébrées par des chœurs dont la distribution naturelle en coryphées et en choristes eût seule conduit à l'invention du dialogue. Dans ces chants on intercala plus tard des récits où étaient primitivement rappelées les aventures de la divinité que l'on fêtait. C'est à cette innovation que l'on doit la découverte de l'art dramatique et des divers genres, entre lesquels il ne tarda pas à se partager et particulièrement de la tragédie. Née au milieu des cérémonies de la religion, la tragédie dut se consacrer d'abord à exposer aux regards les aventures des dieux. A la puissance de la poésie vint s'unir celle de tous les autres arts, et tout conspira pour produire le plaisir dramatique. Quand la représentation théatrale se fut entourée par degrés de toutes ses séductions et de tous ses prestiges, alors un homme vint qui, s'emparant de tous les matériaux, éleva seul le monument et mérita d'être appelé le créateur, le père de l'art dramatique. Le nom d'Eschyle, en effet, est le premier auquel se rattache l'histoire des progrès de la tragédie naissante ; ceux qui l'ont précédé ne sont que des noms auxquels nous ne pouvons rien rattacher. Nous savons seulement qu'il y eut autrefois un Thespis, un Chérilus, un Pratinas, un Phrynicus, qui travaillèrent tour à tour à former le grand Eschyle. Après avoir raconté l'origine, les progrès et les transformations diverses de la tragédie, M. Patin nous fait connaître le caractère de ses principaux représentans et de leurs écoles, la foule même des poëtes, d'ordre inférieur, qu'elle a produits et au temps des grands maîtres et dans les âges suivans ; sans oublier ces illustres acteurs qui, dans le déclin de l'inspiration drama-

tique, restèrent presque ses seuls interprètes. Cette tragédie, dont la décadence même ne fut pas sans éclat, on la suit sur toutes les scènes suscitées par la scène athénienne, dans les villes, dans les îles de la Grèce, en Sicile, en Macédoine, à Alexandrie, à Rome; on la montre se perpétuant par les nombreuses imitations des pièces grecques, par la rare application de la poétique grecque à d'autres sujets, romains, juifs, chrétiens. Enfin, après avoir donné une idée de l'immense et universelle popularité qu'elle obtint chez les anciens, et dont l'ensemble de leur civilisation, leurs mœurs, leurs lettres, leurs arts offrent partout le témoignage, on retrace son influence sur la renaissance, sur les nouveaux développemens du théâtre, et particulièrement du genre tragique chez les modernes.

Nous ne possédons aujourd'hui que sept pièces du nombreux théâtre d'Eschyle. La première en date, *les Suppliantes*, est aussi pauvre d'intérêt que riche de poésie. *Les Suppliantes* ne sont autres que les célèbres Danaïdes, dont les aventures fabuleuses ont été si souvent exposées sur la scène. Les filles de Danaüs ont fui les rivages du Nil pour échapper à l'hymen de leurs cousins, les fils d'Egyptus, et ont été chercher un asile en Grèce, dans la ville d'Argos, d'où elles tirent leur origine. La première scène nous les montre adressant des prières aux divinités étrangères. Survient le roi des Pélasges à la tête d'hommes armés; les Danaïdes implorent leur assistance. Il hésite, et imagine de s'en remettre à la décision de ses propres sujets. Danaüs se rend donc à la ville, et obtient du peuple d'Argos promesse de protection. Cependant un vaisseau aborde et dépose sur le rivage une troupe d'Égyptiens; Danaüs va prévenir Pélasgus, qui accourt délivrer les suppliantes au moment où les Égyptiens vont les entraîner. Entre le roi des Pélasges et le héraut des fils d'Égyptus, s'engage une dispute violente, suivie d'une déclaration de guerre; et la pièce se termine par des chants où le chœur exprime à la fois sa reconnaissance pour la générosité de Pélasgus et ses craintes sur l'issue de la lutte qui

va commencer. *Les sept Chefs devant Thèbes* ou *la Thébaïde* est la seule tragédie qui nous reste d'une tétralogie composée de *Laïus*, d'*OEdipe*, de *la Thébaïde* et d'un drame satirique intitulé *le Sphinx*. Le sujet est le même qu'Euripide a traité ensuite dans les Phéniciennes, c'est-à-dire le siége de Thèbes par les sept princes confédérés. La pièce s'ouvre par un spectacle imposant; tout le peuple y paraît rassemblé pour recevoir, à l'approche de l'assaut, les ordres de son souverain et de son général. A ce pompeux appareil répond l'élévation, la hardiesse d'un langage qui ne fléchit pas, lors même que le roi thébain cède la parole à un personnage subalterne, à un espion chargé d'observer les assiégeans, et qui en rapporte des nouvelles. La tragédie des *Perses* est ainsi nommée parce que le chœur est composé de femmes perses. Le sujet est purement historique; c'est la défaite de l'armée navale de Xerxès. La scène est à Suze, dans le palais du roi. Darius sort de sa tombe pour ordonner à son fils de ne plus faire la guerre à un peuple que les dieux protégent. La première idée de cette pièce est due au vieux Phrynicus. *Prométhée*, pièce qui a été l'objet de tant de jugemens contradictoires; le sujet est Prométhée puni pour avoir été le bienfaiteur des hommes, en dérobant pour eux le feu céleste, c'est-à-dire la force de caractère luttant contre l'injustice et l'adversité. *Agamemnon*; ce prince revenant du siége de Troie avec Cassandre, sa captive, est assassiné par Clytemnestre et Egisthe. Le rôle de Cassandre prophétisant les malheurs qui vont fondre sur la maison d'Agamemnon forme le principal intérêt de cette pièce. *Les Choéphores*, ainsi intitulés parce que le chœur, composé de captives troyennes, esclaves de Clytemnestre, est chargé de verser sur la tombe d'Agamemnon le sacrifice expiatoire. Le sujet est Oreste vengeant la mort de son père sur Clytemnestre; lorsque cet horrible devoir a été accompli, le parricide est livré aux furies qui troublent sa raison. *Les Euménides*, pièce ainsi nommée d'après le chœur composé de Furies qui persécutent Oreste. Celui-ci plaide sa cause devant l'aréopage et est acquitté par la voix de Minerve.

Dans l'ouvrage de M. Patin, chacune de ces tragédies a son chapitre à part, où elle est considérée et en elle-même et relativement au système dramatique de son auteur; replacée parmi les circonstances au sein desquelles elle s'est produite, et qui en ont accru l'intérêt; rapprochée d'autres pièces grecques, soit conservées, soit perdues, auxquelles l'unissaient le lien d'une même composition, d'une même représentation, ou simplement la communauté, l'analogie des sujets; comparée enfin aux imitations plus ou moins *libres* et originales qu'on en a faites chez les Romains, chez nous, chez d'autres peuples de l'Europe moderne. La même méthode, la même analyse, les mêmes recherches sont appliquées aux théâtres de Sophocle et d'Euripide. L'inégalité de ces trois théâtres n'a pas permis à M. Patin de les faire correspondre aux trois volumes que doit contenir l'ouvrage en entier. C'est ainsi que le premier volume se termine par les deux pièces suivantes, qui font partie du théâtre de Sophocle. *Ajax*, sa fureur, sa mort et la dispute qui s'éleva au sujet de ses funérailles; tel est le sujet de cette tragédie. *Les Trachiniennes*, ou la mort d'Hercule. Le lieu de la scène est à Trachine, ville de Thessalie, et le chœur est composé de jeunes filles du pays. Nous réservons pour notre prochain numéro l'examen du second volume de M. Patin, et nous consacrerons quelques développemens à l'analyse du cinquième livre, qui doit contenir les jugemens et les résumés de notre savant et *spirituel* critique.

Art poétique d'Horace, traduit en vers français par Bon Lecamus, ancien élève de l'École polytechnique. Paris, L. Hachette, 1841. In-8° de 33 p. — Épître d'Horace aux Pisons sur l'Art poétique, précédée d'une introduction où sont traitées diverses questions relatives à ce poëme; par B. Gonod, bibliothécaire de la ville de Clermont-Ferrand, suivie d'une traduction en vers par C. F. X. Chanlaire, professeur au collége royal du Puy.

Clermont-Ferrand, Thibaut Landriot, 1841. In-8° de LXXV-335 p.

De tous les poëtes du siècle d'Auguste, Horace est un de ceux qui ont survécu avec le plus de gloire à dix-huit siècles de révolutions. Horace, ce poete spirituel dont le talent admirable excelle dans tous les genres, et qui avec une grâce égale,

De Cythère exalte les faveurs,
Chante les dieux, les héros, les buveurs,
Des sots auteurs berne les vers ineptes,
Nous instruisant par gracieux préceptes,
Et par sermons de joie antidotés.

Celui de ses ouvrages qui a le plus souvent exercé les traducteurs est l'Art poétique, que sa concision fait regarder cependant comme presque intraduisible, et dont les plates imitations peuvent surtout donner lieu à cette comparaison de tapisseries vues à l'envers. Les deux nouvelles traductions que nous en annonçons brillent, *sicut inter ignes luna minores*, par deux qualités qu'on ne saurait trop louer : l'exactitude et l'élégance.

Depuis longtemps M. Lecamus s'est identifié avec ce poëte, dont il est l'admirateur et l'interprète; dans cette traduction, qui fait suite à celle des Odes et précède les Satires, il a essayé d'imiter la coupe des vers, les accidens, les reprises, les exclamations et les finesses du dialogue; souvent il a réussi avec un rare bonheur; mais partout, même aux endroits où l'on s'aperçoit que notre langue maniérée n'a pu rendre la simplicité du modèle, on trouve le travail sincère et courageux d'un homme qui sent la difficulté de la tâche qu'il a entreprise, et qui, bien loin de se laisser arrêter, fait au contraire tous ses efforts pour la vaincre. Du reste nos lecteurs pourront juger du mérite de cette traduction en lisant le morceau suivant :

Quand à Quintilius vous lisiez un ouvrage :
Corrigez cet endroit, retouchez cette page,

Courage, disait-il. — Je ne puis faire mieux,
Je l'ai tenté vingt fois. — Effacez, je le veux ;
Ce sont des vers mal faits qu'à l'enclume il faut rendre.
Au lieu de les changer, vouliez-vous les défendre ?
Il ne disait plus rien, il vous tournait le dos,
Et vous laissait tout seul vous aimer sans rivaux.
Tel est l'homme de goût, l'ami plein de sagesse ;
Il biffe les vers durs, relève les faiblesses,
Note la négligence ou les vains ornements,
De toute phrase obscure il éclaircit le sens,
Il change un mot douteux ; aristarque sévère,
Il ne dit point : voudrais-je à mon ami déplaire,
L'offenser pour un rien ? — Ce rien peut en effet
Livrer un pauvre auteur aux affronts du sifflet.

(P. 31.)

Quant à M. Gonod, son ouvrage n'est pas seulement une traduction aussi littérale que possible, c'est un livre de science et de recherches qui se compose de trois parties; dans la première se trouve une sorte d'introduction divisée en six parties qui contiennent : 1° les opinions et les jugemens des principaux écrivains sur l'art poétique, depuis Dacier (1681) jusqu'à Théry (1832); 2° des opinions sur le but et l'objet de ce poëme; 3° sur son ordre et son économie ; 4° l'opinion du père Hardouin sur l'auteur de l'Art poétique; 5° sur l'époque où ce poëme a dû être composé; 6° sur ses sources. Puis viennent une comparaison des arts poétiques d'Horace, de Vida et de Boileau; une notice sur les Pisons à qui l'épître est adressée; les notices des manuscrits et des éditions des diverses bibliothèques publiques que l'auteur a consultés pour établir le texte le plus correct possible; au-dessous du texte est une traduction en prose aussi fidèle que possible, à laquelle est joint un grand nombre de notes pour donner quelques détails nécessaires à l'intelligence de l'original. Dans la seconde partie, l'auteur passe en revue les leçons et interprétations diverses, les soumet à de courtes discussions qu'il a toujours trouvé le moyen de rendre claires, malgré l'aridité du sujet. « Là, dit-il, en se servant des paroles du premier discours de Corneille, là, je dirai mes pensées tout simplement, sans esprit de contestation qui

m'engage à les soutenir, et sans prétendre que personne renonce en mafaveur à celles qu'il aura conçues. » (Préf. p. x.) La troisième partie enfin roule sur les préceptes ; l'auteur y démontre la liaison des idées entre elles, et y cite les passages qui ont été imités ou traduits par les modernes les plus célèbres, Corneille, Racine, Boileau; enfin le volume se termine par une traduction en vers de M. Chanlaire, qu'il n'était pas nécessaire d'y joindre, la traduction en prose pouvant suffire; néanmoins M. Chanlaire a fait de louables efforts, et Horace est un de ces poëtes dont on peut dire :

Si je n'y puis atteindre, heureux d'en approcher.

Le livre de M. Gonod est un livre où l'érudition se décèle à chaque page, et nous espérons que, ne bornant pas ses travaux au volume qu'il vient de publier, il voudra bien étendre ses commentaires sur les autres parties des œuvres d'Horace.

## LITTÉRATURE MODERNE.

### Actes de l'Académie royale de Bordeaux. Troisième année. — 1841. 1 vol. in-8° de 633 p.

Ce volume renferme vingt-un mémoires ou rapports lus aux séances de l'Académie de Bordeaux, par plusieurs des membres qui la composent.

Un des plus importans et des plus étendus de ces mémoires est celui de M. Rabanis, professeur d'histoire à la faculté de Bordeaux, sur les Mérovingiens d'Aquitaine et sur la charte d'Alaon, travail dont nous avons parlé dans un de nos derniers numéros. Deux autres mémoires concernent des contrées longtemps presque abandonnées, et qu'un chemin de fer, ouvert depuis six mois, va appeler à une vie nouvelle et à une importance réelle. Un de ces mémoires, dû au docteur Hamond, est un recueil d'aperçus historiques et topographiques sur la Teste-de-Buch et ses environs; l'autre, fruit des recherches de M. Allègre, ancien capitaine de navire, concerne la pêche dans le bassin d'Arcachon. Nous signalerons encore un document

de l'an 1498 qui fait connaître quelles étaient alors les cérémonies bizarres qui s'observaient à l'installation d'un nouvel évêque à Périgueux, cérémonies qu'avec plus ou moins de modifications on retrouve d'ailleurs à Troyes, à Cahors, à Amiens, en Italie; nous mentionnerons aussi des notices de M. G. Brunet, sur la statistique de la presse périodique dans les cinq parties du monde; de M. Durand, sur une bague antique trouvée dans les bois de Saint-Médard; de M. Jouannet, sur l'ancienne topographie de Bordeaux. Quant à ce qui concerne les sciences naturelles, nous avons trois mémoires à enregistrer : de M. Vallot, sur la chevrette, crevette puce (*gammarus pulex*); de M. Martin, sur la *coca* du Pérou, plante dont la culture fait la richesse de plusieurs provinces et qui appartient au genre *erythroxylon;* de M. L. Marchand, sur la pâleur et la largeur de la langue comme signe pathognomonique de l'intermittence fébrile.

Essai sur la calligraphie des manuscrits du moyen âge et sur les ornements des premiers livres d'heures imprimés, par E. H. Langlois. — Rouen, 1841, gr. in-8° de 180 pages.

Les divers ouvrages de Langlois, trop tôt enlevé à la science et à ses amis, sont recherchés de tous les amateurs des arts du dessin. Son *Essai sur la peinture sur verre*, ses *Stalles de la cathédrale de Rouen*, jouissent d'une juste estime; l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui ne peut qu'être tout aussi favorablement accueilli. On sait quelle est l'importance des miniatures qui décorent tant d'anciens manuscrits, et quelles intéressantes révélations elles offrent à la science de l'archéologie et à l'histoire. Plusieurs des manuscrits de la Bibliothèque Royale sont d'une étonnante richesse sous le rapport de ce genre d'ornement; une Bible latine entre autres (n° 6829) renferme 377 pages; chaque page a deux colonnes, chaque colonne renferme 4 tableaux; 3016 tableaux en tout, contenant chacun cinq personnages, terme moyen.

M. Langlois entre sur tout ce qui concerne cette matière dans de curieux détails; il y joint dix-sept planches représentant des sujets qu'il prend dans des manuscrits de la Bibliothèque Royale ou de celle de Rouen, et dans de gothiques livres d'Heures; plusieurs de ces dessins sont d'une bizarrerie qui ne scandalisait personne autrefois. Une des planches représente une batterie de canons foudroyant les murs de Troie; pareils anachronismes étaient alors chose toute simple. Un manuscrit du xv^e siècle, du *Recueil des histoires de Troyes*, de Raoul le Fèvre, offre deux peintures, dont l'une représente Saturne et Cybèle recevant la bénédiction d'un évêque pontificalement vêtu; et la seconde Jupiter et Junon, également unis par un prélat, au milieu d'une église catholique où se voit un calvaire. Dans un autre manuscrit on peut contempler les funérailles de Jules César, célébrées par des cardinaux et des évêques précédés de la croix. Quelques pièces de vieille poésie extraites d'ouvrages inédits ou extrêmement rares sont dissiminées au milieu de tous ces détails sur la calligraphie, sur les représentations parfois satiriques et bouffones que nos pères inséraient jusque dans leurs livres de piété et dans leurs temples; elles y jettent une agréable diversité. On annonce, comme devant paraître prochainement, un ouvrage de M. Langlois sur la *danse des morts;* il doit être accompagné d'un grand nombre de planches, et il ne peut manquer d'exciter un vif intérêt.

Le *Cymbalum mundi* et autres œuvres de Bonaventure des Periers, réunis pour la première fois et accompagnés de notices, par P. L. Jacob (bibliophile). — Paris, Desrez, 1841. Chez Ch. Gosselin. In-12 de xxiv-408 p.

Ce volume, destiné, ainsi que nous l'apprend l'éditeur, à faire suite à celui des contes de Bonaventure des Periers, renferme le *Cymbalum mundi*, les *Discours non plus mélancoliques que divers*, l'*Andrie* et un choix du *recueil des œuvres*. C'est donc là tout ce qui nous reste de des Periers, hormis

sa traduction du *Lysis* de Platon, celle des *Quatre vertus cardinales* selon Sénèque, et quelques pièces de vers mauvaises ou insignifiantes. La vie de Bonaventure des Periers est fort inconnue; on sait qu'il naquit à Arnay-le-Duc en Bourgogne vers la fin du xv^e siècle, et que son existence s'écoula uniformément dans la retraite et dans l'étude des littératures anciennes avant de briller un moment à la cour de Marguerite de Navarre, où il se fit connaître comme poëte et écrivain français plein d'énergie et d'originalité, malicieux et tendant fortement à l'hérésie et au luthéranisme.

Bonaventure des Periers était à peu près tombé dans l'oubli, lorsqu'il prit fantaisie au plus spirituel des bibliophiles, au plus ingénieux peut-être des académiciens, à M. Charles Nodier, de le réhabiliter. C'est une tâche sur laquelle il est revenu à plusieurs reprises, et maintes fois l'auteur de l'*Histoire du roi de Bohême et de ses sept châteaux* a répété que le *Cymbalum mundi* était un chef-d'œuvre d'esprit et de raillerie, un inimitable modèle dans le genre familier et badin, un des plus précieux monumens de notre charmante littérature du xvi^e siècle. On sait aussi que c'est l'œuvre très-hardie d'un esprit fort qui déguisa sous un voile des plus transparens une façon de voir que du temps de François I^er on n'affichait guère impunément. Aussi l'Église et la Justice se déchaînèrent contre cet écrit téméraire; l'édition originale fut saisie, supprimée avec rigueur; l'auteur fut persécuté, et selon une tradition généralement admise, bien qu'elle ait été contestée par quelques savans, une mort volontaire termina ses jours en 1544. Pendant près de cent soixante ans il ne fut plus question du *Cymbalum*; Prosper Marchand, fureteur zélé et actif, le réimprima enfin à Amsterdam en 1711; trois éditions successives suivirent de près celle-ci en 1732, 1738, 1753, et le *Cymbalum* resta de nouveau quatre-vingt-huit ans sans faire gémir la presse. Un écrivain aimé du public et d'une rare fécondité, le bibliophile Jacob le publie derechef avec une curieuse notice sur la vie de des Periers, et en y joignant une lettre de soixante-dix-sept pages de M. Eloi Johanneau à M. de Schonen, lettre

dont l'existence n'était pas un secret pour quelques amateurs, et dans laquelle le savant éditeur de Rabelais cherche, à travers l'anagramme ou la paronymie de consonnances et d'étymologie, la clef de cette production originale.

Dans le volume publié par le bibliophile Jacob on trouve donc d'abord le *Cymbalum mundi* en français, contenant quatre *dialogues poétiques, fort antiques, joyeux et facétieux*. Prosper Marchand, dans sa lettre réimprimée par l'éditeur, explique ce nom donné par des Periers à son ouvrage par l'intention où a été l'auteur de se moquer indifféremment de tout le monde, ce qui, dit-il, a porté des Periers à recourir au latin pour exprimer par les mots de *cymbalum mundi* ce que nous exprimerions très-bien en français par la *tympanisation du monde*, si l'on pouvait se servir de cette manière de parler. D'après l'analyse qu'en donne Prosper Marchand, ces dialogues, au nombre de quatre, sont ainsi composés : dans le premier, Mercure, chargé par les dieux de différentes commissions dont il fait le dénombrement, descend du ciel à Athènes pour y faire relier un livre de la part de Jupiter ; il entre dans un cabaret avec deux hommes qui forment le complot de lui voler son livre ; après avoir longuement causé avec lui, ils viennent à bout de leur dessein : c'était le *livre des destinées*. Ce dialogue est intitulé *Mercure volé*. Le second est une raillerie des chimistes, c'est-à-dire de ceux qui cherchaient la pierre philosophale. Mercure, averti par Trigalus de l'occupation où se trouvaient les philosophes depuis le jour qu'importuné par eux pour avoir la pierre philosophale qu'il leur avait montrée, il l'avait mise en pièces et l'avait jetée dans l'arène du théâtre, s'y transporte avec lui sous la figure d'un vieillard. Il s'entretient avec les philosophes sur les diverses parties de la pierre qu'ils croient avoir trouvée, et sur les vertus qu'ils leur attribuent. Après avoir longtemps raillé sur leur incrédulité, il se retire et les laisse dans leur occupation et dans leur égarement. Le troisième dialogue a lieu de nouveau à Athènes, où Mercure est redescendu pour faire crier le *livre des destinées*, de la disparition duquel il s'est enfin

aperçu. Le quatrième dialogue est entre deux chiens, ayant appartenu jadis à Actéon, dont ils avaient mangé la langue lorsqu'il fut métamorphosé en cerf par Diane, ce qui leur avait procuré la faculté de parler. Ils s'entretiennent de diverses choses, et particulièrement de la différence qu'il y a entre la vie publique et la vie privée, et de la sotte curiosité des hommes pour les choses nouvelles et extraordinaires. Ces quatre dialogues sont une perpétuelle satire des choses du temps de l'auteur; indépendamment des qualités de style, c'est ce qui les rend fort précieux pour la connaissance des mœurs du XVI^e siècle. On y rencontre des détails, des faits que l'on ne pourrait rencontrer ailleurs.

A la suite du Cymbalum on a placé les *Discours non plus mélancoliques que divers de choses mesmement qui appartiennent à notre France*, ouvrage qui avait été attribué tantôt à Élie Vinet, tantôt à Jacques Pelletier, mais qui est bien reconnu aujourd'hui comme l'œuvre de des Periers, et dont il n'existait qu'une édition de Poitiers, 1557, devenue introuvable. Dans cet écrit curieux, divisé en vingt et un chapitres et d'un style vif et agréable, on rencontre de piquantes recherches d'étymologie et une foule de récits plus ou moins authentiques, mais qui se font lire avec plaisir. C'est une conversation spirituelle où l'on apprend l'origine des noms des jours de la semaine; comment se fait le sucre; une histoire d'un Gaulois et d'une Milésienne; d'où viennent les mots règle, compas, ramonner, sentir la hart, obélisque, pyramide; une brave réponse que fit l'ambassade de Gaule à Alexandre le Grand; la manière d'entoucher les lues et guiternes; une anecdote dont Hercule est le héros, etc. Tout ceci, ainsi que le Cymbalum, est accompagné de notes courtes et substantielles du Bibliophile. Vient ensuite une traduction en vers de l'*Andrie* de Térence, traduction qui, selon nous, dans son style naïf, preste et souple, donne du comique latin une idée infiniment plus juste que les froides versions de M^me Dacier et de l'abbé le Monnier. Le tout est terminé par quarante-neuf pièces de vers, ballades, rondeaux, épîtres, épigrammes, etc.,

prises dans la rare édition du *Recueil des œuvres de B. des Periers*. (Lyon, Jean de Tournes, 1544.)

**Chefs-d'œuvre du théâtre espagnol. Traduction nouvelle par M. Damas Hinard. Calderon, 2e série. — Chez Ch. Gosselin. 1 vol. in-12 de 337 p.**

Nous avons déjà mentionné le premier volume de cette traduction de Calderon (p. 716 de la Revue de 1840). Celui-ci contient cinq pièces nouvelles : *Le pire n'est pas toujours certain; Bonheur et malheur du nom; A outrage secret vengeance secrète; Aimer après la mort, ou le siége de l'Alpujarra; le Geôlier de soi-même;* chacune d'elles est divisée en trois journées. Il nous a semblé que M. Damas Hinard s'acquittait avec succès de la tâche difficile qu'il avait entreprise, et que son travail était, de tout point, bien supérieur à celui de ses devanciers. Jusqu'à présent il ne s'est exercé que sur trois des huit pièces comprises dans les *chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*. Nous ignorons quelle extension il compte donner à sa publication; mais les dix-sept volumes in-4° (et ils ne contiennent pas tout) de l'édition de Madrid, 1760–63, lui ouvrent une ample carrière.

La Harpe a bien voulu décider que Calderon était un assez pauvre auteur fabricant de farces pour un peuple grossier et une cour ignorante, et que ce n'était pas la peine de s'y arrêter. Cependant Molière et Corneille avaient manifesté leur admiration pour le dramaturge espagnol; sa gloire n'a fait que grandir depuis; Schlegel l'a presque divinisé. « Calderon, disait naguère un de nos plus judicieux critiques, est sans égal pour la vivacité de l'esprit, la facilité de l'invention, la fécondité du pinceau. A travers les jeux de la vie, dans les espaces imaginaires, dans le monde des fées, dans celui des amans, il s'élance comme à tire d'aile, il y plane, il y prend ses ébats. Il aime les hasards et les merveilles en vrai fils du roman chevaleresque. Il jette sur la scène confusément, mais non sans richesse, tout le mouvement des Amadis et des Pal-

marin. » Grâce à la publication que nous annonçons, le public français pourra se familiariser avec cet immortel écrivain, qui, chez nous, n'est guère connu que de nom.

*Wilhelm von Humboldt's gesammelte Werke.* Œuvres complètes de Guillaume de Humboldt. T. I-II. — Berlin, Reimer. 1841. In-8° de VIII-408 et IV-396 p.

Pour la première fois se trouveront rassemblés dans cette collection tous les écrits de G. de Humboldt. M. Alexandre de Humboldt, sous les auspices de qui cette édition se publie, avait fait tous ses efforts pour l'exécuter du vivant de son frère; mais n'ayant pu y réussir, à cause des projets de l'auteur qui voulait sans cesse la compléter, empêché aussi par cette sévérité que les gens de mérite ont pour leurs productions, il n'a point voulu renoncer à sa louable intention; et M. Brandes, éditeur du Journal littéraire de Berlin, s'est chargé de coordonner et de surveiller la publication. La grande variété des morceaux qu'il y avait à réunir, le cercle étendu des idées qu'ils embrassent, demandait une classification. Il y avait naturellement, eu égard à la production successive de ces morceaux, une classification toute naturelle, l'ordre chronologique. Ce n'est pas le système adopté. A-t-on voulu rechercher une certaine analogie dans le rapprochement des divers fragmens? Nous ne le pensons pas, car on trouve à la fin de chaque volume une série de poésies qui sortent tout à fait du domaine scientifique des morceaux composant la majeure partie du volume. Ainsi, dans le premier, nous avons des morceaux de critique et d'esthétique, publiés jadis dans les mémoires de l'Académie de Berlin, dans la Bibliothèque indienne de Schlegel et dans quelques journaux. Il y a même des articles sur la défense du territoire, les mœurs et l'instruction publique; puis viennent le poëme de Rome, quelques pièces détachées et vingt-cinq sonnets. Dans le second volume la matière n'est pas plus homogène. Il y a de l'ethnographie, de la critique littéraire, de la politique; puis vient la traduction

de Pindare, suivie de quarante-un sonnets. C'est une manière de faire accepter tout le bagage littéraire d'un homme, sans doute, mais ce n'est pas une fort bonne manière de servir sa mémoire que de disséminer ainsi tout ce qu'il a fait, et il gagnerait beaucoup plus à être considéré du lecteur sous chacune de ses faces séparément. Guillaume de Humboldt s'était fait une habitude d'envelopper dans une forme poétique les idées que soulevaient en lui les accidens du monde et de la vie, et avec l'âge ce plaisir secret et favori était devenu presque un besoin pour lui. Il a fait ainsi, dit M. Alex. de Humboldt, une espèce de journal où se peint toute la noblesse et tout le mouvement de cette vie si bien remplie. Il n'en est que plus évident qu'on a eu grand tort de diviser ainsi ce genre de productions. Puisqu'on suivait un plan systématique, si l'on peut donner ce nom au plan de l'éditeur, il fallait placer ici la politique, là l'esthétique, plus loin la littérature orientale; c'est là du moins notre façon de penser, et nous croyons que la mémoire de l'écrivain y aurait gagné.

## Mémoire à consulter pour l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. — Dijon, 1842. Typographie Duvollet-Brugnot. In-8°.

Lorsque de tous côtés on crée des académies, des sociétés savantes pour tous les objets et sous tous les noms, que le gouvernement lui-même prend à tâche de leur offrir toutes facilités pour remplir leur but, il nous semblerait fort étrange qu'on laissât volontairement périr, bien mieux, qu'on cherchât sciemment à empêcher d'exister celles qui ont déjà fourni, non sans éclat, une longue carrière. C'est ce qui arrive pourtant pour la Société des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. Fondée au mois de juin 1740, par M. Pouffier, doyen du parlement de Bourgogne, elle n'a cessé de rendre les plus brillans services depuis cette époque jusqu'en 1793, époque de sa première suppression. L'auteur du présent mémoire les énumère et en fait ressortir l'importance. C'est l'Académie

de Dijon, on le sait, qui couronna le discours brillant, mais paradoxal, de J. J. Rousseau sur l'*influence morale des lettres*, discours qui lui révéla sa force et commença sa réputation. L'Académie s'assemblait dans un hôtel qu'elle tenait des libéralités de son fondateur. Mais aujourd'hui on lui a ravi la possession de cet hôtel, sous prétexte que l'Académie ayant professé des cours publics, elle était un établissement universitaire, et voilà que pour le même motif on veut encore lui ravir son mobilier, sa bibliothèque, ses instrumens de science, ce qui serait sa suppression et sa ruine complète. Nous espérons que le ministre si éclairé qui préside à l'Instruction publique empêchera un traitement aussi rigoureux. Quoi qu'il en soit, le mémoire que nous avons sous les yeux aura suffisamment averti ceux qui étaient intéressés à y mettre obstacle. Voici comment se termine cette éloquente protestation :

« L'Académie de Dijon, expulsée de ses foyers et menacée de perdre ses collections, peut périr; mais en mourant, elle se rendra à elle-même un dernier témoignage. Loin d'encourir le reproche souvent imputé aux corps savans qui, timides à devancer l'opinion, se traînent servilement à sa suite, maintiennent des systèmes usés lorsque le siècle et la science ont marché, l'Académie de Dijon, il faut le répéter, a accompagné, précédé quelquefois le mouvement scientifique; elle a donné en cette ville une impulsion utile à la chimie, aux sciences naturelles, à la médecine. Elle a rempli sa mission en faisant fructifier les dons patriotiques des citoyens illustres et des grands magistrats qui l'avaient dotée. Elle a compté en son sein plusieurs des fondateurs de l'école polytechnique, qui ont reporté dans la capitale l'instruction et les nouvelles méthodes dont ils avaient fait l'essai dans cette cité. Elle a fait même des cours libres, et c'est la cause de sa ruine. Elle a ouvert des leçons où chacun a pu puiser, et ces cours libres l'ont fait considérer par le monopole universitaire comme une école qui devait périr. En sorte que la ville de Dijon doit, à bon droit, répéter à cette fille qu'elle a élevée, qu'elle eût jadis mieux protégée, (une juste plainte peut échapper à ce dé-

laissement!) elle lui doit redire ces paroles qu'une mère lacédémonienne adressait à une noble victime des factions: O toi que j'ai nourri! c'est ton zèle pour la gloire de la Grèce qui a causé ton supplice et ta mort! »

## LITTÉRATURE ORIENTALE.

A grammar of the Persian language, to which are subjoined several dialogues; a list of the terms of grammar and an appendix on the use of Arabic words. By Meerza Mohammed Ibrahim. — London, W. H. Allen and co. 1841. In-8° de VI-268 p.

L'auteur de cette grammaire est Persan, et le premier il essaie d'expliquer dans un langage européen la structure, le génie et la phraséologie particulière de sa langue maternelle. Destiné à remplir à l'*East-India college* une chaire de persan, il a dû se familiariser avec l'anglais, et ce sont les ouvrages des grammairiens persans d'Angleterre, joints au commerce du corps savant dont il est membre, qui l'ont mis en état de publier ces élémens. Depuis quatorze ans qu'il habite l'Angleterre, il a manié assez les ouvrages de cette espèce pour se former un jugement à leur égard. Il les trouve aussi parfaits qu'ils peuvent être, puisés à la source unique des monumens littéraires, et s'il ajoute son ouvrage à ceux de ses prédécesseurs, c'est pour initier les étudians du persan dans la phraséologie de la conversation, dans le langage familier et les idiotismes, raffinemens ou purismes qui composent le domaine du discours ordinaire. En parlant de l'usage de la langue nécessaire au grammairien, l'auteur semble regarder la langue technologique de la grammaire persane comme un idiome à part dont les secrets n'ont pas été dévoilés aux savans européens. Du reste cet ouvrage a été élaboré tout à fait indépendamment des autres. Cependant le mérite et les défauts des premiers grammairiens n'ont pas moins servi à l'auteur que sa connaissance complète du persan. Chez lui seulement les

exemples sont tous empruntés au langage de la société en Perse dans les classes qui parlent le plus purement; aussi ce livre n'exclut-il pas les autres, il ne tend qu'à les compléter ou à les rectifier. C'est aux commençans qu'il s'adresse, et la multitude embarrassante des règles a été fort diminuée; entre autres le système de la conjugaison a été de beaucoup simplifié. Dès l'abord nous trouvons les lettres de l'alphabet persan que M. Ibrahim a disposées dans un système tout autre que celui adopté jusqu'ici. Il donne en premier lieu le tableau des caractères pris isolément avec leurs correspondans anglais et leurs noms, puis il fait suivre trois tableaux différens de la configuration de ces mêmes caractères suivant leur place au commencement, au milieu ou à la fin d'un mot. Ici, nous devons le dire, nous ne voyons pas l'amélioration. Pourquoi n'avoir pas réuni ces quatre tableaux en un seul? L'usage des trois derniers tableaux est loin d'offrir la facilité exigée pour des commençans; ils sont privés de la ressource du nom qui accompagne le premier tableau et dégénèrent en une véritable sténographie qu'il est nécessaire de déchiffrer sans en connaître les principes. Le même caractère affecte deux formes souvent très-dissemblables; pourquoi n'avoir pas mis sous les yeux la comparaison toute préparée, ainsi que l'ont fait nos grammairiens occidentaux dans leurs alphabets disposés en colonnes? Toutefois on ne saurait assez louer la précieuse simplicité apportée par l'auteur en ce qui concerne chacune des parties du discours. La syntaxe, cette partie importante n'est point, comme dans les autres grammaires, un édifice de règles nombreuses appuyées de passages dont souvent l'autorité a été renversée par l'usage. L'auteur en a tracé les élémens et indiqué les applications dans une suite de huit dialogues composés spécialement à cet effet. Il faut ce venir aussi que la méthode des anciens grammairiens n'avait rien d'engageant, et que rarement on y prêtait toute l'attention nécessaire. Dans ses dialogues, au contraire, M. Ibrahim introduit un voyageur anglais (A) qui, pendant ses voyages dans la Perse, se lie avec un habitant du pays (B), qui lui-même possède la langue an-

glaise. L'Anglais parle couramment persan, mais non sans incorrection; à sa prière le Persan le relève chaque fois. Dès que l'occasion se présente, on explique les règles de la syntaxe, ce qui produit deux résultats : de familiariser avec la langue et d'en faire connaître les lois; la traduction persane accompagnant le texte anglais. Ces dialogues sont susceptibles d'arrangemens divers, ils peuvent servir à exprimer d'autres idées, et il est impossible de ne pas arriver à posséder parfaitement le mécanisme du persan en recourant à ce genre d'exercice. Sans doute ces dialogues ne sont pas très-intéressans, mais il faut faire des sacrifices dans les commencemens de l'étude d'une langue. Du reste, l'auteur s'est attaché à les varier autant qu'il le pouvait sans sacrifier l'instruction à l'amusement. Tout passage, toute phrase, tout mot nécessitant une explication, quand il se présente pour la première fois, est accompagné d'une note, et s'il se représente, on s'en réfère à cette note dans le dialogue même. Beaucoup de termes de grammaire sont communs à l'arabe et au persan, leur origine est toute arabe, et à proprement parler ils appartiennent à cette langue; c'est pourquoi l'auteur en a donné la liste. Bien plus, le persan d'aujourd'hui est tellement mêlé d'arabe, qu'il est presque indispensable à quiconque étudie le premier, de posséder au moins quelques élémens du second. Indépendamment des citations et des phrases arabes entières qui abondent dans les écrivains persans, on rencontre à peine une ligne, une phrase, qui ne contienne quelques mots, soit purement arabes, soit arabes d'origine. Mais malgré cette invasion le génie de la langue n'a pas changé. Les mots étrangers sont soumis aux mêmes lois, et régis par les mêmes règles grammaticales que les mots indigènes. Ce sont en quelque sorte des expressions abstraites dont le sens est précis, mais l'application variable. Employés comme noms, ils se déclinent comme les noms; comme verbes ils se conjuguent. Dans le premier cas ils admettent les mêmes affixes et préfixes que les noms persans; dans le second seulement, demeurant invariables, ils s'unissent comme préfixes à toutes les personnes, à tous les nom-

bres, dans tous les temps et modes des verbes auxiliaires persans, tant pour le passif que pour l'actif. C'est cet usage, dont l'auteur a voulu fixer les lois, qui a motivé l'appendice; il donne la classification de ces mots et les distribue en tableaux indiquant la classification et la forme. Ce travail a été emprunté aux tableaux arabes de Baillie, compilation correcte et utile. L'auteur a cherché par le choix des mots à faire rentrer l'appendice dans le plan total de l'ouvrage.

**Pi-pa-ki, ou l'Histoire du Luth, drame chinois de Kao-Tong-kia, traduit par M. Bazin aîné, traducteur du théâtre chinois.—Paris, Benjamin Duprat. 1841. In-8°.**

Le drame dont nous annonçons la traduction fut composé vers la fin du XIV^e siècle par Kao-Tong-Kia, et représenté en 1404, avec les corrections du savant Mao-Tseu. Dès sa première apparition sur le théâtre, il excita une vive admiration en Chine, et son succès n'a fait que s'accroître pendant les quatre siècles qui se sont écoulés depuis cette époque. La lecture de ce drame est recommandée par ses éditeurs modernes à toutes les classes de la société comme éminemment utile aux mœurs, et le titre de chef-d'œuvre du théâtre chinois ne lui est disputé que par un autre drame intitulé le Si-siang-ki, ou l'histoire du pavillon d'Occident.

Le sujet du Pi-pa-ki a quelque ressemblance avec celui de l'une des quatre pièces déjà traduites par M. Bazin. Un jeune bachelier, déjà marié, s'éloigne de sa famille pour aller au grand concours littéraire de la ville impériale. Il y obtient le titre supérieur de Tchoang-youen : il est revêtu d'une charge importante, et épouse la fille d'un seigneur puissant. Pendant ce temps, le père et la mère du lauréat meurent dans l'indigence, et sa première femme, après les avoir soutenus jusqu'à la fin, se trouve elle-même réduite à la dernière misère. Elle cherche alors à rejoindre son mari, dont elle n'avait eu aucune nouvelle, et gagne sa vie en jouant du luth : de là le nom de la pièce. Elle finit par se faire reconnaître de son

époux, et partage sa riche position avec sa deuxième femme. La résignation, la persévérance de cette femme malheureuse excitent au plus haut degré la compassion du public chinois, comme on peut le voir dans un dialogue entre un lettré et l'éditeur, que M. Bazin a traduit et placé en tête du drame.

Le Pi-pa-ki nous paraît supérieur, pour l'exposition du sujet et la forme du dialogue entre les acteurs, aux drames précédemment extraits par divers savans sinologues, et par M. Bazin lui-même, du répertoire de la dynastie mongole. Il y a eu certainement quelque progrès pendant les cent ans qui séparent la date moyenne de ce répertoire de la première représentation du Pi-pa-ki; mais il nous semble qu'il y a encore loin de cette pièce à ce que l'on peut appeler une pièce dramatique régulière. Le Pi-pa-ki se compose d'une suite de tableaux où le lieu de la scène varie continuellement, et dans ces tableaux le burlesque est mêlé au sérieux d'une façon singulière. A côté de scènes d'une couleur triste et pénible, on rencontre une parodie des examens littéraires où l'examinateur propose des énigmes, une cérémonie religieuse selon le rite bouddhique, où les bonzes sont tournés en ridicule, une distribution de secours dans un bureau de charité, où les agens de l'autorité et les demandeurs indigens se montrent également fripons, etc. La triste situation de l'héroïne Tchao-ou-niang doit exciter quelque intérêt; mais on pourrait désirer dans l'expression habituelle de ses plaintes plus d'élévation et moins de monotonie.

En résumé, ce drame chinois du xv^e siècle n'atteste réellement pas un état de l'art théâtral beaucoup au-dessus de l'enfance. Le Pi-pa-ki pourrait être comparé, sous ce rapport, aux parodies représentées en France, du temps de Henri II; et les personnes qui ne connaissent pas l'imperfectibilité du génie chinois, enchaîné par sa langue rudimentaire, s'étonneront probablement que la scène chinoise n'ait rien produit de mieux depuis plus de quatre cents ans. Mais, malgré ses imperfections, le Pi-pa-ki nous présente, comme étude de mœurs, un grand nombre d'indications utiles pour nous éclairer sur l'état

réel de cette société chinoise, si différente de la nôtre; et sous ce point de vue, nous ne pouvons qu'applaudir au travail de M. Bazin. Le succès de cette publication nous semble pour lui un engagement de poursuivre ses traductions.

**Réponse à l'examen critique de M. Stanislas Julien, inséré dans le numéro de mai 1841 du *Journal Asiatique*, par M. Pauthier. — Paris, 1842, imprimerie royale. In-8° de 87 p.**

M. Pauthier avait publié en 1839 et 1840, dans le *Journal asiatique*, une traduction de documens chinois concernant l'histoire si peu connue de l'Inde ancienne. Dans le même journal, M. Julien, membre de l'Institut et professeur de chinois au collége de France, a publié un travail qu'il a intitulé *Examen critique de quelques pages de chinois relatives à l'Inde*, traduites par M. Pauthier. Ce titre indique suffisamment l'esprit qui a dicté l'examen de M. Julien; il a voulu signaler des erreurs dans la traduction de M. Pauthier, et montrer par là combien difficile, combien lente et compliquée est l'intelligence de la langue chinoise. Certes, personne mieux que le savant professeur ne peut témoigner des difficultés d'une langue dont il a su pénétrer les mystères; mais il nous semble que sa réputation de sinologue est assez bien établie pour qu'il ne se croie pas obligé de rechercher une consécration de sa science dans des triomphes remportés sur les rares amateurs de la littérature chinoise parmi nous. Quant aux fautes de la traduction de M. Pauthier, et au mérite des corrections de M. Julien, c'est une question que nous ne sommes nullement autorisés à traiter; mais une chose qui est de notre compétence de critique, un vœu qu'il nous est bien permis de formuler, c'est de demander qu'entre savans, et pour des questions de science, le ton de la polémique ne sorte jamais des limites du bon goût, si ce n'est de la bienveillance; car le public comprendrait peu que l'on discutât le chinois à peu près sur le ton des débats politiques. Ces réserves faites, nous

pouvons soumettre à nos lecteurs un spécimen de la réplique de M. Pauthier.

« C'est un mérite sans doute, dit-il, mais un mérite secondaire, que de faire une nouvelle traduction d'un texte difficile, et à force d'y passer du temps, de trouver quelques erreurs dans le travail primitif. Les personnes qui les premières abordent un texte de ce genre savent seules les difficultés qu'elles éprouvent, et les dangers auxquels elles s'exposent, surtout lorsqu'elles en sont réduites à tirer tous leurs secours d'elles-mêmes. Quelque imparfait que soit leur travail, il est donc juste de leur en tenir compte, en raison même des difficultés qu'elles ont eu à surmonter. M. Julien ignore sans doute les difficultés, ou il feint de les ignorer, puisqu'il n'a vu dans la traduction qu'a publiée le *Journal asiatique* des documens historiques sur l'Inde, recueillis par les Chinois dans toutes les sources à eux connues, et dans les notes qui accompagnent ces documens, rien autre chose que le sujet d'une critique de dix feuilles d'impression! Toutes les personnes qui s'occupent de recherches historiques et d'antiquités orientales, surtout indiennes, savent de quelle importance sont les moindres faits qui jettent quelques lueurs sur les temps, encore si obscurs, de l'Inde ancienne: les documens chinois traduits par moi, et publiés dans le *Journal asiatique*, me paraissaient donc d'une haute importance historique. Le texte de ces documens était connu, et cependant MM. Rémusat, Klaproth, Jacquet, qui possédaient des connaissances étendues en sanskrit comme en chinois, n'avaient osé en entreprendre la traduction. Si j'ai été trop téméraire, moi, comme le prétend M. Julien, c'est déjà, ce me semble, un mérite que d'avoir essayé de faire connaître de pareils documens. »

## VOYAGES.

*Reise durch Rumelien und nach Brussa, u. s. w.* Voyage en Roumélie et à Brousse dans l'année 1839,

par A. Grisebach. — Gœttingue; Vandenhoeck et Ruprecht. 1841. 2 vol. in-8° de VI-361 et 373 p. Prix : 3 thr. 18 gr.

Le but principal du voyageur était de recueillir des élémens nouveaux pour la botanique, et d'enrichir la flore européenne d'espèces négligées. Il s'était proposé de faire porter ses recherches sur la Bithynie, la Thrace, la Macédoine et l'Albanie. Le résultat de ses observations sera consigné dans une flore de Roumélie dont il s'occupe. Ici il est peu question de botanique, et bien que les deux présens volumes relèvent immédiatement du domaine des sciences naturelles, ce qui les recommande principalement à l'attention du lecteur, c'est la quantité des renseignemens géographiques qu'on peut y trouver. L'auteur s'est fait un devoir d'étudier consciencieusement la configuration des contrées qu'il a parcourues; et chez lui la géographie physique et la géographie politique se prêtent un mutuel secours. La plus grande partie des lieux visités par M. Grisebach a été peu explorée. De Vodena en Macédoine, où Leake et Cousinéry n'ont fait que passer, il a été par Vitolia, Koeprili, Ueskueh, Calcandele et Prisdren jusqu'à Scutari, en suivant une voie peu familière aux étrangers, et sur laquelle aucun visiteur n'a laissé de journal. Il y a en Asie et en Amérique beaucoup de contrées qui, malgré l'éloignement, sont bien moins inconnues de l'Europe que cette partie de l'empire Ottoman, et c'est avec raison, dit notre auteur, qu'on regarde les cartes existantes de la Roumélie, avec leur détail de chaînes de montagnes et les sinuosités de leurs fleuves, comme de pures créations où la réalité n'a point eu de part. En fait de cartes, il ne fournit lui-même que peu d'indications, il s'est contenté d'exposer dans toute leur simplicité les choses qu'il a observées, et il n'a point même ambitionné l'honneur des redressemens géographiques, de peur de s'égarer en cherchant à coordonner ses données. Nous avons donc ses souvenirs et ses notes dans toute leur simplicité première. Il a cependant rectifié

quelques erreurs et inséré plusieurs recherches, travaux faits après coup et qu'il est facile de reconnaître. A Constantinople il causait voyages avec un des connaisseurs le plus haut placés, et ce personnage lui disait : « Ceux même qui sont le mieux doués pour saisir nettement et juger sainement ont besoin d'observer bien des années avant d'avoir une intelligence complète et bien claire du caractère particulier de ces pays. » Et l'auteur qui ne savait même pas le turc, avait bien plus de raisons encore de se défier de lui-même. Mais le turc n'est point nécessaire pour l'étude des terrains et les travaux géodésiques; l'ouvrage ne perd donc rien de sa valeur.

Nous ne suivrons pas M. Grisebach dans ces études, il faut lire son livre; le géologue y trouvera beaucoup à recueillir, le géographe bien des renseignemens utiles surtout à comparer avec la géographie ancienne. Le politique y rencontrera extrêmement peu de considérations, car c'est un savant et non un touriste qui parle. Même sur les mœurs et le caractère des habitans il n'y a que quelques fragmens; l'auteur n'ayant noté que ce qu'il connaissait bien réellement, et ce peu n'en est que plus intéressant. Dans sa tournée il fit un séjour de quelque temps à Saloniki, et à cette occasion il parle de la puissance invincible qui retient les commerçans francs une fois établis dans ces parages et les fait renoncer si facilement à leur patrie.

On remarque, dit-il, dans la destinée des Européens qui se fixent aux Échelles pour commercer, une certaine unanimité qui montre clairement combien est fondée l'originalité de leur manière de vivre. Un homme né et élevé dans les pays civilisés, accoutumé à leurs douceurs, et sûr de son existence, aura peu de penchant à quitter son pays, surtout quand il se sent maître de son avenir. Mais de jeunes gens sans bien, désireux de se procurer par le commerce une aisance tranquille, se soumettent à des sacrifices. Ce sont ceux-là dont se recrute la population franque du Levant, ainsi que la classe commerciale des colonies. Ils quittent leurs familles, renoncent aux jouissances dont ils avaient l'habitude,

se résignent à apprendre des langues difficiles et à se lancer dans un monde tout à fait étranger. Ils ont, il est vrai, l'espoir de réussir promptement et de revenir dans leur patrie. Lorsque le succès a couronné leurs efforts, il y a alors une différence essentielle entre le Levantin et le commerçant d'au delà des mers. Chez celui-ci, c'est le climat des tropiques qui menace sans cesse son existence; ce sont des habitudes qui lui répugnent plus ou moins, aussi le besoin du retour conserve toujours son empire. Chez le Levantin, au contraire, c'est un besoin qui résiste rarement au séjour de sa patrie nouvelle. Quel est cette espèce de charme qui le retient dans des lieux où les nationaux semblent si peu attrayans? Est-ce le même qui fait que jamais un Grec enrichi ne s'est retiré dans nos contrées pour mettre en sûreté ses richesses, à l'abri de nos lois? Dans cet empire où le gain est facile, mais le danger de perdre sans cesse imminent, on peut penser que le Grec se fait du climat sous lequel il vit une idée qui ôte à l'oppression toute son horreur. Cependant le marchand franc d'Anatolie et de Roumélie tient toujours de plus près à sa première patrie; il est rare que ses intérêts ne l'y ramènent pas pour un temps, et il s'habitue à établir le parallèle. Aussi n'hésite-t-il pas à décider, et ce jugement qu'il ne cache à aucun voyageur est bien précieux à qui veut juger impartialement le Levant. On entend, il est vrai, un Levantin se plaindre de sa position exceptionnelle, du manque de lecture, et des ressources bornées de ceux qui composent son petit entourage. Mais vient-il à rappeler ses voyages en Europe, lui si hospitalier dans sa maison, se retrace le peu d'accueil qu'il a reçu à Vienne ou à Lyon, la politesse glacée et la réserve repoussante qui l'ont accueilli même dans les maisons liées à la sienne par d'anciennes et productives relations. Lui fait-on observer combien les rangs sont plus pressés et le commerce de la vie plus pénible dans nos pays, et combien d'exigences entourant l'homme déjà placé à quelque hauteur, le forcent à une tenue plus sévère en dépit de ses intentions bienveillantes, ces représentations ne le dédommagent pas de la perte de ses espérances, et ne lui font pas voir sous un

aspect plus riant les momens accablans qui ont empoisonné son séjour parmi nous. Le temps et l'éloignement ont relâché ses liens de famille ; s'il a conservé un souvenir de l'Europe, il a en échange perdu tous les désirs de ses jeunes années ; il se voit de retour, étranger dans la société, placé entre la bourse, le cercle et le spectacle ; plus de cette vie douce et familière dont les liens se forment et se serrent si facilement dans le Levant. Peu nombreux, unis d'intérêts contre les indigènes, liés par tous les devoirs d'une société bien plus étroite, en dépit des petites passions et des intrigues qui y fermentent plus que partout ailleurs, les négocians levantins forment une communauté plus homogène et plus façonnée que les commerçans des grandes villes d'Europe. Avec les gens du pays il n'y a point de liaisons sociales, mais la beauté du climat, et ces amis peu nombreux, mais choisis, solides et ouverts, auxquels on s'attache, voilà réellement ce qui enchaîne et pour toujours ; on s'en fait un douce habitude, et cette vie calme et toute naturelle explique aussi les désirs que conservent même dans leur patrie les voyageurs qui ont vu le Levant, et auxquels souvent même ils cèdent quand ils sont las de la roide et fatigante civilisation de nos grandes villes. Nulle part, en effet, tout ce qui se rattache à la vie n'a plus de charme, et Smyrne a été de tout temps, mais surtout au moment de sa splendeur, il y a un siècle, le plus frappant exemple de cette vérité.

Après avoir donné le détail des relations aimables de la société franque à Saloniki, l'auteur parle du grand inconvénient que rencontrent les Francs transplantés de bonne heure sur ce sol étranger : c'est le mariage. Avec les Levantines et les Grecques, les seules qu'ils puissent choisir pour compagnes, il n'y a nul espoir de rencontrer cette parité d'éducation et de ressources intellectuelles qui fait le bonheur de ce lien parmi nous. Aussi M. Grisebach cite-t-il à ce propos un Franc qui a conçu l'idée hardie de négocier pour lui un véritable mariage de souverain. Il s'est fait chercher dans sa patrie une jeune fille bien élevée, sans fortune, qui consentît

à partager son sort et son exil, et après avoir été accepté sur son portrait, il n'a plus qu'à saisir, pour terminer lui-même, un moment de liberté, et il ira chercher sa nouvelle épouse pour la ramener avec lui. Essai hardi qu'il tente le premier, mais dont nous ne saurons peut-être jamais l'issue.

A Vodéna en Macédoine, où M. Grisebach se rendit en quittant Saloniki, il nous rapporte un trait de l'évêque qui peint assez bien les mœurs simples de la contrée. On déjeunait, quand on vient annoncer quelques Bulgares qui désiraient recevoir les conseils du prélat sur une affaire domestique. Ils entrent ; leur costume malpropre et déguenillé indiquait une position peu fortunée ; ils se prosternent le front contre terre, baisent la main de l'évêque et se prosternent une seconde fois. Cette cérémonie accomplie, ils vont s'asseoir familièrement à côté de leur pasteur, et s'engagent avec lui, comme avec un égal, dans une conversation où le mot de piastre (γρόσσαις), entre autres, revenait à chaque instant dans leur bouche. L'évêque semblait n'y trouver rien que de naturel, et il paraît qu'en effet les formes profondément respectueuses de l'introduction n'exercent dans l'église grecque aucune action sur les relations personnelles. Nos idées de considération, de déférences au rang, lui sont complétement étrangères, et l'autorité n'en souffre même pas le plus léger dommage. Un chapitre entier, le treizième, est consacré à l'orographie du *Scardus* ou Scodrus et du Pinde. L'auteur discute l'opinion de Strabon, ce qu'en disent Tite-Live, Ptolémée, Leake, dans son *Northern Tour*, et les autres voyageurs. Selon lui, Strabon en relatant une idée qu'ont partagée tous les anciens, savoir qu'une chaîne de montagnes bien distinctes et séparées traverse en droite ligne le centre de la Roumélie, de l'Adriatique à la mer Noire, n'a émis qu'une opinion fort admissible au point de vue où il s'est placé ; mais l'hypothèse des modernes, qui en fait une chaîne alpine centrale, continue, et prolongeant les Alpes jusqu'à l'Euxin, est complétement fausse. Jusqu'au premier voyage de Boué on a cependant appliqué ce système aux cartes de ces contrées. Il y

a bien une chaîne de montagnes qui traversent toute la Romanie en continuant les Alpes, mais il ne faut pas la chercher où l'on place les cartes; car en venant de Bosnie on se suit effectivement la chaîne alpine centrale que jusqu'aux environs de Novibazar. A partir de là jusqu'au Scardus, il n'y a plus que des colonnes insignifiantes dominées par le seul promontoire du Schardagh (Scardus) au sud de Pristina. Cette montagne offre un point élevé d'où l'on peut facilement vérifier le fait.

La véritable ligne de hautes montagnes, au contraire, est toute autre. Les Alpes dinariennes, qui s'étendent entre Spalatro et Banjaluca ou entre Cattaro et Usitscha, parallèlement à la côte de l'Adriatique, c'est-à-dire du nord-ouest au sud-est, occupent la Croatie, la Bosnie, l'Herzégovine, la Dalmatie et le pays des Monténégrins, ainsi que la partie la plus septentrionale de l'Albanie. Dans les environs de Novibazar, elles s'abaissent tout d'un coup pour descendre dans la grande plaine du Drin blanc, près d'Ipek; mais vers le sud la cessation est brusque, et la chaîne s'arrête devant un ravin profond et étroit qui sert de lit au Drin inférieur, formé de la réunion du Drin blanc et du Drin noir. C'est à ces défilés sauvages qu'il faut voir l'extrémité méridionale des Alpes. Là cessent les formations calcaires, et de l'autre côté du fleuve commence le quartz de la chaîne basse des monts Ducajin, qui, s'étendant jusqu'à la vallée du Drin noir, remplissent précisément l'intervalle entre les Alpes calcaires d'Albanie et le Schardagh. Au Schardagh, dont l'avance la plus septentrionale est à Ljubatrim, la ligne des montagnes suit une autre direction. Le Schardagh est formé de deux axes qui se rencontrent au point de sa plus grande hauteur, au Corab. L'axe nord de Ljubatrim au Corab va du nord-est au sud-ouest et pourrait se représenter par une ligne tracée de Katschanik au Drin noir. C'est celui-là seul qu'on nomme aujourd'hui Schar ou Tschar. L'axe nord va du Corab au passage entre Monastir et Ochribha dans la direction du méridien, se perd dans le Pinde, qui prolonge l'axe au sud, sépare la Thessalie de l'Albanie et

expire dans le royaume de Grèce. Si l'on veut poursuivre la ligne des montagnes plus loin, il faut remonter aux rameaux orientaux du Schardagh ou du Pinde. On trouve une ramification d'abord au sud de la plaine de Monastir; ce sont les mamelons qui s'étendent entre cette plaine et le bassin de la Vistritza, s'élèvent pour former le Nidgé de Vodena, et finissent aux défilés où coule le Vardar au-dessous de Koeprili. Cependant en face s'élève le système du Périndagh. On peut donc continuer encore la ligne vers le Rhodope jusqu'au Delta de Maritza, où elle s'arrête. Mais comme entre le Rhodope et l'Hémus l'espace étroit qui longe Dubnitza est rempli par des espèces de hauteurs, on peut reconnaître une liaison réelle dans ces différens systèmes jusqu'à la côte bulgare de la mer. M. Grisebach n'y a vu nullement une chaîne de montagnes non interrompue, mais un échelonnement des systèmes les plus divers, comme il le démontre ensuite par l'étude géognostique des terrains. Il énumère comme principaux systèmes les Alpes d'Albanie jusqu'à la coupure qui sert de lit au Drin; le Schardagh et le Pinde jusqu'au lit du Vardar, et plus loin le Périndagh, le Rhodope et l'Hémus. La conformité de cette vue avec les indications de Strabon est curieuse. Nombre et ordre de la série, tout est d'accord. Ce géographe les décrit dans le même ordre, en mentionnant que cette suite de montagnes, qui est la principale, traverse la Roumélie entière de la mer Adriatique jusqu'au Pont-Euxin. L'Orbelus de Strabon est, selon l'auteur, le Périndagh actuel. Le Rhodope et l'Hémus n'ont point changé, et quant au Bertiscus et au Scordus actuel, il prouve qu'ils ne sont autres que ce qu'il nomme les Alpes d'Albanie et le Schardagh. Il se livre à ce sujet à une recherche sur un passage de Tite-Live cité par Leake dans son voyage (*Northern Greece*), et il penche à croire ce passage fort altéré, à moins qu'on ne préfère attribuer à Tite-Live une erreur géographique; il discute l'opinion de Leake qu'il n'admet qu'en partie. Avant de passer à la description géognostique des hauteurs du Scardus et du Pinde, l'auteur établit le parallèle suivant, qui peut servir à saisir plus distincte-

ment les traits principaux du système des montagnes de Roumélie.

Il y a une symétrie assez remarquable dans les deux chaînes méridionales de montagnes qui, partant du plateau central des Alpes, se partagent sur le continent, à droite et à gauche de l'Italie. On y trouve analogie de grandeur et de direction. La partie septentrionale du midi de l'Europe est fermée par le grand demi-cercle des Alpes, et les rameaux principaux occidental et oriental inclinent tous deux au sud pour former à l'ouest les montagnes du Dauphiné, à l'est celle de Bosnie, sous des degrés de latitude correspondans. Le premier système se termine aux Alpes maritimes; de même l'autre finit au Monténégro et vers le Drin au Bertiscus (Alpes d'Albanie). Vient ensuite la vallée du Rhône, qu'on peut mettre en parallèle avec l'abaissement du sol de la Roumélie, à l'endroit d'où partent la Morava vers le nord et le Vardar vers le sud. En face du Rhône s'élève l'Auvergne. Le Scomius également prend à l'ouest de ce canal naturel entre Radomir, Bresnik et Sophia. A l'Orbelus (Périndagh), dirigé du nord-ouest au sud-est, répond au moins à cet égard la chaîne des Çévennes, courant du nord-est au sud-ouest et se liant aux Pyrénées par une suite de hauteurs. Il y a une conformité évidente dans la direction et l'étendue des Pyrénées et du Rhodope. Les unes commandent la péninsule ibérique du côté du nord-est, l'autre la péninsule de l'Asie-Mineure du côté du nord-ouest. Et cette dernière contrée offre des ressemblances fort déterminées comme configuration avec l'Espagne, tant dans le profil des côtes que dans l'échelonnement des systèmes de montagnes. Ainsi, par exemple, la chaîne littorale qui commence en Cilicie rappelle la Sierra Nevada, et les deux contrées sont également occupées par des hauteurs dirigées d'orient en occident et par des plateaux correspondans. Au nord du Rhodope on peut reconnaître les bassins de l'Adour et de la Garonne dans celui de la Maritza, et comparer la chaîne moyenne du Balkan avec l'encaissement méridional de la Loire. De même que le Jura près de Genève s'élève pour se prolonger au nord-

est, ainsi les monts Carpathes de Bulgarie et de Valachie près de Sophia se dirigent au nord-ouest. Les deux chaînes de montagnes enceignent l'Allemagne méridionale et la Hongrie, jusqu'à ce qu'enfin elles se touchent et servent de limite septentrionale au bassin du Danube. Restent encore le Scardus et le Pinde, dont les analogues sembleraient ne point être donnés, si on ne les reconnaissait dans la ligne méridionale dont les îles de Corse et de Sardaigne portent les sommets les plus élevés. Bien que peu faciles à développer, de telles idées ont cependant un avantage qui compense ce qu'elles peuvent admettre d'arbitraire; elles simplifient singulièrement le coup-d'œil général et permettent d'embrasser l'ensemble sans confusion.

## HISTOIRE.

### Histoire des Français, par J. C. L. Simonde de Sismondi, t. XXVII, de 576 p. — Paris, Treuttel et Würtz, 1842. In-8°.

Le fécond et laborieux auteur des Républiques italiennes, pressé d'achever la lourde tâche qu'il s'est imposée, fait rapidement paraître les derniers volumes de son histoire des Français, l'œuvre capitale de toute sa vie. Les tomes XXV et XXVI avaient vu le jour l'année dernière; il y a à peine deux mois qu'une nouvelle année est commencée, et déjà M. de Sismondi vient de publier le XXVII^e^. Dans ce volume, qui comprend une période de vingt ans, depuis les désastres de la France après les malheureuses batailles de Blenheim, Ramillies et Turin, jusqu'à la chute du ministère du duc de Bourbon (1706-1726), se trouvent à notre avis les mêmes défauts et les mêmes qualités que dans les ouvrages qu'a précédemment publiés le même auteur, préoccupé surtout par les guerres et les relations diplomatiques. Ainsi le XXVII^e^ volume, comme les précédens, quoi qu'en ait dit M. le ministre de l'instruction publique, bon juge pourtant dans cette

matière, ne nous semble pas digne du grand homme dont il est destiné à raconter l'histoire. Qu'est-ce que le règne de Louis XIV, sans son cortége habituel des lettres, des sciences, des arts et de l'industrie? qu'est-ce que cette gloire militaire, commune à tant de princes, auprès de celle que donne une protection juste et éclairée accordée aux génies naissans? Pour notre compte, nous eussions préféré moins de combats longuement racontés, et un peu plus de détails sur cette cour où vécurent Mme de Sévigné et Bossuet. Nous voudrions aussi que la narration de M. de Sismondi fût moins souvent coupée par des résumés généraux, des réflexions philosophiques qui, venant sans cesse interrompre le fil des événemens, nuisent à l'intérêt qu'ils peuvent faire naître. Il en résulte d'ailleurs un autre inconvénient. Quoique dans une espèce de profession de foi placée en tête du XXVe volume il dise professer une *courageuse impartialité*, par la force même des choses, l'auteur étant perpétuellement en scène, se montre avec les idées et les affections de son temps, légitimes peut-être, mais qui sont souvent des sources d'erreur. Ainsi, dans le morceau qui va être cité et dont on ne cherchera pas à discuter les expressions, il faut blâmer seulement ces *nous* perpétuels qui, en associant toujours l'historien aux faits qu'il décrit, semblent avoir d'abord pour résultat d'enlever à la narration son caractère poétique, et ensuite, malgré les précautions de l'auteur, de jeter dans l'histoire une sorte de confusion morale qui lui ôte de l'intérêt et en altère la vérité. « Il y a quelque chose d'imposant dans la lutte d'un grand caractère avec l'adversité : nous avons été saisis de respect en observant le calme, la résignation et l'énergie en même temps de ce vieillard qui, demeuré soixante-douze ans sur le trône, couronné de gloire dès son enfance, redouté de tous dans sa jeunesse et son âge mûr, vit, avec le progrès des années, se dissiper tous les rêves de son ambition, tout l'espoir de sa famille, tout l'enthousiasme de ses sujets, et qui cependant par sa seule énergie soutint la monarchie défaillante. Aussi il nous aurait semblé nous rendre coupable d'une sorte d'im-

piété en sondant de trop près les ulcères de son gouvernement, en faisant remarquer le contraste entre la pompe dont il s'entourait encore, les fêtes qu'il ordonnait toujours à Versailles ou à Marly, et la détresse de ses finances, la misère de son peuple, la tristesse que tous ces vieux courtisans ainsi que lui-même conservaient dans le cœur. » T. XXVII, p. 418.

Nous avons dit plus haut que ce volume contenait le récit des événements accomplis de 1706 à 1715. Voici le résumé analytique des six chapitres qui le composent. — XL. Épuisement de la France en 1706. Louis XIV humilié demande enfin la paix. Horrible famine. Mme de Maintenon obligée de manger du pain de munition. Batailles d'Oudenarde, de Malplaquet. Propositions insultantes des alliés. Mort de l'empereur. 1706-1711.

XLI. Louis XIV dans sa famille. Mort du Dauphin. La reine d'Angleterre veut rendre la paix à l'Europe. Mort du duc et de la duchesse de Bourgogne. Congrès d'Utrecht. Victoire de Villars à Denain. Traités d'Utrecht et de Rastadt. Dernières querelles religieuses. Mort de Louis XIV. 1711-1715.

XLII. Le duc d'Orléans s'empare de la régence. Organisation du nouveau gouvernement. L'abbé Dubois. Rapprochement entre le régent et Georges Ier d'Angleterre. Alberoni en Espagne. Triple alliance. Conquête de la Sardaigne par Philippe V. 1715-1717.

XLIII. Le régent se montre irréligieux. Dubois prend à tâche de renverser Alberoni. Quadruple alliance. Tentatives d'Alberoni. Coup d'état du régent. Conspiration de Cellamare. Guerre avec l'Espagne. Chute d'Alberoni. Paix. 1717-1720.

XLIV. Système de Law. Sa chute. Peste de Marseille. Philippe V se réconcilie avec le duc d'Orléans. Le cardinal Dubois. Ses tentatives pour obtenir le chapeau. Sa mort. Apoplexie du régent. 1720-1723.

XLV. Ministère du duc de Bourbon, gouverné par sa maîtresse la marquise de Prye et Paris Duverney. Sa haine contre le duc d'Orléans. Renvoi de l'infante d'Espagne. Mariage

du roi avec une Polonaise. Traité de Hanovre. Disgrâce du duc de Bourbon. 1726-1727.

**Mémorial de Gouverneur Morris, homme d'état américain, ministre plénipotentiaire des États-Unis en France, de 1792 à 1794 ; suivi d'extraits de sa correspondance et de ses papiers, contenant des détails nouveaux sur la révolution française, la révolution d'Amérique et l'histoire politique des États-Unis. Traduit de l'anglais de Jared Sparks, avec annotations par Auguste Gandais.— Paris, Pillet aîné. Chez Renouard et comp., rue de Tournon, n° 6. 1842. 2 vol. in-8° de XII-547 et 578 p. Prix : 15 fr.**

Cette publication est un appendice au *Washington* de M. Guizot, la moitié du premier volume ayant trait à l'*Histoire de la révolution d'Amérique*, et la correspondance contenant des lettres du président de l'Union, que l'on ne trouve pas dans la traduction que nous venons de citer. L'histoire de Gouverneur Morris par Th. J. Sparks forme trois volumes compactes ; mais le traducteur français les a réduits en deux pour offrir surtout au lecteur des détails concernant la révolution française, et par conséquent d'un intérêt immédiat. Morris, l'un des fondateurs de la république américaine, ami de Franklin et de Washington, juge la révolution française et ceux qui la firent avec une sévérité calme et une rare sagacité. Ce n'est que seize ans après sa mort (en 1832) que l'on conçut l'idée de publier l'histoire de cet homme d'État remarquable, d'après des notes succinctes inscrites sur un carnet. Nous indiquerons en quelques mots les principaux traits de la vie de Gouverneur Morris.

Né le 31 janvier, 1752, dans les environs de New-York, Morris, au sortir du collége, suivit la carrière de ses ancêtres, c'est-à-dire celle du barreau, et reçut le diplôme d'avocat en octobre 1771. Quatre ans après il était nommé député au congrès provincial de New-York, et fit preuve des plus grands

talens comme homme politique. En 1777, il fit partie de la commission chargée de présenter le plan de la nouvelle organisation gouvernementale, puis peu après il fut élu député au congrès continental. Envoyé en mission à l'armée par le congrès, il se lia avec Washington; une correspondance active sur les affaires publiques s'établit entre ces deux hommes d'État, et dura sans interruption tant que Morris fut membre du congrès continental. Le service le plus important qu'il ait rendu pendant la durée de ses fonctions fut sa participation aux rapports qui s'établirent avec les commissaires anglais envoyés en Amérique, et porteurs de ce que l'on appelait les propositions ou *bills de conciliation* de lord North. Ce fut lui qui fut chargé de rédiger les instructions diplomatiques à envoyer à Franklin. Morris sortit du congrès en 1780, et reprit sa profession d'avocat; cette même année il fit une chute grave qui nécessita l'amputation de la jambe gauche. Malgré cet accident il rentra aux affaires l'année suivante, et rendit de grands services à sa patrie jusqu'en décembre 1788, époque à laquelle il s'embarqua pour la France. Deux mois après il était à Paris et se mettait en rapport avec les principales célébrités. A partir de cette époque, Morris tint un journal de ce dont il fut témoin. Ce *mémorial* n'est qu'une suite de notes détachées, qui n'ont d'autre ordre que l'ordre chronologique, d'autre liaison que celle des événemens. Le biographe laisse donc parler son héros, et donne textuellement les notes de Morris telles qu'elles ont été rédigées. Le 21 janvier 1790, Morris reçut du général Washington une lettre par laquelle il était nommé agent particulier du gouvernement des États-Unis pour traiter quelques affaires importantes avec le ministère anglais. Il s'acquitta de cette mission avec habileté, et revint en France, en suivant les bords du Rhin, pour assister à la mort de Mirabeau. Voici le tableau qu'il en fait : « Les obsèques de Mirabeau, suivies, dit-on, par plus de cent mille personnes dans un silence solennel, ont offert un spectacle très-imposant. C'est un grand tribut payé à des talens de premier ordre, mais non un hommage à

des vertus. Cet être extraordinaire a été souillé de vices détestables; prostitué à tout, il sacrifiait tout au caprice du moment. *Cupidus alioni, prodigus sui.* Vénal, ébouté, il a cependant montré des lueurs de vertus lorsqu'il était sous l'empire de quelque forte impulsion; mais il n'a jamais été réellement vertueux, parce qu'il n'a jamais écouté une sage raison, et n'a jamais eu de principes arrêtés. J'ai vu cet homme, dans le court espace de deux ans, sifflé, honoré, haï, plaint. L'enthousiasme en fait aujourd'hui un colosse. Le temps et la réflexion réduiront sa grandeur. La mobilité oublieuse et avide trouvera bientôt quelque autre objet à encenser ou à exaltar. Telle est la nature de l'homme, et particulièrement celle des Français. » En 1792, Morris fut nommé ministre plénipotentiaire des États-Unis à la cour de France, et pendant les exécutions sanglantes qui se commettaient à Paris, il fut le seul membre du corps diplomatique qui ne voulut pas quitter la capitale. Après son rappel, nécessité par les événements, il quitta la France et fit plusieurs voyages soit en Allemagne, soit en Angleterre, pendant lesquels il vit lord Granville, Pitt, le roi et la reine d'Angleterre, le prince Ferdinand de Prusse, l'empereur François Ier et l'impératrice. Il retourna aux États-Unis en 1798, où il fut élu au sénat et siégea parmi les fédéralistes. Peu après son retour d'Europe, à la demande de la corporation de New-York, il prononça une oraison funèbre sur la mort de Washington; il fut aussi chargé de remplir la tâche pénible et triste de prononcer un discours aux obsèques d'Hamilton, dont la mort prématurée était pleurée par la nation, et l'avait privé d'un ami intime et précieux. Le 25 décembre 1809, Morris épousa mademoiselle Anne Carey Randolph, dame d'un esprit et de manières distinguées, et appartenant à l'une des plus anciennes et des plus respectables familles de la Virginie. Pendant les six dernières années de sa vie la création du canal Eyrie occupa constamment ses pensées : il est mort le 6 novembre 1816, dans la cinquante-cinquième année de son âge. Il conserva ses facultés jusqu'à la fin, et eut une entière con-

naissance de la fatale tendance de sa maladie. Il conversa librement, quelquefois avec gaieté, avec ceux qui l'entouraient jusqu'à ce qu'il expirât. Ses restes reposent dans son domaine de Morrisania.

Des notes et des pièces justificatives sont placées à la fin du premier volume; le second est entièrement consacré à la correspondance de Gouverneur Morris, qui embrasse un espace de temps de vingt-sept ans, c'est-à-dire depuis le mois de février 1789 jusqu'au mois de décembre 1815. Thomas Jefferson et George Washington sont ceux à qui Morris a écrit le plus souvent; quelques-unes de ses lettres sont aussi adressées à Lebrun, au baron Necker, au duc d'Orléans et à la baronne de Staël.

**Histoire des progrès du droit des gens en Europe depuis la paix de Westphalie jusqu'au congrès de Vienne; avec un précis historique du droit des gens européen avant la paix de Westphalie; par Henry Wheaton, ministre des États-Unis près la cour de Berlin.— Leipzig, F. A. Brockhaus, 1841. In-8° de x-462 p.**

L'Académie des sciences morales et politiques avait mis au concours, pour l'année 1839, cette question : « Quels sont les progrès qu'a faits le droit des gens en Europe, depuis la paix de Westphalie, notamment à l'égard des peuples vaincus et soumis, des prisonniers, des neutres, des colonies, et relativement à la liberté des mers ? » M. Maurice d'Hauterive obtint le prix. On ignore à quelle époque son travail, qui, dit-on, formera quatre volumes, pourra paraître. Une mention honorable fut accordée au mémoire envoyé par M. Henri Wheaton, ministre des États-Unis près la cour de Berlin. M. le comte Portalis, dans son rapport, s'exprimait ainsi : « L'auteur n'a point failli au devoir d'étudier la marche du droit des gens considéré comme science, de signaler les ouvrages destinés à la fonder et à l'étendre, et d'en apprécier la valeur et l'influence. »

M. Wheaton a complété son mémoire et l'a livré à la publicité. On doit lui en savoir gré, car son livre forme un résumé de l'histoire et des principes du droit des gens, qui ne peut manquer d'être d'une grande utilité. On en jugera par l'analyse que nous en allons donner. L'ouvrage contient d'abord un précis historique, que l'auteur a cru devoir ajouter au mémoire, des progrès du droit des gens avant 1648.—Une introduction justifie ensuite le choix fait par l'Académie, de la paix de Westphalie comme étant l'époque à laquelle commence l'histoire moderne du droit international. L'auteur divise cette histoire en quatre périodes, ce qui l'oblige à traiter isolément les différentes questions, et empêche le lecteur de suivre facilement la marche de la science. Il recherche avec soin tout ce qui concerne la vie et la doctrine des publicistes contemporains de chacune d'elles. « Malheureusement, dit le savant rapporteur de l'Académie, cette partie ne se compose que d'une suite de notices biographiques, ou même bibliographiques, presque sans liaison entre elles. C'est un amas de matériaux recueillis avec soin, mais qui attendent encore d'être mis en œuvre. » M. Wheaton eût sans doute évité ce reproche s'il eût adopté un plan plus méthodique. « En effet, ainsi que l'annonce M. Pinheiro-Ferreira, *Rev. étrang. et française de lég. et de jurisp.*, janvier 1842, lorsque traitant les divers points du droit des gens, l'auteur cite les opinions des principaux publicistes, il donne à ses lecteurs une idée complète de leurs doctrines..... Si, faisant abstraction de l'ordre chronologique, on rapproche, par la pensée, tout ce qu'il dit sur chaque article du droit international, aux différentes époques, on trouve que rien d'essentiel n'a été omis. »

La première période comprend les années qui s'écoulèrent entre la paix de Westphalie, 1648, et celle d'Utrecht, 1713. M. le comte Portalis fait remarquer avec raison « qu'on aime » à trouver le nom d'un des plus aimables amis de l'humanité, » le nom de Fénelon, à la tête des noms célèbres durant cette » période : le système d'intervention qu'il désirait qui fût » établi pour le maintien de l'équilibre entre les puissances,

» lui a mérité cette place. » M. Wheaton fait connaître ensuite les opinions de Puffendorf, Leibnitz, Spinosa, Zouch, Léoline Jenkins, John Selder et Samuel Rachel. Le reste du chapitre est consacré au droit maritime dont « l'histoire et les » principes sont retracés d'une manière exacte et complète. » (Rapp. de M. Portalis.) — La seconde période embrasse le laps de temps qui s'est écoulé depuis la paix d'Utrecht, 1713, jusqu'aux traités de paix conclus à Paris et à Hubertsbourg en 1763. Frédéric II, roi de Prusse, à cause de son Antimachiavel, Rutherforth, commentateur de Grotius, Wolf, Vattel, Montesquieu, Bynkershoek, de Réal, Mably, Heineccius, Valin, d'Abren, Pothier, Hubner, Albericus Gentilis, Wicquefort, l'abbé de Saint-Pierre, et J. J. Rousseau, qui a publié, sous le titre modeste d'*Extrait du projet de paix perpétuelle de M. l'abbé de Saint-Pierre*, « un petit ouvrage » marqué du sceau du génie particulier de son auteur comme » spéculateur sur les problèmes de la science sociale, » tels sont les hommes d'état, écrivains ou publicistes dont l'auteur analyse les doctrines. On s'étonne de ne pas voir figurer parmi eux Burlamaqui, né en 1694, à Genève, où il enseigna le droit depuis 1723 jusqu'en 1740, époque à laquelle il devint membre du conseil souverain. Ses *Principes de droit naturel et de droit politique*, qui sont fort estimés, servent encore de base à l'enseignement dans un grand nombre d'écoles. — La troisième période s'étend de 1763 à 1789. L'auteur y expose les opinions de Franklin, de l'abbé Galliani et de Lampredi. Suivant lui, Vattel ferme la liste des publicistes classiques, ce qui est contesté par M. Pinheiro-Ferreira. — M. Wheaton reconnaît cependant qu'il faut distinguer Moser, Martens et Bentham. — La quatrième période s'arrête au congrès de Vienne, 1815, ce qu'on doit regretter, car, parmi les actes diplomatiques postérieurs, il en est plusieurs qu'il eût été utile de citer pour compléter l'histoire des progrès du droit international : l'auteur fait connaître, en terminant cette période, le projet de paix perpétuelle de Kant, dont M. J. Tissot a donné la traduction à la suite des *Principes*

*métaphysiques du droit*, Paris, Ladrange, 1837, 1 vol. in-8°; le système de Hégel et le remarquable discours de Mackintosh sur l'étude du droit de la nature et des gens, discours traduit en français par M. Paul Royer-Collard, et placé en tête de l'édition du *Droit des gens* de Vattel, publiée en 1835, chez Aillaud, 2 vol. in-8°, et complétée en 1838, par M. Pinheiro-Ferreira, qui a ajouté un troisième volume, contenant des notes et une table analytique. Voici la fin du résumé général de M. Wheaton : « Il y a aujourd'hui peu de nations, si barbares qu'elles soient, qui ne reconnaissent des devoirs envers les autres nations, et qui ne réclament d'elles des garanties pour leurs propres droits.

» Le droit international a beaucoup gagné comme science, par les perfectionnemens introduits dans les principes et le langage de la philosophie, devenus plus simples et plus intelligibles ; par les découvertes faites dans les périodes obscures de l'histoire, et dans les régions du globe jusqu'alors inconnues ; et par la grande variété et l'importance des questions qui se sont élevées sur les rapports des états indépendans.

» Enfin, le droit international s'est perfectionné comme système des lois positives, ou des usages servant à régler les rapports des nations entre elles, par les progrès de la civilisation *générale*, dont ce *système* est un des plus beaux fruits. »

Le style de M. Wheaton est clair, précis, suffisamment élégant ; mais malheureusement, et nous regrettons d'être forcés d'ajouter encore cette critique à celle que contient déjà cet article, il manque fort souvent de correction.

**Annuaire du Calvados, 1842. — Chez tous les libraires du département. Caen, imp. de Leroy. In-12 de 356 p. Prix : 2 fr.**

Plusieurs départemens en sont venus aujourd'hui à publier un *annuaire* particulier, donnant sur les faits locaux, sur les institutions locales, des renseignemens qui ont non-seulement une valeur pour les contrées que ces ouvrages concernent,

mais pour la connaissance générale de la France, pour l'exactitude des calculs statistiques portant sur toutes ses parties. L'annuaire du Calvados est entièrement administratif, et n'offre aucun de ces travaux historiques que l'on rencontre souvent dans les ouvrages du même genre. Les délibérations du Conseil général du département du Calvados y occupent la plus grande place, et c'est justice, car dans tout ouvrage de ce genre rien n'intéresse plus que les nouvelles et les intérêts de la localité. Le conseil général s'est occupé des principales questions qui ont le privilége d'exciter l'attention : le régime pénitentiaire, le pauperisme, *l'instruction primaire*, *la charité légale*, les enfans trouvés, les chemins de fer, l'agriculture.

On voit aussi que l'attention du conseil général a été appelée sur les établissemens à créer pour les sourds-muets et les jeunes aveugles. Le préfet constate qu'aucune institution n'est ouverte à ces derniers dans le Calvados, mais qu'il serait possible de traiter avec celle de Paris. « Ce ne sont pas, dit-il, les moyens d'action qui manquent ; ce sont les subventions, sans lesquelles il n'est pas possible de placer ces infortunés dans les maisons d'instruction et d'apprentissage où ils pourraient être reçus d'une manière si profitable pour eux et pour la société elle-même. »

Quadro elementar das relações politicas e diplomaticas de Portugal com as diversas potencias do mundo, desde o principio da monarchia portugueza até nos nossos dias ; ordenado e composto pelo visconde de Santarem, da Academia das Sciencias de Lisboa, etc. Tomo primeiro. Impresso por ordem do governo portuguez. — Paris, Fain et Thunot. Chez Aillaud, 1842. In-8° de LXXXIV-394 p.

Connaître les relations politiques du Portugal depuis les commencemens de la monarchie jusqu'à présent, réunir les diplômes et les actes qui leur servirent de base, voilà l'ouvrage entrepris par M. le vicomte de Santarem. Mais, dit-il,

comme un ouvrage tel que celui-ci est de la nature de ceux que Bacon appelle *fils du temps*, comme il dépend ainsi de l'extraction et de la classification d'innombrables documens, il a été forcé d'entrer pas à pas dans ce difficile et tortueux labyrinthe, afin de ne pas tomber dans les erreurs du système que les critiques remarquent dans les ouvrages de cette sorte. Dans ce but, l'auteur a fait l'examen le plus scrupuleux de toutes les choniques et écrits nationaux qui aient jamais paru sur l'histoire du Portugal. Il a examiné de même toutes les chroniques d'Espagne qui ont existé pendant huit siècles; l'histoire de France, depuis Grégoire de Tours jusqu'à Bertrand de Molleville, et en général l'histoire de toutes les monarchies européennes. Il a également examiné les mémoires politiques et les dépêches diplomatiques qui ont été publiés jusqu'ici en Europe, et l'histoire des congrès qui ont eu lieu depuis le congrès de Vervins, et a rassemblé toutes les pièces et documens inédits les plus intéressans qu'il a pu trouver : 1° dans la précieuse collection des manuscrits de la Couronne; 2° dans la bibliothèque de la sérénissime Maison de l'Infantado; 3° dans la bibliothèque royale de Rio-Janeiro; 4° dans les archives de la Tour du Tombo; 5° dans la belle collection du couvent de Jésus; 6° dans la très-importante bibliothèque de Saint-Vincent de Force; 7° dans la bibliothèque publique de Lisbonne; 8° dans la collection de manuscrits des Maisons des comtes de Ponte, de Cunha, de Galvias, dans celle du marquis de Pombal et dans celle de J. P. Buzerra; 9° dans les archives de France; 10° dans l'admirable collection de la bibliothèque royale de Paris; enfin dans les bibliothèques et archives de plusieurs particuliers qui ont communiqué à l'auteur, avec le plus grand empressement, tout ce qu'ils possédaient.

On conçoit assez tout l'intérêt d'un ouvrage exécuté sur de pareilles données et par un homme aussi compétent. Ce *Tableau élémentaire des relations politiques et diplomatiques du Portugal* intéresse non-seulement le pays pour lequel il a été composé, mais toutes les nations européennes qui ont été

parties dans ces relations. Tous les états de l'Europe forment une grande famille dont les intérêts se tiennent par des liens si étroits, que la connaissance de l'histoire de tous est indispensable pour chacun. Quant à nous Français, personnellement, nous ne saurions rester indifférens à la publication de M. le vicomte de Santarem, car elle est destinée à jeter le plus grand jour sur les rapports de la France et du Portugal.

On peut très-bien permettre à l'auteur qui contemple les proportions et les résultats de son œuvre laborieuse le sentiment patriotique qui lui fait dire : « Cet ouvrage va faire connaître pour la première fois à l'Europe tous les documens publics de la gloire d'une nation héroïque, et les travaux diplomatiques de ses négociateurs, afin que ses noms puissent figurer parmi ceux des Jeannin, des d'Ossat, des du Perron, des Oxentiern, des Witt, des Arlington, des Temples, de Bentivoglio, des Mazarin, des Haro, des Grimaldi et autres hommes illustres, l'honneur et la gloire de leur patrie. » L'ouvrage préparé par M. le vicomte de Santarem a été ainsi conçu : d'abord le tableau élémentaire composé d'une préface et d'un travail d'ensemble; ensuite la seconde partie qui se compose du corps diplomatique et contient les pièces et documens; la troisième est consacrée à l'histoire politique des relations extérieures, fondées sur les traités et les transactions produits dans la seconde partie.

Le volume publié aujourd'hui par M. le vicomte de Santarem, et qui inaugure le vaste monument élevé par sa patience et son érudition, comprend d'abord tous les priviléges et concessions accordés par le Portugal aux étrangers, ou par les nations étrangères aux Portugais, et concernant le commerce et les transactions de toutes sortes dont il peut être l'objet. Le classement de tous ces traités par section, d'après chaque nation, est précédé par l'indication des actes qui ont fixé, à diverses reprises, les démarcations territoriales du Portugal; viennent ensuite les actes qui concernent les étrangers et leur commerce d'une façon générale, sans acception de nation; puis, comme nous avons dit, la

réunion sous autant de titres distincts, des traités particuliers contractés entre le Portugal et l'Espagne, le Portugal et la France, le Portugal et l'Angleterre, et l'Italie, et la Hollande, et l'Allemagne, et le Danemark, la Suède, la Russie, les puissances Barbaresques, et les États-Unis d'Amérique. Les traités de commerce particuliers entre la France et le Portugal sont au nombre de trente-trois. Les plus anciens, de 1341, ont pour objet des priviléges accordés par Philippe, roi de France, aux marchands portugais qui fréquentent la ville de Harfleur. Les autres rois accordent des priviléges plus généraux, et l'on voit que la France et le Portugal ont toujours entretenu des relations de bonne amitié.

Mais les traités commerciaux sont la moindre partie des innombrables documens mis au jour par M. le vicomte de Santarem; les actes concernant les relations diplomatiques sont bien autrement nombreux, et d'une bien autre importance. La preuve matérielle en est dans ce volume, puisque l'indication des traités de commerce du Portugal avec toutes les nations de l'Europe comprend seulement les cent premières pages, tandis que les seules relations diplomatiques du Portugal et de l'Espagne comprennent tout le reste du volume, près de trois cents pages, ce qui n'amène encore l'énumération de cette table qu'à l'année 1495. Il est donc à présumer que le tome second tout entier sera encore consacré aux rapports du Portugal et de l'Espagne. Comme l'éditeur annonce qu'il se propose de traiter les autres nations avec autant de faveur, on peut prévoir, pour sa publication, une trentaine de volumes, et certes, dans une vie aussi remplie de travaux que celle de M. le vicomte de Santarem, ce résultat mérite encore plus d'éloges, et pourquoi ne le dirions-nous pas? d'admiration. On comprend que l'éditeur a publié seulement l'analyse de chaque pièce; la publication textuelle aurait entraîné des frais et des proportions bibliographiques devant lesquels les plus courageux auraient dû reculer. Tous les matériaux sont réunis et les volumes suivans paraîtront à des époques rapprochées.

*Philipp Melanchthon. Sein Leben, u. s. w.* Philippe Mélanchthon. Sa vie et ses travaux, puisés aux sources, par K. Matthes. — Altenburg, J. Helbig, 1841. In-8° de x-429 p.

Luther disait : « Je préfère les livres de mon Philippe aux miens, et je les vois avec plus de plaisir, latins ou allemands, courir le monde. Moi je suis né pour guerroyer, mes livres ne sont que guerre et tempête. Toujours occupé à arracher, couper, creuser et combler, je suis le pionnier qui fraye la voie et prépare le terrain. Mon Philippe, lui, va tout doucement son chemin, tranquillement il laboure et plante, sème et arrose avec amour, grâce aux riches présens que Dieu lui a faits. » Mélanchthon fut un des plus grands polygraphes qui aient existé, dit M. Matthes. Tous ses écrits se distinguent par la solidité, la science, la clarté et la lucidité. Son style est presque celui de Xénophon, gracieux, simple et naturel, aussi éloigné d'une diffuse fécondité que d'une concision poussée jusqu'à l'obscurité. A entendre Mélanchthon parler de lui-même, ses écrits sont secs et sans art; c'est une œuvre élaborée précipitamment qu'il faut lancer aux pressans besoins de la jeunesse; mais, malgré ces paroles, il est constant que la claire et tranquille fluidité de sa parole entraînait même ses adversaires. A l'égard de la légèreté, de la grâce et du naturel de l'expression, il a peu d'égaux, même de nos jours. Cette simplicité qui caractérise par-dessus tout son style est ce qu'il y a de moins imitable au monde.

Certes, à considérer l'immense quantité de travaux qui ont été exécutés sur la vie de Luther, c'est une chose remarquable que le peu d'attention prêtée à son premier disciple, à son coopérateur et successeur, Mélanchthon. Il existe de J. Camerarius un récit de la vie de ce dernier qui eut dès son apparition deux éditions en 1566. Plus tard, en 1777, G. T. Strobel le publia pour la troisième fois, accompagné de notes et d'éclaircissemens. Ce morceau, d'une valeur inestimable, puisqu'il est dû à l'ami, au confident de Mélanchthon, offre

une appréciation équitable et sensée des actes et des idées de Mélanchthon ; il fournit des renseignemens importans sur les événemens et les personnages du temps, et est même écrit en latin élégant. Mais au point où en est arrivée la littérature biographique, il ne satisfait pas à toutes les exigences de notre époque. D'abord c'est plutôt une apologie raisonnée qu'une histoire véritable, et même l'histoire de ce temps a besoin d'une explication pour nous être intelligible. Au temps de Camerarius il y avait bien des choses qu'on pouvait ne faire qu'indiquer et qu'il faut traiter aujourd'hui plus explicitement. Cet écrivain passe trop rapidement sur les assemblées et les diètes ou Mélanchthon figura. C'est là cependant qu'on peut se faire une juste idée de ce qu'il a fait et pensé. Aujourd'hui on veut aussi assister au développement intellectuel d'un homme qui, comme lui, a influé sur la renaissance des lettres. Il y a sur Mélanchthon un certain nombre d'esquisses biographiques qui ne sortent pas du domaine de l'usage commun. Melchior Adam est trop succinct dans ses Vies des philosophes et des théologiens (Hardelberg, 1610). Ce n'est que tout nouvellement qu'on a produit quelque chose d'élaboré sur ce réformateur. Un essai de caractéristique de Mélanchthon, considéré comme théologien, et un développement de ses doctrines par F. Galle, a paru à Halle en 1840. Mais ce n'est point encore à proprement parler une biographie. Le travail de M. Matthes commence dès l'enfance de Mélanchthon, et le suit dans les phases diverses de son existence. La carrière publique du disciple de Luther est ce qu'il y a de principal; cependant on le voit aussi à l'Université et au début de sa vie d'écrivain, quand il n'est pas encore homme public, et à la fin du dernier chapitre, nous trouvons quelques détails sur son caractère et sa vie privée.

La conclusion de l'ouvrage est une énumération des titres littéraires de Mélanchthon, et de ce qu'il a fait pour rendre au monde les clartés que le moyen âge avait éteintes presque entièrement.

## ANTIQUITÉS.

Annali dell' instituto di corrispondenza archeologica. T. XII, anno 1840, contenant 2 fascicules in-8° de 271 p.— Bulletino dell' Instituto. In-8° de 192 p.— Roma, a spese dell' Instituto. Paris, Brockhaus et Avenarius.

L'ouvrage dont nous annonçons le tome XII^e est à peine connu en France, bien que sa publication remonte à plus de douze années. Aussi tant d'indifférence pour un livre d'une si haute importance nous engage-t-elle à entrer dans quelques détails qui ne seront pas dénués d'intérêt peut-être aux yeux des amis de l'art et de l'antiquité. On le sait, les matériaux dont se sert l'archéologie sont dispersés en mille endroits, et presque toujours les monumens qu'elle interroge ont été défigurés par les injures des hommes et du temps. C'est pour cela que l'antiquaire a besoin d'une investigation étendue afin d'opérer sur une grande masse de faits. Il faut qu'il voie, qu'il connaisse, qu'il rapproche. C'est ce qui faisait dire à l'illustre Visconti que la méthode comparative était la seule qui pût guider l'archéologue dans le labyrinthe de l'antiquité figurée.

Mais, il faut le reconnaître, des efforts isolés, quelque bien dirigés, quelque persévérans qu'ils soient d'ailleurs, ne mettront jamais promptement et efficacement en possession de cette méthode. Il est besoin de quelque chose de plus pour élargir d'une manière suffisante le domaine des faits et des idées. Disons-le : dans l'étude des sciences comme dans la vie pratique, l'union fait la force, et nous croyons que le meilleur moyen pour les antiquaires de connaître sûrement la vérité est de se réunir et de s'entendre afin d'aller à sa recherche. C'est du reste cette conviction qui a déterminé la formation de plusieurs sociétés archéologiques célèbres, telles, entre autres, que les Académies de Cortone et d'Herculanum. Mais elles n'ont atteint qu'en partie le but qu'elles devaient se proposer. Fondées plus particulièrement pour l'illustration des

monumens provenant du sol où elles s'étaient établies, elles se montrèrent en conséquence par trop exclusives dans leurs travaux, et quelquefois aussi se préoccupèrent bien plus du soin de satisfaire certaines vanités d'érudit que des plus chers intérêts de la science.

La fécondité du sol classique excitant chaque jour de plus en plus le désir de faire connaître à l'Europe savante ce surcroît de richesses, on vit paraître plusieurs écrits périodiques rédigés en commun, tels que l'*Amalthea* de Böttiger, le journal archéologique de Welcker, etc. Mais s'il est vrai que des hommes éminens dirigèrent ces publications, il est vrai aussi que leur influence fut bornée, et qu'elles ne portèrent, du reste, à la connaissance du public qu'un petit nombre de documens nouveaux. Deux causes contribuèrent à ce résultat : d'une part la langue dans laquelle ces écrits étaient rédigés, et de l'autre, la difficulté pour les auteurs d'entretenir au dehors de leur pays une vaste correspondance. Aussi, que de faits importans furent perdus, même à cette époque, pour l'histoire de l'art, la topographie et l'épigraphie antique ! Combien de découvertes précieuses consignées sur quelques feuilles volantes ou dans des brochures inconnues au delà des limites de leur province, sont demeurées ensevelies dans l'oubli le plus profond ! Il restait donc beaucoup à faire, et pour donner une forte impulsion à la science, voici ce qu'il fallait : publier toutes les découvertes en matière d'archéologie, sans se borner, comme cela avait eu lieu jusqu'alors, à l'illustration de quelques monumens choisis, et signaler avec un soin vigilant les travaux des antiquaires dispersés dans toute l'Europe. Ce besoin fut compris, et en 1829 des savans, des artistes et des amateurs qui avaient réclamé le concours des lettrés italiens et des érudits des autres pays, fondèrent l'Institut de correspondance archéologique. Rome, la ville des ruines, devait être et fut choisie comme le lieu du monde le plus convenable, et comme le véritable centre de ces nouvelles études sur l'antiquité.

Dès le principe, l'Institut de correspondance fut placé sous

le patronage d'un prince éclairé, de l'héritier du royaume de Prusse, aujourd'hui Guillaume IV. Ajouter maintenant que l'on trouve sur la liste de ses membres, dès les deux premières années, les noms de Carlo-Fea, d'Avelino, d'Arditi, de Nibby, d'Inghirami, d'Auguste Boeck, d'Odoard Gerhard, de Millingen, de Panofka, de Welcker, de Hirt, de Stackelberg, de K. O. Müller, de Thorwaldsen, de Guillaume Schlegel, de Bunsen, de Quatremère de Quincy, de Letronne, de Guigniaut, du duc de Luynes et d'Amédée Peyron, c'est dire que les représentans les plus honorables de la science et des arts dans toute l'Europe s'empressèrent de prendre une place dans cette association et de veiller à ses destinées. Cinq années après, toutes les espérances que l'on avait conçues étaient pleinement réalisées. C'est alors que Müller écrivait que la publication de l'Institut de correspondance archéologique avait fait époque dans la science, en rendant aussi prompt que facile l'échange des idées et la connaissance des faits.

Venons maintenant à l'ouvrage même. Conformément au but que nous avons signalé, il annonce toutes les nouvelles découvertes, les résume de la manière la plus complète lorsqu'elles présentent un intérêt réel, et publie tous les monumens qui ont trait aux arts, à la topographie et à l'épigraphie antique, quand ils fournissent des faits nouveaux ou inconnus. C'est par une double publication annuelle qu'il atteint ce résultat ; en premier lieu par une série de mémoires et de dissertations sous le titre d'Annales, formant deux fascicules ou cahiers, et par un Bulletin mensuel. Les Annales se divisent en trois parties : la première contient une description particulière des fouilles qui ont été entreprises dans l'année, des monumens inconnus ou négligés jusqu'ici, et des accroissemens des musées d'antiquités ; la seconde traite de la littérature archéologique, et la troisième s'occupe de l'explication et de l'interprétation des monumens. Ces articles sont presque toujours le résultat d'un travail détaillé et approfondi. — La division des matières est la même pour le Bulletin; mais ici le but presque exclusif est d'annoncer les nouveautés archéolo-

giques qu'une correspondance étendue sur tous les points de l'Italie et du sol classique permet de recueillir, ensuite de faire connaître au monde savant, sans délai, les monumens qui réclament une prompte publication. Une série de planches gravées en taille-douce, formant déjà deux volumes in-folio, composent un choix de monumens inédits d'architecture, de sculpture et de peinture, dont l'illustration se retrouve dans le texte des Annales, sans compter un nombre considérable de plans topographiques, de restitutions de monumens mutilés ou détruits et de *fac-simile* épigraphiques. En outre les deux fascicules publiés chaque année contiennent de neuf à douze planches (*tavola d'aggiunta*), lesquelles sont en quelque sorte les pièces à l'appui d'un texte si riche de notions sur l'antiquité figurée. Mais il importe surtout de faire remarquer que peu d'ouvrages d'archéologie égalent celui-ci pour l'exactitude avec laquelle les monumens sont reproduits. Des calques faits soigneusement, des copies dessinées avec intelligence, permettent à l'antiquaire et à l'artiste de se faire une juste idée non-seulement de l'objet représenté, mais de son style et de la valeur de l'exécution. En cela l'Institut de correspondance l'emporte de beaucoup sur la plupart de ces publications coûteuses où le luxe de la gravure ne sert que trop souvent à altérer la simplicité, le calme ou l'admirable naïveté des chefs-d'œuvre de l'art ancien. Maintenant, pour compléter cet exposé, il ne nous reste plus qu'à indiquer les matières dont se compose le volume que nous annonçons. Cette énumération prouvera beaucoup mieux que tout ce que nous avons pu dire, quelle est l'importance des Annales, tant pour l'art que pour la science :

Primo fascicolo.—1. *Monumenti scavi.* Fouilles exécutées près de Kertch et antiquités qui y ont été trouvées, par M. Achik.—2. *Architettura.* Sopra gli antichi tempj di Gabii ed Aricia del dott. Abeken topographia Pirgi degli Agillei o Ceriti, del cav. L. Canina.—3. *Scultura.* Hekate Epipyrgidia d'Alcamene sull' acropoli d'Atene del G. Rathgeberg. — Polymnestus et Cenchramis statuarii, Radulpho Rochetto

Ludovicus Rossius. Torso colossale di Minerva già nella villa Medici, ora in Parigi, di E. Braun. — Bronzi del ducal museo di Parma, etc. — 4. *Pittura.* Tetide al Padiglione d'Achille e Diana vendicata di Chirone di E. Braun. — Intervento di demoni ne' combattimenti, etc.

Secondo et terzo fascicolo. — 5. *Numismatica.* Selene charinautes del dott. Teod. Panofka. — Monete etrusche, italiche e greche del sig. Franc. Capranesi. — 6. *Epigraphica.* Figurine letterate del museo ducale di Parma, del conte B. Borghesi. — 7. *Letteratura.* Description de quelques vases peints, étrusques, italiques, siciliens, par H. D. de Luynes del sig. Welcker. Ricerche ed osservazioni, etc., etc. E. Vinet.

---

## CHRONIQUE.

Nous avons à enregistrer de nombreuses pertes faites par l'Institut de France dans la personne de MM. Roger, Jouffroy, Costaz, Guénepin et Chérubini ; le premier, membre de l'Académie française, le second, membre de l'Académie des sciences morales, le troisième membre de l'Académie des sciences, et les deux derniers appartenant à l'Académie des beaux-arts. Depuis quelque temps l'Institut a été cruellement éprouvé. Naguère nous donnions de justes regrets à plusieurs de ses membres : les pertes qu'il éprouve aujourd'hui ne sont ni moins douloureuses ni moins dignes des regrets de tous les hommes qui ont voué leur vie aux lettres et aux arts. Nommer M. Roger, c'est réveiller le souvenir de ce que l'esprit a de délicat, d'élevé et d'honnête ; amateur de la morale et des douces études, M. Roger a su écrire avec esprit, non-seulement de belles choses, mais de bonnes choses, ce qui est bien préférable, et il a su être à la fois homme de bien et homme d'esprit, alliance qui relève la valeur réciproque de l'âme et du talent. M. Jouffroy, enlevé jeune encore à la philosophie et aux affaires, était un de ces esprits éminens que la politique avait ravi à la science, à ses occupations douces et sereines, pour le jeter dans toutes les haines de cette arène des partis, pour laquelle il était si peu fait. M. Jouffroy possédait un indulgence de caractère qui répondait à la douceur, à la pureté de ses mœurs ; aussi était-il aimé, même de ses adversaires politiques, dans lesquels il ne voulait jamais voir des ennemis. De nobles paroles ont été prononcées sur sa tombe, mais son meilleur éloge funèbre

était. La présence de ses enfans, auxquels il n'a laissé pour fortune qu'un nom honoré, et l'exemple d'une vie bien remplie; aussi a-t-on accueilli avec plaisir les paroles de M. Villemain, promettant aux enfans de M. Jouffroy une protection généreuse; c'était juste. M. le baron Costaz était membre libre de l'Académie des sciences; ses ouvrages nous sont peu connus. M. Guénepin, membre de la section d'architecture, a attaché son nom à quelques monumens plus utiles que brillans. Quant à M. Chérubini, son nom est assez illustre pour que nous soyons dispensé d'énumérer ici les titres qui l'ont rendu célèbre.

Le mouvement du monde philosophique est la principale préoccupation de l'Allemagne aujourd'hui. Le professorat de Schelling, à Berlin, le menace d'une nouvelle révolution; un système est annoncé, et le père de la philosophie de la nature en développe en ce moment même les principes. Il est facile de voir qu'une direction contraire sera imprimée aux idées, le but même où l'on tend est annoncé d'avance; mais les résultats que le temps donnera ne sont connus ni du professeur ni du public; on ne saurait les pressentir, il faut attendre. Hégel n'a laissé de sa philosophie que les bases et des développemens partiels; tout ce qui en constitue l'édifice entier est épars soit dans ses papiers, soit dans les notes de ses auditeurs. C'était à ses élèves donc que revenait de droit le soin de construire le monument de la philosophie hégélienne, dont ils possédaient les matériaux. C'est aussi la première chose qu'ils ont faite, tout en satisfaisant au rôle qui leur était tracé, de continuer la doctrine et d'en poursuivre les conséquences. Mais ces conséquences mêmes sont l'unique objet de l'espèce de réaction qu'on cherche à provoquer contre l'ensemble de la doctrine. C'est ce qu'on y a reconnu de plus vulnérable. Mais en suscitant contre le système d'Hégel, un des plus profonds penseurs de l'école allemande, on est loin de s'être rendu un compte bien exact de ce que c'était que ce système: la nébuleuse profondeur de ses déductions, ses procédés absolus et généralisateurs, ont besoin de bien des élaborations nouvelles; il faut qu'elles aient été formulées par plus d'une bouche, et revêtues de plus d'un langage pour rentrer complétement dans le domaine de la discussion générale. Aussi n'a-t-on vu jusqu'ici que des appréciations sur l'ensemble, et des qualifications apologiques ou critiques lancées contre la marche de sa théorie universelle. Le nom de panthéisme par-dessus tous est demeuré à ce système, et c'est son principal titre à l'opposition d'une partie de la société. Schelling, lui-même, s'en est rendu l'interprète, et certes jamais rôle ne fut plus important que le sien. Peut-être dépend-il de lui maintenant de changer la place qu'occupe Hégel dans l'histoire de la philosophie allemande, et de rejeter le Berlinois, représentant jusqu'ici du

philosophisme germanique poussé jusqu'à ces dernières conséquences, de le rejeter, disons-nous, sur une ligne latérale, en dehors de la direction centrale. Il serait curieux de voir l'hégélisme descendu à l'état d'hérésie relativement au nouveau catholicisme philosophique fondé par Schelling. C'est en vain qu'on proteste d'une impartialité froide et calme. Les opérations se sont ouvertes d'une façon tout à fait guerroyante. Qu'on lise ces remarquables paroles prononcées par Schelling dans la chaire de Berlin : « Quand un homme a jugé convenable, après avoir apporté son tribut de travaux à la philosophie, de permettre aux autres d'essayer aussi en liberté, et qu'en s'éloignant du théâtre, il a laissé, pendant cette retraite volontaire, porter sur lui toutes sortes de jugemens sans répondre à aucun, sans même se laisser émouvoir à rompre le silence, et par l'abus qu'on faisait de ce silence, et aussi par les fausses interprétations qu'on faisait de la marche de la philosophie moderne; quand en possession, non pas d'une philosophie fournissant des résultats réels, désirés ardemment, demandés avec instance, et recalant les limites actuelles de la connaissance humaine, cet homme a laissé sans s'émouvoir dire de lui que tout était fini pour lui; et quand il ne rompt un silence si complet et si absolu, qu'alors qu'un devoir impérieux le lui ordonne, qu'alors qu'il lui est clairement démontré que le temps est venu de prononcer une parole décisive; cet homme a bien prouvé qu'il est capable d'abnégation personnelle, que ce n'est pas l'imagination qui l'emporte, qu'il s'agit pour lui plus que d'une opinion passagère, ou d'une réputation fugitive, et facile à acquérir.

» Je sais qu'il y a des gens à qui je paraîtrai importun. On m'avait mis de côté, j'étais classé, on pouvait dire définitivement ce qu'il en était de moi. Et voilà qu'il faut examiner et se convaincre qu'il y avait encore en moi quelque chose dont on ne se doutait pas. »

Une protestation que Schelling ne se lasse pas de répéter, c'est qu'il obéit à ses pressantes convictions, c'est qu'il se regarde comme appelé à rendre à la philosophie un service véritable, essentiel, plus grand même que ceux qu'il a pu rendre déjà. Selon lui, sa philosophie se trouve arrivée à ce point qu'elle se donne comme religieuse dans les résultats qu'elle présente, et que précisément c'est là ce qu'on lui refuse. Ses déductions des dogmes chrétiens ne sont regardés que comme un pur étalage pour éblouir les yeux. Il y a même des disciples qui l'avouent, et quoi qu'il en soit, le soupçon s'est élevé et l'opinion existe. La philosophie se croit donc en opposition avec la vie pratique; il faut qu'elle y revienne ou que la vie réagisse sur elle, et la fasse rentrer dans les voies d'ordre et de sagesse, unique condition de son existence. Schelling ne s'est expliqué qu'en passant sur le système d'Hégel, et indi-

quant la marche qu'il veut suivre, il a déclaré au-dessous de lui de faire de ses leçons une pure polémique; il se présente avec son système tout coordonné, et la réfutation des opinions des autres ne sera pour lui qu'une préoccupation très-secondaire. En commençant son discours, et faisant allusion à ses premiers travaux : « Il y a quarante ans, dit-il, je réussis à ajouter un feuillet de l'histoire de la philosophie; l'un des côtés est rempli aujourd'hui : j'aurais volontiers laissé à un autre le soin d'en déduire les résultats, et de tourner le feuillet pour recommencer une nouvelle page. » Que signifient ces paroles? n'y peut-on pas voir une négation pure et simple de la philosophie d'Hégel? Aussi le gant a-t-il été fièrement relevé. Schelling est sommé d'arrêter ses regards sur ce monument achevé, dont il n'a pu, lui, que poser la première pierre; qu'il salue le génie d'un ami venu après lui, mais dans l'œuvre duquel Schelling, comme père de la science, peut, seul entre tous les vivans, revendiquer le principal honneur. Dans le manifeste hégélien, on reprend les expressions même du professeur, pour lui lancer comme un défi; on place le Schelling de Berlin en face du Schelling des anciens jours, et on lui demande ce qu'il veut faire de l'indépendance du philosophe, et quel joug nouveau il prépare à la raison humaine. S'il croit, dit-on, avoir mission de tirer la philosophie de la *position incontestablement difficile* où elle se trouve en ce moment, de la sauver d'un *déplorable naufrage*, en relevant les *convictions qui s'en vont en ruines;* s'il se fait fort, selon cette mission, *de pénétrer réellement dans la terre promise de la philosophie*, qu'il n'espère pas de ravir sans opposition, aux légitimes enfans de son propre philosophisme, le sceptre de la science qu'ils ont depuis longtemps fait tomber de ses mains. Ce *feuillet* de l'histoire de la philosophie qu'il traça lui-même, il y a quarante ans, son successeur l'a retourné depuis bien des années, il l'a *couvert entièrement*; *les résultats sont déduits*, et tout ce qui existe les justifie. Parce que Schelling s'est arrêté, l'histoire de la philosophie en a-t-elle moins marché? La philosophie *se meut dans une sphère complétement libre, et au-dessus de toutes les inquiétudes;* il n'y a que Schelling qui se sente à l'étroit dans les rigueurs purement scientifiques de sa méthode dialectique progressive, et qui y trouve *son sens intime* à l'étroit. Répétera-t-il, dans la métropole de la philosophie allemande, sur ce théâtre où doit se dénouer son histoire, répétera-t-il seulement ses promesses d'il y a quarante ans, et alors le monde entier persévérera-t-il à ne le point comprendre? ou bien sa philosophie nouvelle s'élèvera-t-elle contre sa philosophie ancienne, en allant puiser toute connaissance positive en dehors du rationalisme. S'il en était ainsi, en vain assurerait-il mille

fois le contraire; il aurait renoncé à la vraie liberté du philosophisme scientifique, et alors il s'abîmera devant l'ombre du géant qu'il voulait renverser. Voilà donc Schelling cité au tribunal de la liberté de penser, et s'il veut avancer dans l'œuvre de philosophie chrétienne qu'il entreprend, il lui faudra en même temps se défendre contre des adversaires bien décidés à ne lui rien passer, car *on l'attend de pied ferme sur ce champ de bataille de la philosophie moderne, où les héros de l'Allemagne viennent errer parmi les vivans.* Bien loin d'en recevoir de l'ombrage et d'être impuissant à maintenir sa doctrine nouvelle, Schelling peut dès à présent facilement expliquer la nécessité de son retour à une philosophie de la révélation, par l'impossibilité où il se sent aujourd'hui de se maintenir dans les hauteurs incommensurables où sa jeunesse tenta de placer l'observation intellectuelle. Telle est la déclaration de guerre, en réponse aux superbes programmes du professeur. Et si l'on peut augurer d'après les commencemens, les engagemens seront vifs, et la lutte sans concessions.

Par une de ces rencontres dont l'histoire présente de nombreux exemples, avec l'arrivée de Schelling à Berlin a coïncidé la publication de la philosophie de la nature, dans la publication complète des œuvres d'Hégel. Elle fait partie des ouvrages posthumes, et est formée du relevé de huit cours professés par Hégel de 1804 à 1830. Ses propres notes, celles qui ont été conservées par plusieurs de ses élèves, ont servi à reconstruire cette théorie, qui représente le système encyclopédique des connaissances humaines, tel que l'a conçu Hégel. Michelet de Berlin s'en est fait l'éditeur, et c'est de lui que part le défi jeté à Schelling. Secondé dans son œuvre par Marheincke, Schulze, Ed. Gans, de Henning, Hotho et Forster, il a pour s'appuyer dans la lutte, d'abord la chaleureuse activité de son talent, puis, la foule des jeunes esprits enthousiastes qu'a produits cette école. Déjà il a répandu quelques-unes de ses idées continuatrices. Son traité de la personnalité de Dieu, qui n'est que la publication de son cours de l'année dernière, offre un aperçu de l'espèce de spiritualisme de cette école. On trouve dans le système de relation qu'il établit entre la philosophie pure et l'idée dogmatique de la Divinité, autant de lucidité qu'il peut en exister dans la diffuse fécondité des penseurs d'au-delà du Rhin, et cet écrit a déjà même été l'objet de critiques et d'élaborations nouvelles. Il a paru aussi un tableau de la marche de la philosophie allemande depuis Kant jusqu'à Hegel, où l'auteur s'attache simplement à indiquer la signification des pas qu'elle a faits. Un autre, plus tranchant dans ses déductions, s'est donné pour thème dans un tableau analogue, de nier complétement toute espèce de progrès dans la philosophie moderne de

l'Allemagne. Et tout cela se fait lire, car rien n'est plus vrai que ce mot de Schelling : La philosophie en Allemagne est aujourd'hui une affaire nationale.

L'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg a formé le projet d'explorer les parties septentrionales de la Sibérie qui sont demeurées jusqu'à ce jour un pays presque inconnu. L'empereur de Russie a approuvé l'entreprise, et accordé sur le trésor une allocation de 12,000 roubles, pour aider l'expédition qui doit avoir lieu dans le cours de la présente année. La région à explorer est au delà du Turuchanst, entre les rivières Prasida et Chataga, et s'étend jusqu'à l'océan Glacial.

L'Académie impériale de Saint-Pétersbourg a été réunie à l'Académie des Sciences, comme section spéciale de langue et de littérature russes. C'est l'empereur qui a voulu la fusion de ces deux instituts supérieurs, voués désormais à des travaux combinés. Il s'agit déjà en Russie, comme en France sous Louis XIV, de *conserver* et de *fixer* la langue.

Le Roi de Danemarck vient de nommer une commission de quinze membres, chargée d'examiner tous les manuscrits en langues orientales qui se trouvent à la bibliothèque royale de Copenhague, et qui sont au nombre de onze mille, dans le but d'en extraire et traduire tout ce qui pourrait intéresser les sciences, les arts et l'industrie. Ces extraits seront publiés aux frais du gouvernement, par une commission composée de trois membres du conservatoire de la bibliothèque royale, MM. Werlauf, Madwig et Ahlshausen.

L'université de Cagliari (Sardaigne), qui comptait, en 1828, 270 étudians, et 302 en 1832, en réunit 499 au commencement de 1842.

---

Nous croyons devoir compte à nos abonnés de la haute protection dont M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu honorer notre recueil, auquel il a pris une importante souscription, et nous aimons à saisir publiquement l'occasion d'exprimer à ce sujet notre vive reconnaissance pour le ministre qui sait ainsi faire passer les intérêts de la science sérieuse avant les nécessités de la politique. Nous voulons remercier aussi le gouvernement portugais qui a fait traduire dans son journal officiel (*Diario do Governo*) l'article que nous avions inséré dans notre numéro de juin, p. 653, sur la chronique d'Amarara, publiés par M. le vicomte de Santarem.

---

# LIVRES NOUVEAUX.

Conséquences du système pénitentiaire; par le marquis de la Rochefoucauld-Liancourt, député du Cher. 1 vol in-8° de 11 feuilles. Imp. de Cardon, à Clermont (Oise).

Des anciens peuples de l'Europe et de leurs premières migrations, pour servir d'introduction à l'histoire de France jusqu'à la fin du règne de Louis XIV; par Auguste Nougarède de Fayet. 1 vol. de 15 feuilles, plus 7 cartes. Paris, Firmin-Didot. Prix : 6 fr.

*Histoire* de France sous le ministère du cardinal Mazarin; par M. A. Bazin. 2 vol. in-8°, ensemble de 75 feuilles 1/2. Imp. de Ducessois; chez Chameret, quai des Augustins, 33. Prix : 14 fr.

Histoire de la Restauration, suivie d'un précis de la révolution de juillet; par Émile Renard. 1 vol. in-8° de 23 feuilles 1/2. Paris, Crapelet; chez Allouard, quai Voltaire, n° 21. Prix : 6 fr.

Histoire politique des peuples musulmans, depuis Mahomet jusqu'à nos jours, suivie de considérations sur les destinées futures de l'Orient; par J. J. Barrau. 2 vol. in-8°, ensemble de 46 feuilles 3/4. Imp. de Saintin, à Paris; chez Thomine, rue Saint-Jacques, n° 38. Prix : 15 fr.

Cours d'histoire de la Philosophie morale au dix-huitième siècle, pendant l'année 1820; par Victor Cousin, 3e partie. Philosophie de Kant. Tome I. In-8° de 25 feuilles. Imp. de Fournier, à Paris; chez Ladrange. Prix : 7 fr.

De la misère, de ses causes, de ses effets, de ses remèdes; par d'Esterno. In-8° de 16 feuilles 1/4. Imp. de P. Renouard, à Paris; chez Guillaumin.

Des peines et des prisons; par le prince Oscar, de Suède; traduit de l'allemand par M. Adrien Picot. In-8° de 13 feuilles 1/2, plus 2 pl. Imprim. de Henauper, aux Batignolles. A Paris, chez Guillaumin. Prix : 3 fr. 50.

Méditations sur la vie et la doctrine de Jésus-Christ, d'après les quatre évangélistes, etc.; par le P. Avancin, jésuite. Traduction libre du latin, par M. l'abbé Marguet. 2 vol. in-18, ensemble de 24 feuilles. Imp. de Périsse, à Lyon.

*Jahn* (*A.*) Animadversiones in S. Basilii Magni opera. Fasc. I. Accedunt Emblemata Plutarchea ex Basilii hom. in Psalm. XIV. In-8° maj. Bernæ, Huber et soc. 1 thlr.

*Aristotelis* opera omnia quæ extant. Cura C. H. Weise, Fasc. I. In-4° maj. Lipsiæ, Tauchnitz, 16 thler.

*Duridis Samii* quæ supersunt. Edidit J. G. Hulleman. In-8° maj. Traj. ad Rhen. 1 th. 16 gr.

*Jahn* (*O.*). Specimen epigraphicum in Olai Kellermanni memoriam. In-8° maj. Kiliæ, Schwers. 1 th. 4 gr.

Historiæ ruthenicæ Scriptores exteri sæculi XVI collegit *A. de Starczewski*. Vol. I. Imp. in-8°, Berolini et Petropoli. 3 th.

*Siebold*. Isagoge in Bibliothecam japonicam et studium literarum japonicarum. In-folio, Lugd. Bat. 1 th. 12 gr.

*Kloes* (*J. J. vander*). Disputatio de præceptoribus in rhetorum scholis apud Romanos. In-8° maj. Traj. ad. Rhen. 12 gr.

*Uebel* (*Bruno*). Cours de tactique et de stratégie et plan de défense de la Suisse contre la France en 1838. Publié d'après son manuscrit, par H. H. Voegel. Grand in-8°. Zurich, 2 th. (En allemand.)

*Bray* (*C.*). Philosophy of necessity. 2 vol. in-8°. 15 sh.

*De Butt* (*Lieut.*). Rambles in Ceylan, post. in-8°. London. 10 sh.

*Hunter* (*P.*). Narrative of the late expedition to Syria. 2 vol. post. In-8°. London, Colburn. 1 l. 1 sh.

*Jefferson* (*S.*). History et antiquities of Allerdale Ward, Cumberland. In-8°. London. 12 sh.

*Johnson*. Selections from the Mahabharata. Grand in-8°. London. 16 sh.

*Maillard* (*N.*). History of the republic of Texas. In-8°. London. 15 sh.

*Reddie* (*J.*). Historical view of maritime commerce. In-8°. London. 14 sh.

*Barclay* (*capt.*). Agricultural tour in the United States. In-8°. London. 7 sh. 6 d.

*Best* (*capt. J.*). Excursions in Albania. In-8°. London, Allen. 10 sh. 6 den.

*Cottle* (*J.*). Essay on socinianism. Pt. I, post. In-8°, London. 5 sh.

*Hitchcock* (*T.*). Final report on the Geology of Massachussets. 2 vol. in-4°, with maps and plates. London. 3 liv. 3 sh.

*Mure* (*W.*). Tour in Greece and Joman Islands. 2 vol. in-8°. 1 liv. 4 sh.

*Loch* (*W.*). Le dogme du Purgatoire dans l'église grecque (en allemand). Grand in-8°. Ratisbonne, Mang. 1 thr.

*Kanlfuss* (*R. St.*). Les Slaves dans les temps les plus anciens jusqu'à Samo (623). Recherche géographique, historique et philologique (en allemand), grand in-8°. Berlin. Schrœder, 12 gr.

IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
rue St-Louis, 46, au Marais.

# REVUE

DE

# BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

## AVRIL.

## THÉOLOGIE.

**Bossuet. Élévations à Dieu sur tous les mystères de la religion chrétienne ; précédées d'une introduction par Émile Charvin de Matan.—Paris, 1842, chez Debécourt. In-12 de XXXIX-506 p. Prix : 3 fr. 50.**

« Nous avons cru bon et utile, au milieu des ravages du rationalisme plus froid que la mort, de publier ce livre où l'Évêque de Meaux a résumé tout l'enseignement catholique. Il s'est élevé comme l'aigle à des hauteurs immenses; il a contemplé toutes choses dans la foi en Jésus-Christ, et dans les derniers jours de sa vie il écrivit ce testament sublime de sa doctrine ; et pour figurer en quelque sorte l'infinie grandeur du christianisme, que l'intelligence d'un seul homme ne peut embrasser, la mort arrêta sa main avant qu'il eût terminé son œuvre, son poëme théologique. » Ces mots de l'éditeur, M. Charvin, indiquent la nature et la portée de la publication à laquelle il a consacré ses soins. Sous le titre d'*Élévations à Dieu*, Bossuet avait préparé pour chaque jour de l'année une méditation sur l'une des vérités de la religion : il n'a pu accomplir que la moitié de sa tâche et s'est arrêté à la vingt-cinquième semaine. Cette composition est digne de l'évêque

de Meaux; tout ce qui est sorti de sa plume a un caractère de mâle simplicité, d'éloquence vigoureuse que l'on ne saurait méconnaître, si restreintes que soient les proportions de l'ouvrage, *ex ungue leonem*. Dans le livre publié par M. Charvin, Bossuet expose et prouve les vérités élémentaires, fondamentales de la religion. Ses élévations portent successivement sur la création de l'univers, sur la création des anges et celle des hommes; sur la tentation et la chute de l'homme, sur le péché originel, sur la délivrance promise depuis Adam jusqu'à la loi; sur la loi et les prophéties qui promettent le libérateur et lui préparent la voie; sur l'avénement de saint Jean-Baptiste, la conception du Verbe, l'onction de Jésus-Christ, sa royauté, sa généalogie, son sacerdoce; sur les effets que produit sur les hommes le Verbe incarné incontinent après son incarnation, sur la nativité de Jésus-Christ, sur les mystères de l'enfance de Jésus, sur sa vie cachée jusqu'à son baptême, enfin sur les prédications de Jésus, sur les lieux où il a prêché, et pourquoi dans la Galilée plutôt que dans tout autre pays.

**Histoire de l'Église, par Bérault-Bercastel. Nouvelle édition, augmentée de la continuation depuis 1720 jusqu'en 1830, par M. l'abbé comte de Robiano. T. XII. — Lyon et Paris, 1841, chez Périsse frères. In-8°.**

On connaît l'histoire de l'Église par M. Bérault-Bercastel; le succès de cet ouvrage est aujourd'hui une chose de notoriété, et ce succès ne pouvait manquer aux qualités éminentes d'un historien dont la parole grave et convaincue, dont la science profonde et consciencieuse se sont mises au service du vrai, du vrai historique, du vrai religieux, sans arrière-pensée et sans système arrêté d'avance. M. le comte de Robiano, en publiant de nouveau cet ouvrage, et en le continuant jusqu'à nos jours, a rendu un véritable service à tous ceux qui s'occupent d'histoire et d'études théologiques. Ce douzième volume de l'ouvrage termine la partie qui est due à Bérault-Bercastel; les volumes suivans contiendront la con-

tinuation par M. l'abbé de Robiano. On trouve dans celui-ci tous les événemens compris depuis le commencement du pontificat d'Innocent XI, en 1676, jusqu'à la mort du pape Clément XI, en 1721. Le récit forme cinq livres à partir du quatre-vingtième jusqu'au quatre-vingt-cinquième. C'est une époque d'un grand intérêt dans l'histoire de l'Église. Les démêlés du jansénisme et du quiétisme, et l'affaire de la bulle *Unigenitus* en France; en Angleterre, l'intronisation de la réforme avec Guillaume d'Orange, qui chasse le catholique Jacques II; les luttes avec la Hollande; les conquêtes religieuses à la Chine, offrent le tableau le plus animé, et en même temps un spectacle intéressant, soit par l'importance de la lutte, soit par l'éminence de ceux qui y prennent part. C'est Bossuet, c'est Fénelon, c'est Arnaud, puis la Sorbonne, et puis Bayle, etc. Leurs opinions sont rapportées; on voit agir leurs personnes. L'auteur termine par ces mots : « La meilleure apologie de la religion ne consiste pas dans les ouvrages polémiques et contentieux qui bien souvent ne produisent que l'aigreur et l'opiniâtre dépit; mais dans la simple exposition des œuvres et des maximes qui appartiennent véritablement à l'Église. L'Église toute seule, bien connue et bien présentée, fera toujours elle-même sa meilleure défense. Puissions-nous l'avoir peinte aussi de ses couleurs naturelles! Puisse aussi un spectacle si frappant faire sur chacun de nos lecteurs cette heureuse impression qui laisse à peine le mérite de la foi à la claire persuasion où nous sommes qu'une institution si sublime et annoncée par des hommes si abjects, si contredite et si généralement embrassée, si violemment ébranlée, mise à deux doigts de sa perte et tout à coup rappelée à sa première splendeur, ne peut être que l'œuvre de Dieu! »

Pensées ou réflexions chrétiennes pour tous les jours de l'année, par le P. F. Nepveu, de la Compagnie de Jésus.—Paris, Albanel, rue Saint-André-des-Arts, 14. 1842. In-8° de VIII-640 p. Prix : 5 fr.

L'auteur a pris pour modèle les Pensées chrétiennes du père

Bouhours, et offre au lecteur des méditations pour toute l'année sur toutes les grandes vérités morales et chrétiennes; elles sont plus courtes et mieux disposées que ne sont la plupart de celles qu'on a entre les mains. Comme celles-ci sont trop étendues et chargées de grands passages ou de longs raisonnemens, elles sont plus propres à fournir la matière à des lectures qu'à des méditations, et elles ne sont même lues que par un petit nombre de personnes qui ont assez de loisir ou de ferveur pour se donner cette peine. Le père Nepveu a eu pour but de renfermer dans cet ouvrage toutes les plus importantes vérités qui regardent la perfection chrétienne; il a tâché d'y mettre sur chaque sujet ce qu'il a cru être plus solide, plus instructif et plus touchant, et de faire en sorte qu'elles fussent également propres pour les séculiers et pour les réguliers.

Du génie des religions, par E. Quinet.—Paris, 1842. Charpentier, éditeur. Imp. de Vᵉ Dondey-Dupré. In-8° de VII-507 p. Prix : 7 fr. 50.

Déduire la société civile de la société religieuse, telle est la question que l'auteur s'est posée et qu'il a essayé de résoudre. Suivant lui, longtemps on a erré en considérant les dogmes comme l'œuvre de la politique, tandis que la proposition inverse était seule véritable. Car, à ses yeux, le christianisme existait dans Bethléem avant les institutions modernes, l'Évangile avant la papauté, le Coran avant le califat, le sacerdoce du Sinaï avant la royauté de Jérusalem, la révolution de Zoroastre dans la Bactriane avant le développement politique de la Perse dans Suze et Persépolis.

Nous allons seulement dire comment M. E. Quinet a envisagé son sujet. Son ouvrage comprend les cultes de l'Orient et leurs rapports avec ceux de la Grèce; c'est en quelque sorte toute la tradition de l'antiquité avant le christianisme; sujet qui allie une stricte unité à une variété presque infinie. Il a naturellement pour complément la suite des religions du monde occidental et moderne, ce qui renferme, outre les institutions romaines et germaniques, le catholicisme, le

mahométisme, la réformation. Mais avant de poursuivre de tels sujets, l'auteur a voulu reprendre haleine, dans cet itinéraire des peuples vers Dieu, où chaque pas mesure l'infini. Avant d'embrasser la philosophie de la révélation en général, il lui a semblé nécessaire de s'occuper d'abord de chaque culte en particulier comme s'il était seul dans le monde. Plus les systèmes religieux de nos jours lui ont paru s'agiter, se heurter sans produire ni lumière, ni chaleur, plus il s'est attaché à des époques où il fût, suivant son expression, permis de parler impartialement de Dieu. Au lieu de porter l'esprit de son époque dans ces temps reculés, il a cherché plutôt à dépouiller l'homme de nos jours pour revêtir l'homme antique, persuadé que la difficulté en de pareilles matières n'est pas d'attribuer aux institutions du passé la science de la postérité, mais de pouvoir, pour un moment, retrouver en soi-même le fonds encore vivant de leurs croyances. « Si, dans ce livre, ajoute M. Quinet, quelque chose subsiste de l'âme religieuse de l'antiquité, j'ai atteint mon but; si, au contraire, on n'y reconnaît que les pensées laborieuses d'un commentateur du dix-neuvième siècle, cet ouvrage est à refaire jusqu'à la dernière page. »

« Je me propose, dit-il enfin, de marquer brièvement dans cet ouvrage les phrases de la Genèse spirituelle, c'est-à-dire d'établir le lien des civilisations entre elles, de suivre la tradition universelle qui du premier peuple s'étend jusqu'au dernier, et de rechercher comment les jours s'enchaînent dans cette grande semaine de la création de l'histoire civile. Pour rassembler dans un étroit espace tant de sociétés diverses, je dois les dépouiller de ce qu'elles ont eu de plus périssable et m'attacher à ce qui a été pour elles le principe de vie. »

## JURISPRUDENCE.

*Die æussere Geschichte, u. s. w.* L'histoire extérieure du droit romain, par le Dr F. W. de Tigerstroem; suivie d'un appendice sur les transformations et l'éla-

boration du droit romain depuis Justinien. — Berlin, G. Reimer, 1841. In-8° de VIII-373 p.

On est convenu en Allemagne d'appeler histoire *extérieure* du droit romain, le tableau des faits qui ont concouru dans la suite des siècles au perfectionnement insensible de ce droit. On n'y comprend pas seulement la réunion des sources, considérées dans leur signification extérieure, ce qui les a produites, et les résultats qui en sont découlés; mais on y joint les faits les plus étrangers par leur nature. La constitution, les institutions, la vie publique des Romains, même la vie et l'état de la civilisation du citoyen, sont tous points d'une importance essentielle pour la recherche des progrès du droit. Ainsi que Rome elle-même, le droit avait son développement propre, un mouvement parallèle aux besoins des temps successifs; c'est ainsi que de la satisfaction des exigences les plus communes et des commencemens les plus simples, il s'est élevé à l'état de code achevé et de droit basé sur la raison. De là vient aussi qu'on ne saurait avoir l'intelligence d'aucune de ses périodes, si l'on ne possède pas déjà une connaissance approfondie des périodes antérieures. Il faut donc avant tout se bien pénétrer des formes primitives, car elles sont la base de tout le reste. Puisées dans la vie fort simple d'un peuple encore jeune, ces formes ne sont alors que des coutumes, des usages, mais il n'y a pas d'influence qui ait été plus puissante sur la législation romaine. On peut les définir ainsi : l'ensemble des principes existans, sans aucune législation préalable, chez le peuple romain, nés des vues puisées dans le droit naturel, établis suivant ces vues, et développés spontanément. C'est dans cette mine féconde que les juristes romains allaient chercher les décisions et les applications à l'usage de leur temps. L'influence du droit des gens, qui pénétra de bonne heure, put agir sur ces principes; mais dans tous les temps l'interprétation les prit pour guides.

L'auteur adopte la division en quatre périodes, dont se sont servis Hugo et tant d'autres auteurs contemporains. Bien

qu'arbitraire et peut-être reposant sur des bases un peu en dehors de l'objet spécial de cette étude, cette division offre des temps d'arrêt précis; elle est connue, et enfin on y est accoutumé. A tout bien prendre aussi elle a des avantages qui lui sont propres.

La première période de la fondation de Rome à la loi des douze tables (a. 1—300 de Rome), présente une époque où le droit romain se développe dans une indépendance complète de tout mélange étranger. Elle se compose en général de détails *isolés* : c'est tout ce que peut fournir une législation encore imparfaite et en majeure partie fondée sur des coutumes locales. La seconde période de la loi des douze tables à Cicéron (a. 300 — 650 de Rome) offre, à côté de l'introduction du droit des gens, un puissant développement du droit civil, en proportion des besoins de l'état; la législation n'a changé que dans ce qui demandait à l'être, et l'interprétation y joue *le grand* rôle. C'est au tribunal du préteur qu'il faut en attribuer la plus grande part. Dans la troisième partie, depuis Cicéron jusqu'à Alexandre Sévère (a. 650—1000 de Rome), le perfectionnement scientifique du droit romain tombe dans les mains des juristes; aussi expire-t-il avec la période. L'extension de l'empire avait accru les besoins législatifs, et dans la décadence de l'état, les juristes seuls leur prêtèrent d'utiles secours. Le préteur perdit bientôt toute influence, et la législation se mit en quelque sorte à sa place. C'est pourquoi les *lois* et surtout les sénatus-consultes deviennent dans cette période incomparablement plus importans et plus décisifs qu'auparavant, en raison de la circonspection des empereurs à cet égard, et du peu d'importance légale des arrêts émanés des empereurs mêmes et purement dispositifs pour la plupart. Schilling propose de terminer la troisième période à Constantin, à cause des modifications considérables amenées et par le changement de la religion et par le déplacement de la capitale. Mais c'est à Alexandre Sévère que se termine l'élaboration du droit par les juristes, circonstance bien plus importante pour l'histoire que tous les changemens postérieurs,

La quatrième période d'Alexandre Sévère à Justinien (a. 1000 — 1300 de Rome) offre le déclin de l'état, de la culture intellectuelle, et en conséquence de la jurisprudence. Cette décadence apporte nécessairement dans l'application du droit une grande indécision; et les expédiens les plus ruineux sont devenus un recours ordinaire. De là mille embarras, de là le besoin des collections légales, des codes où l'on pût retrouver le droit réel, nécessité que nul ne put, jusqu'à Justinien, parvenir à satisfaire complétement. La législation était dépendante de la volonté impériale, volonté fort peu stable et souvent peu éclairée; cependant elle contient encore des décisions importantes, et il s'y trouve des choses fort bonnes pour l'intelligence de l'époque. Ensuite viennent les prescriptions en matières religieuses, et la foule d'abrogations d'anciennes coutumes que l'étendue de l'empire, le déplacement de la capitale, et la position des choses devenue tout autre, devaient rendre nécessairement incompatibles avec l'application. Leur inutilité, leur désuétude complète devait contribuer chaque jour davantage à accroître l'autorité législative des empereurs, et cela sans aucune opposition.

L'appendice consacré à l'histoire du droit romain, depuis Justinien, est ce que peut être un appendice, une indication rapide où l'auteur retrace ce que devint le droit jusqu'à la chute de l'empire d'Orient, et la suite des travaux des glossateurs de l'Occident, d'abord au sein de l'Italie, puis de là dans tout le nord et l'occident de l'Europe.

## Commentaire de la loi du 25 juin 1841 sur les ventes aux enchères de marchandises neuves, par M. Galouzeau de Villepin. — Paris, 1841, chez Videcoq, libraire. Imp. de Rignoux. In-12.

Cet ouvrage tout spécial se compose de deux parties : la première comprend le commentaire de la loi du 25 juin 1841 sur les ventes aux enchères de marchandises neuves. L'auteur destinait d'abord ce travail au *Journal de procédure*, mais il

prit bientôt une telle extension, qu'il dut songer à le publier séparément. La seconde partie est consacrée à l'examen et à la solution des principales difficultés qui ont agité les corporations d'officiers ministériels chargés de procéder aux ventes publiques des marchandises. Nos lois ne règlent pas leurs attributions d'une manière assez précise; M. de Villepin est tout à fait autorisé à penser que cette addition où la jurisprudence se trouve complétement exposée ne sera pas sans utilité pour les officiers ministériels, auxquels cet ouvrage s'adresse plus particulièrement. L'auteur enfin a réuni dans un appendice les dispositions les plus essentielles des lois spéciales, décrets et ordonnances auxquels se réfèrent les deux premières parties de ce livre et qui sont épars au *Bulletin des lois*. Ces textes commencent au décret du 17 septembre 1797, et finissent à la loi qui fait l'objet du présent commentaire. Une table des matières termine cet ouvrage, qui dénote chez son auteur des qualités que nous désirerions voir mises en œuvre dans un travail plus important.

**Quelques mots sur l'état de la justice en Algérie depuis 1834 jusqu'à ce jour, etc., par M. de Ponton d'Amécourt, substitut à la cour royale de Nancy. — Nancy, 1842, chez Paullet, imp. In-8°.**

Ayant exercé à Alger des fonctions judiciaires, depuis 1834 jusqu'en 1841, l'auteur avait tout à fait mission de parler de la justice établie dans nos possessions africaines; de dire ce que son organisation lui a paru avoir de vicieux, et d'indiquer ce qu'il conviendrait de faire pour la rendre bonne et utile, pour donner à la magistrature l'éclat et l'autorité dont elle ne saurait manquer, sans préjudice pour la société. Pour remplir son objet, l'auteur, par un coup d'œil rétrospectif, traite d'abord de l'organisation de la justice en Algérie, telle qu'elle avait été établie par l'ordonnance royale de 1834; car, quoique remplacée l'année dernière, l'esprit, les fondemens de cette ordonnance se sont transmis, dit-il, dans la nouvelle.

Il traite ensuite de la compétence des tribunaux français et indigènes, et, dans un titre troisième, de la procédure devant les mêmes tribunaux. La seconde partie contient le projet d'organisation de la justice en Algérie, proposé par l'auteur.

Dans quelques mots d'introduction il nous a dit à quelles conditions la colonisation aurait lieu. « Il faut, dit-il, pour la prospérité de l'Algérie, que la nation française ait une conviction profonde du rôle admirable et glorieux qu'elle est appelée à remplir dans ces contrées autrefois si florissantes, si chrétiennes, et depuis trop longtemps malheureuses et dégradées par les erreurs de l'islamisme. Il faut que le gouvernement adopte enfin à l'égard de ce pays un système qui démontre à tous la volonté bien ferme et bien arrêtée d'asseoir à jamais la domination française, non-seulement par la force et le succès de nos armées, mais encore par une administration capable, vigilante, active, pleine de prudence et de sagesse, qui aide par tous les moyens à une colonisation progressive, et par cela même assurée; qui protége efficacement et toujours les Arabes soumis et tranquilles, mais qui châtie sévèrement et avec justice les Arabes insoumis et turbulens. Il faut que le choix du gouverneur, des administrateurs, de tous les fonctionnaires, soit le meilleur possible; que la nécessité seule préside à leur rappel, ou que leur rentrée en France soit accordée comme la récompense de bons et honorables services; en un mot, que l'administration soit bonne et stable; il faut enfin que, la puissance d'Abd-el-Kader une fois détruite, le gouvernement militaire en Algérie cède la place au gouvernement civil. » L'auteur trouve, en effet, que l'expérience des douze années employées à coloniser l'Afrique prouvent que le gouvernement militaire n'est point propre à fonder une société, à organiser un état; et que c'est là l'œuvre du gouvernement civil. Cette opinion nous semble trop exclusive; la question d'Afrique est complexe et dans des conditions qui nécessitent à la fois la présence et l'action simultanée des deux gouvernemens, civil et militaire.

## SCIENCES ET ARTS.

**Cours de philosophie, par M. A. Gibon, professeur de philosophie au collége royal de Saint-Louis. T. II. 1re partie. Logique. Théodicée.— Paris, 1842. Joubert, libraire-éditeur. Imp. de Tilliard. In-8° de 224 p.**

Dans le premier volume de son ouvrage, l'auteur a déjà défini les caractères qui constituent le jugement, distingué les élémens dont il se compose, analysé les principales classes de vérités qu'il nous révèle. Le jugement a été aussi l'objet de sa *logique générale;* il a soumis à un long et consciencieux examen les motifs particuliers et généraux, secondaires ou primitifs qui le déterminent. Après avoir considéré le jugement dans sa nature, dans ses objets et dans ses motifs, il va maintenant l'étudier dans les nombreuses erreurs dont il est la source, et chercher par la détermination de leurs causes les moyens de les éviter. Cet examen, l'auteur le divise en deux parties : dans la première il passe en revue les principales espèces de jugemens, tels que les jugemens de conscience, les jugemens abstraits ou rationnels, les jugemens de sens commun et d'induction, les jugemens de sensation, et enfin les jugemens fondés sur le témoignage des hommes. La seconde partie est consacrée à la démonstration des causes générales de l'erreur et de la possibilité de les ramener toutes à un seul principe. Après avoir épuisé ainsi ce qui a pour objet le jugement, l'auteur passe aux *propositions* et aux *définitions*, divisant les premières d'abord en simples et composées, ensuite en affirmatives et négatives, troisièmement en individuelles et générales. Quant aux définitions, M. Gibon les blâme toutes, et a grandement raison, car, comme il le dit, la manie de définir est si forte chez certains philosophes, que quoiqu'ils sachent bien que les définitions sont des analyses, et qu'elles ne peuvent porter que sur des idées composées, on les voit cependant essayer des définitions sur des idées simples qu'ils désorganisent et dénaturent, en les compliquant

d'élémens qui leur sont étrangers; et de là une plus grande difficulté de comprendre la définition que l'idée que l'on voulait éclaircir. Le chapitre suivant a pour objet les diverses espèces de raisonnemens algébrique, géométrique, syllogistique, déductif, sophistique. Après vient un dernier chapitre, concernant la méthode, son objet, son utilité, ses espèces diverses. Ici finit la logique. La portion du volume qui suit, et qui forme la troisième partie du cours de philosophie de M. Gibon, a pour objet la *Théodicée*. Elle ne comprend que deux seuls chapitres, mais divisés, le premier en huit sections, le second en neuf sections fort étendues et destinées chacune à établir, à développer et à prouver une proposition. Le chapitre premier, sous le titre de l'Existence et des attributions de Dieu, comprend les propositions suivantes : il existe un Être éternel et nécessaire; il existe un Être nécessaire, distinct de la matière, et dont la puissance a créé ou ordonné le monde immatériel et simple; il est intelligent; il est doué de sagesse et de liberté; il est doué de toutes les perfections morales, et en particulier d'une bonté, d'une justice et d'une véracité parfaite; Dieu veille sur son ouvrage; sa providence le conserve; la providence de Dieu est spéciale; elle veille sur chaque créature en particulier. Le chapitre second de la méthode examine la nature des attributs de Dieu, et les principales discussions dont ils sont l'objet. Cette discussion donne lieu aux divisions suivantes : de la nécessité absolue de Dieu; de l'éternité; de l'immensité; de l'indépendance, de la puissance et de la science de Dieu; de l'immortalité de Dieu; de l'unité de Dieu; de la conciliation de la prescience des actes libres avec la justice et la bonté de Dieu; enfin de l'origine du mal.

**Physiologie de l'Homme, à l'usage des gens du monde, par M. le docteur Marchal (de Calvi).—Paris, 1641. Chez Levavasseur, libraire. Imp. de Schneider et Langrand. In-12 de XI-418 p.**

L'auteur ne dissimule pas le but de cet ouvrage, destiné à

faire connaître aux gens du monde l'ensemble des fonctions du corps humain. Cependant il y a assez prodigué les détails, et traité les questions principales avec assez de soin pour qu'il puisse être lu par les médecins, et servir de guide aux élèves. Pour ceux-ci il forme un véritable Manuel de physiologie, ouvrage qui manquait encore, malgré son utilité à coup sûr bien reconnue. Pour reposer l'esprit du lecteur non spécial de l'étude des organes et de leurs fonctions, l'auteur a entremêlé dans son texte un grand nombre de faits curieux; il a tenté à cet égard, et quelquefois il a réalisé, une physiologie anecdotique. Parmi les faits qu'il a consignés dans son travail, il ne se dissimule pas que plusieurs soulèveront des doutes. Il ne répond pas personnellement de leur authenticité; ce dont il peut seulement répondre, mais ce qu'il certifie, c'est que ces faits ont été puisés aux sources les plus respectables, telles que, par exemple, le *Dictionnaire des Sciences médicales*, où ils sont consignés sous l'autorité et la garantie des plus beaux noms de la science.

L'ouvrage, rédigé sur ces données par M. le docteur Marchal, se compose de trois parties : dans la première il traite des fonctions nutritives ; dans la seconde, des fonctions de nutrition; dans la troisième, des fonctions relatives à l'espèce. Cependant il n'aurait dû y avoir proprement que deux parties, attendu que les deux premières relatives à l'individu n'en font logiquement qu'une. L'auteur explique cette erreur par un mal-entendu typographique.

**Programme d'un cours d'instruction tertiaire à détacher de l'instruction secondaire actuelle, lorsque l'enseignement public, libre de droit, sera libre de fait, par M. Rogniat aîné. — Fontainebleau, 1842, imp. de Jacquin. Paris, chez Dentu et Marc-Aurel, libr. In-8° de 198 p.**

Esprit sérieux, voué à la pratique du bien et à la recherche du vrai, M. Rogniat aîné ne laisse pas passer une année sans apporter une pierre de plus à l'édifice qu'il s'est proposé de

reconstruire. Cet édifice, on le sait, est la science philosophique, dénaturée, faussée par les systèmes et les préjugés. Déjà M. Rogniat a publié une vaste esquisse d'une philosophie sans système, comme il l'entend, que nous avons analysée et signalée avec tout le soin et toute l'étendue que méritait un pareil travail. Remontant encore plus à la source, et voulant guérir le mal dont il se plaint, par la racine, l'auteur a publié ensuite un autre ouvrage que nous avons encore analysé, et qui a pour objet de substituer les principes élémentaires de la vraie logique aux traités de logique enseignés dans les écoles. Aujourd'hui, toujours guidé par la même idée, et en exécution du même plan, il publie un programme d'une *instruction tertiaire*, qui résume ses idées philosophiques, car cette instruction tertiaire qui suivrait celle que nous appelons aujourd'hui secondaire, ne serait pas autre chose, suivant M. Rogniat, que l'instruction *philosophique*.

Cette instruction tertiaire sera enseignée aux élèves dans une école librement érigée; toutes ses tendances seront morales et religieuses, car l'auteur le proclame : est-il, hors de là, rien de bon, rien de raisonnable sur la terre? elle se distinguera des écoles actuelles, premièrement par la méthode, en second lieu par des additions et éclaircissemens qui lui seront particuliers; en troisième lieu, par un esprit devenu bien nécessaire à la pratique des théories, savoir, un esprit d'union et de conciliation qu'il est, ce semble, facile d'inspirer et de faire partager aux hommes de bien dans leurs dissentimens d'ailleurs inévitables sur plusieurs points. La méthode de M. Rogniat, celle dont il recommande l'usage dans l'école tertiaire, est la méthode d'observation et d'induction, méthode destinée à réformer la logique, et avec l'adoption de laquelle tout s'enchaîne et s'explique, ainsi qu'on le voit dans ce programme, destiné à prouver qu'il n'est point de psychologie, de théodicée, de religion, de morale, qui ne dérivent de faits donnés par l'observation, et desquels l'induction étend, prolonge et applique les conséquences. « L'enseignement tertiaire, ajoute enfin M. Rogniat, ne discute les croyances

d'aucune religion positive; mais, bien que la vérité et l'erreur s'excluent l'une l'autre, il trouve partout des raisons suffisantes d'établir que des sectateurs de religions diverses, lorsqu'ils sont probes et religieux, se font approuver de Dieu; d'où s'ensuit nécessairement le suffrage des hommes. » Nous n'avons pas besoin de faire toutes nos réserves au sujet de cette doctrine, qui trouve son correctif dans son énoncé même; car, si *la vérité et l'erreur s'excluent l'une l'autre*, une seule religion étant vraie et les autres fausses, il est difficile d'admettre qu'elles puissent avoir également l'approbation de Dieu et le suffrage des hommes.

Mémoires de la Société Ethnologique, t. Ier.— Paris, 1841, librairie et imp. orientale de Ve Dondey-Dupré. In-8° divisé en deux parties de LI-294 et XI-296 p.

Qu'est-ce d'abord que la société Ethnologique? La réponse à cette question se trouve dans le premier paragraphe des statuts de cette société, insérés dans le présent volume de ses mémoires. Les principaux élémens, y est-il dit, qui servent à distinguer les races humaines, sont : l'organisation physique, le caractère intellectuel et moral, les langues et les traditions historiques; ces élémens divers n'ont pas encore été étudiés de manière à constituer sur ses véritables bases la science de l'ethnologie. C'est afin d'y parvenir par une suite d'observations, et d'établir quelles sont en réalité les diverses races humaines, que s'est formée à Paris la société Ethnologique. D'après les autres articles de ses statuts, la société recueille donc, coordonne et publie les observations propres à faire connaître les différentes races d'hommes qui sont ou qui ont été répandues sur la terre; elle entretient des relations avec les érudits, les savans, les voyageurs, et tous les individus en position de lui fournir des éclaircissemens; elle forme des collections, rassemble les dessins, les portraits et les objets naturels qui peuvent faire connaître les caractères physiques des races; elle recueille également les objets d'art et d'industrie propres à faire apprécier le degré d'intelligence et

de culture qui distingue les divers peuples. Enfin la société, tout en poursuivant son but scientifique, ne néglige aucun moyen d'améliorer autant qu'il est en elle le sort des peuples aborigènes.

Instituée seulement depuis le 20 août 1839, la société Ethnologique compte déjà un grand nombre de membres pris en grande partie parmi tout ce que l'Europe possède de plus distingué en fait de savans, de géographes et de voyageurs. Elle s'est régulièrement réunie depuis sa fondation tous les mois, sous la triple présidence de MM. Edwards, vicomte de Santarem et d'Avezac. Et aujourd'hui, dans le volume que nous avons sous les yeux, elle publie le résultat de ses travaux pendant les trois premières années de son existence. Ce volume ouvre la série de ses Mémoires dont la publication sera continuée régulièrement.

L'une des pièces les plus curieuses contenues dans ce volume est sans contredit l'*Instruction générale* adressée aux voyageurs, afin de diriger leurs recherches dans une voie qui conduise au but de la société. Cette instruction, très-complète et fort clairement divisée, appelle leur attention sur les objets suivans, qui comprennent toutes les diverses faces de l'existence des peuples. Elle est ainsi divisée : des caractères physiques, de la linguistique, de la vie individuelle et de famille, de la vie sociale, comprenant les habitations, les édifices, les voies publiques, l'agriculture, les professions industrielles, les arts libéraux, l'éducation publique, les établissemens de bienfaisance, le droit public et privé, les relations sociales; des rapports des naturels avec les peuples étrangers, ce qui comprend les institutions militaires et le commerce; de la religion ; des rapports des naturels avec les conditions extérieures du sol et du climat; enfin, traditions historiques, révolutions politiques et antiquités. Après cette instruction remarquable, qui est fort développée, mais dont nous ne pouvons donner que le sommaire dans sa sécheresse et sa nudité, vient un mémoire de M. Edwards sur les caractères physiologiques des races humaines; un mémoire du même

sur l'anthropologie; un mémoire sur les Guanches, par M. Berthelot, un autre sur les Parsis, par M. Pavie; un travail de M. Benet, concernant l'origine et les mœurs des Sicks, et un mémoire dans lequel M. Jackson s'est occupé des arts et inventions de la vie sauvage. Voilà pour la première partie du volume.

La deuxième partie, qui recommence une pagination distincte, est exclusivement remplie par un ouvrage long et complet sur l'histoire et l'origine des Foulahs ou Fellans, par M. Gustave d'Eichthal, secrétaire adjoint de la société. On sait que ce peuple a été connu des Européens dans la Sénégambie, au moment où ils abordèrent pour la première fois dans cette contrée, et depuis cette époque il s'est trouvé constamment en rapport avec eux; son étude était donc digne d'intérêt, indépendamment de notre peu de connaissances sur son sujet. M. d'Eichthal a divisé son travail en deux parties : la première est consacrée à l'histoire des Fellans; la seconde fait connaître l'origine de ce peuple. Dix notes développées et formant annexe, terminent et complètent ce travail de tous points fort remarquable.

*Statistische Uebersicht, u. s. w.* Tableau statistique de la population de la monarchie autrichienne, d'après les résultats des années 1834 à 1840, par Siegfried Becher. — Stuttgart et Tubingue, J. G. Cotta, 1841. In-8° de XII-579 p. Prix : 10 fr.

L'auteur, dont nous avons déjà vu un tableau du commerce autrichien, a puisé les élémens de ce nouveau travail dans les relevés statistiques de l'administration autrichienne. Les chiffres sont tous basés sur le dénombrement de la population, effectué au commencement de l'année; il faut en excepter la Hongrie et la Transylvanie. Le dépouillement des registres de naissances, mariages et décès, est incontestablement la meilleure source et la plus digne de foi; c'est aussi la principale en Autriche. Avant Joseph II, la forme et l'exécution des re-

levés étaient arbitraires, et leur degré de véracité dépendait purement de ceux à qui la direction en était confiée. Depuis l'année 1784, ils ont été soumis à une marche fixe et partout uniforme. Chaque curé ou ministre est tenu d'avoir trois livres distincts : naissances, mariages et décès; ces livres, en langage administratif, se nomment matricules. Le livre des naissances porte l'année, le mois et le jour de la naissance, le numéro de la maison, le nom de baptême et le sexe de l'enfant; s'il est légitime ou non; puis les noms et prénoms, et l'état des parrains et aussi le nom de l'accoucheuse. Le livre des mariages porte la date, les noms et prénoms de l'époux, sa religion, son âge et son état de veuvage ou de célibat; les noms, prénoms et conditions des témoins; il en est de même pour l'épouse que pour l'époux. Sur les registres de décès se doivent trouver la date, le numéro de la maison, le nom, la religion, le sexe et l'âge; de plus la maladie et le genre de mort après inspection du cadavre. Les ministres qui ont plusieurs localités dans leur circonscription doivent, afin d'éviter les erreurs, tenir un registre matricule séparé par chaque localité, et, à la fin de l'année, adresser un relevé également séparé. Pour corroborer l'évidence et éloigner toute matière à soupçon, il faut que ces livres, sans exception, passés, présens ou à venir, aient reçu une pagination de l'administration du district; le nombre des feuilles est annoncé en tête, et le tout est traversé d'un fil solide et scellé du sceau administratif. Les supérieurs laïques et ecclésiastiques sont obligés de surveiller l'exacte observation de ces prescriptions. Les évêques, à chaque visite de leur diocèse, doivent se faire présenter ces livres, et les chefs de l'administration envoient des inspecteurs pour les vérifier. Pour les relevés annuels, le formulaire donne un modèle aux ministres. Le délai expire au 15 octobre; à cette époque ils doivent avoir envoyé leur travail à l'administration militaire et à celle du district. A cette dernière on dresse le relevé de tout le district qui doit être adressé à l'administration provinciale à la fin d'octobre, avec le résumé de la conscription, le tout accompagné d'un rapport. Ce rapport

est destiné à indiquer les causes connues ou présumées des changemens en plus ou en moins qui ont eu lieu dans le district ou dans une circonscription particulière; il propose aussi des moyens pour y remédier. A l'administration provinciale on fait un relevé pour la province; on y ajoute des observations ou des rappels, et on l'adresse à l'administration centrale, où il doit être rendu de toutes les provinces à la fin de février. Ensuite ces relevés sont livrés tous les ans à l'impression par les administrations provinciales.

Outre les trois registres principaux, il y a en Autriche une autre voie pour arriver à la connaissance de la population et de ses accroissemens et décroissemens; c'est la conscription, qui est un dénombrement véritable, mais qui n'est pas encore arrivé à l'unité et à la régularité obtenue pour l'autre système.

M. Bécher a pris pour termes de comparaison les années 1834, 1837 et 1839. Sur le chiffre de ces trois années est basé son calcul de l'accroissement ou la diminution de la population. Tous les renseignemens ne lui ont pas été fournis aussi complets qu'il l'aurait désiré; aussi a-t-il eu soin de mettre en tête de sa première partie les résultats puisés dans les documens officiels. La première partie est tout entière consacrée à établir le mouvement général de la population dans les états de l'empire autrichien. Dans la seconde, au contraire, l'auteur divise la masse en catégories d'après la condition sociale ou le genre des occupations. Il ne considère toujours que les trois années désignées plus haut. De toute la population il fait d'abord deux parts: celle des provinces soumises au régime du dénombrement, celle des provinces qui n'y sont point soumises. Ensuite il établit sa division par classes: le clergé, l'administration, l'armée, l'industrie et autres genres d'occupations isolés, et enfin l'instruction. Dans un appendice se trouve l'aperçu sommaire de la population en 1840. C'est un résumé des naissances, mariages, décès, et des entrées et sorties de sujets. Dans la dernière partie de ce travail, l'auteur applique aussi sa méthode de division par

catégories. On peut ainsi se faire un quatrième terme de comparaison, quoiqu'il se trouve fort rapproché du dernier.

## LITTÉRATURE ANCIENNE.

**Études sur les tragiques grecs, ou examen critique d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, précédé d'une histoire générale de la tragédie grecque, par M. Patin. T. II. — Paris, Panckoucke, Chez Hachette. 1842. In-8° de 438 p.**

Nous continuons avec le secours de M. Patin notre inventaire raisonné des tragédies de Sophocle. La pièce qui ouvre le second volume est le *Philoctète*. Le destin ayant attaché la prise de Troie à la présence de ce héros que les Grecs avaient lâchement abandonné dans l'île de Lemnos, Ulysse et Pyrrhus se sont rendus auprès de lui pour l'engager à retourner au camp ; entreprise difficile dans laquelle les deux délégués ne réussissent qu'avec peine. « Le théâtre, dit M. Patin, n'a pas de compositions qui, plus que le *Philoctète* de Sophocle, se distinguent par ce mérite, si apprécié dans tous les temps, mais si particulièrement recherché dans l'antiquité, de montrer l'homme à l'homme. Aucun ouvrage n'a répondu davantage à cette curiosité qui le rend à lui-même le plus intéressant des spectacles, et qui était pour les Grecs le principal élément du plaisir dramatique. Les sentimens qui s'y développent sont pris dans notre nature la plus profonde, la plus intime, la plus universelle ; ils nous émeuvent, avant tout, comme êtres sensibles. C'est l'instinct invincible qui nous attache à la vie et à la société de nos semblables ; ce sont les irrésistibles mouvemens de la douleur et de la pitié. » Du *Philoctète*, nous passons à l'*Œdipe Roi*, qui est regardé non-seulement comme le chef-d'œuvre de Sophocle, mais aussi, sous le rapport du choix et de la disposition de la fable, comme la plus belle tragédie de l'antiquité. En voici le sujet : Un grand crime a été commis et est resté sans punition parce

qu'on n'en connaît pas l'auteur. Un prince emploie son autorité pour le faire découvrir; à force de recherches il apprend que lui-même est le coupable; il a tué son père et épousé sa mère. Quoiqu'il ait été poussé par l'inflexible destin, il n'est pas innocent; il a mérité la punition qu'après coup il s'inflige. « A la profondeur de la conception, observe M. Patin, répond un art tout ensemble sévère et ingénieux, qui, se renfermant dans le sujet, sait en féconder la simplicité. Acteurs et spectateurs courent sans se détourner, sans s'arrêter, sur la trace du fatal secret, passant par toutes les émotions de la curiosité, de l'attente, de la surprise. Cet intérêt vif et pressant était peu ordinaire, disons mieux, était à peu près étranger aux compositions dramatiques des Grecs; il rapproche celle-ci, tout antique qu'elle est par les idées et par les mœurs, du drame si animé, si attachant de la scène moderne. » Dans la pièce suivante, *Œdipe à Colonne*, nous retrouvons le même personnage qui, chassé de ses états, cherche, conduit par sa fille, un tombeau dans un pays étranger où la renommée de ses malheurs l'a devancé et fait redouter sa présence. Il faut qu'il donne des preuves évidentes de la protection des dieux pour qu'on lui accorde un asile et qu'on lui permette d'y choisir un tombeau. Dans cette tragédie, Œdipe est toujours en scène, et il se passe devant lui une suite d'incidens qui amènent le dénouement. Voici en peu de mots le sujet de la pièce suivante, *Antigone*. Créon, roi de Thèbes, ayant défendu de donner la sépulture à Polynice, pour le punir d'avoir porté la guerre dans sa patrie, Antigone, sœur de ce prince, écoutant les conseils de la pitié plutôt que ceux de la crainte, a su contrevenir à la loi et tombe victime de sa piété. La tragédie qui termine le théâtre de Sophocle est *Électre*, à propos de laquelle M. Patin cite une épigramme de Dioscoride, qui place sur le tombeau de Sophocle l'image de Bacchus lui-même, le dieu du théâtre, un masque de femme à la main. « Quel est ce masque? » lui demande un passant. « Celui d'Antigone, répond-il, ou bien encore celui d'Électre. Tu peux choisir l'une et l'autre sont le chef-d'œuvre de l'auteur. » Notre cri-

tique conteste cette prééminence, mais non l'analogie frappante que présentaient en effet, pour l'élévation idéale de la peinture, ces deux rôles mis en si haut rang par le poëte alexandrin. La vengeance que, poussé par un oracle et pour obéir aux décrets du ciel, un fils exerce contre les meurtriers de son père, en faisant mourir sa propre mère, est le sujet de la tragédie d'*Electre*. Les développemens consacrés par M. Patin à l'analyse de cette pièce sont très-considérables, et terminent dignement ses études sur le théâtre de Sophocle. Celui d'Euripide forme le quatrième livre de l'ouvrage entier, et, pour les trois premières pièces, occupe la dernière moitié du volume que nous avons sous les yeux. La première de ces pièces est *Iphigénie en Aulide;* le sujet en est bien connu par un des chefs-d'œuvre de Racine; c'est le sacrifice d'Iphigénie, que Diane enlève pour lui substituer une autre victime. Cette tragédie est à la fois et l'un des chefs-d'œuvre de la scène grecque, et la pièce la plus parfaite de son auteur; elle offre, avec la beauté achevée que possédait déjà la tragédie, presque sans aucune trace de recherche et de décadence, quelques-uns des traits nombreux dont Euripide cherchait à l'animer. *Hippolyte* est le même sujet que la *Phèdre* de Racine. Il offre une femme, créature faible, victime de la colère de Vénus, qui lui inspire une passion criminelle. Objet d'horreur à ses propres yeux, ainsi qu'aux yeux de celui qu'elle aime, ne pouvant survivre à sa honte, ni pardonner le mépris dont elle a été accablée, elle meurt, après avoir, par une calomnie, engagé Thésée à devenir le meurtrier de son fils. Dans cette pièce une fureur adultère et incestueuse, une pudeur virginale et une inviolable foi, une erreur involontaire, une irrésistible colère, ne sont que les instrumens mortels qui travaillent de concert à la vengeance d'une divinité. M. Patin a soin de rappeler au lecteur qu'aux concours dramatiques d'Athènes, des tragédies déjà représentées étaient quelquefois reproduites, soit par leurs auteurs eux-mêmes, soit par les héritiers, les disciples, les amis de ceux-ci, avec les changemens qui pouvaient donner à l'ouvrage l'apparence d'une nouveauté, et le rendre plus digne

des suffrages du public. Telle est précisément l'histoire de l'*Hippolyte* que l'on sait avoir deux fois disputé le prix, et ne l'avoir remporté que sous sa seconde forme. De là les deux désignations *Hippolyte voilé* et *Hippolyte couronné*, ou plutôt *porte-couronne*. M. Patin distingue très-bien ces deux pièces, et en fait ressortir le caractère particulier. La *Médée* termine le volume. La vengeance que Médée tire de l'ingratitude de Jason, auquel elle a tout sacrifié, et qui, arrivé à Corinthe, l'abandonne pour épouser la fille du roi, est le sujet de cette tragédie. Quand le dernier volume de M. Patin aura paru, nous analyserons les autres pièces du théâtre d'Euripide, et nous consacrerons quelques développemens au résumé général du savant et spirituel professeur.

*Platons Werke*. Œuvres de Platon, en grec et en allemand, accompagnées de notes critiques et explicatives. Tome premier. Le Banquet. — Leipzig, W. Engelmann, 1841. In-12 de XLIV-148 p.

Cette publication, dont le Phédon formera le second volume, est basée sur le texte de Bekker. Le traducteur s'est aussi aidé des travaux critiques des éditeurs plus récens, et notamment de l'édition du texte publié par Stallbaum, dont les corrections sont si universellement estimées. Les notes ont été réservées pour soumettre au lecteur les variantes des divers éditeurs, et les cas où l'édition s'écarte de toutes celles qui l'ont précédée. En tête du Banquet a été placée l'introduction de F. A. Wolf, et le sommaire a été emprunté à l'ouvrage d'Ast : Vie et ouvrages de Platon. Sans avoir la prétention de remplacer la traduction de Schleiermacher dans les passages où ce philosophe ne saurait être surpassé, le traducteur s'est proposé cependant plus de fidélité et une clarté plus grande. Car, dit-il assez naïvement, dans Schleiermacher il y a des endroits où le grec est plus aisé à entendre que la traduction. Or, cela ne saurait convenir à ceux qui, moins familiers avec la langue de Platon, cherchent avant tout dans

une version moderne un guide pour en acquérir l'intelligence complète. Schleiermacher s'est écarté aussi parfois du sens de l'original. Ce qui pouvait convenir à un homme tel que lui, en quelque sorte continuateur des doctrines de son prédécesseur, dépasse les bornes imposées aux libertés d'un traducteur.

*Platon's Timaeus und Kritias*. Timée et Critias de Platon, traduits par le Dr F. W. Wagner. — Breslau, G. P. Aderholz, 1841. In-8° de VIII-142 p.

Il y a une traduction allemande du Timée par Windischmann, publiée en 1804 à Hadamar, copie ressemblant fort peu à son original, à tel point qu'il est douteux qu'elle ait été exécutée sur le texte grec. C'est pourquoi l'auteur de cette traduction présente avec confiance son travail comme la première version allemande du Timée. Depuis les travaux de Bekker, Ast et Stallbaum, l'étude de Platon a beaucoup gagné en Allemagne, aussi voit-on se multiplier et les éditions et les traductions. M. Wagner a consulté les éditions de Bekker, d'Ast, de Lindau et de Stallbaum, et les notes du dernier surtout lui ont été d'un grand usage, ainsi que les recherches de Boeckh. Il se propose d'ajouter plus tard à ce premier travail un commentaire, dans lequel se trouvera une appréciation critique de tous les matériaux utiles pour l'intelligence de son auteur. Nous aurons une introduction philosophique et une dissertation sur le contenu et la tendance du Timée et du Critias. Ce dernier, suivant l'opinion d'Hermann (Hist. de la philosophie platon. Heidelberg, 1839, p. 546 et s.), a été laissé imparfait par Platon. M. Wagner partage cette manière de voir, et il développera également ses idées sur ce dialogue. Le Timée et Critias ont une liaison très-grande avec la République ; cette liaison trouvera aussi sa place dans le commentaire. Si à ces recherches on joint tout le détail de la discussion philologique sur les pensées et les expressions du texte, on regardera le présent volume comme un simple avant-coureur de l'ouvrage véritable. Aussi l'auteur n'a-t-il donné que les explications

indispensables et indépendantes du texte grec, et le commentaire formera un livre à part à l'usage de ceux qui étudient plus spécialement l'original. En marge sont consignées la pagination et les divisions de l'édition de Henri Étienne.

*Plato's Unterredungen, u. s. w.* Dialogues de Platon sur les lois, traduits du grec par J. G. Schulthess. Deuxième édition, refondue par S. Vœgelin. Tome premier.— Zurich, Meyer et Zeller, 1842. In-12 de XVI-295 p.

Cette refonte de la traduction des lois de Platon par Schulthess a été commencée par M. Baiter de Zurich, qui a exécuté tout le premier livre. A son défaut, M. Vœgelin a entrepris de continuer et de terminer ce travail. Les principes suivis dans la refonte de la traduction du Gorgias ont présidé à celle-ci. Le style et la forme de l'ancienne version ont été conservés; on n'en a modifié que les fréquentes tautologies purement arbitraires, et les passages où le texte avait gagné par les travaux modernes de la critique; mais la manière toute particulière et les négligences mêmes de Schulthess, alors déjà avancé en âge, ont nécessité tant de changemens, que c'est un autre ouvrage, précisément par le soin qu'on a pris d'harmoniser le style ancien avec celui des passages rectifiés. Les commentaires d'Ast, les traductions de Grou et de M. Cousin ont été utilisés ici; du reste la marche est assez indépendante de tous les travaux antérieurs. Schulthess avait déjà emprunté aux annotations de Grou et les avait étendues; on a conservé cette partie, sauf les rectifications et l'extension dont elle était susceptible. Cette traduction a un but principal, c'est d'être à la portée de tous les lecteurs, et pour ce qui demande un travail plus approfondi, le lecteur curieux est renvoyé aux ouvrages des savans. M. Vœgelin a utilisé les deux programmes du professeur K. F. Hermann de Marbourg (1836) sur les institutions grecques et surtout athéniennes, que Platon a fait figurer dans son œuvre. La pagination de l'édition de Henri Étienne a été aussi consignée en tête des pages. Avec le second

volume seront données comme complément les observations sur l'authenticité incontestable, la composition et le but de l'original. Le sommaire seul, étant indispensable, a dû trouver place dans le premier volume. Il va sans dire qu'on ne reproduira pas le *Minos* que Schulthess avait joint aux lois (1).

**Thesaurus græcæ linguæ ab Henrico Stephano constructus. Post edition emanglicam, etc. Volumen quintum. Fasciculus I. — Paris, Firmin Didot. In-fol., col. 1-320.**

Ce nouveau fascicule comprend le commencement du A jusqu'au mot Λιπασμός, et est dû principalement à la rédaction de M. Louis Dindorf et de M. Hase. Quoi qu'on en dise, cette publication marche, et même avec une certaine rapidité, comme nos lecteurs ont pu s'en convaincre d'après les annonces assez rapprochées que nous faisons de ses fascicules. Nous savons que l'impression des lettres suivantes est très-avancée, et que les autres livraisons ne se feront pas attendre. Le *Trésor* de M. Didot deviendra le bréviaire de tout philologue; c'est une de ces publications dont le temps consacrera de plus en plus le mérite et l'utilité. On aime à consulter, à parcourir cette vaste et riche galerie où l'on rencontre à chaque pas les noms des Hase, des Boissonade, des Dindorf, et l'on est forcé de reconnaître que cet ouvrage est et sera un des plus beaux monumens élevés par la science humaine.

**Fr. Haasii phil. D., prof. Vratislav. Lucubrationes Thucididiæ. Berolini, 1841. Sumptibus T. Trautweinii. In-8° de VIII-125 p.**

Nous avons déjà annoncé l'excellent travail de M. Haase sur Thucydide, dans la collection de M. Didot; ce savant a fait une étude approfondie du style et de la manière du célèbre historien grec, et il a appliqué à son texte toutes les ressour-

(1) Il vient de paraître aussi à Augsbourg un tome premier des œuvres de Platon, traduites et annotées par J. K. Gœtz, contenant une deuxième édition de la traduction du Phédon, dont nous parlerons.

ces de la critique philologique. Il nous donne aujourd'hui un spécimen de cette même critique, à l'occasion de sa promotion au grade de docteur dans l'université de Breslau. M. Haase a divisé son travail en six chapitres qui comprennent les principales règles de la philologie grecque appliquée à la correction des textes. Dans le premier chapitre il s'occupe des passages qui peuvent être améliorés sous le rapport de la construction et de la ponctuation, et dans le second de ceux qui comportent une meilleure interprétation. Le chapitre troisième est consacré aux corrections qui ont lieu au moyen de la suppression des mots et du changement de l'accent ; le quatrième traite des corrections qui se font par la transposition des mots. Les corrections par les changemens de mots occupent le cinquième chapitre, et le dernier comprend celles qui s'opèrent par le retranchement ou l'addition de quelques mots. Cette petite dissertation est un modèle de critique et montre, mieux que ne pourrait le faire un traité *ex professo*, combien la philologie possède de ressources quand elle est exploitée habilement. Une table des mots et des choses complète le travail de M. Haase.

Anecdota græca e codd. manuscriptis bibliothecæ regiæ Parisiensis. Edidit J. A. Cramer, S. T. P. Vol. IV. — Oxonii, e typographeo academico. 1841. In-8° de 447 p.

Ce nouveau volume comprend la seconde partie des *Excerpta philologica* et un appendice aux *Excerpta poetica et philosophica*. La bibliothèque royale de Paris contient un grand nombre de glossaires et de lexiques grecs; mais à part ceux du manuscrit de Coislin, publiés par MM. Bekker et Bachmann, il n'y en a point qui méritent d'être donnés en entier, parce qu'ils ont tous plus ou moins de rapport avec les lexiques imprimés. Ils peuvent seulement être utiles pour améliorer le texte de ceux que nous possédons déjà, tant pour les explications grammaticales que pour les fragmens des écrivains cités. M. Cramer partage tous ces lexiques en quatre classes : 1° l'*Etymologicum magnum* ; 2° l'*Etymologicum Gudianum* ;

3° le *lexique de Zonare*; 4° le *Lexique de Cyrille*. Le premier de ces ouvrages, l'*Etymologicum magnum*, se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque royale, sous le n° 2654, in-4° du XIV° siècle en papier de coton. M. le docteur Gaisford l'a fait collationner entièrement, et il en prépare une édition critique qui doit faire suite à son magnifique Suidas. Un fragment de cet ouvrage se trouve aussi dans le n° 2720, manuscrit qui a appartenu à Ange Politien; M. Cramer reproduit ce fragment. Les manuscrits qui contiennent l'*Etymologicum Gudianum* sont les n°s 2630, 2631, 2636, 2638 A, et peut-être le n° 172 du supplément, qui provient de la Bibliothèque de Sorbonne. M. Cramer donne des extraits des n°s 2631 et 2636, ainsi que du n° 2720, dont une portion de la lettre K se rapporte à ce lexique. Celui de Zonare est en plus grand nombre dans notre Bibliothèque. Le plus important, quoique le moins ancien, est le n° 2669; la première partie a beaucoup de rapport avec le lexique de Phavorin, et la seconde avec celui de Zonare. M. Cramer a cru devoir en publier de nombreux extraits. Quant au lexique de Cyrille, ce savant éditeur nous le fait connaître d'après le manuscrit Coislin, 347, et deux manuscrits qui sont conservés à Oxford; il nous donne aussi un extrait du lexique d'Athanase, d'après le n° 2617. Nous trouvons ensuite dans le volume de M. Cramer deux grands fragmens de grammairiens tirés des manuscrits Coisl. 387 et n° 2720; puis de très-longs extraits poétiques fournis par le n° 352 du supplément grec. Cette collection poétique semble avoir été puisée à deux sources: la première, qui est sacrée, revendique pour auteur Jean le Géomètre, poëte du commencement du IX° siècle; la seconde, purement profane et érotique, paraît provenir d'une anthologie beaucoup plus riche que celle qui a été publiée, puisque nous trouvons dans les *Excerpta* de M. Cramer un grand nombre d'épigrammes très-élégantes qui ne figurent point dans nos recueils. Le volume se termine par quelques *excerpta philosophica*, tirés des manuscrits Coisl. 387 et n° 1938. A la suite de la table des auteurs, M. Cramer a placé une liste de tous les manuscrits qui ont servi à la con-

fection des quatre volumes des *Anecdota Parisiensia*; ils sont au nombre de soixante-quatre, sans compter sept manuscrits qui appartiennent aux différentes bibliothèques d'Oxford. Cette série d'*anecdota* est extrêmement curieuse et très-importante sous le rapport historique et philologique; le choix qui a présidé au recueil fait honneur au goût, aux connaissances et à la critique de M. Cramer.

Collection des auteurs latins, avec la traduction en français, publiés sous la direction de M. Nisard.— Paris, J. J. Dubochet et comp. Gr. in-8°. — Œuvres complètes de Cicéron, t. III, IV et V. (*Voy.* la *Revue*, ann. 1840, p. 808 et suiv.)

Tome III, de 675 pages. — Nous aurons peu de choses à dire sur les discours qui forment la majeure partie de ce volume, les éditeurs ayant reproduit les traductions déjà connues d'Auger et de Gueroult. Ce dernier a traduit, on sait avec quel succès, les discours sur la réponse des Aruspices, celui pour Sextius, le plaidoyer pour Celius, le discours sur les provinces consulaires, les plaidoyers pour Milon et Ligarius, ainsi que le remercîment à César pour le rappel de Marcellus; tous ces morceaux ont été réimprimés sans aucun changement. Les traductions d'Ath. Auger ont été soumises à quelques révisions, qui, en général, diffèrent peu de celles déjà opérées par M. Leclerc. Les discours ainsi corrigés par des révisions successives sont : ceux contre Vatinius et contre Pison; les plaidoyers pour Plancius, Cornelius Balbus et Rabirius Postumus. C'est peut-être le tort de ces discours, s'ils n'excitent pas les traducteurs à faire de nouveaux efforts pour surpasser, ce qui ne serait pas impossible, la version d'Auger. Quoiqu'on y sente en beaucoup d'endroits le grand orateur et l'avocat consommé, ce ne sont pas de ces grandes pièces d'éloquence qui stimulent et soutiennent le traducteur, dans un travail ingrat et difficile, où, plus on a de goût et de talent, mieux et plus promptement on reconnaît l'impossibilité d'une traduction égale à l'original. Parmi les discours traduits de nou-

veau, nous avons remarqué les discours pour Sylla et pour le poëte Archias, dont l'exactitude atteste un latiniste exercé, et qui sont dus à M. Taranne, professeur de rhétorique, et surtout la harangue pour le roi Dejotarus, confiée à la plume exercée de M. Bellaguet, dont la réputation, comme latiniste, est faite depuis longtemps.

Le travail nouveau le plus important de ce volume est, sans contredit, celui de M. Kermoysan, qui a traduit les huit premières Philippiques, à l'exception de la seconde, pour laquelle on a conservé la traduction de Gueroult. Tout en s'aidant des travaux de ses devanciers, M. Kermoysan les a singulièrement améliorés, et on peut considérer cette traduction nouvelle comme supérieure à toutes celles qui l'ont précédée. Vient ensuite le travail de M. Guyart sur les dixième, onzième, douzième et treizième Philippiques, qui nous a paru également satisfaisant; on a conservé pour les neuvième et quatorzième discours contre Antoine les versions anciennes de Gueroult.

Ici se termine la longue série des discours, parvenus jusqu'à nous, du plus grand des orateurs de Rome, et à sa suite commence celle des traités philosophiques. M. Lorquet, professeur de philosophie, a été chargé de traduire, revoir ou annoter, la plus grande partie de ces traités; il s'est acquitté avec beaucoup de talent de cette tâche laborieuse, mais bien attrayante pour quiconque se livre à l'étude de la philosophie ancienne. Toutes les doctrines grecques revivent, comme on sait, sous la plume de Cicéron, dont les traités forment à eux seuls la réunion la plus imposante des idées philosophiques léguées par l'antiquité, depuis Thalès jusqu'à Zénon et son école. Cette partie des œuvres de Cicéron se recommandait donc particulièrement à l'attention des éditeurs, qui cependant ont volontairement privé certaines parties de leur travail des améliorations dont elles étaient susceptibles. Par un scrupule, qui n'étonnera pas de la part de l'écrivain qui dirige cette collection, on n'a pas cru devoir faire une seule correction aux traductions de l'abbé d'Olivet et du président Bouhier. D'a-

près un passage de la préface du Sénèque, M. Villemain, le juge le plus compétent en tout ce qui touche l'une et l'autre langue, aurait approuvé ce respect religieux pour un travail considéré comme un chef-d'œuvre de traduction, et comme un excellent modèle de langage français. On ne peut que se ranger à de si bonnes autorités, et préférer à des innovations périlleuses la reproduction fidèle d'un travail si justement estimé, d'autant plus que des notes nombreuses, en rétablissant quelques omissions, ou en rectifiant quelques légères erreurs de sens, mettent ce travail au niveau des progrès de la philologie.

Ce troisième volume ne contient donc, dans les œuvres philosophiques, qu'une seule version nouvelle, celle des académiques, par M. Lorquet, qui a revu sévèrement et modifié en beaucoup d'endroits celle du Livre des vrais biens et des vrais maux, par Regnier Desmarais. Cette traduction, d'ailleurs très-estimable, n'a pas ce caractère d'originalité et de perfection qui interdit les corrections et les retouches à tous ceux qui entendent les deux langues. Le scrupule qui a reproduit fidèlement les traductions de d'Olivet n'était donc pas applicable à celle de Regnier Desmarais, qui d'estimable est devenue excellente. Les deux premiers livres des Tusculanes de l'abbé d'Olivet terminent le volume.

Tome IV, de 659 pages. — Après les traductions des Tusculanes et du traité de la Nature des Dieux, par le président Bouhier et l'abbé d'Olivet, commence la série des versions modernes. La divination est traduite par M. de la Pilorgerie; la version des fragmens du livre du Destin est de M. Lorquet, qui n'a pas reculé devant la difficulté de traduire, après des maîtres tels que MM. Villemain et Leclerc, ce qui nous reste de la république. On doit savoir gré au nouveau traducteur de cette heureuse hardiesse, dont au surplus il s'empresse de s'excuser en se reconnaissant débiteur envers ses prédécesseurs de tout ce qui n'est pas imparfait dans ce qu'il appelle son humble copie. Nous ne faisons pas difficulté de reconnaître que cette dernière version est remarquable et conforme

au caractère élémentaire de la collection dont elle fait partie; et l'auteur est d'autant plus digne d'éloges qu'il avait à traduire un ouvrage déjà traduit, comme on sait, par M. Villemain, lequel a fait précéder ce beau travail d'un discours préliminaire dont l'étendue et l'importance doivent le faire, à lui seul, considérer comme un livre où l'on rencontre à chaque page, sous la forme de notes, les dissertations les plus ingénieuses sur la politique romaine.

Le *Traité des Lois* est reproduit par l'élégante version de M. Ch. de Rémusat, déjà connue depuis longtemps. Aux traductions un peu surannées par Gallon la Bastide des traités des Devoirs, de la Vieillesse et de l'Amitié, que M. Leclerc avait tenté de rajeunir, M. Lorquet a substitué une traduction nouvelle et bien supérieure, qui n'empêchera pas qu'on ne lise avec beaucoup de plaisir les élégantes traductions publiées récemment par M. Plougoulm, et dont nous avons rendu un compte détaillé. (Voyez la Revue de 1841, pages 997 et suivantes.)

Les fragmens importans des ouvrages en prose et en vers ont été traduits souvent avec bonheur par M. Ch. Nisard, qui s'est chargé courageusement de ce travail ingrat. Enfin le volume se termine par l'ouvrage de Quintus Cicéron, connu sous le titre d'Essai sur la candidature ou de la demande du consulat, et qu'on a surnommé le Manuel des intrigans; cette traduction estimable a déjà été publiée deux fois, et sans aucun changement, par feu Salverte, son auteur, dans les éditions Fournier et Leclerc. Elle avait été aussi insérée, dès 1806, dans le Magasin encyclopédique.

Tome V, de 711 pages. — Ce volume renferme toute la correspondance de Cicéron. Les nouveaux traducteurs, MM. Defresne et Savalète, ont cru devoir s'écarter du chemin suivi par leurs devanciers, et substituer l'ordre chronologique à la division en lettres *familières à Atticus*, etc. Cette division, dont l'origine remonte à la découverte des lettres de Cicéron, ne se justifie par aucun motif plausible; elle a cependant reçu la sanction du temps, et tous les éditeurs, sans exception,

l'ont scrupuleusement observée, soit par respect pour un usage dont l'antiquité fait tout le mérite, et qui, pour être ancien, n'est cependant pas plus respectable, soit par la difficulté d'assigner une date certaine aux lettres qui n'en indiquent pas. Cette difficulté n'a pas arrêté les nouveaux éditeurs; ils ont pensé que l'incertitude sur la date précise des lettres, d'ailleurs plus essentielles, ne devait pas contrebalancer l'avantage de remplacer un classement vicieux, obscur, sans suite, par un ordre naturel, clair, logique, et qui permet de suivre, sans interruption dans la correspondance du grand orateur, le fil des événemens auxquels ses lettres se rapportent, et qu'elles éclairent souvent d'une si vive lumière.

Cette correspondance, livre favori du grand Racine, qu'il avait, dit-il, lue et relue plus de cent fois et dont il recommandait la lecture à son fils, comme étant l'ouvrage le plus propre à former l'esprit et le jugement; que Montesquieu appelait le chef-d'œuvre de la naïveté de gens unis par une douleur commune; que M. Villemain indique aux érudits comme une mine inépuisable de documens sur l'époque la plus intéressante de l'histoire romaine; cette correspondance, disons-nous, n'est plus tronquée, mutilée, défigurée en quelque sorte par l'inextricable confusion des anciens éditeurs; elle se déroule désormais comme celles de nos grands écrivains modernes, avec cet ordre, cet ensemble qui double le mérite de ces sortes de recueils; elle forme ainsi le tableau le plus instructif et le plus animé des passions qui agitaient la république romaine au moment où, comme toutes les grandes choses qui finissent, elle brillait de son plus vif éclat.

Laissons M. Nisard répondre lui-même à une objection, la seule peut-être qu'on ait pu élever contre l'ordre chronologique : c'est la difficulté pour beaucoup de lettres, et l'impossibilité pour un certain nombre, d'en déterminer même la date approximative; c'est en outre, pour celles même en si grand nombre qui ne sont datées que du mois, le danger de se tromper dans la fixation de leur rang.

« Ces scrupules, dit M. Nisard, très-fondés au point de

» vue de la philologie minutieuse, perdent de leur valeur au
» point de vue pratique. Les lettres qu'il est difficile de da-
» ter, ou celles qu'on ne peut point dater, sont, ou d'un inté-
» rêt médiocre, ou tout à fait insignifiantes. C'est presque de
» leur faute si elles n'ont pas de rang. Ce sont des billets où
» Cicéron n'a pas jugé à propos, ou n'a pas eu le temps d'ex-
» primer aucune de ces pensées importantes qui donnent une
» date certaine à toutes les lettres véritablement intéressantes
» de ce vaste recueil. Quant à celles datées du même mois,
et dont on peut risquer en effet d'intervertir l'ordre, de
» quelle conséquence serait une erreur de ce genre? Qu'im-
» porterait la date certaine là où manquerait la vraie date, la
» date morale, celle qu'impriment à tant de lettres de Cicéron
» un grand mouvement dans la politique, une grave discus-
» sion au sénat, une défaite ou une victoire de vieux parti ré-
» publicain? Quand l'ordre n'est pas dans les matières, à quoi
» sert l'ordre matériel dans les titres? »

On pourra donc trouver dans le nouvel ordre chronologique quelques erreurs de détail qu'il serait facile d'indiquer, mais qui n'ont à nos yeux aucune importance réelle; dans tous les cas, les partisans de l'ancien classement trouveront à la fin du volume une double table, au moyen de laquelle le rapprochement de chaque lettre des éditions anciennes avec celles de la nouvelle se fait avec la plus grande facilité.

Les traducteurs ont pris soin de nous indiquer eux-mêmes la part de chacun dans ce grand travail. M. Defresne a traduit les lettres dites *ad familiares* et celles de Brutus; les lettres de Quintus et la moitié de celles d'Atticus l'ont été par M. Savalète; le reste a été fait en commun. La traduction se lit avec plaisir après celles depuis longtemps célèbres de Mongault et de l'abbé Prévost. Cette lecture est agréable, facile, attachante même, et le ton général conserve bien l'allure simple, franche, parfois négligée, qui caractérise le style épistolaire.

Des critiques sévères pourraient peut-être y remarquer quelques passages, en petit nombre, qui présentent des inter-

prétations hasardées; mais il faut convenir aussi que les lettres de Cicéron sont remplies de finesses intraduisibles et souvent inintelligibles, qui ont mis en désaccord les interprétateurs les plus habiles, les commentateurs les plus érudits.

Itinéraire de Rutilius Claudius Namatianus, ou son retour de Rome dans les Gaules; poëme en deux livres, texte donné à Berlin, d'après le manuscrit de Vienne, par Aug. Wilh. Zumpt, et traduit en français, avec commentaires, par F. Z. Collombet. — Lyon, Dumoulin. Chez Sauvignet. A Paris, chez Delalain. In-8° de LXIV-204 p.

Nos lecteurs ont déjà fait connaissance avec l'édition de M. Zumpt, d'après laquelle M. Collombet a fait sa traduction française; nous n'en parlerons donc plus, et nous consacrerons quelques développemens à l'examen de ce dernier travail. Le nom de M. Collombet n'est pas nouveau dans la science; il suffit de citer Synésius, saint Cyprien, Sidoine Apollinaire et Salvien, pour rappeler en même temps des travaux qui font le plus grand honneur à M. Collombet et à son savant collaborateur M. Grégoire. C'est donc, nous l'avouerons, avec une prévention très-favorable à l'auteur, que nous avons entrepris la lecture de ce nouvel et intéressant ouvrage, qui ne manquera pas de prendre une place honorable à côté de ses frères aînés. La branche de littérature exploitée par M. Collombet est très-curieuse, peu connue, et intéresse au plus haut degré les origines de notre histoire littéraire. Analysons en quelques mots la savante introduction du nouveau traducteur.

Dans la première partie, M. Collombet passe en revue les compositions poétiques dans le genre de l'Itinéraire de Rutilius. Un ancien scholiaste d'Horace nous apprend que Lucilius décrivit le voyage qu'il avait fait de Rome à Capoue, et de là jusqu'au détroit de Sicile, et ce fut à l'instar de Lucilius qu'Horace peignit son voyage de Rome à Brindes. Suivant Suétone, Jules

César avait écrit, sous ce titre d'Itinéraire, un poëme où il racontait le voyage qu'il fit de Rome dans l'Espagne ultérieure, en l'espace de vingt-quatre jours. Les anciens mentionnent également de P. Terentius Varron, différens poëmes qui doivent être rangés au nombre des poëmes géographiques. M. Collombet cite encore quelques pièces imprimées dans *Hodæporica* de Reusner et Chytrée, les poésies de Properce, d'Ovide, de Perse, de Flabus, d'Aviénus auquel il consacre quelques développemens, de Priscien, et arrive à Théodulf, évêque d'Orléans sous Charlemagne. Une pièce de ce dernier porte le titre d'*Itinéraire*, et rappelle un voyage que l'auteur fit à Limoges, où il fut bien reçu par le clergé et par les religieux, mais où une populace avinée s'ameuta contre lui, sans qu'il dise sous quel prétexte. Il alla de là à Périgueux, et ne fait connaître ni le motif ni le terme de son voyage. Un morceau plus étendu que celui-là, et qui décrit un itinéraire d'une certaine importance historique, se trouve enclavé dans la première pièce du premier livre. En 798, Théodulf, qui avait beaucoup de crédit auprès de Charlemagne, fut désigné par ce prince pour visiter la Gaule Narbonnaise, en qualité de *Missus Dominicus*, et on lui adjoignit Leidrade, déjà nommé évêque de Lyon, mais sacré l'année suivante seulement. Ce fragment, traduit par M. Collombet, est très-curieux, et donne l'envie de connaître l'ouvrage entier; il termine la première partie de l'introduction. La seconde est consacrée à un extrait de Gibbon, et à quelques réflexions sur ce même extrait. Gibbon, dans le tome II de ses *Mémoires*, a inséré de nombreuses notes sur ses lectures faites à Lausanne, en 1763. Il procède par des jugemens et des extraits à la manière de Photius, et l'on rencontre là fort souvent de judicieux aperçus, des remarques spirituelles et fines. Il indique au 19 décembre la lecture de l'Itinéraire de Rutilius, qu'il avait suivi dans les *Poetæ latini minores* de Burmann. Nous passons le passage de Gibbon, et nous citerons quelques réflexions de M. Collombet sur l'esprit anti-chrétien de l'historien anglais. Après avoir réfuté ce que ce dernier appelle *la folie des solitaires*, il s'écrie : « Tel

est l'empire des plus absurdes et des plus iniques préjugés, que les flétrissures imprimées par le païen Rutilius trouvent, aujourd'hui encore, dans une société qui se vante de ses lumières et de sa tolérance, un grand nombre de sublimes esprits que font sourire de pitié, des hommes, leurs frères, s'adonnant à un genre de vie qu'on admirera en revanche dans les gymnosophistes de l'Inde ou dans quelque disciple de Pythagore, mais qui semblera très-ridicule dans un disciple de Jésus-Christ. Tandis que certains désœuvrés consument leurs jours à des frivolités indignes d'un esprit raisonnable, à de misérables discussions de politique, de salon et de théâtre; ou bien s'amusent à tuer le temps d'une manière où il entre le plus de bonheur et de plaisir qu'il sera possible d'en obtenir du monde, ils déclameront cependant en phrases philosophiques contre les pieux fainéans; ils parleront de hideux lucifuges :

Squalet lucifugis insula plena viris;

ils s'élèveront contre ces maisons où se mènent, selon eux, de vivantes funérailles :

Perditus hic vivo funere civis erat.

Des hommes qui font une affaire si grave d'une mode nouvelle, et qui s'ingénient à trouver quelque bizarre forme d'accoutrement, ne veulent pas qu'un pauvre religieux paraisse dans les rues et sur les places de nos cités avec un vêtement qui n'a d'autre tort que de remonter quelquefois à une antiquité respectable, à un vertueux et noble fondateur d'ordre. Ils diront comme Rutilius :

Infelix putat illuvie cœlestia pasci,

tous prêts d'autre part à rechercher dans leurs souvenirs classiques la besace de Bias ou le tonneau de Diogène, et à glorifier l'austère pauvreté des Fabricius et des Cincinnatus. Le monde encore est païen en beaucoup de choses; il se nourrit encore de vieilles haines et de révoltantes niaiseries. » Nous avons cité ces paroles de M. Collombet parce qu'elles contiennent une espèce de profession de foi que nos lecteurs ap-

précieront sans doute, et une juste critique des erreurs de notre siècle. Ces sages réflexions pourraient trouver de nombreuses applications, et stigmatisent avec énergie des préjugés encore trop communs aujourd'hui.

Les deux dernières parties de l'introduction sont consacrées, l'une à la biographie de Rutilius, et l'autre aux éditions de ce poëte. Quant aux notes qui occupent la moitié du volume, elles font le plus grand honneur à la critique et à l'érudition de M. Collombet; elles prouvent qu'il possède une lecture immense, et qu'avant de se mettre à l'ouvrage il avait étudié son sujet à fond. Rapprochemens heureux avec d'autres écrivains, discussion philologique, renseignemens historiques et géographiques, on trouve dans ce complément du travail de M. Collombet tout ce qui constitue le mérite d'un critique habile et d'un littérateur instruit : son style est clair, élégant, correct, qualités qu'il a su transporter dans sa traduction, tout en suivant de très-près son modèle. Depuis quelques années la province semble vouloir lutter contre la centralisation intellectuelle de Paris; MM. Collombet et Péricaud à Lyon, MM. Le Glay à Lille, M. Floquet à Rouen, MM. Rabanis, Brunet et Michel à Bordeaux, sans vouloir citer d'autres noms honorables, forment une pléiade d'hommes de mérite qui brille d'un vif éclat, quoiqu'elle soit éloignée du centre des lumières qu'on appelle Paris.

**Selectæ e profanis scriptoribus historiæ, par P. Roche. — Montpellier, Bœhm. A Paris, chez P. Dupont, rue de Grenelle-St-Honoré, 55. 1842. In-12 de 494 p.**

Nous avons tous, dans notre enfance, lu et étudié le *Selectæ e profanis* latin, où, tout en faisant un cours de morale, nous nous sommes familiarisés avec la langue latine. M. Roche a pensé qu'un *Selectæ* grec, fait sur le même plan, pourrait avoir son utilité, malgré le grand nombre de recueils qui ont paru depuis que les études grecques ont obtenu dans les colléges le rang qu'elles doivent y occuper. Il a donc suivi pas à pas son modèle pour la division des livres et des chapitres, et

il a formé un recueil de sentences, de pensées, de traits de morale, qui est destiné à faire le pendant du *Selecta* latin, surtout lorsque l'auteur aura donné la dernière main à son travail. M. Roche s'est contenté d'indiquer le nom des écrivains d'où ces extraits ont été tirés ; il nous semble qu'il aurait dû consacrer quelques notes aux passages trop difficiles pour les élèves, et sans le secours desquelles ils ne pourront se tirer d'affaire. Quoi qu'il en soit, ce recueil, tel qu'il est, ne peut manquer d'être apprécié par les professeurs ; quoique imprimé en province, le texte grec est correct, et le choix des morceaux a été fait avec goût.

## LITTÉRATURE MODERNE.

**Dante : La Divine Comédie; — Enfer ; — Purgatoire; — Paradis. Traduction en vers avec le texte en regard, accompagnée de notes et éclaircissements, par E. Aroux. — Paris, Baudoin. Chez Blanc-Montanier, 1842. 2 vol. in-12 de IV-622 et 326-28 p.**

Depuis la traduction de Dante, par Grangier, qui date de 1596, on n'en avait point publié de complète en vers français. Des essais partiels, plus ou moins heureux, ont été faits à diverses époques sans qu'il y ait été donné suite. Quant aux traductions en prose, nous nous bornerons à citer avec éloge celle de M. le chevalier Artaud, qui l'année dernière a publié une monographie si curieuse sur Dante Alighieri. La nouvelle traduction que nous annonçons aujourd'hui a été faite en vers alexandrins libres. Selon M. Aroux, il n'était possible qu'à cette condition de conserver les inversions que notre langue peut supporter, de n'omettre aucun des noms historiques et géographiques dont le poëme abonde, aucun des passages latins qui y sont intercalés, d'incorporer enfin dans le vers tant de termes scholastiques et théologiques qu'on rencontre si souvent dans le *Purgatoire* et le *Paradis*. Si l'on compare la traduction au texte, on reconnaît que M. Aroux s'est soigneusement défendu

de la manie d'interpréter, d'ajouter, surtout de celle de corriger; elle a été renfermée dans les limites les plus étroites, car sur quinze mille et quelques vers dont elle se compose, elle en comporte à peine mille de plus que l'original. M. Aroux avait aussi préparé une *Vie de Dante;* mais il en a remis la publication à une autre époque. Un petit nombre de notes extraites de considérations plus étendues sur la *Divine Comédie* sont destinées à suppléer, autant que possible, aux notions développées qu'on l'on aurait puisées dans une biographie complète. Elles suffisent pour rappeler sommairement les événemens et les objets auxquels le poëte fait allusion, la position des lieux qu'il cite, à expliquer certains mots techniques et quelques pensées dont l'expression pourrait paraître obscure; à rectifier enfin plusieurs erreurs dans lesquelles sont tombés les commentateurs en se copiant l'un l'autre pour le plus grand nombre. Ces notes ont été en grande partie puisées aux meilleures sources dans les diverses bibliothèques d'Italie.

Maintenant que nous avons suffisamment rendu justice aux efforts et au bon vouloir du nouveau traducteur de Dante, nous sommes malheureusement obligés de dire un mot de sa poésie et de ses procédés de versification. M. Aroux nous semble avoir été bien mal inspiré, et nous le plaignons d'autant plus qu'il paraît atteint d'un mal incurable. Il ne se doute pas le moins du monde du génie de la langue française et des lois de sa prosodie; car, sans cela, comment sa traduction serait-elle remplie de tant d'inversions latines, grecques, italiennes, bonnes dans ces langues, mais ridicules en français? comment trouverait-on dans ses vers tant de césures mal placées, tant d'enjambemens sans justification et sans grâce? Il ne suffit pas de rapprocher sous la tyrannie de la rime des lignes qui se repoussent par le sens, par l'harmonie, par les règles de la syntaxe. Si l'on ne prend en grande considération le nombre, le rhythme, la grâce, on fait de la prose et non des vers, et de la mauvaise prose encore. On va en juger par le début du poëme.

Au milieu du chemin de notre humaine vie,
Dans une forêt sombre, à travers le hallier

Je me trouvais, ayant perdu le droit sentier.
Tâche pénible, hélas! et d'obstacles remplie,
*De ce bois rude, épais, à retracer l'horreur,*
La sauvage âpreté. Dans mon âme transie
Y penser seulement renouvelle la peur!
S'offre à peine la mort plus terrible et cruelle :
Mais avant de parler du bien qu'y rencontrai,
Ce que je vis d'abord il faut que je rappelle.
Je ne me souviens trop comment j'y pénétrai,
*Tant de torpeur était ma pensée accablée,*
Quand loin du vrai chemin je m'étais égaré.
Mais comme au pied d'un mont où l'obscure vallée,
Qui de tant d'épouvante avait glacé mon cœur,
*Prenait fin, j'arrivais,* mes yeux vers la hauteur
*S'élevèrent;* je vis la cime revêtue
Des purs rayons de l'astre *ici-bas qui conduit*
*L'homme,* sans dévier, dans la route qu'il suit;
Et la frayeur alors fut un peu suspendue
Dans le lac de mon cœur, *qui s'était répandue*
Durant la longue nuit si pleine de tourment.
Comme le naufragé qui, haletant, arrive
En sortant de la mer au sable de la rive,
Vers le flot périlleux se tourne, regardant;
Ainsi mon âme encore à la terreur cédant,
En arrière revint, contemplant le passage
Qui d'un vivant jamais n'a permis le voyage.

On comprend de reste, pour peu que l'on ait le sentiment de la poésie, tout ce qui manque à de pareils vers.

A la fin du second volume on trouve des fragmens divers du Roland furieux d'Arioste traduits aussi en vers français; M. Aroux en promet la publication complète.

Le Paradis perdu de Milton, traduit en vers français, par E. Aroux, ancien député. — Paris, Baudouin. Chez Blanc-Montanier, rue de Savoie, 12-14, et chez Michaud, rue du Hasard, 13. 1842. 2 vol. in-12.

Une partie de cette traduction a été publiée en juin 1830, sous le titre d'*Études sur Milton*. Après avoir remanié presque entièrement la première version, l'auteur a achevé de tra-

duire en vers le poëme de Milton, tâche dans laquelle l'abbé Delille l'a seul précédé, car on ne saurait compter l'abbé Leroi. Mais, comme l'observe fort bien M. Aroux, Delille a trop souvent paraphrasé, ajouté, supprimé, pour qu'on puisse considérer sa traduction comme une reproduction fidèle du *Paradis perdu* : d'ailleurs sa phrase étudiée et symétrique, sa facture apprêtée, étaient peu propres à rendre la vigueur épique, la manière heurtée, le vers nerveux et concentré de Milton. Un des principaux défauts de l'abbé Delille, dans sa traduction de Milton, c'est qu'il ne s'y montre pas assez pénétré de la lecture des livres sacrés : lorsqu'il s'agit de rendre, dans leur sublime naïveté, les passages de l'Écriture, il échoue complétement ; il tombe dans une plate phraséologie, dans une amplification mystique qui dénature entièrement la pensée et l'expression du poëte anglais. Quant à M. de Chateaubriand, il est tombé dans l'excès contraire. Un système d'imitation absolu n'a pas permis à l'illustre écrivain de retrouver sa prose harmonieuse et colorée. En entreprenant cette traduction poétique, M. Aroux a eu l'intention de reproduire aussi scrupuleusement que possible la pensée et l'expression de Milton, le trait et la couleur du modèle ; de ne rien négliger, en un mot, pour que les beautés originales du Paradis perdu pussent apparaître revêtues de la forme poétique sous laquelle elles ont été créées, et dont on ne saurait les dépouiller sans leur faire perdre de leur prix. On ne saurait mieux résumer ce qui doit constituer en général une bonne traduction, et une reproduction poétique de *Milton* en particulier ; mais autre chose est de formuler la poétique d'un art, autre chose en est la pratique. M. Aroux nous semble mériter ici les mêmes reproches que dans sa traduction de *Dante :* c'est le même défaut d'harmonie, de nombre et de rhythme. Le poëte anglais a été rendu fidèlement, nous le voulons ; mais ce que nous donne le traducteur n'est ni de la poésie, ni même de la langue française. Qu'on en juge encore par le fragment qui va suivre :

> Chante le premier homme et le premier péché,
> Muse sainte du ciel ; *dis à l'arbre arraché*

*Le fruit empoisonné, si fatal à la terre*
Et ses germes de mort, de crime et de misère,
Le paradis perdu pour l'homme, jusqu'au jour
Où vint nous rappeler au bienheureux séjour,
Un homme bien plus grand. Chante, vierge éthérée
Qu'Oreb vit, ou Sina, sur sa cime sacrée,
Inspirer le pasteur qui, le premier, apprit
Au peuple élu de Dieu l'œuvre qui s'accomplit,
Quand, au commencement, et le ciel et la terre
Sortirent du chaos ; *ou si mieux sait te plaire*
Sion et Siloë, dont le chaste ruisseau
Près l'oracle de Dieu venait verser son eau,
Là j'invoque ton aide, attendant qu'il préside
A mon chant hasardeux : *ce n'est d'un vol timide*
*Qu'en poursuivant un but* aux mystères profonds
Il veut de l'Aonie au loin laisser les monts,
Et prendre un vaste essor, *afin de tenter chose*
Inessayée encore en vers ainsi qu'en prose.

**Ossian : œuvres complètes. Traduction nouvelle, précédée d'une notice sur l'authenticité des poésies d'Ossian, par Aug. Lacaussade. Paris, 1842, chez Delloye et Garnier. Imp. de Gros. In-12 de XII-369 p.**

L'intention du traducteur, en reproduisant les poëmes d'Ossian, a été d'en donner surtout une traduction fidèle, ce qu'il appelle *la copie littérale du texte*. Les aveux du traducteur à ce sujet sont curieux par leur courageuse naïveté, et méritent d'être rapportés. « Pour arriver à cette *copie littérale*, dit-il, nous nous sommes vu souvent dans l'obligation de heurter notre langue, et quelquefois même d'en blesser les *susceptibilités grammaticales*. Quoique nous soyons presque toujours restés dans l'esprit de la syntaxe, nous n'avons cependant point reculé devant les inversions auxquelles notre prose se prête si peu, afin de suivre jusque dans le mouvement le style de l'original. Ainsi : — *redoutable est ton bras* dans la bataille, ô puissant fils de Combal. — *Désolée est la demeure de Moëna*, le silence est dans la maison de ses pères. Pour rendre les épitèthes doubles de l'anglais, nous avons osé dire :

— La fille aux seins blancs de la neige; — la Vierge aux blanches mains de la tristesse, etc. » Voilà, certes, qui est naïf et sincère. Mais il ne suffit pas, ce nous remble, de dire en toute humilité : Je fais des fautes sciemment, je n'écris pas en français; les fautes n'en sont pas moins des fautes, et avec ces beaux systèmes de traduction *fidèle*, s'ils étaient unanimement adoptés, la langue aurait bientôt dépéri pour devenir un jargon moitié anglais, moitié allemand, russe ou sanscrit; mais à coup sûr ce ne serait plus le français.

Mais ne voulons pas nous lancer dans une discussion critique sur le mérite littéraire des poëmes d'Ossian. A qui apprendrions-nous quelque chose de nouveau ? Ossian a eu en France son moment de vogue : c'est lorsque l'homme qui avait toute influence sur son siècle en faisait ses délices. On sait cet amour de Napoléon pour les chants guerriers du barde écossais ; en Allemagne, Goëthe leur a aussi donné la haute consécration de son admiration ; et cependant on a discuté même l'authenticité de ces œuvres, même l'existence d'Ossian. C'est au siècle dernier surtout que cet étrange procès a agité les esprits. M. Lacaussade, dans une notice à laquelle nous donnerons tous les éloges que nous refusons à son style, a discuté cette question avec une grande lucidité et une parfaite connaissance de la matière. Il rapporte les dires pour ou contre Ossian, et ne se prononçant pour aucune opinion exclusive, il se garde bien de dire que le personnage de ce nom n'a pas existé et qu'il n'est pour rien dans ses poésies ; il ne dit pas non plus qu'Ossian a composé tous les chants publiés par Macpherson, et tels surtout qu'il les a donnés. Comme Homère est le représentant de la poésie aux jours épiques de la Grèce, Ossian est la personnification de l'ancienne poésie du Nord. Les grands poëtes ont cela de commun, qu'ils absorbent et s'assimilent toute la substance poétique de leurs devanciers et de leurs contemporains ; ils sont comme le résumé des idées et des choses de leurs temps, l'écho qui doit en perpétuer le souvenir. Il est plus que probable qu'Ossian s'est inspiré des chants de ses prédécesseurs, et que dans les poëmes

que l'Écosse nous a légués sous son nom, il est des parties qui, altérées et confondues par la tradition, appartiennent à des annales contemporaines ou à des bardes antérieurs, que l'éclat de son nom a fini par éclipser entièrement.

**Propos rustiques, baliverneries, contes et discours d'Eutrapel, par Noël du Fail. Édition annotée, précédée d'un essai sur Noël du Fail et ses écrits, par J. Marie Guichard.— Paris, 1842, librairie de Charles Gosselin, imp. de Hennuyer et Turpin. In-12 de 413 p.**

Le *conte* est un genre de littérature éminemment français ; non pas le conte tel que nous l'avons fait depuis les *Contes moraux* de Marmontel, genre d'abord ennuyeux, larmoyant, et aujourd'hui, avec des prétentions dramatiques, parfois ignoble et bas. Nous voulons parler de ce conte gai, franc d'allure, audacieux, narquois, graveleux parfois, le plus souvent gracieux, et toujours plein de charme, qui a tant amusé nos pères, et qui semble un produit spontané, naturel de l'esprit français ; de ce véritable esprit qui chaque jour se dénature, et finira, nous le craignons, par disparaître entièrement. Le beau temps du conte a été le seizième siècle ; c'est ce que M. Marie Guichard démontre et explique en si bons termes, que nous ne pouvons mieux faire que de les reproduire ici. « A aucune époque, dit-il, les conteurs n'ont été plus nombreux, et, si je puis dire ainsi, plus littéraires ; depuis les *Cent Nouvelles nouvelles*, jusqu'à Noël du Fail, le conte a pénétré partout, et partout il a laissé des traces profondes, ineffaçables ; c'est un moule populaire plein d'élasticité, qui accomplit sa tâche en serviteur zélé et intelligent ; c'est la forme consacrée qu'il revêt de préférence à toute autre. Rabelais aiguisa le conte en traits satiriques, la reine de Navarre lui donna droit de cité à la cour parmi les plus nobles personnages, et Henri Estienne le poussa bon gré mal gré jusque dans la haute érudition et les luttes furieuses de la polémique. Se formait-il en quelque lieu choisi une réunion de beaux esprits, il en sortait à coup

sûr un volume charmant, et d'autant plus varié qu'il était l'œuvre de tous. On sait l'origine des *Cent Nouvelles nouvelles; l'Heptaméron* de Marguerite n'est autre chose qu'un reflet lointain de ces conversations littéraires dont Clément Marot, Nicolas Denisot, Pelletier du Mans, faisaient les frais, et que présidait, en reine et en amie bienveillante, la sœur de François Ier. On ne serait peut-être pas non plus fort éloigné de la vérité en attribuant à la même source les *Nouvelles Récréations et joyeux devis* de Bonaventure des Perriers, un des hommes éminens du cercle de Marguerite... On pourrait même considérer en quelque sorte les conteurs comme une seule et grande famille; car tous, soit qu'ils travaillent isolés ou réunis, se pillent sans scrupule : Bocace, le Podge, Bandello, Giraldy, Hulbusch, Marguerite, des Perriers, Henri Estienne, Guillaume Bouchet, se reproduisent successivement les uns les autres, et on lit dans la Fontaine des nouvelles qui, après avoir passé par les écrivains du seizième siècle, les fabliaux du moyen âge, et les littératures anciennes, vont se perdre dans l'Inde, à l'origine du monde. » On ne saurait, certes, mieux apprécier ce que nous appellerons la généalogie du conte. M. Guichard en parle, on le voit, comme un homme à qui le seizième siècle est familier, et qui en a étudié avec suite et intelligence les écrivains si originaux, si *prime-sautier*, comme dit Montaigne, l'un d'entre eux et le plus remarquable de cette époque.

Le conteur sur lequel M. Guichard a fait porter ses savantes recherches, et dont il offre aujourd'hui les œuvres au public, Noël du Fail, était peu connu, du moins quant à sa biographie, aux circonstances de sa vie et de la composition de ses ouvrages. Étienne Pasquier, la Monnoye n'en ont rien dit; les biographes à la suite, à plus forte raison, n'ont tenté aucun effort pour le faire mieux connaître. Ce mérite était réservé à son présent éditeur, qui, dans une notice aussi complète que bien écrite, ne laisse rien à désirer sur ce sujet. Nous lui empruntons quelques détails sur cet écrivain si injustement négligé jusqu'ici.

Noël du Fail, du Faill ou du Phail (et non pas *de la Cail*, comme l'écrit mal à propos l'auteur du *Pithœana*), seigneur de la Hérissaye, gentilhomme breton, fut reçu conseiller du roi au parlement de Rennes en 1571, après avoir été juge ou juge présidial, pendant dix-huit ans; c'est lui-même qui, dans une préface des *Arrêts du parlement de Bretagne*, nous fournit cette petite particularité. On ignore le lieu et l'époque de sa naissance; Chaudon et Delandine le font mourir dans les premières années du dix-septième siècle, et M. de Kerdanet, éditeur d'une biographie bretonne, affirme que du Fail publia un *Entrepède* en 1608. Ces auteurs n'avaient sans doute pas jeté les yeux sur deux éditions des *Contes et Discours d'Eutrapel*, qui parurent en 1586, et qui portent en titre ces mots : *par le seu seigneur de la Herissaye*. D'un autre côté, on lit dans la Croix-du-Maine que Noël du Fail vivait encore en 1584, et on trouve mentionnée à l'avant-dernier chapitre des Discours d'Eutrapel la date de 1585 : ainsi on peut conjecturer avec quelque certitude que notre conteur mourut à la fin de 1585 ou au commencement de 1586. Ajoutons encore, sur la foi du dernier éditeur des *Propos rustiques*, que Noël du Fail avait parcouru l'Italie, et nous aurons réuni tous les petits événemens qui composent aujourd'hui la biographie du gentilhomme breton.

L'éditeur, dans la suite de sa notice, s'occupe de rechercher l'ordre chronologique des compositions de Noël du Fail et des diverses éditions qui en ont été faites; et c'est là surtout que brillent ses connaissances bibliographiques bien connnes sur l'époque à laquelle appartient son auteur. Le premier ouvrage de du Fail a pour titre : *Discours d'aucuns propos rustiques, facétieux et de singulière récréation, de maître Léon Ladulfi (du Fail), Champenois*. Le second est intitulé : *Baliverneries ou Contes nouveaux d'Eutrapel, autrement dit Ladulfi;* on voit que ce nom est l'anagramme de du Fail. Cet opuscule est fort court. Le troisième et dernier sous ce titre : *les Contes et Discours d'Eutrapel*, a le plus d'étendue et offre le plus de portée philosophique et savante. Le mérite de

Noël du Fail, comme littérateur, a été parfaitement apprécié par son éditeur, et nous ne saurions mieux terminer cette analyse, qui est presque toute de lui (aurions-nous pu mieux faire?), qu'en reproduisant ce jugement si bien exprimé de M. Guichard sur son auteur. « Noël du Fail conte les moindres anecdotes avec une ingénuité délicieuse; il se plaît à prolonger les récits dans une infinité de menus propos, et n'est jamais plus à l'aise que lorsqu'il décrit curieusement quelque scène champêtre. Le gentilhomme breton a des pages charmantes de style, de coloris, d'harmonie, et qui seules suffiraient pour lui donner une place parmi les prosateurs du seizième siècle. Son esprit est fermé aux passions violentes; tout chez lui paraît calme; il a traversé les querelles sanglantes des papistes et des huguenots sans avoir pris parti pour les uns plutôt que pour les autres. Il ne se soucie de Rome ni de Genève; c'est un homme prudent, qui s'avance avec précaution; il ne signe pas ses livres, et encore a-t-il grand soin d'y jeter çà et là quelques mots témoignant de son respect pour la puissance du jour. Il est parfois grotesque comme Rabelais, et sérieux comme Henri Estienne; ces deux écrivains de talens si divers et de mœurs si opposées, semblent donner la mesure de Noël du Fail. Celui-ci, à la vérité, n'a jamais pu s'élever à cette haute poésie de la satire qui distingue Rabelais, et il n'avait ni les passions ni les haines de Henri Estienne; mais il y a dans sa gaieté quelque chose du premier, et dans sa gravité quelque chose du second. »

**Le livre des proverbes français, par Leroux de Lincy; précédé d'un essai sur la philosophie de Sancho Pança, par Ferdinand Denis. — Paris, chez Paulin, éditeur. Imp. de Crapelet. 2 vol. in-12 de XXVII-259 et 422.**

Tous ces proverbes ont été classés sous quinze séries relatives chacune à un ordre d'idées différent, et dont voici l'énumération, qui donnera en même temps une idée de leur classification. 1re série. Proverbes sacrés et moraux : Dieu, Jésus-

Christ, les personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament, les apôtres, les gentils, les papes, les évêques, la mythologie ancienne et moderne, le diable. 2e série. Proverbes relatifs à la nature physique, aux élémens, à la terre, aux métaux, aux plantes, aux fruits, à la culture des biens de la terre. 3e série, faisant la suite de la précédente, et comprenant les proverbes qui regardent le temps, les astres, l'année, les saisons, les jours et les heures. 4e série. Proverbes relatifs aux animaux. 5e série. Proverbes relatifs à l'homme, à l'homme en général, et en particulier; à la femme, à l'enfant, aux organes, membres et mouvemens du corps, aux maladies, infirmités, et à l'art de les guérir. 6e série. Proverbes historiques ou plutôt géographiques concernant les pays, peuples anciens et modernes. 7e série concernant la France. 8e série. Proverbes véritablement historiques, comprenant l'histoire des différens peuples anciens et modernes. 9e série. Blasons, devises, surnoms. 10e série. Noms propres en général. 11e série, relative aux conditions, rangs, dignités; à la noblesse, aux titres, à la guerre, chasse et chevalerie. 12e série, concernant la politique, la législation, la jurisprudence, les sciences, les astres, les arts, les professions et les métiers. 13e série, coutumes, usages, costumes. 14e série. Nourriture et repas. La 15e et dernière contient les proverbes relatifs à la morale. L'auteur a en outre augmenté son ouvrage de plusieurs appendices.

« J'ai ajouté, dit-il, aux quinze séries dont se compose le livre des Proverbes, des appendices assez étendus, au sujet desquels je dois à mes lecteurs quelques mots d'éclaircissement. Le premier de ces appendices se compose de proverbes retrouvés dans différens ouvrages pendant le cours de l'impression de mon travail; le second renferme une suite de proverbes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, recueillis principalement dans nos vieux poëtes. Cette addition peut servir de pièce justificative à ce que j'ai dit dans mon introduction au sujet de l'emploi que faisaient des proverbes les jongleurs et les trouvères. C'est le fruit de plusieurs années de recherches et de lectures assidues dans nos anciens manuscrits.

» M. Francisque Michel, connu par ses nombreuses publications sur la littérature du moyen âge, a bien voulu se dessaisir en ma faveur de ce travail important, dont tout le mérite lui reste acquis. Les trois autres appendices se composent de plusieurs pièces inédites des XII^e XIII^e et XIV^e siècles. La première est une traduction en vers français du XII^e siècle des distiques de Dyonisius Cato. On peut voir dans la première partie de mon introduction quelle influence ces fameux distiques ont exercée sur la littérature des proverbes pendant le moyen âge; j'ai pensé qu'il n'était pas sans intérêt d'en faire connaître le plus ancien texte en notre langue rapproché de l'original. La seconde pièce est une version fort curieuse des proverbes au villain, dont j'ai aussi donné l'histoire dans mon introduction. Elle a été copiée à Oxford, par M. Francisque Michel. »

**Chants populaires du Nord, traduits en français et précédés d'une introduction par M. X. Marmier. — Paris, 1842, chez Charpentier, éditeur. Imp. de Béthune et Plon. In-12 de LVI-371 p.**

Ce livre est spécialement consacré à la poésie populaire du Nord. Les *Chants populaires*, traduits par M. Marmier, appartiennent aux contrées suivantes : l'Islande, le Danemark, la Suède, la Norwége, le Féroe et la Finlande, c'est-à-dire à l'ancienne Scandinavie, si célèbre par ses souvenirs et son histoire, et dont M. Marmier, dans une savante introduction, apprécie la religion, les mœurs et les traditions anciennes, fondement de la poésie de ces peuples, religieusement transmise jusqu'à nous. C'est de la saine érudition élégamment formulée.

Voici ce que nous apprend l'éditeur sur l'origine de cette poésie. Les *Chants danois*, tels que nous les possédons aujourd'hui, ont été soumis à une nouvelle rédaction que Grimm fait remonter au XIV^e siècle. On peut s'assurer en les lisant qu'ils ont été composés après que le christianisme eut pris naissance dans le Nord, c'est-à-dire après le XI^e siècle. Vers la fin du XVI^e siècle, Sorenzon Wedel, l'ami de Tycho-Brahé, le

traducteur de Saxo Grammaticus, les avait rassemblés pour servir à son histoire de Danemark. La reine Sophie entendit parler de son recueil, et l'engagea à le publier. Après plusieurs instances, il s'y décida enfin, et en 1591 il fit paraître ses Chants danois, qui eurent un grand succès. Le livre de Wedel devint en peu de temps fort rare; on n'en connaît plus aujourd'hui qu'un seul exemplaire. Il s'en fit de 1632 à 1671 quatre éditions, et comme ce premier recueil ne suffisait déjà plus à la curiosité publique, en 1695, Pierre Syv l'augmenta de cent autres chants, qu'il avait recueillis par la tradition orale et dans les manuscrits. En 1780, M. Sandvig publia un nouveau recueil sous le titre de *Levninger of Middel-Alderens digt kunst* (restes de la Poésie de moyen âge). Le plus complet de ces recueils est celui de MM. Abrahansom, Nyerup et Rappuk, 5 vol. in-8°, Copenh., 1812-1814. On pourrait cependant y ajouter encore plus de cent pièces inédites, que M. Thiele a découvertes dans les manuscrits de la bibliothèque de Copenhague et d'Odensée. Il faut rendre au Danemark la justice que lui rend M. Marmier, d'être la première nation qui ait compris et révélé le charme de cette poésie naïve du moyen âge. En effet, la Suède, l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, n'ont publié que plus tard leurs chants nationaux. La France n'est entrée que très-récemment dans cette curieuse série de publications.

Quel est l'esprit de cette poésie du nord? M. Marmier répond : Un grand nombre de pièces du recueil que nous analysons sont consacrées aux croyances superstitieuses et aux idées de sorcellerie des hommes du Nord. Ici, des rossignols annoncent à un amant la mort de sa maîtresse; là une jeune fille tombe au pouvoir de l'homme de mer, qui l'emmène au fond des eaux, dans sa grotte de cristal; tantôt c'est l'histoire d'un jeune homme qui s'égare pendant la nuit, et arrive sur une montagne où dansent les elfes; un de ces êtres fantastiques l'invite à danser; il s'y refuse, et tombe mort en arrivant chez lui : tantôt l'histoire d'une femme dont l'amant a été égorgé et coupé en morceaux; elle recueille avec soin toutes les parcelles de

son corps, les trempe la nuit dans la source de Maribœ, et son amant revient à la vie; tantôt celle de douze magiciens qui tous ont de merveilleux secrets : l'un peut conduire l'orage avec sa main, un autre dompte les dragons, un troisième sait tout ce qui se passe en pays étranger, un quatrième se promène sur l'eau, un cinquième possède une harpe que personne ne peut entendre sans se mettre aussitôt à danser.

Les chants populaires de la Suède ressemblent beaucoup à ceux d'Écosse, d'Allemagne, de Hollande et de Danemark. Le recueil suédois publié par M. Geiier renferme plusieurs pièces que l'on dirait calquées sur celles du Borders Mintrelsy, de Walter Scott, du Reliquies de Percy, du Wunderhorn de Brentano et des Kœmpeviser de Syv. Les sources où l'on a puisé pour composer le recueil de Kœmpviser sont cependant plus riches et plus abondantes sans doute, parce que les Danois étaient plus près des chroniques d'Allemagne et d'Islande. La poésie populaire de Suède et celle du Danemark sont du reste tellement apparentées, qu'il n'y a souvent entre les chants de l'une et de l'autre qu'une légère différence de forme. Il y a pourtant dans les *Folkviser* comparés aux *Kœmpeviser* une teinte moins sombre, quelque chose de plus tendre et de plus humain. Les chants populaires de la Suède ont été, comme ceux du Danemark, composés à des époques différentes : les uns remontent par la tradition jusqu'aux plus anciens souvenirs scandinaves; d'autres datent du temps de la réformation, du règne de Gustave Wasa. Ils sont écrits dans un style simple, uniforme, et coupés ordinairement par strophes de quatre vers. On ignore du reste complétement quand ils ont été écrits et en quelle année.

## Notice sur les imprimeries qui existent ou ont existé hors de l'Europe, par H. Ternaux-Compans. — Paris, Arthus Bertrand, 1842. In-8° de IV-48 p.

Le but principal des bibliographes érudits semble avoir été jusqu'ici d'appeler l'attention de la critique sur les origines de

l'art typographique. Le nom ou la patrie de l'inventeur, l'époque de la découverte, ont donné lieu aux opinions les plus diverses et aux études les plus persévérantes. La polémique a été souvent reprise, profondément débattue, et s'il reste encore aujourd'hui quelques erreurs de détail à rectifier, quelques confusions à faire disparaître, on peut néanmoins affirmer que les pièces importantes du procès ont été savamment décrites et curieusement analysées. Ces recherches sont estimables sans doute, mais elles ne portent que sur un seul point : l'invention de l'art et ses premiers établissemens. Il fallait donc, pour achever le tableau commencé, suivre pas à pas la marche de l'imprimerie dans les pays situés hors de l'Europe. Telle est la tâche que M. Ternaux-Compans s'est imposée, et disons tout de suite qu'il a parfaitement compris et atteint son but.

M. Ternaux-Compans a suivi, dans la distribution de sa Notice, l'ordre le plus naturel et en même temps le plus commode pour le lecteur : l'ordre alphabétique des noms de lieu. A chaque article de ce dictionnaire *géographico-bibliographique*, si je puis dire ainsi, l'auteur indique : 1° L'époque de l'établissement typographique dont il fait l'histoire; 2° le nom des premiers imprimeurs; 3° le titre et la date du premier livre publié. Ce n'est pas tout : l'auteur mentionne aussi les diverses vicissitudes survenues dans l'atelier, dit les principaux ouvrages sortis de cet atelier, et enfin il ajoute, lorsqu'il y a lieu, de curieuses particularités sur la littérarure et la bibliographie. Tel est en résumé l'ouvrage de M. Ternaux-Compans, qui ne contient pas moins de deux cents à deux cent cinquante notices.

Le petit livre de M. Ternaux-Compans ouvre à la curiosité érudite une voie nouvelle jusqu'à ce jour trop peu suivie; il complète l'histoire de la propagation de l'imprimerie dans une branche très-intéressante, et pour ainsi dire inexplorée. L'auteur de la Notice, familier avec les langues et les dialectes si variés des deux Amériques et de l'Asie, a déjà enrichi la science bibliographique de plusieurs volumes aussi utiles que con-

sciencieusement élaborés; et certes, personne mieux que lui n'était capable de donner au public un excellent travail destiné à prendre place dans les bibliothèques à côté des doctes ouvrages de Panzer, de Hain, de Thomas et de Cotton.

**Les musées d'Italie, guide et memento de l'artiste et du voyageur, précédé d'une dissertation sur les origines traditionnelles de la peinture moderne, par Louis Viardot. — Paris, 1842, chez Paulin. Imp de Crapelet. In-12 de XI-374 p.**

M. Viardot avait d'abord formé le projet d'écrire l'histoire des Écoles italiennes de la peinture. C'est là un vaste sujet et un long travail; il se l'est avoué, et lorsqu'au milieu des graves préoccupations de cette époque, dit-il, il s'est vu en face d'un ouvrage de si longue haleine, qui exigerait plusieurs années d'études, de recherches patientes, de voyages, et en tout cas de parfaite liberté d'esprit, il a perdu courage, il a ajourné à d'autres temps, s'ils arrivent jamais pour lui, l'essai de cette vaste entreprise. L'idée lui est venue alors d'utiliser les souvenirs d'un récent voyage fait dans la Péninsule pour tracer une Revue des principaux musées d'Italie; c'était, comme il le dit, s'acheminer à son but par un détour, et commencer l'étude des Écoles, sinon leur histoire; c'était aussi, il peut se rendre cette justice sans hésitation, faire un travail utile à ceux qui vont visiter l'Italie, à ceux qui en sont revenus, à ceux mêmes qui se résignent à n'y aller jamais. Quant à ceux qui vont accomplir en Italie un pèlerinage artistique, l'utilité de l'ouvrage de M. Viardot ne saurait être douteuse pour eux. Les amateurs qui ont visité les musées de ce pays s'avouent en effet la vérité des paroles suivantes de l'auteur. Le plus grand nombre de galeries italiennes, dit-il, celle du palais Pitti, à Florence, celle du Vatican, à Rome celle *degli Studi*, à Naples, n'ont pas le moindre catalogue, le moindre livret. Un pauvre étranger erre dans ces salles à l'aventure et sans direction, perd son temps aux petites cho-

ses, manque les grandes, et s'il n'a par avance des connaissances bien sûres, bien positives, voit quelquefois tout sans rien comprendre et sans retenir. Aucun des guides imprimés dont les voyageurs munissent leurs poches ne remédie à cet inconvénient, pas plus qu'un cicerone de place. Ils ne sont bons l'un et l'autre que pour indiquer à quelle porte il faut frapper : une fois dedans, leur office cesse. Les indications qu'on trouve dans ces guides, souvent inexactes, toujours incomplètes, sont d'ailleurs sèches, décharnées, sans plan, sans ordre, sans liaison, et par là sans véritable utilité. Le livre même de M. Valery, livre savant, consciencieux, plein de choses dont l'auteur de celui-ci recommande l'usage par expérience et par gratitude, est resté très-imparfait sur ce point. Traitant, parlant de tout, son auteur ne pouvait faire des musées de peinture une spécialité; il leur consacre à peine quelques pages dispersées dans son œuvre, et moins de place à coup sûr qu'aux bibliothèques, où l'appelaient de préférence ses goûts, son emploi, sa grande érudition.

M. Viardot a donc voulu fournir aux voyageurs un livre d'abord indispensable, et ensuite qu'il est impossible de trouver ailleurs. Cependant, même réduit aux bornes qu'il a voulu lui donner, dans une modeste défiance de ses forces, l'auteur avoue que son travail sera encore incomplet, qu'il est loin d'avoir vu l'Italie tout entière, Turin et Gènes, par exemple, où l'on trouve des musées publics et particuliers, et qu'il ne connaît point. On trouve donc seulement dans son livre, Milan, Parme, Bologne, Florence, Rome, Naples et Venise, c'est-à-dire, comme il le dit fort bien, les lieux où va tout le monde, et dans l'ordre où se fait d'habitude le voyage ; il parcourt et décrit tous les musées de ces différentes villes, école par école, tableau par tableau : à Milan, le musée de la Bibliothèque Ambroisienne, le musée de la Brera, les tableaux de la cathédrale et du couvent *della Santa-Maria delle grazie;* à Parme, le musée public; à Bologne, le Pinacothèque; à Florence, le musée *degli Offizi*, la Tribuna, le palais Pitti; à Rome, toujours au point de vue de la peinture, Saint-Pierre, le Vatican, l'église

de Saint-Jean de Latran, de Santa-Maria della Pace, de Saint-Louis des Français, Saint-Pierre aux liens, et les galeries particulières qui ornent les palais Borghèse, Doria et Sciarra; à Naples, le musée *degli Studi*, la cathédrale, le couvent San-Martino et les galeries particulières; à Venise, enfin, la Piazzetta, la basilique de Saint-Marc, San-Giovani, San-Paolo, les Jésuites et les autres églises, les galeries des palais Manfrini, Barberigo et Caporilla, et l'académie des Beaux-Arts.

*Versuch einer mythologischen, u. s. w.* Essai d'explication mythologique de la tradition des Nibelungen, par le Dr W. Müller. — Berlin, 1841. G. Reimer. In-8° de VI-148 p.

On a suivi deux voies différentes dans l'explication de la tradition des Nibelungen. Les uns en ont cherché le fondement dans des faits purement historiques, conservés par la mémoire du peuple, mais altérés de diverses manières dans la suite des âges. Les autres, sans rejeter complétement l'influence des circonstances historiques, ont voulu ramener cette composition à un principe mythique, sur lequel l'élément historique aurait été enté postérieurement. L'histoire nous offre certainement des faits susceptibles d'avoir été incorporés dans les Nibelungen; mais s'il y en a qui semblent s'y rattacher assez naturellement, il en est d'autres aussi qu'il faut un peu violenter pour les y joindre. A peine l'épopée des Nibelungen était-elle connue complètement, qu'on fit la remarque que la lutte des Bourguignons ou Burgondes contre Etzel était passée de l'histoire dans la tradition et qu'elle avait fourni le sujet de ce poëme; cette opinion fut adoptée sans conteste, et s'est maintenue. Giesebrecht a pensé que Chrotilde, épouse du roi frank Chlodwig, irritée du meurtre de sa parente, en poursuivant sa vengeance, et amenant la chute dn royaume des Burgondes, fut le fondement de la tradition teutonique de la vengeance de Kriemhilde; cette opinion a

quelque vraisemblance; mais l'opinion fort répandue que la lutte des reines frankes, Brunehilde et Frédégonde, est la source de la rivalité entre Brunehilde et Kriemhilde, n'est nullement admissible, parce que ni les noms ni les circonstances, comme Grimm et Lachmann l'on déjà remarqué, ne concordent avec la tradition. Il est encore moins admissible qu'il faille remonter avec Mone et Giesebrecht jusqu'au temps des Romains, et voir dans Arminius ou Claudius Civilis un *Siegfried* historique. Quant à l'opinion proposée tout nouvellement par Crüger, qui retrouve dans Siegfried l'empereur romain Victorinus, il faudrait pour la rendre soutenable que le souvenir de cette époque, et surtout des détails historiques qui s'y rattachent, ait pu se conserver intégralement au travers de cette quantité de faits si considérables, si multipliés, si divers, qu'on appelle la grande migration des peuples, ou plus communément l'invasion des barbares. Le moyen que cette époque obscure, et sans caractère prononcé, ait passé à l'état de tradition chez des populations agitées en tous sens, toujours en lutte, et jamais fixées? Que dire donc de Gœttling ne voulant voir dans les Nibelungen que des Gibelins? Rien, si ce n'est qu'en présence de tant d'efforts aussi contradictoires, pour ramener le sujet des Nibelungen à un fonds historique, on se sent prévenir doublement contre cette manière d'envisager la question. Et si l'histoire germanique, antérieure à la tradition, était moins environnée de voiles, il n'y aurait pas de raison pour que tous les faits saillans, tous les personnages sortant de la foule ne nous offrissent autant d'applications; les circonstances dont s'entourait leur existence étant à ces époques à peu près partout les mêmes.

Nous ne nous engageons point dans une discussion détaillée des diverses tentatives en faveur de ce système exclusif. Nous ferons simplement observer que, pour admettre dans les Nibelungen un fonds complétement historique, il faut accorder que des époques diverses et des personnages divers y ont été fondus, et que les faits ont été fort altérés ; car ce sont là les procédés de la tradition historique; on les retrouve par-

tout invariables. Et encore faudrait-il dans cette hypothèse reconnaître une circonstance importante et antérieure à toute autre, comme le noyau de la tradition, noyau sur lequel le reste aurait été insensiblement superposé, et c'est ce qu'on n'a pu réussir encore à faire.

L'explication offerte par M. Müller s'annonce comme mythologique, et elle l'est en ce qu'il s'attache à démontrer que ce point de départ du poëme, ce noyau autour duquel ont été groupées ensuite des circonstances historiques, se retrouve dans les mythes des populations scandinaves. Il poursuit les transformations diverses des principales personnalités divines de ces nations, dans le chemin qu'elles ont fait par suite des fluctuations si fréquentes parmi les habitans alors peu civilisés du sol teutonique. Il étudie les procédés que suit d'ordinaire, à un point donné de civilisation, la transformation des idées religieuses et des traditions historiques, et compare leurs mouvemens à ceux plus connus et plus élaborés de l'antiquité grecque; enfin il va rechercher sur les bords du Don le peuple des Vanes, ce peuple des Vanes qui vint refouler les Suèves hors de la Thuringe; et il compare les mythes de ces peuples avec ce que les auteurs suédois nous ont transmis des dernières traditions de leur culte. Ce qu'on regarde communément comme le mythe scandinave pur est incomplet; ce qu'on peut rétablir du mythe Vane est également incomplet; mais de telle sorte qu'à l'un il manque une fin, à l'autre un commencement. En fondant ces deux mythes ensemble, on retrouverait assez exactement le mythe de Siegfried, et on pourrait admettre que la tradition de Siegfried n'est autre qu'une transformation ancienne par les populations allemandes du mythe du dieu Freys. Cette donnée repose sur une série de combinaisons, déduites aussi rigoureusement que possible les unes des autres, et explique pourquoi le mythe si important de Siegfried n'existait pas originairement dans le Nord sous cette forme, et comment ce ne fut que plus tard, qu'élaborée par des peuples de race étrangère, elle y fut rapportée et y produisit un tel retentissement. Par là on explique

aussi l'espèce de naturalisation de cette tradition le long du Rhin : car les Burgondes habitèrent primitivement les bords de la Baltique, contrée où dans ces temps anciens dominait le culte de Freys. Ils apportèrent ces idées dans leur nouvelle patrie, et insensiblement elles se retrouvèrent confondues avec l'histoire de leurs rois.

Introductory book to Ollendorf's new method of learning to read, write, and speak a language in six months, adapted to the German. By H. G. Ollendorff. — London, 1841, pet. in-8° de XI-85 p. Price : 5 sch.

L'étude de la langue allemande, objet d'effroi jadis, est devenue beaucoup plus familière, grâce aux progrès apportés dans l'enseignement. Le mécanisme de cette langue est en effet fort compliqué, surtout pour les peuples de langues néolatines ; mais il faut convenir enfin que les méthodes ont beaucoup contribué à faire une difficulté de ce qui n'est en effet qu'une question de discernement. La première condition pour enseigner une langue, c'est d'en avoir la parfaite intelligence et d'en pénétrer tout l'organisme. C'est par là que se distingue l'auteur. Pour la déclinaison, principal objet du présent ouvrage, les anciens grammairiens ont donné quatre formes, d'autres cinq, quelques-uns sept ; il en est même qui ont été jusqu'à neuf. Il fallait que l'élève se retrouvât au milieu de ces neufs paradigmes élémentaires, divisés en outre presque tous en trois genres, ce qui faisait de dix-huit à vingt-sept paradigmes accompagnés chacun de ses exceptions particulières ; il fallait traîner avec soi tout ce bagage en parcourant le domaine entier de la langue, et certes son application correcte n'était point une petite affaire. Ici, le procédé est bien simplifié, il n'y a qu'une déclinaison pour chaque genre. Ainsi il ne s'agit que de savoir si un nom est masculin, féminin ou neutre, pour lui appliquer le paradigme. L'immense majorité des substantifs allemands obéit à cette règle, et ce qui s'en écarte forme la classe des exceptions. Elles sont diverses, mais la base générale étant établie pour ce qui est régulier, les

irrégularités se voient de plus haut et se distinguent plus clairement les unes des autres. L'auteur pouvait employer pour elles la méthode générale ancienne, il s'en est bien gardé; il a suivi à leur égard son propre système. L'irrégularité produite par la forme du mot est au premier rang, et c'est la première classe; le nombre des formes exceptionnelles est diminué d'autant. De cette manière on arrive aux irrégularités qui ne portent que sur quelques mots connus qu'on n'a besoin que d'énoncer sans règle; car, pour toutes les exceptions, il y a une règle fixe ou bien les mots exceptionnels sont tous donnés. Et comme il est dans la nature des langues que les formes en dehors de la règle commune relèvent presque toutes de l'usage ordinaire, que les applications regardent toujours les mots les plus usités, il s'ensuit que la connaissance des exceptions, limitée à un domaine très-resserré, s'acquiert presque à l'insu de l'élève. Cet ouvrage est une découverte véritable, et la déclinaison allemande approfondie, bien déterminée y semble la chose du monde la plus simple, tandis que le luxe de ces méthodes qui étalent à la fois aux regards toutes les richesses de la langue en y appliquant les plus ingénieuses classifications, excite d'abord l'admiration, puis l'effroi, la fatigue et enfin le dégoût qui les fait jeter de côté. C'est qu'il y a bien loin encore de savoir, à savoir pour enseigner. Nous avons dit qu'il suffisait de connaître le genre d'un nom pour le décliner. Le genre est indiqué partout : cependant l'auteur a essayé de donner des règles qui servent à le reconnaître; entreprise fort difficile en raison de l'éternelle lutte entre la grammaire et l'usage. Mais il se flatte d'avoir donné au moins des règles invariables et claires, et d'avoir signalé aussi complétement que possible toutes les exceptions, ce qu'on n'a fait nulle part. Cet ouvrage, qui a eu déjà trois ou quatre éditions françaises sous le titre de *la Déclinaison allemande déterminée* (Paris, 1831; 2e édition; 1835, chez l'auteur), contient en outre un système complet de la déclinaison des adjectifs dans tous les degrés, et de tous les pronoms déterminés et indéterminés.

Lettere del conte Gio. Battista Sommariva, a suo figlio Luigi dall' anno 1809, fino all' anno 1825. — Parigi, dai torchj dei fratelli Firmin Didot. 1842. In-8° de 365 p.

« Ces lettres de M. le comte de Sommariva, écrites à son fils (Louis) dans l'intervalle des années 1809-1825, n'étaient point destinées à être imprimées. Elles n'offrent en effet rien de politique ni de littéraire qui puisse intéresser le public. Ce ne sont que des fragmens d'une correspondance intime et familière, où l'on ne trouve, avec quelques détails d'affaires privées, que le témoignage des sentimens de confiance et de tendre affection que le père avait pour son fils. Mais une personne à qui ce témoignage est bien cher a voulu le rendre plus durable, et en quelque sorte le perpétuer. C'est uniquement dans cette vue d'assurer la conservation de ces lettres, pour elle si précieuses, qu'elle les a fait imprimer, mais à un petit nombre d'exemplaires, exclusivement réservés à des amis restés fidèles à la mémoire de M. Louis de Sommariva. Si donc un de ces exemplaires venait à tomber par hasard sous les yeux de quelque lecteur indifférent, ce lecteur doit être averti qu'il peut passer outre; que cette correspondance imprimée n'est point un ouvrage, mais un petit monument de famille, qui n'a rien de propre à exciter son intérêt ni à satisfaire sa curiosité.» D'après cette déclaration des éditeurs, on comprend que nous sommes dispensés d'analyser un ouvrage qui n'a qu'un intérêt de famille, et dont les détails seraient également indifférens pour nos propres lecteurs.

## LITTÉRATURE ORIENTALE.

Parnasse oriental, ou dictionnaire historique et critique des meilleurs poëtes anciens et modernes de l'Orient, contenant, outre les principaux traits de leur vie, un examen impartial et des extraits de leurs productions les plus estimées, par le baron A. Rousseau. — Alger,

**Brachet et Bastide, libraires-éditeurs. Août 1841. Imp. du gouvernement. Grand in-8° de VIII-216 p.**

L'orientalisme joue chez nous un grand rôle dans les recherches historiques, géographiques et linguistiques. Cependant la poésie de l'Orient est peu connue, et l'on ignore même en général les noms de ses poëtes. Un officier de l'armée d'Afrique, M. le baron Rousseau, mettant à profit les documens recueillis en Perse et en Turquie, par son père, que les soins de la diplomatie n'avaient pu détourner de ses études littéraires, et à qui nous devons d'utiles productions, nous révèle les noms des principaux poëtes orientaux, et essaye de traduire quelques passages de leurs ouvrages. Il a réuni, dans le volume que nous annonçons, cent vingt-six notices biographiques, rangées par ordre alphabétique, commençant par AASCHA-MAIMOUN, qui fut un des plus grands poëtes de l'Arabie païenne, et finissant par ZOUAOUI, qui est né aux environs de Bougie (Afrique). Quelques-unes sont fort courtes, d'autres assez développées, suivant l'importance des écrivains dont il raconte la vie. Il cite dans les articles consacrés à un grand nombre d'entre eux, des extraits de leurs poésies qui étonnent par la hardiesse de leurs images. Nous ne pouvons mieux faire, pour donner une idée de ce livre curieux et intéressant, que de citer une partie de l'article ABOU-L'OLA, que nous avons pris au hasard :

Abou-l'Ola, surnommé Ustad-il Schoâra, c'est-à-dire le maître des poëtes, parce qu'il fut celui de Khagani et de Féléki. D'Herbelot l'a confondu avec Abou-l'Ola, fameux poëte arabe, natif de Moâvrat en Syrie, dont nous parlerons ci-après, lequel peut être placé comme lui au rang des plus beaux génies de l'Orient. Il eut pour patrie la ville de Guendjé, et pour résidence ordinaire la cour de Djelal-Eddin-Manoudjehr-Schah, prince héréditaire de Schirwan, qui descendait des anciens monarques de la dynastie Sassanide : ce sultan, ami et protecteur des lettres, l'avait pris en affection, et il célébra par reconnaissance ses bienfaits dans de très-

beaux termes, qui nous restent de lui. Quel éloge flatteur ne fait-il pas dans cette ode : — « Ta main ne s'étend jamais que pour répandre les dons les plus précieux, excepté lorsqu'elle reçoit de celle de l'échanson le rouge-bord éclatant. Aucun être de la création ne saurait se plaindre de toi, hormis le *qalem* (espèce de roseau dont les Orientaux se servent pour écrire), à qui tu coupes la tête malgré son innocence. Tes jugemens ne sont ni légers ni présomptueux ; tu es juste sans partialité, savant sans affectation, généreux sans hypocrisie. »

« On sait que les poëtes orientaux, en général, n'aiment guère à laisser aux autres le soin de les préconiser, et que s'en acquittant eux-mêmes avec une extrême complaisance, ils le font toujours aux dépens de leurs devanciers, et surtout de leurs rivaux contemporains. Abou-l'Ola a poussé un peu trop loin cette licence, consacrée en quelque sorte par l'usage ; aussi dans une épître à Khaquani, qui de son disciple était devenu son gendre, s'écrie-t-il d'un ton emphatique : « Ma muse est une nue lumineuse qui renferme l'éclair du génie, la pluie de la fécondité et la foudre de l'éloquence ; mon nom retentit partout ; la ville de Guendjé peut se glorifier de m'avoir vu naître ; il siérait bien aux hommes que la nature a favorisés de ses dons, de marcher sur mes traces ; je les conduirai dans le chemin de la célébrité. Je suis le roi des poëtes ; le grand Emadi m'a légué sa gloire. »

Ne dirait-on pas une imitation ampoulée de l'*exegi monumentum* d'Horace? Il est vrai que chez nous Lebrun, surnommé le *Pindarique*, terminait ainsi le dernier livre de ses odes :

Grâce à la muse qui m'inspire,
Il est fini ce monument
Que jamais ne pourront détruire
Le fer ni le flot écumant !
Le ciel même, armé de la foudre,
Ne saurait le réduire en poudre.
Les siècles l'essaieraient en vain.
Il brave les tyrans avides,
Plus hardi que les pyramides,
Et plus durable que l'airain.

*Grammatik des biblischen, u. s. w.* Grammaire du chaldaïsme de la Bible et du Targum, à l'usage des cours académiques, par le Dr G. B. Winer. 2e édition, entièrement revue. — Leipzig, J. T. Woeller, 1842. In-8°.

La première édition de cet ouvrage parut en 1824. Elle était destinée à servir de manuel aux élèves et à épargner les fatigues de la dictée. Il y avait alors la grammaire de Michaelis, tout à fait insuffisante, car elle manquait de syntaxe; d'ailleurs elle était en arrière des améliorations apportées dans la grammaire hébraïque et déjà familières aux élèves. La grammaire araméenne de Jahn, publiée de nouveau par Oberleitner, était d'un usage très-pénible pour un cours où il ne s'agissait que du chaldéen; son ordonnance et ses principes laissaient aussi quelque chose à désirer. C'est ce qui motiva la publication du présent ouvrage. Les élémens en ont été puisés dans les auteurs du moyen âge, et notamment dans Opitius, *Chaldaismus Targumico-Talmudico-Rabbinicus*, auteur riche en exemples relatifs à la théorie des formes; mais surtout la lecture assidue de la paraphrase chaldéenne de l'Ancien Testament, a été la base principale de ce travail. Pour le nom, et pour la syntaxe chaldéenne qui n'existait pas encore traitée spécialement, M. Winer a eu peu à emprunter à ses prédécesseurs. Quant à la marche qu'il a suivie, elle est complétement différente; son plan est celui de la grammaire hébraïque de Gesenius, à l'exception de la théorie des formes, qui appartient à l'auteur. Tout cela a été conservé dans cette seconde édition, même dans ce qui concerne la syntaxe, où cependant la préférence a été donnée à la méthode d'Ewald. Des changemens plus considérables eussent rendu cette édition trop différente de la première et dérangé l'ordre consacré par l'enseignement. M. Winer n'a point manqué toutefois de profiter des observations judicieuses dont l'ouvrage de Fürst abonde; mais il a négligé les analogies du langage (du sanscrit par exemple) dans l'explication de l'origine des formes; ce sont des matiè-

res en dehors d'un cours élémentaire. Si l'auteur a borné l'application de sa méthode aux textes de la Bible et du Targum, il en donne une raison péremptoire. L'expérience a démontré, dit-il, que dans l'intérêt de celui qui apprend, il faut laisser le Talmud de côté, pour en faire plus tard l'objet d'études spéciales. C'est dans ce dernier but qu'a été publiée la *Chrestomathia talmudica et rabbinica* de l'auteur; mais cette branche de la philologie sacrée est encore bien négligée des théologiens. M. Winer s'était proposé de joindre à cette nouvelle édition des morceaux choisis du Targum accompagnés d'un dictionnaire et de renvois à la grammaire; mais il a pris le parti de publier une chrestomathie chaldéenne séparée et d'un usage plus général. Elle est utilisable avec les deux éditions de la grammaire, où l'ordre des paragraphes n'a subi aucune variation.

*Praktisches Hülfsbuch, u. s. w.* Guide pratique pour s'exercer méthodiquement sur la grammaire hébraïque, par le Dr G. Brückner.— Leipzig, 1842. F. Volckmar. In-8° de XII-198 p.

On a soulevé beaucoup d'objections contre les livres de thèmes hébreux : ils entravaient l'exercice de la lecture; ils étaient contraires à la méthode pratique. Il faut prendre garde de ne pas arracher le blé avec l'ivraie, comme dit l'Écriture. Utilisés avec mesure et intelligence, ces ouvrages sont aussi bons que les cours de thèmes grecs; on ne les donne point pour former le style des élèves, mais bien pour fixer dans leur mémoire les règles de la grammaire, sans laquelle il n'y a point de connaissance réelle d'une langue. L'ouvrage que nous annonçons n'est qu'un recueil d'exercices sur la grammaire destiné à aider la leçon orale au moyen de l'exercice pratique. Pour arriver à posséder le mécanisme de l'hébreu, il faut à la fois répéter souvent les transcriptions du paradigme et des mots, pratiquer la ponctuation et l'analyse des formes, et enfin se donner pour tâche de les combiner soi-même; ce qui est

en ne peut plus facile au moyen de phrases très-courtes données à l'avance. Voilà ce que fournit M. Brückner. Pour le coordonnement de ses exercices il a suivi l'ordre des paragraphes de la grammaire de Gesenius, à très-peu d'exceptions près. Les phrases sont extraites de l'Ancien Testament, mais tellement transformées et changées, pour cette position isolée, qu'il n'y a pas moyen que l'élève trouve le travail tout fait en feuilletant l'Écriture; car, trouvât-il le passage, il n'en pourrait faire usage à cause des changemens qu'il y faut apporter pour l'exercice de la méthode.

Dans la seconde partie sont les exercices de syntaxe. M. Brückner a donné des morceaux suivis tirés du Nouveau Testament et des livres apocryphes, accompagnés de notes comprenant, outre le dictionnaire de l'exercice, les passages analogues dans l'Ancien Testament, et les renvois à la grammaire. Cette partie est disposée de manière à être indépendante de la première, et même dans chacune de ses subdivisions. Un appendice hébreu contient la seconde *porte* du Sepher Tachkemoni, ouvrage de Juda Alcharisi, poëte hébreu du commencement du XIII^e siècle.

## GÉOGRAPHIE.

**Claudii Ptolemæi geographiæ libri octo. Græce et latine ad codicum manu scriptorum fidem edidit D. Frid. Guil. Wilberg, prof. reg. socio adjuncto Car. Henr. Fred Grashofio. Fasciculus III, librum tertium continens. — Essendiæ, sumptibus et typis G. D. Bœdeker. 1842, gr. in-4° p. 169-246.**

Nous nous contenterons d'annoncer cette nouvelle livraison à l'imitation des précédentes; l'éditeur, M. Wilberg, a relevé avec le plus grand soin les variantes fournies par les manuscrits; cette partie du travail pourrait et doit donner lieu à des discussions et à des commentaires qui n'entreraient pas dans le plan de cette édition. On comprend que les noms propres fournissent des différences d'orthographe au milieu des-

quelles il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de deviner la véritable. Beaucoup de ces noms nous sont inconnus aujourd'hui, et même plusieurs de ceux qui sont donnés par les autres historiens et géographes ne peuvent pas être fixés d'une manière certaine sous le rapport de la synonymie moderne. M. Wilberg a donc jugé convenable de ne pas entreprendre des discussions qui auraient éloigné indéfiniment le terme de sa publication; il s'est attaché surtout à donner un texte aussi pur que possible, et à ne laisser de côté aucun des manuscrits qui peuvent concourir à l'amélioration de l'ouvrage de Ptolémée. Avant tout il nous importe donc d'avoir ce texte complet; les critiques et les commentateurs pourront après s'exercer tout à leur aise.

## VOYAGES.

*Reise nach Lappland, u, s. w.* Voyage en Laponie et dans le nord de la Suède, par le major baron de Hogguér; accompagné d'un atlas in-4° de 20 pl. lithog. — Berlin, G. Reimer, 1841. In-8° de 236 p.

Cet ouvrage est une espèce de journal de la route suivie par M. Hogguér en société de deux Français; il a été débarrassé de tout l'attirail de dates et de calculs journaliers, de manière à n'offrir qu'un itinéraire intéressant, entremêlé de détails ou de courtes réflexions sur l'état des provinces visitées par les trois voyageurs. L'auteur nous fait suivre sa route depuis Sala en Suède jusqu'au fond de la Laponie, et au retour par Umea, Upsal et Stockholm, sur un chemin de deux cent quatre-vingt-trois milles suédois. Les notions scientifiques ne sont que ce qu'on doit attendre d'un homme du monde instruit, à qui la botanique, la géologie et l'histoire naturelle ne sont pas complétement étrangères; mais M. Hogguér décline la prétention de faire faire des progrès à la science. Il reste donc en sa faveur un certain nombre de faits et de détails de mœurs que renferme son récit, et qui, comparés aux récits des écrivains ou des voyageurs passés, serviront à constater les modi-

fications que le temps a apportées dans la civilisation des peuples de cette extrémité de l'Europe. L'influence du gouvernement suédois de tous temps exercée sur les habitans vagabonds de la Laponie, mais toujours fort minime, offre, nous dit le voyageur, des résultats beaucoup plus stables depuis l'avénement du roi Charles-Jean. Le système de colonisation employé a déjà produit les meilleurs fruits, et chaque jour on s'en promet de nouveaux. Le temps est loin cependant encore où la nation laponne, si nation il y a, perdra, par l'effet de la civilisation européenne, le caractère profondément original qui la distingue, et dont la conformation physique des individus est une représentation assez exacte. C'est une question aussi de savoir si la singulière marche des saisons de la zône polaire n'est pas un obstacle éternel à l'admission de la manière de vivre adoptée dans nos contrées. Enfin, en raison de la rigueur du climat, le Lapon est un citoyen quelque peu insaisissable, et ce n'est pas un petit secret que celui de le rattacher au lien administratif. Toutefois il n'y a peut-être rien d'impossible, car que ne peut l'intérêt personnel ?

Ce qui a le plus gagné sous le règne actuel, c'est la culture du sol. Dans la Botnie septentrionale et occidentale, et dans le Jemtland, le nombre des colons s'est accru de beaucoup, grâce aux avantages qui leur sont offerts. La plupart sont de pauvres gens des provinces même, ou bien de la Dalécarlie et de l'Augermanland. Le gouvernement leur affecte un terrain dans les bois ou dans le voisinage, pour fournir au chauffage et aux constructions. Pendant quinze, vingt ans ou plus, suivant les circonstances, ils sont affranchis de tous impôts et redevances directes ou indirectes ; on leur avance quelquefois de quoi ensemencer, et même de l'argent pour acheter du bétail et des instrumens et aussi pour pourvoir à leurs premiers besoins. La plupart au bout de dix ans commencent à marcher libres de toute obligation onéreuse ; mais il en est aussi quelques-uns à qui vingt ans n'ont point suffi pour acquitter les dettes contractées dans les premiers temps de leur arrivée. Les colons se fixent de préférence près des lacs et des fleuves, tant à cause de

la pêche abondante dans ces pays, que pour la facilité du transport et la vente de leurs produits. Il ne faut pas entendre cela des produits agricoles, les pauvres gens obtiennent à peine le nécessaire de ce sol ingrat, mais des produits de la chasse et de la pêche : ils gagnent bien davantage par la vente des fourrures dont ils font un petit commerce assez soutenu. Ce sont de braves gens, laborieux, hospitaliers, mais blâmables en un point dans l'injuste conduite qu'ils tiennent à l'égard des anciens et véritables habitans du pays, les Lapons. En général les Suédois montrent un mépris et une injustice révoltante à leur égard, et l'autorité supérieure civile et ecclésiastique ne fait peut-être pas tout ce qu'elle devrait pour réprimer cet insolent abus de la force, et pour faire rendre à chacun ce qui lui est dû. Si nous considérons d'un autre côté que le Lapon, déjà soumis à l'influence de la civilisation, fixé dans une habitation constante et menant une vie aussi régulière qu'elle peut l'être chez lui, tombe dès lors dans la déconsidération près de ceux de sa nation qui, fidèles aux vieilles mœurs de la Laponie, vivent de ce que procurent leurs flèches, leurs filets et ces nombreux troupeaux de rennes qu'ils chassent devant eux en courant d'une province à l'autre, on concevra peu quel fruit ont à attendre ces infortunés de ce qu'on leur présente comme un bien, et comment l'auteur peut se féliciter de la culture intellectuelle qu'on s'efforce de répandre parmi eux.

Pour contenter son désir de visiter les Lapons véritables, ces pasteurs errans, l'auteur se fit accompagner de guides de leur nation. Arrivé près du grand lac de Stor-Affivan, il fut obligé d'envoyer toujours devant lui un Lapon qui préparât ses compatriotes à la vue des étrangers; car un de ses guides lui assura que, vivant dans une défiance continuelle des étrangers, ils étaient dangereux à approcher. Il y a des Suédois un peu de tous les côtés aujourd'hui en Laponie, et il arrive fréquemment à ces colons, et même à des Lapons, de tomber victimes de leur trop d'assurance ; car un costume différent suffit pour rendre tout homme étranger aux yeux de ces demi-sauvages.

Sitôt qu'ils aperçoivent de loin des voyageurs qui leur

semblent étrangers, une terreur panique s'empare de la bande, ceux qui ont des armes à feu se cachent, et de leur poste invisible ils font feu sur le voyageur sans plus ample informé. Leur vie nomade est le plus grand obstacle à leur civilisation. Cependant le lien religieux est fort puissant sur eux, non pas tant par les croyances, car ils ne sont réellement chrétiens que de nom, mais bien plutôt par la confiance que leur inspirent les ecclésiastiques chargés de les instruire. Le zèle infatigable de ces espèces de missionnaires ne se rebute de rien; ils vont visiter toutes les familles, y accomplissent toutes les cérémonies nécessaires, comme baptêmes, funérailles, le mariage excepté ; car c'est l'affaire du pasteur, et c'est par là qu'il les prend. Quand deux Lapons viennent pour se marier, on exige la confirmation; mais avant la confirmation, on exige qu'ils sachent lire et écrire. Force est au couple impatient de s'instruire, et c'est ainsi que l'amour est mis au service de la culture intellectuelle.

En somme, parmi beaucoup de choses déjà connues, ce voyage offre aussi quelques notions nouvelles; mais ce qui le recommande, c'est que ce qui a été dit déjà par d'autres est ici plus clairement exposé, avec un ordre plus instructif et des détails plus circonstanciés. Les planches qui accompagnent ce livre, sans être à citer sous le rapport de l'exécution, ont un mérite incontestable, c'est d'offrir des tableaux que leur naïveté fait supposer vrais, et que leur rareté rend de quelque prix.

Voici l'inventaire des objets qui sont nécessaires pour entrer en Laponie. Avant tout une boussole, car il n'y a point de chemins, et peu d'habitations; une tente légère et facile à manœuvrer; de bonnes armes, et pour se défendre et pour chasser surtout, car on fait une chose presque continuelle, le pays regorgeant de gibier à plumes; ajoutez quelque peu de batterie de cuisine, à savoir : un gril, un poêle et une marmite de fer, trois objets indispensables. L'auteur et ses compagnons s'étaient munis en outre d'une grande provision de biscuit, de poudre et de plomb, d'une petite pharmacie, de

beurre salé, et enfin d'un petit baril d'eau-de-vie et d'un quintal de tabac. Les deux derniers articles étaient destinés à gagner la bienveillance des peuples qu'ils allaient visiter.

## HISTOIRE.

*Historische studien.* Études historiques, par F. D. Gerlach.— Hambourg et Gotha, Perthes, 1841. In-8° de xxv-434 p.

M. Gerlach, professeur à Bâle, a fourni, outre ses éditions de Salluste, un certain nombre de mémoires relatifs à l'antiquité grecque et romaine. Ce recueil est destiné à rassembler tous les morceaux épars qui lui ont acquis une place honorable parmi les philologues de nos jours. L'auteur les a soumis à une nouvelle élaboration; il a étendu notablement dans plusieurs les développemens trop resserrés de la première publication. Douze de ces mémoires forment le présent volume. Quatre sont consacrés à l'antiquité grecque. Ceux sur la confédération des Amphictyons et la chute de la confédération achéenne sont d'une nature purement historique : les deux autres sur Socrate et les sophistes, sur l'histoire sacrée d'Évhémère, tiennent plus de l'histoire littéraire. Pour l'antiquité romaine, le plus important fragment est le développement de la constitution de Servius Tullius; un mémoire est destiné à des recherches sur deux personnages importans, C. Cornélius Scipion et M. Porcius Caton; enfin un troisième offre le tableau de la mort de P. Corn. Scipion Émilien, triste et déplorable effet de l'odieuse politique du sénat. Rien n'est plus intéressant que la fin de ce grand capitaine, périssant d'une mort mystérieuse, frappé de la réprobation du peuple, et n'ayant pas même d'appui dans un corps abâtardi dont il se dévoua à favoriser l'intolérance et le cupide esprit de corps. En considérant ce sombre dénouement d'une carrière si brillante, qui avait mis le sceau à la grandeur de Rome, on sent que la république va bientôt avoir un maître, ou plutôt qu'elle n'existe déjà plus. Une dissertation géographique sur l'emplacement de

l'ancienne Basilia et de Rauracum se joint à titre d'historique aux morceaux précédens. Le reste, sur les enfers de Virgile, sur la position intellectuelle de Sénèque relativement à son siècle, sur l'idée mère de la Germanie de Tacite, est plus spécialement littéraire. Une idée commune relie cependant tous ces détails; c'est l'étude de la civilisation antique, et l'intelligence de ses progrès au moyen de personnages ou de phénomènes caractéristiques. En parcourant seulement le cercle que nous venons d'indiquer, on peut se convaincre soi-même de la portée d'esprit qui a guidé l'auteur dans le choix de ses exemples.

Le mémoire sur la constitution de Servius touche à un des points les plus controversés et aussi au plus important de toute l'histoire romaine, puisque ce fait en est comme la base; aussi a-t-il déjà été en Allemagne l'objet de critiques assez étendues. M. Peter, directeur du gymnase de Meiningen, l'a soumis entre autres à une discussion approfondie; nous ne croyons pouvoir faire mieux que d'en donner connaissance à nos lecteurs. Nous mettons les deux opinions en regard.

M. Gerlach, dans cette seconde édition, attache une importance encore plus grande que dans le mémoire originaire à une idée sur la tribu romaine qu'il n'avait produite d'abord qu'avec réserve. Il avance en premier lieu que Servius Tullius institua trente tribus, quatre de la ville et vingt-six de la campagne, et il regarde les quatre premières comme étant d'une tout autre nature que les autres. Le territoire romain, dit-il, se trouvait étendu par les conquêtes des premiers rois; Servius alors sépara les patriciens et ceux des plébéiens qui s'étaient fixés dans Rome même, de tous ceux qui, appartenant originairement à d'autres villes ou communes, étaient devenus sujets romains, mais sans transporter leur domicile à Rome. Des premiers il avait formé les quatre tribus, des derniers les vingt-six de la campagne. Trois des tribus de la ville correspondaient aux familles patriciennes, et la quatrième était tout entière composée de plébéiens. Mais Tite-Live (L. II. 21), après l'adjonction ou le renouvellement de la tribu

Claudia, ne compte que vingt-une tribus, et alors il s'agit d'expliquer cette diminution. Niébuhr répondait que Porsenna avait privé Rome d'un tiers de son territoire, ce qui fit perdre dix tribus. M. Gerlach se range à cette opinion, mais sans en faire usage ; il s'attache à ce seul fait, que, d'après Tite-Live, ces vingt-une tribus avaient été complétées par Attus Clausus et ses clients. Par ces paroles, Tite-Live semblerait indiquer qu'alors il se fit un changement général dans les tribus, et de telle sorte que les patriciens, dès ce moment, se seraient trouvés mêlés aux plébéiens au lieu de se maintenir dans une séparation tranchée avec l'ordre inférieur. Ils trouvaient un moyen d'augmenter leur influence personnelle dans la considération que devait leur acquérir leur suprématie parmi la multitude de leurs pauvres collègues. Voici les paroles de l'auteur à ce sujet. « Depuis l'époque où les patriciens, entendant mieux leurs propres intérêts, allèrent vivre dans leurs biens ruraux pour se créer en ces diverses localités, au moyen du commerce journalier avec le peuple des campagnes, une nouvelle base de pouvoir, et se rendirent ainsi en apparence membres et en réalité chefs des localités rurales, etc. » Il est vrai que ces relations nouvelles se rapportent à des temps postérieurs, c'est-à-dire à l'époque où on incorpora les affranchis dans les tribus, ce qui se fit en 304 avant Jésus-Christ pour la première fois, et se répéta souvent par la suite ; mais ce changement est contemporain de l'organisation de la tribu Claudia, en 495 avant Jésus-Christ, et l'auteur s'en sert pour expliquer les progrès que les plébéiens avaient faits par l'institution du tribunat, par le droit de citer les patriciens aux comices, et autres prérogatives. La loi Terentilia même ne fut, selon lui, qu'une suite de cette amélioration dans l'état politique des plébéiens.

M. Peter ne trouve pas suffisante la base que donne l'auteur à cette idée. On ne rencontre chez les anciens rien qui prouve, dans l'institution primitive des tribus par Servius, une semblable distinction entre les tribus de la ville et de la campagne. De ce que Tite-Live et Aurélius Victor ne mentionnent

que les quatre tribus de la ville, cela ne l'indique nullement. Pour entrer dans les vues de l'auteur, il faudrait voir dans les quatre tribus de la ville les φυλαὶ γενικαί, et dans les autres les φυλαὶ τοπικαί; bien que dans les premières on ait eu égard au quartier habité par chacun, elles se composaient néanmoins de l'ordre privilégié, par opposition aux membres des tribus de la campagne; il a été constaté pour la tribu Esquiline qu'elle fut formée de plébéiens. Le changement opéré ensuite dut être une fusion des deux ordres, amenée par la révocation même de cette distinction de tribus de la ville et de la campagne. Ainsi se trouvent identiques, et la distinction des tribus, et la distinction des ordres; sinon on porterait la confusion dans les principes qui présidaient au classement de la population. Niebuhr, fondé sur un passage de Denis d'Halicarnasse (L. IV, c. 14), établit un fait important pour l'histoire de Rome et de l'antiquité en général; c'est qu'il y avait une grande différence entre la division basée sur l'origine, et la division basée sur le domicile. La première était tout aristocratique, la seconde au contraire essentiellement démocratique et parallèle toujours au progrès de la démocratie dans l'état. Il est aussi plus conforme à l'esprit de la constitution romaine d'admettre que Servius, en introduisant les φυλαὶ τοπικαί à côté des φυλαὶ γενικαί existantes, plaça le principe démocratique près du principe aristocratique : c'est bien là l'esprit de la constitution de Servius. Ensuite, si, comme il est hors de doute, les possessions des patriciens étaient pour la plupart en dehors de la banlieue de Rome, l'auteur, qui se fonde là-dessus pour prouver l'admission des patriciens dans les tribus de la campagne, n'admettra-t-il pas qu'il pouvait en être ainsi dès le temps de Servius? Et par conséquent, si le territoire de Rome fut tout entier divisé en *regiones*, ces patriciens n'ont-ils pas dû dès le principe faire partie des circonscriptions extérieures?

Quant à l'unité plus grande obtenue au moyen de la fusion des ordres par l'incorporation des patriciens dans les tribus de la campagne, cela n'est pas plus prouvé chez les auteurs que l'assertion de M. Gerlach au sujet de la tribu Clau-

dia, composée, dit-il, des cliens de Claudius et de *Claudius lui-même*. Nulle part il n'est question d'un changement lié à cette réorganisation; à peine en trouverait-on une douteuse indication dans cet événement, si l'on admettait l'exclusion des patriciens des tribus de la campagne, non-seulement pour les délibérations, mais encore dans l'état civil. De Claudius, il n'en est pas plus question à l'endroit cité. M. Peter pense que l'auteur n'a pas produit, pour l'emploi qu'il veut faire d'un changement politique de cet importance, des preuves assez sûres et assez concluantes. Dans le passage cité plus haut, l'auteur cherche à attribuer aux patriciens tout l'avantage de ce changement: rien ne semblerait plus naturel; car la politique des patriciens devait tendre par là à circonvenir les plébéiens et à étouffer leur opposition. Mais comment accorder cela avec les faits? Aussitôt après on voit l'opposition devenir on ne peut plus tranchée, et les plébéiens arracher de haute lutte aux patriciens une suite de concessions. Non-seulement l'auteur ne voit là nulle contradiction, mais il considère leur politique comme la voie nouvelle qui conduisit les plébéiens à ces résultats. La seule explication possible, et l'auteur l'a donnée aussi, c'est que les plébéiens aperçurent le manége et n'en furent que plus déterminés à une opposition soutenue. Alors il faudrait admettre que le plan des patriciens échoua et que le peuple en reçut un élan plus vif, dont alors il n'avait guère besoin. La véritable fusion qui amena l'unité serait donc à reporter à des changemens postérieurs, sans s'occuper si les patriciens faisaient ou non déjà partie nominalement des tribus. L'auteur en a bien su trouver l'origine dans les lois des consuls nommés à l'abolissement du décemvirat, et c'est là qu'il faut placer le principe de la réunion des deux ordres qui eut lieu ensuite. Jusqu'à ce moment la lutte est plus vive que jamais, et la fusion dont parle M. Gerlach ne pouvait qu'en être le résultat.

Il serait à propos ici de voir quelle part prenaient les patriciens aux comices par tribus, eu égard au passage de Tite-Live (L. II, c. 56). Les patriciens étaient compris de fonda-

tion dans les *regiones* et dans les tribus; mais on conçoit facilement qu'isolés par leur petit nombre au milieu de la foule, ils n'usaient point de leurs droits. On ne les voyait que lorsqu'il s'agissait de délibérations importantes dirigées contre leur ordre, et par tous les moyens ils cherchaient à empêcher toute résolution définitive. On peut voir, dans *Q. Cic. de Pet. cons.* 18, que les grands, par cette raison même, avaient coutume de ne point voter dans les comices par centuries. C'est pourquoi Tite-Live, dans le passage dont il s'agit, dit : *Consules nobilitasque ad impediendam legem in concione consistunt.* Ils ne venaient pas voter, mais mettre obstacle à ce qu'on votât. Ce que Tite-Live ajoute : *Summoveri Lætorius jubet præterquam qui suffragium ineant*, est expliqué ainsi d'ordinaire, et aussi par l'auteur. Le tribun fait expulser une partie des patriciens, comme s'il y avait *summoveri jubet patricios præterquam qui, etc.* Il s'agit de tous les patriciens, présens mais non votans, et pour qui cet acte était nouveau. On en trouve l'explication dans ces mots qui s'y rapportent : *Plus enim dignitatis comitiis detractum est, patriciis ex concilio summovendis*, au lieu du *præterquam qui suffragium ineant*, les patriciens sont nommés ici directement. Ce qui rend plus plausible encore cette explication, c'est qu'on voit bien déterminé le résultat de cette assemblée : on regarda dès lors les patriciens comme exclus des comices par tribus; ce qui n'était réellement qu'une voie de fait.

Le tableau du développement de la constitution des centuries a aussi fixé les regards du critique allemand. L'auteur ne lui semble pas en avoir saisi et démontré assez clairement l'importance politique et les modifications. Sur l'institution première des comices par centuries de Servius, la clarté et l'esprit d'observation ne laissent rien à désirer; seulement l'auteur n'a point eu égard aux vues émises par Boeckh sur les fixations du cens par Servius, et il était d'autant plus à propos de le faire, que plus loin il se fonde sur les évaluations du cens. De même, au sujet du changement essentiel qui fondit les centuries dans les tribus, l'auteur le place un peu avant la seconde

guerre punique, et selon lui le nombre total de cent quatre-vingt-treize subsista encore après. De quelle nature était donc alors ce changement? Aristocratique ou démocratique? Ni l'un ni l'autre. Il est vrai que la répartition de la première classe dans les tribus (car cela n'eut lieu que pour cette classe) fut, dit l'auteur, une concession à la démocratie, mais plus apparente que réelle, ajoute-t-il; c'était une pure fiction que cette fusion des tribus et des centuries, et c'est une erreur démontrée par tous les faits de l'histoire, que d'admettre pour cette époque (la période entre la seconde et la troisième guerre punique) une tendance décidée à la démocratie. Pourquoi donc dans de telles circonstances ce changement fut-il entrepris? Peut-être l'auteur l'attribuera-t-il à l'espèce de parité qui avait fini par s'établir entre les comices par centuries et les comices par tribus; en raison de l'influence croissante des patriciens dans ceux-ci, on aurait alors senti le besoin de faire cesser la distinction. Cette explication est tout entière à l'auteur, quoiqu'il en tire une conclusion différente de sa première idée; mais cette conclusion est sujette encore à bien des objections. Plus la parité serait grande, moins il faudrait déployer de moyens pour la fixer et pour faire cesser les distinctions primitives. Du reste l'auteur cite, à l'appui, des passages de Tite-Live (Ex. L. IV, c. 49), qui se rapportent à un tout autre temps: il est y dit qu'une partie des tribuns n'avait voulu laisser passer aucun décret sans la sanction du sénat, ce qui conduit à des résultats bien différens.

Toutes ces objections seraient de peu d'importance, pourvu qu'il fût prouvé que M. Gerlach rétablit le premier les faits selon le témoignage des anciens. Loin de là : ses appuis principaux sont Tite-Live (L. I, c. 43) et Cicéron (*de Rep.* II., 22); l'auteur isole leurs expressions, et c'est là-dessus qu'il se fonde. Il ne suffit pas de détacher les mots : *post expletas quinque triginta tribus*, pour prouver que le changement eut lieu précisément quand le nombre des tribus eut atteint ce chiffre. Du passage de Cicéron l'auteur utilise la première partie, et la seconde ne lui sert qu'à maintenir le nombre de cent quatre-

vingt-treize pour les centuries. Le texte même de l'orateur romain prouve que le fait n'existe réellement pas. Le passage de Denys d'Halicarnasse (L. IV, c. 21) est écarté parce que l'on ne peut donner une explication assez sûre de l'ἀκρίβειαν : cependant Denys est en cette matière un témoin qui vaut la peine d'être entendu. Dans sa manière d'utiliser les sources, M. Gerlach part d'un principe fort bon et fort juste, mais qui semble n'être point tout à fait applicable à une monographie : toute autorité qui prête à douter est rejetée par lui, comme ne pouvant qu'embarrasser les recherches ou du moins en rendre l'ensemble moins distinct. Aussi a-t-il laissé de côté beaucoup de passages des scholiastes et des grammairiens relatifs à son sujet. Cette manière de procéder est fort judicieuse : l'histoire romaine n'a été que trop bouleversée par la lutte incertaine des controverses ; bien des gens étrangers à cette étude ont mêlé leurs erreurs aux vérités établies par les vrais savans ; et s'il s'était agi d'un ouvrage embrassant tout le domaine de l'histoire romaine, nul doute que le principe adopté eût été le meilleur. Le savant, sans se dispenser des recherches scrupuleuses, peut les exclure du tableau d'ensemble et doit remplacer leur puissante autorité par d'autres moyens équivalens ; mais ici, comme nous disions, dans une monographie, les choses se considèrent de plus près, les moindres détails se remarquent et veulent être mis précisément à leur place ; dès qu'un seul est négligé ou omis, on ne saurait s'y tromper, son absence frappe à l'instant la vue. D'après ce principe, l'auteur n'a point touché à une question qui serait assez importante ; celle de savoir comment avait lieu le vote et la part qu'y prit le sénat aux différentes époques, ainsi que le rapport des comices par curies avec les autres espèces de comices, tous points fondamentaux pour l'appréciation des degrés divers de développement dans la forme du gouvernement romain. L'auteur remarque en passant qu'il n'est pas exact d'admettre trois cent cinquante centuries ou plus, parce que, comme Niébuhr l'a prouvé, un jour n'eût pas suffi pour les votes : objection qui a été résolue d'une manière assez satisfaisante par le critique et

par d'autres savans. A la question des votes se rattache l'institution de la *prærogativa* dont l'auteur ne se préoccupe pas, quoique, à la manière dont Tite-Live en parle, on puisse distinguer quelques traces du changement en question des comices par centuries.

Le critique allemand saisit cette occasion de défendre son ouvrage des Époques de l'histoire constitutionnelle de Rome contre des critiques de détails, et termine ainsi : « Il ne reste qu'une objection possible ; si le changement des centuries avait eu lieu au temps du décemvirat, Tite-Live aurait dû nécessairement en parler ; mais si ce changement consistait seulement en ce que les centuries furent assimilées aux tribus, si Tite-Live oublia tout à fait les tribus mêmes, faut-il s'étonner qu'il n'ait pas parlé non plus de l'application qu'on en fit ? »

**Séjours de Charles VIII et Loys XII à Lyon sur le Rosne, publiés par M. Gonon, jouxte la copie des faicts, gestes et victoires des roys Charles VIII et Loys XII. — Lyon, 1841, imp. de Charvin et Nigon. In-8° de 64 p. Imprimé à 100 ex.**

L'auteur de cette histoire de Charles VIII et de Louis XII à laquelle M. Gonon a emprunté quelques faits sur ces deux rois est resté inconnu, et les bibliographes qui ont fait mention de son travail n'ont rien pu nous apprendre sur sa naissance et sur sa vie. Dans son prologue, que M. Gonon a imprimé textuellement, cet auteur nous donne pour seul renseignement sur sa biographie, qu'il est Français, et qu'après « avoir contemplé plusieurs escriptures, hystoires et gestes des papes, empereurs, roys, ducs, marquis, barons et autres nobles gens eslevés en honneurs par leurs vaillances, preux faits, et hardyesses grandes, il s'est avisé qu'il n'est chose que l'entendement de l'homme désire plus que de ouyr parler de choses historiques. Oultre plus aussi l'entendement se resjouyst quant il eyt parler d'une chose qu'il ayme. Ces choses considérées il a spéculé qu'il n'est chose qui plus resjouysse les entendemens

françois que de parler des roys de France. » Voilà pourquoi l'écrivain anonyme s'est décidé à écrire l'histoire de son pays, et dans celle-ci il a fait choix des deux règnes qu'il connaissait le mieux, ceux de Charles VIII et de Louis XII. Il était presque leur contemporain, car dans un endroit de son histoire, après avoir terminé le règne de François Ier, il dit : « Cy finist l'histoire du roy François, premier de ce nom, roy à présent regnant en paix et union, auquel est maintenant son noble et illustre royaulme de France, car par sa suppelative saigesse et aussi sa grant puissance, il est craint par toutes nations barbares et estranges. Et quant il met le pied en lestrier pour faire guerre, il fait trembler toute la machine du monde, car sur toutes nations pour le présent France domine, et est la plus florissante entre toutes les regions, nations et contrées de la terre et de la mer. » M. Gonon a extrait de cette chronique les passages concernant le séjour des deux prédécesseurs de François Ier à Lyon. Nous devons louer le luxe typographique de cette publication, tout en regrettant que l'éditeur ne l'ait pas enrichie de notes et de commentaires qu'il n'aurait pas manqué de rendre intéressant.

Chroniques d'Anjou et du Maine, par Jean de Bourdigné, avec un avant-propos de M. le comte de Quatrebarbes et des notes de M. Godard-Faultrier. — Nouvelle édition. Angers, 1842, libr. et impr. de Cosnier et Lachèse. Gr. in-8° de LXVIII-322 p.

Qu'est-ce que Jean de Bourdigné? On a fort peu de renseignemens sur lui. Tout ce que nous savons, observe l'éditeur, c'est qu'il naquit en Anjou à la fin du XVe siècle, d'une ancienne et noble famille, qui possédait des terres considérables dans la province du Maine. Destiné dès l'enfance à l'état ecclésiastique, il vint étudier à l'université d'Angers et fut reçu docteur en droit avant d'être élevé au sacerdoce. Une seule circonstance, en apparence due au hasard, suffit quelquefois pour influer sur une vie entière. Au commen-

cement de l'année 1512, Roland de Bourdigné, père du jeune clerc, était passé à Angers pour embrasser son fils. Il se rendait en Italie, à l'armée de Gaston de Foix. Plusieurs mois s'étaient écoulés sans que Jean eût reçu des nouvelles de son père, lorsqu'un beau jour des acclamations joyeuses attirèrent son attention. Un héraut proclamait à son de trompe la grande victoire remportée sur les Espagnols à la sanglante journée de Ravenne. Jean apprenait en même temps que son père s'était distingué parmi les braves et que le ciel avait veillé sur ses jours. C'est peut-être à ce glorieux souvenir de famille qu'il dut la première pensée de ses Annales. Il le rappelle avec fierté, et semble regretter que son caractère sacré ne lui permette pas de soutenir comme son père l'honneur de son écusson. Ce chevaleresque enthousiasme dut naturellement influer sur la direction de ses études. Entraîné vers l'histoire par un penchant irrésistible, il nous apprend qu'il resta longtemps indécis et «perplexe, pensant à part lui quelle cronicque il pourroit élucider et mettre en lumière, qui fust à la gloire de Dieu et proffitable, plaisante et délectable aux lecteurs. Mais d'ausltre part il luy vint en mémoire que les faictz et gestes des nobles et preuz consulz comtes et ducz d'Anjou, duquel payz il estoit natif, n'avoient encores par avant ce jour esté descriptz, quoyque rédigez en ordre et estat de cronicque et que par laps de temps leur noble renommée se pourroit abolir.» Cette pensée fixa ses résolutions et anima son courage. Il se mit donc à compulser les chartriers des châteaux et des monastères de la province, recueillant en tous lieux les récits des maîtres chroniqueurs et les traditions déposées dans les cartulaires des abbayes.

C'est ainsi qu'a été composé l'ouvrage dont M. Quatrebarbes donne aujourd'hui une nouvelle et plus complète édition. La Chronique de Jean de Bourdigné est du plus haut intérêt non-seulement pour l'histoire particulière de la province de l'auteur, mais pour celle du royaume en général, car elle contient une foule de faits que l'on ne trouve véritablement que là. L'auteur remonte un peu haut; et il donne la liste entière des

rois de la Gaule et des comtes d'Anjou depuis le patriarche Noé jusqu'à François Ier, et fait remonter l'établissement des premières universités à un petit-fils de Japhet. Il a soin de mentionner l'arrivée des Troyens dans les Gaules, et donne la suite de leurs rois.

La Chronique de Bourdigné est divisée en trois parties. La première s'étend depuis le déluge jusqu'à Clovis, et reproduit toutes les traditions que nous venons d'indiquer. On y trouve cependant en outre quelques détails sur les véritables et anciennes divisions géographiques, sur les évêques d'Angers et sur l'origine des maisons de France et d'Anjou. La seconde partie s'étend depuis Clovis jusqu'à l'érection du comté d'Anjou en duché en faveur du second fils du roi Jean. On lit avec un grand intérêt le tableau du règne des Ingolgériens et des successeurs de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, et c'est avec raison qu'à partir de cette seconde partie l'éditeur signale les progrès et le mérite véritable de la manière de l'écrivain. Il raconte avec simplicité et naturel, mais non sans art, et en le lisant, de même qu'à M. de Quatrebarbes, le nom de Froissart nous est venu à l'idée. C'est ce qu'on remarque au même degré dans la troisième partie de la Chronique de Bourdigné, consacrée aux princes de la troisième maison d'Anjou. Il y a tout à apprendre dans cette chronique sur le compte de ce prince qui paraît cependant si connu, de ce bon roi Réné, écrivain lui-même, et dont la place dans l'histoire s'agrandit cependant chaque jour. Bourdigné enfin, pendant tout le cours de son récit, n'oublie rien dans l'histoire locale : fléaux, guerres, actions illustres, fondations pieuses, miracles, légendes. Son double caractère de prêtre et de gentilhomme, observe avec justesse son éditeur, perce à chaque page. Sa qualité de Français se montre aussi constamment ; l'hérésie *Musicanique*, les Bourguignons et les Anglais, voilà aussi les objets constans de ce travail et de son investigation.

Nous le répétons, la publication de cette chronique est un service éminent rendu à l'histoire. Nous en félicitons sincèrement l'éditeur, qui, dans une préface remarquable, a dénoté de précieuses facultés, soit comme historien, soit comme écrivain.

Révolutions des peuples du Nord, par J. M. Chopin. Troisième volume. — Paris, 1842, chez Coquebert. Imp. de Schneider et Langrand. In-8° de 400 p.

M. Chopin a entrepris une tâche longue et difficile, en cherchant à nous faire connaître les anciennes révolutions des peuples du Nord; non pas que l'on ne possédât déjà des ouvrages sur la Suède, le Danemark, la Russie, la Prusse et l'Allemagne, où l'on ne put aller interroger le passé de chacune de ces nations, mais avant lui personne n'avait eu l'idée de réunir leur histoire dans un tableau d'ensemble, et d'en grouper les événemens autour de certains intérêts communs. C'est ce que M. Chopin a essayé de faire. A-t-il réussi dans l'exécution de son œuvre? Nous répondrons que son ouvrage nous a intéressé et nous a instruit, et c'est un éloge en présence de tant d'autres livres savamment ennuyeux, ou romanesquement amusans.

Les deux premiers volumes ont déjà épuisé les deux premières parties répondant aux deux époques barbare et religieuse. Le présent tome, comprenant la troisième partie, est consacré à l'Époque politique. Cette époque commence avec le xv^e siècle, et s'ouvre par le règne si agité et si dramatique d'Éric, roi de Suède, prince audacieux et cependant faible, passionné, mais sans génie et sans suite, et qui fit le malheur de sa nation et le sien. Le Danemark fut tiré de l'oppression par Erigelbreckt, dont l'auteur nous révèle la mâle et énergique figure, et Christophe de Bavière, en 1478, fut nommé roi de Danemark et de Norvége, à la place d'Éric. A la mort de Christophe, ces deux royaumes élurent pour leur roi Christiern d'Oldenbourg, qui accepta à des conditions curieuses et qui font voir toute la jalousie de cette aristocratie septentrionale pour la royauté même qu'elle créait de ses mains. Ainsi il est stipulé : que le royaume de Danemark continuè à être un royaume libre et électif; que le roi ne pourra faire la guerre ni former aucune entreprise importante, ni donner le commandement d'aucune forteresse, qu'avec le

consentement du sénat; le roi se conformera à l'avis du sénat, en ce qui concerne la manière dont il doit tenir sa cour; il n'établira aucun impôt sans l'autorité du sénat; et il ne lui sera permis d'appeler dans le royaume aucun prince ou seigneur étranger, ni lui assigner des revenus, sans le consentement du sénat, etc.

Ce volume se termine à la mort de Gustave-Adolphe sur le champ de bataille de Lutzen. Nous rapportons cet événement en respectant le style ferme et coloré de M. Chopin. On pourra juger par ce morceau remarquable sa manière d'historien et de narrateur.

« Le 6 novembre 1632, la plaine de Lutzen était couverte d'un brouillard épais qui ne se dissipa que vers le milieu du jour. L'armée suédoise se mit en prières, et entonna le psaume de Luther : Dieu est notre fortune. Le roi répondit par un autre chant religieux. Il monta à cheval à jeun et sans cuirasse. Il harangua ensuite les Suédois et les Allemands. Wallestein se contenta de donner le mot d'ordre. « En avant, s'écria Gustave, au nom de Dieu... » Il était dix heures, le soleil avait percé le brouillard. La première batterie fut enlevée par les Suédois après une vive résistance. Le roi, en voyant les cuirassiers, dit au colonel Finnois : « Attaquez les braves noirs, ils nous feront du mal. » On lui annonce que l'infanterie plie à la tête de la cavalerie Smâlandaise, il s'élance à son secours; mais son ardeur lui faisant devancer les siens, le brouillard enveloppant de nouveau le champ de bataille, il tombe au milieu des cuirassiers. Son cheval est blessé au cou d'une balle de pistolet. Un autre coup de feu tiré sur le roi lui fracasse le bras gauche... Comme il priait le duc de Saxe-Lauenbourg de l'emmener hors de la mêlée, il est de nouveau frappé au dos; il tombe, le pied embarrassé dans l'étrier, et est traîné à quelque distance; de toute sa suite il ne restait près de lui que son page allemand Leubelsing. Selon le récit de ce jeune homme, qui mourut de ses blessures quelques jours après, des cuirassiers étaient accourus et avaient demandé le nom du blessé; le page refusant

de le révéler, le roi s'était nommé lui-même et avait été frappé aussitôt à la tête d'un coup mortel.

« Le duc Bernhard apprit cette nouvelle fatale au général Raiphausen, qui lui répondit que ses troupes étaient en bon ordre, et qu'on pourrait faire une belle retraite. « Il n'est pas question de retraite, lui fait répondre le duc, mais de vengeance, de victoire ou de mort. » Bernhard prit le commandement en chef. Ses soldats, croyant le roi blessé et prisonnier, se précipitent sur la batterie, la reprennent et culbutent toute la cavalerie impériale. Les fuyards criaient : « Nous connaissons le roi de Suède ; c'est à la fin de la journée qu'il est le plus à craindre. » L'aile gauche s'empara bientôt de la position des moulins. Ce fut alors que tomba Pappenheim, qui, cherchant le roi, s'était jeté avec fureur sur l'aile droite suédoise. Les impériaux s'étaient ralliés; ils avaient aussi un héros à venger ; la batterie fut reprise encore une fois; l'étendard royal fut enlevé, mais les Suédois tombaient sans reculer sur la place même où ils avaient combattu. La réserve de Raiphausen, qui était intacte, ranima le courage du duc ; les Suédois s'embrassaient en se promettant de vaincre ou de périr. Tant de constance fut couronnée par la défaite des impériaux ; triste et glorieuse victoire qui avait coûté à la Suède dix mille braves et Gustave-Adolphe !

« Le corps du roi, entièrement dépouillé, fut trouvé par les Finnois ; le visage était tourné vers la terre ; on le transporta au village de Uenchen, où il fut déposé dans l'église. Le maître d'école, qui était en même temps menuisier, cloua la bière du héros. »

## Histoire des guerres civiles, politiques et religieuses de la France (XVIe siècle). Montagnes du Velay. Par M. Francisque Mandet, avocat du Puy (Haute-Loire). — 1842. In-8° de 376 p.

Le but de cet ouvrage paraît être de faire connaître les malheurs des guerres civiles. Après un tableau général et rapide

où sont représentés les efforts de Luther, de Calvin et des autres réformateurs pour donner de nouveaux principes à la religion chrétienne, l'auteur nous fait connaître la ville du Puy et la province du Velay, pour fixer notre attention sur un point de vue plus facile à saisir. Là et dans les montagnes voisines, les dissensions dégénèrent en combats et en pillages. L'autorité est disputée par l'évêque et les seigneurs. Le peuple est, comme à l'ordinaire, victime de leurs violences, et gémit tantôt sous l'une et tantôt sous l'autre puissance. Les catholiques combattent les réformés ; les ligueurs ne pardonnent point aux modérés; les incertitudes et la faiblesse de Catherine de Médicis et de Henri III produisent une lutte très-vive entre les partis, en les favorisant successivement. Enfin le roi de Navarre, Henri IV, parvient à calmer les haines et à réunir toutes les forces de la France dans un seul faisceau. Cette histoire est à la fois utile et intéressante. Il y a quelques pages écrites d'une manière dramatique, et le combat où périssent deux chefs des ligueurs est raconté avec chaleur. L'auteur a fait beaucoup de recherches dans les archives du pays qu'il habite et qu'il connaît bien. Son travail fournira d'excellens matériaux pour l'histoire de France, et quoique son cadre soit un peu étroit, il y place de temps à autre des observations générales qui se rattachent à la masse des faits généraux dont elles l'aident à saisir l'ensemble. On ne peut refuser des éloges à l'auteur.

**Tableau politique et statistique de l'empire britannique dans l'Inde : examen des probabilités de sa durée, de ses moyens de défense en cas d'invasion; par M. le lieutenant-général comte de Biornstierna, ancien ministre de la guerre en Suède; traduit de l'allemand, avec des notes et un supplément historiques, par M. Petit de Baroncourt. — Paris, Amyot, 1842. Un vol. in-8° avec carte par Lapie, 524 p. Prix : 8 fr.**

Aucune époque plus favorable ne s'était rencontrée pour la publication d'un tel livre: aujourd'hui où une catastrophe

inattendue menace jusque dans ses fondemens la puissance indo-britannique, l'Inde est devenue le sujet des conversations ; tout le monde veut connaître l'histoire prodigieuse de cette compagnie de marchands qui en moins d'un siècle, par le seul pouvoir de son or et de ses intrigues, a fondé un plus vaste empire que celui des conquérans de l'ancien monde. Présenter le tableau politique et statistique de cet empire, en examiner les chances de durée, tel est le but de l'ouvrage de M. de Biornstierna. Jamais auteur ne fut mieux placé pour exécuter une telle entreprise : successivement major général de l'armée suédoise, ministre de la guerre, et ambassadeur de Suède auprès de la cour de Saint-James, M. de Biornstierna a résidé dix ans en Angleterre, où ses relations avec les hommes célèbres qui depuis ce temps sont à la tête du gouvernement l'ont mis à même de recueillir des matériaux précieux et confidentiels, qui assurent à son ouvrage un intérêt supérieur à celui que peuvent inspirer tous les ouvrages déjà publiés sur cet important sujet. Quant à l'homme distingué qui s'est chargé de la tâche aride de le traduire, les lecteurs de cette revue connaissent son nom depuis longtemps ; ils se souviennent sans doute de la remarquable histoire de France, dont nous avons rendu compte dans le numéro du mois de septembre 1841. Mais M. P. de Baroncourt n'a pas voulu se borner au simple rôle de traducteur, et après avoir dans de nombreux endroits, par des notes toutes empreintes de science et d'impartialité, rectifié sous le point de vue français les penchans de l'auteur suédois en faveur d'un peuple qui doit être l'allié naturel de sa patrie contre les entreprises possibles de la Russie, il a retracé rapidement la lutte soutenue dans l'Inde par la France contre l'Angleterre, durant la dernière moitié du XVIII^e siècle. Là, sans haine comme sans faiblesse, sont dévoilées les fautes honteuses des ministres de Louis XV, qui ont fait perdre à leur patrie ses plus riches colonies, fautes que Bonaparte a vainement tenté de réparer en 1799, au moment de son expédition d'Égypte. Ce livre, outre le supplément du traducteur français, contient dix-huit chapitres, dont voici

l'analyse : les cinq premiers, consacrés à l'histoire primitive, aux religions, aux races et aux divisions en castes des habitans de l'Inde, contiennent quelques longueurs que le traducteur a eu le bon goût de supprimer pour ne pas diminuer l'intérêt par d'inutiles digressions. Ce n'est que vers le milieu du chapitre VI, qui traite des diverses invasions dont l'Indoustan fut le théâtre, que l'auteur entre décidément dans l'objet actuel de son livre ; c'est ici surtout qu'il se montre tant soit peu partial ; aussi est-ce dans ce chapitre que les notes et le supplément de l'habile traducteur viennent rectifier le système de l'auteur suédois, lorsque entraîné par son enthousiasme britannique, il va jusqu'à mettre le duc de Wellington au-dessus de Napoléon, et qu'il compare ce grand homme au cruel Tippoo-Saeb. Au reste, comme nous le disions précédemment, ce chapitre nous semble le plus faible de l'ouvrage ; les opérations militaires y sont exposées avec peu de soin, et c'est à peine si dans tout le cours du récit on voit deux ou trois fois les noms fameux de Labourdonnaye et de Lally-Tollandal. Pour ceux de nos lecteurs qui voudront approfondir cette période fameuse de la fortune anglaise dans l'Inde, nous les engageons à passer au supplément historique, où le traducteur a complété le tableau de l'auteur suédois. Après avoir tracé dans le VII^e chapitre l'établissement de la compagnie des Indes, et des priviléges successifs qui lui furent accordés par le gouvernement anglais (le premier date de 1569, sous le règne de la grande Élisabeth), l'auteur s'occupe dans le VIII^e des cinq pouvoirs dont se compose l'administration de l'Inde : 1° le parlement et la couronne d'Angleterre, dont le commun accord est nécessaire pour rendre une loi ; 2° la chambre du contrôle, ministère spécial qui fait partie du cabinet, c'est-à-dire du pouvoir exécutif du Royaume-Uni ; (cette chambre se subdivise en six sections, 1^re celle de la comptabilité ; 2° des dépenses ; 3° de la justice ; 4° de la défense de l'empire ; 5° de la politique ; 6° du commerce et des finances.) 3° La cour des directeurs choisis parmi les actionnaires ; vingt-quatre membres composent cette juri-

diction; tous les ans ils sont remplacés par quart; 4° le gouverneur général de l'Indoustan, résidant à Calcutta, chef de la présidence du Bengale, dont l'autorité l'emporte sur celle même des rois les plus absolus de l'Europe, puisque son conseil ne peut retarder que de vingt-quatre heures l'exécution de ses projets; 5° trois autres gouverneurs pour chacune des présidences de Madras, de Bombay et d'Agra; ils sont également assistés de trois conseillers. Le chapitre IX traite de l'administration de la justice; et d'après les assertions de l'auteur, les fonctions de magistrat doivent être agréables dans les domaines de la compagnie; le traitement des juges est de 150 à 200 mille francs, et ils ne sont certes pas accablés de besogne, les tribunaux étant très-nombreux. Ceux-ci se divisent en deux classes : ceux de la première jugent les procès s'élevant à plus de 15,000 francs; ceux de la seconde, les procès où l'objet en litige est d'une valeur moins considérable; quant à la justice criminelle, elle est rendue par quelques assesseurs qui font deux tournées par an dans leurs districts respectifs; mais jamais ils ne peuvent juger qu'à l'aide du jury, les accusés n'étant passifs que du jugement de leurs pairs, quelle que soit la caste à laquelle ils appartiennent. Le chapitre X contient quelques légers aperçus sur le système communal de l'Inde; le XI° traite de sa population, que l'auteur porte au chiffre rond de 200 millions d'habitans, dont un peu plus de la moitié sont sujets directs de la compagnie; 50 millions obéissent à des princes qui reconnaissent son protectorat, et enfin 40 millions sont indépendans. Le XII° a pour objet les revenus et les dépenses de la compagnie; les recettes excèdent les dépenses de 25 millions. (Les revenus se montent à 465 millions, les dépenses à 440; mais cette année les choses ont bien changé au préjudice de la compagnie). Dans le XIII°, intitulé De l'armée, l'effectif en est ainsi tracé : troupes anglaises relevées tous les dix ans, 23,782 hommes; Anglais au service de la compagnie, 2,800 hommes; armée indigène, 157,758 hommes; troupes levées par les princes, sous le protectorat de la compagnie, 114,000 hommes. En additionnant

tous ces chiffres, on voit qu'elle peut aisément disposer de 300,000 hommes, dont l'entretien lui coûte 234,316,000 fr. Ici encore l'auteur suédois n'a pu s'empêcher de montrer quelque partialité en faveur de l'Angleterre; il affirme que le duc de Wellington proclame l'armée anglo-indou la meilleure de toutes celles qui existent. Sur ce point nous sommes complétement de l'avis de M. de Baroncourt, qui professe une opinion différente; car s'il en était ainsi, l'avenir de l'Europe ne serait rien moins que rassurant, menacée par une armée recrutée au milieu de deux cents millions de fanatiques. Le XIVe chapitre traite des princes à subsides; ils sont au nombre de sept, et leur territoire s'étend sur 121,100 lieues carrées; ce sont les rois d'Oude, le rajah de Nagpoor, le nizam d'Hyderabad, Holear à Indous, le sultan de Mysore, le guicovar de Barada, rajahs de Travancore, Cochin et Cutsch. Les Anglais entendent par princes à subsides, ceux avec lesquels ils ont conclu un traité semblable à celui dont la teneur est ordinairement la suivante : « Le gouvernement anglais se charge de » toute la défense militaire de l'état contractant, soit contre » les ennemis intérieurs, soit contre les puissances étrangères; » à cet effet il s'engage (ou pour mieux dire il se donne le droit) » de tenir des troupes suffisantes dans cet état, et d'y mettre » des garnisons » (p. 206). Le chapitre XV indique les nombreux avantages que l'Angleterre retire de la possession de ses colonies : outre 162 millions, ce sont des denrées, des matelots, des soldats, etc., en cas d'un nouveau blocus continental qui fermerait les ports européens à ses vaisseaux, elle pourrait encore, comme sous Napoléon, y trouver un débouché pour ses marchandises. Le XVIe résout ainsi cette question : Quelle influence la domination anglaise exerce-t-elle sur l'Inde? Celle de la civilisation : par elle des écoles où les enfans des deux sexes reçoivent les premiers élémens d'instruction, couvrent le pays; l'inégalité devant la loi a disparu; les sacrifices humains ont été interdits; par elle la liberté de la presse, le jury, les libertés de conscience et des cultes, ces fondemens de toutes sociétés ont passé les mers. Dans les chapitres XVII et XVIII,

l'auteur examine les chances de durée que présente la domination anglaise dans l'Inde, relativement à l'intérieur, et contre une agression étrangère, et pense qu'elle est établie d'une manière stable, contre une révolte, et qu'elle trouve une défense formidable dans la situation du pays. Ces deux chapitres terminent l'ouvrage de l'auteur suédois; ils sont suivis du supplément du traducteur français. M. P. de Baroncourt le divise en sept périodes bien distinctes. 1° sous Dupleix, 1746-1756; 2° sous Clive et Lally, 1756-1764; 3° guerre avec Hyder-Ali, 1764-1772; 4° sous Hastings, 1772-1780; 5° guerre d'Amérique, Suffren, deuxième lutte avec Hyder-Ali, 1780-1785; 6° première lutte de Tippoo-Saeb, sous Cornwalis, 1792; 7° expédition d'Égypte par Bonaparte, destruction de Tippoo-Saeb par Wellesley. Cette partie intéressante de l'ouvrage, dont nous n'indiquons que les grandes divisions, de peur de lui nuire en la tronquant, n'avait jamais été bien traitée jusqu'à présent, et il y avait à vaincre un grand nombre de difficultés dans la narration d'un pareil sujet; M. P. de Baroncourt s'en est tiré avec bonheur, et, à force de recherches, il est parvenu à doter la science historique d'un livre curieux et instructif que doivent consulter les publicistes et les hommes politiques, toutes les fois qu'ils auront à traiter cette importante question.

**Histoire politique des peuples musulmans depuis Mahomet jusqu'à nos jours, suivie de considérations sur les destinées futures de l'Orient, par J. J. Barrau.—Paris, 1842, chez Charles Thomine, éditeur. Imp. d'Amédée Saintin. 2 vol. in-8° de XVI-347 et 360 p.**

Nous croyons que cet ouvrage a été fait avec une intention politique et pour servir de pièce au procès toujours pendant, et que les politiques appellent, dans leur jargon, la *question d'Orient*. C'est ce qui fait qu'au milieu des défauts des livres de circonstance on y trouve si peu les qualités des ouvrages de durée. Voilà pourquoi nous croyons que le temps ne respec-

tera pas un ouvrage qui à coup sûr a été fait sans lui. M. Barrau, ayant ses quelques idées sur la question d'Orient, aura voulu les étayer, les faire précéder d'un abrégé, d'un résumé de l'histoire musulmane. C'est donc seulement à titre de résumé qu'il faut accepter et juger son œuvre. Ce n'est point un reproche que nous voulons lui faire : un bon abrégé est non-seulement une chose fort utile, mais encore une œuvre fort difficile à faire, et qui nécessite chez un écrivain de rares facultés et une plus rare abnégation ; mais ce que nous croyons devoir blâmer chez un homme à la conscience littéraire duquel nous rendons néanmoins entière justice, c'est cette prétention ambitieuse qui se traduit dès le début par le titre et qui promet bien plus que l'auteur ne pourra tenir.

M. Barrau a donc voulu plutôt développer ses idées sur le passé, le présent et l'avenir des nations musulmanes, que nous en donner une histoire proprement dite. Il a surtout voulu trouver une solution à cette question d'Orient, qui depuis dix ans occupe tous les hommes d'état de l'Europe. Cette solution est bien simple : elle consiste dans un partage de l'empire ottoman, partage exécuté par la France, qui sera choisie comme arbitre souveraine pour tous les ayans-droit européens. Ce partage doit être exécuté de cette façon : à la Russie, Constantinople, qui est la clef des Dardanelles; la Valachie et la Moldavie, qu'elle a déjà rattachées à son protectorat ; et enfin la Servie, la Bulgarie et la Romélie, avec les principales populations avec lesquelles elle a tant d'affinités sous le rapport de l'origine ou sous le rapport religieux. A l'Autriche, la faculté d'aboutir à la mer Noire au moyen du Danube, et la liberté de son commerce en tout temps, concurremment avec toutes les puissances maritimes, et de plus la Bosnie et la Croatie turque, l'Illyrie et l'Albanie ; en un mot, tout le littoral oriental de l'Adriatique. A l'Angleterre enfin, la Syrie, qui la mettra en état de communiquer directement avec l'Inde; l'Irak arabique, qui lui donnera une position sur le golfe Persique, et puis le Diebeke et la Mésopotamie, qui en même temps qu'ils lui permettront d'observer sur

les lieux mêmes les mouvemens de la Russie, lui fourniront encore les moyens d'assurer sa prépondérance sur la Perse, qu'il lui importe tant d'entraîner dans sa sphère politique. Mais la France, où est sa part dans tout cela? Elle reprendra d'une part la frontière du Rhin, et de l'autre elle expulsera son cher allié le pacha d'Égypte et lui prendra son royaume, qui en même temps qu'il nous donnera sur ce point une assiette analogue à celle des cabinets étrangers, flanquera de plus de ce côté notre colonie naissante d'Alger, que l'Angleterre pourrait sans cela attaquer un jour de face et de revers.

Voilà une politique expéditive et qui aime mieux couper en quatre les différends que de les dénouer. Il est dommage que ces choses ne se fassent ni aussi vite ni aussi facilement qu'elles s'écrivent.

---

## CHRONIQUE.

Nous sommes assez pauvres ce mois-ci en événemens littéraires et scientifiques, et nous nous félicitons de n'avoir pas à grossir ce bulletin nécrologique qui attristait nos précédens numéros. Nous avons cependant une perte fort regrettable à enregistrer, c'est celle de M. Heeren, conseiller privé de justice, commandeur de l'ordre des Guelphes, et l'un des professeurs les plus distingués de l'université de Gœttingue. Après une vie fructueusement consacrée au culte de l'histoire, de la jurisprudence et de l'économie politique, M. Heeren s'est éteint doucement dans un âge avancé, emportant avec lui l'estime et les regrets, non-seulement de sa patrie qu'il honorait, mais de tout le monde savant, dont il était l'un des personnages les plus éminens. L'Institut de France s'était empressé de s'adjoindre M. Heeren en qualité *d'associé étranger*, et ce n'était que justice pour l'illustre auteur de l'*Histoire du commerce des anciens*, ouvrage rendu populaire parmi nous par l'élégante traduction qu'en a donnée M. Didot.

La succession de M. Heeren à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres a mis beaucoup d'ambitions et de passions en émoi: l'ambition des candidats pour un titre que sa rareté rend éminent, est honorable et légitime; en est-il de même des passions qui s'agitent dans le sein

de la docte compagnie en vue du choix du successeur de M. Hœren? Si nous sommes bien informés, les candidats qui ont le plus de chances en Europe pour la place vacante d'associé étranger, sont M. le vicomte de Santarem, ancien ministre portugais et ancien ambassadeur, noblement sorti des affaires comme il y était entré, et le savant cardinal Mai. Tout le monde connaît la loyauté politique, la modération du premier de ses candidats; mais ce n'est point de politique qu'il s'agit, dit-on, à l'Académie des Inscriptions; nous le savons bien, aussi ne rappelons-nous ce qu'a été M. de Santarem, que pour mieux faire ressortir un mérite scientifique notoire et reconnu, et qui a plus de droit à surprendre chez un homme dont la vie a été aussi mêlée que la sienne aux affaires d'état. Géographe d'une rare sagacité et d'une érudition immense, historien exact, ennemi des systèmes, difficile aux preuves, M. de Santarem, dont les nombreux ouvrages n'ont pas besoin d'être rappelés, réunit toutes les conditions qui font d'un savant une notabilité européenne, et par conséquent un collègue désigné au choix de l'Institut. Ce n'est pas que nous entendions contester le moins du monde les titres littéraires de M. Mai, mais ils nous paraissent moins de la nature de ceux que l'on doit exiger pour remplacer le célèbre historien allemand.

Nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que la traduction française de la *Préparation évangélique d'Eusèbe* par M. Séguier, marquis de Saint-Brisson, est entièrement terminée. Son travail a été remis à la Commission des impressions gratuites, et l'on attend qu'elle ait fait son rapport pour le mettre sous presse. Nous espérons que ce rapport, qui ne peut manquer d'être favorable, ne se fera pas attendre, et que nous pourrons bientôt jouir d'une publication qui ne peut manquer d'exciter l'intérêt du monde savant. Le nombre des hellénistes en France diminue chaque jour de plus en plus; pour arrêter cette décadence des études grecques, il faut que le gouvernement encourage et protége efficacement ceux qui suivent une carrière aussi aride, et qu'il ne réserve pas ses faveurs pour quelques privilégiés comblés de places et de traitemens.

Toute la science européenne a vu avec une vive satisfaction l'élévation d'un illustre jurisconsulte au poste éminent de ministre privé d'état et de justice du royaume de Prusse. S. M. Frédéric Guillaume, en appelant M. de Savigny dans ses conseils, et en lui confiant un département pour l'administration duquel ses antécédens le désignaient si bien, a fait preuve d'un grand tact et d'un remarquable esprit de justice rémunérative qu'il faut louer partout où on le rencontre. Quelles que soient les traditions et les vues politiques des gouvernemens de

l'Allemagne, on ne peut nier qu'ils ne prennent à tâche en toute occasion de donner aux sciences et aux arts des marques de protection et de faveur. On vient d'en voir un exemple récent dans le grand-duché de Bade, par la nomination de M. Henri Oppenheim de Francfort, comme agrégé à l'université d'Heidelberg. Ce jeune savant appartient à la religion israélite; et cette admission mérite d'être remarquée comme un acte de haute impartialité dans un moment où la position politique des israélites est menacée dans l'Allemagne du nord.

Nous croyons faire un travail utile en résumant sous les yeux de nos lecteurs les renseignemens statistiques qui ont été donnés sur les proportions des impressions littéraires dans différens pays. Voici le tableau des impressions faites à Paris en 1841 : 6,300 ouvrages en langues mortes ou vivantes, 1,163 estampes, gravures et lithographies, 145 plans et cartes, 428 pièces de musique; total : 8,036 ouvrages.

En Belgique le nombre des publications originales a été :

En 1837, de 180 écrits; en 1838, de 210; en 1839, de 290; en 1840, de 320; en 1841, de 348.

Ce dernier chiffre se décompose comme il suit :

Histoire générale, 5; histoire de Belgique, 43; histoire littéraire, philologie, bibliographie, 6; littérature, 52; biographie, 16; beaux-arts, 11; grammaire, lexicologie, 10; sciences juridiques et législatives, 13; sciences médicales, chirurgie, 17; voyages, 3; dogmatique, philosophie, 6; sciences commerciales, industrielles et administratives, 7; botanique, 3; écrits politiques et religieux, pamphlets, 57; instruction publique, 7; numismatique, 3; mathématiques, mécanique, 6; statistique, économie politique, 2; mémoires académiques, 21; héraldique, 1; géographie, 3; recueils périodiques, 29; annuaires et almanachs, 12; ascétiques, 4; ouvrages divers, 11.

Quant aux journaux, leur nombre est à peu près resté le même; quelques-uns ont disparu entièrement; d'autres ont été remplacés.

Il résulte d'un travail lu dans une séance de la Société royale de statistique de Londres, par M. P. L. Simmonds, qu'il y avait à Londres, en 1696, 9 journaux ne paraissant qu'une fois par semaine.

En 1709, 18, dont un seul quotidien.

En 1724, 3 quotidiens, 6 hebdomadaires, 7 paraissant trois fois par semaine; 3 recueils à un demi-penny (un sou de France), et la gazette de Londres (aujourd'hui le journal officiel) paraissant trois fois par semaine.

En 1792, 13 quotidiens, 20 hebdomadaires ou semi-hebdomadaires.

En 1833, 35,576,036 feuilles tirées.

En 1839, plus de 58 millions, *id.*

Après la suppression du timbre, le chiffre du tirage augmenta de 14 pour 100.

Les journaux anglais les plus anciens sont la *Chronique anglaise* et le *Whitehall Evening Post*, qui datent de 1747, le *James's Chronicle* de 1761, et le *Morning Chronicle*, de 1769.

L'Écosse, composée de 32 comtés, a 16 journaux; l'Irlande, qui compte 33 comtés, n'en a que 7.

Les seules feuilles quotidiennes de l'Angleterre sont publiées à Londres.

Il se publie, en Hongrie, 10 journaux politiques, dont 5 en langue hongroise, 3 en allemand, 1 en servien, 1 en illyrien. La gazette de Kossuth, *Pesti-hirlap*, tire à 4,000 exemplaires; celle de Bade et de Perth, à près de 3,000.

— 8,534 étudians sont actuellement inscrits dans les 13 universités de Berlin, Munich, Gœttingue, Halle, Breslau, Heidelberg, Bonn, Wurtzbourg, Iéna, Gressen, Erlangen, Marbourg et Fribourg. L'université de Berlin, la plus nombreuse, en compte 1,757, celle de Munich, qui vient après, en a 1,325.

— Sous le nom d'*Aelfric Society*, il vient de se former à Londres une société dont le but est la publication de tous les monumens inédits de l'ancienne littérature anglo-saxonne. Les premiers ouvrages qui seront livrés à l'impression seront: 1° Les *Homélies de l'ancienne église anglo-saxonne*, dont les plus importantes sont l'œuvre du savant évêque *Aelfric;* le second offrira la *Vie des saints anglo-saxons*. Ces deux importans ouvrages seront suivis de la *Chronique anglo-saxonne*, de la traduction de l'*Histoire ecclésiastique de Bède*, par le roi Alfred, et de celle d'Orose, également attribuée au même prince. Chacun de ces ouvrages, publié sous le format in-8°, est accompagné d'une traduction anglaise.

---

## ERRATA DU N° DE MARS 1842.

Page 283, ligne 15, *lisez :* En possession non pas d'une philosophie qui ne mène à aucun but, mais d'une philosophie fournissant, etc.

Même page, ligne 32 : Sa philosophie, *lisez :* La philosophie.

— ligne 38 : La philosophie se croit, *lisez :* La philosophie se voit.

---

IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
rue St-Louis, 46, au Marais.

# REVUE

DE

# BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

## MAI.

## THÉOLOGIE.

**Recherches sur les quatre Livres des Rois, sur le Livre de Job, et sur les Sermons de saint Bernard, en français du XII^e siècle, par Leroux de Lincy. — Paris, 1841. 1 vol. in-4° de 152 p.**

Lorsqu'en 1741, l'abbé Lebeuf, dans ses excellentes recherches sur les anciennes traductions en langue française, signalait à l'attention de l'Académie des Belles-lettres le manuscrit des cordeliers contenant les livres des Rois et des Machabées, celui de Job, les sermons de saint Bernard, et les dialogues de saint Grégoire, il ne prévoyait pas que, justement cent ans après, un ancien élève de l'école des chartes, déjà connu avantageusement dans la science, publierait à son tour des *Recherches* sur ces vénérables monumens de notre ancienne littérature, mis au jour pour la première fois. Ces dernières *Recherches* ont été en effet publiées, sous le titre d'*Introduction*, dans la collection de documents inédits concernant l'histoire de France, que nous avons annoncés plusieurs fois, et où devaient aussi trouver leur place des monumens de la littérature et des arts, tels que la traduction des livres bibliques contenant les véritables principes de la prose française.

M. Leroux a divisé la matière de cette introduction en huit paragraphes. Dans le premier il établit l'utilité, et en même temps l'ancienneté des traductions de la Bible en langue française, depuis Charlemagne jusqu'à Charles V inclusivement. L'importance et l'étendue des études bibliques sous le premier de ces princes avaient considérablement diminué après sa mort et la chute de sa race, lorsque, frappés des inconvéniens de l'ignorance, les conciles chargèrent les évêques, au neuvième siècle, de traduire la sainte Écriture en langue vulgaire. De là cette foule de traductions répandues au douzième siècle, et accompagnées de commentaires qui excitèrent contre ces mêmes livres et l'usage qu'on en faisait dans des réunions laïques, le zèle d'Innocent III. L'auteur donne ensuite des détails curieux et circonstanciés sur les manuscrits de la Bibliothèque du Roi contenant soit des parties de la Bible en français du douzième siècle, soit la traduction intégrale de l'Écriture sainte en français des treizième et quatorzième siècles, en prose ou bien en vers. Il fait connaître, par l'analyse et par des extraits, les travaux de Pierre le Changeur, de Guiart Desmoulins et de Raoul de Presles, sur cette matière, et termine par un assez long extrait d'un manuscrit du quatorzième siècle sur la manière dont il faut *translater* en français les saintes Écritures.

Le § II offre le description du manuscrit original, jusqu'à ce jour inédit, égaré pendant cinquante ans, retrouvé par M. Leroux à la bibliothèque Mazarine, et contenant la traduction qui fait l'objet de la publication actuelle. A cette description sont joints deux magnifiques *fac-simile*. Quelques indications sur les anciens propriétaires du volume, l'examen des opinions de plusieurs savans du dix-septième et du dix-huitième siècle sur le texte qu'il renferme et de deux copies exécutées par Sainte-Palaye et par Barbazan, complètent cette notice bibliographique. A cette occasion, l'auteur rappelle quelques passages de la traduction des Rois que Barbazan avait considérés comme mis en vers; et démontre que cette supposition n'est pas fondée.

Dans le § III, des recherches sur l'époque où fut écrite la traduction dont il s'agit, et sur le dialecte auquel cette traduction appartient, auront l'avantage d'exciter l'intérêt des philologues qui s'occupent le moins de la littérature sacrée. C'est là un précis clair, et pur de toutes conjectures hasardées, de l'histoire de notre langue. Son origine, sa division dès le douzième siècle, beaucoup plus tôt selon nous, en plusieurs dialectes correspondant aux anciennes divisions féodales, c'est-à-dire normand, picard, bourguignon, lorrain, poitevin, français de l'Ile-de-France et du domaine royal, sont appuyées sur des preuves irréfragables tirées soit des anciennes chansons du dialecte poitevin ou français, soit des chartes françaises, picardes et lorraines, qui y sont citées. Les caractères qui distinguent le langage de l'Ile-de-France, de partie de la Champagne, de l'Orléanais et de la Normandie, langage qui finit par dominer sur tous les autres, sont également bien appréciés; et l'application de ces caractères à la traduction des Rois démontre que c'est dans cet idiome qu'elle a été composée. L'auteur termine par des observations intéressantes sur le langage français parlé en Angleterre aux douzième et treizième siècles.

Dans le § IV, M. Leroux examine les formes grammaticales de la traduction. Il fait voir de plus en plus que l'orthographe en général, l'observation de la règle de l's, la ponctuation, sont assez conformes aux principes que feu Raynouard avait, dit-on, devinés, et que M. Guessard a récemment mis en lumière. Il signale enfin dans le manuscrit une particularité remarquable, celle de l'accentuation tonique, surtout utile pour déterminer l'emploi de l'*u* comme voyelle ou comme consonne.

Nous n'entreprendrons pas de donner l'analyse des tableaux du § V, par lesquels l'auteur a voulu, dans deux séries distinctes, compléter les recherches précédentes. La première série comprend les exemples des diverses parties du discours qui, dans les quatre livres des Rois, ont le plus d'importance, ou s'éloignent le plus de notre manière actuelle de les écrire,

telles que les articles masculin et féminin, le substantif et la déclinaison des noms propres, les pronoms personnels, possessifs et démonstratifs, l'adjectif de comparaison, les noms de nombre, les verbes auxiliaires *avoir* et *être*, les adverbes, les prépositions et les conjonctions.

La seconde série de tableaux est destinée par l'auteur à donner un aperçu de la langue française aux douzième, treizième, quatorzième, quinzième et seizième siècles. Les deux premiers devaient faire partie d'un grand travail que l'auteur voulait entreprendre sur un plan plus vaste, et que le défaut de matériaux l'a obligé de restreindre à l'élucidation de son introduction.

Dans le § VI, on examine la marche que le traducteur a dû suivre pour rendre le texte latin, probablement la Vulgate, qui lui a servi de modèle. Cette marche paraît assez libre, puisque tantôt se dispensant de reproduire des répétitions, assez fréquentes, comme chacun sait, dans l'original; tantôt ajoutant plusieurs mots dans les passages obscurs; enfin substituant généralement le sens simple au sens figuré, et abrégeant par voie d'analyse les discours des personnages, la traduction est souvent peu en rapport avec le texte des versets latins. D'autres points curieux que M. Leroux met en évidence, par exemple le soin que le traducteur a eu de supprimer ou d'atténuer les passages irrévérencieux pour les ministres du Seigneur; la description d'une église gothique subtituée à celle du temple de Salomon, par un procédé semblable à celui des imagiers et enlumineurs dans leurs caricatures, et les détails empruntés aux sciences humaines par le commentaire pour expliquer les passages obscurs, montrent combien cet ouvrage peut servir à l'histoire religieuse, politique, civile et littéraire.

La description du manuscrit contenant un fragment de moralités sur Job, imitées de saint Grégoire, et que M. Leroux a imprimé à la suite des livres des Rois, fait l'objet du § VII. On y rapporte les détails donnés par l'abbé Lebeuf dans son fameux mémoire. On établit que la moralité sur Job a été

écrite dans le dialecte de Bourgogne, et dans un langage relativement plus ancien que le livre des Rois.

Le § VIII contient un travail très-étendu sur les sermons de saint Bernard, dont un choix fait par M. Leroux dans le manuscrit des Feuillans termine le volume de documens inédits. Il paraît désormais impossible de rien ajouter à son résumé des différentes opinions soutenues sur cette question : Les sermons de saint Bernard ont-ils été composés en français ou traduits du latin? Quant à nous, la meilleure raison de décider, avec Mabillon, la Ravallière, Clémencet et Daunou, que ces sermons ne sont pas originaux, c'est que saint Bernard les adressait à des moines. Les autres, ceux qui soulevèrent l'Europe contre l'Asie, étaient français. Ceux-là ne se sont pas retrouvés.

La description d'un manuscrit français contenant d'autres sermons de saint Bernard, appartenant à M. Bourdillon, et extraite de son catalogue, termine cette introduction, qui est à elle seule un bon livre.

**Manuel des Confesseurs, par l'abbé J. Gaume, chanoine de Nevers. Cinquième édition. — Paris, Schneider et Langrand. Chez Gaume, frères, 1842. In-8° de LI-510 p.**

On ne saurait qu'applaudir à l'idée qui a porté M. l'abbé Gaume à réunir en forme de *Manuel des Confesseurs* les conseils qu'une sagesse plus divine qu'humaine avait dictés à l'auteur du prêtre sanctifié, au bienheureux Léonard de Port-Maurice, à saint Liguori, à saint Charles, à saint François de Sales, à saint Philippe de Néri, à saint François-Xavier. Ce recueil est composé des meilleurs ouvrages qui ont paru sur la direction des âmes; la doctrine des auteurs est également éloignée d'un trop grand relâchement et du rigorisme qui tend à la ruine de la religion, à l'extinction de la foi par l'abandon des sacremens. Le *Manuel des Confesseurs* comprend les ouvrages suivans : 1° Du prêtre sanctifié par l'administra-

tion charitable, prudente et discrète du sacrement de pénitence; 2° pratique des confesseurs de saint Alphonse de Liguori, fondateur de la congrégation du saint Rédempteur, dans la première moitié du dernier siècle; 3° avertissemens aux confesseurs et traité de la confession générale du bienheureux Léonard de Port-Maurice qui vivait à la fin du XVII° et au commencement du XVIII° siècle; 4° instructions de saint Charles aux confesseurs; 5° avis de saint François de Sales aux confesseurs; 6° conseils et pratique de saint Philippe de Néri; 7° avis de saint François-Xavier. Le *Manuel des Confesseurs*, comme l'observe fort bien M. Gaume, peut être regardé comme la méthode de direction la plus sûre, parce qu'elle est celle des plus habiles directeurs de l'église catholique; parce que tous les ouvrages qui la composent sont approuvés par qui de droit; enfin parce que leurs auteurs se sont sanctifiés et bien d'autres avec eux en la suivant.

**Bibliographie catholique, revue critique des ouvrages de religion, de philosophie, d'histoire, de science, etc. Première année. — Paris, 1841. Au bureau de la Revue, rue Cassette, 13.**

Lorsque nous avons fondé la *Revue de bibliographie analytique*, au commencement de l'année 1840, nous avons prévu que de nombreuses concurrences s'établiraient à l'encontre de notre œuvre. L'idée était si simple, si utile, et paraissait au premier abord d'une réalisation si facile, qu'il y avait de quoi s'étonner qu'on ne l'eût pas encore mise à exécution. Plusieurs recueils bibliographiques se sont donc établis sur le modèle du nôtre; mais soit qu'ils fussent moins complets, soit qu'ils fussent moins impartialement rédigés, soit que leurs analyses manquassent de la solidité que réclame le public spécial et savant auquel s'adresse tout recueil de ce genre, nous n'avons point eu à nous plaindre, dans nos intérêts, de ces concurrences qui voulaient partager notre succès. Cependant, au-dessous d'une œuvre qui comprend la généra-

lité des publications littéraires et scientifiques, il y a place encore pour des recueils spéciaux et destinés séparément à l'une des branches de la science. Nous avouons même qu'en embrassant seulement l'une des huit divisions bibliographiques dont se compose notre examen mensuel, il y a chance pour une publication plus complète et plus développée, mais qui ne s'adressera qu'à une classe désignée de lecteurs.

Telle est la position de la *Bibliographie catholique*, dont le titre indique la mission et l'objet. Suivant l'annonce de ses rédacteurs, ce recueil est spécialement destiné aux bibliothèques paroissiales, aux cabinets de lecture chrétiens, aux pères et aux mères de famille, aux supérieurs de séminaires, aux chefs d'institution et de pension, et enfin à tous ceux qui veulent connaître les bons livres et s'occuper de leur propagation. Les rédacteurs ont formulé aussi le plan et l'objet de leur recueil; d'après leur exposé, il contiendra :

1° Et c'est là son but principal, un compte rendu simple et succinct, toujours impartial, quelquefois plus raisonné et plus développé, suivant la nature des sujets, et portant soit sur les publications nouvelles, soit aussi sur les ouvrages plus anciennement publiés, mais sur lesquels beaucoup de personnes doivent désirer d'avoir et de conserver des notes. Ce compte rendu sera toujours, autant que possible, rédigé de manière à donner une idée assez exacte des sujets traités, pour diriger chacun dans le choix des lectures qu'il veut faire ou conseiller. On y joindra l'indication des titres, noms d'auteurs et d'éditeurs, et le prix de chaque ouvrage.

2° Pour entrer plus complétement dans l'esprit et dans le but de l'œuvre, la *Bibliographie catholique* fera connaître, chaque mois, ce qui sera jugé propre à encourager la propagation des bons livres et à empêcher la diffusion des mauvais.

3° Comme elle comptera sans doute, parmi ses lecteurs les plus assidus, MM. les directeurs des bibliothèques paroissiales et des œuvres diocésaines, elle leur offrira des notions pratiques propres à les diriger soit dans l'administration d'une

bibliothèque publique, soit dans le classement et la conservation des livres d'une bibliothèque particulière.

4° Enfin chaque numéro sera terminé par une liste des ouvrages publiés pendant le mois par la presse religieuse, et dont le compte rendu ne pourra paraître que dans un des numéros suivans.

La *Bibliographie catholique* va bientôt accomplir la première année de son existence; nous l'avons suivie avec intérêt et l'avons lue avec fruit. Il est impossible d'être rédigée dans un meilleur esprit, avec un amour plus sincère et plus désintéressé du beau, avec des lumières plus spéciales et une critique plus équitable. Quelquefois, il est vrai, on désirerait plus de développemens dans la critique littéraire de la *Bibliographie catholique*, mais nous ne pouvons faire un reproche à ses rédacteurs d'une lacune laissée à dessein dans leur plan, et dont ils ont prévenu leurs lecteurs. L'examen et le jugement qu'ils donnent des ouvrages porte presque uniquement sur la double question d'orthodoxie et de moralité. Ils signalent avec soin ce qui pourrait attaquer la foi et les bonnes mœurs, aimant mieux passer pour rigoristes et austères que d'autoriser le moins du monde, même par leur silence, des maximes fausses et pernicieuses. C'est là une œuvre bonne et louable, et comme toute bonne action elle portera sa récompense avec elle. Les rédacteurs de la *Bibliographie catholique* trouvent déjà dans leur succès une satisfaction et un encouragement; il ne dépendra pas de nos souhaits, de notre aide et de notre concours, que ce succès ne se consolide et ne se développe suivant leurs vœux.

## JURISPRUDENCE.

Code civil de l'empire de Russie, traduit sur les éditions officielles, par un jurisconsulte russe, et précédé d'un aperçu historique sur la législation de la Russie et l'organisation judiciaire de cet empire, par M. Victor

**Foucher, avocat-général. — Paris, Joubert. Rennes, Blin. 1 vol. in-8° de CVIII-564 p.**

C'est une louable tâche que celle entreprise par M. Victor Foucher, et il la remplit avec une honorable persévérance. Déjà ses publications nous ont fait connaître plusieurs parties importantes des législations d'Autriche, d'Espagne, de Hollande, du Brésil, des Deux-Siciles, du canton de Genève. Les lois russes sont maintenant l'objet des études du laborieux magistrat. Le code civil de Russie, qui forme le huitième volume de sa *collection des lois civiles et criminelles des états modernes*, est tiré du *svod* (1) ou corps de droit russe préparé par les ordres et sous la surveillance de l'empereur Nicolas, et publié par lui en 1833, pour être exécutoire à partir du 1er janvier 1835. Les dispositions publiées par M. Victor Foucher, sous le titre de code civil, forment la plus grande partie du cinquième livre du *svod*, dont les matières sont ainsi distribuées : 1er Livre ou Code, *règlemens sur l'organisation de l'ordre administratif et judiciaire.* — 2e Livre, *règlemens sur les prestations.* — 3e Livre, *règlemens sur l'administration des finances.* — 4e Livre, *lois sur l'état des personnes.* — 5e Livre, *lois civiles.* — 6e Livre, *règlemens d'économie publique.* — 7e Livre, *règlemens de police intérieure.* — 8e Livre, *lois pénales.* Ces huit livres forment quinze volumes in-4°, sur deux colonnes, et contiennent 36,000 articles et même 42,198 avec les additions.

En promulgant ce recueil, l'empereur émit un manifeste dont nous croyons devoir ici faire connaître la teneur : « Nous, par la grâce de Dieu, Nicolas Ier, empereur et autocrate de toutes les Russies, etc., ayant reconnu, dès notre avénement au trône, l'indispensable nécessité de mettre dans l'ensemble des lois de notre patrie un ordre clair et systématique, nous avions prescrit, avant tout, de les rassembler et d'en publier la collection, et

(1) Ce monosyllabe n'a pas d'équivalent en français ; il exprime l'idée complexe de : lois coordonnées et obligatoires.

nous avions énoncé notre volonté qu'il fût ensuite tiré de ce recueil toutes les lois actuellement en vigueur dans notre empire, pour être réunies en un corps de lois uniforme et régulier, sans rien changer à leur esprit, en suivant ponctuellement, pour ce travail, les bases tracées dès l'an 1700 par Pierre le Grand. — L'exécution de la première partie de ce plan a été achevée en 1830. — Maintenant, avec l'aide du Tout-Puissant, après sept années de travaux assidus exécutés sous notre direction personnelle, l'accomplissement de la seconde partie vient de se terminer. Depuis le code de 1649 jusqu'au 1er janvier 1832, toutes les lois émanées dans cette période de 183 ans, et qui, à travers les changemens amenés par le temps, ont conservé jusqu'à nos jours leur force et leur teneur, ont été réunies suivant la nature des matières auxquelles elles se rapportaient; on en a élagué toutes les dispositions abrogées par les lois subséquentes, et, à l'exception des règlemens concernant les armées de terre et de mer et de quelques autres ci-dessus énoncées, toutes ces lois ont été coordonnées en un système uniforme, réunies en un seul tout, réparties en codes suivant les principales divisions des affaires administratives ou judiciaires. Toutes les dispositions réglementaires émanées depuis le 1er janvier 1832, ou dont la marche ordinaire de la législation amènera la promulgation à l'avenir, seront annuellement réunies en un supplément ou corps des lois, d'après l'ordre de ces mêmes codes et avec des renvois à leurs articles, de sorte que le système général des lois une fois arrêté conservera toujours son ensemble et son unité. — Les besoins les plus pressans, les plus essentiels de l'empire, la justice et l'ordre dans l'administration, exigeaient impérieusement cette mesure. Elle garantit la force et l'action des lois pour le présent, et établit une base solide pour leur perfectionnement graduel dans l'avenir. Elle remplit enfin les désirs dont nos ancêtres ont été animés pendant une période presque non interrompue de 126 ans. — En adressant, par le présent, ces codes de lois au sénat dirigeant, nous ordonnons les dispositions suivantes en ce qui concerne leur force

et leur autorité légale : 1° Le corps des lois entrera en vigueur le 1er janvier 1835 ; 2° la force légale du corps des lois consistera en ce que ses articles seront textuellement allégués ou cités dans les affaires d'administration et de justice ; en conséquence, dans toutes les circonstances où les lois doivent être citées dans l'instruction d'une affaire et les considérans d'une décision, textuellement ou par extrait, ou seulement par leur titre, on devra, à compter du 1er janvier 1835, rapporter, alléguer et citer les articles du corps des lois convenables à l'espèce ; 3° tous les oukases et règlemens émanés depuis le 1er janvier 1832 et qui ne sont pas compris dans le corps des lois actuel, ainsi que ceux qui seront promulgués à l'avenir, seront cités et rapportés immédiatement par leur date et leur titre, jusqu'à ce qu'ils aient été insérés dans les supplémens annuels. Seront également allégués directement : 1° Toutes les lois provinciales, dans les lieux où elles sont en vigueur, jusqu'à ce qu'elles aient été réunies en codes spéciaux, par suite des mesures prises à cet effet ; 2° les lois concernant l'instruction publique et le contrôle de l'empire, la réorganisation projetée de ces parties n'ayant pas encore permis de terminer les règlemens qui doivent les régir ; 3° les lois et règlemens concernant les cultes étrangers ; 4° comme la réunion des lois en un corps complet de législation n'apporte aucun changement ni dans leurs dispositions ni dans leur teneur, mais introduit seulement l'ordre et l'uniformité dans leur ensemble, on suivra, dans les cas de doute sur le sens de la loi, ou de son insuffisance, ou de son absence totale, pour en obtenir l'interprétation ou le complément, la marche actuellement en vigueur d'après les règlemens. — Le sénat dirigeant fera toutes les dispositions convenables pour assurer l'exécution du présent. — Donné à Saint-Pétersbourg, le trente-unième jour du mois de janvier de l'an de grâce mil huit cent trente-trois, et de notre règne le huitième. — *Signé :* Nicolas. — *Contre-signé :* le président du conseil de l'empire, prince V. Kotchoubei. »

Nous ne pouvions mieux faire, pour initier nos lecteurs à

l'état actuel des choses en ce qui concerne l'application des lois en Russie, que de mettre sous leurs yeux cet important document. Le code civil, ou plutôt cette portion des lois civiles dont M. Victor Foucher vient de publier la traduction, comprend plusieurs livres. Dans le premier sont les dispositions qui règlent les conditions pour contracter mariage, les empêchemens, les formalités selon les différens cultes, les effets du contrat quant aux personnes et aux biens, les droits et devoirs entre parens et enfans. Le second livre, qui traite des biens en général, a trois divisions principales : la première comprend la distinction des biens en meubles et immeubles, divisibles et indivisibles, corporels et incorporels, patrimoniaux et acquis, faisant partie du domaine de l'État ou des apanages, communaux ou particuliers; la deuxième, les diverses espèces de droits que l'on peut avoir sur les biens et les indemnités auxquelles peuvent donner lieu le trouble ou la dépossession, ainsi que les actions relatives à cet objet; la troisième, les moyens d'acquérir et de garantir ces droits sur les biens, les personnes qui peuvent acquérir ces droits et les actes à l'aide desquels ils sont constatés. Dans le troisième livre la loi détermine les modes d'acquérir, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit, ce qui comprend les dotations, donations, avancemens d'hoirie, testamens, successions et les contrats synallagmatiques; enfin, le quatrième et dernier livre traite des obligations et de tout ce qui s'y rapporte.

Nous avons indiqué rapidement quelle est la substance des dispositions extraites par M. Foucher du cinquième livre du *svod*, et auxquelles il a donné le titre de *Code civil de l'empire de Russie*. Nous regrettons que les limites qui nous sont imposées ne nous permettent pas d'en donner une analyse plus complète, ni de parler de la remarquable introduction mise par M. Victor Foucher en tête du volume, et qui se compose d'un aperçu historique de la législation russe et d'un aperçu sur l'organisation des juridictions civiles de la Russie, qui attestent de savantes et laborieuses recherches.

**Jurisprudence parlementaire, etc., par M. Alphonse Grün, avocat. — Paris, 1842, chez Hingray. Tome 1, livraisons 1, 2, 3. P. 1-232.**

Ce livre vient combler une lacune que nous avons eu souvent occasion de regretter. Lorsqu'un corps délibérant est chargé de décider si la loi a été observée ou violée, il faut que les citoyens puissent croire à son équité, et pour cela il importe que ses décisions ne se contrarient pas, que la même question ne reçoive pas, à quelques mois ou à quelques années d'intervalle, des solutions différentes. Or, on est exposé à tomber fréquemment dans ces fâcheuses contradictions, lorsqu'on ignore les décisions déjà émises sur chaque difficulté qui se présente. Dans ces décisions, si elles étaient connues, on trouverait souvent le motif déterminant qui peut échapper aujourd'hui à un nouvel examen; tout au moins, la pensée que l'on s'est déjà prononcé dans un sens formerait-elle un contre-poids propre à empêcher qu'on ne décidât dans le sens contraire sans des raisons bien puissantes. De là l'utilité des recueils d'arrêts pour les cours judiciaires.

Il en est de la Chambre des Députés comme des tribunaux, pour les questions relatives à l'exécution de son règlement et celles que soulèvent en si grand nombre les vérifications de pouvoirs. Dans ces matières, la Chambre est juge; elle examine si la loi a été observée; elle annule lorsqu'il y a eu violation. Il est vrai qu'elle ne motive pas ses décisions comme les tribunaux; il est vrai aussi que la raison de légalité n'est pas toujours ce qui détermine tous les votes. Cependant, pour un grand nombre de questions, le texte de la loi est la véritable base des résolutions de la majorité; et dans la plupart des cas il est possible, au moyen d'une analyse exacte de la discussion, de découvrir les véritables motifs du vote émis par la Chambre. C'est ce travail qu'a fait M. Grün, et il l'a fait avec soin et intelligence. Son livre, d'un style concis et clair, réunit à un haut degré le genre de mérite que comporte un ouvrage de cette nature.

L'auteur a mis en tête du tome Ier les règlements des deux Chambres, et le texte de la loi de 1831 sur les élections. Les matières contenues dans ce volume se divisent en deux parties. Dans la première, l'auteur a compris les décisions relatives aux diverses opérations de la vérification des pouvoirs. Dans la seconde, sont celles qui ont pour objet des questions électorales. Chaque session législative fournira la matière d'un nouveau volume de ce recueil qui ne peut manquer d'acquérir dans quelques années une grande importance.

Commentaire théorique et pratique sur les ventes judiciaires des biens immeubles, d'après le code de procédure et la loi du 2 juin 1841, etc., par M. Eugène Paignon, avoué à Angoulême. — Paris, Cotillon, 1841, 2 vol. Prix : 6 fr.

Il semble que ce n'est pas le lendemain de la publication d'une loi que le commentaire devrait se produire : c'est plutôt lorsqu'une longue pratique a fait surgir toutes les difficultés d'application, signalé tous les points susceptibles de controverse, les dispositions incomplètes, les passages obscurs, les expressions ambiguës, etc. Toutefois, expliquer, comme l'a fait M. Paignon, chacune des dispositions nouvelles, par les exposés des motifs, les rapports des commissions et les opinions émises dans les chambres législatives, c'est une œuvre d'une incontestable utilité. Quelques efforts que fasse le législateur pour donner à sa parole de la précision et de la clarté, il est impossible que le sens de la loi soit saisi de la même manière par tous les esprits. Le texte seul est donc insuffisant, quelque soignée que soit la rédaction. Les discussions parlementaires où la pensée du législateur s'est développée, où les motifs de chaque disposition ont été expliqués et les expressions débattues, en sont l'indispensable corollaire ; et comme peu de personnes ont à leur disposition la volumineuse collection du *Moniteur*, et possèdent les loisirs nécessaires pour y chercher, au milieu de longues discussions sans ordre

et sans méthode, le passage qui peut contenir la solution de leurs doutes, c'est un service rendu à tous les hommes de pratique que de mettre sous leurs yeux une analyse succincte et substantielle de ces discussions, assez complète pour ne rien omettre de ce qui peut jeter quelque lumière sur un point quelconque de la loi, assez méthodique et judicieuse pour éviter les répétitions, les développemens oiseux, les explications inutiles.

M. Faignon ne s'est, du reste, point borné là : remontant au principe même de la loi, après avoir constaté quelle est la pensée du législateur, il recherche si cette pensée est juste ; il examine les théories, discute les systèmes, et prévoit quelques-unes des difficultés que pourra faire naître l'application de la nouvelle loi. Son livre est un travail consciencieux, d'un style clair et facile, d'une logique sûre. Homme de pratique, il y a apporté cette connaissance de détails, cette expérience du mécanisme des lois de procédure, dont la plupart des ouvrages sur ces matières sont si dépourvus.

*Abhandlungen aus dem Lübischen, u. s. w.* **Mémoires du droit de Lübeck, tirés en grande partie de documens inédits, par C. W. Pauli. Tome III : le droit d'hérédité des consanguins et les testamens. — Lübeck, 1841, F. Aschenfeldt. In-8° de VIII-476 p. Prix : 10 fr.**

Dans un de nos précédens volumes nous avons vu le droit d'hérédité des époux entre eux ; il formait le paragraphe 2 de la série des mémoires ; il ne s'agit ici de l'hérédité que relativement aux droits que donne le sang ou la volonté du possesseur. De là la division du traité en deux parties. La première est subdivisée en trois sections : des conditions de l'hérédité ; tout ce qui est du domaine de l'histoire ou des antiquités du droit n'a dû s'y trouver mentionné que pour rendre le travail complet et en conséquence fort superficiellement ; un seul point demandait des détails et des éclaircissemens plus circonstanciés, mais l'auteur n'a pas trouvé dans les registres de la ville

tous les renseignemens qu'il aurait désirés, et il a été forcé de restreindre son étude. Du reste les deux points principaux sont largement indiqués. Pour la seconde section, la plus importante, les rapports des droits d'hérédité entre eux, l'auteur donne deux chapitres, l'un consacré à l'ordre d'hérédité des consanguins, l'autre à l'influence de l'héritage même sur les droits divers des parens, à quelque degré qu'ils se trouvent. Ici l'auteur entre dans les détails de l'ancien droit germanique et explique d'abord la signification du terme *were*, traduit aussi bien par *mansio* que par *possessio* chez les juristes du moyen âge, et il en marque les transformations amenées par la suite des temps. Dans la troisième section il ne s'agit plus que de l'acquêt, de la poursuite et des conséquences de celle-ci. Les sources que nous avons citées, nulles et peu nécessaires pour le premier chapitre, ont fourni d'importans matériaux au second, et la troisième section leur doit aussi de grandes lumières.

Le droit de tester et l'hérédité qui en résulte offre dans le droit romain originaire et dans le droit germanique ancien un contraste assez curieux. Le premier est régi par ce principe : *Uti legassit super pecunia tutelave, ita jus esto;* chez le Germain, au contraire : *nullum testamentum*. Non que les Germains aient complétement méconnu l'usage de ce qu'on appelle proprement dispositions dernières; mais ce qu'ils ont été fort longtemps à reconnaître, c'est ce pouvoir de disposer d'avance d'un bien par des prescriptions, valables dès l'instant de la mort, et révocables à chaque instant jusqu'à ce moment fatal. Les considérations qui précèdent dans cet ouvrage le traité des testamens offrent une espèce de tableau des progrès de cette institution dans le droit germanique, et nous conduisent à examiner quelle était sa forme à Lubeck et l'époque de la vie à laquelle on était appelé à jouir de ses prérogatives. A la suite de cette partie se trouvent des renseignemens sur un manuscrit de la bibliothèque de Lubeck ayant trait à la révision du droit de Culm; un testament de Ratisbonne de l'année 1321, et des testamens de Lubeck du XIII^e au XVIII^e

siècle. L'auteur a fait une troisième partie du droit de tester chez les femmes, et il lui a donné une grande étendue, nécessaire du reste pour marquer les révolutions qui se sont opérées dans le droit germanique à l'égard de ce sexe, surtout en ce qui concerne les testamens. Cette partie se termine naturellement par les testamens réciproques des époux à l'avantage de leur conjoint et des siens, et l'auteur y a joint huit testamens de femmes et trois testamens réciproques.

## SCIENCES ET ARTS.

**Œuvres de Malebranche, nouvelle édition, collationnée sur les meilleurs textes, et précédée d'une introduction, par M. Jules Simon, professeur à la Faculté des lettres. 1re série. — Paris, 1842, chez Charpentier, in-12 de XXXIV-502 p.**

Cette nouvelle publication des œuvres de Malebranche est destinée, par son format et par son prix, à les populariser. L'édition entière formera plusieurs séries. La première, celle qui paraît aujourd'hui, contient les Entretiens métaphysiques, les Méditations, le Traité de l'amour de Dieu, et l'Entretien d'un philosophe chrétien et d'un philosophe chinois. M. Jules Simon, auquel est confié le soin de la publication, et qui a toutes les qualités voulues pour la bien diriger, n'a rien négligé pour la rendre aussi parfaite que possible. Il a fait précéder les quatre ouvrages de Malebranche d'une introduction remarquable, à laquelle nous allons emprunter quelques passages.

La France est, dit-il, le véritable pays de la philosophie, non pas de ces spéculations creuses, de ces prophéties et de ces systèmes, qui fatiguent la pensée sans l'éclairer, mais de la philosophie claire, sensée et pratique. Nous avons Descartes, et c'est tout dire. Leibnitz est presque à nous; c'est un esprit français; il est à beaucoup d'égards cartésien; il adopte notre langue. Malebranche compte au rang des métaphysiciens les plus profonds. Pour rester à la tête de la philosophie, nous

tous les [illegible] pieux le culte des grands de re[illegible] philosophie française : Descartes, Pas- son[illegible] Fénelon, Malebranche ; voilà po[illegible] d'où trouver une meilleure école pour le passé, une plus sage discipline pour les mœurs, des modèles plus accomplis pour le style? Malebranche s'adresse également aux philosophes et aux âmes pieuses ; c'est un métaphysicien et un moraliste ; il éclaire l'intelligence, il échauffe le cœur, il tourne l'âme vers tout ce qui est bien. On a pu lui reprocher d'être un rêveur, mais n'est-ce pas le même reproche que les esprits vulgaires adressent à Platon? Malebranche est un penseur de la famille de Platon et de saint Augustin, mais il est en même temps disciple de Descartes, et il a brillé au dix-septième siècle entre Liebnitz et Bossuet.

M. Jules Simon donne quelques détails sur la biographie de Malebranche. Cette biographie, calme et recueillie comme celle d'un religieux, se compose plus d'idées que de faits, et l'éditeur montre très-bien comment la lecture de Descartes forma la vocation et les idées philosophiques de Malebranche. L'éditeur analyse ensuite les principales parties du système de ce dernier. Tout n'y est pas également clair, également vrai, également logique ; mais, au milieu de ces doctrines diverses, souvent vraies, toujours sublimes, quelquefois étranges et subtiles, et que Malebranche a plus de raisons qu'il ne croit d'appeler ses *visions métaphysiques*, circule une morale pure et toute divine, la morale chétienne, dévouée, résignée, acceptant le devoir comme un honneur, et la souffrance comme une grâce particulière. Voici comment M. Jules Simon apprécie la morale de Malebranche :

Une morale pure est une des plus certaines conditions de succès pour une doctrine philosophique. Malebranche dut à la noblesse de ses sentimens, à l'élévation de sa philosophie morale, une partie de l'éclat dont il se vit entouré. Jamais succès ne fut plus grand. La profondeur et la nouveauté des idées, la grâce et les charmes du style, un amour sincère de la

vérité, une imagination féconde et originale, à chaque pas des maximes neuves ou hardies, des observations prises sur le fait, des principes féconds en applications, toutes les grandes questions agitées et résolues, la foi transportée tout entière dans la philosophie, des beautés si diverses et si parfaites, expliquent et justifient de reste l'admiration dont Malebranche fut constamment l'objet pendant sa vie. La *Recherche de la vérité*, publiée en 1674, eut successivement six éditions, fut traduite en latin par l'abbé Lenfant. On en publia deux éditions anglaises, et une en grec vulgaire. « On y remarqua, dit Diderot, du style, de l'imagination, et plusieurs autres qualités que le propriétaire ingrat s'occupait lui-même à décrier. » Rien n'égale en effet l'abondance des vues, la finesse et la nouveauté des observations dans toute la partie de cet ouvrage qui traite des causes de nos erreurs et de la puissance de l'imagination. La théorie de la vision en Dieu s'empara immédiatement des esprits, et provoqua de toutes parts la plus vive polémique. On pressa l'auteur sur les principes qu'il émettait touchant la grâce efficace, et il sentit pour lui-même, et pour les autres, le besoin de montrer l'accord de sa philosophie avec les doctrines de l'Évangile. C'est l'objet principal des *Conversations chrétiennes*, entreprises à la prière du duc de Chevreuse, et qui furent publiées en 1677. Les *Méditations*, qui parurent après, tirées à quatre mille exemplaires, furent enlevées en un instant. Le *Traité de morale* est de l'année suivante, et les *Entretiens métaphysiques* de 1687. C'était son chef-d'œuvre, au jugement de d'Aguesseau; mais Malebranche préférait les *Méditations*. Ce sont en effet les deux ouvrages où il a pris son vol le plus haut. On ne saurait rien concevoir de plus clair, de plus varié, de plus animé, que la forme des *Entretiens*. C'est un admirable résumé de toute la philosophie de Malebranche; on y rencontre des traits d'imagination dont la grâce ne serait pas démentie par Platon lui-même, et quelquefois des mouvemens d'éloquence où l'inspiration est si abondante, si évidente, qu'elle se communique aussitôt par une sorte de contagion naturelle. Fontenelle,

dans l'éloge de Malebranche, dit, en parlant des *Méditations*, où Malebranche, comme on sait, introduit le Verbe lui-même, dictant en personne les réponses de la raison immuable, que l'auteur a répandu dans cet écrit une majesté et une tristesse solennelles qui tiennent l'âme élevée au-dessus des sens, et ne lui permettent pas d'oublier la présence de Dieu. Parmi les ouvrages moins importans, on doit citer un grand nombre de lettres et d'écrits polémiques, le *Traité de l'amour de Dieu*, et l'*Entretien d'un philosophe chrétien avec un philosophe chinois*, que Malebranche composa à la prière de M. de Lionne, évêque de Rosalie, et vicaire apostolique en Chine.

Philosophie réclamée par les besoins de notre époque, par le baron Massias, ancien chargé d'affaires de France près la cour de Bade, résident, consul général à Dantzick. *Pro aris et focis*. — Paris, 1842, Paulin, éditeur, rue de Seine, 33. In-8° de 48 p.

L'auteur commence par exposer notre situation d'une manière bien peu favorable. « Le ralliement des esprits, dit-il, à des croyances fondées sur des vérités irréfragables est un besoin de nos jours que chacun sent et proclame. Notre société, faute de boussole, ne sait vers quel point de l'horizon faire route. On nie tout, Dieu, l'âme, la famille, la patrie, la propriété. » Sans doute il existe quelques insensés dont le scepticisme est universel; c'est ce qui est arrivé dans tous les temps, et notre siècle ne fait en cela que suivre l'exemple de tous ceux qui l'ont précédé. Mais la société ne marcherait pas si l'on n'admettait ni morale, ni religion, ni jurisprudence. Partout où il existe un gouvernement, il existe un principe vital qui y maintient l'ordre. Notre morale est celle de tous les siècles; notre religion la fortifie par les espérances qu'elle nous donne, et nos administrations maintiennent l'observation des lois qui ont organisé notre société. Il y a donc quelque présomption à venir nous présenter un flambeau comme on pourrait le faire à une troupe d'aveugles. Le principe de l'auteur est que le

rapport entre l'âme et le corps, entre l'esprit et la matière, constitue la philosophie. C'est ce que Platon nous a dit il y a longtemps, en exposant la doctrine de Socrate. M. Massias conclut en disant que la nature de l'homme, tel que Dieu l'a fait, doit assurer la durée de nos institutions, et c'est ce que personne de raisonnable ne lui contestera.

Exposition des principes de réthorique contenus dans le Gorgias, de Platon, et dans les Dialogues sur l'Éloquence, de Fénelon; par Ant. Gaspard Bellin, docteur en droit, etc. — Lyon, 1841. Imp. d'Isidore Deleuze. In-8°.

Il semble que nous soyons revenus aux jours antiques, quand on voit les merveilles opérées de nos jours par l'éloquence. Nous ne prétendons point dire par là que nos orateurs valent les orateurs anciens, que leur art approche même de loin celui qui les a rendus si fameux. Nous voulons parler seulement des résultats de l'éloquence, des profits et des honneurs qu'elle accumule sur la tête de l'orateur; car aujourd'hui, mieux encore qu'autrefois, elle donne le gouvernement de la république au mieux disant et au plus disert. Mais parfois, observe avec raison M. Bellin, la parole fait servir son immense pouvoir à la propagation de doctrines funestes, et au triomphe du mensonge, de l'injustice et de la calomnie, et trop souvent de grands orateurs, au lieu d'employer leur talent admirable au perfectionnement moral de leurs concitoyens, cherchent bien plutôt à les entretenir dans l'erreur et à exploiter dans un intérêt personnel les faiblesses et les préjugés de ceux qui les écoutent.

C'est pour combattre l'éloquence dans ce qu'elle a ainsi de vicieux et de corrompu que M. Bellin fait un appel aux deux hommes qui ont le mieux flétri cet abus. Il a emprunté ses argumens au dialogue de Platon intitulé *Gorgias*, et aux Dialogues de Fénelon. On sait que c'est dans le Gorgias que Platon, distinguant la vraie rhétorique de la fausse, a tracé

les principes de morale qui doivent guider l'orateur dans sa carrière, et dont il ne peut s'écarter sans devenir un mauvais citoyen, d'autant plus dangereux que son éloquence est plus puissante et plus recherchée de la foule. M. Bellin se livre à une analyse et à une appréciation pleines de sagacité et d'élévation des préceptes du philosophe athénien, et résumant ses idées sur la mission de la rhétorique, il ajoute : « La véritable rhétorique est celle qui se propose d'assurer le bien des hommes en leur faisant toujours connaître la vérité, en les exhortant à la vertu, en un mot celle qui s'attache à faire l'éducation des âmes, à les délivrer de leurs préjugés, des vices qui les tyrannisent, à rétablir enfin l'harmonie entre le devoir et la volonté, tâche vraiment méritoire dont l'accomplissement placerait l'orateur à la tête de ses concitoyens ; » mais tâche bien mal remplie dans ce siècle, où la parole est un instrument de fortune et non de moralisation.

Après avoir ainsi esquissé les règles qui doivent présider à l'exercice de l'art oratoire, l'auteur s'occupe à retracer quelques préceptes destinés à diriger l'orateur non plus dans le choix de l'usage qu'il doit faire de ses forces, mais dans le choix des procédés qu'il doit employer pour doubler leur puissance. Ces préceptes sont empruntés aux Dialogues de Fénelon sur l'éloquence, de cette âme si pure, de ce cœur si bien fait, de cet esprit si juste et si plein d'art, qui a si bien aimé et enseigné tout ce qui est beau et bon. Ces règles doivent empêcher l'orateur de faire fausse route, et rendre les écarts impossibles en l'assujettissant au joug de la raison. A tout prendre, elles doubleront ses forces en le délivrant de tout défaut, et bientôt lui donneront ainsi, ajoute M. Bellin en terminant, une supériorité réelle sur tous ceux qui, s'abandonnant aux inspirations d'une verve féconde, mais désordonnée, n'auront jamais de certitude dans leur marche, et risqueront de se briser aux écueils signalés par une expérience salutaire dont ils auront dédaigné d'écouter les leçons.

Ce discours de M. Bellin a été prononcé à la séance, du 5 septembre dernier, du congrès scientifique de Lyon, qui en

a voté l'impression comme témoignage de satisfaction pour l'honorable secrétaire-adjoint de la société littéraire de la même ville. Le grand jour de l'impression n'a pas donné un démenti à ce jugement favorable, et nous sommes heureux de le constater.

*Die Kunst der dramatischen, u. s. w.* L'art de l'action théâtrale développé scientifiquement dans son enchaînement organique, par le docteur M. Th. Roetscher. — Berlin, W. Thome, 1841. In-8° de XII-419 p. Prix : 10 fr.

L'art du comédien, comme on le nommait jadis, ou l'action théâtrale, comme on la nomme aujourd'hui, par suite de la variété considérable des applications, n'a été traité, suivant l'auteur, nulle part d'une manière complète. Différentes parties ont été isolément l'objet d'estimables travaux; mais les traités particuliers, ni les recueils aphoristiques d'observations pratiques, n'offrent l'élaboration une et rigoureusement suivie de ce sujet. On n'a pas cherché à diviser philosophiquement les parties dont ce tout doit être composé. N'est-ce pas là, se demande M. Roetscher, une des causes de la déconsidération attachée à cet art? L'affirmative est sa réponse. Trop esclave de la folle curiosité d'une multitude frivole, le comédien, sans conscience de la noblesse de son art, en a fait une œuvre de hasard et de bonheur où la plupart du temps il vivait de rencontres et de spontanéité. De là cette espèce d'assujettissement aux caprices changeans des spectateurs, qui, joint aux préjugés vulgaires, a ravi à l'acteur tout ce qu'avait de noble sa mission. Il lui faut donc une théorie, mais une théorie qui parte de haut, et des principes fixes et immuables puisés à la fois dans la vérité idéale et dans la vérité d'observation. Ferme sur ces appuis, il pourra soutenir les regards d'un public dont il aura cessé d'être le jouet docile, et imposer silence aux éclats désagrans d'une critique superficielle, forcée désormais de traiter avec égard celui qui respecte l'art auquel il consacre sa vie,

Telles sont les considérations générales d'où émane la théorie de l'auteur, et c'est par là qu'il commence son ouvrage. Outre ces données premières, il y en a d'autres générales aussi, mais entièrement dépendantes de l'artiste même. Ce sont les qualités corporelles : la taille, la physionomie et la voix ; enfin, et par dessus tout, le développement artificiel des facultés du sujet, qui corrige si souvent et réussit quelquefois à remplacer ces premières conditions. Il faut établir la part de l'époque où l'on vit, celle de la pratique, et la méditation fera le reste; bien plus, elle donnera à l'acteur la puissance de créer, et par là il acquerra ce cachet d'originalité, particulier à tous ceux qui se sont distingués.

Dans le développement des détails, l'auteur considère trois points principaux : la culture de la voix, pour le débit; l'étude du langage des gestes, pour l'action, et enfin l'étude des caractères, le dernier terme et le plus haut point de l'art, ce qui fait le véritable acteur. La première de ces trois parties se base sur la pureté du langage; la prononciation est le premier pas; le second c'est l'art de gouverner la voix, et le dernier c'est l'étude des différens tons scéniques que l'auteur considère sous deux aspects: le ton prosaïque et le ton poétique, et qu'il divise en trois genres, l'épique, le lyrique et le dramatique proprement dit. Il pose les lois de ces trois genres de débit. Les deux premiers semblent au premier aspect un peu étrangers à l'application scénique; mais dans les lois qui les régissent se rencontrent beaucoup de nuances qui les rattachent au débit dramatique, et il est réellement nécessaire de posséder l'un et l'autre genre pour avoir la complète intelligence du troisième, c'est-à-dire la science des différens tons scéniques.

La seconde partie, qu'un ancien, en parlant de l'art oratoire, appelait toute l'éloquence, obéit davantage aux divisions systématiques de l'auteur. Elle se rattache à l'étude de l'âme dont les gestes sont les muets truchemans. Aussi, après des considérations générales, l'auteur se livre-t-il à un examen psychologique en tant qu'il est applicable au théâtre. Il a pour objet l'âge, le tempérament et le pays, données toujours fournies par

un auteur qui connaît son art. Outre ces grands traits, il y a un autre ordre de phénomènes moins saisissables et moins susceptibles d'être peints dans tous les détails de leurs procédés plastiques, par l'auteur même le plus profond. Il serait impossible, bien plus, fastidieux de noter dans le discours toutes les nuances involontaires de mouvemens par lesquels se manifestent, soit les différens états de l'âme simplement active, soit les passions diverses de l'âme agitée. L'auteur a essayé de traiter séparément la réalisation par les gestes des principaux sentimens et des passions les plus tranchées. C'est une partie qui peut comporter un immense développement, et qui peut aussi se resserrer dans les bornes concises de grands principes sagement classés. L'auteur a poursuivi ce but au moyen de subdivisions qui finissent par amener la troisième partie, c'est-à-dire la peinture des caractères qu'il s'efforce de distinguer comme un passage bien tranché à des considérations d'un ordre tout différent. En effet, la peinture du caractère, ou, pour nous servir d'une expression plus spéciale, la mise en scène d'un rôle est le dernier résultat, le but de l'art théâtral. Aux conditions de vérité extérieure, comme le costume et la tenue, vient se joindre l'application des préceptes énoncés dans les deux premières parties : le jeu muet et le débit. A l'article du costume se traite naturellement la question des connaissances préliminaires, question d'avance résolue par l'auteur en ces termes : Plus l'acteur aura de lumières, plus il doit nécessairement compter de ressources à l'appui de son talent, vérité d'une évidence incontestable. Il restait à donner des indications sur la conduite de l'action dramatique; c'est par là que M. Roetscher termine; il se livre aussi à quelques considérations sur le monopole des emplois et sur l'importance des débuts. Enfin l'auteur ne pouvait pas se séparer de son sujet sans rêver quelque peu à cet idéal de tout art quel qu'il soit : obtenir des gens de talent par une éducation systématique; il n'y croit pas plus qu'un autre, il faut le reconnaître; mais cela se peut rencontrer aussi bien par des procédés réguliers : le hasard! Le besoin d'une telle institution

n'en est pas moins de plus en plus senti, dit M. Rentscher : si l'on ne forme pas d'artistes, eh bien, on fondera l'art sur une base stable.

Recherches nouvelles sur l'histoire de la syphilis, par Aug. Gauthier, D. M. P. — Lyon, 1842. Imp. de Deleuze. Paris, chez Baillière, in-8°.

Cet écrit de M. le docteur Gauthier étant dirigé uniquement du côté de la partie historique de son sujet, nous pouvons le signaler ici sans inconvénient. M. Gauthier recherche si, dans tous les ouvrages des médecins anciens, il est rien qui puisse avoir le moindre rapport avec la maladie honteuse qui constitue aujourd'hui une des plus grandes plaies de l'humanité ; il fait le même travail pour les auteurs du moyen âge ; il examine ensuite les opinions diverses des auteurs modernes sur l'origine de cette maladie. De la discussion de ces systèmes différens il croit pouvoir conclure que la syphilis n'était pas connue dans l'antiquité par les Grecs et les Romains, qu'elle n'existait pas non plus au moyen âge, en convenant toutefois que sa non-existence au moyen âge n'est pas aussi bien prouvée que dans l'antiquité. L'auteur se livre ensuite à des réflexions sur l'origine véritable de la syphilis et sur l'opinion de ceux qui croient qu'elle est venue d'Amérique. Le plus formel de tous est Oviedo, qui prétend que cette maladie a été apportée par les compagnons de Christophe Colomb, lors de son premier voyage. On a dit qu'Oviedo avait eu l'idée de mettre cette maladie sur le compte des Américains pour excuser les cruautés qu'il avait exercées à leur égard, en les représentant comme des hommes livrés à toutes les débauches et capables des crimes les plus horribles ; mais M. Gauthier établit qu'Oviedo n'a fait que propager une opinion qui était généralement répandue de son temps, puisque des auteurs allemands et italiens en parlent déjà plusieurs années avant lui. Quoi qu'il en soit, on ne peut que rendre justice à la science, à la critique qu'a développées l'auteur dans la remarquable brochure qu'il a consacrée à l'examen de cette question.

**De l'équitation et des haras, par le comte Savary de Lancosme-Brèves. Dessins par E. Giraud. — Paris, Lacrampe et compagnie, 1842. Chez Rigo, frères, rue Richer, 7. Grand in-4° de 248 p.**

L'auteur s'est efforcé, dans cet ouvrage, de s'appuyer sur le raisonnement et de s'adresser avant tout à l'intelligence. Selon lui, on est obligé de diviser l'équitation en deux parties principales; la première technique, qui a pour but l'examen du corps du cheval et la connaissance détaillée de sa structure, des os, des muscles, etc., etc.; la deuxième théorique, renfermant les différentes méthodes propres à calculer, d'après la disposition connue de chacune des parties qui composent le cheval, ce qu'on peut attendre et tirer de lui. M. le comte Savary regrette de n'avoir pas pu faire abstraction de tout terme scientifique dans la partie de cet ouvrage qui traite de l'anatomie appliquée à l'équitation; mais il a réfléchi que dans chaque régiment il existe un cours d'hippiatrique, et qu'il s'adresse aux militaires aussi bien qu'aux gens du monde; il a craint dès lors de présenter un travail trop incomplet à ceux qui voudront approfondir ses idées. Quant aux personnes qui seront arrêtées par quelques termes, elles en trouveront l'explication à la page en regard des figures anatomiques. L'auteur a pris soin également de donner, à la fin du volume, pour les gens du monde et pour les commençans, la définition des mots pourraient présenter à l'esprit quelque embarras et un sens qui douteux ou obscur. Le premier volume, que nous avons sous les yeux, contient les bases de l'équitation; l'auteur dit quelques mots sur les haras, mais il ne fait ici qu'effleurer cette science. L'ouvrage qui fera suite complétera le développement des principes de l'équitation. Il présentera le tableau de l'éqpitation européenne comparée à la nôtre, et telle qu'elle existe actuellement en Autriche, en Prusse, en Russie et en Angleterre. Il traitera aussi en détail de nos haras et des haras étrangers. Ce volume est imprimé avec un très-grand luxe typographique et les vignettes sont exécutées avec beaucoup d'art,

Méthode d'équitation basée sur de nouveaux principes, par F. Baucher. Planches par L. Heyrauld. — Paris, Dondey-Dupré, 1842. In-8° de XXXI-166 p.

« Ce livre, dit l'auteur, démontrera que si ma méthode donne les moyens de faire vite, elle enseigne aussi à bien faire, puisque tout y est défini, gradué, raisonné; tout se suit et s'enchaîne dans mon système; chaque mouvement est la conséquence d'une position qui est elle-même produite par une force transmise. Le cheval n'est donc jamais fautif, mais toujours le cavalier; et dès lors plus de cravache, plus de chambrière pour châtier ce qu'on appelle la désobéissance ou la méchanceté de l'animal. J'explique, je fais comprendre pourquoi dans certains cas il refuse d'obéir, et j'indique les moyens de le disposer à bien faire. Je soutiens que le cheval n'a jamais tort, et je le prouve; s'il a le libre emploi de ses forces, il sera maître de ses mouvemens et fera ce qu'il voudra en dépit du cavalier; à quoi pourront servir dans ce cas les effets de force, les coups de cravache appliqués sans discernement? changeront-ils la disposition des forces du cheval pour leur donner la justesse, la direction qui leur manque?..... C'est par vingt-quatre procédés nouveaux, concourant tous à la même fin, c'est-à-dire à ramener dans un équilibre parfait les constructions les plus défectueuses, que je suis arrivé à opérer dans l'équitation un changement qui rendra, je l'espère, les plus importans services à la cavalerie. Elle y trouvera économie de temps, amélioration de chevaux, émulation pour les cavaliers, progrès dans l'instruction, précision dans les manœuvres. » Il paraît que la méthode de M. Baucher a été appréciée par le gouvernement, qui vient de l'employer dans plusieurs écoles de cavalerie. Avant de nous prononcer là-dessus, nous aimerions à avoir l'avis d'un homme spécial dans la matière, de M. le baron de Curnieu, par exemple, qui consacre tout son temps et sa fortune à l'étude et à l'amélioration de la race chevaline en France. Sept planches lithographiées accompagnent l'ouvrage de M. Baucher.

## LITTÉRATURE ANCIENNE.

*Karl Otfried Müller's Geschichte der griechischen, u. s. w.* Histoire de la littérature grecque jusqu'au siècle d'Alexandre, par K. O. Müller, publiée sur le manuscrit de l'auteur, par le docteur E. Müller. T. I-II. — Breslau, J. Max et compagnie, 1841. In-8° de VIII-495 et 440 p.

Nous avons déjà parlé de la publication anglaise de cet ouvrage, faite en 1840 par la société *for the diffusion of useful Knowledge* (voir Août 1840, p. 703). On sait la funeste mort qui interrompit tout à coup les travaux du savant et laborieux Müller. Son ardeur, fatale à lui-même, le fit succomber sur le sol même de la Grèce, où il était allé chercher les traces de cette antiquité, principal objet de ses études. Nous avons indiqué le contenu du premier volume de son ouvrage, qui se terminait aux tragiques athéniens. Les deux présens volumes apportent quelque chose de plus au lecteur; mais, hélas! l'ouvrage est et restera incomplet, interrompu subitement dans son cours comme la vie de l'auteur. Nos lecteurs savent déjà quel fut le dessein de Müller en exécutant cette histoire; le titre même de la société qui lui en demanda la manuscrit pour le traduire, annonce que ce sont des notions à la portée du plus grand nombre des gens éclairés. Nous avons tracé aussi le plan de l'auteur tel qu'il s'offrait à nous dans la partie déjà publiée. Müller n'avait point eu l'intention d'initier la jeunesse, qu'il regardait comme son principal lecteur, dans les luttes des écoles philosophiques, dans les théories des grammairiens et des critiques, ainsi que dans la diffusion insensible des sciences naturelles parmi les Grecs. Il regardait ces parties de l'histoire littéraire comme purement spéciales et relevant du domaine des érudits de profession. La littérature grecque n'est considérée dans son ouvrage que comme le principal agent civilisateur des populations, et son dessein est d'exposer combien ces œuvres

de la parole humaine, qu'on appelle les classiques grecs, sont dans un rapport naturel et intime avec les idées de la Grèce, avec le degré de perfectionnement qu'elle avait atteint dans la vie sociale et particulière, et combien le goût, l'esprit et tous les riches dons accordés par la nature à cette nation s'y déploient avec profusion. Müller avait divisé son sujet en trois parties. Il prenait la littérature grecque à son enfance, et partant de recherches sur les siècles antérieurs à Homère, il revenait finir à Hérodote, embrassant ainsi la période littéraire commune à toutes les populations grecques de toute race et de tout pays. A la suite de cette période, qu'on pourrait nommer grecque proprement dite, il plaçait comme seconde partie la période de littérature athénienne, en raison du haut degré où Athènes éleva toutes les branches des belles-lettres, et de la prédominance marquée qu'elle eut sur tous les pays de langue grecque jusqu'au temps de Démosthène. La troisième partie devait être formée par le siècle d'Alexandre, époque, disait l'auteur, où le nombre des productions est beaucoup plus considérable que dans les précédentes, mais que cependant il a traitée beaucoup plus succinctement. La littérature dès ce siècle était devenue l'affaire des érudits, et elle avait perdu son influence vivifiante sur la masse du peuple. La liaison de l'histoire littéraire avec la marche de la civilisation en Grèce est en quelque sorte le point principal qu'avait en vue l'auteur. Aussi attache-t-il une grande importance à se rendre un compte aussi exact que possible des progrès qu'avait faits l'esprit créateur littéraire avant le prince des poëtes épiques. Il remonte dans le dédale de cette histoire demi-réelle et demi-mythique, pour retrouver les agens intellectuels plus anciens chez tous les peuples que la poésie même, et qui doivent précéder toute composition poétique, bien qu'ils fassent fleurir celle-ci avant la prose. Ces agens généraux, la langue et la religion, sont le point de départ de l'ouvrage.

Ce que nous avons en plus et qui ne se trouve pas dans l'édition anglaise, c'est un chapitre sur la comédie, un sur Aristophane et un autre sur les poëtes de la comédie ancienne,

moyenne et nouvelle; un chapitre sur la poésie lyrique et épique contemporaine; enfin six chapitres sur l'éloquence et les écoles des sophistes et des rhéteurs; mais cette partie s'arrête à Isocrate, et nous avons à regretter les noms de Démosthène et de Platon, dont Müller devait être si juste appréciateur. La fin de cette seconde partie et la troisième tout entière, le siècle d'Alexandre, tracées de sa main, sont une perte véritable qu'on ne saurait assez déplorer. En ce qui concerne la comédie, son origine, ses premiers essais et son développement, les travaux antérieurs de Müller doivent faire penser que le tableau est traité avec connaissance du sujet. C'est un aperçu dessiné à grands traits où chaque phrase a été déjà la matière d'une dissertation, et qui se termine par le détail de l'organisation théâtrale, du style et de la représentation particulière à la comédie. En fait d'histoire, la carrière d'Aristophane est ce qui se prête le plus à former un tout; aussi est-ce la matière d'un chapitre spécial où la marche de son genre dramatique va de front avec les variations du poëte dans ses compositions. Tous les autres comiques d'Athènes, à partir de Cratinus, sont reportés dans le chapitre suivant, et de cette chronologie composée presque tout entière de noms, l'auteur a fait un tout lié par l'histoire des institutions qui ont forcé la comédie à prendre tour à tour trois formes différentes. Il pénètre aussi à cette occasion plus profondément dans les diverses natures du comique, dont il n'avait jeté qu'une esquisse en abordant la matière, et il recherche la liaison de cette littérature avec la civilisation grecque et athénienne. Après un tableau rapide de ce qu'étaient devenues la poésie lyrique et l'épopée dans ces temps de la grandeur d'Athènes, il passe à l'éloquence, qu'il distingue en trois époques : l'éloquence politique avant l'influence de la rhétorique; l'éloquence étudiée et artificielle, telle que la firent les rhéteurs, et enfin la révolution consommée par Lysias dans cette branche de la composition littéraire. La première époque se rattache aux Thémistocles et aux Périclès ; ce sont plutôt des faits que des produits littéraires à enregistrer, et l'on n'en peut juger que par l'influence qu'exer-

cèrent ces hommes d'état éloquens et habiles. A la naissance de la rhétorique avec ses règles et ses abus, telle que devaient la faire des sophistes obscurs et étrangers aux affaires, on pressent la seconde époque. Le développement des institutions judiciaires et l'expansion excessive des instincts démocratiques de la masse de la population en indiquent le caractère; l'éloquence n'est plus l'art de montrer ce qui doit être, c'est dès lors l'art de faire prévaloir son avis ou de gagner sa cause indépendamment de toute idée plus élevée d'un intérêt général. Rien de changé que le rang : ce qui était principal devient insensiblement subsidiaire, et dès les premiers pas le chemin est tracé; le nom de bien public, prononcé avec discrétion d'abord, est lancé plus tard d'une voix tonnante, et plus on le proclame moins il est réellement en question. Sous le rapport de la production littéraire, cette seconde époque est cependant remarquable par le plus bel ouvrage d'histoire politique que nous ait laissé l'antiquité, Thucydides; l'auteur s'y arrête avec soin, et dans la profondeur de l'historien apprend au lecteur à chercher mille de ces secrets de la civilisation athénienne qu'on n'y découvre que par une lecture assidue et méditée. Quant aux formes nouvelles, à l'excès d'élaboration et au luxe de finesses introduits dans le style oratoire par l'école de Lysias, l'auteur, après en avoir fait curieusement suivre le mécanisme ingénieux et indiqué les exemples, résume cette époque par Isocrates, auquel est consacré tout le dernier chapitre. Nous disons le dernier, car c'est ici que s'arrête ce livre, qui ne sera point continué.

Hymnes de Callimaque, traduites en vers français, avec le texte grec en regard, et des notes, etc., par M. Alfred de Wailly, proviseur du Collége royal de Henri IV, etc. — Paris, Fain et Thunot, 1842. Chez Dezobry, E. Magdeleine et compagnie, rue des Maçons-Sorbonne, n° 1. In-8° de XIII-267 p.

Il y a quelques années, M. Tissot se fit suppléer au Collége de France par M. de Wailly, alors professeur de rhétorique au

collége royal de Henri IV. Se trouvant appelé par le plan du cours à expliquer l'épisode d'Érésichthon dans Ovide, et devant faire la comparaison de ce passage des Métamorphoses avec l'hymne à Cérès, où Callimaque traite le même sujet, M. de Wailly pensa qu'un *mot à mot* froid et décoloré de l'auteur grec ne donnerait pas au public une idée juste des beautés du premier ordre qu'il renferme. Il se décida donc à reproduire en vers français, en conservant autant que possible le sentiment et la couleur du texte grec, l'hymne de Callimaque qui avait fourni à Ovide le sujet et une partie des détails du morceau qu'il avait à expliquer. L'accueil bienveillant qu'on fit alors à cet essai enhardit le jeune professeur à poursuivre, et il traduisit successivement les six hymnes de Callimaque. C'est tout ce qui nous reste d'un des auteurs les plus féconds de l'école d'Alexandrie, et qui a été si souvent imité et même traduit par les poëtes latins les plus distingués du siècle d'Auguste. Quant aux épigrammes qu'on publie ordinairement à la suite des hymnes, M. de Wailly n'a pas cru devoir s'en occuper, d'abord parce qu'elles ne sont pas reconnues toutes sans contestation comme appartenant à Callimaque, ensuite parce que leur mérite n'est guère de nature à passer dans une traduction. Après nous avoir ainsi exposé les motifs qui ont donné naissance à ce travail, le traducteur adresse des remercîmens à MM. Victor Leclerc et Théobald Fix, ce dernier s'étant chargé de la révision du texte et de la discussion des leçons diverses qu'il comporte. Inutile dès lors de prévenir le lecteur que ces notes sont toujours justes et nécessaires; celles qui concernent la partie historique et géographique sont dues, du moins nous le pensons, au traducteur et se distinguent par les mêmes qualités. Quant à la traduction elle-même, elle rappelle la manière et le talent de l'abbé Delille; on en jugera par le morceau suivant que nous donnons de l'hymne à Diane (v. 51-62) :

Nymphes! vous eûtes peur à l'aspect formidable
Des géants dont la taille, au mont Ossa semblable,
Se dressait; et dont l'œil unique, ardent, hagard,

Dardait d'un front velu la flamboyant regard;
Tel un bouclier rond, dont l'orbe nous présente
De quatre énormes bœufs la dépouille sanglante.
De leurs flancs, aussitôt que le fer est frappé,
Il s'échappe un cri rauque, horrible, entrecoupé.
Noircis par le charbon, leurs bras font avec peine
Des soufflets haletans mugir la sourde haleine;
Le poids des lourds marteaux que tour à tour leur main
Lève, et fait retomber sur le fer et l'airain,
Pétrit avec fracas la masse obéissante
D'où la flamme en longs jets ruisselle étincelante.
Sous les coups bondissants l'enclume a retenti.
Au profond contre-coup que ses flancs ont senti,
L'Etna répond : soudain la Sicile en résonne,
L'Italie ébranlée elle-même frissonne,
Jusqu'à la Corse enfin, qui sur ses fondemens
Tremble et s'agite au loin de sourds mugissements.

*Beitræge zur richtigen Lecture, u. s. w.* Matériaux pour servir à lire avec justesse les drames grecs, par F. Heimsoeth. I. Du débit du chœur. — Bonn, E. Habicht, 1841. In-8° de VI-106 p.

L'auteur, dans un ouvrage intitulé : *Addenda et corrigenda in commentariis Pindari* (v. Mars 1841, p. 216), venant à parler du rôle du coryphée dans les chœurs grecs, prétendit que dans les odes de Pindare le solo du coryphée ne s'étendait pas au delà des premiers vers, et que pareillement dans ces premiers vers rien ne rattachait le contenu à la personne de celui qui devait les débiter, mais qu'il fallait considérer l'ensemble comme étant une forme musicale tout extérieure; qu'enfin le coryphée dans le drame ne jouait pas davantage un rôle isolé, et qu'au contraire on ne s'y écartait jamais du principe invariable de faire parler le chœur tout entier à la fois.

Pour ce qui concerne Pindare, il indiqua la source de son opinion, qui est l'esprit même de la poésie pindarique. A la lecture de ce poëte, si l'on songe combien il se rencontre d'exemples pour prouver à quel degré sa poésie est person-

nelle, si l'on songe à l'expansion étrange et souvent imprévue avec laquelle ses chants se produisent, on ne saurait se défendre d'avouer que jamais Pindare n'a pu mettre entre lui et sa poésie, ni le chœur, ni le coryphée, ni quoi que ce soit de semblable. L'indication donnée pour Pindare semblait ne pas pouvoir être appliquée à ce que l'auteur disait ensuite du drame grec, et son assertion a été regardée comme une idée émise sans fondement contrairement aux idées reçues généralement. Aujourd'hui donc, il vient reproduire cette assertion appuyée de preuves. Il nie d'abord que, dans le dialogue des drames, le coryphée ait jamais porté la parole pour le chœur, contre l'opinion de Thyrwit et d'Hermann, quoique Beckh semble admettre cette opinion comme un fait constaté à l'occasion de l'Agamemnon, et qu'elle ait été reconnue pour telle par Thiersch dans son Pindare, et par Ottfried Müller, dans son travail sur les Euménides. M. Heimsoeth pense qu'à cet égard le grand nombre a laissé passer la chose sans s'en faire une idée bien déterminée; que les autres ont simplement enseigné, comme ils l'avaient appris, que le coryphée parlait; mais que, dans le fait, tous en lisant se sont figuré le chœur entier parlant, comme l'indiquent les lettres qui précèdent les couplets. Et ceci il l'avance, non comme une accusation contre ces savans, mais bien comme une excuse, en expliquant comment il a pu se faire naturellement que, malgré la lecture intelligente des dramatiques grecs, l'opinion en question soit née et se soit maintenue. Du reste, dans la discussion il réclame instamment d'être dispensé d'apporter des raisons générales tirées des rapports du chœur avec les acteurs, entre le scène et l'orchestre, etc.; il se borne à citer les passages à l'appui, qu'il présente au jugement général, et il argumente sur le texte même, où il prétend trouver le seul rapport du chœur à l'action susceptible d'éclairer la question.

Au théâtre d'Athènes, dit l'auteur en concluant, jamais coryphée, ni dans le dialogue ni ailleurs, n'a porté la parole pour le chœur, et en général aucune division n'a eu lieu dans le chœur; tout ce qui était récité ou chanté, l'était par le chœur

entier, qui ne représentait qu'un seul personnage et demeurait indivisible. Cependant l'influence croissante de la partie dramatique a mis une séparation en usage, celle des demi-chœurs : elle se retrouve dans les textes ; Pollux en parle, et elle a été conservée dans les manuscrits. Ainsi que dans la tragédie, ce principe a régné dans la comédie, pour laquelle on pourrait produire les preuves de la même manière. Pour toutes deux la tradition des manuscrits donne le χορός et l'ἡμιχόριον. Partout où il se retrouve une autre forme, c'est une particularité, comme le conseil des vieillards dans l'Agamemnon d'Eschyle, ou le réveil des Euménides par leurs conductrices, en trois iambes. « On s'est formé, ajoute M. Heimsoeth, d'aveugles préjugés sur le débit du chœur, et on en a porté la peine, en demeurant étranger aux règles qui présidaient à ses allocutions et aux discours qu'il avait à entendre, et d'erreurs en erreurs, on en est venu à se voir le jouet de désignations de personnages fort diverses et de telle ou telle espèce de mètre. »

Avant de terminer, l'auteur revient aussi sur Pindare. De même que dans les drames, dit-il, le débit du chœur entier était tout d'une voix, excepté toutefois la séparation de demi-chœurs, particuliers aux représentations dramatiques, et formant alors deux chœurs réels ; il faut aussi reconnaître que les poésies de Pindare étaient faites pour être chantées par le chœur tout entier, en mettant de côté les formes musicales extérieures, qui précédaient l'exécution, et qui trouvaient peut-être aussi leur application dans la partie lyrique des chants dramatiques. Mais il rejette toute hypothèse de solos alternatifs des coryphées. Il repousse aussi l'opinion de Thiersch sur l'origine du drame qu'il cherche dans la poésie lyrique des chœurs, en se servant de sa donnée que les coryphées commençaient par chanter seuls les récits, puis furent spécialement chargés de parties entières, ce dont il apporte des exemples. Il repousse enfin l'essai tenté par Dissen de rattacher le moi dans Pindare au genre de l'exécution, en mettant toujours le coryphée à la place du poëte dans ces passages ; et

il en conclut que Pindare composa sans jamais avoir égard aux moyens extérieurs d'exécution, et le chœur était dans l'usage de chanter tout d'une voix.

## LITTÉRATURE MODERNE.

**Poésies de Pétrarque, traduction complète, par F. L. de Grammont. Sonnets, canzones, triomphes. — Paris, 1842. Chez Paul Masgana, libr. édit. Imp. de Fournier. In-12 de x-314 p.**

Il y a quelques noms d'amans qui, répétés ensemble, vont à la postérité la plus reculée, Héro et Léandre, Pyrame et Thisbé, Héloïse et Abailard, Pétrarque et Laure. Cette immortalisé à deux est le prix ou d'une grande passion ou d'une grande infortune. Pour Pétrarque et Laure, la réputation amoureuse est venue à meilleur marché; ils n'ont été victimes d'aucune grande infortune, et nous ne pensons pas qu'ils aient été animés d'une bien grande et bien sincère passion. Il y en a même qui prétendent que Laure n'a jamais existé, et que c'est là un amour et une imagination de poëte. Les opinions sont fort diverses sur Laure : M. de Grammont en a indiqué quelques-unes que nous rapportons ici. Suivant une partie des historiens de Pétrarque, elle se nommait Laurette Chabaud, fille de Henri Chabaud, seigneur de Cabrières, et née au village de ce nom; suivant les autres, elle appartenait à la famille de Sades, qu'on rattache à l'illustre famille des Baux, et était née au faubourg de Sazes à Avignon; suivant d'autres encore, elle n'appartenait à cette famille que par alliance et se nommait Laure de Noves; enfin il y en a qui la font naître à Arles ans qu'aucun puisse asseoir son opinion autrement que sur des présomptions. Les uns veulent qu'elle ait vécu dans le célibat; les autres qu'elle ait été mariée et mère de onze enfans. Son tombeau, découvert en 1533 dans l'église des Cordeliers d'Avignon, n'a fourni de preuves en aucun sens, et a laissé subsister beaucoup de doutes sur sa propre identité. Aussi les amis de Pétrarque l'accusèrent plus d'une fois de célébrer une

Laure imaginaire. Plus d'un commentateur a depuis exprimé une semblable opinion, qui peut être soutenue aussi bien que toute autre. Ainsi *Laure* deviendrait une personnification de la gloire comme le *laurier* en est l'emblème.

M. de Grammont, dans sa notice sur Pétrarque, a fourni une bonne liste des ouvrages latins de Pétrarque. Outre le Canzoniero et les Triomphes dont on donne ici la traduction, et qui forment toutes ses œuvres en langue vulgaire, Pétrarque a composé, dit-il, un grand nombre d'ouvrages latins tant prose que poésie, tous fort oubliés aujourd'hui, mais qui furent de son temps son principal titre à la grande renommée dont il jouit, et ceux auxquels il attachait le plus d'importance. Nous en donnons ici le catalogue : De remediis utriusque fortunæ libri II. De vita solitaria libri II. De otio religiosorum libri II. De vera sapientia dialogi II. De contemptu mundi dialogi III. Psalmi pœnitentiales VII. De republica optime administranda. Rerum memorandarum libri IV. Epitome virorum illustrium. De pacificanda Italia exhortatio. Ad veteres romanæ reipublicæ oratio. Ad Nicolaum Laurentii tribunum, populumque romanum de capessenda, libertate, hortatoria. De obedientia ac fide uxoria mythologia. De avaritia vitanda oratio. Itinerarium syriacum. Epistolarum de rebus familiaribus libri VIII. Epistolarum ad viros quosdam ex veteribus illustriores liber unicus. Epistolarum de rebus similibus libri XVI. Epistolarum variarum liber. De sui ipsius et multorum ignorantia. Apologia contra calumnias cujusdam Galli anonymi. In medicum quemdam invectivarum libri IV. Epistolæ de sumenda atque recepta Laurea ad amicos V. Bucolicorum eclogæ XII. Africa, hoc est de bello punico libri IX. Epistolarum libri III. Les poésies italiennes forment à peine la quinzième partie de ces volumineux travaux désormais condamnés à l'obscurité, et où l'on trouverait cependant des détails curieux et de belles pages, surtout dans les épîtres en vers, la plupart inspirées par les événemens politiques, et qui témoignent d'une austérité et d'une vigueur de sentimens que le nom de Pétrarque ne rappelle pas habituellement.

Ossian, barde du IIIe siècle. Poëmes gaëliques recueillis par Mac-Pherson; traduction revue sur la dernière édition anglaise, et précédée de recherches critiques sur Ossian et les Calédoniens, par P. Christian. — Paris, 1842. Chez Lavigne, édit. Imp. de Tilliard. In-12 de XXVIII-596 p.

Nous avons signalé dernièrement à nos lecteurs une traduction récente des poëmes d'Ossian; ce nouveau travail de M. Christian indique assez la faveur qui semble revenir à ces chants, négligés naguère après avoir conquis l'admiration du commencement de ce siècle. Dans une introduction sur Ossian et les Calédoniens, le traducteur explique les raisons qui lui ont fait entreprendre cette publication. Depuis plusieurs années, Ossian avait disparu de la librairie. Quelques rares exemplaires de la traduction de Letourneur se rencontrent encore, mais leur prix est trop élevé pour séduire d'autres goûts que ceux des bibliophiles. Et d'ailleurs, en ces dernières éditions, style, impression, papier, tout a vieilli. C'était donc une heureuse idée que d'offrir un volume portatif, d'une exécution soignée, et d'un prix à la portée de tous. La traduction de Letourneur est fidèle, mais trop souvent monotone, et presque toujours incolore. M. Christian l'a prise pour base de son travail, et à l'aide d'une révision attentive, d'après l'édition originale en langue gaëlique, avec la translation latine mise en regard, que la société écossaise de Londres a donnée, en 1807, des poëmes d'Ossian, il se flatte d'avoir restitué au barde calédonien la vigueur de sa pensée, l'éclat de ses descriptions, et quelque chose de la suavité de ses chants. Comme il lui paraissait utile de faire précéder ce travail d'un aperçu historique, bibliographique et critique, sur les mœurs à peine connues du pays d'Ossian, et sur la question si souvent controversée de l'authenticité de ses poëmes, le traducteur s'est entouré des matériaux les mieux choisis. Des écrivains d'élite, John Mac-Arthur, Campbell, le docteur Blair, le célèbre Johnson, Clarke, J. Smith, Thomas

Hill, Henri Mackensie, l'abbé Cesarotti, qui traduisit Ossian en vers italiens, John Sinclair, qui dirigea l'édition gaëlique de 1807, et parmi nous, le savant Ginguené, lui ont tour à tour prêté leurs lumières. M. Christian renvoie à ces autorités tout le mérite que le lecteur pourra trouver dans l'étude critique dont il a fait précéder sa traduction.

Dans cette étude, il recherche d'abord l'origine des Calédoniens, qu'il fait arriver de la Gaule en Écosse, d'après l'étymologie de leur nom, qu'il adopte et qu'il fait venir de *gaël*, gaulois, et de *don*, colline. Il montre les Calédoniens divisés en *clans* ou tribus, sous la direction des druides, prêtres et chefs; les guerres suscitées par la conquête romaine suscitèrent la concurrence des chefs militaires contre le pouvoir des druides; les premiers l'emportèrent. Les druides déchus se livrèrent exclusivement alors à la religion et aux arts; de là les bardes, qui, perdant encore de leur importance, devinrent de véritables poëtes ambulans et chantant pour l'amusement des hôtes qui les accueillaient, et dont ils payaient l'hospitalité par des louanges, et même des flatteries sur leurs aïeux et leurs hauts faits. Ossian fut l'un d'eux. Suivant M. Christian, il vivait avant l'introduction du christianisme en Écosse, c'est-à-dire vers la fin du troisième, ou au commencement du quatrième siècle; et ce ne fut que l'an 303 que la persécution de Dioclétien fit passer quelques chrétiens en Bretagne.

Tableau historique et littéraire de la langue parlée dans le midi de la France, et connue sous le nom de langue romano-provençale, par M. Mary Lafon. — Paris, 1842, chez Maffre Capin, libr. édit. Imp. de Béthune et Plon. In-12 de 335 p.

Il en est des littératures comme des peuples, comme des individus; elles ont leur commencement, leur apogée, leur décadence; elles naissent, brillent et meurent; heureuses celles qui ont laissé des monumens qui les font vivre dans les souvenirs des hommes. Ainsi en a-t-il été de la langue que M. Mary

Lafon appelle romano-provençale. Jadis brillante comme langue littéraire, comme instrument d'une littérature populaire, aujourd'hui et depuis longtemps déchue, elle n'est, pour la littérature française qui l'a renversée et remplacée, qu'un jargon que l'on flétrit du nom de *patois*, et que l'on dédaigne parce qu'on le croit grossier et inélégant. Cependant la réhabilitation du provençal comme langue littéraire a déjà été tentée avec quelle supériorité, on le sait, par l'un de nos savans les plus habiles, de nos philologues les plus complets, lequel a su retrouver tous les titres d'honneur de cette littérature qui a charmé l'Europe pendant deux siècles, et qui a développé toutes les origines de la poésie dans l'Occident. Il n'est personne qui ne connaisse les excellens et vastes travaux de l'honorable M. Raynouard. Publication de monumens, biographie des écrivains, discussions philologiques, glossaire, lexique, il n'a rien négligé de ce qui pouvait faire arriver à une connaissance plus profonde et plus complète de cette poésie des troubadours que lui connaissait si bien. M. Raynouard a fait de nombreux élèves, comme lui tous dévoués au culte de la littérature provençale. Parmi eux nous devons assigner une bonne place à M. Mary Lafon, qui semble s'être attaché spécialement à l'étude de l'histoire méridionale. C'est patriotisme chez M. Lafon, enfant du midi; mais c'est un patriotisme éclairé et intelligent, qui veut établir les titres de l'objet de son culte aux respects de tous. C'est ce qu'il a réussi à faire dans le nouvel ouvrage qu'il vient de publier aujourd'hui.

Dans l'exécution de ce travail, il s'est proposé : 1° de remonter aux origines de la langue, afin de les éclaircir, et de puiser dans leur antiquité et dans leur diversité même des preuves philologiques, propres à jeter un nouveau jour sur le système des races; 2° de montrer la possibilité d'une réforme fondamentale dans l'instruction publique; 3° de réunir en bloc, aux matériaux déjà connus, aux idées déjà émises, des documens ou neufs ou inédits, et de les rectifier ou de les corroborer les uns par les autres, de manière à leur donner

une suite et un sens logique appuyés sur l'histoire; 4° enfin, de faire connaître la langue romano-provençale, toujours parlée dans le midi de la France, comme objet très-curieux et très-important d'étude historique, comme digne sœur des langues française, espagnole, italienne et portugaise, et de prouver par des documens authentiques que depuis 1200 elle n'a pas sensiblement dégénéré.

Ces quatre propositions sont développées successivement dans chacune des quatre parties de l'ouvrage. L'auteur n'a épargné, pour leur donner le degré d'évidence convenable, ni temps, ni recherches, ni peines.... L'Institut a bien voulu encourager son œuvre, et le public maintiendra le jugement de l'Académie.

*Organism der Sprache*. Organisme du langage, par le docteur K. F. Becker. 2e édition, refondue. — Francfort-sur-le-Mein. G. F. Kettembeil, 1841. In-8° de XXXII-603 p.

Dans tout ce qui est du ressort de notre connaissance, il faut distinguer ce qui s'offre à l'observation extérieure, ce qui est perceptible par les sens, de ce qui forme l'essence même des choses, et demande le secours de la méditation, pour être apprécié. Il en est de même du langage; il faut distinguer l'élément phonétique de l'élément logique. Suivant le principe qui fait partir toute connaissance du phénomène sensible, l'auteur a pris pour point de départ de ses recherches grammaticales le côté phonétique de la langue. Ses premiers ouvrages ont eu pour objet spécial la formation des mots, et c'est dans leur mécanisme qu'il s'est attaché à rechercher les lois organiques et les conditions du langage. Cependant, comme la formation du mot, cette expression sensible de l'idée et de la pensée ne peut être conçue sans la cause qui l'a fait naître; les considérations étymologiques sur le mot ont dû conduire aux lois régulatrices de l'idée ou de la proposition qui la représente. Aussi, dans son ouvrage intitulé : *Le mot con-*

*sidéré dans ses transformations organiques*, a-t-il pris à tâche de déduire rigoureusement ses résultats des lois de la logique. Seulement il s'était borné, dans le principe, à des présomptions et à des indications, sans donner beaucoup de place au développement systématique de son sujet. Dans cette nouvelle publication, le développement est son objet principal, et il s'est efforcé d'en offrir un tableau systématiquement coordonné. Dans la première édition de l'*Organisme du langage*, l'essai avait été tenté. Les lois de la formation des sons, les organismes opposés du son, voyelle ou consonne, matière ou forme, avaient été exposés et démontrés. Dans les divers degrés de phénomènes, cette relation constante avait été suivie : pour la formation du mot, la racine placée en face de la terminaison; pour la formation de l'idée et de la proposition, l'idée directe en face de l'idée relative, l'activité en face de la passivité. Il n'était question que de phonétisme; la nature de l'idée et de la proposition se trouvait reconnue, mais seulement dans ses phénomènes extérieurs : leur matière, les ramifications de leurs formes, n'étaient déduites que de l'observation sensible; et dans la distinction entre l'idée directe et l'idée relative, les conditions logiques demeuraient négligées. Ce sont ces conditions internes qui président à l'action réciproque des deux classes d'agens en notre intelligence, que l'auteur a fait entrer dans son nouveau travail. Il a voulu offrir le tableau des lois organiques de ce qu'on peut nommer strictement l'élément logique de la formation du langage.

Que cette nouvelle édition se distingue complétement de la première, c'est ce qui ne souffre aucun doute; mais elle n'en diffère que comme l'idée plus développée diffère de l'idée première; il n'y a point de contradiction à y chercher, le lecteur est seulement transporté du domaine des faits dans celui du raisonnement. M. Becker a conservé sa division en quatre grandes sections considérant : la langue en général, le son, le mot et la proposition. La première comprend les idées qui sont le fondement de la grammaire universelle. La seconde, tout ce qui se rattache aux différens sons exprimés ou indi-

qués dans toutes les langues humaines. La troisième commence à redescendre aux parties du discours, et donne un chapitre entier à la dérivation et à la composition. Et enfin la quatrième, la plus développée et la plus susceptible de l'être, embrasse toutes les formes que l'idée prête au langage, et, en opposition, toutes les formes que celui-ci impose à l'idée : c'est dire assez qu'elle passe en revue le mécanisme entier de la langue.

Les théories grammaticales de l'auteur, dit M. Becker, ont été assises d'abord sur la base de sa langue maternelle; ce n'était, en effet, que sur elle qu'il pouvait observer tous les phénomènes, les suivre et les comprendre; mais il ne s'ensuit pas de là que ces théories ne soient applicables qu'à la langue allemande. Il n'y a point de système grammatical digne de ce nom, s'il n'est fondé que sur une seule langue; et d'ailleurs la langue allemande, tout en servant à assurer les convictions de l'auteur, n'est jamais considérée exclusivement, ni dans les exemples ni dans les raisonnemens.

## LITTÉRATURE ORIENTALE.

### Extraits du roman d'Antar (texte arabe). — Paris, Firmin-Didot, 1841. In-8°.

Antar, ancien guerrier et poëte arabe, était jusqu'ici connu en Europe par un poëme qui avait mérité d'être suspendu, comme un ouvrage achevé, à la porte de la Caaba. On savait seulement qu'il avait vécu au onzième siècle de notre ère. Depuis quelques années, il a fixé l'attention des Européens à l'occasion d'un roman dont il est le héros, et qui, écrit en arabe, a une étendue d'environ 12 vol. in-8°. L'auteur y est représenté comme le fils d'un cheikh arabe; mais, né d'une simple esclave, il fut relégué à la garde des troupeaux. A force de travaux et de services, il parvint à s'élever au-dessus de sa position et à répandre le bruit de sa gloire poétique en Perse, dans l'Asie Mineure, et jusqu'en Europe. Le roman d'Antar

présente le développement d'une grande idée morale. On y voit un homme privé des avantages de la figure et de la naissance, mériter, par sa force d'âme, par la puissance de l'esprit, et par un indomptable courage, d'occuper le premier rang parmi les hommes. L'ouvrage est écrit d'un style noble et élevé. Le récit est en vers. L'auteur fait entrer dans son cadre tous les tableaux et tous les détails qui pouvaient offrir une idée des mœurs et des usages de l'Arabie avant Mahomet. Aucun livre ne donne sur les tribus arabes des renseignemens plus abondans et plus dramatiques. Malgré l'immense quantité de personnages qui y figurent, et le grand nombre d'événemens enchaînés les uns aux autres, il est facile à comprendre, et jamais les épisodes ne font oublier le sujet principal. Ce roman a été traduit en turc; quant aux versions en langues européennes, il n'existe jusqu'ici que la version anglaise de la première partie du roman par M. Terrick Hamilton, secrétaire de l'ambassade anglaise à Constantinople, sous le titre de *Antar a Bedoueen, romance*. Londres, 4 vol. in-8°. C'est sur cette traduction qu'a été fait l'extrait publié par M. de l'Écluse, dans la Revue française du mois de mai 1830. Tous ces détails sont tirés de l'excellent article publié par M. Reinaud dans l'Encyclopédie des gens du monde, tome II, part. Ire, p. 6. Les éditeurs du texte arabe préviennent qu'ils se sont abstenus de corriger certaines irrégularités grammaticales que présente le manuscrit original, et qui tiennent aux habitudes du langage moderne et usuel.

Traduction et examen d'un ancien ouvrage chinois, intitulé : *Tcheou-pei*, littéralement : « Style ou signal dans une circonférence, » par M. Édouard Biot. — Extrait du Journal Asiatique, 1841 et 1842. In-8°.

Le *Tcheou-pei* ou *Tcheou-pei-souan-king*, livre sacré du calcul, dit *Tcheou-pei*, est l'ouvrage le plus célèbre en Chine, comme dépôt des anciennes connaissances de mathématiques et d'astronomie. Les Chinois prétendent même que l'astrono-

mis des Occidentaux n'est qu'un simple développement des principes consignés dans cet ouvrage : selon eux, ces principes auraient été transmis à l'Occident par les relations commerciales au temps des Han ou même des Tcheou.

Le Tcheou-pei se divise en deux parties. Le première, d'après la croyance générale, remonte au temps de Tcheou-kong, vers l'an 1000 avant notre ère. Ce grand législateur de la Chine ancienne adresse des questions à un savant de son époque, et on trouve dans leur entretien la mention irrécusable de la propriété fondamentale du triangle rectangle, connue sous le nom de théorème du carré de l'hypothénuse, des traces de l'emploi du nivellement dans la construction du gnomon, des indications sur le cercle, le carré, et la manière dont il s'inscrivent l'un dans l'autre, enfin la citation d'instrumens destinés à mesurer les hauteurs et les distances.

Après cette première partie, commence une autre conversation entre deux nouveaux personnages qui sont, d'après tous les commentateurs, postérieurs à Tcheou-kong. Tchin-tseu, le maître, explique à son disciple Young-fang l'usage du gnomon ou style pour connaître le mouvement du soleil. Tchin-tseu donne la valeur de la variation de l'ombre pour diverses latitudes, et cite en termes exprès l'emploi du gnomon à trou qui jusqu'ici passait pour avoir été introduit en Chine par les Arabes, au XIII^e siècle de notre ère. Dans la suite du texte, ces deux interlocuteurs disparaissent au milieu de calculs et d'hypothèses d'une naïveté grossière, destinés à expliquer les phénomènes du mouvement annuel du soleil. Ceci est suivi de documens plus curieux. On peut citer l'établissement par le niveau du gnomon ou style *pei*, dans la circonférence *tcheou*, d'où vient le nom de l'ouvrage, la détermination de la méridienne par les observations du coucher et lever du soleil, et par les élongations et passages au méridien de la polaire du temps. On y voit encore des remarques sur l'ordre des vingt-huit divisions stellaires, sur la forme de la terre, sur la période de dix-neuf ans ; enfin le calcul exact de l'âge de la lune pour les diverses sortes d'années.

La date approximative de cette seconde partie ne peut être postérieure au IIe siècle de notre ère, puisque le premier commentateur du Tcheou-pei est de cette époque. Les observations de la polaire qu'on y lit se rapportent d'ailleurs au temps où le pôle de l'équateur était voisin de la petite ourse, et ces observations sont ainsi un souvenir des premiers travaux astronomiques de Tcheou-kong, vers l'an 1000 avant notre ère.

Le Tcheou-pei renferme beaucoup d'erreurs; mais, en considérant son antiquité, la rareté des documens de ce genre en Orient, et les notions exactes qu'il renferme au milieu de conséquences fausses, on reconnaîtra qu'il méritait d'être traduit dans son entier. La traduction que nous annonçons a été faite sur l'édition du *Tsin-tai-pi-chou* appartenant à la Bibliothèque Royale. Elle est accompagnée de notes nombreuses, et tous les calculs du texte ont été refaits par le traducteur, M. E. Biot, déjà connu avantageusement dans la science par les services qu'il a rendus à la littérature chinoise en France.

## VOYAGES.

*Geschichte der Entdeckungsreisen*, u. s. w. Histoire des voyages de découvertes, depuis la fin du XVe siècle jusqu'à ce jour, relative principalement aux sciences naturelles, au commerce et à l'industrie, par le docteur Ph. H. Külb. 1re partie. Voyages et découvertes en Afrique, tome 1er, accompagné d'un portrait et de deux cartes. — Mayence, F. Kupferberg, 1841. In-8° de XXIV-522 p.

« Bien que la littérature allemande soit riche en collections de voyages et en traductions d'ouvrages étrangers sur la géographie et l'ethnographie, elle manque, dit l'auteur dans sa préface, d'un ouvrage où cette abondante matière soit traitée avec suite, où l'on observe rigoureusement l'enchaînement des faits pour arriver à un but déterminé. Ce qu'il lui faut aujourd'hui, c'est un livre où les découvertes qui ont été faites dans le

cours des quatre derniers siècles soient exposées suivant l'ordre chronologique. » Que doit se proposer une histoire des voyages, sinon de déduire scientifiquement les résultats que tous les voyageurs successifs ont apportés dans le domaine de la géographie? Et, à cet égard, ce n'est pas précisément l'ordre chronologique qu'il faut avoir en vue; placer à la suite les uns des autres les relations de voyages ou de simples extraits ne mènerait pas encore directement au but. Cette marche, il est vrai, a été suivie jusqu'ici. L'auteur cite des ouvrages qui en sont des exemples : la grande histoire des voyages (*A new general collection of voyages and travels.* London, 1744-47, 8 vol. in-folio), si connue, tant blâmée et cependant imitée par ceux même qui y trouvaient le plus à redire. Cet ouvrage, dit M. Külb, donne l'histoire des premières découvertes des Portugais, d'après Faria y Sousa et Castanheda. A ce récit, où l'on a fort négligé les sources principales, entre autres les décades de Joao de Barros, ont été empruntées toutes les relations de cette époque importante pour les voyages de découvertes qui ont paru jusqu'ici. L'histoire générale des voyages publiée par Prévost d'Exiles (Paris, 1746-89, 20 vol. in-4, ou 80 vol. in-12), ainsi que l'histoire allemande (*Allgemeine Historie der Reisen zu Wasser und zu Lande.* Leipzig, 1747-74, 21 Bde in-4°), ne sont en grande partie que des traductions de l'ouvrage anglais. Celle même qu'a publiée plus nouvellement M. C. A. Walckenaer (Histoire générale des voyages. Paris, 1826-31, 21 vol. in-8°) laisse aussi à désirer. L'auteur a modifié l'ouvrage de Prévost, il a augmenté des voyages plus récens cette collection que son extension avait fait interrompre, et qui se bornait aux voyages entrepris à l'occident de l'Afrique jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Un savant géographe comme M. Walckenaer n'aurait pas dû craindre de porter la main sur le travail de ses prédécesseurs; et en le refondant complétement, il y pouvait alors faire entrer tout ce qui fut omis dans le principe sur les découvertes des Portugais. Th. Fr. Ehrmann a aussi publié une histoire des voyages les plus remarquables

(Francfort, 1791-99, 22 vol. in-8°), travaillée avec soin, sur un plan fort bon, mais auquel l'auteur ne s'est pas astreint avec assez de constance. Il était habile ethnographe, mais son livre contient trop de détails étrangers ou inutiles; aussi sa publication, incomplète même pour la partie des voyages en Afrique, n'a pu être menée à fin. Il a aussi trop négligé les sources originales. Il en est de même de J. Barrow (*Collection of voyages and discoveries in a chronological series.* London, 1763, 12 vol. in-12°), traduit en français par Targé (Paris, 1765, 12 vol. in-12). Cet ouvrage ne s'occupe presque que des voyages maritimes les plus importans, et ne mentionne qu'à peine les découvertes effectuées par la voie de terre. On trouve un bon aperçu des voyages en Afrique, surtout des plus récens, dans J. Leyden : *Historical account of discoveries and travels in Africa, enlarged and completed to the present time, by Hugh Murray.* Edinburgh, 1817, 2 vol. in-8°. Il a été traduit en français et augmenté par M. A. Cuvillier (Paris, 1821, 4 vol. in-8°). Mais cet ouvrage a encore un défaut capital, il n'est point complet, et il a aussi trop de prédilection pour les relations des voyageurs anglais. Cette série d'ouvrages, où figurent du reste les plus importans, aurait pu être grossie beaucoup par des abrégés tels que : Bajot, Abrégé historique et chronologique des principaux voyages de découvertes par mer, depuis l'an 2000 avant Jésus-Christ jusqu'au commencement du XIX^e siècle, Paris, 1840, in-8°; Desborough Cooley, traduit en français sous le titre d'Histoire générale des voyages, des découvertes maritimes et continentales, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours. Paris, Paulin 1841, 3 vol. in-12; H. Elsner, en allemand sous le même titre et traduit de l'anglais (Stuttgart, Hallberger, 1841-42, 3 vol. 8°); mais l'auteur n'a voulu parler que d'ouvrages ou critiques ou puisés dans les originaux. Il a passé aussi sous silence W. Stevenson, *Hist. Sketch*, etc., London, 1824; Falkenstein, histoire des principaux voyages de découvertes (en allemand, Dresde, 1828, 5 vol.); l'*History of maritime and Innland discovery.* London, 1831, 1 vol., et

*Wimmer*, histoire des voyages de découvertes géographiques (en allemand, Vienne, 1838, 3 vol.). Ce sont des résumés plus propres à l'éducation ou à la lecture commune qu'à la science.

La première loi que s'est imposée M. Külb, c'est de remonter toujours aux sources. Dans l'appendice il donne quelques détails analytiques et critiques sur les écrivains originaux : Joao de Barro, F. L. de Castanheda, D. de Goes, Jer. Osorio, G. P. Maffei, F. G. Freire (*Candido Lusitano*), Mart. Beheim, Alvise da Cadamosto, Pietro Martire d'Anghiera, M. V. Baumgarten, L. Barthema, D. Barbosa, Léon l'Africain et Al. Geraldini, le pilote portugais. L'appréciation de Cadamosto que nous lui empruntons en peut offrir un exemple. L'unique journal de voyages, dit M. Külb, qui nous soit parvenu du temps des premiers explorateurs portugais est dû au vénitien Alvise da Cadamosto. Le désir de voir les pays et les peuples étrangers, et l'envie de s'enrichir aussi par cette voie, furent les seuls motifs de son voyage à la côte occidentale de l'Afrique. Dans l'indication des dates de ce voyage il règne une telle confusion, et les plus célèbres géographes et ethnographes sont dans une erreur si générale sur l'année où il eut lieu, qu'il n'est pas hors de propos d'éclaircir cette particularité. L'opinion qui place le premier voyage de Cadamosto dans l'année 1504 vient d'une erreur de typographe commise dans la traduction latine (*Itinerarium Portugallensium e Lusitania in Indiam*. Mediolani, 1508). Cette faute s'est reproduite dans toutes les éditions de la collection de Grynæus (*novus orbis*), et il est inutile de la discuter. Mais il n'est pas exact non plus de faire remonter le premier voyage de Cadamosto en Afrique à l'an 1455. La plus ancienne édition de son journal dans les *Viaggi di Diversi* (Vicensa, 1507, in-4°) porte cette date, il est vrai; mais le contenu donne un tel démenti à cette supputation, qu'on ne conçoit pas que l'erreur ait pu subsister. Cadamosto dit, tout au commencement de son récit (V. Ramusio, collect. t. 1, fol. 105), que l'île de Porto-Santo fut découverte par les Portugais, vingt-sept ans avant sa visite;

cette découverte est de l'année 1418; on peut le vérifier dans J. Freire; c'est donc en 1445 que Cadamosto se trouvait à Porto-Santo. Il n'est pas moins certain que les navigateurs portugais Joao Gonçalvez et Tristao Vaz commencèrent la fondation de Madère en 1420. La remarque de Cadamosto, qu'il visita l'île vingt-quatre ans après que l'infant D. Henrique y eut envoyé des colons, nous reporte de même à l'année 1444 ou 1445. On pourrait encore trouver d'autres preuves aussi décisives dans ce journal, mais cela doit suffire; remarquons seulement que l'historien portugais Damiao de Goes (*Chronica do principe D. Joao*. Coimbre, 1790, in-4), et J. Freire, tous deux fort dignes de foi, placent l'équipement du navire pour le premier voyage de Cadamosto dans l'année 1444. En voilà bien assez pour nous convaincre que c'est en 1444, et non en 1454, que Cadamosto vint en Portugal, que son premier voyage est de 1445 et le second de 1446; et comme il dit lui-même qu'il avait vingt-deux ans à son arrivée en Portugal, il doit donc être né en 1422, et non en 1432, comme on l'admet d'ordinaire.

Le journal de Cadamosto, peinture fidèle et naïve du pays, des mœurs et usages des populations de la côte occidentale de l'Afrique jusqu'au Rio-Grande, est un inestimable trésor; car il ne nous est pas parvenu d'autres relations de voyage de cette époque déjà ancienne. Il porte, même dans les récits fabuleux des naturels, qu'il ne prend que comme tels, l'empreinte de la vérité à chaque page. Anghierra, dans sa colère un peu précipitée, donne à l'auteur les noms de copiste et de menteur qui n'a rien vu de ses yeux (*De rebus oceanicis et novo orbe*. Décad. II, lib. 7); mais ce reproche n'est que la suite d'une méprise et doit être renvoyé de l'innocent Cadamosto à Angelo Trivigiano à qui appartient l'emprunt de l'histoire de la découverte de l'Amérique. Il la prit aux décades d'Anghierra pour la joindre à la première édition du journal de Cadamosto. On a aussi contesté à Cadamosto et à son compagnon Antonio Uso di Mare la découverte des îles du cap Vert pour l'attribuer au Génois Antonio Noli, dont on ne connaît rien; mais cette assertion est sans fondement. D'abord D. de Goes (chronica

do principe D. Joao, VIII. 18), nomme le compagnon de Cadamosto Antonieto di Nolle, et non Antonio Uso di Mare, et il se pourrait que ce ne fût qu'un seul et même individu, ce qui terminerait à l'instant la discussion. Ensuite Noli ne fit que des recherches nouvelles et plus exactes dans ces îles, et cela en 1462. Le cap Vert, au contraire, n'a point été découvert, comme on le croit communément, par Cadamosto, mais par le portugais Diniz Fernandez, en 1443. Enfin l'impartial Goes, dans sa chronique, reconnaît que Cadamosto et Antonio Uso di Mare découvrirent les premiers les îles du cap Vert, et Tiraboschi (*Storia della letteratura italiana*. Roma, 1783. t. IV, P. 1, p. 195), dont l'ouvrage est aussi consacré à faire valoir les services rendus à la géographie par ses compatriotes, s'étonne avec raison qu'on ait pu contester une chose aussi claire.

La relation de Cadamosto dut avoir dès sa publication un très-grand succès, car la première édition, qui parut à Vicence en 1507, fut traduite l'année suivante en allemand et en latin, et plus tard dans la plupart des langues européennes. Dans toutes ces éditions se trouve aussi la relation du voyage de Pero de Cintra jusqu'au cap Mesurado, que Cadamosto rédigea d'après un récit fidèle, mais qui n'a point cette fraîcheur et cette vivacité dans les peintures qu'on ne peut donner qu'à ce qu'on a vu soi-même.

M. Külb insiste pour que l'on ne regarde pas son ouvrage comme une histoire de la géographie, erreur que l'usage rend commune. Il ne considère son travail que comme préparatoire à un si vaste objet. Mais aussi il ne veut pas qu'on n'y cherche qu'une disposition en séries des relations de tous les voyageurs. Il n'a voulu admettre dans son cadre que des voyages réels avec leurs résultats, et il en exclura toutes les descriptions générales de pays, les mémoires et hypothèses qui n'ont rien de commun avec l'observation sur les lieux, se contentant, au besoin, d'y avoir égard dans des notes. Cette rigueur dans le plan qu'il s'est tracé donne à son livre un caractère bien déterminé et qui lui est propre. Il n'a même point dessein de combattre les assertions des voyageurs; il faut que

les relations seules se complètent et s'éclaircissent mutuellement, de sorte qu'en évitant les répétitions, à mesure qu'on avance on n'admet que les faits nouveaux. Ajoutons à cela que c'est le seul moyen de se rendre maître d'un incommensurable amas de matériaux. A cette idée, cependant, il y a une objection qui se présente: M. Lüdde, qui s'est occupé de l'histoire de la géographie, l'a faite à l'auteur. Une appréciation aussi suivie que possible de toutes les assertions des voyageurs fait aussi partie des obligations imposées à une histoire des voyages; car ce n'est qu'une section de l'histoire générale de la science géographique, et les matériaux une fois assemblés, il est de toute nécessité que le résultat en soit déduit. Prétendre que les relations doivent se compléter et s'éclaircir mutuellement, c'est à tout prendre obliger le lecteur à faire lui-même le parallèle des récits divers et lui en abandonner le jugement, chose très-difficile pour lui. Une relation, en effet, par cela même qu'elle est la plus récente, n'est pas toujours la plus exacte, et comme on a cherché à éviter toutes les répétitions, la base principale du jugement n'existe plus; car, en comparant deux choses, il faut commencer par les ressemblances. Cette observation n'est, du reste, que dans l'intérêt de la théorie générale, et l'auteur n'en a pas moins de mérite à s'être fait un principe de sa rigueur. Son ouvrage, en se bornant aux détails importans pour les sciences naturelles, le commerce et l'industrie, n'a que plus de certitude d'atteindre le but. Par là l'auteur se dégage, une fois pour toutes, de la masse hétérogène de renseignemens dont le sujet est surchargé, et la partie déjà exécutée annonce un tact exquis dans le choix qu'il en fait. Il faut avoir appris par expérience l'excessive expansion qu'a prise cette partie de la littérature géographique dont M. Külb s'est proposé de nous donner la substance, pour avoir une idée de tout le luxe d'inutilités, de détails sans valeur ou inexacts que nous offrent les originaux, et pour apprécier le travail de l'auteur dans toute sa valeur. Se reconnaître parmi ces *divitias miseras* dont on n'aperçoit pas la limite, les mesurer d'un œil tranquille et pénétrant, et décider ce qu'il faut pren-

dre ou laisser, n'est pas une petite tâche. Aussi un tel ouvrage sera-t-il d'un grand prix, et nous ne pouvons que souhaiter à l'auteur du temps, de la patience et la force nécessaire pour l'achèvement de son œuvre.

Quelques bornes que M. Kölb veuille s'imposer, son histoire des voyages de découvertes ne laissera pas d'exiger une certaine étendue. Il a calculé qu'il pourrait la renfermer en quatre parties. Les voyages en Afrique, en Asie, en Amérique, et enfin les voyages autour du monde, y compris les explorations dans les mers polaires et l'Australie. Chacune de ces parties formera une série de volumes, il n'y a pas à en douter; on peut le voir déjà par le contenu du tome premier. L'introduction, fort limitée, renferme les premiers voyages en Afrique. Le livre premier traite des premières découvertes des Portugais le long des côtes (1415-1521), et le second des voyages et découvertes en Afrique pendant les vingt-cinq premières années du XVIe siècle. Deux cartes accompagnent ce volume ; elles représentent l'Afrique septentrionale et l'Afrique méridionale telles qu'on les connaissait au commencement du XVIe siècle ; elles ont été dressées pour cet objet spécial, et donnent pour cette partie un aperçu commode de la géographie historique de l'Afrique en ce qui concerne les noms, la position et les bornes des états, les populations, etc. de ce continent. Ce qui concerne l'hydrographie, l'orographie et les méridiens est au niveau des recherches actuelles. L'ouvrage est enrichi d'un portrait de l'infant don Henrique.

## HISTOIRE.

### Histoire de France par M. Jauffret. Tomes III et IV. Paris, 1842. Chamerot, libraire-éditeur. Imp. de Hennuyer et Turpin. In-8° de 495 et 416 p.

Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs les deux premiers volumes de l'Histoire de France, par M. Jauffret. Le troisième volume embrasse le temps compris entre l'avénement

de Hugues-Capet et la mort de Philippe-Auguste. C'est une époque bien mémorable que celle qui vit alors les premières croisades, l'établissement des communes, la guerre des Albigeois, les querelles du saint-siége et de l'empire, la rivalité de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, terminée si glorieusement par la bataille de Bouvines. Au dehors, d'autres événemens non moins remarquables s'accomplissent : on dirait que le monde moderne se dégage et se constitue ; aussi, après le douzième siècle, on se trouve aux prises avec un régime, des mœurs, des idées entièrement nouvelles. C'est ce qu'a très-bien senti et fort bien exprimé l'historien dont nous examinons l'ouvrage. « Il serait superflu, dit-il, d'insister davantage sur le caractère particulier qui distingue le douzième siècle. Quelques mots le résument. Rien n'était plus faible et moins honoré que le pouvoir royal lorsque le trône de Charlemagne fut renversé. Peu à peu il se dégage des liens de la féodalité, lutte contre elle avec la puissance des souvenirs, avec les armes populaires, avec le secours du clergé, et triomphe. Pendant que l'organisation féodale s'affaiblit, le peuple écrasé lève la tête, parle de ses droits méconnus, et parvient en beaucoup d'endroits à les faire reconnaître. Si on ajoute à ces deux faits le développement du principe religieux qu'enfanta les croisades, on saisira dans son ensemble la marche de l'esprit humain dans cette période. » M. Jauffret a surtout rendu justice à Philippe-Auguste, et le montre comme celui qui a le plus fait pour amener ces résultats. « On a dit, ajoute-t-il, à la gloire de Louis XI, qu'il avait achevé l'œuvre de la destruction féodale ; mais si l'on remonte plus haut on verra que personne n'avait préparé cet événement avec plus d'art que Philippe-Auguste. Il assujettit les seigneurs avec une si rare intelligence, qu'ils s'aperçurent à peine du déclin de leur autorité. Quoique ce trait soit sans contredit le plus saillant de son caractère, il réunissait tant d'autres qualités, qu'il doit être considéré comme un des plus grands rois qui aient jamais tenu le sceptre. »

Le quatrième volume, publié plus récemment par M. Jauffret, contient seulement trois règnes, ceux de Louis VIII, de

saint Louis et de Philippe le Hardi. L'importance du sujet et la place que le saint roi tient dans notre histoire font très-bien concevoir la large place que l'auteur lui a donnée dans son travail. Le règne de son prédécesseur, de Louis VIII, n'est pas sans intérêt non plus. Il prépare et dispose celui qui va suivre, et nous fait connaître cette grande figure de Blanche de Castille à laquelle la France doit tant, et qui fit tant pour le royaume, en croyant ne travailler que pour la gloire et la puissance de son fils. Après avoir brièvement raconté les quelques événemens de la courte existence de Louis VIII, et surtout sa guerre contre les Albigeois, où il trouva la mort, l'historien passe à la régence de Blanche de Castille; il nous fait bien apprécier son rôle auprès du royaume et de son fils, et nous comprenons comment saint Louis a pu sortir de ses conseils et de ses enseignemens. On sait la piété, la sainteté de ce roi; mais ce que l'on sait moins, c'est que Louis IX sut maintenir avec fermeté contre Rome et le clergé toutes les libertés de la nation et tous les droits du pouvoir. C'est ce qu'a très-bien fait sentir M. Jauffret. « C'est une chose digne de remarque, dit-il avec raison, que le roi le plus pieux, le seul de sa race que l'Église ait mis au rang des saints, se soit montré en plusieurs circonstances le plus vigoureux adversaire du clergé. Plein de respect pour son autorité, il repoussa ses prétentions toutes les fois qu'elles menacèrent l'indépendance de la couronne, et ne perdit pas une occasion d'attaquer dans sa lutte le privilége de la féodalité sur lequel il avait fondé son autorité temporelle. »

M. Jauffret parle à son tour des luttes de la France et de l'Angleterre, et explique d'une manière nouvelle et fort remarquable les causes de la supériorité de la France sous Louis IX. Il la voit dans la supériorité relative des princes français sur les rois d'Angleterre. » C'est une chose bien digne d'attention, dit-il, que pendant plus d'un demi-siècle, lorsque la France vit sur le trône une suite de princes distingués, celui d'Angleterre ne fut occupé que par des rois cruels, poltrons, lâches et sans esprit. Le contraire avait eu lieu à com-

mencer de la conquête, si ce n'est que les premiers Capétiens ne souillèrent jamais la couronne par les vices qui déshonorèrent Jean-sans-Terre et Henri III. Ce fut cette différence qui assura la supériorité de la France pendant les règnes de Philippe-Auguste et de saint Louis. » L'historien montre ensuite comment Louis IX facilita la destruction de la féodalité, laquelle, au reste, tendait à se dissoudre elle-même par ses divisions, par son inquiétude sans dignité, et par ses guerres religieuses. M. Jauffret nous dévoile la politique du saint roi dans ses expéditions d'outre-mer, où la politique était d'accord avec la religion, et après avoir apprécié son rôle comme législateur et comme justicier, il termine par ces paroles qui sont un bel éloge de ce grand roi, et un haut témoignage de la manière noble et élevée de l'historien : « Il fut grand sur le trône, sous les ombrages de Vincennes, dans les fers, au milieu des armées. Soit qu'il tienne la plume ou l'épée, sa gloire brille sans nuages. Honnête comme citoyen, juste comme roi, sévère dans ses mœurs, juste dans ses habitudes, religieux sans faiblesse, à quelque point qu'on le considère dans ses rapports avec Dieu, avec les hommes, avec lui-même, c'est un des plus grands rois qui aient honoré l'humanité et dont l'histoire ait conservé le souvenir. »

Nous ne pouvons qu'encourager M. Jauffret à continuer son important travail : il a toutes les qualités pour le mener à bien; il nous semble même que son talent grandit à mesure qu'il avance dans l'accomplissement de sa tâche. Qu'il aille jusqu'au bout, nos vœux et notre suffrage sont pour lui.

## Histoire de France sous le règne de Charles VI, par M. Henri Duval-Pineu. — Paris, 1842. Chez Goubert, éditeur. Imp. de Guiraudet et Jouaust. 2 vol. in-8° de XXXII-399 et 371 p.

Nous sommes naturellement disposés à accueillir avec faveur le travail d'un auteur qui a fait porter exclusivement son attention sur une époque, sur un règne de notre histoire :

cette spécialisation des études est une garantie de l'abondance et de la fécondité des recherches que l'on ne trouve pas dans les ouvrages plus vastes et plus généraux. Suivant ses propres paroles, voici comment l'auteur a conçu son travail :

« Je n'ai point cru nécessaire, dit-il, d'indiquer, dans le cours de mon récit, les sources où j'ai puisé pour l'histoire du règne de Charles VI ; elles sont abondantes et pour la plupart bien connues. A cette époque se montrent des historiens fort remarquables, tels que Froissart, Juvénal des Ursins, le religieux anonyme de Saint-Denis, Monstrelet, le continuateur de Nangis, etc. Parmi les historiens étrangers, il faut consulter surtout Rapin Thoyras, Rymer, Meyer. Enfin on peut encore, avec précaution toutefois, puiser dans les mémoires contemporains de Saint-Remy, de Pierre de Fenin, de Labarre, dans le Journal d'un Bourgeois de Paris, et quelques autres ouvrages moins connus. Ces historiens sont généralement d'accord entre eux et avec les documens officiels sur les principaux événemens de l'époque où ils ont écrit. Or je crois n'avoir omis aucun de ces événemens. Quand aux faits moins importans sur lesquels se trouvent varier leurs récits, j'ai admis de préférence la version donnée par ceux d'entre eux qui sont le plus accrédités, ou que des écrivains modernes ont adoptée. Du reste, j'ai présenté comme douteux ce qui dans l'histoire de cette époque ne m'offrait pas un caractère de certitude. C'est à la critique de l'histoire qu'il appartient d'en éclairer les sentiers où règne encore l'obscurité. »

Nous ne saurions approuver cette manière de concevoir et d'écrire ; ce système de négliger l'indication des sources ne nous paraît propre qu'à embrouiller la solution des problèmes historiques au lieu de l'éclaircir ; il n'est bon que pour les écrivains qui, se traînant à la remorque de toutes les opinions reçues, de tous les jugemens accrédités, ne veulent en rien faire avancer la science et ajouter aux connaissances acquises. Mais pour qui se sent la force et la volonté d'entrer dans une nouvelle appréciation des faits, lorsqu'on fait surtout une étude spéciale d'un règne désigné, et qu'on est appelé

par conséquent, sinon à redresser des erreurs capitales, au moins à rectifier et à compléter des détails, alors il nous paraît de toute nécessité de faire connaître au lecteur les sources sur lesquelles on s'appuie, afin de donner à sa parole toute l'autorité dont elle a besoin. Non que nous soyons partisans de ce luxe de citations hors de propos, qui prouve bien plus les prétentions que la science véritable d'un historien ; mais, entre cette facile prolixité et une absence totale, il est un milieu qu'il faut savoir tenir, et nous faisons un reproche formel à M. Duval-Pineu d'y avoir renoncé. Il nous semble aussi que son ouvrage manque trop de critique historique, et l'aveu qu'il fait de ce défaut ne saurait malheureusement tenir lieu de justification. Il a laissé subsister trop de points obscurs, trop de problèmes sans solution. Il a plutôt voulu, on le voit, raconter avec art et intérêt une époque dramatique de nos annales, que la présenter sous un nouveau jour et lui donner une physionomie plus complète et plus vraie.

Ancient Laws and Institutes of Wales ; comp^s. laws of Howel the good, modified by subsequent regulations under the native princes prior to the conquest by Edward the First : and anomalous laws, etc., with an English translation of the Welsh text. To which are added a few latin transcripts of digests of laws, indexes and glossary. Printed by Command, etc. 1841. In-folio de xv-1005 p.

Parmi les nombreuses publications d'histoire et de législation nationale faites en Angleterre sous les auspices du gouvernement, ce volume occupe un rang tout spécial ; il offre un tableau complet de la législation de la principauté de Galles, le dernier des pays qui avec notre Bretagne ait conservé les traces des mœurs de la race celtique, si refoulée dans toute l'Europe par les migrations des peuples. Ce tableau, il est vrai, ne nous donne pas une idée complète de l'originalité celte ; tout ce qu'il contient a déjà subi l'influence de la conquête romaine, et les moins anciens même de ces documens

se rattachent à la conquête normande et aux règlemens des anciens souverains de la nation conquérante. Mais, à travers la rectitude des dispositions légales empruntées à la civilisation romaine, ou des prescriptions de la législation encore barbare des monarques normands, on ne peut manquer de saisir beaucoup de traits caractéristiques. En effet, quelque puissante que soit une influence étrangère, elle ne saurait revêtir d'autre forme que celle des mœurs sur lesquelles elle veut agir. Il est facile de voir dans ce code à quel point l'action civilisatrice du monde romain modifia l'existence à demi sauvage des populations bretonnes; et la régularité des prescriptions forme souvent un étrange contraste avec la grossièreté des objets auxquels elles s'appliquent. Une partie tout entière de ces lois traite de matières qui n'ont une importance légale que chez une nation dont les besoins et les ressources sont encore à un grand degré de simplicité.

Les monumens manuscrits qui sont arrivés jusqu'à nos jours ont été relatés avec soin par l'auteur au commencement du volume; on pourrait avec raison les trouver assez nombreux, eu égard aux siècles de guerres dévastatrices dont la Grande-Bretagne a été le théâtre. Avant M. Aneurin Owen, éditeur du présent volume, le docteur Wotton avait publié sur les manuscrits du *British Museum* une édition des *Leges Wallicæ;* mais le plan qu'il adopta pèche par un vice capital. Il procéda bien en admettant une forme de lois fixes pour texte fondamental, mais il y inséra une foule de leçons différentes et souvent contradictoires qui lui ôtaient toute consistance. M. Owen explique la cause de cette anomalie. C'est qu'il existait trois codes bien distincts, dont Wotton disloqua toutes les parties pour les soumettre à l'ordre observé dans le manuscrit, base de son travail. Le premier de ces codes appartenait à la *Venedotia* ou Galles septentrionale; le second à la *Dimetia* ou Galles méridionale, et le troisième au *Gwent* ou Galles sud-est. Chacun est rédigé dans un dialecte différent; et c'est ce qui lève tous les doutes sur leur diversité.

Il nous est parvenu fort peu des usages antérieurs à ces

codes; cependant l'existence d'une législation analogue est attestée par des concessions de priviléges, l'une aux hommes d'Arvon, par Run, au sixième siècle; l'autre, à l'imitation de la première, aux habitans de Powis, par Cadwallon, au septième siècle. Ce sont des exemptions de lois particulières alors déjà en vigueur, et incorporées plus tard au grand code. Vers le commencement du dixième siècle, on trouve dans la Galles méridionale un roi illustre, *Howel dda* ou Howel le Bon, successeur de son père Cadell. Il hérita par sa mère des possessions situées dans le Powis, et son influence paraît s'être étendue jusque sur la partie septentrionale de la contrée. C'est à lui qu'on doit les collections de lois connues sous le nom de *Lois de Howel dda*, qui forment la majeure partie de ce volume. Chacun de ces codes est précédé d'une espèce de préface ou d'exposé de motifs succinct. La violation impunie, la désuétude des lois du pays de Galles, ayant attiré l'attention du législateur, le portèrent à les soumettre à un nouvel examen, afin de maintenir le bon et l'utile, d'expliquer ce qui est ambigu, et d'abroger ce qui est inutile ou mauvais. L'archevêque de Menevia, les principales têtes du clergé, les nobles de Galles, et six particuliers (quatre laïques et deux clercs) de chaque *comot*, furent convoqués à *Y Ty Gwyn ar Dav* ou à la Maison blanche, sur la rivière de Tav. C'était un logis de chasse, construit en baguettes blanches, d'où le nom de *White-House;* il se trouvait dans le *Caermarthenshire*, aux environs de l'abbaye de Whitland. Le roi s'y rendit en personne; on passa tout le printemps en jeûnes et en prières, puis il fit un choix de douze des plus expérimentés de l'assemblée, et il leur adjoignit un clerc ou docteur ès-lois nommé Blegywrid. Ce fut à ces treize qu'il confia le pouvoir d'examiner, de maintenir, étendre ou abroger. La compilation, résultat de leurs travaux, une fois achevée, fut lue dans l'assemblée, adoptée et promulguée. Par les ordres d'Howel, trois copies en furent dressées, l'une à l'usage journalier de la cour, l'autre pour être déposée à la cour d'Aberfraw, et la troisième à Dinevwr. L'excommunication même devait atteindre les violateurs, et

le roi fit le pèlerinage de Rome pour faire confirmer son code par le pape.

Cette nombreuse assemblée, d'environ cent soixante-dix prélats et huit cent trente-six députés des *comots*, était réunie pour fournir les renseignemens nécessaires, et guider les compilateurs du code. Les *comots* étaient le siége des cours judiciaires inférieures ; la procédure de ces cours offrait beaucoup plus de variété que celle des cours supérieures, et la connaissance en était indispensable à l'application des principes généraux. En outre, la Vénédotie et le Powys, en raison de leurs coutumes locales, qu'on ne pouvait abroger, exigeaient un code à part, le pays du sud et Gwent également, et des modifications devaient avoir lieu pour chaque district.

Après Howel, Bleddyn, vers 1080, fit subir de grands changemens au code septentrional. Il innova dans les quotités de la propriété particulière et dans le partage entre les héritiers. Il refondit les règlemens sur le vol, et remplaça l'amende établie sous Howel par la satisfaction entière. Ces changemens furent si considérables, qu'on donnait aux parties le choix d'être jugées selon les lois d'Howel ou de Bleddyn. Peu après, Gruffudd ab Cynan réforma les statuts concernant les bardes et ménestrels, mais il semble ne s'être point occupé de l'administration de la justice. Owen Swynedd, son fils, vers 1137, admit le sacre de l'évêque de l'Asaph par l'archevêque de Cantorbéry. Dans le sud, Rys, vers la même époque, et du consentement du pays, haussa le taux légal du bétail, et il étendit les évaluations à des animaux dont la valeur légale n'avait pas encore été fixée. Il accepta aussi de Henri II les fonctions de justicier de Galles-Sud. Après sa mort, son fils David s'appliqua à l'introduction des lois normandes, ce qui s'explique par ses liaisons avec la cour normande, et par son mariage avec Emma, sœur de Henri II. Cette fusion de la législation des deux pays continua sous les princes gallois, ses successeurs ; et sous les règnes de Jean et de Henri III, on trouve des causes où les parties tenaient à la principauté, plaidées cependant suivant les lois normandes. En 1282, sous

le règne d'Édouard Ier, la mort du dernier prince de Galles, Llewelyn, amena l'annexation de la principauté à l'Angleterre, et bientôt après des changemens de toute espèce furent introduits dans les lois et les coutumes locales par le statut de Rothelan.

De cette législation, dont nous venons de donner l'historique, l'auteur a formé six parties distinctes. Les codes Vénédotien, Dimétien et de Gwent composent les trois premières. On ne saurait dire si les trois copies exécutées par l'ordre d'Howel furent dans le principe complétement uniformes. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles ne tardèrent pas à varier; ce qui nous en est parvenu l'atteste. Beaucoup de passages, dans les manuscrits, font mention de juges comme auteurs de livres particuliers, et répètent que leurs auteurs ont consulté le vénérable original de la Maison blanche (White-House). Ainsi les codes que nous avons sont des compilations reproduites d'âge en âge, en suivant les progrès généraux; et, à ce point de vue, on peut les considérer comme un tableau fidèle de la pratique légale aux différentes périodes de transcription. C'est de là qu'on est parti pour classer les manuscrits d'après leur date probable, en basant le texte sur les plus anciens, et insérant entre crochets toutes les matières supplémentaires, additions ou gloses, fournies par les manuscrits postérieurs.

La compilation du code Vénédotien est attribuée à Jorwerth (Édouard), fils de Madog, fils de Raawd; elle renferme des allusions aux réformes de Bleddyn. Le code original d'Howel était divisé en trois sections : lois de la cour, lois du pays, et procédure commune à tous deux. Mais la ligne de démarcation n'est plus fort nette, et l'on trouve des interpolations dont il n'est plus possible de fixer le rapport avec le texte, ce qui vient encore prouver les altérations subies par la législation d'Howel. Ce code renferme des coutumes locales, telles que les priviléges d'Arvon, la nomination exclusive des juges par le prince, la perpétuité du servage des vilains, et autres matières. Le code Dimétien mentionne les réformes de Rys, fils de Gruffudd, et renferme aussi des règlemens locaux, tels que

les droits des châtelains et tenanciers des sept évêchés de Dimétie, un privilége de judicature pour tout propriétaire terrien, le servage conditionnel, l'émancipation au neuvième degré, etc. Le code de Gwent omet tout ce qui est particulier à la Dimétie; il est donné comme une compilation de Cyvnerth et de son père Morgenau, tous deux juges assistans au congrès d'Howel. Dans ce code, on trouve un tableau des divisions territoriales particulières au sud-ouest, et les matières sont disposées dans un ordre différent.

La quatrième partie, les lois galloises ou irrégulières, est importante. Sous ce chef, l'éditeur a rassemblé tous les chapitres irréguliers fournis par les manuscrits, qui ont servi à établir le texte des codes réguliers, et tout ce qui est additionnel ou postérieur, à quelque document qu'il ait été emprunté. Enfin les *dicta* et décisions judiciaires, les plaids, et tout ce qui est de commentaire, s'y trouvent joints. Des triades, appelées les Triades de *Dyvnwal moel mud*, ancien roi breton, ont été empruntées à la *Myvyrian Archaiology*. Elles expliquent beaucoup de passages obscurs de ces lois. Le manuscrit et la phraséologie reportent cette copie au seizième siècle. Les quatorze priviléges de Powis, imitation des quatorze priviléges d'Arvon, ne sont relatés que dans un poëme de Cynddelw (1160). La version contenue dans le livre xv de cette partie est également empruntée à la *Myvyrian Archaiology*.

La cinquième partie se compose de trois versions latines; elle a pour titre *leges Wallicæ*. La première version est un digeste succinct, mais complet, du code Dimétien; la seconde s'en distingue par un parallèle avec la forme Vénédotienne et Powis, qui lui donnent un intérêt nouveau; et la troisième n'offre que des fragmens des lois de la cour. La sixième et dernière partie comprend les statuts de Rothelan intitulés, dans la grande édition des statuts, *statuta Walliæ;* ils sont de la douzième année du règne d'Édouard Ier, et portèrent le dernier coup à l'indépendance galloise. Moins intéressans que les autres règlemens, et devenus étrangers à la législation, ils

représentent cependant une époque de l'histoire du pays de Galles où se place l'origine de tous les changemens survenus depuis, et méritent l'attention de l'antiquaire, du juriste et de l'historien.

Il faut rendre justice à l'esprit et aux lois qui guidèrent jadis cette race plongée dans une espèce de sommeil depuis tant de siècles, et leur reconnaître un certain mérite. La manière dont l'exercice du pouvoir souverain est garanti et surveillé par ces lois; le soin avec lequel l'autorité législative a été distinguée de l'autorité exécutive; la sage précaution de laisser le moins possible à l'interprétation du magistrat; la démarcation exacte entre les droits et les devoirs du gouvernant et du gouverné, de l'époux et de l'épouse, du père et de l'enfant, du maître et de l'esclave; la sollicitude éclairée pour le maintien des arts et des sciences; la protection généreuse des ministres de la religion; la considération et les priviléges des savans; enfin la saine intelligence des institutions politiques, des intérêts du commerce, la définition précise des crimes et des délits, et la juste application de la pénalité, tout cela prouve, malgré les nombreuses imperfections qu'on rencontre, un certain degré de perfectionnement dans la civilisation. A une époque aussi reculée, cet état devrait nous surprendre, si nous ne savions que ces peuples eurent les Romains pour précepteurs.

Nous ne pouvons donner le détail des trente-trois manuscrits consultés par l'éditeur; il nous suffira de dire qu'outre les manuscrits utilisés par Wotton, M. Owen a trouvé dans la collection Wynnstay un manuscrit fort important, que la superbe collection Hengwrt lui a fourni d'abondans matériaux, sans compter d'autres documens de la propriété particulière et le concours de savans antiquaires. Le statut de Rothelan a été réimprimé sur la belle édition de sir Henry Ellis, collationnée de nouveau, ce qui a produit quelques variantes. A la fin du volume se trouvent : un index anglais pour les trois codes originaux, un index anglais pour les lois irrégulières (*anomalous laws*), un index latin pour les *leges Wallicæ*,

et enfin un glossaire des termes gallois et autres, qui se rencontrent dans la version anglaise des trois codes et dans les lois irrégulières.

**Notes et documens pour servir à l'histoire de Lyon sous le règne de Charles IX (1560-1574), par Antoine Péricaud aîné, bibliothécaire de la ville de Lyon. Lyon, 1842, imp. de Mongin-Rusand, tiré à petit nombre. Grand in-8°.**

Dans une note qui est la seule indication que nous trouvions sur cette nouvelle publication de M. Péricaud, l'auteur nous apprend que ces notes et documens font suite à ceux qu'il a publiés dans les annuaires de Lyon de 1838-41, et que les articles signés M. sont extraits des manuscrits du P. Menestrier, ceux signés S. des manuscrits de l'abbé J. N. Sudan. Cette publication suit un ordre chronologique, et une foule de faits concernant l'histoire de Lyon sont rangés sous chaque année. Tous ces faits sont bien choisis, peu ou point connus, et intéressent non-seulement l'histoire de Lyon, mais encore celle de tout le royaume et des guerres civiles du seizième siècle. Souvent M. Péricaud y fait connaître des pratiques curieuses, des personnages nouveaux. On en jugera par cet extrait :

« 1567. *Décembre* 21, Claude de Rubys prononce l'oraison doctorale dans l'église de Saint-Nizier. Il n'en avait point été prononcé depuis celle d'André Martin, en 1562, sous la domination protestante (Rubys, p. 474, J. Morin, x, 225). L'usage de prononcer un discours devant le peuple, le jour de Saint-Thomas, à l'occasion de l'élection des nouveaux conseillers de ville, remonte sans doute à l'institution du consulat; mais nous croyons qu'il serait difficile d'en préciser l'époque. Toutefois cet usage était constamment pratiqué dès avant 1421, puisque le consulat désigna le 21 décembre de cette année, Jean Leviste, un de ses membres, et à son défaut, Jean Patrin (chevalier ez armes et ez loi, *de quo* v. *Arch. du Rh.*, vi, 330), pour faire *le syndicat aux gages accoustumés*. Ce

serait un tableau assez curieux que celui où on offrirait par ordre chronologique les noms des orateurs de cette fête municipale, et où l'on donnerait une courte notice sur ceux de ces orateurs qui, devenus distingués par leurs actions ou leurs écrits, ont été cités dans les biographies. Mais il y aurait probablement bien des lacunes dans cette liste; car nous avons déjà vu qu'à diverses époques le consulat ne pouvait pas trouver d'orateurs. En 1451, par exemple, il fut obligé de louer au prix de vingt livres tournois l'éloquence d'un docteur dauphinois, que nos autes communaux nomment *Florent Volusan*. Ce docteur, qui n'a d'article ni dans Moréri ni dans la *Biographie universelle*, était déjà à Lyon en 1538, puisque l'on trouve une pièce de vers qui lui est adressée dans le recueil de poésies latines que Gilbert Ducher publia, cette année, chez Seb. Gryphe. Il reçut en 1540 la visite de Conrard Gesner, qui lui rend ce beau témoignage, fol. 145 de sa bibliothèque, édition de 1545 : « Nos hominem (*Florentium Volusenum* etc) Lugduni vidimus, anno 1540, juvenili adhuc ætate; et magnam ab ejus eruditione perventuram ad studiosos utilitatem expectamus. » En 1539, Volusan avait publié chez Seb. Gryphe une oraison latine sous ce titre : *Commentatio quædam theologica sive precatio tanquam in aphorismos dissecta*, in-8°, réimprimé à Bâle, 1544, in-12, B. du roi, D. 6435. En 1542, il publia une ode : *De tranquillitate animæ*, qui fut réimprimée à Bâle en 1551, et à Ellisabourg en 1552, avec quelques poésies pieuses qui ont été insérées, ainsi que son ode, dans les *Dilitiæ poetarum scotarum*. Il mourut à Lyon, comme le prouve cette épitaphe que lui fit son illustre compatriote, George Buchanan (Epigr. II, 12) :

> Hic musis, Volusine, jaces, carissime ripam
> Ad Rodani, terra quam procul a patria!
> Hoc meruit virtus tua, tellus quæ foret altrix
> Virtutum, ut cineres conderet illa tuos.

Le dernier orateur de la Saint-Thomas fut le savant hellénisté Étienne Clavier. »

**Histoire analytique et chronologique des actes et des délibérations du corps et du conseil de la municipalité de Marseille, par Louis Mery et F. Guindon, tome 1er. — Marseille, 1842. Typ. des sieurs Feissat aîné et Demouchy. In-8° de 533 p.**

Cet ouvrage est divisé en deux parties. La première, extrêmement succincte, prépare le lecteur à l'étude des documens. C'est une introduction indispensable où les auteurs mentionnent rapidement les faits qui se sont accomplis avant l'époque à laquelle remontent les pièces les plus importantes des archives de Marseille. Elle est terminée pourtant par quelques documens que leur ancienneté rend précieux, et qui par leurs dates appartiennent aux derniers siècles de cette première partie. La seconde est à vrai dire le corps principal de l'ouvrage; elle met en lumière tous les documens de la communauté marseillaise. Ces deux parties répondent à deux périodes : l'une, commençant avec Marseille et finissant au dixième siècle, est celle qui embrasse les six premières époques : 1° les Grecs, 2° les Romains, 3° les Goths et les Bourguignons, 4° les Mérovingiens, 5° les Carlovingiens, 6° les rois d'Arles et de Provence. L'autre partie allant du dixième siècle jusqu'à nos jours embrasse aussi six époques : 1° les comtes de Provence, 2° les rois de France, 3° la république, 4° l'empire, 5° la restauration, 6° la révolution de juillet. Dans chaque époque de la seconde partie, chaque siècle est le plus souvent traité à part; il y a d'abord un exposé des faits, ensuite un classement chronologique des documens. Les faits, autant qu'il se peut, sont liés aux pièces par des notes de concordance. De plus, les auteurs ont publié deux tables à la fin de ce premier volume : l'une est chronologique et l'autre générale, alphabétique et par ordre de matière. Ces deux tables seront fondues en une seule à la fin de l'ouvrage, laquelle réunira l'ordre chronologique à celui des matières. Pour arriver à la pièce on aura donc deux moyens : la date et l'objet.

Tel est le fil qui doit conduire le lecteur dans l'exploration de cette collection de documens.

## ANTIQUITÉS.

**Description de quelques vases peints étrusques, italiotes et grecs, par H. D. de Luynes, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Paris, 1840, in-fol.**

Dans un court avertissement qui précède le texte de cet ouvrage, M. le duc de Luynes a soin de faire remarquer qu'en formant la petite collection qu'il publie, il ne s'est pas proposé un but scientifique, mais que son objet principal a été de réunir les vases dont le dessin est pur, noble et vrai; car l'expérience lui a démontré que les vases de cette sorte resteront toujours rares, tandis que ceux qui n'ont que le mérite des sujets curieux finissent par devenir fort communs. Quelques vases singuliers, ajoute-t-il, par leur fabrique ou par leurs sujets, sont venus se ranger auprès des premiers; je les ai fait graver ensemble, les uns pour la science, les autres pour l'art.

On pourrait croire, d'après ces paroles de l'habile éditeur, que son livre s'adresse plus spécialement aux artistes et aux amateurs qu'aux antiquaires, et que, s'il satisfait le goût, il est peu intéressant pour la science. On se tromperait beaucoup, à notre avis, si l'on jugeait de la sorte. M. le duc de Luynes, qui s'est placé si haut dans la littérature sérieuse, n'a pas l'habitude de faire les choses à demi, et surtout lorsqu'il s'occupe d'archéologie. On retrouve dans tout ce qu'il écrit les rares qualités qui le distinguent : nous voulons dire une érudition ingénieuse unie à la connaissance approfondie des monumens et des procédés des arts du dessin, l'amour du beau, la sûreté du coup d'œil, enfin ce tact d'artiste qui, chez lui, vient en aide à la sagacité du savant. Voilà pourquoi les observations qui accompagnent les vases étrusques et italiotes, bien

que très-simples et très-courtes, ont aussi leur valeur, même au point de vue scientifique; c'est là ce qui leur donne tant de justesse et de solidité.

Dire combien l'exécution matérielle de cet ouvrage, qui renferme quarante-cinq planches gravées en taille-douce, est satisfaisante, serait pleinement inutile. Les précédentes publications de M. le duc de Luynes nous ont appris tout ce qu'on pouvait attendre de lui en ce genre. Parmi les vases inédits, nous indiquerons comme devant à notre avis attirer plus particulièrement l'attention : planche I, *la mort de Cyrus*, remarquable par l'élégante finesse de l'exécution; prise autour d'une amphore de Vulci. Planche VIII, *la querelle d'Hercule et de Geryon*, où l'on trouve uni à la liberté de la forme un grand caractère de dessin. Amphore tyrrhénienne de Vulci. Planche XIII, un char de guerre quadrige, vu de face, conduit par un *auriga* vêtu de blanc. Outre que ce quadrige est curieux par son raccourci qui donne l'intelligence de la construction des chars chez les anciens, on ne peut trop admirer la fierté et l'aspect monumental de ce groupe. Amphore de Vulci. Planche XIX et XX, *le combat des dieux et des géants*, sur une cylix de Vulci, grande composition qui se distingue entre toutes celles du même genre par l'absence de Jupiter, et la répétition de Neptune à l'intérieur et à l'extérieur de la coupe. Planche XXIII, *Neptune qui s'avance d'un air menaçant vers un jeune homme*, peinture d'un style puissant et nerveux; *nola amphore* (Lancella). Planche XXX, *la paix (Irène) entre deux satyres*. Pl. XXXI, *Ariadne entre deux satyres*. Ces deux peintures qui se trouvent sur la face et le revers d'un scyphus de l'Apulie d'une grande dimension ont été expliquées autrement par M. de Witte (catalogue Magnoncourt). Du reste, indépendamment d'un excellent caractère de dessin, et de la justesse et du naturel des attitudes, elles possèdent encore un autre genre de mérite, car elles démontrent d'une manière frappante, à notre avis, et nous en avons déjà un exemple dans la planche XIV, le grand parti que les anciens savaient tirer de la symétrie, si décriée chez les artistes mo-

dieux, et qui était pour eux un des moyens les plus sûrs d'atteindre au grandiose. Planche xxxvi, *Vulcain ramené dans l'olympe par Bacchus, et suivi d'un nombreux cortége de Satyres et de Ménades*, composition élégante, pleine de feu et de mouvement. Au nombre des vases déjà connus, nous citerons le fameux cratère d'Agrigente, planche xxx. Ce cratère a été publié par M. Raoul-Rochette, *Annali de l'Inst., archéolog.*, I, p. 139, et le savant Dorcia y reconnaît Neptune accueillant le vainqueur isthmique, Thésée son fils, qui s'est précipité dans les flots pour y chercher l'anneau du roi de Crète, tandis que selon M. Panofka, l'Éphèbe auquel Poseidon ou Nérée donne la main serait Palémon. (*Annali archéolog.*, v, 364.) Nous devons à M. le duc de Luynes une nouvelle explication de ce vase, car il voit ici, au lieu de Thésée et de Palémon, Vulcain, chez les divinités de la mer, et, pour reconnaître le dieu artiste, il se fonde sur trois signes caractéristiques, la chevelure, le vêtement, et une ligature au pied droit qui indique la claudication.

E. Vinet.

**Religions de l'antiquité considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques; ouvrage traduit de l'allemand du docteur Frédéric Creuzer, refondu en partie, complété et développé par J. D. Guigniaut, membre de l'Institut de France, etc., etc. Tome III, 2e partie. — Paris, 1841. In-8° de 831 p.**

Il y a des livres dont l'apparition est un véritable événement pour la science, et parmi ceux qui à des titres divers se sont emparés de l'estime, nous dirons même de l'admiration des vrais savants, en même temps qu'ils armaient la critique, celui du docteur Creuzer mérite surtout d'être signalé. Lors de sa publication, il y a trente ans, l'Allemagne s'émut, de vives controverses s'élevèrent, des esprits éminents prirent part à un débat dans lequel les plus grandes questions sur l'histoire de l'esprit humain se trouvaient engagées. En effet,

pénétrant dans les profondeurs du passé plus avant que ses devanciers, Creuzer venait de fonder une doctrine, qui, de quelque manière qu'on la juge, conservera toujours le précieux avantage d'avoir donné une impulsion puissante aux études sur l'antiquité.

Dans ce système, deux formes principales sont présentées comme servant d'enveloppe à toutes les idées religieuses ou philosophiques des anciens : ces deux formes sont le symbole et le mythe. Par le symbole en entend l'idée revêtue de formes corporelles; le mythe c'est la tradition, mais celle qui repose non-seulement sur les faits historiques, mais encore sur les faits physiques, moraux et intellectuels, ou qui cherche à expliquer certaines expressions dont l'acception véritable a cessé d'être comprise. Dans le symbole l'idée revêt une enveloppe matérielle, afin d'arriver plus sûrement à l'esprit en frappant les yeux. Le mythe est aussi à la rigueur une image, mais qui s'adresse purement à l'intelligence.

Maintenant où trouver l'origine de ces formes énigmatiques? comment en expliquer l'emploi ? Pour cela, il est nécessaire de remonter à l'une des lois fondamentales de notre nature. L'homme est enclin à tout matérialiser, et pour agir sur son esprit il faut parler à ses sens. C'est ce que comprirent les prêtres-rois, premiers instituteurs religieux du peuple grec. C'est pourquoi ils se servirent de l'emblème et de l'allégorie, c'est-à-dire d'une forme populaire sous laquelle ils voilaient certaines vérités supérieures, afin de les rendre plus accessibles à la faible intelligence des hommes encore grossiers. Cette antique théologie se révéla au peuple dans des hymnes religieux, et ces chants sacrés constituèrent les formes primitives du culte hellénique. Du reste, on peut considérer les brillantes légendes racontées par les poëtes, comme l'abus ou plutôt comme l'altération du symbole, car même lorsqu'on eût perdu le principe et le sens des traditions religieuses, le génie des Grecs s'exerça avec une merveilleuse habileté à vivifier les récits ingénieux sous lesquels se déguisaient les hautes leçons de la sagesse primitive. Toutefois

celle-ci se conserva dans les oracles, dans les mystères et même sous le voile des allégories néoplatoniciennes. Si on demande comment ces chantres-rois parvinrent à posséder ces sublimes notions au milieu des ténèbres de la période pélagique, Creuzer répondra que parmi ces hommes supérieurs les uns avaient été chercher la sagesse au dehors de la Grèce, tandis que les autres l'avaient apportée de l'étranger.

Ici nous signalerons un des points fondamentaux de cette doctrine. Nous voulons parler de la manière dont on y envisage les rapports de l'Orient et de l'Occident, et de la part d'influence qu'on leur attribue dans la formation des antiques croyances helléniques, question délicate qui depuis longtemps préoccupe l'Allemagne, et dont la solution, telle que la donne la *symbolique*, a soulevé des critiques aussi passionnées que savantes. Chez M. Creuzer l'Orient explique la Grèce. Pour trouver les sources les plus pures de la mythologie hellénique, il rémonte jusqu'à l'Égypte et à l'Inde, où selon lui s'élaborèrent au sein des institutions sacerdotales toutes les grandes conceptions religieuses dont la base est le monothéisme ou l'unité suprême. Celles-ci, importées dans l'Occident par des voies diverses, mises en contact avec l'esprit mobile des Grecs, constituèrent les élémens du brillant système de fables créé par le plus ingénieux des peuples.

Un ouvrage d'un genre aussi élevé ne pouvait rester ignoré en France. Il est vrai que peu de personnes étaient capables de nous faire connaître d'une manière complète ce livre si riche en rapprochemens, si fécond en résultats nouveaux, et dans lequel un esprit étendu mettait en œuvre toutes les ressources d'une érudition immense. Par un bonheur peu commun, cette tâche délicate a été remplie avec une incontestable supériorité : un de nos savans les plus distingués, qui joint à une rare faculté de généraliser un remarquable talent d'analyse, un véritable philologue, ou pour mieux dire un érudit philosophe s'est dévoué généreusement à cette difficile entreprise. Mais non content de reproduire le texte de Creuzer avec clarté, élégance et précision, M. Guigniaut a voulu, autant

qu'il était en lui, faciliter l'intelligence d'un livre dont le sujet malheureusement est trop peu connu de ce côté-ci du Rhin, et il a tenté de populariser le *symbolique*, parmi les hommes sérieux de notre pays. Dans ce but il s'est proposé deux choses : d'abord d'approprier au goût français le travail de l'écrivain allemand, ensuite de compléter sa théorie et de la rendre plus lumineuse à certains égards. Ainsi, en premier lieu, il a établi une nouvelle division du texte, quelquefois aussi une nouvelle division des matières; par exemple, en traitant de la religion de l'Inde avant celle de l'Égypte et de la Perse contrairement à la marche suivie par Creuzer, changement grave dans l'ordonnance générale de l'ouvrage que M. Guigniaut motive par la nécessité de donner une expression plus franche à la pensée de l'auteur sur l'histoire et l'enchaînement des religions. En second lieu, il s'est appliqué dans de nombreuses annotations à développer, justifier et parfois même à réfuter, ce qu'il fait de la manière la plus heureuse, les idées de l'écrivain allemand. Ces études si remarquables au point de vue de la philologie et de l'archéologie présentent en outre le résumé de tous les travaux publiés jusqu'à ce jour, soit en Allemagne, soit ailleurs, et qui se rattachent d'une manière ou de l'autre aux sujets dont traite la Symbolique. Grâce à ces précieux compléments, où la solidité du jugement et la pénétration ne le cèdent en rien à l'étendue du savoir, l'ouvrage de M. Creuzer est devenu, entre les mains de son habile et savant traducteur, une sorte d'encyclopédie dans laquelle on trouve, indiquées pour le moins, la plupart des questions relatives à la mythologie, à la théologie des anciens et aux origines de l'histoire.

Le livre de M. Guigniaut est dédié à M. Cousin. Cet hommage s'adresse surtout à celui qui le premier développa les doctrines philosophiques avec lesquelles l'érudition allemande est si étroitement unie. Mais si M. Cousin, à ce titre, s'est placé bien haut dans l'estime de tous les amis des lettres, l'habile philologue qui le premier aussi nous a initiés au mouvement aussi rapide que fécond des études de la docte Alle-

magne sur l'antiquité, s'est acquis des droits à leur reconnaissance. En achevant le beau monument érigé à la science des religions par l'illustre professeur de Heidelberg, en y faisant pénétrer la lumière, M. Guigniaut a scellé l'alliance de l'érudition allemande et de l'érudition française.

Nous croyons essentiel, en annonçant le tome troisième des *Religions de l'antiquité*, d'indiquer sommairement à nos lecteurs le contenu des volumes publiés antérieurement; c'est le meilleur moyen de leur faire connaître les vastes proportions de ce travail aussi utile que curieux. Le tome premier, qui a paru en 1825, comprend d'abord une introduction où l'on traite notamment des influences qui ont présidé à l'instruction religieuse des peuples et des deux grandes formes de la doctrine religieuse, c'est-à-dire du symbole et du mythe. L'auteur passe ensuite à la religion de l'Inde. Il examine ses éléments fondamentaux, s'occupe du Lingam, de la Trimourti de Brahma, expose la doctrine de l'émanation et présente les principaux caractères du sivaïsme. Vient ensuite tout ce qui se rattache aux cosmogonies des Indous, à Vichnou, à ses incarnations et à ses enfans, à Brahma, à ses incarnations et à son double caractère, et enfin aux divinités inférieures qui complètent la théorie brahmanique, ainsi que l'exposé de la métaphysique religieuse des Brahmanes. Après l'Inde on trouve la Perse. Ici il est question des deux principes, Ormuzd et Ahriman, du système des mages, de la morale et de la liturgie des anciens Perses, des symboles et des mythes qui se rattachent à la religion d'Iran, enfin de Mitra-Mithras, divinité mâle et femelle, révérée par la plupart des peuples orientaux, et que l'on envisage dans ses rapports tant avec les plus anciennes traditions des Égyptiens et des Grecs qu'avec la doctrine de Zoroastre. De la Perse nous arrivons à l'Égypte. Indépendamment du système général des divinités égyptiennes, on expose dans cette section le mythe d'Isis et d'Osiris au point de vue physique et astronomique, le dualisme égyptien représenté par Typhon, Sem-Hercule et Basiris, et la science égyptienne sous le symbole d'Anubis-Tot-Hermès.

La seconde partie du tome Ier est entièrement consacrée aux notes et éclaircissemens sur le premier volume. Donner la plus simple analyse de cet important travail, tout personnel à M. Guigniaut, nous serait impossible; le temps et l'espace nous manquent. Nous ne pouvons qu'indiquer quelques-unes de ces savantes dissertations. Par exemple, les notes 6 et 7 de l'introduction sur l'architecture symbolique des anciens et des modernes, et l'emploi allégorique des couleurs. La note 15 du premier livre sur la légende de Boudha et sur les différens systèmes de philosophie des Hindous. La note 4 du second livre, qui renferme la comparaison de la doctrine du Zendavesta avec celle des Védas. La note 8, où il est question des travaux de M. de Hammer sur le culte de Mithra. La note 6 du troisième livre, où l'on expose principalement, d'après M. Gœrres, le système de la théologie égyptienne. La note 10, où l'on trouve l'analyse des découvertes de M. Champollion le jeune sur les hiéroglyphes et les autres écritures de l'Égypte. Et enfin la note 13, où l'on expose les discussions modernes sur l'antiquité de l'astronomie égyptienne, etc., avec l'analyse des travaux de la commission d'Égypte.

La première partie du tome second, publiée en 1829, est consacrée aux religions de l'Asie occidentale et de l'Asie-Mineure, telles, par exemple, que la religion des Phéniciens, comme aussi aux cultes dominant dans la Syrie, la Babylonie, la Phrygie, l'Arménie et le Pont. Les cultes de la Diane d'Éphèse et de l'Apollon Lycien y sont envisagés tant dans leur origine orientale que dans leur propagation en Grèce et ailleurs. On y traite également des mythes de Persée et d'Hercule, considérés dans leur passage d'Orient en Occident. Enfin les légendes de l'île de Chypre et la religion de Carthage y sont l'objet d'un examen détaillé. Le récit du développement primitif des religions jusqu'au siècle d'Homère et d'Hésiode vient se placer à côté. Là figurent les premiers instituteurs de la Grèce, les Dactyles Idéens, les Telchines et les Cabires de la Samothrace. En regard, on trouve le tableau des anciennes religions de l'Italie, principalement dans leur rapport avec la

Grèce, ce qui donne occasion à l'auteur d'entrer dans les détails les plus intéressans sur la religion des Étrusques.

Les grandes divinités de la Grèce, Jupiter, Junon, Neptune, Minerve, etc., et leurs analogues en Italie, occupent la seconde partie du tome deuxième, publiée en 1835. La première partie du tome troisième, qui a paru en 1838, contient les doctrines grecques sur les héros, les démons, sur Pan, les Muses, l'Amour, Psyché, et les initiations de Thespis. On y traite en outre de la religion de Bacchus, envisagée dans son origine et dans ses développemens historiques, des cosmogonies orphiques, puis des mystères, mais principalement de ceux de Bacchus. Enfin la seconde partie du tome troisième est consacrée au culte de Cérès et de Proserpine, et à l'exposition des doctrines religieuses d'Éleusis. Un appendice dans lequel l'esprit du paganisme est mis en opposition avec celui du christianisme, termine cette partie, et sert de conclusion à tout l'ouvrage.

Cette seconde partie du tome troisième complète la publication du texte proprement dit de la Symbolique. Mais si le traducteur a maintenant accompli sa tâche, il reste au savant interprète des *Religions de l'antiquité* à mettre la dernière main au travail qui lui est personnel; aussi nous promet-il pour les prochaines publications : 1° Les éclaircissemens des livres IV, V, et VI, qui traitent, ainsi que nous l'avons vu plus haut, des religions de l'Asie-Mineure et de l'Italie. Ces éclaircissemens compléteront le tome II de l'ouvrage. 2° Le livre IX et dernier, qui en sera la récapitulation générale et développée, plus les éclaircissemens des livres VII, VIII, qui contiennent les mystères de Bacchus, de Cérès et de Proserpine, et ceux relatifs au livre IX ; la table alphabétique des matières par où se trouvera terminé le tome III. 3° Le discours préliminaire qui doit prendre place à la tête du tome Ier, et où l'on trouvera l'indication des théories nouvelles sur la philosophie des religions depuis Schelling jusqu'à Hegel, depuis Baur jusqu'au fameux docteur Strauss. 4° Enfin un discours

destiné à former l'introduction spéciale du tome IV ou de la partie archéologique.

Ceci nous conduit à dire un mot d'une notable amélioration qui donne un nouveau prix aux *Religions de l'antiquité*. L'atlas de l'édition allemande de la *Symbolique*, publié à Darmstadt en 1819, renferme seulement 50 planches, contenant environ 150 sujets, tandis que les trois cahiers déjà publiés comme complément de la *Symbolique* française renferment 86 planches où l'on trouve représentés près de mille sujets. Le tact si sûr de M. Guigniaut lui avait appris depuis longtemps que l'archéologie est une des lumières les plus sûres de la mythologie, ce que les philologues allemands n'ont pas toujours su comprendre; aussi s'est-il empressé de mettre à profit pour son livre un ouvrage connu de tous les antiquaires, la Galerie mythologique de Millin; mais il a eu le soin de la purger des monumens suspects, de l'enrichir de plusieurs morceaux nouveaux, et de refaire dans toutes ses parties l'explication des planches. Le troisième cahier, publié tout récemment, contient, entre autres sujets inédits, *Rendure-Anesidora*, représentée sur la célèbre coupe du cabinet de M. de Magnoncourt. On y trouve aussi plusieurs monumens d'un haut intérêt, en ce qu'ils nous font connaître les rapports de l'antiquité figurée chrétienne avec le paganisme.

E. Vinet.

*Monuments arabes et mauresques de Cordoue, Séville et Grenade*, par M. Girault de Prangey. 1 vol. grand in-fol. — Paris, 1836-1839; prix : 115 fr. — *Essai sur l'architecture des Arabes et de Maures en Espagne, en Sicile et en Barbarie*, par le même. Un vol. grand in-8° avec 28 planches. Paris, 1841; prix : 28 fr.

L'article suivant est extrait d'un excellent travail de M. Reinaud, publié dans le *Journal asiatique* du mois d'avril 1842. L'auteur nous a permis de le reproduire en partie, permission

dont nous nous sommes empressés de profiter, parce qu'il fait parfaitement connaître l'ouvrage de M. Girault de Prangey.

Ce volume se compose de quatre parties. La première partie est un précis des événemens qui ont signalé l'occupation de l'Espagne par les musulmans, depuis leur première entrée dans la Péninsule, au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle de notre ère, jusqu'à la prise de Grenade par Ferdinand le Catholique, vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Ce tableau, disposé dans un ordre chronologique, sert à donner une date aux considérations d'art auxquelles l'auteur se livre dans le cours du volume. Il trouve, dans la deuxième partie, un aperçu général des édifices de tout genre, élevés par les Arabes et les Maures. La quatrième partie renferme vingt-huit planches, avec une explication particulière; ces planches sont destinées à appuyer les idées que l'auteur a vues émises précédemment sur la variation et la succession des formes et des ornemens architectoniques. On n'y remarque pas seulement des échantillons de l'art arabe et maure dans la Péninsule; il s'y trouve aussi quelques dessins d'édifices musulmans de Sicile et d'Afrique. Quelques-unes de ces planches offrent des inscriptions arabes qui, plus d'une fois, jettent un jour sur l'histoire du monument lui-même. Quant à la troisième partie, c'est une espèce d'appendice à l'ouvrage; cet appendice, qui renferme les pièces de vers arabes, sculptées ou peintes sur certaines portions de l'Alhambra, a pour auteur un jeune orientaliste, M. Dozenbourg, qui déjà a donné des preuves de son zèle et de son savoir, et à qui M. Girault de Prangey a bien voulu fournir cette nouvelle occasion de se rendre utile.

Parlons d'abord de la deuxième partie, qui offre le résultat des observations et des lectures de l'auteur, et qui ne peut manquer d'appeler l'attention des hommes de l'art. M. Girault de Prangey signale trois époques bien marquées dans l'histoire de l'architecture chez les peuples musulmans de l'Occident. Vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle de notre ère, sous Abdérame I<sup>er</sup>, lorsque l'Espagne commence à jouir des bienfaits d'une autorité bien assise, et que l'esprit arabe est encore dans toute sa

force, on voit accourir, à Cordoue, des hommes de Syrie, d'Égypte et de Mésopotamie, qui étaient restés fidèles à la cause des Ommyades; ces hommes s'établissent dans la Péninsule, et, à l'exemple d'Abdérame, leur plus grande joie est de multiplier la reproduction des objets qui avaient frappé leurs regards dans leur première patrie. Des rapports nombreux qui se forment entre l'Orient et l'Occident dérive le genre d'architecture dont il reste encore de précieux vestiges. Suivant plusieurs écrivains arabes, c'est Abdérame lui-même qui traça le plan de la mosquée de Cordoue; il voulut que cette mosquée fût semblable à celle que sa famille avait élevée à Damas, et qu'elle l'emportât en magnificence et en grandeur sur la mosquée que les ennemis de sa famille, les Abbassides, faisaient en ce moment construire à Bagdad, leur nouvelle capitale. La mosquée de Cordoue existant encore, et les additions et changemens qui y ont été fait successivement n'empêchant pas d'en distinguer le caractère primitif, il est facile de reconnaître le style qui marqua la première époque de l'art musulman dans la Péninsule. Ce qui a d'abord frappé M. Girault de Prangey dans la mosquée de Cordoue, c'est une partie de la disposition des basiliques chrétiennes à cette époque. L'église de Saint-Ambroise, à Milan, et la cathédrale de Salerne, précédées l'une et l'autre d'une vaste cour entourée de galeries, semblent n'avoir pas été étrangères au plan adopté par Abdérame. Il y a plus: les églises décrites par Eusèbe de Césarée, dans sa vie de Constantin, édifices qui réunissaient des cours, des portiques, des fontaines et des logemens pour les prêtres, ont conduit naturellement aux mosquées de Jérusalem, de Damas et de Fosthath, et devaient être imitées d'autant plus facilement qu'elles se prêtaient davantage aux besoins du nouveau culte. L'imitation des édifices chrétiens et romains ne portait pas seulement sur l'ensemble. Le nombre et la richesse des édifices laissés par les Romains, d'une part, et de l'autre, la difficulté qu'un peuple à peine sorti de la vie nomade aurait eue à rassembler des matériaux entièrement nouveaux, forcèrent Abdérame à recueillir et à

mettre en œuvre les débris des monumens de l'antiquité, monumens dont la plupart ne pouvaient être d'aucun usage aux conquérans.

La première période de l'architecture arabe en Espagne dura un peu plus de deux siècles, et, par les variations auxquelles le goût donna naissance, changemens qui se remarquent dans la mosquée de Cordoue, on peut dire que, pendant tout ce temps, elle reproduisit assez fidèlement les tâtonnemens et la marche de l'art chrétien à la même époque. Mais, à partir de la dernière moitié du xe siècle, on voit se développer le goût pour les décorations éclatantes et surchargées de détails. M. Girault de Prangey cite, comme l'exemple le plus frappant de cette phase de l'art, la chapelle de la mosquée de Cordoue, connue aujourd'hui sous le nom de Villaviciosa. Or, d'après une inscription arabe, cette chapelle fut décorée sous la calife Hakem, vers l'an 965 de notre ère. La chapelle Villaviciosa résume toutes les connaissances acquises par les Arabes, à la fin du xe siècle, dans les diverses parties de la construction et de l'ornementation. A la chute du califat de Cordoue, dans la première moitié du xie siècle, lorsque l'Espagne musulmane se fut partagée en plusieurs principautés, et que la discorde eût pris la place de l'ordre et d'une puissante concentration de forces, l'art se ressentit nécessairement de cette nouvelle situation. Bientôt les chrétiens refoulés jusque là au nord et au nord-est de la Péninsule, se montrèrent menaçans, et en 1085 les princes musulmans, réunis à Séville, se virent dans la nécessité d'appeler au secours de l'islamisme Youssouf, fils de Taschefyn, fondateur de la ville de Maroc et maître du nord-ouest de l'Afrique. A partir de ce moment, l'Espagne musulmane, soumise à l'influence des Africains, vit s'affaiblir peu à peu l'esprit arabe, et c'est alors que se développa dans les arts un nouveau caractère, auquel M. Girault de Prangey donne le nom de maure ou moresque. Les monumens romains, qui pendant longtemps avaient fourni des matériaux pour les nouvelles constructions, n'offraient plus les mêmes ressources. Le goût de

la variété et un luxe toujours croissant d'ornements avaient fait dédaigner les anciens principes.

M. Girault de Prangey place le moment où le nouveau système acquit tout son développement, dans la dernière moitié du XII^e siècle, sous la dynastie des princes Almohades, qui régnaient également sur l'Espagne et sur la partie nord-ouest de l'Afrique. Une circonstance qui contribua à donner à la deuxième période de l'architecture arabe un caractère nouveau, c'est l'importance qu'acquirent les inscriptions, employées comme branche d'ornementation. Sur les parties les plus anciennes de la mosquée de Cordoue, on voit dominer l'écriture kouffique, écriture d'un trait mâle et à lignes droites. Peu à peu l'écriture kouffique se mêle aux ornements capricieux qui l'entourent. Enfin, cette écriture fait place aux caractères neskhys ou cursifs, caractères bien plus légers de forme, et qui se combinent mieux avec les fleurs et les entre-lacs. L'écriture neskhy, comparée au kouffique, rappelle l'élégance de notre écriture cursive, opposée à la sévérité d'aspect des anciennes lettres onciales. Mais la deuxième période de l'art arabe de l'Occident ne reçoit de M. Girault de Prangey que le nom d'époque de transition. En effet, l'art ne tarda pas à subir une nouvelle transformation, et malheureusement si ce fut la plus belle, ce fut aussi la dernière. Tolède, Saragosse, Mérida et, plus tard, Séville, étaient rentrées sous la loi de l'Évangile. Cordoue elle-même, Cordoue, le sanctuaire des musulmans de la Péninsule, devait bientôt éprouver le même sort. Au milieu de la décadence générale de l'islamisme en Espagne, il s'était formé un nouvel État au pied des montagnes qui, à l'est de Séville, font face à la mer Méditerranée. La capitale du royaume était Grenade, et le fondateur du nouvel État était un prince éclairé et ami des arts. A mesure qu'une contrée se soumettait à l'Évangile, une partie des habitans cherchaient un refuge dans les provinces de Grenade; le territoire du royaume était fertile; l'industrie y avait acquis un large développement. La population s'accrut prodigieusement, les sources de la richesse publique devinrent de plus en

plus abondantes, et le prince qui présidait au mouvement profita de ces avantages pour embellir sa capitale. Comme l'impulsion donnée par le fondateur de la dynastie se maintint, nous ses descendans, pendant un siècle et demi, la ville de Grenade ne tarda pas à devenir le séjour le plus poli et le plus brillant des provinces musulmanes de l'Occident. Les plus beaux échantillons de l'art mauresque à cette époque existent à l'Alhambra. On peut encore citer certaines portions de l'Alcazar de Séville, qui fut à la même époque restauré par les ordres de Pierre le Cruel; ces portions, exécutées, à ce qu'il paraît, par des artistes musulmans, peuvent, suivant M. Girault de Prangey, entrer en comparaison avec ce que l'art a produit de plus beau à Grenade.

L'Alhambra, colline située auprès de Grenade, et où se trouvait la demeure des rois, est ainsi appelée du mot arabe *alhamra*, qui signifie *la rouge*. Telle est en effet encore à présent la teinte de ses murailles, qui sont construites en tapia, c'est-à-dire avec une espèce de mortier mêlé de petites pierres, et que le temps et le soleil ont coloré d'une manière admirable. Les constructions commencèrent vers le milieu du treizième siècle, et se poursuivirent jusque vers la fin du quatorzième siècle, époque où la discorde et les guerres intestines absorbant toutes les ressources, il devint impossible de continuer des travaux si longs et si coûteux. M. Girault de Prangey a eu soin, dans ses descriptions, d'indiquer l'époque à laquelle chaque partie de l'Alhambra a été construite. Il cite à cette occasion certaines inscriptions, dont quelques-unes étaient inédites. D'un autre côté, séduit à la vue de tant de merveilles, il a senti sa verve s'animer, et il laisse les impressions qu'il éprouve s'épancher sous sa plume.

Une partie de l'ancienne résidence des rois de Grenade est maintenant détruite. Quelques corps de bâtimens furent sacrifiés dans la première moitié du seizième siècle, pour faire place à un palais bâti dans le goût de l'époque, et que l'empereur Charles-Quint voulait opposer au chef-d'œuvre de l'architecture maure. D'autres parties ont été successivement mi-

nées par le temps ou détériorées par des restaurations malhabiles. Mais il reste des débris assez imposans pour donner une idée du goût qui régnait à la cour de Grenade, et cette idée suffit pour justifier et satisfaire le souvenir gracieux que le seul nom d'art mauresque a laissé dans tous les esprits.

On aurait tort de comparer l'Alhambra et les autres édifices mauresques aux monumens de l'antique Égypte et de l'ancienne Rome, et à nos cathédrales du moyen âge. Ici dominent les grandes masses, là la légéreté ; ici une solidité quelquefois accompagnée de lourdeur, là une élégance capricieuse et souvent des proportions mesquines. Mais si les monumens, et c'est là le plus beau privilége de l'architecture, sont faits pour réfléter les mœurs, les usages et la civilisation du peuple qui les éleva, nul édifice, mieux que l'Alhambra, ne révèle le caractère d'une nation oisive, galante, ingénieuse, comme l'étaient les Maures de cette époque. L'extérieur des édifices mauresques, simple, presque sans décoration, et à peine percé de quelques fenêtres, fermées par des treillages, rappelle partout la vie sédentaire et purement intérieure que commandaient au Maure sa religion et ses habitudes. Aussi, à Grenade il n'y avait guère, en fait d'édifices publics, que des mosquées, des colléges et des bains, et là encore, comme dans les habitations privées, tout l'éclat des décors, toutes les recherches du luxe étaient pour l'intérieur. Rien, au dehors de l'Alhambra, n'annonce la salle des ambassadeurs ou celle des deux sœurs ; l'entrée même de l'Alhambra n'offre qu'un arc immense, orné de quelques emblèmes et d'une inscription renfermant le nom du prince qui l'avait fait élever.

Au palais de l'Alhambra étaient annexés des bains, accompagnement nécessaire de toute grande habitation musulmane. Il existe des restes d'édifices semblables à Mayorque et ailleurs. Les bains de l'Alhambra se trouvaient à quatre mètres au-dessous du niveau de la cour des lions et de celle de l'Alberca ; l'humidité, le manque de réparations, d'une part, et, de l'autre, des réparations mal dirigées, les ont dénaturés. M. Girault de Prangey a pourtant reconnu dans l'ensemble

une imitation des bains antiques. M. Girault de Prangey fait quelques observations analogues par rapport à la distribution des maisons de Grenade, dont quelques-unes ont conservé, malgré l'effet du temps et des révolutions, leur aspect primitif; ces maisons ressemblent à celles qu'on voit encore sur les côtes d'Afrique. Elles ont à l'entrée, du côté de la rue, un vestibule plus ou moins étroit et obscur, véritable *atrium* des Romains, lequel aboutit à un patio ou *cavædium*, et celui-ci offre sa fontaine jaillissante entourée d'orangers, ainsi que ses galeries à colonnettes, servant d'entrée aux salles disposées tout autour de la cour. Souvent encore, comme au temps des Maures, les chambres et les salles ne reçoivent du jour que de l'intérieur, du côté du patio; du côté de la rue, les habitations offrent un mur entièrement nu, ayant à peine quelques ouvertures fermées par des grilles.

Nous avons dit que, dans sa seconde publication, M. Girault de Prangey avait reproduit les dessins de quelques monumens d'origine arabe ou maure qu'on remarque aujourd'hui à Palerme, à Tunis et à Alger. Les monumens de Palerme consistent dans les édifices connus vulgairement sous le nom de la Ziza et la Cuba. Malheureusement, ces édifices ont subi en quelque partie des modifications considérables, et il n'est pas facile de faire la part de ce qui remonte au plan primitif. Pour ce qui concerne la Cuba, une grande partie n'est que ruines. Tunis possède sans doute encore des restes des vastes édifices qui furent élevés à l'époque où la puissance et la richesse, s'éloignant de Fez, de Maroc, de Séville et de Cordoue, avaient fait de cette ville la capitale de l'Afrique occidentale. Les voyageurs citent de plus l'antique mosquée bâtie à Cayroan, dans l'intérieur des terres, et qui fait considérer cette ville comme le sanctuaire du Magreb. Mais en vain M. Girault de Prangey a essayé de se faire ouvrir la porte des édifices religieux; tous ses efforts ont été inutiles. M. Girault de Prangey a signalé quelques différences entre l'architecture des Arabes et des Maures de l'Occident et celles des musulmans de l'Égypte et de la Syrie. Il est certain que les édifices

du Caire, notamment les mosquées, qui offrent une succession presque non interrompue, depuis le septième siècle de notre ère jusqu'à ces derniers temps, présentent un aspect différent de celui que nous avons signalé. On remarque dans les mosquées du Caire une connaissance plus avancée de la mécanique et un choix mieux entendu des matériaux; mais d'un autre côté, dans l'ornementation en général, dans la délicatesse et le goût des dessins, dans l'emploi des inscriptions surtout, considérées comme décorations, le Caire semble n'offrir aucun monument qui surpasse ou égale même l'Alhambra. Les rapprochemens que M. Girard de Prangey a essayés mériteraient d'être étendus aux édifices élevés par les mahométans en Mésopotamie, en Perse et jusque dans l'Inde. Chacune de ces contrées, en effet, imprime sans doute un caractère particulier aux monumens dont elle couvrit son sol. Mais nos connaissances, à cet égard, sont loin d'être assez avancées pour pouvoir établir une appréciation générale. Il faut attendre que des artistes habiles aient relevé au moins quelques échantillons de l'art propre à chaque pays. M. Girault de Prangey se dispose à pousser ses excursions du côté de l'Orient. Préparé comme il est, nul n'est mieux en état que lui de résoudre une si vaste question.

Maintenant nous allons nous occuper de l'appendice qui traite des inscriptions arabes en vers de l'Alhambra. Nous avons dit que cet appendice a pour auteur M. Deraburg. Ces inscriptions se lisent encore, en partie, dans les frises, sur les soubassemens et autour des fenêtres de la salle des ambassadeurs, de la salle des deux sœurs et du cabinet des infantes; quelques-unes sont placées au-dessus de la porte du jugement et sur la tour de Comares; d'autres ont été sculptées sur le rebord du bassin de la cour des Lions. Le reste de ces inscriptions a péri avec les édifices qui les portaient. Outre ces inscriptions, il y en avait d'autres qui sont citées par les écrivains arabes; il est probable qu'en explorant avec soin les différens corps de bâtimens de l'Alhambra qui sont encore debout, on en retrouverait des fragmens; mais, sans doute, la

meilleure partie a péri sans retour. Ces inscriptions, tant celles qui sont citées dans l'appendice que celles qui ne le sont pas, ont, en général, pour auteurs les poètes les plus en faveur à la cour du prince, à qui on est redevable de la construction de l'édifice; quelquefois les vers étaient composés à cette intention; d'autres fois on empruntait un certain nombre de vers aux pièces qui jouissaient de la vogue, et on joignait à ces vers d'autres vers composés sur le même mètre et sur la même rime, et qui devaient compléter la pensée.

Les inscriptions en vers de l'Alhambra furent d'abord publiées en espagnol par le père Echeverria, dans son ouvrage intitulé *Paseo por Granada*, deux volumes in-8°, Grenade, 1814. Le père Echeverria, bien qu'orientaliste peu exercé, retrouva sur place la plupart des vers relevés par Castillo; il en remarqua même quelques-uns qui avaient été omis par celui-ci; enfin, il fit quelques changemens à la traduction de Castillo. Don Pablo Lozano, bibliothécaire du roi d'Espagne, fit connaître le premier le texte des inscriptions, en 1804, dans le recueil intitulé *Antigüedades arabes de España*. Lozano traite de *Desfiguradas y voluntarias*, les traductions données par le père Echeverria, et il en donne une nouvelle traduction espagnole, qu'il cherche à rapprocher de celle de Castillo. Mais en 1816, le professeur Shakspear publia une deuxième fois les inscriptions, et les accompagna d'une version anglaise. Ici le texte et la traduction de Castillo sont modifiés en plusieurs endroits. Voyez le volume qui accompagne le grand recueil de Murphy, et qui est intitulé *History of the mahometan empire in Spain*. Enfin, il est question, en ce moment, d'une publication de ces mêmes inscriptions, faite à Londres, d'après la copie de Castillo, qui appartient à M. de Gayangos. Pour donner à son travail plus d'exactitude et d'autorité, M. Derenburg a comparé entre elles les versions du père Echeverria, de Lozano et de Shakspear. De plus, il a fait usage des vers que M. Girault de Prangey avait dessinés, vers reproduits avec une telle fidélité qu'ils l'ont mis en état de faire disparaître quelques mauvaises leçons introduites par

Lozano et Murphy. Deux autres genres de secours ont été à la disposition de M. Dernburg. Le premier est la connaissance de la métrique arabe, connaissance qui lui a permis de restituer certains vers rendus méconnaissables. Le second a été l'avantage de lire une partie des inscriptions dans quelques manuscrits arabes de la Bibliothèque Royale. Le travail de M. Dernburg permettra dorénavant d'apprécier les inscriptions en vers de l'Alhambra d'une manière plus sûre qu'on ne pouvait le faire jusqu'à présent. Ces vers étaient fort difficiles à rétablir et à traduire; M. Dernburg s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de conscience et d'habileté. Il avoue cependant qu'il reste encore des passages qui n'offrent pas un sens très-satisfaisant; et ces passages ne pourront être parfaitement déterminés que lorsqu'on aura à sa disposition un dessin tout à fait exact, ou une transcription plus accessible.

Description des monnaies coftes au x^e siècle, trouvées dans le gouvernement de Ryazan, en 1839, décrites par V. Grigoriève, et publiées par la société d'histoire et d'anquités d'Odessa. — Saint-Pétersbourg; de l'Imprimerie impériale de l'Académie des Sciences. Brochure in-4° de 52 p.

Les monnaies décrites et expliquées dans cet ouvrage ont été découvertes au commencement de 1839 dans le village de Biélom-Omoutié, gouvernement de Ryazan, district de Zarayske, sur les bords de l'Oki, en face de l'emplacement où l'on voit les restes de l'ancienne ville de Pereviteska. Elles ont été trouvées et recueillies par un paysan de ce même village en creusant la terre pour consolider sa chaumière. En attendant un acquéreur instruit, il remit sa découverte entre les mains de l'un des prêtres du lieu, qui dans la même année en fit l'acquisition. Le curateur et président de l'instruction publique d'Odessa, Démitri-Maxime Kniagévitchème, en faisant sa tournée, reçut en hommage ces médailles pour la Société d'histoire et d'antiquités d'Odessa, où elles se trouvent aujourd'hui.

Expliquer et décrire ces monnaies, telle a été l'intention de cette société. Le travail a été confié à M. V. Grigoriève, qui a cru devoir suivre la marche suivante : Décrire les légendes trouvées sur les monnaies en omettant les symboles mahométans et les sentences tirées de l'Alcoran, qui ne renfermaient rien de particulier, ne les indiquant souvent que par les premiers mots, méthode qu'il a adoptée pour la traduction des légendes. Toutes les légendes importantes ont été traduites en entier, ainsi que les symboles et les sentences. Les mots illisibles ou entièrement effacés du côté des figures, de même que les mots qui n'étaient pas en entier sur les monnaies rognées ou en morceaux, ont été indiqués par des points. Quand l'auteur a pu les déchiffrer *ex conjectura*, il a rétabli l'inscription non dans le texte, mais dans la traduction en lettres italiques. Il a consulté plusieurs ouvrages numismatiques qui se trouvaient à Odessa, entre autres *Introductio in rem numariam Muhammedanorum*, par O. Tukceha; *Numismata Orientalia illustrata*, V. Marsdena; *Recensio numorum Acad. Imp. Scient. Petropolitanæ*, et d'autres ouvrages du même genre fort rares à Odessa. Ces monnaies sont au nombre de quarante-sept, et sont divisées en cinq séries sous les noms de : Abbacides, Samanides, Ziarides, Bouveyguides et Volgskik-boulgares.

---

## CHRONIQUE.

Nous avions annoncé dans notre dernier numéro l'élection prochaine d'un membre *associé étranger* à l'Académie des inscriptions, à la place du célèbre historien allemand Heeren. Nous avions espéré que l'Académie jugerait convenable de remplacer un historien par un savant qui a autant fait pour l'histoire de la géographie et des relations diplomatiques des peuples que M. le vicomte de Santarem. L'Académie elle-même avait paru être de cet avis. En effet, au premier tour de scrutin, M. de Santarem a obtenu quinze suffrages sur trente voix, et M. le cardinal Mai, son concurrent, treize. Mais dans l'intervalle d'un scrutin à l'au-

me, deux des partisans du premier candidat, subitement convertis, ont passé du côté de M. le cardinal Mai, qui, ayant de plus obtenu deux des voix qui s'étaient portées sur M. Peyron, de Turin, a réuni la majorité, et a été proclamé *associé étranger* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Quoique le résultat n'ait pas répondu à notre attente, nous y trouvons des sujets de consolation et dans le grand nombre de voix obtenues par M. de Santarem, et dans la grande illustration de son concurrent. Ce succès semi-décisif est un heureux présage pour une future élection. L'Académie française de son côté a procédé au remplacement de M. Roger; son choix s'est fixé sur M. Patin, déjà connu avantageusement de nos lecteurs. Inutile par conséquent de chercher à justifier ce choix; le mérite de M. Patin, son érudition variée, son goût exquis et son rare talent d'écrivain, nous permettent de compter sur un excellent discours de réception. Nous ne quitterons pas l'Institut sans donner un mot de regrets à l'illustre numismate que l'Académie des inscriptions vient de perdre tout récemment. Le nom de M. Mionnet est un de ceux que la science proclame avec honneur et dont un pays doit se glorifier. Rappelons aussi l'affreuse mort de M. Dumont d'Urville, qui n'a pas eu le temps de mettre la dernière main à l'ouvrage dont nous avons annoncé dernièrement les premiers volumes. Aller au pôle, braver les glaces et les frimas, en revenir riche de gloire et de faits, et mourir misérablement sur la route de Versailles à Paris, avec sa femme et son fils; c'est là, il faut en convenir, une de ces calamités qui feraient douter de la Providence si l'on n'avait une religion toute d'espérance et supérieure aux événemens de ce monde.

— La question de la propriété littéraire, déjà discutée l'année dernière au sein du Parlement anglais, vient de donner lieu à une nouvelle discussion dans la Chambre des Communes, par suite d'une proposition de lord Mahon, contenant plusieurs clauses dont une fixe à vingt-cinq ans après la mort de l'auteur la durée du privilége du *droit de copie*, pour nous servir de l'expression anglaise (*copyright*).

Si on remonte un peu haut dans la législation anglaise, on ne trouve aucune disposition qui garantisse le droit des auteurs. Il est vrai qu'à une certaine époque de nombreux des lecteurs était si restreint et les imprimeries si peu actives, qu'on ne devait guère songer à constater et à réglementer ce droit. On sait que Milton n'a presque rien retiré de son admirable poème *le Paradis perdu*. C'est que, de son temps, les seules personnes en état de lire étaient ou de jeunes courtisans qui ne recherchaient que les compositions légères et frivoles, ou d'austères sectaires que les controverses théologiques occupaient exclusivement. Toutefois, un noble et généreux patronage du gouvernement remplaça

gait, pour les écrivains anglais, le patronage du public, qui n'avait pas encore pu se former. Congrève et Wycherly furent dotés de bonnes sinécures, et Pope, que sa qualité de catholique excluait de tout emploi public, obtint une pension.

Sous l'administration de Robert Walpole, qui considérait la lecture comme un vain passe-temps, ce système de patronage cessa; mais, après la chute de ce ministre, le goût des livres se répandit en Angleterre, et bientôt s'éleva la question du droit des auteurs. Ce fut la jurisprudence qui, par voie d'induction, consacra ce droit qu'aucun texte de loi n'avait encore directement proclamé. Sous le règne de Georges III, l'affaire de Donaldson et Beckel, et plusieurs autres affaires semblables, ayant saisi les tribunaux de la difficulté, les magistrats décidèrent que, d'après la loi commune d'Angleterre, les auteurs avaient un droit de propriété *perpétuel*.

En 1709, sous la reine Anne, la perpétuité du droit fut détruite et changée en un terme de quatorze ans, en vertu d'un acte, ou plutôt par quelques mots introduits, à ce qu'il semble, par inadvertance et contrairement à la pensée des législateurs, dont l'intention était d'accorder aux écrivains la plus grande protection possible. L'application de cet acte donna lieu à des difficultés qui se produisirent notamment à l'occasion d'une édition du *Paradis perdu*, et par suite desquelles la Chambre des Lords formée en cour de justice déclara, en 1774, que l'acte de 1709 devait être entendu comme limitant la durée du privilège à quatorze ans, plus quatorze autres années pour le cas où la vie de l'auteur se prolongeait au delà du premier terme.

Un acte rendu en 1800 étendit le principe de la propriété littéraire à l'Irlande.

En 1814, un nouvel acte intervint qui fixa le durée du droit à vingt-huit ans. C'est l'état de choses actuel, que le noble lord proposait de modifier en substituant au terme de vingt-huit ans à compter de la publication du livre, celui de vingt-cinq ans à partir du décès de l'auteur. Après une discussion à laquelle MM. Macaulay, Milner, Wynn, Aglionby, sir R. Inglis, sir R. Peel, lord J. Russel et M. Wakley ont pris part, et qu'une violente diatribe de ce dernier contre l'avidité des écrivains d'aujourd'hui a rendue assez piquante, la chambre a voté un amendement proposé par M. Macaulay, fixant la durée de la protection à quarante-deux ans depuis la publication de l'ouvrage, ou à la vie de l'auteur dans le cas où elle excéderait ce terme. De plus, elle a pour ce dernier cas, suivant un amendement proposé par sir R. Peel, ajouté sept années en faveur des héritiers.

Antiquités. — Le nouveau bâtiment de l'Université est déjà fort

avancé, toute la partie antérieure est à peu près achevée et on a pu y commencer déjà les cours. Le nombre des étudians était dans le second semestre de 1841 de 292, savoir : 52 élèves en médecine, 20 en théologie, 53 en philosophie, 167 en droit. Dans ces derniers il faut en noter 114 qui n'ont pas été inscrits et qui assistent aux cours irrégulièrement sans être soumis aux règlemens universitaires.

Au commencement de l'année scholaire 1841-42, le 13 novembre dernier, on compte 36 professeurs des diverses facultés : 20 ordinaires, 11 extraordinaires et 15 suppléans. En voici le tableau :

*Faculté de théologie.* — Professeur ordinaire : L'archimandrite M. Apostolidis. Extraordinaire : K. Kontogonis.

*Faculté de droit.* — Professeur ordinaire : docteur E. Herzog. Extraordinaire : P. Argiropoulos. Désignés : P. Papparigopoulos ; P. Stroumpos. Honoraires : G. A. Rallis ; docteur D. G. Feder ; S. Pillikas ; J. Soutzo.

*Faculté de médecine.* — Professeurs ordinaires : docteurs Vouros ; A. G. Levkias ; A. Pallis ; G. Damianos ; J. Olympios ; N. Kostis. Honoraires : docteurs N. Levadiaeus ; H. Treiber.

*Faculté de philosophie.* — Professeurs ordinaires : J. Benthylos, langue et littérature grecques anciennes ; docteurs K. Domnandos, sciences naturelles ; A Ross, langue et littérature latine et archéologie ; H. Ulrich, langue et littérature latines. J. K. Vouris, astronomie et physique ; G. Gennadios, philologie grecque ancienne ; N. Bambas, philosophie et rhétorique ; K. D. Schinas, histoire ; docteur X. Landerer, chimie ; K. Negris, mathématiques. Extraordinaire : docteur D. Frass, botanique. Désigné : docteur Stroumpos, physique. Honoraires : docteur J. Philippos, droit naturel et philosophie morale ; Th. Manoussis, ethnographie spéciale.

Les doyens dans chaque faculté sont l'archimandrite Apostolidis, N. Bambas et Levadiaeus ; et pour la faculté de droit seulement, c'est le docteur George Maurokordatos, qui ne figure point parmi les professeurs de cette année. Nos lecteurs pourront voir d'après ce tableau sur quelle base a déjà été assise l'instruction publique dans la nouvelle capitale de la Grèce moderne, jusqu'à quel point chaque branche des études y est représentée, et dans quelle proportion les Grecs eux-mêmes sont avec les Allemands pour le professorat.

Corfou. — Lord Guilford avait fondé à Corfou une Académie grecque ; il l'avait dotée richement de ressources scientifiques, et tout faisait espérer que, placée si près du foyer des recherches, elle produirait quelques travaux utiles et prendrait rang parmi les corps savans européens : cette Académie vient d'être fermée jusqu'à nouvel ordre

par un décret du sénat. On donne pour motif l'absence d'esprit national et de zèle scientifique chez les membres de cette compagnie.

Allemagne. — Parmi les pertes que la science a faites dans ce pays, nous avons à enregistrer celle de Wilhelm Traugott Krug, professeur à Leipzig. Un peu avant sa mort, le libraire Baumgartner avait publié sa biographie intitulée : *Pèlerinage de la vie de Krug* en six stations. Sans être au premier rang parmi les savans, Krug avait cependant acquis en Allemagne une réputation étendue et méritée. Né à Radis, près de Grafenhainchen, en 1770, il avait professé successivement à Wittemberg, à Francfort sur l'Oder, à Kœnigsberg et enfin à Leipzig, où il est mort occupant la chaire de philosophie. Nous avons aussi à constater la mort d'Émile Osann, neveu et genre du célèbre Hufeland, héritier de sa bibliothèque et continuateur de ses travaux. Outre les nombreuses éditions qu'il donna des ouvrages de son oncle, il publia aussi ses propres travaux, qui lui acquirent une réputation solide en Allemagne et à l'étranger. Il est mort professeur à la Faculté de Médecine de Berlin.

Angleterre. — La science des antiquités, qui a pris un si grand développement chez toutes les nations de l'Europe, et chez les peuples qui ont part à leur civilisation, a adopté de nos jours un caractère particulier qu'elle n'a eu dans aucun temps. D'isolés qu'ils étaient jadis, les travaux sont devenus collectifs ; il ne faut que jeter les yeux sur la quantité de sociétés locales fondées dans les villes de nos provinces, et consacrées soit à la littérature, soit aux recherches historiques, mais avec cette direction presque constante d'exhumer plutôt des monumens que d'en produire de nouveaux.

Les gouvernemens ont donné l'impulsion ou favorisé ce mouvement, et c'est en quelque sorte une forme adoptée que la réunion des savans en commission, comités et sociétés, pour les publications de travaux qui jadis dépendaient du plus ou moins de dévouement des libraires, ou bien de la fortune et des ressources des auteurs. L'archéologie en commun est aujourd'hui une chose reçue; mais il faut toujours supposer une puissante influence qui sert d'appui et prête des forces à ces réunions, quand elles ont pour but des travaux un peu considérables. Quel que soit le nombre des membres d'une société, il ne peut se trouver assez d'amis ardens de ces études pour y sacrifier des sommes considérables; on fait un sacrifice sur son superflu, mais il n'y a que le gouvernement qui puisse entrer dans les frais d'une entreprise de longue haleine sans en attendre de bénéfice pécuniaire. En Angleterre, cependant, il est à remarquer que les sociétés littéraires ou archéologiques parviennent plus facilement à produire des travaux de grande

importance. Dans ce conseil, là comme ailleurs, les travaux publiés sous les auspices du pouvoir dépassent encore de beaucoup la portée de ce que produisent les sociétés; mais il n'y a point de pays où le nombre des associations et la quantité de leurs productions atteigne le degré où est arrivé le royaume uni, et cependant nous en comptons, chez nous seulement un bon nombre, sans parler de l'Allemagne et de l'Italie. Un des plus frappans exemples de l'énergie de cette force productive chez nos voisins, c'est la société de Camden (*Camden-Society*). En quatre ans, depuis sa formation, cette société a publié près de vingt volumes in-4°, dont quelques-uns assez compactes. Elle s'est principalement appliquée à des recherches sur les événemens qui peuvent à retracer le caractère d'une époque du moyen âge, la plus obscure de toutes, et sur laquelle il ne reste que les traditions fort peu lumineuses de deux autres chroniqueurs; dans les *Ecclésiastical documents* publiés par cette société, la condition du clergé et l'opposition que lui fit l'aristocratie pour priver de son secours les prétentions toujours croissantes des souverains à la monarchie absolue, les détails désastreux des discordes et des luttes qui agitèrent alors le pays, et l'état flottant de cette société non encore assise, ont été bien éclairés par de curieux et importans documens. Les principes sur lesquels repose l'existence de la *Camden-society* ont été accueillis par une approbation universelle, et l'on s'est empressé de former de nouvelles réunions sur les mêmes bases. De là sont venues les sociétés *Percy*, *Grainger*, *Shakespeare*, et beaucoup d'autres ayant le même but, et qui sont nées à l'ombre des deux grandes universités anglaises. Il faut le dire aussi, malgré leur nombre toutes prospèrent, et il y en a encore dans un grand nombre de villes des comtés les plus éloignés des trois capitales de la science. La *Cambridge Camden-Society* est un corps composé d'un nombre de membres très-considérable, ayant à employer une certaine masse de fonds, et l'emploi de cette somme est destiné à la restauration des édifices sacrés et de tout ce qui s'y rattache. La plupart des membres travaillans de cette société sont versés dans l'architecture gothique, et périodiquement ils font des visites partout où des monumens peuvent leur fournir l'application et l'extension de leurs connaissances spéciales. La Société des Antiquaires de Cambridge, sœur de la première, mais qui a son existence séparée, bien que la plupart des membres de l'une appartiennent à l'autre, s'occupe de recherches philologiques. Ses membres cherchent à pénétrer le sens des hiéroglyphes latins du moyen âge, à tirer de la poussière des bibliothèques des manuscrits lisibles, et de ces manuscrits des idées intelligibles. Ses rapports promettent l'exhibition de documens jus-

qu'alors presque inaccessibles pour l'histoire de Cambridge; ses publications étaient déjà au nombre de quatre en 1841. A Oxford, la société Ashmoléenne (*Ashmolean society*) a consacré ses soins particuliers aux progrès de la physique, ce qui ne l'empêche pas de s'occuper aussi de littérature et d'antiquités; elle compte dans son sein des antiquaires anglais de premier ordre. Ses travaux n'ont pas une publicité aussi grande peut-être qu'on pourrait le désirer, et ils ne sortent pas assez du cercle dans lequel ils s'exécutent; mais ils méritent à tous égards d'être mentionnés.

*Publications de la Société des Antiquaires de Cambridge.*

1. Catalogue de bibliothèque de *S. Katharine's Hall*, par le professeur Corrie.

2. *Abbreviatio ovidica*, publiée sur un manuscrit du *Caius College*, par *S. S. Smith*.

3. Mémoire des us et cérémonies qui ont eu lieu au sacre de l'archevêque Parker, publié sur un manuscrit de Cambridge, par M. Goodwin.

4. Explication par le blason de diverses antiquités de l'université et du collége de Cambridge, par H. A. Woodham.

*Travaux de la société Ashmoléenne.*

1. De l'origine et des progrès de l'architecture gothique, d'après les découvertes faites à Oxford, par J. Jordan.

2. De l'état présent et passé de la langue anglaise, par W. H. Black.

3. De l'histoire de la découverte de l'oxigène, par M. Parigot.

4. D'une lettre apocryphe d'Alexandre le Grand à Aristote, contenant une description de l'Inde, par J. Duncan.

5. Observations météorologiques, faites dans l'hiver de 1439, tirées d'un manuscrit de la Bib. Ashmol. (n° 191), par Black.

6. Histoire des commencemens du télescope à réflecteur, par le professeur Rigaud.

7. Sur les monnaies d'argent et de bronze de la république romaine, par Travers Twiss.

8. Notice sur les *papyrus* d'Herculanum conservés au musée de Naples, par Twiss.

9. Sur l'amphithéâtre de Pola en Italie, par Twiss.

10. Restes d'architecture romaine en Bretagne, par P. Duncan.

11. Sur le sablier d'Archimède, par le professeur Rigaud.

12. Fragmens du temps passé sur la navigation à vapeur, par Rigaud.

13. Des longs murs d'Athènes et d'une inscription y relative découverte à Athènes en 1829, par Twiss.

14. Notices anciennes sur la Girafe, par M. Holme.

15. Ruines celtiques du Morhiban en Bretagne, par Twiss.

16. Direction de la voie romaine d'Alchester à Dorchester, par H. Hussey.

Ce dernier essai a été imprimé aux frais de la Société.

— On lit dans un journal belge (*l'Indépendant*) : « Le ministre de l'intérieur vient d'envoyer à la Bibliothèque Royale quarante volumes en brochures provenant des souscriptions prises pour l'encouragement des lettres; plus, huit médailles en bronze et une en argent. Cet établissement s'est enrichi en même temps de la grande collection des monumens inédits tirés de la Bibliothèque du Vatican, par l'illustre et infatigable cardinal Angelo Mai, des Annales du barreau français, de la belle carte géologique publiée officiellement par le gouvernement de S. M. le roi de Saxe, et d'un journal bibliographique espagnol. Ainsi, on peut trouver à la Bibliothèque de l'État des revues de la presse de Belgique, de France, d'Angleterre, d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne et de Suède; car elle possède une publication spéciale pour les publications de chacun de ces pays, indépendamment d'un grand nombre de journaux qui les concernent. »

— Les matériaux recueillis par notre célèbre architecte Huyot pendant son voyage en Grèce et dans le Levant ont été acquis par la Bibliothèque Royale, département des manuscrits. Une immense quantité de dessins faits sur les lieux, d'études de monumens, et un texte assez considérable, composent cette curieuse et riche collection.

— Dans la séance publique des cinq académies du 2 mai, il a été lu sur les restaurations de l'église de Saint-Denis un long rapport qui de cause à M. Debret, ainsi qu'au goût et au talent dont il a fait donne gain preuve en cette occasion.

IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
rue St-Louis, 46, au Marais.

# REVUE

DE

# BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

## JUIN.

## THÉOLOGIE.

*Kommentar zum Briefe Pauli, u. s. w.* Commentaire sur l'Épître de saint Paul aux Romains, par le docteur A. Tholuck. Édition entièrement refondue. — Halle, E. Anton, 1842. In-8° de IV-674 p.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'abondance des travaux qui se font sur saint Paul, surtout dans les pays de confession protestante. Cette direction n'est pas particulière à notre siècle, et l'on peut voir, dans le tome IV de la *Bibliotheca theologica* de Walch, une liste nombreuse des commentateurs de l'Épître aux Romains depuis le siècle de la réforme. Reiche, dans son Commentaire (I. § 9), a cité aussi les commentateurs de tous les temps qui s'en sont occupés, et l'on pourrait encore grossir sa liste. Les premiers travaux de cette espèce se trouvent dans les Pères ou dans les *Catenæ*. Parmi les premiers, saint Chrysostome se distingue par le sentiment profond de sympathie qui l'unit à l'apôtre, et lui-même avait fini par sentir combien l'explication des saintes Écritures perdait par l'absence de la philologie; il n'en a pas moins saisi non-seulement le caractère général et l'esprit des écrits de saint Paul, mais dans les détails mêmes ses explica-

tions, plutôt d'un pasteur éloquent que d'un interprète érudit, sont d'une grande profondeur et d'une grande justesse. Aussi sa lecture est-elle encore aujourd'hui la plus féconde en résultats pour ceux qui se destinent à l'éloquence de la chaire. Après lui viennent Théodoret au v^e siècle; les *Catenæ* de Théophylacte au xi^e; et Œcumenius au x^e, publiés par Mathiæ avec les scholies grecques des *Codd. Mosquenses*, dans sa grande édition du Nouveau Testament (Riga, 1782). Les scholies de Théodoret ne sont pas très-explicites dans la partie dogmatique, mais on y reconnaît, malgré l'absence de profondeur, un tact herméneutique assez fin. Ce qui fait le grand mérite d'Œcumenius, c'est la citation des explications de Photius et de Sevère, souvent ingénieuses et originales. Origène mérite aussi d'être cité parmi les commentateurs de l'Épître aux Romains. Son travail n'existe plus que dans la traduction latine de Rufin (*Comment. in Ep. ad Rom.*, éd. de la Rue, t. IV); et dans la collection exégétique connue sous le nom de *Philocalia*, on peut voir, par les passages grecs qui nous ont été conservés, avec quelle liberté Rufin a élaboré l'original, omettant, ajoutant ou changeant à son gré. Cependant il faut bien s'en contenter, faute de mieux, et le traducteur n'a pu d'ailleurs parvenir à ôter à cette œuvre toute l'empreinte du génie de l'original. Dans l'église latine on a de saint Augustin un fragment (*Inchoata expositio Epistolæ ad Rom.*) qui est fort peu de chose, mais son *Expositio quarundam propositionum ex Epistola ad Rom.*, destinée à éclaircir les passages les plus difficiles, contient un grand nombre de remarques pleines de sagacité, et même dans certains endroits de sa correspondance, on trouve encore à récolter. De Pélage et d'Hilaire nous avons des commentaires complets. Le premier se trouve dans les œuvres de saint Jérôme, à qui on l'avait attribué. Cassiodore soumit cette œuvre à un morcellement qui lui donna sa forme aphoristique actuelle, et il en retrancha tout ce qui se rattachait à l'hérésie pélagienne ou aux doctrines postérieures des sociniens et des rationalistes. Il faut restituer à Hilaire les *Commentarii in XIII epistolas Pauli*

placés comme appendice (Ambrosiaste) à saint Ambroise dans l'éd. des Bénédictins. D'après une citation de saint Augustin (*Contra duas epistolas Pelagii*, IV, 7), on doit en regarder comme l'auteur un diacre nommé Hilaire qui vivait dans l'Église romaine au milieu du IVe siècle. On peut le contester, mais Baur, avec ses doutes, n'a pu rien fixer de plus assuré. Cet ouvrage est intéressant, parce qu'il est souvent original, bien qu'en beaucoup d'endroits on sente le compilateur, qu'il y ait des obscurités et même des contradictions.

La base philologique dont on regrette parfois l'absence chez les Pères manque totalement chez les commentateurs du moyen âge. Cependant ces travaux ont une certaine valeur, principalement sous le point de vue de la morale dogmatique, et on y rencontre aussi de la pénétration et de la profondeur. Les quatre principaux commentateurs de cette époque sont Herveus, Abailard, Hugo de Saint-Victor et saint Thomas d'Aquin. Les deux ouvrages de Hugo de Saint-Victor (*Annotationes elucidatoriæ* et *Questiones circa Epistolam ad Romanos*. *Opp. T. I, ed. Moguntiæ*) n'ont pas le caractère de l'exégèse. Ils se composent presque entièrement de remarques revêtues de la forme de *quæstio et solutio*. Saint Thomas (*Comm. in epp. Pauli*. Antw. 1591) se rattache plus au texte; Abailard (*Commentarium in Ep. ad Rom. in Opp.* Paris, 1718) plus encore; en outre sa manière d'exposer a quelque chose de simple et d'attrayant : Herveus est celui qui s'y astreint le plus. (*Colon.* 1573. Ses commentaires ont été imprimés sous le nom d'Anselme). Ses travaux et ceux de saint Thomas ont été cités quelquefois par les docteurs catholiques, tandis que Hugo et Abailard semblent avoir été oubliés. Saint Thomas, il est vrai, dépasse tous les autres; il ne manque chez lui que la partie scientifique de l'exégèse, tandis qu'Herveus se montre moins précis et moins ferme en ses vues, et s'abandonne souvent à un mysticisme tout à fait arbitraire. Le défaut d'Abailard c'est la bizarrerie et souvent le manque de tact.

A l'époque de la réforme parmi les commentateurs qui ont

vent la ligne du catholicisme, il faut distinguer Érasme, à qui cependant Luther, les protestans et même les biographes allemands, refusent toute autorité. En général, dans le sein de l'Église romaine, on s'attachait peu à la critique soit philologique, soit purement historique. La plupart des travaux sur les livres sacrés se bornent à l'explication du sens, au développement de la pensée et à l'interprétation dogmatique : ces travaux ont à cet égard un mérite qu'on ne saurait, quelque prévenu que l'on fût, leur refuser. Il y a aussi beaucoup de docteurs qui se sont bornés à rassembler les explications et commentaires anciens, travaux utiles, et dans lesquels on n'a qu'à regretter une connaissance trop superficielle des Pères et des scholastiques. Après Érasme, il faut citer Vatablus et Faber Stapulensis, Este, Dom Calmet, Ben. Justinien, Jac. Sadolet, Cajetan, Clarius, Zeger et Cornélius à Lapide. Chez les hétérodoxes, cette partie de la littérature sacrée fut encore plus féconde, et cela est bien concevable, puisque ces églises sont nées et s'alimentent de la discussion. On a trouvé, il n'y a pas longtemps, une distinction qui représente parfaitement les différences du luthéranisme et du calvinisme. Le premier, dit-on, rattache le christianisme immédiatement à l'Écriture, et conséquemment à l'Église des apôtres, telle qu'il la conçoit, tandis que le second admet la tradition ecclésiastique, et se borne à remonter par elle à l'époque primitive des apôtres. Cette différence se remarque plus que partout ailleurs dans leurs procédés d'application de l'exégèse au dogme. Chez les luthériens, c'est le dogme qui l'emporte, chez les réformés au contraire l'exégèse est l'unique base de la dogmatique; ici l'exégèse produit le dogme; là le dogme impose à l'exégèse la forme qu'elle doit revêtir. Parmi les commentateurs calvinistes, on voit en première ligne les travaux de Calvin, que des luthériens reconnaissent même pour un chef-d'œuvre d'exégèse biblique, puis de Bèze, placé presque à côté de Calvin, et enfin Piscator, Zuingle, Bullinger, Arétius, Pellicanus, Pierre Martyr, etc. Parmi les luthériens, l'exégèse du Nouveau Testament a été fort négligée

jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, surtout sous le point de vue philologique, si généralement adopté depuis. Il existe de Mélanchthon deux ouvrages sur l'Épître aux Romains, l'un de 1522, sous le titre d'*Annotationes:* l'autre de 1532, intitulé *Commentarii.* Ils ont été plus tard la base de ses *Loci theologici.* Dans ses commentaires le texte de saint Paul ne sert que de liaison à des *porismata* de morale dogmatique, où son système se développe tout entier. A côté de lui on trouve Bugenhagen, Bucer, qui pour le dogme se rattache au calvinisme; Brenz, Camerarius, dont la philologie n'a plus aucune valeur, et Hunnius.

Au XVII^e siècle, la critique philologique des calvinistes devient plus savante; on remarque les *Adnotationes* et les *Animadversiones* de Drusius, puis de Dieu, les deux Cappelle, Heinsius, dont plusieurs travaux ont été admis dans les *Critici sacri*, et Beausobre, qui s'appuie principalement sur saint Clément d'Alexandrie. Parmi les commentateurs anglais on distingue Coccejus et Hammond, dont le travail fut enrichi de notes importantes par Clericus. Parmi les commentateurs luthériens, Érasme Schmid donne quelque chose à la philologie; Calov, savant sur l'histoire et le dogme, rectifia les *Interpretationes strabæ* de Grotius, dans la *Biblia illustrata*, et c'est là le point de départ de son travail. Baudouin est exclusivement dogmatique; Calixte un peu moins dans son *Expositio litteralis;* Sébastien Schmid est dans les mêmes conditions. Spener a joint aussi comme introduction à ses sermons des commentaires sur cette Épître; H. Schott en a publié tout nouvellement (Leipzig, 1839) une seconde édition. Enfin Baumgarten, Wolf, et Bengel, qui peut être regardé comme un modèle de précision, sont encore à citer dans cette période. Les deux sectes réformées des arminiens et des sociniens donnent les noms de Grotius, Limborch, et Alph. Turretin; d'Érell et de Schlichting. Grotius est savant, mais ses idées pélagiennes dénaturent la pensée de saint Paul; Limborch encourt aussi le reproche de méconnaître son auteur, et Turretin est inférieur aux deux autres à tous égards. Quant au socinien Érell, il n'est

pas fort profond, mais il a quelquefois des traits heureux, et Schlichting n'est pas d'une grande importance, outre qu'il se rattache souvent à Grotius.

C'est au milieu du XVIII^e siècle que les études historiques commencèrent à exercer une influence très-grande sur l'exégèse. Jusqu'alors strictement attachés à leur texte, les commentateurs ne s'étaient livrés qu'en passant à des réflexions sur les faits qui avaient été la cause ou la suite de l'œuvre principale. Ce furent Semler et Ernesti qui contribuèrent principalement à faire admettre en principe que l'on devait procéder pour les auteurs sacrés comme pour les auteurs classiques, et établir les mêmes rapprochemens entre eux et leur époque. Une fois entré dans cette voie, il sembla que plus on avançait, plus l'abîme devenait profond entre la forme primitive de la croyance chrétienne et la forme qu'elle avait reçue du développement de l'Église dans le monde; on chercha à se rapprocher de la forme élémentaire des premiers temps du christianisme; mais on découvrit bientôt que ce christianisme originaire n'était qu'une espèce de rabbinisme spiritualisé, et l'on cessa alors de poursuivre la voie ancienne; on laissa de côté tout ce qui n'était pas d'une application générale, et on se borna à tirer des auteurs sacrés les grands traits qui ramenaient à la religion du raisonnement. Ainsi l'interprétation grammaticale et historique de la Bible ne fut qu'un acheminement à l'incrédulité. Une réaction se fit peu après, dans l'intérêt des croyances; on se convainquit que tout ce qui était l'œuvre des siècles et des développemens postérieurs de l'Église était du moins contenu en germe dans les auteurs sacrés, et que toute la substance du dogme s'y retrouvait. Désormais on put attendre de l'exégèse les résultats qu'il lui appartient de produire. Insensiblement les théologiens apprirent à reconnaître l'unité de la pensée sous la variété des formes, et l'interprétation philologique et historique des Écritures put servir comme autrefois de base aux dogmes de l'Église. Dans le premier moment, on conçoit que les intérêts du dogme et l'édification religieuse furent fort négligés; mais, chose étonnante, l'étude philolo-

gique était tombée à cette époque au-dessous de ce qu'elle avait été dans les deux siècles précédens. Il y a bien un moyen de s'en rendre compte en observant la marche de l'Europe dans ce dix-huitième siècle, plus raisonneur que profond, et tout entier emporté par un mouvement intellectuel dont les résultats politiques ont été si étendus. Le moins entraîné de tous les commentateurs de ce temps, c'est Heumann; son grand mérite est d'avoir rassemblé ce qu'avaient dit ses prédécesseurs. Mosheim, André Cramer, Morus, ne s'écartèrent pas de cette route; mais leurs travaux n'ont pas une fort grande consistance. Les *Annotationes* de Chr. Schmid (1774) sont plus importantes. L'auteur ne reproduit que des scholies; mais il est philologue et juge sainement. Semler consigna les résultats de cette interprétation historique dans ses paraphrases des épîtres du Nouveau Testament; mais sans grande méthode et sans connaissances bien profondes. Le commentaire de Koppe, dont Ammon a donné une troisième édition (1824), est principalement historique; l'auteur ne s'occupe pas du contenu moral de l'Épître. Les leçons de Flatt sur l'Épître aux Romains (1825) reculent vers la fin du XVIII^e siècle; on peut les mettre à côté de Mosheim et de Cramer.

C'est en 1824 que parut la première édition du commentaire de l'auteur; depuis cette époque l'Épître aux Romains devint un objet d'intérêt général, et toute la théologie hétérodoxe et même catholique se livra avec ardeur à commenter, expliquer et discuter ce document religieux. Nous ne pouvons nous livrer à une appréciation détaillée de tous les commentaires publiés depuis cette époque par *Stenersen* (Christiania, 1830), *Klee* (1830), *Benecke* (1831), *Rückert* (1831. 2^e éd. 1839), *Paulus* (1831), *Stuart* (Andover, en Amérique, 1832), *Reiche* (1833), *Glaecker* (1835), *Kallner* (1834), *Hodge* (Princeton, en Amérique, 1835), *Olshausen* (1835. 2^e éd. 1840), *de Wette* (1835. 5^e éd. 1841), *Stengel* (1836), *Fritsche* (1836 et 1839), et *Meyer* (1836). Les énumérer suffit pour indiquer l'attention spéciale que les théologiens septentrionaux ont donnée à ce fragment, et si l'on y joint encore les paraphrases

pratiques de Kraussold (1830), de Geissler (1831), et de Lossius (1806), on comprendra la difficulté d'en donner une analyse complète. Parmi les écrivains catholiques, nous mentionnerons seulement Klee et Stengel, qui, tout en demeurant fidèles à la ligne des croyances de l'Église romaine, ont fait profiter la théologie orthodoxe de ce qu'il pouvait se rencontrer d'utile dans les études suivies par les théologiens hétérodoxes. Le commentaire de M. Tholuck, dont trois éditions n'ont pas suffi à l'ardeur des lecteurs allemands, a été ici conservé intact dans la forme, mais grandement modifié quant au fond, par les nouvelles élaborations et les adjonctions que l'auteur y a introduites. Longtemps retenu par l'immense fécondité de la littérature sur cet objet, il s'est enfin déterminé à donner cette nouvelle édition où les ouvrages postérieurs à son premier travail ont été, comme on devait s'y attendre, pris en grande considération.

*Das Evangelium Johannis, u. s. w.* L'Évangile de saint Jean, considéré dans sa valeur intrinsèque, et dans son importance pour la vie de Jésus-Christ. Recherches critiques par le Docteur Alex. Schweizer. — Leipzig, Weidmann. 1841. In-8° de XVI-280 p.

Nous avons vu, dans un de nos précédens numéros (juin 1840, p. 481), un ouvrage où M. Lützelberger s'efforçait de révoquer en doute l'authenticité de l'évangile de saint Jean. Il existe, dans la polémique théologique de l'Allemagne, trois opinions à ce sujet. Le plus connu des adversaires de l'authenticité est Strauss, que l'incertitude même de sa manière de voir dans cette question a rangé dans une classe à part. M. Lützelberger, par les efforts qu'il a faits pour renverser tout ce que les traditions de l'Église nous ont transmis sur la vie, les travaux et la composition de l'évangile de saint Jean, a, suivant l'expression d'un critique allemand, plutôt réussi à mettre la confusion dans les preuves qu'à prouver en effet ce qu'il prétend, à savoir que cet évangile est apocryphe. Si l'on veut établir que, tant que

dura la vie de la mère de Jésus-Christ, saint Jean demeura à Jérusalem, qu'ensuite il fixa son séjour à Éphèse, il resterait à expliquer comment saint Jean put alors remplir sa mission apostolique, et d'où vient que les plus anciens Pères de l'église d'Anatolie ont gardé le silence sur lui, tandis qu'ils parlent de saint Pierre et de saint Paul. Bruno Bauer est en opposition encore plus directe avec les partisans de l'authenticité; il cherche à établir que ce quatrième évangile n'est qu'un produit du développement postérieur des doctrines dogmatiques à une époque où elles étaient déjà parvenues à un certain degré de maturité. Entre les deux partis des apologétiques et de ceux qui repoussent l'authenticité, se trouve une troisième opinion qui tient le milieu : elle regarde l'évangile de saint Jean comme authentique, mais le trouve apocryphe dans quelques parties. Il serait l'œuvre de deux auteurs, l'un plus ancien, l'autre plus moderne; ou bien, en accordant que tout soit du même auteur, le contenu aurait été puisé à deux sources différentes, et élaboré sous deux points de vue et dans deux esprits différens, par exemple par saint Jean et par un de ses disciples. L'auteur, tout en accordant que cette opinion n'en est pas une, la défend cependant, car la sienne propre en tient beaucoup. Si une pareille décision ne tranche point la question, dit-il, du moins elle peut servir à l'éclairer; libre à ceux qui tiennent à l'une ou à l'autre des deux manières de voir opposées, d'en retirer l'utilité qu'ils espèrent et de faire triompher enfin la vérité.

Suivant M. Schweizer, il y a donc deux mains reconnaissables dans ce document sacré : Eckermann, Ammon, avaient déjà avancé cette idée. Dans ces temps de fermentation, dit l'auteur, où le christianisme, encore nouveau, se trouvait en présence d'idées religieuses fermement établies, et le repoussant en quelque sorte, il est hors de doute qu'il a dû se rencontrer bien des esprits chez lesquels les élémens les plus divers se sont mêlés et fondus plus étrangement encore que nous ne saurions nous l'imaginer. Il ne nous est pas fort aisé de déterminer jusqu'à quel degré ce mélange a eu lieu, et de ce que

nous ne voyons plus aujourd'hui chez le même écrivain deux caractères bien tranchés, il ne s'ensuit pas que l'on n'ait pu les rencontrer alors. Doit-on admettre, dans la composition du quatrième évangile, cette espèce de duplicité, ou plutôt deux auteurs entièrement distincts? C'est ce que l'examen doit démontrer. Si, dans un seul et même récit, les deux esprits se montrent en communauté d'opération, la première opinion serait assez probable; si, au contraire, l'ouvrage est tellement ordonné que dans une partie on reconnaisse les vues élevées et inspirées, dans l'autre l'allure étroite et commune d'un esprit sans consistance propre, la seconde hypothèse devra prévaloir. Mais, pour établir les preuves de cette hypothèse, il faut descendre à un examen approfondi et détaillé, il faut préciser les faits, indiquer leur place, et surtout faire toucher au doigt les différences et leurs caractères distinctifs. Voilà ce qui nécessite un travail spécial sur cette seule question de l'authenticité, quand on veut s'engager dans la voie ouverte par la polémique. M. Weiss a exprimé le premier nettement l'opinion qu'il devait y avoir originairement un noyau appartenant à saint Jean, et formé des paroles de Jésus-Christ reproduites sous forme didactique, et que plus tard un éditeur y appliqua des parties historiques, qui, mêlées au discours, doivent cependant en être distinguées. L'écrit de saint Jean avait un but tout de doctrine, nulle prétention au récit historique; c'était bien plutôt une tentative ayant pour objet de donner un tableau coordonné de la doctrine de son maître, c'était plutôt l'ensemble de ses idées que le portrait de sa vie terrestre. Le fond de l'ouvrage se composait des discours de Jésus-Christ, de ceux de saint Jean-Baptiste, et enfin des réflexions de l'apôtre. Après la mort de saint Jean seulement, ses disciples et ses néophytes y auraient joint les récits de tradition orale pour en former une histoire évangélique. Cette distinction de la doctrine élaborée par saint Jean et des récits de seconde main annexés par d'autres, a eu l'assentiment de Schenkel; mais Frommann et Lücke se sont déclarés contre elle. Schleiermacher avait avancé la même idée sur l'évangile

de saint Matthieu; mais ici elle est moins aisée à soutenir, car, dans l'évangile de saint Jean, les récits et les préceptes, tout est fondu ensemble, et la plupart du temps inséparables; le style ne se dément pas, et le fil chronologique ne s'interrompt nulle part. Tout cela indique la main d'un témoin oculaire. Aussi quelques-uns, entre autres de Wette, ont-ils retourné l'hypothèse en donnant la priorité aux récits, et attribuant les doctrines à une époque de dogmatisme hellénique postérieure.

Nous n'examinerons pas les tentatives de Schenkel pour appuyer l'hypothèse de Weiss de démonstrations encore plus précises; bornons-nous à dire qu'en suivant cette fausse voie, ces théologiens devront tôt ou tard retomber dans un système complétement négatif, et finir par regarder aussi l'Évangile comme entièrement apocryphe. M. Schweizer n'est cependant pas d'opinion qu'il faille renoncer à l'hypothèse; selon lui, elle ne demande qu'à être placée sur un autre terrain. « Il faut, dit-il, cesser de vouloir séparer d'un côté la doctrine, de l'autre les récits; c'est par la voie investigatrice et par l'appréciation de l'œuvre entière qu'il faut procéder, en recherchant : 1° si réellement on peut reconnaître deux mains différentes dans le quatrième évangile, et si on peut en indiquer bien distinctement les différences; 2° quelle idée on doit alors se faire de la composition de cet évangile; 3° enfin ce que l'on peut décider ou du moins présumer de l'ensemble, en le considérant comme œuvre historique. » Nous venons de donner la division du travail de l'auteur; les trois parties dont se compose ce qui, dans son livre, est consacré à ses propres idées. Nous nous contenterons d'indiquer, comme morceaux intercalés, d'après ce qu'il établit dans la première partie, le miracle de Cana, celui de Capharnaüm, le miracle des poissons. Dans la seconde partie, il recherche quel a été le but de l'intercalateur, quelles modifications a dû subir à cet effet l'œuvre originale, et les procédés suivis pour donner de l'homogénéité au tout. Il examine ensuite l'œuvre originale, abstraction faite des modifications postérieures, et en réta-

blit le corps, la division et l'enchaînement: comme il les conçoit. Enfin, dans la troisième partie, M. Schweizer se demande quel a pu être l'auteur de la partie historique de l'original, et il distingue trois natures de style, pour les morceaux qui viennent d'un témoin oculaire, pour ceux où l'on sent déjà la tradition, et pour ceux, en dernier lieu, qui ne sont pas assez déterminés, et ne peuvent être rangés avec certitude ni dans l'une ni dans l'autre classe. Quel est l'auteur de la partie de doctrine dans l'original se demande-t-il aussi ? De là il passe à la comparaison avec les synoptiques pour prouver l'authenticité de l'évangile de saint Jean, et il termine par développer son hypothèse comme résultat acquis de ses recherches. Dans une courte conclusion, il examine la valeur des sources canoniques qui peuvent servir à l'histoire de Jésus-Christ.

**Synopsis Evangeliorum Matthæi, Marci et Lucæ cum parallelis Joannis pericopis. Ex recensione Griesbachii cum selecta Griesbachiana lectionum varietate atque enotata Lachmanniana lectione. Concinnaverunt et breves argumentorum notationes adjecerunt G. Mart. Leber de Wette et Frid. Lücke. Editio secunda emendata. — Berolini, impensis G. Reimeri, 1842. In-8° de xx-300 p.**

Cette *synopsis* des évangiles contient, sur trois et quatre colonnes, les passages parallèles des évangélistes de manière à faire remarquer l'uniformité et l'accord qui ressortent de l'examen de leur récit. Plusieurs travaux de ce genre ont déjà été publiés, et tous ceux qui s'occupent de théologie les connaissent assez pour que nous n'ayons pas besoin de nous étendre sur celui-ci. Qu'il nous suffise de dire que les éditeurs se sont attachés à apporter la plus grande correction possible dans le texte grec, et à faire disparaître plusieurs erreurs qui déparaient la première édition, qui d'ailleurs était beaucoup trop chère et d'un volume trop considérable. Celle-ci, peu coûteuse, est destinée aux écoles.

Troisième et dernière alliance de Dieu avec sa créature, révélée à son serviteur Cheneau ou Chaînon, négociant à Mennetout-sur-Cher, pour être manifestée aux hommes. — Paris, 1842, Bénard. Gr. in-8° de 303 p.

Le titre de cet ouvrage, que nous n'avons pas transcrit en entier, laissant de côté ses épigraphes, fait pressentir et symbolise, comme toujours, le contenu. On y voit en outre un triangle la tête en bas « parce que la base de l'homme spirituel est en haut,» un *carré*, un *rond* et un *rouleau* (*sic*), qui représentent des idées que nous ne comprenons pas bien : « l'état spirituel, l'homme brut et le parfait en Dieu.»

On croit peu de notre temps, et on a raison, à l'illuminisme ; mais cette défaveur ne retient pas les prétendus prophètes. Le ridicule et l'oubli qu'ils obtiennent à bon droit ne les découragent pas. En voici encore un qui se présente pour nous égayer, et qui mérite, comme dit saint François de Sales, d'être « assis au trône de déraison.» L'auteur de la *Troisième Révélation* etc. (quelles sont les deux autres ?) prétend avoir causé avec Napoléon en janvier 1841. Il annonce avec un incroyable sérieux « qu'il pourrait anéantir tous ses ennemis au nom de Jésus-Christ, lui son serviteur ; qu'il a reçu du ciel le pouvoir d'édifier la vérité.» Il crie avec emphase contre les erreurs des prêtres chrétiens, et n'admet pour les peuples qu'un roi assez commode et assez difficile en même temps : « l'esprit du Christ.» Après avoir accusé avec violence le concile de Nicée, il institue de son autorité privée un nouveau baptême spirituel et une nouvelle communion. Puis, se posant ainsi en législateur religieux, le prophète annonce « un second avénement du Fils de l'homme » fondé sur le règne de la philosophie. Suivent des déclamations rebattues contre la confession, des prédictions de Matthieu Lansberg sur l'avenir politique de la France, et l'institution de sept nouvelles fêtes dont l'explication sententieuse ne détermine pas les cérémonies. La vanité ne manque pas à cet apôtre de la raison. Il prétend avoir convaincu un prêtre du Mans, posé le premier les vraies

bases de la science, et découvert les erreurs de tous les observateurs nés avant lui.

On ne peut rien concevoir de plus vague, de plus hors de sens que ce livre; nous sommes fâchés de le dire. L'auteur, avec une insigne mauvaise foi, citant à chaque page, sans liaison, à tort et à travers, les textes sacrés, les approprie à son système, si l'on peut ainsi honorer de creuses rêveries, et y ajoute sans scrupule. Il suppose même des leçons. Par exemple, il fait lire dans Osée, ch. X : « Vous vous réunirez l'été dans ces nouveaux temples depuis cinq heures jusqu'à sept du matin, et de plus de six à huit heures du soir. » Or ce chapitre d'Osée ne contient rien de semblable à un programme de nouvelle religion. C'est une menace de Dieu aux juifs à cause de leur idolâtrie. Au reste, il faut avouer que l'auteur a fort adroitement copié en réalité la première phrase de sa citation dans le prophète qu'il fait parler comme lui-même. Sa mauvaise foi va plus loin. Elle affirme qu'il existe une loi de mort contre les laïques qui possèdent la Bible dans leur maison. L'intelligence de l'auteur, qui se croit forte, est du reste très-faible. Il a foi à la sorcellerie et à la magie. Il nous raconte avec la plus grande naïveté la guérison de sa mère, possédée du malin esprit, ce qui nous fait regretter qu'on n'ait pas employé les mêmes remèdes pour le fils.

Les conseils que donne M. Cheneau aux femmes sont des plus curieux; en voici un exemple : « Contrariez votre époux un jour sur vingt, afin que son cœur ne devienne point insensible. » Nous doutons fort de l'opportunité et du succès de ce précepte. Les explorations savantes sur ce sujet ont aussi amené l'auteur de la *Troisième Révélation*, etc. à une précieuse découverte. La cause des mauvais ménages est enfin connue. Nous ne voulons pas priver les maris de cette bonne fortune. La voici : « C'est l'action magnétique résultant de la position solennelle du prêtre qui bénit les époux. » Avis aux lecteurs.

M. Cheneau ou Chainon, car il lui a été révélé qu'il devait changer le nom de son père, dans son livre sans plan, sans ordre et sans méthode, intercale des lettres de famille d'un

très-grand intérêt, comme on va le voir. « Mon petit Jules parle toujours de toi. Quand je le gronde il dit toujours : Je vais voir mon cousin. Il a beaucoup d'intelligence ; mais je le trouve bien terrible. — Mon fils a besoin d'un manteau, mon cher cousin, etc. » Après cela M. Cheneau ou Chaînon fait passer le lecteur à travers de nuageux lieux communs de morale sur la fraternité des hommes et des peuples, sur le devoir, etc. C'est un Lamennais sans style et sans talent. Rien n'est clair, rien n'est digéré, malgré le morcellement du livre en paragraphes vétilleusement numérotés jusqu'à 509.

Tout naturellement M. Cheneau ou Chaînon professe une grande estime pour les novateurs comme lui. Il appelle Swedenborg « le grand révélateur » et l'invoque souvent. Son bavardage long et stérile arrive à exposer des vérités très-neuves comme celle-ci : « L'âme est d'essence spirituelle, » pour ajouter : « et dans cette âme est l'esprit, » ou très-claires comme la suivante : « L'homme c'est l'esprit ; la chair c'est l'enfant. » De ces conclusions sublimes à des puérilités de conduite il n'y a pas loin. M. Cheneau ou Chaînon ne veut pas que son père l'appelle son fils « parce que c'est Dieu qui l'a créé, et qu'une créature ne peut rien faire elle-même. » A ces causes il s'est brouillé avec son père, pardon ! avec M. Cheneau.

L'auteur de la *Troisième Révélation*, etc. après avoir déclamé contre les papes, institué un nouveau baptême sans prêtre, proclamé qu'il ne faut pas de culte, que l'autel est l'univers et le ministre l'homme, que le mariage doit se faire par le *père* et non par l'église, passe naturellement de la théorie à la pratique même contradictoire. Il nous annonce qu'il s'est constitué prêtre dans sa maison en 1840, et qu'il a fait la cène comme Jésus-Christ, sans la moindre différence. Ainsi, suivant lui, point d'autorité exclusive, ni de sanction. La religion n'est que la raison. Ceci n'est pas nouveau, comme on voit, c'est du 93, sauf le sang. L'auteur a passé de là dans le champ de la politique, et il y fauche largement. Rois et constitutions établies, tout est détruit. Il ne demande plus la réforme électorale seulement, mais la réforme de l'éligibilité même. Enfin,

tout en critiquant les usages de la société, en injuriant « les prétendus savans,» nous voici arrivés à la dernière page sans avoir vu rien conclure, rien formuler de précis et de juste.

Nous pourrions nous étendre encore sur ce livre malheureux ; relever ses ridicules, ses non-sens ; le réfuter pied à pied ; dire la fierté de l'auteur : « Je vous déclare incompétens pour me juger,» son emphase : M. Cheneau ou Chaînon signe toujours le serviteur de tous les hommes d'ordre, de vérité, de bien et de progrès ; et ensuite ses vulgarités : en sortant des nuages de la théosophie, il donne des conseils pour rendre les accouchemens moins douloureux et pour se procurer des enfans sains et robustes ; mais, outre que ce serait peu généreux, nous ne voulons pas donner au livre de M. Cheneau ou Chaînon l'importance qu'il ne mérite pas ; nous ne nous sentons pas le courage de faire tant de plaisir à l'auteur. Nous craignons même de nous être trop appesantis sur une bouffonnerie qui méritait l'oubli. Ce sont de ces ouvrages qu'on ne lit pas, dont on ne rend pas compte ordinairement, si ce n'est par prudence et pour épargner un désappointement aux curieux. Nous l'avons admis avec hésitation parmi des œuvres graves et sérieuses ; et si nous avons pris la peine de l'analyser, nous pourrions dire :

Nous vous fîmes, seigneur,
En vous raillant, beaucoup d'honneur.

Vitæ quatuor reformatorum Lutheri a Melanchthone, Melanchthonis a Camerario, Zwinglii a Myconio, Calvini a Theod. Beza, conscriptæ nunc junctim editæ. Præfatus est A. F. Neander. — Berolini, sumptibus G. Eichleri, 1841. In-8°.

Nous pensons inutile de parler des quatre réformateurs dont les biographies ont été réunies dans le même volume avec une pagination à part pour chacune. Leurs biographes ne sont pas moins connus et nous n'apprendrions rien de nouveau au lecteur, si nous voulions entrer dans quelques détails

à leur égard. Qu'il nous suffise de dire que cette édition n'est qu'une reproduction simple et correcte du texte des ouvrages annoncés sur le titre et qui avaient déjà été publiés plusieurs fois, sans aucune espèce de notes. Ce volume est accompagné des portraits des quatre réformateurs et de ceux de Camerarius et de Théodore de Bèze.

## JURISPRUDENCE.

**Traité des faillites et banqueroutes d'après la loi du 28 mai 1838, par S. M. P. Gadrat, profess. suppl. provis. à la Faculté de Droit de Toulouse, chargé du cours de droit commercial. — Paris, Thorel. In-8° de XII-312 p.**

La loi des faillites, par la nature même et la gravité des actes qu'elle est appelée à régir, est sans contredit l'une des plus importantes et des plus difficiles du code de commerce. En 1838, comme chacun sait, après des travaux prolongés pendant quatre sessions successives, le législateur s'est occupé de résoudre les difficultés, de remédier aux abus que la pratique et l'expérience avaient signalés dans l'application de la loi de 1808. L'extrême rigueur qui dominait ses dispositions et qui avait produit des résultats tout contraires à ceux que le législateur s'était proposé d'obtenir, un esprit de fiscalité ruineux pour la masse des créanciers, la lenteur de formes et de délais qui semblaient interminables, tels sont les points généraux qui ont attiré principalement l'attention du législateur. Nous ne parlons point des modifications de détail que l'on remarque dans la loi nouvelle et qui sont le plus souvent fort importantes. Le jurisconsulte qui examine la loi de 1838 ne tarde pas à se convaincre que l'économie générale de la loi ancienne a été changée, que cette partie de notre législation a été refondue tout entière. Après la mission du législateur vient l'œuvre de la jurisprudence et de la doctrine chargées d'appliquer et d'interpréter les lois nou-

velles. Cette œuvre ne peut se réaliser et s'accomplir qu'à l'aide du temps : aussi les monumens de la jurisprudence recueillis jusqu'à ce jour sont-ils encore fort rares ; et, quant aux traités publiés par la doctrine, à une époque voisine de 1838, ce sont des guides souvent insuffisans. L'ouvrage de M. Gadrat nous paraît appelé à remplir en partie cette lacune. L'auteur a su mettre à profit pour s'éclairer le petit nombre de traités déjà publiés et les décisions de la jurisprudence ; et, quand ces documens lui ont manqué, il y a suppléé par une étude approfondie de la législation et de la jurisprudence antérieures, par une saine appréciation de la loi nouvelle et des travaux préparatoires dont elle a été le fruit. Le plan de l'ouvrage est du reste d'une grande simplicité. Dans l'esprit de l'auteur, tout le régime des faillites et banqueroutes peut se rattacher à quatre ordres d'idées bien distinctes : le premier, spécial à la constatation de la faillite et qui comprend les jugemens déclaratif et de report, leur nature, leur forme, leurs conditions, leurs effets ; le deuxième, relatif à l'administration que la loi confie aux syndics, et qui, commençant à l'apposition des scellés, comprend le bilan, les vérifications de créances, le concordat, le contrat d'union, et l'appréciation des droits des divers créanciers ; le troisième, qui se rattache au régime et aux effets de la banqueroute simple et de la banqueroute frauduleuse ; le quatrième enfin, consacré à la réhabilitation. Ces quatre ordres d'idées donnent à l'auteur la division naturelle de son ouvrage.

Les deux premières livraisons déjà parues, et qui comprennent jusqu'à la vérification des créances inclusivement, nous paraissent bien remplir la partie du plan auquel elles se réfèrent. Ce qui distingue surtout ce travail, c'est la clarté des divisions, la netteté dans l'exposition des principes et des motifs qui les ont fait introduire dans la loi. Dans l'ouvrage de M. Gadrat, les dispositions de la loi nouvelle retrouvent leur vie et leur enchaînement. Éclairé par les motifs qui les ont dictées, et quelquefois aussi par l'historique des législations qui les précédèrent, l'esprit en saisit facilement l'ensemble et

les détails. Toutefois, l'ouvrage serait incomplet si l'auteur eût borné là ses efforts, le destinant uniquement aux étudians auxquels la position du professeur semblerait le consacrer d'une manière plus spéciale. Pour être utile au plus grand nombre, il devait donner à son traité une direction qui le rendît à la fois élémentaire et pratique. Aussi, les questions les plus usuelles trouvent-elles une place et une solution dans son ouvrage. Si l'on joint aux qualités que nous venons de signaler dans l'ouvrage du professeur cette pureté de style qui sait jeter de l'intérêt sur des matières épineuses, cette chaleur qui anime la discussion sans en embarrasser la marche, l'on peut à bon droit présager au nouveau Traité des faillites et banqueroutes l'accueil le plus favorable.

## SCIENCES ET ARTS.

*Ein Logos Protrepetikos, u. s. w.* **Un Logos protrepetikos concernant Schleiermacher et Platon, par E. F. Yxem. — Berlin, Besser, 1841. In-8° de 40 p.**

Sous la forme d'un dialogue fort étendu et fort divers, où l'auteur a prodigué les saillies et les façons de parler humoristes, nous avons ici une dissertation sur la division des dialogues de Platon. L'ouvrage commence par une introduction fantastique sur la méthode critique de Schleiermacher au sujet de Platon, et sur les rapports qu'elle a avec les recherches de Tennemann. L'auteur y insinue que Schleiermacher, au lieu de déduire (sans système préconçu) les idées de Platon de ses ouvrages, a tout simplement attribué au philosophe ses propres idées sur le bon, le vrai et le beau. Quant à la dissertation même, l'auteur lui a donné un cadre tout à fait fantasmagorique : car, au moyen d'une conjuration magique, il évoque Thrasylle, ancien philosophe et mathématicien grec du temps de Tibère. Diogène de Laerte nous rapporte que ce Thrasylle divisa les écrits de Platon et ceux de Démocrite en tétralogies, ce qui devait être, du moins pour Platon,

plus ancien déjà que lui, puisque non seulement l'ordre des matières dans les manuscrits en porte la trace, mais que de plus Varron cite un passage du Phédon comme tiré du quatrième livre. En effet, dans la première tétralogie de Thrasylle, le Phédon est le quatrième morceau. Ce Thrasylle est donc évoqué dans le cabinet même de Schleiermacher, et une fois là il s'efforce de prouver que les dialogues de Platon doivent être rangés en deux classes : les dialogues hyphégétiques ou de préceptes, et les dialogues zététiques ou de recherches; que la première classe se subdivise en dialogues théorématiques, sur la physique (le Timée) et la logique (le Politique, Cratyle, Parménides, Sophistes); et en dialogues pratiques sur la morale (Apologie, Criton, Phédon, Phèdre, Banquet, Menexène, Clitophon, Lettres, Philèbe, Hipparque, Antérastes), et la politique (République, Lois, Minos, Atlantique, Épinomis), et la seconde classe en dialogues gymnastiques et agonistiques, les premiers méeutiques, comme les deux Alcibiades, Théagène, Lysis, Lachès, ou pérastiques, comme Eutyphron, Menon, Jon, Charmides, Théetète; les seconds endictiques (Protagoras) ou anatreptiques (Euthydème, les deux Hippias, Gorgias). Sur les tétralogies de Thrasylle, M. Yxem a donc fondé une division double ou quadruple des dialogues de Platon, et l'ancien Thrasylle est chargé de la défendre avec des passages de Diogène de Laerte et d'autres écrivains de l'antiquité, et à grand renfort de raisonnemens se rattachant plus ou moins aux travaux de la critique moderne.

Ce travail, sous le rapport scientifique, n'est pas sans intérêt; mais sa forme dialoguée y a introduit des longueurs infinies, et le style des interlocuteurs est parfois aussi un peu trop pittoresque. Par exemple, Thrasylle interpelle Schleiermacher par cet étrange titre de *divin gaillard*, et il l'embrasse à l'étouffer. Cependant l'auteur a réussi à ne point obscurcir ses idées avec tout ce fatras : elles se suivent avec clarté et lucidité, et méritent l'attention de tous ceux qui s'occupent de Platon.

*Schneider der Entlehner*, pamphlet financier et épisodique, suivi d'une correspondance inédite avec M. de Chateaubriand. — Paris et Bruxelles, 1842. Libr. de Déprez-Parent. In-8°.

L'auteur a pris pour texte de son pamphlet ces deux axiomes financiers :

Thèse : Plus on a de crédit, plus on emprunte.

Antithèse : Plus on emprunte, plus on a de crédit.

On comprend déjà que son thème n'est pas sérieux, et qu'il veut se moquer de cette manie d'emprunter sans avoir de garanties à offrir, qui domine les gouvernemens, les compagnies et les particuliers, privés de plus de la possibilité de rendre. Ce système des emprunts a envahi aujourd'hui tous les états; tous engagent leur avenir comme des enfans prodigues pressés de jouir, et dévouant sans remords leurs successeurs aux griffes des créanciers. Il est vrai qu'il y a la banqueroute pour se tirer d'affaires; c'est le remède héroïque, et nous avons vu qu'à l'occasion on ne se refusait pas de l'appliquer. C'est ainsi qu'opéra Schneider der Entlehner, autrement dit l'emprunteur, cet Helvétien de génie qui créa le système des emprunts modernes, et dont l'auteur du présent pamphlet nous raconte, avec un esprit vif et mordant, l'existence habile et financière. Schneider, en accumulant les emprunts sur les emprunts, en payant religieusement l'intérêt des premiers avec le capital des suivans, s'acquit un crédit énorme, disposa de sommes immenses, et, après avoir bien et dûment exploité la confiance publique, mourut avec un *passif* de 874,610 fr. Qu'est-ce que cela? dira quelque financier dédaigneux. Peu, c'est vrai; mais nous ferons observer, à la décharge de la mémoire de l'honnête Schneider, que 800,000 francs de ce temps-là en valent quinze aujourd'hui, et cela commence à former une banqueroute assez sortable.

L'auteur a fait suivre son pamphlet d'une correspondance entre M. Maffioli, conseiller à la Cour des Comptes, et M. de Chateaubriand. En 1836, M. Maffioli avait adressé à l'illustre

écrivain un essai de projet de loi sur la réorganisation de la Cour des Comptes, en lui parlant d'Armand Carrel. Nos lecteurs nous sauront gré de placer sous leurs yeux deux lettres de M. de Chateaubriand, écrites en réponse à cet envoi.

Paris, 20 juillet 1841.

Je ne sais plus si j'ai été ministre, monsieur, mais je regrette tous les jours Carrel; je vais souvent visiter son tombeau, et j'ai chargé Baudrean, concierge du cimetière, d'y entretenir quelques fleurs. Je suis aujourd'hui le seul ami qui visite ce triste lieu. La goutte, qui me fait trop souffrir, m'a empêché jusqu'à présent de m'instruire à votre travail : il ne faudra rien moins, monsieur, que votre talent pour m'intéresser à quelque chose. Je ne crois ni en moi ni en l'avenir. Agréez, etc.

CHATEAUBRIAND.

Paris, 19 août 1841.

Je trouve à Paris, en revenant de Néris, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; elle me prouve votre extrême bienveillance, mais elle ne me corrige point : le mot *découragé* n'est point fait pour moi : je ne l'ai jamais compris. Je ne me décourage point; mais je suis arrivé à la conviction de la mort de la vieille société. J'accepte ce que Dieu veut et ce que Dieu a fait; je m'en vais à lui plein d'espérance, et, je l'avouerai, plein de joie de m'en aller. Je pèse sur la terre, et j'ai envie qu'il me pousse les ailes de ces oiseaux du ciel dont vous me parlez. Malgré ma goutte, je me traîne encore quelquefois au tombeau de Carrel. Mais, quoi que vous en disiez, monsieur, je crains que ses amis ne l'entendent plus : ils se sont mis à admirer la force, croyant continuer leurs hommages à la liberté. Je finis, monsieur, de peur de tomber dans des rêveries : la liberté, quelle bêtise !

Quelques lignes d'une pareille plume sont une trop bonne fortune pour qu'on ne s'empresse pas de se procurer la publication qu'elles enrichissent. L'esprit qui règne au reste dans

tout l'ouvrage doit le faire rechercher surtout par l'ère financière qui règne. C'est le vrai style du pamphlet.

**Projet d'un système d'instruction agricole complet, par le docteur Descieux, médecin de l'hospice de Montfort-l'Amaury, médecin en chef de l'Institut royal agronomique de Grignon et professeur d'hygiène au même établissement.— Paris, 1842. Imp. de Langrand; in-8°.**

La civilisation, en étendant son domaine, a chaque jour étendu le domaine de la science. Les pratiques les plus simples, les choses les plus usuelles, ont eu leur partie théorique. Ainsi sont nées toutes les sciences. L'agriculture a longtemps échappé à l'empire de cette règle. Avant 89, la nécessité de l'amélioration des modes de culture se faisant peu sentir, l'on ne chercha point à analyser les opérations de l'agriculteur, à les soumettre à des règles rationnelles; l'usage et la tradition furent les seuls guides. Mais les besoins des populations ayant augmenté, la division des propriétés faisant naître la concurrence, l'on sentit la nécessité de demander à la terre plus qu'elle n'avait produit jusqu'alors; et enfin la paix, dont la France jouit depuis vingt-cinq ans, permit de fonder la science agronomique.

L'auteur du projet d'un système d'instruction agricole complet, M. Descieux, a été mis à même, par ses relations avec l'Institut royal agronomique de Grignon, d'apprécier les immenses services que l'agriculteur peut retirer d'une instruction théorique et pratique. Il rend une justice pleine et entière aux efforts qui, jusqu'à ce jour, ont été faits pour populariser cette science; mais il résulte de ses observations que ces efforts ont été à peu près infructueux. Les frais de déplacement, les notions préliminaires nécessaires à l'intelligence des cours de l'Institut de Grignon; puis, comparativement à la population de la France, le peu d'élèves que l'on peut former dans cet établissement, sont autant d'obstacles à ce qu'il puisse suffire à l'instruction agricole de notre pays.

Cependant M. Descieux démontre qu'on ne peut sans péril tarder davantage à répandre en France les bienfaits de la science agricole. Le projet présenté dans ce but par M. Descieux est simple et logique. Tout d'abord il se préoccupe de l'idée de former un corps instruit, capable de donner et de diriger le mouvement. Il propose d'organiser une sorte d'école normale dont les élèves, en rentrant dans le monde avec le titre d'ingénieurs agricoles, seraient aptes à remplir toutes les fonctions administratives, scientifiques et pratiques, ayant rapport à l'agriculture.

Cette école supérieure d'agriculture serait facile à organiser : le progamme actuellement suivi à l'école agronomique de Grignon ferait la base de l'enseignement; les élèves n'y seraient admis qu'après un examen dont la sévérité garantirait un degré d'instruction et d'intelligence suffisant pour suivre avec fruit les cours de l'école; l'état, entre les mains duquel devrait nécessairement se trouver cette école, se rendrait aisément maître de la proprieté de Grignon, propre, sous tous les rapports, à une pareille destination.

M. Descieux classe les agriculteurs en trois catégories, à chacune desquelles il propose de faire correspondre un enseignement spécial. Il comprend dans la première classe les grands propriétaires ; à ceux-là il donne le conseil de suivre les cours de l'école supérieure. Dans la deuxième classe sont rangés les cultivateurs praticiens et les industriels agricoles, cette classe moyenne qui, ajoutant aux forces physiques qu'ils ont reçues de la nature celles de leur intelligence, les emploient à faire valoir leurs capitaux ou ceux d'autrui, en cultivant la terre ou en exerçant une industrie sur ses produits. Pour l'instruction agricole de cette deuxième classe, il serait créé dans chaque département une ferme modèle, sous la direction d'un ingénieur agricole. Cette ferme modèle aurait le double effet de servir à l'instruction de la deuxième et de la troisième catégorie, dans laquelle l'auteur comprend les ouvriers et artisans agricoles. Ces foyers de lumière ainsi disséminés sur le sol de la France feraient indubitablement, en y portant

l'abondance, pénétrer l'instruction dans les hameaux les plus pauvres et les moins instruits. Mais là ne se borneraient pas les bienfaits de l'heureuse idée de M. Descieux. La moralité des agriculteurs de la deuxième et de la troisième classe est loin d'être bonne : placé journellement en contact avec ces hommes, il a pu sonder la profondeur du mal, et déclare qu'il est urgent d'y remédier. Toutefois il désespère qu'on puisse rendre meilleure la génération actuelle; on ne peut travailler que pour l'avenir. Or le système qu'il a formulé doit, en répandant les lumières, moraliser les populations à venir.

Convaincu que l'instruction ne réprime les mauvais penchans qu'autant qu'elle est combinée avec l'habitude des bonnes mœurs et les sentimens religieux, le réformateur s'empare des enfans à leur sortie de l'école primaire, où les bons principes leur auront eté inculqués, et les suit jusqu'à cet âge où les mauvais exemples ne sont plus à craindre. L'état n'aurait que peu ou point de sacrifices à faire pour la réalisation de cette idée, car chacun des établissemens dont l'auteur demande la création rapporterait au delà des dépenses qu'il nécessiterait. Ainsi se trouverait heureusement résolu le problème difficile de l'instruction agricole et de la moralisation du peuple des campagnes.

Trattato di architettura civile e militare di Francesco di Giorgio Martini, architetto venese del secolo XV, ora per la prima volta pubblicato per cura del cavaliere Cesare Saluzzo, con dissertazioni e note per servire alla storia militare italiana. — Torino, tipografia Chirio e Minas, 1842. 2 vol. in-4° con atlante di 38 tavole.

Cet ouvrage a été presque tout à fait oublié parmi les poudreux manuscrits de quelque bibliothèque pendant quatre siècles. Quelques savans en reconnurent de temps en temps le mérite et l'importance, et plusieurs fois on essaya de le publier ; mais l'écriture presque illisible des manuscrits, le manque de tables dans un sujet auquel elles sont essentielles, les avances

quinze vaisseaux anglo-hollandais, après une poursuite pendant laquelle ce grand homme, se surpassant lui-même, déploie des talens, une bravoure et un acharnement qui portent l'admiration du marin jusqu'à l'enthousiasme.

Tant de génie et de gloire ne doit pas rester dans l'oubli. Pourquoi aussi les noms des Gabaret, des d'Amfreville, des Valbelle, de tous ces intrépides lieutenans de Tourville, de Duquesne, sont-ils si peu connus? Ils brillaient en seconde ligne, à la vérité; mais cette place est assez belle pour donner une illustration bien méritée par quarante ans de victoires. Notre légèreté à l'égard de ces grands hommes est injuste et décourageante, et cependant nous avons été plus loin. Les comtes de Grasse et d'Orvilliers ont été chansonnés, tournés en ridicule. On nommait *croix à la de Grasse* les croix à la Jeannette qui n'avaient pas de cœur. Il est vrai que ces messieurs furent alors victimes des sentimens hostiles qui se prononçaient si fortement à cette époque contre la classe de la société dont ils faisaient partie; mais accuser M. d'Orvilliers d'incapacité, et M. de Grasse de lâcheté, montrait autant d'ignorance que de mauvaise foi.

*La France maritime* a regardé comme son premier devoir de réhabiliter le courage malheureux et les talens méconnus. En rappelant les triomphes d'autrefois, elle n'a pas négligé de faire connaître et de populariser des succès plus modernes. Cadix, Navarin, Alger, Lisbonne, Saint-Jean-d'Ulloa, ont prouvé que la France devait compter sur sa marine. On se rappelle que Doria et Nelson avaient échoué, l'un devant Alger, l'autre devant Cadix. Don Juan d'Autriche ne fit qu'ajourner l'asservissement complet de la Grèce par la victoire de Lépante, et nous lui avons donné la liberté. Pour Lisbonne et Saint-Jean-d'Ulloa, les résultats sont hors de toute proportion avec les moyens employés pour y parvenir; car six vaisseaux en Portugal, et, plus tard, quelques frégates au Mexique, ont suffi pour obtenir des succès qui ont surpris nos amis et nos ennemis. Récemment encore, un événement, dont il ne nous appartient pas d'examiner les causes, a pu donner la mesure

du dévouement et de la constance des marins français à remplir les devoirs les plus rudes.

La marine, indispensable comme force militaire, étend plus loin son utilité. La paix n'est pas une époque de repos pour les marins; car, outre l'obligation d'être constamment disposés à la guerre, ils doivent encore travailler à élargir le cercle des connaissances humaines. Ce noble héritage des Lapeyrouse, des Bougainville, des Borda, a été dignement recueilli par leurs successeurs. Les nombreux extraits des voyages scientifiques de MM. d'Entrecasteaux, de Freycinet, d'Urville, Duperré; l'aperçu des belles campagnes hydrographiques de MM. Roussin, Gauthier, Bérard, de Hell; le compte rendu des admirables travaux de MM. Beautemps-Beaupré, Daussy, et de leurs habiles collaborateurs, confirment la supériorité que chacun reconnaît à l'hydrographie française. Le vénérable amiral Leveneur, directeur du Bureau des cartes et plans de Copenhague, n'admettait pas le doute à cet égard; et M. Arago constatait devant l'Institut de France cette opinion générale parmi les étrangers.

Nous pouvons hardiment encore réclamer le même avantage à d'autres titres; car les navigateurs que nous venons de citer ont trouvé dans le sein de la marine des collaborateurs dignes de les seconder : il nous suffira de nommer MM. Gauchaud, Quoi, Gaimard, Lesson, pour rappeler les matériaux précieux pour toutes les branches de l'histoire naturelle, les nombreuses collections qui ont enrichi les voyages de circumnavigation exécutés à plusieurs reprises par ces habiles professeurs, et pour montrer que la marine possède un service médical qui réunit au plus haut degré tous les genres de mérite. Si l'on a dit souvent qu'un vaisseau de ligne était le chef-d'œuvre de l'esprit humain, c'est qu'en effet, pour produire cette imposante machine, il faut réunir une foule de connaissances qui embrassent plus ou moins directement la plus grande partie des sciences et des arts, arrivés à un haut point de perfection. Sans ces données indispensables, on s'expose à tomber dans des erreurs inconnues en France, et payées bien cher par des

constructeurs que la partialité peut seule placer au niveau des ingénieurs de la marine française. A chacun sa spécialité. Si le marin doit armer et diriger son vaisseau, il est essentiel qu'on lui fournisse un navire doué des qualités indispensables pour naviguer et combattre. Telle est la tâche des ingénieurs qui, pour arriver à l'accomplissement entier de leurs devoirs, viennent partager les dangers du marin pour mieux juger les qualités et les défauts des bâtimens qu'ils ont construits. Loin de nos ports, privés de matériaux, ils doivent suppléer à ce qui manque, créer des ressources, utiliser celles que l'on possède, réparer les avaries de la mer et du combat.

Jaloux de faire connaître toutes nos illustrations, M. Amédée Gréhan n'a pas oublié MM. Ozanne, Sané, et les dignes émules qui leur ont succédé dans la carrière; heureux et fier de pouvoir citer comme leur élève et le digne continuateur de leurs travaux, M. Gréhan son père, qui lui a laissé un nom si honoré dans la marine. C'est sur l'un de ces habiles ingénieurs que le gouvernement jeta les yeux quand on voulut transporter en France l'obélisque de Luxor, et certes il était difficile de mieux choisir.

C'est en lisant un ouvrage qui raconte la vie du bord dans ce qu'elle a de plus intime, le dévouement, la résignation, l'intrépidité de ces braves gens, si singulièrement défigurés par quelques écrivains, qui ne les avaient sans doute jamais vus, qu'on pourra les connaître. Pour apprécier l'exactitude de cette observation, il ne faut pas oublier la différence essentielle du matelot et du soldat. Le premier doit apprendre et appliquer; l'autre doit concevoir et inventer. Cette idée est bien simple. Presque tout est prévu, étudié, approfondi dans ce qui touche à la partie de l'art militaire nécessaire à un bon soldat. Pour un vrai matelot, il faut à chaque instant se créer une ressource, une manière de parer à une difficulté, que personne au monde n'a pu prévoir et lui indiquer à l'avance; car le plus souvent, en marine, tout est fortuit, accidentel; bien rarement le même cas se représente identiquement de la même manière, et si l'expérience est un bon guide, plus souvent en-

core il faut y suppléer. Il est donc naturel de rencontrer dans les caractères le reflet de cette habitude de penser qui rend le vieux matelot peu communicatif, et qui double l'énergie et l'originalité de ses actions et de ses paroles. Il faut, à la vérité, l'étudier avec soin et persévérance ; ce caractère à part ne se décèle pas facilement. Nous voyons quel parti un des plus spirituels rédacteurs de la *France maritime* a su en tirer. On ne peut pas demander des juges plus éclairés que ceux qui lisaient dans la *France maritime* leur propre biographie, et ce livre a obtenu un succès d'enthousiasme parmi les équipages de la flotte. Nous avons vu un des exemplaires que possédait l'*Astrolabe*, mutilé, en lambeaux, effacé sous les doigts de ses lecteurs, qu'il consolait pendant leurs maladies et durant ces heures de loisir où, faute d'un aliment convenable, l'activité naturelle du marin le porte à écouter ces rapsodies obscènes qu'il délaisse si volontiers quand on fournit à sa curiosité un sujet digne de lui. Rien n'est mieux adapté à ses goûts, à ses habitudes, qu'un livre où il retrouve à chaque page le nom ou le portrait d'un grand marin, le récit d'un combat ou la relation d'une campagne. Il ne trouvera dans la *France maritime* que de beaux exemples à suivre et de bons modèles à imiter. Aussi nous n'hésitons pas à le dire, certain de l'assentiment de la marine entière, ce livre doit être la base de la bibliothèque de chaque bâtiment de la flotte. Nous rangerons dans la même catégorie le *Dictionnaire pittoresque de marine* et l'*Almanach du marin*.

Un officier de marine écrivait il y a peu de temps dans la *Revue des deux Mondes* que le grand nom de la France n'avait pas à deux mille quatre cents lieues le même prestige qu'en Europe. Cette réflexion, suggérée par les affaires de Buénos-Ayres, doit nous avertir d'augmenter nos forces extérieures ; car au loin la menace n'est rien quand elle n'est pas appuyée sur des canons : vérité que nous trouvons burinée à chaque page de la *France Maritime ;* axiome historique tellement lié à notre prépondérance, que nous voyons déchoir notre patrie du premier rang aussitôt que la marine du grand siècle est

livrée aux mains d'un ministre à courtes vues, faisant bon marché de toutes les gloires nationales, et qui récompense Cassard en le faisant mourir en prison.

En effet, si l'histoire a jamais prouvé d'une manière constante, irrécusable, une vérité politique, c'est la prépondérance des peuples maîtres de la mer. Tyr, Carthage, Venise, la Hollande, l'Angleterre, appuyées uniquement sur cette base, ont tour à tour dominé le monde par la richesse et la force. Quand par deux fois la France a balancé la puissance de sa rivale et a pu la frapper au cœur, c'est aux momens heureux où sa marine luttait avec succès contre la marine anglaise. Nous avons trop bien vu, malgré notre puissance continentale, que rien ne pouvait la remplacer. Le génie de Napoléon lui-même s'est épuisé à combattre un ennemi toujours renaissant et placé seulement à sept lieues de ses atteintes. Il a pu juger, dans son malheur, le dévouement de sa marine. Pour l'arracher aux mains de ceux dont on redoutait l'hospitalité, l'un de nos plus braves capitaines proposa d'attaquer une division anglaise avec deux frégates; mais on sait que l'empereur n'accepta pas ses offres généreuses. Le commandant Poné n'avait pu sauver le grand homme qu'on proscrivait. Fidèle même après la tombe, c'est la marine encore qui devait rendre à la patrie les cendres du héros. Noble mission accomplie, au nom de la France, par un jeune prince qui venait de la mériter sous les remparts de Saint-Jean-d'Ulloa et de la Vera-Crux. Profitons de cette expérience si chèrement acquise, et sachons nous mettre en état, s'il le fallait un jour, de rappeler le passé ou d'en demander compte.

Pour arriver à développer et à répandre ces idées, M. Amédée Gréhan a dû réclamer le concours des écrivains et des artistes qui avaient le plus spécialement dirigé leurs études vers la marine. Ils ont compris cet appel patriotique. Ainsi, pendant que MM. Eugène Sue, Corbière, Jal, de la Landelle, Bouet, Pujol, Luco, Parisot, parmi les marins, et MM. Karr, Marmier, Pitre-Chevalier, Fulgence Girard, Vérusmor, Hennet de Kesler, Lardier, Féval, Rouget, et un grand nombre d'é-

crivains recommandables, prêtaient à la *France maritime* l'appui de leurs talens, les artistes viennent concourir à populariser les scènes graves et pittoresques fournies par un sujet inépuisable et toujours neuf. Nous en dirons assez en citant les noms de MM. Gudin, Isabey, Garnerey, Decamps, Gilbert et le Poittevin, qui n'ont de rivaux chez aucune nation, dans aucune école. Entrés plus tard dans la carrière, plusieurs jeunes artistes marchent à grands pas sur les traces de leurs devanciers. On voit souvent inscrits sur les pages du livre dont nous parlons MM. Perrot, Morel Fatio, Bouquet, Gourry, Mayer, Radiguet, Lauvergne, Lebreton, etc. En leur rappelant le principe du premier des peintres de marine, Joseph Vernet, qui recommande, avant tout, de naviguer pour réussir dans ce genre difficile, empressons-nous d'ajouter que la gloire des chefs de l'école sera certainement un jour le fruit de leurs travaux, s'ils continuent ces études consciencieuses dont leurs œuvres portent déjà le cachet.

Cette esquisse ne peut donner qu'une bien faible idée des matériaux employés par la *France maritime*, et de l'ensemble de la publication de M. Amédée Gréhan. Les encouragemens les plus flatteurs, et surtout un succès brillant, en disent plus que ces lignes écrites sous l'impression d'une lecture consciencieuse. Quoique le but ait été atteint, M. Gréhan ne s'est pas arrêté dans sa route : on peut aisément s'en convaincre en examinant avec attention son dernier volume. Non seulement l'intérêt augmente graduellement, et assure une longue existence à cet intéressant ouvrage, mais encore il semble que tous ses collaborateurs aient redoublé de zèle, à son exemple, pour montrer quel devait être l'avenir de la *France maritime*. Soit, en effet, que le cadre en s'élargissant ait imprimé plus de force à la pensée qui les dirige, ou bien que le succès, doublant leur confiance, leur fasse entrevoir aujourd'hui, et l'utilité de leurs travaux et la certitude de les voir apprécier à leur juste valeur, toujours est-il vrai que le progrès est sensible aux yeux les moins exercés. Ce ne sera pas en vain que tant d'hommes remarquables auront élevé la voix pour faire

connaître la vérité et combattre l'ignorance et les préjugés. Une réaction, effet des lumières répandues par leurs écrits sur une question méconnue du plus grand nombre, s'établit, et pousse chacun à s'enquérir des choses de la marine. Tâchons donc, par un sentiment naturel de gratitude, d'apprécier à sa juste valeur le mérite de cette œuvre. En premier lieu et comme considération dominante, nous sommes forcés d'admettre que la *France maritime* est une œuvre de complet désintéressement de la part de M. Amédée Gréhan, rédacteur et fondateur; il serait ridicule de chercher à donner des preuves d'un fait avoué de tout le monde, et qui est la cause première d'un succès qui réagit si fortement sur la marine. Mais il ne suffit pas de vouloir être utile pour y parvenir; de grandes difficultés ont été surmontées dans le principe; car en toutes choses le commencement est pénible, décourageant, et nécessite des sacrifices onéreux; les chances de succès, encore problématiques, vous privent d'une collaboration nécessaire, et qu'il est difficile d'obtenir avant d'avoir posé fortement les bases de son avenir. Quel était l'appui de M. Amédée Gréhan? Le désir d'être utile. Soutenu par ce puissant mobile, il a su triompher des difficultés, vaincre les obstacles et parvenir à son but. Bientôt, secondé par des hommes animés comme lui de l'amour du bien, il a pu réaliser ses espérances et rendre de grands services à la marine. Elle ne saurait les méconnaître, elle ne peut ni ne doit oublier ceux qui lui sont utiles; car ils sont utiles à la France. Apprendre aux uns, rappeler aux autres ce qui a été fait: dire les progrès et les services de tout genre qui marquent chaque jour de notre époque, c'est faire acte de justice et de patriotisme. Consacrer ses talens et sa fortune à éclairer la France sur une question vitale pour son présent et son avenir, c'est bien mériter de son pays. Telle est l'œuvre de M. Amédée Gréhan. Nous avons voulu, autant qu'il était en nous, venir en aide à sa mission courageuse et désintéressée en montrant au public quelle était toute la portée de cette œuvre vraiment nationale.

## LITTÉRATURE ANCIENNE.

**Manuel de littérature ancienne, ou court aperçu des auteurs classiques, de l'archéologie, de la mythologie, et des antiquités des Grecs et des Romains. Ouvrage traduit de l'allemand par Henri Jouffroy. — Leipsic et Paris, chez Brockaus et Avenarius. 1842. In-8° de XXIV-712 p.**

—En publiant ce manuel, l'intention de l'auteur a été d'offrir à ceux qui enseignent la jeunesse dans les écoles, colléges et gymnases, un livre qui pût servir d'introduction à la lecture des auteurs classiques de l'antiquité et en faciliter l'intelligence. Cet ouvrage, tout en fournissant aux professeurs l'occasion de donner des éclaircissemens sur divers points relatifs à l'objet dont ils s'occupent, et de suppléer aux notices littéraires qui y sont contenues, offre en même temps à la jeunesse l'avantage de lui tenir lieu d'un livre auxiliaire et d'une ressource pour se familiariser par une lecture réitérée avec ce que la matière en question présente de plus important et de plus essentiel. L'auteur du manuel n'a pu y donner qu'un aperçu très-sommaire et succinct des auteurs grecs et romains de l'antiquité. Dans cet aperçu il a préféré à l'exposition chronologique, la division par sciences, parce qu'elle lui fournissait l'occasion de présenter de courtes observations préliminaires sur la forme de chaque science chez les Grecs et les Romains. Quant aux éditions des auteurs classiques, il s'est borné à citer les meilleures et les plus utiles. Dans le traité de mythologie, il s'est attaché à ne rapporter que les circonstances les plus dignes d'être connues, à ne présenter que l'historique de la mythologie, en laissant de côté les faits d'une moindre importance qui se rattachent plus au domaine de la fable, et en signalant les points qui méritent les éclaircissemens les plus circonstanciés. Ce manuel avait déjà eu quatre éditions; la première date de 1783 et la quatrième de 1801. Dans cette dernière, l'auteur s'est tenu au courant de la science et a

cherché à améliorer toutes les parties de son ouvrage qui en étaient susceptibles. Ce livre est une encyclopédie portative de littérature ancienne et d'archéologie; nous le recommandons à toutes les personnes qui lisent et qui étudient les auteurs classiques.

**Commentaire raisonné sur un livre d'Homère (Odyssée, VI), par Auguste Scheler, ancien élève de plusieurs universités allemandes, docteur en philosophie et lettres, et bibliothécaire-adjoint de S. M. le roi des Belges. — Bruxelles, Verteneuil; chez Charles Muquart. 1841. In-8° de V-VIII-85 p.**

En essayant de composer un commentaire raisonné sur un fragment, choisi presque au hasard, de l'antiquité grecque, M. Scheler n'a voulu que combattre la manière superficielle et infructueuse dont on étudie ces langues anciennes, par un échantillon de la méthode adoptée en Allemagne. Cette méthode se base sur la vérité incontestable, que, pour bien connaître une composition littéraire, il ne suffit pas de se faire une idée de l'ensemble, mais qu'il faut en détacher tous les membres et les considérer séparément sous le microscope de la critique et de la comparaison, et que, pour approfondir une idée quelconque, il est nécessaire d'étudier avec soin la forme extérieure sous laquelle elle se présente. Après avoir formulé quelques observations sur l'ensemble de l'Odyssée et sur l'enchaînement par lequel le sixième livre s'y trouve lié, M. Scheler donne le texte grec d'Homère, et au-dessous l'analyse grammaticale de toutes les expressions qui pourraient embarrasser les élèves. Cette analye est très-détaillée et fait pénétrer dans le génie de la langue du poëte beaucoup mieux que les analyses jointes à nos éditions de collége.

**G. Dindorfii Annotationes in Æschyli tragœdias. — Oxonii, e typographeo academico. 1841. 2 vol. in-8° de 655 p.**

L'Académie d'Oxford avait, il y a cinq ou six ans, réimprimé

les *Poetæ scenici græci* que M. Dindorf avait publiés à Leipsick, en un seul volume, en 1830. Depuis, elle a chargé le même savant de rédiger des notes critiques et exégétiques qui se rapporteraient à cette belle réimpression en 6 volumes in-8°. Mais le texte de ces poëtes établi pour le fond d'après les éditions les plus renommées d'alors et n'étant qu'en certains endroits arrangé d'après les vues particulières de M. Dindorf, il en résulte aujourd'hui une grande disparate entre ces notes et le texte imprimé. Car M. Dindorf a pris à tâche d'examiner de nouveau, non seulement les leçons ordinaires, mais le fond entier du texte et la valeur de chacune de ses sources, grammairiens anciens, manuscrits et éditions princeps. De cet examen il est résulté un texte entièrement nouveau, indiqué par un *scribendum* dans les notes. Il faut donc que le lecteur qui veut mettre toutes ces corrections à profit retouche en entier son exemplaire du texte. Ce travail est fait pour l'Aristophane et le Sophocle, par M. Dindorf, dans la collection des auteurs grecs de M. Didot; il ne le sera pas pour l'Eschyle, dont nous avons à parler ici, parce qu'il était depuis longtemps confié aux soins d'un autre critique.

Eschyle est autant pour le critique que pour l'interprète un auteur hors de ligne, et sans contredit le plus difficile de tous; pour le critique, à cause du très-mauvais état des manuscrits et des corruptions sans nombre, dont beaucoup de longs passages sont affectés vers par vers; pour l'interprète, par la même cause, et par la grandeur, la hardiesse et la teinte romantique des pensées du poëte et de son langage, choses qui le rendent un homme unique dans son siècle. Chaque nouvelle édition doit donc être reçue avec empressement, surtout quand elle sort des mains d'un critique aussi expérimenté que M. Dindorf. On peut être sûr que le grand ouvrage de la correction et explication de ce poëte, œuvre gigantesque qui dépasse infiniment le génie d'un seul homme même extraordinairement doué, sera avancé d'un grand pas. Aussi comptons-nous dans le travail de M. Dindorf près d'une cinquantaine de passages très-corrompus, qu'il a à peu près sauvés par ses corrections,

et une centaine d'autres plus légèrement atteints, auxquels sa critique a été de même très-utile. Il a de plus mis à profit pour Eschyle ses vastes connaissances littéraires, et recueilli une foule d'observations importantes dispersées dans les ouvrages d'un grand nombre de savans; puis, pour la commodité des lecteurs, il a extrait des volumineux commentaires de ses prédécesseurs la véritable substance et tout ce qui peut être utile et agréable à un amateur intelligent du poëte. Nous sommes seulement étonnés qu'il n'ait pas pris la peine de traduire en latin les meilleures notes d'O. Muller sur les Euménides ; tout le monde connaît la haute importance de ce travail, et on comprend peu que M. Dindorf n'en ait pas reproduit *un seul mot*. Il y aurait encore d'autre remarques à faire; mais dans une tâche aussi pénible soyons plutôt reconnaissans que difficiles. La préface page I-X contient la liste et l'appréciation des manuscrits et des principales éditions; p. 15-19 les Scholies sur les *Septem ad Thebas*, tirées du plus ancien manuscrit, celui de Florence, comme échantillon de la première rédaction des scholies à laquelle nous puissions remonter. A la fin se trouvent des *Addenda et Corrigenda*, plus deux tables des mots et des choses expliquées, ainsi que des savans qui ont bien mérité du texte de l'Eschyle.

ΞΕΝΟΦΩΝΤΟΣ Κύρου ἀνάβασις, acc. de remarques explicatives; publiée par G. Graff. — Leipzig, 1842. E. B. Schwickert. In-8° de XII-315 p.

Cette édition de la retraite des dix mille Grecs, qui n'a du reste rien de remarquable que sa belle exécution, n'est qu'une reproduction du texte de l'édition de K. W. Krüger (Berlin, 1830). L'éditeur a cependant eu égard aux rectifications adoptées par Poppo, dont il reconnaît avoir tiré une grande utilité. Dans les notes, M. Graff se borne à expliquer les passages dont le sens est douteux, ou bien à indiquer les règles grammaticales auxquelles se rattachent les locutions de l'original; et pour attirer l'attention de l'élève ou du lecteur sur

ce qui est d'un intérêt historique ou grammatical plus particulier, il procède par interrogation, laissant, la plupart du temps, à celui qui fait usage de son livre, le soin de formuler la réponse par lui-même. Les grammaires auxquelles il renvoie sont celles de Buttmann (14e éd., Berlin, 1833); de Kühner (Hanovre, 1836); de Rost (4e et 5e éd. Gœtting. 1836); et de Matthiae (2e éd. Leipzig, 1824). Le dictionnaire qu'il suppose entre les mains du lecteur est celui de Passow (4e éd.). Enfin il a complétement supprimé toute citation ou tout rapprochement des passages des autres écrivains de la Grèce.

T. Calpurnii Siculi eclogæ. Ad optimos codices et editiones recensuit et annotationibus criticis instruxit C. E. Glaeser. — Gottingæ, sumptibus Dieterichianis. 1842. In-8° de IV-140 p.

Titus Calpurnius Siculus, c'est-à-dire de Sicile, tient une place honorable parmi les poëtes latins classiques. Quelques éditions lui donnent aussi les prénoms de Caïus et de Julius, mais M. Glaeser a prouvé qu'ils ne devaient pas être adoptés, en comparant entre eux les titres donnés par les manuscrits connus. On a très-peu de renseignemens sur la vie de ce poëte, et encore faut-il aller les chercher dans ses vers. Quant à l'époque où il a vécu, on a beaucoup disputé, et on a émis bien des opinions contradictoires; le nouvel éditeur discute avec soin toutes ces opinions, et prouve qu'il n'y a rien de positif à établir d'après les renseignemens incomplets qui nous sont parvenus. Ce qu'il y a de plus probable cependant, c'est que Calpurnius fut le contemporain de Némésien. Dans ses vers, le poëte parle d'un protecteur qu'il a à Rome, et qui, au temps où la pauvreté avait inspiré au poëte la résolution de se rendre en Espagne, lui procura une place à la cour impériale. On a prétendu à tort que ce protecteur fut Némésien; mais il est évident que Calpurnius parle d'un homme qui remplissait une charge importante auprès des empereurs, et rien

d'indique que Némésien ait été dans une situation aussi brillante. M. Glaeser a discuté d'une manière très-savante toutes les questions qui se rattachent à l'histoire littéraire de ce poëte et de ses œuvres, et l'on peut dire qu'il aura laissé très-peu à faire sur ce point à ses successeurs. Son texte est établi sur les meilleurs manuscrits, et accompagné de la *varietas lectionis*. Le volume se termine par une table des mots latins employés par le poëte.

**A M. Victor Leclerc, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, etc. Lettre sur Fulcoie, archidiacre de Beauvais, par Alexandre Olleris, docteur ès-lettres, professeur agrégé d'histoire au collége Charlemagne. — Paris, 1842. Chez Dondey-Dupré.**

Qu'est-ce que *Fulcoie?* Un très-grand homme, si l'on considère le grand nombre d'ouvrages qu'il a composés. En effet, dit son nouveau biographe, il a fait des épitaphes, des satires, des épîtres, des contes, des vies de saints et même une espèce de poëme épique. Il a chanté tous les hommes puissans du XI^e siècle, le pape Alexandre, le pape Grégoire VII, l'empereur Henri IV, l'archevêque de Reims, Manassé, les abbés et les moines. Il a eu des jaloux, des ennemis; Rome l'a envié à la France; il s'est promis l'immortalité; après sa mort toutes les villes savantes du royaume ont composé des vers en son honneur; toutes ont parlé avec admiration de ses poésies; et aujourd'hui son nom est si peu connu, que les Bénédictins eux-mêmes ne savaient s'il devait être appelé Fulco, Fulconus, Fulconis, et les pages qu'ils lui ont consacrées renferment, dit M. Olleris, des erreurs assez graves. La lettre adressée par lui au savant doyen de la faculté de Paris a pour objet de corriger ces erreurs des savans religieux, en faisant mieux connaître le personnage qui y a donné lieu.

Fulcoie naquit à Beauvais vers l'an 1020, d'Anselme, dit le Petit, et d'Emma, originaires de cette ville. De bonne heure se développèrent les talens de Fulcoie; son caractère l'éloignait

du rude métier de la guerre, embrassé par l'un de ses deux frères; il se tourna vers la vie monastique. La nature, comme il le disait, lui avait donné la verve poétique et non pas un bouclier et les armes de la mort. M. Olleris croit qu'il fut élevé à Meaux, contre l'avis des Bénédictins, qui le font étudier à Reims sous la direction de Hermann. Une fois son éducation achevée, Fulcoie se mit à faire des vers latins, et pendant toute sa vie il n'a cessé de chanter sur tous les tons de la muse latine, adressant ses poésies à tous les personnages illustres de son temps. Ses vers sont loin de la perfection antique; mais cependant ils sont plus concis, plus naturels et moins déclamatoires que ceux des autres poëtes de la même époque ; il y a même un reflet de l'antiquité qui prouve que Fulcoie l'avait lue avec goût et ne l'avait pas étudiée sans fruit.

M. Olleris donne une analyse des principaux ouvrages de son auteur, qui se trouvent classés en trois livres sous le nom bizarre de : *Utrum, Neutrum, Utrumque*. L'*Utrum* comprenait des épîtres, des épitaphes et quelques sujets légers écrits, disait l'auteur, pour essayer les forces de sa muse. La seconde partie, intitulée *Neutrum*, est plus grave et ne renferme que des vies de saints mises en vers. La troisième partie, appelée *Utrumque*, a joui de son temps de la plus grande réputation. C'était, disait-on, un véritable poëme; c'est l'histoire sainte mise en vers depuis la création jusqu'à l'époque des Juges, reprise à Saül jusqu'à la mort de Salomon, et continuée depuis la Conception jusqu'à la séparation des apôtres, qui se partagent la conversion du monde. M. Olleris apprécie avec une grande sagacité de critique toutes ces diverses poésies, et grâce à lui Fulcoie a repris dans la littérature du moyen âge la place véritable qui lui appartient entre l'engouement de ses contemporains et l'oubli de la postérité. Ces monographies sont extrêmement curieuses; celle de Fulcoie, par M. Olleris, est faite avec un rare talent d'analyse et peut être considérée comme un service réel rendu à notre histoire littéraire.

## LITTÉRATURE MODERNE.

*Colleccion de poesias castellanas.* Collection de poésies espagnoles antérieures au xv^e siècle. — Paris, Baudry, 1842. In-8° de viii-642 p.

Un savant laborieux et modeste, T. A. Sanchez, publia à Madrid, en 1779-90, en quatre volumes in-8°, un recueil de vers espagnols qu'il déchiffra dans de vieux manuscrits que dévoraient l'oubli et la poussière. Cette publication eut tout le succès qu'elle méritait; elle était devenue rare et chère : en la réimprimant, M. Baudry a rendu un véritable service aux amis de la langue et de la littérature des Castilles. Le poëme du Cid est en tête de cette collection : c'est un monument des plus curieux de l'histoire chevaleresque de ces paladins dont le nom ne périra jamais; certains passages ne le cèdent en rien aux plus beaux endroits de l'*Iliade*, mais l'Homère espagnol est demeuré inconnu. Viennent ensuite les écrits de Gonzalo de Berceo, auteur du xi^e siècle, et le premier en date des poëtes de la Péninsule; il composa une vie de saint Dominique de Silos, il se fit l'historiographe de saint Millan, il chanta le martyre de saint Laurent, il célébra vingt-cinq miracles divers survenus par l'intervention de Notre-Dame; c'était aussi l'un des sujets favoris de nos trouvères et de nos auteurs de mystères.

Le lecteur rencontrera ensuite un des poëmes les plus curieux du moyen âge, celui d'Alexandre le Grand, œuvre d'un ecclésiastique d'Astorga du nom de Juan Lorenzo. On sait combien de fables au sujet du héros macédonien s'accréditèrent chez nos pères; on sait qu'en vers, en prose, en latin, en français, en italien, elles firent, durant trois ou quatre siècles, les délices des châteaux. Les anachronismes les plus étranges fourmillent dans l'épopée de J. Lorenzo. Apelle est un peintre hébreu, et il orne le palais de Babylone d'une suite de tableaux dont les sujets, empruntés à l'histoire sainte, s'étendent du livre de la Genèse à celui d'Esdras. La mère d'Achille, vou-

lant mettre son fils à l'abri des périls de la guerre, le cache dans un couvent de bénédictins. Hector parle de jeûnes, de vigiles, de cierges, d'autels. Ailleurs le poëte prétend que l'Asie l'emporte sur toutes les parties du monde, et la raison qu'il en donne est assez étrange :

Ca by nacio don Bacus que es nuestro Redentor.

Plus loin il décrit, de la façon la plus minutieuse, du ton d'une entière conviction, et tout comme s'il les avait vus de ses yeux, le Phénix et les Acéphales; ces derniers sont des hommes qui ont la bouche, le nez, les yeux, au milieu de la poitrine.

Les poésies de l'archiprêtre de Hita, Juan Ruiz, arrivent après le poëme d'Alexandre. Ce sont des fables dont un certain nombre se retrouve dans La Fontaine, de petits contes, une imitation du poëme *de Vetula*, très-faussement attribué à Ovide, le récit d'une grande bataille entre le carême et le carnaval, etc. L'éditeur de Madrid avait cru devoir supprimer certains passages qui se ressentaient un peu trop de la naïveté du XIIe siècle (Voir *coplas* 363-378, 441-464, 489-502). Il nous semble qu'il n'y aurait plus eu aujourd'hui d'inconvénient à aller chercher dans les manuscrits les moyens de combler ces lacunes; nous tenons à voir les compositions du moyen âge telles qu'elles sont sorties de la plume de leurs auteurs, et sans mutilations maladroites.

Après avoir reproduit tout ce qu'avait donné Sanchez, le nouvel éditeur, E. Ochoa, que divers travaux littéraires ont fait avantageusement connaître, a ajouté un supplément de 54 pages, où il nous communique trois petits poëmes inédits jusqu'à présent, et que renferme un manuscrit de l'Escurial du XIVe siècle. Deux de ces compositions sont de peu d'étendue; l'une concerne les trois rois mages, l'autre est une vie, semée de circonstances un peu étranges, de sainte Marie l'Égyptienne. L'histoire ou le *romance*, ainsi que l'appelle l'auteur, d'Apollonius, roi de Tyr, est une œuvre de plus longue haleine; elle se compose de 656 *coplas* de quatre vers.

Cette histoire romanesque, maintes fois analysée, reproduite dès les débuts de l'art typographique, est sans doute d'origine grecque, et doit remonter au IVe ou Ve siècle. Godefroy de Viterbe, la prenant au sérieux, l'a incorporée dans sa grande histoire comme un très-authentique récit. Un glossaire, qui ne remplit pas moins de 40 pages in-8° à deux colonnes; de nombreuses notes, qui éclaircissent sur-le-champ tous les passages obscurs; des variantes soigneusement relevées, des notices biographiques et littéraires, attestent tous les soins apportés au volume dont nous venons de donner une indication rapide. C'est une importante addition à la collection espagnole qu'a publiée la librairie européenne de Baudry, et qui compte déjà 27 gros volumes in-8°.

**Chefs-d'œuvre du théâtre espagnol. Lope de Vega. Traduction nouvelle par M. Damas-Hinard. — Paris, Gosselin, 1842. In-12 de LXXIV-290 p.**

Ce volume contient cinq des comédies du plus fécond et du plus renommé des auteurs dramatiques de la Péninsule. Objet d'admiration pour ses contemporains, tombé ensuite dans un injuste oubli, Lope de Vega attire depuis quelques années les regards de la critique; on le discute, on l'analyse, on le juge, on l'étudie. M. Damas-Hinard s'est consacré à approfondir tout ce qui se rattache au théâtre espagnol; sa traduction nous semble, sous le double rapport de la fidélité et de l'élégance, fort au dessus des tentatives de ses devanciers; de courtes notes, jetées au bas des pages, éclaircissent les passages obscurs. Il a le premier essayé d'écrire la biographie de l'illustre poëte en prenant ses renseignemens dans les préfaces, les dédicaces, les poésies diverses, les épîtres de Lope lui-même, et il a trouvé là des faits curieux, des rapprochemens piquans, qu'il a, d'une façon habile, rassemblés et mis en lumière, procédé qui lui a permis de relever des erreurs dans lesquelles plusieurs écrivains distingués étaient tombés au sujet du dramaturge dont la naissance précéda de dix-huit mois celle de

Shakspeare, et sans lequel (ainsi que lord Holland l'a observé avec raison) il est probable que les chefs-d'œuvre de Corneille et de Molière n'auraient jamais été composés.

Deux des cinq pièces que traduit M. Damas-Hinard sont du nombre des sept choisies pour figurer dans la collection des *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*. Quelques autres nous sont promises, mais il ne faudra jamais songer à une traduction complète des écrits de Lope; il nous reste de lui près de quatre cents pièces, et ce n'est qu'une faible portion de ce qu'il avait composé, car il nous apprend lui-même que le nombre de ses compositions dépassait quinze cents. Les plus infatigables de nos fabricans actuels de drames et de vaudevilles sont bien loin de déployer une pareille activité; de plus, il faut remarquer que Lope n'écrivait qu'en vers, et que ses comédies étaient divisées en trois journées, ce qui, dans la coupe espagnole, correspond à nos cinq actes.

Specimens of Lyric poetry, composed in England in the reign of Edward the first. Edited from mss. Harl. 2253, in the British museum. By Th. Wright, esq., etc. — London, printed for the Percy society, 1842. In-8° de VIII-114 p.

L'éditeur a publié l'année dernière, sous le titre de *Political songs of England*, un recueil plus volumineux et plus important des poésies du moyen âge. Ce nouveau recueil, sans être à comparer au premier, offre cependant encore un véritable intérêt. Les pièces qu'il contient sont du quatorzième siècle, c'est-à-dire du commencement du règne d'Édouard II et de Philippe le Bel, et il paraît que l'écriture du manuscrit remonte également à cette époque. Tous les morceaux lyriques que M. Wright n'a pu rattacher au titre de *Political songs* ont trouvé place ici, et serviront beaucoup à l'étude du langage de ce temps. Il est vrai que plusieurs sont fort obscurs, tant par la bizarrerie des constructions grammaticales que par l'emploi fréquent de mots qu'on ne trouve pas com-

munément dans les monumens littéraires. M. Wright a cherché à fixer le lieu où ces poésies furent recueillies, et tout lui fait croire qu'elles viennent du comté d'Hereford, c'est-à-dire du cœur de l'ancien royaume anglo-saxon de Mercie. Entre autres, une de ces pièces contient une allusion à la Wye, rivière locale, et ne laisse aucun doute pour ce qui la concerne. Dans le manuscrit se trouvent aussi des légendes toutes locales, et le judicieux éditeur en conclut que les morceaux de poésie nous viennent d'un clerc qui devait avoir des relations avec le monastère de *Leominster*, cloître voisin de l'ancienne capitale des souverains de la Mercie, où l'on devait attacher plus d'intérêt aux légendes de cette cité. Peut-être, dit M. Wright, ce clerc dont la plume nous a laissé ces morceaux était-il poëte et auteur de l'une des chansons que nous avons publiées. Quant au contenu littéraire des quarante-deux pièces de ce recueil, comme il n'a rien de bien déterminé, et que la prière, la religion, l'amour, le bien-être et tout ce qu'on chante en vers, s'y retrouve, l'éditeur n'a pas voulu suivre d'autre classement que l'ordre pur et simple dans lequel le manuscrit offrait les pièces détachées, et il les a données d'après l'indication même qu'il en fournit, comme elles se succédaient, depuis le folio 49 jusqu'au folio 128 du document original. Il n'a point jugé à propos non plus de faire suivre le texte d'un glossaire. D'abord le temps ne le lui permettait pas, la publication de la société *Percy* devant se faire dans un temps donné; de plus, dans son opinion particulière, M. Wright croit qu'il est préférable d'attendre qu'on ait fait une certaine quantité de semblables recueils empruntés au quatorzième siècle, pour doter alors les membres de la société et ses souscripteurs d'un glossaire général. Tous ces glossaires partiels et imparfaits, construits sur une petite échelle, ne doivent pas, en effet, être trop multipliés; c'est faire beaucoup de travail sans utilité durable, puisqu'il est impossible que ces essais isolés se complètent jamais les uns les autres.

Fables dédiées à S. A. R. le comte de Paris, par Frédéric Jacquier, ancien notaire. — Paris, 1841, chez Mme Ve Dondey-Dupré. In-8° de 191 p.

Des fables ! il faut avouer que *le Bonhomme* a rendu un bien mauvais service à ce genre de littérature. Il l'a tellement épuisé, il en a poussé si avant la perfection, qu'on ne croit plus qu'il soit possible de faire des fables. On prend toujours un recueil nouveau de fables avec défiance, avec incrédulité, et l'on pense alors quelle dose de mérite doit posséder un pareil ouvrage pour que le lecteur soit non pas satisfait, mais pour qu'il daigne seulement le lire après l'avoir parcouru. Sans être plus dédaigneux que les autres, mais profondément gâtés par la lecture journalière de notre immortel modèle, nous avons ouvert avec hésitation le recueil de M. Jacquier, et à notre grand étonnement nous l'avons lu d'un bout à l'autre, et cette lecture n'a pas été sans plaisir. Ce n'est pas que le nouveau fabuliste affiche et justifie quelque parenté même éloignée avec ses prédécesseurs illustres, la Fontaine, Florian même; mais il règne dans ses fables un ton honnête et vrai, si ce n'est poétique, qui a fait sur nous l'effet du langage de la probité et de la sagesse, sagesse un peu commune, mais qui n'en est pas moins digne d'éloges. Nous allons faire juger le lecteur de la manière de M. Jacquier, et la fable suivante montrera que nous avons loué avec raison la bonté et la candeur de ses sentimens :

LE PÊCHEUR ET LE BROCHET.

Un brave homme pêchait; hélas! petit poisson
Mordit, fut pris à l'hameçon.
Un brochet, glouton personnage,
Gros seigneur, le happe au passage,
Et brochet est pris à l'engin
Qui retenait petit fretin.
Voilà que dans l'air il voyage
Et qu'il retombe sur la plage,

Soudain brochet de sautiller
Dans tous les sens, de frétiller
Sur le sable et sur la prairie.
« O bon pêcheur, je vous en prie,
Dit-il, daignez, ô bon pêcheur!
Devenir mon libérateur.
Daignez me rendre à ma famille.
Las! j'allais marier ma fille!
Ayez pitié de mes enfans,
De leurs fils et leurs descendans,
De toute ma progéniture.
Bon pêcheur, je vous en conjure. »
A ce discours inattendu
Le brave homme se sent ému,
Et pour délivrer notre bête
Il veut détacher l'hameçon,
Quand dans sa bouche il voit la tête,
*Les membres* du petit poisson :
Brochet, dit-il, mon bon apôtre,
Vous me priez pour vos enfans,
Et vous mangez l'enfant d'un autre!
Point de pitié pour les méchans.

Certes ce sont là d'excellens conseils à placer sous les yeux d'un prince, et la forme ici n'est pas sans quelque bonheur d'expression.

## GÉOGRAPHIE.

*Zeitschrift für vergleichende Erdkunde*, *u. s. w.* Journal de géographie comparée pour l'avancement et la propagation de cette science, publié par J. G. Lüdde. 1re année, tome I. — Magdeburg, E. Baensch. 1842. In-8° de 1-191 p.

Ce nouveau journal de géographie, destiné aux savans et aux gens du monde, est divisé en quatre parties, d'après le plan que l'éditeur s'est tracé. Il contiendra en premier lieu des mémoires originaux, et l'on y trouvera joints des récits ou des descriptions nouvelles, des extraits d'ouvrages nationaux ou étrangers qui auront quelque importance, et enfin

des critiques sur toutes les publications qui ressortent du domaine de la géographie. Une chronique met en outre le lecteur au courant des nouvelles de la science. Les deux premiers numéros publiés déjà contiennent une partie bibliographique intéressante et fort utile, si elle est constamment tenue au courant. Quant aux matières contenues dans ces livraisons, elles prouvent que toutes les sciences qui se rattachent à la géographie y seront admises. Nous remarquons deux mémoires de l'orientaliste M. Wüstenfeld; l'un traite de la littérature géographique des Arabes; l'auteur y passe en revue cent vingt-six ouvrages. La mort de Hadji Khalfa, en interrompant l'exécution de son dictionnaire de bibliographie arabe, a privé la postérité des lumières qu'il aurait fournies sur cette partie spéciale, et qui auraient épargné les laborieuses recherches que nécessite la manière un peu confuse dont les Arabes procédaient à leurs publications. Il y a quelques années que M. de Hammer a fait les premiers pas. Dans l'*Hertha,* journal de géographie et d'ethnographie (1825, t. III), il a donné un tableau analytique des sources de la géographie arabe, persane et turque; mais ce travail n'avait pour but que d'éclairer les voyageurs en Orient dans la recherche et l'achat des manuscrits ; aussi n'offrit-il pas tout ce qu'on peut désirer à l'égard des éclaircissemens, et de plus il n'est pas complet. Ce mémoire de M. Wüstenfeld est lui-même l'extrait d'un répertoire de la littérature historique des Arabes, qu'il se propose de publier. Il a suivi le même ordre que dans son histoire des médecins, l'ordre chronologique, et il a joint à chaque ouvrage la désignation des éditions qui en ont été faites et des manuscrits qui en existent. On trouve dans ce fragment les ouvrages de géographie et d'ethnographie pures, les descriptions de voyage et de topographie, et tous ceux d'histoire locale, quand ils peuvent se rattacher à la topographie. Le second article est un extrait de trois manuscrits orientaux de la bibliothèque de Gotha, relatifs à la topographie de Damas. Le premier de ces manuscrits (n° 339 du catalogue de Moeller) est le *Munus hominibus oblatum de præstantiis Damasci;*

ouvrage du cheïkh Djemal-eddin-el-Bosravi; on ignore l'époque où vivait cet auteur, mais on peut le placer au commencement du siècle dernier. Dans le même volume on trouve joint à des extraits d'ouvrages historiques plus étendus un *Tractatus de præstantiis urbis Damasci* anonyme. La majeure partie de ces deux ouvrages traite de l'histoire mythique, c'est-à-dire des légendes qui se rattachent à Damas et aux lieux saints d'alentour. Il en est de même d'un manuscrit (n° 340) intitulé : *Margarita recondita, de præstantia Damasci et Montis Cásium*, qui remonte à 1647, et dont le contenu ne doit pas être beaucoup plus ancien. Le troisième manuscrit (n° 432), dont le catalogue ne donne pas le titre, est un *Thesaurus palatii de vitis illustrium seculi;* il contient des notices sur cent trente-six personnages des années 1500 à 1550, la plupart disciples de l'auteur anonyme. On y trouve une grande abondance de détails historiques et littéraires sur les temps antérieurs à l'auteur, et deux passages relatifs à Damas et à ses environs.

Le journal de M. Lüdde contient aussi des articles de géologie et de géognosie; un mémoire de M. Ch. Kapp sur la formation du globe; un mémoire de M. K. de Raumer sur les calcaires de Paris et de la Palestine occidentale; des détails sur les limites de la région des neiges par M. A. Gundinger, et enfin des fragmens de M. H. Beitzke sur les Alpes. Il faut joindre à ce contenu quelques fragmens de voyages et de critique sur la méthode géographique, par l'éditeur même, et un curieux morceau de M. de Minutoli sur quelques représentations des signes célestes au Malabar.

Essai sur les noms de lieux, par M. de Billy. — Orléans, 1842. In-8° de 36 p.

L'auteur de cet Essai a eu pour but d'exposer quelques principes généraux de la connaissance des noms de lieux, particulièrement applicables aux localités de l'arrondissement d'Orléans. Il peut servir de modèle aux personnes qui voudraient s'occuper de recherches semblables dans les environs de leur

habitation. Après avoir rappelé l'opinion de Leibnitz, de Salverte et de M. Augustin Thierry sur l'importance de l'étude des noms géographiques pour l'histoire des idiomes perdus et des nations détruites, M. de Billy pose en fait avec Court de Gébelin, Bochart, Bullet, etc., que ces noms doivent être envisagés dans leur forme et dans leur sens. Afin de les étudier sous ces deux aspects, il classe ces noms en trois grandes divisions correspondant à peu près aux trois grandes phases principales par lesquelles notre langue a passé, et qu'il nomme les périodes *celtique*, *romane* et *française*.

La première s'arrête au commencement du VIe siècle. La deuxième se termine avec le Xe siècle, et la troisième comprend les temps écoulés depuis le commencement du XIe siècle jusqu'à nos jours. Remontant à partir de cette dernière époque, M. de Billy reconnaît comme le caractère le plus saillant des noms de lieux, une partie commune qui les termine ou quelquefois les commence, et qu'il nomme *affixe*. Dans la partie française, où l'on rencontre peu de bourgs, encore moins de villes, les hameaux et les maisons isolées qu'il s'agit seulement d'étudier offrent trois groupes principaux, qui sont ceux des noms terminés par *ière*, *erie* et *aie* ou *aye*, affixes qui sont évidemment synonymes d'habitation, ajoutées à celui de la situation de la plantation ou de la production principale, ou du premier possesseur ou constructeur de l'habitation, par imitation des procédés antérieurs qui, sous une autre forme, avaient la même signification. Dans la période romane, M. de Billy place tous les noms dérivés du latin qui expriment des idées ou des monumens inconnus aux aborigènes, tels que la *Ferté*, *Ville*, *Villiers*, *Mézières*, *Moutiers*, et enfin les noms de saints. Cependant il observe que l'affixe *ville*, ajouté à un nom propre d'homme, peut être aussi bien *teutonique* que latine; mais les raisons qu'il en donne ne nous paraissent pas convaincantes. Il en est de même du motif qui lui fait ranger seuls dans la période romane les noms terminés en *ay* et en *oy*. C'est, dit-il, parce qu'ils sont plus anciens que ceux en *aie*: mais ils ne sont pas moins anciens que ceux en

*y*, qui appartiennent comme eux à l'époque celtique, et qui ne sont qu'une forme adoucie de la désinence en *ac* attribuée par lui à l'élément celtique, et dont il fait dater la disparition de l'invasion des Francs. Il serait singulier cependant que les peuples teutoniques eussent adouci chez les autres une terminaison qu'ils ont conservée chez eux, témoins Anspach, Andernach, etc. On sait, au contraire, que du temps de César les parties de la Gaule déja peuplées de colonies germaines abondaient en noms de localités en *ac*, et que les fondations de Clovis, de Pépin et de Charlemagne furent encore faites à Moissac, à Figeac et à Fronsac (*Franciacum*). Il faut donc attribuer à une autre cause cette transformation des noms en *ac* suivant les provinces, en *ay*, en *oy* et en *y*.

Pour les terminaisons celtiques en *ogil*, non pas en *gil*, devenues *oil* ou *euil*, et enfin *eau*, nous partageons l'opinion de l'auteur. Seulement nous pensons avec Salverte qu'*oil* veut dire *source*, et non pas *eau* en général. Nous ne suivrons pas, mais nous engageons à suivre l'auteur dans l'application de ses principes au tableau des cent six communes de l'arrondissement d'Orléans par périodes distinctes. On y remarquera son résumé des discussions sur *Genabum* et sur l'étymologie du nom d'Orléans. Nous pourrions bien relever quelques inexactitudes, telles que le nom de Juliobona (Lillebonne) appliqué à Bayeux. Ce n'est pour nous qu'une raison d'inviter l'auteur à perfectionner son ouvrage et à l'étendre, s'il lui est possible, à tout son département.

## HISTOIRE.

### Histoire du parlement de Normandie, par M. A. Floquet. T. V. — Rouen, 1842. Chez Edouard Frère, éditeur. Imp. de Nicétas Periaux. In-8°.

On ne peut poursuivre avec plus de rapidité et d'exactitude une plus considérable entreprise; à peine avons nous analysé les tomes troisième et quatrième de l'Histoire du Parlement de

Normandie, que son infatigable auteur appelle de nouveau notre attention sur un cinquième volume plus étendu et encore plus nourri que les précédents. Le présent tome comprend l'Histoire du parlement de Normandie, depuis l'an 1640 jusqu'à l'année 1682, c'est-à-dire la fin du règne de Louis XIII et la grande moitié de celui de Louis XIV. Le règne du premier est marqué, en Normandie, par la révolte des *nu-pieds* que nous avons vue dans le volume précédent, et par la pacification de ces troubles due à la sévère repression du chancelier Séguier. Envoyé à Rouen armé du redoutable droit de vie ou de mort, il ne se fit pas faute d'en user, et par son énergie, pour ne pas dire plus, il se montra le digne envoyé de Richelieu. Dans un de nos numéros (avril 1841) nous avons fait connaître à nos lecteurs un livre du chancelier Séguier, qui, sous le nom de *Diaire*, contenait jour par jour l'état de ses opérations dans cette circonstance. Connue par les soins de M. Floquet, cette relation lui appartenait en propre, il pouvait y puiser largement ; c'est ce qu'il a fait, et son ouvrage y a gagné un caractère d'authenticité et un ton de vérité qui tranche encore dans le récit consciencieux des autres volumes.

La grande époque de la vie des parlemens a été la minorité de Louis XIV, et la fronde qui fut en grande partie leur ouvrage. Le Mazarin était aussi odieux dans les provinces qu'à Paris; le parlement de Normandie prit parti contre lui et soutint de tout son pouvoir le duc de Longueville, gouverneur de la province, qui avec les princes de Condé et de Conti, ses deux beaux-frères, s'était déclaré contre la cour. C'est alors qu'on vit le parlement de Paris provoquer de la part de ses frères de province ces *arrêts d'union* qui, en même temps qu'ils augmentaient ses forces vis-à-vis de la cour, tendaient à ne faire de tous les parlemens du royaume qu'une même institution, un même pouvoir représentant la nation et devant dominer la royauté. Le parlement de Paris déclara donc, « qu'il y avoit parfaite jonction et intelligence de la cour du parlement de Paris avec le parlement de Normandie, au préjudice de laquelle rien ne se feroit qui pût blesser l'autorité du

roi, le bien de l'État, les intérêts du parlement. » C'était une véritable ligue qui aurait, si elle avait duré, rendu formidable la puissance parlementaire. Mais Louis XIV avait assez vu de près, pendant sa jeunesse, ce pouvoir rebelle pour servir ses projets. Lorsqu'il fut devenu le maître, il ne voulut plus de *remontrances*, et prétendit que les parlemens dépouillassent toute prétention politique, pour ne devenir que de simples compagnies judiciaires destinées à rendre la justice comme tout tribunal. Cependant le parlement de Rouen ne se laissa pas arracher sans résister son droit de remontrance, et jusqu'en 1673 il en usa contre quelques édits financiers de la cour qui grevaient la province. La cour s'attacha constamment à miner par la base ce qui pouvait rester d'autorité aux parlemens, et cela en disposant de tous les offices en faveur de toutes les personnes qui lui étaient dévouées, et à ce sujet on lit dans l'ouvrage de M. Floquet, ce passage très-curieux :

« Parmi tous ces officiers de Rouen que la cour alors révoque ou institue, on est tout surpris d'entendre tout à coup retentir le grand nom de Corneille ; c'est bien le poëte immortel dont la gloire jetait alors un si vif éclat, et qui déjà avait donné au monde *le Cid*, *Médée*, *Cinna*, *Héraclius*, *Rodogune* et les *Horaces*. Le procureur syndic des États de Normandie, Baudry, avocat célèbre au parlement de Rouen, s'étant signalé par une vive sympathie pour la maison de Longueville et par d'autres démarches dans l'intérêt des princes en disgrâce, le roi n'en veut plus pour procureur syndic aux États de la province et le remplace dans ce poste par Pierre Corneille, qui apparemment n'y songeait guère, mais qu'on y prépose « comme personne capable et dont la fidélité et affection est bien connue. » Sur l'aptitude de Pierre Corneille quant au syndicat des États provinciaux, on vit alors s'élever des scrupules, comme aussi sur cette fidélité qu'on ne pouvait nier, mais où quelques-uns voulaient trouver à redire ; et un auteur du temps, chaud partisan, il est vrai, du duc de Longueville, dans *une apologie ex professo* qu'il a faite de ce prince, s'explique sur cette révocation de Baudry et sur son remplacement par le

grand Corneille en termes trop curieux pour n'être pas mentionnés dans cette histoire. Après de grands éloges à Baudry et de vives plaintes des rigueurs auxquelles il est en butte, « il a du moins, continue l'apologiste, il a telle consolation dans sa disgrâce qu'on ne lui a ôté la protection du peuple (le soin de protéger le peuple) que parce qu'on le veut impunément opprimer et qu'il n'a pas failli dans sa charge. En effet, on lui a donné un successeur qui sait fort bien faire des vers pour le théâtre (le sieur Corneille, poëte fameux pour le théâtre), mais qu'on dit être assez mal habile pour manier les grandes affaires. Bref, il faut qu'il soit ennemi du peuple, puisqu'il est pensionnaire de Mazarin. » C'est là une particularité de la vie du grand Corneille dont la connaissance est due uniquement à l'historien du Parlement de Normandie.

Nous éprouvons le regret de ne pouvoir analyser, avec tous les développemens convenables, l'intéressant volume que M. Floquet vient d'ajouter à son ouvrage déjà si remarquable. On voit peu, de notre temps, de monumens historiques élevés sur de pareilles proportions. Mais ce qui mérite non moins les éloges de la critique, c'est la conscience, le savoir et l'indépendance de l'auteur : dans son livre il n'appartient à aucun de nos partis modernes ; il est *parlementaire*, il est *normand*, c'est-à-dire qu'avec lui on vit dans les temps qu'il raconte, on est *contemporain* des hommes qu'il fait agir.

## Histoire de Jérusalem, tableau religieux et philosophique, etc., par M. Poujoulat. — Paris, 1842. 2 vol. in-8° de 458 et 492 p., avec figures, carte et plan.

Le sous-titre de cet ouvrage sert à expliquer la pensée de l'auteur. S'il s'était borné en effet à la narration abrégée des faits, un seul volume aurait pu les contenir tous. Mais, comme le dit M. Poujoulat, une telle tâche aurait été plus fastidieuse qu'utile. « Enfermer beaucoup de choses en peu de pages et beaucoup d'idées en peu de mots, sans négliger les détails qui font vivre les récits historiques, caractériser les hommes

et leurs œuvres, prendre la fleur des événemens, en marquer la portée et les résultats les plus variés, les plus lointains; montrer les peuples avec leur génie et leurs mœurs véritables, et chaque objet avec sa couleur; signaler les pensées qui naissent et suivre leur vol et leurs vicissitudes à travers les temps, creuser le sol de l'histoire pour y retrouver toujours et partout l'âme humaine et la Providence, pour y découvrir la marche incessante des sociétés vers le même but; donner à un pareil travail ces conditions de style sans lesquelles les œuvres de l'esprit ne frappent point et n'ont pas d'avenir, voilà ce qui coûte plus d'efforts et jette plus de lumières que le pur assemblage des faits et l'alignement chronologique.»

Voilà aussi le noble but que s'est proposé M. Poujoulat, et nous pouvons dire après une lecture attentive qu'il l'a glorieusement atteint. Une division toute naturelle s'offrait à lui, l'histoire des enfans de Jacob dans les temps antérieurs à Jésus-Christ, la suite depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours. Ainsi la première partie correspond à une portion considérable de l'Ancien Testament, la deuxième au Nouveau, au reste des temps antiques, à l'histoire du moyen âge et à celle des temps modernes. C'est par un enchaînement de tableaux, de descriptions, de portraits, de réflexions et de considérations diverses, que l'auteur nous fait assister à la naissance, aux progrès, aux bouleversemens, aux chutes, aux restaurations successives de cette Jérusalem qui fixe encore aujourd'hui l'attention du monde, pour avoir été le théâtre du déicide.

Ainsi le premier volume renferme des considérations sur l'état du peuple hébreu en Égypte, au moment où il quitta ce pays de servitude pour voyager pendant quarante ans dans le désert. Viennent ensuite l'explication des motifs de la longueur de ce voyage, l'appréciation du génie de Moïse, législateur, historien, et en même temps poëte sublime, s'il est, comme tout porte à le penser, l'auteur du Livre de Job; l'entrée des Hébreux dans le pays de Chanaan, leur établissement, leurs sanglans combats, le passage de la république sacerdotale à la royauté, conduisent rapidement le lecteur au règne

de David, ce règne si fécond en événemens. Tous sont rapportés avec les détails convenables, non seulement depuis la conquête de Jérusalem jusqu'à l'usurpation d'Absalon, mais encore depuis sa fuite jusqu'à son retour à Jérusalem, et enfin depuis la répression de la révolte de Saba jusqu'à la mort du prophète-roi ; sans oublier le règne de Salomon, dont la gloire religieuse, politique et littéraire, n'est encore que médiocrement obscurcie par les désordres de sa fin. Nous ne nous arrêterons pas sur tous ces rois d'Israël et de Juda, tour à tour religieux et impies, et dont chaque règne entraîne autant de fois la nation juive dans les égaremens de l'impiété et de la débauche, ou dans la pénitence et le retour à Dieu, jusqu'à l'extinction de ces royautés de scandale. Les discordes intérieures sous le gouvernement des souverains pontifes aviliraient de nouveau la nation juive sans l'héroïsme des Machabées. Après avoir consacré deux chapitres à la vie et à la mort de Jésus-Christ et à sa divine Mère, l'auteur termine ce volume par une exposition claire et détaillée des dogmes des différentes sectes israélites connues sous le nom de Pharisiens, de Saducéens, d'Esséniens, de Galiléens, d'Hérodiens, de Thérapeutes et de Kabalistes, enfin par des considérations sur l'enseignement chrétien. Mais c'est surtout dans la peinture des grandes figures de l'Ancien Testament que brille dans tout son éclat le talent de l'auteur. En contemplant avec lui Moïse, Samuel et les quatre grands prophètes, David, Salomon, Judas, Machabée, il semble que jamais on n'ait mesuré ces illustres personnages dans toute leur hauteur. Quoique dans le deuxième volume la période la moins intéressante semble devoir être celle qui s'est écoulée depuis la mort de Jésus-Christ jusqu'au XI^e siècle, M. Poujoulat a su y soutenir l'attention et y exciter la curiosité.

Nous ne parlons point du siége et de la ruine de Jérusalem, l'une des plus épouvantables catastrophes qui aient jamais affligé la race humaine et que la cité déicide seule entre toutes devait souffrir. Mais l'auteur, suivant pas à pas l'établissement et les destinées du christianisme, peint à grands traits les apôtres

du premier âge. Saint Pierre, les deux saints Jacques, saint Étienne, saint Jean et surtout saint Paul, offrent peut-être pour la première fois dans notre langue des physionomies du plus haut style. M. Poujoulat passe aussi en revue les hérésies des premiers temps. Il fait voir les efforts des évêques de Jérusalem pour conserver la pureté de la foi, les combats du sublime Origène, les souffrances des martyrs de la Palestine, et enfin le triomphe de l'Église chrétienne après l'édit de Constantin, troublé par la présence d'Arius au concile de Jérusalem, qui le reçoit dans son sein. Avec saint Hilarion, dont M. Poujoulat raconte les austérités, commence la vie monastique en Palestine. Ici se trouve développée cette observation que la religion donne la gloire même ici-bas, mieux qu'aucune puissance de la terre. En effet, rien n'est plus connu, plus populaire que le nom des saints. Ceux d'Homère et de Cicéron, d'Alexandre et de Charlemagne, sont inconnus à des millions d'hommes qui n'ignorent pas les noms de saint Paul, de saint André et de saint Denis.

Pendant le pontificat de saint Cyrille, les persécutions atroces commandées par l'empereur Julien nous montrent que cet apostat, ennemi de la barbe, n'était pas moins l'ennemi des hommes. Favorisant les juifs de toute la haine qu'il portait aux chrétiens, il veut en vain rebâtir le temple de Jérusalem. Des flammes célestes arrêtent les travailleurs, et la mort frappe l'impie. Mais voilà que les pèlerinages vers la Judée, en se multipliant, occasionnent des scandales et excitent les efforts de saint Grégoire de Nysse pour les interdire. Il ne prévoyait pas que plus tard de la pensée des pèlerinages, devenue un instinct invincible, universel, sortiraient les plus grandes choses. Dans la physionomie générale du IVe et du Ve siècle, qu'il reproduit en sortant du cercle étroit de la Judée, M. Poujoulat distingue et peint successivement à part le grand saint Jérôme en Chalcide et à Bethléhem, sans oublier saint Augustin, son admirable correspondant ; Ausone, Prudence et Paulin ; Claudien, Rutilius et Boèce ; Marcelle, Paula et sa fille Eustochium ; Mélanie et sa famille ; et l'histoire de Pélagie complète

cette galerie de portraits d'une société vieillie qui subissait une immense transformation.

Les évêques bientôt patriarches de Jérusalem, les anachorètes de la Palestine jusqu'à la prise de sa capitale par les Perses, puis par les musulmans, et à cette occasion une discussion sur Mahomet et sur son Coran, enfin les pèlerinages d'Antonin, d'Arculphe de Willibald et autres, et la situation *morale* de la Terre-Sainte sous la domination musulmane dans les IX^e, X^e et XI^e siècles, jusqu'à Pierre l'Hermite, occupent trois chapitres non dépourvus d'intérêt.

Nous voici arrivés à une époque à jamais mémorable, celle des croisades, dont Gerbert, depuis Sylvestre II, avait été sans succès le premier prédicateur. Des milliers de pèlerins se dirigeaient vers la ville sainte, comme précurseurs des grandes armées qui devaient la délivrer de l'intolérance des Turcs, barbares successeurs des Arabes. En s'armant pour la délivrance des lieux saints profanés et des chrétiens esclaves, les nations européennes défendront leur propre sûreté, leur propre indépendance. Une de ces nations entre toutes donne à la fois parmi ses pieux reclus l'instigateur, et parmi ses héros le chef de la première croisade. Aussi c'était à nous autres Français qu'il appartenait de retracer une gloire malheureusement répudiée depuis plus d'un siècle par une philosophie anti-patriotique, et qui reluit enfin de nos jours dans les œuvres de la littérature et des arts. Ici M. Poujoulat s'interrompt pour rendre hommage à la mémoire de M. Michaud, l'historien des guerres d'outre-mer, et « dont la paternelle amitié protégea sa jeunesse. » Il poursuit, plus tard par des observations critiques sur la *Jérusalem délivrée*, dont tous les lecteurs apprécieront la justesse, car il en résulte que si le Tasse s'était mieux conformé à l'histoire, son chef-d'œuvre aurait été plus digne d'admiration.

Mais nous aimons mieux voir encore le génie de notre auteur s'enflammer au souvenir des antiques exploits que le Tasse a chantés. Soit qu'il contemple les dix-neuf nations, représentées par six cent mille combattans, réunies dans une

commune espérance sous les remparts de Nicée; les mille bannières aux couleurs variées, marquées d'images, d'oiseaux ou d'animaux, d'étoiles ou de fleurs; les écharpes flottantes des écuyers, les rayons du soleil frappant les heaumes d'argent, de fer ou d'acier; les boucliers longs, ronds ou carrés, le haubert, la lance et l'épée des preux français, anglais, allemands, italiens; soit qu'il suive rapidement le reste de ces croisés affaiblis par le fer, la maladie et le premier succès à l'assaut de Jérusalem et à la bataille d'Ascalon, M. Poujoulat, sans copier Michaud, analyse supérieurement son œuvre. Il en est de même des faits qui se rattachent au royaume français fondé en Terre-Sainte. Enfin les efforts de l'Europe pour relever le royaume de Jérusalem, tombé après quatre-vingt-dix années, et pour détruire l'islamisme en Orient, sont racontés en s'appuyant sur les meilleures autorités. L'auteur fait ensuite le tableau des vicissitudes de Jérusalem depuis 1188 jusqu'à nos jours, et de l'influence de cette ville sur les destinées de l'Europe; celles de l'Orient et de Jérusalem elle-même sont prophétisées par l'enthousiasme du pieux voyageur. Puissent-elles s'accomplir! Mais en attendant, il aura offert une lecture attachante, et à laquelle nous pouvons, sans risque de nous tromper, prédire un grand succès.

## Histoire de la Réformation au XVIe siècle, par J. H. Merle d'Aubigné, t. III. — Paris, Firmin Didot, 1841. In-8° de XV-688 p.

L'Allemagne était en rumeur: condamné par le concile de Worms, Luther venait de disparaître, et, comme personne ne savait que, pour le mettre à l'abri des premières poursuites, l'électeur de Saxe, son ami, l'avait fait enfermer dans le château de Wartbourg, toutes les populations le crurent mort, pleurèrent sa perte, et l'on entendait répéter dans les villages, ces tristes paroles: « Nous ne le verrons donc plus, nous ne l'entendrons donc plus, cet homme généreux dont la voix remuait nos cœurs (p. 7)! C'est à cette époque de désolation

pour le protestantisme naissant, que M. d'Aubigné commence son troisième volume, divisé, comme les deux précédens, en quatre livres ; ce sont les IX^e^, X^e^, XI^e^ et XII^e^ de l'ouvrage.

Le livre IX^e^ contient les plus grands détails sur les angoisses de Luther à Wartbourg, ses prédications contre les évêques, lorsqu'il fut sorti de ce lieu de refuge, ses pamphlets réitérés pour demander l'abolition des monastères, la confiscation de leurs biens, la publication en langue vulgaire de la Bible, que le réformateur appelait le soleil par lequel tous les docteurs reçoivent la lumière (p. 43). M. d'Aubigné y fait aussi connaître Mélanchthon, avec qui Luther remuait le monde en buvant de la bière. « C'était un jeune homme de vingt-quatre ans, modeste, de petite taille, sans apparence » (p. 47). Et cependant il osa entrer en lutte avec le corps le plus renommé du monde savant, avec la Sorbonne, qui à toutes les propositions de son ami répondait hérésie, anathème! Mais déjà la réforme voyait son unité se rompre peu à peu ; les disciples allaient bien au delà des volontés du maître ; Carlostadt détruisait les images et l'eucharistie, pendant que Muncer, Stork, Stubner, etc., réveillant les vieilles idées hussites qui sommeillaient en Allemagne, proclamaient l'égalité absolue. L'auteur s'occupe aussi de la publication du Nouveau Testament, des lieux communs théologiques, et de la réponse de Henri VIII, *le Pharaon d'Angleterre*, comme l'appelait Luther, et s'arrête en 1522, au moment où l'Allemagne entière commençait à embrasser avec ferveur la doctrine luthérienne, « où l'on ordonnait à tous les prédicateurs de prêcher purement la parole de Dieu » (p. 157).

Livre X. Durant la période que contient le livre précédent, la réforme a grandi et débordé de toutes parts ; plusieurs princes, consultant plutôt leurs intérêts que leur conscience, se sont déclarés pour elle ; mais les agitations qui se sont déjà fait ressentir continuent ; les disciples, comme nous l'avons dit plus haut, s'éloignent de la volonté du maître et restent sourds à sa voix, lorsqu'il essaye de les faire rentrer dans le devoir. Muncer, par exemple, qui a proclamé l'égalité absolue de

tiré aussi bien que possible, n'oubliant pas surtout de semer çà et là quelques injures pour le catholicisme, quelques louanges pour le protestantisme. Nous l'avons dit, c'est ici un livre de parti qui en a toute l'intolérance.

Le livre XII est pour nous le plus intéressant de tout le volume; il contient l'histoire des faits relatifs à la réforme qui se sont passés en France jusqu'en 1527. Cette terre semblait toute disposée pour cette doctrine; depuis plusieurs siècles, c'était elle seule qui avait osé lutter contre les empiétemens successifs de la papauté. Les doctrines de Luther y furent cependant moins favorablement accueillies qu'en Allemagne et qu'en Suisse; « elles avaient à y lutter, dit M. d'Aubigné, contre l'incrédulité, la superstition et l'immoralité; aussi la réforme devait-elle y être non seulement dogmatique et ecclésiastique, mais encore morale » (p. 461). Après le court préambule où cette idée est développée, l'auteur entre en matière et raconte l'histoire des premiers apôtres, sous François Ier. G. Farel, Lefèvre, Roussel, Briconnet, Marguerite de Navarre, qui dès qu'elle eut embrassé la réforme, reconnut « qu'un Dieu de paix s'était approché d'elle » (p. 504). Il y trace le tableau des tentatives de Louise de Savoie, de Duprat et de la Sorbonne contre le protestantisme, des supplices de Leclerc à Metz, de Schuck à Nancy, des apostasies de Mazurier et de Briçonnet, des prédications dans le midi, de la jeunesse de Calvin, des persécutions terribles contre le protestantisme après la bataille de Pavie, et enfin il s'arrête au moment où la reine Marguerite partit pour aller voir son frère prisonnier à Madrid.

Tel est le résumé incomplet de l'Histoire de la réformation, sorte de monument construit à la gloire du réformateur et de ses disciples, livre de propagande luthérienne, qui a pour but de prouver que, par le protestantisme seul, les peuples peuvent acquérir la gloire, la puissance, le bonheur, et que les plus grands malheurs menacent quiconque s'attachera à la papauté. M. d'Aubigné voudra bien nous permettre de ne pas partager son opinion, nous qui croyons au contraire la cour

de Rome appelée à jouer avant peu d'années un grand rôle dans les affaires de l'Europe, et qui n'avons aucune raison pour être ingrats et pour oublier tous les services qu'elle a rendus au monde.

*Lebensbilder aus dem Befreiungskriege, u. s. w.* Portraits du temps de la guerre de l'indépendance. I. Ernest Frédéric Herbert, comte de Münster. Première et deuxième partie.—Iéna, F. Frommann, 1841, 2 vol. in-8° de 374 et 450 p.

Il est bien entendu qu'il s'agit de l'indépendance de l'Allemagne relativement aux plans de domination de l'empereur Napoléon. Pour essai de cette galerie diplomatique, l'auteur a commencé par le comte de Münster. Il prélude en indiquant le berceau où la liberté de l'Allemagne est née et s'est réfugiée dans les momens de crise où le fer des conquérans la menaçait, et en rappelant les souvenirs de ces Saxons si difficiles à dompter, et qui coûtèrent tant de sang à la postérité de Charles Martel. Dans les vallées profondes, les marécages et les humides forêts qui s'étendent du Rhin à la Lippe et à l'Ems, au Weser et à l'Elbe, où les légions romaines ne purent jamais planter le vallum; où Claudius Civilis et ses compatriotes se riaient des armées invincibles d'un Drusus et d'un Germanicus; où des rois et des princes germaniques, et tant de chevaliers, sont venus s'engloutir étouffés dans la vase, frappés de mort ou fugitifs et couverts d'opprobre, sans chevaux, sans armes, privés de tout secours sur terre et sur les eaux, ce fut toujours et c'est encore un salut usité comme le plus fier de tous, que celui-ci : Dieu soit avec toi, ô homme dont la liberté est aussi vieille que le monde! Là les manoirs seigneuriaux à deux étages et entourés de murs sont rares, tant on redoute de voir des maîtres et des esclaves. C'est là aussi que les possessions germaniques les plus anciennes, que le sang noble et libre se sont conservés le plus longtemps. On y trouve encore des races appartenant à la noblesse allemande primitive, des

chefs de familles saxonnes ou frisonnes dont le domaine héréditaire n'a jamais reconnu un possesseur qui ne fût pas de leur sang. De la comparaison de cette indomptable noblesse du Nord avec la noblesse brisée ou abâtardie du centre et du midi de l'Allemagne, nous arrivons à la famille des Münster, à l'esquisse des commencemens de ce diplomate, et enfin aux événemens dans lesquels il a joué un rôle comme acteur ou comme peintre, par les écrits qu'il a laissés. Il n'est pas besoin de mentionner les campagnes de 1814 et 1815 de la Sainte-Alliance, comme les faits principaux de ce tableau. L'auteur y suit avec enthousiasme toutes les opérations de la diplomatie pendant les tiraillemens de tous ces alliés qui ne s'accordaient pas. Ce récit, poursuivi avec toute la chaleur belliqueuse et la vigueur de haine d'un adversaire, n'a rien à ajouter cependant à l'esprit anti-impérial de Münster, si ce n'est le style déclamatoire et l'ardente injure que prodigue l'auteur contre le colosse dont il s'agit de renverser la puissance. Il faut lire la tendresse avec laquelle est caressée l'éloquence acharnée et vindicative du comte Pozzo di Borgo, « ce Corse pur, dit l'auteur, qui semble sorti d'une niche de l'antiquité classique. » Les appels du comte à *la nouvelle siége de Troie*, et sa constance dans le conseil donné à l'Agamemnon russe de marcher sur Paris, rien que sur Paris, pour y trouver Hélène, sont placés comme opposition à côté de ce qui est nommé les jérémiades des théoriciens, qui voulaient négocier et ne rien exposer follement. Le récit occupe ainsi la moitié du premier volume, des notes en remplissent tout le reste. Pour être moins suivies, celles-ci n'en fournissent pas moins à l'auteur de quoi épancher les vifs sentimens de son âme, et elles offrent un mélange d'actes, d'éclaircissemens et de citations même de l'antiquité et des poëtes modernes de l'Allemagne. Mais les documens ou pièces justificatives proprement dites appartiennent au second volume, qui en est formé tout entier. Dans la quantité de ces morceaux nombreux, puisqu'ils occupent plus de quatre cents pages, nous avons remarqué une lettre de Napoléon, d'un grand intérêt, et que nous croyons devoir

communiquer à nos lecteurs. Elle est au n° 16 des documens, page 75 du tome II, sous le titre de : Napoléon à son beau-père, l'empereur François d'Autriche, datée de Nogent-sur-Seine, le 21 février 1814. L'empereur François, ainsi que l'avait remarqué Münster, avait beaucoup plus d'aversion pour son gendre que tout l'entourage de sa cour autrichienne ; et ce diplomate fut surpris du peu de chaleur que mettaient les principaux personnages de la cour impériale d'Autriche dans une question où l'empereur lui-même sympathisait si bien avec lui. On en sent quelque chose dans la réponse de François, datée de Chaumont, le 27 suivant, et sa sécheresse laisse bien à penser, quoiqu'il ne faille pas trop s'attacher dans ces sortes de choses à ce que les paroles semblent vouloir dire. Voici cependant la lettre de Napoléon exactement reproduite, comme nous la fournit l'auteur des Portraits du temps de la guerre de l'indépendance.

« Monsieur mon frère et cher beau-père ; j'ai tout fait pour éviter la bataille qui a eu lieu. La fortune m'a souri ; j'ai détruit l'armée russe et prussienne, commandée par le général Blücher, et depuis l'armée prussienne, commandée par le général Kleist. Dans cette situation de choses, et quelques soient les préjugés que l'on a à votre quartier général, mon armée est plus nombreuse en infanterie, cavarie et artillerie, que l'armée de V. M. ; et si l'assurance de ce fait était nécessaire à ses déterminations, je n'ai pas de difficulté de le faire voir à un homme d'un jugement sain, tel que le prince Schwarzenberg, le comte de Bubna, ou le prince Metternich. Je crois devoir écrire à V. M., parce que cette lutte entre une armée française et une armée principalement autrichienne me paraît contraire à ses intérêts comme aux miens. Si la fortune trahit mes espérances, la situation de V. M. n'en sera que plus embarrassante : si je bats son armée, comment se retirera-t-elle de la France, dont la population est exaspérée au plus haut degré, par les crimes de toute espèce auxquels les Cosaques

et les Russes se sont livrés? Dans cet état des choses, je propose à V. M. de signer la paix sans délai, sur les bases qu'Elle-même a proposées à Francfort, et que moi et la nation française nous avons adoptées comme notre ultimatum. Je dis plus, ces bases seules peuvent établir l'équilibre de l'Europe. Si on était parvenu à imposer d'autres conditions à la France, la paix aurait été de peu de durée. Les plénipotentiaires des alliés à Chatillon ont présenté une note dont la connaissance porterait en France l'exaltation et l'indignation au plus haut point. C'est la réalisation du rêve de Burke, qui voulait faire disparaître la France de la carte de l'Europe. Il n'est pas un Français qui ne préférerait la mort à subir des conditions qui nous rendraient esclaves de l'Angleterre et rayeraient la France du nombre des puissances. Elles ne peuvent être dans la volonté de V. M., et certes, elles ne sont pas dans l'intérêt de sa monarchie. Que l'Angleterre veuille détruire Anvers et mettre un obstacle éternel au rétablissement de la marine française, — mais vous, Sire, vous, quel est votre intérêt à l'anéantissement de la marine de la France? V. M., par les bases qu'elle a proposées à Francfort, devient puissance maritime; veut-elle que son pavillon soit outragé, violé par l'Angleterre, comme il l'a été constamment? Quel intérêt pourrait avoir V. M. à mettre les Belges sous le joug d'un prince protestant, dont un fils montera sur le trône d'Angleterre? Toutefois ces espérances, ces projets sont au-dessus de la puissance de la coalition. La bataille qui aura lieu contre l'armée de V. M. fût-elle perdue, j'ai des ressources pour en livrer deux autres avant qu'elle soit à Paris, et Paris fût-il pris, le reste de la France ne supporterait jamais le joug qu'on lui propose dans ce traité, que la politique de l'Angleterre paraît avoir inspiré. Les convulsions de la nation quadrupleraient son énergie et ses forces. Jamais je ne céderai Anvers et la Belgique. Une paix fondée sur les bases de Francfort peut seule être sincère et mettre la France dans le cas de l'employer uniquement au rétablissement de sa marine et à la renaissance

de son commerce. Si V. M. persiste à subordonner ses propres intérêts à la politique de l'Angleterre et au ressentiment de la Russie, et qu'on ne veuille poser les armes qu'aux conditions affreuses proposées au Congrès, le génie de la France et la Providence seront pour nous. Cette soif de vengeance de l'empereur Alexandre n'est pas fondée; avant d'entrer à Moscou, je lui ai offert la paix; à Moscou, j'ai tout fait pour étouffer l'incendie que ses ordres avaient allumé. Au reste 200,000 hommes sont armés à Paris; ils ont appris, par ce que les Russes ont fait, combien leurs promesses étaient fallacieuses; ils savent quel sort leur serait destiné. Je demande à V. M. d'éviter les chances d'une bataille; je lui demande la paix, une prompte paix, fondée sur la proclamation que le prince Schwarzenberg a publiée, sur la déclaration des puissances alliées du 1er février, insérée dans le journal de Francfort, et sur les bases qui ont été offertes par le prince Metternich, le comte Nesselrode et lord Aberdeen au baron de Saint-Aignan, bases que j'ai acceptées et que j'accepte encore, quoique la position des alliés soit bien différente de ce qu'elle était alors, et qu'aujourd'hui, pour tout homme impartial, les chances soient pour nous. Me sera-t-il permis de dire à V. M. que, malgré tout ce qu'elle a fait contre moi depuis l'envahissement de mon territoire, et le peu de souvenir qu'elle a gardé des liens qui nous unissent, et des rapports que nos états sont appelés à maintenir entre eux pour leur intérêt, je lui conserve les mêmes sentiments, et ne puis voir avec indifférence que, si elle refuse la paix, ce refus entraînera le malheur de sa vie et bien des maux pour tous les peuples, tandis que d'un mot elle peut tout arrêter, tout concilier et rendre au monde européen une tranquillité durable. Si j'avais pu être assez lâche pour accepter les conditions des ministres anglais et russes, elle aurait dû m'en détourner, parce qu'elle sait que ce qui avilit et dégrade trente millions d'hommes ne saurait être durable. V. M. peut d'un mot terminer la guerre, assurer le bonheur de ses peuples et de l'Europe, se mettre à l'abri de l'inconstance de la fortune,

et finir les maux d'une nation qui n'est pas en proie à des maux ordinaires, mais aux crimes de Tartares du désert qui méritent à peine le nom d'hommes.

» Je suppose que V. M. ne peut me demander pourquoi je m'adresse à elle. Je ne puis m'adresser aux Anglois, dont la politique est la destruction de ma marine; à l'empereur Alexandre, puisque la passion de la vengeance anime tous ses sentiments. Je ne puis donc m'adresser qu'à V. M. naguère mon alliée, et qui, d'après la force de son armée et la grandeur de son empire, est considérée comme la puissance principale dans la coalition, enfin à V.M. qui, quelques soyent les sentiments du moment, a dans ses veines du sang français. Sur ce je prie Dieu, monsieur mon frère et très-cher beau-père, qu'il veuille avoir V. M. en sa sainte et digne garde. »

» De votre Majesté impériale et royale, le bon frère et gendre, (*signé*) NAPOLÉON.

» En mon quartier général de Nogent-sur-Seine, le 21 fé- 1814. »

## Chronique rimée des troubles de Flandre à la fin du XIVe siècle, suivie de documens inédits relatifs à ces troubles. Lille, 1842. In-8°.

D'où vient la chronique rimée publiée aujourd'hui pour la première fois par M. Édouard Le Glay? On l'ignore, et tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle repose parmi tant d'autres richesses dans la bibliothèque de M. Ducas, à Lille, homme de goût et de savoir, ainsi que l'appelle l'éditeur, chez lequel la bibliomanie est dépourvue de cet égoïsme qui consiste à soustraire au public des richesses dont le hasard vous a rendu possesseur. M. A. Dinaux, dans le deuxième volume de son ouvrage sur les Trouvères jongleurs et ménestrels du nord de la France et du nord de la Belgique (Paris, 1839), a donné une description exacte du manuscrit qui renferme le poëme dont il est ici question. Le manuscrit que nous avons sous les yeux, dit-il, n'est que le premier cahier d'un volume petit in-folio,

dont le reste est en égaré, ou inconnu. L'écriture est du XIVe siècle, par conséquent du temps où l'ouvrage fut composé. Le premier feuillet est entouré d'un encadrement fleuronné rehaussé d'or et d'azur. La première lettre laissait un blanc pour y peindre un blason qui n'a pas été fini ou qui a été effacé. Les seize pages conservées sont à deux colonnes contenant chacune quarante vers; ce fragment comprend donc mille deux cent quatre-vingts vers. M. Le Glay croit que cet ouvrage a été composé par ordre du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, et pour sa propre édification; c'est du moins ce que l'auteur indique dès le début. Quant à sa biographie, l'auteur nous fournit peu de lumières. Il nous apprend seulement dans sa chronique qu'il est Flamand, que sa langue maternelle est le flamand; et à ce sujet il s'excuse auprès du lecteur d'avoir rimé les guerres de Flandre en aussi mauvais français. En effet, ajoute son éditeur, sa diction est barbare, sa syntaxe bizarre et incorrecte. C'est à ne savoir où mettre les points et les virgules; mais l'importance du fond rachète bien ce que la forme peut avoir de défectueux. L'époque dont il s'agit est le XIVe siècle, si rempli pour la Flandre de guerres, de troubles et de passions. Froissart, Meyer, Oudegherts ont fait connaître les révolutions des villes flamandes à cette époque; M. de Barante, avec son style plein d'images et de naturel, nous a longuement retracé leurs débats. La chronique publiée aujourd'hui par M. Édouard Le Glay fait connaître des faits nouveaux après tous ces historiens : elle méritait, plus que sa modestie d'éditeur ne se l'avoue encore, d'être mis au jour. Les textes originaux et contemporains sont toujours d'un grand prix, surtout lorsqu'ils sont éclaircis comme celui-ci par la critique la plus exacte et la connaissance la plus personnelle de l'histoire locale.

M. Le Glay a surtout enrichi sa publication par un appendice précieux contenant des documens relatifs aux troubles de Flandre, et reposant aux archives des comtes, à Lille. Cet appendice sert de complément au poëme et en explique toutes les parties au point de vue des mœurs et de l'histoire.

M. Edouard Le Glay marche sur les traces de son père, et si son activité, ce que nous pensons bien, ne se ralentit pas, il arrivera bientôt à partager cette reconnaissance que les provinces du nord doivent au savant docteur, qui jusqu'ici a tant fait pour leur histoire.

## ANTIQUITÉS.

### The Achaeologist and Journal of Antiquarian Science. N° I, September 1841 — N° IX, May 1842.—London, John Russel Smith. Price one shilling a number 8°.

Ce journal mensuel forme deux volumes par an, chacun d'eux comprenant six mois. Le premier volume, qui s'arrête au mois de février. porte au titre la date de 1842, et est accompagné d'une table analytique des matières. Avec le mois de mars commence le second. Jusqu'à ce jour le seul organe que possédât la science des antiquités en Angleterre était le *Gentleman's Magazine*, recueil fort étendu et fort divers, comme on sait; la littérature et les arts y prennent une place importante, et son but étant d'embrasser tous les objets, il ne saurait en considérer aucun d'une manière aussi spéciale que le désirent ceux qui en font le principal objet de leurs études. Cependant il avait su, du moins pour l'Angleterre, ne pas demeurer au-dessous des exigences qu'on pouvait strictement formuler; les éditeurs de l'*Archéologue anglais* se plaisent à le reconnaître. Mais pour nous, lecteurs du continent, qui voulons connaître jusques aux détails dont le *Gentleman's Magazine* supposait la connaissance acquise déjà par les nationaux, nous ne pouvions nous empêcher de regarder comme une véritable lacune cette absence complète d'un organe spécial pour l'archéologie : l'Angleterre archéologique n'était point représentée, comme on dirait en langage parlementaire. Jusqu'ici cela devait être une entreprise difficile et fort chanceuse; placée entre un public qu'il fallait intéresser et des savans de qui il fallait attendre les travaux, si elle ne succombait pas sous l'indifférence des uns, elle pouvait avorter

par les difficultés ou l'impuissance qui rebutaient les autres. Le nouveau mode de recherches adopté par notre siècle a levé toutes ces difficultés. De toutes parts les sociétés et les clubs, les organes locaux, britanniques ou étrangers, que la marche du temps a fait naître et subsister, promettent à qui voudra réunir en faisceau toutes ces productions, une riche et fructueuse moisson et font naître partout des lecteurs. Aussi applaudissons-nous de grand cœur à ce nouvel organe de la publicité scientifique, et faisons-nous des vœux pour le voir étendre et ses moyens et ses résultats. Chose étrange que dans l'Angleterre, un pays si riche et si curieux, il ait fallu tant d'années avant qu'un journal d'antiquités puisse se promettre une existence assurée ! « Ce qu'est le *Philosophical Magazine* pour la science en général, nous voulons le devenir pour le monde archéologique. » Tel est le but que se proposent les éditeurs. Chaque numéro se compose d'une revue d'ouvrages nouveaux ; d'articles succints ou importans sur des antiquités ou des livres rares ; des nouvelles de la science, réunions de sociétés, découvertes, etc. ; de morceaux originaux : extraits de manuscrits, critiques de détails, et enfin d'un article de variétés, où se trouvent des indications relatives à toutes les autres matières.

Le besoin principal auquel cette publication doit répondre c'est de réunir comme en un foyer tous les travaux divers de toutes les sociétés scientifiques de l'empire britannique, en tant qu'ils ont pour objet l'étude du passé et de ses monumens ; de faire retrouver réuni en indications précises ce qui sera disséminé sur toute l'étendue du sol britannique, et d'apprendre non seulement à la Grande-Bretagne, mais à tout le monde civilisé quelle est la marche et quels sont les pas que les savans anglais ont fait faire à la science des recherches. Plus ce recueil sera complet à cet égard, plus il doit se promettre un assentiment et une faveur générale. Le cercle des antiquités nationales est assez étendu pour lui, et nous ne supposerons pas qu'il aille recruter dans l'Orient une autre série de travaux. Ce serait rattacher à son sujet des

choses qui en sont complétement indépendantes ; c'est d'ailleurs la mission des orientalistes ou des colonistes, et point du tout celle d'un antiquaire anglais. Telle n'est pas non plus la pensée des éditeurs. Mais il est une autre classe de recherches, étrangères au premier coup d'œil, mais nullement dans le fond, à l'histoire des populations de l'occident de l'Europe ; c'est l'archéologie des peuples de l'antiquité. Nous leur avons emprunté trop d'idées et trop de formes pour avoir le droit de nous affranchir de toute dépendance de leur histoire et de leur existence, et les éditeurs de l'*Archéologue* l'ont bien senti, en faisant entrer dans leur cadre tout ce qui concerne les antiquités de l'Égypte, de la Grèce, de Rome, etc. Cette branche de la science, la première de toutes, a produit d'importans ouvrages en Angleterre, elle en produit encore tous les jours; mais elle semble, malgré l'aspect imposant des splendides œuvres auxquelles elle donne naissance, rejetée comme au second plan, et ne préoccupe que médiocrement la grande majorité des curieux et des dilettantes. Nous disons cela, parce qu'en même temps nous jetons un coup d'œil sur la France, l'Allemagne, l'Italie où nous voyons pour les travaux de l'antiquité un retentissement bien plus grand que pour ceux mêmes de l'histoire nationale ; et cependant, dans les deux premiers pays surtout, ces études sont dans un état vraiment florissant. Tout ce que peut faire l'*Archéologue*, c'est de constater les rares mais magnifiques apparitions qui ont lieu sur ce terrain, dans sa patrie, et d'enregistrer d'une manière suivie et régulière les découvertes ou les travaux de détail qui se succèdent sur le continent et dans le royaume uni. Cette tâche, il faut le reconnaître, les éditeurs l'ont comprise, et s'ils n'ont point encore eu l'occasion d'en remplir la première prescription, ils ont déjà satisfait à la seconde. Jusqu'ici on pourrait trouver sans doute que l'*Archéologue* est plus antiquaire anglais qu'archéologue, c'est-à-dire qu'il s'occupe plus du passé des populations britanniques que de l'existence écoulée du monde civilisé ; et nous avouons que nous le préférons peut-être ainsi, dût-on nous accuser de parler

en gens intéressés ; car, les travaux du continent et ceux-même de l'Angleterre sur l'antiquité semblent venir nous chercher ; nous n'avons que l'embarras de nous reconnaître au milieu de nos richesses ; mais le tableau résumé de ce mouvement intellectuel par lequel l'Angleterre remonte vers ses aïeux saxons, on nous l'accordera, nous manquait encore, et l'*Archéologue* non seulement le promet, mais il nous a même déjà tenu une partie de sa promesse.

**Église des Cordeliers, la Chapelle ronde, Sépultures de la maison de Lorraine, à Nancy. Histoire et description de ces édifices, avec gravures et plans, par Jean Cayon. — Nancy, Cayon-Liébaut, libraire-éditeur, 1842. 1 vol. in-8° de 100 p.**

Chaque jour, des ouvriers patiens et laborieux viennent apporter une nouvelle pierre à la construction de l'édifice de l'histoire provinciale. M. Cayon, déjà connu par de nombreuses et utiles publications relatives à l'histoire de la Lorraine, a voulu donner une histoire complète d'un des monumens les plus vénérés de l'ancienne capitale de ce duché ; nous voulons parler de l'église des Cordeliers et de la chapelle ronde, où se trouvent déposés les restes ou du moins les tombeaux des anciens souverains du pays.

M. Cayon ne se borne pas à une description exacte et rigoureuse des localités et des monumens ; il a rassemblé dans un petit nombre de pages, non seulement tout ce qui a été dit sur ce sujet par le savant Dom Calmet et ses successeurs, mais encore cette description détaillée du Saint-Denis de la maison de Lorraine lui a donné l'occasion d'encadrer dans son travail une chronologie des princes de cette maison, accompagnée d'anecdotes historiques. Cette tâche n'était ni sans difficultés ni sans intérêt. Démembrement de l'empire de Charlemagne au XI^e siècle, la Lorraine fut, comme on le sait, une des dernières provinces réunies à la France, et conserva jusqu'au milieu du XVIII^e siècle son indépendance

politique, ses lois et ses mœurs. Le vieil édifice qui contient la sépulture de ses ducs, conservé par des restaurations intelligentes, a retenu quelques vestiges de l'empreinte des temps anciens, et sous ce rapport son histoire se lie intimement à l'histoire générale du pays.

L'ouvrage se divise en trois parties : dans la première se trouvent groupés sous la forme d'une introduction générale, les faits principaux constatant l'état ancien de la Lorraine, tour à tour royaume, duché bénéficiaire et enfin souveraineté héréditaire dans la maison d'Alsace. La généalogie de cette maison, question importante et souvent débattue, y est résumée avec autant de clarté que pouvait le permettre un cadre aussi resserré. La deuxième partie rappelle les anciennes sépultures des ducs avec leur cérémonial funèbre; c'est dans cette partie que des anecdotes intéressantes viennent se joindre à des documens importans. La troisième et dernière division contient l'histoire de l'édifice, des monumens qu'il renferme et de ceux qu'il a perdus. Des gravures dessinées avec soin et exactitude par l'auteur lui-même accompagnent le texte. Cet ouvrage intéresse donc tout à la fois le travailleur, l'archéologue et le visiteur instruit, auquel il peut servir de guide éclairé.

**Hermapion sive rudimenta hieroglyphicæ veterum Ægyptiorum literaturæ, scripsit Julius Ludovicus Ideler. — Lipsiæ, 1841, sumptibus Fr. Chr. Guil. Vogelii. Grand in-4° de x-314 et 97 p., avec un grand nombre de planches.**

Depuis un assez grand nombre d'années, on s'est occupé activement des études hiéroglyphiques, et le champ ouvert par Young et Champollion a été exploré par les critiques les plus habiles. M. Ideler a pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de réunir et de présenter, dans un ensemble complet, le résumé et le résultat de tous les travaux faits sur la langue de l'ancienne Égypte. Après avoir tracé dans une introduction

la marche historique de toutes les savantes découvertes faites depuis le commencement de ce siècle, M. Ideler consacre six sections à l'examen des différentes écritures qui constituent le système entier de cette langue. En voici le détail : Section 1re, De la langue des Égyptiens et de leur manière d'écrire en général. 2e De l'inscription de Rosette, et des autres inscriptions trilingues ; Histoire succincte des recherches sur la nature de l'écriture démotique ; des papyrus grecs, démotiques et hiératriques. 3e Fondemens de l'écriture hiéroglyphique. 4e Des hiéroglyphes acrologiques. 5e Efforts tentés par Spohn ; systèmes de Seyffarth. 6e Recherches sur l'histoire des anciens Égyptiens d'après les anciens monumens. Un appendice assez considérable contient les principaux textes qui peuvent servir de pièces justificatives au texte de l'ouvrage, parmi lesquels on remarque deux lettres très-curieuses, l'une de M. le baron Guillaume de Humboldt à M. Champollion, et la réponse de celui-ci. L'atlas, formant la seconde partie de l'ouvrage, contient trente planches où sont représentés tous les alphabets, toutes les écritures hiératique, démotique, hiéroglyphique, copte, etc.

## Notice sur deux Grammaires de la langue copte récemment publiées en Italie, et sur la Grammaire copte manuscrite de Champollion jeune (1).

Un devoir qui sera facilement compris de tous les hommes impartiaux me porte à examiner publiquement les deux Grammaires de la langue copte qui ont été, dans ces dernières années, imprimées en Italie ; le même sentiment m'oblige aussi à déclarer, dès les premières lignes de cette notice, que les résultats de cet examen n'auront rien d'analogue en ce qui concerne l'origine et les mérites divers de chacun de ces deux ouvrages.

Le premier en date porte ce titre : *Elementa linguæ ægyptiacæ vulgo copticæ quæ auditoribus suis in patrio Athenæo*

(1) Cet article est de M. Champollion Figeac.

*Pisano tradebat* Hippolytus Rosellinius *linguarum orientalium, veteris historiæ et archæologiæ professor. Romæ*, 1837. *Ex typographia collegii urbani, sumptibus Francisci Archini.* C'est un volume in-4° de xvi pages de préliminaires et 136 pages de texte.

J'ai connu par hasard l'existence de ce livre; il n'avait été ni envoyé ni annoncé à Paris; mon fils le trouva dans la librairie de Rome en l'année 1840 et me l'apporta.

Après le feuillet de titre de ce volume, on trouve une dédicace à M. le cardinal Lambruschini par le libraire Archini, qui a fait les frais de l'édition. De la page vii à la page xiv est un avis au lecteur par M. Ungarelli, éditeur de l'ouvrage : *Aloisius Maria Ungarellius, sodalis Barnabites Bononiensis, lectori salutem.* Les pages xv et xvi contiennent la table des chapitres de la grammaire.

C'est dans l'avis au lecteur qu'on trouve une histoire de cette nouvelle grammaire, histoire racontée de bien bonne foi par M. Ungarelli, je n'en fais pas le moindre doute, et néanmoins histoire fausse en tous ses points, et puérile invention d'une vanité irréfléchie qui s'est volontairement exposée à être promptement démasquée.

M. Ungarelli, en effet, après avoir nommé les auteurs des anciennes grammaires coptes et rejeté leurs ouvrages, parce qu'ils n'avaient point découvert la *nature monosyllabique de la langue copte*, arrive aux travaux de Champollion le jeune, qui reconnut ce caractère à cette langue, et qui s'adonna à son étude avec beaucoup de zèle.

« Mais, continue M. Ungarelli, Champollion ne poussa pas » son travail jusqu'à publier une nouvelle grammaire copte; » il en fut détourné par l'obligation de défendre son système » hiéroglyphique contre ses antagonistes.

» Les choses en étaient là (c'est M. Ungarelli qui parle), » quand le très-éminent historien des monumens de l'Égypte » et de la Nubie (M. Rosellini, *enarrator præstantissimus*) » apprit la nouvelle que le mystère de l'écriture hiéroglyphi-

» que était découvert. C'est merveille que l'ardeur avec laquelle il s'adonna à cette nouvelle littérature, et de telle » sorte qu'étant dès lors le premier en Italie dans cette science, » *princeps Italiæ*, il n'y a aujourd'hui personne en Europe » qui puisse le surpasser. Dès qu'il se fut lié d'amitié avec » Champollion, il arriva A TOUS LES DEUX ce qui est arrivé à » d'autres savans, c'est-à-dire que l'*union des esprits*, resserrée surtout par la similitude des études, *a engendré entre » eux une communauté de science* (1). C'est à cette source que » l'AUTEUR *de cette grammaire* a plusieurs fois confessé avoir » puisé sa connaissance de la langue copte.

» Désireux de la communiquer aux autres, il a mis à l'usage » de ses auditeurs, en un petit livre, ces *élémens* d'après la » nouvelle méthode, mais plus abrégée que Champollion ne » l'aurait fait lui-même, et réellement plus commode par sa » charté; il y a aussi ajouté quelque chose du sien. Ce petit » livre ayant couru en manuscrit et m'ayant été apporté, j'ai » compris aussitôt combien il serait utile de le publier. J'ai » donc écrit à l'auteur (à M. Rosellini). Je l'ai prié de permettre que, pour l'avantage général, ces *élémens* fussent mis » sous presse. Il m'a très-poliment répondu sans trop de difficulté qu'il me le permettait, étant accoutumé à favoriser » avec empressement les études des autres. Il m'a toutefois » informé que son adhésion était donnée à condition que l'éditeur, quel qu'il fût, avertirait expressément ses lecteurs que » c'est à Champollion qu'on devrait tenir compte de la plus » grande partie de cette grammaire : *Denuntiavit tamen, se ea » conditione acquiescere, si editor, quisquis ille futurus esset, » palam lectores commonefaceret grammaticam hanc Champollion maximam partem acceptam referri debere.* J'ai accepté la condition, ajoute M. Ungarelli, et je remplis mon » engagement. »

A l'histoire merveilleuse que M. Ungarelli s'est laissé ra-

(1) Encore une nouvelle espèce de communauté !

conter, je vais substituer l'histoire véritable de ces *éléments* de la langue copte. La voici en trois chapitres :

1° Champollion le jeune a composé une *Grammaire de la langue égyptienne ou copte.* Il existe de ce travail la minute première et la mise au net d'une partie seulement, déjà transcrite en 1816 sur 207 feuillets reliés en un volume in-4° dans la même année.

2° Cette partie mise au net *a été copiée textuellement par M. Rosellini* en 1827 ou 1828 à Paris.

3° C'est cette même copie qu'il a dictée à ses auditeurs, et qu'il a si obligeamment donné la permission de publier *sous son nom*, à M. Ungarelli, à Rome, en 1837.

La grammaire copte publiée à Rome par M. Ungarelli est donc la grammaire même de Champollion. C'est un *erratum* à insérer dans le titre de l'ouvrage que j'ai transcrit à la première page de cette notice, et je laisse cette correction sur la conscience de M. Ungarelli.

Pour la mettre en repos, je vais copier ici le premier chapitre du manuscrit autographe de mon frère en regard du texte latin du même chapitre des *Elementa* de M. Rosellini.

PRINCIPES GÉNÉRAUX.

§ I. *La langue égyptienne est monosyllabique dans ses mots primitifs.* Ce principe ne souffre absolument aucune exception ; et l'on peut dire avec certitude que tout mot de *plus d'une syllabe* est un mot *dérivé* ou bien un mot *composé.*

§ II. Nous donnerons au *primitif* le nom de *racine*, parce que c'est *de lui* que se forment, par *dérivation* ou par *composition*, une foule de mots employés pour présenter sous divers aspects qui les modifient, l'idée dont le pri-

CAPUT I.

*Canones generales de radicibus.*

Ægyptiaca lingua monosyllaba est suapte natura, quod ad voces suas ab origine consideratas. Hæc regula nulla exceptione infirmatur, ita ut pro *derivatis* aut *compositis* illæ voces habendæ sint, quæ polysyllaba deprehenduntur.

II. *Primariæ* voces pro veris *radicibus* sunt habendæ, e quibus certa constantique methodo *derivatæ* atque *compositæ* voces coalescunt.

mitif est, par convention, le signe représentatif.

§ III. Les *dérivés* naissent de la racine d'après des règles uniformes et constantes.

§ IV. Ces règles sont fixes et limitées; chacune d'elles apporte une modification différente à l'idée que représente la racine, et chaque racine subit un nombre plus ou moins grand de ces modifications, selon que l'idée dont elle est le signe s'y prête plus ou moins.

§ V. Des mots formés de la racine par *dérivation* deviennent eux-mêmes *primitifs* relativement à d'autres mots auxquels ils *donnent naissance* d'après les mêmes principes. Nous les appellerons *racines secondaires*.

III. Nonnullæ voces licet a *primariis derivatæ*, respectu tamen aliarum vocum quas *gignunt*, evadunt et ipsæ *primariæ*: has proinde *secundas radices* appellamus.

§ VI. L'union de deux ou de plusieurs racines *primitives* ou *secondaires* forme les mots composés.

IV. E duabus pluribusve radicibus *primariis* vel *secundariis compositæ* voces oriuntur.

§ VII. Les mots composés se partagent en deux classes distinctes :

1° Ceux qui sont formés par la combinaison de deux racines *primitives* ou *secondaires* indifféremment.

2° Ceux qui résultent de la réunion d'une racine quelconque à un certain nombre d'autres racines qui entrent constamment dans la formation des *mots composés* en modifiant d'une manière uniforme les idées exprimées par les racines avec lesquelles on les combine.

V. Voces denique e radicibus secundariis derivatas *radices compositas* dicimus.

§ VIII. Des mots *composés* des deux classes peuvent être considérés comme *primitifs* par rapport à plusieurs autres mots qui en dérivent d'après les principes communs aux racines primitives secondaires : nous leur donnerons le nom de *racines secondaires*.

§ IX. Les dérivés des racines *primitives secondaires* et *composées* forment des mots *composés*, en se combinant entre eux indifféremment.

Ces principes généraux sont puisés dans la nature même de la langue égyptienne. Ils donnent une idée claire et précise de la marche qu'on a suivie dans la combinaison des élémens qui la composent. Aussi ne doit-on jamais les perdre de vue. Nous en ferons une continuelle application en exposant les règles de la grammaire, et ces mêmes règles n'en seront, à la rigueur, que le développement (1).

Chap. I. De la *racine et de ses différentes espèces* : la *racine*, c'est-à-dire le *mot primitif*, sert à désigner ou *une chose* ou *une qualité*. Dans le premier cas, la racine est réellement un *nom substantif*, et dans le second cas, qui est le plus fréquent, on doit considérer la racine comme un simple *adjectif* ou qualificatif.

VI. Tum a secundariis tum a compositis radicibus..... existunt voces *derivatæ* et voces *compositæ*.

VII. Cum uniusoujusque vocis aut radicis notatio sit vel *res* absolute, vel *rei accidens* sive *proprietas*, sequitur ægyptiacus vocesin universum aut *substantivi*, aut *adjectivi* rationem libere.

On remarquera dans le texte latin la suppression de plusieurs paragraphes du texte français, ceux-ci n'étant que des déve-

(1) Suit un exemple tiré du tableau de la racine ⲟⲩⲥⲓ présentée avec les quarante-deux modifications.

loppemens des paragraphes fondamentaux précédant immédiatement ceux qui sont supprimés. Cette circonstance nous expliquera peut-être la pensée de l'éditeur (autre insinuation de l'auteur sans doute), qui annonce que les *Elementa* de M. Rosellini sont moins étendus que la grammaire de Champollion et plus commodes par leur clarté : *Brevius sane quam Champollion* FECIMUS, *verum perspicuitatis commodius*. Ajoutons, comme en passant, qu'on ne peut juger de la différence qui existe entre deux choses qu'en les comparant, et comment les comparer si toutes deux n'existent pas? Comment enfin avancer que la grammaire de Rosellini est *plus abrégée, plus claire* que la grammaire de Champollion, si celle-ci n'existait pas, n'était pas bien connue de l'auteur d'un pareil jugement? Pour achever d'édifier le lecteur de cette notice, je mets sous ses yeux la table des chapitres des deux ouvrages en concordance. La voici :

| *Table de la grammaire manuscrite de Champollion jeune.* | *Table de la grammaire imprimée de M. Rosellini.* | |
|---|---|---|
| Principes généraux. | Caput I. Canones generales de radicibus. | p. 4 |
| Chap. I. De la racine et de ses différentes espèces. | | |
| Chap. II. Du nom. | Caput II. De nomine. | 10 |
| Chap. III. Des pronoms. | Caput III. De pronomine. | 18 |
| Chap. IV. Des articles. | Caput IV. De articulo. | 37 |
| Chap. V. Des adjectifs ou qualificatifs. | Caput V. De nomine adjectivo seu qualitatis. | 53 |
| Chap. VI. Du verbe. | Caput VI. De verbo. | 60 |
| § I. Du verbe abstrait ou substantif. | I. De verbo substantivo primario. | 60 |
| *a* primitif. | | |
| *b* secondaire. | | |
| § II. Du verbe abstrait composé ou auxiliaire. | II. De verbo substantivo secundario. | 65 |
| *a* éléments dont se compose le verbe abstrait auxiliaire. | III. De verbo substantivo composito seu auxiliari. | 69 |
| *b* formation des modes | IV. De modis verbi substantivi auxiliaris. | 70 |

| | | |
|---|---|---|
| du verbe abstrait auxiliaire. | | |
| *c* composition des temps. | V. De compositione temporum. | 71 |
| *d* formation des temps composés. | VI. Tempora composita. | 74 |
| 1 Indicatif. | — modi indicativi. | 74 |
| 2 Subjonctif. | — modi subjonctivi. | 87 |
| 3 Mode hypothétique. | — modi hypothetici. | 89 |
| 4 Non dérivés des temps primitifs. | — a primariis minime derivati. | 93 |
| § III. Forme négative du verbe abstrait auxiliaire. | VII. De forma negante verbi substantivi auxiliaris. | 102 |
| *a* temps particuliers à la forme négative. | *a* Tempora formæ neganti peculiaria. | 110 |
| § IV. Forme transitive du verbe abstrait auxiliaire. | VIII. De forma transitiva seu efficiente verbi substantivi auxiliaris. | 113 |


La théorie du verbe copte est un des points les plus importans de la grammaire de cette langue : ce sujet, traité dans l'imprimé, n'y occupe pas moins de 58 pages in-4°, y compris les exemples réunis par M. Ungarelli. Dans le manuscrit de Champollion, ce chapitre n'a pas moins de 78 pages, y compris le tableau général de la conjugaison du verbe abstrait composé ou auxiliaire, qui est suivi des premières règles relatives à la combinaison du verbe abstrait auxiliaire avec les qualificatifs, pour former les verbes concrets actifs et passifs et les neutres. Ce travail analytique, le paradigme du verbe dans tous ses modes, ses temps, ses combinaisons avec des adverbes, des conjonctions et des prépositions, et pour lequel les exemples sont pris des verbes *être*, *avoir*, *dire*, *former*, est copié mot pour mot du manuscrit de Champollion; il n'y a de plus que les citations ajoutées par M. Ungarelli; de telle sorte qu'en toute conscience dans ces *Élémens*, rien, absolument rien, ne peut être réclamé par M. Rosellini.

Ajoutons un dernier trait de ressemblance entre les deux grammaires :

Le manuscrit Champollion FINIT avec le chapitre qui traite de la forme transitive du verbe abstrait auxiliaire;

L'imprimé de M. Rosellini FINIT aussi avec le chapitre *De forma transitiva seu efficiente verbi substantivi auxiliaris.*

Et on appelle *grammaire* un travail dans lequel l'auteur perd haleine après le verbe, et s'abstient de traiter de l'adverbe, des prépositions, des mots conjonctifs, de la syntaxe et de toutes les autres parties essentielles dans tout ouvrage élémentaire de cette nature! Mais malheureusement pour lui la *mise au net de la grammaire copte de Champollion* n'allait pas plus loin quand il a copié ce manuscrit. Le complément de cet ouvrage est demeuré en brouillon contenant le septième chapitre et les suivans, et ils ont été heureusement réunis aux autres manuscrits de l'auteur après bien des chances de mauvaise fortune (1).

Ainsi la voilà bien qualifiée dans son origine, et rendue à son véritable auteur, cette grammaire copte que M. Rosellini a permis de publier sous son nom à Rome; c'est la copie, sauf quelques erreurs, de la grammaire manuscrite de Champollion jeune : identité de rédaction des *règles*, identité des *exemples*, à l'exception de ceux que Champollion a ajoutés à son manuscrit depuis qu'il a été copié; identité de citations, quand elles sont seulement indiquées, à l'exception de quelques déguisemens, par exemple lorsqu'au *verset* 23, *chap.* V de l'épître de saint Paul aux Éphésiens, indiqué dans le manuscrit de Champollion, on substitue le verset 3, chap. II de la première épître aux Corinthiens, où se lit le même passage copte : enfin identité de *Terminologie* dans une grammaire rédigée sur de nouveaux principes.

Trouverait-on que le savant italien a suffisamment fait savoir qu'il *publiait* en effet l'ouvrage de son maître? Mais où l'a-t-il dit? Quelle obligation impose-t-il à M. Ungarelli?

(1) Voyez ma Notice sur les manuscrits de Champollion jeune, perdus en 1830 et retrouvés en 1840. Paris, Firmin Didot, mars 1842. In-8°. Il en sera rendu compte dans le prochain cahier.

Celle de déclarer que la plus grande partie de cette grammaire doit être rapportée à ce maître, que c'est à lui qu'il faut en tenir compte; mais cela ne veut pas dire : 1° Que ce maître, après avoir découvert les véritables élémens constitutifs de la langue copte, avait composé, rédigé et mis au net la grammaire de cette langue d'après ces nouveaux principes; 2° que lui, Rosellini, avait copié cette grammaire manuscrite, à Paris; 3° enfin que c'est cette grammaire même de Champollion jeune qui est mise sous presse et publiée, à Rome, par M. Ungarelli.

Au contraire, on dit : 1° Que Champollion, détourné par ses travaux sur les hiéroglyphes, ne put pas *publier, in lucem prodire*, une nouvelle grammaire, ce qui emporte l'idée qu'il ne composa pas même un tel ouvrage; 2° c'est sciemment que M. Rosellini laisse apposer son nom au titre de l'ouvrage; 3° enfin, c'est toujours M. Rosellini que M. Ungarelli désigne par la qualification de *auctor noster, horum Elementorum auctor, comprobat Rosellinius auctor*.

C'est donc le nom de Champollion que l'histoire, dans sa véracité, écrira en tête du livre publié à Rome par M. Ungarelli, car la propriété de tout ouvrage consiste dans le choix du sujet, la recherche, l'examen, l'appréciation de ses élémens, l'exposition de la doctrine qui en résulte, la classification et l'ordonnance des parties diverses du système, le choix de la terminologie, des définitions, des exemples et des preuves, la rédaction enfin de tous les préceptes, de toutes les règles qui complètent l'exposition didactique de ce sujet : or, tout cela a été fait et existe depuis trente ans de la main de Champollion jeune; il en est l'auteur, et M. Rosellini le copiste. M. Ungarelli s'arrangera comme il l'entendra de cette révélation.

Je n'oserais l'exciter à s'acquitter de l'engagement qu'il a formellement pris envers le public, en annonçant, page XIV de sa préface, que le surplus de la grammaire copte verra le jour avec le temps, *grammaticæ pars altera lucem tempore aspiciet;* car je ne puis pas lui promettre de prêter à M. Rosellini la partie de la grammaire manuscrite de mon frère qu'il n'a pas encore copiée.

Du reste, il n'y a dans ceci aucune espèce de blâme à l'égard de M. Ungarelli que je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement, et dont la crédulité, en cette occasion, n'a été peut-être si facile que par pur patriotisme, sentiment fort honorable en tout pays, et je me fais un plaisir d'ajouter que le docte et laborieux bernabite a tiré des textes coptes de l'Ancien et du Nouveau Testament de très-nombreux passages, suivis du texte grec, qu'il a rangés à la suite de toutes les règles relatives aux articles, aux pronoms, aux temps et aux personnes du verbe. L'imprimé contient aussi, de plus que le manuscrit de mon frère, quatre paragraphes relatifs à quelques formes du verbe, règles déjà exposées dans les grammaires de Scholtz, pages 99, 100, 110; de Kärcher, page 328, Tattam, etc., et fortifiées après par des exemples du choix de M. Ungarelli. Il a terminé le volume par le texte d'un fragment copte sur papyrus, contenant des sentences morales en dialecte thébain : c'est un service de plus rendu par M. Ungarelli aux amis de la littérature copte, langue dont on ne saurait trop faciliter l'étude par de bons livres élémentaires.

C'est dans cette intention que la grammaire copte de Champollion le jeune va être mise sous presse et publiée en trois ou quatre livraisons, de format in-8°.

Le second ouvrage copte dont nous avons à entretenir le lecteur, et dont ce recueil a déjà présenté une analyse sommaire, est celui qui a été publié par un savant académicien de Turin, M. l'abbé Peyron, sous ce titre : GRAMMATICA LINGUÆ COPTICÆ. *Accedunt additamenta ad Lexicon Copticum; studio* AMEDEI PEYRON. *Taurini*, 1841. 230 pages in-8°.

M. l'abbé Peyron a aussi connu le manuscrit de la *Grammaire égyptienne ou copte* de Champollion le jeune, et le docte professeur, fidèle à l'amitié qu'il n'a cessé de témoigner au savant français, s'empresse de rappeler, dans sa préface, page XIII, que Champollion, incapable de tout sentiment de jalousie, communiquait libéralement sa Grammaire à tous ses amis; que plusieurs d'entre eux la possèdent, ainsi que M. le professeur Rosellini; que ce même professeur, voulant en-

seigner la langue copte à ses auditeurs à l'Université de Pise, leur donna la Grammaire de Champollion un peu abrégée, et y fit aussi quelques additions. M. Peyron ajoute ensuite à ces premiers renseignemens, bien précieux pour l'objet que nous nous proposons ici, un sommaire de l'histoire déjà racontée par M. Ungarelli et dans des termes identiques. On y découvre toutefois, et sans effort, son intention de faire ressortir l'ouvrage original du savant français, en ajoutant que M. Ungarelli a déclaré que Champollion le jeune était en effet L'AUTEUR de cette Grammaire, *eique auctori Grammaticam tribuens*. Mais c'est précisément ce que M. Ungarelli n'a pas fait, puisqu'il s'est contenté de répéter, d'après M. Rosellini, que la plus grande partie de cette grammaire *devait être attribuée* à Champollion, ce qui, dans aucune langue du monde et au jugement d'aucun homme consciencieux, ne veut dire : » Champollion a composé, rédigé, mis au net une gram- » maire copte ; j'ai copié son manuscrit ; c'est ce manuscrit » que j'ai dicté à mes auditeurs à Pise, et c'est ce manuscrit » que j'ai permis à M. Ungarelli de publier à Rome sous mon » nom. » On a déjà vu que ce n'est pas à Champollion le jeune que M. Ungarelli prodigue ou donne même la qualité d'auteur de la grammaire.

Je ne serai donc pas aussi facile sur ce point que l'a été M. l'abbé Peyron, et il n'est pas bien certain que tout le monde juge comme il l'a fait, c'est-à-dire qu'on pense sincèrement que M. Ungarelli ayant nommé Champollion *en toutes lettres* dans sa préface, *totis litteris Champollionii nomen describens*, (et il est difficile de nommer une personne en abrégé), et y ayant inséré la déclaration de M. Rosellini (tout cela on sait en quels termes), les deux Italiens sont à l'abri de tout reproche ; *ita ut, si quis Italos duumviros plagii incusaverit, ille dicendus sit libri præfationem minimè legisse.* — Je crois avoir prouvé que j'ai lu cette préface, et que j'en ai logiquement tiré une conclusion un peu différente.

« Du reste, ajoute M. Peyron, la Grammaire de Champol- » lion n'était que commencée ; l'auteur n'était point encore

» parvenu à certaines parties du discours; d'autres n'étaient
» point entièrement traitées; mais ce qui existe révèle bien le
» lion à sa griffe. On y acquerra une grande connaissance de
» la langue, et surtout en ce qui touche aux origines éloignées
» des trois dialectes. »

On voit par ce passage que M. Peyron n'a connu que la partie mise au net du manuscrit de Champollion ; nous avons donné plus haut la table de ses chapitres, par où l'on voit aussi que ce manuscrit tient un peu plus que ce que promet l'indication trop sommaire donnée par M. Peyron; nous avons déjà dit que le surplus de l'ouvrage existe aussi en sa première rédaction.

La Grammaire de M. Peyron, plus abrégée aussi que celle de Champollion, est rédigée d'après les mêmes principes. Très-souvent les exemples et les citations sont les mêmes dans les deux ouvrages ; mais il y a un plus grand nombre de ceux-ci dans la Grammaire de M. Peyron. Après avoir traité des élémens mêmes de l'écriture copte, des lettres et ensuite des dialectes, le docte Piémontais consacre le chapitre III^e^ et les suivans à l'exposé des règles qui concernent *les racines primitives, les racines dérivées, les mots composés;* viennent ensuite les articles, le nom, les pronoms, les prépositions, et enfin le verbe dans tous ses élémens et toutes ses formes, soit affirmatif, soit négatif. Cette partie de la constitution de la langue copte est une des plus importantes; aussi M. Peyron a-t-il jugé à propos, comme tous ses prédécesseurs, et Woide plus que tout autre parmi eux, de donner un grand développement à ce chapitre, qui n'occupe pas moins de soixante-seize pages in-8°, y compris un grand nombre de citations; il a soixante-dix-huit pages in-4° dans le manuscrit de Champollion, sans citations, et la collation que j'ai faite des deux ouvrages m'a montré l'uniformité qui existe dans le choix des verbes pris pour types de la conjugaison dans les Grammaires coptes de Woide, Champollion et Peyron; et aussi que ces types ou modèles sont les plus *abrégés* dans l'ouvrage de Woide, et les plus *étendus* dans la Grammaire manuscrite de

Champollion, celui-ci ayant, pour son vaste paradigme du verbe, dressé le tableau de tous les temps et modes simples et de tous les temps composés au moyen de particules. Sous ce rapport surtout, non moins que pour l'exposé philosophique des règles de la langue copte, rapportées aux principes connus de grammaire générale; enfin pour l'histoire de l'introduction de ces règles singulières dans une langue encore écrite sur des monumens qui remontent au berceau du genre humain; sous tous ces rapports, disons-nous, la publication de la Grammaire manuscrite de Champollion sera un grand service rendu à la littérature ancienne. Il n'y a pas, avec la langue égyptienne, de plus ancien monument du génie de l'homme s'appliquant à la manifestation méthodique de la pensée par la parole, et ce premier essai, si c'en est réellement un, révélerait, pour ces temps inconnus, un modèle tel que le rêvait sans espoir un des célèbres philosophes du siècle, le grand Leibnitz.

Le titre de la Grammaire copte de M. Peyron annonce un *Supplément* à son *Dictionnaire* de la même langue, qu'il a publié en 1835. Ce supplément, tiré des manuscrits coptes du cardinal Borgia à la Propagande, occupe en effet vingt-neuf pages à la suite de la Grammaire, et ajoute un intérêt réel au dictionnaire copte du même auteur. Il existe aussi un *Dictionnaire copte manuscrit* de Champollion le jeune, rédigé dans les trois dialectes, par racines, et en 3 vol. in-4°. De tous les dictionnaires connus, c'est sans nul doute le plus étendu; le nombre des citations y est très-considérable; mon frère avait consulté les manuscrits de Rome avant de le rédiger, et l'on peut assurer que la publication de ce dictionnaire est une chose désirable dans l'état actuel de véritable progrès de l'archéologie égyptienne, la langue copte étant la base fondamentale de cette vaste étude. Applaudissons, en attendant, au zèle des savans et des gouvernemens qui les favorisent; les travaux de M. Peyron lui donnent toute sorte de droits à leur gratitude et à leurs encouragemens.

N'oublions pas de mentionner, en finissant, le *Fragment*

copte du martyre de saint Coluthus, publié en même temps par M. Peyron, d'après une feuille manuscrite sur vélin de la Bibliothèque royale de Paris : on y lit que ce saint, qui était médecin, fut martyrisé le 24 du mois de Pachôn, l'an vingt-et-unième du règne de Dioclétien (le 19 mai de l'an 305 de J. C.), par l'ordre d'Arius, président de la Thébaïde et siégeant à Schmounein, l'ancienne Hermopolis-Magna.

J. J. Champollion Figeac.

---

## CHRONIQUE.

L'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, dans sa séance du 10 juin, a procédé au remplacement de M. Mionnet, dont nous avons annoncé la mort dans notre dernier numéro. M. de Saulcy a été nommé au premier tour de scrutin avec dix-sept voix, contre M. Sédillot, son concurrent, qui cependant était parvenu à réunir quinze suffrages. Sans vouloir en rien diminuer le mérite de M. Sédillot, nous pouvons dire que M. de Saulcy réunissait à un plus haut degré les qualités nécessaires pour succéder à notre illustre numismate. Ses travaux sur la numismatique arabe l'ont déjà placé à un rang très-distingué dans cette partie de la science, si peu connue et si peu exploitée, et justifient honorablement le choix de l'Académie. Nous félicitons à la fois et le récipiendaire et l'illustre société, et nous fondons les plus belles et les plus justes espérances sur la nouvelle acquisition que celle-ci vient de faire.

Angleterre. — L'Angleterre nous envoie un grand nombre de travaux littéraires et scientifiques. Vouloir indiquer tout serait de l'ambition ; nous nous contentons de citer ce qu'il y a d'intéressant. A ce titre, nous parlerons d'un travail de M. Dunbar (G.) sur l'expédition des Athéniens contre Syracuse. C'est un ouvrage de stratégie autant que d'archéologie, où l'auteur s'est proposé de rétablir la position des Athéniens devant la place, l'étendue et la direction de leurs attaques, et le système de défense des Syracussins. Nous prenons plaisir à noter les travaux, même peu étendus, d'archéologie grecque ou romaine dans ce pays ; les antiquités nationales absorbent tellement les études et les

ressources de tous les érudits, que ce n'est que de distance en distance qu'on rencontre des richesses sur l'antiquité, bien que l'Angleterre ne soit pas pauvre en ce genre. M. W. Kinnebrook vient de publier des esquisses gravées des monumens runiques existans dans l'île de Man. Lady Charlotte Guest a fait paraître la quatrième partie de son Mabinogion, recueil curieux de poésies du moyen âge.

La publication des *Reliquiæ antiquæ* de MM. Thomas Wright et J. O. Halliwell est arrivée aujourd'hui à sa onzième livraison; nous en avons mentionné les premiers numéros, et l'ouvrage mérite de ne point être perdu de vue. Il doit, pensent les éditeurs, être complet en quatorze numéros qui formeront deux volumes, gros de matériaux importans pour l'histoire de la langue et de la littérature anglaises. Nous ne saurions passer en revue les morceaux d'anglo-normand ou de latin du moyen âge qu'on y remarque : nous citerons seulement un mystère inédit en anglais fort curieux sur la résurrection; des vers sur le pape Jean; des épigraphes en vers anglais, et d'anciennes chansons morales. On y lit une chanson à boire en anglo-normand fort remarquable aussi par son originalité, et une liste précieuse d'évêques et de rois anglo-saxons, exhumée par les éditeurs. Du quatorzième siècle, on y rencontre une satire des gens de Kildare, en vers anglais, tout à fait dans le goût des œuvres postérieures qui semblent avoir conservé sans altération la tournure de pensée des premiers essais nationaux, chose assez digne d'attention, quand on songe à la longue action de l'influence continentale sur l'Angleterre jusque dans les temps modernes. Enfin, dans ce numéro des *Reliquiæ*, se trouvent réunis de petits poëmes du quatorzième siècle ou peu antérieurs, des morceaux de poésie légère, et un catalogue de la bibliothèque du monastère de Rievaux de la même époque.

Et puisque nous parlons aujourd'hui des exhumations et des publications de monumens, nous ne laisserons point passer inaperçue la nouvelle collection entreprise par deux érudits, MM. Arundel et Bonomi, aidés de la coopération scientifique de M. S. Birch, un des savans employés du département des antiques au British-Museum. M. Arundel est architecte, et M. Bonomi sculpteur; tous deux ont voyagé en Égypte et en Syrie, et sont grands connaisseurs en fait d'antiquités égyptiennes. Ils ont donc formé le dessein de publier chaque mois quelques planches des monumens les plus importans qu'offre la galerie des antiques du British-Museum; l'ouvrage est lithographié et colorié. Jusqu'ici, dans les numéros I-V de cette œuvre, qui porte le titre de *Gallery of antiquities selected from the British Museum* (Lond. Weale, 1842, in-4°), il n'est encore question que des représen-

tations des grandes divinités égyptiennes, sur lesquelles nous mentionnerons avec distinction les dissertations annexées aux planches par M. Birch. Du reste, ce savant s'est fait une loi de ne jamais s'avancer seul et sans de bons garans dont les notes citent constamment les passages.

Cette publication, sans se placer au rang des plus magnifiques de l'Angleterre, a pour elle principalement l'utilité. Le peu d'élévation du prix la met à la portée d'un public plus nombreux; le choix, n'ayant plus d'objet particulier, s'étend dans un cadre plus encyclopédique, et par conséquent repose sur la base tout entière de la science, de sorte que nous croyons pouvoir prédire à quiconque étudie l'antiquité égyptienne la possession facile d'un instrument de travail d'un usage aussi étendu qu'il est à désirer. Ce que Wilkinson a fait pour l'examen systématique de l'ancienne Égypte, les éditeurs semblent vouloir le faire pour l'examen des monumens existans, avec la différence de proportion et d'élaboration qui doit nécessairement exister entre ces deux genres de travaux.

Il existe une maison de librairie à Londres qui s'occupe de la bibliographie et de la littérature érudite, mais qui a plus particulièrement pris pour industrie spéciale la mise en lumière des patois de l'Angleterre. C'est celle de John Russell Smith. Ce libraire s'est mis à la tête d'une foule d'entreprises typographiques, et s'est rendu l'éditeur de beaucoup de publications scientifiques, entre autres, de l'*Archaeologist*, dont nous avons parlé. On doit à la coopération de J. R. Smith la publication d'une foule de petits monumens de ces dialectes anglo-saxons ou gallois, dont les traces se retrouvent encore aujourd'hui dans certaines parties du pays. Outre une bibliographie de ce genre d'ouvrages, il a fait paraître des glossaires, des dialogues, des contes, poëmes, chansons, vers et prose, et chaque année il ajoute quelque titre à cette suite déjà nombreuse. Cette année, il a publié un livre intitulé *English surnames, Essays on family nomenclature, historical, etymological and humorous, etc.*, par Mark Antony Lower. (Lond. 1842, in-12 de 240 p.) C'est un volume intéressant et curieux, une espèce d'histoire des noms propres; mais l'auteur, M. Lower, ne s'est pas borné là : il a joint à ses recherches beaucoup de détails sur les rébus, les armes parlantes, les surnoms latinisés, etc. Pour qui connaît la manie nobiliaire qui possède l'immense majorité du public anglais, l'accueil que doit espérer ce livre n'est point une énigme. L'auteur y a mis, nous devons le dire toutefois, tout le bon goût imaginable; le nom d'*Essays* donné à son livre est modeste, et indique aussi la manière dont le sujet est traité, un peu aphoristique, un peu narrative. Le lecteur entre en matière par une introduction générale sur les sur-

noms à diverses époques et en différens pays. Les chapitres des rébus et des armes parlantes sont riches d'observations, et l'ouvrage entier est semé de gravures sur bois, d'anecdotes même et de récits. Nous parlerions bien de la *Biographia britannica literaria*, publiée par Ch. Thomas Wright, et dont la période saxonne a déjà paru, mais c'est un ouvrage important à l'égard de l'histoire littéraire, et nous le soumettrons à un examen détaillé.

Parmi les sociétés savantes, nous n'avons à relater que des renouvellemens de bureaux. Cependant, dans le sein de la société des antiquaires de Londres, M. Smith (C. R.) a communiqué un travail de M. Charles sur des antiquités romaines découvertes dans le voisinage de Maidstone. Parmi ces restes se trouvent des médailles d'Antonin le Pieux et d'Hadrien, un denarius de Diadumenianus et un de Clodius Albinus. Mais l'auteur de ce mémoire remarque en même temps que Maidstone, toute voisine qu'elle est du lieu de cette découverte, ne saurait nullement être considérée comme un lieu d'origine romaine ou mixto-romaine. De la société Camden nous avons une nouvelle publication de trois anciens romans en vers anglais dont M. Robson (John) s'est fait l'éditeur. Une longue introduction précède ces trois morceaux, et un glossaire les accompagne. C'est là un volume dédié aux lecteurs curieux de cette vieille poésie demi anglo-saxonne et demi-française de l'Angleterre d'autrefois. Le manuscrit auquel on a emprunté ces romans était jusqu'à ce jour complétement ignoré, et, pour le dire en passant, la découverte en fait espérer d'autres. L'un des trois romans, intitulé *A romynge of king Arthur, sir Gawen, sir Kaye, and sir Bawdewyn of Breton*, est unique, et n'était pas même connu de nom. Les deux autres ont déjà été publiés antérieurement par d'autres éditeurs, mais la version du manuscrit de M. Robson est de beaucoup meilleure. Ce document semble un produit des environs du comté de Lancastre, et de la seconde moitié du quinzième siècle; ce qu'il a de plus remarquable, c'est la singularité et la clarté du dialecte dans lequel il est conçu, qualité qui fait du glossaire un objet de première nécessité. Bagster vient aussi de réimprimer, page pour page et ligne pour ligne, le fameux Nouveau Testament imprimé en 1557, à Genève, par Conrad Badius. Il avait déjà compris ce texte dans les six versions de son *Hexapla*, ou Nouveau Testament en six langues. Cet *hexapla* comprend, quant à lui, la version de Widlif, en 1380; la version de Tyndale, en 1534; celle de Cramner en 1539; celle de Genève; la version anglo-rhemoise de 1582, et le texte autorisé de 1611. Le grec a été pris sur l'édition allemande de Scholz, et les six versions sont disposées en six colonnes au-dessous, dans ce qu'on peut embrasser chaque passage

d'un seul coup d'œil. Une notice historique sur les traductions anglaises précède le tout. Le volume ne monte qu'à 2 liv. st. et 2 sh.; et grand papier in-4°, à 3 liv. 3 sh.

---

## LIVRES NOUVEAUX.

---

*Acta* Concilii Tridentini, edente J. Mendham. In-8°. London. 18 sh.

*Bentham's* (*J.*) works, part 19. In-8°. London. 9 sh.

*Campbell's* (*Lord*). Speeches at the Bar and in Parliament. In-8°. London, Longman. 12 sh.

*Davies* (*C.*). History of Holland. Vol. II. London. In-8°. 12 sh.

*Doubleday* (*F.*). True law of population. London. In-8°. 6 sh.

*Drummond* (*H.*). On condition of agricultural classes of England, 2 vol. in-8°. London. 1 l. 1 sh.

*Drummond* (*H.*). Government by the Queen, and attempted government by the People. In-8°. 3 sh.

*Finden* (*W.*). Ports and harbours of Great Britain. London. 2 vol. in-4°. 3 l. 6 sh. 6 d., continued by *Beattie*.

*Fox* (*W.*). Treatise on simple contracts. London. In-12. 7 sh. 6. d.

*Girdlestone* (*Rev. C.*). Commentary on old Testament, part. VIII, vol. IV. In 8°. London, Rivington. 9 sh.

*Green* (*T. S.*). Treatise on the grammar of the new Testament dialect. London, Bagster. In-8°. 10 sh.

*Halliwell* (*J.*). Account of the European manuscripts in the Chetham library, Manchester. London. In-12. 1 sh.

*Jeremy* (*H.*). Analytical Digest of law for 1842. London. In-8°. 9 sh.

*Kugler* (*F.*), Hand-book of the history of Painting in Italy. London. In-8°. 12 sh. (Traduction en abrégé de l'ouvrage allemand.)

*Lumley* (*W. G.*). Treatise on the law of settlements and removals. London. In-12. 8 sh.

*Mac Leod's* Trial. London. In-8°. 7 sh. 6 d.

*Maugham* (*R.*). Outlines of the law of real property. London. In-12. 10 sh.

*Napier* (*Col.*). Excursions along the shores of the Mediterranean. 2 vol. in-8°. London, Colburn. 1 l. 5 sh.

*Newman* (*Rev. J. H.*) Sermons. Vol. VI. London, Rivington. In-8°. 10 sh. 6 d.

*O' Connell* (*D.*). Letter to lord Shrewsbury. London. In-8°. 3 sh. 6 d.

*Okey* (*C.*). Digest of the laws between Great Britain and France. In-8°. London. 10 sh.

*Panizzi* (*A.*). Catalogue of printed books in the British Museum. Vol. I. London. In-folio. 1 l.

*Petersdorff* (*C.*). Common Law. Vol. II, p. I. London. In-8°. 1 l. 6 sh.

*Priaulx* (*C.*). Quæstiones mosaicæ. In-8°. London. 5 sh.

*Sadler's* (*M. T.*) Memoirs and writings. London. In-8°. 14 sh.

*Select* papyri in the hieratic character, edited by E. Hawkins. P. I. In-folio. London. 1 l. 1 sh.

*Story* (*Just.*). Commentaries on the law of partnership. London. In-8°. 1 l. 4 sh.

*Williams* (*J.*). Homer. P. I. London. In-8°. 10 sh. 6 d.

*Goebel* (*Fr.*). De l'influence de la chimie sur la connaissance des peuples qui nous ont précédés, ou résultats de l'analyse chimique des métaux des anciens, principalement de ceux que l'on retrouve dans les gouvernemens de la Baltique, etc. In-8°. Erlangen, Enke. 6 gr. (En allemand.)

*Hebenstreit* (*W.*). Encyclopédie scientifique et littéraire de l'Esthétique, ou Dictionnaire étymologique et critique de la langue esthétique des arts. Liv. 1-4. Grand in-8°. Vienne, Gérold. 1 th. 12 gr. (En allemand.)

*Hüllmann* (*K. D.*). Histoire de l'origine de la dignité de Prince en Allemagne. Grand in-8°. Bonn. Marcus. 1 th. 4 gr. (En allemand.)

*Jost* (*J. M.*). Questions de législation concernant les Juifs dans la Prusse. Berlin, Schroeder. Grand in-8°. (En allemand.)

---

## ERRATA DU NUMÉRO DE MAI.

P. 386. Le changeur, *lisez* le mangeur.

P. 388. Caricatures, *lisez* miniatures.

IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
rue St-Louis, 46, au Marais.

# REVUE

DE

# BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

## JUILLET.

## THÉOLOGIE.

*Kritik der evangelischen Geschichte, u. s. w.* Critique de l'Histoire évangélique des Synoptiques, par Bruno Bauer. — Leipzig, O. Wigand, 1841. 2 vol. in-8° de XXIV-416 et 392 p.

A considérer les travaux de la critique allemande sur les saintes Ecritures, on pourrait comparer les savans théologiens de ce pays à une troupe d'opérateurs réunis autour d'un vaste fourneau, et les yeux attachés sur un creuset où fermente, par l'effort du feu qu'ils attisent, l'objet soumis à l'analyse. Pour eux les textes sacrés ne semblent plus être qu'un phénomène littéraire, une espèce d'agglomération de matières, dont ils étudient les procédés de formation, et sur lequel ils essayent toutes les décompositions possibles, afin d'en extraire des élémens humains. A peine un d'eux a-t-il réussi, par d'ingénieuses combinaisons, à dégager quelque produit dont l'existence s'explique régulièrement, selon les principes de la raison humaine, qu'un cri général s'élève pour saluer cette apparition; la discussion s'en empare, l'esprit de système vient au secours, et l'invention triomphe, jusqu'à ce qu'une plus heureuse ou plus neuve la dénature ou la dissolve en s'y adjoignant ou en

l'enveloppant dans sa propre substance. L'Allemagne est allée très-loin dans l'art d'appliquer le calcul aux capricieux enfantemens de la tradition; et c'est un spectacle intéressant pour qui aime à regarder vivre les hommes, que l'infatigable activité qu'on possède en ce pays en fait de travaux d'analyse. Ici seulement, en songeant au sujet de tant de veilles, nous cherchons quel est le but qu'ils prétendent atteindre. Ne serait-ce point une négation bien gratuite? Où va-t-on? le sait-on bien? et tout entier aux moyens, ne perd-on point totalement de vue la fin que tout ce travail doit avoir?

Ces réflexions nous sont suggérées par les travaux de Strauss sur la vie de Jésus-Christ et sur le dogme chrétien, par les discussions sur l'apôtre saint Jean, par cent autres livres, et enfin par les travaux de l'auteur du présent ouvrage, un des plus fameux controversistes sur la question des évangiles. Nous ne nous donnerons point la mission de juger; après ce que nous avons dit, nous nous contenterons d'exposer l'état de la question au point où ils l'ont amenée, empruntant leur témoignage et leurs paroles, et enfin nous déterminerons le terrain sur lequel M. Bauer lui-même s'est placé dans sa nouvelle critique des évangiles synoptiques.

L'apôtre saint Jean, isolé par sa forme des autres évangélistes, a été soumis à des travaux spéciaux; nous avons donné à nos lecteurs quelques détails sur ce qui a été fait à son égard; il nous reste donc à parler des trois autres. Depuis si longtemps que ces trois versions de l'histoire évangélique ont été transmises d'âge en âge comme parties de la même source, comme originaux de mains différentes, et placés sur la même ligne que l'évangile de saint Jean, malgré les grandes différences existant entre elles et la version de ce dernier, on n'avait pas été sans remarquer ces ressemblances et ces variétés, mais on n'avait pas cherché à en tirer tout le parti qu'on en tire aujourd'hui. Or voici où l'on en est arrivé. L'hypothèse, car nous entrons dans le pays des hypothèses, l'hypothèse qui fait de l'histoire évangélique une histoire purement traditionnelle a eu pour premier soutien Strauss; Weisse s'en est fait

l'adversaire. Ses démonstrations ont eu pour but de prouver qu'une pareille tradition, qui aurait transmis l'ensemble de l'histoire évangélique comme un tout complet, comme un type arrêté, n'avait pu exister dans le siècle qu'on regarde comme le premier de son existence. Mais en outre il a produit une découverte d'analyse littéraire, c'est que saint Marc était l'original qui avait été utilisé par les auteurs du premier et du troisième évangile. Cependant il lui restait encore à combattre l'hypothèse de la tradition en ce qui touche saint Marc, et en même temps à dire quelle est la source où avaient été puisés les discours et les sentences de Jésus-Christ contenus dans les deux autres évangiles ; Weisse satisfait à ces deux obligations à l'aide des détails qu'Eusèbe nous a conservés de l'ouvrage de Papias : Saint Marc composa son évangile des récits de l'apôtre saint Pierre, dont il avait été le compagnon ; et quant aux discours et aux sentences des deux autres évangélistes, ils furent pris à un recueil de sentences rassemblées par l'apôtre saint Matthieu. Entre autres difficultés soulevées contre les idées de Weisse par ses adversaires, il en est une importante : l'hypothèse traditionnelle voit dans les miracles rapportés par l'histoire évangélique une des preuves les plus convaincantes en faveur de cette opinion que ce n'a pu être un apôtre, un témoin oculaire de la carrière humaine de Jésus-Christ qui ait transmis aux évangélistes le contenu de leurs récits. Weisse se tire de cette difficulté en répondant que les récits les plus extraordinaires de miracles ne sont que des paraboles, des tableaux allégoriques, œuvre de Jésus-Christ lui-même. De plus il les explique et remarque même le plus souvent que nous possédons dans ces relations les propres paroles du Sauveur. M. Bauer voit dans le système de Weisse une transformation nécessaire du système de Strauss, du mystérieux au positif, et regarde donc les deux points principaux comme fermement établis ; il y trouve même une garantie de la personnalité de Jésus-Christ.

Un autre théologien cependant, Wilke, a combattu et peut-être renversé une partie du raisonnement de Weisse. Peut-être !

dit M. Bauer; cela est bien certain! puisque Wilke donne une preuve irréfragable, selon lui, que le premier évangéliste n'a pas seulement utilisé saint Marc, mais qu'il a copié aussi saint Luc. En une page il démontre, par exemple, ce fait que le sermon sur la montagne du premier synoptique est absolument le même que celui de saint Luc étendu (*Der Urevangelist*, p. 685). Cette démonstration de Wilke porte un coup mortel à l'hypothèse de Weisse, suivant laquelle le premier et le troisième synoptique auraient fait usage d'un recueil de sentences de l'apôtre saint Matthieu. Car si ce recueil avait jamais existé, il faudrait qu'on en reconnût des traces dans l'œuvre du premier. Aussi Wilke poursuit et prétend qu'un recueil tel que celuique Papias attribue à saint Matthieu n'a jamais pu exister (p. 691). Mais la preuve de cette dernière assertion n'est point encore fournie, car il est nécessaire de nous dire où saint Luc a puisé les discours qu'il a ajoutés au contenu de saint Marc. Du reste, Wilke, dont l'ouvrage a paru en même temps que celui de Weisse, a apporté un nouvel appui à l'assertion de ce dernier, savoir, que l'évangile de saint Marc avait été utilisé et copié par les deux autres; il a donné à cette opinion la dernière sanction. Cet accord remarquable faisait concevoir l'espoir que Wilke donnerait définitivement gain de cause à la polémique si heureusement commencée par Weisse contre l'hypothèse traditionnelle. Mais il va plus loin que Weisse, et il est difficile de dire où il s'arrête, car il ne s'explique pas catégoriquement. Il ne partage pas la manière de voir positive de Weisse sur l'origine de l'évangile de saint Marc, désormais le point capital des recherches de la critique; mais jusqu'à quel point, c'est ce qu'on ne saurait déterminer. Que l'évangile de saint Marc soit un produit littéraire, il le prouve dans le fond, puisqu'il apporte les élémens matériels de la preuve. De ce qu'il avance, il peut induire que l'évangile de saint Marc n'est pas la reproduction fidèle d'un premier évangile oral, mais une œuvre d'élaboration; il peut dire que malgré l'apparence d'enchaînement historique, les faits sont bien moins liés par là que par l'ordonnance d'un thème médité à l'a-

vance, et l'expliquer par cela même que l'écrivain ne fit point partie de ceux qui accompagnaient Jésus-Christ ; mais il reste toujours à éclaircir chez Wilke, une fois l'indépendance de la forme admise pour l'Evangile, jusqu'à quel point le fond était donné à l'avance, bien qu'il accorde que les matériaux en ont été rassemblés sur les lieux par saint Marc, et qu'ils ont passé de lui à saint Luc et saint Matthieu. Enfin dans le point principal, Wilke part du même principe que Weisse; seulement il y a chez lui contradiction, en ce qu'il admet concurremment l'élément positif et l'élément critique, précisément là où il faudrait les distinguer et les séparer. Cette séparation, M. Bauer en fait le but du présent ouvrage.

Si par sa forme, dit-il, l'évangile de saint Marc est une œuvre d'élaboration, et porte en lui le caractère d'une composition, le travail a donc été de nature non-seulement à influer sur le contenu, mais à le créer même; et alors peut-on lui reconnaître la base positive qui lui est attribuée? En d'autres termes, si l'évangile de saint Marc est une production littéraire, le contenu doit-il être regardé comme le tableau fidèle et réel de faits constants? « Non, répond M. Bauer. Weisse, ajoute-t-il, ainsi que Wilke, n'ont combattu l'hypothèse traditionnelle qu'en tant qu'elle admet que le type arrêté de l'histoire évangélique s'est formé par la tradition. Ces deux théologiens ne considèrent que la forme, car ils regardent comme constant que le fond, c'est-à-dire les faits sont passés des apôtres dans les évangiles synoptiques. Mais cette origine du fond, M. Bauer la considère comme un fait très-contestable, nullement prouvé, et d'autant plus douteux qu'on regarde de plus près à l'origine de la forme. L'hypothèse traditionnelle ne s'en relève que plus forte en s'appuyant sur le seul contenu, et en analysant sa formation dans les mystères de la tradition. Nous ne suivrons pas l'auteur dans la tentative qu'il fait pour relever cette hypothèse, en passant en revue tous les faits de l'histoire évangélique; nous n'avons voulu qu'indiquer le point où est arrivée cette polémique; et d'ailleurs l'ouvrage de M. Bauer n'est point terminé; il faut voir ce que nous

avons à attendre de ce corps de preuves si minutieusement et si volumineusement déduites. Nous sommes sûrs d'avance qu'elles confirmeront l'authenticité des Évangiles.

**Les Matinées du Samedi, livre d'éducation morale et religieuse à l'usage de la jeunesse israélite, par C. Ben Lévi, avec une préface par S. Cahen. — Paris, 1841. Rue Pavée, 1, au Marais. Imp. de Wittersheim. 2 vol. in-12.**

Le titre de cet ouvrage indique suffisamment son esprit : il est entièrement écrit au point de vue israélite. Si nous l'annonçons, c'est donc en faisant toutes nos réserves sur son but et sur ses tendances. Croyances religieuses à part, au reste, nous ne pouvons que rendre justice aux qualités et au bon esprit de l'ouvrage de M. Ben Lévi. Destiné à l'éducation de la jeunesse, il ne lui offre que de bons exemples à suivre, que des modèles honnêtes à imiter, dans un langage simple et clair, et avec le secours d'anecdotes parfaitement bien choisies et adaptées au sujet que l'auteur veut traiter.

L'ouvrage est divisé en trente-huit chapitres ou Matinées, compris dans deux grandes divisions générales, les Lectures morales et les Lectures historiques. Dans chaque chapitre, l'auteur commence par développer la matière qui en fait l'objet, puis il réunit quelques faits, donnés comme exemple à l'appui de ces développemens. Les lectures morales sont classées sous les titres suivans : la religion ; la providence ; la foi ; l'âme ; la résignation ; la vertu ; la conscience ; la tolérance ; la prière ; la famille ; la piété filiale ; la reconnaissance ; la modestie ; la bienfaisance ; la raison ; le courage ; la parole ; repentir et pardon ; la modération ; la patrie ; l'étude ; la science ; le commerce ; le travail. Le second volume est affecté aux sujets historiques, et est destiné à faire ressortir les mérites du peuple juif et les souffrances qu'il a eues à supporter. On y distingue les sujets suivans : La famille Konitz, épisode de la minorité de Charles VII ; le trésor de la synagogue d'York, nouvelle historique (règne de Richard Cœur

de lion); Fragmens d'un voyage en Orient, visite d'un pèlerin israélite aux lieux saints ; le Juif errant, coup d'œil sur les migrations des juifs et sur leur situation actuelle dans le monde entier. L'ouvrage est terminé par un choix de poésies religieuses de Racine, J. B. Rousseau, Mme Deshoulières, Lamartine, Chenedollé et Gilbert.

## JURISPRUDENCE.

*Handelsgerichtliches Verfahren, u. s. w.* Procédure et jugement du tribunal de commerce sur le bâtiment hambourgeois *la Louise*, soupçonné de se livrer à la traite des noirs ; pour servir à apprécier les derniers traités concernant le droit de visite. — Hambourg, J. Ph. Erie, 1842. In-8° de VI-324 p.

*La Louise* partit en août 1840 de Hambourg pour Rio de Janeiro, et passa par Lisbonne, où elle prit du sel et de l'eau. A Rio, le capitaine C. H. Boye chercha à renouveler son chargement longtemps en vain; mais enfin il s'engagea à prendre un chargement pour la côte occidentale d'Afrique, nommément Benguela; comme il appert des marchés qui accompagnent les pièces du procès, il s'engageait aussi à prendre autant de passagers que le chargeur lui en imposerait. Le chargement et les passagers, au nombre de treize, furent reçus à bord, et le 23 février 1841 le vaisseau quitta le port. Mais peu d'heures après avoir perdu de vue la terre, dans l'après-midi même de ce jour, il fut arrêté par un croiseur anglais. Le commandant du croiseur passa à bord avec quelques hommes, visita la cargaison, et la visite se poursuivit plusieurs jours. Le résultat fut transmis à l'amiral qui commandait la station d'*Ila grande*, et on sollicita de lui un ordre d'arrestation. L'ordre venu, le chargement de *la Louise* fut mis en séquestre, les papiers et correspondances placés sous les scellés, et les passagers portugais déposés à bord d'un sloop

de guerre. Quant au bâtiment *la Louise*, on y mit un *mate*, c'est-à-dire un sous-lieutenant et douze hommes, et on l'envoya avec cet équipage à Cuxhaven. Là le chargement et les papiers furent remis par le *mate* au bailli hambourgeois de Ritzebüttel, et celui-ci commença l'instruction et adressa subséquemment toutes les pièces à Hambourg.

Le gouvernement de Hambourg transmit la procédure du bailliage au tribunal de commerce; une commission fut prise dans le sein de ce tribunal pour instruire et interroger les personnes mises en cause à Cuxhaven, et la mission de ces commissaires une fois terminée, bâtiment et équipage, tout fut dirigé sur Hambourg. Pendant le cours des procédures, quatre des passagers furent renvoyés par le gouvernement anglais; trois d'entre eux mis hors de cause après audition; le quatrième, Penna, fut maintenu en état d'arrestation, et la procédure principale fut entamée.

Tels sont les faits qui donnèrent lieu à ce procès intéressant à tous égards, non-seulement aujourd'hui que la question du droit de visite est l'affaire du moment, mais à l'égard du droit public, auquel il apporte de grandes lumières. Cette affaire laisse pénétrer la foule de conséquences que peut avoir, pour le commerce de toutes les nations l'autorisation de pareilles mesures. Dans tous les actes reproduits, la discussion et l'histoire des tentatives déjà anciennes pour l'abolition de la traite ont dû trouver leur place, et ces considérations sont appelées à fixer l'attention de tous les pays, aussi intéressés que ceux même dont les intérêts se débattent ici, dans un fait qui est une éventualité pour tous.

Le tableau des procédures a été donné dans tout le détail essentiel, afin qu'on n'eût rien à désirer, et tout ce qui est de discussion ou de notoriété universelle a été reproduit sans réserve, en ménageant seulement la fatigue du lecteur, au moyen de l'élimination de tout ce qui est inutile. Beaucoup d'actes ou de documens de droit public ont été reproduits dans la langue originale, anglaise ou française, sans traduction, et cela ne pouvait être différemment, sous peine d'accroître

la masse du volume. Du reste, le jugement du tribunal a décidé en faveur du bâtiment *la Louise*, et ce navire a repris la route de Benguela.

*Das Recht der Actiengesellschaften, u. s. w.* Le droit des sociétés par actions, particulièrement en ce qui concerne les compagnies de chemins de fer, par le Dr Meno Poehls. — Hambourg, Hoffmann et Campe, 1842. In-8° de x-434 p.

Beaucoup d'économistes ont contesté l'utilité des compagnies d'actionnaires, et cherché même à les représenter comme dangereuses. Mais leurs raisons ne sont pas appuyées de preuves bien fortes. Tantôt ce sont des abstractions de cas particuliers, qu'il n'est nullement permis de généraliser; tantôt des reproches justes dans l'espèce, mais inadmissibles en thèse commune; enfin souvent le monopole est l'unique objet de leurs attaques, là où il entre dans les bases constitutives de la société, et cette exception, utile dans un cas, mais hors de toute loi, comme tout ce qui s'écarte du droit commun, ne doit aussi jamais être fondée en durée. Quand il s'agit d'ouvrir une voie nouvelle, ou de créer des ressources, le monopole peut être accepté quelquefois, malgré le dommage qu'il apporte au commerce; mais, en ce qui concerne les sociétés simples par actions, elles ne peuvent qu'être avantageuses au commerce et à l'industrie, leur but et leur existence ne consistant qu'à mettre en circulation une masse de capitaux apportés de toutes parts et réunis pour l'exécution d'entreprises qui exigent un déploiement de ressources plus grand, ou ne peuvent produire que des résultats éloignés, en un mot, placées en dehors du cercle dans lequel les forces d'un particulier peuvent se mouvoir.

Le droit des sociétés par actions n'est pas d'une date fort ancienne; jusqu'à l'époque où nous vivons, le droit commercial était loin de marcher du même pas que les autres branches du droit, et l'on trouve peu de chose, ou plutôt on ne

*companies* (2e édit. London, 1837), ouvrage peu complet, mais utile. Il tire tout son prix des décisions judiciaires dont il est rendu compte dans l'appendice, qui est plus fort que l'ouvrage principal. Du reste, ce livre a un défaut qui lui est commun avec le grand nombre des ouvrages français et anglais : c'est l'ignorance complète de tout autre droit que le droit national. On peut citer à côté de Wordsworth, comme renseignement, Channing, *Remarks on the disposition which now prevails to form associations*, ouvrage qui n'est point sans valeur, et une dissertation de A. A. Sintenis, *de Societ. quæstuar. quæ dicitur Actiengesellschaft, Lips.* 1837, qui cependant est loin d'épuiser le sujet. Partout ailleurs on trouve çà et là des observations, mais ce ne sont que des accidens, et il n'y a aucune idée suivie à puiser. Les écrits même qui concernent les sociétés en général n'offrent que peu d'utilité, et ils n'ont pas seulement une section ou un chapitre spécial pour les sociétés par actions. Ainsi Treitsche, dans sa Théorie des sociétés industrielles en allemand, n'en parle pas. Neil Gowe (*Practical treatise on the law of partnership*, 3e *ed. London*, 1830) en cite un cas dans l'appendice, et tout ce qui se trouve dans le reste de l'ouvrage n'est qu'accidentel. E. Persil, dans son Traité des Sociétés commerciales (Paris, 1833), a donné une section aux sociétés anonymes, mais la marche qu'il a adoptée le force à être incomplet, et même un peu superficiel. Malpeyre et Jourdain, Traité des Sociétés commerciales, ont quelque chose de plus utilisable, bien qu'ils n'offrent guère qu'une amplification sur le Code du commerce. Dans la révision du code prussien qui a paru dernièrement, se trouve un mémoire de Gans sur les sociétés par actions (*Berlin*, 1830-32 | *Beitraege zur Revision der Preussischen Gesetzgebung*, n° 15). F. A. Van-Hall a publié en 1834 et 1835 deux mémoires (Amsterdam) à l'occasion des projets qui furent discutés aux états; ils ne sont pas proprement de jurisprudence, mais ils sont à consulter pour quelques observations qui appartiennent au sujet. Joignons à cela une dissertation latine de Jacob Van-Hall (*Disputatio jurid. de societ. innom. cum colleg. et uni-*

*versit. juris antiqui non confundenda. Amstelod.* 1834), qui ne traite, il est vrai, qu'un seul point, et Kritz, qui, dans sa Collection de points de droits (Tom. 3e, Leipzig, 1841, n° 14), traite de l'existence des sociétés par actions, mais ne touche aussi dans le fond qu'un seul point.

Telle est en somme l'énumération des travaux qui ont précédé l'auteur du présent ouvrage dans la voie qu'il vient de s'ouvrir. Ils lui ont, comme on voit, laissé presque tout à faire, et, considérée théoriquement, la science n'existe pas. Aussi, dans l'intérêt de la tâche qu'il s'est imposée, M. Poehls a-t-il attaché une grande importance à la division de son sujet. Il en a formé quatre grandes sections. Dans la première, consacrée à la société par actions en général, et aux compagnies de chemins de fer en particulier, il y a naturellement deux parties; l'auteur, après les premières définitions, considère les compagnies, dans leur rapport avec le gouvernement et dans le but qu'elles se proposent, et il distingue toutes les industries qui peuvent employer cette voie. De là il passe à la spéculation particulière des chemins de fer, dont il discute les conditions politiques et civiles d'existence, c'est-à-dire le droit public et privé. Dans la seconde section ou second chapitre, il s'agit de la partie administrative, de la constitution de la société, en ce qui concerne les réunions d'actionnaires, la gérance des capitaux, la responsabilité des administrateurs, le droit décisif des assemblées, la part du gouvernement dans la marché des affaires, et ces affaires elles-mêmes. Le troisième chapitre, intitulé : Des droits existans concurremment dans la société par actions, ne contient autre chose que l'indication des questions de droit que soulève le mouvement des fonds de la société, la position des actionnaires, considérés comme propriétaires du capital, et toutes les altérations, modifications, variations, etc., que subit avec le temps la partie financière. Les droits des tiers et les arbitrages se rattachent à cette partie. Le quatrième chapitre s'occupe de la dissolution de la société; l'auteur y énumère et analyse tous les cas de dissolution, et soumet à un examen

détaillé le résultat de cette éventualité ; c'est la liquidation et le partage définitif. Un tiers du volume est donné à l'appendice, qui contient des modèles de compagnies d'assurances, des statuts de compagnies de chemins de fer et de banques, des priviléges et des modifications gouvernementales concernant la formation des sociétés. Chacun de ces actes est soumis à l'analyse et aux divisions de l'auteur, afin de pouvoir être utilisable concurremment avec le traité juridique. Tous ces actes sont allemands, excepté le n° 2, qui est français, et les n°s 8, 9, 10 et 12, qui sont anglais.

## SCIENCES ET ARTS.

**Nouveaux Mélanges philosophiques, par Théodore Jouffroy, membre de l'Institut, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, précédés d'une notice et publiés par Ph. Damiron. — Paris, 1842, chez Joubert. 1 vol. in-8° de XLVII-454 p.**

M. Jouffroy avait une grande et belle réputation dont le souvenir durera. Et cependant ses écrits le font à peine connaître, et ceux qui ne l'ont pas entendu ne pourront jamais avoir une idée exacte de sa supériorité. Chacun sait que la France a perdu en lui un homme de bien, un philosophe profond, un habile écrivain ; combien peu savent qu'elle doit regretter aussi un poëte et un orateur! Il faut avoir assisté à son cours de la Sorbonne ou aux leçons particulières qu'il donna durant quelques années, pour l'apprécier entièrement. Dans sa chaire, en face d'un nombreux auditoire, ou bien en présence seulement de quelques jeunes gens studieux réunis dans une chambre étroite où rien ne semblait devoir l'inspirer, sa parole s'élevait avec autant de facilité, et parvenait naturellement et sans effort au sublime.

M. Jouffroy, né le 4 messidor an IV, près de *Mouthe*, sur les hauteurs du Jura, dans un petit village appelé *les Pontets*,

département du Doubs, a cessé de vivre le 1er mars 1842. D'éloquens discours ont été prononcés sur sa tombe. Un professeur, son ami, a, dans la chaire même où il avait obtenu de si brillans succès, exprimé des regrets touchans. Le spirituel et savant secrétaire de l'Académie des sciences morales et politiques racontera sa vie et jugera ses travaux. D'autres encore sans doute diront les services qu'il a rendus à la science. Pour nous qui ne pouvons franchir d'étroites limites, contentons-nous, puisque tel est notre devoir, de signaler à ceux pour qui les sciences philosophiques ont quelque attrait ce que contient ce volume qu'une froide analyse ne saurait faire apprécier.

Il s'ouvre par une préface remarquable dans laquelle l'éditeur, M. Damiron, au moyen de diverses pièces dont il devait la communication à la confiance de la veuve et du frère de son ami, a essayé de tracer une esquisse de la partie la plus considérable et la plus belle de la vie de M. Jouffroy, de celle qui revient à la philosophie. Il n'est, comme il le dit lui-même, ni panégyriste ni historien, il n'est et n'a voulu être qu'un *fidèle chroniqueur*. Pour les amis de la science, ce simple récit est rempli d'intérêt. On se sent vivement ému en le lisant, et l'on regretterait qu'il fût fait avec plus d'art. Une mémoire chère y est justifiée du reproche de matérialisme qu'on a cherché à étayer de quelques passages tronqués ou altérés d'écrits qu'il faut lire et méditer entièrement.

Les *Nouveaux Mélanges* se composent de sept morceaux.

Le premier, et sans comparaison le plus important, est intitulé : *De l'organisation des sciences philosophiques*. Quoique de plus de deux cents pages, il n'est malheureusement pas terminé. « Au fond, dit M. Damiron, c'est une composition du genre du discours *sur la méthode;* l'auteur y agite les mêmes questions, et, comme Descartes, il mêle aux discussions dont elles sont le sujet ces explications empruntées à la biographie de l'esprit, si l'on peut se servir de ce terme, qui en redoublent l'intérêt. Il y fait ainsi assez au long sa confession philosophique ; seulement c'est avec une effusion, une personnalité,

une indépendance et une hardiesse de pensée qui sont sans doute beaucoup plus de notre siècle que du dix-septième; et je ne puis pas disconvenir qu'il y a loin sous ce rapport de Descartes, même lorsqu'il se montre le plus libre en ses aveux, au fils bien autrement libre d'une époque qui a vu deux grandes révolutions, l'une religieuse, l'autre philosophique, se terminer elles-mêmes à une grande révolution politique. »

Ce fragment se divise en trois parties :

La première partie est relative à la division des sciences, à leur constitution, à leur organisation, et enfin à la nécessité de constater l'état dans lequel se trouve aujourd'hui la philosophie, « cette science si ancienne et si illustre dans l'histoire » de l'humanité, et dont la destinée semble avoir été depuis » deux mille ans d'attirer et de fatiguer, par un charme et une » difficulté également invincibles, les plus grands esprits qui » aient honoré, qui honorent l'espèce humaine. »

La seconde partie contient cette confession dont vient de parler M. Damiron, confession admirable de simplicité et de poésie tout à la fois. On y voit le chrétien fervent perdre sa croyance; puis, tourmenté du doute *qui lui vint comme la poussière répandue et semée dans l'atmosphère qu'il respirait*, se demander avec anxiété, comme tous les hommes à un certain moment de leur vie : Que suis-je? quelle est ma destinée ici-bas? d'où suis-je venu? où dois-je aller? « Car ne croyez pas qu'il faille être savant pour s'élever jusque-là : le pâtre, sur le sommet de la montagne, est aussi en face de la nature; il songe aussi, dans ses longs loisirs, et à ce qu'il est, et à ce que sont ces êtres qui habitent à ses pieds; il a aussi des ancêtres descendus au tombeau les uns après les autres, et il se demande aussi pourquoi ils sont nés, et pourquoi, après avoir traîné leur vie sur cette terre pendant quelques années, ils sont morts pour céder la place à d'autres, qui ont disparu à leur tour, et toujours ainsi sans fin ni raison. » (Jouffroy, 1er vol. des *Mélanges philosophiques*, p. 454, 1re édit.) — Il a recours alors à la philosophie pour résoudre ces problèmes dont la religion ne peut plus lui donner la solution. « Qu'est-

ce, en effet, qu'une religion? qu'est-ce qu'un système philosophique? Ce sont deux différentes réponses aux questions qui intéressent l'humanité. » (*Ibid.*, p. 468.) « Les systèmes philosophiques naquirent le jour où, tourmentés, comme les autres, de ces problèmes, mais accoutumés à ne reconnaître à la vérité d'autre titre que sa propre évidence, quelques hommes essayèrent de la résoudre avec leur raison seule, et en ne tenant compte que des faits qu'il lui a été donné d'atteindre et de comprendre. » (*Ibid.*, p. 476.) On lira comment il trouve la réponse à deux des questions qu'il s'était posées, comment « il crut, au temps et comme dans le repos de ses laborieuses méditations, à toutes les mêmes vérités principales, mais maintenant expliquées et démontrées par la raison, qu'il avait tenues au principe du sentiment et de l'autorité. Il avait ainsi retrouvé pour la force de son âge viril des idées qui, sous forme de dogmes, avaient nourri son enfance, et naturellement aussi il était revenu pour la religion qui les lui avait données, pour cette vieille mère de son âme, si l'on me permet l'expression, à une sympathie et à un respect qui, sans être précisément sa soumission première, en étaient du moins certainement le tendre et pieux souvenir. » (Damiron, préface, p. XLIV.)

La troisième partie devait présenter une revue des sciences philosophiques: la psychologie, la logique, la morale, l'esthétique, la religion naturelle; mais le temps a manqué à l'auteur, et il n'a pu traiter que des deux premières.

Le morceau qui suit est intitulé : *De la légitimité de la distinction de la psychologie et de la physiologie.* Il avait été lu à l'Académie des sciences morales et politiques, et publié dans le second volume des mémoires de cette Académie. Il reproduit, avec des développemens, le premier paragraphe de la troisième partie du fragment sur l'organisation des sciences philosophiques.

Le troisième morceau est le *Rapport fait au nom de la section de morale de l'Académie des sciences morales et politiques sur le concours relatif aux écoles normales primaires.*

Il avait aussi été inséré dans les Mémoires de l'Académie, t. III.

Le quatrième est un discours prononcé à la distribution des prix du collége Charlemagne, en 1840.

« Le reste des fragmens qui composent ce volume (nous laissons parler M. Damiron, p. XLV) est loin aussi d'être sans prix. L'un, en effet, est sa leçon de début à la Faculté des lettres, qui, quoiqu'il ne la lût pas lorsqu'il la fit, était toute entière écrite de sa main dans ses papiers; l'autre, qui a pour titre : *Faits et pensées sur les signes*, n'est pas complet, mais il est le dernier écrit sorti de sa plume; on voit, par des dates de lettres sur le revers desquelles il est comme jeté pièce à pièce, qu'il a été composé dans les mois de septembre et d'octobre 1841, c'est-à-dire au moment même où il était menacé et peut-être atteint du coup fatal qui l'a tué. Il y avait piété à recueillir ces pages écrites si près de la tombe. — Enfin le dernier est une leçon détachée sur la *sympathie*. »

Ces indications suffiront, nous n'en doutons pas, pour inspirer le désir de lire ces fragmens précieux surtout parce qu'ils font mieux connaître un homme exilé trop tôt de cette vie, où l'étude des phénomènes moraux fut sa principale occupation, un homme qui, en observant et en méditant constamment, n'en conserva pas moins les dons brillans qu'il avait reçus de la nature, et qui mérite l'estime et l'admiration des autres hommes.

## De la politique d'Aristote, par Pothorat de Thou. — Paris, 1842. Chez Pitois, éditeur. Imp. de Tilliard. In-8°.

Ceci n'est qu'un extrait d'un plus vaste travail, un essai par lequel l'auteur a voulu éprouver le goût du public, avant d'aller plus loin dans l'achèvement d'un ouvrage dont plusieurs parties sont terminées. M. de Thou, en se livrant à des études par leur objet fort anciennes, n'a pas cru entreprendre une tâche purement spéculative et sans utilité d'application pré-

sente; au contraire, il est d'avis que la solution des problèmes politiques les plus personnels à notre temps peut dépendre en grande partie de la connaissance de l'histoire et de la politique anciennes. C'est cette idée qui a inspiré l'excellent travail qu'il nous donne aujourd'hui sur la politique d'Aristote.

Si l'on veut connaître le profit que l'auteur a retiré de ses études anciennes, l'application qu'il fait des doctrines d'autrefois au temps présent, et la manière dont il procède dans l'enchaînement et l'expression de ses idées, on n'a qu'à lire le passage suivant, qui est le résumé de tout son ouvrage. « Aristote expose à la fois la théorie et la pratique de la politique; d'avance il réfute Hobbes et le *Contrat social*, et dans l'examen des gouvernemens et des divers principes qui les animent, il précède l'*Esprit des lois*. Que Montesquieu ait trouvé dans l'expérience de l'histoire, dans son propre génie, les diversités qui avaient échappé à son devancier, cela n'est douteux pour personne; mais si Cuvier a pu soutenir que certains sujets d'histoire naturelle étaient plus exacts dans Aristote que dans Buffon, on peut dire aussi que dans l'histoire des sociétés il est un fait fondamental dont Aristote a mieux apprécié l'importance que Montesquieu. L'antagonisme naturel entre le riche et le pauvre est quelque chose de supérieur à toutes les formes politiques, que l'on retrouve dans toutes les sociétés telles que nous pouvons les imaginer. C'est une vue profonde que d'avoir trouvé là la cause première de toutes les révolutions. Sous un régime absolu, où le gouvernement est à certains égards en dehors de la société, cette rivalité se cache; elle existe toutefois, et se révèle même aux époques les plus obscures de l'histoire, par des désordres et des insurrections dont la cause semble inexplicable. Mais le premier effort de la liberté politique est de donner des armes à tous les intérêts, à toutes les passions bonnes ou mauvaises de la société; c'est le danger de tous les gouvernemens libres; c'est pour eux une cause incessante d'instabilité. »

On peut juger, par cet extrait, du style et des vues que M. de Thou a apportés dans l'appréciation de la politique d'A-

ristote. Élévation, rapidité, vigueur, sont les qualités dominantes de sa manière, et qui promettent le commentateur le plus désirable pour Hobbes, Grotius et J. J. Rousseau.

Quant à l'intelligence et aux tendances politiques de l'auteur, elles se résument tout entières dans la cause qu'il assigne aux révolutions (réactions, selon lui, des opprimés contre les oppresseurs), et dans cette conclusion, dans ce conseil qu'il adresse aux gouvernemens et aux partis : *La modération est pour tous prudence autant qu'humanité.*

**Question d'Afrique, ou de la double conquête de l'Algérie par la guerre et la colonisation, suivi d'un examen critique du gouvernement, de l'administration et de la situation coloniale, par Eug. Buret, auteur de la Misère des classes laborieuses. — Chez Ledoyen, 1842. In-8° de 396 p.**

Cet ouvrage est un petit traité d'économie politique et coloniale applicable à l'Algérie. Si la terre d'Afrique reste encore longtemps rebelle et stérile, ce sera une honte pour la France.

Première partie : *De la conquête de l'Algérie par la guerre, du système d'occupation en Afrique, et de nos rapports avec les indigènes.* — Chap. 1er. *Exposé de la question d'Afrique. — Nécessité de la résoudre.*

La question d'Afrique est une question de salut public et d'honneur national; la France n'a cru que venger une injure, elle s'est ouvert la voie à une grande tâche. Le gouvernement de 1830 dut recevoir la conquête d'Alger comme un embarras de plus; mais l'opinion publique, qui saisit les grandes choses, s'engoua de cette conquête, le gouvernement fut forcé de se l'approprier, et en onze ans il envoya quatre gouverneurs à systèmes différens. On accusa le gouvernement de machiavélisme. Aujourd'hui on est d'accord : il faut gouverner, coloniser. — Chap. 2. *Nature et but de l'entreprise.* Le nord de l'Afrique est très-fertile; nous avons agi, mais sans but déterminé; nous avons confondu l'Afrique avec l'Europe. Nous ti-

rons des indigènes 600,000 fr. et nous dépensons 18,000,000. Il faut coloniser, mais point avec le secours de l'esclavage ; il faut peupler le nord de l'Afrique, le féconder par le travail européen. Ce sera un champ nouveau d'activité et peut-être un moyen de régénération. Pour y arriver : guerre et colonisation. — Chap. 3. *De la conquête de l'Algérie par la guerre. — Du système d'occupation militaire propre à soumettre le pays.* Sur le sol d'Afrique sont deux races ennemies, mais réunies contre nous : les Kabiles (les Barbares, Numides et Gétules de l'antiquité). Ils combattent à pied, sont habiles, indomptables ; nous ne les avons pas encore attaqués ; ils sont dans les environs de Bougie. Ils pourront vivre en bonne intelligence avec nous, parce qu'ils connaissent la propriété. — Les Arabes soustraits à notre occasion au joug des Turcs se sont soumis au fils d'un émir, le marabout Abd-el-Kader, que nous-mêmes leur avions imposé. Il s'est armé contre nous, il nous échappe, il se montre partout, ne se laisse jamais atteindre. Des Arabes ne font que de la maraude et du brigandage ; dans chaque ville conquise nous n'avons gagné qu'un hôpital en plus. Tout le secret est celui-ci : avoir de grands points d'appui ; aux époques des semailles, des récoltes, attaquer l'ennemi, dévaster ses champs, pour le forcer à la soumission. L'occupation restreinte est jugée par ce qui arriva aux Espagnols. Ils avaient élevé en Afrique de puissantes forteresses, on les y a enfermés, bloqués ; il leur a fallu les abandonner, abandonner l'Afrique ! Les Turcs n'étaient que des aventuriers, des oppresseurs, et ils ont gardé le pays parce qu'ils ont su dominer. Pour dominer, il ne s'agit pas tant d'occuper que de pouvoir arriver promptement et terribles ; il ne faut pas jouer le rôle d'assiégés, mais de chasseurs attaquant sans cesse. Nous tenions en respect Bougie avec un petit vaisseau, nous commercions avec cette ville, nous nous en emparons, et la population la quitte, et c'est une charge pour nous. Mais, dit-on, Bougie est la clef du pays des Kabiles ; alors, que l'on en fasse une ville forte, que l'on marche vers les Kabiles. On prend à côté Gigelly, autre cimetière pour les Européens ;

mais Gigelly sera excellent pour défendre un port qui serait bien placé... Qu'on l'approprie alors à cette destination. En définitive, point d'occupation passive en Afrique; de vingt-cinq lieues en vingt-cinq lieues des points de ravitaillement; point de petits camps rapprochés. M. Bugeaud, pour effectuer la conquête de l'Algérie, demandait l'action combinée de six colonnes mobiles, s'appuyant sur quelques points militaires; mais il faudrait plus de forces et plus d'argent. En fait de conquête, le système le plus économique, c'est celui qui va le plus vite. On ne pourra pas conquérir le sol par le travail, tant que durera la guerre. Que l'on abrite enfin nos soldats, que les fournitures ne soient pas l'objet de scandaleuses fortunes. — Chap. 4. *De nos rapports avec les indigènes, des habitans des villes occupées, Maures, Juifs, Kabiles. — Des Arabes de l'intérieur.* Aussitôt après notre conquête nous fûmes dupes; ce fut une faute. Nous voulûmes faire de la générosité, nous inspirâmes l'idée de faiblesse; les indigènes qui se soumirent eurent à souffrir; les Maures, les brocanteurs prospérèrent. La terre n'avait pas eu de propriétaires individuels, nous transportâmes nos lois de propriété, les Maures nous vendirent et revendirent les terres comme si elles leur appartenaient; devaient-ils faire de faux titres? Ils nous trompèrent longtemps: enfin aujourd'hui on doit se méfier de cette race faible et intrigante; elle n'a plus rien à faire. Les familles maures émigrent; les nécessiteux, les inutiles restent; aussi à chaque pas un mendiant; des enfans mendient ou se prostituent. Les Juifs étaient en minorité, mais ils faisaient plus d'affaires. Ils sont au nombre de 7,000 environ; 700 ont été arrêtés pour vols en 1839; pas un seul pour crimes contre les personnes. Gardons-nous d'assimiler leurs droits aux nôtres, de les élever à nous; la population indigène les méprise trop. Sous le titre d'Arabes de corporation, existent des habitans des plaines, qui vivent comme nos Auvergnats, cherchant du travail à la ville; ils sont sous la direction d'une espèce de chef nommé *amin*. Ils sont ou portefaix ou meuniers, boulangers, baigneurs, etc. Ils sont plus de dix mille; ils tra-

vaillaient jadis pour deux sous par jour, ils gagnent aujourd'hui cinquante centimes. Le gouvernement ne peut pas s'en servir; accorder un tel prix, c'est une chose que l'on ne fera jamais. Nous ne nous sommes pas rendus maîtres de l'éducation, de l'instruction des enfans; nous n'avons pu obtenir encore que les jugemens rendus par les juges musulmans soient écrits. Il faudrait avant tout arrêter le vagabondage des enfans. Le lendemain de la conquête, les Arabes étaient sur le point de se soumetttre, ils nous croyaient forts. Jamais nous n'avons eu autant d'ennemis que nous en avons aujourd'hui. Nous n'avons pas soutenu nos alliés. Il faut faire acte de force et de persévérance. Que pour les Arabes, notre conquête soit reçue comme un acte de la fatalité, ils se soumettront. Il faut que notre domination soit une domination d'intelligence et de force. A Constantine, nous pouvons faire gouverner par des indigènes, mais la position est exceptionnelle. Achmet n'était qu'un tyran; nous avions à Constantine bonne renommée. Il faut enfin s'établir : l'occupation militaire provisoire coûte dix-huit millions et n'en rapporte qu'un.

Deuxième partie. *De la colonisation.* Chap. 1er. *Des colonies en général.* Les anciens en colonisant envoyaient un essaim de leurs ruches, ouvriers, laboureurs, gens d'ordre; nous, nous ne dépêchons qu'aventuriers, intrigans, gens d'argent. Là intérêt national; ici intérêt privé. Partout l'état a loué, affermé aux colons l'exploitation du pays colonisé. L'Amérique s'est colonisée toute seule; des colons anglais, lors des guerres de religion, y vinrent non par avidité, mais par besoin de repos. Dans les vieilles sociétés le sol est un riche capital; sur une terre neuve c'est le travail qui est le premier des capitaux; aussi son salaire est souvent plus élevé que dans la mère patrie. Chacun peut avoir des terres, on n'a pas de bras. Un grave inconvénient c'est l'accaparement de terres incultes, que l'on ne met pas en valeur; le progrès est arrêté. Défricher, c'est en peu de temps accumuler toute la longue série de travaux d'amélioration accumulés avec le temps sur les autres terres mises en produit; il faut de grandes ressources. La nou-

velle Galles du sud, peuplée de bras qui n'avaient pas de grands salaires à exiger (les condamnés), après un demi-siècle d'existence, après des efforts inouïs, ne compte encore que 110,000 habitans, 88,000 *convicts*. — Chap. 2. *De la colonisation en Afrique*. Le dey d'Alger n'était riche que de pirateries. Tant que nous n'aurons en Afrique que des garnisons, l'occupation ne sera que provisoire. L'Afrique ne nous produit rien encore, tout vient d'Europe, et les transports sont hors de prix. Les frais de transport d'un quintal métrique de farine coutent 55 fr. d'Alger à Médéah, 80 fr. d'Alger à Milianah; à Mascara, à Médiana, le pain coûtait (1841), 60c. le kil., le vin 2 fr. la bouteille. Les ruines romaines nous crient que pour la coloniser il faut peupler et cultiver l'Afrique; que l'on fasse comme la Russie et l'Autriche ont fait sur leurs terroirs même, que l'on donne des terres à des soldats chefs de famille, qui fourniraient une armée de réserve en cas de besoin; le fils aîné seul succède; quand on a un certain nombre de bestiaux, on peut avoir une seconde part de terres; aussi en Russie un régiment de cavalerie de 1600 hommes coûte à l'état 600,000 roubles; colonisé, il ne coûte plus que 50,000. — Chap. 3. *Colonisation africaine*. L'Afrique est-elle colonisable? en sommes-nous assez maîtres aujourd'hui? De la sécurité, et la colonisation marchera, dit-on, de toutes parts en Algérie. Mais il y aurait sécurité si on ne s'éparpillait pas. Il faudrait diriger les cours d'eau, assainir les terrains. Nous laissons perdre des sources que les Romains employaient pour fertiliser leurs terres; il faudrait des plantations, elles auraient chance de réussir; tous ces travaux ne peuvent être faits que par une puissance militaire. Il faudrait de l'argent et des bras, et notre sol même en manque; nous n'avons pas, comme en Angleterre, les capitaux flottans d'une opulente aristocratie à la disposition de la chanceuse industrie, et le travail productif qui manque, celui-là n'émigre pas. On aura en Afrique des lettrés, des boutiquiers, on manquera de travailleurs. Enfin point de colonisation individuelle. — Chap. 4. *Suite*. On serait sauvé si l'on pouvait créer un seul village agricole, pouvant se nour-

rir de ses propres ressources. On a envoyé les premiers colons dans la plaine de Mitidja, on les a livrés à la fièvre. Relevé fait par an, l'on compte 1 décès sur 10 habitans, et 1 assassinat sur 33. Beaucoup de colons reviennent en France ou meurent. En 1840, on a compté à Alger 6,376 arrivées, 4,545 départs, 780 décès; partout la même proportion. Il faudrait que la terre fût disposée à recevoir la colonie; mais qui la préparera? M. Stockmar propose de faire venir des Tyroliens qui donnent leur travail pour peu de chose; leurs prétentions augmenteraient et se nivelleraient en Afrique. Il faut avoir nécessairement recours aux travaux de l'armée. Le colonel Marengo a fait utilement travailler les condamnés militaires. Avec 200,000 fr., il a proposé de disposer un établissement agricole destiné à 100 familles; 2,000 hectares suffiraient. On devrait avant tout préparer des villages et appeler les colons, affranchir d'impôts pendant cinq ans, enrégimenter les enfans, les exercer, à dix-sept ans en faire des soldats nommant leurs chefs jusqu'au grade de lieutenant. Exiger des colons la justification d'un petit capital économisé. Les autres projets présentés sont moins favorables; l'armée aujourd'hui dévaste les campagnes; des jardins, des bois d'orangers de même sont minés, sapés; qu'ils les cultivent, au contraire. Le général Bugeaud a proposé d'établir sur les points d'occupation des légions composées de 9,250, recrutés par des engagemens volontaires pour six ans, au bout desquels on donnerait des terres aux soldats. Il faudrait créer de bons haras. Beaucoup de propriétés ne donnent que des droits incertains. Les indigènes avaient trois natures de biens : les labours, qui ne pouvaient être aliénés que pour trois ans; les ana, qu'on aliénait ou à longs termes ou pour toujours, sous condition d'une rente annuelle; les melk, biens entièrement libres. On a déjà supprimé les labours, on règle les autres natures de propriétés, on a sans équité fait des expropriations plus ou moins bien justifiées. Il faut régler la propriété, la mettre à l'abri d'expropriation militaire.

Troisième partie. — Examen critique du gouvernement,

de l'administration et de la situation coloniale de l'Algérie. — Chap. 1er. *Du gouvernement de l'Algérie.* C'est un gouvernement militaire. Le ministre de la guerre dispose de l'Algérie; c'est une faute : c'est réduire cette grande affaire gouvernementale à une affaire de bureaux. La question d'Afrique n'est point connue du gouvernement, elle est restée enfouie dans les cartons du ministre de la guerre. Le gouverneur général a le pouvoir à peu près de faire des lois, il n'aura pas celui de nommer au plus petit emploi. Les commissaires civils ou sont effacés par l'autorité militaire, ou se trouvent en lutte avec elle; le pouvoir civil n'existe que de nom en Afrique. Les employés ne font en général que passer en Afrique; les employés civils sont généralement, capricieusement changés, puis tout d'un coup abandonnés. Les prétendus maires ne font qu'enregistrer les naissances, les mariages, délivrer les passe-ports. La garde nationale à Alger est assez bien organisée; il faudrait que la municipalité le fût aussi. Alger est un port franc pour les substances alimentaires; on devrait prélever un impôt modéré sur les autres substances. On dispose à Oran un entrepôt; c'est une bonne détermination. La justice suffit à peine au grand nombre de crimes, délits, contraventions. Toutes les administrations sont faibles, décousues. Le gouverneur général est presque toujours en campagne; le gouvernement ne colonise pas et il voudrait administrer. Il faudrait que l'Algérie fût sous la direction du président du conseil. Un gouverneur civil ne ferait guère plus; ce sont les *choses* qui sont à changer. Que la conquête se termine, que la colonisation commence. — Chap. 2. *De la population européenne.* Au 30 septembre 1841, la population en Algérie était de 32,017 individus, dont 13,563 Français, 9,591 Espagnols, 4,392 Maltais, 3,136 Italiens, et 1,329 Allemands, ne vivant que des dépenses de 80,000 soldats; 4 soldats font vivre un habitant civil. Les Maltais sont les colons réussissant le mieux; ils se soutiennent entre eux, sont habitués aux privations; il faudrait les retenir sur le sol par quelques avantages : ils sont laborieux, actifs. Tout effort indivi-

duel est infructueux, toute production isolée perdue ; il faut association de travaux, marché fourni. L'industrie agricole individuelle se borne à la récolte des foins.

*Conclusion*. La dernière campagne a rendu la situation meilleure ; les troupes ennemies sont lasses ; notre puissance dominera, et les Arabes fatalistes se soumettront. Mais que le gouvernement cesse de se montrer si versatile, qu'il ne croie pas aux conseils de quelques-uns de ses protégés. L'évêque est dupe du respect que les Arabes lui portent. Conquête par la force, conquête par la colonisation.

Telle est, en substance, l'analyse de l'ouvrage de M. Buret. On voit ce qu'il a de détaillé et de complet.

Essai sur les peines et le système pénitentiaire, par M. Alauzet, avocat, sous-chef du cabinet du ministère de la justice et des cultes. — Paris, 1842, à l'imprimerie royale ; in-8° de XVIII et 295 p.

Le présent ouvrage est une réponse à une question mise au concours par l'Académie des Sciences morales et politiques. Cette question était ainsi formulée : « Rechercher et indiquer » les moyens de mettre en harmonie le système de nos lois » pénales avec le système pénitentiaire à instituer dans le but » de donner de plus efficaces garanties au maintien de la paix » et de la sûreté générale et privée, en procurant l'amélioration des condamnés. »

Ce sujet est complexe : ainsi que l'a très-bien vu M. Alauzet, il présente deux questions, l'une de droit pénal, l'autre d'administration et d'économie politique. L'une et l'autre pourraient fournir la matière d'un livre complet et intéressant ; mais il fallait choisir, car les bornes d'un seul mémoire ne permettaient pas de les traiter toutes les deux avec un égal développement. M. Alauzet, placé entre ces deux tâches, a mieux aimé, pour rester fidèle au programme de l'Académie, accorder moins d'importance et moins d'espace à la partie théorique de son sujet, et donner sa principale attention à la

partie pratique, c'est-à-dire à la recherche du meilleur mode d'emprisonnement et des moyens d'exécution de cette réforme pénitentiaire dont l'Académie appelle la réalisation.

Cependant il a consacré une portion de son travail à ce qu'il appelle la théorie du droit pénal, dans le but de rappeler les grands principes qui régissent la matière et de rechercher quelles modifications sont nécessaires pour rendre la pénalité plus efficace, et par conséquent améliorer la moralité publique. Cette première partie de son livre est divisée en dix chapitres, parmi lesquels on remarque surtout ceux où l'auteur traite *de la peine de mort*, dont il reconnaît la nécessité présente, mais dont il appelle la disparition future ; des *bagnes*, dont il demande la suppression immédiate à cause du foyer d'immoralité qu'ils entretiennent; des *grâces*, pour l'obtention et la distribution desquelles il propose un système tout nouveau dont nous ne pourrions prévoir l'efficacité, mais qui indique à coup sûr une étude approfondie et consciencieuse de la matière.

La deuxième partie de l'ouvrage de M. Alauzet a pour objet l'*emprisonnement*, ou pour mieux dire la réforme pénitentiaire ayant pour but de modifier l'emprisonnement tel qu'il a existé jusqu'ici. L'auteur examine successivement la situation de toutes les prisons de chaque peuple, et s'attache surtout à étudier les différentes améliorations qui ont été tentées sur plusieurs points. Il commence par les prisons de la France, décrit les systèmes de classifications des condamnés, appliqués ou théoriquement soutenus. Ces classifications se réduisent à trois : les uns veulent séparer les condamnés d'après la peine encourue, c'est le triage des crimes ; les autres (M. Charles Lucas) veulent les classer d'après la conduite des détenus, c'est le triage des moralités ; d'autres enfin (M. Léon Faucher) veulent baser leur classification sur la position du condamné avant le jugement, c'est le triage des populations. M. Alauzet croit peu à l'efficacité de ces classifications, parce qu'il voit difficilement la possibilité de les réaliser d'une manière complète et sincère. Les règles en pareille

matière lui paraissant forcément arbitraires et imparfaites, privées surtout de la valeur morale nécessaire pour faire autorité ; aussi à ses yeux les classifications restent toujours illusoires.

Des prisons de France, M. Alauzet passe à celles de l'Amérique; il analyse et apprécie les deux systèmes connus sous le nom de *système d'Auburn* et de *système de Philadelphie*. Le premier prescrit la séparation des condamnés pendant la nuit et leur travail en commun dans le jour, mais sous la réserve du silence le plus absolu ; le second place le condamné dans un isolement complet, et par conséquent le réduit à un silence continuel ; c'est le système cellulaire. M. Alauzet examine et discute, avec une grande sagacité, les opinions favorables ou contraires à chacun de ces systèmes; il les pèse avec impartialité, et de cette discussion lucide et approfondie il ressort pour lui, et pour nous à sa suite, la conviction que la préférence doit être accordée au système cellulaire à l'emprisonnement tel qu'il se pratique dans la Pensylvanie.

Une chose vraiment nouvelle dans l'ouvrage de M. Alauzet c'est la réfutation à laquelle il s'est livré des objections élevées contre le système de Philadelphie. « Tout le monde sait, dit-il en se résumant, avec quelle chaleur on l'a traité d'inhumanité. Ses partisans ont cherché à le laver de ce reproche ; ils ont énuméré tous les adoucissemens que l'on pouvait y apporter sans lui ôter son caractère essentiel. A cela que répondent ses adversaires ? Ils disent comme M. le marquis de la Rochefoucault-Liancourt : « Ce régime serait si doux, qu'il n'y aurait pas de prison. » Comment donc faire pour les désarmer ? Tantôt le régime est trop cruel, tantôt il est trop doux. Pour lever cette difficulté, ne peut-on pas croire raisonnablement que l'on trouvera entre ces deux extrêmes un juste milieu auquel on devra s'arrêter ? Heureux de pouvoir, par une simple modification au réglement selon les circonstances et même selon les individus, faire passer ce régime d'une sévérité excessive à l'excès contraire, et cela sans jamais craindre ni révolte ni mutinerie, et

avec toute facilité de s'arrêter au point où l'on voudra. »

M. Alauzet a proposé aussi des réformes dans notre législation pénale pour la mettre en harmonie avec la réforme pénitentiaire dont on poursuit la réalisation. Sans les discuter, ce qui nous entraînerait trop loin, nous nous contenterons de les exposer.

De l'examen auquel l'auteur s'est livré, il est résulté pour lui la conviction que les seules peines prononcées devaient être désormais : la mort, la déportation ou la réclusion perpétuelle, la réclusion à temps, le bannissement, l'interdiction de certains droits civiques, civils et de famille, l'amende, la surveillance de la haute police. M. Alauzet propose la suppression de toutes peines infamantes ; il lui semble avec raison que toute peine infamante est incompatible avec une réforme pénitentiaire qui a pour objet d'améliorer le condamné, de le réformer afin de le replacer dans la société comme un membre utile et régénéré. D'après le système de M. Alauzet, la réclusion serait destinée à remplacer les trois degrés d'emprisonnement actuellement existans : l'emprisonnement correctionnel, la réclusion et les travaux forcés. Tous les condamnés à l'emprisonnement seraient traités d'une manière uniforme, quelque fût leur crime. La durée de la peine établirait seule la pro-portion du châtiment au délit.

D'après cette analyse que nous regrettons vivement de faire trop courte, on doit voir que ce n'est point ici un travail banal et sans portée, se contentant de dire ce qu'on a dit, de constater le mal sans en chercher le remède. M. Alauzet s'est surtout mis en recherche d'améliorations : il en a proposé plusieurs ; il a introduit des élémens nouveaux dans la discussion. Les innovations qu'il propose sont-elles destinées à amener les résultats qu'il s'en promet ? L'expérience seule pourra nous l'apprendre. Quel qu'en soit le résultat, on ne doit pas moins louer sans restriction un jeune écrivain qui a su, dès son début, par la clarté, la logique et la portée de ses idées, se concilier les suffrages des hommes les plus compétens dans le sein de l'Académie qui l'a couronné.

*Preussen, seine Verfassung*, u. s. w. La Prusse, sa constitution, son administration, sa position en Allemagne, par Bulow-Cummerow. — Berlin, 1842. Veit et compagnie. In-8° de 328 p.

Après une espèce d'introduction qui forme la première partie de l'ouvrage, et qui est intitulée Position et développement politique de la Prusse, l'auteur entame la matière qui fait l'objet de cet ouvrage. Disons d'abord que cette introduction se compose de réflexions sur la politique générale, et surtout de considérations partant d'une opinion dont le *Rhin allemand* s'est rendu l'expression poétique; le tout terminé par un tableau des diverses révolutions qui ont amené l'électorat de Brandebourg à l'état de royaume de Prusse. La seconde partie, consacrée au développement de la constitution telle qu'elle régit actuellement les états prussiens, n'est pas encore tout à fait exempte de redites contre cette pauvre France, et l'auteur, en détaillant le mécanisme des institutions, semble avoir pour thème de persuader à son lecteur qu'il ne s'y trouve rien d'aussi misérable que chez ses voisins occidentaux. Dans la troisième partie, où l'auteur est plus pressé par la foule des détails, car il s'agit de l'administration, la préoccupation a presque totalement cessé. D'ailleurs le système financier des divers départemens du pouvoir est une matière à laquelle M. Bulow-Cummerow a déjà consacré quelques veilles; et ses observations, ses propositions d'amélioration, le détournent de tout autre sujet. Cette partie est considérée sous cinq chefs principaux : l'intérieur et la police, les finances, les cultes, les relations extérieures; à cette section se joignent la justice, la dette, les institutions financières, le trésor, les domaines, et la poste, formant un département à portefeuille. Dans la dernière section, l'auteur traite de l'administration militaire. Cette seconde partie de l'ouvrage est la plus étendue, la plus familière à l'auteur, et celle qu'il aurait dû peut-être travailler spécialement, sans grossir le volume d'une foule de réflexions politiques, très-justes, il est possible, mais

qui n'ont rien de neuf ni d'important. La quatrième partie de l'ouvrage, intitulée l'*Allemagne*, n'est pas la moins curieuse. C'est une franche et naïve exposition du bonheur que goûterait l'Allemagne, voire même le Danemark, en s'unissant fortement, en se reliant à la Prusse. Quel corps imposant à opposer vers l'orient au géant du Nord, vers l'occident à ce foyer de révolutions que vous savez! Quant à l'Autriche, il n'y faut pas penser, c'est une puissance extra-allemande, si l'on peut ainsi parler; ses intérêts sont trop éloignés, trop variés. Nous avons cherché le dernier mot *Imperatorem te salutant*, car M. Cummerow devait y arriver. Néanmoins, en attendant que la Prusse, la ligue prussienne, ou l'empire prussien, devienne une puissance maritime, nous sommes obligés de reconnaître que cette dernière partie est peu scientifique. Deux pièces accompagnent ce volume : l'une est un tableau des ressorts administratifs de la monarchie prussienne, l'autre un programme du budget danois pour 1841.

## LITTÉRATURE ANCIENNE.

*Sophokles. Sein Leben und Wirken, u. s. w.* Sophocle. Sa vie et ses travaux. Recherches de première source par Adolf Schoell. — Francfort-sur-Mein, 1842. J. Chr. Hermann. In-8° de VI-398 p.

Lessing composa, en 1750, une esquisse de la vie de Sophocle, qui devait être placée en tête d'un travail plus étendu sur l'art du poëte; il dit, en faisant la revue des témoignages qui nous sont parvenus de l'antiquité : Je ne saurais sans ingratitude passer sous silence les ruisseaux plus voisins de nous qui m'ont, pour la plupart du temps, fait remonter aux sources premières. En nommant Giraldus (*Histor. Poetarum tam græc. quam rom. etc.* 1540), Meursius (*AEschylus, Sophocles, Euripides*, 1619), et Fabricius (*Bibliotheca græca*, 1705-38), je les ai nommés tous. Ce sont les seuls chez qui il y ait plus à apprendre qu'à corriger. Mais cette biographie

même de Sophocle ne fut pas achevée par Lessing : après sa mort, ce fut Eschenburg (1790) qui y mit la dernière main ; et on doit rendre cet hommage au continuateur, qu'il laissa reconnaître un grand fonds de sagacité. Sur ce travail est fondée la notice biographique de Solger, œuvre pleine de sens et de modestie. L'introduction esthétique dont Solger fit précéder sa traduction de Sophocle (1808) est encore plus digne de considération. Depuis cet écrivain, beaucoup d'ouvrages généraux de théorie, beaucoup de mémoires isolés, se sont occupés de la personne et des œuvres du tragique grec. Nous citerons entre autres Boeckh, dont le premier ouvrage sur ce sujet (*Græc. tragœdiæ Principum, etc.*) parut en 1808, l'année même où fut publiée la traduction de Solger, et où W. de Schlegel professait son cours d'art et de littérature dramatiques. Chez Schlegel cependant, il faut reconnaître qu'il y a plus d'élégance et de chaleur dans l'exposition que de profondeur et de vérité dans la manière d'apprécier. En fait de travaux modernes spéciaux sur la vie de Sophocle, on peut citer Lange (*De vita Sophoclis, Halæ*, 1833), et Ferdinand Schultz, plus explicite encore (*De vita Sophoclis poetæ. Berolini*, 1836).

Solger s'étonne de la pauvreté et de l'incertitude des notions que l'antiquité nous a laissées sur un homme aussi important que Sophocle ; ce n'est point l'antiquité qu'il faut accuser : les révolutions politiques du monde en sont la seule cause. On écrivit au contraire de fort bonne heure sur la vie et le caractère de Sophocle, et même de son vivant. La tradition orale née pendant sa vie se perpétua à côté des relations écrites. Aristote et son école produisirent beaucoup en ce genre ; ceux des disciples d'Isocrate que les études historiques occupèrent de préférence se consacrèrent à la gloire des pères de la littérature grecque, et d'après ces guides et ces créateurs de l'érudition qui succéda en Grèce à la littérature, l'école critique d'Alexandrie édifia tous ses monumens et toutes ses classifications littéraires. Mais tout cela est perdu, on n'en a que des restes chétifs ; ce n'est point

la faute des anciens; on ne pourrait tout au plus accuser que les Grecs du Bas-Empire, dont nous tenons le peu de lumières qui nous restent, et leur reprocher le manque d'ordre et souvent d'intelligence de leurs citations et de leurs copies. Que d'erreurs ont apportées aussi, dans les documens les moins contestables, les didascalies, et le temps, et les hommes! combien de notions fausses a-t-on adoptées sur la foi de la comédie ancienne, et combien encore les opinions contradictoires des rhéteurs ont dû exposer les lettrés même de l'empire romain aux plus grossiers malentendus! Ajoutez à cela l'habitude croissante de recourir aux extraits et aux recueils, et non plus aux monumens originaux. La critique de nos jours pourrait fournir un sujet de comparaison à cet égard, et expliquer par quelle voie se dénature et se perd enfin presque toute la vérité d'un fait.

En considérant à quelle espèce de dénûment on est réduit en fait de notions précises, il est une chose qu'on pourrait se demander : Est-il possible de reconstituer la vie de Sophocle, le rôle qu'il a joué dans le monde, et réciproquement le rôle que le monde contemporain a joué dans ses ouvrages? Voilà la question que s'est faite M. Schoell. Il ne s'agit pas seulement de former un corps des notions existantes; cette tentative a été faite plus d'une fois; mais retrouver ce qui manque, et se faire des notions assez fortes et assez suivies pour confirmer ou repousser même ce qui s'est perpétué avec une espèce d'autorité, voilà proprement à quoi revient la solution du problème. Une telle entreprise nécessite d'immenses travaux et des méditations plus profondes encore; elle a besoin de s'aider d'une quantité infinie de matériaux, et de se baser sur une foule de rapprochemens qu'il faut de plus soumettre à une appréciation sévère. Rassembler et classer tout ce qu'on peut trouver sur le poëte et ses ouvrages a dû être la première tâche de l'auteur; connaître, au moyen de recherches minutieuses, jusqu'aux moindres détails de l'histoire contemporaine du citoyen et du tragique, était la seconde nécessité, et pourtant ce n'était rien encore. Il restait à étudier toute la vie des hommes qui, de

près ou de loin, ont été en contact avec Sophocle ; et enfin à se donner pour sujet de méditation les ouvrages de tous ses contemporains qui ont écrit, et les propres œuvres de l'homme dont l'existence doit être reconstruite. Cette dernière partie du travail que nous regardons, et avec justice on nous l'accordera, comme l'achèvement et la conclusion de tout le reste, est en quelque sorte le véritable terrain sur lequel doivent être établis tous les résultats de cette élaboration. On ne saurait se dissimuler l'arbitraire qui peut régner dans cette manière de procéder, et la facilité avec laquelle on est enclin à se laisser entraîner dans un détail trop infini ; mais ce n'est pas une raison pour refuser aux efforts de l'auteur la part des éloges qui lui reviennent, et le prix qu'il doit espérer de ses travaux.

Dans le tableau complètement fondu de l'homme et des œuvres tel que M. Schoell l'a conçu, il ne faut pas chercher une partie absolument biographique, et une autre partie purement littéraire ; c'est de l'histoire, mais de l'histoire critique, et la seule liaison est l'enchaînement des faits mis en regard de la suite des pensées consignées par le poëte dans ses pièces. La patrie, la famille et l'éducation de Sophocle ne semblent point devoir occuper une grande place dans un pareil ouvrage. Peu de mots paraissent devoir suffire pour instruire le lecteur. Mais il ne s'agit pas seulement de constater ces faits, il faut conduire le poëte de son début dans la vie à son début dans la carrière dramatique, et c'est ce qu'a fait M. Schoell. Une fois montés sur le théâtre avec Sophocle, nous cherchons alors à connaître de plus près ce sol nouveau sur lequel le tragique doit fonder son avenir, à examiner les idées existantes, et ensuite les idées nouvelles qui s'introduisent toujours avec un homme supérieur partout où il porte ses pas. On a même sur Sophocle, à cet égard, des notions assez précises pour juger de la part active qu'il prit non-seulement à la pratique, mais à la théorie, et son écrit sur le chœur tragique, joint aux modifications qu'il introduisit dans les représentations théâtrales, nécessite un parallèle avec les procédés de son grand prédécesseur Eschyle, non pas seulement au point

de vue littéraire, mais au point de vue de l'art en général. C'est Suidas qui a parlé d'un écrit en prose de Sophocle sur le chœur. M. Schoell pense du reste que cet écrit a dû être une espèce de mémoire adressé à l'archonte ordonnateur des fêtes par le jeune poëte, pour proposer l'introduction du troisième acteur dans le dialogue. Dans ces temps, un Athénien écrivait rarement sans avoir un but de pratique, et M. Schoell n'hésite pas à attribuer tout entière à Sophocle cette innovation dans l'action théâtrale. Si l'on en croit Suidas, ce mémoire était dirigé contre Thespis, le fondateur de la tragédie antique, et contre Chœrile, un de ses premiers et plus fameux successeurs. Le début de Thespis est de soixante-sept ans antérieur à celui de Sophocle ; celui de Chœrile, de cinquante-cinq. S'ils vivaient encore, il est probable qu'ils n'occupaient plus la scène. Eschyle était florissant alors, et l'écrit de Sophocle, dirigé contre les premiers, n'indiquerait qu'un dessein formel de repousser toute idée d'attaque littéraire contre le dernier. Quant à l'accroissement du chœur par Sophocle, c'est un fait peu important, et d'ailleurs bien moins assuré. O. Müller n'y a pas cru, et le témoignage des scholiastes ne fait pas foi ici.

L'auteur a saisi ce moment pour s'étendre sur la perfection que Sophocle apporta dans les créations d'Eschyle, et pour apprécier, dans le détail, tout le fini d'exécution dont il releva encore la simplicité de l'action, abstraction faite du style. Il trace en même temps une esquisse de la position de Sophocle dans la classe des poëtes dramatiques, et de la portée des rivaux qu'il eut après son entrée dans la carrière. Il n'est pas besoin de dire qu'Euripide joue ici un grand rôle. Les triomphes dramatiques de Sophocle ne sont pas tous parfaitement avérés; il en est dont on ne peut fixer le rang et l'époque; mais M. Schoell, en raison de l'étendue du cercle qu'embrassent ses recherches, ayant plus de faits à admettre dans ses calculs, a entrepris de les énumérer; ce qui nous est parvenu de renseignemens sur les acteurs à qui était confiée la représentation des chefs-d'œuvre de cette belle époque, et sur

ceux particulièrement dont Sophocle avait fait ses interprètes ordinaires, écarte beaucoup de nuages qui obscurcissaient la vérité. Et ces dernières recherches, auxquelles on ne saurait attacher une trop grande importance à les considérer isolément, sont ici d'un prix extrême pour éclairer la carrière du poëte.

Si nous suivons de là M. Schoell, quand il revient à Sophocle, homme politique et citoyen, nous conviendrons avec lui qu'on ne saurait douter que Sophocle dût prendre à la vie publique de sa patrie une part plus grande qu'au premier coup d'œil sa vocation idéale et poétique ne semblerait le comporter. Cela est tout-à-fait dans les mœurs d'Athènes, et l'exemple de la vie retirée d'Euripide ne contredit point l'existence beaucoup plus sociale de son prédécesseur. Les mœurs sont là pour la faire accepter, mais c'est le caractère, et souvent la position des hommes dans la société, qui décide du rôle qu'ils sont appelés à jouer. Sophocle avait acquis peu à peu une influence dans le bourg de Colone, sa patrie, et ce que sa position élevée lui faisait accorder s'accroissait encore de toute la puissance qu'il tenait de son talent. Il n'est pas surprenant, d'après cela, que Justin le cite comme ayant commandé l'armée en Laconie; au cas où l'indication qu'il donne ne serait pas précisément exacte, elle témoigne du moins en faveur de la tradition, et ne laisse point douter de la réalité du fait, en quelques circonstances qu'il ait eu lieu. Sophocle ne fut certes pas un grand général; il ne le pouvait pas : César lui-même, pour le devenir, ne put que se faire bon écrivain, et Sophocle était trop grand poëte pour être en même temps excellent général. Périclès, avec qui il se trouva dans le commandement, ne s'en tut point, et nous devons penser que Sophocle ne fit jamais de ses campagnes le premier fleuron de sa couronne. Ce qu'il y a de plus important dans ce fait que le fait même, c'est la liaison du poëte avec le premier homme de l'état, et la réaction qu'elle a dû exercer sur la composition de ses œuvres. Périclès avait aussi attiré dans sa patrie Hérodote, qu'il s'efforçait par tous les moyens de gagner à la gloire

d'Athènes. Hérodote trouva dans Sophocle un ami, et ces trois hommes, unis pendant quelque temps par une communauté de pensée, en rapportaient le fruit chacun dans le domaine qu'il cultivait. M. Schoell s'est livré à quelques rapprochemens de passages du poëte et de passages de l'historien; il s'est plu à donner le secret d'allusions à Périclès et à son gouvernement qui se trouvent dans l'Antigone de Sophocle. Arrivé là, il commence, pour ne plus s'interrompre, l'analyse comparée des œuvres du poëte et des événemens politiques auxquels elles se rattachent, procédant toujours par l'examen du drame et de sa contexture, par l'exposition des idées et des faits politiques qu'on y peut retrouver, et enfin par la citation, l'appréciation et la liaison de tous les passages qui peuvent donner le secret de la pensée du poëte.

Des cent treize pièces de Sophocle, le temps nous en a ravi cent six, et, sans parler de débris sans suite et sans importance, il ne nous est parvenu de lui que sept tragédies entières. Quatre de ces tragédies sont séparées du groupe auquel elles appartenaient, et trois d'entre elles seulement ont été représentées une fois ensemble. Cependant ces faibles restes suffisent pour témoigner de la profondeur de son génie poétique et de la perfection de son talent d'exécution. Ces tableaux de la vie antique sont les plus beaux monumens de sa pensée, et les preuves les plus irrécusables de la part vive et pénétrante prise par Sophocle à ces temps d'existence agitée où, d'un esprit si sage, si calme et si élevé, il étudiait en méditant les folles convulsions de sa patrie. Mais si l'on veut consulter la tradition, on s'expose à d'étranges mécomptes, tant est capricieuse et variable cette voix légère de la renommée, changeant continuellement suivant l'esprit des temps. Ce qu'il y a de plus ou moins vrai dans cette tradition ne peut s'avérer qu'autant qu'elle est d'accord avec le caractère bien connu et historique de celui à qui elle s'applique, et elle ne saurait avoir de poids si ceux qui s'en rendent les organes ne méritent aucun crédit. En vain l'on répéterait d'âge en âge une anecdote en opposition avec la vie

entière d'un homme ; quel est l'esprit sensé qui soumettra sa pensée à la vaine habitude qui règne dans le monde de répéter un bruit faux ou vrai dès qu'il se répand sous une forme piquante? Dans tous les bruits de cette espèce concernant notre poëte, à côté de l'inexact, du futile, du sot et du niais, se sont conservés intacts le portrait de l'homme, la beauté de sa vie, l'éclat de sa jeunesse, la force de son imagination créatrice, et le tableau que rien n'a pu obscurcir de sa douceur gracieuse, de son calme plein de sagesse, de sa piété respectueuse pour les Dieux, qui l'avaient comblé de leurs faveurs. Le charme de sa personne et de sa société ; la douceur de ses manières, qui lui gagnait tous les cœurs; la constance de sa santé, sans laquelle on ne concevrait pas la production féconde d'un homme aussi sévère dans l'exécution, tout cela témoigne d'une existence aussi fortunée que bien conduite, et où le bonheur est venu puissamment en aide à la sagesse, car celle-ci ne suffit pas toujours à triompher du sort. En se livrant à l'appréciation des diverses anecdotes mises sur le compte du tragique grec, M. Schoell a eu toujours devant les yeux ces vérités et les règles qu'il en devait déduire. Le fameux procès en interdiction intenté à Sophocle, et la pièce dont il fut le sujet, dit-on, sont discutés : ses liaisons privées et de famille ont été altérées à ce point par la tradition, que c'est une question de savoir si une partie de ce qui est rapporté n'est pas une pure allégorie. La mort même de Sophocle a été entourée de merveilleux, et l'hommage rendu à sa tombe par les envahisseurs lacédémoniens, sur l'ordre de Bacchus lui-même, ne devait pas manquer à sa gloire.

On a voulu, dit M. Schoell, appliquer à la perte de Périclès l'invocation des Thrachiniennes sur la mort d'Hercule, et, d'après cela, placer la représentation de cette tragédie à l'époque même du deuxième Hippolyte d'Euripide, qui remporta le prix sur le fils de Sophocle, Jophon. Rien n'autorise à le faire : dans les Trachiniennes, ainsi que dans deux autres des pièces conservées, l'Ajax et l'Électre, il n'y a aucune indication qui mette sur la voie d'une date. La perte de cette belle

série de pièces qui illustrèrent la vieillesse agitée, mais longue, de Sophocle, nous a ravi bien des sources de lumière sur l'histoire des mœurs athéniennes pendant les vingt-trois dernières années du poëte.

De cette période, il n'y a guère que les allusions aux traits et aux passages de ses pièces contenues dans la comédie ancienne qui puissent nous ramener à notre sujet; et de combien d'images et d'intentions ne faut-il pas dégager ces renseignemens pleins d'incertitude! Les plaisanteries d'un poëte comique supposent toujours la connaissance de ce qu'il y a précisément de plus intéressant pour nous, du fait matériel; et plus le trait est fin, moins il y ramène directement. Il y a aussi des scholiastes qui vous donnent imperturbablement pour allusions à des vers tragiques des choses qui n'avaient été soumises au rapprochement par les premiers grammairiens commentateurs qu'à cause d'analogies dans les formes ou de ressemblances dans l'expression. Enfin, des dernières années de la vie de Sophocle, on ne connaît la date de représentation que d'une seule tragédie, Philoctète, qui a été conservée. Mais cela ne préjuge nullement contre l'activité persistante du poëte à cette époque, et l'on aurait tort d'en conclure qu'il ne se livrait plus avec la même ardeur à la poésie. A l'âge de quatre-vingts ans, il conservait encore la force d'imagination. Le nombre de quatre-vingt-trois pièces que l'on compte de lui, à partir de sa cinquantième année, nous interdit d'en douter, et la tradition rapporte en termes formels qu'il composa jusqu'à l'âge le plus avancé, jusqu'aux portes du tombeau. Mais ce que la tradition ne nous dit pas, c'est quels étaient ses travaux à l'âge de quatre-vingt-neuf ou quatre-vingt-dix ans. Il s'est bien conservé quelques indices d'une nouvelle refonte des tragédies d'Œdipe, dont il s'occupait de préparer une nouvelle représentation; mais ces renseignemens sont bien sujets à contradiction. Une anecdote dit que Sophocle composa son Œdipe à Colone à la fin même de sa vie; une tradition, que ce drame fut joué quatre ans après sa mort, au nom de son fils ou petit-fils; d'autres anecdotes

placent sa fin à une lecture ou à une représentation de l'Antigone; d'autres encore l'attribuent à un fruit peu mûr qui lui fut offert par un acteur; enfin on l'a prétendue causée par la joie d'un triomphe dramatique. Tout ce qu'on peut voir de plus certain, au milieu de tant de diversité, c'est que jusqu'à ses derniers momens Sophocle conserva toutes ses facultés.

**Thesaurus græcæ linguæ, ab Henrico Stephano constructus C. O. Volumen sextum. Fasciculus I. — Paris, Firmin Didot. In-fol. col. 1-320.**

Ce nouveau fascicule contient le commencement de la lettre Π et s'arrête au mot παραλογίζομαι. Cette lettre est due à la collaboration de MM. Hase et Guillaume Dindorf. Remercions les savans éditeurs de l'activité qu'ils mettent dans la publication de ce magnifique travail; la partie déjà achevée nous rend impatiens de jouir du reste. Nous savons que l'impression des fascicules suivans est très-avancée, et qu'ils paraîtront à des intervalles très-rapprochés. Pour compléter cette belle publication et pour remplacer l'ancienne édition, il faudrait donner un index des racines avec tous les mots composés; par ce moyen on retrouverait l'avantage que présente la disposition première du travail de Henri Étienne. Pour le supplément indispensable à toute publication de ce genre, M. Didot fera sagement s'il met à contribution ceux qui possèdent des richesses lexicographiques, et s'il fait un appel à tous les savans qui s'intéressent à la science des antiquités grecques.

**Collection des auteurs latins avec la traduction en français, publiés sous la direction de M. Nisard. — Paris, J. J. Dubochet et Comp. Gr. in-8° (voyez la Revue, année 1840, p. 704 à 712, 803 à 811, et 1842, p. 317 à 323).—Œuvres complètes de Cornelius Nepos, Quinte-Curce, Justin, Valère Maxime et Julius Obsequens, 1841. 1 vol. de II-856.**

Dans ce volume, qui comprend la matière de neuf volumes ordinaires, M. Nisard a cherché à réunir les auteurs latins qui ont traité soit de l'histoire grecque, soit de l'histoire universelle. Ce sont des écrivains latins appréciant des événemens et des personnages étrangers, et Rome n'y paraît que sur le second plan; c'est à cause de ce trait commun qu'il a paru convenable de les réunir dans un même recueil.

Nous n'avons rien à dire sur un semblable classement, sinon qu'il offre une nouvelle preuve du soin avec lequel l'entreprise est poursuivie, puisqu'on pousse le scrupule jusqu'à faire en sorte que chaque volume, composé d'auteurs différens, forme lui-même une collection, soit par l'analogie des sujets traités, soit par la similitude du style. Au surplus, comme le fait très-bien remarquer M. Nisard, « les différences offrent ici bien autrement d'intérêt que les analogies. » Après Cornelius Nepos, qui ouvre le volume, et dont les biographies, à la fois courtes et pleines, sont d'une lecture si attachante pour nos premières années de collége, et si substantielle pour ceux qui les relisent dans l'âge mûr, vient Quinte-Curce, l'historien brillant et rapide des conquêtes d'Alexandre, et le juge souvent supérieur de son caractère et de ses fautes. Quinte-Curce est suivi de Justin, l'abréviateur ingénieux et brillant de Trogue-Pompée, dont l'abrégé fait voir toute cette suite d'empires universels, en Asie, en Afrique, en Europe, se dévorant l'un l'autre, et venant s'abîmer dans le plus vaste et le plus universel de tous, l'empire romain.

« Le sujet de l'ouvrage de Valère Maxime, quoique appartenant à l'histoire générale, ne touche qu'indirectement aux grands capitaines et aux événemens qu'ils ont conduits ou suivis; c'est un recueil d'anecdotes d'un intérêt et d'un degré d'authenticité inégal, mais qui, vraies ou seulement vraisemblables, forment une histoire des mœurs de l'antiquité. Le fragment du livre de Julius Obsequens sur les prodiges, qui termine le volume, est une annexe naturelle de l'ouvrage de Valère Maxime, qu'il confirme ou éclaircit dans

les faits qu'ils ont racontés en commun, et qu'il complète en un point spécial, celui des prodiges et de leurs effets sur l'imagination des peuples. »

Les auteurs des traductions nouvelles qui composent ce volume ont déjà fait leurs preuves, et nous avons eu souvent à reconnaître dans nos précédens articles le mérite de leurs importans travaux. C'est d'abord M. Kermoysan, dont la version de Cornelius Nepos rappelle la pureté, la netteté, l'élégance de son modèle, et surtout la simplicité qui fait un des caractères distinctifs de son style. La traduction de Justin, par M. Charles Nisard, a obtenu d'augustes suffrages qu'elle mérite à tous égards (1). M. Baudement s'est chargé de traduire l'ouvrage de Valère Maxime, ainsi que les fragmens de Julius Obsequens, rassemblés par les patientes recherches de Conrad Lycosthènes; nous devons dire que le traducteur s'est acquitté avec bonheur de ce travail qui n'était pas sans difficultés. La version a été faite sur l'excellent texte donné en 1823 par M. Hase, auquel il n'a été fait que de très-légers changemens, tous autorisés par les manuscrits. Des notes nombreuses et une table alphabétique des noms propres accompagnent ce travail.

La traduction de Quinte-Curce est celle de Vaugelas. Rien n'a été changé à ce précieux monument de la langue française au dix-septième siècle, que les contemporains ont unanimement décoré du nom de chef-d'œuvre, et dont Balzac disait avec ce ton qui lui est propre : « L'Alexandre de Quinte-Curce est invincible comme celui de M. de Vaugelas est inimitable. » Une œuvre semblable n'est pas de celles qu'on revoit et qu'on corrige comme la version d'un écolier; aussi a-t-on eu le bon esprit de la reproduire dans son entier et sans aucun changement. Les erreurs de traduction ont été indiquées dans les notes, et les passages signalés traduits de nouveau; c'est ce qui avait déjà été fait pour les lettres de Sénèque de Pin-

(1) Cette traduction a été présentée à monseigneur le duc d'Aumale, juge très-compétent, et qui a bien voulu exprimer hautement à son auteur toute sa satisfaction.

trel, ainsi que pour les Tusculanes de l'abbé d'Olivet et du président Bouhier.

La réimpression du Quinte-Curce de Vaugelas nécessitait celle des supplémens de Freinsheim, traduits par du Ryer; aussi trouve-t-on dans l'édition nouvelle de M. Nisard ces supplémens intercalés à la place même des livres de Quinte-Curce qu'ils sont destinés à remplacer, mais dont l'ingénieux pastiche du savant allemand ne fait pas oublier la perte.

## LITTÉRATURE MODERNE.

**Biographia britannica literaria; or Biography of literary characters of Great-Britain and Ireland, arranged in chronological order. Anglo-Saxon period. By Th. Wright, M. A. — London, Parker, 1842. In-8° de 554 p.**

Cet ouvrage, qui a été publié sous les auspices de la société royale de littérature, est un des principaux travaux d'histoire littéraire nationale qui se soient exécutés depuis quelque temps. Il y a de ces livres qui résument toute une série d'études, et qui sont comme les résultats de tous les travaux isolés d'une époque. Si nous parlions d'un ouvrage français, nous citerions les Récits mérovingiens, pour indiquer quelle espèce de livres nous voulons désigner. Cependant qu'on ne croie pas que nous voulions établir une comparaison entre cet ouvrage et celui de M. Wright. L'exécution des deux auteurs est trop différente, et bien qu'en définitive le but scientifique soit identique, le but particulier qui influe sur le coordonnement des faits et des matériaux est tout autre. Chez l'un la reproduction des mœurs, sans préoccupation d'une histoire suivie, ou d'une continuité de récits impossible, laisse au style et au groupement des détails une latitude plus grande et des ressources plus fécondes; chez l'autre le dessein formé à l'avance de construire un corps dont les formes sont toutes de convention, soumet tous les matériaux à un classement qui ne laisse

plus de pouvoir au goût éliminateur. Aussi M. Wright, entièrement soumis à ce dernier système, a-t-il dû recueillir tous les faits qui se présentent dans l'histoire littéraire de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, quitte à discuter ce qui est douteux ou contestable. La forme biographique, malgré l'ordre chronologique qui lui donne une espèce de continuité, ne peut donc échapper à la loi du morcellement, et la forme dissertante y fait souvent invasion. Du reste, nous nous empressons de reconnaître que le choix même du cadre ôte beaucoup de son inconvénient à cette manière de traiter le sujet. Ce sont de tels ouvrages qui sont faits pour prouver que cette ardeur de recherches, cette exhumation générale de documens sur tous les points peut servir à quelque chose, et que de ce détail infini et disséminé on arrive un jour enfin à composer un tout utile et profitable. La connaissance des livres et des manuscrits est la base de ces travaux, et l'habitude de la critique le principal metteur en œuvre. Le plan de cette histoire littéraire se rapproche, comme il a été remarqué quelque part, de celui de l'histoire littéraire de la France, si ce n'est qu'elle a peut-être quelque chose de plus intéressant et une science un peu moins sévère pour le lecteur. Chaque biographie est suivie de la bibliographie des œuvres de l'écrivain qui en a été le sujet; et pour les ouvrages anonymes en anglo-saxon, l'auteur a placé à la fin de la période une liste bibliographique de toutes les éditions qui ont été publiées, surtout en ce qui intéresse la langue et l'histoire des Anglo-Saxons. En tête du volume, M. Wright a placé une introduction qui n'est pas entièrement nouvelle, puisqu'elle a été déjà publiée, mais qui appartient trop bien à l'ouvrage pour n'y pas trouver place; c'est un essai sur l'état de la littérature et de l'érudition sous les Anglo-Saxons.

Durant la période d'où nous sont venus tous les monumens écrits de la langue anglo-saxonne, période qui s'étend du huitième siècle à la conquête normande, ce langage ne paraît pas avoir subi de grands changemens. Ce ne fut qu'après l'établissement des Normands que son usage comme langue écrite

commença à se perdre. D'abord la langue latine, introduite par le clergé étranger, reprit le rôle qu'elle avait joué au huitième siècle, et continua de fleurir jusqu'au milieu du treizième. Puis l'anglo-normand, dialecte néolatin et langue maternelle de la nation conquérante, acquit un empire qui ne cessa guère qu'au milieu du quatorzième. Il est de toute probabilité que l'anglo-saxon se conserva pur jusqu'au commencement du douzième siècle; mais dès lors il fut contraint de subir l'influence de la grande révolution politique dont l'Angleterre avait été le théâtre. Il se fit par degrés un changement général dans l'organisme du langage; les caractères furent déplacés ou altérés, les syllabes mutilées par la prononciation; tout ce qui était terminaison ou inflexion dans les mots s'adoucit de plus en plus, et finit même par disparaître totalement. Dans les dernières années de la chronique anglo-saxonne, qui va jusqu'en 1155, on voit la dégénérescence immense qu'a éprouvée le langage seulement en l'espace de cinquante ans, et dans les fragmens publiés, il n'y a pas longtemps, par Sir Th. Phillips, le changement est encore plus sensible. On n'a guère d'autres documens de la langue anglaise que l'on puisse reporter avec certitude au onzième siècle; mais dès que l'on arrive à l'époque de Layamon, c'est-à-dire à la première moitié du treizième, la transformation se montre tellement complète, que l'on a sujet de douter si dans ce temps même les écrits en anglo-saxon pur étaient encore intelligibles. Pendant le cours du treizième siècle ce changement organique s'opéra si rapidement, que la distance de la langue du quatorzième siècle à celle de Layamon est aussi grande que de celle-ci à la langue du dixième siècle. On ne saurait mieux la comparer qu'à la différence existant entre l'anglais du règne d'Edouard II et l'anglais actuel. Au langage qui domina pendant le douzième siècle et la moitié du treizième, on est convenu de donner le nom de *semi-saxon*; et depuis cette limite jusqu'à la réforme, la langue a été nommée par les philologues modernes *moyen-anglais*.

Le temps où la destruction des livres anglo-saxons fut la

plus grande, c'est l'époque des incursions danoises, du neuvième au onzième siècle, où tant de riches bibliothèques devinrent la proie des flammes, avec les monastères où elles avaient été rassemblées. Sous la domination normande, depuis la conquête jusqu'au commencement du treizième siècle, le mépris des barons anglo-normands leur fut encore fatal, et les vieux chroniqueurs ne tarissent point sur les marques de dédain données par les vainqueurs à la langue des peuples qu'ils avaient subjugués. Mais les contestations les plus vives avaient des objets plus essentiels que des livres. Ceux-ci demeuraient ensevelis dans la poussière des bibliothèques; rarement un moine anglais venait les en arracher, et les pertes qui avaient lieu ne provenaient guère que des injures du temps et de l'oubli. Plus tard les choses changèrent de face, et comme les Anglais même ne pouvaient plus les lire, tout se réunit pour les détruire. Quelques catalogues manuscrits de moines de cette époque qui nous sont parvenus, contiennent les titres de quantité de livres anglo-saxons; mais généralement ces livres sont désignés comme vieux et inutiles. Aussi lorsque les moines avaient besoin de vélin, ne se faisaient-ils point scrupule de prendre un de ces vieux et inutiles manuscrits anglo-saxons; ils en effaçaient avec soin l'ancienne écriture et y écrivaient un nouvel ouvrage, à leurs yeux beaucoup plus important. On voit à la bibliothèque du *Jésus-Collége*, à Cambridge, un de ces palimpsestes, magnifique copie des homélies anglo-saxonnes d'Alfric, qui fut poncé pour céder la place à des décrétales latines. La destruction n'a pas été complète, et dans les marges principalement on retrouve des mots lisibles. Quelquefois aussi, quand les moines ne savaient où trouver de quoi relier leurs manuscrits, ils avaient recours à ces vieux livres, dont ils fixaient ensemble plusieurs feuillets. C'est une découverte de ce genre que fit M. Th. Phillipps à Worcester dans la couverture d'un volume appartenant à la cathédrale. La perte de la littérature anglo-saxonne n'a pas dû être légère avec de tels procédés. A la réforme, lorsque l'abolition des couvens en fit disperser les bibliothè-

ques de tous côtés, le nombre d'ouvrages qui furent perdus est incalculable; on sait seulement, par les fragmens qui ont été retrouvés dans les vieux édifices, qu'elle a été immense. Les manuscrits anglo-saxons toutefois souffrirent moins que les autres de la réforme, à cause de l'ardeur des réformateurs à les recueillir; mais on en retrouve cependant aussi des fragmens dans la couverture de livres imprimés au seizième siècle.

M. Wright a rangé dans une section, la première, quelques écrivains nationaux, mais antérieurs ou prétendus tels, relativement à la période anglo-saxonne, comme Gildas, Nennius et saint Columbanus. Parmi les Anglo-Saxons, se trouvent au septième siècle Wilfred, qui établit dans l'île la suprématie du pape; Benedict Biscop, qui introduisit les arts du continent; Caedmon, nommé par quelques-uns le Milton anglo-saxon, qui fit prendre l'essor à la poésie chrétienne parmi ses compatriotes; Aldhelm, le patriarche de la littérature ornée; Egwin, le premier des autobiographes britanniques, dans un pays si fécond depuis en mémoires; au huitième siècle : Wilbrord, Boniface, Willehad, les apôtres de l'Allemagne; le savant Bède; Alcuin, le précepteur de Charlemagne; au neuvième siècle, le roi Alfred; au dixième, les grands appuis des cloîtres et du savoir, Odo, Ethelwold, Dunstan, Oswald; au commencement du onzième, les Alfric et Wulfstan, dont les écrits renfermaient déjà les doctrines des réformateurs du seizième siècle. La bibliographie qui accompagne la vie de Bède est un travail estimable et précieux.

Les ravages des Danois, leurs guerres incessantes au commencement du onzième siècle, portèrent le dernier coup à la littérature et aux sciences; elles s'éteignirent à peu près complétement, à peine ravivées un instant par quelques ecclésiastiques français qu'Edouard le Confesseur appela à sa cour; ce ne fut qu'après la conquête que la prospérité commença à renaître, et le douzième siècle est la période littéraire la plus brillante du moyen âge; elle formera le second volume de cet ouvrage.

**Recherches sur l'histoire de la corporation des ménétriers ou joueurs d'instrumens de la ville de Paris, par M. Bernhard. — Paris, 1842, broch. in-8°.**

Les Romains avaient autrefois des colléges de joueurs d'instrumens, associés entre eux sous de certaines conditions et dans le but de se défendre et de s'entr'aider. Au moyen âge, les mêmes institutions se sont reproduites dans divers pays de l'Europe, notamment en France, et l'on a vu des associations de joueurs d'instrumens organisées comme les autres corporations industrielles, ayant des lois et des chefs, pour faire respecter et prospérer leurs intérêts. C'est une de ces corporations, celle des Ménétriers de Paris, que M. Bernhard s'est proposé d'étudier et de nous faire connaître comme la plus ancienne et la plus importante de toutes, et comme celle qui ne cessa d'exercer une véritable suprématie sur les associations de même nature formées dans les provinces. « Comme toutes les institutions, dit-il, cette corporation a eu ses commencemens, son apogée et sa décadence. Née dans les premières années du XIV^e siècle, elle consolide son établissement dans le cours de cette période. Depuis le commencement du siècle suivant, date de la promulgation d'un règlement nouveau, jusqu'au milieu du XVII^e siècle, la corporation prend tout son développement. A cette période d'accroissement succède une ère de décadence qui commence avec le milieu du XVII^e siècle et s'étend jusqu'à l'abolition de l'ancien régime des corps d'arts et métiers. » M. Bernhard se propose de suivre l'histoire de la corporation des Ménétriers de Paris dans ces trois périodes distinctes. Pour aujourd'hui il se contente de parcourir seulement la première, celle qui embrasse l'origine de la corporation et ses premiers développemens.

Après quelques mots sur l'importance de la profession des joueurs d'instrumens ou *jongleurs* aux XIII^e et XIV^e siècles, M. Bernhard passe à la première organisation connue de la corporation des Ménétriers de Paris, qui eut lieu le 14 septembre de

l'année 1321. Les ménétriers présentèrent à l'approbation du prévôt de Paris un règlement en onze articles, que celui-ci approuva, et qui comprend leurs premiers statuts, les premiers connus du moins. L'objet de ces statuts se résume en trois points : Monopoliser entre les mains des associés les profits du métier, garantir les intérêts respectifs de tous les membres de l'association et l'honneur du corps, régler l'administration de la corporation. M. Bernhard commente et explique chacun des articles de ce règlement et en apprécie l'ensemble; il fait surtout ressortir le caractère despotique de ses prescriptions à l'encontre des ménétriers non associés, caractère commun au reste à toutes les chartes des corps d'arts et de métiers au moyen âge. Au nombre des signataires de ces statuts de 1321, on trouve plusieurs femmes, dont les noms figurent à côté des *jongleurs* et *ménestreurs* en qualité de *jongleresses* et de *ménestrelles*. Cette particularité, qui n'a pas lieu de surprendre, puisqu'il s'agit d'un art où les femmes ont de tout temps excellé, mérite cependant d'être remarquée, car la présence des femmes dans les corporations industrielles n'est pas chose ordinaire. Les statuts de 1321 furent le principal code des ménétriers pendant le XIV^e siècle; mais ils furent modifiés ou complétés dans la suite, et M. Bernhard fait connaître des actes nouveaux et intéressans qui ont postérieurement réglé cette profession. L'auteur réserve pour une prochaine publication l'histoire des ménétriers de Paris pendant les XV^e, XVI^e et XVII^e siècles. Nous attendons avec une vive impatience la suite d'un ouvrage que l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres a justement récompensé, car il réunit la nouveauté des recherches à la sincérité de l'érudition.

**La Bataille électorale, ou les Marionnettes politiques**, comédie en cinq actes et en vers, par A. R. — Paris, 1842, chez Barba, libraire, au Palais-Royal. Imprimerie de Boursy fils. In-8°.

C'est une question de savoir si les ridicules politiques sont

du domaine de la muse comique. En théorie les opinions se partagent : les uns disent que pour faire rire la matière est trop sérieuse, trop grave, trop élevée ; ce sont les hommes politiques qui n'aiment pas que l'on se moque d'eux ; les autres disent que la politique est par elle-même une chose fort ennuyeuse, ce qui ne lui permet pas trop de fournir des sujets comiques. Si l'on veut recourir aux exemples et aux applications, même incertitude. De nos jours on a essayé bien des pièces politiques, et les succès et les échecs se balancent assez pour qu'il soit difficile de prononcer le dernier mot sur l'avenir de la comédie politique. Ce doute n'a pas arrêté l'auteur de la pièce que nous avons sous les yeux ; il a cru que l'on pourrait faire rire en décrivant toutes les phases de *la Bataille électorale*, et qu'il y aurait une haute mission comique à flétrir les roueries politiques, dont cette lutte offre trop souvent le dégoûtant tableau.

Nous n'avons ni l'espace ni la possibilité de raconter en détail l'intrigue de cette pièce : elle est simple cependant, claire, et marche d'une façon naturelle et logique. Trois candidats se disputent la députation, de Grainville, Durocher et Florimond. Pour parler la langue *politique*, ce qui n'a aucun rapport avec la langue française, le premier est *conservateur*, le second *opposant*, et le troisième *centre gauche*. Ce dernier cependant est candide et de bonne foi, à la différence des deux premiers, ambitieux déguisés, qui ne briguent la députation que pour arriver au ministère. Qui ne prétend pas être ministre aujourd'hui ? On a prêté ce mot au roi Louis XVIII : « Chaque soldat a son bâton de maréchal de France dans sa giberne. » On peut dire avec plus de vérité : « Tous les Français ont un portefeuille de ministre dans la poche. » Du train dont nous y allons, à deux ministères par an, on peut prévoir le moment où toute la France y aura passé. La pièce destinée à nous dépeindre la bataille électorale nous montre toute la suite des intrigues déployées par les candidats pour arriver à leurs fins. Elles se réduisent à trois choses bien simples : Promettre beaucoup, calomnier son adversaire, et dissimuler ses vérita-

bles projets. Cependant la pièce a une fin, car les deux intrigans de Grainville et Durocher échouent dans leurs prétentions, et le *candide* Florimond est nommé député. Voilà où la pièce n'est pas vraisemblable. Nous ne voyons que trop que ce n'est pas là le châtiment réservé le plus souvent à la brigue et à l'intrigue.

*La Bataille électorale* est une œuvre d'honnête homme et d'homme de talent. Nous ne croyons pas la pièce propre à être représentée, non qu'elle ne vaille pas autant que beaucoup d'autres qui arrivent à la scène; mais l'action ne nous en paraît pas assez vive et assez animée, et d'ailleurs le public n'a pas paru jusqu'ici se divertir beaucoup à la représentation des vices et des ridicules politiques. Mais comme lecture, cette comédie est écrite pour satisfaire les gens de goût et les gens honnêtes. On y reconnaît des qualités qui peuvent faire prévoir à l'auteur de légitimes succès.

## LITTÉRATURE ORIENTALE.

Indravidschaja. *Eine Episode des, u. s. w.* Episode du Mahâbhârata, publié par Adolf Holtzmann. — Karlsruhe, G. Holtzmann, 1841. In-8° de IV-75 p.

Cet épisode du Mahâbhârata se trouve dans l'Udjogaparvan, édition de Calcutta, sloka 227 et suiv. Ici le texte de cette édition est reproduit ainsi que les variantes du manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris. Dans l'appendice, l'éditeur s'était proposé de suivre le mythe de Vritra et celui de Nahuscha, depuis leur première apparition connue dans les Védas jusqu'à leurs transformations les plus nouvelles dans les Puranas et dans les poésies plus modernes. Mais il n'a pu exécuter qu'une partie de son plan. Le peu qu'il lui a été permis de donner sert au moins à montrer tout l'avantage qu'aurait une histoire complète de l'un des mythes les plus importans, et à indiquer le chemin à ceux qui se trouveraient en état de se charger d'une telle entreprise. Les textes des Puranas,

tels qu'il les reproduit, ont été plutôt devinés que lus dans les illisibles manuscrits de Paris.

Le récit contenu dans ce volume présente même aux commençans peu de difficulté; aussi M. Holtzmann n'a-t-il pas jugé qu'il fût à propos d'en donner une traduction. Il a préféré de grossir les notes par des détails extraits de livres rares ou inédits, et utiles à l'explication de l'épisode.

Dans la reproduction du texte, M. Holtzmann a suivi une voie qui lui est propre. Il a compté par demi-slokas et non par slokas. Cette dernière méthode n'est pas, suivant lui, applicable aux textes anciens. On est obligé toujours d'admettre des slokas formés de trois demi-slokas ou d'un demi-sloka; ou bien, en procédant comme M. de Schlegel le propose, et l'a même essayé dans son édition du Râmâyana, de rejeter tous les demi-slokas qui ne concordent pas. Ce moyen violent ne réussit cependant pas encore à M. de Schlegel; il ne peut obtenir par là un nombre exact de vers de quatre pieds ou de deux lignes. La théorie des slokas, donnée par Kalidasa, ne peut s'appliquer qu'aux poètes dramatiques et postérieurs; le vers épique ancien la repousse. Le passage du Râmâyana (I. 2, 43) où l'on donne quatre pieds aux slokas ne prouve pas non plus que les poètes anciens regardassent le double vers comme l'unité métrique du vers; ce passage n'appartient pas au Valmiki, mais, comme l'avance M. de Schlegel lui-même, il est l'œuvre d'un versificateur postérieur. Cependant, on arriverait à un résultat plus complet et plus net en disant que le demi-sloka est l'unité métrique de la poésie épique. Comme d'ailleurs il est beaucoup plus commode de compter par demi-slokas, M. Holtzmann ne s'est pas fait scrupule de s'écarter de la marche habituelle. Ici a lieu le contraire de ce qui arrive pour la publication des poésies septentrionales. Dans ces poésies les éditeurs ne peuvent se résoudre à faire un tout de deux demi-vers, tandis qu'ici on ne cherche qu'à séparer les doubles vers en deux parties.

M. Holtzmann s'est permis une autre nouveauté relative à la ponctuation. Les signes européens ne peuvent être em-

ployés dans la ponctuation de l'écriture dévanagari ; quelques-uns l'ont essayé, mais l'éditeur ne le croit pas permis. Les signes indiens, dont on fait pour la prose un usage général, peuvent au contraire et devraient avoir le même emploi pour la poésie. Dans les manuscrits, il est vrai, où les vers ne sont pas séparés, des traits sont nécessaires pour indiquer la séparation des vers ; mais vouloir les laisser à la fin des vers, séparés comme ils le sont dans les éditions imprimées, ne semble pas très-fondé en raison. En donnant ce travail, M. Holtzmann s'excuse d'offrir un résultat si minime en retour de l'inépuisable obligeance avec laquelle on accueille les érudits et on communique les trésors de la science dans les dépôts publics de manuscrits de Paris, et il témoigne à M. E. Burnouf son admiration et sa reconnaissance pour la bonté avec laquelle ce dernier lui a fourni de précieux renseignemens.

Horti persici et arabici. In Latii valles transtulerunt Odoardus Amthorus et Arminius Fritzschius. Pars prima. — Melocabi et Lipsiæ prostat in Sinneri libraria aulica, 1842. In-8° de VIII-64 p.

Ceci est un petit recueil de poésies persanes et arabes traduites en vers latins, avec quelques notes explicatives placées à la fin. La préface est entièrement consacrée à la justification des éditeurs, qui s'excusent d'avoir transporté en occident des productions orientales, et de nous les avoir données sous la forme du latin. A quoi bon cette excuse ? Ils auraient fait plus sagement et plus utilement s'ils avaient expliqué l'origine de leur publication, s'ils avaient donné plus de détails sur les auteurs de ces poésies et sur les ouvrages dont elles sont tirées. Ils ne nous disent presque rien à cet égard, et il faut aller chercher dans les notes et dans cette phrase les renseignemens que nous aurions désirés : « Haphisum, inquiunt, Catullum, Sadium Horatium, Firdausium Virgilium facere conamini ? » Au reste, ce que nous avons sous les yeux n'est qu'une première partie ; peut-être la seconde contiendra-t-elle ce qui nous semble manquer ici. Les poésies persanes et

arabes traduites en vers latins sont divisées en plusieurs catégories. Sous ce titre *Hortus voluptatis*, nous trouvons vingt pièces érotiques. L'*Hortus gloriæ* contient deux pièces en hexamètres, et l'*Hortus sapientiæ* six en vers de différentes mesures. Quelques épigrammes et une petite fable complètent cette collection poétique.

## VOYAGES.

Recherches historiques, critiques et bibliographiques sur les voyages, par M. le vicomte de Santarem, membre de l'Institut. — Paris, 1842, chez Artus Bertrand. Imprimerie de Maulde et Renou. In-8° de XVI et 281 p.

En 1826 un savant Espagnol, fort distingué, M. de Navarrette, préparant alors les matériaux de son célèbre ouvrage sur les voyages et les découvertes des Espagnols au XV° siècle (1), s'adressa à M. le vicomte de Santarem, comme au savant le plus compétent, pour avoir son opinion critique au sujet des voyages qu'Amérie Vespuce disait avoir entrepris pour le compte du Portugal. Cette question, si importante pour l'histoire de la géographie du nouveau continent, fixa dès lors l'attention du savant Portugais, qui envoya à l'historien des Voyages espagnols un mémoire que celui-ci a inséré dans son ouvrage, et dans lequel il lui développait son avis sur la valeur et la légitimité des découvertes d'Amérie Vespuce à la fin du XV° siècle. Comme le sujet offrait en même temps une grande importance et un grand attrait, M. le vicomte de Santarem n'a cessé de l'étudier et de l'approfondir; il a donc ajouté à son premier travail des notes et additions considérables. Ce sont ces recherches qu'il publie aujourd'hui dans leur ensemble. Il avoue qu'elles n'étaient pas destinées à être données au public dans leur état actuel; quelques morceaux en avaient été insérés dans le Bulletin de la Société de Géographie; plusieurs des membres de cette savante société,

(1) *Colecion de los Viages y Discubrimientos que hicieron por mas los Espanoles desde fines del siglo XV.*

M. le baron de Walckenaër, entre autres, ont vivement conseillé à l'auteur de réunir le tout, ce qui, joint à des additions encore inédites et à une table analytique des matières, forme l'ouvrage qui paraît aujourd'hui.

C'est un grand procès historique à juger que celui de la priorité des découvertes américaines. Deux grands noms sont en présence : Colomb, Vespuce. D'un côté, celui qui a découvert le nouveau monde ; de l'autre, celui qui lui a donné son nom. On a longtemps discuté sur les droits opposés de Colomb et d'Améric Vespuce de donner leur nom à ce continent : nous croyons bien qu'aujourd'hui, grâce à la savante, profonde et complète discussion de M. le vicomte de Santarem, les véritables rôles et les véritables droits vont être définitivement rétablis. Il est pour Christophe Colomb, sans doute et sans hésitation. Dès le début, dans la lettre à M. de Navarette qu'il réimprime aujourd'hui, il enregistre la réponse suivante, qu'autorisait une recherche minutieuse dans les archives de la Torre do Tombo : « Ni dans les chancelleries originales, *Chancellarias originaes* de don Manoel, depuis 1495 jusqu'en 1503 inclusivement, ni dans les 82,902 documents du corps chronologique, *Corpo chronologico*, ni dans les 6,095 du corps des caisses *Corpo das gavetas*, ni dans les nombreux paquets de lettres missives des rois, princes et autres personnages, lettres déposées aux Archives royales, je n'ai trouvé, en aucune manière, cité le nom de Vespuce. » Voilà qui est précis pour le Portugal. M. de Santarem ajoute, quant à la France, qu'il n'a pas été plus heureux dans la précieuse collection de manuscrits de la Bibliothèque du roi. M. de Santarem est donc d'avis que l'on doit regarder comme très-suspectes les prétentions de Vespuce quant à la découverte de l'Amérique. Telle était l'opinion de M. le vicomte de Santarem dans la lettre à M. de Navarette ; chaque nouvelle recherche n'a fait que fortifier en lui cette conviction, et le lecteur la partage en suivant sa discussion si ferme de raisonnemens, si forte de preuves.

M. de Santarem demande leur avis à tous les historiens ou

géographes contemporains, il interroge tous les documens où il est question des voyages lointains des Espagnols, des Portugais et des Italiens vers la fin du XV^e siècle et au commencement du XVI^e, et tous lui font la même réponse, à savoir que Améric Vespuce s'est emparé de découvertes que d'autres avaient faites avant lui, et s'est paré d'une gloire qui appartenait à ses prédécesseurs. Jusqu'ici on n'avait pas soumis les pièces de ce procès à une investigation complète, minutieuse, vraiment critique et impartiale. Un semblable examen se trouve dans l'ouvrage de M. de Santarem. N'accordant de l'importance aux documens qu'à mesure qu'ils s'approchent de l'époque dont il est question, il les envisage dans leur nature, dans leur objet, dans le sort de leur texte; prenant en considération également la position, la profession et la qualité de leurs auteurs, leurs opinions, leurs préjugés, leurs passions, la valeur de leur caractère, et par conséquent le degré de confiance qu'ils méritent. Voilà la seule manière d'étudier l'histoire et d'éclaircir les questions ardues; toute autre voie ne fait qu'amonceler les ténèbres sur les erreurs; car l'on est loin d'avoir prouvé un fait historique lorsqu'on se contente de l'appuyer par des textes problématiques, sans dire et sans établir quelle est leur valeur sincère et réelle.

Il ne nous est pas permis de nous livrer à une reproduction exacte et complète des argumens que M. le vicomte de Santarem emploie pour appuyer son opinion. Mais nous en avons assez dit pour faire pressentir leur importance et leur intérêt. Et non-seulement il discute tous les passages des relations contemporaines qui ont rapport à son sujet, mais suivant dans toutes les phases qu'elle a parcourues l'opinion qui attribue à Vespuce la découverte de l'Amérique, il soumet au même examen critique les ouvrages qui l'ont adoptée, modifiée ou étendue. Nous ferons comprendre d'un seul mot toute l'importance de cette discussion critique, en disant que près de trois cents ouvrages ou documens de géographie et d'histoire ont été consultés, analysés, discutés et cités par l'auteur. Nous croyons donc aujourd'hui la discussion terminée, et cette

question définitivement fixée sera un grand exemple de l'injustice des contemporains causée par les passions ou la négligence, mais réparée par la science et par une critique persévérante.

*Bilder aus Griechenland.* Tableaux de la Grèce, par Ludwig Steub. T. I-II. — Leipzig, F. A. Brockhaus, 1841. In-12 de 376 et 218 p.

Un jeune homme riche, bien portant, qui voyage pour son plaisir et n'a pas un grain de mélancolie à promener avec lui, est un homme heureux. Mais qu'est-ce que son bonheur auprès de celui d'un touriste, homme éclairé, voyant les choses en philosophe, les sentant en poète, content de lui, se plaisant dans tout ce qu'il voit, et qui se promet de faire un livre agréable de ce qu'il a bien voulu loger dans ses souvenirs? Y a-t-il un homme plus heureux? Oui, dirait la Bruyère, c'est le touriste faisant son livre. Il n'est pas de caresses plus douces, plus constamment délicieuses, dont il soit moins possible de se fatiguer, que celles de l'amour-propre, et c'est un contentement si facile à se donner que de parler toujours de soi en entretenant les gens d'une foule de choses! L'auteur s'est largement dispensé ce plaisir : il ne fait trève au style descriptif coloré que pour nous amener devant un théâtre dont il est le premier acteur; le dialogue occupe les deux tiers de l'ouvrage, et l'Allemagne, nous voulons dire la Bavière, occupe presque autant de place dans ses critiques ou dans ses souvenirs que la Grèce dans ses descriptions. A part cette teinte de bonhomie qui se répand sur tout ce qui lui part du cœur, le quelque peu de longueur dans la poursuite d'une pensée qu'il trouve heureuse, il faut lui accorder des qualités comme narrateur ; mais si le pays qu'il a visité n'était pas la Grèce, on ne saurait s'empêcher d'avouer que son livre n'aurait pas un intérêt bien grand, en raison de la manière dont il a fait son exploration. Comment exiger d'un homme qui voyage avec des souliers de danse le renoncement nécessaire à un observateur consciencieux? Nous lui emprunterons ce-

pendant une notice sur Hydra, dont le solide s'écarte un peu du ton poétique ou humoriste du reste de l'ouvrage.

L'histoire d'Hydra, dit M. Steub, jusqu'à l'explosion de la guerre de l'indépendance, a été écrite par Antonios Miaulis, fils de l'ancien amiral, et mort à Uffenheim en 1836, aide de camp du roi de la Grèce, pendant son voyage à Oldenbourg. Elle fait la matière d'une espèce de mémoire, et se base sur la tradition orale, car la lecture et l'écriture n'entrent que depuis ces derniers temps dans l'éducation des jeunes Hydriotes. Sur les faits de l'intérieur, cette histoire ne donne presque rien, et quant à ce qui rentre dans les faits de politique générale, elle rapporte seulement qu'en 1470, à l'époque où Mahomet II fit refluer sur la Grèce les populations albanaises, les ancêtres de la population actuelle fixèrent leur séjour à Hydra. La population s'accrut de chaque nouveau fléau qui vint frapper le malheureux Péloponèse ; particulièrement en 1770, lorsque le sultan, après la retraite des Russes, envoya quelques milliers d'Albanais pour châtier le soulèvement de la Morée; les réfugiés accoururent en foule. La révolution française et les guerres continuelles qui occupèrent l'Europe amenèrent le temps de la plus grande prospérité pour cette île. Le commerce du blé, que les Hydriotes se procuraient à bas prix dans les ports de la mer Noire, en dépit de tous les blocus, et qu'ils revendaient dans les villes maritimes de la Méditerranée, à Cadix et Lisbonne, dix fois le prix qu'il leur avait coûté, fut pour eux une source considérable de richesse. Aussi en peu de temps Hydra devint une ville importante, ses brigantins augmentèrent en nombre d'année en année, et les primats de son église pouvaient se vanter d'être les chrétiens les plus riches et les plus indépendans de tout l'empire ottoman. Ce fut alors que naquit le goût si naturel aux états républicains pour les établissemens publics. Le premier monument de cette tendance fut le luxe apporté par la piété populaire à la splendeur du premier édifice religieux et des constructions maritimes. Si cet état avait duré, peut-être trouverait-on dans Hydra tout ce qui se rencontre dans les villes qui ont conservé

le souvenir d'une ancienne fortune; mais quand la révolution des Hellènes arriva, la cité albanaise fut entraînée par le torrent; une série de sacrifices, d'actes héroïques et de triomphes la conduisit à la gloire, mais aussi à sa perte. Le retour de la paix et la sollicitude du jeune roi ne sont pas encore parvenus à produire de grandes améliorations dans la position d'Hydra. Tandis qu'Athènes, Nauplie, Patras, Syra, Gelaxidi et d'autres villes, effacées par la main des musulmans oppresseurs, se relèvent plus belles, la solitude et l'abandon règnent toujours dans Hydra, et les vieilles familles de cette ville demi-morte languissent dans l'abaissement et la pauvreté. Les vaisseaux des patriciens ont péri dans la guerre ou pourrissent inutiles dans le port, parce qu'ils n'ont plus à courir à la recherche des richesses, et les plébéiens, équipages désormais licenciés, vont servir le sultan ou Méhémet Ali. Les archontes, naguère les pères de cette population, confinés dans leurs demeures, attendent avec résignation des emplois dans le royaume nouveau. Dans ces dernières années cependant on s'est occupé sincèrement d'alléger les charges qui pesaient sur les Hydriotes, et plus d'une famille ruinée a retrouvé les douceurs d'une existence supportable; mais l'éclat, l'ancien éclat de la gloire et de la puissance est à jamais disparu pour Hydra. M. Michaud (Correspondance d'Orient, I, 141) exagère un peu, au dire de M. Steub, la position d'Hydra en avançant qu'il n'y *reste pas pierre sur pierre*. Elle subsiste encore intégralement. Vue de la mer, elle présente un aspect aussi beau que dans ses meilleurs jours, et dans les rues même rien ne trahit sa décadence, car les maisons sont blanchies et proprement tenues. Les massacres dont parle l'auteur de la Correspondance n'ont point eu lieu, puisque les Turcs, pendant la guerre, n'ont jamais pu effectuer une descente.

Les Hydriotes ainsi que les Spezziotes, mais non les Ipsariotes (qui d'ailleurs ne se nomment pas ainsi et ne reconnaissent que le nom de Psarien, Ψαριανοί), sont Albanais, ou, comme ils disent en leur langue, Schkipetares. C'est un point que leur conduite héroïque pendant la guerre de l'indépen-

dance a fait long-temps révoquer en doute par les Européens. On croyait beaucoup accorder en admettant qu'en effet un établissement albanais avait eu lieu à Hydra, mais que les traces en étaient effacées : nullement. Le schkipetare est la langue généralement parlée à Hydra et à Spezzia ; seulement les Hydriotes se vantent d'avoir donné à leur idiome une perfection fort grande. Le grec moderne est familier aussi à la population des deux îles, et cela s'explique par le commerce continuel avec les habitans du continent et de l'Archipel, qui parlent grec. Sur le continent, la plaine d'Argos, le plateau de l'Arcadie, une grande portion de la Messénie et presque toute l'Elide sont peuplées d'Albanais. Ils ne sont pas moins nombreux en Roumélie. L'Attique est presque exclusivement habitée par cette race, et dans Athènes même, avant le nouveau concours d'étrangers, ils faisaient bien un tiers de la population. Les héroïques Souliotes sont des Schkipetares. Les Hydriotes n'ont donc avec les Hellènes communauté ni d origine ni de langage, et l'on ne conçoit pas, au premier abord, quel si puissant motif a pu porter Hydra à prendre le rôle qu'elle a choisi dans la lutte de régénération d'une race qui lui est étrangère. Les Schkipetares se sont toujours montrés aux premiers rangs des défenseurs de l'indépendance hellénique, et nul n'a plus qu'eux fait de sacrifices pour elle. Or quel but ont-ils atteint? Ils ont le droit de se dire Hellènes ; ainsi ils ont combattu pour relever une nation qui peut-être en moins d'un siècle fera disparaître du sol de la Grèce le nom, la langue et les mœurs de la race Schkipetare. Le mot de cette énigme se trouve cependant. Pour eux la guerre n'était que le moyen d'arriver à l'indépendance religieuse. L'Hellénisme était pour eux une idée étrangère ; mais chasser un ennemi de leur foi, délivrer l'Église de leur pays et affranchir tous leurs frères en religion, voilà ce qu'ils ont voulu faire. A ce point de vue les Hydriotes ont réussi, et ce doit leur être une consolation dans la situation malheureuse où est en ce moment la ville qui leur a donné naissance.

Ces prédictions sur l'extinction prochaine des particularités de race des Albanais de la Grèce seront bientôt justifiées par

la marche des événemens. Il n'est pas probable, en effet, que les marins d'Hydra et de Spezzia, les citoyens de Poros, les paysans albanais de Roumélie et de Morée, résistent longtemps, sans cesse entourés, comme ils le sont, de cet hellénisme dont on a fait la devise du royaume nouveau, que prêchent et l'administration et tous les zélateurs enthousiastes par les villes et par les villages; s'ils conservent encore un siècle les caractères de leur race, ce sera beaucoup. Ils ont trop peu de ressources intellectuelles pour se défendre; il y a des siècles déjà qu'ils ont oublié de prétendre au rang de nation, et il ne leur est pas resté le plus léger souvenir des temps où, dans leur première patrie, ils soutinrent une lutte acharnée pour le défendre. En effet, chez eux rien ne rattache le passé au présent, et les traditions des ancêtres, autant qu'on peut en conclure d'après l'expérience, leur manquent à peu près complétement; pour les caractères même de leur langue, la tradition n'a pu s'établir parmi eux, et le schkipetare n'est pas une langue écrite. Un capitaine bavarois, M. de Xylander, a donné à l'auteur une grammaire de la langue albanaise dont les matériaux ont été puisés, dans la grande disette d'élémens, à une traduction de la Bible publiée à Corfou en 1827. Cette traduction, le premier livre schkipetare qui ait existé, est du reste peu répandue en Grèce, car les Hydriotes, à qui M. Steub s'est adressé pour se procurer des livres en leur langue, n'ont pas pu lui en indiquer un seul, et ne croyaient même pas qu'il fût possible ou vraisemblable que jamais rien d'albanais se vît imprimé.

Quant aux traditions, leur héros national, George Castriota, ne vit plus que dans la mémoire des occidentaux, et les nouveaux héros sortis du sein de la nation Schkipetare, les Tsamados, les Tombasis, les Kriesis, les Botzaris, les Tzavellas et autres, n'ont pas combattu pour la grandeur de leur race; ils n'ont vu et ne voient encore que le nom d'Hellènes. L'impossibilité d'ailleurs de maintenir la nationalité schkipetare en quelque consistance est une chose sur laquelle on semble avoir pris son parti, et c'est sans regret qu'on prévoit la perte d'une distinction qu'on regarde comme sans valeur. Les anciens

archontes d'Hydra ont vécu et mourront Hydriotes ; mais ils acceptent le nom d'Hellènes, sans cependant se faire d'illusion à cet égard. Ce qu'ils ont vu pendant leur vie leur suffit; que leur importe ce qui est arrivé il y a deux mille ans sur le continent à Athènes et à Sparte? mais la jeune génération revendique comme son héritage toute cette glorieuse antiquité, cherche à se modeler sur elle et à faire oublier la tache de sa naissance en l'étudiant avec ardeur.

## HISTOIRE.

**Histoire de 1841, Annuaire historique et politique, par Alfred Villeroy, suivi d'un aperçu sur le mouvement littéraire durant cette année, par O. N. (2e année). — Paris, 1842, chez Paulin, éditeur. Imprimerie de Béthune et Plon. In-12, de VI et 522 p.**

Ceci est le second volume d'une collection d'annuaires commencée l'année dernière par un éditeur dont les publications se distinguent par leur utilité et leur bon goût. Nous voyons avec plaisir se continuer cette collection : de pareilles entreprises, indépendamment de la valeur de chaque volume pris à part, ne valent que par leur ensemble et lorsqu'elles comptent déjà plusieurs années d'existence ; c'est alors qu'elles sont vraiment utiles, en fournissant à l'homme d'étude, au politique, à l'historien, sans peine et sans efforts, tous les renseignemens qu'ils peuvent désirer sur l'histoire contemporaine. L'histoire de chaque jour est peut-être celle qu'on sait le moins; et à quelques années de distance, lorsqu'on veut se rappeler la nature, la suite et l'ordre des faits qui devraient être cependant les mieux connus, l'on ne trouve que trouble et que confusion dans la mémoire même la mieux réglée. Alors, on accepte comme un bienfait des ouvrages tels que celui de MM. Alfred Villeroy et O. N.

Leur second volume, qui comprend l'histoire de 1841, offre un véritable intérêt à cause de l'importance des événemens qui y sont enregistrés. Cependant, ainsi que l'observe l'auteur,

cette année n'a point la physionomie originale et agitée de 1840. Elle a été destinée, au contraire, à calmer les passions que sa sœur aînée avait vues se soulever. La guerre européenne a été rendue impossible par le traité qui ferme le Bosphore aux vaisseaux de toutes les nations, et qui a été pour la France le prétexte de sa rentrée dans ce qu'on est convenu d'appeler en langage politique le *concert européen*. A l'intérieur cependant, on a vu les troubles auxquels a donné lieu la question du recensement et l'attentat du 17 septembre contre la personne du duc d'Aumale ; on dirait que ce féroce illuminisme, qui fait la honte de notre époque, ne veut pas laisser prescrire cet épouvantable droit qu'il s'arroge de troubler et d'effrayer, à des époques périodiques, une société dont les mœurs calmes et douces font un si grand contraste avec cette criminelle folie. L'année 1841 a vu aussi décréter et commencer les fortifications de Paris, ouvrage gigantesque, qui s'élève avec activité au milieu des discussions contradictoires de ceux qui le disent tutélaire ou dangereux pour le pays. M. Villeroy repasse et fait connaître tous les faits importans accomplis sur la surface du globe, et l'insurrection de Diégo Léon en Espagne, et la guerre des Anglais contre la Chine, et l'avénement des torys en Angleterre, etc. Son livre est, en un mot, le *vade-mecum* de l'homme politique, du législateur, du diplomate et de l'historien. L'homme littéraire trouve aussi dans ce volume à se satisfaire, et la même plume qui l'an dernier traçait dans le même ouvrage un tableau du mouvement littéraire en Europe pendant l'année 1840, a suivi avec la même sûreté de coup d'œil et la même impartialité de jugement, dans ce volume, la marche de la production littéraire pendant l'année qui vient de s'écouler. L'habileté critique de l'écrivain qui ne veut encore être connu que sous un pseudonyme qu'il rend célèbre, se retrouve dans le *tableau* littéraire qu'il a joint à l'histoire de 1841. C'est un excellent résumé qui fait connaître en peu de pages ce que l'année dernière a ajouté aux richesses intellectuelles de ses devancières. Nous le remercions pour notre part du rang distingué qu'il a donné à notre publication parmi les productions de l'année.

**Memorie storiche dei Tizzoni conti di Desana e notizia delle loro monete di Costanzo Gazzera.— Torino, Stamperia reale, 1842. In-4° de 246 p.**

Desana est un bourg noble du diocèse de Verceil, placé sur la route de cette ville à Trino. Il fut donné par Arduino, marquis d'Ivrea et roi d'Italie, à son chancelier Cuniberto, prévôt de l'église de Saint-Eusèbe de Verceil, et devint ensuite la propriété de cette dernière commune. En 1317, suivant le témoignage de Piet. Azario (*Chron.* p. 183. *Mediol.* 1771, in-4°), il fut emporté par Ugolino Gonzaga, capitaine au service du marquis de Montferrat et complétement ruiné; il ne se releva qu'en 1411, époque à laquelle il passa dans les mains de la famille des Tizzoni. Lodovico I Tizzone en fut le premier seigneur. Les longs et fidèles services qu'il rendit à Teodoro, marquis de Monferrat, le haut degré d'honneur et la faveur singulière dont il jouissait près de lui, inspirèrent à Tizzone l'ambition de fonder pour sa propre famille un établissement solide et durable; aussi ne négligea-t-il aucune précaution pour arriver à ce but. Il était chancelier du marquis, et quand il eut jeté les yeux sur Desana, qui se trouvait au centre de ses biens, il représenta à ce prince que le bourg alors dévasté et abandonné serait utile au marquisat, si on le rétablissait, en le fortifiant et le repeuplant; que par là on aurait sur les confins du territoire de Verceil un lieu choisi et fort pour défendre l'entrée du marquisat, et assurer la route de Verceil à Casal, pour les transports de denrées, de vivres et toutes les communications du commerce. Il le supplia donc de lui concéder et de lui faire concéder par la commune de Verceil la seigneurie de ce lieu, se chargeant lui-même de pourvoir à tout, une fois autorisé par l'assentiment de son maître et seigneur. Le 14 septembre 1411 le marquis écrivit au conseil général de Verceil pour l'induire à faire à son chancelier, leur concitoyen, Lodovico Tizzone, concession de la propriété entière et absolue du bourg de Desana, ce qui fut accordé sans difficulté. Lodovico fut mis en possession cor-

porelle (*corporalis possessio*) de son nouveau domaine, et acte de notoriété fut dressé du tout.

Devenu ainsi possesseur et restaurateur du bourg, Lodovico ne se crut pas complétement sûr de son acquisition; il craignit d'avoir à redouter plus tard quelque opposition de Milan. Il s'adressa au duc Filippo Maria Anglo, comme au seigneur suprême de Verceil, qui pouvait lui contester son domaine, et grâce aux bons offices et à la recommandation du marquis Teodoro, il obtint un diplôme daté de Pavie, portant confirmation solennelle et entière de la concession, et en outre une charte de sauve-garde par laquelle le duc prenait le nouveau seigneur sous sa protection. Non content de ces assurances, Lodovico Tizzone voulut corroborer encore la donation et faire de sa seigneurie un fief impérial. Il se tourna donc vers l'empereur Sigismond, dont il obtint un autre diplôme daté de Lodi, dans lequel ce prince, non seulement adhérait à la donation de la commune de Verceil, mais la constituait en fief effectif. Après la mort de Teodoro, son bienfaiteur, Lodovico conserva les bonnes grâces du nouveau marquis, Gian Giacopo, dont il obtint encore une ample sauve-garde. Quant aux efforts qu'il fit pour relever Desana, ils sont constatés par l'acte de foi et hommage prêté par les hommes de Desana le 17 octobre 1459 à Francesco Tizzone, petit-fils de Lodovico I. La population avait été augmentée, et même le bourg avait été élevé au rang de commune véritable, avec podestat, conseil-général, immunités, exemptions et franchises. Les libertés de la nouvelle commune prirent une telle extension sous les successeurs de Lodovico I, Antonio son fils, et Francesco son petit-fils, que Lodovico II, fils cadet d'Antonio, fut obligé de recourir au pouvoir impérial pour reconquérir les droits seigneuriaux dont sa famille avait été de plus en plus dépouillée par les empiétemens de la commune de Desana. Ce fut pour lui aussi que Desana fut érigé en comté par l'empereur Maximilien, qui nomma en outre le comte de Desana vicaire impérial. Mais il ne jouit pas long-temps d'avantages rachetés par tant de soins; François Ier, de France, envahis-

sant le Milanais et vainqueur à Marignan, laissa tout le pays en proie aux seigneurs français, et les comtes de Desana furent heureux de sauver leurs propres personnes. Bartolomeo, élu successeur, ne rentra dans son fief que peu de temps avant de mourir. Longtemps il le laissa en proie aux Français, qui l'achetèrent, le vendirent et le dilapidèrent tour à tour. Enfin Caio Cesare, autre fils de Lodovico II, parvint à succéder à son frère, et le comte se vit la proie de trois autres prétendans à sa succession. Après la mort de Gioanni Maria Tizzone, à qui le fief était enfin demeuré, le comte Delfino, son fils, en hérita, le transmit au comte Anton Maria, d'où il passa au comte Carlo Giuseppe, qui ne laissa que trois filles. Avec lui s'éteignit la race des Tizzoni, comtes de Desana, de cette branche qui depuis l'usurpation étrangère et les violens débats des Tizzoni delle Rive avait été rétablie par Delfino, et le fief, définitivement vendu au duc de Savoie Victor Amédée II, fit depuis cette époque partie des domaines de cette principauté.

Dans le cours de ce mémoire historique, dont nous n'avons pas à beaucoup près indiqué le détail, M. Gazzera a donné une grande place aux monnaies et au droit y relatif possédé ou exercé par les propriétaires du fief. Il analyse tout ce qu'il a pu trouver en monumens de ce genre, et dans six planches il en a fait reproduire la physionomie. Du reste, les dessins qu'il publie ne sont pas tous des copies de médailles existantes et que l'auteur a vues. Il y en a beaucoup qui ont été empruntés à des actes et des tarifs anciens ou bien à des ouvrages de numismatique. Quelques-uns aussi ont été communiqués par M. M. Lopez, directeur du musée numismatique de Parme, et transmis du musée impérial de Vienne par l'entremise du savant comte Benedetto Giovanelli, et les soins de M. Bergman, garde de ce musée. M. Friedlander lui a communiqué aussi des planches de ses *Numismata inedita*. Enfin ce qui a été pris sur les monnaies même est dû à la complaisance de M. D. Promis, garde et créateur du cabinet numismatique des monnaies italiennes du roi, ou emprunté au Musée numismatique Lavy, de l'académie de Turin. L'auteur a fait suivre ce mémoire d'un appen-

dice consacré à la reproduction d'un grand nombre de documens originaux, destinés moins à venir à l'appui du récit qu'à fournir des détails importans pour l'histoire politique, civile et littéraire de cette partie de l'Italie occidentale pendant une durée de plus de deux siècles. Ce sont des diplômes, des lettres patentes, des actes d'investiture impériale de Maximilien I à Léopold I; des lettres, des jugemens et sentences des princes et seigneurs italiens, de la même époque, et copiés par l'auteur sur les minutes. On y trouve aussi beaucoup de lettres de l'empereur Maximilien I au comte Lodovico II, et les réponses de ce seigneur, aussi curieuses comme documens privés que comme actes publics. Enfin il y a aussi des lettres de divers illustres lettrés, que la réputation de science et d'érudition du comte Lodovico avait portés à rechercher son amitié.

On conserve à la bibliothèque de l'université de Turin un monument du savoir et de l'amour pour les lettres de ce premier comte de Desana; c'est un gros manuscrit sur parchemin, peut-être autographe, petit in-folio de plus de mille pages, d'une belle et nette écriture du commencement du XVI^e siècle. C'est dans ce cahier que Tizzone notait en étudiant tout ce qu'il rencontrait de profitable : on y voit de longues notes, de petits traités sur les diverses branches des connaissances humaines, sur la mythologie grecque et romaine, sur la géographie, l'histoire, les arts et sur la philosophie surtout de l'école platonicienne. Beaucoup de lettres et d'opuscules de Marsiglio Ficino et de Pic de la Mirandole, les restaurateurs de cette philosophie en Italie, s'y trouvent copiés tout au long. C'est dans ce manuscrit que l'auteur a trouvé la correspondance de ce Tizzone avec l'empereur et différens lettrés. Il y a même des productions originales du comte sur lesquelles l'auteur s'est étendu dans le cours de son récit.

On trouve dans les ouvrages des principaux écrivains italiens des détails peu exacts sur ce sujet; le peu d'importance du fief de Desana en est la cause. Quoi de surprenant qu'on ait confondu les deux Lodovico, et que dans le vaste domaine de faits parcouru par les Muratori, les Carli, les Argelati, les

Zanetti, les Berlini, les inexactitudes sur un point si minime se soient perpétuées? Ce n'est pas sur ces auteurs qu'il faut faire le plus de fonds pour de si faibles détails. Tous, excepté Zanetti, se sont copiés les uns sur les autres; ce dernier fait mention des monnaies de Desana, mais sans dire un mot des comtes Tizzoni, ni de leur privilége monétaire. On retrouve des dessins de monnaie de Desana dans le recueil d'édits de Borelli, dans les *Numismata* de M. J. Friedlander de Berlin, dont nous avons déjà parlé. Le savant Allemand se trompe cependant quand il avance que le duché fut érigé en faveur de Francesco, petit-fils du premier Lodovico, puisqu'il ne le fut qu'en 1510 en faveur du second Lodovico : aucun des comtes légitimes ou illégitimes de Desana ne porta non plus le nom d'Enrico, et il faut rendre au comte Agostino delle Rive la monnaie assignée sur un témoignage douteux à un comte Enrico. M. Gazzera n'accorde pas davantage à M. Friedlander que le vicariat impérial emportât le droit de battre monnaie. Le cardinal de la Marmora avait réuni beaucoup de matériaux qui sont encore inédits, mais dont l'auteur a pu cependant profiter. Le baron G. Vernazza avait préparé aussi un travail, qu'il ne put publier, sur les monnaies de Desana; enfin, il existe un écrit inédit du comte Napione, que M. Friedlander a consulté. Outre ces travaux, dont M. Gazzera a pris connaissance autant qu'il lui était possible, il a pu consulter les archives de la famille, dont il a joint quelques documens à son appendice.

**La Chine et l'Angleterre (troisième partie), ou Histoire de la guerre déclarée à l'empereur de la Chine par la reine d'Angleterre; par M. le marquis de Fortia d'Urban, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Paris, 1842, chez l'auteur. Impr. de Bruneau, in-12 de XXII et 336 p. Prix : 3 fr.**

Lorsque la nouvelle s'est répandue en Europe que les Anglais attaquaient l'Empire chinois, les prédictions n'ont pas

manqué pour annoncer la fin prochaine de cet empire. En effet, d'un côté *six mille hommes* et *trois cent soixante millions* de l'autre, l'issue ne semblait pas douteuse ! Il ne fallait au capitaine Elliot que le temps rigoureusement nécessaire, tout accident de mer déduit, pour parcourir la distance de Londres à Pékin. Des esprits incrédules témoignaient bien quelques doutes, et se permettaient d'observer que l'armée assiégeante était peut-être un peu faible pour une telle besogne ; mais on leur répondit par des bulletins de victoires, où l'exaltation des triomphes anglais se mêlait à la moquerie et au persiflage de la défense et du courage des indigènes. Cependant les incrédules persistèrent ; et parmi eux nous n'en connaissons pas de plus constant que M. le marquis de Fortia. Lorsque tout le monde riait d'une expédition que l'on croyait peu sérieuse, il disait : « C'est chose grave. » Et lorsqu'on répétait qu'une seule campagne finirait tout, il répondait : « La guerre sera longue et acharnée. » Et voilà pourquoi, dans sa prévision, il a écrit sur le titre de ses deux premiers volumes : « Guerre de la Chine terminée ou *suspendue* par un traité provisoire du 20 janvier 1841. »

Dans ce tome troisième, M. le marquis de Fortia a retracé l'histoire exacte et complète de la seconde campagne des Anglais contre l'empire chinois, autant du moins que permet de le faire la pénurie des nouvelles qui nous parviennent de cette contrée lointaine. Ce volume nouveau nous montre la fin de la mission du capitaine Elliot, celle de l'amiral Gordon, et le commencement de celle de M. Pottinger. Les Anglais de Londres, qui, malgré les pompeux bulletins de victoire qui leur sont envoyés de la Chine, voient que leurs affaires ne sont pas plus avancées que le premier jour, se répandent en reproches contre les chefs de l'expédition, et se figurent que c'est leur faute si la Chine n'est pas conquise et ne forme pas déjà une annexe de la Compagnie des Indes. Voilà pourquoi ils donnent chaque jour à leur flotte de l'Inde un chef nouveau. Mais ce non-succès ne tient pas à la faiblesse des marins anglais, dont tout le monde reconnaît, au contraire, le caractère en-

treprenant et courageux. La cause de cette déception, il faut la chercher dans l'ignorance où l'on était du caractère, des ressources et de la résolution des assiégés. Les Anglais ont été tout surpris de voir que les Chinois se battaient, et qu'ils se battaient sinon avec habileté, du moins avec courage et un inconcevable mépris de la mort. Les agresseurs avaient ensuite compté sans le talent vraiment hors ligne de leurs adversaires pour la diplomatie et les négociations. Les Anglais ont trouvé leurs maîtres dans cet art où ils réussissent par des moyens qui ne sont pas toujours très-scrupuleux. Aussi maintenant passent-ils à l'extrême opposé, et, après avoir affiché une confiance aveugle dans leur réussite, commencent-ils à dire qu'ils ne réussiront jamais.

Quelques officiers cependant affirment encore qu'avec un peu plus d'énergie la guerre serait bientôt finie.

On sait, en effet, que dans une séance de la chambre des communes, un commodore connu par son caractère entreprenant, sir Charles Napier, trouvant que la guerre de la Chine était conduite avec trop de mollesse et que l'on dépensait trop de paroles en négociations, s'est écrié : « Moins d'encre, et plus de poudre à canon ! » C'est bien facile à dire ; mais quand on veut comme l'Angleterre arriver à un traité de commerce et d'amitié, il faut voir si les coups de canon en sont de bons préliminaires. D'ailleurs la poudre à canon fait bien de la fumée, et il n'est pas étonnant qu'à travers un pareil nuage, sir Napier et ceux qui conseillent une guerre à outrance contre la Chine n'y voient pas fort clair. M. le marquis de Fortia l'a observé avec grande raison ; et répondant au farouche commodore : « Cette poudre, dit-il, n'a pas été épargné à Canton ni à Emouy. Qu'en est-il résulté ? De nouvelle poudre à envoyer. Les Chinois savaient longtemps avant nous comment la poudre doit être faite : nous tournons cette invention contre eux ; mais ils en apprendront l'usage de nos artilleurs. » En effet, une nation aussi nombreuse, aussi riche, aussi unie, peut supporter bien des défaites partielles sans être entamée sérieusement : chaque échec, qui n'est pas aussi sans pertes et

sans dommage pour les agresseurs, l'instruit, la familiarise avec le péril et l'enhardit. Quand ainsi les *vainqueurs* seront épuisés et les *vaincus* aguerris, est-il bien difficile de prévoir ce qui arrivera, et les Anglais n'auront-ils pas à regretter d'avoir laissé la poudre à canon leur monter à la tête et leur faire perdre toute sagesse et tout sang-froid?

## ANTIQUITÉS.

**Interpretatio (1) Obeliscorum Urbis ad Gregorium XVI Pontificem maximum digesta per Aloisium Mariam Ungarellium sodalem Barnabitam. — Romæ, M.DCCC.XLII. Ex Typographia reverendæ Cameræ apostolicæ. Superiorum permissu. 1 vol. in-fol. de 15 pag. de préliminaires, 191 de texte, XXI de tables à la fin, et 8 très-grandes planches gravées en taille-douce.**

Le bel ouvrage dont on vient de lire le titre est parvenu à Paris et y a été connu par l'effet de l'obligeance de M. le chevalier Drach, au moment même où paraissait le cahier de la *Revue de bibliographie analytique* pour le mois de juin, dans lequel se trouve insérée mon analyse des deux *Grammaires coptes*, publiées depuis peu en Italie, et considérées dans leurs rapports, prochains ou éloignés, avec le manuscrit d'une grammaire semblable, composée par feu Champollion le jeune. Contre toute attente, l'ouvrage sur les obélisques de Rome me fournit un court supplément à mon analyse déjà publiée, et à vrai dire un témoignage inespéré en faveur de mes affirmations au sujet des *Elementa linguæ copticæ*, imprimés à Rome sous le nom de M. Rosellini, et qui ne sont qu'une copie de la grammaire copte manuscrite de mon frère. C'est le savant éditeur même de ces *Elementa*, M. Ungarelli, qui me gratifie de cette publique confirmation de mes paroles, lorsque dans sa *préface* de l'Interprétation des obélisques, page VIII, note 1re, rappelant les soins qu'il a donnés à la publication des *Elementa* que M. Rosellini s'attribue, M. Un-

(1) Cette notice est de M. Champollion-Figeac.

garelli ajoute en toutes lettres, au sujet de cette grammaire qu'il a traduite en latin, ces mots sans équivoques : *Erat autem illa (grammatica) quæ manu scripta circumferebatur gallice olim à Champolliono concinnata.*—A la bonne heure ! Disons toutefois que cet aveu, fait en 1842, eût été plus utile à M. Rosellini lui-même s'il datait de 1837; qu'il aurait singulièrement modifié l'histoire dont M. Ungarelli s'est fait trop facilement l'éditeur; enfin que l'analyse que je complète aujourd'hui par cette déclaration ne fût jamais devenue pour moi un impérieux devoir.

Toutefois, et je le dis avec un sincère regret, ce même devoir semble renaître pour moi, avec l'apparition de la plupart des publications égyptiennes qui sont faites hors de France, en Italie particulièrement. Cette circonstance m'oblige donc à dire que l'on croit trop, chez les étrangers, à la dispersion des papiers de Champollion le jeune, et qu'on y ignore trop encore quel pieux et tendre respect sa famille et ses amis conservent pour tout ce qui vient de lui, comme pour sa mémoire. Bien des travaux manuscrits de Champollion le jeune sont égarés sans doute; mais je ne les crois point perdus pour cela : j'en donnerai un jour la liste. Qu'il me soit permis, en attendant, de les signaler au monde savant quand je les retrouve dans les mains de personnes peu portées à en déclarer la possession ou l'usage qu'elles en peuvent faire. Un homme infatigable aux plus rudes labeurs littéraires, comme le fut mon frère, en a semé partout les fruits; l'Italie, l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre, les États-Unis d'Amérique en ont reçu quelques portions de son inépuisable facilité; ses lettres ont été presque partout publiées, déposées dans des ouvrages importans pour la science; son concours à quelques-uns de ces ouvrages a été équitablement et sincèrement rappelé : il me semble qu'il n'en est pas tout à fait ainsi dans le nouvel ouvrage sur les obélisques de Rome. J'exposerai donc franchement mes doutes dans un intérêt que rien au monde ne peut primer dans mon esprit ni dans mon cœur : je supplie mes lecteurs d'être les juges de mes réserves.

Après avoir, dès l'ouverture de sa préface, adressé le plus juste tribut d'éloges à feu George Zoëga, pour son incomparable ouvrage *De origine et usu obeliscorum*, M. Ungarelli, l'auteur de la publication qui est le sujet de cette notice, expose que Champollion le jeune, mû par ses sentimens religieux plutôt que par le désir d'étudier les monumens égyptiens, se rendit à Rome en l'année 1825, année de jubilé, sous le pontificat de Léon XII. « En ce même temps, ajoute » M. Ungarelli, dominaient à Rome, par leur esprit et par leur » science, Angelo Mai, Dominique Testa, Charles Fea, le » comte de Funchal, ambassadeur de Portugal près du Saint-» Siége, William Gell et plusieurs autres personnes recom-» mandables par leur érudition ou par leur amour pour les » lettres et les beaux-arts. Ces personnages ne pensèrent point » qu'ils dussent faire peu de cas ou se rire (*aspernari aut ri-» sui habere*) d'un homme arrivant de France, qui, avec des » lumières nouvelles et une doctrine inusitée, déclarait inter-» préter l'antique écriture des Égyptiens, encore inconnue ; ils » préférèrent, remplis d'admiration pour une telle nouveauté, » accueillir poliment l'étranger et apprendre de sa bouche les » principes d'une science jusque là ignorée : c'eût été se mon-» trer impoli ou arrogant que de ne pas accorder à un étran-» ger qui apportait des notions neuves et utiles la même con-» fiance, la même faveur qu'à un Italien. »

J'ai ignoré jusqu'ici ces curieuses circonstances du premier séjour de mon frère à Rome ; je ne me permets de doute sur aucune, quoiqu'elles soient singulières, et convaincu comme je le suis que M. Ungarelli parle d'après des relations dignes de foi, car je ne crois pas qu'il ait jamais vu mon frère, ce Français qui, selon lui, fit un si pittoresque effet sur l'esprit de personnes de la plus haute distinction, et dont, il est vrai, il n'a cessé de recevoir les plus honorables marques d'attachement et d'admiration.

Ils le reçurent parmi eux, continue M. Ungarelli, et le premier fruit de cette réunion fut le *Catalogue des papyrus égyptiens de la bibliothèque du Vatican*, rédigé en français

par Champollion, mis en italien, annoté et commenté par monseigneur Mai, et publié en 1825, in-4°, avec planches.

« Presque à la même époque, dit encore la préface latine, » le comte de Funchal engageait Champollion à publier une » description des obélisques de Rome, dont celui-ci avait fait les » dessins ; le savant français le promit si l'on consentait à faire » graver de nouveau ces monumens. Le comte ne négligea » rien pour arriver à cette fin; il obtint un ordre de Sa Sainteté » Léon XII pour l'exécution de ce projet. » (Et à cette occasion M. Ungarelli cite des extraits de deux lettres de Champollion le jeune, l'une de Turin à la date du 11 mai 1826, et l'autre de Livourne, 21 septembre de la même année.)

« Sur ces entrefaites, Champollion était rentré en France, » retourné ensuite à Turin, de là à Livourne pour prendre » possession de la collection égyptienne dont l'acquisition » venait d'être faite par l'ordre du roi Charles X, et enfin il » reparut à Rome, en compagnie de M. Rosellini, au commen» cement de l'été de 1826. Il visita ensuite Naples, et Béné» vent, où il étudia et dessina *les deux* obélisques. Dès le mois » d'août, laissant et recommandant aux soins de ses amis *le* » *dessin* des obélisques, il repartit pour Livourne et de là » pour Paris, où il se trouvait au commencement de l'an» née 1827. En attendant on gravait les obélisques sur cuivre, » et dès le mois de mai des épreuves furent adressées à Cham» pollion à Paris. On avait fait diligence, car les artistes avaient » en une seule année comparé les dessins avec les originaux » et gravé les planches ; plût à Dieu qu'ils l'eussent fait très» soigneusement ! Sur ces épreuves Champollion fit les cor» rections d'après ses dessins, ajouta un chiffre à chaque » groupe d'hiéroglyphes (pour les raccorder avec leur traduc» tion) et les renvoya de suite en cet état à M. Fea, qui cepen» dant ne les reçut qu'au mois de février 1828 : le paquet avait » été oublié dans un cabinet du ministère des affaires étrangères » de France. (Ce fut le duc de Blacas, le noble promoteur des » études égyptiennes en France, qui l'y retrouva, à son grand » regret. ) Champollion attendait une nouvelle épreuve, afin,

» disait-il, de mettre la dernière main au texte explicatif qu'il » composait; mais en réalité (affirme M. Ungarelli) il ne » l'avait point commencé, ainsi qu'en convenaient très-positi- » vement ses amis habitués chez lui à Paris. Et quand il écri- » vait l'année précédente, au mois de mai 1827, à Dominique » Testa qu'il s'occupait alors de l'interprétation des obélisques, » quand il le répétait au chevalier Gell, dans le mois de » septembre suivant, il faut juger de ces assertions d'après le » caractère de l'homme, qui avait l'habitude de dire souvent, » de répéter qu'il exécutait ce qui n'était encore que ruminé en » projet dans son esprit. Ceci est connu de tous ceux qui l'ont » fréquenté.

» Il attendait les nouvelles feuilles de Rome, et quatre mois » après il faisait les préparatifs de son voyage en Égypte. Ces » épreuves fussent-elles arrivées, il n'aurait pas pu donner » l'interprétation des inscriptions hiéroglyphiques, car il n'a- » vait pas alors vu les monumens de l'Égypte, ni terminé son » incomparable *Grammaire égyptienne*. Il savait bien dès 1826 » que cette interprétation était au-dessus de ses forces, et il » avait décidé de s'occuper *auparavant* des notices relatives aux » rois dont les noms se lisent sur les obélisques, de leur épo- » que, du lieu et des causes de l'érection de ces monumens. » Le texte même des inscriptions ne devait être étudié que » *plus tard*. Il s'en serait occupé avec le plus grand succès à son » retour d'Égypte en 1830; mais le pape Léon XII avait cessé » de vivre; des troubles éclatèrent dans la patrie de Champol- » lion, et il s'en montra inquiet à un point incroyable. D'autres » travaux le détournaient des obélisques, mais ils n'étaient pas » oubliés à Rome; les sept planches ayant été terminées, des » exemplaires allaient en être envoyés à Paris par Karlo » Fea, quand la nouvelle de la mort du savant français » parvint à Rome. Les cuivres furent déposés dans la chalco- » graphie camérale, jusqu'au moment où, en janvier 1835, » arriva à Rome le chevalier Rosellini, qui lui seul pouvait non » seulement relever la science hiéroglyphique déchue par la » mort de Champollion, mais encore l'élever bien au delà

» ce que nous le félicitons aujourd'hui d'avoir fait. M. Féa
» pria M. Rosellini de ne pas refuser de reprendre le travail
» des obélisques; mais il en était détourné par un autre grand
» ouvrage. Reconnaissant toutefois l'importance de celui-ci, et
» fait comme il l'est, de manière à ne pouvoir rien refuser à
» ses amis, M. Rosellini s'engagea à fournir quelque chose,
» mais non pas à traiter l'ouvrage entier. Il me dit donc :
» (c'est toujours M. Ungarelli qui parle) Ce sera votre affaire
» d'expliquer les obélisques; moi, je vous fournirai quelques
» notes pour les passages les plus importans. Je ne me croyais
» pas capable d'une telle charge... M. Rosellini allait partir...
» le cardinal Lambruschini intervint; il leva toutes les hési-
» tations, et il fut convenu qu'on ferait immédiatement un
» nouvel examen des épreuves des gravures sur les obélisques
» mêmes, ce qui fut exécuté. »

M. Ungarelli se trouva ensuite absent de Rome pendant deux années; M. Rosellini lui envoya des notes nombreuses relatives aux obélisques Flaminien et de Saint-Jean de Latran, notes très-utiles, dit toujours la préface que j'abrége ici, non-seulement pour l'interprétation en copte, mais aussi pour les commentaires philologiques et archéologiques. M. Ungarelli ne s'en servit cependant pas de suite; il s'adonnait alors, en 1837, à la publication de la grammaire copte, composée en français par Champollion le jeune, mise en italien par M. Rosellini, à l'usage de ses auditeurs de Pise, et en latin par M. Ungarelli, pour l'avantage de la science.

Revenant enfin aux obélisques, M. Ungarelli s'en occupa sans aucune distraction, et l'ouvrage que nous annonçons en fut le fruit bien digne d'approbation. L'auteur, comme on le voit, en expose l'histoire dans la *préface* que nous venons de traduire en partie et d'extraire pour ce qui n'en est pas traduit, et c'est de cette histoire que M. Ungarelli conclut, relativement à son bel ouvrage, qu'on doit les premiers remercîmens à Champollion qui l'a conseillé, *tanquam suasori*, mais bien plus ensuite à M. Rosellini, sans lequel l'ouvrage ne mériterait aucun suffrage; car non seulement M. Rosellini a fourni

de nombreuses notes de sa composition, mais encore c'est de ses propres manuscrits, qu'il a envoyés à Rome, que M. Ungarelli a *tiré l'explication textuelle des deux obélisques flaminien et de Saint-Jean de Latran*. La traduction des autres obélisques, ceux de *Bénévent* compris, est l'ouvrage du savant Barnabite. Enfin, il annonce qu'il est redevable à la municipalité de cette dernière ville des copies de ces monumens, *très-soigneusement exécutées d'après les pierres mêmes* : *istorum ectypa decerpta accuratissime ex saxis ipsis, beneficio Ordinum Beneventanorum atque Urbinatium accepi, quapropter maximas utrisque gratias ago*. Il s'excuse ensuite au sujet des lacunes qu'on remarquera dans ses interprétations, et il entre aussitôt après en matière par le grand obélisque qui orne la place de Saint-Jean de Latran. — Ici finit la préface.

Si je me suis appliqué à reproduire fidèlement et sans omission toute la relation qu'on vient de lire, c'est que je dois en contester les principaux énoncés : tout est exact dans ce que M. Ungarelli raconte depuis qu'il a été appelé à prendre part à l'ouvrage qu'il vient de terminer, c'est-à-dire depuis l'année 1835 ; mais l'entreprise remonte à dix ans en arrière ; de 1825 à 1832 Champollion le jeune a été le centre, le promoteur actif de tout ce qui s'est fait à Rome pour arriver à la nouvelle publication des obélisques de cette ville et de ceux de Bénévent ; et sur ce qui s'est passé pendant ces dix années M. Ungarelli a été complètement mal informé, à dessein induit en erreur. Il y a plus, il est aussi, dans cette nouvelle préface, l'éditeur de mensonges intéressés, et il faut le dire, de misérables et vaniteuses calomnies. Les documens et les dates vont la prouver : qu'on me pardonne cette nouvelle contention que je porte avec confiance devant le tribunal de l'opinion publique ; légitime défenseur du restaurateur de l'Egypte, je combattrai jusqu'à mon dernier jour les nouvelles invasions de pasteurs.

La plus ancienne des lettres de mon frère, relatives aux obélisques, citées par M. Ungarelli, est datée du 11 mars 1826 ;

mais le 3 mai 1825, dix mois plus tôt, mon frère m'écrivait de Rome ce qui suit :

« Mon projet est d'emporter des copies exactes, et faites » devant les originaux mêmes, de tous les obélisques. J'ai déjà » exécuté ceux du Panthéon, de la Minerva, de Saint-Jean de » Latran, le père à tous et le plus ancien de l'espèce ; il est du » roi Mœris-Thoutmosis avec des additions latérales de son » fils Thoutmosis IV. Ceux du Panthéon et de la Minerva » appartiennent l'un au règne de Rhamsès le Grand, l'autre à » celui de Psammétichus II. Mon travail sur l'obélisque fla- » minien est déjà commencé, et l'on me dit que le duc » Torlonia, en faisant fouiller dans le cirque de Caracalla, » vient de découvrir la portion inférieure d'un obélisque » qu'on croit être un fragment de celui de la place Navone, » qui est bien du règne de Domitien, comme je l'ai imprimé » dans mon *Précis*. Peut-être que ce fragment donnera le nom » du préfet d'Egypte qui le fit exécuter. »

Le 22 mai 1825, il ajoutait, dans une lettre de cette date :

« J'ai à très-peu près terminé mon travail sur les obé- » lisques : j'en emporte des copies exactes ; il est incroyable » à quel point Kicher les avait estropiés, et principalement le » plus beau et le plus ancien de tous, celui de Saint-Jean de » Latran. Quant aux fragmens nouvellement découverts, c'est » fort peu de chose, des têtes de caractères seulement. »

L'année suivante, 1826, Champollion le jeune était à Rome au commencement de l'été ; alors l'affaire des obélisques se traitait activement, mais avec le concours du savant français, et non pas durant son voyage en France, comme on peut l'induire de la relation de M. Ungarelli. Je lis encore ce qui suit dans la lettre de mon frère en date du 29 juillet :

« M. le comte de Funchal a réussi à faire marcher un » projet que j'avais proposé durant mon dernier voyage ici, » celui de décider le gouvernement pontifical à faire dessiner » et graver exactement les inscriptions hiéroglyphiques des » obélisques de Rome ; on a trouvé un dessinateur passable, et » ma principale occupation depuis mon arrivée a été de véri-

» fier et corriger sur les originaux les dessins déjà exécutés » des obélisques de la place du Peuple et de Saint-Jean de » Latran. Ce sont les deux plus importans; le dessin des » autres suivra, et je les corrigerai à mesure. On entend que je » fasse un texte sur la partie égyptienne de ces beaux monumens; » mais j'insiste pour que l'illustre abbé Féa, président des an- » tiquités, fasse lui-même l'histoire romaine des obélisques. On » présentera ces jours-ci le travail à l'approbation de monsi- » gnor trésorier, et aussitôt que la chose sera faite et signée je » te le manderai comme une bonne nouvelle archéologique. »

Le 10 août suivant il ajoutait : « J'ai corrigé les dessins » qu'on avait déjà exécutés du plus grand d'entre les obé- » lisques de Rome; on s'occupe maintenant à le mettre au » net, et on me soumettra une première épreuve des planches » avant d'aller plus loin. »

Et le 20 du même mois d'août 1826, étant à Naples : « J'ai » laissé à Rome, en pleine activité, le dessinateur et le graveur » des obélisques. On ne tirera rien que sur les épreuves que » j'aurai revues. J'ai promis de faire un texte pour cette » publication. Je suis bien aise que ces beaux monumens » paraissent enfin fidèlement reproduits et avec mon attache. » J'y joindrai l'*obélisque* de Bénévent, et comme il n'en existe » qu'une mauvaise gravure de six pouces, je vais faire exprès » le voyage pour le dessiner moi-même. J'aurai des ordres du » légat, déjà demandés par M. le duc de Blacas. »

De retour à Paris à la fin de l'année 1826, Champollion y attendait très-patiemment des nouvelles du travail sur les obélisques, travail laissé sous la direction et recommandé à l'actif intérêt de la *colonie Egyptienne* de Rome, réunion des personnes les plus empressées de seconder ce grand projet, et composée de MM. Angelo Mai, Dominique Testa, le marquis Melchiorri, Carlo Fea, William Gell, du comte de Funchal et du comte Kossakowsky, précisément les mêmes, le troisième et le dernier exceptés, que nomme M. Ungarelli au sujet de l'accueil fait à Rome à l'hiérogrammate français : rencontre bien singulière de cinq noms propres d'origines si

diverses, si cette rencontre n'est pas un souvenir déplacé de sa date.

Le 5 mai 1827 le comte de Funchal envoyait à mon frère la première gravure des planches des obélisques, avec la lettre suivante :

« Puisqu'il a bien fallu, malgré mon incapacité relative, me » charger de faire aller votre entreprise de la copie des obé- » lisques, j'ai la satisfaction de vous informer que je viens de » remettre à la mission (légation) de France un rouleau à » votre adresse, contenant les premières gravures des dessins » faits et gravés par Gio. Batt. Mariani. Il y a deux exemplaires » de chaque dessin (planche), afin qu'en renvoyant l'un vous » gardiez l'autre... J'ai désiré et fait ce que j'ai pu afin que » votre travail fût le moindre possible. J'ai convoqué à cet » effet tous les amateurs plusieurs fois, en présence de » M. Mariani, afin qu'il entendît les observations et corrigeât » les erreurs. Vous trouverez ci-joint un extrait des séances » de la *colonie Egyptienne*, excepté celle de Sir W. Gell, qui » est revenu dernièrement de Naples, et qui a noté avec le » crayon, sur les épreuves, les omissions ou fautes qu'il » croyait trouver (1). »

Les extraits des séances de la *colonie Egyptienne de Rome* sont en effet joints à cette lettre ; on y lit en détail les résultats des soigneuses vérifications faites par ses doctes membres, notamment par MM. Kossakowsky et Melchiorri, les seuls que M. Ungarelli ne nomme point. Les dates de ces extraits remontent aux mois de janvier, février et avril 1827. On y lit aussi, séance du mois de janvier, « qu'on demandera à M. Champollion l'envoi des copies faites par lui à Bénévent des obélisques qui s'y trouvent. » Et ce dernier renseignement prendra une place éminente dans ce qui nous reste à exposer.

(1) M. Ungarelli (Præf. pag. x, note 1) parle évidemment de ces corrections, faites au crayon sur une épreuve par sir W. Gell; mais il leur donne la date de février 1828, tandis que la lettre du comte de Funchal, du 5 mai 1827, les porte évidemment au mois de février 1827.

Le 2 septembre 1827 Champollion renvoya à Rome, adressé à l'abbé Fea, un exemplaire de ces premières gravures, chargées de nombreuses corrections, rapportées aussi sur les gravures qu'il retint. Mais il ne s'en occupa plus : la création et l'arrangement, par ses soins, du musée égyptien du Louvre, ses ouvrages, son voyage et sa fin disent assez pourquoi.

Nous venons de rétablir les faits dans leur ensemble et toute leur véracité, et notre exposé nous semble prouver que M. Ungarelli les a mal connus, ou du moins ne les a rapportés qu'avec quelque parcimonie; et si elle était réfléchie, sa résolution mériterait un autre nom. Il est, dans tous les cas, vivement à regretter qu'il ne se soit pas également montré avare de malveillantes insinuations et d'accusations mensongères; s'il s'était résolu à cette réserve que tout au monde lui commandait, je ne serais pas contraint de l'interpeller aujourd'hui à la face de l'Europe savante, au nom du caractère et de la mémoire de mon frère, simultanément outragés par ses imprudentes paroles.

Vous dites, monsieur Ungarelli, que lorsque Champollion affirmait, en 1827, qu'il s'occupait de l'interprétation des obélisques, il n'en faut rien croire, et qu'on doit juger de cette assertion d'après le caractère de l'homme, *hoc ex hominis ingenio metiri oportet*, qui avait l'habitude de répéter, d'affirmer qu'il travaillait réellement à une chose qu'il ruminait encore dans son esprit comme un projet, *consuesset enim ideas in præsentia facere destinare quod in animo volverat faciendum*.

Champollion le jeune se vantait de ce qu'il n'avait point fait! Mais s'est-il donc jamais enorgueilli de ce qu'il avait fait? Est-il homme au monde qui ait laissé, manuscrits, plus d'ouvrages dont il n'avait jamais parlé? Je n'ai point à défendre son caractère : on voit bien que M. Ungarelli ne l'a jamais connu; et il aura sans doute regret et repentir d'avoir prêté sa plume et son nom à de si viles accusations contre l'homme qu'elles peuvent le moins atteindre. Mais que M. Ungarelli en déclare publiquement l'auteur : s'il ne nomme pas ceux qui

l'ont si méchamment trompé, il demeurera volontairement responsable de ces hideuses calomnies.

Vous dites aussi que mon frère en imposait quand il annonçait son travail d'interprétation des obélisques?

MAIS CE TRAVAIL EXISTE TOUT ENTIER MANUSCRIT DE SA MAIN. Il traite des obélisques de Saint-Jean de Latran, de la Minerva, du Panthéon ou Mahutœus, Flaminien, Barberini, Pamphile, Campensis ou de monte Citorio et de Bénévent, c'est-à-dire de tous les obélisques qui composent votre ouvrage.

Un cahier particulier est donné à chacun de ces monuments; leurs inscriptions y sont copiées en lignes courantes horizontales, chaque colonne est transcrite sur une feuille à part, les groupes de signes hiéroglyphiques sont séparés, et leur lecture copte presque pour tous, avec la traduction française pour tous aussi, y est ensuite inscrite interlinéairement. Pour l'obélisque Pamphile seul, ce travail n'est pas complet; une face entière reste à traduire; et l'ensemble du manuscrit, qui porte de nombreuses corrections faites à diverses époques, n'a pas moins de cinquante-deux pages in-folio, non compris des notes et des dessins.

Il n'était pas en état, dites-vous encore, quand il écrivait en 1827, de s'occuper d'un pareil travail avec succès, et il savait lui-même que cette interprétation était au-dessus de ses forces :

Mais son interprétation manuscrite date probablement de cette année-là; il y a des dates de 1825 et des années suivantes; et pour ne pas prolonger cet exposé, je me hâte de vous affirmer que ces interprétations sont excellentes, que *vous les avez trouvées telles, car vous les avez vous-même textuellement et mot à mot adoptées pour la plupart, et imprimées dans votre ouvrage.*

Pour vous en convaincre, lisez dans votre propre volume l'interprétation de deux faces de l'obélisque de Saint-Jean de Latran, et de deux faces de l'obélisque Flaminien, en regard de l'interprétation française de ces mêmes faces, que je tire du manuscrit de Champollion le jeune, et dites-moi s'il y a

entre ces deux interprétations *un signe, un mot de différence :* le lecteur fera aussi cette curieuse comparaison dans le seul intérêt de la vérité.

## OBÉLISQUE DE SAINT-JEAN DE LATRAN, *face méridionale, colonne de droite.*

**TEXTES DE CHAMPOLLION.**

Le fils du soleil Thoutmosis, chef des chefs, a fait ériger lui (l'obélisque) dans Oph (Thèbes, la ville d'Ammon), l'a fait resplendir d'or pur; lequel a illustré par ses bienfaits la région de pûreté et de justice, vainqueur par le nom de son père, le dieu bienfaisant soleil stabiliteur du monde; a fait cela le roi seigneur du monde, soleil stabiliteur des mondes, serviteur du soleil pour toujours, afin de mettre en évidence (de rendre éclatant) le nom de son père et stable dans la demeure d'Ammon, etc. (Diospolis, Thèbes). L'a fait le fils du soleil Thoutmosis, chef des chefs, vivificateur. (Page 6 des manuscrits de *Champollion.*)

**TEXTES DE M. ROSELLINI,** Communiqués à M. Ungarelli.

Filius solis Thutmes, dominator dominantium, erexit in sede Ammonis, splendentem fecit auro purissimo, inlustravit et benefactis suis terram puritatis et justitiæ, (ita) victoriis partis in nomine avi divi boni solis mundum stabilientis. Opus regis domini utriusque mundi, sol terrarum munimen solis amicus ferre prætulit dilecti solis-titulum ut perenne faceret nomen avi, Diospoleos. Fecit solis filius Thutmes, dominator dominantium, vitæ largitor. (*Ungarelli*, page 34.)

## MÊME OBÉLISQUE, *face septentrionale, colonne de gauche.*

Le roi ami des dieux mondains et des autres dieux, bienfaisant et approuvé par le soleil dieu dans sa bari (barque), a honoré Atmù dieu dans... de sa bari. Le seigneur du monde, soleil stabiliteur des mondes, celui qui a fondé la région de pureté et de justice pour toujours, et a fait ses dons (ses édifices) dans la religion de Oph (d'Ammon), aux autres dieux de Thèbes, en outre de ce qu'il a fait à

Rex dilectus deorum τῶν εγκοσμίων et aliorum deorum, bonus, electus a sole in... baridis, glorificans Atmù dum circumfertur baridis Dominus utriusque mundi, sol terrarum munimen ædificare fecit regionem puritatis et justitiæ in ævum, fecit monumenta in sedibus Ammonis ceteris diis Diospoleos, præter facta ipsi filius Atmù illius germinis, natus in throno patris Thutmes dominans dominatorum,

lui, le fils d'Atmù et de son germe, engendré sur le trône de son père Thoutmès, chef des chefs, chéri d'Ammon, etc. (*Champollion*, Mss., page 9.)

Ammon-ra dilectus. (*Ungarelli*, page 45.)

OBÉLISQUE FLAMINIEN, *face occidentale, colonne de droite.*

L'Aroëris fort, par Atmù aimé, le soleil générateur des dieux, a soumis le monde le roi soleil gardien de la vérité approuvé par le soleil, le fils du soleil, l'ami d'Ammon Rhamsès, Horus resplendissant, gardien des années, grand par ses victoires, le seigneur du monde soleil gardien de la vérité, approuvé par le soleil, le fils du soleil, l'ami d'Ammon Rhamsès, fils de Thoré, pour toujours. (*Champollion*, Mss., p. 14.)

Haroeris prævalidus, filius Atmù, sol diis satus, mundos in potestatem suam redegit rex sol custos veritatis, electus à sole, filius solis, Ammonis amicus Rhamsès, Horus splendens, custos annorum, clarus victoriis, dominus mundi, sol custos veritatis, electus à sole, filius solis, Ammonis amicus Ramsès, filius Tore, immortalis. (*Ungarelli*, page 81.)

MÊME OBÉLISQUE, *face méridionale, colonne de droite.*

L'Aroëris fort, enfant de Phtah-Sokaris seigneur de la région supérieure et de la région inférieure, gouvernant l'Egypte, châtiant les contrées, le roi soleil gardien de la vérité, approuvé par le soleil, le fils du soleil, l'ami d'Ammon Rhamsès. Sont répandues les joies dans la région inférieure (de Poné) depuis ses attributions royales (son arrivée au trône), du seigneur des mondes (ou des deux mondes, ou des deux parties de l'Egypte, la haute et la basse), soleil gardien de la vérité approuvé par le soleil, le fils du soleil, l'ami d'Ammon Rhamsès, vivificateur, pour toujours. (*Champollion*, Mss., page 18.)

Haroeris strenuus, filius Phtah-Sokaris dominus Ægypti superioris et inferioris, constituens Ægyptum, castigans terras alienigenarum, rex sol custos veritatis electus à sole, solis filius, amicus Ammonis Ramsès. Lætantes fuerunt in terra Pone sub regia ipsius potestate, domini utriusque partis Ægypti, solis custodis veritatis delecti à sole, filii solis, amici Ammonis Ramsès, vitæ largitatoris. (*Ungarelli*, page 91.)

Et pour cette dernière colonne, le texte copte n'est pas moins identique dans l'imprimé de Rome avec le manuscrit français. Tous ces textes imprimés sont évidemment copiés du manuscrit de Champollion ; et afin de faire justice à qui elle est due, nous devons rappeler ici que M. Ungarelli déclare, page 8, qu'il est redevable de ces textes à M. Rosellini, qui les lui a envoyés manuscrits. Nous n'avons rien à ajouter à cette déclaration ; M. Ungarelli comprendra peut-être aujourd'hui pourquoi on l'a fait si vivement insister sur l'accusation irréfléchie qu'il dirige contre Champollion au sujet de son travail d'interprétation des obélisques : malheureusement pour ses assertions, malheureusemont pour ses savans collaborateurs, promoteurs et maîtres, les manuscrits de Champollion subsistent sans aucune lacune. Le public équitable rendra à chacun ce qui lui appartient.

Je revendique aussi pour mon frère la partie la plus importante du travail sur les obélisques de Bénévent.

Il y avait dans cette ville *un* obélisque égyptien, composé de plusieurs fragmens rassemblés sans intelligence. Cet obélisque avait été gravé plusieurs fois; mais pour en avoir un dessin satisfaisant mon frère se rendit sur les lieux afin de l'exécuter lui-même. Voici le résultat de son excursion, tel qu'il est consigné dans la lettre qu'il m'écrivit de Naples le 5 septembre 1826.

« Je viens d'enrichir mon portefeuille hiéroglyphique d'une » copie exacte de l'obélisque de Bénévent. J'en ai fait le » voyage avec le chevalier Gell ; j'ai dessiné moi-même l'o- » bélisque sur les lieux et vérifié ce que je soupponnais, même » d'après la mauvaise gravure de Zoëga, c'est-à-dire que l'o- » bélisque existant était fait des morceaux de deux obélisques. » J'ai été assez heureux pour trouver dans la cour de l'ar- » chevêché deux autres grands fragmens d'obélisques, et le » bonheur veut aussi qu'en combinant ces fragmens avec ceux » qui composent l'obélisque actuel, j'en aie recomposé sans » le moindre doute l'un des obélisques anciens à très-peu près » tout entier, et plus des deux tiers de l'autre. Parti pour

» aller chercher un obélisque, je revions avec deux. Les in-
» scriptions portent qu'ils ont été élevés pour le salut de l'em-
» pereur Domitien, et placés devant le temple de la déesse
» Isis, grande dame de Bénévent, par Lucilius Rufus, ce même
» préfet d'Égypte dont il existe des inscriptions grecques. »

Ces faits n'ont pas été rappelés par M. Ungarelli, qui trouve suffisant d'annoncer dans une note que ces *deux* obélisques avaient été d'abord brisés en morceaux et ensuite mal rapprochés; qu'il n'en indiquera point les faces par l'orientation, mais bien chaque fragment par des chiffres, tels qu'ils sont réunis sur la planche v^e, *d'après les dessins de Champollion* (*page* 155, *note* 1).

J'ai en effet sous les yeux 1° les dessins de chaque fragment isolé, exécuté par mon frère à Bénévent; 2° la restauration des deux obélisques antiques par l'insertion du dessin de chaque fragment à sa véritable place; 3° l'ensemble de chacun des deux obélisques restaurés, le dessin de chacune de leurs quatre faces, les marges portant des nombres qui indiquent la séparation des groupes à interpréter, et l'indication de la place où se trouve chaque fragment, soit dans l'obélisque debout, soit dans la cour de l'archevêché.

Tous ces matériaux sont intitulés *planche* v^e. Ils composent en effet la planche v^e de l'ouvrage de M. Ungarelli, et cette planche n'est qu'un *calque* exact des deux dessins de Champollion; on n'a supprimé que les indications de localités, qui étaient aussi écrites à la marge. La restitution des deux obélisques de Bénévent est donc aussi un ouvrage complet dont il faut rendre entièrement l'honneur au savant français qui a, le premier, reconnu et reconstitué les deux obélisques de Bénévent.

C'est ce qui fait qu'on ne voit pas dès lors comment la municipalité de Bénévent, *Ordo Beneventanorum*, peut trouver place dans la relation de M. Ungarelli, comment elle a pu lui adresser des copies très-exactes des deux obélisques, soigneusement exécutées d'après les pierres mêmes, *istorum ectypa decerpta accuratissime e saxis ipsis, beneficio Ordinis*

*Beneventanorum accepi, quapropter maximas illi gratias ago;* pourquoi il lui est si obligé, à moins que le corps municipal de Bénévent ne soit composé de savans archéologues, capables de reconstruire deux obélisques avec les débris épars qu'ils possédaient dans leur commune. M. Ungarelli, en écrivant ces paroles de sa préface, avait oublié qu'il avait déclaré, ce semble, dans le corps de l'ouvrage, page 155, note 1re, qu'il publiait les deux obélisques d'après les dessins de Champollion, *fragmenta delineata curante Champollion :* toujours est-il que les planches publiées sont en effet un *calque parfait* des dessins que j'ai sous les yeux. A quoi bon les copies de Bénévent ?

Remarquons en passant une singulière méprise de M. Ungarelli. En donnant la traduction des quatre inscriptions hiéroglyphiques de l'obélisque B de Bénévent, après la première il arrive à la deuxième ; il en prend la fin pour le texte de la troisième, intitule cette fin *facies tertia*, passe ensuite à la quatrième, et il oublie ainsi la troisième toute entière.

Je ne me proposerai pas, à cette occasion, de relever ici quelques-unes des inadvertances qui se rencontrent, malgré la science profonde du père Barnabite et le concours de ses collaborateurs, dans les textes et dans les planches : j'y reviendrai si quelque circonstance m'y porte ; mais je ne puis pas me dispenser d'ajouter aux renseignemens historiques déjà réunis ici, qu'il ne m'était point permis de ne pas déclarer par cette notice, que les sept planches qui ornent l'ouvrage de M. Ungarelli et représentent dix obélisques de Rome avec les deux de Bénévent, ont été tirées, pour neuf des obélisques de Rome, sur les cuivres préparés par mon frère; qu'ayant sous les yeux les premières épreuves corrigées de sa main, et les comparant avec les planches publiées, je me suis convaincu qu'on avait incomplétement rapporté sur celles-ci les corrections indiquées, de sorte que des erreurs et des omissions y subsistent encore; enfin que l'épreuve de la planche de l'obélisque sallustien n'a reçu aucune correction de la main de l'hiérogrammate français, tant le dessin lui parut mauvais,

plus horrible encore que l'original même, contrefaçon de main romaine d'un obélisque égyptien qui remontait aux temps de Sésostris et de son père. Aussi M. Ungarelli n'en a-t-il donné aucune interprétation.

Il termine son livre par une politesse hiéroglyphique adressée au souverain pontife qui a protégé l'exécution de ce bel ouvrage : un groupe composé de deux cartouches accouplés et précédés d'une ligne de signes, porte ce qui suit : *L'an XII du Seigneur des mondes* GRGORS P (ع ع ع) XIII III, GREGOIRE PAPE XVI. La planche gravée qui suit la table générale du texte est en tout d'un bien meilleur style, c'est-à-dire plus fidèle aux formes régulières des signes égyptiens que ne le sont les planches des obélisques ; malheureusement et malgré les instructions de Champollion, les dessinateurs et les graveurs romains n'étaient point habitués aux règles du style égyptien ; de sorte que pour avoir sous les yeux un trait fidèle des inscriptions des obélisques, c'est encore les dessins originaux du savant français qu'il faudra consulter.

Je les mettrai peut-être au jour, si, comme j'en ai le plan bien arrêté, je puis rendre publics dans une collection expresse, économiquement exécutée, tous les travaux inédits de mon frère, d'où la science égyptienne peut encore retirer quelques bons préceptes ; et c'est une opinion bien vraie que celle des personnes un peu familières avec ses travaux, qui pensent qu'on peut y recueillir une foule de notions isolées et importantes que les efforts assidus de ses disciples ne parviendront peut-être pas à découvrir dans l'espace d'un siècle. N'est-ce pas d'ailleurs les seconder utilement que de mettre dans leurs mains toutes les bonnes instructions laissées par l'infatigable fondateur de la doctrine ? Une *Bibliothèque égyptienne, tirée des manuscrits de Champollion le jeune*, publiée par portions détachées, mais classées et unies par des titres communs et par une pagination consécutive, répondrait à ces vues incontestablement utiles à la science, et ce but serait

doublement atteint si l'exécution économique du recueil répondait à son authenticité et à son intérêt.

En me complaisant à déposer les premiers mots d'un tel projet dans un recueil qui, comme la *Revue de bibliographie analytique*, se recommande par l'importance de son objet et la consciencieuse persévérance avec laquelle ses savans rédacteurs s'efforcent de le remplir, je ne m'excuserai pas envers le public de ma confidence; je n'ai pas l'habitude de l'importuner de l'annonce des ouvrages de mon frère ou des miens, et c'est parce que l'occasion s'en présente naturellement, que je dis, en finissant, que ces ouvrages sont les seuls dont aucun journal, savant ou politique, ne s'occupe jamais. Je n'ai cependant pas fini de publier les manuscrits de mon frère; l'accomplissement de ce devoir remplira le reste de mes jours; ce sera pour moi une vie pleine de devoirs et de souvenirs qui me sont également chers.

J.-J. Champollion-Figeac.

---

## CHRONIQUE.

Il est, dans la littérature allemande, une foule d'écrits non moins dignes d'attention que les ouvrages de longue haleine, et qui souvent servent encore mieux à faire suivre la marche des travaux scientifiques de l'Allemagne; ce sont les dissertations inaugurales ou jointes à des programmes d'enseignement publiées dans toutes les universités ou chefs-lieux d'éducation publique. La publicité de ces productions est plus lente que celle des ouvrages imprimés spécialement pour être livrés au commerce de la librairie; cependant il ne faut point les négliger, à quelque époque que remonte leur publication; en général, il en est peu qui se fassent jour sur le champ. Parmi ces travaux, nous devons indiquer, à Annaberg, l'opuscule de M. K. H. Frotscher : *Codicis Lipsiensis discrepantes scripturæ in Ciceronis orat. pro rege Dejotaro Partic. II* (in-8° de 16 p.). Dans ce second fascicule, l'auteur donne les variantes des chapitres 7-15 et le résultat des critiques des nouveaux éditeurs allemands de cette oraison, Klotz, Beneke et Soldan. A Bauzen, M. Dressler (E.) a publié une *Disputatio de Phædrina novarum fabularum, quas vocant, origine* (in-4° de 28 p.), recherches de critique tendant à prouver l'authenticité de quelques fables attribuées à

Phèdre. A Dorpat, ville toute allemande par les études, nous avons de Preller deux *Disput. de via Eleusinia* (in-4° de 15 p.); de M. Maedler (J. H.), un discours sur l'avenir de l'astronomie (en allemand, in 8° de 32 p.); du prof. A. W. Volkmann, un mémoire sur l'appréciation morale du duel (en allemand, in-8° de 23 p.); de M. K. von Rummel, deux opuscules sur le droit romain, une dissertation sur le rôle que jouait le Fisc dans les cas de *bona vacantia* (in-4° de VI-94 p.), et une thèse: *De collatione bonorum a descendentibus faciendâ secundum juris Romani principia* (in-8° de 51 p.); de M. P. G. Krohl, une *Commentatio de legionibus reipublicæ Romanæ* (gr. in-8° de 78 p.); enfin de M. A. Hansen, une seconde partie de sa *Dissertatio de vita Actii Gaudentii F.* (in-8° de 58 p.). Ces travaux ne sont pas, à proprement parler, des nouveautés; mais à considérer la distance du lieu de provenance, et le peu de notions qu'on en a en France, nous devons les regarder comme tels. A Dresde, nous mentionnerons des notes historiques sur le prix et la faveur attachés à la musique par M. Otto; c'est un recueil de témoignages tirés des écrivains de l'antiquité et du moyen âge jusqu'à la réforme en faveur de la musique; l'auteur a lié le tout au moyen d'explications et de développements de son propre fonds. M. K. J. Klitzsch, à Zwickau, a fait paraître une dissertation critique sur quelques passages du Philèbe de Platon (gr. in-8° de 29 p., en allemand); il a consacré ce travail à la défense de plusieurs leçons des manuscrits dont on avait révoqué en doute la rectitude; dans d'autres endroits, c'est le texte établi qu'il attaque lui-même, et au moyen de conjectures et de changemens dans la construction des phrases, il cherche à réparer les altérations que le temps a apportées dans ce monument littéraire. Du reste, il examine avec soin et prend en considération les travaux des critiques et des commentateurs modernes, et tout en rendant hommage à leur mérite, il réfute, quand il y a lieu, leurs vues et leurs assertions, s'étudiant à fonder les siennes propres sur la liaison du sens ou les formes usitées de la langue; à ce dernier égard seulement, il n'est peut-être pas tout à fait assez explicite ni assez lucide, et ses explications, trop peu liées, n'ont pas assez de poids avec leur forme aphoristique. Cependant la plupart des résultats obtenus par M. Klitzsch sont bons et utiles, et ce travail est digne de fixer l'attention des hommes spéciaux.

En attendant aussi que nous puissions entretenir nos lecteurs plus en détail des travaux d'archéologie de MM. Pellegrino, Weiske, Stéphani, Holtzmann, Forchhammer, Bradford et Gibson, que nous leur annonçons, nous mentionnerons l'ouvrage publié sous la direction de M. E. Bœcking : *Corpus juris Romani antejustiniani*, qui vient d'être terminé; la publication de cette collection a duré près de cinq

ans ; mais aussi c'est un précieux monument pour ceux qui s'occupent des antiquités du droit, comme pour ceux qui l'étudient dans un but spécial de pratique. Nous parlerons aussi d'un travail d'archéologie de l'art de M. H. Schroeder au sujet des divers portraits de Démosthène qui nous sont venus des anciens, et particulièrement au sujet d'un buste en bronze de cet orateur, qui se trouve dans la galerie ducale de Brunswick. Nous avons indiqué, dans un de nos numéros des années précédentes, la réaction magyare, qui avait lieu de nos jours en Hongrie contre la langue allemande. Cette réaction a été l'objet d'un opuscule de M. H. Vilagosvary. Enfin le tarif des douanes de l'empire de Russie vient d'être traduit en allemand ; applicable aux frontières et aux ports d'Europe, il est en vigueur depuis le commencement de cette année. Les éditeurs allemands y ont ajouté toutes les dispositions complémentaires ou interprétatives promulguées dans le journal du *Commerce* de Saint-Pétersbourg jusqu'au mois d'avril 1842. Le livre est imprimé en format in-8°, et en conséquence tout à fait usuel.

En Angleterre nous avons à mentionner, parmi les principales productions scientifiques, un essai de M. J. Lindsay sur les monnaies de l'heptarchie saxonne, et l'histoire de l'Inde anglaise de M. Thornton, qui en est à son second volume. La littérature des voyages, un moment moins féconde, vient de recouvrer sa fertilité. Nous devons d'abord citer M. W. F. Ainsworth, auteur de deux volumes de voyages dans l'Asie Mineure, qui promettent d'offrir, par le théâtre même des explorations du voyageur, plus d'intérêt à la science, et M. Garston (E.), qui publie une nouvelle visite en Grèce (2 vol. in-8°). Parmi les ouvrages de touristes anglais d'un intérêt tout différent, mais non encore étranger aux lecteurs français, on distingue : La guerre en Syrie de sir C. Napier, et le journal du colonel J. Scott, pendant sa résidence à l'Esmaïlla d'Abd-el-Kader ; enfin la seconde campagne de Chine de M. K. Mackensie, qui même, à bien prendre, n'est plus précisément une nouveauté. M. W. Robinson nous a donné une notice descriptive sur Assam, souvenir qu'il fait payer fort cher (1 l. 4 sh.). M. Mott (V.), un voyage en Europe et en Orient. Un voyageur plus modeste, M. J. F. Standorf, s'est contenté de nous offrir des promenades et des recherches faites en Saxe, dans la Thuringe. Les travaux de MM. Mitchell et Boyer sur les tragiques grecs ne sont qu'une continuation de leurs travaux précédens : des textes, avec les variantes et des notes anglaises ; le premier publiant pièce par pièce, le second d'une manière un peu moins fragmentaire. Ajoutez à cela des travaux sur les antiquités locales et l'histoire topographique de l'Angleterre, et quelques publications utiles sur les sciences naturelles.

D'Amérique, nous avons reçu il y a quelque temps plusieurs ou-

vrages spéciaux sur le climat de l'Union, sur les femmes américaines, sur la guerre et la paix, et un rapport de M. Surley à la Société de Colonisation américaine sur sa mission en Angleterre.

Dans un précédent numéro nous avons indiqué les travaux de quelques sociétés scientifiques. Le nombre assez grand de ces sociétés, la nature un peu fragmentaire des travaux dont elles s'occupent dans leurs séances, et dont elles livrent à la publicité le résultat, en rendent la réunion et l'analyse plus difficiles; cependant nous allons donner un aperçu de ce qui nous est parvenu depuis le commencement de cette année. Sur les antiquités grecques, nous n'avons à peu près point de travaux de ce genre à mentionner, si ce n'est un Mémoire de M. Borrell, communiqué à la Société de Numismatique, et relatif à des monnaies grecques autonomes et impériales inédites. Nous remarquerons entre autres monumens cités par ce Mémoire : trois pièces d'Aegiale d'Anorgo, représentant sur le revers le dieu Pan et ses emblèmes, une pièce d'Hadrien, frappée à Andros; au revers Bacchus tenant le canthare et le thyrse; légende ΑΝΔΡΙ : on n'avait pas encore de monnaies impériales d'Andros. Enfin ce mémoire cite aussi des pièces, jusqu'ici inconnues, provenant de Délos, Gyare et Naxos. En fait d'antiquités romaines découvertes sur le sol de l'Angleterre, les travaux sont plus nombreux; nous citerons, parmi les communications faites à la Société des Antiquaires de Londres, une notice de M. C. J. Smythe, sur la découverte de constructions romaines à l'endroit nommé *The Slade*, à Boughton Montchelsea, dans le comté de Kent. Le mémoire original était accompagné d'un plan et de dessins coloriés par MM. Bird et Charles; un compte rendu sur des ruines romaines découvertes à Londres, sur l'emplacement de la Bourse, dans le cimetière de Saint-Paul, Cornhill; une notice sur des antiquités romaines découvertes à Stutton, sur la limite du *Weald* de Kent; des observations de M. Salt sur la partie inférieure et la plus ancienne de la muraille romaine de Londres, telle qu'on la voit encore dans le voisinage d'Aldersgate; enfin une description d'antiquités découvertes à Gilton, Woodnesburgh et Richborough, dans le comté de Kent, par M. W. H. Rolfe. Parmi les travaux de la Société des Antiquaires de Cambridge se trouve aussi une description d'antiquités romaines découvertes à Comberton, dans le comté de Cambridge; elle est de M. J. Smith, accompagnée d'un plan et de planches. Il a été communiqué en outre à cette société par M. Thos. Clarke une notice sur la découverte d'une villa romaine. La Société de Numismatique de Londres a reçu également communication des restes de l'antiquité romaine, de la part de M. Th. Owen Morgan: un lot de monnaies et des fragmens de deux patères en bronze trouvés près d'Aberystwith, et de beaucoup

*Bradford* (*A.*). American antiquities. In-8°. London, Wiley and Putnam. 12 sh.

*Buckingham* (*J.*). Slave states in America. 2 vol. in-8°. London. 1 l. 11 s. 10 d.

*Castle* (*H. J.*). On Land surveying. In-8°. London, Simpkin et C°. 14 sh.

*Gibson* (*W.*). History and Antiquities of Highgate. In-8. London. 3 sh. 6 d.

*Hall* (*M. and Mrs.*). Ireland. 2 vol. in-8°. London. 1 l. 5 sh.

*Homeri Ilias græcè*, litera Digamma restituta ad metri leges redegit et Notatione brevi illustravit Th. Sh. Brandreth. 2 vol. in-8°. London, Pickering. 1 l. 1 sh.

*Johnston* (*G.*). History of Bristish Sponges and Lithophytes. In-8°. London, 1 l. 10 sh.

*Kenney* (*Rev. A. H.*). Commentary on the Epistles and Gospels. 2 vol. in-12. London, Rivington. 16 sh.

*Lewis*. History of Islington. In-4°. 2 l. 2 sh.

*Merivale* (*H.*). Lectures on colonization. Vol. 2. in-8°. London. 12 sh.

*New american Tariff*, now in operation. With the various Acts of Congress relating to Duties, etc. In-8. London. Wiley et Putnam. 5 sh. 6 d.

*Nicolas* (*Sir H.*). History of the orders of British Knighthood. 4 vol. in-4°. London, Pickering. 7 l. 7 sh. Pl. en or 10 l. 10 sh.

*Stevenson* (*D.*). Treatise on application of marine Surveying, etc. Roy. in-8°. London. 15 sh.

*Strawbery Hill catalogue*. In-4°. 7 sh.

*Wheaton* (*H.*). On the british claim to a right of search. In-8°. London. 5 sh.

---

Nous avons reçu de M. Cheneau une réclamation au sujet du compte rendu de son ouvrage inséré dans notre dernier numéro p. 493. Par égard pour l'auteur lui-même, nous ne croyons pas devoir reproduire une lettre où le ridicule de la forme le dispute à l'inconvenance du fond.

IMPRIMERIE DE M^me V^e DONDEY-DUPRÉ,
rue St-Louis, 46, au Marais.

# REVUE

DE

# BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

## AOUT.

## THÉOLOGIE.

**Novum Testamentum græce et latine. Carolus Lachmannus recensuit, Philippus Buttmannus Ph. F. græcæ lectionis auctoritates apposuit. Tomus prior. — Berolini, in ædibus Georgii Reimeri, 1842. In-8° de LVI-720 p.**

Pendant que M. Tischendorf travaille à sa grande édition critique du texte grec du Nouveau Testament, voici le premier volume d'une nouvelle édition qui paraît faite avec le plus grand soin. Entre le texte grec et la version latine, les éditeurs ont placé la *Varietas lectionis*, qui contient toutes les variantes fournies par les manuscrits et par les Pères, tels qu'Irénée, Origène, Cyprien, etc. Il serait bien à désirer qu'on étendît ce travail à tous les Pères grecs; cela donnerait le moyen de retrouver les auteurs d'un grand nombre d'homélies, discours, etc., qui existent soit en entier, soit en fragmens, dans les manuscrits des bibliothèques d'Europe. Des prolégomènes assez considérables exposent la marche suivie par les éditeurs, et les recherches qu'ils ont faites pour amener leur travail à la plus grande perfection possible. Nous prévenons le lecteur que cette édition est protestante.

Au sujet de cette nouvelle publication, nous sommes conduits à parler d'une critique de la première édition du Nouveau Testament de Lachmann. Elle est l'ouvrage de M. C. J. A. Fritsche, et a paru sous le titre de : *De conformatione Novi Testamenti critica quam Car. Lachmannus edidit, commentatio I.* (Giessen, Heyer. In-8 de 59 p.) Depuis qu'il a été convenu, parmi les critiques, qu'il était d'abord nécessaire d'établir un texte documentaire qui pût servir de base à la critique et à l'amélioration de toute œuvre quelconque de l'antiquité, on a senti le besoin de faire un choix et un classement parmi les manuscrits, et surtout d'établir, autant qu'il serait possible, leur origine et leur filiation. En effet, l'agglomération des travaux de critique rendant plus difficile chaque jour l'extraction des résultats, il faut trouver un moyen de laisser complètement de côté tout ce qui ne va pas directement au but. Ce qu'on se proposait ici, c'était de pouvoir évincer du matériel des manuscrits tous ceux qui ne sont que des copies de manuscrits plus anciens existant encore, et de n'avoir plus qu'à ranger leur variantes importantes dans la classe des conjectures et des corrections de grammairiens. Mais la difficulté était ce classement, qui même en certains cas devenait impossible; on a donc cherché à faciliter le travail, en proposant un second degré de classement, en faisant un choix des manuscrits les moins endommagés ou des plus anciens qui existassent, pour en former la base du texte; ou bien, quand il existait plusieurs familles de manuscrits, on n'a pris pour base que le texte le plus ancien de l'une d'elles. Sans doute cette méthode d'exclusion donne à penser, parce qu'elle ne garantit point contre l'arbitraire et les préoccupations; mais on peut cependant voir combien elle promet de succès, d'après les améliorations qu'on a apportées au texte de l'Énéide de Virgile, en se basant sur le manuscrit de Florence, et la classification des manuscrits pour plusieurs orateurs grecs en est encore une preuve frappante, comme on peut s'en convaincre dans la dissertation de H. Saupp (*Epistola critica ad God. Hermannum*, Leips. 1841).

Pour le Nouveau Testament, depuis Bengel, on est convenu de partager la masse existante de manuscrits en deux grandes familles d'Orient et d'Occident. On a éliminé de ce nombre les *Codices mixti*, puis on a subdivisé la première famille en byzantine et alexandrine, et la seconde en africaine et italienne (latina). Ces divisions sont encore bien vastes, et la question des Codices mixti est encore en suspens. De plus, tous ces manuscrits sont beaucoup plus modernes que leur contenu, et même le Cod. Vatic. 1209, sur lequel le cardinal Mai vient de baser son édition du Nouveau Testament, n'est que de la fin du v^e siècle. Il reste donc à rechercher encore jusqu'à quel point on peut reconnaître, avec le secours des anciens Pères, les altérations du texte antérieures à l'exécution de nos manuscrits, ou qui y ont été admises. Comme il fallait toutefois établir une base, Griesbach a basé son édition sur la famille des manuscrits d'Alexandrie; mais son travail était peu exact, et D. Schultz le modifia dans une nouvelle édition. Enfin vint Scholz (J. M. A.), qui, dans ses éditions de 1830 et 1836, se distingua par une critique plus clairvoyante et sépara clairement les caractères de la famille byzantine et ceux de la famille d'Alexandrie, sans parler des traces d'interpolation qu'il indiqua. Pourquoi adopta-t-il de préférence et si vite la version byzantine, la plus rapprochée du texte reçu, puisque les manuscrits alexandrins étaient évidemment plus anciens? pourquoi procéda-t-il si superficiellement dans son travail? c'est ce qu'on ne peut expliquer; ce qui est certain, c'est qu'il n'a pu conquérir la confiance générale. Ce fut W. F. Rinck qui, dans sa *Lucubratio critica in acta Apostolorum, Epistolas Catholicas et Paulinas, etc.* (Basel, 1830, in-8°), divisa les manuscrits occidentaux en africains et latins; il s'attacha de plus à démontrer que cette classe de manuscrits, quoique plus riche en documens anciens, avait le plus souffert d'altérations préméditées. Il soutint qu'il ne s'agissait que de comparer les deux familles et de choisir entre les variantes qu'elles offraient. Dès lors plus de classement des variantes d'après l'origine des manuscrits. On voit combien il s'était produit

de manières d'envisager cette opération. Ce fut alors que Lachmann, dans son édition stéréotype de Berlin (1831), s'attacha à donner un texte purement historique, c'est-à-dire complètement indépendant de toute espèce de critique littéraire; il admit les leçons les plus anciennes, ne les recevant que quand elles étaient communes à toute une famille de manuscrits, et rejetant tout ce qui était variante particulière; enfin il rejeta complètement le *Textus receptus*, et suivit presque exclusivement la famille des manuscrits orientaux, cherchant à rétablir la version adoptée par l'Église d'Orient. Mais le premier principe de son travail fut, comme nous l'avons dit, la reproduction exacte des textes, même avec les non-sens, quand la majorité des manuscrits orientaux les offrait. D. Schulz, dans sa dissertation *De aliquot N. T. locorum lectione et interpretatione*, trouva le procédé de Lachmann beaucoup trop mécanique; mais l'intention de Lachmann n'était pas de fournir un texte définitif qui satisfît aux exigences de la critique philologique et esthétique; son but était de fournir, au contraire, le terrain tout préparé aux travaux de cette critique. M. Fritsche, dans la critique dont nous parlons, lui adresse des reproches analogues et semble méconnaître aussi l'intention de Lachmann, qui n'a voulu donner qu'un texte traditionnel, composé des plus anciennes parmi les leçons les plus repandues, sans acception de rectitude ou d'inexactitude. Selon lui le travail de Lachmann est inutile, puisque chacun pouvait se procurer la plus ancienne leçon dans un *apparatus criticus*, et que les variantes de Lachmann ne rectifient ni n'ajoutent rien aux recueils de cette espèce. Les caractères par lesquels Lachmann distingue les manuscrits orientaux des manuscrits occidentaux n'ont rien de bien tranché, et en rejetant même les distinctions des critiques antérieurs, il n'a fait qu'apporter de l'obscurité dans la question. Et enfin son Nouveau Testament n'est point celui des premières églises chrétiennes, mais seulement un composé des leçons les plus anciennes des textes ayant eu le plus de cours en Orient, et cela en supposant que Lachmann ait pu voir assez de manu-

scrits orientaux pour le prétendre avec justice. Ce texte donc est le pire de tous ceux qui ont été imprimés, et le critique le prouve en détail en épluchant les passages. Les raisons de M. Fritsche sont fort bonnes, et il n'y a rien à répondre. Mais ce qui leur ôte de la force, c'est le point de vue qu'il a choisi lui-même ; il juge le texte de Lachmann comme un texte prétendant à se faire adopter, tandis que ce n'est, à bien prendre, qu'une matière première dont la critique seule amènera la perfection, et M. Lachmann peut dire avec lui sans hésiter que son texte n'est point un texte propre à l'usage de l'Église ; mais qu'il s'agit de savoir s'il peut servir à en obtenir un. Si réellement ce texte se rapproche de celui qu'on avait au temps d'Origène dans l'Église grecque, le but est atteint, et peu importe qu'il soit altéré et semé d'interpolations ; c'est à la critrique à le soumettre à une élaboration ultérieure.

M. Lachmann déclare n'avoir eu connaissance de cette critique qu'après l'impression de la présente édition. Du reste il ne se propose point d'y répondre, se contentant, dit-il, de continuer sa route, et laissant aux résultats à répondre pour lui. Le travail s'est accru dans cette édition ; les matériaux rassemblés et classés forment six degrés, suivant leur valeur diplomatique.

*Das Dogma der griechischen Kirche, u. s. w.* Le dogme du purgatoire dans l'Église grecque, par Valentin Loch. — Ratisbonne, 1842, G. J. Manz. In-8° de VI-164 p. Prix : 1 Th.

Malgré l'opposition que l'on trouve chez certains écrivains de l'Église grecque contre les opinions de quelques écrivains de l'Église latine, il n'est pas moins constant que l'Église d'Orient est d'accord avec l'Église d'Occident sur le dogme du purgatoire, et que les vues opposées ne sont que des opinions personnelles et isolées de docteurs. Ce qu'on ne saurait nier, c'est qu'il y a des latins qui ont émis des opinions fort étranges, ridicules, mais aussi par cela même sans impo -

tance. Jac. Hautinus s'est plu, dans son *Patrocinium defunctorum* (L. I, c. 2), à donner quelques détails à ce sujet. L'on a calculé de combien de lieues et de pieds le purgatoire était éloigné de la surface du globe, quel espace il embrassait, combien d'âmes il pouvait contenir, combien de temps elles devaient y demeurer; si le feu était de la nature du soufre ou de la poix incandescente, etc. Mais l'Église n'a jamais reconnu de pareilles recherches. Ces futilités, tombant entre les mains des Grecs, ont dû, il est vrai, leur paraître fort peu en harmonie avec la doctrine ecclésiastique; cependant il y a une distinction à établir entre le dogme et l'élaboration de ce dogme pour un dessein particulier; et il faut comprendre alors que l'Église n'avait pas besoin de condamner ces doctrines, qu'elle ne le pouvait même pas, parce qu'elles ne contenaient rien de contraire au dogme, et partant point d'hérésie.

Quant à la question de savoir si la purification s'opère par le moyen du feu, il faut remarquer que nulle figure n'est plus appropriée à cet objet que celle de la flamme, puisqu'elle renferme aussi l'idée de châtiment et de souffrance rendue sensible par les propriétés du feu. Il n'y a rien d'étonnant à ce que la raison, avec son penchant à prêter aux idées une forme et une figure sensibles, se soit arrêtée à un objet de comparaison si analogue par ses propriétés à l'idée qu'on se faisait des peines de l'autre vie. On admit la purification par le feu, parce qu'en effet l'Écriture regarde en plusieurs passages le feu comme un moyen de purification, et qu'elle le désigne même en général comme un des châtimens de l'autre vie.

Parallèlement à cette idée, il s'en développa une autre. On considéra ces âmes, qui ne sont ni du nombre des justes, ni de celui des réprouvés, principalement dans leur isolement de Dieu. Cet éloignement de la source première d'où rayonne éternellement toute clarté intellectuelle conduisit à admettre les ténèbres; de même que l'éloignement de l'objet des plus ardens désirs de l'âme, centre du plaisir et de la joie véritable, mena aux idées de deuil, de désolation et d'agitation. Si, dans la première opinion, on a plutôt en vue la purifi-

cation, dans celle-ci, qui se trouve formellement exprimée par la liturgie grecque, c'est l'idée de châtiment qui ressort avant tout, et à cet égard il n'y a rien à objecter. Cependant la purification par le feu n'est pas plus admise par la généralité des théologiens latins qu'elle n'est rejetée par les Grecs. Saint Augustin dit seulement qu'il ne blâme pas ceux qui admettent les peines temporaires du feu, parce que cela est peut-être ainsi; il ne trouve pas incroyable qu'après la mort il y ait des fidèles sauvés par le feu purificateur, plus ou moins lentement, selon le plus ou moins de bonnes œuvres : mais si c'est réellement par le feu, c'est une question qui ne peut être décidée. Bède dit que l'âme, telle que nous la concevons dans nos idées terrestres, se promène dans de délicieux jardins, sans autre peine que le feu dévorant du désir privé de la contemplation de Dieu.

Bien qu'il soit fort indifférent par quel moyen l'expiation s'opère, pourvu qu'elle ait lieu; bien que quelques Pères, nommément saint Augustin, n'en aient parlé que problématiquement, et que d'autres docteurs et fidèles n'aient admis que comme une opinion l'emploi du feu, l'ignorance et le mauvais vouloir ont jugé à propos de reporter l'esprit à notre feu terrestre et matériel. Mais à quoi bon cette étrange question : comment ce feu matériel peut-il agir sur des esprits? et pourquoi se tourmenter de réponses encore plus étrangement forcées? Tout cela ne prouve et ne contredit rien. Que ce soit le feu, l'eau, les ténèbres ou la lumière, ou tout autre moyen, qu'on admette comme expiation, les expressions ne doivent être en résumé considérées que comme désignation des effets produits par ces divers agens, et il faut se persuader que ces agens doivent être de nature à produire un effet sur des âmes. La purification, ce moyen de débarrasser, suivant l'expression de Grégoire de Nysse, l'esprit des imperfections qui se sont identifiées avec lui; cet effort de l'âme se dégageant de tout ce qu'elle a conservé de terrestre; ce désir ardent de la contemplation de Dieu, à laquelle l'impureté est encore un obstacle, nécessite des combats pour le triomphe du bien et l'a-

néantissement du mal et des mouvemens profonds et intimes de l'intelligence, qui suffisent pour exciter des flammes et des douleurs cuisantes.

Sur la parole de saint Bernard, on admit même l'opposé du feu, le froid, comme moyen de purification, et Hautinus nous apprend qu'on appliquait aussi le texte du psaume 147 : *Ante faciem frigoris ejus, quis sustinebit*, et celui de saint Matthieu, 8, *ibi erit stridor dentium*, aux peines du purgatoire, qu'on faisait consister dans la souffrance du froid le plus pénétrant. On leur appliquait aussi à la lettre ces paroles de l'Écriture, *un ver qui ronge, et qui ne meurt jamais*, et l'on crut pouvoir en inférer que les âmes étaient tourmentées par des insectes dégoûtans et autres fléaux analogues. Il est évident qu'on allait trop loin en admettant tous ces moyens divers; on fut conduit à établir différens lieux séparés, *in glacie, ad rupem quamdam juxta mare siculum, ad Pisas, in Brasilia, Ingolstadii*, etc., croyances qui disparurent sans même avoir eu besoin de réfutations sérieuses.

L'opposition des Grecs n'est pas moins étrange : admettre le purgatoire comme fait, et non comme lieu, est une opinion peu fondée; car, si l'on ne peut raisonnablement appliquer ici nos idées terrestres de l'espace, il faut cependant, avec un lieu de béatitude, admettre un lieu de punition. Et si l'on consent à recevoir une troisième classe d'âmes entre les justes et les réprouvés, un état mitoyen entre la béatitude et la damnation, un état d'expiation temporaire, pourquoi refuser un siége à cette expiation ? L'idée de la placer dans l'enfer a quelque chose de repoussant, d'antipathique à la nature. L'Écriture sainte ne dit pas plus qu'elle ait lieu dans l'enfer qu'elle ne dit où elle a lieu; et c'est une présomption déjà que les deux siéges de récompenses et de peines éternelles en faveur d'un troisième, qui sert de passage temporaire. Saint Thomas d'Aquin lui-même trouve injuste cette opinion, qui replacerait sous le pouvoir des démons des âmes qui en ont déjà triomphé. Que les souffrances des âmes n'aient rien de corporel, c'est ce qui n'a pas besoin d'être démontré; la con-

naissance et la privation des béatitudes célestes sont un supplice assez grand, et bien au-dessus de tout ce qu'on peut imaginer dans cette vie.

Ainsi il demeure donc établi que d'un côté les Grecs admettent un état de péché dont on se peut racheter après la mort à des conditions déterminées, et que la délivrance de cet état est plus ou moins accélérée par les prières des fidèles de ce monde, c'est-à-dire qu'ils admettent le purgatoire. D'un autre côté, on ne peut pas dire de l'Église latine qu'elle ait professé en dogme l'emploi matériel du feu comme moyen d'expiation dans le purgatoire. Au contraire, là-dessus, dans l'Église latine, le champ a été laissé libre à la spéculation, et on trouve dans son sein des idées aussi belles, aussi grandes, qu'il y en a d'abjectes et de ridicules. A la triste croyance de ceux qui mesurent la peine aux tourmens et aux afflictions, et à la profondeur des ténèbres, on peut opposer l'opinion de ceux qui placent toute l'expiation dans le désir immense et non satisfait de participer à la contemplation de la lumière éternelle.

Telle est la conclusion tirée par M. Loch des recherches contenues dans son ouvrage. Il y a consigné tout ce qu'il a pu trouver dans les écrivains de l'Église grecque qui fût relatif à son sujet, et il examine ceux-ci dans les diverses périodes antérieures et postérieures au concile de Florence, qui discute cette partie du dogme. Jusque vers le treizième siècle, il n'en est pas question parmi les points en discussion qui divisaient les deux Églises, et même longtemps encore après on y attachait peu d'importance. Ce qui le prouve, c'est le silence à cet égard de beaucoup de célèbres auteurs de l'Église grecque qui ont traité de la communication du Saint-Esprit, de la suprématie du pape, de l'eucharistie, et n'ont jamais parlé du purgatoire. Le témoignage des Pères de l'Église d'Orient jusqu'à Jean de Damas, les passages des docteurs grecs jusqu'au concile de Florence, forment une histoire progressive des idées sur lesquelles le dogme est fondé. Le concile de Florence, appuyé des ouvrages fondamentaux qui s'y rattachent,

et comparé avec les idées des Grecs postérieurs qui s'en écartent, ou semblent s'en écarter, complète cette histoire. Enfin un appendice fournit quelques détails sur la doctrine des peuples appartenant à l'Église grecque, au sujet du purgatoire. Ce sont les Arméniens, les Éthiopiens et les Abyssiniens, les Maronites, les Nestoriens, les Coptes et les Syriens ou Jacobites.

## SCIENCES ET ARTS.

Le Panthéisme de M. Cousin exposé par lui-même, considérations traduites de l'italien de M. V. Gioberti, par J. B. Ansiau.— Louvain, 1842. Librairie ancienne et moderne de J. B. Ansiau. Paris, chez Lagny, libr. rue Bourbon-le-Château. In-8°.

Un avis du traducteur nous apprend que ce fragment de philosophie est tiré d'un ouvrage italien intitulé : *Considérations sur les doctrines religieuses de M. Cousin, par M. V. Gioberti*, imprimé à Bruxelles au commencement de 1840, et faisant partie de l'*Introduction à la philosophie* par le même. Cet écrit a pour objet de prouver, ainsi que le dit le titre de la brochure, que M. Cousin est panthéiste, qu'il a professé le panthéisme dans ses cours et que le panthéisme se retrouve dans tous ses livres. Ce n'était pas là chose facile, car le célèbre professeur a toujours nié avoir adopté ces doctrines qu'on lui reproche. On dit même qu'il vient de soumettre en toute humilité ses ouvrages à l'examen de deux docteurs de Rome, promettant d'avance de rétracter toutes les propositions qui leur paraîtraient hétérodoxes au point de vue du dogme et de la religion. C'est là une détermination louable et qui, si elle est vraie, honore fort le caractère et l'intelligence du plus éminent, sans contredit, de nos philosophes. Nous nous félicitons, pour M. Cousin, que M. Gioberti ne soit pas un des examinateurs de ses ouvrages, car il porte de rudes attaques à un système dont les tendances ne lui paraissent nullement douteuses. Après un examen des définitions du panthéisme données par M. Cousin,

et que M. Gioberti accuse d'inexactitude, le critique détermine lui-même en quoi consiste l'essence de cette doctrine. Suivant lui, les caractères essentiels du panthéisme en général peuvent se réduire à deux : 1° l'unité de substance ; 2° l'exclusion de toutecréation substantielle, caractères dont le second est évidemment une conséquence nécessaire du premier. D'où il résulte que l'origine psychologique du panthéisme est la confusion de l'idée de substance absolue avec l'idée de substance relative et finie. M. Gioberti met ensuite en relief les passages du philosophe qui prouvent son panthéisme ; il démontre qu'il ne peut justifier ses expressions en les interprétant dans le sens de la philosophie orthodoxe, et il discute les argumens employés par M. Cousin pour prouver que c'est à tort qu'on l'accuse dans sa foi. Les reproches adressés à M. Cousin par son adversaire sont au nombre de sept, qui forment autant de propositions distinctes, rattachées cependant entre elles par une disposition logique. Les voici telles que les a formulées M. Gioberti :

1° Quand M. Cousin parle d'une substance unique, il prend le mot de substance dans le sens platonique ; il nie la pluralité de substances même dans le sens ordinaire du mot ; 2° il ne dit pas que le monde et l'âme humaine soient des modifications d'une substance unique, il dit la même chose en d'autres termes non moins significatifs ; identité de son système avec celui de Spinosa ; 3° il appelle le monde et l'âme humaine des phénomènes, en tant qu'ils ne sont pas des substances dans le sens platonique ; la définition qu'il donne du phénomène exclut toute substantialité dans le sens ordinaire du mot ; 4° il nomme forces et causes le monde et l'âme humaine, et par conséquent il les considère comme des substances ; l'auteur lui-même rejette cette conséquence ; 5° il considère l'âme humaine comme une force libre ; il la regarde par conséquent comme une substance. Les premiers principes de l'auteur sont diamétralement opposés à la liberté de l'homme ; donc, ou il se contredit, ce qui arrive souvent aux panthéistes, ou son indéterminisme n'est qu'apparent ; 6° il

affirme la nécessité de la création dans un sens opposé au panthéisme, ou prouve que, dans le système de l'auteur, la création est *phénoménale et nécessaire*, et que par conséquent *Dieu n'est pas libre*. Septièmement enfin, en affirmant la nécessité de la création, il ôte à Dieu la liberté réfléchie et non la liberté spontanée. Après un minutieux examen du texte de l'auteur, on conclut qu'il nie la liberté en Dieu et dans l'homme, et qu'il introduit un fatalisme universel, et l'on termine par la discussion de quelques extraits dans lesquels M. Cousin établit dans le sens panthéistique l'universalité de l'idée de Dieu.

On comprend que nous pouvons seulement énumérer les propositions et les argumens de M. Gioberti sans les suivre dans tous leurs développemens. Ce que nous en avons dit suffira pour donner un vif désir au lecteur de méditer l'opuscule publié par M. Ansiau. Le critique italien est un rude jouteur, un vigoureux logicien, qui ne recule jamais devant l'enchaînement et la progression nécessaire de ses idées, et marche toujours sans faiblesse et sans ménagement, uniquement passionné pour la vérité morale, philosophique et religieuse. Ce n'est pas qu'il éprouve la moindre animosité personnelle contre M. Cousin; il proteste au contraire que, «en inculpant ses opinions, il n'entend point offenser sa personne, pour laquelle il a toute l'estime qui lui est due.» Nous ne ferons que rendre justice à M. Ansiau, le traducteur de M. Gioberti, en disant que sa traduction se recommande par une clarté parfaite, une grande pureté et une convenance philosophique très-bien appropriée au style et au genre de l'auteur italien. Nous engageons vivement M. Ansiau à traduire la suite des considérations de M. Gioberti; il a tout ce qu'il faut pour se bien acquitter de cette tâche.

**Elementa logices aristotelicæ. In usum scholarum ex Aristotele excerpsit, convertit, illustravit Frid. Adolph. Trendelenburg. Editio altera. — Berolini, sumtibus Gustavi Bethge, 1842. In-8° de XIV-145 p.**

Aristote, comme on sait, est le premier des Grecs qui ait su faire un livre. Il était doué du génie le plus éminemment philosophique que la nature ait jamais donné en partage à aucun homme, et il créé un système de philosophie fondé sur la raison et l'expérience. Plusieurs de ses ouvrages renferment un système complet de l'art de penser. M. Trendelenburg a pris la peine de recueillir tous les passages qui peuvent constituer la méthode du célèbre philosophe, de manière à en former un traité complet de logique. Il y a joint une version latine et des notes qui expliquent et développent la pensée d'Aristote. Cette seconde édition, destinée aux écoles, est bien supérieure à la première; l'auteur n'a rien négligé pour perfectionner son travail et le rendre aussi complet que possible. M. Trendelenburg a publié cette année un Commentaire en allemand destiné aussi à la jeunesse; là se trouvent indiqués l'enchaînement et l'application de la doctrine d'Aristote dans cette première des sciences du raisonnement; nous aurons occasion d'en parler.

Manuel de politique, par V. Guichard.—Paris, 1842, chez Paulin, éditeur. In-12 de XII-328 p.

L'auteur a pris pour épigraphe ces mots de Jean-Jacques Rousseau: Ce qu'on doit faire dépend beaucoup de ce qu'on doit croire. Que doit-on croire? En religion, une révélation divine nous a enseigné les différens points de notre foi; en morale, la conscience nous indique aussi les principes que nous devons admettre. En est-il de même en politique? Existe-t-il des principes fixes et certains venus de Dieu ou de l'homme, tellement certains qu'il soit impossible de les nier, tellement immuables que dans tous les temps et dans tous les lieux ils aient prescrit les mêmes devoirs en accordant les mêmes droits? Nous sommes loin de le penser. La science politique est essentiellement mouvante et variable; chaque nation a ses doctrines, chaque gouvernement ses principes; et même tous les peuples ont successivement employé toutes les formes de gouvernement, appliqué toutes les théories les plus

diverses et les plus opposées. Dans cette perpétuelle confusion, pourtant, M. V. Guichard a cru reconnaître quelques lois générales et fondamentales se reproduisant chez les peuples placés dans les mêmes conditions, et il a cru trouver de grands principes communs auxquels toutes les doctrines secondaires se rattachent et d'où les faits même les plus contradictoires découlent toujours : il a voulu alors réunir ces lois et ces principes ; mais, en reconnaissant tout ce qu'un pareil ouvrage aurait d'incomplet, il a voulu le baser sur l'étude de l'homme et de sa destinée morale, faisant procéder sa science politique d'une idée arrêtée sur les besoins qu'il se propose de satisfaire et sur la valeur des obligations qui unissent les hommes entre eux. Nous convenons qu'alors son ouvrage pourra sortir du vague et de la confusion qui jusqu'ici a entouré cette matière ; car dans l'étude de l'homme et de sa destinée morale il y a cette fixité et cette certitude que nous reclamions tout à l'heure.

« L'écrit que nous publions, ajoute l'auteur dans sa préface, ne contient pas d'idées nouvelles ; celles qu'il exprime sont partout : dans les livres, dans les esprits les moins doctes et les moins méditatifs. Mais plusieurs de ces idées communes et vulgaires se rencontrent souvent isolées, contradictoires. L'enchaînement limité que nous avons entrevu entre elles a transformé nos opinions en conviction, nos hésitations en règle de conduite ; sous ce rapport, nous avons cru que la publication de notre travail pourrait ne pas être inutile à d'autres. » C'est un genre de succès que M. Guichard peut se promettre, et l'utilité de son livre est non douteuse, surtout basé comme il est sur la morale et sur le devoir ; base nouvelle pour ce temps où l'on entretient longuement les hommes de leurs droits, sans leur dire un seul mot de leurs devoirs.

L'ouvrage de M. Guichard est divisé en vingt-cinq chapitres, dont nous allons donner l'énoncé ; car c'est le meilleur moyen d'en faire connaître le plan et le contenu. L'auteur examine d'abord la doctrine morale et politique de l'homme ; il traite ensuite de l'égalité, de la propriété, de la division de

la propriété, et des moyens d'y parvenir. Spécialisant davantage ses observations à la France, il recherche les conditions de l'égalité politique parmi nous, ce qu'on doit entendre par la liberté, et quelles doivent être les limites des différentes libertés de penser, d'association, de prospérité, d'industrie; l'auteur examine après cela quelles sont les différentes espèces de gouvernement et quel est celui qui convient à la France; il trace la limite morale du pouvoir politique et détermine de quelle façon la loi doit être exécutée. M. Guichard termine son ouvrage par quatre chapitres fort importans et ayant pour objet la nationalité, la moralité politique, la moralité privée et l'autorité du bon sens. Cependant il est dans ces dernières pages quelques idées que nous ne pouvons laisser passer sans protestation. L'auteur semble croire et se plaint que l'esprit religieux fasse aujourd'hui trop de progrès, et que l'homme se trouve amené à croire de nouveau des dogmes et des mystères que la science philosophique du dernier siècle avait définitivement jugés et rejetés au nombre des vérités qui ont été utiles peut-être, mais qui ont fait leur temps. Nous voyons avec peine un écrivain distingué présenter de pareils regrets. Ces idées ne sont pas de notre temps et appartiendraient plutôt à quelque philosophe du XVIII^e siècle attardé parmi nous. Les peuples reviennent à la foi religieuse, parce qu'ils en sentent la nécessité et le prix: toutes les utopies politiques du monde ne sauraient les satisfaire. Voilà pourquoi ils croient à Dieu et à la révélation. C'est la faute de la science humaine si elle ne peut satisfaire ni l'esprit ni le cœur.

Examen de la phrénologie, par P. Flourens, membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. — Paris, 1842, chez Paulin, éditeur. In-12 de 115 p.

« J'ai vu les progrès de la *phrénologie*, et j'ai écrit ce livre. Chaque siècle relève de sa philosophie : le XVII^e siècle relève de la philosophie de Descartes; le XVIII^e relève de Locke et de Condillac. Le XIX^e doit-il relever de Gall? Cette question

a bien quelque importance. J'examine successivement ici la *phrénologie* dans Gall, dans Spurzheim et dans M. Broussais. J'ai voulu être court : il y a un grand secret pour être court, c'est d'être clair. Je cite souvent Descartes ; je fais plus, je lui dédie mon livre. J'écris contre une mauvaise philosophie et je rappelle la bonne. » Quel bruit n'a pas fait la phrénologie! Quel succès! quelle passion! quel emportement! A voir cette ferveur et cette foi, on avait bien pu répéter ce mot d'un diplomate observateur : « Tout se voit en France. » Il est vrai, tel est le défaut de notre caractère; nous adoptons tout, tout a chance de naître parmi nous; heureusement que rien ne dure, et que par conséquent la chute des erreurs est bien voisine de leur succès. M. Flourens a retracé en peu de pages cette double histoire de la phrénologie, il l'a fait avec une clarté, une concision et une lucidité qui rendront son écrit fort précieux à ceux qui ne connaissent pas cette matière et qui veulent en avoir une idée nette.

Examinant d'abord le système de Gall, l'auteur montre que ce que ce système possédait de sensé, il le devait à des travaux antérieurs, quoique cependant Gall ait eu de bonnes idées en propre dont la propriété lui est restituée. Mais lorsqu'après avoir considéré cette doctrine sous le rapport spéculatif, M. Flourens l'examine sous le rapport pratique, alors il fait ressortir avec une grande fermeté de critique toutes les absurdités dont fourmille cette partie du système, et nous croyons que désormais on s'en tiendra à ce qu'il dit sur ces *organisations fatales* qui rendent l'homme vertueux ou vicieux, suivant la configuration de son crâne. M. Flourens montre ensuite comment Spurzheim n'a fait que recomposer le livre de Gall, en l'abrégeant toutefois. Il prend contre les attaques de Broussais le parti du *moi* de Descartes, et après avoir ainsi enlevé à la phrénologie tout ce qu'elle présentait de faux et d'absurde, il termine par ces paroles, qui complètent très-finement sa critique : « Gall et Spurzheim ont oublié de placer la *curiosité* parmi leurs facultés primitives. Ils ont eu tort. Sans la curiosité crédule des hommes, comment auraient-ils

expliqué la fortune de leur doctrine? Heureusement un système ne vit jamais que ce que vit un système. Celui du moment est bientôt abandonné pour un autre, et presque toujours pour un tout contraire. Les systèmes se multiplient et passent, et ce sont les systèmes qui nous sauvent du mal que nous feraient les systèmes. »

**De la création de la richesse et des intérêts matériels en France, statistique comparée et raisonnée, par J. H. Schnitzler. 1842, H. Lebrun (rue des Petits-Augustins, n° 6). 2 vol. in-8° de XI-394, 439 p.**

Ouvrage d'une importance réelle et indispensable à quiconque désire se mettre au fait de ces graves questions industrielles et économiques qui tiennent de nos jours tant de place dans la politique. Déjà connu par de sérieux travaux de statistique justement estimés, M. Schnitzler s'est imposé la tâche pénible de débrouiller, de coordonner, de classer les résultats, les faits qu'il a laborieusement extraits des lourds amas des publications officielles. Il nous semble avoir rempli avec beaucoup de succès le cadre qu'il s'était tracé, et son livre restera comme l'un des plus utiles de ceux que nous avons vus éclore depuis longtemps.

Une analyse rapide du contenu de cette publication suffira pour montrer quels sont ses titres à l'attention du public.

Le premier volume est divisé en quatre chapitres : *Propriété foncière, économie rurale,* céréales, prairies, viticulture, élève des chevaux et animaux domestiques, éducation des vers à soie, etc.; *exploitation des mines,* métaux, demi-métaux, sel, houille, marbres, etc.; *industrie proprement dite,* industrie du fer, du coton, de la laine, de la soie, du sucre, horlogerie, imprimerie, fabrication de porcelaines, de produits chimiques et d'une foule d'autres objets.

Le tome second se partage en trois chapitres; le premier renferme des observations préliminaires sur la circulation, le crédit, le numéraire, les banques; le second et le troisième

roulent sur le commerce intérieur et extérieur. Tout ce qui regarde les douanes, les tarifs, les objets d'importation et d'exportation, est traité en détail; une foule de renseignemens curieux sont juxta-posés de façon à intéresser vivement le lecteur. Les divers pays de provenance ou de destination sont ensuite passés en revue; le commerce avec nos colonies est retracé et apprécié; notre marine marchande est donnée pour ce qu'elle est; son infériorité n'est que trop constatée; le mouvement général du commerce maritime français est comparé à celui d'autres nations, et l'état des choses est fidèlement retracé pour la navigation exclusive réservée à notre pavillon et pour la navigation en concurrence. La part que chaque port prend à cet ensemble de navigation, le cabotage, le mouvement commercial de l'Algérie, donne lieu à des investigations non moins exactes. Il n'est pas de page qui ne révèle quelque fait bon à connaître, d'une incontestable importance et appuyé sur une base solide, sur des chiffres authentiques.

Deux autres volumes suivront et compléteront cette importante publication, qui asseoira sur ses bases la statistique de la France, et qui ne laissera plus rien à faire en ce genre, si ce n'est à compléter en temps et lieu, avec autant de zèle et de soin, de semblables recherches, en partant du point où s'est arrêté M. Schnitzler.

## Jardin expérimental d'agriculture créé à Saint-Jean de Maurienne par M. le chevalier Bonafous (de Turin), dirigé par M. le docteur Mottard, correspondant de la Société royale d'agriculture.—Turin, 1842, imprimerie Chirio et Mina. In-8°.

M. le chevalier Bonafous, dont nos lecteurs connaissent le zèle pour l'agriculture et dont le nom se trouve joint à toutes les notables améliorations tentées ou obtenues dans ces derniers temps, vient de se signaler encore par un nouveau service rendu aux sciences agricoles, par un nouveau bienfait ajouté à ceux que lui doit son pays. Dès 1840, à l'époque du

congrès scientifique tenu à Turin, M. Bonafous avait conçu le projet d'établir à Saint-Jean de Maurienne un Jardin Expérimental d'Agriculture. L'année suivante, le savant agronome écrivit au docteur Mottard, correspondant de la Société royale d'agriculture, pour le prier de réaliser son projet et de diriger l'établissement qu'il voulait fonder. Le succès a répondu à l'espérance de M. Bonafous, et les expériences tentées dans le vaste jardin disposé à cet effet permettent déjà de prévoir quels avantageux résultats les contrées Alpines retireront de la fondation de M. Bonafous.

Les expériences de M. le docteur Mottard ont surtout porté sur la culture des différentes espèces de mûrier : des soins plus assidus et plus éclairés ont fait voir que le sol de la Maurienne était aussi propre qu'aucun autre à donner de beaux et bons produits dans l'industrie sériricole. M. Mottard a même obtenu une éducation tardive de vers à soie, chose inusitée jusqu'ici dans la contrée où il expérimentait, et qui fait prévoir aux habitans la possibilité de doubler leurs produits. Les autres expériences tentées pendant l'année 1841, dans le Jardin Expérimental de Saint-Jean de Maurienne, ont porté sur la *madia sativa*, plante oléagineuse qui a fort bien réussi ; les Haricots de la Chine ; la Coriandre ; le Chanvre, variété du Piémont et de Bologne ; le Polygonum tinctorium, et le Maïs grec automnal, etc. Le Jardin Expérimental en est encore à sa naissance, et déjà il présente des résultats fort avantageux : on peut prédire sans se tromper, après quelques années, une révolution complète dans l'agriculture de la Savoie. M. le chevalier Bonafous aura rendu par là le plus grand des services à sa patrie.

Nouveau système de traitemens, salaires et pensions, applicable à tous les services publics et privés, et qui, sans surcroît de dépense ni retenue mensuelle, permettrait d'augmenter les traitemens et les pensions, et d'étendre ces pensions à tous les traitemens.—Paris, Paul Dupont et Cie, 1842. In-8° de 104 p. Prix : 1 fr. 75 c.

Ceci est l'œuvre d'un honnête homme, d'un habile économiste qui a médité longtemps sur les abus de notre système d'administration au point de vue des traitemens et des pensions, afin d'y apporter un remède efficace et sûr. Au risque de commettre une indiscrétion, nous trahirons la réserve de l'auteur qui a voulu garder l'anonyme, et nous nommerons M. Leterme, chef de section au Ministère de l'intérieur. M. Leterme, ainsi qu'il nous le dit lui-même, a été attaché pendant plus de trente ans à la haute administration de l'Empire, de la Restauration et de la monarchie de juillet, à d'importantes organisations, et au personnel central et départemental d'un grand ministère. Initié à toutes les manœuvres électorales, à toutes les exigences, toutes les tribulations des fonctionnaires, des électeurs, des députés et des ministres, il a *vu, lu, entendu parfaitement ce qu'il signale.* Il a donc droit d'être écouté, et, avant de lire son livre, il ne faut pas dire : *C'est trop beau pour être vrai.* Lisez, étudiez, méditez les observations, les réflexions de M. Leterme, et vous serez convaincus de l'efficacité du remède qu'il indique et du peu de difficulté qu'en présente l'application. Avantages pour tous, pour les employés, pour les pensionnaires et pour le gouvernement; augmentation de traitemens pour les fonctionnaires, économie réelle pour le trésor; c'est là, il faut l'avouer, un problème difficile à résoudre, et cependant la solution est trouvée, proclamée aujourd'hui. Nous indiquerons en peu de mots le système de l'auteur.

Le mode de traitement généralement adopté jusqu'à ce jour est celui d'une somme fixe, et qui ne varie que par nomination à des classes, grades et emplois supérieurs. La source des inconvéniens du système actuel, c'est le désir et l'espérance d'obtenir d'emblée, ou plus promptement, par la faveur, une position supérieure à celle que pourrait offrir une autre carrière. Dans le nouveau système, au contraire, en laissant même tous les emplois au choix, sauf quelques conditions d'admission et des preuves de capacité, et en améliorant le sort des fonctionnaires et employés sous le rapport des

traitemens, avancement et pensions, il s'agirait de graduer ces traitemens et de les proportionner aux années de service. Par suite du principe, tous les traitemens seraient ramenés à une somme déterminée, en supprimant et percevant uniquement au profit du trésor les remises et émolumens éventuels qui pouvaient en augmenter le taux ; sauf à tenir compte, du reste, du montant de ces remises dans la fixation des nouveaux traitemens. Établis ainsi en somme nette et déterminée, les traitemens, dans chaque classe, grade ou emploi, au lieu d'un taux fixe et invariable, auront à s'élever progressivement et dans la proportion des années de service, d'un *minimum* à un *maximum*, de manière à atteindre toujours ce *maximum* au bout de trente ans exigés pour la pension. Les économies ainsi obtenues seraient employées à l'amélioration des traitemens insuffisans et des services à compléter. Il nous est impossible d'indiquer tous les développemens dans lesquels l'auteur est entré pour expliquer ce système, simple et ingénieux tout à la fois. Il le considère sous toutes ses faces, et en signale tous les avantages sous les rapports financier, administratif, des fonctionnaires et employés, de l'exécution, et enfin sous le rapport moral et politique.

« En offrant aux fonctionnaires une carrière assurée et honorable, dit M. Leterme, mais où l'avancement et les salaires supérieurs ne pourront s'obtenir que progressivement et par de bons et longs services, ce système ne procure pas seulement au gouvernement des agens capables et expérimentés ; ne substitue pas seulement partout le zèle, l'émulation et le dévouement à l'indifférence et au profond découragement des fonctionnaires ; sans arrêter en rien les nobles ambitions, 'essor des véritables talens, il doit dégoûter et détourner des fonctions publiques tous ceux qui les recherchent dans l'espoir d'un avancement et d'une fortune rapides ou supérieurs à ceux que pourrait leur procurer une autre carrière ; il doit soustraire au moins en grande partie les membres des chambres et le gouvernement aux sollicitations et à leur influence corruptrice ; il doit répondre au moins à l'une des plus graves objec-

tions, à l'admission des fonctionnaires publics à la chambre des députés, puisqu'on y pourra profiter de leurs lumières et de leur expérience sans les exposer à la tentation et au blâme d'un avancement immérité. Par ces freins naturels, par ces principes à la fois rémunérateurs et s'alliant à une sage et immense économie, le gouvernement intervient enfin et dignement, autant qu'il est en lui, pour moraliser la société, pour calmer cette fièvre de places, d'ambition et de jouissances qui la dévore ; il présente enfin au pays la meilleure et peut-être la seule solution possible de cette grande question dont s'occupent et s'effrayent tous les hommes d'avenir, celle de savoir jusqu'à quel point nos mœurs, l'influence des intérêts matériels et la corruption politique plus inhérente encore au système représentatif peuvent se concilier avec sa conservation et la parfaite appréciation de tous ses avantages pour les populations. »

Remercions M. Leterme, au nom des fonctionnaires et employés, au nom de la société, des efforts qu'il vient de tenter pour améliorer le sort d'une classe très-estimable et pour donner au gouvernement le moyen de récompenser les services en rendant toute faveur impossible. Espérons que cette idée, quoique bonne, ne sera pas rejetée comme impossible dans la pratique, et qu'elle obtiendra la sanction du pouvoir en attendant celle de l'expérience.

## LITTÉRATURE ANCIENNE.

Première idylle de Théocrite, expliquée en français, avec construction et l'analyse de chaque mot. Texte en regard et traduction française, à l'usage des élèves qui se destinent au baccalauréat ; par J. S.—Marseille, typographie des Hoirs, Fessat aîné et Demonchy, 1842. In-8° de 68 p.

Un livre grec imprimé à Marseille, l'ancienne colonie des Phocéens ! c'est là un progrès qu'il est bon de constater, au-

jourd'hui surtout que les études grecques sont si négligées en France. Nous devons faire observer cependant qu'on s'aperçoit bien vite que le texte a été imprimé en province, à la manière peu soignée dont les accens sont placés ; l'éditeur anonyme, qui paraît très-versé dans le génie de la langue d'Homère, n'aura pas assez surveillé l'impression de son ouvrage. Du reste cette observation ne détruit en rien le mérite intrinsèque de son travail. Son analyse grammaticale est très-bien faite et contient des observations toujours nécessaires et toujours justes. Les noms propres appartenant à la mythologie, à l'histoire et à la géographie, sont expliqués d'une manière nette et satisfaisante. Le texte est accompagné de la construction grecque, de l'analyse grammaticale et d'une traduction française. Nous engageons les personnes qui se destinent au baccalauréat à se procurer ce petit volume, avec lequel ils comprendront parfaitement la première idylle de Théocrite, et où chaque mot appartenant à la dialectologie est expliqué par son correspondant dans la langue usuelle.

## LITTÉRATURE MODERNE.

*Chefs-d'œuvre du théâtre espagnol.* Lope de Vega, traduction nouvelle par M. Damas-Hinard, 2e série. — Paris, in-12 de 350 p.

Nous avons déjà indiqué dans notre cahier de juin, p. 524, le contenu de la première série de ce travail ; le volume que nous annonçons aujourd'hui renferme cinq pièces nouvelles : *l'Hameçon de Féniso* (el Anzuelo de Feniza), *Fontovéjune* (Fuente Ovejuna), nom d'une petite ville située près de la Sierra-Morena. Il y éclata en 1475 une émeute que signalèrent des circonstances remarquables. Elle a fourni à Lope le sujet d'un drame du plus vif intérêt, où sont retracées avec une admirable vérité les mœurs du moyen âge. *Les Travaux de Jacob* (los Trabajos de Jacob), une des trois pièces que Lope avait écrites sur la vie de ce patriarche. Il y met en scène

avec un art supérieur les aventures de Joseph, l'un des plus touchans, des plus admirables récits de la Bible. *La Belle aux yeux d'or* (la Niña de plata). L'héroïne, Dorothée, est une jeune fille d'une rare beauté, d'un esprit charmant; elle résiste aux séductions d'un prince jeune, aimable, généreux; elle finit par épouser le cavalier qu'elle lui préfère. Cette donnée a depuis été traitée à satiété, et jamais avec autant de bonheur que dans l'auteur castillan. *Aimer sans savoir qui* (Amar sin saber a quien), pièce des plus ingénieuses, qui abonde en situations dramatiques et qu'a imitée Corneille; il en a fait *la Suite du Menteur.*

Trois de ces comédies paraissent aujourd'hui en français pour la première fois. *Fontevejune* et *la Nina* (cette dernière sous le titre de *la Perle de Séville*) se trouvaient dans la collection des *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers;* mais la seconde de ces comédies était horriblement défigurée; des scènes étaient supprimées, des personnages essentiels avaient disparu. Le traducteur avait peut-être travaillé sur quelque livret d'un certain Trigueros, qui se permit de nos jours de porter une main sacrilége sur quelques-unes des meilleures pièces de Lope.

« La traduction de M. Damas-Hinard, disait il y a peu de jours un critique distingué en parlant du premier volume de Lope, est faite avec autant de soin que de goût. On reconnaît partout l'homme érudit qui possède à fond non seulement la langue et le théâtre qu'il traduit, mais la langue dans laquelle il écrit. » Le second volume mérite à coup sûr les mêmes éloges.

Nous voyons avec plaisir que le traducteur promet de continuer son travail sur Lope. Il indique, entre autres pièces, qu'il fera figurer dans ses prochaines livraisons *las Tres justicias en una* et *lo Cierto por lo dudoso.*

Si cette entreprise obtient tout le succès qu'elle mérite, nous faisons des vœux pour qu'après avoir donné tout ce qu'il tient à faire connaître de Lope et de Calderon, M. Damas-Hinard aborde quelques-uns de ces autres auteurs faits pour

jeter tant d'éclat sur l'ancien théâtre si riche et si brillant des Castilles. Il y a un beau choix à faire dans les vingt *Comedias* de don Juan Ruiz de Alarcon y Mendoça, imprimées en 1628, que l'on ne trouve peut-être pas dans trois bibliothèques dans l'Europe entière, et qui étincellent de beautés du premier ordre, ainsi que M. Philarète Chasles l'a si bien établi dans la *Revue de Paris*. Il faudrait nous faire connaître ce Guilen de Castro, l'un des contemporains de Lope, le véritable auteur du *Cid;* car il n'est peut-être pas dans l'œuvre de Corneille une belle scène dont la pensée, dont le dialogue même ne soit textuellement emprunté au poète espagnol. N'oublions pas cet Augustin Moreto qui, tout comme Lope, tout comme Calderon, termina au service de l'Église une existence commencée sous de tout autres auspices, qui est peut-être le troisième des poètes dramatiques de l'Espagne, et qui, dans ses comédies *de cape et d'épée*, révèle une plénitude de force comique qui a manqué à ses plus illustres rivaux. *Le Roi vaillant et justicier, ou le rico hombre de Alcala, le Dédain contre dédain, la Confusion d'un jardin, le Beau don Diego, la Chose impossible, En avant la ruse* (Trampa adelante), et diverses autres pièces de Moreto, méritent certes d'être sans retard naturalisées parmi nous.

M. Damas-Hinard aura ensuite à s'occuper de Tirso de Molina, religieux de la Merci, dont le vrai nom fut Gabriel Tellez, et dont les pièces, imprimées en diverses villes espagnoles dans le cours du dix-septième siècle, sont impossibles à réunir; que plusieurs critiques distingués (Schlegel, Bouterwek) ont à peu près passé sous silence; qu'un autre écrivain (et celui-ci du moins avait pris la peine de le lire) a qualifié de *Beaumarchais en soutane*, et qui étincelle de malice, de gaîté, de verve ironique, de hardiesse surprenante.

Et un autre prêtre, Juan Perez de Montalvan, disciple, ami, imitateur de Lope, et dont il reste plus de cent comédies remarquables à maint égard; et Canizares, le dernier en date des écrivains dramatiques de l'ancienne école; et tant d'autres que nous sommes forcés de passer sous silence, Coëllo, Solis,

Diamante, J. Matos Fragoso, A. de Valladares, Candamo, Fr. de Roxas, etc. Quelle mine inépuisable de richesses sans bornes et d'une variété prodigieuse! Et n'est-il pas vrai qu'il n'est rien dans aucune autre littérature qui se puisse comparer à cet immense répertoire?

Notice sur un manuscrit intitulé : *Annales mundi ad annum* 1264, par le comte Charles de l'Escalopier. — Paris, 1842, chez Techener, libraire. Imp. de F. Didot. In-8°.

Ce manuscrit se trouve dans la bibliothèque de l'Arsenal (ms. lat. H. 8° n° 11); il comprend 189 feuillets dont 15 sont consacrés à la table. L'écriture semble appartenir à la fin du XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e; les initiales sont coloriées et les mots *In primordio* qui composent la première ligne sont en capitales alternativement bleues et rouges, forme allongée du gothique croissant. La chronique enfermée dans ce volume a beaucoup d'analogie avec celle de Saint-Marien d'Auxerre, publiée par Camusat. Pour ce qui concerne l'histoire ancienne, les *Annales mundi* ne donnent qu'un abrégé de cette chronique; dans la suite les auteurs des deux ouvrages, tout en reproduisant les mêmes faits, diffèrent entre eux pour les détails. Les savans éditeurs du Recueil des historiens de France ont connu les *Annales mundi* et leur ont emprunté quelques faits concernant le roi Robert et son hymne, *O constantia martyrum*, les empereurs Othon et Conrad, et le célèbre Gui d'Arezzo. Une note placée au dernier feuillet du manuscrit indique qu'il provient de la bibliothèque du baron de Heiss et qu'il *paraît avoir été l'original.*

C'est sur ce manuscrit précieux que M. de l'Escalopier, conservateur honoraire chargé du catalogue raisonné de la bibliothèque de l'Arsenal, a publié une excellente notice à laquelle nous avons emprunté presque textuellement les détails qui précèdent. M. de l'Escalopier reproduit ensuite la partie du sommaire de l'ouvrage qui se rapporte à l'ère chrétienne; ainsi qu'il le dit, c'est la meilleure manière de faire connaître

le contenu de l'ouvrage, et il publie après cela une portion du texte en relevant et commentant les parties qui offrent quelque singularité curieuse. Parmi les faits singuliers mentionnés par les *Annales mundi*, on peut citer un songe du roi de Bourgogne Gontran, qui lui fit trouver un trésor immense dont il enrichit les pauvres (p. 28); la mention du voyage de Charlemagne en terre sainte, où il n'alla jamais (p. 35); la description des funérailles et du tombeau de l'empereur (p. 39); et la mention des découvertes musicales de Gui d'Arezzo. Dans cette notice, M. de l'Escalopier a fait preuve de savoir, d'exactitude et de sagacité : son travail est un bon spécimen du catalogue raisonné des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal remis à ses soins. S'il le continue ainsi, il aura doté le monde savant d'un livre éminemment utile.

*Nouvelle Bibliothèque bleue*, ou légendes populaires de la France.—Paris, Colomb de Batines, 1842, in-12 de XLVIII-310 p.

Ce volume fait partie d'une nouvelle collection entreprise sous la direction de M. Nodier, et dans le format à la mode. Elle ne tardera pas à s'enrichir de divers ouvrages choisis avec goût, édités avec soin. Les encouragemens du public ne lui manqueront pas.

Le volume en question débute par une notice éclose sous la plume ingénieuse et érudite de l'académicien que nous venons de nommer. Inutile de dire que c'est un petit chef-d'œuvre de grâce. On y retrouve ce style achevé, exquis, inimitable, cette appréciation mélancolique, désabusée des hommes et des choses, cachet des moindres lignes que trace M. Nodier.

Arrive ensuite une préface de M. Leroux de Lincy, remplie de recherches curieuses au sujet de cette bibliothèque bleue dont les presses de Troyes furent si long-temps en possession d'inonder les foires et les campagnes; livrets qu'on réimprime constamment à Épinal, à Montbéliard, et autres lieux où l'art des Elzevier, des Didot, des Crapelet a fait peu de progrès;

brochures sur papier gris qu'emplettent de père en fils des amateurs qui ne savent point lire, mais qui se les font épeler par la plus forte tête du lieu.

Voici ce dont se compose la *Nouvelle bibliothèque*, à laquelle, en dépit de sa couverture jaune clair, nous conserverons l'épithète de *bleue :* 1° Robert le Diable (ajoutons aux renseignemens bibliographiques que donne M. Leroux de Lincy qu'il y a dans *la France littéraire* de M. Ch. Malo, septembre 1837, une notice de M. F. Voulthier sur cette légende célèbre, et qu'avec quelques changemens de nom et de scène, nous la retrouvons dans le *Sir Gowther* qu'Utterson a inséré dans ses *Select pieces of early popular poetry*) ; 2° Richard Sans-peur ; 3° Jean de Paris ; 4° Jean de Calais ; 5° Geneviève de Brabant ; 6° Jeanne d'Arc ; 7° Griselidis.

Ces deux derniers récits avaient, il y a peu de temps, figuré dans la petite collection gothique qu'édite M. Sylvestre ; ils méritaient bien d'être appelés à jouir d'une publicité moins circonscrite, Griselidis surtout, la pauvre jeune femme si soumise, si pieuse, si tendre, qui passe par toutes les hontes, par toutes les souffrances, et qui reste toujours douce et tendre, sans qu'un soupir tombe de ses lèvres, sans qu'une ride plissée sur son front proteste contre ses peines.

Une seconde série de la *Bibliothèque bleue* ne tardera pas à paraître ; elle contiendra le Juif errant, Gargantua, Tiel Ulespiègle, et divers autres feuillets de « ces archives ingénues du bon vieux temps où l'on aurait peine à découvrir quelque trait qui mérite admiration, mais où l'on aurait plus de peine peut-être à désigner quelque passage qui exclue ou qui repousse la sympathie. Candeur et bravoure, franchise et loyauté, patience et dévouement, tous les traits distinctifs de notre vieux caractère national, brillent, dans ces chroniques aujourd'hui délaissées, d'un éclat ineffaçable, comme les hiéroglyphes sur les obélisques de Rhamsès. Ils s'y lisent toujours, mais il faut une âme pour les déchiffrer. » Ainsi s'exprime l'auteur de *Trilby* et des *Mélanges d'une petite bibliothèque*.

Nous reviendrons sur la collection de M. Colomb de Ba-

tines, qui doit comprendre aussi les poésies de Charles d'Orléans, Marot, le cardinal de Retz, Régnier, des légendes suisses, etc., et nous nous plaisons à la signaler à l'attention des amateurs de bons ouvrages exécutés avec soin, ne laissant rien à désirer sous le rapport intellectuel et matériel, et cependant à très-bon marché.

Il paraît tous les quinze jours chez le même libraire, sous le titre de *Moniteur de la librairie*, et par cahiers de 2 feuilles, un journal qui indique toutes les publications de quelque intérêt sorties des presses françaises, en les classant méthodiquement; il donne aussi le titre des principaux ouvrages étrangers; il renferme une foule d'annonces et d'avis concernant le commerce du papier noirci; il y joint de petites notices bibliographiques et littéraires sur des écrits rares, curieux ou peu connus. Le *Moniteur de la librairie* coûte 14 fr. par an d'abonnement; il est indispensable à quiconque vend des livres, il est d'une nécessité absolue à quiconque en achète.

*Les Noëls bourguignons de B. de la Monnoye.* — Paris, Lavigne, 1842, in-12 de LV-396 p. et 21 p. de musique.

Ce piquant ouvrage est bien connu, et tout le monde sait que, dans son genre, il est un véritable chef-d'œuvre de naïveté délicieuse à laquelle se mêle parfois une causticité peu commune. Les éditions en sont nombreuses, mais elles étaient presque toutes données avec fort peu de soin, et celle-ci doit leur être préférée sur tous les rapports. Elle contient sur la vie de la Monnoye et sur l'historique des noëls en Bourgogne une notice curieuse due à la plume de M. Fertiault.

Il nous a semblé que l'éditeur aurait pu améliorer encore son texte, s'il avait profité de l'édition très-rare, il est vrai, car elle n'a pas été terminée, que M. L. Dubois avait entreprise chez Conillac-Lambert, à Châtillon-sur-Saône, en 1817, et qui d'ailleurs a reparu en 1825 augmentée de quelques poésies du même genre. Elle offre des couplets que la Mon-

noye avait cru devoir sacrifier aux bienséances, et que la tradition seule avait conservés. M. Nodier en rapporte un (*Mélanges d'une petite bibliothèque*, p. 156); il vient après le couplet du second noël de la *Seute dè noei de lui Roulôte et du Filô*. On le chercherait inutilement à la page 150 du volume que nous analysons.

M. Peignot annonçait, il y a déjà longtemps, une nouvelle édition des *Noei*, et certes personne mieux que l'infatigable philologue dijonnais n'est à même d'accomplir ce travail d'une façon qui ne laisse rien à désirer. Il a donné un extrait de ses investigations bibliographiques à cet égard, à la page 69 de ses *Nouvelles recherches sur la Monnoye*, imprimées à Dijon en 1832. On consultera aussi, non sans profit, au sujet de l'ingénieux badinage de la Monnoye, la préface que M. Amanton a mise en tête de la *Parabole de l'enfant prodigue*, en bourguignon (1831), et les *Mémoires* de d'Artigny, tome I, p. 444.

M. Fertiault a mis en regard du texte une traduction littérale qui sera d'un grand secours aux personnes étrangères à l'idiome de la Côte-d'Or. C'est la première fois que les noëls ont en entier passé en français. Il en avait seulement été traduit, et d'une façon détestable, trente-deux inscrits dans le *Recueil du cosmopolite*, et une reproduction de cette version avait été entreprise vers 1808 pour faire partie de la collection de facéties de Caron. Elle n'alla pas alors au delà de vingt-quatre pages; mais l'impression en a été achevée vers 1807, aux frais d'un amateur qui n'en a fait tirer que quelques exemplaires. M. Nodier parle aussi d'une traduction manuscrite qu'il a eue sous les yeux, et il s'en trouve une, datée de 1773, dans le catalogue Boutourlin (Paris, 1805, p. 290, n° 1917).

Dans son introduction, M. Fertiault s'est borné à parler des noëls bourguignons et à citer quelques passages de ceux en français. Il aurait pu facilement, s'il avait voulu élargir son cadre, entrer dans de curieux détails sur les noëls écrits dans les divers dialectes provinciaux de notre patrie. Ceux de Fr. Gauthier (en patois de Besançon), tournés avec une extrême

franchise, ne manquent, au dire d'un bien bon juge, ni de finesse ni d'agrément. Ceux de Peyrol, de Saboly, en idiome avignonais, ont été maintes et maintes fois réimprimés. On trouve dans ces derniers une naïveté touchante et quelquefois sublime; tel est du moins l'avis de la *Biographie universelle* (tome LXV).

Il a paru à Londres en 1833, sous le titre de *Christmas carols ancient and modern*, un volume in-8° contenant un curieux recueil de noëls en anglais, en languedocien, en provençal, etc. Une introduction étendue de W. Sandys et de bonnes notes renferment des détails intéressans, et quoique bien loin d'être complet, surtout pour ce qui concerne la France, ce n'est pas un travail à négliger.

Poésies de maître Adam Billaut, gr. in-8°. — Nevers, J. Pinet, 1842. In-8° de VIII-XV-615 p.

Les anciennes éditions des écrits du célèbre menuisier de Nevers étaient incomplètes, incorrectes, peu faciles à rencontrer; celle que nous annonçons aujourd'hui est d'une très-belle exécution typographique; elle se recommande en outre par une notice biographique et littéraire, pleine de renseignemens curieux et échappés à la plume instruite et élégante de M. J. Benis; elle contient de bonnes notes destinées à expliquer les mots devenus hors d'usage, à faire connaître les lieux, les personnages auxquels il est fait allusion dans les *Chevilles* et dans le *Vilebrequin*; elle donne une pièce satirique, le *Claquet de la Fronde*, que l'abbé Goujet avait rapidement indiquée, mais que l'on aurait fort inutilement cherchée jusqu'ici. Quelques portraits et des vues décorent aussi ce volume, digne de l'attention du bibliophile. Pour que rien n'y manquât, il eût été à désirer que l'on pût y joindre un fac-simile de l'écriture de maître Adam; mais, en dépit des plus minutieuses investigations, son autographe ne s'est retrouvé nulle part.

Nous jugeons superflu d'apprécier ici le talent du menuisier-poëte; deux siècles ont passé sur lui sans le faire oublier; c'est qu'en effet il est parfois noble, énergique et touchant, il

a de l'originalité et de la grandeur. Ses œuvres complètes renferment certainement bien des morceaux qui n'ont pas grand prix à nos yeux; mais il ne faut pas oublier que l'auteur vécut éloigné du monde lettré : soumis à un rude et grossier travail, il trouva cependant le temps de composer beaucoup d'épîtres, de sonnets, de stances, que l'on ne lira jamais sans quelque plaisir; les poésies sociales et humanitaires d'une foule d'ouvriers maçons, tanneurs, imprimeurs, etc., qui pullulent depuis quelque temps et qui ne paraissent que pour disparaître aussitôt, ne feront pas oublier l'artisan nivernais assez heureux pour être né à une époque où le barde le plus mince ne se croyait pas obligé de battre en brèche toutes les institutions à coups d'hémistiches sans rime, raison ni césure, et ornés d'innomblables fautes de français.

*Encyclopédie des gens du monde*, tome XVI.—Chez Treuttel et Würtz, 1842. In-8° de 816 p.

Commencée en 1833, cette Encyclopédie, rédigée avec plus de soin et d'attention sérieuse que la plupart de celles dont le public fut momentanément inondé, marche d'un pas ferme et régulier; le dernier volume qui vient d'être mis au jour commence avec la lettre L; il s'arrête à la syllabe LOU.

Contrairement au système adopté dans un grand nombre de dictionnaires biographiques, l'Encyclopédie des gens du monde a placé à l'L les hommes célèbres dont la syllabe LA précède le nom, tels que La Bruyère, La Caille.

Un dictionnaire n'est guère susceptible d'analyse; bornons-nous donc à mentionner les articles les plus importans du volume dont nous parlons, en y ajoutant les noms des auteurs; Lacépède, Lagrange, Laplace, J. Laffitte, père Lachaise (Louvet), Lait (Rattier), Lafontaine (Travers), Laine (Garnier), Lai (P. Paris), Lamartine (Spach), Lamennais, Liberté (Artaud), Langue (Bergmann), Latin (langue et littérature de Rome) (Rinn), Lavoisier (Leroy de Chantigny), Leopardi (de Sinner), Letronne (Dehêque), Linguistique (Haag), La-

fayette (Rathery), Lope de Vèga (L. Spach), Linguistique (Haag).

M. Miel a consacré deux articles étendus et consciencieux à deux des plus grands maîtres de l'école française, à Lebrun et à Lesueur; M. de Sismondi, qu'une perte cruelle vient d'enlever aux études historiques, a donné les articles Ligue, Louis XI, Louis XIV; M. Michelet a tracé une notice éloquente sur saint Louis; M. Schnitzler, chargé de la rédaction de l'article Louis-Philippe, s'est acquitté avec habileté d'une tâche qui ne laissait pas de présenter quelques difficultés. Citons aussi les articles Louis XIII et Louis XIV, sortis de la plume de M. Am. Renée, en faisant observer, au sujet de la note qui est à la fin de ce qui concerne le premier de ces monarques, que les *codicilles de Louis XIII, roi de France et de Navarre, à son très-cher fils aîné et successeur* (1643, m. 24) ne sont pas seulement un recueil de sages préceptes sur l'administration ; c'est en même temps un océan d'extravagances, d'idées des plus bizarres et des plus absurdes, et l'auteur, demeuré inconnu, de ce singulier mélange, mériterait bien une place dans cette *Bibliographie des fous* que M. Nodier s'était amusé à entreprendre, et qui menacerait de devenir d'une longueur effrayante, si l'on tenait à ce qu'elle fût à peu près complète.

**Catalogue de la bibliothèque de feu J. B. Huzard, mis en ordre et rédigé par P. Leblanc.—Chez Mme Ve Bouchard-Huzard. 3 vol. in-8° de LVI-592, XII-554, XVI-555 p.**

Nous n'indiquons guère les catalogues de livres que chaque semaine voit naître et qui, rédigés presque toujours à la hâte, ne sont destinés qu'à satisfaire aux nécessités d'une vente publique ; mais celui-ci sort du cercle habituel de ces publications. Il mérite de rester comme inventaire d'une de ces collections spéciales qui sont si rares et qu'il serait bien à désirer de voir se multiplier en tout genre, car elles rendent

de grands services, elles offrent la réunion de ce qu'on ne trouverait pas dans les plus riches dépôts.

Fruit des recherches d'une vie entière (et cette vie se prolongea jusqu'à 86 ans), la bibliothèque de M. Huzard présente un assemblage des plus complets décrits en toute langue ayant trait à l'agriculture, à l'économie rurale, à la chasse, à l'art vétérinaire, à l'équitation; sur plus de quarante mille volumes, sur seize mille trois cent soixante-dix numéros dont se compose ce catalogue, il n'en est peut-être pas trois qui ne se rapportent par quelques points aux spécialités qu'avait envue le respectable inspecteur général des écoles vétérinaires.

Quelques notes répandues çà et là et que l'on aurait voulu voir plus multipliées renferment des renseignemens dont les bibliographes feront leur profit.

Deux ou trois indications prises au hasard donneront une idée de la richesse de la bibliothèque dont nous parlons; il s'y trouve trente-cinq ouvrages exclusivement relatifs à l'âne, vingt concernant les chiens et dix ayant rapport aux chats. Il faut y joindre treize ouvrages de pathologie féline ou canine. Treize autres publications ont la licorne pour objet. En fait d'anciens livres de chasse, de fauconnerie, genre de bouquins fort à la mode en ce moment, nulle part on n'en trouverait une plus complète réunion.

Il n'est pas sans intérêt de voir aussi de quel succès ont joui, dans leur temps, des ouvrages dont personne ne se souvient aujourd'hui. Un docteur en médecine du nom de Charles Estienne mit au jour en 1554 une *Maison rustique;* elle eut promptement trois éditions latines; elle reparut trente-sept fois en français, et eut les honneurs de six éditions italiennes.

D'innombrables pièces fugitives et feuilles volantes, utiles à consulter et impossibles à retrouver, forment sans doute une des portions les plus notables de la bibliothèque de M. Huzard; rien n'échappait à cet infatigable collectionneur, pas même les placards judiciaires; il plaçait dans ses portefeuilles un arrêt du parlement (avril 1762) condamnant au carcan,

au fouet, à la marque et aux galères, un ci-devant cuisinier convaincu d'avoir volé un canard.

Il serait vivement à désirer que cet assemblage précieux ne fût point dispersé; ce serait une perte irréparable; espérons qu'acheté en bloc au profit de quelque grand établissement public, la bibliothèque dont nous parlons ne sera point détruite, livrée aux chances des enchères et enlevée pour toujours aux travailleurs.

*Galerie des Centenaires anciens et modernes*, par Charles Lejoncourt, 1842. — Chez P. Dupont (rue de Grenelle-Saint-Honoré, 55). In-8° de 250 p.

Ce volume est curieux; il offre le résultat de longues et patientes recherches; il énumère un grand nombre de personnes qui ont poussé leur carrière à un terme fait pour surprendre au premier coup d'œil; sans pécher par excès de scepticisme, il serait toutefois permis de révoquer en doute l'authenticité de certains détails pris dans les journaux quotidiens.

Nous ajoutons peu de foi à quelques écrivains de l'antiquité et du moyen âge, lorsqu'ils nous citent divers personnages comme ayant atteint l'âge de quatre cents, de six cents et même de mille ans; mais nous n'adoptons pas non plus de confiance les détails que donne une gazette de Francfort et qu'a reproduits le *Moniteur* (5 septembre 1840) au sujet de la veuve d'un marchand pelletier qui existe à Moscou, âgée de cent cinquante-sept ans, parfaitement saine de corps et d'esprit. Elle s'est mariée, pour la cinquième fois, à cent vingt-trois ans, et chacun des mariages qu'elle a contratés a été fécond.

En fait de centenaires notables, nous citerons un Espagnol, mort en 1726 à cent quarante-sept ans, un Anglais décédé en 1741 à cent quarante-neuf ans, et deux Hongrois expirant l'un en 1750 à cent soixante-douze ans, l'autre en 1724 à cent quatre-vingt-cinq.

D'après les relevés consignés dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*, il est mort en France, de 1824 à 1837, 2,124

centenaires; ce chiffre donnerait environ un centenaire sur 222,125 habitans, et un sur 5,528 morts. Ces 2,124 centenaires se répartissent dans chaque département de la façon la plus inégale; Vaucluse et Loiret n'en ont qu'un chacun; Dordogne, cent cinquante; Gironde, cent dix-neuf; Seine, vingt-sept; Lot, quatre-vingt-douze; Bouches-du-Rhône, trois; Tarn-et-Garonne, soixante-cinq, etc.

Il nous serait facile d'ajouter beaucoup d'indications à celles qu'a réunies M. Lejoncourt; nous nous bornerons à un exemple, puisé dans le nécrologe de l'année 1830, tel qu'il fut inséré dans le t. I, p. 254 de la *Revue des Deux-Mondes* (troisième année); le Russe Michofski, mort à cent soixante-cinq ans; la Calabroise Rosaria Pangallo, à cent trente-deux; l'invalide autrichien Thomas Bœck, à cent vingt-neuf; de Giuseppe, des États romains, à cent vingt-trois ans onze mois; le Belge Vanderroom, à cent vingt ans; une femme de Honfleur, à cent quinze; le général prince Dolgorouki, à cent sept; Catherine Clowez de Valenciennes, à cent quatre; la veuve Panger de Morsang (Eure), à cent trois et six mois; M. de Sallayve, doyen de l'ordre de Saint-Louis, à cent deux ans.

La *Galerie des centenaires* est fort à propos dédiée à M. Noël des Quersonnières, ancien commissaire général des armées françaises, qui vit en ce moment même à Paris, et qui, plein de vigueur et de gaieté, cultivant encore la poésie et la musique, porte fort légèrement le poids de cent quatorze hivers.

Il existait déjà un almanach des centenaires compilé par le libraire Lottin et formant douze volumes in-24, que l'on ne trouve pas souvent réunis, et dont le premier est daté de 1761, le douzième de 1773; ce dernier renferme la table générale et alphabétique des centenaires cités dans les onze premiers volumes.

Essais littéraires et historiques, par W. de Schlegel. — Bonn, 1842, chez Edouard Weber, libraire. Imp. de Charles George. In-8°.

Voici l'indication des morceaux contenus dans ce volume.

D'abord sous ce titre : *Du système Continental*, l'auteur a fait une esquisse rapide des moyens par lesquels Napoléon était parvenu à étendre sa domination sur une grande partie de l'Europe. Ce mémoire a d'abord paru à Stockholm au commencement de février 1813, en français et dans une traduction suédoise. Il fut aussitôt imprimé à Londres et traduit en anglais : en Allemagne on fit aussi plusieurs éditions de l'original et plusieurs nouvelles traductions. Dans la réimpression actuelle l'auteur a déclaré qu'il n'a rien ajouté, sauf un morceau concernant la Suède, qui contenait des considérations purement locales. Le reste n'est qu'un abrégé historique : ce sont des faits, assure-t-il, dont l'exactitude pourrait au besoin être prouvée par des actes officiels. Son récit s'arrête au commencement de la guerre contre la Russie, et l'auteur, tout aux considérations politiques, en a soigneusement exclu tout ce qui tenait aux opérations militaires. Le *Tableau de l'Empire français* en 1813, qui suit, est fait dans le même esprit hostile contre Napoléon. Cet écrit est le produit de circonstances fort extraordinaires. Le général russe Czernicheff, ayant surpris dans Cassel, capitale de la Westphalie, le roi Jérôme, s'était saisi de toutes les malles et courriers qui y arrivaient se rendant au camp de Napoléon. Czernicheff envoya les lettres et dépêches qu'elles contenaient au quartier général de l'armée du Nord, où se trouvait le Prince royal de Suède (Bernadotte), qui chargea M. Schlegel d'examiner ces papiers et de publier ceux dont la connaissance pouvait être utile aux alliés. Ces pièces, imprimées deux fois à Londres et en Hanovre, forment un petit volume auquel renvoie l'auteur. Le tableau qu'il publie de nouveau ici est un tableau du régime intérieur de l'Empire français pris sur le fait, par la publication de correspondances destinées à rester secrètes et appartenant à des particuliers, aux autorités même les plus discrètes, au ministre de la police lui-même. Toutes réserves faites sur la moralité de cette divulgation de secrets, on ne peut nier que le Tableau de l'Empire français ne soit un morceau piquant par la connaissance qu'il donne de l'es-

prit public intérieur de la France, sur lequel le gouvernement ombrageux de Napoléon ne laissait point percer de renseignemens.

Après la politique vient la littérature. Dans la *Comparaison des deux Phèdres*, imprimée à Paris en 1807, M. de Schlegel, qui s'amusait, dit-il, par là à faire une expérience sur le goût littéraire, déprécie fort la *Phèdre* de Racine et la place bien au-dessous de celle d'Euripide. Geoffroy releva le gant, et quoique M. de Schlegel l'appelle, avec un ton plus méprisant qu'il ne convient, *un certain abbé Geoffroy*, le critique français sut bien rétablir, contre le critique allemand, les titres de Racine à l'admiration non-seulement de la France, mais de l'Europe.

Le reste du volume se compose d'une lettre sur les chevaux de bronze de la basilique de Saint-Marc à Venise, datée de Florence en 1806; d'un mémoire sur l'origine des romans de chevalerie; d'un travail ayant pour but de justifier le Dante, Pétrarque et Boccace de l'imputation d'hérésie et d'une conspiration tendant au renversement du saint-siége. Les morceaux qui suivent et terminent le volume ont pour objet la philologie et la littérature orientales, et plus particulièrement l'origine des Indous et l'ouvrage *des Mille et une nuits*.

Sonnets, canzones, ballades et sextines de Pétrarque, traduits en vers par le comte Anatole de Montesquiou. — Paris, chez Leroy, 24, place Saint-Germain-l'Auxerrois. 1842. 2 vol. in-8° de VIII-280 et 295 p.

« Ne traduisons point Anacréon, » disait la Harpe, qui aurait pu dire aussi : « Ne traduisons point Pétrarque. » Ce début semblerait vouloir jeter une défaveur sur la nouvelle traduction que nous avons sous les yeux. Loin de nous cette pensée; mais plus cette tâche était difficile, était regardée comme impossible, plus sera grand le mérite du traducteur, s'il n'est pas resté indigne de son modèle inimitable. » J'ai voulu être en vers un traducteur fidèle, dit M. le comte de Montesquiou.

Cette tâche n'est pas facile, le style de Pétrarque étant affligé d'une quadruple obscurité causée par l'altération du langage, par l'oubli actuel des événemens auxquels il fait allusion, par la prudence qu'imposait une politique ombrageuse, et surtout par la discrétion de son pudique amour. Il se vante quelquefois de son mystère et recommande à sa muse de n'y pas renoncer. Parmi les volumineux commentaires suscités par ses œuvres amoureuses, il m'a fallu souvent chercher à découvrir moins le certain que le probable. Pour cette traduction pénible, il faut quelquefois lutter contre des nuages, adversaires bizarres et fantastiques, dans lesquels on voit à peu près ce que l'on veut, et contre lesquels il n'est pas facile de combattre corps à corps. » M. le comte de Montesquiou prévient ensuite le lecteur qu'il n'a pas voulu traduire tous les sonnets en sonnets, et qu'il a eu même recours pour eux aux rhythmes les plus variés, afin d'éviter les périls de la monotonie. C'est cet espoir d'intéresser par la variété, qui lui a fait essayer, pour la traduction de quelques ballades, la naïve simplicité de notre vieux rondeau. « Après une longue hésitation, ajoute-t-il, je me suis décidé à laisser à la *canzone* ce même nom, en réclamant pour cette importation le droit de bourgeoisie. Le mot chanson est trop vulgaire pour convenir aux sujets que Pétrarque a traités sous ce nom, et celui d'ode est trop pompeux pour l'humilité de son interprète. » Nous n'avons rien à objecter contre les raisons alléguées par M. le comte de Montesquiou en faveur du mot *canzone*. Nous n'en dirons pas autant du mot *blondeur*, que nous avons rencontré avec peine dans ses vers, d'ailleurs d'une facture si pure et si élégante. Mais pourquoi ne dirait-on pas *blondeur* aussi bien que *rougeur* et *blancheur*? Nous n'en savons rien; *usus tyrannus est*. Cela ne se dit pas et ne s'est jamais dit, pas même dans notre langue poétique, si aventureuse et si néologique, du commencement du XVII^me^ siècle. Les familles des mots sont incomplètes, sans qu'on puisse en donner la raison. Dans notre langue on distingue très-bien les deux mots *sûreté* et *sécurité*, et cependant nous n'avons pas la forme adjective du

second. Les mots *verdeur* et *noirceur* ne sont pas les substantifs correspondant directement aux adjectifs *vert* et *noir;* on ne les emploie que dans le sens figuré. Au physique on substantive les derniers en se servant de l'article : *ses cheveux étaient d'un noir d'ébène;* de même on dira *le blond* (et non *la blondeur*) *de ses cheveux.* Nous demandons pardon au lecteur de ces minuties grammaticales, mais nous tenions à faire une petite critique à M. le comte de Montesquiou, afin d'avoir le droit de louer son livre comme il le mérite. Il s'est pénétré du génie de Pétrarque, et on remarque dans sa traduction un langage harmonieux, un grand bonheur d'expression et le sentiment poétique très-prononcé. Telle n'est pas la traduction de Milton et de Dante faite dans une langue boiteuse et prosaïque, et dont nous avons parlé dans un de nos derniers numéros. Pour mettre le lecteur à même de juger la manière de M. le comte de Montesquiou, nous citerons le trois cent treizième sonnet, dans lequel Pétrarque est ramené à Dieu par le repentir.

Je vais en déplorant tous mes jours écoulés
Au plaisir de n'aimer que les choses mortelles,
Sans prendre un vol altier, sans déployer mes ailes,
Afin qu'avec honneur mes jours soient signalés.

Toi, par qui les chagrins sont toujours consolés,
Providence clémente, invisible, immortelle,
Prends pitié de mon âme en faveur de mon zèle,
Et que ses vides soient par ta grâce comblés,

Afin qu'après avoir vécu dans la tempête,
Je m'éteigne avec calme en un tranquille port,
Et que mon crime soit racheté par ma mort.

Que pour me soutenir alors ta main soit prête;
Sois le dernier appui de ce reste de jours;
C'est de toi que j'attends mon unique secours.

Élégance et fidélité, c'est là le principal mérite de cette traduction.

## GÉOGRAPHIE.

**Recherches sur la découverte des pays situés sur la côte occidentale d'Afrique au delà du cap Bojador, et sur les progrès de la science géographique, après les navigations des Portugais, au XV^e siècle; par le vicomte de Santarem; accompagnées d'un Atlas composé de mappemondes et de cartes pour la plupart inédites, dressées depuis le XI^e jusqu'au XVII^e siècle. — Paris, Dondey-Dupré, 1842. In-8° de CXIV-335. p.**

En rendant compte l'année dernière de la chronique de Guinée par Azurara, publiée par M. le vicomte de Santarem, nous avons annoncé à nos lecteurs que le savant historien-géographe préparait un grand travail sur la priorité des découvertes faites par les Portugais sur la côte d'Afrique. Cet ouvrage vient de paraître avec un magnifique atlas dont l'exécution matérielle est au-dessus de tout éloge. C'est une œuvre tout à la fois nationale et européenne au point de vue de la science et de la vérité; elle réfute des prétentions peu justifiées, rétablit les faits dans leur sens véritable, et décide à tout jamais une question de géographie et d'histoire maritime qui avait soulevé bien des rivalités nationales. Il nous en coûte certainement de renoncer à nos Dieppois et à nos navigateurs Normands; mais il faut bien nous rendre à l'évivence des faits et ne point fermer volontairement les yeux à la lumière. Voici du reste en peu de mots le récit historique des découvertes effectuées par les Portugais sur la côte d'Afrique, récit qui ressort évidemment des observations et des raisonnemens faits par M. le vicomte de Santarem.

Les Portugais ont eu par-dessus tous les peuples de l'Europe l'avantage de faire par mer et par terre des découvertes si considérables, que les plus célèbres entreprises des anciens navigateurs ne peuvent entrer en comparaison avec elles, soit par la difficulté, soit par leur utilité. Ces derniers, il faut l'a-

vouer, ne manquaient ni d'esprit pour inventer, ni de courage pour entreprendre ; mais la connaissance de l'aiguille aimantée leur manquait, et ce seul défaut arrêtait nécessairement le progrès de leur navigation. Qu'elle fut connue en Europe vers l'an 1200 ou deux siècles après, il est certain que ce fut avec un succès médiocre et peu d'avantage pour la navigation. Le peu d'utilité qui fut d'abord tiré de cette merveilleuse invention vient de ce que l'ignorance de ces temps étant prodigieuse, il se trouvait un fort petit nombre de personnes savantes dans toutes les parties des mathématiques. L'astronomie, quoique rétablie par les soins du roi Alphonse, était assez négligée; l'astrologie judiciaire était presque seule en vogue et la géographie entièrement inconnue, comme il paraît, d'après des cartes faites avec une dépense extrême pour le pape Nicolas V, lesquelles sont remplies de fautes grossières. Comme d'ailleurs on ne comparait pas alors les observations célestes avec celles de la mer, et comme l'art de graduer les cartes était inconnu, la science des pilotes était peu étendue et n'était pas encore établie sur des principes certains. Les Portugais n'avaient alors aucun avantage sur les autres nations, et si la marine a pris forme entre leurs mains, le monde entier en est redevable à l'infant dom Henri. Ce prince aimait les lettres et avait surtout une très-grande inclination pour l'étude de la cosmographie. Après avoir lu tout ce que les anciens ont écrit sur cette science, il attira auprès de lui les plus habiles mathématiciens connus en Europe, en les comblant de présens, et, s'étant retiré dans les Algarves, il eut des conférences avec les meilleurs pilotes et quelques Africains qui avaient connaissance de l'intérieur du pays. Plusieurs raisons tirées de la nature du globe, les observations célestes, les voyages de Marco Polo et le récit de quelques aventuriers, lui firent juger que la plus grande partie du monde n'était pas connue, que l'Afrique pouvait être environnée d'une grande mer, et qu'ainsi on la pouvait reconnaître en faisant le tour. Il crut cette entreprise digne de lui, capable d'avancer la religion chrétienne en la faisant porter parmi des

peuples auxquels selon toute apparence elle n'avait jamais été annoncée, et il fit d'abord dessein d'envoyer tous les ans deux vaisseaux pour en découvrir toutes les côtes et en faire une description très-exacte. Les Portugais ne passaient pas plus avant que le cap de Non, persuadés que ceux qui tenteraient de naviguer plus loin se perdraient infailliblement. Il courait même à ce sujet un proverbe parmi les matelots : *Quem passara o cabo de Não, ò tornara o Não.* Il envoya donc trois vaisseaux en 1405, qui découvrirent Madère et Porto Santo, y firent une colonie, et cet heureux succès l'engagea à pousser plus loin cette glorieuse entreprise. Il continua de même jusqu'en 1463, et fit découvrir plus de quinze cents lieues de côtes, les îles du cap Vert et quelques terres de la côte d'Afrique. Le roi Alphonse, ne se trouvant pas en état de continuer les découvertes, afferma le commerce de toutes les nouvelles terres à un marchand de Lisbonne ; mais ce fut de telle manière, que, payant une somme fort modique, il s'employa à découvrir cinq cents lieues de côtes pendant cinq ans, selon les projets de l'infant dom Henri, qui avait laissé plusieurs mémoires dressés sur les journaux des pilotes. Il avait aussi fait faire un très-grand nombre de cartes, et recueilli toutes les anciennes, après les avoir fait soigneusement examiner, dressé des routiers ; en un mot, il avait jeté les fondemens de toutes les découvertes par toutes sortes d'observations. L'amour de la navigation s'était répandu parmi les Portugais, et ils n'attendaient que le moment favorable qui arriva sous le règne de Jean II. Ce prince, à l'imitation de l'infant son oncle, entreprit de pousser plus loin la découverte, et il découvrit Saint-George de la Mine, fit doubler le cap de Bonne-Espérance, envoya des colonies au Brésil, et ce fut par ses ordres que l'Éthiopie, ou royaume du prêtre Jean, fut pénétrée par les Portugais. Il établit des colonies dans tous ces pays, y fit bâtir des forteresses, ériger des églises et des séminaires pour la propagation de la foi, et fonda de très-grands établissemens. Ceux qui ont contesté et qui voudraient contester encore la véracité de ces faits, pour mettre en avant les

marins Dieppois du XIVme siècle, trouveront dans l'ouvrage de M. le vicomte de Santarem de quoi éclairer leur religion; ils comprendront qu'il faut être vrai avant d'être national, et ils seront forcés de convenir que les Portugais furent, parmi les peuples maritimes de l'Europe, les premiers qui découvrirent la côte occidentale de l'Afrique au delà du cap Bojador, ainsi que la Guinée. La priorité de cette découverte est incontestable, parce que tous les documens et les auteurs contemporains sont d'accord et constatent cette priorité; parce qu'ils sont dans l'harmonie la plus parfaite avec les cartes de ces époques et avec l'état de la science dans ces temps; enfin, parce que cette priorité fut généralement proclamée et reconnue par tous les peuples de l'Europe, à l'époque des mêmes découvertes, et sans interruption pendant plus de deux siècles.

Une longue et savante introduction, après quelques détails sur le plan de l'ouvrage et sur l'atlas dont nous parlerons ci-après, contient un tableau chronologique des connaissances géographiques, depuis le Vme siècle de notre ère jusqu'au XVme, sur l'Afrique. Les passages tirés des ouvrages des cosmographes et des savans chrétiens et arabes pendant cette époque peuvent être rangés dans la série des preuves négatives, et démontrent de la manière la plus évidente qu'au moyen âge on ne connaissait pas le prolongement, le vrai contour de l'Afrique, ni les côtes occidentales et méridionales de ce vaste continent au delà du cap Bojador, avant les découvertes effectuées par les Portugais, et qu'on croyait que la *zone Torride était inhabitée*. M. le vicomte de Santarem, pour arriver à cette conclusion, nous fait passer en revue les opinions de Strabon, Pline, Ptolémée, Macrobe, Cosmas Indopleustes, Isidore de Séville, Marcianus Capella, Bède le Vénérable, le géographe de Ravenne, Dicuil; viennent ensuite les cosmographes anglo-saxons, Masoudi, Adelbold; aux Xme et XIme siècles, Hermann surnommé Contractus, Francon Scolastique, Ibn Haucal; au XIIme siècle, Honoré d'Autun, Édrisi; au XIIIme, Ibn Saïd, Albert le Grand, Sacrobosco, Roger Bacon; au XIVme, Marino Sanuto, Uberti, Jean de

Mandeville, Abou'lféda, Albyrouny, Boccace, Bakoui, Ibn Fathima; enfin au xv^me siècle, Pierre d'Ailly, et Guillaume Fillastre. Cette longue liste de noms, que nous avons eu soin d'abréger, prouve l'immense lecture de M. le vicomte de Santarem, qui a parcouru ainsi et signalé les ouvrages et les systèmes des cosmographes chrétiens et arabes pendant l'espace des dix siècles qui ont précédé les découvertes des Portugais.

L'atlas, composé de cartes pour la plupart inédites à partir du xi^e siècle, est destiné non-seulement à illustrer le texte de l'ouvrage, mais aussi à servir de démonstration à la priorité des découvertes africaines par les Portugais. M. le vicomte de Santarem a fait un choix des cartes qui étaient datées ou bien dont la date pouvait se fixer par les calendriers qu'on y remarque, et il les a classées par ordre chronologique. Son travail s'est plus spécialement fixé sur l'Afrique, comme point de départ des grandes découvertes des modernes. La plupart des cartes de l'atlas concernent donc ce vaste continent; toutefois l'auteur a cru devoir donner aussi dix-sept mappemondes qui, appartenant au moyen âge, et étant ainsi antérieures aux découvertes des Portugais, attestent l'état imparfait des connaissances qu'on avait sur le globe avant les découvertes effectuées au xv^e siècle sous les auspices du prince Henri de Portugal. Il nous serait impossible de citer toutes les cartes qui composent l'atlas publié par M. de Santarem; les plus précieuses sont celles que M. le baron Walckenaer a mises à sa disposition; savoir, l'une des cartes d'Afrique du portulan de la célèbre bibliothèque Pinelli, la carte de Weimar de 1424, celle du fameux *Juan de la Cosa* qui accompagna Colomb dans son voyage de 1493, celles enfin de 1527 et 1529 du célèbre cosmographe espagnol Diégo Ribero, qui se trouvent également à Weimar. Citons encore la mappemonde attribuée à Marino Sanuto, qu'on trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, celle du manuscrit des chroniques de Saint-Denis, la carte catalane, la mappemonde du cardinal Fillastre, dessinée dans le Pomponius Mela de la

bibliothèque de Reims, etc. Quant à l'exécution matérielle de toutes ces cartes, nous pouvons dire que jamais on n'a poussé aussi loin la perfection du travail et de l'imitation. Ce sera certainement un des plus beaux monumens de notre époque. Un pareil travail fait honneur à la fois et à celui qui l'a conçu, à ceux qui l'ont exécuté avec un si admirable talent, et au gouvernement qui l'a encouragé avec tant de munificence.

En terminant cette analyse, nous ne pouvons nous empêcher de payer un juste tribut d'éloges à la manière dont M. le vicomte de Santarem s'est acquitté de la tâche qu'il s'était imposée. La discussion de tous les textes est faite de façon à porter la conviction dans l'esprit même des plus incrédules; l'habile critique ne laisse rien échapper; ses raisonnemens sont mathématiques; il procède du connu à l'inconnu, et les faits qu'il établit ainsi sont désormais hors de toute contestation. Cette publication est certainement une des plus remarquables de notre époque; c'est un nouveau service rendu par M. le vicomte de Santarem aux sciences géographiques et à l'histoire; c'est un magnifique monument élevé à la gloire de son pays.

Coup-d'œil sur la constitution géologique des provinces méridionales du royaume de Naples, suivi de quelques notions sur Nice et ses environs, par Pierre de Tchihatchoff. — Berlin, chez Simon Schropp et comp. 1842. In-8° de 284 p.

L'auteur de cet ouvrage a fait l'année dernière un voyage dans plusieurs provinces des États napolitains, et les observations qu'il nous donne aujourd'hui ont rapport à cette partie de la presqu'île dont le tableau manque encore aux annales géologiques de l'Europe. Ce ne sont, comme le dit lui-même M. Tchihatchoff, que des aperçus généraux ou une sorte de programme destiné à indiquer tout ce qui pourrait être fait dans ce vaste champ. Il en est de même de la carte géogra-

phique jointe à cet ouvrage, car une foule de détails plus ou moins intéressans ont dû disparaître dans un tableau crayonné à grands traits. L'intention de l'auteur avait été d'abord de joindre aux observations géologiques quelques aperçus sur la flore, et surtout sur la géographie botanique de plusieurs districts à peu près aussi inconnus sous l'un que sous l'autre rapport, mais le temps lui a manqué. La même raison l'a empêché, à notre grand regret, de recueillir les souvenirs historiques dont les Calabres et la Brasilicata sont remplies. Quant aux observations sur les environs de Nice et de Turin qui sont annexées au mémoire sur les provinces napolitaines, M. Tchihatchoff voulait d'abord les publier séparément en allemand; mais en considérant que l'objet de ses explorations à Nice se rattachait immédiatement à celui de ses recherches dans les provinces napolitaines, puisque les Alpes maritimes, dont les montagnes de Nice ne sont que les dernières ramifications, font également partie de la grande chaîne Apennine, il a pensé qu'il était plus convenable de publier ensemble les deux travaux, et de placer ainsi en même temps sous les yeux du lecteur les deux points opposés des Apennins. On trouve aussi quelques mots sur la végétation de Nice, contrée dont la flore est si riche et si variée.

## HISTOIRE.

### Galeries historiques du palais de Versailles. Tome VII. — Paris, Imprimerie Royale, 1842. In-8° de 574 p.

Le volume que nous annonçons aujourd'hui et qui renferme la deuxième partie de la *Peinture* n'est point, comme les précédens, une simple nomenclature. Il offre, dans un ordre chronologique, la courte biographie des rois, amiraux, connétables et maréchaux de France dont les portraits, ou seulement les écussons, figurent au rez de chaussée de l'aile droite du palais de Versailles.

De même que les rois sont placés l'un après l'autre, suivant

la date de leur avénement, les amiraux, connétables et maréchaux, formant autant de séries distinctes, sont rangés suivant l'ordre de leur promotion à la plus haute dignité qu'ils aient atteinte.

En lisant ces notices, on voit que l'intention de l'auteur anonyme a été de réduire aux faits purement militaires la vie des grands officiers, ainsi divisés en trois classes, dont la dernière est nécessairement très-nombreuse. Quant aux rois, le cadre était plus large, mais il a été très-sommairement rempli. Chaque article donne l'indication des dates de la naissance, du mariage, du couronnement et de la mort du prince, les noms de ses parens et de son épouse, et les faits principaux de son règne, et, autant que possible, le lieu de son inhumation. Dans cette liste nous ne signalerons qu'une omission, sans doute volontaire, celle du nom de Louis XVII. Quand Charles le Gros, Eudes, Raoul et Napoléon s'y trouvent, nous ne la comprenons pas. Les articles de Louis XVI, Napoléon, Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe Ier ne se composent que de dates. Les faits ont paru peut-être superflus ou dangereux à rappeler. Cependant comme les livres ne se font pas seulement pour la circonstance, on pourrait demander un jour *où* Louis XVI est *mort*, *comment* l'empereur Napoléon est *mort* à Sainte-Hélène, et Charles X à Goritz, sans trouver ici la solution de ces questions.

La collection des portraits des amiraux depuis Florent de Varennes, qui vivait en 1270, jusqu'au comte de Toulouse, qui mourut en 1737, avait été formée par ce prince. Elle a été donnée à Versailles par le roi héritier de la maison de Penthièvre, qui y a fait ajouter ceux de son vertueux aïeul maternel, de Murat et du duc d'Angoulême. Cette dignité étant éteinte, la collection est complète. Il n'en est pas de même de la suite des connétables : dix-neuf d'entre eux ne sont représentés jusqu'au XVIe siècle que par des écussons renfermant non pas même leurs armoiries, mais seulement leurs noms. Il nous semble qu'en procédant avec le même soin qu'on l'avait fait autrefois pour les amiraux, on aurait pu arriver à

un résultat aussi satisfaisant. Il ne suffisait pas de consulter la collection d'un certain château de Beauregard, d'où, d'après ce volume, ont été tirées une multitude de copies, il fallait encore feuilleter Gaignères et Montfaucon, compulser les manuscrits, explorer les vitraux échappés aux mains des barbares. Peut-être cela se fera-t-il plus tard.

Le nombre des maréchaux est considérable : près de trois cents depuis 1185 jusqu'à ce jour; et il était à peu près impossible d'en donner toutes les effigies sans exception. Aussi nous ne trouvons pas extraordinaire que, pour les deux premiers siècles surtout, on s'en soit dispensé, ainsi que de détails biographiques que l'histoire ne fournissait pas. Les portraits modernes nous offriront toutefois le sujet de quelques réflexions.

La première, comme celle qui est relative aux connétables, concerne bien moins le volume dont nous rendons compte que la série des peintures elle-même. Ici ce qu'on n'a pas trouvé dans la collection du château de Beauregard, ou dans quelques collections de famille, on s'est trop souvent dispensé de le reproduire, et l'on s'est contenté d'un écusson, c'est-à-dire d'une inscription qui n'a rien de pittoresque. Ainsi nous ne trouverons répétés à Versailles ni l'image de Villiers de l'Isle-Adam mort en 1418, ni celle de Gilbert de la Fayette, mort en 1421 : passe; mais pourquoi n'y voyons-nous pas davantage celle du marquis de Villars, un prince de la maison de Savoie, mort en 1580, et celle de Claude de la Châtre, mort en 1594, de Louis de la Châtre, mort en 1630, et de tant d'autres décédés dans le XVII^e siècle? Nous avons peine à croire que leurs portraits n'aient pas été gravés, conformément à l'usage général du temps. Quelques recherches dans les suites de Montcornet, de Jollain, etc., n'auraient pas coûté beaucoup. Enfin il n'est pas jusqu'au portrait du maréchal de Tessé, mort en 1725, dont l'absence ne se fasse sentir. Ce *fin Manceau*, comme disent Marais et Saint-Simon, a pourtant été peint par Rigaud et gravé en divers formats par les meilleurs artistes du XVIII^e siècle. Puisque fort souvent on a

été obligé de recourir aux gravures, si le Rigaud est détruit, c'était encore le cas d'en agir de même.

Une deuxième observation. Dans quelques articles on s'est départi de la règle qu'on semblait s'être imposée de ne parler que des faits militaires, et de laisser de côté les discordes politiques dans lesquelles ces guerriers auraient figuré, ou leurs crimes privés, ou leur fin déplorable. Ainsi, par exemple, on finit le court récit des faits et gestes du maréchal de Rais par dire qu'il fut pendu et brulé à Nantes, à causes des crimes atroces dont il s'était souillé. On dit simplement que le comte d'Estaing et Louis-Philippe-Joseph *moururent* à Paris, l'un en 1793, l'autre en 1794; que Murat *mourut* dans le fort de Pizzo le 13 octobre 1815; que Brune *mourut* à Avignon le 2 août, et Ney à Paris le 7 décembre de la même année; c'est fort bien. Alors pourquoi avoir dit que le deuxième maréchal de Biron fut décapité à Paris pour crime de haute trahison en 1602; que le maréchal de Marillac fut jugé et décapité en 1632, comme complice des intrigues de Marie de Médicis contre le cardinal de Richelieu? Il n'eût pas été, ce nous semble, plus indiscret de rappeler que le maréchal de Mouchy périt sur l'échafaud révolutionnaire à 79 ans, et le maréchal de Mailly à 86 ans. Cela ne pouvait déshonorer que leurs bourreaux.

Faisons trêve un moment à ces observations critiques. Une chose nous a frappé, en lisant ce glorieux catalogue; c'est que la profession ou plutôt la dignité de maréchal de France semble être un titre à la longévité! Nous allons le prouver tout à l'heure. Sur deux cent cinquante maréchaux décédés depuis 1402 jusqu'en 1842, c'est-à-dire depuis une époque où la date de leur naissance commence à être à peu près connue, huit avaient atteint 70 ans, cinq en avaient 71, et cinq 72 ans. Trois seulement étaient morts à 73 ans, tandis que neuf avaient attendu jusqu'à 74, huit morts à 75 ans, six à 76, huit à 77, cinq à 78, huit à 79 et cinq à 80 ans, montrent qu'une fois septuagénaires, ces vieux guerriers ont bien pu pousser leur carrière plus loin. S'il n'y en a que trois décédés

à 81 ans, on en compte huit à 82. Ici naturellement les nombres s'abaissent. Un seul a vu 83 années, trois ont passé 84, quatre 85, cinq 86, quatre 87, trois 88, trois 89, un seul 90, trois 92, un seul 93, un seul 95 ans. Cette haute profession toutefois ne compte qu'un seul centenaire, encore est-il un peu douteux. C'est le premier duc d'Estrées, frère de Gabrielle, né selon les uns en 1568, selon les autres en 1572. Il mourut le 5 mai 1670. Il avait donc au moins 98 ans, s'il n'en avait pas 102. Selon une sage méthode, en prenant la moitié du compte, ce doyen des maréchaux de son temps doit passer pour centenaire. Quoi qu'il en soit, cent douze sont décédés plus que septuagénaires. Si l'on ajoutait à ceux-ci douze ou quinze vieillards dont on n'a pu découvrir l'âge au moment de leur décès, on arriverait bien près de la moitié du total. Enfin si l'on considère qu'échappés à tant de hasards, le fer des combats et même l'échafaud, souvent non mérité, a terminé trop tôt la vie de plusieurs autres, on trouverait qu'arrivés à ce point culminant des honneurs militaires, ces héros ont la plus grande certitude d'une longue existence. Il est vrai que n'est pas maréchal qui veut.

Ainsi qu'aux précédens, il manque une table alphabétique de tous ces beaux noms à un volume dont l'utilité serait alors incontestable. Malgré les imperfections inséparables d'un si grand travail, cet ouvrage facile alors à consulter pourrait servir à faire éviter d'immenses bévues. Pour n'en citer qu'un exemple, nous avions été choqués, il y a quelques années, de voir ériger à Saint-Roch un monument d'ignorance qui subsiste encore, nous voulons parler de l'inscription tumulaire de François de Blanchefort, marquis de Créquy, maréchal de France, mort le 4 février 1687, et de Catherine de Bourgé du Plessis Bellière, sa femme, étalée au-dessus de la représentation de Charles de Créquy, général des galères, gouverneur de Paris, mort en 1709. Si l'architecte ou les marguilliers avaient consulté Millin, Antiquités nationales, t. 1er (Jacobins Saint-Honoré), ils auraient vu qu'on ne pouvait confondre l'un avec l'autre. Ils auraient de plus évité de donner à un

buste supposé de François de Créquy, placé dans une autre chapelle, le 4 février pour date de son décès, et le 3 dans leur épitaphe. Mais à défaut de Millin, qu'ils vérifient l'article de François (Galeries de Versailles, h. v. p. 331). Ils verront que les attributs du groupe ne lui conviennent pas, non plus qu'une autre inscription pleine de contre-sens placée sur le socle, et ils effaceront l'une et l'autre. Mais il faut une table; nous finirons par là.

*Italy*... L'Italie, ou considérations générales sur l'état actuel de l'histoire et de la littérature de ce pays, par L. Mariotti,—Londres, 1841, 2 vol. in-8°.

Italia, Italia, o tu cui feo la sorte
Dono infelice di bellezza...
Deh fossi tu men bella, o almen più forte...

Ces beaux vers dit Filicaia, si élégamment traduits par Byron, dans le quatrième chant de son Pèlerinage, donnent à mon sens la raison des malheurs de l'Italie. Oui, l'Italie est trop belle pour ne pas attirer sur elle les regards de convoitise de ses voisins, et trop faible pour avoir la force de résister aux étrangers qui s'en disputent la possession. L'heure de sa délivrance sonnera-t-elle jamais? les esprits généreux et pleins d'illusions qui rêvent son indépendance politique sont-ils destinés à la voir? L'Italie est-elle appelée à ne former comme la France qu'une seule et forte nation, unie sous un même chef, avec une armée et une marine nationale; les mêmes lois de finance et de commerce? c'est ce que nul ne peut prévoir, et ce dont beaucoup d'excellens esprits semblent douter. L'auteur des deux volumes dont nous venons de donner le titre, éloigné de sa patrie par un exil volontaire ou involontaire, par l'effet d'une sentence politique ou de lui-même, comme ce noble Vénitien qui quitta Venise le jour où l'Autriche la reçut en cadeau des mains de Napoléon, doit être compté au nombre de ces esprits généreux qui ressentent un dépit amer en voyant leur patrie abaissée recevoir

maintenant l'impulsion du dehors au lieu de la communiquer, et se contenter d'imiter ces barbares qu'autrefois elle a civilisés. Quand on vit isolé sur la terre étrangère, le cœur se nourrit de larmes et l'esprit de chimères; alors on est porté à prendre ses rêves pour des réalités et à se bercer d'illusions. L'Italie, dit M. Mariotti, qui, afin de la faire aimer davantage au peuple commerçant chez lequel il vit, a écrit son livre en anglais, ressemble au phénix qui a été consumé sur un bûcher. Son dernier soupir s'est exhalé dans les airs, dissipé avec la fumée de ses cendres; mais un nouveau jour a lui, les premiers rayons du soleil tombent sur ce foyer désolé; les cendres se raniment; un nouvel oiseau s'est élevé avec un magnifique plumage, déployant ses ailes audacieuses, les yeux fixés sur ce soleil qui lui a rendu la vie; *post fata resurgens.*

En attendant cet heureux jour, que toute l'Europe saluerait avec bonheur, car elle n'a pas oublié qu'elle doit à l'Italie la plus grande partie de sa civilisation, M. Mariotti occupe les tristes loisirs de l'exil à écrire sous une forme abrégée l'histoire de son pays. « De nos jours celui qui sait quelque chose, dit-il dans son introduction, doit connaître toutes choses. La science est devenue universelle, les études forment une espèce de cours encyclopédiques. Chaque science en particulier se résume en un système, et toutes les sciences peuvent être rapportées à un système général. Nous faisons tenir les gros in-folio de nos pères dans les étroites limites d'un manuel, et nous ajoutons à ce manuel un index qui nous évite la peine de le parcourir en entier et au hasard. C'est là évidemment le résultat d'un changement vital dans la tournure générale de nos pensées. Les hommes et les choses, vues à la distance des temps, n'occupent pas un plus grand espace dans notre souvenir que sur la terre. L'importance que nous attachons aux événemens et aux productions contemporaines nous aveuglent sur la valeur qu'ils auront aux yeux de la postérité.» N'en déplaise à M. Mariotti, la postérité est sujette à se tromper sur la portée de certains événemens, car cette postérité

sera suivie d'une autre. Malgré ces phrases un peu ambitieuses, il y a longtemps que nous n'avons lu un ouvrage aussi intéressant, aussi plein, aussi vrai sur l'Italie, et quelles que soient les illusions de M. Mariotti, le jugement sévère, passionné, injuste même qu'il porte de la France, nous n'en sommes pas moins heureux de donner nos suffrages à son livre. La mort a empêché Léopold Robert d'achever le portrait poétique de l'Italie telle qu'il l'avait vue dans ses rêves. Il avait voulu caractériser la nature des habitans et du sol de ce pays en une suite de tableaux empruntés aux quatre saisons de l'année, les moissonneurs des marais pontins et les pêcheurs de Chioggia représentent l'été et l'hiver. Quel peintre osera maintenant nous peindre le printemps et l'automne, le premier à Florence, le second à Naples? Le premier dans les rues de la ville de Médicis, dans une fête de madone; le second dans la ville de Sannazar, au milieu des groupes de vendangeurs traversant la Mergellina que ce poëte a chantée dans des vers qui sont dans la bouche de tout le monde.

Mergellina vale nostri memor,..

A l'instar de Robert, M. Mariotti assigne à l'histoire et à la littérature italiennes cinq ères ou époques distinctes. La première embrasse le moyen âge, et renferme les temps de troubles, de misères et d'obscurité, qui commencent avec les grandes invasions des barbares; le monde se décompose pour se recomposer, les vaincus civilisent les vainqueurs, la religion adoucit les mœurs des uns, réveille l'apathie des autres. Aux querelles sanglantes des Goths et des Grecs, des Lombards et des Francs, succèdent les rivalités de la papauté et de l'Empire, des rois et de leurs vassaux; l'élément populaire vivifie les cités lombardes, les cloîtres et les universités donnent une nouvelle impulsion aux lettres et aux sciences que la barbarie menaçait de détruire entièrement. Le présent dit adieu au passé, et l'Italie remplace le monde Romain. Une grande figure, celle de Charlemagne, se détache sur le fond obscur de cette époque.

La seconde ère est l'âge des libertés municipales de l'Italie,

de la gloire de toutes ces petites républiques qui fleurirent et disparurent presque en même temps; c'est cette grande époque qui commence en 1183 et finit à l'agonie des libertés florentines en 1530, dont Sismondi a tracé le tableau. Quel temps que celui-là! quel mélange de vigueur et de crédulité, de libertés anarchiques et de honteuses servitudes, d'élémens féodaux et démocratiques! guerres civiles entre les Guelfes et les Gibelins, entre les papes et les antipapes, guerres contre les infidèles, inimitiés de ville à ville, de faction à faction, de famille à famille. L'Italie est changée en un vaste champ de bataille, et pendant ce temps-là le commerce fleurit et les noms du Dante, de Pétrarque, de Boccace, de Machiavel et de Varchi, de Léonard de Vinci et de Michel-Ange, de Colonne, de Strozzi, de Doria, de Dandolo, de Colomb et de Vespuce, remplissent le monde entier et font de cette seconde ère de l'Italie la plus brillante de son histoire.

La troisième période est l'âge de la tyrannie domestique, l'âge des d'Este et des Médicis, que l'on nomme communément l'époque de la splendeur de l'Italie. Il commence à la cour de Cosme Ier et de son petit-fils Laurent de Médicis, et renferme les siècles d'or de Léon X, d'Alphonse I et II de Ferrare, du duc de Savoie, le dernier protecteur des lettres, de l'aristocratie vénitienne, et finit avec les jours de Christine, reine de Suède, cette pédante et cruelle femme que vous connaissez.

La vie politique se retire insensiblement de la place publique. Les princes, pour faire oublier leurs cruautés, protégent noblement les arts et les sciences, qui répandent un lustre nouveau sur le trône des nouveaux maîtres de l'Italie, dont l'éclat a peut-être ébloui les yeux même de la postérité. C'est le temps de la belle littérature, des théâtres, des académies, des sonnets et de l'éloquence, du luxe, de l'extravagance et de la licence; tout se raffine, on imite les beaux-arts grecs et romains, le triomphe de l'antiquité est presque complet; encore un peu et les dieux immortels détrôneront le fils de Marie. C'est le siècle de Boiard, de l'Arioste, du Tasse, dont les aventures sont plus

épiques que ses poëmes, de Raphaël et du Corrège. L'influence de l'Italie sur le reste de l'Europe est grande, générale, irrésistible. La quatrième époque dite de la domination étrangère, la décadence de l'Italie, se fait sentir et se poursuit. Pendant plus d'un siècle les Français et les Espagnols, les Suisses et les Autrichiens vont arroser de leur sang les plaines grandes et fertiles de ce pays dont l'étranger connaît maintenant la beauté et la faiblesse. Cette partie de l'histoire de l'Italie est la plus connue, car ce ne sont plus des querelles de famille qui décideront de son sort; l'Europe se la dispute comme un héritage. Dans les lettres, la décadence est plus sensible encore, car à cette époque appartiennent Marini, Metastase et Casti. A peine si l'on cite Filicaia, Testi, Sarpi et Campanella; Galilée seul étonne un moment la terre en lui donnant des nouvelles du ciel.

La cinquième ère de l'Italie, l'ère du réveil de cette terre classique, date du règne de Ferdinand et Léopold de Toscane, de François Ier et de Joseph II d'Autriche, et s'étend jusqu'aux jours de la révolution française. Vico, Beccaria, Filangieri, Mario Pagano, Giannone, Parini, Alfieri, Foscolo, Cesarotti, Monti, Pellico, Botta, Manzoni, caractérisent cette grande et dernière époque qu'il est difficile de juger aujourd'hui, car elle ne fait que commencer.

Nous renvoyons au livre lui-même tous ceux qui seront curieux de connaître de quelle manière M. Mariotti a rempli le cadre qu'il s'était lui-même tracé; ils peuvent être sûrs d'avance de trouver une grande source de jouissance à la lecture des deux volumes qui le renferment et que nous avons lus pour notre compte deux fois, toujours avec un nouveau plaisir, et en formant des vœux sincères pour le bonheur et la prospérité d'un pays que nous ne cesserons jamais d'aimer, ne fût-ce que par reconnaissance, car nous l'avons habité plusieurs années.

*Quæque ipse miserrima vidi.*

Notice historique et descriptive sur la cathédrale de

**Châlons-sur-Marne, par M. l'abbé Estrayez Cabassolle, chanoine, vicaire-général de Châlons. — Châlons-sur-Marne, J. Martin, 1842. In-8° de 76 p.**

La circulaire envoyée le 10 août 1841 aux préfets et aux évêques par le ministère des cultes, à l'effet d'obtenir des renseignemens sur nos cathédrales, a déjà produit des résultats avantageux et pour l'histoire et pour l'avenir de nos monumens religieux. La notice que nous avons sous les yeux, non-seulement répond aux désirs exprimés par le ministère, elle donne aussi une monographie très-intéressante sur l'une de nos plus anciennes cathédrales. Il serait à désirer qu'on fît le même travail sur toutes les autres et qu'on suivît la marche indiquée par M. l'abbé Cabassolle. Sa notice est divisée en deux parties, l'une historique et l'autre descriptive. Nous extrairons de la première les principaux renseignemens. Le siége de Châlons-sur-Marne fut suffragant de celui de Reims jusqu'à l'époque où l'un et l'autre furent supprimés à regret par la cour de Rome et réunis à d'autres diocèses. L'ancien état de choses fut rétabli à la restauration, et en 1814 Châlons vit son antique siége se relever de ses ruines. M. Estrayez Cabassolle discute avec le plus grand soin toutes les opinions des historiens ecclésiastiques sur l'époque de la fondation de ce siége et la fixe au IIIe siècle de notre ère; c'est alors en effet, mais seulement alors, que les villes les plus importantes des Gaules ont eu des évêques qui s'y sont fixés, y ont formé un clergé et établi une chaire, *cathedra*. Ce fut saint Memmie qui fit élever une église sur le mont Lavinien, situé hors de la ville et appelé depuis mont Saint-Pierre. A quelques pas de là se trouvait le baptistère, qui, suivant une ancienne tradition, fut probablement agrandi et réuni à un oratoire plus spacieux, sous Didier, cinquième évêque de Châlons : le nombre toujours croissant des fidèles rendit cette mesure nécessaire. La nouvelle église fut dédiée à saint Jean le précurseur. Saint Alpin, riche seigneur de Bayes, élevé aux honneurs de l'épiscopat, passe pour avoir érigé le premier un autel à J. C. sur l'em-

placement où s'élève la cathédrale actuelle. Il dédia son église à saint Vincent martyr. Florent, évêque en 486, fit donner à cette église de plus vastes proportions; mais il mourut avant d'avoir pu terminer ces travaux. Il en fut de même sous saint Élophe et saint Lumier, malgré les libéralités qu'il firent à la nouvelle basilique. Félix Ier eut la gloire de terminer les travaux entrepris par ses prédécesseurs. Sous son épiscopat Saint-Vincent devint cathédrale; l'ancienne fut abandonnée et l'église de Saint-Vincent prit le nom de Saint-Étienne. Pendant le IXe siècle elle reçut de grands embellissemens; mais en 931 la guerre ayant éclaté entre Héribert, comte de Vermandois, et Raoul, roi de France, la cathédrale souffrit beaucoup alors, qu'en 963, époque où Châlons fut la proie d'un terrible incendie. Gébuin employa tous ses biens à réparer sa cathédrale. Deux siècles plus tard, c'est-à-dire en 1138, elle fut détruite en grande partie par le feu du ciel, et l'on mit neuf ans à la reconstruire. M. Cabassolle nous raconte ensuite la consécration solennelle de la cathédrale, par le pape Eugène III, ainsi que ses embellissemens et ses désastres jusqu'en 1668, où elle eut encore à essuyer les ravages d'un incendie. Vialart de Herse et ses successeurs n'épargnèrent rien pour réparer les désastres causés par cet incendie, et la cathédrale de Châlons reçut des embellissemens successifs jusqu'en 1793. Elle subit alors le sort commun à tous les monumens religieux; les horribles profanations qui signalèrent le passage de la grande révolution répugnent à notre plume, et nous aimons mieux tirer le voile sur ces temps de malédiction. En 1802 la cathédrale fut rendue au culte, mais elle ne fut plus alors qu'une église paroissiale; M. de Prilly, qui a pris possession du siége de Châlons en février 1824, a fait à sa cathédrale les dons les plus généreux et cherche encore tous les jours à effacer les traces des dévastations de 93. Ici se termine le récit historique. La seconde partie de l'ouvrage de M. Cabassolle est entièrement consacrée à la description de la cathédrale de Châlons, et cette portion du travail répond dignement à la pre-

mière et fait honneur au goût et à la critique de l'auteur. Une lithographie donne la représentation exacte de la cathédrale.

*Christina Kœniginn von Schweden, u. s. w.* Christine, reine de Suède, et sa cour, par W. H. Grauert. T. II. — Bonn, Ed. Weber, 1842. In-8° de XIV-448 p. Prix 2 th. 4 gr. (T. I et II, 4 th. 12 gr.).

Le premier volume de cet ouvrage a été publié en 1837. D'après le plan de l'auteur, la vie de la reine Christine est divisée en trois parties. La première est consacrée à sa jeunesse; elle commence par un portrait de Gustave-Adolphe et de Marie-Éléonore et à la naissance de Christine, elle se termine par un tableau de la situation de la Suède à l'intérieur et à l'extérieur, au moment où Christine prit les rênes du gouvernement. La seconde partie comprend toute la durée de son règne jusqu'à son abdication, et se termine par une caractéristique de cette princesse. Ces deux parties forment la matière du premier volume. La troisième partie occupe donc la totalité du second volume. C'est l'histoire de sa vie privée à partir du moment qu'elle descendit du trône. A son dernier retour de Suède à Rome, en 1668, la marche de sa vie prend un caractère si différent, qu'elle forme comme deux parts distinctes. La première se passe en voyages, en courses, en débats d'intérêts de toute sorte, et dans une instabilité continuelle. Elle commence dans l'éclat, mais insensiblement elle devient moins facile et moins riante, et finit même par s'assombrir à un très-haut degré. A peine la reine a-t-elle fixé enfin son séjour à Rome, que sa vie rentre dans le calme et la stabilité, ses actions se suivent et tout redevient riant et serein autour d'elle. L'auteur a trouvé encore ces deux sections susceptibles d'une subdivision; dans la première il compte deux ordres de faits : d'abord les voyages de Christine et son séjour en Brabant, en Italie et en France, jusqu'à la mort de son successeur, le roi Charles-Gustave; ensuite les voyages de Suède et toutes les tentatives et les opérations qui s'y rattachent. Dans la

seconde section il a simplement choisi l'exaltation d'Innocent XI, comme point de séparation entre l'existence entièrement politique que menait la reine dans la capitale du monde chrétien, et l'influence que ses occupations littéraires acquirent sur la fin de sa vie. Tel est le cadre dans lequel M. Grauert a distribué les faits de la vie si agitée que mena Christine par toute l'Europe occidentale.

Le nombre des écrits publiés au temps de la reine Chistine, et qu'on a coutume de consulter comme les sources principales en ce qui concerne sa vie privée, est, il faut l'avouer, imposant; mais toutes ces sources ne sont pas bien pures. Il y a bien en outre quelques ouvrages originaux, mais beaucoup plus de refontes ou de simples traductions. Parmi ces derniers ouvrages on peut citer : l'Histoire de la vie de la Reyne Christine de Suède. Avec un véritable récit du séjour de la Reyne à Rome, et la défense du marquis Monaldeschi contre la Reyne de Suède. A Stockholm, chez Jean Pleyn de courage, 1677 (LXXVII), pamphlet fort mal imprimé, contenant dix pamphlets dont une partie parut à Cologne en 1660 et en 1668 sons le titre de : Recueil de quelques pièces curieuses servant à l'éclaircissement de l'histoire de la vie de la Reyne Christine, etc., et aussi à Haag en 1663 (La vie de Catherine de Médicis et de Christine). On en retrouve aussi dans les histoires amoureuses de quelques personnes de haut rang (Utopia, 1670). Ces pamphlets sont : 1° Pourtrait de Christine, espèce de roman où l'on fait assembler les dieux pour donner un successeur à Gustave-Adolphe; Christine y est peinte en bien et en mal; mais point de faits, en conséquence nulle valeur; il a dû être publié pendant le séjour de la reine à Bruxelles. 2° Une autre *pourtrait*, par un homme qui l'a vue à Anvers et qui cherche à la ridiculiser. 3° Copie d'une lettre écrite de Bruxelles à La Haye, libelle scandaleux. 4° L'adieu des Français à la Suède, etc. (traduit en latin : *Vita Christinæ Reginæ Sueciæ usque ad ejus in Brabantiam profectionem. s. d.*). Ce livre est donné comme un tableau de la cour suédoise, à la fin du règne de Christine; mais l'auteur ne semble pas fort instruit, et son ouvrage est

plutôt un libelle contre Bourdelot, en style de valet de chambre. 5° Lettre ou récit véritable du séjour de Christine reine de Suède, à Rome; recueil d'injures, sans aucuns faits, écrit par un Français de bas étage que la préférence donnée aux Espagnols avait irrité. 6° Relation de la mort du marquis de Monaldeschi, etc., faite par le révérend père Le Bel. 7° La cause pourquoi la reine Christine de Suède fit tuer le marquis de Monaldeschi, son grand écuyer, identique avec le récit hollandais d'Aitzema. 8° Défense du marquis de Monaldeschi contre la reine de Suède. Si le père Le Bel peut passer pour impartial, cette défense doit être regardée d'un tout autre œil; elle est d'un Italien qui veut relever les gardes italiennes du renom de perfidie qu'elles s'étaient acquis en France, et il ne cherche qu'à charger la reine pour justifier Monaldeschi. Il raconte un entretien qu'il ne peut avoir entendu ni appris de personne, et d'autres faussetés prouvent aussi que la cour de Christine lui était tout à fait étrangère. 9° Copie de la lettre de M. de Lyonne à la reine de Suède sur les affaires de Rome, etc. (17 septembre 1663). 10° Véritable relation de nostre voyage de Suède. Ainsi cette vie de Christine n'est qu'un faisceau de libelles plus ou moins diffamans pour la reine, si l'on excepte le numéro 10, et peut-être ceux qui ne l'attaquent que sur la mort de Monaldeschi. Les cinq premiers sont scandaleux, sans faits ni preuves, ni même aucune connaissance du sujet, et le style en est dégoûtant. Il y a un autre livre de cette espèce : Histoire des intrigues galantes de la reine Christine de Suède et de sa cour, etc. (Amsterdam, 1697); ouvrage sans principe, sans ordre, et témoignage d'une ignorance complète sur la partie la plus matérielle des faits notoires. L'auteur ne se contente plus de diffamer Christine, son venin se répand sur tout ce qui la touche ou de près ou de loin. Le seul fruit qu'on en retire, c'est que la vérité, là où il la dit involontairement, acquiert toute sa force dans la bouche d'un témoin si prévenu. Azzolino et del Monte sont les deux points de mire de sa haine passionnée; le comte de Wasenau et le cardinal d'Estrées sont ses héros. Et le parti français à Rome,

auquel il semble se rattacher, principalement dans l'affaire de l'ambassade, est fort à plaindre d'avoir un tel avocat. Cependant cette œuvre a été réimprimée en compagnie de deux morceaux de poésies (Leyden, 1710, 2 vol. in-12), sous le titre de mémoires, d'après une traduction anglaise (London. 1697); il y en a même eu une traduction allemande (1705), C'est la source où l'on puisa, en l'épurant, pour la vie de Christine, publiée aussi en 1705 à Leipsick et depuis si répandue. Ce qui est trop libertin, trop catholique ou insignifiant, a été exclus et on y a ajouté quelques détails pris ailleurs. Parmi les autres sources qui ont été consultées se trouvent trois des ouvrages que nous avons cités plus haut, les numéres 2, 6 et 9, et le *Theatrum Europæum*. Une lettre sur les dragonnades a probablement été empruntée à Bayle; la partie des monnaies (car l'auteur semble avoir été numismate par goût) appartient à Chifflet, à Patin et autres; mais le tout est bien inexactement reproduit, ce qui ôte au livre sa valeur. Cependant on lui a depuis emprunté deux vies de Christine, l'une à Leipsick, 1718, in-8°; l'autre dans le *Staats-und Geschichts-Spiegel*, 1673; et d'autres encore. La vie en hollandais, par Gregorio Leti (Amsterdam, 1714, 2 vol. in-8°), est une traduction ou compilation d'anciennes brochures; seulement elle n'est pas de Leti, bien certainement.

Telles sont les principales sources où se puise la tradition commune sur la reine Christine. On conçoit que M. Grauert en ait fait un emploi très-discret, eu égard au principe qu'il a suivi dans cette histoire critique, de livrer au lecteur tout le détail de ses recherches, afin de lui laisser former son jugement lui-même sur les faits. On conçoit qu'il a dû chercher une base plus sûre dans des écrits et des documens de cette époque un peu haut placés dans la hiérarchie des productions littéraires ou politiques. Il a fait plus, cependant, il ne s'est pas contenté de tout voir en fait d'ouvrages directs. Il a consulté même la littérature dramatique et les romans, qui exercent tant de pouvoirs sur l'opinion. Dans cette classe se trouve rangée par lui la publication des mémoires de Christine, reine

de Suède (2 vol., Paris, F. Dehaye, 1830) qui fait partie de la collection des mémoires secrets et inédits sur les cours étrangères aux XVe, XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, collection qui, selon lui, tient plus du roman que de l'histoire. C'est en laissant parler les originaux, en se montrant sobre d'argumentations, surtout pour les documens officiels dont il a même reproduit scrupuleusement les imperfections, que l'auteur a cherché à atteindre son but. Cependant il est des faits qu'on ne peut établir qu'en rassemblant les preuves de toutes parts, et là il faut bien que la discussion trouve place : l'auteur n'a pas reculé devant cette obligation; et nous pouvons nous tenir assurés d'avoir désormais non plus une biographie soi-disant intéressante, mais une biographie réellement historique de cette reine si remarquable par le rôle que lui fit jouer la seule tournure de son esprit.

L'auteur, en terminant son ouvrage, se livre à une appréciation des écrits laissés par la reine de Suède et conclut par un portrait de cette princesse. Entre les qualités dont elle était douée, il faut reconnaître son activité infatigable, son mépris pour la peine et la souffrance, son courage à toute épreuve, et l'admirable simplicité de sa vie intérieure. Ferme dans ses résolutions, constante dans leur accomplissement, les obstacles ou la résistance ne faisaient qu'augmenter son énergie; c'est ce que prouvent sa conduite avec la Suède, l'affaire de la couronne de Pologne, toute son existence à Rome, sa lutte avec le pape Innocent XI, la catastrophe de Monaldeschi, et cent autres faits. Elle n'en prenait pas moins promptement son parti et savait se résigner quand elle voyait l'impossibilité d'arriver à ses fins. Comme femme, elle avait toutes les qualités des grandes âmes, mais elle avait aussi ses défauts et ses faiblesses; trop de vivacité dans ses penchans ou dans ses aversions, comme dans sa conduite envers Monaldeschi, dans son dévouement à l'Espagne, dans son renoncement complet à sa patrie, une fois l'abdication consommée, et dans la passion aveugle qui l'anima souvent contre la France. Ce défaut cependant diminua beaucoup dans la dernière moitié de sa vie.

Une obstination intempestive, un oubli de tous égards dans le cercle de ses idées, ont trop bien paru dans sa protestat n relativement à la couronne de Suède, et dans sa malheureuse fête de Hambourg ; mais surtout ces élans de colère qui l'emportaient tout entière et qui lui causèrent tant d'embarras dans le cours de sa vie. Cette disposition prenait sa source dans un instinct qui formait l'un des principaux traits de son caractère, le désir immodéré d'éblouir les regards. Ce fut cette passion de grandeur qui lui fit, malgré l'étrangeté de sa position, prétendre, sans couronne, au titre et aux prérogatives de reine. Les manquemens auxquels elle était exposée ne la rendaient que plus jalouse des minuties du cérémonial, et souvent ces petits ressorts la poussaient à des démarches d'une gravité plus réelle. Elle était fort sensible à l'hommage qu'on rendait au règne si court qu'elle avait eu en Suède, et cette sensibilité lui causa les mêmes peines que la critique à un auteur ou un artiste facile à s'émouvoir. Elle ne savait point gérer, ne l'avait jamais appris, et goûtait le plaisir de donner jusqu'à le porter à l'excès. Enfin, pour couronner ses défauts, il faut bien ajouter qu'elle s'était mise tout à fait en dehors des bienséances de son sexe. Quant aux accusations d'immoralité, d'impiété, de superstition astrologique et de cruauté, l'ouvrage entier de M. Grauert est, il s'en flatte, un monument irrécusable de leur peu de fondement. Il faut ajouter à ce tableau des défauts de la reine de Suède que l'âge insensiblement diminua leur énergie, la rendit plus douce et la fit redevenir plus femme. Ce qui lui manquait, à dire le vrai, c'était du calme dans la manière d'être et de la suite dans sa façon de se conduire. La chaleur de son tempérament, la vivacité de ses facultés intellectuelles, furent les premières causes de ses imperfections ; mais elle leur dut aussi ses plus grandes qualités et ce caractère original et constamment tranché qu'elle conserva depuis son enfance jusqu'à sa mort. Plus simple et plus une, elle aurait occupé une grande place dans l'histoire. Mais malgré cette vie, toute de détails, brisée sans cesse dans son cours et sans cesse renouée, malgré le peu de fond des œuvres

qu'elle a laissées, toutes de morceaux et de fragmens, Christine n'en est pas moins un personnage de grandes proportions.

Parmi les ouvrages qui nous sont restés d'elle se trouvent deux mémoires historiques; l'un, intitulé: Réflexions diverses sur la vie et les actions du grand Alexandre, témoigne d'une haute admiration pour ce conquérant; mais il est incomplet et se termine par des *et cætera*. L'autre, sur César, n'a été poursuivi que jusqu'à son consulat et n'est pas achevé non plus. Mais ce qui est plus important, c'est sa biographie par elle, écrite de souvenir, demeurée seulement aussi en chemin. Cependant on y trouve d'intéressantes notions, et une histoire des affaires d'Allemagne et de Suède jusqu'à l'abdication de la reine, par un secrétaire de Christine sans doute, travail précieux par les notes qu'y joignit Christine. Un tableau des événemens de son règne, par son secrétaire Galdenblad, annoté aussi par elle, n'a que le défaut de tout ce qu'elle écrivit, c'est de se fonder sur ses souvenirs; les documens ont servi néanmoins pour cette espèce d'annales chronologiques plus que pour les autres mémoires. On a d'elle aussi un traité de la généalogie des armes de la maison de Wasa, et une esquisse d'histoire monétaire de son règne et de celui de son père. Nous ne parlons pas de ses poésies et de ses essais dramatiques, qui se rangent beaucoup plus dans la classe des divertissemens que dans celle des œuvres littéraires. La langue française était son idiome favori, et la langue italienne lui était familière. Du reste, tout ce qu'elle a produit, quoique sans beaucoup d'ordre et rarement achevé, se distingue par la clarté, la justesse et l'élégance du style; et ces qualités brillent surtout dans sa correspondance si étendue où se retrouvent tant de grâce, de dignité, et des connaissances si diverses et si solides, qu'on est forcé d'y reconnaître le sceau d'un esprit supérieur.

Histoire de la royauté considérée dans ses origines jusqu'à la formation des principales monarchies de l'Europe, par le comte A. de Saint-Priest, pair de France,

ministre du roi près la cour de Danemarck. — Paris, Delloye, 1842, 2 vol. in-8°, de LXXVI; 472-XXVI-584 p.

De notre temps où la science historique semble jouir d'une si grande faveur, personne n'avait encore osé s'occuper de la royauté et la considérer sous son plus vaste point de vue. Il y a environ douze ans, M. Guizot, alors professeur à la faculté des lettres, se plaignait de ne pas voir se combler cette fâcheuse lacune; ses paroles furent entendues, et aujourd'hui un de nos diplomates les plus distingués, M. le comte de Saint-Priest, vient offrir aux gens du monde et à la jeunesse studieuse deux gros volumes sur cet important sujet; ils sont divisés en dix livres et précédés de longs prolégomènes, où sont soulevées les plus importantes questions, telles que : l'antiquité de la royauté orientale, la puissance du roi, l'hérédité, l'élection, les migrations des peuples, l'influence de l'esprit phénicien hébraïque sur la Gaule, la Grèce et l'Italie. — Dans les deux premiers livres ( 44 ans avant Jésus-Christ à 382 ans après Jésus-Christ ), l'auteur examine la royauté chez les Romains, et, malgré ce que les historiens ont écrit, ce que les poëtes ont popularisé, nous croyons complétement avec lui que la royauté, loin d'être méprisée chez les maîtres du monde, y fut au contraire en honneur; mille exemples le prouvent; le peuple seul portait au titre de roi un ressentiment très-vif, mais difficile à décrire; quant aux patriciens, quelle joie pour eux lorsqu'en tête de leurs arbres généalogiques ils pouvaient tracer le profil d'un des rois! aussi quelle colère lorsque leurs maîtres prirent le titre de *majestas!* la crainte seule put empêcher qu'elle n'éclatât. C'était peut-être un essai, une sorte de pierre de touche que cette nouvelle dignité dont s'affublaient les empereurs; ils voulaient sans doute voir ce que produirait sur les plébéiens le vieux nom de roi. En effet, les successeurs d'Auguste essayèrent tour à tour de rétablir la royauté en fondant une dynastie; ses fils par le souvenir des victoires de Jules-César, Vespasien par des moyens législatifs, les Antonins par l'adoption, la famille syrienne par les superstitions

asiatiques qu'elle avait transportées à Rome, et enfin Constantin par le christianisme. Plusieurs furent persuadés, et on put l'être avec eux, qu'ils étaient enfin parvenus à imposer leurs descendans à l'antique république romaine ; mais tous échouèrent. Cette prétendue hérédité s'arrêta toujours à la troisième ou quatrième génération, et alors l'élection reprenait le dessus; cette politique d'*hérédité*, si on peut l'appeler ainsi, qui fut celle de tous les Césars, avait été en général jusqu'à présent assez peu comprise. M. de Saint-Priest s'est efforcé de l'expliquer de manière qu'elle ne pût désormais échapper à aucun regard. Selon nous il a complétement réussi. Cependant, tout en reconnaissant le mérite incontestable de ces deux livres, nous hasarderons une légère critique : nous ne croyons pas, ainsi que M. de Saint-Priest tente de le prouver, que les chrétiens, devenus au bout de quelques années une puissance dans l'empire, se déclarassent contre le sénat en faveur de César qui les persécutait, seulement par amour pour les idées dynastiques, mais, selon nous, parce qu'ils ne voyaient dans César qu'un homme qui pouvait être facilement gagné, tandis que les sénateurs, représentans de la Rome antique, étaient attachés d'une manière inébralable aux dogmes païens, à l'ombre desquels la république avait grandi. — Le livre III, consacré à l'histoire de la noblesse romaine et de sa transformation en haut clergé, est aussi fort curieux ; M. de Saint-Priest y montre avec talent les descendans des plus grandes familles de la Rome païenne voulant primer encore dans Rome devenue chrétienne, ambitionnant la papauté, comme leurs ancêtres avaient jadis ambitionné le consulat, et s'appuyant ainsi qu'eux sur leur généalogie, leur fortune et le mérite de leurs cuisiniers. — Mais déjà Goths, Francs, Lombards accouraient au pillage de l'empire, et, pour nous servir de l'expression pittoresque de M. de Chateaubriand, faisaient trembler le Capitole du bruit de leurs pas. Chez les Goths, imitateurs serviles des vieilles idées romaines, entrés en supplians dans l'empire, la royauté était héréditaire; mais la gloire du grand Théodoric vint détruire dans sa dynastie cette loi de plusieurs

siècles ; à sa mort, en voyant s'évanouir l'ombre d'empire qu'il avait fondé à Ravennes, ses sujets se révoltèrent contre ses pâles descendans, chassèrent sa fille et rendirent électif un trône sur lequel ils portèrent tour à tour leurs plus glorieux chefs. Le principe de l'hérédité était aussi admis chez les Francs. Clovis put facilement affermir sa dynastie. Il est vrai qu'il s'appuya sur le clergé, alors tout-puissant, tandis que Théodoric osa le braver en faisant plonger dans un cachot le pape Jean Ier. En outre il n'essaya pas de contrefaire dans sa conquête l'empire romain ; il chercha toujours, au contraire, à implanter ses idées au milieu de ses nouveaux sujets, et, s'il se laissa un jour créer consul, ce fut une pure fantaisie et l'affaire d'une vaine cérémonie. Le chapitre suivant, où M. de Saint-Priest s'occupe des Lombards, est à notre avis bien inférieur aux deux précédens ; il y démontre, il est vrai, l'influence de Saint-Colomban sur ces hordes conquérantes ; mais il ne nous semble pas expliquer assez clairement la rapidité avec laquelle elles se transformèrent en royauté élective. Dire seulement que les Lombards se sentirent « enivrés des vapeurs anti-dynastiques qui s'exhalaient des glèbes ausoniennes, » nous paraît par trop superficiel. La fin de ce livre traite du pouvoir politique et municipal des évêques, du caractère aristocratique de la papauté du IVe au XIe siècle, de la tendance des papes pour rendre leur dignité héréditaire dans leur famille, de la lutte des évêques entre eux, et enfin de celle des prêtres contre les évêques. — Le livre V (565-613) est consacré à l'une des plus importantes figures du moyen âge, à Brunehaud, et à ses essais pour rendre absolue la monarchie des petits-fils de Clovis. M. de Saint-Priest énumère avec talent les difficultés qu'avait à vaincre cette reine illustre, dont le nom ne nous est parvenu que dans des histoires écrites par ses ennemis ; il fait voir et les tentatives des évêques déjà tout-puissans pour imiter ceux d'Espagne et gouverner sous le nom de leur roi, et celles des leudes pour parvenir au même but que les Lombards en Italie. Quel courage, qu'elle habileté ne fallait-il pas à une femme pour vaincre ces obstacles ? Aussitôt que la mort de

Frédégonde l'eût débarrassée d'une rivale indomptable, elle reprit les projets qu'elle avait été un moment forcée d'ajourner, et pour l'aider dans ses plans de domination à l'intérieur, de gloire à l'extérieur, elle chercha un appui dans Grégoire Ier. M. de Saint-Priest a consacré un chapitre entier à ce pape qui en était digne. Ce pontife osa le premier secouer le joug de la cour de Constantinople et faire la paix avec les Lombards sans envoyer demander permission à l'empereur. Il se préparait à jeter une gloire éternelle sur son règne par la conversion des Angles, lorsqu'il entra en relations avec Brunehaud. Celle-ci s'engageait à l'aider dans ses projets de mission en Angleterre; de son côté, il promettait de concourir par son influence à l'extension du pouvoir royal. Mais alors parut « un cénobite d'une foi vive, d'une imagination forte, d'un esprit cultivé par les livres profanes» (t. II, p. 62) dont le caractère inébranlable renversa ces projets. Ce fut saint Colomban. Ce prêtre, que nous avons déjà vu dans un des chapitres précédens jouer un rôle important chez les Lombards, remplissait alors de son nom la Gaule et la Germanie; après quelque hésitation, il se prononça contre la royauté gallo-asiatique représentée par Brunehaud. On essaya vainement de le gagner. « Ils sont sortis de mauvais lieux, jamais ils ne porteront la couronne, » répondit-il à la vieille reine qui lui demandait de bénir ses petits-enfans; il continua ses menées et rendit inutile l'influence de Grégoire en gagnant à son parti tout le clergé. Brunehaud, qui même au milieu des guerres les plus terribles trouva toujours le moyen de protéger les arts, de civiliser ses états, en un mot, comme le dit M. de Saint-Priest, qui eut la gloire d'avoir entrevu de loin quelques rayons du soleil de Charlemagne, périt victime d'un attentat sans exemple. Dans le livre suivant (613-710), après avoir examiné et résolu négativement la question de savoir s'il y eut des maires du palais, et avoué que des vassaux sans titre spécial avilirent la royauté ; après avoir tracé un tableau de l'Espagne où le clergé faisait et défaisait les rois, M. de Saint-Priest reprend l'histoire de la royauté

en France, où les prêtres commençaient aussi à triompher, lorsque Dagobert monta sur le trône. Ce roi dont, grâce aux chansons, on a fait un personnage ridicule, nous apparaît comme le vrai prédécesseur de Charlemagne; pénétré des idées de Brunehaud sur la royauté, aidé des conseils de saint Éloi « Fénélon primitif », il combattit la féodalité triomphante et favorisa les monastères devenus hostiles aux évêques. Lorsqu'il mourut à l'âge de trente-trois ans, il était parvenu à rendre quelque force à la monarchie; mais, dès que sa main se fut retirée, la décadence qu'il avait arrêtée reprit son cours. — Livre VII (628-752). Alors commençait le règne de ce qu'on est convenu d'appeler les maires du palais (à tort, selon M. de Saint-Priest). L'un d'eux, homme rempli de talent, mais ambitieux, voulut comme Dagobert régénérer la royauté; il dépouilla les grands, les exila ou engagea contre ceux qui restaient et avaient fait alliance avec les évêques une lutte terrible. Un moment vaincu et compagnon de captivité de saint Léger, qui devait être ensuite un de ses ennemis les plus acharnés, Hébroin sortit de prison à la mort du roi Childéric II, assassiné, non pas, comme semble le croire M. de Saint-Priest, par un leude qui voulait venger sur lui une haine particulière, mais, à ce que nous pensons, par suite de la constante opposition des Neustriens à un roi austrasien. La guerre recommença aussitôt. Vainqueur de saint Léger, de Martin, de Pépin, Hébroin était arrivé au comble de la puissance, lorsqu'il tomba sous la hache d'un assassin. Il eut pour successeur d'abord Waradon, puis Berchair, « nain ignoble et lâche, » et enfin l'illustre Pépin, dont la famille devait fonder un nouvel empire: « sorte de pont jeté entre la barbarie et la féodalité » (Guizot, t. II, 9e leçon); ce fut le premier Carlovingien. A propos de cette nouvelle dynastie, M. de Saint-Priest ne partage point l'opinion de l'école de M. Augustin Thierry; il conteste l'origine germanique qu'on lui a donnée, et la montre toute aquitanique, sacerdotale et par conséquent romaine. Au reste, qu'importe le pays auquel Pépin doit ses ancêtres? il acquit rapidement un el pouvoir, qu'à sa mort il ne craignit pas de laisser, sous la

direction d'une femme, un enfant tuteur d'un autre enfant. Mais un fils naturel dont il avait méconnu le génie, Charles, qu'on surnomma plus tard Martel, parvient à s'échapper de la prison où le retenait la défiance de la vieille Plectrude, prend d'une main ferme les rênes de l'état, et gouverne sous le nom de Clotaire IV. Pour se donner le temps d'affermir son pouvoir, il distribue à ses soldats les biens du clergé, dont il craignait l'influence, et voulant en même temps s'appuyer sur lui, il favorise les missions apostoliques de Willebrod et de Winfried en Germanie, puis il met le comble à sa puissance par la victoire de Poitiers, et meurt après avoir depuis cinq ans oublié de donner un successeur à Thierri IV, mort en 757. Son fils et son successeur recueillit le fruit de cette habile conduite, il fut couronné roi. — Livre VIII (752-835). «Ce n'est donc plus le sang, c'est le choix qui donne la royauté» (t. II, p. 257). En effet, jusqu'ici il n'y avait pas eu élection, mais acclamation, adhésion, reconnaissance des leudes; aujourd'hui c'est, ainsi que le dit M. de Saint-Priest, une élection pure et simple. Ce droit né d'hier avait besoin d'une confirmation; il fallait que Pépin n'eût plus rien à craindre de Childéric III; Étienne II passa les Alpes, et par sa sanction sembla imprimer à Pépin «le caractère à la fois civil, militaire et ecclésiastique, dont la royauté mérovingienne était en possession par droit de naissance, dont les empereurs romains avaient été revêtus par leur substitution à la république, et que Pépin ne pouvait tenir ni de lui-même, ni de son parti» (t. II, p. 269). Ainsi, par le fait seul de son onction, le pape confirme l'élection du peuple; mais, sous Charlemagne, le vicaire de Jésus-Christ fait plus, il donne la couronne impériale; accepter fut une erreur du grand homme; il croyait, parce qu'il avait vaincu les Saxons, les Lombards, les Huns, les Normands, forcé la Gaule entière à le reconnaître, il croyait avoir relevé l'empire romain, il n'en avait relevé que le nom, et, s'il eût vécu quelques années de plus, il eût assisté lui-même à la destruction de son empire. Ce chapitre se termine par la récapitulation des principaux jugemens qu'on a portés sur Charlemagne;

quant à M. de Saint-Priest, il résume le sien en une seule phrase : « Charlemagne, dit-il, fut le plus grand des hommes, mais il fit la plus grande faute » (t. II, p. 353). La royauté ainsi un moment exilée recouvra bientôt son importance. Sous la main faible et débile du petit-fils du grand Charles, l'empire s'écroula, et, par le traité de Verdun, la royauté fut rétablie en France, en Italie et en Allemagne; le nom d'empire, le titre d'empereur furent cependant conservés, mais sans aucune suprématie. — Dans le livre IX (872-950), M. de Saint-Priest nous montre la royauté en France, d'héréditaire quelle était, devenant élective; Louis II dit le Bègue ne succédant à son père (877) qu'après avoir juré le maintien des capitulaires de Quiersy, et « étant ainsi roi consacré par la miséricorde de Dieu et l'élection du peuple » (t. II, p. 383). Les deux fils de ce prince furent aussi élus. Le peuple donnait en même temps dans le midi un exemple non moins frappant de sa toute-puissance : un vassal, le duc de Bozon, était proclamé roi. Ce livre est terminé par un chapitre très-curieux qui arrête longtemps les regards sur Rome et l'Italie à l'époque féodale. Enfin, dans le livre X (800-1037), après des chapitres consacrés à quelques nouveaux faits sur les Carlovingiens, à la conduite des Othons en Italie et en Allemagne, à Grégoire VII, ce pape qui devait porter si haut la puissance pontificale et détruire ce qui restait de la Rome féodale, on arrive à la formation des principales monarchies de l'Europe. Alors l'Angleterre devient aristocratique, la France monarchique; l'Espagne acquiert ses franchises nationales ; le Portugal est conquis sur les Maures; la Russie, la Pologne, la Hongrie sortent des ténèbres; « ainsi l'ordre se prépare, les grandes monarchies sont fondées, bientôt le cri de : Dieu le veut! s'élève de tous côtés, l'Occident étreint l'Orient, et l'Europe naît à la civilisation » (t. II, p. 568). — Tels sont les points principaux de l'histoire de la royauté; c'était une entreprise hardie que celle d'analyser l'histoire primitive de toutes les monarchies de l'Europe; M. de Saint-Priest a mené jusqu'au bout son œuvre avec talent et habileté; son livre, curieux sous beau-

coup de rapports, sera lu par tous, parce qu'il a su presque toujours faire disparaître l'aridité du fond sous la grâce des détails et l'élégance du style. On doit aussi lui savoir gré d'avoir souvent caractérisé ses personnages d'une manière hardie, mais nette, et qui a l'avantage de fixer leurs noms plus sûrement dans l'esprit. Qui se serait attendu, par exemple, à voir Hébroin avec le surnom de Richelieu, et saint Éloi avec celui de Fénelon? Afin que nos lecteurs puissent juger par eux-mêmes du talent remarquable avec lequel M. de Saint-Priest sait raconter, nous citerons le morceau qui commence le livre VII (t. II, p. 163). « Nous avons, dit-il, recherché la généalogie de la maison carlovingienne. Au moyen âge, et jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la généalogie est une partie essentielle de l'histoire. Tant qu'a duré l'Europe féodale, de quelque grandeur qu'un homme ait été revêtu, de quelque pouvoir que les circonstances l'ait investi, il n'avait pas une valeur isolée, elle résultait moins de son individu que de tout ce qui se rattachait à lui; son génie personnel, son caractère spécial ne donnaient point l'intelligence entière de ses actions; et c'est parfois dans les nuances de son origine, dans ses rapports avec sa famille, avec sa caste, qu'on trouvait le commentaire, la clef, le dernier mot de sa fortune. Il n'en est pas ainsi de nos jours; dès qu'un homme arrive à gouverner ses semblables par un droit étranger à la royauté du sang, peu importe son point de départ. Qu'il naisse sur quelque roc sauvage au milieu des mers; qu'il compte parmi ses ancêtres des gentilshommes ou des plébéiens; l'orgueil de sa famille peut s'amuser à ces vaines curiosités, le monde n'y arrête point ses regards; il ne voit que le grand homme, il le voit seul, toujours seul au haut de sa colonne; il ne lui sait ni ancêtres ni rejetons, et ne reconnaît à personne le droit de revendiquer son héritage. Il n'en est point ainsi du Charlemagne antique : sa nationalité, l'indigénat de la race carlovingienne est un des problèmes les plus importans qu'on puisse se proposer. Descendre jusqu'à la racine de ce grand arbre, c'est une des opérations les plus fécondes de l'analyse historique; malheureusement les élémens

nous manquent; nous ne pouvons avoir une confiance entière dans les renseignemens, altérés d'un côté par l'ignorance des chroniqueurs, de l'autre par les prétentions de cette race qui voulait s'emparer du passé comme du présent. S'il est difficile, presque impossible de deviner ce qu'était la maison carlovingienne, il est aisé de savoir ce qu'elle voulait, ce qu'elle prétendait être. Autant elle a accumulé les ombres, multiplié les interpolations et les lacunes dans ses véritables annales, autant elle a répandu, commenté, mis à la portée du vulgaire des renseignemens inexacts sans doute, évidemment incomplets, mais qui n'en trahissent que mieux ses intentions secrètes et le but qu'elle s'est proposé. Nous l'avons vu; jamais dans leur généalogie officielle ni dans chacun de leurs actes, les petits-fils de saint Arnoul n'ont réclamée une origine teutonique; ils affichaient même une prétention opposée. Ils se sont constamment dits de race sénatoriale, c'est-à-dire romaine; ils ont toujours voulu descendre d'une des illustres maisons gauloises, dont le souvenir, loin de s'être perdu depuis l'invasion des Francs, s'était conservé dans toute sa force en Aquitaine, et avait dû au cours des âges cette teinte à la fois élégante et vénérable que le temps imprime aux plus nobles productions de l'art. Ce n'est donc point aux forêts de la Germanie, aux troncs prophétiques des chênes, aux eaux bleues du Weser ou du Rhin, que Charlemagne demandait des ancêtres. Il les cherchait sous les portiques de la villa gallo-romaine, dans les bains, dans les palestres, dans les bibliothèques où Sidoine se consolait de la vue, de l'odeur des barbares par les réminiscences du siècle d'Auguste; enfin ce n'est pas d'un chef de Bavarois ou d'Allamans que les Pépin et les Charles voulaient être issus; mais du Gaulois, du Romain, du sénateur Tonansius Féréolus. »

*Russland in historicher, statisticher, geographischer, u. s. w.* La Russie, tableau historique, statistique, géographique et littéraire, par Thaddéus Bulgarin, traduit du russe en allemand, avec la coopération de l'auteur,

par H. von Brackel. — Histoire. T° II°, accompagné d'une carte et de trois planches. — Riga et Leipsick, Ed. Frantzen, 1841, in-8° de XXII-426 p.

Ce volume est le troisième de l'ouvrage entier, et le second de la partie historique. Il comprend toute la période de l'établissement des Russes et de leur affermissement au milieu de la famille slave; aussi l'auteur lui applique-t-il la dénomination de *slavo-russe*. Comme M. Bulgarin le déclare, son livre n'est nullement ce qu'on appelle une histoire, mais bien un tableau de la Russie considérée du point de vue historique, ce qui est fort différent. Il est pleinement convaincu, pour lui, que le temps n'est point encore venu d'écrire une histoire de Russie, à la hauteur des exigences scientifiques de notre siècle. La raison principale qu'il en donne, c'est que les matériaux de cette histoire sont loin d'être tous connus ou publiés: il y en a une grande partie qui demande à subir l'analyse d'une critique sévère, et d'ailleurs les recherches et les travaux d'élaboration sur les temps passés de ces vastes régions de l'orient de l'Europe ne sont pas assez avancés. Aussi l'auteur a-t-il préféré, au plaisir scabreux de décider une foule de questions historiques, l'avantage de les poser et de les classer pour fournir le terrain à la science. Cependant il ne s'est point privé de la satisfaction de poursuivre des recherches par lui-même, et de discuter et d'éclaircir des points douteux dans les mouvemens de ces populations longtemps agitées; mais il n'a voulu être qu'une espèce de rapporteur sur ce qui concerne tous ces faits et tous ces événemens. De là cette forme toute particulière qu'il a donnée à son ouvrage; il s'est fait une espèce de cadre ethnographique, divisé suivant les prédominances et les révolutions qui se sont succédé sur le sol de l'empire russe, et ces divisions, qu'unit légèrement la liaison des faits historiques, ont pu s'étendre aisément pour donner place, sans nuire à la clarté, à tout ce qui ne pouvait être présenté que sous forme de dissertation, de recherches, d'opinion ou même de probabilité. On n'atteint

pas avec de tels procédés, il est vrai, à l'agrément et à la rapidité du récit de l'historien, mais aussi, eu égard à la matière en question, il y a bien plus de fruit à espérer de cette lecture, car on pénètre avec l'écrivain dans le fond des choses, on remonte à l'origine des faits les plus intéressans pour l'histoire, et pour peu que l'on soit d'ailleurs familiarisé avec le sujet, il peut naître de ce travail, en quelque sorte préparatoire, des idées ou des rapprochemens qui ne se seraient point fait jour dans l'esprit même de l'auteur. En thèse générale, ce n'est pas un médiocre avantage de se voir initier à la connaissance exacte de l'empire russe, ce qu'une narration, bien qu'éloquente, de batailles et de scènes tragiques certes ne ferait point. L'existence d'un peuple se peint au moins autant dans sa législation, dans ses mœurs, dans ses usages, dans ses entreprises commerciales, sa littérature et ses relations au dehors, que dans les faits historiques, qui n'en sont en quelque sorte que le résultat complexe ou éloigné. Là où tout n'est pas clair, comment tirer un véritable fruit de cette chaîne d'événemens esquissés à peine et comme arrachés d'un tout qu'on n'a jamais saisi tout entier? Comment attribuer aux influences étrangères tout ce qui leur est dû, si on n'a recherché à l'avance à se rendre compte de ces causes secondaires? Et c'est pour la Russie qu'elles sont importantes, surtout à l'époque dont il est traité dans ce volume, période toute de transition, où de toutes les peuplades isolées sur ce vaste espace de terrain va se former un grand peuple, un état sinon homogène, du moins puissamment relié.

Cette considération que nous venons d'énoncer a aussi nécessité de plus grands développemens pour l'ethnographie étrangère, parce qu'en effet ce mouvement d'agglomération n'a pu s'opérer qu'à la suite de luttes opiniâtres et même de déplacemens de nations entières. La description de ces nationalités, la distinction de tous les rameaux dont se composent ces familles de peuples si diverses, donne à cette période un caractère bien différent de celui que l'on reconnaît en la période qui doit suivre. Après cette époque on voit la Russie

se séparer toujours de plus en plus du reste de l'Europe, et finir, sous le joug des Mongols, par se rattacher à l'Asie. Ceux qui passeront alors au premier rang ce sont, avec les Mongols, les Lithuaniens et les Confrères du glaive, ces terribles champions de la Livonie. Longtemps par eux la Russie fut séparée du monde entier, asservie et tourmentée jusqu'à ce qu'enfin le sceptre russe revint s'étendre sur elle comme un bienfait.

*Das Heptaplomeres des, u. s. w.* L'Heptaplomères de Jean Bodin. Pour servir à l'histoire de la civilisation et de la littérature au siècle de la réforme, par le Dr G. E. Guhrauer. Précédé d'une lettre de A. Neander à l'éditeur. — Berlin, 1841, G. Eichler. In-8°.

L'horreur que l'on cherchait, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, à déverser sur l'Heptaplomères n'empêcha point les copies qui s'en faisaient de se multiplier, tellement qu'au commencement du XVIII^e siècle, sans parler des bibliothèques publiques, il n'y avait pas un savant un peu connu qui n'eût la sienne. De même qu'on voit parfois des livres jouer le rôle de manuscrits à cause de leur rareté ou de la rareté de leurs lecteurs, ainsi l'Heptaplomères, sans avoir été imprimé, a pu jouer dans son temps le rôle d'un livre répandu. C'est un des exemples les plus remarquables et les plus extraordinaires qui se soient présentés depuis la découverte de l'imprimerie, surtout si l'on songe au volume que formait le manuscrit, et à la nature tout à fait scientifique de son contenu. Avant l'imprimerie, les manuscrits des ouvrages de l'antiquité étaient le sujet ordinaire des travaux des commentateurs, glossateurs, etc. : l'Heptaplomères n'a rien à leur envier, et les nombreuses copies qu'on en retrouve sont une preuve de la quantité de savans qui s'en occupèrent de manière ou d'autre, le commentant, le critiquant, la plupart du temps le combattant et le réfutant. A cet égard, l'aperçu analytique des manuscrits les plus importans exécuté par Vogel est curieux à consulter, quoique loin d'être complet.

Si l'on en croit Devisme, l'auteur de la notice sur Bodin, la composition de l'Heptaplomères remonterait à l'année 1587; car, d'après les mémoires manuscrits de Richard, il la rattache à l'instruction entamée dans cette même année à Laon contre Bodin. « Un orage violent, dit-il, vint fondre sur sa tête, à la simple annonce d'un livre où les opinions religieuses étaient citées au tribunal de la raison. Je veux parler de l'ouvrage en dialogue qu'il nommait l'Heptaplomères..... » Il est possible que des amis empressés, en parlant de ce livre à l'avance, aient attiré l'attention de la justice; car le procureur général du parlement de Paris fit informer devant le lieutenant général du bailliage de Laon contre Bodin, quoiqu'on ignorât si l'ouvrage était destiné à l'impression, quel était son contenu, et même si Bodin s'en reconnaissait l'auteur. Dans l'information, qui est du 3 juin 1587, dix-huit habitans notables de Laon, entre autres deux prêtres, déposèrent en faveur de Bodin..... Cette procédure n'eut d'autre résultat que d'empêcher la publication de son livre. L'Heptaplomères n'a jamais été imprimé; il en existe des copies manuscrites, et même une traduction française également manuscrite. » Pour le dire en passant, la Bibliothèque royale de Paris possède une copie de cette traduction sous le titre de : *Colloque de Jean Bodin entre sept sçavans qui sont de différens sentimens*; derrière le titre on lit : *Colloque de Jean Bodin, des secrets cachés des choses relevées.* Haenel (catalog. manusc., p. 332) cite sous le même titre un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal. Revenons à ce récit dont nous n'avons donné que la substance. Il pourrait faire foi, s'il était avéré qu'il se fût agi de l'Heptaplomères, et non d'un autre ouvrage; mais voilà précisément ce qui est douteux. Le contraire même est prouvé par des faits accessoires.

Vogel, dans l'aperçu dont nous avons déjà parlé, et qui a été inséré au *Serapeum* (*Redig. v. R. Naumann*, 1840, n° 8-10, 30 avril et 31 mai) sous le titre de : *Zur Geschichte des ungedruckten Werks* Colloquium heptaplomeres, etc. *Von dem Franzosen* Jean Bodin, cite des manuscrits qui, pour

la plupart, ne portent ni la date ni le nom de l'auteur, et tous ceux que M. Guhrauer a vus sont de même. Mais ils se terminent tous par les lettres suivantes, qui peuvent fournir la date :

H. E. J. B. A. S. A. Ae. LXIII.

Vogel lit : *Hic est Joannes Bodinus Andegavinus, suae anno aetatis* 63. Denis, dans le catalogue des manuscrits de Vienne, lit pour un autre exemplaire : *Haec ego Jo. Bodinus Andesiis scripsi, etc.* ; et pour un troisième, *Haec ego Jo. Bodinus Andegavensis scripsi, etc. Andesiis* est évidemment une erreur, puisque c'est à Laon que Bodin composa l'Heptaplomères ; mais ce qu'il y a de commun dans tous les manuscrits c'est l'âge de l'auteur, soixante-trois ans. Diecmann, dans sa réfutation, citée partout, adopte sans difficulté toute l'explication : *Hanc epistolam Jo. Bodinus Andegavinus scripsit anno aetatis* LXIII, et il regarde cette leçon comme la véritable, parce que, par l'introduction du premier livre, et par la suscription, l'Heptaplomères a la forme d'une épître. La date aussi, dit-il, doit dans l'ordre se placer au bas d'une lettre, partout ailleurs au titre. Mais le plus fort argument en faveur de son opinion, c'est la manière dont ces caractères ont été traduits et reproduits dans la traduction de la Bibliothèque du Roi :

J. B. A. C. C. L. A. de LXIII. ans.

Ce qui ne peut se lire que de la sorte : Jean Bodin, Angevin, composa *cette lettre* âgé de soixante-trois ans. L'accord des deux manuscrits, latin et français, ne laisse plus douter qu'on ne doive cette indication à l'auteur lui-même, car, dit M. Guhrauer, un tiers n'eût pas cherché à en faire une énigme.

Vogel ajoute à ce sujet : « Quand bien même on aurait la certitude que Bodin composa l'Heptaplomères à l'âge de soixante-trois ans, comme il y a dans les divers calculs de sa naissance une différence de plus de quinze ans, on n'en peut pas conclure la date précise de la composition du livre. » En cela il se trompe : Bayle a décidé la question depuis long-

temps, en citant d'après Ménage le testament de Bodin, du 7 juin 1596, et où Bodin lui-même dit qu'il a passé les soixante-six ans. La notice historique sur Bodin s'en réfère à ce calcul, et conclut avec raison que la naissance de Bodin doit être placée au commencement de l'année 1530. Ainsi, d'après les caractères placés à la suite de l'Heptaplomères, la date de sa composition doit être fixée sans retour à l'année 1593.

L'histoire du manuscrit original n'est pas la moins curieuse ni la moins obscure des recherches qui se rattachent à l'œuvre de Jean Bodin. L'autographe a-t-il été d'abord conservé? Où l'a-t-il été? Voilà des questions auxquelles il n'est pas facile de répondre. A consulter les renseignemens recueillis par Vogel, il serait probable qu'il existe ou à la bibliothèque du Vatican (provenant de ceux qu'a laissés la reine Christine à sa mort), ou bien au British-Museum. Cependant il y a encore bien du désaccord dans ce qu'on dit de l'histoire primitive de l'autographe. Suivant une tradition, les héritiers de Bodin trouvèrent à sa mort le manuscrit de sa propre main, et le remirent au président du parlement de Paris, de Mesme; c'est du moins ce qu'assurait Naudé, bibliothécaire du président, à son compatriote, le savant Patin. Et ce qu'on peut ajouter, c'est que la copie de l'Heptaplomères, à la Bibliothèque royale de Paris (manuscrits latins, n° 6564), portant la désignation : *ex bibliotheca Memmii*, passe pour la plus ancienne et la meilleure. On trouve l'Heptaplomères mentionné dans le catalogue de la bibliothèque de de Mesme, publié en 1650; mais était-ce l'exemplaire de la Bibliothèque royale ou l'autographe même? voilà ce qu'on ne peut hardiment décider. D'un autre côté, le savant français Sarreau (*Sarravius*) fut chargé dans ce temps, par la reine Christine de Suède, de se procurer cet exemplaire, mais il ne put le rencontrer. Plus tard, Isaac Vossius s'efforça, mais en vain, de procurer à la reine une copie complète de l'Heptaplomères : on ne put obtenir que le livre premier. Enfin la reine parvint à avoir ce qu'elle voulait; et ce serait, d'après des probabilités fort obscures, l'original même.

Autre version également probable, si elle ne l'est pas davantage. Ce ne serait pas le président de Mesme qui aurait été en possession du manuscrit original, mais bien des Cordes, chanoine de Limoux; et il n'y aurait guère à en douter, si ce fut l'original même, et non une copie, qu'il communiqua en 1634 à Hugo Grotius. Il est vrai que Sarreau, dans ses lettres, affirme que l'original se trouvait entre les mains de des Cordes, et les livres de des Cordes passèrent à sa mort dans l'ancienne bibliothèque Mazarine. D'autres disent que le manuscrit était resté chez un ami de des Cordes, à la campagne. Tout cela ne tire point d'incertitude; car rien n'empêche de supposer que Bodin ne laissa après lui qu'une seule copie de son ouvrage, mais qu'il anéantit l'autographe, par précaution; de même qu'il en usa, dit-on, près de sa fin, pour un *Traité de l'Empire.* Dans ce cas, ce serait bien inutilement qu'on se mettrait en quête de l'original : la copie la meilleure en jouerait le rôle. Au reste, si l'on pouvait avoir conservé à Laon, séjour ordinaire de Bodin, des papiers de lui, soitdans des collections particulières, soit dans les monumens publics, ce serait là qu'il faudrait rechercher des traces du sort qu'éprouva le manuscrit original de l'Heptaplomères.

Parmi le nombre des auteurs qui ont exprimé leur opinion sur l'Heptaplomères, M. Guhrauer ne distingue que deux contemporains, unis à l'auteur du dialogue par une espèce de parenté intellectuelle, et élevés aussi, du reste, au-dessus de la foule. Ce sont Hugo Grotius et Leibnitz. Eu égard à leur position relativement à l'Église, ces deux hommes ont été, comme Bodin, le point de mire de bien des récriminations; on disait d'eux, comme de Bodin, qu'ils n'appartenaient à aucune religion, et on ne saurait dissimuler qu'ils se touchaient en bien des points sur les matières religieuses. D'une part, Bodin, né au milieu de la fureur des guerres de religion, mettait face à face les différens cultes dans une lutte de dialectique, et là il montrait, comme en un miroir, à l'humanité qu'aucun parti n'était fondé à faire la guerre aux autres sur leurs croyances, et bien plus, que chacun d'eux

avait un droit inné à la tolérance de tous les autres. De l'autre part, Grotius et Leibnitz, surtout le dernier, venus après l'extinction des discordes religieuses, dont le dénouement fut enfin la paix de Westphalie, virent poser la tolérance en principe, et purent, en avançant toujours, appeler les chrétiens leurs contemporains à l'unité de confession. Ce fut un progrès que l'on dut au temps et aux circonstances. Bodin se serait probablement réuni à eux, s'il eut été leur contemporain.

Ce fut, comme nous l'avons dit, des Cordes que envoya l'Heptaplomères à Grotius, afin de lui fournir, s'il y avait lieu, des arguments à prendre en considération, ou à réfuter dans une nouvelle édition de son ouvrage *de Veritate religionis christianæ*. Grotius lui répondit (19 septembre 1634, v. *Colomesii op.*, *p.* 85) par une courte critique relative à la forme plutôt qu'au contenu, ajoutant qu'en somme c'était un ouvrage bon à lire, *legi dignissimum*, mais qu'il ne lui imposait rien à ajouter à son propre ouvrage, *cæterum nihil mihi novi laboris ad augendum de Veritate religionis christianæ librum hinc mihi impositum intelligo*. Grotius ne regarda pas l'ouvrage de Jean Bodin comme classique, mais ne blâma guère que la constante négligence des citations. A cet égard, M. Guhrauer reproche à la Biographie universelle plusieurs inexactitudes qui lui semblent partiales. Quant à Leibnitz, on trouve de lui des jugemens divers et même contradictoires sur l'Heptaplomères de Jean Bodin. Cela s'explique du reste par l'intervalle d'un demi-siècle qui règne entre les uns et les autres. Jeune homme, Leibnitz le blâma, et commença même à le réfuter; vieillard et sur le bord du tombeau, il exprime le souhait de le voir publier. La lettre qu'il écrivait à Sébastien Kortholt, le 21 janvier 1716 (*epp.*, v. 637), au sujet du livre *De tribus impostoribus*, offre une exposition de l'Heptaplomères, que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs. *Liberum, quem (in Mayerianæ Bibliothecæ indice) De tribus impostoribus audacter appellatur, tanti ego non puto, ut magno pretio requiratur. Quinis improbo et mediocriter docto libro unquam contaminaci facile est. Ego non paucos hujus generis nugas*

*vidi, semperque judicavi, vix dignas quae legantur.* Unum opus Bodini excipio, *quod inscripsit de arcanis sublimium* Colloquium Heptaplomeres. *In eo enim haud spernendam eruditionem esse, negari non potest, ut in omnibus Bodini. Itaque vellem edi viro docto cum dignis argumento animadversionibus. Auctor colloquentes introducit Romanistam, Evangelicum, Reformatum, Judaeum, Mahometanum, Naturalistam, Atheum. Scena est Venetiis in aedibus colloquentis Romanistae. Sententiam quisque suam non sine verborum moderatione tuetur; sed nihil definitur, nisi quod Romanista semper suum solenne epiphorema interponit: Ecclesiae credendum esse. Multa tunguntur, pauca fundotenus exhauriuntur. Ita enim magna futura fuisset libri moles. Qui in tantem librum animadvertere vellet, deberet esse versatus in Philosophia, in Philologia sacra, seu linguis originalibus librorum sacrorum, atque etiam in Rabbinismo, ac denique in lectione Patrum graecorum et latinorum.* Dans cet exposé, M. Guhrauer se contredit que la dénomination de *Naturalista* appliquée à Doralba, et celle d'*Atheus* appliquée à Senamus, qu'il regarde comme peu d'accord avec la façon de penser que représentent ces deux interlocuteurs. Quant au *Solenne epiphonema* de Coronée le Romaniste, il faut le prendre, dit M. Guhrauer, dans un sens tout à fait général. Sur les conditions que Leibnitz impose au commentateur, l'éditeur et traducteur remarque enfin qu'alors on pourrait appliquer au travail tel qu'il le demandait l'*Ita magna futura fuisset libri moles.* Il ne faut pas oublier non plus que les besoins du siècle de Leibnitz et du nôtre ne sont pas tout à fait les mêmes.

Leibnitz réitéra plusieurs fois ce souhait qu'il avait formé, et, à son avis, l'Heptaplomères était un livre aussi instructif que peu dangereux. Peu de temps après la mort de Leibnitz, un jurisconsulte de mérite, Polycarpe Leyser, de Helmstaedt, connu pour sa vénération à l'égard de Bodin, et auteur d'un ouvrage intitulé : *Selecta de vita et scriptis Jo. Bodini*, s'était mis à l'œuvre, et avait annoncé la publication de l'Hep-

taplomères annoté; mais on arrêta cette entreprise dès sa naissance, et Leyser mourut sans l'exécuter. Ses papiers ont passé à sa bibliothèque de Giessen. M. Guhrauer n'a pu s'en aider dans son travail; il ne s'est servi que des manuscrits des bibliothèques royales de Paris et de Berlin.

Dans la notice biographique sur Bodin, M. Guhrauer rectifie toutes les erreurs qu'il croit reconnaître et dans la Biographie universelle et dans l'Encyclopédie du XIX^e siècle. Entre autres reproches qu'il adresse aux auteurs de l'article Bodin dans ces recueils, et particulièrement dans le premier, il blâme le trop d'importance qu'ils ont donné au témoignage de Diecmann, auteur d'une thèse pour le doctorat en théologie (*Schediasma inaugurale de naturalismo tum aliorum tum maxime J. Bodini. Lipsiae*, 1684, — 2^e *ed.*, 1701), où il se livre contre Bodin à une polémique qui est bien loin, dit M. Guhrauer, d'être une réfutation complète. Il est vrai que Diecmann condamne sommairement et l'écrivain et l'ouvrage; mais l'usage qu'il fait de morceaux isolés, choisis arbitrairement, n'a rien de concluant contre Bodin, et le raisonnement du docteur ne pénètre pas même au fond du sujet. A la suite de l'analyse de l'Heptaplomères, que nous regrettons de ne pouvoir donner ici, se trouve une notice bibliographique sur ce dialogue, et une liste des ouvrages authentiques de Jean Bodin. Après cela viennent les deux extraits, l'un allemand, l'autre latin, de l'Heptaplomères, et quelques pièces. Telle est la publication de M. Guhrauer; certes elle ne répond pas au dessein que Leibnitz s'était formé, mais c'est un premier essai lancé dans le public; on apprendra à connaître de plus près l'ouvrage du jurisconsulte français, et s'il est réellement un besoin pour notre époque, il trouvera un éditeur.

## ANTIQUITÉS.

Specimen epigraphicum in memoriam Olai Kellermanni, edidit Otto Jahn. Accedit tabula lithographica.

— Kiliæ, in libraria Schwersiana, 1841. In-8° de XXVII-157 p.

Kellerman était un jeune archéologue de la plus belle espérance, lorsqu'il fut enlevé à la science par une mort prématurée. Il s'était livré spécialement à l'épigraphie, et les progrès qu'il avait déjà faits dans cette branche de l'archéologie augmentent les regrets de tous ceux qui l'ont connu. M. Jahn, pour satisfaire à sa mémoire, s'est chargé de publier quelques-uns des travaux laissés par ce jeune savant. Le premier est une dissertation sur un fragment de calendrier cuméen; elle est écrite en italien, mais M. Jahn a cru devoir la traduire en latin, et y ajouter une lithographie où se trouve représenté le fragment en question. Nous dirons un mot de cette dissertation.

Il y a déjà quelques années, on trouva à Cumes un fragment d'inscription qui fut donné par M. André de Jorio à l'Institut archéologique (*Bulletin*, 1835, p. 152). D'autres fragmens de la même inscription ont été retrouvés postérieurement, mais égarés on ne sait par quel hasard; perte d'autant plus regrettable que ces derniers fragmens devaient contenir des renseignemens curieux et qui intéressent l'histoire du siècle d'Auguste. Le fragment conservé a été publié par R. Guarini, Commentar. XIV, p. 52, sqq. (*Neap.* 1834). Kellermann a repris de nouveau cette inscription en donnant une lecture beaucoup plus exacte, et en suppléant une grande partie de ce qui manque. Il serait à désirer qu'on pût retrouver les fragmens perdus; on verrait alors jusqu'à quel point peuvent être vraies les restitutions proposées par le savant épigraphiste. Nous ne pouvons reproduire ici les preuves qu'il donne à l'appui; nous nous contenterons de mettre sous les yeux du lecteur l'inscription telle qu'il l'a suppléée.

1 [XIIII. *Kal. Sept. q. e. d. Cæsar. pri*]mum. consulatum. in[*it. supplicatio. Jovi.*]

2 [..... *q. e. d. exer*]citus. Lepidi. tradidit. se. Cæsari. suppli[*catio.*].....

3 [VIII. *Kal. oct. n*]atalis. Cæsaris. immolatio. Cæsari. hostia. supplicatio. [*Vestæ*.]

4 [..... *D*] rusi. Cæsaris. natalis. supplicatio. Vestæ.

5 [XV. *Kal. Nov. quod. eo. di*]e. Cæsar. togam. virilem. sumpsit. supplicatio. spei. et juve[*ntuti.*]

6 [XVI. *Kal. dec. nata*]lis. ti. Cæsaris. supplicatio. Vestæ.

7 [XVIII. *Kal. jan. q. e. d. ar*]a. fortunæ. reducis. dedicat. quæ. Cæsar. au[*g. ex. Asia. urbem.*]

8 [*Intrante. constituta. fuit.*] supplicatio. fortunæ. reduci.

9 [*Kal. jan. q. e. d. Tiberius. Cæsar.*] primum. fasces. sumpsit. supplicatio. jovi.

10 [XVII. *Kal. feb. q. e. d. Cæsar. Augustu*]s. appellatus. est. supplicatio. Au[*gusti. numini.*]

11 [III. *Kal. feb. q. e. d. ara. pacis. Aug. dedic.*] est. supplicatio. imper[*atoris. genio. et. paci.*]

Les deux dernières lignes ne contiennent que quelques lettres.

A la suite de cette dissertation, on trouve un recueil d'inscriptions latines divisées en deux catégories, intitulées, l'une *Inscriptiones Campanianæ*, et l'autre *Inscriptiones Kellermannianæ*. Un long commentaire placé à la suite explique chacune de ces inscriptions sous le rapport épigraphique et historique; ce long travail, remarquable par la critique et l'érudition, appartient en propre à M. Jahn. On trouve enfin une dissertation de Kellermann intitulée : *De accentibus in inscriptionibus latinis*, et extraite de son *Commentarius inscriptionum Dalmaticarum*. Deux tables, l'une des noms propres et l'autre des matières, complètent le volume.

*Die Gemaelde des Polygnotos, n. s. w.* Les Tableaux de Polygnote dans le Lesché de Delphes, expliqués par Otto Jahn. — Kiel, Schwers, 1841, in-8° de 74 pages.

On s'est déjà beaucoup occupé des tableaux de Polygnote, dont Pausanias a fait parvenir jusqu'à nous la description. Pour ne parler que des travaux exécutés en Allemagne, nous

citerons Riepenhausen (Tableaux de Polygnote dans le portique de Delphes; 1805), travail dans lequel l'auteur ne s'attache qu'au sac d'Ilion, et qui fut le sujet d'une élaboration nouvelle de la part de Goëthe et de Meyer, sur les deux tableaux à la fois du sac de Troie et du départ des Grecs, et de la descente d'Ulysse aux Enfers (Jenaer, Allgm. Littztg, 1805 Thl. 3). Depuis, ces tableaux furent encore analysés par Boettiger (Archéologie de la peinture) et par Siebelis (Commentaire sur Pausanias). La seconde restitution des frères Riepenhausen (Peintures de Polygnote à Delphes, dessinées et gravées d'après la description de Pausanias, par F. et J. R., 1826-29) n'est pas à oublier. Welcker, dans sa Trilogie, avait promis d'en expliquer l'ordonnance; sa promesse n'a point encore été remplie; seulement, dans une note de Philostrate, il indique que le nombre sept est la base de la composition, et que c'est d'après ce nombre seul que l'on peut en préciser l'ordonnance. Kœnig (*de Pausaniæ fide et auctoritate*) a essayé l'application de cette idée, mais sans entrer dans de grands détails. Ce système, dont M. Jahn n'a pas conçu la démonstration, est resté également étranger à O. Müller, et les indications que ce savant publia dans les *Goettingische Gelehrte Anzeigen* de 1827, sur l'ordonnance et la liaison de la Nekyia, n'encourent qu'un reproche, c'est de n'avoir pas utilisé assez scrupuleusement la description de Pausanias. Tous ces travaux ont servi au présent mémoire de M. Jahn; mais il n'est point entré à leur égard dans une discussion polémique, et celui de tous qu'il contredit le plus, Boettiger, ne doit cette préférence qu'à ce qu'il est le dernier, et, en conséquence, le principal écrivain auquel il faut s'en référer. Dans les notes aussi, M. Jahn discute les opinions de M. Raoul-Rochette et d'autres antiquaires français. Du reste, le but de son travail a été de chercher à préciser comment on devait entendre Pausanias, et de l'expliquer, après avoir bien établi le sens de ses paroles. Il y a des choses qui n'ont pu cadrer avec les explications, il y en a d'autres qui sont demeurées inexplicables; il ne l'a point dissimulé, afin qu'un autre plus

heureux allât plus loin que lui, s'il y a lieu. La plupart de ceux qui ont parlé jusqu'ici de ces peintures ont eu le tort de se former une opinion à l'avance, et de l'appuyer en faisant dans le texte de l'écrivain grec une foule de changemens arbitraires. Bœttiger, par exemple, avance beaucoup trop de conjectures, toutes, sans exception, arbitraires et invraisemblables. On trouve aussi l'emploi d'autres procédés : c'est la description parfaitement claire de Pausanias, qu'on laisse de côté ou qu'on torture; Goëthe décrit ainsi la Nekyia d'après ses propres idées, et il oublie quelque temps Pausanias. Il faut pour cela de grandes ressources d'esprit et de science; mais on n'avance pas la science, et l'appréciation la plus rigoureuse de Pausanias doit être la base première d'une telle recherche. Les excellens travaux des derniers éditeurs de l'écrivain grec, de Schubart et de Walz, ont fourni le texte à M. Jahn, et bien qu'ils laissent à désirer encore, et que dans le passage en question il y ait quelques endroits difficiles, le sens général n'en est pas moins susceptible de certitude.

## Notice sur les manuscrits autographes de Champollion le jeune pendant l'année 1832, et retrouvés en 1840 par M. Champollion-Figeac. — Paris, 1842, chez Firmin Didot frères, in-8°.

Lorsque le gouvernement eut fait rendre une loi (24 avril 1833) portant acquisition, dans l'intérêt de la science, des manuscrits laissés par M. Champollion jeune, son frère, M. Champollion-Figeac, conservateur à la Bibliothèque du Roi, voulut s'occuper de les mettre en ordre. Ce travail ne tarda pas à lui faire connaître qu'une grande partie des travaux qu'il avait à classer, la meilleure part peut-être, avait disparu. Qu'était-elle devenue? Nul ne pouvait le dire, et on en était réduit à déplorer une perte certaine, sans pouvoir lui assigner un auteur, sans pouvoir dire s'il y avait dans cette disparition infidélité, négligence, oubli ou hasard. M. Champollion-Figeac avait bien conçu quelques soupçons à ce sujet, et lui-même, dans notre dernier numéro, les a fait connaître

au lecteur, en même temps qu'il revendiquait pour son illustre frère, avec une pieuse énergie, la propriété de ses découvertes et de ses travaux détournés par une main infidèle. M. Champollion-Figeac nous a donné le nom de cet homme, de toutes façons indigne de porter le titre de savant. Le doute ne saurait plus être permis aujourd'hui ; le nom de Salvolini restera dans la langue scientifique pour indiquer ce qu'il y a de plus indélicat et de plus audacieux en fait de larcin littéraire.

Dans la brochure qu'a publiée à ce sujet M. Champollion-Figeac, il retrace les circonstances du recouvrement des manuscrits de son frère. En 1838, Salvolini était venu mourir à Paris, où il n'avait aucun parent : un artiste recommandable, dit M. Champollion, par ses qualités personnelles comme par son talent, M. Verardi, avait été chargé par la famille Salvolini de régler les affaires du défunt à Paris. *Ses* manuscrits paraissaient un des meilleurs articles de sa succession ; ils furent proposés à quelques personnes, qui ne voulurent pas en faire l'acquisition. C'étaient les autographes de Champollion, mais on n'y voyait que les autographes de Salvolini : le plus frauduleux des déguisemens contribuait à tromper les acquéreurs; il trompa M. Verardi lui-même, mais, en définitive, conserva les manuscrits à la France. Dans l'embarras de sa mission, M. Verardi résolut de consulter M. Lenormand, conservateur à la Bibliothèque royale, qui, ayant vu les papiers de Salvolini, courut aussitôt annoncer à M. Champollion que les manuscrits de son frère étaient retrouvés.

M. Champollion, dans sa brochure, signale les principaux de ces manuscrits. Au titre de chacun d'eux il joint les indications indispensables à l'objet de cette partie de sa notice, celle des plagiats publics de Salvolini : 1° Analyse du texte démotique de l'inscription de Rosette; 2° Variantes du texte grec et du texte démotique de l'inscription de Rosette comparés; 3° Tableau des sigles et lèmes grammaticaux démotiques, avec le brouillon de ce même tableau; 4° Table alphabétique des noms propres en écriture démotique de l'in-

scription de Rosette et d'autres monumens, inscriptions ou papyrus avec la lecture de ces noms; 5° Liasses de noms concernant l'écriture démotique; 6° Liasses de contrats ou intitulés de contrats démotiques, transcrits, analysés mot à mot, et traduits en grande partie; 7° Liasses de copies d'inscriptions bilingues, hiéroglyphiques et démotiques, transcrites, analysées et traduites pour la plupart; 8° Mémoire sur la notation des divisions du temps chez les Égyptiens, reproduit mot pour mot par Salvolini dans ses deux lettres à l'abbé Gazzera.

## CHRONIQUE.

Allemagne. — Il vient de paraître un ouvrage fort intéressant pour l'archéologie; c'est un Manuel des principales antiquités des temps du paganisme découvertes en Allemagne (gr. in-8°, Weimar, Voigt; 3 th. 12 gr.). Cet ouvrage, de M. S. Chr. Wagener, est accompagné de cent quarante-cinq planches contenant 1390 figures. Il serait à désirer que chacun des pays occidentaux de l'Europe suivît un pareil exemple, afin de répandre l'amour de ce genre d'étude. De semblables résumés servent à montrer dans quelque science que ce soit les pas qu'on a déjà faits, et, susceptibles d'amélioration d'âge en âge, ils forment une base sur laquelle on s'appuie. Quand le point de vue est bien choisi, ce travail général ou particulier n'est pas moins utile. L'archéologie produit de grands et d'estimables travaux scientifiques, mais il a été encore peu fait, surtout dans notre pays, pour la partie élémentaire; et en général quiconque est versé dans cette science n'a puisé son érudition que dans une espèce d'empirisme indépendant de tout système et de tout plan d'études. Les hautes chaires ne peuvent descendre jusqu'à l'enseignement purement classique, puisqu'elles ont pour objet de faire avancer les découvertes; il nous manque un degré mitoyen d'enseignement placé entre la revue simplement littéraire des classiques et les hautes études pour lesquelles nos savans supposent toujours dans leurs auditeurs une connaissance étendue de l'antiquité, bien loin, il faut le dire, de la plupart même des plus zélés de ces disciples. L'Allemagne, si richement dotée à cet égard, prouve par l'immense progrès de sa production combien nous perdons à ne pas jouir des mêmes avantages. Il ne faut pas prétendre trop absolument que le génie de cette nation soit plus approprié aux travaux de recherches et d'érudition. A l'époque de la renaissance, la France a déjà fait ses preuves: c'est elle qui a ouvert la voie; et les hommes éminens, mais peu nombreux, que nous avons chez nous doivent nous convaincre qu'il n'y a qu'empêchement matériel à l'accomplissement du vœu que nous émettons. La noble initiative du gouvernement dans le domaine de la littérature moderne doit nous inspirer du reste toute confiance, et quelque jour la critique philologique aura sa large part dans cette munificence. Parmi les travaux récens sur l'antiquité en Allemagne, nous remarquons aussi un Mémoire de critique philologique, sur la res-

tauration du théâtre antique, par M. Rosenberg (K.); ce travail accompagne une traduction de l'Électre de Sophocle; le traducteur s'est astreint à suivre le mètre de son original, et, outre les notes critiques, il a joint à la traduction une analyse de l'Électre d'Euripide et quelques détails sur la vie de Sophocle. Deux autres ouvrages anonymes sont consacrés au même objet; l'un, intitulé : La division des rôles entre les acteurs dans la tragédie grecque, a paru à Berlin (in-8°, Schroeder, 12 gr. en all.); l'autre, relatif à la représentation de l'Antigone de Sophocle, est donné comme mémoire pour servir à l'appréciation de la tragédie grecque et de son importance à notre époque, par un ami de l'art dramatique (gr. in-12; Leipzig, Engelmann, 8 gr. en all.). Nous ne parlerons point des travaux de MM. Dirksen, Lorenz, Bonitz, Lepsius, Fickert, Fittbogen, Schelling et autres dont nous annonçons les ouvrages dans notre Bulletin biographique; nous aurons à les examiner plus en détail. En fait de mémoires, nous aurons à signaler quelques travaux d'un intérêt assez général pour trouver place ici. Nous citerons d'abord, d'Aix-la-Chapelle, une Dissertation de M. J. Koenighoff : *De Scholiasta in Terentium arte critica* (gr. in-4°, 26 p.), dans laquelle l'auteur s'efforce avec le plus grand soin et la plus minutieuse exactitude de prouver que Donat ne propose que des leçons fausses ou sans importance sur le comique romain. Quant au commentaire, le critique allemand n'en fait pas plus de cas; voilà ce qu'il advient de ce Donat tant cité. A Clèves, M. Helmke nous a donné un Mémoire sur la langue et la littérature chinoise (gr. in-4°, 23 p. en all.). A Düren, M. Elvenich a publié un Mémoire sur les représentans figurés de Jésus-Christ dans l'Ancien Testament (11 p. gr. in-4° en all.); il désigne Melchisédech, Isaac, Joseph et l'agneau pascal des Israélites en Égypte, comme ces représentans prophétiques. A Düsseldorff, M. Wullner a publié des recherches sur l'Œdipe roi, de Sophocle (gr. in-4°, 10 p. en all.), consacrées seulement à l'examen des rôles d'Œdipe et de Jocaste, qu'il ne considère pas bien rigoureusement du point de vue antique. A Elberfeld, M. Eichhoff (C.), dans une *Commentatio I de Onomacrito Atheniensi* (in-4°, 16 p.), s'est étudié à rassembler tout ce qu'on trouve chez les anciens auteurs sur Onomacrite. Chacun des passages est commenté, critiqué, classé; les recherches des modernes ont été prises en considération par l'auteur, principalement en ce qui concerne la part qu'a pu prendre Onomacrite au classement des oracles de Musée et à la réunion des chants homériques. A Emmerich, M. P. Vielhoff a traité du système d'enseignement à adopter pour la théorie de la formation des mots dans la langue latine (gr. in-8° de 37 p. en all.). A Essen, M. Mühoefer a proposé une nouvelle Théorie des parallèles (7 p. gr. in-4°, en all.) en opposition à celle de Grunert. Dans le sein de la Société littéraire de cette ville, M. Rœder a traité dans une séance de la différence de l'éducation antique et moderne. La grandeur morale des Romains et leurs vertus privées et publiques dans les premiers temps de la république, lorsqu'il n'y avait point encore d'écoles à Rome, et que pour enseignement et pour préceptes les enfans avaient l'exemple de leur famille et la vie de la maison paternelle. L'éducation privée, qui suffisait à éveiller dans leurs jeunes âmes les instincts, les sentimens et l'énergie, à diriger ces ressorts et à les ennoblir; tout cela a été adroitement mis en jeu par M. Roeder, dans le but de prouver l'importance des conditions morales dans l'éducation domestique, et d'indiquer aux parens que c'est d'eux que doit venir tout penchant et toute aversion dans leurs enfans, et que l'éducation postérieure ne peut jamais remplacer cette éducation première. Dans un travail intitulé : *Commentatio de ratione, quam Plato arti mathema-*

*ticæ cum dialectica intercedere voluerit* (gr. in-4° de 32 p.). M. C. Kiesel, à Cologne, avance qu'il se trouve dans la dialectique de Platon une grande analogie avec les procédés mathématiques; il reconnaît cette analogie dans le soin que le philosophe grec met à démontrer les signes et les qualités communes aux objets divers dont il traite, dans l'indication précise qu'il donne de leurs dissemblances, et dans la rigoureuse progression de son développement méthodique, dont le point de vue scientifique ne s'écarte jamais de l'esprit du lecteur, quelle que soit l'étendue ou l'importance des digressions où l'écrivain grec se complaît si souvent. M. J. S. Steiner, dans une dissertation : *De Horatii carmine sæculari* (Coblentz, Kehr, 1841; gr. in-4° de 25 p.), propose une nouvelle division des strophes de cette pièce. Les essais tentés de nos jours, dans le but de séparer le *carmen sæculare* en chœurs distincts, les doutes élevés au sujet de sa valeur poétique par Peerlkamp, Eichstaedt et Gottf. Hermann, ont motivé ce travail; et, dans le cours de l'exposition de ses idées, M. Steiner s'attache à défendre en détail, au moyen de la discussion philologique, les passages attaqués par les insinuations d'Hermann. A Münstereifel, M. J. J. Rospatt a publié des préliminaires d'un travail plus étendu sur les partis en Grèce jusqu'à la domination macédonienne. C'est un Mémoire de chronologie pour servir à l'histoire grecque entre les années 479-431 av. J. C. (gr. in-4° de 10 p. en all.). Dans ce travail, l'auteur rectifie les données chronologiques de Clinton sur les faits de la période en question, et soumet à un nouvel examen celles qu'a fournies Krüger dans ses études de philologie et d'histoire (Berlin, 1836). Comme Krüger, il prend pour base de ses calculs les supputations de Thucydides, et concurremment avec l'historien grec, la chronologie de Diodore, utilisable il est vrai avec une précaution et une défiance excessives; mais il s'attache surtout à préciser davantage les indications fournies par Thucydides, et les dates qui sont si fréquemment vagues chez cet auteur; enfin il termine par faire concorder ces données avec les autres dates historiques. Ainsi la confédération athénienne fondée en 477-476 av. J.-C., sous l'archonte Adimante, reporte à 476 av. J.-C. la conquête d'Eion et de Scyros, à 470 le siége de Naxos, à 469 le combat de l'Eurimédon. Pausanias est mort en 472; Thémistocle a été banni en 473; c'est en 471 qu'il a quitté la Grèce pour fuir chez les Perses, et en 470 qu'il est mort. Le commencement de l'influence politique de Périclès dans Athènes remonte à l'automne de 469, époque à laquelle Aristide avait déjà cessé de vivre. Dans cette même année se trouve l'avénement d'Archidamas au trône de Sparte (sa mort est de 427); en conséquence le tremblement de terre à Sparte est de 465-464; la perte de Thasos de 466, sa reprise de 463, et l'envoi de la première colonie à Ἐννέα ὁδοί, de 466. Les combats de Nisée et de Cecryphaleia arrivent en 469; la bataille navale contre les Éginètes en 458, le combat de Tanagre à la fin de l'automne de 457; celle d'OEnophyta, soixante-deux jours plus tard, c'est-à-dire tout au commencement de l'année 456; les opérations militaires en Béotie, en Phocide et en Locride, dans l'été de 456; l'expédition de Tolmidas et la reddition d'Ithome, en 455; la campagne de Thessalie en 454, celle de Périclès en personne en 453, et enfin la première trêve en 450. Sans parler des autres calculs, puisque ce travail se rattachera plus tard à l'ouvrage dont nous avons parlé, remarquons seulement qu'en général les supputations de l'auteur sont fort clairement énoncées et fondées en raison; non content d'ôter tout sujet de contestation à cet égard, l'auteur, en relevant les erreurs de Krüger, indique par quelle voie il a pu, malgré lui, arriver à son résultat erroné. Que l'ouvrage entier paraisse donc! A Saarbrücken, M. Schraut a fait

paraître un mémoire critique sur Tacite (gr. in-4° de 6 p.); c'est une introduction assez étendue suivie d'une petite discussion consacrée à défendre la leçon d'Ernesti (Hist. II, 63) *adfectaret*, contre Kiessling et Walther. Nous citerons encore ici une dissertation de M. Vit. Lörs : *De Dionysii Halicarnassei judicio de Platonis oratione ac genere dicendi* (gr. in-4° de 24 p.), à Trèves; l'auteur prend en main la défense de Platon contre le jugement peu favorable de Denys, consigné dans son traité *De admiranda vi dicendi in Demosthene*; les reproches de l'auteur ancien s'adressent au style du philosophe, et le Menexène est le principal objet de sa critique. M. Lörs poursuit chacune de ses raisons et les combat comme fausses et dénuées de fondement. Peut-être en cela se borne-t-il un peu trop à la recherche des détails, et aurait-il dû s'élever sur le champ à des considérations générales plus hautes En effet, du point de vue des lois et des principes qui régissent l'art d'écrire, il eût pu saisir plus vivement les traits distinctifs qui constituent la manière de Démosthène et celle de Platon; il eût pu en approfondir davantage les secrets, et arriver par ce chemin à démontrer plus clairement et plus victorieusement comment chacun d'eux est le premier dans son genre, et comment Denys se faisait des idées bien étroites de ce qui constitue le véritable style oratoire.

Angleterre.— M. Bunsen vient de faire à Londres l'acquisition d'une collection de 845 manuscrits indiens, la plupart en langue sanscrite et contenant les textes des Védas, des travaux sur les Puranas, et beaucoup d'autres richesses de l'ancienne poésie philosophique et religieuse de l'Inde ancienne. Cette collection, qui doit enrichir la ville de Berlin, a été payée 1,250 liv. sterling.

La société de Camden annonce comme publications à venir l'*Apologie des Lollards*, ouvrage attribué à Wickliffe, et le *Promptorium*, dictionnaire latin et anglais des mots en usage au xv^e siècle. Parmi les ouvrages admis pour être publiés se trouvent : une collection de lettres originales et de papiers de divers écrivains contemporains d'Élisabeth et de Jacques I; cette collection renferme quelques papiers inédits de Camden; des romans et légendes en latin (*Latin romance narratives and legends*, des xiii^e, xiv^e et xv^e siècles, relatifs au roi Arthur et aux autres héros des fables gaëloises et bretonnes; des lettres et des documens politiques se rattachant aux négociations du comte de Leicester dans les Pays-Bas en 1585 et 1586; le journal particulier de Th. Cartwright, évêque de Chester, sous le règne de Jacques II; une collection de lettres originales relatives à l'abolition des monastères et à divers objets se rattachant à la rupture de l'Angleterre avec l'Église romaine; le roman de Jean et Blonde d'Oxford, de Philippe de Reims; des spécimen de poésies anglo-latines du vii^e au xiii^e siècle; enfin un *Contemporary diary of à resident in London*, allant de l'année 1550 à 1563.

Parmi les publications annoncées par le libraire Murray, de Londres, nous remarquons des *Excursions in new Foundland*, avec une notice sur la pêche de la morue, les bancs de brume, etc., et un tableau géologique de l'Islande par J. B. Inkes; la Norvége et ses Lapons, accompagnées d'indications pour la pêche du saumon en Norvége par John Milford; l'Asie-Mineure, le Pont et l'Arménie, recherches archéologiques et géologiques pendant un voyage dans ce pays, par W. J. Hamilton; enfin la Bible en Espagne, par George Borrow, l'auteur des Bohémiens d'Espagne, ouvrage dont il a été parlé au commencement de l'année dans plusieurs revues. On annonce aussi la publi-

cation à Londres d'un glossaire du langage symbolique du Pays chrétien au moyen âge.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a tenu sa séance publique le 12 de ce mois. Deux prix ont été décernés; l'un à M. Matter, inspecteur général des études, pour un mémoire sur cette question: « Tracer l'histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la géographie dans l'école d'Alexandrie. » L'autre a été remporté par M. Wladimir Brunet, pour son *Histoire des établissemens grecs en Sicile*. Le prix de numismatique, fondé par M. Allier d'Hauteroche, a été décerné à M. de la Saussaye, auteur de la *Numismatique de la Gaule narbonnaise*. Quelques médailles ont été accordées à différens travaux sur les antiquités nationales. L'Académie a donné pour sujet du prix ordinaire de 1844 la question suivante: « Tracer l'histoire des guerres qui, depuis l'empereur Gordien jusqu'à l'invasion des Arabes, eurent lieu entre les Romains et les rois de Perse de la dynastie des Sassanides, et dont fut le théâtre le bassin de l'Euphrate et du Tigre, depuis l'Oronte jusqu'en Médie, entre Erzeroum au nord, Ctésiphon et Petra au sud. » Le prix sera une médaille de 2,000 fr.

Le 16 de ce mois a eu lieu la distribution des prix du concours général entre tous les colléges de Paris. Charlemagne, selon son ancienne habitude, a conservé le premier rang et a remporté le prix d'honneur de rhétorique. Parmi les pensions qui se sont le plus distinguées, nous devons citer en première ligne l'Institution de M. Favard, qui au concours général a obtenu 6 prix et 19 accessits, et au collége de Charlemagne, 80 prix. Depuis un grand nombre d'années cette institution a conquis une juste réputation qu'elle légitime tous les jours de plus en plus par des succès constans et mérités. L'ordre qui règne dans cette maison, le soin des maîtres pour les élèves, les sentimens religieux qui y font la base de l'éducation, sont la meilleure recommandation pour toutes les familles. Nous nous plaisons à constater ces progrès, et nous ne croyons être que justes en payant un pareil tribut d'éloges à la manière dont M. Favard administre sa maison, de concert avec un homme qui a rendu et qui rend chaque jour encore de si grands services à l'éducation; nous voulons parler de M. Delon.

---

## LIVRES NOUVEAUX.

*Thun* (*Les comte de*). De l'état actuel de la littérature bohémienne et de son importance. Grand in-8°. Prague, Kronberger et Reinwatz. 16 gr. (En allemand.)

*Wilda* (*W. E.*). Histoire du droit criminel allemand. T. 1er. Le droit criminel des Germains. Grand in-8°. Halle, Schwetschke et fils. 4 th. 12 gr. (En allemand.)

*Scheiz* (*Theod.*). Les premiers habitans des deux Eusaces étaient-ils de race germanique ou slave? Grand in-8°. Goerlitz, Heinze et Ce. 16 gr. (En allemand.)

*Schleiden* (*M. J.*). Éléments de la botanique scientifique, précédés d'une introduction sur la méthode, etc. Tome Ier. Grand in-8°. Leipzig, Engelmann. 1 th. 16 gr. (En allemand.)

*Dirksen* (*H. E.*). Les *Scriptores historiæ Augustæ*. Indications pour servir à une nouvelle édition annotée. Grand in-8°. Leipzig, Breitkopf et Haertel. 1 th. 12 gr. (En allemand.)

*Lorentz* (*R.*). Veterum Tarentinorum res gestæ. Specimen II. Inest Pyrrhi Epirotæ bellum. 4° maj. Elberfeldæ, Buschler, 1842. 9 gr.

*Mœhrlen* (*J.*). L'importance des chemins de fer pour l'union des douanes allemandes, particulièrement en ce qui concerne le Wurtemberg. Grand in-8°. Stuttgart, Metzler. 1 th. (En allemand.)

*Mezger*. (*C.*). Histoire de la Bibliothèque centrale d'Augsbourg, et catalogue de Mss. de cette bibliothèque. Grand in-8°. Augsbourg, Rieger. 20 gr. (En allemand.)

*Schott* (*A.*). Les colonies allemandes du Piémont, leur pays, leur langue et leur origine. Grand in-8°. Stuttgart, Cotta. 2 th. (En allemand.)

*Bonitz* (*H.*). Observationes criticæ in Aristotelis libros metaphysicos. Berlin, Bethge. 18 gr.

*Lepsius* (*R.*). La Paléographie appliquée au sanscrit. 2e éd. Grand in-8°. Leipzig, S. Wigand. 20 gr. (En allemand.)

*Lott* (*Fr. Cav.*). Herbarti de animi immortalitate doctrinam adumbravit. Grand in-4°. Goetting, Dretrich. 12 gr.

*Senecæ* (*L. Ann.*). Opera. Ed. C. R. Eickert. Vol. I. Grand in-8°. Lipsiæ, Weidmann. 4 th.

Le Rituel funéraire des Égyptiens gravé d'après le papyrus hiéroglyphique de Turin, publié pour la première fois par R. Lepsius. In-4°. Leipzig, G. Wigand. 10 th. (En allemand.)

*Varges* (*C. E.*). De statu Ægypti provinciæ Romanæ primo et secundo post Christum natum sæculis. Grand in-8°. Goettingen, Dieterich. 1 th.

*Fittbogen* (*Chr. M.*). De Sophoclis sententiis ethicis dissertatio scripsit. Grand in-8°. Berlin, Voss. 8 gr.

*Schellingi* (*H.*). De Solonis legibus apud oratores Atticos, Dissertatio. Grand in-8°. Berlin, Schroeder. 18 gr.

*Russegger* (*G.*). Voyages dans l'Europe, l'Asie et l'Afrique. T. 1er. Grèce, basse Égypte, Syrie septentrionale, et sud-ouest de l'Asie-Mineure. Grand in-8°. Stuttgart, Schweizerbart. 2 th. 16 gr. (En allemand.)

*Hoffmann* (*S. F. G.*). — Ἀρριανος. Ἀνώνυμοι τριῖς. Ἀγαθήμερος. Τεμαχία δύω. Arriani periplus Ponti Euxini. Anonymi periplus, etc., etc. Grand in-8°. Leipzig, Fritzsche. 2 th.

Σμίτ (I. A.). — Γραμματικὴ λατινικὴ ἀκριβεστάτη εἰς χρῆσιν τῶν Ἑλλήνων μετὰ πάσης ἐπιμελείας συντεθεῖσα παρὰ κιλ. Grammatica latina, in usum Græcorum. Grand in-8°. Leipzig, T. O. Weigel. 1 th.

*Teuffel* (*W. Sigm.*). Caractéristique d'Horace. Grand in-8°. Leipzig, O. Wigand. 20 gr. (En allemand.)

*Zachariæ* (*C. E.*). ΑΠΟΚΑΛΟΤΟΝ. Lib. XVIII, tit. I. Basilicorum

cum scholiis antiquis. Specimen codicis palimpsesti Constantinopolitani, etc. Grand in-8°. Heidelberg, Reichardt. 18 gr.

Chronique de Lubeck. Grand in-8°. Lubeck, Aschenfeldt. 2 th. (En allemand.)

Codices Gregorianus Hermogenianus Theodosianus. Ed. G. Haenel. 4° maj. Bonn, Marcus. Carton. 9 th. gr.

Amazonian republic recently discovered in Peru, 12°. London, Wiley and Putnam. 3 sh.

*Bandinel* (*J.*). On slavery. roy. 8°. 9 sh.

*Bischoff* (*F.*). History of Woolen and Worsted manufacture. 2 vol. 8°, London, 1 £ 6 sh.

*Boyd*. Turkish interpreter. In-8°. London. 12 sh.

Britannia after the romans. Vol. 2. In-4°. London, 10 sh.

East India voyager, 3 parts, 2 sh. each, or complete 5 sh. (Part 1, The civil service. — 2. Advice to cadets. — 3. The medical service, with overland route.) In-8° London, Madden and Co.

*Garston* (*E.*). Greece revisited, 2 vol. in-8°. London, 1 £ 8 sh.

*Gilly*. Peasantry of the border. London, 4 sh.

*Graves* (*Mrs.*). Woman in America. 18° London, Wiley and Putnam, 3 sh. 6 d.

*Gurley*. Mission to England, for American colonization society. 12°. London, Wiley et Putnam. 6 sh.

History and antiquities of Cirencester. 12°. London, 5 sh.

*Jay* (*W.*). War and peace. 12°. London, Wiley and Putnam. 4 sh.

*Johnston* (*G.*). History of British sponges and lithophytes. In-8°. London, Highley. 1 £ 10 sh.

*Johnston* (*J.*). Elements of agricultural chemistry and geology, 12°. London. 5 sh.

*Lindsay* (*J.*). View of the coinage of the heptarchy. In-4°. London. 15 sh.

*Mackenzie* (*K.*). Second campaign in China, p. in-8°. London. 10 sh. 6 d.

*Mott* (*V.*). Travels in Europe and the East. In-8°. London. 15 sh.

*Robinson* (*W.*). Descriptive account of Assam. In-8°. London, Ostell. 1 £ 4 sh.

IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
rue St-Louis, 46, au Marais.

# REVUE

DE

# BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

## SEPTEMBRE.

## THÉOLOGIE.

**Quæstiones Mosaïcæ, or the book of Genesis compared with the remains of ancient religions by Osmond de Beauvoir Priaulx. From the creation to the death of Abraham.—London, John Bohn, 1842. In-8° de VI-497 p.**
**Epigraphe :** Μὴ νῦν ἐν ἤθος μοῦνον ἐν σαυτῷ φώρει, — Ὡς φῇς σὺ, κοὐδὲν ἄλλο, τοῦτ' ὀρθῶς ἔχειν. Sophocles.

Dans ce parallèle de la Bible avec les livres sacrés de tous les peuples de l'univers, l'auteur déclare n'avoir eu pour but que de préciser les idées et les croyances dont le Pentateuque peut être considéré comme l'expression. Il a commencé par laisser de côté la question d'inspiration divine, bien certain que la vérité du fait ressortira de chaque ligne. Il a pris la Genèse pour le premier objet de son travail; et les lois de Moïse, la religion des Juifs telle qu'elle est peinte dans les prophètes ont été le sujet de ses méditations. Persuadé que des peuples différens pris à un égal degré de civilisation peuvent servir à s'expliquer mutuellement, et que c'est même l'unique moyen de pénétrer tout ce dontl e temps a fait un

mystère dans ces antiques fondemens de la société, il a rapproché les rites et le culte établi par Moïse de ceux en usage chez les peuples anciens. Il avait un recours, c'étaient les livres des Talmudistes, ou les travaux incommensurables des commentateurs; mais comment asseoir quelque fondement sur les fables incohérentes des premiers? d'où faire jaillir la lumière parmi l'énorme fatras des seconds? Il a donc été puiser aux sources premières, aux Védas, aux Lois de Manou, au Zendavesta, aux Kings de la Chine, aux traditions de l'antiquité grecque et enfin aux légendes et aux mœurs et usages des populations à demi civilisées du reste de la terre. « Et en effet, dit-il, j'ai trouvé différentes nations poussant le même cri, exprimant les mêmes pensées quoiqu'en des termes différens, et j'ai fait interpréter le langage d'un peuple par un autre. C'est ainsi que j'ai tâché de saisir la vie et l'esprit de l'ancien monde, et cette vie et cet esprit je les ai comparés et mis en opposition avec la vie et l'esprit de la société moderne. »

En étudiant les vieilles religions, il y a un fait dont on ne peut s'empêcher d'être frappé, c'est que, bien qu'à plusieurs égards elles aient une grande ressemblance dans leur point de départ, elles vont toutes en s'éloignant les unes des autres à mesure qu'elles se développent; et quand leur forme s'est complétée et fixée, les différences sont la plupart du temps ce qui domine. C'est dans les cosmogonies, c'est-à-dire dans les premières idées de Dieu et du monde, que M. de Beauvoir a été rechercher l'origine des caractères distinctifs qui plus tard ont fini par donner à chacune de ces religions leur caractère propre et leur individualité. Son livre est donc, comme il le dit lui-même, une espèce d'essai sur l'esprit des religions.

Versé dans les langues européennes anciennes et modernes, l'auteur a pu interroger les travaux et les monumens occidentaux dans les originaux; mais, pour l'Orient et les autres peuples étrangers à l'antiquité classique, il n'a pu se fonder que sur des autorités de seconde main. Du reste, comme il

cite tous les travaux sur lesquels il s'appuie, comme d'ailleurs son œuvre est plus philosophique que pragmatique, l'inconvénient est beaucoup moindre.

## JURISPRUDENCE.

*Das altrœmische Paricidium.* Le *Paricidium* dans l'ancien droit romain, mémoire judiciaire et philologique par le docteur Ed. Osenbrüggen. — Kiel, Schwers, 1841. In-8° de 61 p.

D'après les recherches auxquelles l'auteur du présent mémoire s'est livré, nous avons pour résultat négatif d'une part : le *paricidium* n'était point l'homicide par imprudence ; ce crime pouvait s'expier, le *paricidium* point ; ce n'était pas non plus l'homicide en cas de défense légitime ou l'homicide légal, celui-là n'était point passible de peines, tandis que le *paricidium* était un crime grave et passible de peines. Pour résultat positif donc, le *paricidium* était l'homicide prémédité et de guet-apens. Mais cette signification existe-t-elle dans l'expression elle-même ? *Paricidium* est un mot romain fort ancien, et il serait assez surprenant qu'il exprimât une idée judiciaire aussi délicate, surtout si l'on considère que les appellations des crimes les plus anciennement désignés sont plus vagues et bien plus générales, comme *perduellio*, *incestus*, *furtum*, *injuria*. Cependant l'auteur pense qu'on doit trouver au moins dans la forme du mot le germe de cette idée *dolo sciens morti duit*, de telle sorte que le *sciens dolo* en ressorte comme l'idée judiciaire précisée principalement. A ce sujet, il essaye la décomposition du mot, et croit retrouver et reconnaître dans le *pari* la préposition grecque παρά jouant le même rôle que dans le composé grec παραπρεσβεύω ou dans les transformations latines *perjurus*, *perfidus*, etc. Il n'ose cependant rien décider au sujet du changement de l'*a* en *i*, non plus que sur le composé *paricium*, qui nécessiterait une comparaison avec *paricidium* ; il ne fait qu'indiquer l'idée

et proposer des recherches, mais n'avance rien sous forme de conclusion.

Bien qu'il ne se soit pas proposé de donner une histoire des *Paricidium* chez les Romains, ni un tableau complet de la doctrine des meurtres dans le droit romain, l'auteur termine son mémoire par un aperçu du développement de l'idée légale et des changemens que subit dans la suite des temps le sens du mot *paricidium*.

*Frankreichs Civil-und Criminal-Verfassung*. La constitution civile et criminelle de la France, tableau critique par le docteur L. Frey. — Mannheim, H. Hoff, 1842. In-8° de x-403 p.

Le titre de cet ouvrage n'est qu'une indication très-générale du contenu, et l'on ne saurait accuser l'auteur de faste ni d'ambition ; car, il faut le dire, il ne comprend pas seulement dans son analyse critique la constitution judiciaire et la législation; on y trouve aussi tout ce qui s'y rattache à quelque titre, et enfin une esquisse de la constitution politique. Ce livre a le grand avantage d'être tout à fait spécial et d'une grande clarté au premier coup d'œil ; peut-être l'auteur ne conserve-t-il pas partout la sévère gravité que le jurisconsulte imprime à ses œuvres ; mais il est dans la nature de beaucoup de savans allemands de mêler le plaisant au sévère, et M. Frey est du nombre de ces savans.

L'éloquence judiciaire est, dit l'auteur, d'une haute importance en France. Le barreau français, ajoute-t-il plus loin, a certainement des orateurs fort distingués, mais aussi beaucoup de parleurs. L'éloquence et le *parlage* sont deux choses fort différentes. Un homme dont la langue déliée déroule devant un tribunal toute la science qu'il a des pièces du procès est encore loin de l'éloquence. Mais cela n'est pas non plus nécessaire : il suffit d'avoir logé dans son cerveau les règles élémentaires de l'art de discuter pour être en état de faire un exposé qui se lie et qui soit clair.

La révolution de 1789 a ébranlé l'ordre politique et social ;

elle a changé l'Europe en un vaste champ de bataille ; mais parmi les grandes choses auxquelles elle a donné naissance, il faut compter aussi la législation française. C'est même cette liaison étroite avec le drame révolutionnaire qui rend, dit M. Frey, l'étude de la législation si attachante et si pleine d'intérêt. On peut retrouver dans les lois françaises chacun des pas qu'a faits le grand mouvement. Chaque fois que les passions ont exagéré l'activité sociale, les aberrations de la législation en ont été la conséquence naturelle. Les ravages de la terreur ont fait plus d'un vide dans ce corps, mais les réactions postérieures sont venues guérir ces blessures et réparer ces pertes. Combien de lois du droit intermédiaire qui portent les traces de cette époque de surexcitation! L'influence de l'action et de la réaction révolutionnaire n'est peut-être nulle part si apparente que dans la théorie du mariage, du pouvoir paternel et des enfans naturels. On a éprouvé combien était désorganisateur le système des lois des 20 sept. 1792, 8 nivôse an II, 4 floréal an II, 4 vendémiaire an III ; un système qui, ôtant au mariage toute sa dignité, permettait aux époux de traiter leur union tout simplement comme un contrat de société, qu'on peut résilier de gré à gré ; un système suivant lequel la bigamie, bien loin d'être un crime, n'était tout au plus qu'un léger vice de forme. M. Frey rappelle ici les rapports faits au conseil des Cinq-Cents et au conseil des Anciens sur l'état moral du pays, et qui constatait, de 1792 à l'an V, vingt mille séparations. Telle fut l'action. La réaction s'opéra par les modifications de la loi du premier jour complémentaire an V, et enfin par l'abolition du divorce absolu qui fut consommée plus tard. Si de là on passe au pouvoir paternel, le décret du 28 août 1792 ne l'a-t-il pas presque complétement anéanti ? Enfin la loi du 24 juin 1793, la loi de brumaire an II, la loi transitoire du 14 floréal an XI, n'ont-elles pas mis les enfans naturels de pair avec les enfans légitimes ? Le code civil de 1804 n'a-t-il pas eu à redresser toutes ces aberrations ?

Ces aberrations et ces redressemens pendant le cours de la

révolution apparaissent encore dans les lois sur l'ordre judiciaire. Abstraction faite de la manie idéale qui possédait les législateurs de 1789 et 1790, pourquoi n'a-t-on pas persévéré à construire sur les bases établies : isolement de l'élément judiciaire ; limitation du pouvoir des tribunaux ; indépendance des juges ; uniformité dans l'administration de la justice et publicité ? L'élan excentrique donné un moment à la marche de la révolution exerça une funeste influence sur l'organisation judiciaire, mais moins dommageable cependant que la manière dont on a procédé pour redresser insensiblement ces écarts ; le mal n'a fait que passer, tandis que les réformes pernicieuses sont faites pour demeurer. La marche suivie par le pouvoir législatif relativement aux modifications du droit civil diffère cependant beaucoup de celle qu'on a adoptée pour l'organisation judiciaire. Jamais dans les lois civiles on n'a poussé la réforme à l'excès ; au contraire, on reproche souvent au code civil de n'avoir pas assez modifié. Pourquoi, dit-on, le code civil contient-il un divorce par consentement mutuel et pour voies de faits graves ? Pourquoi a-t-il donné, relativement au pouvoir paternel, tant d'importance aux réserves des enfans ? Pourquoi a-t-il refusé aux parens le droit de déshériter leurs enfans ? Pourquoi n'a-t-il pas étendu la durée de l'utilisation des enfans par les parens jusqu'à la majorité, mais l'a-t-il limitée à la dix-huitième année des enfans ? En général, pourquoi le code civil, dans la théorie du pouvoir paternel, a-t-il si peu envisagé le côté moral de la question, ou bien pourquoi témoigne-t-il une méfiance si peu justifiable contre la moralité de l'homme ? Pourquoi, dit-on, le code civil est-il si excessivement strict à l'égard des enfans naturels ? Pourquoi ne les a-t-il pas placés du moins, comme le droit romain, relativement à la mère, de parité avec les enfans légitimes ? Pourquoi la recherche de la paternité est-elle interdite ? De même, mais en sens contraire, on pourrait poser des questions au sujet de l'organisation judiciaire.

En effet, si le code civil n'a pas pu ou n'a pas voulu revenir sur tous les excès du droit intermédiaire, s'il ne s'est peut-

être pas non plus tout à fait réconcilié avec le dogme primitif de la jurisprudence, ce n'est pas un reproche qu'on puisse faire au législateur pour l'ordre judiciaire; au contraire, on peut avancer qu'il a trop redressé, et se faire la question suivante: « *La législature n'a-t-elle pas fait le plongeon?* » C'est là, du reste, un phénomène tout particulier. N'a-t-on pas annulé l'égalité absolue devant la loi? N'a-t-on pas introduit des tribunaux d'exception? N'a-t-on pas révoqué le jury d'accusation? N'a-t-on pas placé la composition du jury sous la main du pouvoir? N'a-t-on pas changé le directeur du jury en un juge d'instruction? N'a-t-on pas, pour un temps du moins, anéanti l'indépendance des juges? N'a-t-on pas investi le ministère public d'attributions contradictoires, inutiles et en désaccord avec la nature de ses fonctions? N'a-t-on pas ôté à l'institution des justices de paix sa forme originaire, et de fonctionnaires du peuple dans chaque localité, les juges de paix ne sont-ils pas devenus agens du pouvoir politique? Leurs tribunaux ne se sont-ils pas changés, par exemple, pour bien des cas en tribunaux de police? Ce sont autant d'irrégularités graves et en contradiction absolue avec l'esprit et la lettre de la constitution judiciaire de 1790. Et cependant ce ne sont que des inconséquences contre les principes de toute saine constitution, d'une constitution conséquente avec elle-même. L'auteur dont nous rapportons ici fidèlement les idées ne s'occupe pas cependant d'approfondir les raisons qui ont pu mouvoir les Français à déroger ainsi à cet axiome d'un général de jésuites: *sint constitutiones ut sint, aut non sint.* Il serait cependant à désirer, ajoute-t-il, qu'on adoptât le plan de réorganisation proposé en 1836 et repoussé par une foule de voix improbatrices. Ce serait un moyen de réunir toutes les bonnes et incontestables qualités que la constitution judiciaire de France possède, en un tout un peu plus homogène et mieux en harmonie, d'en exclure tout élément étranger, d'en combler les lacunes, et enfin de trancher avec le glaive de la loi les nœuds qu'ont formés les abus et les imperfections. Alors seulement ce serait un édifice achevé et de

belles proportions. Alors on n'obéirait plus peut-être en France aux lois par crainte ou par prudence, mais avec amour.

En reproduisant les vues de l'auteur en aperçu, nous n'avons eu dessein que de donner une idée du résultat de son analyse critique. Il y aurait certes à répondre à beaucoup de choses en détail, mais telle n'est point notre mission; nous nous contenterons de dire qu'en jugeant nos institutions, l'auteur ne s'est pas contenté d'indiquer ce qui lui paraissait vicieux; il en a exposé l'enchaînement avec la plus grande impartialité et l'admiration la plus sincère, et c'est comme enseignement qu'il en a voulu produire le tableau aux regards de l'Allemagne.

## SCIENCES ET ARTS.

*Kurs der Taktik und Strategie, u. s. w.* Cours de tactique et de stratégie et plan de défense de la Suisse contre la France dans l'année 1838, œuvre posthume de Bruno Uebel, acc. de 12 planches lith. — Zurich et Winterthur. Au comptoir littéraire, 1842. Gr. in-8° de LXX-167.

Bruno Uebel, né dans le nord de l'Allemagne, quitta le service de la Prusse et se retira bientôt après en Suisse. Là il reçut le droit de cité à Herrliberg, près du lac de Zurich, où il fixa de préférence son séjour. Ses connaissances et son éducation militaires lui firent décerner le titre de capitaine de cavalerie du canton de Zurich, et on lui confia la direction de l'école de cavalerie. Il remplit cet emploi avec un tel succès, que le 17 février 1838 il fut nommé aide de camp du commandant général de la cavalerie avec le rang de major. Ce fut vers cette époque qu'il se maria; deux ans après il fit le voyage d'Alger, et ne tarda pas à prendre du service dans les troupes d'occupation françaises, et le 21 novembre 1840 il avait cessé d'exister. Grièvement blessé à la retraite de Milianah, dans un combat d'arrière-garde auprès du Caroubet-el-

Oarsi, il succomba à Blidah, par suite d'amputation de la cuisse. Sa mort fut vivement sentie en Suisse; il était fort aimé, et chacun s'empressa de rendre quelque hommage à sa mémoire. Parmi les souvenirs qu'on lui a consacrés, M. le Dr H. H. Voegeli s'est montré un des plus ingénieux en entreprenant la publication de deux travaux trouvés dans les papiers du défunt. L'un, intitulé Cours de tactique, etc., œuvre presque terminée, avait été conservé inédit par l'auteur, parce que, disait-il, on ne doit jamais, de son vivant, faire connaître ses moyens d'action à ceux qu'on peut avoir le lendemain pour adversaires. Ce travail a été du reste l'objet des méditations constantes d'Uebel, et l'éditeur a retrouvé dans ses papiers plusieurs formes différentes d'élaboration tentées pour modifier la forme sous laquelle l'ouvrage paraît aujourd'hui; il donne dans la notice une esquisse de plan nouveau, destinée probablement par Uebel à servir de cadre à une seconde élaboration. Ce cours est divisé en deux parties; l'une traite de la guerre au point de vue général, et se borne à développer les idées politiques qui servent de guide dans la manière de procéder : c'est une espèce d'introduction. La seconde partie, dans laquelle l'auteur s'occupe de la guerre au point de vue purement militaire, fait la presque totalité de l'ouvrage. La guerre est de deux sortes, offensive ou défensive, ce qui produit la division en attaque et défense, et chacune de ces divisions comprend deux parties, la tactique et la stratégie; ce qui fait en réalité quatre combinaisons, toujours liées aux trois conditions principales et mutuellement dépendantes, L'attaque, en effet, doit aussi contenir les moyens de la défense; la défense pouvoir se tourner en attaque dans l'occasion. Le but de la stratégie est d'ôter à l'ennemi ses ressources, et de conserver les siennes. Celui de la tactique, d'entamer ou dissiper ses forces en ménageant les siennes. Mais la victoire stratégique ne peut prétendre à porter ses fruits que si la force du tacticien s'en empare, et réciproquement la victoire de la tactique est stérile si la stratégie ne sait pas la diriger vers le but.

L'auteur avait composé son traité pour faire sentir l'importance de cet enchaînement dont chaque partie comprend à elle seule l'art tout entier de la guerre. En excluant les sciences spéciales, telles que la fortification, l'artillerie, la topographie et l'administration, toute la science du général peut se résumer dans cette règle : Mettre le plus de force possible à rompre l'ennemi, et conserver soi-même toujours un appui derrière soi. Alors, moins le savoir est complexe, plus l'action est précise. Mais cette règle n'est que le principe, le prélude : l'histoire militaire, et encore mieux la guerre même, peuvent seules en enseigner l'application. Ce traité est suivi d'une revue bibliographique de quelques auteurs de notre temps qui ont écrit sur l'art militaire : Bulow, Jomini, Rogniat, Lilienstern, Willisen et Klausewitz, dont Uebel analyse les idées et juge les travaux.

Lorsqu'en 1838 la France demanda que le prince Louis Napoléon, reçu citoyen de Thurgovie, fût expulsé du territoire de la confédération suisse, la Suisse se refusa à obtempérer à cette demande. La France rassembla des troupes et manifesta l'intention d'obtenir ce qu'elle voulait par la force. Uebel s'était enquis des forces dont on comptait disposer, et là-dessus il basa un plan de défense qu'il traça en dix ou quinze jours. Ce plan forme la seconde partie du présent volume. Ce qui donne une valeur plus généralement appréciable à ce travail, c'est la position politique respective de la France et de la Suisse. Aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, le premier de ces deux pays, par un système de pensions fort étendu et par les capitulations, jouissait d'une influence si décisive en Suisse, que celle-ci suivait toujours l'impulsion de son puissant voisin. Ces causes d'action ayant cessé, on ne renonça point à Paris à voir toujours la Suisse du même œil, et l'on se crut toujours assuré de la même participation. L'événement de 1838 apprit ce qu'il fallait en penser. Le changement essentiel dans la position de la Suisse relativement à l'équilibre européen, la possibilité où serait ce pays de résister à toute autre action qu'une concentration de forces, sont les principales idées que Uebel a

fait ressortir de son travail. Les moyens généraux de défense sont appréciés d'après le calcul probable des forces de l'ennemi, et suivant le système adopté par l'auteur dans son premier traité ; il examine, en dernier lieu, l'obstacle territorial, pris comme base de la défensive. De là il passe à l'examen de toutes les mesures à prendre avant une rupture, et déroule le plan d'opérations qu'il propose. Naturellement il n'a pas cherché à fournir une recette pour chaque éventualité ; mais, se bornant aux grandes combinaisons, il en a déduit les conséquences principales. Dans la prévision d'une guerre aujourd'hui ou plus tard, de grandes questions se présentent, et ces questions sont le résumé du travail d'Uebel.

1° De quelle manière la Suisse doit-elle former une grande armée? Chaque contingent de canton doit-il former une division, ou doivent-ils être tous disséminés dans toutes les divisions? Le premier système réunit les avantages militaires ; le second, employé le plus souvent jusqu'à nos jours, mais en petit, répond à des vues de politique ; mais dans une grande armée, l'extrême complication des mouvements qu'il nécessite frapperait les opérations de lenteur.

2° Quel genre de fortification faut-il adopter pour être maître de la campagne? Bragg semble devoir être le point capital, parce qu'une position sur ce point, et soutenue dans la direction de l'ouest et du nord, aurait la plus grande influence.

3° A-t-on en Suisse assez de positions propres à l'artillerie, pour soutenir la ligne de défense? L'artillerie, dans les affaires de redoutes, est la principale chose.

4° La défense des cours d'eau, telle qu'elle est proposée, convient-elle? Pour les lignes fort étendues, non sans doute ; mais, pour des lignes peu développées, ce système, appliqué suivant notre plan, est infaillible.

A la suite de l'ouvrage, se trouvent quelques observations sur l'exécution des fortifications, et un calcul du temps nécessaire au passage des fleuves. Toutes les questions qui forment la conclusion de ce traité et les réponses qui y sont faites ont été reproduites par nous scrupuleusement, et du

reste, à l'exception de la troisième, à laquelle nous avons dû laisser sa portée indirecte, elles vont droit au but.

## Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, t. XI et XII. — In-8°.

Ce recueil jouit parmi les naturalistes d'une estime méritée; on le consulte, on le cite souvent; il compte parmi ses rédacteurs des hommes d'un grand savoir, d'un zèle infatigable et d'une modestie peu commune de nos jours. Nous avons sous les yeux les six cahiers du tome XI (480 pages), et les quatre premiers du tome XII (186 pages), contenant les travaux de la Société depuis le 25 octobre 1839 jusqu'au 25 juin 1842. Voici l'indication des principaux mémoires que nous y avons remarqués.

*Du soufre et de son origine*, par M. Marcel de Serres; *De l'état des masses minérales au moment de leur soulèvement*, par le même; *Catalogue des plantes de la Dordogne; première partie* (*Phanérogames*), par M. Charles Desmoulins; *Division de quelques espèces de pleurotomes*, par le même; *Mémoire sur les coquilles fossiles de la famille des Néritacés*, par le docteur Gruteloup; *Mémoire descriptif sur plusieurs espèces de coquilles nouvelles ou peu connues*, par le même; *Descriptions de la Nérinée toupie, d'une nouvelle espèce de Sphérulite, de l'Hippurites Moulinsii*, par M. d'Hombres-Firmas; *Catalogue d'une faune du département de la Charente-Inférieure*, par M. Lesson; *Description d'une nouvelle espèce d'Hélice vivante, description de l'animal de l'Ampullaria Guyanensis*, par M. Michaud; *De quelques mollusques nouveaux des terrains infrà-jurassiques et de la craie compacte inférieure du midi de la France*, par M. Marcel de Serres, etc.

A ces mémoires sont joints diverses planches; la publication des *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux* se poursuit régulièrement; elle est bien faite pour intéresser au

plus haut degré le géologue, le conchyliologiste, le botaniste, quiconque enfin s'adonne aux sciences naturelles.

**Incunabula artis typographicæ in Svecia. Quibus solemnia inaugurationis philosophicæ à condita Academia Upsaliensi LXXV celebranda, etc. Indicit L. C. P. Joh. Henr. Schroeder. — Upsaliæ, excud. regiæ et Academiæ typographi, 1842. in-4° de 31 p.**

Le premier typographe qui vint exercer son art en Suède fut *Johannes Snell;* il publia à Stockholm le *Dialogus creaturarum moralizatus*, en 1483 (petit in-4°). C'est le premier livre imprimé dans ce pays. Là se borna toute la part de Snell à l'établissement de l'imprimerie dans la Chersonèse scandinave. Suivant les mœurs de ces *magistri artis impressoriæ* des premiers temps, il transporta dans d'autres lieux ses pénates errans, laissant après lui un monument dont il ne se doutait certes pas quelle serait un jour l'importance. Ce volume, composé de 156 feuillets imprimés en caractères gothiques, est semé de petites initiales et de figures xylographiées. Le point est le seul signe de ponctuation qui s'y rencontre; les æ et les œ invariablement imprimés *e*, et les abréviations multipliées, témoignent encore de son ancienneté. Les pages sont de vingt-trois lignes, les initiales et les figures de diverses couleurs, grossièrement ombrées. Au feuillet 1 recto commence la préface, suivie de la table des 122 dialogues contenus dans le volume, et le texte prend à partir du feuillet 12 recto. A la fin, sur le dernier recto sont les armes de Suède, et au-dessous le monogramme de l'imprimeur en pendant avec les insignes peut-être de celui qui fit exécuter le travail. Ce petit écusson double se trouve enclavé dans l'épilogue ainsi conçu : *Pns liber. dialo—gus creaturar. appellatus jocu—dis fabul. plen. impressus per — Johannem Snell artis impssorie — mgrm. in Stockholm inceptus et munere dei finitus est. Anno dni* MCCCCLXXXIIJ. *Mensis decebris Jn Vigilia thome.* Après Snell, le plus ancien

livre est dû à Joh. Fabri; c'est le bréviaire de Strengen, de 1495, imprimé aussi à Stockholm. Fabri mourut bientôt après à Stockholm, car sa veuve, continuant l'exercice de son art, publia l'année suivante le rituel d'Upsal. A la même époque, c'est-à-dire en 1495, les moines de Wadsten, qui s'étaient vus obligés de recourir à l'industrie de Lubeck pour l'impression des révélations de sainte Brigitte, établirent chez eux un atelier typographique. Il en sortit un bréviaire petit in-8°, qui est le quatrième monument typographique de la Suède, par ordre d'ancienneté; mais ce fut le seul produit de l'officine des moines; dans l'année même tout fut la proie des flammes. Lorsqu'en 1510 l'imprimerie pénétra à Upsal, la Suède avait déjà produit huit livres imprimés, et quand plus tard, en 1523, un atelier fut établi à Sœderkœping, le nombre des livres imprimés s'élevait déjà à seize, et Upsal était en possession exclusive de cette industrie qu'elle avait activée, tandis qu'à Stockholm la culture semblait en avoir été abandonnée. Jusqu'en 1525, M. Schrœder compte vingt-deux incunables suédois connus, et sortis, pour la plupart, des presses d'Upsal. Cette ville dut le bienfait de l'imprimerie à l'archevêque Jacques Œrnefot. Ce fut dans la maison même de l'archidaicre, le docteur Ragualdus Ingemundus, que le premier atelier fut monté, et il en sortit ensuite le Psaultier d'Upsal, petit in-4°, imprimé par Paul Grijs, et intitulé : *Psalterium Davidis*. Ce premier monument de la typographie d'Upsal est revêtu des armes et insignes pontificaux de l'archevêque Œrnefot. Il est à remarquer aussi que parmi les incunables suédois se trouvent trois ouvrages de Jean Gerson, tant fut grand et universel le retentissement de la parole de cet éloquent et vénérable docteur. M. Schrœder donne un catalogue bibliographique des vingt-deux incunables, catalogue fort détaillé, accompagné de *fac-simile* et d'indications sur ce qui existe encore de ces livres à la connaissance de l'auteur. Parmi ces ouvrages il faut encore remarquer un *Donat* de 1515 (Upsal, Paul Grijs); des statuts synodaux d'Upsal de 1525 (Ups. Barthol. Fabri). Le Fabri qui imprima ce dernier ouvrage était

peut-être le fils, peut-être le neveu de l'imprimeur de Stockholm, mort en 1495; mais c'est un point qui n'est pas encore éclairci, et dont il n'est même pas facile de se rendre compte, vu la marche incertaine et obscure de ces commencemens, malgré la part que l'on voit cependant le roi Gustave Ier y prendre dès l'année 1526, comme le témoignent les lettres qu'il écrivait à Brask, celui qui établit l'imprimerie de Sœderkœping. Le développement donné plus tard à cette branche de l'industrie à Copenhague exerça une dommageable influence sur les presses suédoises, et Gustave Ier s'en plaignit amèrement. Ce document précieux sur la naturalisation de l'imprimerie en Suède apporte à l'histoire générale de l'imprimerie des notions nouvelles dont la science doit faire son profit, et ces lumières ne pouvaient être attendues que d'un Suédois savant et assez ami de l'histoire littéraire de son pays pour en rechercher les menus détails, trop dédaignés de ceux qui ne s'attachent qu'aux grands résultats.

## LITTÉRATURE ANCIENNE.

*Ueber die Theogonie des Hesiods, u. s. w.* De la théogonie d'Hésiode, de son altération et de sa forme primitive, par le docteur O. F. Gruppe. — Berlin, G. Eichler, 1841. In-8° de XII-285 p.

Dans son ouvrage sur l'élégie romaine, l'auteur s'est déjà livré à des recherches tendant à prouver que les textes des écrivains de l'antiquité avaient subi de grandes altérations, avant même l'époque où remontent nos plus anciens manuscrits. Il a cherché à démontrer que les variantes puisées dans ces monumens, bien loin de rectifier les altérations de forme, ne peuvent pas même servir à les faire reconnaître. La critique seule peut, selon lui, en procédant à l'examen raisonné du contenu des œuvres de l'antiquité, non seulement découvrir ce qui a été corrompu ou modifié, mais servir même à rétablir l'intégrité des textes. Les recherches qu'il publie

aujourd'hui sur la théogonie d'Hésiode sont faites absolument dans le même système. M. Gruppe s'attache à signaler tout ce qui a été altéré dans l'original de la main des anciens eux-mêmes, et ne poursuit la restitution du texte qu'à la suite de la pensée de l'auteur, qu'il analyse et reconstitue dans ses élémens sensibles selon les principes d'une synthèse rigoureuse. Il néglige en conséquence ce qui est de critique documentaire, laisse de côté la lettre, pour ne suivre que l'esprit du poëte et le caractère de sa composition. Dans cet examen, il est clair qu'il a besoin de remonter à l'origine de la poésie chez les Grecs et d'en étudier le génie primitif, et qu'à côté de pareilles considérations, ce qui relève de la philologie proprement dite et de l'analyse grammaticale n'apporte que les moindres matériaux à l'édifice.

C'est un point sur lequel tout le monde est d'accord que nous possédons, dans la théogonie d'Hésiode, un des morceaux les plus importans de la littérature ancienne. Sa haute antiquité, son objet qui se lie aux premiers pas de la civilisation de l'Occident, tout en fait un des documens les plus intéressans. Il n'est pas moins généralement reconnu aussi, par malheur, de tous les critiques, malgré la différence des vues, qu'il y a peu d'ouvrages aussi profondément altérés que celui-là, qu'il n'y en a peut-être pas un qui ait plus souffert du temps. Quand il ne faudrait, pour s'en convaincre, que considérer la quantité de travaux de critique exécutés dans le but de lui restituer son intégrité première, cela suffirait. Mais ces efforts jusqu'ici n'ont pas eu de bien grands résultats. Le manque de principes, le trop d'arbitraire et le peu d'attention apportée au soin de se rendre explicite, tels sont les principaux écueils où se sont brisés les commentateurs. Il ne faut point cependant passer sous silence les travaux récens de Mützell (*De emendatione theogoniæ Hesiodeæ libri III*); ils méritent d'être distingués, et il faut leur concéder l'érudition la plus profonde. Mützell a recueilli tous les témoignages de l'antiquité et n'admet chaque vers d'Hésiode, pour ainsi dire, qu'appuyé de garans. Cette manière de procéder, dit

M. Gruppe, bonne pour Hésiode qui, après Homère, a été le plus commenté et le plus cité des poëtes, serait impossible pour tout autre. Le peu d'étendue de l'ouvrage rend cette méthode plus facile à appliquer, mais elle ne doit pas faire renoncer le restituteur moderne à l'indépendance de son jugement, et c'est ce que M. Gruppe lui reproche d'avoir fait. Il trouve même que ce travail si estimable, loin d'avancer la science, n'a fait que rendre la tâche des philologues encore plus difficile, par l'amas considérable de matériaux critiques, sans point de vue, sans base certaine, enfin sans accord même dans aucune des parties de l'ensemble du travail.

Le travail de Mützell n'a pas été le seul que M. Gruppe ait soumis à l'examen : il suit et critique le système d'interpolations adopté par Hermann, et quoique différant sur l'application, il se range à son avis quant à la question d'interpolation et n'admet pas la supposition de modifications venues des rhapsodes. Mützell, Müller et Klausen, au contraire, repoussent de toutes leurs forces l'admission des interpolations, la seule sur laquelle notre auteur soit d'accord avec Hermann. Cependant comme ils sont forcés de convenir que le texte n'est point dans son état normal, chose que F. Ranke seul s'est fait fort de soutenir, ils cherchent, chacun à sa manière, à le rétablir. Leur système, du reste, revient plus ou moins à intervertir l'ordre des passages et à changer la division et l'agencement des parties. Les changemens matériels et les éliminations chez eux sont faits avec grande sobriété. Après avoir combattu les systèmes de ces savans, M. Gruppe vient au développement du sien, qu'il soutient contre tous les critiques qui se sont occupés du texte d'Hésiode. Nous en avons énoncé les principes, la marche en est simple et continue, et l'examen se termine par l'analyse des formes non du langage, mais de la poésie d'Hésiode. Enfin l'indication du texte de la théogonie, tel que le rétablit M. Gruppe, sert de conclusion à cette critique.

*Phrynichos, Aischylos und die Trilogie.* Phrynichus,

**Eschyle et la trilogie, mémoire par J. G. Droysen. — Kiel, Schwers, 1841. In-8° de 40 p. Prix : 6 gr.**

Qu'était l'art dramatique de Phrynichus? Et quel pas Eschyle lui fit-il faire? Enfin qu'était la trilogie? Existait-elle de fait avant Eschyle? Telles sont les questions principales traitées dans ce travail. L'auteur, en reconstruisant le poëme de la guerre persique traité par les deux auteurs, trouve la réponse à ces diverses questions. Selon lui le poëme de Phrynicus, complétement dépourvu d'action, n'était que du lyrique dramatisé. Dès l'entrée du chœur venait la nouvelle de la défaite des Perses, en conséquence il n'y avait plus lieu à aucun développement dramatique; aussi n'était-ce qu'une simple exposition des sentimens et des situations qui découlaient du fait principal. Au prologue récité par l'eunuque succédaient les chants du chœur des Synthokes. Un second chœur composé de Phéniciennes venait déplorer les malheurs dont le premier avait été probablement chargé de recevoir la nouvelle. Enfin, dans un troisième épisode, paraissait Xerxès à la tête du chœur des Perses, et la pièce se terminait par tout le luxe de la douleur, résumé dans ce chœur final. Le récit de l'acteur qui venait ouvrir chaque épisode, son dialogue avec le chœur, etc., ne servaient qu'à diviser les différens degrés de la représentation et à amener les divers chants lyriques et commatiques ou les situations qui les motivaient. C'était donc toujours le même fait exposé sous différens jours et se réfléchissant de différentes manières; c'était une pièce et toutefois une trilogie.

Que fit Eschyle? Au lieu de prendre l'action après l'issue de la lutte, il la commença par les transes de l'incertitude. Dès lors il introduisit le mouvement dans le drame, le progrès dans les sentimens, l'intérêt dans la composition; et il n'y a pas de doute que ce fut lui qui imagina cette ombre de Darius qui relie une action avec la suivante. Il n'en traita pas moins la trilogie comme une pièce unique; mais au lieu d'une succession toute extérieure de trois aspects d'une même cir-

constance, il imagina une liaison plus intime qui pénétra toutes les parties. En un mot, à la place d'une simple description d'actions et de souffrances, il exposa aux yeux des spectateurs cette action même et ces souffrances ; il tira de l'âme qui médite et du bras qui exécute les resources de son tragique, et atteignit le but de l'art en retraçant dans son vivant tableau l'énergie de la volonté humaine et son impuissance. Du point de vue purement humain de Phrynicus, le spectateur fut transporté dans les régions élevées de cette puissance qui domine les choses humaines, la nécessité. Eschyle a suivi le premier cette grande idée qui respire dans tout le théâtre ancien, l'idée de la fatalité. Ce fut dans cet ordre de pensées qu'il chercha la liaison de ses poëmes, liaison qui cessa d'être extérieure, et qui lui donna la force de franchir même la limite de la trilogie et de comprendre aussi le drame satirique dans ce faisceau mystérieux, pour former les tétralogies.

Tout en se rangeant de l'avis de M. Welcker, pour l'adoption des tétralogies dans le drame grec, M. Droysen le combat au sujet de la tendance politique des deux poëtes Phrynicus et Eschyle. Ce savant a voulu voir dans le premier un partisan de Thémistocle, dans le second un partisan d'Aristide, et leurs pièces seraient une expression de cette lutte. M. Droysen pense bien que la pièce de Phrynicus a pu être composée à la gloire et pour soutenir la fortune de Thémistocle ; mais il ne voit dans l'œuvre d'Eschyle que le reflet des sentimens de toute la population athénienne, qui, effrayée de la menaçante apparition de Thémistocle, exilé, errant autour de la Grèce et la menaçant d'ennemis guidés par lui-même, avait besoin de s'affermir dans la conscience de sa propre force. L'œuvre d'Eschyle n'est qu'un continuel tableau de cette force mise en opposition avec la faiblesse des ennemis d'Athènes et de la Grèce.

*Demosthenes Werke.* Œuvres de Démosthènes, en grec et en allemand, avec des notes critiques et explicatives, tome I^er^, les Olynthiennes. — Leipzig, W. En-

gelmann, 1842. In-12 de VI-78 pages. Prix : 8 gr.

Nous avons déjà vu les deux premiers volumes des œuvres de Platon, du même format et d'une exécution semblable. Cette nouvelle publication indique clairement le plan du libraire Engelmann, qui est de doter l'Allemagne d'une collection de ces jolies éditions des classiques grecs. Ainsi les travaux de la philologie moderne seront tournés au profit de la majorité du public éclairé. Le texte a été l'objet des mêmes soins, et ici l'on a suivi le même principe qui a servi de base au Platon. La traduction a été rendue aussi fidèle que possible, et l'autorité principale pour l'interprétation est encore Bekker (*Oratores attici. Berol.* 1823-1824, in-8°), quoiqu'on ait eu égard aux travaux des autres philologues de notre temps. Des notes concises sont aussi destinées plutôt à la généralité des lecteurs qu'aux savans de profession. L'ouvrage est précédé d'une courte introduction en allemand contenant l'exposé des faits; à la suite se trouvent les argumens grecs de Libanius que les éditeurs n'ont pas cru devoir traduire. On les a donnés ici parce qu'il faut être complet et qu'ils se trouvent dans toutes les éditions. Le texte est si facile à entendre, que tout lecteur quelque peu exercé peut se passer de secours étranger. Les autorités citées sont outre Bekker (B), Reiske (R), Schæfer (S), et Dindorf (D); le reste est désigné sous l'indication de *varii* (*Verschiedene Lesart* : *v. Les*). On a eu soin de placer les variantes immédiatement sous le texte et les notes explicatives seules sont rejetées à la fin du volume.

## LITTÉRATURE MODERNE.

*Mittelhochdeutsche Grammatik*. Grammaire du moyen haut allemand, par K. H. Hahn. 1re partie. Lettres et formes grammaticales. — Francfort-sur-Mein, H. L. Bronner, 1842. In-8° de XVI-118 p. Prix: 15 gr.

La grande famille des langues teutoniques comprend des idiomes fort divers : d'adord le *gothique*, dont l'usage se

perdit de bonne heure; l'*anglo-saxon*, qui combiné avec la langue romane, a formé l'*anglais;* l'ancien *idiome du nord*, d'où sont descendues les langues *suédoise* et *danoise;* l'*ancien frison*, qui est la langue *frisonne* et a cessé d'être une langue littéraire; l'*ancien saxon* (*ancien bas allemand*) et le *moyen bas allemand*, idiomes de Saxe et de Westphalie, d'où descend le *plat allemand*, qui ne s'écrit plus qu'à titre de singularité; le *moyen néerlandais* de Brabant, de Flandre et de Hollande, d'où s'est formé le *hollandais;* enfin le *haut allemand*, divisé en *ancien* et *moyen*, d'où est découlé le *haut allemand nouveau*, qui est la langue *allemande* actuelle. Le moyen haut allemand, qui s'est parlé dans la Souabe, l'Autriche, la Bavière, la Suisse et la Franconie, qui a fleuri dans tous ces pays au moyen âge, comme langue littéraire, est aussi l'idiome qui tient de plus près à l'allemand de nos jours. Aucun des autres ne peut lui disputer le premier rang à l'égard des monumens de la littérature, car aucun n'a porté aussi loin la richesse et le fini de la poésie. Les Nibelungen, Gudrun, Tristan, Parceval, les chants de Walther v. d. Vogelweide sont encore pleins d'intérêt et de charme pour les lecteurs allemands, et même les deux premiers, regardés comme des monumens de l'épopée nationale, leur donnent la confiance de se placer après les Grecs comme le seul peuple possédant ce genre de poésie. Le style des poëtes du moyen haut allemand est élégant et gracieux, plein d'âme et de chaleur, naïf certainement, mais non moins ingénieux dans ses tours et dans l'agencement des pensées. Ils ont donné à cette langue une richesse d'expression que n'a aucun des autres idiomes teutoniques; pour l'harmonie, il est vrai, il n'y a point à établir de comparaison avec les œuvres infiniment plus délicates de l'antiquité; mais il y a dans tout ce qui est resté de ce dialecte une puissance généralisatrice, une condensation de tout ce qu'il y avait de pur et de stable dans les langages des populations germaniques, dont aucun autre n' offre l'exemple. Enfin la meilleure raison, c'est l'enfance de l'allemand d'aujourd'hui, qui certainement est une langue pleine de ressources.

Les grammairiens et les philologues ont aujourd'hui établi en Allemagne le culte de la langue nationale; une foule de travaux ont été faits pour l'histoire, l'analyse et le coordonnement des élémens de la langue allemande, et des fondations durables ont consacré la culture de ce sol défriché de nos jours comme par enchantement. Nous n'avons point à fixer l'attention sur l'étonnante révolution qui a changé complétement en moins de cinquante ans le rôle de la langue allemande en Europe; nous dirons seulement que le moyen haut allemand subit absolument même réaction dans l'Allemagne même. Cependant quoi qu'on ait fait pour lui, il faut le dire, il n'est point sorti de cette partie érudite ou curieuse de la société qui fraye la voie à ces sortes de changemens, et la masse du public y demeure encore à peu près étrangère. M. Hahn s'est imaginé que c'était moins indifférence de la part des lecteurs, que difficulté d'arriver à l'intelligence du vieux langage; il a pensé qu'une grammaire simple et bien à la portée de tout le monde rendrait plus facile la diffusion de la connaissance des monumens littéraires du temps passé; il a pu avoir raison, avec un peuple de patiens travailleurs comme les Allemands; chez nous peut-être eût-ce été un moyen peu efficace; enfin il espère que sa peine ne sera point perdue.

Cette grammaire, destinée aux commençans, se borne à ce qu'il y a de plus simple et de tout à fait pratique. Le moyen haut allemand y est traité exclusivement, et sans aucune comparaison avec les dialectes plus anciens. Un tel parallèle eût offert, il est vrai, l'avantage de fournir un tableau du développement historique de la langue; mais le travail de l'élève eût été moins circonscrit et plus pénible; il lui eût fallu s'occuper de plusieurs idiomes à la fois, et les difficultés se seraient par là même accumulées. L'auteur a tout fait pour s'affranchir de la dépendance des autres dialectes, et n'a fait entrer des rapprochemens qu'aux endroits où il y avait réellement avantage de clarté, sans rompre la marche qu'il s'était tracée. En fait d'ouvrages de grammaire allemande, historique et comparée, le livre de Grimm est le premier de tous, mais son étude

serait trop compliquée pour un commençant; aussi a-t-on déjà tenté plusieurs fois d'en donner des extraits. Ziemann et Vilmar ont aussi publié un tableau des lettres et des formes grammaticales du haut allemand gothique, et leurs ouvrages ont parfaitement rempli leur but et rencontré le succès. Dans la grammaire de M. Hahn, on a plus et moins à la fois que chez eux : moins en ce qu'il n'est question ici ni du gothique, ni de l'ancien haut allemand, ni de l'allemand moderne; plus en ce que le dialecte qu'il a pris pour objet est traité d'une manière plus spéciale, plus approfondie, et que la méthode d'enseignement se propose un résultat pratique plus déterminé, considérant toujours la lecture des auteurs comme la fin à atteindre. Cette première partie, une fois adoptée par le public, sera suivie des autres et, s'il est démontré par l'usage que M. Hahn a bien satisfait aux besoins des lecteurs auxquels il s'adresse, les parties suivantes seront soumises au plan même.

Encyclopédie des gens du monde, t. XVII, première partie. In-8° de 400 p. Chez Treuttell et Wurtz.

Encore un nouveau volume à signaler de cet ouvrage qui marche avec une active régularité. Il commence à l'article *Loup*, il s'arrête au mot *Martingale*. Parmi les articles les plus importans et les plus étendus, voici ceux que nous avons remarqués ; nous y joignons le nom des auteurs : *Louvois* (Villenave), *Louvre* (Déaddé), *Lucain* (Vaucher), *Lucien* (Dehèque), *Lucrèce* (Naudet), *Raymond Lulle* (Artaud), *Luns* (Louvet), *Luther* (de Schœnefelt), *Luxembourg* et *Mahomet* (Haag), *Lyon* (Cognat), *Machiavel* (Avenel), *Magellan* (vicomte de Santarem), *Malte* (Vogel), *Mamelouck* (Audiffret), *Marat* (Vieillard), *Marbre* (Huet), *Marc-Paul* (d'Avezac).

Peut-être aurions-nous un petit reproche à faire à la plupart de ces articles, c'est de laisser à désirer sous le rapport des indications bibliographiques. Après avoir esquissé rapidement la vie d'un homme célèbre ou l'aspect général d'un pays, il faudrait toujours signaler les principaux ouvrages auxquels doivent recourir ceux qui auront besoin d'informations plus

étendues. Si nous avions redigé l'article *Mahomet*, nous n'aurions pas oublié le curieux volume qu'a publié Higgins, en 1829, au sujet du législateur arabe. L'écrivain anglais prend la défense du prophète, et accumulant de scabreux paradoxes, il poétise avec feu sa vie et embellit son caractère. Nous aurions encore ajouté que, dans les écrits du moyen âge, Mahomet est tantôt un seigneur féodal, tantôt l'élève d'un enchanteur, et qu'à une époque où se multiplient les attaques contre Rome, il est transformé en cardinal. Il aurait fallu au sujet de l'île de Malte rappeler l'existence des ouvrages suivans : *Malta illustrata*, du C. F. Abela (*Malta*, 1772, in-fol.) ; *Malta antica illustrata co' monumenti e l'istoria* da Onorato Brès (Roma, 1816, in-4°), *Ancient and modern Malta*, by L. de Boisgelin (Lond. 1804, 3 vol. in-4°), et nous n'aurions oublié ni la *Grammatica melitensis*, de M. A. Vassulli (Rome, 1791, in-8°), ni le *Lexicon melitense* du même auteur (Rome, 1796, in-4°). A l'égard du célèbre voyageur Marc-Paul, nous aurions signalé l'extrême rareté et l'importance de la traduction allemande de Nuremberg, 1477, et nous aurions mentionné un article du *Quarterly Review*, tome XXI, et un autre de M. Deleoluze dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1re série, tome VII. Enfin en parlant des vers macaroniques, nous aurions donné le titre de l'ouvrage de Genthe, *Geschichte der Macaronischen Poesie* (Leipzig, 1836), volume curieux, quoique incomplet à quelques égards, et dont M. Raynouard a rendu compte dans le *Journal des Savants* (décembre, 1831).

Torrent of Portugal. An english metrical Romance. Now first published from an unique MS. of the XV century, preserved in the Chetham library at Manchester. Edited by James Orchard Halliwell, esq. F. R. S. etc. —London, J. Russell Smith. 1842. In-8° de XII-120 p.

Cette légende n'a point encore été imprimée : à l'exception de quelques courts fragmens dans une édition imprimée de la bibliothèque Bodléienne à Oxford, fragmens que l'auteur a

reproduits dans un appendice, on n'en connaît aucune copie manuscrite ou imprimée, on ne trouve même nulle part d'allusions à cette légende, ni d'indications qui puissent mettre sur la voie pour faire découvrir la date de sa composition. Il est probable, c'est du moins l'opinion de M. Halliwell, que le texte qu'il publie est une version plus moderne d'une vieille légende anglaise empruntée elle-même à des originaux français antérieurs. Mais il n'y a pas eu moyen de découvrir les moindres traces de ces originaux. Le texte seul qui en indique l'existence probable n'est rien moins qu'explicite à cet égard, puisqu'il ne les cite que sous forme d'allusion. Le manuscrit sur lequel est basée cette édition *princeps* est un volume en papier du xv^e siècle; il appartenait jadis au docteur Farmer, et fait aujourd'hui partie de la bibliothèque du collége de Chetham. On le trouve indiqué et décrit dans le catalogue de cette collection, publié cette année par l'éditeur John Russell Smith. Le texte de *Torrent de Portugal* qui s'y trouve est fort incorrect, et les quatre-vingt-huit pages dont se compose cette courte légende offrent la réunion de toutes les fautes et omissions grossières dont est capable le copiste le plus ignorant, ce qui a fait conjecturer à l'éditeur que sans doute il avait été écrit à la dictée.

*Torrent* de Portugal n'est pas seulement curieux comme récit plein d'intérêt, il est aussi fort important comme étude de détails et de grande valeur, au point de vue philologique. Du reste, c'est un tissu d'aventures à travers lesquelles le poëte promène le lecteur, sans s'inquiéter beaucoup de calculer sa marche ni de combiner les faits. Le poëme contient cependant quelques rappels dignes d'attention à des légendes étrangères, entre autres à la tradition de Veland le forgeron, sur laquelle il existe une dissertation de M. Depping (in-8°, Paris, 1833). Veland est un des héros de la mythologie septentrionale; il est cité dans Torrent, et dans le roman de Horn; mais dans aucun autre poëme anglais connu on n'en retrouve la plus légère mention. Dans les œuvres anglo-saxonnes seulement, on le revoit encore, sans parler des anciens fabliaux al-

lemands et français où il se rencontre à chaque instant. Cette tradition s'est cependant naturalisée dans le Berkshire; elle y a bien conservé tous les traits de son origine scandinave; aussi est-ce une filiation reconnue et admise en fait dans la littérature. On trouve aussi sur les récits relatifs à Veland et à la *Wilkina Saga* d'Islande, des détails dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de France (in-8°, Paris, 1823, p. 217). M. Halliwell s'est contenté d'offrir dans la préface du *Torrent* un abrégé succinct de l'histoire de Veland, de son apprentissage comme forgeron, de sa fuite en Danemarck, et de son établissement à titre de forgeron du roi.

Les poésies du duc Charles d'Orléans, publiées sur le manuscrit original de la bibliothèque de Grenoble, conféré avec ceux de Paris et de Londres, et accompagnées d'une préface historique, de notes et d'éclaircissements littéraires, par M. Aimé Champollion-Figeac, de la Bibliothèque royale. — Paris, 1842, quai Malaquais, 15. Chez Belin-Leprieur et Colomb de Batines.

Quel était ce duc d'Orléans dont on publie aujourd'hui les poésies? quelles sont ses œuvres? comment et où ont-elles été conservées? d'après quelles données a été conçue et exécutée cette édition? M. Aimé Champollion répond à toutes ces questions dans une excellente *notice historique et littéraire* à laquelle nous allons imprunter sans scrupule des détails curieux et exacts sur ces divers points.

Charles d'Orléans, duc d'Angoulême, auteur des poésies qui composent ce volume, naquit au mois de mai de l'année 1391, à l'hôtel Saint-Pôl à Paris, de Valentine, duchesse d'Orléans, et de Louis, prince de ce nom. Il eut pour parrain ce farouche duc de Bourgogne qui devait devenir plus tard le plus cruel ennemi de la maison d'Orléans et le meurtrier du père même de cet enfant qu'il avait juré sur l'autel de protéger et de défendre. Charles d'Orléans fut élevé avec toute l'intelligence et l'habileté que l'on devait attendre d'une mère qui avait apporté avec elle

en France les arts et la civilisation de l'Italie, sa patrie. Le jeune prince, doué des facultés les plus heureuses, mit ces leçons à profit et développa de bonne heure sa vocation poétique. Il était à peine âgé de treize ans, que son père voulut lui faire épouser la veuve de Richard d'Angleterre, dont il s'était déclaré le défenseur lors de son retour en France. Ce mariage eut lieu au grand chagrin de la princesse, qui épousait un enfant et perdait son titre de reine, et sans trop de bonheur peut-être pour le jeune prince. En 1410, ayant perdu sa femme, une autre union fut contractée par lui, moins éclatante, mais mieux assortie. Il épousa la fille du puissant comte d'Armagnac, et trouva dans cette alliance les moyens de poursuivre la vengeance que lui avait léguée son père assassiné et sa mère morte de douleur après cet attentat. Vaincu à la journée d'Azincourt, malgré des prodiges de valeur, et blessé dangereusement, il fut emmené prisonnier à Windsor, et resta pendant vingt-cinq ans au pouvoir des Anglais. C'est pendant cette longue captivité qu'il se livra à son goût pour la poésie et qu'il a composé la plus grande partie des pièces qui sont parvenues jusqu'à nous. Le prince n'obtint sa liberté qu'à la paix de Gravelines. Oubliant la vengeance de sa famille, il se réconcilia avec le duc de Bourgogne, et épousa sa nièce Marie de Clèves. Revenu en France, Charles d'Orléans se livra avec une nouvelle ardeur au goût de la poésie, et sa cour de Blois devint le rendez-vous de tous ceux qui estimaient ou cultivaient les lettres. Cette protection active et éclairée lui attira l'affection et l'estime de ses contemporains, et par conséquent la jalousie et la haine du roi Louis XI, qui rendit malheureuses ses dernières années. Charles d'Orléans mourut à Amboise, le 4 janvier 1465. Sa réputation de poëte fut grande de son vivant; mais ce ne fut que longtemps après sa mort qu'ont lui assigna la place qu'il mérite d'occuper dans notre littérature. La jalousie ombrageuse de Louis XI, l'ignorance où furent peut-être Louis XII et François Ier de l'existence des poésies de leur auteur, ou la réserve volontaire des Valois, ont été cause de cette longue obscurité.

Les manuscrits qui contiennent les poésies de Charles d'Orléans sont au nombre de onze. M. Aimé Champollion, dans sa notice historique, en donne une analyse nouvelle et complète. Celui qu'il place le premier comme le plus authentique et le meilleur est le manuscrit de Grenoble, écrit de la main même de Nicolas Astezan, secrétaire du prince poëte. L'éditeur croit que cette copie a été exécutée de l'année 1461 à 1465. La Bibliothèque du Roi possède trois manuscrits des mêmes poésies; l'un porte le n° 1660 du fonds Saint-Germain; l'autre, provenant de la collection du duc de la Vallière, paraît à M. Champollion le moins incorrect après celui de Grenoble, qu'il place hors ligne; celui du duc de la Vallière contient un plus grand nombre de pièces. Le troisième manuscrit de la Bibliothèque du Roi est le plus beau de ceux de Paris et contient de plus que les autres les poésies des proches parens du duc d'Orléans. La Bibliothèque de l'Arsenal possède deux copies des poésies de ce prince; l'un est moderne, l'autre du XV^e siècle. Un autre manuscrit se trouve dans la Bibliothèque de Carpentras; les poésies françaises et anglaises du prince y sont mêlées avec celles des autres poëtes ses amis. Enfin, les bibliothèques de Londres possèdent quatre manuscrits des poésies de Charles d'Orléans, dont le seul important paraît avoir été exécuté pour la duchesse d'York vers la fin du XV^e siècle. Tout en donnant la préférence au manuscrit de la bibliothèque de Grenoble, l'éditeur n'en a pas moins mis à profit les autres manuscrits; et de son travail de comparaison et de rapprochement il en est résulté la première édition complète des œuvres d'un prince qui attendait cette réhabilitation, car il est sans contredit celui qui a le plus servi à la formation de notre poésie.

Poésies de Charles d'Orléans, publiées avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique, d'après les manuscrits des Bibliothèques du Roi et de l'Arsenal, par J. Marie Guichard.—Paris, 1842, lib. de Gosselin. Imp. de Dondey-Dupré. In-12 de XXIII-440 p.

Par une coïncidence curieuse, les poésies de Charles d'Orléans, long-temps négligées, long-temps oubliées, ont trouvé le même jour deux éditeurs également dévoués, également consciencieux. Nous sommes loin de nous plaindre de cette surabondance. En effet, les deux éditions que nous avons sous les yeux offrent dans le texte et dans la disposition des pièces de notables différences ; on comprend sur-le-champ quel profit la critique peut retirer de ces deux publications parallèles : elles donnent lieu à un travail de comparaison aussi intéressant qu'utile. Il est surtout curieux de comparer le jugement des deux éditeurs sur les manuscrits connus des œuvres de leur poète. M. Guichard ne fait pas du manuscrit de Grenoble le même cas que M. Champollion, qui l'a pris pour base de son édition. Il constate ce que son concurrent avait au reste avoué, que ce manuscrit ne contient qu'une partie des poésies composées par Charles d'Orléans ; mais il trouve que les textes y offrent de fâcheuses lacunes et qu'il pèche encore par l'absence de tous noms d'auteurs en tête des pièces. Le manuscrit que M. Marie Guichard a suivi de préférence est celui de la Bibliothèque du Roi, qui porte le n° 193; il est sans contredit, observe-t-il, le plus ancien et le plus correct. Le n° 7357-4 de la même Bibliothèque, où les pièces sont plus nombreuses, est celui qu'il a suivi pour la distribution et le classement des pièces.

M. Marie Guichard a fait précéder les œuvres de Charles d'Orléans d'une introduction élégamment savante qui, rapprochée de la préface de M. Champollion, ne laisse rien à désirer sur le compte du poète auquel ils viennent de rendre toute sa pure et gracieuse renommée. Nous voudrions pouvoir, par quelques citations de pièces, prouver que Charles d'Orléans n'est pas au-dessous de cette réputation; mais le lecteur saura bien faire cette expérience lui-même, et nous sommes sûrs que les poésies de Charles d'Orléans deviendront dès aujourd'hui une lecture privilégiée de tous les hommes de goût et curieux de connaître la formation de notre langue poétique. Mais nous ne pouvons résister au plaisir de transcrire

ici une page charmante de finesse et d'expression, et dans laquelle M. Marie Guichard nous paraît avoir formulé la plus juste et la plus complète appréciation du talent du premier poète du xv^e siècle.

«Quand on lit, dit-il, Christine de Pisan, Eustache Deschamps, Alain Chartier, Martin le Franc et leurs contemporains, on se demande où notre poëte a puisé cette élocution facile, ce vers net, incisif et nerveux, ce sentiment exquis de l'harmonie et de la pureté du langage qu'on retrouve jusque dans ses poésies les plus négligées. Charles d'Orléans apparaît au premier âge de notre littérature dans tout l'éclat d'un génie original; il ne copie ni ne singe personne; c'est un homme toujours lui, qui ne pose jamais, et qui donne aux moindres idées, aux plus fugitifs détails, une forme admirable d'élégance et de distinction; rien de guindé, rien de prétentieux, ni de préparé à l'avance; on pourrait faire avec son livre son histoire de chaque jour; il dit toute chose, et s'embarrasse peu si on l'écoute; il écrit pour lui, comme un voyageur sur son album; maintenant choisissez ce qui vous plaît, vous trouverez partout l'homme simple et bon, imprégné d'un parfum aristocratique qui assouplit merveilleusement sa voix. Dans la jeunesse, il vous parlera de ses amours; dans la prison, de ses ennuis; dans le château, de ses pères, de sa philosophie songeuse. Ne lui demandez pas des souvenirs trop lointains, il vit au jour le jour, ne s'inquiétant ni de la veille ni du lendemain; c'est une nature insouciante, timide, un peu molle et qui ne retrouve réellement sa vivacité que dans le vers qui échappe à sa pensée. Né poëte, la poésie a été l'occupation de toute sa vie; les ballades, les rondels qui tombaient chaque jour de sa plume sont devenus peu à peu, et peut-être sans qu'il s'en doutât, un véritable monument poétique dont l'influence s'est étendue au loin dans les siècles suivans. »

## LITTÉRATURE ORIENTALE.

*Hebraeische Grammatik.* Grammaire hébraïque, par

**Guillaume Gesenius. 13e édition, corrigée. — Halle, Renger (Leipsick, F. Volckmar). 1842. In-8° de VIII-298 p. Prix : 21 gr.**

Depuis sa dixième édition, la grammaire de M. Gesenius n'a pas subi de bien grands changemens : c'est un livre trop connu pour que nous ayons à en parler fort au long. La deuxième édition a été traduite en anglais par F. J. Conant, à Hamilton eu Amérique (2e édit, 1839), et cette traduction a été annoncée à Londres en 1840. Dans la douzième édition, la théorie du *suffixum* a été établie d'une manière nouvelle ; les paragraphes sur le *vav conversivum* et sur l'usage des temps avec ce dernier ont été refondus, enfin l'ouvrage a été enrichi d'une table alphabétique. Dans cette édition, les modifications ont porté principalement sur les premiers élémens (§ 16, 26, 27, etc.). L'auteur a ajouté à la fin de la méthode un appendice sur l'analyse étymologique des pronoms personnels, et un petit mémoire sur la figure et le nom des caractères hébreux, relativement à l'invention de l'écriture.

L'écriture phénicienne, dit M. Gesenius, mère de tous les alphabets de l'Asie occidentale et de l'Europe, était composée de vingt-deux caractères, où l'on retrouve plus ou moins altérées les représentations d'objets sensibles dont les noms commençaient par ces lettres et étaient communs à tous deux. Elle fut donc dans l'origine une écriture figurée, mais non pas comme l'écriture kyriologique, l'écriture en figures, dont les signes reproduisaient les objets eux-mêmes. Ce passage de l'écriture en figures à l'alphabet eut lieu de très-bonne heure (au moins 2,000 ans avant J.-C.) chez les Égyptiens. Leur écriture la plus ancienne avait été aussi une écriture en figures ; mais comme elle ne satisfaisait pas au besoin, qui devait se faire sentir naturellement, d'exprimer aussi le son des mots, on imagina l'ingénieux expédient de choisir un certain nombre de figures pour désigner le premier son de leur nom. Par exemple, la main *tôt* désigna le *t*, la bouche *ro* désigna l'*r*. Ainsi se forma l'alphabet, sorte d'hiéroglyphe

phonétique, dont les Égyptiens se servaient toujours conjointement avec les hiéroglyphes même; et ils ne remplaçaient ces derniers, pour les choses communes, que par l'écriture hiératique, sorte d'hiéroglyphe abrégé quelquefois jusqu'à une complète obscurité.

Il est très-probable que les Phéniciens, en relation avec leurs voisins d'Égypte, dès la plus haute antiquité, suivirent la même marche dans l'invention de leur alphabet incomparablement plus commode et plus pratique. Rejetant complétement l'hiéroglyphe et ses figures innombrables, ils ne choisirent que vingt-deux signes pour les vingt-deux sons des consonnes de leur langue, les prenant faciles à reproduire et à abréger, de même que dans l'écriture hiératique. Mais ils n'empruntèrent pas des Égyptiens, dit M. Gesenius; ils suivirent le principe en l'appliquant aux ressources de leur langue. Donner la date et le lieu de cette invention, cela est impossible; mais il est probable qu'elle est due aux rois pasteurs, qui l'imitèrent des Égyptiens. Il y a même des lettres qui semblent tout à fait d'origine égyptienne. Le nom des caractères hébreux est phénicien, leur forme diffère peu dans les deux langues, et la signification de ces noms est pour la plupart, sans aucun doute, la même en hébreu et en phénicien. Il n'y en a que quelques-uns dont la figure peu claire ou incomplète ne laisse pas reconnaître l'objet qu'ils ont dû représenter primitivement, et la philologie de l'Ancien Testament ne suffit pas toujours à l'explication des noms. M. Gesenius donne un tableau comparatif des noms hébreux des lettres, ainsi que de leur figure et de leur signification phénicienne. Le passage de l'écriture phénicienne à l'écriture carrée se fit par degrés. L'araméen ancien provient immédiatement du phénicien, et de lui sont sortis le palmyrénien et l'écriture hébraïque carrée, qui est à l'autre comme la lettre moulée à la cursive.

Essai sur les idées philosophiques chez les Arabes, et notamment sur la doctrine d'Algazzali, par Auguste Schmœlders, docteur en philosophie. — Paris, 1842;

typographie de Firmin Didot frères. In-8° de XI-254 et 62 p. de texte arabe.

L'histoire de la philosophie d'Aristote dans l'Occident est assez connue, ou du moins a été fort étudiée; il n'en est pas de même de la destinée de cette philosophie dans l'Orient. On connaît peu quelle a été son influence sur ces peuples qui ont cependant initié les nations occidentales à l'étude de la philosophie. On ne sait pas comment les Arabes ont cultivé le système du Stagirite, dans quel état ils en ont transmis les écrits aux docteurs chrétiens et quel essor ont pris en général chez eux les études philosophiques. L'auteur du présent ouvrage a voulu contribuer à la solution de ces diverses questions. Occupé depuis plusieurs années de l'étude de la théologie et de la philosophie des Arabes, il a pu, dans les bibliothèques de Paris surtout, puiser de nombreux matériaux sur ce sujet. Il prévient le lecteur, avec une modestie dont on doit lui tenir compte, qu'il ne s'est point flatté de produire un ouvrage complet; il a voulu seulement esquisser en quelques traits la vie littéraire des Arabes dans ses différentes manifestations et écarter surtout le privilége invétéré d'après lequel tous les penseurs de cette nation se seraient agités dans la même sphère.

Dans son introduction, M. Schmœlders indique et trace le plan de son ouvrage. La meilleure manière d'arriver au but qu'il s'est proposé lui paraît être de faire connaître les différentes sectes philosophiques qui se sont succédé dans l'Orient pendant le moyen âge; car il lui a semblé trop difficile et peu utile de tracer l'histoire de la philosophie arabe, ouvrage par ouvrage, écrivain par écrivain. Les individualités se fondant dans les sectes, un exposé de la doctrine de chaque secte suffit pour indiquer les progrès manifestés dans le sein de ces sectes elles-mêmes, et par conséquent les progrès de la philosophie en général. Avant de passer à cette énumération des diverses doctrines philosophiques qui ont partagé l'Orient, l'auteur s'arrête plus particulièrement sur l'un des plus célèbres philo-

sophes arabes, Gazzâlî, mort l'an 1111 de notre ère, et qui a laissé une centaine d'ouvrages. M. Schmœlders donne la traduction de l'un des plus remarquables d'entre eux, dont voici le titre un peu bizarre : *Ce qui sauve des égaremens et ce qui éclaircit les ravissemens*, traité de l'imam Abou Hamid Mohammed, fils de Mohammed al-Gazzâlî, de la ville de Thous. En termes plus clairs ce sont là des avertissemens sur les erreurs des sectes, suivis de notices sur les extases des Çoûfis. Ce traité, dont M. Schmœlders doit publier également le texte, n'est pas rédigé dans un but scientifique ; c'est, dit-il, un écrit d'occasion, une biographie de Gazzâlî composée par lui-même sur la demande d'un de ses amis. Gazzâlî n'y est pas du tout philosophe comme dans ses autres écrits ; il s'y montre au contraire ennemi déclaré des philosophes, et il aboutit au çoûfisme, qui est le meilleur moyen, selon lui, d'être bon musulman et d'obtenir ici-bas et dans l'autre monde une vie heureuse. Mais, en critiquant les différentes écoles, il nous fournit des indications utiles sur les sciences de son époque. Nous y voyons d'une part la vie scientifique des Arabes dans ses diverses tendances, avec ses faiblesses, avec ses égaremens ; d'un autre côté, nous y trouvons en traits généraux les opinions philosophiques de Gazzâlî lui-même.

A ce traité succède l'*Essai sur les différentes sectes philosophiques chez les Arabes ;* c'est là le véritable et le principal objet de l'ouvrage de M. Schmœlders. Nous ne pouvons qu'énumérer les écoles et les systèmes étudiés et développés par lui. Ce sont les sophistes, les somanites, les mathématiciens, les fatalistes, les naturalistes, les sectes matérialistes, les hernânites, les philosophes proprement dits, les motakha lims, les mo'tazélites, les ta'lîmîts et les çoûfis. M. Schmœlders termine par un exposé des doctrines de Gazzâlî, dont il montre les relations et la ressemblance non douteuse avec la philosophie d'Aristote. On sait que c'est là la principale question qu'il a voulu éclaircir en écrivant son livre. L'influence d'Aristote sur les philosophes arabes lui paraît incontestable ; en effet, dans tout le cours de son ouvrage, il corrobore et prouve cette

opinion de manière à l'amener à l'état de vérité démontrée.

**Études sur les hymnes du Rig-Vêda, avec un choix d'hymnes, traduits pour la première fois en français, par M. F. Nève. 1842. — Paris, chez Benjamin Duprat; Louvain, chez Ansiau, imprimerie de Peters. In-8° de VIII-120 p.**

Dans la courte préface dont il a fait précéder son travail, M. Nève s'exprime ainsi : « Ce travail n'était d'abord destiné qu'à faire connaître quelques hymnes du Rig-Vêda, d'un mérite poétique incontestable, et il a été communiqué dans sa première forme à la *Société littéraire* de l'université (de Louvain). J'ai ensuite résolu de l'étendre en donnant aux extraits du livre des hymnes une introduction où je passerais en revue les questions les plus intéressantes qui s'y rattachent; j'ai pensé que des aperçus généraux sur la composition du Rig-Vêda et sur les idées sociales et religieuses dont il est l'expression, seraient le complément nécessaire des textes traduits, qu'ils en faciliteraient l'intelligence et qu'ils laisseraient dans l'esprit du lecteur une connaissance plus précise de l'époque si ancienne représentée par les chants les plus beaux des Vêdas. L'importance de la partie publiée donne à tous ceux qui s'occupent des littératures de l'Inde une vive impatience de posséder bientôt le recueil complet. En attendant que des orientalistes célèbres aient rempli les engagemens dont répondent leurs premiers efforts, j'ai voulu appeler l'attention d'un public plus nombreux sur cette branche de la grande collection des Vêdas qui n'est encore connue que par peu de personnes vouées spécialement à l'étude du sanscrit : aussi, en offrant ces hymnes comme une nouveauté littéraire, je n'ai pas négligé l'indication des sources, afin d'être utile à ceux qui désireraient entreprendre des recherches sur le même sujet. » Ces lignes de l'auteur font suffisamment connaître la nature et le but de sa publication. La connaissance de la littérature hindoue a fait de grands progrès dans ces derniers temps; ce travail nouveau

de M. Nève contribuera à la faire mieux connaître, et permettra à la critique occidentale de baser avec plus de certitude son jugement sur le mérite de cette littérature, que l'on n'avait pu sainement apprécier jusqu'ici.

On sait que les Vêdas constituaient pour les Hindous le corps des écritures sacrées; ce sont aussi les plus anciens monumens littéraires de l'Inde ; ils sont considérés comme ayant été révélés par Brahmâ. Le Rig-Vêda est un recueil de prières en stances métriques. Dans une très-précise et très-savante introduction, M. Nève marque la place du Rig-Vêda dans le corps entier des livres sacrés des Hindous, et indique la valeur religieuse attachée à ses prières en vers dans le culte brahmanique. Avant de passer à la traduction de ces chants antiques, il s'occupe, dans autant de paragraphes distincts, à résoudre les questions suivantes formulées et discutées par lui : Quel est l'âge présumé de ces hymnes ? Quel auteur leur donne la tradition des Hindous ? A quelle forme peut-on rattacher cette antique poésie ? L'auteur recherche ensuite, d'après la nature du style, quel était l'état de la langue sanscrite dans l'enfance précoce de sa littérature. Nous ne pouvons que renvoyer au livre même de M. Nève pour la discussion et l'éclaircissement de ces points obscurs et difficiles : pour être là-dessus clair et compréhensible, il faudrait entrer dans des développemens qui nous sont interdits, et nous ne voulons point tronquer les argumens de l'auteur, dans l'impossibilité de les reproduire.

## HISTOIRE.

### Le président de Brosses, histoire des lettres et du parlement au dix-huitième siècle, par M. Foisset. — Paris, Olivier Fulgence, 1842.

Charles de Brosses naquit à Dijon le 1er février 1709. Par son père mort conseiller au parlement, il descendait d'une ancienne famille dont les membres se firent tour à tour remarquer au palais et dans les camps, et par sa mère il appartenait à celle

de Claude Fevret, le plus célèbre orateur du barreau dijonnais. « Plein de saillies et de contrastes, dit son historien, passionné pour les jeux, plus passionné encore pour les livres, dévorant avec une égale ardeur l'histoire, la musique, le dessin, la poésie, ce que les lettres ont de plus enivrant, ce que la géographie, la chronologie ont de plus aride, il annonçait dès son enfance ce qu'il serait un jour. » Après avoir fait ses études au collége de Dijon, où il fut le condisciple de Georges-Louis Leclerc, qui depuis s'appela Buffon, après avoir pris avec succès ses degrés à l'université de la même ville, il entra dans la magistrature en 1730 ; c'était le moment des discussions soulevées par la bulle *Unigenitus*. Une certaine froideur religieuse, des goûts ardens pour la philologie et l'histoire, préservèrent de ces préoccupations le jeune conseiller, qui en outre songeait déjà à visiter l'Italie : accomplir ce voyage était l'un de ses désirs les plus grands. Aussi, dès que les passions commencèrent à se refroidir, que la France eut pris un aspect plus calme, il partit accompagné d'un de ses parens, M. Loppin, *ami intime des lignes droites*, comme il l'appelait, et de M. de Sainte-Palaye, auteur de *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*. Partout les voyageurs furent admirablement accueillis, les bibliothèques, les salons, les galeries de tableaux, tout leur fut ouvert, et M. de Brosses put rassembler des matériaux pour son histoire du VII^e siècle de la république romaine, qu'il méditait depuis quelque temps. Après avoir parcouru pendant dix mois cette riante contrée, brûlant de revoir sa patrie, d'embrasser une mère, une sœur, un frère tendrement aimés, et de se retrouver au milieu de ses amis, il revint rapidement dans sa ville natale, où quelques mois après il accomplit deux faits qui tiennent une large place dans sa vie : il acheta une présidence à Mortier (1741) et épousa la fille aînée du marquis de Crêvecœur, écuyer de S. A. R. la duchesse d'Orléans (1742). Cette alliance et son mérite personnel semblaient lui promettre un bel avenir, lorsqu'un événement des plus inattendus l'arrêta. De Brosses fut exilé avec cinq autres magistrats du parlement de Bourgogne (1744).

Une remontrance à Louis XV, qui venait de donner ordre de rendre aux commandans des provinces les mêmes honneurs qu'aux princes du sang, avait été la cause de cette mesure rigoureuse. Son exil dura un an; il fut ensuite rappelé, grâce aux prières de son beau-père, et ce fut lui que sa compagnie chargea de complimenter M. le comte de Tavannes, commandant de la Bourgogne, de retour à Dijon après quelques mois d'absence. Son discours bref et digne mérite d'être rapporté ici :

« Monsieur,

» Le roi, seul maître des honneurs, ayant bien voulu vous » accorder la plus grande distinction que vous puissiez rece- » voir, le parlement, toujours plein de respect et de soumission » pour ses volontés, vient à l'occasion de votre retour exé- » cuter l'ordre de S. M. »

Dijon était alors en plein XVIII^e siècle, et le mouvement littéraire indigène y était fort remarquable. Au nombre de ses enfans elle comptait beaucoup de gens célèbres dans tous les genres; entre autres Crébillon, Piron, Buffon, Févret de Fontête, Maltête et le plus grand jurisconsulte de l'époque sans excepter Pothier lui-même, le président Bouhier, dont les travaux eurent peut-être sur de Brosses autant d'influence que ceux de son père, homme d'une érudition profonde, qui s'occupait de géographie, de chronologie et d'histoire, et qui avait légué à son fils la passion de l'étude. Ce dernier fut de bonne heure tourmenté du désir de tout apprendre, et à trente ans il avait conçu le plan de tous ses ouvrages. Rien ne l'effrayait, aucune difficulté ne l'arrêtait : en même temps qu'il étudiait la musique et Arioste, il publiait l'*Histoire des dynasties assyriennes*, des lettres sur l'*État actuel de la ville souterraine d'Heraclée*, Dijon, 1750, in-8°. C'était le premier écrit sur ce sujet; il eut un succès prodigieux, et fut traduit dans toutes les langues. Puis il se fit l'historien des *navigations aux terres Australes*, Paris 1756, 2 vol. in-4° avec cartes. C'est dans cet ouvrage qu'il a établi les divisions

*d'Australasie* et de *Polynésie*, adoptées depuis et rendues populaires par Pinkerton; il osa même aborder les sujets religieux, et écrivit l'*Histoire du culte des dieux fétiches*, lue à l'Académie des Inscriptions en 1757, imprimée à Genève sans nom d'auteur, de ville ni d'imprimeur, et réimprimée dans l'*Encyclopédie méthodique*. B. Constant y a eu souvent recours dans son livre sur les religions. Cet ouvrage fut suivi d'un autre d'un genre tout différent, et qui prouve la variété des études de son auteur, *Traité de la formation mécanique des langues et des principes physiques de l'étymologie*, 2 vol. in-12, 1765, réimprimé en l'an IX (1801), traduit en allemand, Leipzig, 1777. Pendant qu'il publiait des ouvrages si différens, il essayait d'élever à Salluste un monument durable. Rien ne lui coûte, ni temps, ni peine, ni argent; de 1738 à 1744, il achète dix éditions de son auteur favori, et enfin il met au jour l'*Histoire de la République romaine durant le cours du* VII*e siècle, par Salluste*, Dijon, 1777, 3 vol. in-4°, avec figures. C'est de cet ouvrage que la Harpe a dit : « Ce qui est remarquable et digne d'éloges, c'est la » profonde connaissance qu'il montre partout de l'histoire, » des écrivains et des mœurs de Rome; il semble y avoir vécu » et être entré dans le secret des acteurs qu'il met en scène. » Il est à regretter que le mérite du style ne répondé pas à celui des recherches. L'année précédente M. de Brosses avait publié une vie de Salluste qui a été réimprimée en tête de la traduction de M. Dureau de la Malle et de celle de Damas dans la collection Nisard. M. de Brosses composa aussi des *Lettres historiques et critiques sur l'Italie*, qui furent imprimées à Paris, an VII, 3 vol. in-8°, par les soins d'un nommé Seryes, chef de l'un des dépôts des manuscrits confisqués sur les émigrés. Cette édition, qui pullule de fautes grossières, a été désavouée par la famille, et l'ouvrage n'a été véritablement publié qu'en 1836, sous ce titre : *L'Italie il y a cent ans;* l'auteur a laissé en outre quelques manuscrits; le plus important est une *Histoire des temps incertains et fabuleux, depuis les plus anciennes traditions jusqu'à la prise de*

*Babylone, par Darah, fils de Ghustasp.* Mais pendant que M. de Brosses travaillait ainsi pour l'avenir, il se fermait les portes de l'Académie en se brouillant à mort avec Voltaire, le dispensateur de la renommée à cette époque. Quatorze moules de bois rendirent irréconciliables ces deux hommes illustres. En effet, Voltaire avait acheté à M. de Brosses l'usufruit de la terre de Tournay, bien patrimonial dont il était seigneur. A peine installé, le patriarche de Ferney se mit à démolir, à bâtir et à couper dans les forêts quelques mesures de bois; mais les coupes avaient été vendues à un fermier nommé Beaudy. Menacé d'un procès, Voltaire demande alors qu'on lui donne le bois réclamé. Je ne pense pas, lui répond M. de Brosses, qu'on ait jamais ouï dire qu'on ait fait à personne un présent de quatorze moules de bois, si ce n'est à un couvent de capucins. Voltaire, irrité de ce sang-froid hautain, ne se possède plus; il s'indigne, et écrit à tous ses correspondans, lui qui correspondait avec l'Europe entière. Car, dit-il, il ne s'agit plus de le rendre ridicule, mais de le déshonorer. Le fait est qu'il se vengea plus tard. Lorsque M. de Brosses se présenta à l'Académie avec des titres incontestables, il trouva l'Encyclopédie entière déchaînée contre lui, quoiqu'il n'eût jamais fermé les yeux à la lumière.

Au milieu de ces querelles et de ces travaux si nombreux et si différens, M. de Brosses n'en donnait pas moins tous ses soins aux affaires parlementaires. Elles étaient graves à cette époque. C'était le moment des défaites de Soubise à Rosbach et à Crevelt; déjà se faisaient sentir parmi le peuple ces velléités d'opposition qui en grandissant devaient avoir pour résultat immédiat la révolution de 1789. Les parlemens, irrités de voir les prodigalités sans cesse renaissantes de la cour, résistaient aussi aux ministres et au roi, et refusaient d'enregistrer les édits bursaux. Le parlement de Dijon suivit les exemples que lui donnaient les autres compagnies; il n'obéit qu'à la quatrième lettre de jussion. Un nouveau fait vint alors montrer l'irritation des partis : pendant que le parlement tenait ainsi tête à un roi dont le prestige disparaissait peu à peu entre la honte

extérieure et les souillures du parc aux cerfs, le secrétaire en chef des états de Bourgogne, Jacques Varrennes, transigea sous le nom des élus sans leur autorisation. En enregistrant les lettres-patentes sans lesquelles sa transaction n'aurait pas eu force légale, le parlement fut surpris d'y lire une date antérieure à l'enregistrement de l'édit, et de voir que Varennes avait ainsi traité avec le contrôleur général d'un impôt dont l'existence était encore incertaine. Aussitôt il réclama. La cour prit la défense de Varennes; mais l'acharnement fut tel contre lui, les remontrances de Malesherbes et de Brosses furent tellement violentes, qu'elle fut obligée, pour rendre sa protection efficace, de lui donner des lettres de grâce. Après cette affaire, il y eut entre la cour et les parlemens un moment de trêve, pendant lequel les jésuites, convaincus de s'être livrés à des affaires commerciales, furent exilés. Dijon suivit l'exemple, et prononça l'abolition de cette célèbre compagnie. On ne sait pas quel fut l'avis de M. de Brosses, on peut cependant conjecturer qu'il n'approuva pas ces rigueurs. Le duel entre la royauté et les parlemens recommença bientôt. De nouvelles taxes furent ordonnées, les parlemens refusèrent l'enregistrement, et il fallut la force militaire pour les contraindre. A Grenoble et à Toulouse, par exemple, les magistrats furent tenus prisonniers jusqu'à ce qu'ils eussent obéi; tous protestèrent. A Dijon M. de Brosses fut chargé de la remontrance; il s'en acquitta comme toujours avec courage. La cour craignit, et flatta les conseillers. Tous ceux qui voulurent quelque chose obtinrent ce qu'ils demandaient. M. de Brosses était alors à Paris; on essaya de le gagner. On lui demanda un travail sur les finances; il le fit, mais sans se donner beaucoup de peine. Il n'avait pas de confiance dans un ministère « sans nulle envie sérieuse ni constante de soulager le peuple. » Ce fut pendant ce voyage à Paris que les parlemens se liguèrent entre eux; ils voulaient que tous les parlemens fussent égaux et que les parlementaires de province eussent droit de séance au parlement de Paris; c'était chose difficile. M. de Brosses fut chargé de la négociation, qui fut longue; il l'avait enfin terminée, mais

il éprouva alors le sort de tous les hommes concilians : il fut désavoué par ceux qu'il croyait avoir servis ; il n'en avait pas moins obtenu un grand triomphe parlementaire. Il y eut encore l'année suivante un beau moment dans sa vie publique : il essaya, mais vainement, de faire accorder à la magistrature le droit de s'enrichir par le commerce.

Pendant ces pacifiques débats, le tonnerre grondait dans le lointain. Jusqu'ici nous avons vu les parlemens résister d'abord avec courage, puis finir par céder respectueusement ; quelques têtes hardies et dures, entres autres le Breton Lachalotais, entreprirent de les mener plus loin, mais ce fut en vain. Comme tout le monde le sait, le duc d'Aiguillon triompha, les parlemens furent brisés (1771). Depuis six ans M. de Brosses n'avait pris qu'une part secondaire aux affaires publiques, son intérieur l'absorbait presque entièrement ; mais, au moment de la crise, il revint au milieu de ses amis, comme eux refusa de faire partie du parlement Maupeou, et fut exilé. En rentrant chez lui après la dissolution de son corps, il trouva dans son cabinet un des conseillers qui obéissaient à Maupeou ; il jeta aussitôt sur le parquet sa toge, et se tournant vers son valet de chambre : *Tenez*, dit-il, *il n'y a plus que les laquais qui puissent en porter*. Ce mot n'est-il pas caractéristique ? Son exil dura trois ans. A la mort de Louis XV, son faible successeur rappela les parlemens, et M. de Brosses vit alors son courage récompensé, par la première présidence. Les temps étaient graves, on marchait à grands pas vers la révolution, et déjà poussé par la famine, le peuple s'ameutait contre de prétendus accapareurs. M. de Brosses avait accepté avec dévouement ces grandeurs nouvelles, et pendant plus de deux ans, jusqu'au moment où il mourut dans un voyage qu'il était venu faire à Paris (1777), on put le voir, réveillant le zèle endormi de quelques-uns de ses collègues, siéger douze heures par jour, pour suffire à toutes les obligations de sa charge.

Telle est la vie mêlée à tous les événemens politiques et littéraires de son siècle que raconte avec talent M. Foisset, qui a

su intéresser vivement en sortant du cadre habituel d'une biographie, et en retraçant d'une manière neuve et piquante l'époque et le pays dans lequel son héros vivait. Grâce à lui, ce n'est plus M. de Brosses seul que l'on aperçoit, mais Dijon au XVIII^e siècle, Dijon la ville aux *beaux clochers*, comme l'appelait Henri IV, avec sa société d'hommes savans, de patriciens aimables, de femmes spirituelles, employant leur temps et leur fortune ou à des fêtes ou à des fondations utiles; puis il nous transporte dans les calmes et nobles intérieurs parlementaires du dernier siècle, dont le souvenir se perd de jour en jour, et nous y voyons que les magistrats qui siégeaient avec tant de gravité sur les fleurs de lis savaient aussi s'amuser, que M. de Brosses, par exemple, le savant historien, le juge sévère, joua la comédie! Il nous les montre aussi énergiques lorsqu'il s'agissait de l'honneur de la compagnie, préférer l'exil à une lâche obéissance, et ennoblir de leur mépris le parlement Maupeou. En somme M. Foisset, par la variété et les grands détails a su faire un ouvrage attachant qui, à ce que nous croyons, sera toujours lu avec plaisir. Parmi plusieurs morceaux que nous aurions pu citer pour faire connaître à nos lecteurs la manière dont ce livre est écrit, nous choisissons le portrait de M. de Brosses, présenté avec toutes les vérités de l'histoire, souvent plus poétiques que les inventions. « Il nous resterait, dit-il, à peindre l'homme privé, le fils, l'époux, le père, le frère, l'ami; on peut concevoir un cœur plus tendre que celui de M. de Brosses; meilleur on peut en douter. On a vu des amitiés plus caressantes, mais non un commerce plus commode, plus indulgent, plus sûr. Je voudrais transcrire ici ses lettres de famille; je voudrais *pourtraire au vif*, comme eût dit Montaigne, l'homme en déshabillé; son caractère expansif sachant se maîtriser dans les grandes occasions, mais trop pétulant pour ne pas se laisser surprendre dans les petites par ces *demi-colères originales* dont parle son frère quelque part, qui amusaient ses amis et dont il était prompt à rire lui-même; cette nature mobile qui se jouait du travail, pourvu que l'objet n'en fût pas trop uniforme, mais peut-être trop

aisément entraînée à des études divergentes; assez enclin même à la dissipation par suite du jeu, sans pourtant en être subjugué; impatiente de contrainte même dans le monde; incapable de fiel et ne manquant de mémoire que pour les injures. Me sera-t-il permis de le dire? on ne connaîtrait pas M. de Brosses tout entier, si on ne se le représente dans son intérieur, *niaiseur et enfant*, comme disaient ses proches, badinant volontiers avec les siens et les amis des siens, avec le même abandon qu'il prodiguait les trésors de sa conversation facile, atrayante, pleine de choses, nullement dominante et sans la moindre pédanterie, passant avec une rapidité caractéristique du sérieux à la gaieté et même à la gaieté frivole, étincelante surtout de ces saillies dont la tradition domestique n'est point perdue et qui ont fait dire à Dijon *l'esprit de Brosses*, comme on disait *l'esprit Mortemart* à la cour de Louis XIV. »

Seconde campagne de Chine, par K. S. Mackensie, lieutenant au 90e régiment d'infanterie, faisant suite au récit de la première campagne, par lord Jocelyn, traduit par Xavier Raymond. Plans. — Raymond Bocquet, libraire-éditeur, place de la Bourse, 13. 1842. In-8° de 200 p.

Nous avons annoncé dans notre numéro de juillet 1842, page 645, la troisième partie du travail de M. le marquis de Fortia sur la guerre déclarée à l'empereur de la Chine par la reine d'Angleterre, le 3 avril 1840. Ici c'est un Anglais qui parle comme témoin oculaire et qui décrit les mêmes événemens avec le langage d'un vainqueur. Les aveux qui lui échappent n'en sont que plus remarquables. Après deux campagnes où les Anglais ont déployé une très-grande habileté et un courage presque merveilleux, il dit, page 56: « Qui pourra » prédire quelle sera la fin de cette guerre? La terreur impri- » mée d'abord par nos armes se dissipe chaque jour, et les » mandarins ont appris que les attermoiemens ruinent notre

» force bien plus sûrement que tous les moyens militaires » qu'ils pourraient employer contre nous. » En effet, après la victoire remportée à Canton, lorsque les Anglais sont retournés à Hongkong, « les fièvres et les dyssenteries se sont déclarées avec une intensité alarmante, et nous ont enlevé beaucoup de monde, » dit M. Mackensie, page 135. « En un jour » on ne compta pas moins de onze cents hommes à l'hôpital ; » du 37e régiment de Madras, fort de cinq cent soixante » hommes, il n'en restait que cinquante capables de faire leur » service. Un grand nombre d'hommes et d'officiers durent être » mis en retraite par suite des maladies dont ils furent attaqués. » Tels sont les résultats d'une guerre qu'on pourrait appeler insensée, après des succès inespérés. Les Anglais ont à combattre la politique dilatoire et artificieuse des Chinois, les progrès de leur art militaire et les intempéries du climat. N'ont-ils pas assez de la guerre de l'Inde, où ils éprouvent des échecs assez fréquens? Leur gouvernement est trop sage pour ne pas se débarrasser d'une guerre si lointaine et si dispendieuse dès qu'il en trouvera les moyens. L'ouvrage que nous annonçons est accompagné d'un plan indicatif des opérations de l'armée anglaise sous les murs de Canton dans les journées du 24, 25 et 26 mai 1841. Ce plan est curieux; il fait très-bien connaître la marche de la flotte anglaise et les diverses positions occupées par les troupes.

**Histoire et phénomènes du volcan et des îles volcaniques de Santorin, suivis d'un coup d'œil sur l'état moral et religieux de la Grèce moderne, composés en 1837, par M. l'abbé Pègues, avec une carte. — Paris, imprimerie royale. 1842. In-8° de VII-667 p. Prix : 8 fr.**

Diverses relations avaient été déjà publiées sur l'île de Santorin et sur son volcan; mais elles sont presque toutes fausses ou inexactes, trop abrégées ou incomplètes. M. l'abbé Pègues, ancien missionnaire apostolique dans le Levant, et supérieur de la mission de Santorin, a pensé avec raison qu'il ne serait pas

sans intérêt de recueillir tous les documens existans sur l'histoire de l'île et du volcan, et d'en former une monographie dont la principale richesse est due à ses propres observations et à sa longue résidence dans le pays. Il est certainement difficile de trouver un ouvrage plus digne d'intérêt, et où les faits curieux soient plus abondans. L'histoire de ces éruptions volcaniques d'où est sortie l'île de Santorin est un grand service rendu à la géologie, et l'on ne saurait assez louer l'auteur de la manière dont il a rempli la tâche qu'il s'était imposée. Il ne s'est pas borné à la description physique de l'île ou des éruptions du volcan; pour en augmenter l'intérêt, il y a joint aussi le tableau moral et religieux de ses habitans, et de la Grèce en général. On y voit l'état des îles sous le gouvernement turc et les capitulations curieuses que leur donnèrent plusieurs sultans, etc. Mais n'anticipons point sur les faits, et suivons M. l'abbé Pègues dans ses riches et curieux développemens.

L'île de Santorin, appelée anciennement Calliste et Théra, fut peuplée par deux colonies différentes qui y arrivèrent en divers temps, et qui remontent l'une et l'autre à la plus haute antiquité. La première vint de Phénicie sous la conduite de Cadmus, vers l'an du monde 2600; la seconde fut amenée de Lacédémone sous la conduite de Théras son fondateur. Il n'est pas possible de déterminer d'une manière précise quelles furent les anciennes villes de Théra. Le nom de trois seulement nous est parvenu, et nous est connu d'une manière certaine: ce sont Théra, Éleusis et Œa. M. l'abbé Pègues discute avec soin les diverses opinions sur l'emplacement de ces villes, et cherche à fixer lui-même cet emplacement d'une manière certaine. Il indique aussi deux autres villes découvertes, l'une en 1836, au-dessous et au sud de la montagne de Messa Vounon, et l'autre derrière le cap Coulumbo. Puis s'occupant de l'histoire ancienne de l'île, il raconte la fondation de Cyrène par une colonie de Théra, et après avoir parlé du gouvernement, de la révolution et de la conquête de cette île et des autres par les Latins, il consacre quelques pages à la religion de l'ancienne Théra, et décrit les antiquités qui y existent aujourd'hui. La

plupart de ces antiquités ont été décrites par les précédens voyageurs et antiquaires; nous ne nous y arrêterons donc pas; nous citerons seulement une inscription grecque que M. l'abbé Pègues a trouvée sur des escaliers taillés dans des rochers :

Στήσατο τήνδε (leg. τήνδ') Ἑκάτην πολυώνυμον Ἀρτεμίδωρος,
Φωσφόρον, ἣν τιμῶσιν ἕσοι χώραν κατέχουσιν.
Μνημόσυνον Θήρας πόλεως παριοῦσιν ἔτευξεν
Βάθρα τάδε, στῆσέν τε μέλαν λίθον Ἀρτεμίδωρος.

« Artémidore a érigé cette statue en l'honneur d'Hécate aux mille noms, déesse entourée de lumières et honorée de tous les habitans de la contrée. Le même Artémidore, afin de laisser un monument à la ville de Théra, a taillé ces escaliers pour la commodité des passans, et placé la statue, qui est en pierre noire. »

Mais ce qui doit surtout exciter la curiosité, c'est la découverte d'un squelette de grandeur gigantesque, trouvé, il y a trois ou au quatre ans, par un vigneron, du côté d'Épanomérie. Il devait avoir de huit à neuf pieds de longueur, suivant le rapport fait en 1835. La tête était d'une grosseur énorme, mais proportionnée au reste des ossemens. On ne sait ce que le squelette est devenu, et le fait n'est plus que traditionnel, ce qui ne permet pas d'en garantir l'authenticité. Cependant ce qui lui donne toutes les apparences de la vérité, c'est la découverte d'un autre squelette faite à Saint-Étienne, par M. Guillaume Alby, vice-consul de France à Santorin, qui en a conservé la tête. Quant aux inscriptions trouvées sur les anciens monumens de Théra, nous n'en parlerons pas, parce qu'elles se trouvent dans le recueil de Boeckh. Les médailles sont extraites du grand ouvrage de Mionnet. Un dernier chapitre consacré aux anciens noms de cette île termine la première partie de l'ouvrage de M. l'abbé Pègues.

La seconde partie est entièrement consacrée au volcan de Santorin et à ses ravages successifs pendant un grand nombre de siècles. Avant que Théra fût habitée, on la trouve déjà volcanisée et sortie tout entière du fond de la mer. La première

La chaleur varie de 56 à 45 degrés et à la source elle peut aller jusqu'à 80. Sa pesanteur spécifique est de 1,036. Ainsi que les eaux thermales, elles sont employées dans certaines maladies. La terre de Santorin n'est qu'une production volcanique ou une couche de lave qui couvre presque toute l'île. Mais cette couche se modifie quelquefois sous des formes et des couleurs différentes ; celle qui domine à la surface est une espèce de pierre ponce divisée en petites masses. Une seconde espèce de terre qui, ainsi que la précédente, se prête merveilleusement à la culture de la vigne et qui donne le meilleur vin, est pierreuse, arénense, solide, grisâtre-brune, et le pic et l'ouvrier en redoutent le défrichement. On la trouve çà et là sur la surface de l'île, par lits plus ou moins étendus. On remarque en certains endroits une troisième espèce de terre non moins fertile que les deux autres ; elle est d'un brun vague, sablonneuse, cendreuse, grisâtre, noirâtre. A Santorin, la culture n'est pas variée, celle de la vigne est la principale et presque l'unique espèce. Les ceps sont éloignés d'environ huit pieds et même davantage, et on taille et cultive la vigne d'une tout autre manière que dans nos contrées. L'île produit deux espèces de vins : le vin ordinaire, qui est blanc couleur de bière, et le vin doux ou vin de liqueur qu'on fait de deux couleurs, l'un blanc et l'autre noir. Ils sont très-capiteux. Il ne faut compter presque pour rien les autres productions de l'île.

D'après la nouvelle division que le gouvernement grec vient de faire des communes de Santorin, l'île a été distribuée en quatre démarchies, qui comprennent quinze villes ou villages et 12,305 habitans. Ce sont Théra, Calliste, Emporion et Œa. La petite île de Thérasia forme une cinquième démarchie à part. Théra se compose de cinq villes ou villages avec une population de 4,279 habitans ; Calliste comprend quatre villes avec 3,351 habitans ; Emporion trois villes et 2,314 habitans ; et Œa ne comprend que la seule ville d'Épanomérie avec le petit village de Phénikia ; sa population est de 1,950. Enfin la démarchie de Thérasia contient quatre villages et 411 habitans. Chaque démarchie représente à peu près ce que sont nos

communes en France, avec un démarque assisté d'un conseil municipal; les autres autorités de l'île sont un receveur général, un receveur des contributions pour toutes les démarchies, un juge de paix, un receveur des douanes, un brigadier de gendarmerie avec quatre gendarmes, enfin un commissaire de police. Les fonctions publiques sont accessibles à tout Grec de nation et à tout étranger naturalisé; les catholiques nés en Grèce sont tous regardés comme sujets grecs. Tout est soumis à l'impôt territorial; point de conscription; abolition des titres honorifiques ou de noblesse; liberté et protection pour tous les cultes. Malgré sa fréquente exportation de vins, l'île n'a point encore un bon port; elle n'a que quelques mouillages de peu d'importance, on en trouvera les noms et la description détaillée dans le livre de M. Pègues. Les relations commerciales des Santoriniotes avec les étrangers se réduisent à un seul article, celui du vin. Leur marine est assez bien montée et leurs marins intrépides. Ils possèdent aussi quelques arts mécaniques de première nécessité.

La quatrième et dernière partie de l'ouvrage est consacrée à l'état moral et religieux de Santorin et de la Grèce. On y trouve les détails les plus curieux et les plus intéressans sur le caractère, les mœurs, les usages, etc., sur les mariages et les noces levantines, sur la nourriture des Grecs, la pêche, la chasse et l'état religieux. Les habitans de Santorin se partagent en deux classes: les catholiques latins et les grecs schismatiques. Les premiers formant seulement une population de 640 à 650 hab., sont sous la juridiction de l'évêque latin et suivent le rite romain dans toute son étendue et sa pureté; les seconds, qui composent le reste de la population, sont soumis à l'évêque grec et participent en tout au schisme du reste de la nation. C'est d'après l'ordre du pape Paul V que la compagnie des PP. jésuites envoya des missionnaires dans plusieurs îles de l'archipel, mission qui dura pendant trente ans, c'est-à-dire depuis l'an 1612 jusqu'à l'an 1642. Leurs travaux produisirent partout le plus grand fruit, et Santorin surtout profita de leurs instructions et de leurs soins. Les jésuites y bâtirent une église et sacrifièrent

tout pour implanter dans cette île les principes de notre divine religion. Mais, pour arriver à leur but, ils eurent beaucoup à souffrir, tant de la part des autorités turques que des sectateurs ignorans et cruels de Grégoire Palamas, archevêque de Thessalonique au xv^e siècle, et de Marc d'Éphèse, si connu par les efforts impies qu'il fit pour ruiner l'union des deux églises grecque et latine qui s'était heureusement opérée au concile de Florence. Dans les premières années de la mission, il y avait des catholiques dans tous les villages, et on en comptait à peu près mille dans toute l'île; mais ce nombre est allé toujours en diminuant jusqu'au commencement du xviii^e siècle, où il s'est arrêté au chiffre de 640 à 650. L'évêque fait sa résidence à Phira, où se trouvent les plus riches catholiques et le plus grand nombre. Les catholiques possèdent à la ville ou à la campagne dix-sept ou dix-huit églises dans toute l'étendue de l'île. La liste des évêques catholiques de Santorin commence à un nommé Jean, prédécesseur de Jean de Nardo, de l'ordre des prêcheurs, qui occupa le siége le 27 octobre 1423. Le vingt-sixième est monseigneur Luc de Cigala, de Santorin, créé évêque par Léon XII, et sacré à Smyrne au mois de juin 1829. Il occupe encore aujourd'hui glorieusement ce siége. Après avoir ainsi décrit l'état religieux des catholiques dans l'île de Santorin, M. l'abbé Pègues parle de l'état de la religion chez les Grecs. Il donne de nombreux détails sur leur schisme et leurs erreurs, sur les reproches que leur font les Latins en matière de foi; viennent ensuite les erreurs notées par le P. Richard, le reproche des Grecs contre les Latins, des renseignemens curieux sur la superstition et la crédulité populaires, et sur les usages religieux des Grecs, et un tableau de l'état de Santorin et des îles sous les Turcs. Un dernier chapitre est consacré à l'état de ces îles dans les commencemens de la révolution grecque.

Nous n'avons pu qu'indiquer brièvement les principales notions renfermées dans le livre de M. Pègues, qui fourmille de recherches et d'observations et qui forme la monographie et la statistique la plus complète de l'une des îles les plus

curieuses de l'Archipel. Nous recommandons à nos lecteurs la lecture de cet ouvrage remarquable à tant d'égards; intérêt de la narration, pureté du style, abondance de matériaux, sentimens élevés et religieux, telles sont les principales qualités du savant supérieur de la mission de Santorin.

**L'Ordre de Malte, ses grands-maîtres et ses chevaliers, par M. de Saint-Allais.—Paris, Panckouke, chez l'auteur, rue Neuve-des-Petits-Champs. In-8° de 362 p.**

Parler de l'histoire de Malte, c'est parler de la gloire de la France; car c'est à des Français que cet ordre a dû et son origine et sa plus grande gloire. La France a toujours attaché sa grandeur et sa gloire à tout; elle a tout illustré, elle a tout dominé. Personne n'ignore que c'est au concile de Clermont qu'a été prêchée la première croisade par le pape Urbain III, et que ce pape était Français. Personne n'ignore que c'est Pierre l'Hermite qui, le premier, à son retour de la Palestine, porta dans l'Allemagne, dans l'Italie et dans la France le tableau pathétique des souffrances des chrétiens, et prêcha la délivrance des saints lieux; or, Pierre l'Hermite était Picard.

Gérard Tunc, qui, surnommé en Orient le *père des pauvres*, fut le fondateur de l'hôpital Saint-Jean à Jérusalem, était Provençal, et son successeur, Raymond du Puy, était Dauphinois.

Quand les croisés eurent été totalement expulsés de la terre sainte, c'est encore un Français, le grand maître Foulques de Villaret, qui conduisit en 1310 les hospitaliers à la conquête de Rhodes, que fortifia bientôt après le grand maître Hélion de Villeneuve, de Trans et de Bargemont, ce valeureux Français qui commandait un bataillon avec le sire de Beaujeu à la bataille du Mont-Cassel (1328), et qui, en 1343, remporta, avec une armée bien inférieure en nombre, la célèbre bataille d'el Rio d'el Salado, sur le roi de Maroc.

Rhodes, rendue inexpugnable par ses soins, devint surtout célèbre par le siége que soutint, avec tant de gloire, un autre

Français, Pierre d'Aubusson (1480), qui, ayant sur la brèche son casque brisé par une pierre, prend le couvre-chef d'un soldat ; ayant brisé son épée, s'arme d'un épieu, et répond aux chevaliers qui veulent le retirer de la mêlée : *C'est à votre grand-maître qu'appartient le poste d'honneur !*

Un autre Français, le grand-maître Villiers de l'Isle-Adam, de la province de Beauvoisis, devait acquérir à son nom et à l'ordre lui-même une toute aussi grande gloire, malgré ses revers, puisque, après avoir défendu Rhodes avec 600 chevaliers et 4,500 soldats contre l'armée ottomane, composée de 140,000 hommes de guerre et de 60,000 paysans employés aux travaux du siége, il ne quitte Rhodes qu'après avoir consommé toutes ses provisions de guerre et de bouche, et lorsque les fortifications étaient entièrement détruites par l'effet du canon.

Comblé d'honneurs, par Soliman, son vainqueur, et de marques d'estime par Charles-Quint, il obtint de ce monarque l'acquisition de Malte, et transporta sur ce rocher, qu'un autre Français devait illustrer encore, le siége d'un ordre dont les défaites elles-mêmes augmentaient la brillante renommée.

Ce Français est Jean de la Valette, de la province du Quercy, si digne des grands-maîtres dont il fut, en 1557, le successeur et dont il imita la valeur et la constance. Il avait enlevé en cinq ans 50 vaisseaux à Soliman II, quand 150 vaisseaux Turcs vinrent débarquer à Malte une armée immense, qui, après d'incroyables efforts, après avoir tiré sur la place 70,000 coups de canon, battue, écrasée, épuisée dans de nombreux combats, fut réduite enfin à fuir pour toujours.

Ce court tableau inspire une admiration bien grande pour l'ordre de Malte et pour la France, qui lui a fourni de tel chefs ! Mais comment de tels prodiges n'auraient-ils pas été enfantés par cette valeureuse milice et par ceux qui se dévouaient à la commander, quand l'histoire cite plusieurs de ceux-ci (et ce Jean de la Valette est du nombre) comme morts de chagrin pour n'avoir pu ou réprimer des abus intérieurs, ou obtenir justice des puissances, lorsque les droits de l'ordre étaient mé-

connus par elles ! Avec une telle ardeur du bien, que ne peut-on pas faire? Voyons-nous rien de pareil, nulle part, de nos jours? et faut-il être surpris du résultat de l'apathie générale qui s'est emparée de notre siècle?

Après tant de services rendus spécialement par des Français, il serait humiliant d'avouer qu'un Français eût lâchement et sans défense livré Malte sur une première sommation; mais il n'en est rien. Emmanuel de Rohan, arrivé au magistère en 1775, est mort en 1797, et c'est son successeur, Ferdinand de Hompesch, Allemand de nation, qui, victime des conspirations révolutionnaires que formèrent les habitans de l'île, victime de sa faiblesse, de son indolence, de son imprévoyance, rendit sans résistance à Bonaparte, passant pour se rendre en Egypte, ce rocher de Malte, cette forteresse de Malte, déjà inexpugnable il y a trois cents ans, grâce à la vaillance de ses défenseurs; rendue inexpugnable aussi par de savans travaux; et aujourd'hui redoutable boulevard que les Anglais ont conquis sur la France en 1800 et ont gardé, malgré les dispositions formelles du traité d'Amiens (1802) qui la rendait à l'ordre.

L'ordre de Malte ainsi dépouillé pour la troisième fois du siége de sa puissance, et dépouillé en France et en divers autres pays des richesses qui le soutenaient, semblait devoir perdre tout à fait la vie. Cependant Paul Ier s'offrit à lui conserver quelque existence; le pape, quoique ce prince fût du rite grec, consentit à ce qu'il fût élu grand-maître sur l'abdication de Hompesch; mais sa mort arriva trop tôt.

Jean de Thomassi, Napolitain, homme de génie et de caractère, après avoir fait d'inutiles efforts pour rentrer en possession de Malte, ou pour s'établir à Corfou, fixa sa résidence à Catane, où il mourut en 1805. Après lui, aucun chevalier n'a obtenu le titre de grand-maître; ses successeurs ont seulement celui de lieutenant du magistère.

Charles Candida, Napolitain, en est revêtu depuis 1834; il a obtenu du saint-père la restitution de plusieurs commanderies dans les États romains. L'empereur d'Autriche a pareille-

ment mis à sa disposition plusieurs commanderies dans les états Lombardo-vénitiens. L'ordre espère dans la munificence de l'empereur de Russie. Ajoutons qu'un hôpital de deux cents lits a été livré au zèle et aux soins des chevaliers, par le roi de Naples.

C'est auprès des malades que les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem se sont formés et ont créé l'ordre que leur valeur et leurs services ont illustré ; leur hôpital, successivement transporté à Rhodes et à Malte, les réunit de même à Catane aujourd'hui, et il peut être l'origine d'une nouvelle illustration. Mais il faut qu'ils aient des grands-maîtres tellement zélés, qu'ils meurent de chagrin quand leurs efforts sont inutiles. Il faut, comme le dit M. de Saint-Allais, en terminant le précis historique dont nous venons de faire l'analyse, il faut « encourager le chef de l'ordre, quel que soit son titre, dans ses travaux, par un dévouement et un respect sans bornes ; c'est aux chevaliers qui sont répandus dans tous les états de la chrétienté qu'il appartient de lui offrir tous leurs efforts, tous leurs biens, et même jusqu'à leur vie, pour l'aider à consommer son œuvre de salut ; ce sera le seul moyen de le convaincre que les chevaliers existans sont les dignes héritiers de leurs prédécesseurs, qui ont rempli le monde entier de leur mérite et de leur gloire. »

Après avoir tracé le précis historique de l'ordre de Malte, M. de Saint-Allais en fait connaître le gouvernement général.

On se fait une idée fort inexacte de ce qu'était ce gouvernement, attendu qu'il était loin de la France, et qu'on ne voyait presque, en France, que les chevaliers non profès qui ne peuvent pas être considérés comme constituant l'ordre, mais comme se préparant à le constituer. Il semble en France que l'ordre de Saint-Jean n'ait jamais été qu'une corporation aristocratique ; on ne lui attribue d'autre renommée que cette renommée militaire justement due à l'extrême courage dont son histoire contient les éclatans témoignages, et tout au plus reconnaît-on qu'il rendait quelques services dans la Mé-

diterranée, où il était dans un état de guerre continuel avec les forbans, et où il protégeait notre commerce du Levant et même le cabotage. Les galères de Malte couraient par un calme plat le long de nos côtes, et découvraient les barques des écumeurs de mer qui se tenaient blotties derrière les moindres promontoires pour y attendre leur proie.

Mais l'ordre de Malte est hospitalier, il l'était dès son origine, et ses magnifiques hôpitaux recevaient et traitaient splendidement tous les malades, sans distinction de nation ni de croyances religieuses. Les chevaliers profès font les trois vœux monastiques, et la discipline monacale que ces vœux imposent, en donnant au grand-maître une autorité absolue, est la première cause de tout ce que l'ordre a fait de grand. Rien ne peut être fait de grand sans une grande obéissance à celui qui commande.

Cependant c'est l'élection qui confère l'autorité suprême, et c'est le chapitre général qui a seul le pouvoir législatif; il doit s'assembler périodiquement tous les cinq ans, et même tous les trois ans; il est composé de cinquante-quatre dignitaires. Quatre conseils ordinaires règlent, de concert avec le grand-maître, les affaires courantes.

C'est dans l'ouvrage de M. de Saint-Allais qu'il faut lire le mode d'élection du grand-maître et des conseils ordinaires, ainsi que les cérémonies relatives. Là aussi on voit ce qu'est la division de l'ordre par langues, dont chacune a une des dignités de l'ordre; tout le monde sait qu'elles sont au nombre de huit, et que ce nombre fut réduit à sept lorsque la langue d'Angleterre fut détruite par le schisme; elle ne fut pas cependant entièrement effacée du contrôle général, puisque, vers 1780, le grand-prieuré de Bavière ayant été créé, la langue anglo-bavaroise fut formée; ses grands dignitaires concoururent, en 1799, à l'élection de Ferdinand de Hompesch.

Il est inutile de dire que cet ouvrage explique clairement les formalités d'admission dans l'ordre, les conditions nécessaires pour obtenir les commanderies et les grandes dignités. M. de Saint-Allais a joint à son travail la liste des dignitaires,

et des chevaliers des trois langues françaises (Provence, Auvergne et France, de laquelle faisaient partie l'Ile de France, la Picardie, l'Artois, le Hainaut, la Flandre, le pays de Liége, etc.).

Dans cette brillante nomenclature, qui contient toutes les réceptions faites depuis l'année 1700 jusqu'en 1839, se trouvent les noms qui datent de bien plus loin leur grande illustration : on y voit deux Lannoi, et l'on sait ce que sont les Lannoi.

On y voit encore six Baroncelli de Javon, six Beaufort, quatre Berthout (dont un Berthout de Hauteclocque), deux Bethisy, trois Béthune, douze Blacas, dix-huit Bosredon, six la Bourdonnaye, deux Buisseret de Steenbecque, trois Calonne d'Avesnes et deux Calonne de Courtebonne; deux Carondelet, cinq Crouy-Chanel, deux Croy de Sobre, neuf le Fèbre d'Eaubonne, de Caumartin et de Latre, deux Espagne, quinze Forbin, cinq Gras de Preigne et sept Gras-Préville; deux Hespel, trois Malvin de Montazet, cinq Nettancourt, huit Moreton de Chabrillant, un Nédonchel, six Porcellet (un seul Français, Porcellet fut épargné à Naples, lors du massacre appelé les *Vêpres Siciliennes*, en 1282); deux Sainte-Aldegonde, deux Tramecourt, huit Wignacourt, de cette maison illustre qui avait fourni deux grands-maîtres : l'un, Alof, qui repoussa glorieusement, en 1615, les troupes jetées sur le territoire de Malte par soixante galères turques, et Adrien, son neveu; cinq Villeneuve-Bargemont, dont nous avons cité le nom plus haut, comme appartenant au grand-maître qui fut, en 1343, le vainqueur d'Alboacem, roi de Maroc.

C'est presque au hasard que nous avons extrait ces noms de la longue liste dont ils font partie; il faudrait, pour faire un choix, entrer dans de trop grands détails au sujet de chaque famille; nous avons voulu seulement indiquer un recueil où les familles de France doivent tenir à honneur de lire leurs noms.

Ce ne sera pas le moindre avantage que trouveront à ce livre ceux de nos lecteurs qui voudront le consulter.

**L'homme de la Roche, par M. A. Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon. — In-8°.**

Le nouvel opuscule de M. Péricaud peut servir de supplément à l'article *Kleberg*, publié par le même auteur dans la *Biographie universelle*. Jean Kleberg, Cleberg, ou mieux Cleberger, vint s'établir à Lyon dans les premières années du XVI^e siècle. Non-seulement il y acquit une fortune considérable, mais, chose plus rare, il en fit un noble usage. En effet, le riche banquier répandait autour de lui d'abondantes aumônes; il fondait des hospices, et les Lyonnais conservèrent longtemps le souvenir du *bon Allemand*, leur bienfaiteur. Telle est la vie honnête et si utile que M. Péricaud a déjà racontée ailleurs (*Biogr. univ. Suppl.*); ici il s'agissait uniquement d'éclaircir une obscurité archéologique. La statue en bois appelée communément l'*Homme de la Roche*, placée sur un rocher dans le quartier de Bourg-Neuf, et tenant une bourse à la main, est-elle, ainsi que le dit la tradition populaire, la statue de notre Cleberger? Après avoir combattu le sentiment de ceux qui défendent la véracité de cette tradition, M. Péricaud ajoute : « Nous ferons remarquer que, du temps des croisades, il y avait au-dessus du rocher où était placée la statue de *l'homme de la roche*, un hospice destiné aux malades qui venaient d'outre-mer, et notamment de Tunis, hospice qui, pour cette raison, avait reçu le nom de *Thunes*. Peut-être y avait-on placé, comme une enseigne, la statue d'un homme d'armes. On pourrait conjecturer aussi que cette statue a remplacé celle de Mercure, divinité adorée par les habitans de *Lugdunum*; car on a découvert en 1555, près d'un rempart entre Fourvière et Pierre-Scise, une pierre sur laquelle était sculptée un Mercure, tenant d'une main un caducée, et de l'autre une bourse. »

*Geschichte der Teutschen*. Histoire des Allemands, par Henri Luden. Tome 1^er. — Iena, Fr. Luden, 1842. In-8° de XVI-552 p. Prix : 1 th. 21 gr.

Cet ouvrage, qui présente au premier coup d'œil le même aspect que l'histoire du peuple allemand de M. Luden, est cependant différent en cela qu'il est privé du matériel de recherches et de discussions sur lesquelles l'auteur s'appuie dans la marche de son récit. Non pas que les recherches et les discussions ne fassent le fonds de cet ouvrage aussi, mais le lecteur n'est plus mis dans la confidence aux moyens de ces notes nombreuses que la science allemande prodigue avec tant de bonne foi. Cependant ce nouvel ouvrage, dont la publication commence avant que celle du premier ne soit terminée, ne doit point être regardé comme un extrait de celui qui l'a précédé ; au contraire, il en est la base, et le travail date, ainsi que le déclare l'auteur, de 1806 à 1822. Ici il s'offre à nous revu, complété et modifié sur le manuscrit encore inédit. Voici du reste comment M. Luden explique la concurrence de ces deux histoires.

Pendant l'été de 1822, il était sur le point de livrer l'ouvrage actuel à l'impression, quand un savant de ses amis vint à Jena. M. Luden lui communiqua son manuscrit et reçut de lui le conseil de ne pas faire imprimer. « Par l'ignorance et la légèreté avec laquelle on se met à écrire l'histoire en ce temps-ci, lui disait cet ami, un historien ne saurait avancer des faits sans en prouver l'exactitude et sans produire les fondemens qu'il donne à la rectitude de ses jugemens. » C'était précisément ce dont M. Luden s'était le moins préoccupé. « Étendez votre plan, ajoutait cet ami ; de quatre ou cinq volumes, faites-en quatorze ou quinze, et montrez aux lecteurs, en leur communiquant vos recherches, que vous n'avez pas avancé les faits sans connaître la tradition, que vous n'avez point adopté et produit vos idées et vos opinions sans des raisons mûrement pesées. » Quelques amis appuyèrent cet avis, et le manuscrit mis de côté, l'auteur procéda à son histoire du peuple allemand. Nous avons rapporté cette anecdote parce qu'elle est caractéristique. Maintenant on se demandera par quel étrange retour M. Luden publie aujourd'hui son ancien manuscrit, plutôt que de continuer son histoire du peuple allemand. La

raison est fort simple et malheureusement trop bonne. Les yeux de l'auteur lui rendent tout travail de recherches impossible. Force lui est de renoncer pour le présent à son grand ouvrage, et de donner au moins au public l'édifice entier tel qu'il l'avait conçu dans sa forme primitive et plus restreinte. Son histoire du peuple allemand offre, dit-il, la preuve, du reste, qu'il n'écrit rien légèrement et sans réflexion, que ce n'est qu'après des recherches consciencieuses, une appréciation attentive des sources qu'il pose un fait comme établi, et il pense que sur ce qu'il a déjà fourni on aura confiance en lui. Il ne renonce pas à terminer sa première entreprise, mais il faut que la vue lui revienne.

Quant à l'ouvrage actuel, nous mentionnerons seulement le contenu pour donner au lecteur la faculté de comparer les proportions des deux élaborations de l'histoire allemande. Ce premier volume comprend depuis le commencement des notions historiques jusqu'au couronnement de Pépin le Bref; l'époque d'Ulphilas en est le milieu. La matière est divisée en huit livres qui peuvent être pris de la manière suivante. Trois pour l'histoire ancienne de l'Allemagne; le premier consacré au mouvement des populations germaines d'après les témoignages des écrivains romains, et les recherches historiques, s'arrête avec les entreprises de César. Le second passe en revue toute la période où les Germains luttèrent contre la puissance romaine, tantôt subjugués ou refoulés, tantôt vainqueurs. Les notions historiques font souvent défaut dans tous ces commencemens, dont il ne nous est arrivé que le bruit des grandes époques ou des faits qui se rattachent à des noms illustres. Le troisième livre est donné tout entier aux détails rassemblés par l'auteur sur l'état de la contrée, sur les mœurs, les usages et les diverses familles des populations qui l'habitaient. Deux livres sont ensuite consacrés à la période d'irruption de ces flots de peuples nouveaux qui vinrent successivement se heurter contre l'empire en décadence, période qui se termine par la chute de l'empire réellement romain d'occident. Le premier de ces deux livres, le quatrième de l'ouvrage,

est occupé par les Goths, les Allemands, les Francs et les Saxons; le christianisme commence à pénétrer parmi eux, et Ulphilas termine ce livre. Le cinquième livre commence à l'irruption des Huns; c'est donc le refoulement des Goths sur l'empire romain, l'occupation des provinces d'Occident par les monarchies gothiques, la destruction des Huns, l'apparition des Bavarois et la conquête complète et définitive de l'empire d'Occident. Enfin les trois derniers livres peuvent être regardés comme la troisième période. C'est le monde germanique établi sur les ruines de l'empire et le développement de tous les nouveaux états formés de son démembrement. Le sixième livre commence à la monarchie des Ostrogoths en Italie, comprenant la fondation du royaume franc de Clovis en Gaule et ses alliances ou ses guerres avec les Allemands, les Bourguignons, les Thuringiens, les Goths, les Souabes, les Bavarois et les Saxons, et il se termine à l'anéantissement des Gépides et à la fondation du royaume lombard en Italie. Le septième livre forme un tableau de l'établissement des Francs dans la Gaule après la bataille de Soissons. Ce sont leurs institutions politiques, leurs mœurs, leur art militaire, leurs codes germaniques et enfin tout ce qui se rattache à l'état de civilisation des pays dont ils s'étaient rendus maîtres. L'histoire depuis Clotaire Ier jusqu'à Pépin le Bref reste donc pour former le tissu du huitième et dernier livre.

*Geschichte Frankreichs im Revolutionszeitalter.* Histoire de France à l'époque de la Révolution, par W. Wachsmuth. Tomes I et II.—Hambourg, F. Perthes. 1840-1842. In-8° de XIX-649 et XXI-770 p.

Appuyer chaque fait sur des autorités respectables, exposer au lecteur le résultat des recherches qui l'ont amené à admettre ces faits, procéder franchement et sans partialité, telles sont les principales obligations que s'est imposées l'auteur de cette histoire. Ce n'est là du reste que le devoir de tout historien; mais nous avons pu voir déjà combien

c'est une tâche difficile quand il est question de parler de l'époque dont il s'agit ici. Il y a bien peu d'écrivains, s'il y en a, qui n'aient pas sacrifié la vérité simple et nue au désir de faire l'apologie ou la satire de l'esprit du siècle, d'étaler le luxe de brillantes déclamations, ou de charmer par de piquans tableaux. La proximité des temps rend la solution de bien des questions historiques aussi difficile que s'il s'agissait d'une époque reculée, sur laquelle il ne nous serait resté que de rares documens. Jamais on n'a, dit l'auteur, tant et si effrontément menti, jamais on n'a cru si facilement et répété si complaisamment le mensonge, qu'au sujet de la révolution française. L'esprit de parti s'est surpassé dans son activité à le forger et à le répandre; le goût du scandale, de l'horrible et de l'inouï a produit et fait vivre un monde de faussetés, et quand on veut remonter à la source, dans quel dédale de productions de toute espèce ne faut-il pas s'engager! Cependant il faut tout connaître, et avoir fait soi-même la séparation du bon et du mauvais, de l'utile et de l'insignifiant. Tout ce que M. Wachsmuth peut prendre sur lui d'assurer, c'est qu'il a vu tout ce qu'il a pu consulter; quant à dire qu'il a tout vu, il y renonce, et franchement parlant, il n'y a personne au monde, quelque bien informé qu'il soit, qui s'en puisse vanter. M. Wachsmuth cite tous les documens auxquels il a eu recours, et d'ailleurs l'important était de ne demeurer étranger à aucun ouvrage, à aucune source de quelque importance. Il se propose à la fin du dernier volume de donner un catalogue bibliographique exact de tous les écrits qu'il a utilisés, et il y fera même entrer l'appréciation des ouvrages qui lui auront paru dignes d'être placés hors de ligne.

Quand on écrit une histoire de la révolution française, il faut toujours, quoi qu'on en ait, qu'il perce une opinion politique à travers l'exposé des événemens; aussi M. Wachsmuth trouve-t-il plus à propos qu'on la confesse tout d'abord. La manière de considérer les faits dépend du point de vue choisi dès le principe, et le jugement des conséquences se formule d'après l'aspect qu'ont offert les causes premières. Il n'y a rien

de plus superficiel, dit l'auteur, et de moins digne d'attention que l'opinion de ces gens qui vous renvoient sur l'article des causes de la révolution, au déficit et aux embarras du gouvernement. C'est ce que Polybe nommait de son temps du bavardage de barbiers, que de vouloir donner pour causes premières les circonstances extérieures qui ont amené l'explosion d'une fermentation intellectuelle. Il en est de même de ceux qui s'efforcent de démontrer que l'état des finances n'était pas si désespéré, que le peuple n'était pas si accablé, et qu'il aurait pu supporter encore davantage; de ceux qui travaillent à rassembler des chiffres et des calculs, dont tous les résultats ne prouvent rien. Contre eux on n'aurait qu'à rétorquer l'argument, et prétendre que la révolution est l'œuvre des classes privilégiées, et que leur refus de prêter à l'état le secours de leurs ressources personnelles et matérielles, suivant la nécessité des temps, fut la seule cause de la catastrophe. Mais l'histoire ne gagne rien à de telles discussions. Une opinion dangereuse c'est l'opinion fataliste : dans l'histoire le fatalisme est terrible ; il enlève à l'homme la faculté de prévoir, et ne fait plus d'une longue série d'idées et de faits qu'une confusion de mouvemens sauvages et pervers où la volonté et le raisonnement ont perdu tout empire sur les actions humaines. Une opinion, au contraire, qu'on peut complétement admettre, c'est celle de la marche irrésistible des idées générales : mais quand des partisans enthousiastes de l'émancipation politique des peuples de l'Europe, pour qui la révolution française en a été l'aurore, veulent reconnaître dans cette commotion un produit nécessaire du développement progressif de la raison humaine, il faut rabaisser leur point de vue, placé beaucoup plus haut que le matériel de l'histoire. Quand l'historien peut trouver dans les acteurs des faits le lien de la cause à l'effet, il doit s'en tenir là. Ce qu'il y a de bien vrai, c'est que la révolution apparaît comme un torrent d'idées qui abîme dans son cours la résistance des partisans de l'ancien temps; d'une part, se trouvait la masse, de l'autre une petite fraction de la société, et entre elles les formes

anciennes abandonnées complétement de l'esprit qui fait vivre et fructifier. Ceux-là sont aussi dans l'erreur qui n'attribuent la marche de la révolution qu'aux menées, aux intrigues et aux conjurations privées : ils y voient trop de calcul. Et c'est se tromper surtout que de faire peser l'accusation sur les adeptes de la philosophie nouvelle, ou comme Barruel sur les francs-maçons, ou bien encore sur le duc d'Orléans, sans faire la part aussi des erreurs de la cour. Il faut le reconnaître, si les menées démagogiques furent plus multipliées que partout ailleurs, la marche de la révolution aussi fut plus faussée par l'antagonisme des classes privilégiées. Le parti de la cour eut tort de ne pas admettre une nécessité que les mœurs avaient amenée, et de s'opposer à un progrès qui, sans complots, sans intrigues, était réclamé tout d'une voix par la nation. Il faut donc ne point dissimuler les fautes des partis et leur faire à chacun leur part de reproches. Toutefois il en est de l'histoire de la révolution française comme de toutes les histoires en général ; on y voit liberté de vouloir, conscience et calcul dans l'action ; mais à considérer l'enchaînement des faits et leur issue souvent inattendue, il ne faut pas oublier que là comme partout on aperçoit le doigt de la Providence. Pour juger sainement cette grande époque, il faut la juger sur le modèle de la vie humaine, avec ce mystérieux mélange de liberté et de nécessité entre lesquelles l'esprit humain, sans cesse ballotté, doit recourir, pour en avoir l'intelligence, à l'intervention d'une puissance suprême. Enfin il faut faire la part de ce dont il a été donné à l'homme de disposer et de ce qui lui est imposé par l'ordre de l'univers, ne voir en lui ni un instrument passif de la volonté divine, ni un être indépendant de toute loi supérieure. Il ne faut donc pas rechercher si l'explosion de la révolution française pouvait être prévenue : il se peut qu'en diminuant les impôts, en abolissant les priviléges, en réglant l'administration selon les principes de l'équité et de l'humanité, etc., on eût apporté quelque remède au mal existant ; mais le résultat d'une telle probabilité est toujours fort douteux, et c'est un calcul en opposition avec la mission de l'his-

toire d'établir sur des possibilités un événement tout conditionnel. Qu'elle démontre où il a été failli, ce qui en est résulté, et si elle est sincère, qu'elle fasse ressortir toutes les fautes sans esprit de parti ; voilà tout son office. C'est à quoi s'est borné M. Wachsmuth. Vouloir corriger les hommes et les garder de l'erreur est un beau dessein, mais il serait difficile de prouver que les leçons de l'histoire aient jamais produit ce résultat : c'est une bonne école, mais peu y profitent. Ce qu'enseigne la révolution française ressort du simple tableau des faits, sans préjugés, sans doctrines, sans déclamations, sans prétention à s'élever sur le piédestal d'un système politique quel qu'il soit. Pour juger les hommes et les choses, il n'est pas de plus mauvais moyen que d'adopter un système politique ; on oublie les grandes lois de la morale et de l'humanité, et tantôt on voit les objets sous un jour trop sombre, tantôt on leur prête de trop vives couleurs. Telle est l'opinion de M. Wachsmuth.

Nous nous sommes fait un devoir de reproduire ici l'exposition fidèle des principes qui ont guidé l'auteur ; l'importance du sujet pour des lecteurs français l'exigeait. Quant à porter un jugement sur cette manière d'envisager sa tâche, quoique nous ne la partagions pas absolument dans tous les points, nous rendrons hommage aux saines doctrines et aux sages principes que l'on rencontre dans cet ouvrage. M. Wachsmuth voit les événemens en philosophe pratique ; sans chercher à porter d'avance un arrêt sur la révolution, il se jette tout entier à travers le mouvement, et spectateur sans intérêt, placé comme en dehors de tant d'efforts en sens divers, il peut observer sainement le fort et le faible, la justesse ou l'inconséquence des actes, et la peinture qu'il en retrace, tout en étant plus complète, est aussi plus instructive.

Le premier volume de cet ouvrage commence à l'avénement de Louis XVI. Après un coup d'œil sur l'état de la France, à la mort de Louis XV, l'auteur passe au second chapitre, qui va jusqu'à la retraite de Necker. Alors commence pour la royauté le temps des embarras et des expédiens ; la

reine s'occupe des affaires; le ministère de Brienne et les apprêts et les travaux des états généraux occupent tout ce chapitre, qui termine le premier livre. L'auteur conclut cette partie par un tableau du mouvement des esprits à la révolution, par une déclaration de ses propres principes historiques, dont nous avons donné l'aperçu, et la révolution commence. Le second livre est consacré tout entier à la constituante. L'auteur a marqué dans cette partie cinq points principaux qui servent de base à sa division en chapitres. Le passage du pouvoir des mains du souverain et de l'aristocatie à celle de l'assemblée nationale et du peuple; le renversement des institutions du moyen âge, au milieu de l'idéal des premières dispositions, bientôt dissipé par la brutale intervention de l'anarchie; l'époque d'organisation et d'accord apparent entre le roi et l'assemblée; l'époque des défiances, qui prépare la chute du trône, embrasse tous les faits compris depuis la conspiration de Maillebois jusqu'à la mort de Mirabeau; enfin la fuite du roi et le maintien de la royauté par les constitutionnels terminent cette période, et le troisième livre commence avec l'assemblée législative, qui l'occupe tout entier. L'auteur, que nous verrons étendre ses divisions à mesure que les faits le presseront, n'a point encore senti cette nécessité; la division du troisième livre est la même que celle du second. Les jacobins adversaires des feuillans, des prêtres et des émigrés, et la Gironde représentant le parti de la guerre, tel est le titre du premier chapitre; la lutte terminée par la chute du ministère feuillant en fait l'objet; le ministère jacobin occupe le second; le renversement de la monarchie le troisième, qui se termine au 10 août. Dans le quatrième sont le règne de la commune, les premiers pas vers la république et les essais de terreur, la retraite du roi au Temple, les journées de septembre, la propagande par toute la France, tels sont les principaux faits de cette partie; enfin dans le cinquième chapitre sont traités les événemens militaires de cette époque et les opérations des puissances étrangères. A la fin du second livre l'auteur a donné place à une revue des travaux de la constituante; dans le

troisième livre également, avant de passer aux relations de la France avec l'extérieur, M. Wachsmuth consacre quelques mots à l'examen des intérêts matériels et intellectuels du pays à l'issue de la session de l'assemblée législative.

Au second volume la convention se constitue, et la France est devenue une république. Ce volume comprend aussi trois livres : la convention jusqu'à la chute de la Gironde ; la terreur et la réaction de thermidor; enfin le directoire jusqu'à l'expédition d'Egypte. Désormais ce n'est plus que la lutte des partis : la maladie en est venue à ce point que tout est dominé par elle. Des quatre chapitres du quatrième livre, les trois premiers sont: l'ouverture de la lutte des partis, la campagne de 1792 ; la lutte des partis pendant le procès du roi; la même lutte, jusqu'à ce que la coalition s'avance et que la Gironde succombe. Le quatrième s'y rattache encore par l'insurrection de l'Ouest et du Midi; après quelques détails sur la révolte de Saint-Domingue et les victoires remportées par les armées coalisées, nous venons à la terreur : la terreur à Paris et l'exécution des Girondins ; la terreur dans les départemens et l'ouverture de la campagne de 1793; l'athéisme, le vandalisme et la chute d'Hébert, de Danton et de leurs partisans; la puissance de Robespierre jusqu'à sa chute; la campagne de 1794; la réaction thermidorienne et les conquêtes de la république; enfin la réaction royaliste, la campagne de 1795 et la dissolution de la convention. Ce cinquième livre, composé de sept chapitres, est, il faut le dire, le plus riche en faits et en institutions de toute l'histoire révolutionnaire; toutes les fondations de la convention, dont il est resté tant de choses, doivent y trouver place. Au troisième chapitre, avant la chute de Danton, l'auteur a consacré un grand espace à un aperçu de la langue, de la littérature et des arts; et dans le septième se trouvent encore quelques détails sur les établissemens de la convention. Dans le sixième livre les menées royalistes et anarchistes, et la fermeté du directoire; la guerre de 1796 et 1797; les réactions contre le directoire et la paix de Campo-Formio; enfin les

coups d'état du directoire, l'occupation de Rome et de la Suisse, forment la matière de quatre chapitres. L'auteur ouvre ce livre par l'examen de la constitution de l'an III, ce testament de la convention, la moins respectée de toutes ses institutions, et il termine le premier chapitre par un tableau assez étendu de l'état de l'administration, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des sciences et des arts, tableau dont l'état des mœurs forme la conclusion. Dans le troisième chapitre se trouve l'anéantissement de la république Vénitienne, et le volume se termine par l'éloignement de Bonaparte et de Sieyes. Le troisième volume se composera de l'histoire du consulat et de l'empire, et dans le quatrième se trouveront réunis l'histoire de la restauration et un aperçu des événemens politiques qui ont suivi.

*Vorarbeiten zur rœmischen Geschichte.* Travaux préparatoires pour l'histoire romaine, par L. O. Brœcker. Tome Ier. — Tubingue, L. F. Fues, 1842. In-8° de LII-212 p. Épigraphes : « La concordance des faits est le plus important pour la critique historique, la concordance des autorités est le plus nécessaire. — Diviser conduit à connaître. » Prix : 1 th.

L'auteur est fortement opposé à la méthode historique de Niebuhr, selon lui, tout à fait fantastique et sophistique. L'appendice qui suit ce volume est consacré à apprécier l'arbitraire avec lequel cet écrivain a traité tous les documens que nous possédons sur les institutions de Rome. Voici quelles sont les vues de M. Brœcker sur les assemblées du peuple. Avant Servius, le peuple romain se partageait en patriciens et plébéiens. Beaucoup de membres de la seconde partie se rattachaient aux autres citoyens par des liens particuliers, la clientelle, dont la conséquence était que le client embrassait les intérêts de son patron. Dans l'assemblée du peuple, où l'on votait par curies, les patriciens votaient aussi bien que la plèbe. Les magistrats chargés d'assembler le peuple n'avaient pas besoin pour exercer leurs fonctions de l'autorisation du

sénat, et ses assemblées n'étaient point ouvertes par des cérémonies religieuses réellement importantes; c'était tout au plus un sacrifice très-ordinaire de la part de celui qui les présidait. L'assemblée du peuple ne votait pas sur ce qui lui était proposé en bloc; elle pouvait au contraire adopter ceci, rejeter cela, et même modifier s'il lui plaisait. Ce que l'assemblée avait résolu était porté au sénat. Si le sénat le rejetait, cela n'avait point d'autres suites; le sénat l'admettait-il (ce qu'on appelait *patres auctores fieri*), la décision du peuple et du sénat était soumise aux dieux, et sur leur approbation le décret avait force de loi, comme étant sanctionné par les quatre pouvoirs de l'état : les magistrats, l'assemblée du peuple, le sénat et les dieux.

Déjà avant Servius le pouvoir du corps des plébéiens avait été affaibli, quoique rarement, par l'adjonction des principaux au corps des patriciens. Servius institua les assemblées par centuries, de telle sorte que les riches y obtinrent la prépondérance des votes, tandis que dans les curies cette prépondérance appartenait aux pauvres. Sous les rois, les citoyens étaient déjà divisés en pauvres et en riches. Après Servius et par suite du bannissement de Tarquin, la misère des pauvres s'accrut. Le besoin, la dureté des riches et la décevante partialité du gouvernement, forcèrent enfin les pauvres à recourir aux derniers moyens pour assurer leur existence : l'an 261 de Rome, ils quittèrent la ville. Pour prix de leur retour, ils demandèrent, non des honneurs, mais l'allégement des dettes et des droits et garanties de l'avenir. Tout fut accordé. Le parti des riches ne se composait pas seulement des patriciens riches, mais aussi des plébéiens indépendans de tout patronage, des patriciens pauvres et en petit nombre obéissant à l'esprit de corps ou à d'autres exigences de position. Le gouvernement, composé presque uniquement des consuls, du sénat et des votans par centuries, était dans les mains des riches. Comme les patriciens avaient le monopole du consulat et peut-être aussi du sénat, qu'ils avaient la prépondérance dans les centuries, on peut considérer le parti des riches, le gouvernement, le

sénat, les patriciens, comme ne faisant qu'un à cette époque. Le parti des pauvres ne se composait que de la masse de la plèbe, abstraction faite de ceux liés à l'autre parti par la clientèle. Politiquement on ne pouvait accorder des droits aux pauvres considérés en corps ; les événemens forçant cependant à les considérer ainsi, on admit en l'an 261 le moyen terme d accorder à l'ordre entier des plébéiens ce qui était demandé par les pauvres. En conséquence, une partie des riches acquit aussi la jouissance de ces droits, la masse des cliens de la classe riche également, et le parti des pauvres n'eut pas le pouvoir d'abuser à son gré de ses nouveaux priviléges. Parmi ces droits de l'an 261 de Rome, il y en avait un affecté aux tribuns de convoquer le peuple, de le faire délibérer sans la participation et la présence même des patriciens, si les tribuns ne les y autorisaient spécialement. De là vint la distinction des assemblées du peuple en *comitia* et *concilia* à partir de l'année 261 de Rome. Les comices étaient l'assemblée du peuple entier, patriciens et plébéiens, par centuries ou par curies, mais dirigés par des magistrats patriciens. Les décrets de ces assemblées se nommaient populiscites. Les concilia étaient alors l'assemblée des seuls plébéiens, toujours par curies et sous la seule direction des tribuns (et des édiles). C'est aux résolutions de ces assemblées qu'on donnait le nom de plébiscites. Quant aux droits que les tribuns exerçaient dans ces assemblées, il y avait bien à ce sujet quelque obscurité préméditée dans le contrat de l'an 261 de R. ; mais de l'an 263 à 283 de Rome, il fut bien certainement établi que les tribuns pouvaient, sans obtenir l'agrément spécial du sénat, proposer des lois à la plèbe assemblée. Quant à l'objet de ces propositions, rien ne fut déterminé. Les patriciens étaient liés aussi bien par les décrets de ces *concilia* que par ceux émanés des comices, et avec raison, car ces réunions eussent été illusoires si le sénat et les dieux n'en sanctionnaient pas le résultat. Comme la religion était aux mains des patriciens, ce n'était que par eux qu'on obtenait l'approbation des dieux, et l'ordre patricien était complétement représenté dans les décisions de ces *concilia*.

Par le contrat de l'an 261 de Rome le parti des pauvres devint l'âme d'un corps légal reconnu dans l'état, d'une corporation politique. Le poids de l'indigence qui l'avait forcé à s'unir perdit momentanément, grâce à cette transaction, un peu de ce qu'il avait d'accablant ; mais la source du mal était séchée, non tarie. La violente irritation qui précéda et accompagna la retraite de la plèbe ne pouvait se calmer subitement ; une fois le but atteint, les meneurs du parti des pauvres, des hommes qui l'avaient dirigé dans cette voie, peut-être avec la conscience parfaite des conséquences probables de l'admission des pauvres, pris en corps comme peuple, tinrent toujours les passions en éveil. Dans les temps de fermentation, une corporation politique devient d'elle-même parti, et quand la famine survint, quand une partie de ceux qui avaient la puissance voulut révoquer les droits du peuple fondés sur des sermens, de nouvelles luttes furent inévitables. Il ne leur manquait qu'un terrain où elles pussent s'éterniser ; les querelles des lois agraires le leur fournirent, et la lutte des pauvres contre les riches se fit de plus en plus violente. Comme les pauvres se trouvaient en opposition avec le pouvoir politique concentré dans l'ordre des patricians, cette opposition revêtit ainsi qu'autrefois la couleur de dissensions entre les deux ordres, la plèbe, c'est-à-dire le corps des pauvres reconnu en 261, et les riches, les patriciens. Les circonstances vinrent rehausser encore cette position, et l'esprit de corps se développa insensiblement chez les plébéiens. D'ailleurs les riches de cet ordre s'ouvraient, dans ces combats pour la puissance, une voie naturelle aux honneurs et au pouvoir, fermée pour eux dans tout autre état de choses ; la question de simple qu'elle était en 261, devint complexe, et de telle sorte que sans s'intéresser directement aux efforts des masses, il y eut une partie des principaux plébéiens qui ne trouva plus un grand avantage à se réunir au patriciat. Il est naturel que par là le parti du mouvement ait changé peu à peu de caractère ; surtout en considérant que, dans les magistratures, on introduisait chaque année quatre, puis sept, puis douze plébéiens dans les hauts emplois,

ce qui formait une noblesse non reconnue par l'état ni par les patriciens. Le parti du mouvement perdit ainsi de l'unité d'action; jusque-là, depuis l'an 261 de Rome, il avait toujours acquis des membres influens; dès lors il ne fut plus que le parti plébéien, rien de plus. Les riches et les considérables de l'ordre ne demandèrent plus pour les masses en droit, mais de fait pour eux, que l'égalité de droits avec le patriciat; tandis que les pauvres réclamaient toujours une subsistance, une amélioration dans leur position, et des accroissemens de prérogatives pour les institutions sur lesquelles ils avaient de l'influence, le tribunat et les *concilia*, afin de les opposer au sénat et aux centuries, forme ordinaire des comices. Ils n'étaient d'accord avec les riches de leur ordre que dans cette dernière exigence, et encore jusqu'à un certain degré. Plus les riches plébéiens pénétraient avant dans le sénat et la vieille machine gouvernementale, plus ils brûlaient de s'y asseoir solidement, tandis que les besoins des pauvres rencontraient en eux aussi peu de sympathie que leur ambition n'en éveillait dans les dispositions des pauvres. Ce fut à ce désaccord dans le parti plébéien, que les priviléges des patriciens et la forme exclusive de la constitution romaine durent en grande partie leur longue existence; car cette réaction contre la tendance primitive du parti du mouvement se fit sentir même avant les douze tables. Il est clair aussi que, pendant toute la durée de la lutte et dans la foule de questions soulevées, le parti conservateur varia beaucoup de consistance. En général le parti plébéien et l'ordre plébéien, le parti patricien et l'ordre patricien, ne se correspondirent jamais parce que les cliens, appartenant tous à l'ordre plébéien, se rattachaient à leurs patrons, tous ou presque tous patriciens.

Par une ruse politique des tribuns, qui surprirent leurs adversaires, l'an 263 de Rome, on arracha encore cette concession, que les tribus, de tout temps basées sur une division territoriale, seraient basées désormais sur la division des votes, quand le peuple serait assemblé pour juger. L'avantage immédiat que le parti plébéien en retira fut de partager les

cliens entre les tribus, de telle sorte que leurs voix avaient bien moins de prépondérance dans l'assemblée par tribus que dans l'assemblée par curies. En 283 de Rome, les tribuns obtinrent que les *concilia* par tribus feraient des lois et nommeraient à certaines magistratures. Depuis cette époque (peut-être 263, peut-être 283), les comices par tribus et les *concilia* par tribus sont possibles à Rome ; seulement ceux-ci sont mis en usage aussitôt, tandis que les premiers ne s'établirent guères qu'insensiblement. Les *concilia* par curies disparaissent bien complétement, à partir de l'an 283 de Rome. Les comices par curies ont peut-être cessé encore plus tôt, à l'exception de quelques cas particuliers sans importance. Par suite de l'espèce de coup de main des tribuns en 263, l'arrêt émané de l'assemblée des tribus faisait loi, sans l'autorisation du sénat ou la sanction des dieux, et il en aura été de même à l'égard de ses décisions judiciaires postérieures ; peut-être même les patriciens évitaient-ils religieusement toute demande à ce sujet, afin de ne pas inspirer au parti plébéien la pensée de donner une extension plus grande à l'usage des assemblées de tribus. C'est ce qui explique comment, en 283, ce point n'était touché ni par le parti plébéien, ni par le parti patricien, tandis que plus tard, et bientôt après même, la discussion s'entama franchement là-dessus. Quand on en fut venu là, les tribuns voulurent faire reconnaître par l'état les décisions législatives des *concilia* par tribus, sans qu'elles fussent sanctionnées par le sénat et les dieux ; les patriciens refusèrent de reconnaître à ces décisions la vertu de les lier, eux patriciens, à l'obéissance, puisqu'ils étaient exclus des *concilia*, par l'absence de la participation du sénat et des ministres de la religion ; mais l'an 305 de Rome une décision des centuries déclara que les patriciens auraient à se soumettre, aussi bien que les plébéiens, aux délibérations des *concilia* par tribus. Bien qu'à cette époque on ait restreint le cercle d'action de ces assemblées, qu'on ait ôté aux tribuns le droit d'auspices, cependant de ce moment les *concilia* par tribus furent à la lettre le pouvoir dominant dans Rome. Dans le fait ils ne dominèrent réellement

que plus tard, mais cela dépendait des mœurs politiques de la république, si heureusement ordonnées que les droits de chaque membre de l'état dépassèrent toujours son pouvoir, et qu'il fallait pour en user qu'il se fût prêté aux formes et aux concessions nécessaires pour maintenir l'édifice entier. Les patriciens, il est vrai, se refusèrent encore longtemps à voir dans les décisions des *concilia* par tribus des lois obligatoires pour leur ordre; cela était dans l'esprit des partis de la république, qui ne reconnaissaient complétement une loi gênante que forcés par la crainte du parti opposé, ou accoutumés par un long régime de terreur à les subir. Les plébéiens ne s'y arrêtèrent point, et en 415 et 468 de Rome, ils confirmèrent ce pouvoir par des dispositions légales encore plus précises.

Tel est l'ensemble des faits sur lesquels portent les recherches de M. Broecker; ils sont exposés ici suivant sa manière de voir; nous observerons toutefois que dans ce volume les recherches qu'il y a consacrées ne portent encore que sur quelques points. Sa méthode pour l'utilisation des sources est basée sur les principes suivans. Les faits qu'il avance reposent rarement sur la simple probabilité, peu fréquemment sur un passage seulement des anciens, et aussi peu souvent sur des passages d'un seul auteur. De sorte que la plupart du temps, pour que ces faits fussent faux, il faudrait que plusieurs auteurs eussent commis tous sur un seul et même objet une seule et même erreur. Cette règle souffre peu d'exceptions et l'auteur a pris soin d'expliquer les raisons qui l'ont fait s'en écarter. Du reste, la matière est partagée en dix-huit mémoires; douze consacrés à la discussion des vues dont nous avons donné l'aperçu, et six ayant pour l'objet l'origine et l'organisation des institutions politiques de Rome sous les rois.

*Mittheilungen über Griechenland.* Mémoires sur la Grèce, par Chr. Aug. Brandis. Tomes I-III. — Leipzig, F. A. Brockhaus, 1842. In-12 de XII-377, VIII-401 et 304 p. Prix : 4 th. 12 g.

Le premier volume de cet ouvrage, intitulé *Esquisses de*

*voyage*, se compose de notes recueillies par l'auteur dans deux excursions différentes, en 1837, 1838 et 1839. M. Brandis s'est proposé de fournir au lecteur en possession de bonnes cartes, quelques détails propres à lui faire saisir l'aspect général de la contrée qui forme aujourd'hui le nouveau royaume de la Grèce. Il ne s'engage point dans les recherches d'antiquité et s'est interdit les notions statistiques, se reposant à cet égard sur les écrivains qui en font l'objet de travaux plus spéciaux. Les sept premiers chapitres de ce volume sont consacrés à un aperçu topographique de la Roumélie, du nord de la Morée et de l'Argolide. Dans le huitième se trouvent des renseignemens sur l'intérieur de l'Attique, de la Phocide et de la Béotie, et quelques notes sur les montagnes d'Étolie. Enfin, après un aperçu des îles de l'Archipel, on arrive à des extraits de correspondance sur l'Attique, qui conduisent jusqu'à la fin du volume.

Le second volume se compose d'extraits des auteurs originaux de la Grèce moderne, destinés à compléter ou rectifier ce qui a été publié dans le reste de l'Europe sur la régénération de la Grèce; l'auteur s'est efforcé d'en faire un tableau suivi et coordonné, et propre à la lecture. L'histoire de cette délivrance, et surtout ce qui regarde la guerre finale, sera fort difficile à réunir en un récit complet et fidèle. Les faits se passaient sur un théâtre si varié, il y avait si peu d'ensemble dans les opérations, tant de passions agissant isolément ou en sens opposé, que le plus sage et le plus profond esprit aurait peine à rassembler tous les détails sous un point de vue unique. Les Grecs seuls, acteurs ou témoins de la lutte, peuvent éclaircir tout ce qui n'est pas arrivé jusqu'en Europe. Malgré l'esprit de parti, leurs travaux donnent de précieuses indications sur l'esprit et les tendances, sur les ressorts et les nœuds cachés de cette période. Qui ne se souvient pas des discours inspirés, dont l'évêque Germanos salua l'aurore de la liberté de la Grèce, et éveilla les sympathies du monde civilisé? Les mémoires simples et sans prétentions qu'il a laissés sur les trois premières an-

nées de la guerre, malgré les erreurs de lieux et de dates, l'absence de faits importans, les fausses appréciations de ses compatriotes, contiennent encore des choses profitables. La seconde édition (Ὑπομνήματα περὶ τῆς ἐπαναστάσεως τῆς Ἑλλάδος ἀπὸ τοῦ 1820 μέχρι τοῦ 1823 κ. τ. λ. in-8°. Ἀθήναις, 1837) est accompagnée des notes du commandant A. Lontos, qui rectifient ses erreurs, même sans beaucoup de ménagement. A côté de ces mémoires on peut placer ceux du colonel Perrhaivos (Ἀπομνημονεύματα πολεμικὰ διαφόρων μαχῶν συγκροτεθεισῶν....ἀπὸ τοῦ 1820 μέχρι τοῦ 1829. in-8°. Ἀθήναις, 1836.) Niebuhr avait égalé son histoire de la guerre souliote aux œuvres des historiens de l'antiquité. Ses mémoires n'ont pas un style aussi vigoureux et aussi animé, ils ne sont pas complétement exempts de préventions politiques; cependant ils renferment des documens importans pour l'histoire de la guerre, et surtout dans les premières parties, consacrées aux tentatives des Souliotes pour reconquérir leur patrie; le style a la douceur de Xénophon, dans la Retraite des dix mille. Perrhaivos expose en homme de guerre expérimenté les fautes et les succès des opérations militaires ; il ne fait pas difficulté de communiquer, quand l'occasion se présente, les lettres ou les pièces originales; il donne son propre avis, même quand il a été repoussé par le conseil de guerre, et on ne saurait lui reprocher de soumettre en cela son opinion à l'impartialité du lecteur. Du reste, ses mémoires sont relatifs exclusivement aux opérations de la guerre. Les ouvrages de Philémon et de Phrantzès sont moins importans et moins utilisables. Le premier Δοκίμιον ἱστορικὸν περὶ τῆς φιλικῆς ἑταιρίας, κ. τ. λ. in-8°. Ναυπλίᾳ, 1834) est un essai d'histoire de la conjuration qui prépara le soulèvement de la Grèce; le second (Ἐπιτομὴ τῆς ἱστορίας τῆς ἀναγεννηθείσης Ἑλλάδος...ἀπὸ τοῦ ἔ. 1715...εἰς τὸ 1835, κ. τ. λ. in-8°. Ἀθήναις, 1839) doit se composer de trois volumes; les deux premiers déjà publiés ont exclusivement pour objet les événemens de la Morée jusqu'en 1825. Ces deux écrivains ont pu être à portée de voir par eux-mêmes, Philémon, comme secrétaire de Démétrius Ypsilanti, Phrantzès, comme proto-

syncellos du patriarche de Christianopolis, qui était un des chefs de la conjuration, et comme ami de Théod. Colocotroni. Il y a dans Philémon des lettres et des plans de conjurés bons à connaître. Phrantzès est plus curieux pour les peintures et les anecdotes. Les mots et les dialogues dont son récit est semé peuvent n'être pas exacts, mais ils sont d'accord avec le caractère des personnages et de leur parti, surtout en ce qui concerne Colocotroni et les siens. Mais chez tous deux l'esprit de parti gâte bien des choses; de plus, Phrantzès n'est pas fort éclairé.

En fait d'ouvrages spéciaux, qui viennent en aide à l'histoire générale, il faut noter l'histoire de la milice régulière par Chr. J. Byzantios (Ἱστορία τοῦ τακτικοῦ στράτου τῆς Ἑλλάδος, ἀπὸ.... 1821 μέχρι.... 1832. In-8°. Ἀθήναις, 1837), et l'histoire d'Athènes pendant la guerre, par Dion. Sourmelis (Ἱστορία τῶν Ἀθηνῶν κατὰ τὸν ὑπὲρ ἐλευθερίας ἀγῶνα, κ.τ.λ. In-8°. Αἰγίνῃ, 1834); mais ce dernier ouvrage ne doit être utilisé qu'avec grande circonspection. Il y a encore un certain nombre d'ouvrages du même genre, mais plus spéciaux encore, tels que ceux de P. S. Homerides (Συνοπτικὴ ἱστορία τῶν τριῶν ναυτικῶν νήσων, Ὑδρας, Πέτξων καὶ Ψαρῶν, κ.τ.λ. Ναυπλίᾳ, 1831) et de K. Papadopoulos (Ἀνασκευὴ τῶν εἰς τὴν ἱστορίαν τῶν Ἀθηνῶν ἀναφερομένων περὶ τοῦ στατηγοῦ Ὀδυσσέως Ἀνδρούτζου, κ. τ. λ. Ἀθήναις, 1837). Enfin parmi les ouvrages qui servent à donner une connaissance plus précise des faits intérieurs du royaume grec, il faut distinguer la collection publiée par A. Z. Mamoucas, conseiller ministériel au département de l'instruction et des cultes (Τὰ κατὰ τὴν ἀναγέννησιν τῆς Ἑλλάδος, ἤτοι συλλόγη τῶν..... πολιτευμάτων, νόμων καὶ ἄλλων ἐπισήμων πράξεων, ἀπὸ τοῦ 1821 μέχρι τελοῦς τοῦ 1832. Πειραιεῖ, 1839). Elle se composera d'une notable quantité de projets de constitution, de lois, des délibérations et des établissemens des différentes assemblées qui ont eu lieu de 1821 à 1832, autant que ce qui a été conservé de leurs actes peut le permettre. Les six volumes déjà publiés en 1839 vont jusqu'au mois de mars 1827. On trouve aussi d'excellens matériaux pour l'histoire des commence-

mens de la Grèce nouvelle, d'octobre 1825 au mois de décembre 1827, dans le Journal général de la Grèce (Γενικὴ Ἐφημερὶς τῆς Ἑλλάδος· ν ἐΝαυπλίῳ, in-4°), rédigé pendant presque toute la durée de ce laps de temps sous les auspices des trois gouvernemens provisoires qui se sont succédés, par Théoclite Pharmakidis; cette feuille offre également des pièces, des rapports, et un certain nombre d'articles fort bien écrits qui la mettent de pair avec les premières de l'Europe. En présence de l'accroissement continuel de matériaux dont l'histoire de la renaissance de la Grèce s'enrichit tous les jours, on pourra sans présomption se proposer de remplacer l'histoire du général Gordon; l'essai tenté tout nouvellement par Zinkeisen, le plus complet que l'on ait encore, en est une preuve convaincante. Les détails historiques consignés dans le second volume de M. Brandis ont pour but unique de fournir tout ce qui manque à cet ouvrage, autant que cela est venu à sa connaissance. L'élaboration de Zinkeisen est toutefois en dehors de ce travail, qui n'est exécuté qu'en vue de compléter l'histoire originale de Gordon.

Le troisième volume de cette publication, intitulé : Coup d'œil sur l'état actuel du royaume, comprend six chapitres distincts. Dans le premier, l'auteur s'occupe de la population, composée, comme on sait, d'Albanais et d'Hellènes, et passe de là au caractère national, objet du second chapitre. L'instruction publique, la littérature, le culte et la constitution politique forment la matière des quatre autres.

Si l'on cherche quels fruits a déjà portés le réveil des arts et des sciences dans la Grèce, il ne faut pas s'attendre à rencontrer autre chose que des premiers essais; on ne saurait compter sur rien de mûr. Tout ce qu'on peut faire c'est d'y voir l'espérance d'un avenir prospère. Les Grecs modernes, du reste, n'étaient pas complétement sans littérature avant leur affranchissement. L'Erotocritos a été précédé de poésies nationales qui remontent jusqu'au XII^e siècle, comme on peut le voir dans le Glossaire de Ducange (*Med. et infim. Græcitatis*); ce poëme appartient lui-même au XVI^e siècle. C'est

une épopée romantique de Vincent Cornaro, Crétois d'origine vénitienne, composée dans le dialecte particulier à la Crète. Parmi les productions de cette époque, il faut aussi ranger Alexandre de Macédoine par Demetr. Zeno, de l'île de Zante, (Venise, 1529); les noces de Thésée et d'Emilia (Venise, 1529), et les amours de Lybistros et de Rhodamna, encore inédits (Leake's Research.). Ces œuvres sont peu connues, mais elles indiquent que la renaissance de la Grèce date de l'époque où l'Occident entier est entré dans la voie nouvelle. L'auteur de l'Erotocritos s'est guidé d'après des modèles italiens, qu'il a suivis surtout dans l'exécution des détails; mais s'il s'est écarté complétement de la manière simple et large d'Homère, il n'a pas non plus les brillantes qualités de l'Arioste. En ce qui touche le langage et la construction du vers, il se ressent des défauts de la décadence de l'école lyrique du moyen âge; les duretés, les mots parasites, le peu de délicatesse dans la liaison des morceaux ou dans les transitions, les incorrections même de sa poésie, frappent assez souvent les yeux, sans parler encore des particularités de dialecte qui ajoutent à l'obscurité des formes. En général, tous les poëtes qui ont fleuri dans la Crète ont imité l'Italie. La tragédie d'Erophile, par George Chortatzi, n'est qu'une imitation des drames sombres en faveur dans la péninsule vers la fin du XVIe siècle, et particulièrement de l'Isifile de Mondella, comme le pense Leake. Les actes étaient également séparés par des intermèdes étrangers à la pièce; le chœur jouait le même rôle, et jusque dans la forme du vers on reconnaît le tercet italien qui en est la base. Les plaintes d'un berger sur la mort de sa maîtresse, élégie bucolique de Nic. Drimitiko, d'Aphoroma, en Crete (1627), dont Leake a donné des extraits, ont été faites sur de meilleurs modèles, italiens aussi; les églogues dialoguées de Constantin Manou, de Constantinople, datent probablement du siècle passé; ces entretiens de Cléanthes et d'Abrocome sont d'une poésie riche et animée. Le siècle précédent et même le commencement de celui-ci offrent quelques œuvres comiques, telles que la guerre des élémens (Στοιχο-

μαχία), le Russo-Anglo-Français, et l'Hermilos de Perdicari; des chansons anacréontiques, genre dans lequel Athanas. Christopoulos s'est distingué par la grâce et la finesse. Mais Rhigas, par ses chants énergiques, réveilla un écho puissant dont la voix imposa silence à tous les autres. Ses chants de guerre s'adressaient à des sentimens réels, mais confus encore dans le sein de ses compatriotes; il les confirma de son sang, et le secret qu'il fallait mettre à se les communiquer en rendait l'impression plus profonde. Quand la génération suivante passa des paroles à l'action, la poésie haussa son vol, mais elle ne trouva point une expression plus naïve, plus vraie, plus profondément sentie. Le *Dimos* de Spyridon Tricoupis est un chant extrêmement simple, plutôt une peinture de mœurs et une réunion d'idées particulières à une peuplade qu'un chant purement hellénique. Les faits d'armes des premières années de la guerre ont aussi été l'objet des chants des poëtes. La prise de Tripolitza, la bataille de Corinthe, la défense de Missolonghi en 1822, les premières affaires navales et la mort tragique du patriarche de Constantinople, ont été consignés dans la première feuille hellénique, où l'on retrouve les poésies du moment inspirées par ces événemens.

Aujourd'hui la poésie grecque n'a que trois genres prépondérans, les poésies légères, les chansons guerrières ou politiques et les tableaux de passions à la manière de Byron. Les deux princes de la poésie grecque moderne, les frères Alexandre et Panagiotis Soutzos, ont produit dans ces trois genres. Le premier recueil de Panagiotis (Ναυπλίῳ, 1831) commence par un poëme dramatique où l'esprit actuel de la poésie grecque est profondément empreint. Ce poëme, intitulé le *Voyageur* (ὁ ὁδοιπόρος), peut être comparé au *Pérégrinant* (ὁ περιπλανώμενος. Ἀθηνῇσιν, 1839) d'Alexandre Soutzos. Le fond des deux ouvrages est purement lyrique; la forme dramatique ou épique n'est qu'extérieure, et on n'y trouve aucun des élémens propres à ces deux genres de poésie. Quelque élevés que soient les deux poëtes au-dessus de l'auteur d'*Erotocrites*, à l'égard de l'imagination, du coloris et de la

richesse de l'expression, de la grâce et de la facilité du vers, leur vol n'est pas beaucoup plus puissant; il leur manque cette hauteur de pensée qui emporte l'homme au-dessus du domaine des idées et des passions vulgaires. Les deux frères Soutzos ont également entrepris de naturaliser en Grèce le roman moderne, Alexandre par son *Banni* (ὁ Ἐξόριστος τοῦ 1831, κ. τ. λ. Ἀθήναις, 1835), Panagiotis par son *Léandre* (Ναυπλίῳ, 1834). Pour donner à ce genre de poésie une couleur nationale, ils ont placé leur action dans ces derniers temps de lutte et d'incertitude. Chez Panagiotis, la scène s'ouvre immédiatement après l'arrivée du Roi; chez Alexandre, elle est placée au milieu des partis soulevés pendant l'administration du comte Capodistrias. Le premier, plus indépendant de l'esprit individuel de l'écrivain, offre par cela même moins d'attraits et de richesse que le second, dans lequel se reflètent et les passions politiques de l'auteur et toute l'agitation de l'époque. Panagiotis s'est aussi essayé dans un genre bien différent, la poésie religieuse; son poëme du *Messie* (ὁ Μεσσίας, ἢ τὰ πάθη Ἰησοῦ Χριστοῦ, κ. τ. λ. Ἀθήναις, 1839) est précédé d'une introduction où l'auteur fait sa profession de foi. L'ouvrage même est un réseau de scènes dramatiques détachées, divisées en trois actions, où la vérité se mêle à l'invention. Les idées larges sur l'avenir du christianisme, émises dans l'introduction, sont loin d'être développées, encore moins réalisées, dans le poëme. Le poëte, s'il ne s'est pas inspiré des idées de Lamennais, s'y rattache au moins de bien près, et c'est une nature d'idées si générale, si peu précise, qu'elle exerce nécessairement une influence nuisible sur le ton de la poésie. Dans le genre purement lyrique, Panagiotis a aussi fourni des chants d'amour (Ἐρωτικά) et des élégies (Ἐλεγεῖα). Celles-ci sentent davantage la diatribe politique. Le poëte décharge son cœur contre l'infortuné président, objet éternel de sa haine, au sujet de la dévastation d'Athènes, de l'incendie des vaisseaux grecs à Poros, de la mort de Constantin Mavromichalis, de la condamnation de l'un des assassins du président, de la mort de Jean Capodistrias et de l'emprisonnement de Petros Mavromichalis.

La seconde élégie, intitulée *Poros*, se distingue entre autres par une grande énergie. Quant aux *Érotiques*, ce sont d'agréables et faciles créations. La Cithare (Ἡ Κιθάρα, κ. τ. λ. Ἀθῆναις, 1835, 8°) contient un nouveau choix de poésies lyriques, riche encore en morceaux politiques. La muse guerroyante du poëte dirige les traits de sa colère ou de ses railleries sur les ministères de Tricoupis et de Mavrocordato sous la régence, au sujet de la langue, de l'habillement nouveau, de l'abolition d'une partie des couvens. Il appelle aussi fréquemment et avec force à l'union, tonne contre l'esprit de parti, dont lui-même est atteint, et flétrit la manie des titres et l'oubli des mœurs simples de ses pères. Mais partout où sa passion politique ne l'entraîne pas, la muse lui demeure fidèle. *Le 25 mars*, l'Adieu à Miaulis, sont de beaux morceaux. Mais depuis le poëte a pris foi en l'avenir de la Grèce, et ses colères poétiques se sont apaisées. Le recueil de son frère Alexandre, le Panorama, est plus connu en Europe et il est réellement supérieur. Le poëte, admirateur de notre Béranger, cherche souvent avec succès à s'en rapprocher. Il est simple, naturel et précis; il est original par ses transitions dans beaucoup de morceaux; ce sont là des qualités du poëte français. Mais plus de passions, moins de délicatesse et la haine du président et de ses partisans prêtent au poëte hellène une violence qui nuit à ses beautés. Sa muse emportée semble obéir aux chocs continuels d'une mer en fureur, et dans sa *Ménippée* surtout elle est comme hors d'elle-même. Les deux Soutzos ont des qualités communes : de l'éclat et de la transparence dans le langage; de la grâce, de la facilité et de la variété dans le rhythme; une manière vive de sentir qui anime leurs peintures et se traduit avec bonheur dans leur expression s'il y avait un premier rang à donner, c'est Alexandre qui l'obtiendrait. Mais il ne faut pas leur faire grâce de leurs défauts. Les objets qu'ils peignent sont trop un reflet de leur propre manière de sentir, et ils leur prêtent toutes les couleurs de la passion qui les anime; de là une absence de vérité trop fréquente. Ils savent imaginer, créer même des tableaux riches et variés, mais ils sont étrangers

au grand art de les élever au point de vue général et absolu ; il leur manque l'organe généralisateur qu'ont possédé tous les grands poëtes, de sorte que leurs idées ne peuvent s'affranchir de l'esclavage des formes étroites sous lesquelles elles leur apparaissent. Aussi le dessin des caractères, l'ordonnance et le développement de l'action, dans leurs grands poëmes, sont-ils d'une faiblesse extrême, comparés au magnifique déploiement et à l'énergie saisissante des idées qui leur viennent de l'âme. Et ce défaut est encore plus sensible chez Alexandre que chez Panagiotis. Enfin, il faut bien le dire, ces deux poëtes ne sont nullement grecs dans leur composition. Tout ce qui leur manque se retrouve dans les qualités des poëtes de l'ancienne Grèce; tout ce qui brille en eux se reconnaît dans la poésie de nos jours, dans les œuvres de nos Lamartine, Hugo et autres poëtes de cette école.

Les commencemens de la poésie dramatique sont encore bien faibles et ne se distinguent pas non plus par une franche originalité. Le principal représentant de cette poésie, Jacovaki Rhizos Neroulos, à la fois historien, homme d'état et auteur, a produit plusieurs ouvrages anonymes ou pseudonymes. Ce sont des comédies dans lesquelles il semble avoir choisi de préférence Goldoni pour son modèle. Il a la demi-gaieté de l'Italien, le comique un peu froid de ses situations et dans le dialogue assez de facilité. Dans sa *Famille questionneuse* (Ἡ ἐρωτηματικὴ οἰκογένεια. Κωμῳδία εἰς τρεῖς πράξεις, κ. τ. λ. Ἀθήναις, 1837, in-8°), qui traîne un peu en longueur, il y a cependant de la grosse gaieté. La Grèce a aussi son Don Juan, drame en vers, composé de scènes décousues, de quelques situations assez vives, et bourré de dictons et proverbes populaires. Le Chevalier d'industrie de M. Chourmouzis (Ὁ τυχοδιώκτης. Ἀθήναις, 1835) peut prétendre à plus d'originalité. C'est une critique froide, il est vrai, des étrangers qui viennent chercher fortune dans le nouveau royaume. Dans le drame romantique, on pourrait citer la Phrosyne de Rhizos Rankavis et quelques autres. Quant à la tragédie, il n'y a rien à en dire. La catastrophe de Missolonghi, tragédie de la sœur

de Caïris, a été élevée au rang de pièce nationale; à la représentation comme à la lecture elle fait grande impression sur les Grecs; mais peut-être le doit-elle encore plus aux sympathies qu'elle éveille qu'au mérite de la poésie. Les Grecs ont grand besoin d'aller puiser chez leurs ancêtres les secrets de cet art; et Rhizos Rankavis l'a senti, car il s'est déjà essayé aux Phéniciennes d'Euripide; c'est encore le seul traducteur qui soit digne d'être pris en considération. D'après ce que nous venons d'exposer, nous pensons qu'il serait inutile d'entrer dans un plus grand détail; le temps a beaucoup à faire, et pour apprécier le génie poétique de la Grèce, il faut s'en tenir à la poésie populaire. C'est là que l'essor a été rapide, élevé, indépendant, et nul genre n'a atteint cette hauteur. Dans ses peintures simples et sans art de la vie et des exploits des Clephtes et des Armatolis, elle nous fait remonter jusqu'à la prise de Constantinople, et salue déjà en ce moment l'espoir de la délivrance qui doit venir du pays des Francs. Les malheurs de Souli, les malédictions contre les oppresseurs musulmans, les plaintes des mères qui ont perdu leurs enfans dans les combats, la nature animée et inanimée qui s'associe aux douleurs des populations chrétiennes opprimées, enfin les chants de bergers, de mort, de noces, et jusqu'aux chants qui bercent l'enfance, voilà la vraie poésie grecque jusqu'ici. L'Europe est déjà familière avec ce qu'il y a de meilleur par les recueils de MM. Fauriel, W. Müller et Firmenich, et il est probable que l'Allemagne, aujourd'hui de si près liée à la Grèce, nous fera découvrir tout ce qui nous est encore inconnu.

Dans les sciences physiques et mathématiques, il ne s'agit encore que de mettre le pays au niveau des connaissances européennes. On n'en est donc qu'aux traductions et aux élaboration des matériaux étrangers. Les abrégés, les manuels, telle est la littérature du moment. Cependant on trouve dans les journaux grecs d'estimables articles originaux, entre autres des travaux utiles du professeur Vouros, destinés à jeter quelque jour sur l'ichthyologie et la botanique des anciens. En mé-

decine, il faut noter des mémoires publiés dans une feuille assez universelle, *l'Eos* (Ἠώς, σύγγραμμα περιοδικὸν φιλολογίας, ἐπιστημῶν, βιομηχανίας καὶ πολιτειογραφίας, 1836), dirigée par Lévadié et Antoniado; quelques écrits spéciaux de nosologie d'Anast. Georgiadis Levkias et l'anatomie de Mavrocordato (Ἀνατομία τοῦ ἀνθρωπίνου σώματος. Ἀθήναις, 1836, in-8°). Les juristes grecs ont un champ assez vaste, puisque les études de jurisprudence sont encore nouvelles; néanmoins ils ne négligent pas le domaine des recherches scientifiques. La traduction du manuel de droit romain de Mackeldey par Rhallis et Rhenieris (Ἀθήναις, 1838); de la philosophie du droit de E. H. Gros, par A. Polyzoïdis (Ἀθήναις, 1836); les élémens de droit public des frères M. et P. Argyropoulos (Ἀθήναις, 1836), d'après l'ouvrage français de C. Macarel, promettent à l'étude une base solide. Les savans allemands se sont réunis aux Grecs sur ce point. En économie politique, il a paru quelques travaux à citer, entre autres une édition grecque de l'ouvrage de J. Droze (Ναυπλίῳ, 1833), par A. Polyzoïdis, accompagnée d'une introduction historique fort bien écrite et de notes estimables. En philosophie, les écoles sont pourvues depuis longtemps de manuels de logique, d'éthique, de métaphysique, d'après des originaux européens. La rhétorique en est au même point : les travaux de Bambas et de F. Oïkonomos paraissent être les plus goûtés en ce genre. Coumas avait essayé de répandre parmi les Grecs la philosophie de Kant par ses traductions des abrégés de Krug; Drosos Mansolas, la morale de Fichte (Σύρᾳ, 1829), par une esquisse assez courte. Mais la langue grecque moderne est encore trop neuve pour se plier à la phraséologie philosophique de l'Allemagne. Avant eux déjà Néoph. Bambas avait, à l'aide du langage usuel, et sans s'élever à de telles hauteurs, tenté de traiter l'éthique par la méthode éclectique (Venise, 1818); et dernièrement le professeur actuel de philosophie à Athènes a composé des élémens de philosophie avec l'introduciion à l'étude de la philosophie de Thurot. Les idées de l'écrivain français sont complétées par celles de Dugald Stewart et de Fr. Jaquin. Du

reste, l'ouvrage est tout à fait élémentaire ; le style est clair, coulant, et l'objet du travail parfaitement rempli. Mais pour pénétrer plus avant dans la philosophie, les Grecs ont eu dans leur patrie des prédécesseurs qu'il leur faut d'abord étudier. La théologie n'a jamais complétement cessé d'être cultivée comme science dans l'église d'Orient, mais plutôt en dehors des pays qui forment le royaume actuel. La déclaration d'indépendance de l'église du royaume de Grèce de toute suprématie ouvrira peut-être une tout autre carrière : il faut attendre. Ad. Coraïs avait tenté par son commentaire sur les épîtres de saint Paul à Timothée et à Titus, et dans son introduction dirigée contre l'orgueil ecclésiastique et les autres abus, de frayer une voie nouvelle (Συνέκδημος ἱερατικός, 2e éd. Malte, 1835) ; et Constantin Oïkonomos paraissait, dans ses éloquens discours, dont il parut un recueil à Berlin en 1833, vouloir se rattacher à lui. Mais depuis son retour en Grèce en 1834, il a donné à ses travaux une autre direction. Dans *la Trompette évangélique* (Εὐαγγελικὴ Σάλπιγξ), publiée depuis 1835 sous ses auspices par le moine Germanos, dans son ouvrage sur les dignités ecclésiastiques (Περὶ τῶν τριῶν ἱερατικῶν τῆς ἐκκλησίας βαθμῶν, κ. τ. λ. Ναυπλίῳ, 1835, in-8°), et dans ses écrits polémiques postérieurs, on trouve des vues tout autres que dans les discours qu'il prononçait et écrivait au temps de la guerre. Alors il semblait ne voir que l'indépendance du pays, le développement intellectuel de l'Église et du clergé ; mais ces rêves de jeunesse, il les repousse aujourd'hui : il s'est formellement déclaré contre la vulgarisation des livres saints, et c'est un des partisans de l'ancienne orthodoxie. De là son zèle contre les écoles anglo-américaines et leurs livres, contre Ad. Coraïs, contre la législation matrimoniale du royaume, et son aversion peu dissimulée pour la constitution synodale actuelle de son pays.

Sans nous étendre longuement sur l'article de Constantin Oïkonomos, publié dans *la Trompette* sur Zacharie, père de saint Jean-Baptiste (1837), réfuté par Théoclite Pharmakidis, dans son livre sur Zacharie, fils de Barachias (Athènes,

1838), nous nous bornerons à constater la lutte de deux tendances dans l'église néo-grecque. L'une, soutenue de toute l'activité de propagande des confessions protestantes, en possession aujourd'hui de tant de ressources matérielles ; l'autre, se ralliant à l'ancienne orthodoxie orientale, plus conforme en cela aux idées populaires de la masse des habitans, et beaucoup plus en harmonie peut-être avec les mœurs nécessaires de ces contrées. L'esprit de recherche, qui gagne chaque jour dans l'Europe sur ces matières, sera-t-il aussi éveillé par cette polémique? Les synodaux l'espèrent et y travaillent de toutes leurs forces. Pour fonder ces études selon leurs vues, les presses américaines et anglaises ont reproduit ces commentaires de Coraïs que nous avons cités; elles ont publié une grammaire hébraïque (Malte, 1837); une *synopsis* des quatre évangiles en grec moderne (Hermopolis de Syra, 1838); une édition de quelques oraisons de saint Jean Chrysostome, etc. En ce qui touche à l'histoire ecclésiastique, *la Trompette évangélique* a publié de bons articles, et l'on peut mentionner aussi un mémoire du professeur de théologie à Athènes, Misaïl Apostolidis, sur saint Jean de Damas et ses écrits, qui précède le programme des leçons de l'université (1838).

Dans cette renaissance de la poésie et des sciences, la langue vulgaire se forme et se régularise. Les uns, entre autres Const. Oïkonomos, cherchent, peut-être avec trop d'entraînement, à la rapprocher du grec ancien; les autres se contentent de l'enrichir, en ayant scrupuleusement égard aux formes du langage vulgaire. La grammaire cependant se fonde : la syntaxe de grec ancien de Néoph. Bambas (Συντακτικὸν τῆς ἀρχαίας, κ. τ. λ. Κερκύρᾳ, 1828), sa petite grammaire comparée du grec ancien et du grec moderne, la grammaire de grec ancien de Gennadios sont des œuvres estimables. Il en existe de semblables pour la langue moderne spécialement, et les meilleurs grammairiens de l'Europe ont aussi été traduits. Ce qui est à désirer aujourd'hui, c'est un recueil des observations disséminées dans les mélanges de Coraïs et dans d'autres écrits sur la langue ancienne et moderne, et ce serait là une base précieuse

pour un dictionnaire plus complet que ceux qu'on a publiés jusqu'ici. Les lexiques de grec moderne, même celui de Byz. Scarlatos (Athènes, 1835), sont fort défectueux; ils ne suffisent pas même à l'intelligence de la poésie populaire. Le lexique de Gazi, publié de nouveau par K. G. Karpolas et Chr. Metakidis (Vienne, 3 vol. in-4°) n'est utile qu'autant qu'on peut y arriver par la voie du grec ancien. Le dictionnaire de grec ancien de Scarlatos, publié en trois volumes (Ἀθήναις, Κορομιλάς), semble devoir être un ouvrage plus important. L'étude du latin a déjà pour appui, entre autres une grammaire (Athènes, 1835) et un *Selectæ* (Athènes, 1835) du professeur Ulrichs; un dictionnaire doit les suivre. N. Ducas, dans sa solitude d'Égine, travaille avec un zèle infatigable aux éditions des classiques grecs avec ou sans paraphrases. Que n'aurait point à attendre la philologie des travaux de Gennadios, d'Asopios et de Psaras, si l'enseignement ne s'emparait pas de leur temps! Ce sont eux, Constantin Schinas et autres sur qui se fonde l'espoir de la philologie historique. Il paraît à Athènes un journal d'archéologie (Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1837 et suiv.) consacré à la reproduction des inscriptions et aux relations des découvertes d'antiquités, sous la direction du conservateur des antiques, Pittakis, et de Rhizos Rankavis, qui l'enrichissent de recherches et de dissertations. D'un autre côté, le professeur allemand Ross travaille à introduire chez les Grecs la culture de cette branche de la science, et tout fait espérer qu'enfin la Grèce ancienne sera étudiée sur son propre sol. Il manquait à la Grèce un journal scientifique qui liât les travaux de ses érudits à ceux du reste de l'Europe. Depuis 1840 ce journal paraît (Εὐρωπαϊκὸς Ἐρανιστής, ἤτοι συλλογὴ διατριβῶν, κ. τ. λ. Ἀθήναις). Il contient des articles originaux et des articles de critique. Parmi les premiers on peut remarquer ici un travail de Philippe Joannou sur les vies de Plutarque, et deux articles de Manussis sur les chants populaires et les proverbes de l'ancienne Grèce.

Cet aperçu du mouvement littéraire de la Grèce, sans prétendre à être absolument complet, ce qu'il serait si difficile

d'obtenir, suffit pour indiquer quelle est la marche suivie et pour faire apprécier les travaux qui s'exécutent. Ils parviendront, nous devons l'espérer, plus facilement chez nous quelque jour. Le peu de communications régulières, et d'ailleurs la position intellectuelle de la Grèce relativement à nos pays, expliquent la rareté des occasions qui s'offrent de parler de la littérature néogrecque.

---

## CHRONIQUE.

Au nombre des pertes que la science a faites à l'étranger, nous avons à signaler celle de K. F. de Wiebeking, auteur de publications volumineuses sur les travaux publics dans les différens états de l'Europe. Il avait été chef de la section des ponts-et-chaussées dans le ministère bavarois : rentré dans la vie privée dès 1817, il consacrait tout son temps à l'enseignement théorique et à la réunion des matériaux de ses ouvrages ; il est mort à Munich le 29 mai dernier dans sa quatre-vingtième année.

Nous mentionnerons aussi la mort du professeur de philologie et d'archéologie de l'université de Copenhague, M. Brondstedt, à la suite d'une chute de cheval, le 26 juin dernier.

Allemagne. — Parmi les nouveautés importantes qui viennent de paraître, nous remarquons l'ouvrage de F. Nork : *Les Dieux de la Syrie*, travail basé sur les recherches contemporaines dans le domaine de l'archéologie biblique (Stuttgart, Cast. 8°, en all.). La troisième édition des quatre commentaires sur les institutes de Gaïus, tirés de vieux parchemins de la bibliothèque du chapitre de Vérone. A cette édition se joint un fragment d'un ancien jurisconsulte inconnu *de jure fisci*, copié sur d'autres parchemins de cette bibliothèque. M. Lachmann a revu cette édition (8°. Berlin, Reimer). La 23° et 24° livraison des Vases grecs de M. Gerhard (pl. 139-150 (4°. Berlin, Reimer). Une dissertation de M. L. Dissen : *De ordine certaminum olympicorum per quinque dies* (Goetting., Dieterich, 4°). Une dissertation de M. Henri Ewald : *De feriarum hebræarum origine ac ratione* (4°. Gotting., Dieterich). La 4° livraison de l'édition d'Aristote, par C. H. Weise (Lips. Tauchnitz. 4°). Enfin le tome 6° du traité de l'État, de K. S. Zachariæ. Ce volume, qui forme les livraisons 31-35 de l'ouvrage contient la troisième partie de la théorie gouvernementale (Heidelberg, C. F. Winter. 8° en all.). Parmi les publications d'un volume plus léger dont nous avons promis de ne point laisser ignorer l'existence à

nos lecteurs, et qui nous reportent en arrière, nous citerons : à Weimar, le travail de M. A. G. Gernhard : *De compositione carminum Horatii explananda particula I* (Weim. Albrecht. In-4° de 13 p.). C'est une espèce de critique du commentaire allemand de Düntzer, dont nos lecteurs ont eu connaissance. M. Gernhard attaque et réfute la méthode d'explication esthétique appliquée par ce philologue aux odes du poëte latin. Il repousse le système de ramener tout à une idée principale, et de classer tous les morceaux compris par chapitres sous des chefs d'idées philosophiques purement abstraites, telles que la crainte de la Divinité, la tempérance, la volupté, l'amour et l'amitié, la poésie et l'action. L'auteur entre en matière par des observations générales sur le caractère particulier de la langue lyrique; il établit les procédés au moyen desquels le poëte s'étudie à envelopper la pensée fondamentale, le contenu matériel dans les sentimens et les images. En écartant le voile qu'oppose cette parure, on peut arriver à l'idée toute nue; mais il faut se garder de courir après l'allégorisme et de vouloir à toute force introduire les idées et les procédés de composition moderne dans les œuvres de l'antiquité. Voilà ce qu'il avance, et c'est en cela qu'il trouve que Düntzer a pris une fausse route. Ensuite il s'attache à démontrer par les détails combien Düntzer est en contradiction avec la manière de penser et de voir des anciens Romains. Le cadre resserré de sa discussion semble l'avoir empêché d'aller plus loin, car il n'explique nullement quelle était cette manière de penser et de voir, et en quoi elle diffère de nos vues modernes. Ceux qui auront à l'avance une idée toute faite et bien fixée à cet égard, pourront trouver dans le travail de M. Gernhard des preuves à l'appui de leur opinion; mais quiconque est neutre encore ne peut que demeurer dans le doute. L'hypothèse de Düntzer est peut-être soutenable, elle peut être bonne pour approfondir les idées du poëte, et les objections de M. Gernhard peuvent être spécieuses, mais non péremptoires. Si l'auteur ne voulait pas s'engager dans la définition esthétique du contraste des idées et de l'exécution antiques, avec les idées et l'exécution modernes, il fallait, du moins pour les morceaux où il repousse l'explication de Düntzer, qu'il nous donnât la sienne. Cette indécision dans sa critique vient peut-être de ce que ce n'est encore qu'un prélude; mais on ne saurait trop insister sur cette condition, qu'il ne suffit point de refuser un point de vue, il est de toute nécessité que de la démonstration ressorte le point de vue véritable; et d'ailleurs la question littéraire des différences de la manière antique et de la manière moderne méritait d'être proposée ici. A Berlin, nous mentionnerons un mémoire de M. Boeckh (4° de 12 p.), sur le fragment d'inscription trouvé à Athènes par Ottfr. Müller. La pierre est brisée par

le bas du côté gauche; mais elle contient encore cinq colonnes verticales de chiffres. Ces colonnes ont cela de particulier, que les unités sont à la gauche et les dizaines à la droite, chose rare dans les monumens des Grecs d'Europe, et qui ne se rencontre communément que dans ceux des Grecs d'Asie. Müller avait vu dans ces chiffres un compte fait en mines ; M. Boeckh, dans l'explication qu'il en donne, regarde ce fragment comme un compte de recettes ou de dépenses, dans lequel les chiffres principaux, ceux qui sont conservés, désignent des talens, tandis que le compte des oboles et des drachmes devait se trouver sur le bord, la partie perdue. Une *Dissertatio chem. mineral. de fossilium Allanit, Orthit, Cerin, Gadolinitque natura et indole*, par M. Scheerer (Berlin, Sittenfeld, 4°). Un mémoire intitulé : *De numis Friderici II, electoris Brandenburgici dissert. numismatico-historica* (Berlin, Hayn, 8°), par M. B. Koehne, consacré à des recherches sur les gros brandenbourgeois (*groschen*) frappés sous Frédéric l'Homme de fer. Ce travail renferme beaucoup d'indications générales sur l'histoire monétaire primitive du Brandebourg, et un catalogue des gros de Frédéric II, existant au cabinet des médailles de Berlin. Un travail de M. F. G. Wilke : *Conjectaneorum in Sophoclis Œdipum coloneum specimen* (Berlin, Weidl. 8°); rectifications et défenses de leçons existantes ; une vingtaine des premières, le reste du mémoire est consacré à la défense du texte reconnu. *De Dionysii Halicarnassensis vita et ingenio dissertatio*, œuvre claire et consciencieuse de M. A. W. F. Busse (Berlin, Nietack, 4° de 62 p.). Les doutes de Niebuhr sur la valeur historique de Denys ont fait prendre à M. Busse le parti de l'auteur ancien. Il combat Niebuhr et discute les vues de Krüger et d'Ulrici. Sa dissertation est partagée en trois sections. La première : *De vita et arte rhetorica Dionysii*, offre un aperçu historique du développement de la rhétorique depuis Aristote jusqu'à Denys. Il démontre qu'entre les deux écoles d'écrivains qui commencèrent à trancher vers le temps de Cicéron, Denys fut toujours attaché aux principes de celle qui prenait pour modèles les anciens orateurs de l'Attique. Il précise les idées de Denys sur l'éloquence, et de la ressemblance des doctrines philosophiques de l'historien avec celles du stoïcien Antiochus, il tire cette conséquence que Denys fut disciple d'Antiochus à Athènes. Enfin l'auteur traite en détail du séjour de Denys à Rome, avançant qu'outre Aristote, il connaissait aussi les écrits de Cicéron, qu'il utilisa. La seconde section : *De philosophia Dionysii*, est un examen général de ses doctrines et de ses tendances physiques, logiques et esthétiques, par lesquelles M. Busse trouve qu'il est très-caractérisé comme stoïcien. La troisième section : *De historiæ vi et natura*, est la partie la moins solide de ce travail. L'histoire de Denys

est appréciée trop exclusivement du point de vue historique actuel ; et par là même la discussion des idées de Krüger et d'Ulrici n'est pas assez explicite. Nous citerons encore de Berlin une *Dissertatio de Trajani expeditionibus adversus Dacos*, par Ed. Uttech (Hermann. 1841, 8° de 63 p.) ; de M. G. O. Friedrich : *Rerum Plataicarum specimen* (Hayn. 1841, 8° de 33 p.) ; de M. Kolbe, une *Dissertatio de Kantio philosopho* (Schlesinger, 1841, 8° de 28 p.); de M. E. Scheibel, une *Dissertatio de Euripidis Hippolyto* (Veidl, 1841, 8° de 55 p.); de M. Fr. Stein : *De Myriapodum partibus genitalibus, nova generationis theoria atque introductione systematica adjectis, dissertatio* (Brandes et Klewert, 4° de 52 p.); et enfin de M. R. A. Kopke : *Commentationis historicæ de Liudprandi, episcopi Cremonensis, vita et scriptis capita duo* (Sittenfeld , 1841, 8° de 41 p.). Ce dernier morceau est le commencement des recherches biographiques et littéraires sur Liudprand. Dans l'appréciation de sa valeur comme écrivain, et de la foi qu'il mérite comme historien, l'auteur semble avoir pour objet de le défendre contre les accusations trop sévères de Muratori, Luden, Haeusser et autres. Ces deux chapitres roulent d'abord sur la vie de Liudprand, puis sur l'objet de ses ouvrages, et sur l'époque où furent composés l'Antapodosis, l'histoire d'Othon et de l'ambassade. De là, l'auteur passe à la discussion critique. L'appréciation de sa bonne foi et de sa véracité historique y est entamée; l'auteur se livre à l'examen des influences personnelles ou extérieures qui ont pu être la source des défectuosités et des imperfections du récit, bien que Liudprand n'ait écrit que sur des faits dont il avait été lui-même témoin ou acteur.

Italie. — Nous avons à constater ici la publication achevée à Padoue de l'*Appendix Lexici totius latinitatis ab Aeg. Forcellino elucubrati et in tertia editione Patavina ab Jos. Furlanetto aucti et emendati* (*Patavii ex officina sociorum titulo Minervæ*, 1841, in-f°). L'édition de Furlanetto fut publiée de 1827 à 1834. Ce supplément se compose de rectifications et de matières nouvelles, savoir : de nouvelles citations, des locutions et des expressions composant une grande quantité d'articles dont le trésor de la langue latine se trouve considérablement enrichi. Furlanetto, pendant l'impression du grand ouvrage, avait, à ce qu'il paraît, disposé ces matériaux, tirés pour la plupart d'ouvrages de la basse latinité, telles que la Vulgate, Boèce et Cœlius Aurelien, qu'il avait parcourus avec soin. Ces mots ou formes qui manquent complétement dans le Thesaurus sont au nombre d'environ trois mille. A cela, il faut ajouter tout ce qui provient du travail d'extension dû aux présens éditeurs. La réserve excessive avec laquelle les monumens de la basse latinité ont été compulsés donne

à ce travail d'autant plus d'importance, bien que ce ne soit qu'une simple agglomération de matières alphabétiquement disposée. Furlanetto avait commencé lui-même la publication de cet Appendix avant 1833, mais le défaut d'argent interrompit souvent l'impression.

Suède et Norvège. — Il a paru à Lund, en 1841, un travail intitulé : *Pindari carmina quæ supersunt edenda strophasque carminum in cola et semicola secundum rhythmum dispartiendas curavit*, J. P. Janzon. Dans cette traduction suédoise, accompagnée du texte et annotée, ce qui est principalement à signaler, on trouve un mémoire sur la métrique de Pindare, où l'auteur produit ses idées propres, opposées sur beaucoup de points aux vues émises sur le lyrique grec par Hermann et Boeckh.

Le *Nor*, journal scientifique et littéraire, publié à Christiania par la société des philologues du Nord, a fait paraître dans son second volume (1re livraison) deux mémoires à mentionner. Le premier, intitulé : De Pythéas de Marseille et de ses voyages au nord de l'Europe, est une dissertation où l'auteur reprend et poursuit les idées émises sur Pythéas par Sven Nilsson dans le journal de la Société de Physiographie (Lund. 1837, 1re livraison), article reproduit depuis par Schoemann, dans le journal archéologique de Zimmermann (1838, p. 921-933). Le second, intitulé : De la théorie de la syntaxe et des propositions principales et incidentes, principalement dans la langue latine, par L. C. M. Aubert, est une application des idées de Becker, Herling, Schmitthenner, Krüger, Weissenborn, et autres, au mécanisme de la période latine.

— Un de nos abonnés, M. Ansiau, libraire érudit fixé à Louvain, nous adresse une lettre avec quelques détails précieux su Volusenus qui peuvent compléter ceux déjà donnés par M. Péricaud (Revue de Bibl. mai 1842, p. 451). Nous nous empressons de mettre à profit ces nouveaux renseignemens fournis par M. Ansiau et de les communiquer à nos lecteurs.

« Florent Volusenus (Wilson ou Wolsey) naquit de parens honnêtes, en Ecosse, dans la province de Murray, sur les bords délicieux de la Gosse, non loin d'Elgin. C'est à la cathédrale de cette ville, qui était alors le plus beau temple de l'Écosse, que Volusenus semble faire allusion quand il décrit la demeure de la Tranquillité (1). Il fit ses premières études au collége d'Aberdeen ; delà, il alla les achever à Paris, où le cardinal Jean de Lorraine le soutint de ses libéralités. Le cardinal Wolsey ayant appris à le connaître dans cette ville lui confia l'édu-

(1) *De animi tranquillitate dialogus*. Page 127, édition de Francfort et Leipzig, 1760, 1 vol. in-8°.

cation de son neveu et le combla de bienfaits. Privé, par la mort de ce prélat, de sa place de précepteur, il s'attacha à du Bellay, évêque de Paris, qui l'emmena avec lui dans son voyage à Rome. Malheureusement Volusenus tomba malade à Avignon, et ne put accompagner plus loin son nouveau protecteur. Il paraît même, par une lettre de J. Sadolet, que le manque du nécessaire ne fut pas étranger à son séjour forcé dans cette ville. Il apprit alors que les magistrats de Carpentras cherchaient une personne en état d'enseigner les belles-lettres dans leur ville; il s'y rendit, reçut l'accueil le plus flatteur de l'évêque, Jacques Sadolet, et fut bientôt nommé, au gré de tous les habitans, à la chaire qu'il ambitionnait. Après plusieurs années passées tant en France qu'en Italie et autres pays, il voulut revoir sa patrie, mais la mort le surprit à Vienne, en Dauphiné, l'an 1546.

« On a de Volusenus : 1° De animi tranquillitate dialogus, en prose; 2° Commentatio quædam theologica, quæ eadem precatio est in aphorismos dissecta, in-8°. Lug. per Seb. Gryphium. 1529; 3° Dempserus, Hist. ecclesiast. gentis Scot. libr. XIX, lui attribue : Philosophiæ aristotelicæ synopsis, lib. IV.

» L'édition que je possède du dialogue de Volusenus est celle de Francfort et Leipsig, 1760, 1 vol. in-8° de XII-366 pages, plus l'index, formant encore 24 pages. Le texte est celui de l'édition d'Édimbourg, 1751, donnée, je crois, par Ruddiman. Il existe une traduction ou plutôt une métaphrase italienne de cet ouvrage : Della tranquillità dell' animo sopra il dialogo di Florenzio Voluseno, metafrase di Orazio Lombardelli, in Siena per Luca Bonetti, 1574, in-4°. Voyez Fontanini, Della eloquenza italiana. »

---

## LIVRES NOUVEAUX.

*Jordan* (*J.P.*). Grammaire de la langue vendo-serbe de la haute Lusace, suivant le système de Dobrowsky. Gr. 8°. Prag. Ehrlich. 1 th. (en allemand).

*Koepke* (*R. A.*). De vita et scriptis Liudprandi episcopi Cremonensis commentatio historica. Cum appendice tabularum quibus chronologia paparum à Stephano V usque ad Joannem XIII illustratur. 8° maj. Berlin, Jonas. 1 th.

*Mommsen* (*Joa. Tycho*). De Aristotelis poeticæ capp. I-IX. contra Fr. Ritterum disputat. etc. Gr. 8°, Kiel. Schwers. 4 gr.

*Siebelis* (*C. G*). Additamenta ad disputationes quinque, quibus periculum factum est ostendendi, in veterum Græcorum Romanorumque doctrina religionis ac morum plurima esse, quæ cum christiana consentiant amicissime, etc. In-8°. Leipzig, Kummer. 10 gr.

*Wappæus* (*J. E.*). Recherches sur les découvertes géographiques des Portugais sous Henri le Navigateur. Tome Ier. Recherche sur la Nigritie des Arabes et sur le commerce maritime des Italiens, des Espagnols et des Portugais au moyen âge. Gr. 8°. Gœttingen, Vandenhoeck et Ruprecht. 1 th. 12 gr. (en allemand).

*Zoepfl* (*H.*). Le code pénal de l'empereur Charles V, acc. du code criminel de Bamberg et de Brandenburg, reproduits d'après les manuscrits originaux des projets de 1521 et 1529, pour la première fois. Lexic. In-8°. Heidelberg, Winter. 1 th. 8 gr. (en allemand).

*Novus codex diplomaticus Brandenburgensis*. Histoire des fondations ecclésiastiques, des familles nobles, ainsi que des villes et châteaux de la marche de Brandebourg, par le docteur A. F. Riedel, T. I-II. Grand 4°. Berlin, Morin. (en allemand) 9 th. 8 gr.

*Foss* (*H. E.*). Commentatio critica, qua probatur, declamationes duas leptineas a Jacobo Morellio et ab Angelo Maio repertas non esse ab Aristide scriptas. In-4°, Altenburg, Schnuphase, 1841. 8 gr.

*Rupp* (*Jac.*). Numi Hungariæ hactenus cogniti, quos delineatos, ac e monumentis historico-numariis illustratos exhibet, etc. Periodus Arpadiana. 4° maj. Budæ (Pesth, Geibel), 1841. 2 th. 20 gr.

*Tafel* (*Theoph. Luc. Frid.*). De via militari Romanorum Egnatia, qua Illyricum, Macedonia et Thracia jungebantur, dissertatio geographica. 4° maj. Tubingæ, Laupp. 2 th. 3 gr.

Les doctrines catholiques et protestantes considérées dans leurs divergences, et appréciées par un ecclésiastique catholique. 1re partie. Le dogme dans son principe. Aix-la-Chapelle, Cremer. 12 gr. (en allemand).

*Wirth* (*J. G. A.*). Les tendances politico-réformatrices des Allemands aux XVIe et XIXe siècles, pour servir à l'histoire de notre temps. Gr. 8°. Bellevue, 1841, 1 th. 8 gr.

*Averrois* commentarius in Aristotelis de arte rhetorica libros tres hebraice versus a *Todroso Todrosi* Arelatensi. Hunc primum ex codice bibliothecæ senatoriæ Lipsiensis cum prolegomenis copiosissimis edidit *J. Goldenthal*. 8°. Lipsiæ, Franke. 1 th. 12 gr.

*Heussler* (*A.*). La séparation du canton de Bâle, 2 vol. gr. in-8°. Zurich, Füssli et Comp. 1839 et 1842. 2 th. 6 gr. (en allemand).

Actes et documens pour l'histoire des relations de l'Autriche et de la Hongrie avec la Porte aux XVIe et XVIIe siècles. VIIe livr. Ambassade du roi Ferdinand I au sultan Soliman I, 1536. Gr. 4°. Vienne, Schaumburg et Comp. 1 th. 12 gr. (en allemand).

---

IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
rue St-Louis, 46, au Marais.

# REVUE

DE

# BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

## OCTOBRE.

## THÉOLOGIE.

*Origenes. Eine Darstellung seines Lebens, u. s. w.* Origène. Tableau de sa vie et de sa doctrine, par E. R. Redepenning. Première partie. — Rome, E. Weber. 1841. In-8° de XVI-461 p.

Peu de Pères de l'Église ont rencontré parmi leurs contemporains et chez la postérité plus d'amis et d'ennemis, plus d'enthousiastes et de détracteurs qu'Origène. Le plus ardent de ses adversaires, saint Jérôme, avait été son plus chaud partisan, et Méthodius, qui dans sa jeunesse se leva contre lui avec toute la violence de la passion, l'entoura, dit-on, plus tard de ses respects et de son admiration. Le grandiose de ses œuvres et de sa conduite émeut trop vivement pour être considéré avec indifférence. Quelque sentiment qu'il éveille, amour ou répulsion, il faut que l'âme s'y porte tout entière. Ceux même qui, parmi les modernes, ont porté un jugement sur lui en passant, ou sur ses ouvrages, ne sont pas moins tranchés dans leurs opinions. Les uns le rangent dans les esprits médiocres; les autres l'élèvent parmi les penseurs les plus profonds, et ses doctrines accueillies par ceux-ci sont

déclarées intolérables par ceux-là. Enfin sur Origène plus que sur aucun autre s'est exercée avec un abandon général cette disposition commune de nos jugemens humains à rejeter ce qui blesse nos vues, à embrasser ce qui les flatte.

Rosenmüller, dans son *Hist. interpret. libror. sacr.* I, 12, a jugé Origène sans retour. Mosheim n'est pas moins explicite, quand il dit avec cette manière vive et gracieuse qui lui est particulière : *Ex contrariis rebus conflatus, sapiens, insipiens, acutus, hebes, prudens, imprudens, superstitionis hostis, idemque patronus, christianæ religionis acerrimus vindex et simul corruptor, fortis, timidus, de divino christianorum codice et egregie et pessime meritus.* (*De rebus Christ. a Const. M.* p. 606.) Il est vrai que Mosheim semble se contredire en quelque sorte quatre pages plus loin en ajoutant : *Vir sine controversia magnus et cum paucis omnium ætatum heroibus comparandus.* Mais la contradiction peut être considérée comme apparente, si l'on songe que le propre des héros est de se porter également aux extrémités contraires et de demeurer toujours grands. Baur a trouvé plus simple, dans son tableau de la philosophie de la religion chrétienne, de passer sous silence le système d'Origène; il ne contenait rien de nouveau. Mais Larue, dans la dédicace de son édition des œuvres d'Origène au pape Clément XII, le trouve moins indigne d'attention. Bayle, dans son Dictionnaire, se sent inspiré pour le louer. L'article Origène est précieux comme examen de la littérature ancienne, et Moreri, auquel Bayle s'en réfère, est également à consulter. Guerike (*Schola Alexandrina*, I, 59) a recueilli avec soin quelques jugemens contradictoires des anciens à son égard, et dans Halloix on trouve un grand nombre de jugemens sur ce Père. Schnitzer (*Origenes. Ueber die Grundlehren u. s. w.* Stuttgart, 1835), donne une esquisse des controverses qui agitèrent l'Église grecque au sujet de l'approbation ou de la condamnation de la doctrine d'Origène, et Doucin (*Hist. des mouvemens arrivés dans l'Église*, etc. Paris, 1700) en donne une description complète. Vincentius (*Lir. common.* p. 300) est à plusieurs

égards très-judicieux envers Origène; son blâme est quelquefois injuste, mais il devait au siècle où il vivait les restrictions qu'il a apportées dans son appréciation. Parmi les modernes, Baumgartner Crusius (*Dogmengesch.* I, 211) et Thomasius (*Origenes; ein Beitrag u. s. w*, Nürnb. 1837) se sont aussi accordés à l'apprécier avec équité, quoique fort divers dans les jugemens portés sur le mérite de la carrière dogmatique de ce Père. Mais le côté moral de son caractère, l'ensemble de ce qui concerne sa personne n'a pas encore été représenté d'une manière satisfaisante. Huet, qui s'en est occupé si explicitement et avec tant de prédilection, devait aussi des restrictions à l'Église dont il faisait partie. Il en est de même de Mœhler dans sa Patrologie (Ratisb. 1840. I, 568), publiée par Reithmayer. Ce que d'Ammon et Strauss admirent le plus dans Origène, c'est l'allégorisme des interprétations; ils le considèrent comme le précurseur de l'interprétation mystique. C'est précisément ce dont Thomasius lui fait un reproche. Mœhler, au contraire, dans l'annexe huitième de son unité de l'Église, prend un moyen terme, ni trop haut ni trop bas.

Origène est de tous les Pères de l'Église celui dont la vie et la doctrine forment le tout le plus complet, malgré les lacunes qui existent dans les renseignemens parvenus sur lui jusqu'à nous, la partialité, les contradictions réelles ou apparentes, l'état dans lequel ses écrits sont passés à la postérité, par fragmens et en traductions expurgées consciencieusement de tout ce qu'il y avait de choquant; malgré même la nature de son style plein de restrictions et de demi-pensées, défiguré du reste et par l'introduction d'idées plus modernes, et par l'absence de liaisons qui le rend souvent méconnaissable. Ces difficultés d'ailleurs, pour le critique patient, à qui la vérité historique est sacrée, et qui ne se fait point un jeu de mettre en action comme des réalités ses propres suppositions et ses préjugés, sont un nouvel aiguillon qui l'excitent d'autant plus à séparer le faux du vrai, à relier toutes les notions éparses dans les traditions, et enfin à replacer sur les bases qui leur appartiennent les faits dénaturés par l'arbitraire des hommes. Sans

doute on ne saurait se flatter de retracer dans tous ses détails une figure antique dont on n'a que de faibles restes; mais il est possible cependant, en observant et comparant, de se représenter au moins ce qu'elle pouvait être, et quel devait être le rang qu'elle occupa jadis dans le nombre de ses analogues. Le résultat de semblables études s'est montré jusqu'ici sous deux formes : ou bien on a donné une biographie pure et simple des Pères de l'Église, ou bien on les a placés sur le premier plan d'un tableau des affaires religieuses contemporaines. L'auteur donne la préférence au premier mode. « Jamais, dit-il, on ne réussira à répandre un jour assez égal sur la variété des phénomènes d'une période entière de l'histoire ecclésiastique, tant qu'on se proposera pour objet principal l'histoire d'un seul Père, et l'on court le risque de rejeter souvent la figure principale sur le plan secondaire. Peut-il en être autrement quand on vient à traiter des matières auxquelles le premier personnage est demeuré étranger? Pour faire le tableau d'une époque, il faut renoncer à mettre aucun écrivain sur le premier plan. Si au contraire on veut peindre l'esprit et les actions d'un grand homme, il faut faire beaucoup de sacrifices dans les faits contemporains, et introduire au contraire plus de ceux qui sont antérieurs.» M. Redepenning a recherché, en suivant cette dernière voie, comment Origène s'est formé sous l'influence de son siècle, ce qu'il a été quand son temps fut venu, et quelle somme d'influence il a exercée. Origène n'atteignit point complétement son but, et jusqu'à nos jours il n'a rien gagné; c'est ce que l'auteur n'a point perdu de vue. Mais Origène était-il dans le vrai ou s'est-il égaré? avait-il la parfaite conscience ou seulement une simple perception de la vérité? C'est ce qu'il faut laisser juger à chacun suivant les principes qu'il professe : l'historien ne doit que le récit des faits rétablis dans leur liaison réelle. Tels sont les principes de l'auteur.

Depuis l'arrêt de Justinien, l'Église du moyen âge a condamné tout d'une voix la doctrine d'Origène. Il n'est donc point suprenant que Baronius n'ait voulu voir en lui que l'hé-

résiarque frappé par les foudres ecclésiastiques, qu'il ait relevé la hardiesse de ses opinions, bien adoucies cependant par les auteurs des centuries, et repoussé l'assertion renouvelée par Sixtus de Sienne, sur l'altération des écrits d'Origène. Dans Halloix on voit au contraire une protestation courroucée contre cette condamnation, et son apologie qui expose tout ce qu'il y a de conforme à l'Église chez Origène, a été mise à l'index de l'inquisition romaine peu d'années après sa publication. Huet a été plus écouté. Ses *Origeniana*, également apologétiques, portent le cachet de son esprit et de sa science ; mais il ne s'occupe pas de la doctrine d'Origène, il ne s'occupe que des dogmes qui ont motivé la condamnation de ce Père, et l'auteur des *Quæstiones alnetanicæ*, le censeur de Descartes, le profond connaisseur de la philosophie ancienne et moderne, n'a pas eu l'idée de séparer ce qu'Origène a emprunté aux idées dominantes de son siècle, de ce qu'il ne doit qu'à lui-même. Mosheim enseigna bien à retrouver la liaison intime des faits de l'histoire ecclésiastique, à mesurer la valeur des témoignages sur l'échelle de leurs rapports réels. Ce que Huet avait omis, la parenté de la doctrine d'Origène avec la philosophie d'alors, Mosheim essaya bien de l'indiquer ; il saisit quelques détails, mais il n'aperçut pas l'ensemble. Partant de la donnée erronée que l'Église adoptait seulement, sans contribuer elle-même à la science des écoles, et qu'Ammonius avait enseigné déjà ce que plus tard Plotin publia, il ne vit dans Origène qu'un compilateur sans critique, faisant un mélange arbitraire de la doctrine de Platon avec le christianisme, confondant sans cesse un point de vue avec l'autre. Semler eut le mérite d'éclaircir quelques parties de la doctrine d'Origène, mais il est également fragmentaire. De nos jours seulement, où les recherches historiques ont pris un si grand développement, commence une nouvelle époque qui a fourni à l'auteur d'amples renseignemens pour son œuvre. Les dissertations d'Hasselbach, l'ouvrage de Guerike, et ceux de Schnitzer et de Thomasius que nous avons cités, n'ont pas été sans fruit pour M. Redepenning.

Cette première partie contient la vie d'Origène, jusqu'à son bannissement d'Alexandrie, le développement de ceux de ses dogmes qui furent la base de sa doctrine, et l'appréciation de ses premiers écrits. Dans la seconde partie, nous aurons le reste de la vie de ce Père, formant avec sa doctrine un seul tableau, par la nécessité où les circonstances l'ont mis de perfectionner et de défendre ses idées. Nous y passerons en revue les écrits qu'il composa ou acheva dans la Palestine. Enfin sa doctrine, considérée absolument, formera une subdivision consacrée seulement à indiquer l'enchaînement de son système spéculatif. Des appendices fournissent du reste les documens les plus importans ou les plus nécessaires. Nous ne parlons pas des extraits de Beatus, tirés des dix livres des Stromates d'Origène, retrouvés à la Bibliothèque de l'Escurial par le docteur Knust, et où M. Redepenning espère trouver plus que dans saint Jérôme. Nous désirons voir se réaliser la promesse qu'il nous fait d'en donner connaissance au public.

Sancti Joannis Chrysostomi archiepiscopi Constantinopolitani Opera omnia, castigata, etc.... accurante M..., Cursuum Completorum editore.— Paris, chez l'auteur, Petit-Montrouge. 1842. Dix volumes in-4°. Prix : 50 fr.

Le cours complet de patrologie entrepris par M. l'abbé Migne se poursuit avec une grande activité. Il y a quelques mois à peine, nous annoncions dix volumes de saint Augustin, et nous voici aujourd'hui occupés à rendre compte de onze nouveaux volumes. Nous ne reviendrons plus sur les éloges mérités par l'entreprise de M. l'abbé Migne; son utilité, son succès sont des faits acquis, et l'expérience a justifié toutes nos prévisions. Cette édition de saint Jean Chrysostome, dont il ne manque plus que le dernier volume qui doit renfermer la table générale, est toute latine, et ne contient pas le texte grec. On serait tenté au premier abord de blâmer l'éditeur d'avoir ainsi séparé le texte de la version latine; cependant, pour peu qu'on réfléchisse, on conviendra qu'il n'eût pas été

sage d'en agir autrement. Combien, en effet, sont en état de lire et même de comparer le texte grec, sans parler de l'augmentation du prix qui eût été considérable pour les personnes peu familiarisées avec la langue grecque! M. l'abbé Migne nous promet le texte grec à part; tout en comptant sur sa promesse, nous l'engageons à en différer l'exécution, parce qu'il sera à même de profiter des grands travaux commandés par l'université d'Oxford sur les manuscrits de saint Jean Chrysostome.

La nouvelle édition, tout en étant basée sur celle des Bénédictins, contient cependant des modifications et des additions importantes qui en augmentent le mérite et la valeur. La version latine a été corrigée dans plusieurs endroits et on a reproduit des dissertations curieuses, telles que l'avis de Savile sur les écrits de saint Jean Chrysostome, le *Compendium chronolgicum Stiltingi*, etc. Du reste, pour que le lecteur soit à même de mieux apprécier la richesse de cette nouvelle édition, nous mettons sous ses yeux un détail des ouvrages contenus dans chacun des volumes.

Tome I, de XIV et 1120 colonnes. En tête de ce volume, on trouve les préfaces de Montfaucon et de Savile et les biographies du saint archevêque de Constantinople, avec le dialogue de Palladius. Le premier ouvrage de saint Jean Chrysostome est intitulé : Deux exhortations à Théodore qui, succombant à la tentation, était rentré dans le monde après en être sorti et avait songé à se marier. Les autres écrits qui viennent ensuite sont : trois livres apologétiques de la vie monastique, ouvrage ayant pour but de détruire les préjugés que la plupart des personnes du monde ont contre la vie monastique; comparaison d'un roi et d'un moine; deux livres de la componction; trois de la Providence; deux livres contre l'habitation commune des clercs et des femmes; traité de la virginité; deux livres à une jeune veuve; six livres du sacerdoce; discours de saint Jean Chrysostome lorsqu'il fut ordonné prêtre; homélies contre les Anoméens; traité contre les Juifs et les Gentils; huit discours contre les Juifs, sur l'anathème et

contre les étrennes; sept discours sur Lazare. Le volume se termine par quelques ouvrages supposés de saint Jean Chrysostome, tels qu'une lettre à Théodore, un septième livre du sacerdoce et plusieurs autres petits traités.

Tome II, de 848 colonnes. Vingt et une homélies sur la sédition d'Antioche ou sur les statues. L'université d'Oxford s'occupe en ce moment de l'impression du texte grec, qui a été collationné sur presque tous les manuscrits de la Bibliothèque royale, d'après les soins de M. Miller; deux catéchèses ou instructions aux catéchumènes; trois homélies sur le démon; neuf sur la pénitence; discours et homélies sur les différentes fêtes telles que la Nativité et le Baptême de Jésus-Christ, sur la trahison de Judas, sur la croix et le cimetière, etc.; panégyriques des saints Melèce, Lucien, Babylas, Juvantin, etc. Les ouvrages douteux ou supposés, contenus dans ce volume, sont les homélies sur le traître Judas, saint Bassus, Abraham, sainte Thècle, etc.

Tome III, de 868 colonnes. Trente-quatre homélies sur divers endroits du Nouveau Testament; divers écrits de saint Jean Chrysostome au sujet des troubles de l'Église de Constantinople; recueil de ses lettres et de quelques autres du prêtre Constantius. Les homélies supposées sont celles sur l'Ascension, sur la Pentecôte, le saint Esprit, le pasteur et la brebis, et sur l'adoration de la croix. Un choix de notes extraites de Savile et de Fronton Ducas termine le troisième volume.

Tome IV, de 724 colonnes. Soixante-sept homélies sur la Genèse; neuf discours sur la Genèse; cinq homélies sur Anne et trois sur David et sur Saül; extrait des notes de Savile et de Jean Boisius.

Tome V, de 792 colonnes. Commentaires de saint Jean Chrysostome sur les Psaumes; l'homélie sur le psaume 50 est douteuse; quelques autres sur le même sujet sont regardées comme supposées.

Tome VI, de 952 colonnes. Commentaires sur Isaïe; six homélies sur Ozias; deux autres sur des passages d'Isaïe et de Jérémie; sur l'obscurité des prophètes; sur Daniel et sur

saint Jean; sur Melchisédech; contre les spectacles et sur quelques autres sujets; synopsis de l'Écriture sainte; homélies sur la naissance de Jésus-Christ, sur le législateur, sur un chapitre de saint Matthieu; six homélies sur la création et sur le serpent; lettre à Théodore de Mopsueste; homélies supposées sur la Genèse, sur Job, Hélie, Joseph, etc.

Tome VII, de 800 colonnes. Quatre-vingt-dix homélies sur saint Matthieu; fragment dans lequel sont expliquées les quatorze générations comptées avant la captivité et les quatorze autres après la captivité.

Tome VIII, de 773 colonnes. Quatre-vingt-huit homélies sur la décollation de saint Jean; homélies supposées sur saint Jean et sur le précurseur; sur le martyre de saint Pierre et saint Paul, et sur les douze apôtres, etc.

Tome IX, de 780 colonnes. Cinquante homélies sur les actes des apôtres; trente-deux homélies sur l'épître aux Romains; les écrits supposés de ce volume sont les discours sur la pénitence et contre les hérétiques.

Tome X, de 804 colonnes. Quarante-quatre homélies sur la première épître aux Corinthiens et trente sur la seconde; commentaires sur l'épître aux Galates. Plusieurs opuscules supposés terminent ce volume.

Tome XI, de 780 colonnes. Homélies sur les épîtres aux Éphésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, sur les deux aux Thessaloniciens, sur les deux à Timothée et sur les épîtres à Tite et à Philémon; pièces supposées.

Tome XII, de 956 colonnes. Trente-quatre homélies sur l'épître aux Hébreux, avec la traduction latine de Mutianus, qui a fait ce travail d'après les ordres de Cassiodore; homélies imprimées pour la première fois dans le tome douzième des Bénédictins et qui servent beaucoup à l'éclaircissement de l'histoire du temps; homélies attribuées à Severien de Gabales; éclogues de saint Jean Chrysostome; liturgie de ce saint et autres écrits qui portent son nom. Les écrits regardés comme supposés sont placés à la fin de ce volume.

**Sancti Eusebii Hieronymi Stridonensis episcopi Opera omnia in vigenti quatuor tomos distributa, etc.... accurante et ad ultimum recognoscente M..., tomus primus. — Paris, chez l'éditeur, au Petit-Montrouge. 1842. In-4° de XCII-1296 col. Prix : 6 fr.**

Un des Pères les plus féconds et les plus instruits de l'Église latine est saint Jérôme, dont les œuvres complètes ont été publiées plusieurs fois, mais que peu de personnes possèdent, tant à cause du prix élevé que du nombre des volumes. Cette nouvelle édition, accessible à toutes les fortunes, même les plus modiques, a le grand avantage de résumer et de reproduire tous les travaux antérieurs sur saint Jérôme, et de profiter des découvertes faites dans ce demi-siècle. M. l'abbé Migne a mis à contribution, non-seulement l'édition des Bénédictins, mais aussi celle des derniers éditeurs italiens Vallarsius et Maffei, dont il a adopté le texte en reproduisant toutes leurs notes. Il a même eu soin d'indiquer la pagination de cette édition, dans l'intention sans doute de reproduire la table analytique des matières, qui est excellente. Cette indication est faite de manière à faciliter les recherches, et les chiffres qui indiquent la pagination italienne ressortent d'une manière remarquable. On ne saurait trop louer M. l'abbé Migne d'avoir adopté une table excellente déjà faite, plutôt que d'en entreprendre une nouvelle, genre de travail qui demande beaucoup de temps, un soin minutieux, et dans lequel il se glisse bien souvent des erreurs. Nous n'avons encore que le premier volume de cette nouvelle édition, mais nous savons que les autres sont sous presse et qu'ils se succéderont rapidement. Voici le détail des ouvrages contenus dans ce volume : Lettre de Vallarsius au pape Clément XII ; préface générale divisée en trois parties ; autre préface, Vie de saint Jérôme, autre Vie de ce saint par un auteur anonyme ; Eusèbe, sur la mort de saint Jérôme ; recueil de ses lettres divisé en quatre classes, selon l'ordre chronologique ; une cinquième classe comprend six

lettres, dont trois sont regardées comme supposées. Ce volume se termine par les notes de Jean Martianæus.

Nous aurons soin de tenir le lecteur au courant de cette belle et vaste publication au fur et à mesure que les volumes paraîtront.

**Sancti Aurelii Augustini Hipponensis episcopi opera omnia post Lovanensium etc.... accurante M...., tomus undecimus. — Paris, chez M. Migne. 1842. In-4° de 1004 col.**

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que le dernier volume de l'édition de saint Augustin donnée par M. l'abbé Migne vient de paraître, et qu'il complète un ouvrage qui doit figurer dans toutes les bibliothèques ecclésiastiques. Nous joignons ici un détail des tables et des matières contenues dans ce nouveau volume : Table des ouvrages, des traités et des lettres de saint Augustin; table des auteurs selon l'ordre des volumes; concordance du nouvel ordre des ouvrages avec l'ancien, et réciproquement; table alphabétique de tous les ouvrages; table générale des matières; sermons inédits de saint Augustin; lettre à Pie VII; dix sermons dernièrement publiés d'après un manuscrit du Mont-Cassin; table du supplément.

## JURISPRUDENCE.

*Die altdeusche Gerichtsverfassung*. L'ancienne constitution judiciaire allemande, par F. W. Unger. — Gœttingue, Dieterichs. 1842. In-8° de XVI-415 p.

Deux formes de constitution judiciaire se partagent aujourd'hui les pays sur lesquels est répandue la race germanique. Soumises à des développemens différens, quoique parties du même principe et de la même source, elles représentent deux tendances diamétralement opposées. Ce sont l'institution du jury et les colléges de juges. L'étendue de leur domaine est

géographiquement à peu près le même, et en Allemagne jusqu'où s'étend la limite qui les sépare, depuis les dernières réformes, il s'est élevé de vives controverses sur leur valeur respective. Dans cette lutte on a admis des principes, et souvent on s'est réservé d'en appliquer de tous différens. Toutefois on a avancé d'une part que ces formes de constitution judiciaire se lient par des relations essentielles et nécessaires aux formes de la constitution politique. Cette donnée a fourni à la discussion ses armes les plus puissantes, tandis que de l'autre part on a emprunté la force de ses raisonnemens à des considérations qui tendraient à représenter l'exercice de la justice comme un meurtre légal, et les formes du droit comme l'injustice régularisée. On a bien essayé des formes moyennes; mais ces essais encore récens ont-ils réussi? c'est ce qu'on ne saurait trop affirmer encore. On ne peut pas dire non plus que cette question soit près de sa solution. Chaque fait en dehors des prévisions communes peut ramener la discussion sur le terrain primitif. C'est qu'aussi les matériaux dont devrait ressortir la conviction, et peut-être une décision péremptoire, sont loin d'être complets. Il faudrait apporter à cet examen une connaissance approfondie non-seulement des deux formes elles-mêmes, à leur état actuel de développement et dans toutes leurs gradations, suivant les habitudes judiciaires de chaque pays, mais aussi la connaissance des phases de ce développement. Alors on pourrait distinguer ce qui est le résultat des élémens judiciaires en travail, de ce qui n'est que l'effet du hasard des événemens. Cette connaissance est peu répandue, si l'on veut considérer qu'il ne suffit pas de notions générales; et de plus le peu qu'on sait n'a pas été suffisamment dirigé vers la déduction des résultats dans les deux tendances. Discuter la valeur de chacune des deux formes n'entre point dans le plan de l'auteur, et son travail est spécialement consacré à la recherche de leur commune origine, l'ancienne constitution teutonique.

De ce que nous avons dit ci-dessus, il ne faudrait point inférer que rien n'a été fait encore dans ce domaine. Mémoi-

res, recueils, recherches critiques, tout ce qui est travail préparatoire existe en abondance; mais combien de questions qui n'ont pas été posées, ou qui n'ont pas reçu de solution satisfaisante! Enfin le but commun où est-il? Il est dans le jugement du procès entre les deux constitutions. Il ne s'agit plus que de classer les pièces, de rétablir l'ordre des faits, et de mettre les juges en demeure de prononcer. C'est pourquoi M. Unger a essayé de « réunir sous des points de vue généraux les diverses particularités et les phases de développement de l'ancienne constitution judiciaire teutonique, en les conduisant jusqu'au moment où d'une part s'est opéré le passage aux formes spéciales de l'institution du jury, de l'autre la transmission aux colléges de juges. » Quand ce travail ne ferait que mettre sur la voie d'une décision définitive, ce serait toujours un utile résultat.

Cependant cette liaison qui rattache l'ouvrage de M. Unger à la science du droit et au droit pratique de l'Allemagne n'a pas été son premier mobile. Il a été guidé par le désir de percer plusieurs obscurités des anciennes institutions judiciaires auxquelles se réfèrent quelques passages du *Sachsenspiegel*. Dans l'article II du livre premier, le rapport entre le *Gograf* (comte cantonnal) et le *Schultheiss* (bailli), n'a point été précisé, malgré les fréquentes occasions qui se sont présentées de faire des recherches à ce sujet. On n'a point fait attention au rapport existant entre le prévôt du chapitre et le prélat, à titre de juge commis, quoique ce passage du *Sachsenspiegel* établisse la parité avec le rapport qui liait le bailli au comte. Pour cela, il fallait rechercher l'importance du bailli dans les origines, et la suivre dans ses développemens divers. Cette recherche devait conduire involontairement aux principes primitifs de la constitution judiciaire teutonique, et, dans sa marche à travers les siècles, elle soulevait une foule de questions faites ou à faire. Il était plus simple de former directement un tableau de cette ancienne constitution, et c'est à quoi s'est décidé M. Unger. Mais de particulière et de spéciale la recherche est devenue générale, et les

détails rapprochés dans l'idée première se sont écartés pour se coordonner dans l'ensemble des institutions. D'un travail monographique on ne fait pas un ensemble complet, sans que la juste proportion des parties ne reçoive quelque atteinte, et le côté par lequel l'auteur a fait pénétrer le jour demeure toujours aussi le mieux vu, le plus étudié. C'est ce que l'auteur s'est dit, et il a mis tous ses soins à effacer cette inégalité primitive.

Quant aux bornes que M. Unger a fixées à ses recherches, il déclare simplement qu'il a exclu ce qui concerne la procédure judiciaire, et s'est contenté de lui emprunter des faits servant à éclairer l'essence même de la constitution. En second lieu, il s'occupe, comme nous l'avons énoncé, de la constitution *teutonique* et non pas de celle de tous les peuples de race germanique. Il faut admettre cependant le rapprochement des analogies, soit comme objet de comparaison, soit comme lumière nouvelle destinée à éclairoir ce qui est obscur ou incomplet. L'auteur n'y a seulement cherché qu'un moyen, et n'en a pas fait un but. Il aurait fallu être complet, et, embrassant dans le tableau des institutions teutoniques les constitutions franques jusqu'au partage de l'empire, c'eût été surcharger le travail principal, pour un objet tout-à-fait secondaire, que de réunir tous les modèles extra-teutoniques de la race germanique. C'est dans les origines anglo-saxonnes qu'il a puisé avec le plus d'expérience, et quant aux rapprochemens avec le droit français et septentrional, une heureuse fortune l'a servi plus, dit-il, que le savoir. Enfin, pour ce qui est de la durée qu'embrasse ce tableau, il commence à la découverte de l'Allemagne par les Romains, et se termine à ce qu'on est convenu d'appeler l'*interregnum*, le temps de l'obscurité historique. Il offre donc le passage de la constitution décrite par César et Tacite à celle dont les codes souabe et saxon constatent l'existence antérieure. La dernière limite n'a pas toujours été rigoureusement maintenue, de peur de rompre par cette disposition l'histoire du développement de quelques institutions conduites jusqu'à leur désuétude ou à leur transformation en des formes

modernes. En somme, toute la durée de l'*interregnum* jusqu'aux premières chambres de justice impériales a été exclue du cadre de l'ouvrage. En effet, les austrègues, les justices secrètes (*Femgerichte*), les tribunaux impériaux (*Landgerichte*) des empereurs souabes, auraient nécessité un tel appareil de recherches, que l'ouvrage principal en eût à peine formé l'introduction. Quand on fait choix d'un cadre à peu près arbitraire, il est naturel d'user de son avantage en éliminant les grands détails qui ne s'y rattachent pas directement, et réciproquement d'admettre, comme l'a fait M. Unger, ceux qui sans ôter à l'ouvrage ses proportions, peuvent lui apporter quelque utile clarté.

## SCIENCES ET ARTS.

### Œuvres philosophiques de Vanini, traduites pour la première fois par X. Rousselot.—Paris, Charles Gosselin. 1842. In-12 de XVI-321 p.

Tout le monde sait que le malheureux Vanini fut brûlé vif comme athée, à Toulouse, en 1619, à l'âge de trente-quatre ans.

Il était né dans le royaume de Naples, et cette portion de l'Italie a toujours paru garder l'empreinte des pas de Pythagore; les penseurs hasardeux, les philosophes ambitieux de persécutions n'y ont jamais été rares; il suffira de nommer Giordano Bruno, Campanella et Vico.

Vanini ne nia jamais le dogme consolateur de l'existence d'un Dieu, mais il faut reconnaître que le scepticisme domine dans ses écrits; appuyé sur Aristote et Averrhoës, il combat la scholastique qui régnait au seizième siècle, et sa méthode, qui consiste à mettre en présence toutes les opinions, en fortifiant celles qui attaquent la Providence et en laissant dans une faiblesse calculée celles qu'il veut bien opposer aux premières, dut en effet soulever contre lui une violente tempête.

Les deux principaux ouvrages de Vanini, ceux auxquels il

doit sa funeste célébrité, sont l'*Amphithéâtre de la Sagesse éternelle* et les *Dialogues sur la Nature*. Le premier est un volume in-8° de 336 pages, imprimé à Lyon en 1615; le second forme 495 pages et a paru en 1616 dans la même ville. Ce dernier est le plus hardi des deux; il est divisé en quatre parties, dont les trois premières n'offrent que fort peu d'intérêt; aussi M. Rousselot n'en a-t-il traduit que quelques fragmens, mais il a donné en entier le quatrième livre, dialogue entre Jules César et Alexandre, dont l'objet apparent est la religion des païens, mais où l'auteur, passant audacieusement toutes les croyances en revue, finit par conclure que la véritable religion est la loi naturelle que Dieu a gravée dans le cœur de tous les hommes.

La foi chrétienne, affermie sur des bases inébranlables, n'a rien à craindre des sophismes de cet infortuné idéologue; ses écrits restent seulement comme traces de la marche et des écarts de l'esprit humain; ils étaient devenus très-rares et d'un prix fort élevé; ils étaient dans un latin rebutant et peu abordable; les curieux remercîront M. Rousselot d'avoir eu le courage d'entreprendre la tâche ingrate qu'il s'est imposée.

Lorsqu'un livre a péri dans un bûcher que la justice a allumé, il acquiert des droits à la tendresse des bibliomanes, et la curiosité redouble lorsque l'auteur a été pendu ou brûlé; on veut alors connaître le crime qui fut expié si sévèrement. C'est ce qui fera toujours donner une place dans toute bibliothèque curieuse aux *Pensées* de Simon Morin, au *Flio de la foy* de Geoffroy Vallée. Inscrivons dans ce triste nécrologe P. d'Abano, Dolet, Kuhlmann, le polonais Lubienctzki, le dramaturge portugais José (*la Biographie universelle*, tome 68, lui a consacré un article), le poëte Petit, auquel Boileau a fait allusion; Cecco d'Ascoli, Palearius, Reboul, décapité à Rome pour ses satires; Lebreton, avocat de Poitiers, pendu en 1586 pour un pamphlet ligueur (voir la brochure de M. Leber sur l'état de la presse, ainsi que le *Catalogue* de ce savant bibliophile, n° 4022), et enfin Cinthio degli Fabrizii, l'auteur d'un très-rare et immoral in-folio en vers, imprimé à Venise en 1526, l'*Origine de' volgari proverbj*.

La notice préliminaire du traducteur indique quelques ouvrages relatifs à Vanini; ajoutons qu'il est l'objet d'un mémoire inséré dans le recueil de la Société de Fribourg, 1828, tome Ier, mémoire que nous n'avons point eu l'occasion de consulter, mais que M. de Golbery dit fort remarquable. On consultera aussi Bühle (*Histoire de la philosophie*, tome II, page 739 de la traduction française), Peignot, (*Dictionnaire des livres condamnés*, tome II, page 174), la troisième des lettres de Voltaire au *Prince de**** (*édit. Beuchot*, tome XLIII, que page 483-486), etc.

## Histoire du somnambulisme par Aubin Gauthier. — 1842, F. Malteste et Cie, 2 vol. in-8° de 454 et 440 p.

Les questions compliquées que soulèvent le magnétisme et la seconde vue, les problèmes de la seconde vue et de la prescience, la faculté prophétique que les uns nient absolument, que d'autres accordent aux extatiques en tout genre, aux créatures en qui la vie nerveuse est extrêmement irritable, tels sont les sujets sur lesquels se sont portées les méditations et les recherches de M. Gauthier. Il s'est aussi beaucoup occupé des songes, l'un des phénomènes les plus étranges de la vie, faculté incompréhensible d'une pensée agissante et passive à la fois, qui subit pendant de longues heures les émotions qu'elle se communique à elle-même et qui devient sans le savoir le jouet de ses propres inventions. Sans parler ici des livres saints, qu'il nous soit permis de faire observer que l'action du songe se fait sentir dans des intelligences qu'on n'accusera pas d'être mesquines, dans Cicéron comme dans Pythagore, dans Apulée comme dans Lucien, dans Numa comme dans Platon. Marc-Aurèle fait hommage au sommeil des résolutions les plus importantes de sa vie; Albert le Grand et Cardan croient aux inspirations qui leur viennent ainsi.

Nous ne pouvons prévoir l'époque où les efforts de la science seront parvenus à jeter quelque jour sur les mystères

de notre nature; en attendant, quoique nous ne croyons pas que le livre de M. Gauthier soulève beaucoup le voile derrière lequel il ne nous est pas donné de voir, nous devons dire qu'il est écrit de bonne foi et fort digne d'être lu. Voici une analyse rapide des matières qu'il traite.

Dans la première partie, l'auteur définit les mots divination et songe; il discute les opinions de Cicéron sur la divination; il traite, d'après Aristote et Hippocrate, des songes divins, et il établit les caractères et les causes probables de la divination. Il passe ensuite aux oracles anciens, à leurs caractères, aux lieux où ils se rendaient; il s'occupe des sibylles et des pythies. Tout cela remplit les trois premiers livres. Le quatrième est consacré à la divination chez les Gaulois et aux Druides; le cinquième roule sur l'interprétation des songes et des oracles dans l'antiquité païenne; le sixième et dernier du premier volume concerne la prophétie chez les Hébreux; le septième livre a pour objet les extases et les songes chez les Indiens, les Égyptiens, les Perses, les Romains, avant notre ère; le huitième, la décadence des oracles et les causes qui l'ont amenée; dans le neuvième il est question des extases, des songes et des oracles chez les païens et les Juifs dans les premiers siècles du christianisme; et le dixième a trait à la cessation graduelle des oracles depuis l'ère chrétienne jusqu'à la ruine du paganisme; le onzième livre traite de l'extase et des songes jusqu'à Jeanne d'Arc, et des possessions; le douzième traite des extatiques considérés comme sorciers, des tremblemens des Cévennes et des convulsionnaires de Saint-Médard. Enfin les treizième, quatorzième et quinzième livres donnent l'histoire du magnétisme depuis Mesmer jusqu'à Deleuze (1778-1813), depuis Deleuze jusqu'au rapport de la première commission nommée par l'Académie de médecine (1813-1831), et depuis 1831 jusqu'au moment actuel.

De la régence. Opinion de l'abbé Maury, prononcée à l'assemblée nationale, le 22 mars 1791, annotée et publiée avec les documens qui s'y rattachent, par M. de

**Hoffmanns. — Paris. 1842. Chez Brockhaus et Avenarius. Imp. de J. B. Gros. In-8°.**

L'éditeur de cette brochure s'était proposé de publier quelques idées sur une question qu'une catastrophe récente était venu mettre à l'ordre du jour. Avant de pousser plus loin l'élaboration de ses idées, il voulut revoir un travail de l'abbé Maury, dont le souvenir lui était tout à coup revenu en mémoire. Il le relut avec empressement, et le trouva si admirable de raison, par le judicieux et éloquent emploi des connaissances historiques, et si bien approprié aux conjonctures actuelles, que non-seulement il renonça à ce qu'il avait écrit, mais qu'il ne put résister au désir de publier ce travail en totalité, avec tous les documens qui se rattachent à cette question délicate. M. de Hoffmanns a fait précéder l'opinion si digne, si remarquable de l'abbé Maury, du projet de décret présenté à l'assemblée nationale par le comité de constitution. Il a ajouté dans le cours de la publication quelques dates et quelques notes indispensables, et il en a coordonné toutes les parties de manière à en rendre la lecture aussi utile que satisfaisante. Il a de plus ajouté en forme d'appendices : 1° le décret de 1791, tel qu'il fut sanctionné dans l'acte constitutionnel; 2° le sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII, et 3° le sénatus-consulte organique du 5 février 1813, avec les lettres-patentes et les décrets impériaux surérogatoires.

Voici la conclusion de la harangue de l'abbé Maury.

« ..... Si la reine est nécessairement chargée de la tutelle du roi mineur, il faut bien que, pour veiller efficacement à la conservation du précieux dépôt qui lui est confié, elle ait à sa disposition la maison militaire qui forme la garde habituelle du trône. Comment pourrait-elle répondre des jours de son auguste pupille, si le régent commandait à cette milice, qui peut seule garantir la sûreté et l'indépendance du roi? Or, une force si puissante peut-elle être remise en d'autres mains que celles du dépositaire national de l'autorité royale? Qui ne voit d'avance les rivalités, les factions, les déchiremens

qu'occasionnerait le conflit de ces deux puissances toujours opposées et souvent ennemies? Ce partage inouï de la puissance militaire mettrait pour ainsi dire deux armées rivales en présence l'une de l'autre. Il y aurait dans l'état deux pouvoirs exécutifs, et l'autorité royale ainsi divisée serait bientôt anéantie. Ce ne serait pas seulement dans la famille royale, dont l'union dans les temps de minorité surtout est si nécessaire, que le partage de la puissance publique serait une source continuelle de divisions; toute la cour, tous les agens de la royauté partagée entre le pouvoir réel du régent et l'influence secrète des conseils de la reine-mère sur l'esprit de son fils, se feraient une guerre continuelle. » L'auteur conclut donc a régence doit être déférée à la mère.

**L'Algérie, les moyens de conserver et d'utiliser cette conquête, par le général Bugeaud, gouverneur général de l'Algérie. — Paris, Dentu. In-8° de 128 p. 1842.**

Comme on le sait, M. le général Bugeaud s'était plusieurs fois prononcé, à la tribune et dans la presse, contre l'occupation de l'Algérie; aujourd'hui il se déclare sincère partisan de la conservation de notre conquête : cette contradiction est tout ce que certains journaux ont vu dans le travail, pourtant si remarquable, dont nous allons rendre compte. Le général a eu beau aller au-devant de la critique; en vain il a dit, en terminant son exposé des ressources qu'on peut tirer de l'Algérie : « On comprendra, j'espère, que ces considérations et toutes celles que j'ai exposées n'eussent pas suffi pour me faire conseiller à la France de se lancer dans cette vaste et difficile entreprise; mais puisqu'elle y est engagée irrévocablement, il était de mon devoir de lui présenter, tels que je les comprends, les moyens de réussir et les dédommagemens que peut lui donner le succès. » Que pouvaient ces précautions oratoires, sur des organes intéressés de l'esprit de parti, voués par la première condition de leur existence à ne voir et à ne montrer à leurs lecteurs qu'une face des choses? Pour nous, loin de trouver les explications insuffisantes, nous re-

gretterions plutôt le soin qu'a pris l'honorable général de les reproduire plusieurs fois dans l'espace de quelques pages. Un tel sujet, en effet, ne comporte pas des préoccupations de vanité personnelle ; il s'agit ici de la France et non d'un homme, de l'avenir et non du présent, de l'intérêt de tous, de l'intérêt le plus pressant peut-être du temps actuel et sur lequel le pays a le plus besoin d'être bien conseillé; dans un pareil travail, l'utilité de la France est le seul objet qu'il soit permis à l'écrivain d'avoir en vue.

Un avocat du XIVe siècle, plaidant pour le roi dans un procès célèbre, commença son discours par ces paroles de l'Écriture : « *Non nobis, Domine, non nobis; sed nomini tuo da gloriam.* » C'est la devise que nous voudrions voir adopter par tous ceux dont la voix ou la plume jouit de quelque autorité auprès de leurs concitoyens.

Laissons donc de côté tout ce qui est personnel à l'auteur, et considérons en lui-même le travail de M. le général Bugeaud. Le général démontre d'abord la nécessité de dominer le pays, pour coloniser. Il rejette comme mesquin et peu honorable ce système d'occupation restreinte qui a trouvé en France un assez grand nombre de partisans; système qui nous réduirait à un état de blocus permanent, au milieu d'ennemis toujours prêts à prendre occasion de nos embarras en Europe pour nous harceler, séquestrés du commerce avec l'intérieur du pays, impuissans à lever un impôt ou une recrue; système qui serait, selon lui, le plus dispendieux et le plus difficile. Le général s'étend ensuite sur la nécessité de maintenir nos forces militaires de l'Algérie sur le pied actuel. C'est là à ses yeux le point important ; il y insiste avec force ; il y revient sans cesse ; c'est son commencement, son milieu, sa fin ; c'est la conséquence inévitable qu'il fait jaillir de toutes les observations consignées dans sa brochure; c'est son *delenda est Carthago!* parce que la guerre avec les Arabes est éparpillée sur une multitude de points, il faut que l'armée soit nombreuse; parce qu'il faut peser sans cesse sur ces tribus dont chaque membre est soldat, qui se révolteront le jour

même où elles sentiront la domination moins forte, parce qu'il y a de grands travaux d'utilité publique à faire et que l'armée seule peut les exécuter, parce qu'il importe d'activer le plus possible la consommation, parce qu'il est utile de former un grand nombre d'officiers capables et aguerris, enfin, parce qu'on ne saurait compter sur un concours efficace de la part des auxiliaires indigènes, il faut, il est nécessaire, indispensable que l'armée reste nombreuse; et après en avoir prouvé la nécessité, le général en démontre l'utilité : avec l'effectif actuel, on aura force et sécurité dans la colonie, progrès rapides de la colonisation et augmentation considérable des produits; tandis que tous ces avantages feront place à autant d'inconvéniens avec un effectif trop réduit; de plus, une armée considérable, nourrie presque entièrement par le pays où elle aura porté, avec la sécurité, la fécondité et la vie, coûtera moins à la France qu'une armée insuffisante, de même que l'occupation illimitée doit être moins onéreuse que l'occupation restreinte. Ces idées neuves sont appuyées, il faut le reconnaître, sur des considérations d'une grande force et exposées avec beaucoup d'habileté.

Le général comprend que la colonisation est un des grands moyens, le plus grand et le seul efficace, à notre avis, d'utiliser la conquête. Quant au système à appliquer, la colonisation civile et la colonisation militaire doivent, selon lui, concourir et non pas s'exclure, se donner la main et non se repousser, s'unir et se fondre au lieu de lutter l'une contre l'autre; car, dit-il, pour peu qu'on veuille y réfléchir, on reconnaîtra que la colonisation civile, si elle est prévoyante, deviendra très-militaire, de même que la colonisation militaire deviendra inévitablement civile. « Ne serait-ce pas de la dernière imprudence, ajoute le général, de négliger l'élément militaire dans la constitution des colons qui viendront s'implanter sur le sol d'un peuple si guerrier, si fanatique, si prompt à recourir aux armes? Peut-on, en présence d'un tel danger, rester dans cette sécurité et cette apathie qui existent au centre de la France? Le colon africain ne devra jamais laisser

rouiller son fusil, il le tiendra toujours prêt à faire feu, et s'en servira avec adresse ; mais, pour cela, il est nécessaire que la milice soit très-militairement constituée. Je n'entends pas assurément enlever aux communes africaines le régime municipal, ni, en ce qui touche leur administration intérieure, la douceur et l'égalité de nos lois; mais je veux, dans leur intérêt le plus cher, celui de leur conservation, que les milices soient disciplinées, obéissantes aux ordres des chefs militaires et suffisamment instruites pour combattre les Arabes.» M. le général Bugeaud continue ainsi : « Pour obtenir le peu que je demande, il est nécessaire qu'elles (les milices) restent toujours sous les ordres du commandant supérieur du cercle ou de ses lieutenans ; cette disposition ne contrarierait en rien l'action du maire, et j'ajoute que les chefs militaires, d'après les instructions qui leur seraient données, entraveraient le moins possible les travaux d'industrie et de commerce des miliciens. Pour leur enseigner tout ce que je veux qu'ils sachent, il suffira de leur demander quelques heures des dimanches et des jours de fêtes, peut-être aussi, dans les communes rurales, quelques journées entières de la saison morte pour les travaux agricoles. Leurs intérêts n'en souffriront point, mais dussent-ils éprouver parfois de légers froissemens, qu'on n'oublie pas qu'il y va de l'existence même des colons. » Ainsi M. le général Bugeaud ne fait, à proprement parler, aucune distinction entre les deux systèmes ; il est persuadé que, par la force des choses, l'un et l'autre se trouveront promptement ramenés à un milieu commun, à un état de paix armée, pour nous servir d'une expression qui a récemment joué un grand rôle dans les discussions politiques.

Sur la question du gouvernement civil ou militaire, le général a une opinion beaucoup plus prononcée. Après s'être mis personnellement hors de question : « S'il y avait en Afrique, dit-il, une population de quatre à cinq cent mille individus, je concevrais jusqu'à un certain point l'idée d'un gouvernement civil ; mais, dans la situation actuelle des choses, j'avoue que j'ai peine à comprendre comment une pareille

idée a pu régner dans l'esprit de quelques hommes d'état et d'un grand nombre d'écrivains. En admettant que l'on puisse donner le nom de colons à tous les Européens qui sont venus en Afrique et qui sont presque tous des marchands ou des artisans, nous n'en aurions pas encore quarante mille; excepté à Alger, où il y a une très-petite banlieue et quelques petites cultures, ils n'occupent que cinq villes de la côte : Oran, Mostaganem, Alger, Philippeville et Bone. L'armée est de soixante-quinze mille hommes; c'est elle qui combat, protége et travaille ; elle seule a fait les routes et toutes les constructions importantes de l'Algérie ; elle est, je le répète, et sera longtemps encore le seul agent sérieux des grands travaux à exécuter. Cette comparaison entre la puissance, le nombre, l'utilité des troupes, et la faiblesse numérique, le peu de consistance de la population actuelle, suffirait assurément pour faire pencher la balance du côté du gouvernement militaire ; car il entre dans l'ordre rationel le plus vulgaire, que l'accessoire ne peut pas dominer le principal.» Une autre raison milite plus puissamment encore, aux yeux du général Bugeaud, en faveur du gouverneur militaire ; c'est le besoin d'en imposer aux Arabes, à un peuple fier, belliqueux, prompt à la révolte, qui ne connaît que le gouvernement militaire, dont les gouvernans sont à la fois administrateurs, guerriers et marabouts, qu'on ne maintiendra dans l'obéissance que par la force, comme on ne l'a soumis que par la force. D'un autre côté, le gouvernement militaire n'exclut nullement les avantages de l'administration civile ; il n'empêchera pas la commune d'avoir son maire, son conseil municipal, ses juges ; mais à toutes les garanties de la loi civile il ajoutera la force et la sécurité que lui seul peut assurer à la colonie. Qu'on ne redoute pas, du reste, la tyrannie militaire ; le régime du sabre n'est plus de notre époque ; loin de là, d'après M. le général Bugeaud, on voit partout, en Algérie, les commandans militaires plus disposés à dépasser les bornes de la condescendance envers le civil qu'à rester en arrière. L'exactitude des derniers argumens pourrait sans doute être contestée, mais

ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans une telle discussion.

M. le général Bugeaud s'occupe ensuite des ressources du pays. Il parle favorablement de la fertilité du sol qui produit déjà beaucoup de grains, nourrit une immense quantité de bétail et peut donner d'autres richesses, telles que l'huile et la soie; dans les vallées, on rencontre d'abondantes cultures en orge et en froment; les montagnes, recouvertes en général d'une couche profonde d'une excellente terre, ne sont pas moins fertiles que les plaines. Sans fumier et presque sans culture préparatoire, ces terrains donnent communément 25 à 30 hectolitres de froment et 40 à 50 hectolitres d'orge par hectare. Il y a une population déjà nombreuse et des produits qui excèdent de beaucoup les besoins de cette population; de là matière à impôt. « L'impôt ordinaire et religieux, continue le général, est le dixième des grains et le vingtième du bétail. S'il était régulièrement perçu, et il le sera avec une bonne administration soutenue par la force active, je ne doute nullement qu'il ne produise assez pour nourrir l'armée et pourvoir à une grande partie de son entretien. » L'armée cultivera elle-même de grands espaces, aussitôt le calme établi, et se nourrira en quelque sorte de ses propres mains, en même temps qu'elle préparera la colonisation. Par un tableau général des revenus perçus dans la colonie depuis la conquête, on voit que le chiffre de 1841 est huit fois plus fort que celui de 1831, et que la somme des perceptions jusqu'au mois de juillet 1842 s'élève à plus de 45,000,000 fr. Cette somme, il est vrai, est bien minime en comparaison de ce que nous avons dépensé en Algérie depuis douze ans; mais oublie-t-on les nécessités, nous pourrions dire les infirmités, inséparables d'un établissement qui ne fait que de naître? Jusqu'à présent la situation précaire de la colonie, restreinte aux murailles de quelques villes, l'absence complète d'industrie et de capitaux, la pénurie des premiers colons, la misère des indigènes, les nécessités politiques et militaires qui dominent encore, par leur urgence, toutes les questions administratives et autres, prescrivaient impérieusement d'établir les impôts avec une

extrême réserve. Aussi, tout le revenu a-t-il consisté d'abord dans des perceptions mal assises; les maisons domaniales non affectées à des services publics étaient louées à bas prix ou restaient inoccupées; l'administration était dans l'enfance, la comptabilité publique n'existait pas, les impôts ne pouvaient se percevoir dans chaque ville qu'à un certain temps d'occupation; enfin dans l'intérêt de l'avenir on a dû modérer les taxes : les populations européennes de l'Algérie ne payent ni l'impôt foncier, ni l'impôt personnel, ni celui des portes et fenêtres; les droits d'enregistrement, ceux sur les boissons, les droits de navigation, de douanes, n'existant que partiellement; en un mot, il a fallu ménager, aider, soutenir la colonie naissante pour qu'elle arrive plus vite et plus sûrement à la virilité et à la force. Le présent a été sagement sacrifié à l'avenir. Dans des circonstances si défavorables, n'est-ce pas déjà beaucoup d'avoir vu naître le germe d'un revenu public ? »

Le général passe en revue les divers élémens dont ce revenu se compose, et indique leurs développemens successifs constatés par des chiffres officiels. Abordant ensuite la question d'avenir : « Une nouvelle ère commence, dit-il; de vastes édifices, des quais, des ports, des canaux, des ponts se construisent partout; des routes immenses sillonnent le territoire et relient ensemble les villes que nous occupons; l'Afrique voit renaître les moyens de communication qu'elle avait oubliés depuis la domination des Romains. Le commerce élève comme par enchantement dans la province de Constantine une cité nouvelle qui compte déjà plus de 5,000 habitans; une autre sort de ses ruines au pied du petit Atlas, à 48 kilomètres d'Alger; des villages se construisent dans le Sahel; Mers-el-Kébir prépare un entrepôt réel; Mostaganem prend une importance que l'on n'avait pas soupçonnée; toutes les villes se relèvent, s'alignent, se nivellent pour les usages des peuples civilisés; quarante mille Européens travaillent incessamment sous la protection de l'armée et transforment la barbarie en une terre hospitalière. Six mille navires de toutes les nations fréquentent nos ports; ils nous ap-

portent une valeur de soixante-six millions : ces richesses qui circulent, développent, en France, à l'étranger et dans la colonie, un travail immense. Premier fondement de toute société après la famille, la propriété se constitue dans les mains des Européens et représente déjà des valeurs considérables qui commencent à établir le crédit. Le revenu public s'accroît même pendant la guerre, et les Arabes d'une seule province encore incomplétement soumise versent déjà au trésor plus d'un million d'impôt. A mesure que la domination française s'affermira, le commerce, l'agriculture et la population prendront un nouveau développement; les dépenses diminueront, le revenu public grandira, et la France recueillera les avantages directs et indirects qu'elle doit désirer pour compensation de ses sacrifices... »

Nous regrettons de ne pouvoir pas multiplier davantage les extraits decet intéressant travail; mais, dans notre désir d'en donner à nos lecteurs une connaissance complète, nous avons dépassé de beaucoup, dans cet article, les bornes qui nous sont imposées. Nous y avons, du reste, mis du nôtre le moins possible, empruntant les passages, les paroles, les termes de la brochure, toutes les fois que cela a été praticable.

Il nous reste à louer le style, qui est noble, élevé, large, rapide et qui fait de cette publication une œuvre aussi remarquable par la forme, qu'elle l'est d'un autre côté par la justesse des idées et la supériorité des vues.

## Une Saison aux Eaux minérales d'Enghien, considérations hygiéniques et médicales sur cet établissement, par M. Réveillé-Parise. — Paris, 1842. Chez Dentu, libraire. Imp. de Paul Dupont. In-12 de 265 p.

Les malades et les oisifs vont chercher bien loin la distraction des eaux, les uns pour se guérir de leurs maux, les autres de leur ennui, et cependant, aux portes de Paris même ils pourraient trouver cette double guérison; mais c'est trop près, et la mode veut de lointains voyages. Les eaux d'Enghien

n'en est pas moins tout ce qu'il faut pour séduire. Qu'en lise cette description de la vallée qui les renferme :

« Cette vallée célèbre, mais plus vantée que connue, offre en effet dans presque toute son étendue ce qui peut plaire à l'homme aimant réellement la nature, le repos et le bien-être. Climat heureux, air doux et tempéré, points de vue variés et pittoresques, bois touffus, rians vallons, coteaux aux gracieuses ondulations, lac charmant et dont les rives s'embellissent chaque année, richesse de culture, villages nombreux et bien bâtis, maisons de campagne élégantes, çà et là quelques vieux châteaux encore marqués des éclats de la foudre des révolutions, tout charme et séduit, tout semble dire : Restez ici, on y vit mieux, on y vit plus longtemps qu'ailleurs. La végétation a tant de force et de fécondité dans cet heureux pays, il y a partout un air si marqué d'aisance, de propreté, qu'il est difficile de croire qu'on y trouve un malheureux. On peut le dire sans exagération, la nature a eu de grandes prédilections pour cette petite contrée, elle l'a dotée avec une tendresse particulière. »

L'auteur de cette description, M. Réveillé Parise, que beaucoup d'esprit n'a pas empêché de devenir un excellent médecin, et qui, en devenant un médecin savant, n'a pas cessé de rester un homme fort spirituel, nous raconte avec un grand charme une saison des eaux à Enghien dans la vallée de Montmorency : malade lui-même, ami de la nature et des vieux souvenirs, il était bien placé pour faire connaître toutes les parties de son sujet. Dans son trop court volume, on trouve, en effet, une foule de détails, non-seulement sur la nature, les vertus curatives des eaux d'Enghien, sur la vie des malades qui s'y rassemblent, mais encore sur les sites pittoresques des alentours, sur les qualités géologiques et agricoles du sol, sur les monumens, les châteaux et les habitations historiques qui y existent encore, dont il ne reste plus que des ruines, moins encore, des souvenirs. Les noms sont nombreux. Montmorency, l'Hermitage, Saint-Gratien, Andilly, Aubonne, Épinay, etc., rappellent et redisent encore l'histoire du grand

connétable, de Jean-Jacques Rousseau, de Cathat, de la famille Arnaud, noms illustres qui donnent un charme puissant à cette vallée privilégiée, déjà si intéressante par elle-même.

## LITTÉRATURE ANCIENNE.

**Les Géorgiques de Virgile, traduites vers pour vers, avec le texte en regard et des remarques sur la traduction de Delille, par M. Mollevaut, membre de l'Institut, etc., tome III, chant III. — Paris, 1842. Chez l'auteur, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 99. Imprimerie de Réné et compagnie. In-12 de XII-113 p.**

Cette traduction nouvelle de M. Mollevaut a été commencée en 1830; le second chant du poëme parut en 1834; le troisième ne paraît que huit ans après. Cette longue élaboration est une sûre garantie de perfection et de succès pour le poëte. Déjà sur les deux premiers chants, un homme que sa brillante traduction de l'Énéide a rendu juge compétent en cette matière, a rendu au travail de M. Mollevaut un hommage éclatant : « Mollevaut, dit M. Barthélemy, le plus fidèle et le plus intrépide des traducteurs, a complétement écrasé par sa traduction en vers des *Georgiques* celle de Delille, tant vantée jusqu'à ce jour; il n'a pas craint de montrer les pièces en main toutes les négligences, les additions, les omissions et les contresens de son devancier. » Voilà, certes, qui est énergiquement flatteur; mais nous ne cachons pas que nous avons quelque peine à renoncer à notre respect traditionnel pour cette traduction de Delille qui avait mérité d'être appelée un ouvrage original.

Il est difficile de faire bien comprendre la manière et le génie propre d'un traducteur, sans citer et sans reproduire ses vers. Nous prenons au hasard dans la traduction de M. Mollevaut :

> Des bœufs et des coursiers la vigueur croît toujours
> Si vous en écartez l'aiguillon des amours.

Que le taureau pâture aux lointaines campagnes,
Qu'il trouve pour barrière et l'onde et les montagnes,
Que l'étable l'engraisse et le tienne enfermé ;
Près d'une amante en feu son regard allumé,
Par degrés l'affaiblit, et son ardeur oublie
La fraîcheur de l'ombrage et de l'herbe amollie.
Voyez dans les grands bois deux superbes rivaux
Qu'une belle génisse entraîne à des assauts,
S'attaquer, se frapper, se couvrir de blessures :
Le sang noir coule à flots sous des étreintes sûres,
La corne ouvre leurs flancs, leur délire rugit,
Et la forêt se plaint et l'Olympe mugit.
Le vaincu désolé, qu'une amante renie,
Fuit, va cacher au loin sa sombre ignominie
Et les coups imprévus d'un superbe vainqueur :
Il part sans se venger, le désespoir au cœur,
Et de sa chère étable en regagnant le chaume,
S'éloigne lentement du paternel royaume.
A cultiver sa force il semble s'attacher ;
Veillant toute la nuit sur le plus dur rocher,
Nourri de joncs aigus il songe à son offense,
Contre le tronc d'un arbre aiguise sa défense,
De coups fatigue l'air et prélude au trépas
En dispersant au loin l'arène sous ses pas.
Il lève l'étendard, sa force rétablie,
Et fond sur l'ennemi qui repose et l'oublie ;
Tel l'Océan s'avance et roule, blanchissant,
Un immense fracas sur le roc rugissant,
Comme un haut mont, s'élève en fureur, tourbillonne,
Retombe... et dans l'abîme un noir limon bouillonne.

Ailleurs nous choisissons encore ces vers :

L'haleine des zéphyrs appelle un doux printemps :
Du bercail dans les prés conduis les habitans,
Lorsque la fraîche aurore a blanchi les prairies,
Car la tendre rosée est chère aux bergeries.
A la quatrième heure où leur soif aux abois,
Des cigales entend le cri rauque en nos bois,
La limpide citerne et les mares profondes
A des canaux étroits versent de fraîches ondes ;
Mais aux feux du midi recherche un val ombreux,
Où le chêne étendra ses rameaux généreux,

Où sur leurs fronts brûlans yeuse révérée.
Épanchera les flots de son ombre sacrée;
Il faut leur rendre encor l'eau pure et l'herbe en fleurs,
Quand l'astre des bergers tempère les chaleurs,
Quand la lune est humide et lorsqu'au loin résonne
Aux bosquets Philomèle, au rivage Alcyone.

**Bibliothèque latine-française, publiée par C. L. F. Panckoucke, 2e série. Poetæ minores, traduction nouvelle de M. Cabaret-Dupaty. — Paris. 1842. In-8° de 420 pages.**

Encouragé par l'immense succès qu'a obtenu la première partie de sa bibliothèque latine-française, M. Panckoucke, à qui aucun sacrifice ne coûte lorsqu'il s'agit d'élever un monument aux lettres, et qui par sa traduction de Tacite a prouvé que plus qu'un autre il était digne de l'œuvre à laquelle il donnait ses soins, entreprend aujourd'hui d'en publier la suite et de combler les deux abîmes entre lesquels se trouvent les chefs-d'œuvre déjà parus, en commentant et traduisant les premiers essais et les derniers efforts de la langue latine. Avant et après Cicéron, Virgile, Horace, ces grandes gloires de l'antiquité, ne trouve-t-on pas aussi des hommes justement célèbres? Qui ne connaît de réputation le poëte Ennius, auquel l'immortel auteur de l'Énéide n'a pas dédaigné faire de si fréquens emprunts? qui ne connaît Fronton, le maître de Marc Aurèle, et tant d'autres dont les noms vivront à travers les siècles? Eh bien, ces écrivains illustres avaient été écartés de la première publication, et pour nous servir des expressions d'un ingénieux critique: « d'une noble liqueur on avait jeté le bouquet et la lie. » Maintenant, grâce à M. Panckoucke, la collection des classiques latins, commençant à Romulus ne s'arrêtera qu'à l'empereur Adrien, et franchissant l'espace, on pourra facilement comparer le chant des frères Arvales, ce cantique qui date peut-être de la fondation de Rome, au *Carmen saeculare* du poëte d'Auguste.

Malheureusement cette louable entreprise n'est encore qu'à

son début; le premier volume seul a paru. Il contient onze auteurs, dont plusieurs, Paulin de Nole et Euchérie, par exemple, n'ont laissé que quelques vers. Nous n'avons du premier que douze vers, dont neuf sur des becfigues, et trois destinés à servir d'épitaphe à Q. Marius Optatus, célèbre chasseur; et la seconde n'est connue que par une vingtaine de vers. Un serf ayant osé prétendre à sa main, irritée de cet outrage, elle composa contre lui une épigramme, qui tout en se ressentant de la barbarie de l'époque à laquelle elle fut composée, est remarquable par la vigueur de sa diction, l'âpreté de sa colère, et l'habile suspension qui fait attendre et amène ce trait final : « Un misérable esclave, un serf attaché à la glèbe, a osé demander la main d'Euchérie. » Les autres poëtes de ce volume sont en général plus connus. Néanmoins on n'est pas toujours d'accord sur les ouvrages qui doivent leur être attribués; car les uns, s'appuyant sur Ange Ugoletti, prétendent que les quatre églogues suivantes, Timétas et Tytire, Idas et Alcan, Bacchus, Lycidas et Mopsus, appartiennent à Némésien, tandis que d'autres, au nombre desquels M. Cabaret-Dupaty, le nouveau traducteur, les croient sorties de la plume de Calpurnius, et s'appuient sur les cinq premières éditions imprimées de ce poëte. Outre les auteurs déjà nommés, ce volume contient les épîtres de Sabinus, les poëmes sur la chasse de Gratius Galiscus et de Frascator, les imprécations de Valerius Caton, qui avait été dépouillé de son patrimoine durant la première guerre civile de Sylla, le *Pervigilium Veneris*, les vers de Vestritius Spurinna sur le mépris de la richesse et l'éloge de la médiocrité, l'élégie d'Arborius adressée à une jeune fille trop parée, les œuvres de Huperius Servastus et de Pentadius. Tous ces poëmes ont été traduits par M. Cabaret-Dupaty, professeur de l'université. Il s'est acquitté avec bonheur de cette tâche aride : les tours de phrase les plus difficiles ont été souvent rendus avec habileté. On voit partout que le modèle a été étudié avec conscience, et que la traduction n'est pas l'œuvre d'un jour, mais d'une longue et laborieuse persévérance. Au reste, nos lecteurs pourront

apprécier l'exactitude de nos assertions par le morceau suivant, extrait de V. Spurinna, et dont nous donnons aussi le texte pour qu'ils puissent se former plus facilement une opinion sur la traduction :

### ÉLOGE DE LA MÉDIOCRITÉ.

*Salve, sancta Deum sata,*
*Nullis, Pauperies, numinibus minor,*
*Tecum si sapias tibi!*
*Ultro magnificis hospes honoribus,*
*Absolvens numerum tuæ*
*In te lætitiæ; sordida quum quies,*
*Lautis nuda tumultibus,*
*Ambit se patria fertilis in domo.*
*Nullis vendita plausibus;*
*Contemptrix queruli magnanima fori;*
*Nil non sola potens, ubi*
*Furtivis procerum suppliciis procul*
*Regnas in proprio sinu,*
*Felix, quem teneris mater ab unguibus*
*Et regina rapis simul!*
*Non illum fascibus arduum*
*Verseat nobilitas mala,*
*Curarum facilem fluctibus, ut suis*
*Orbum sideribus rotet.*
*Illum splendida nox et decor improbe*
*Cæcus præcipitant.....*

Salut, fille auguste du ciel, aimable Médiocrité, noble rivale des dieux, fidèle dépositaire de la sagesse! Naturellement étrangère aux honneurs fastueux, tu portes en toi-même la source du bonheur parfait, lorsque loin du fracas de l'opulence, ensevelie dans l'obscurité, tu caches sous l'humble toit de tes pères tes fertiles loisirs. La flatterie ne saurait te corrompre, tu dédaignes fièrement les clameurs insensées du barreau, tu te suffis à toi-même, et loin de ramper furtivement aux pieds des grands, tu t'élèves un trône dans le fond de ton cœur. Heureux qui dès l'enfance a ressenti ton amour de mère et ton pouvoir de reine! la cruelle fortune ne brise point tes faisceaux consulaires, et ne les plonge pas à son gré dans un abîme de maux, comme dans une mer orageuse qui dérobe les astres à ses yeux. Une nuit brillante

d'étoiles et une trompeuse sérénité ne l'exposent pas à un funeste trépas...

La médiocrité, si peu recherchée même par les poëtes, a été souvent célébrée par eux, et en français comme en latin, nous avons une grande quantité de vers où l'on ne cesse de vanter le bonheur qu'on trouve dans son sein. Qui ne connaît, par exemple, ces vers de Gresset :

Mille paresses réelles
Sous une écorce de grandeur ;
Mille lâchetés infidèles
Sous un coloris de candeur ;
Et j'ai dit au fond de mon cœur :
Heureux qui dans la paix secrète
D'une libre et sûre retraite,
Vit ignoré, content de peu,
Et qui ne se voit point sans cesse
Jouet de l'aveugle déesse
Ou dupe de l'aveugle dieu.

## LITTÉRATURE MODERNE.

### Paquerettes, poésie par M. Prosper Mestre-Huc. — Paris, Souverain, éditeur. 1842. Un vol. in-8° de 291 p.

Les intérêts matériels qui prédominent aujourd'hui toutes les autres questions sociales semblent laisser peu de place à la poésie, cette passion des âmes tendres et religieuses qui ont besoin d'exhaler leurs aspirations vers le ciel. On ne parle plus, de nos jours, des muses ou de l'Olympe, mais des canaux et des chemins de fer. Cependant, comme l'homme n'a pas seulement à s'occuper d'objets terrestres, à sacrifier au veau d'or, nous sommes heureux de pouvoir signaler la tendance de quelques jeunes hommes d'élite qui, tout en admirant nos progrès dans le domaine de l'industrie, savent aussi monter les cordes de la lyre, et nous faire entendre de doux accens, de saintes prières, qui nous ramènent aux champs, à la prairie, pour y respirer l'air frais et les parfums d'amour.

Tel est l'ouvrage que vient de publier M. Mestre-Hué, sous le titre de *Paquerettes*. Notre intention n'est pas d'analyser une œuvre du cœur où l'on trouve à chaque page des vers charmans exprimant les sentimens les plus nobles et les plus élevés. Ode ou Élégie, on est forcé d'applaudir à l'inspiration du jeune poëte; mais c'est surtout sous le point de vue moral que nous croyons cette production remarquable. Nous la recommandons comme digne d'obtenir les suffrages de ceux qui croient que la poésie est encore de ce monde pour y remplir la touchante mission qu'elle a reçue de charmer les ennuis et de servir de baume aux douleurs.

## Recueil des travaux de la Société libre des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure. — Évreux, J. Ancelle. 1841. In-8° de 487 p.

Les mémoires que publient les diverses sociétés savantes éparses dans nos diverses provinces ne sont pas aussi connus qu'ils mériteraient de l'être; il s'y trouve souvent des recherches intéressantes, des monographies bien faites qui n'obtiennent pas toute la publicité à laquelle elles ont des droits. On nous saura donc gré de porter quelquefois à la connaissance du public le résultat des veilles des personnes qui ne croient pas que c'est à Paris seulement qu'il soit possible de s'adonner à l'étude.

Voici l'indication des morceaux les plus étendus et les plus remarquables que renferme le volume dont nous venons de donner le titre :

Observations sur l'agriculture en Angleterre, par M. Pantin Wilder.

De l'influence des fumiers en agriculture, des moyens de les augmenter et de leur emplacement, par M. Dresly.

Propositions physico-chimiques sur la caléfaction et l'état sphéroïdal des corps, par M. H. Boutigny.

Observations sur le Monésia, par M. Adrien.

De la division des héritages et de l'influence qu'elle exerce sur la distribution des richesses, par M. H. Passy.

Recherches statistiques sur l'accroissement de la population, par M. Moreau de Jomès.

De la république romaine, par M. Sauvage.

Révolte de la Normandie sous Louis XI, par M. A. Canel.

D'un nouveau système d'orthographe, proposé par M. B. Jouan, et des réformes orthographiques, par M. S. B.

L'auteur de ce dernier mémoire indique quelques-uns des auteurs qui, depuis deux ou trois siècles, ont entrepris de réformer l'orthographe française, très-vicieuse en effet, et de substituer à l'alphabet dont nous nous servons un autre moins imparfait. Il analyse avec quelque détail les *Instructions chrétiennes* d'un religieux augustin, le P. Gilles Vaudelin, mises au jour en 1715. Il aurait pu mentionner aussi les écrits de Dobert, de Corréas, de Joubert, de Lartigaut, de Bellegingue, de Falconnet, de l'abbé de Saint-Pierre, de Seyfforth, de Legaygnard, écrits dont nous ne donnerons pas les titres détaillés; les curieux de ces sortes de recherches les trouveront en recourant à la *Biographie universelle* ou à la *France littéraire* de M. Quérard. Nous ajouterons seulement, comme bons à consulter en pareille matière, l'indication de quelques volumes difficiles à trouver, et qu'il nous a fallu beaucoup de temps et de persévérance pour parvenir à rencontrer et à examiner :

Petit traité sur la réformation de l'orthografe françoise, très-utile à tous ceux qui font profession de bien écrire, par Georges Charlet (de Valenciennes). Douay, 1633, in-12 de 60 pages.

Essai d'un livre sur différans sujets avec une ortografe hazardée. Paris, 1706, in-12.

Mémoire (de Faiguet) pour la suppression des festes. s. l. ni d. (vers 1750), in-12; l'auteur donne, au commencement de son opuscule, la clef du bizarre système d'orthographe qu'il s'était créé.

Fie et pèlerinage du monde, contenant les noms, relijions, situasions des empires, avec un petit treté des sfère naturele et artificiele, le tout composé suivant la nouvelle ortografe (par P. Jourdain). Paris, 1671, in-12.

De l'orthographe ou moyen simple et raisonné de diminuer

les imperfections de la nôtre. 1771. Grimm parle de cette brochure dans sa *Correspondance* (1829, t. VII, p. 345); il dit que l'auteur laissant les mêmes combinaisons de lettres, chercha à déterminer la prononciation par de nouveaux signes.

Alfabet Consiliateur de l'Ortografe avec la Prononsiation Fransese (par P. A. Gergaz). Marseille, 1773.

Mentionnons encore avant de finir l'*Arioste francoes* de J. de Boessières (Lyon, 1580), dont il n'a paru que le premier volume, et où le traducteur du chantre de Roland orthographie une foule de mots d'après un système qu'il s'était fait, et que la postérité n'a pas sanctionné, et n'oublions pas la *Déclaration des abus que l'on commet en escrivant, et le moyen de les éviter, et représenter nayvement les paroles*, par Honorat Rambaud (Lyon, 1578), volume aussi rare que curieux pour l'étude de la linguistique, et qui ne tend à rien moins qu'à changer tout le système de l'orthographe, à rendre les émissions de la voix avec le moins de signes possibles, et à substituer aux caractères romains des caractères bizarres, moitié grecs moitié barbares, inventés par l'auteur, et qu'il avait fait fondre exprès pour ce livre, où se montre d'ailleurs une érudition peu commune, qu'il a fallu imprimer au verso en caractères ordinaires, au recto en caractères nouveaux, et dont il est question dans l'*Histoire de Provence* de Papon (t. IV, p. 736), ainsi que dans les *Mélanges d'une grande bibliothèque* (t. T., p. 112).

Sortons de la sphère de ces particularités bibliographiques, et disons quelques mots du mémoire de M. Moreau de Jomès sur la population; dans ce travail curieux, le savant statisticien démontre, par des faits, qu'il ne faut pas un demi-siècle à la population des contrées du Nord pour doubler, tandis que, pour arriver au même terme, il faut près de quatre-vingts ans aux régions du Midi. L'accroissement qui résulte de l'excédant annuel des naissances sur les décès n'est pour toute l'Europe que d'un peu plus de deux millions et demi; les pays septentrionaux fournissent presque les trois quarts de cette quantité d'hommes; les chiffres qu'établit M. Moreau de Jomès peu-

vent, bien mieux que des conjectures, servir de guide aux prévisions politiques; ils montrent l'avenir dont est menacé l'Europe par l'accroissement progressif et rapide de la population dans quelques parties du continent. La Russie d'Europe seule, non compris la Pologne et les possessions russes de l'Asie, comprend dans son accroissement annuel de population le quart de celui que reçoit l'Europe entière; l'Angleterre et la France réunies n'acquièrent pas annuellement par cette voie un nombre d'habitans qui égale les deux tiers de ceux qu'obtient la Russie jointe à la Pologne. Avant un demi-siècle, si la Russie continue d'augmenter sa population comme maintenant, elle comptera cent millions d'habitans, elle aura une force humaine triple de celle que possède aujourd'hui la France, quintuple de celle qu'ont ensemble toutes les îles britanniques, et cependant, telle est l'immensité de son territoire, qu'elle ne comptera que 420 personnes par lieue carrée, comme les côtes sauvages de la Dalmatie ou la Grèce actuelle dans son état de dévastation.

## Cinquième bulletin de la Société des Pyrénées Orientales. — Perpignan. Alzine. 1841. In-8° de 500 p.

Nous laissons de côté un assez grand nombre de pièces de vers et de rapports académiques, mais nous devons une mention particulière à quelques mémoires d'une importance réelle, et qui font honneur aux savans Roussillonnais. Nous les énumérons :

Note sur un gisement de mercure natif, et particulièrement sur celui du bassin tertiaire de Montpellier, par M. Marcel de Serres.

Observations sur les eaux minérales des Pyrénées, par M. Bouis.

Mémoire sur les vins et leur distillation, et sur l'huile d'olive, par don José Roura de Barcelonne.

Histoire de la constitution municipale de la ville de Perpignan, par M. Henry (mémoire que recommandent une érudition consciencieuse et des recherches neuves et patientes; il est accompagné de pièces justificatives en latin, en idiome lan-

guedocien; imprimé par extrait dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, partie des savans étrangers, il reparaît ici intégralement, et il occupe 91 pages).

De la valeur monétaire en Catalogne jusqu'au traité des Pyrénées, par M. Grosset (fruit de longues et pénibles investigations sur un sujet obscur; 30 pages).

Catalogue descriptif des mammifères qui ont été trouvés et qui vivent dans le département des Pyrénées-Orientales, par M. Companyo. Cinquante-deux animaux différens sont énumérés dans ce mémoire; l'ours, le sanglier, le lynx sont devenus très-rares dans le Roussillon, ainsi que l'hermine; le putois et la belette y sont très-communs; le marsouin se montre fort souvent sur les côtes.

Mémoires de l'Académie royale du Gard. 1840-1841. — Nismes. Durand-Belle. 1842. In-8° de 308 p.

Les principaux morceaux contenus dans ce volume sont les suivans :

Coup d'œil sur la philosophie et les lettres en Europe au XVIII^e siècle, par M. Roux-Ferrand.

Essai sur le palais des Thermes à Paris, par M. Pelet.

Description d'un tombeau découvert à Nismes en juillet 1840 (par le même); ce monument contenait deux urnes en terre cuite d'une forme élégante; elles avaient probablement servi à renfermer les cendres de deux Gaulois de condition inférieure, l'un cavalier, l'autre fantassin; l'on y trouva aussi des ossemens, ceux des animaux qu'aux funérailles de ces guerriers l'on immola aux dieux infernaux.

Notice sur une découverte faite près de Beaucaire en juin 1841 (par le même). Il s'agit d'une statue de marbre blanc représentant le *Jovis* des Gaulois dans l'attitude du repos.

Souvenirs d'un voyage en Belgique et en Hollande, en 1840, par M. d'Hombres-Firmas; extraits concernant le mode de construction des maisons hollandaises et les antiquités de Tongres.

Mémoire sur l'égrènage des céréales, par M. de Labaume.

Mémoire de M. Remacle sur l'état des orphelins à leur sortie des hospices.

Œuvres complètes de madame la princesse Constance de Salm. Tome Ier (Epîtres-Discours). — Paris, 1842. Chez Firmin Didot. In-8° de XXIV-312 p.

Nous n'apprendrons rien au lecteur sur le mérite littéraire du gracieux écrivain dont nous venons d'écrire le nom : ce nom est suffisamment connu; la réputation de madame la princesse de Salm est faite depuis longtemps : elle a le droit de s'arrêter et de se reposer.

« Arrivée à l'âge où on éprouve le besoin de recueillir le fruit de ses travaux, dit l'auteur lui-même, je publie enfin mes œuvres, non-seulement pour faire moi-même le choix de ce qui doit en faire partie, mais pour laisser après moi le souvenir de ma longue carrière littéraire. » Cette édition des œuvres complètes de madame la princesse de Salm comprendra quatre volumes. Le premier contient les *Epîtres* et *Discours* de l'auteur : ce sont ses premières œuvres. Le second est consacré aux poésies dramatiques et aux poésies diverses. La tragédie lyrique de *Sapho*, mise en musique par le célèbre Martini, obtint le plus brillant succès et eut plus de cent représentations. Dans le troisième volume, l'auteur a réuni son roman intitulé : *Les vingt-quatre heures d'une femme sensible*, et composé d'autant de lettres qui font passer son héroïne par tous les sentimens les plus opposés; et ses *pensées* qui s'étendent à tout, aux caractères, aux sentimens, aux travers, aux erreurs, aux opinions même. L'auteur annonce une troisième partie à ces pensées qui ont déjà été traduites dans plusieurs langues. Dans le tome quatrième et dernier ont été rassemblés les éloges de Sedaine, de Graviniés et de Lalande, lus avec succès aux séances publiques du Lycée des arts, des notices sur Mentelle et madame de Montanclos, un morceau sur la condition des femmes, et des mémoires intitulés : *Mes soixante ans*, ou mes souvenirs politiques et littéraires.

Les épîtres contenues dans le premier volume de cette col-

lection sont au nombre de dix-huit. La première, l'*Epître aux femmes*, a pour sujet l'examen de cette question : Si les femmes doivent écrire ? C'était le début poétique de l'auteur, et l'on ne pouvait revendiquer d'une manière plus heureuse et plus victorieuse pour les femmes, le droit de faire des vers et des bons vers. Nous avons distingué aussi l'épître *à un vieil auteur*, inspirée à l'auteur par les plaintes d'un homme qui avait eu une grande réputation et qui ne pouvait se consoler d'être oublié.

## LITTÉRATURE ORIENTALE.

*Anekdota zur Geschichte der mittelalterlichen Scholastik, u. s. w. Anecdota* pour servir à l'histoire de la scholastique du moyen âge parmi les juifs et les musulmans, etc., publiés par F. Delitzsch. Aussi sous le titre de : Système de philosophie religieuse du Caréen Ahron ben Elia de Nicomédie, etc. — Leipzig, 1841. J. A. Barth. In-8° de LXXX-388 p.

Cet ouvrage a été tiré d'un manuscrit appartenant à la bibliothèque de la ville de Leipzig. Le texte a été, en outre, collationné sur un autre manuscrit de la bibliothèque royale de Munich, et il est précédé d'un traité inédit du caréen Kaleb-Abba Afendopolo, qui s'y rattache et sert d'introduction. L'éditeur, M. Delitzsch, y a joint des commentaires philologiques, critiques et historiques, des extraits de manuscrits arabes, destinés à jeter quelque jour sur l'histoire de la philosophie chez les mahométans. Il s'est adjoint aussi M. Steinschneider, à qui sont dus les *Indices*, quelques dissertations et la plupart des notes. Le manuscrit qui sert de base à cette publication est venu de Bude en Allemagne, lors de la prise de cette place par l'armée de l'empereur Léopold, au XVII^e siècle; il a été exécuté en 1469, à Constantinople, par un juif nommé Josef Ben Saadia.

Les idées et la philosophie grecque avaient déjà pénétré

en Mésopotamie et en Perse, principalement dans le Chorasan et l'Irak, sous l'influence des chrétiens de la secte nestorienne, et grâce à la faveur que rencontrèrent les lettres auprès de princes éclairés, tels que Nuschirvan et Perwiz. Mais quand la maison des Abassides monta sur le trône de la monarchie mahométane, une nouvelle ère de civilisation commença. Les califes Almansour, Haroun-al-Rasohid et Al-Mamoun, attirèrent à leurs cours des savans grecs, et s'étudièrent à transplanter sur le sol des conquérans arabes les ouvrages scientifiques de la Grèce. Le système de l'école péripatétique, et aussi celui de l'école d'Élée pénétrèrent parmi les mahométans. Leurs efforts pour approfondir avec le raisonnement philosophique les principes positifs du dogme, et pour mettre dans une certaine harmonie avec la théorie philosophique les faits regardés comme avérés dans la croyance commune, ou du moins pour donner un fondement solide à ceux qui repoussaient une telle application, produisirent une nouvelle philosophie religieuse qui devint comme le noyau de la scholastique mahométane. Elle servit de point de départ à tous les essais tentés pour accorder la théologie naturelle avec la théologie révélée. Si l'on en croit le témoignage unanime des écrivains mahométans aussi bien que juifs, les Muatazilites, disciples de Vasil ben Atha el-Ghazzâl, qui fit scission avec l'école de El-Hasan de Bosra, furent les premiers Mutekellimoun, c'est-à-dire confesseurs et commentateurs du Kelâm. Le résultat de l'étude des ouvrages de la philosophie païenne et chrétienne, vulgarisés sous Al-Mamoun, fut la fondation et l'organisation par ces sectaires de la science du Kelâm. Les premiers ils donnèrent l'impulsion, et les Caréens ne firent que suivre leur exemple en appliquant cette méthode d'analyse philosophique à la dogmatique juive. Quand plus tard naquit la secte des Asharites démembrée par Abu-'l-Hasan el-Ashari, de celle des Muatazilites, ces derniers demeurèrent fidèles à leurs doctrines, tout en prenant part à la marche générale de la controverse, tandis que les Asharites, par leur inflexible attachement au dogme de la prédestination, furent

repoussés des philosophes juifs. Les systèmes philosophiques des autres sectes mahométanes n'exercèrent aucune influence sur la scholastique juive, les uns à cause de leur inconséquence paradoxale, les autres à cause de leurs principes trop absolument musulmans. Quand la philosophie sous les califes d'Espagne se releva dans cette contrée et dans le nord de l'Afrique, la scholastique juive fut appelée à son tour à réagir sur la philosophie musulmane.

On a peu de notions sur l'état de la dogmatique des Caréens avant l'époque où ils entrèrent dans la voie ouverte par les Muatazilites. Si l'on en croit Shahrestâni, la secte des Sifâtites ne suivait dans son anthropomorphisme sensuel et grossier que les directions données par les Caréens; cela expliquerait comment à la réforme de la dogmatique musulmane, par les Muatazilites, les Caréens éclairés sentirent le besoin qu'en avaient leurs propres doctrines. Ce fut Anan qui se fit le restaurateur de la secte caréenne. La première période de la dogmatique caréenne s'étend jusqu'à Josef-ha-Maor, au milieu du x^e siècle; elle n'en était encore qu'à se formuler. Au milieu du xii^e, Juda ha-Abel marque l'apogée de la seconde période, qu'on peut nommer de développement, parce que parallèlement au Kelâm des Muatazilites, la dogmatique caréenne fut entraînée dans le champ de la polémique contre les sectes mahométanes opposées. Tout en puisant et s'alimentant aux principes anciens et aux idées primitives, elle sut se plier à la controverse, et en conséquence s'étendre et se perfectionner. La troisième période, celle de réaction, est représentée par Ahron ben Josef, qui vivait à la fin du xiii^e siècle. Chez lui le Kelâm a perdu sa forme antique et pure, on voit qu'il cède à l'empire croissant du péripatétisme, que les Juifs et les Maures de l'Andalousie développaient à l'envie les uns des autres. La dogmatique caréenne vivement poussée par Juha ha-Levi, et atteinte plus vigoureusement encore par Maimuni, avait besoin de nouvelles ressources et d'armes proportionnées à la force de ses adversaires. Aussi Ahron l'ancien ne fit-il pas difficulté de leur emprunter ce qu'il y avait

de meilleur dans leur philosophie. C'était céder du terrain, mais il en céda trop, et dans la quatrième période, la période de transformation (XIV^e siècle), une grande partie de ce qu'il avait admis fut repoussé de nouveau. Ahron ben Elia jouait alors le premier rôle. En critique exercé, il porta un œil scrutateur sur les Mutekellimoun et sur les philosophes, il chercha à ramener la science du dogme dans un milieu également éloigné des extrêmes de ces deux tendances, et procédant éclectiquement, il prit à chacune d'elles ce qu'il trouva de probable, dans sa conviction, et le fondit en un système hardiment pensé, fortement conçu, au moyen duquel il put entrer en lice contre la philosophie rabbinique.

Ce n'est point au Caire, mais à Nicomédie, que naquit Ahron ben Elia. Le Caire, le centre des Caréens d'Orient, fut vraisemblablement son séjour ordinaire, et de là est venu l'assertion de Mordechaï. L'histoire de sa vie et de ses études est demeurée inconnue; dans l'Ez-Chajim, il nomme le rabbin Jehuda son oncle maternel, et le rabbin Moïse son beau-père et son maître. Son érudition étendue, non-seulement dans la littérature caréenne, mais aussi dans la littérature rabbinique; sa connaissance exacte et nullement traditionnelle de la philosophie musulmane, prouvent que, doué d'un esprit supérieur, il naquit dans une position qui lui en facilita la culture, et que pour ses travaux littéraires il eut à sa disposition de vastes et précieux matériaux. Loin de se laisser entraîner à la poursuite des détails et de consumer son activité sur des points isolés de ses connaissances, il les consacra, de même que ses prédécesseurs, spécialement aux trois branches principales de la science hébraïque : la dogmatique (Kelâm), la législation (Fihk), et l'explication de l'Écriture, et dans chacune d'elles il produisit un ouvrage de premier ordre. Guidé par un goût sûr, il commença par son système de philosophie religieuse qui devait être la base des deux autres, et auquel en effet il renvoie fréquemment le lecteur.

Ce système de philosophie religieuse, publié aujourd'hui pour la première fois, a été porté jusqu'à nos jours dans tous les

ouvrages de bibliographie sous le titre de : Nocer Emunim. C'est sous ce titre qu'on le trouve dans le catalogue de la bibliothèque de Leyde (p. 406), dans Sabbatai (p. 53, n. 11), dans Wolf, qui les a suivis en reproduisant le commencement du manuscrit de Leyde, conforme du reste aux manuscrits de Leipsick et de Munich, dont s'est servi l'éditeur. De Rossi n'a fait que suivre leur exemple, sans consulter les manuscrits (Dizionario, I, p. 3), Kosegarten également. Cependant on trouve le titre d'Ez-Chajim dans Josef del Medigo, dans Samuel Ashkenazi et dans Mordechai. Juda Poki et Ahron ben Elia lui-même ne le citent que sous ce titre. De ces deux titres d'un même ouvrage, on en est venu à faire deux ouvrages différens. De Rossi s'est toutefois douté de la vérité. Il faut donc modifier en cela les biographies, et reporter sur l'Ez-Chajim tout ce qui est dit du Nocer Emunim. Le manuscrit de Leyde et ceux de Leipsick et de Munich sont identiques, et il y a en outre un manuscrit de Venise, cité par Wolf (III, p. 72), qui porte non le faux titre, mais le titre réel : Ez-Chajim.

L'éditeur n'a point voulu donner un tableau raisonné du système de métaphysique dogmatique, il a préféré donner une table, espèce de sommaire du contenu de l'ouvrage, pour guider le lecteur. Elle expose la marche des idées de l'auteur, sans commentaires, sans critique, et se prête à la recherche de telle ou telle théorie particulière, comme à la conception de l'ensemble de l'œuvre. La philosophie d'Aristote, quoique Ahron ne l'ait guère saisie dans son enchaînement, a exercé malgré lui une grande influence sur les idées comme sur les formes de l'Ez-Chajim. Ahron n'est pas, il est vrai, en adoration devant le *philosophe*, et même ainsi que les Mutekellimoun, il est en quelque sorte son adversaire ; d'abord il n'admet point l'existence éternelle de la matière, concurremment avec Dieu, mais c'est surtout dans la doctrine providentielle qu'il le combat avec avantage. Cependant il est de son temps, et à cette époque le péripatétisme dominait avec un pouvoir infernal jusqu'à ses adversaires. Aussi voyons-nous Ahron se mouvoir dans le cercle des idées aristotéliciennes, comme circon-

serit dans un cercle magique. Idées, raisonnement, langage, tout dans l'Ez-Chajim appartient au Stagirite. On ne saurait méconnaître dans tout le cours de l'ouvrage un effort continuel pour affranchir les faits de la révélation, des tyranniques transformations de l'aristotélisme; mais par malheur cet effort ne réussit qu'à demi, et là même où le dogme positif s'avance le front levé contre cette philosophie, les raisons ont été empruntées à l'arsenal de l'adversaire. L'Ez-Chajim est un système de naturalisme rationel, un Kelâm épuré, dont l'objet est d'intervenir entre le péripatétisme et la réaction scholastique. Comment cet objet est-il poursuivi? En établissant le rapport régulier qui doit exister dans les idées de l'auteur, entre la raison et l'Écriture, l'esprit et la lettre. L'esprit n'est pas assujetti à la lettre, mais il lui est coordonné; Ahron admet que ce qui a été révélé est en dehors du domaine de la raison, indépendant, ou même au-dessus d'elle; mais il suppose en même temps qu'entre la révélation et la raison, s'il y a contradiction, elle n'est nullement réelle, mais tout au plus apparente, et que l'interprétation raisonnée suffit pour la faire disparaître. Cet accord est, il est vrai, difficile à établir, et même en quelques points, dans la partie législative pratique de la révélation, par exemple, complétement impossible; mais quand il ne s'agit que des questions humanitaires générales sur Dieu, le monde et l'homme, son existence ou son rétablissement sont plus naturels. Ahron méconnaît complétement les vrais principes qui régissent les rapports entre les lumières naturelles et celles de la révélation. Selon lui la connaissance intellectuelle est au-dessus de toutes, et il met la connaissance traditionnelle, même révélée, incomparablement au-dessous. C'est la raison qui répond chez lui aux questions les plus importantes; l'Écriture n'a que voix confirmative après elle, et son témoignage ne fait foi que par le concours de la raison qui lui donne sa valeur. Ahron est rationaliste: il « tient le flambeau de sa propre sagesse dans la droite, et le flambeau de la religion révélée dans la gauche, » et c'est la faute de son temps si sa raison n'a pas osé secouer complète-

ment le joug de la parole divine. A la place du pharisaïsme hiérarchique, il établit un pharisaïsme philosophique regardant de très-haut les faibles qui se tiennent satisfaits de la preuve écrite, parce qu'ils sont incapables de la connaissance spéculative. L'idée de foi d'où émane toute connaissance véritable et toute action agréable à Dieu n'est pour lui qu'obscurité, il lui substitue la connaissance scientifique, l'ἐπιστήμη d'Aristote. L'intelligence c'est la faculté suprême, la seule qu'il sache imaginer et peindre. Dans ce seul mot, pour lui est contenue toute béatitude.

Ses études sur l'Écriture ne sont point du tout assujetties aux lois d'une fidélité historique et grammaticale rigoureuse; mais quand les textes sacrés peuvent venir à l'appui de ses thèses de dogme métaphysique, il les transforme en argumentation philosophique. Ennemi de l'abus que la cabale fait de la lettre, il se livre, peut-être à son insu, à un autre charlatanisme, en imposant à la langue hébraïque ancienne les idées du péripatétisme. C'est ainsi qu'en expliquant les homonymes, il se tire à peu de frais d'une foule d'expressions profondes d'idées, en les ramenant à un petit nombre de lieux communs philosophiques. Il avoue lui-même qu'il n'est point satisfait de cette méthode, lorsqu'il déclare qu'on doit la regarder comme exacte en thèse générale, mais, pour les détails, seulement comme approximative. Le grand œuvre de cette pseudo-exégèse philosophique, c'est l'explication forcée et peu édifiante du péché originel, puisée probablement au 2e chapitre du *Moré*. Suivant elle, le péché du premier homme consiste en ce qu'il ne mangea point des deux arbres à la fois; ainsi, en négligeant la partie intellectuelle de son être, il ne songea qu'à la partie physique, il tomba de la sphère intellectuelle dans la sphère politico-éthique. En conséquence de ce système, Ahron cherche à établir sur la base historique et biblique une de ses maximes principales, savoir : que l'équilibre des intérêts intellectuels et corporels est la grande question de la vie, la condition fondamentale de la béatitude et le critérium de toute religion. La typique de l'Ancien Testament est

aussi démontrée chez Ahron comme représentation figurée de vérités naturelles. La *Merkaba* est une image du domaine de la nature, et l'homme aussi bien qu'Israël, un microcosme, représentation en petit de l'ordre universel du monde. En fait d'antiquités hébraïques, Ahron est entièrement d'accord avec Philon le Juif; ainsi que celui-ci, il se tait constamment sur le Messie. Le temps du Messie, dont il n'est question qu'une seule fois dans l'Ez-Chajim, Ahron le regarde comme une époque de liberté de conscience où toutes les entraves ont disparu pour laisser l'homme reconnaître lui-même l'existence de la divinité. La doctrine elle-même du Messie, Ahron la nie, comme on le sait, dans son Keter Thoras, non pour braver le christianisme, mais parce qu'étranger à la théorie de la chute et du besoin de rédemption des hommes, il ne saurait y voir cette largeur et cette universalité qui en est l'essence. Si on considère aussi Ahron dans sa position relativement aux écoles philosophiques orientales, on reconnaîtra qu'il se rapproche des Muatazilites, mais sans se lier à leurs dogmes, même quand les Caréens ses prédécesseurs les ont admis, et en maintenant toujours sa liberté de jugement. Son style est celui de la prose scholastique doctrinaire. Il est bref, précis, dépourvu d'ornemens et assez correct, abstraction faite des négligences et des licences particulières à l'hébreu moderne et qui lui sont communes avec l'arabe. Il est plus intelligible que les anciens Caréens, et les extraits de ceux-ci, contenus dans l'Ez-Chajim, forment avec le style poli et transparent d'Ahron un contraste frappant. Enfin, il est sobre des arabismes qui défigurent les écrits des autres écrivains de sa secte. Cependant, le style d'Ahron a le caractère caréen bien tranché; le lecteur le plus rompu à la lecture des œuvres du rabbinisme et de la philosophie a besoin de s'y faire; c'est comme un idiome nouveau auquel il est nécessaire de s'initier par une étude approfondie et constante. Ahron affectionne la brachyologie, et l'ellipse est sa figure favorite. Il laisse fréquemment au lecteur à suppléer des mots, des membres de phrase, tantôt d'après ce qui précède, tantôt aussi d'après ce

qui suit, espèce d'ellipse qu'on a nommée proleptique. Mais ce n'est rien en comparaison de l'étrange marqueterie hébréo-arabe des premiers Caréens. Au temps où vint Ahron, la scholastique caréenne s'était déjà détachée du Kelâm musulman, dont elle était née; elle avait acquis un développement et une consistance propre et toute nationale, et favorisée par la richesse de la langue figurée des Hébreux, elle avait affecté une forme complétement indépendante. De plus, Ahron n'avait pas seulement le secours des ouvrages originaux des Caréens ses prédécesseurs, il puisait aussi dans une riche littérature rabbinique où la langue avait acquis une maturité précoce et un développement de ses propres élémens poussé fort loin. C'est ce qui donna à l'auteur de l'Ez-Chajim le pouvoir que n'avait eu aucun de ceux qui vinrent avant lui, de mettre dans son élégance la forme de niveau avec les pensées, et de produire des écrits où l'on voit l'abondance et la clarté du rabbinisme fondues avec la délicatesse et l'originalité tout orientales des Caréens. L'Ez-Chajim est aussi exempt de la roideur empesée et de mauvais goût puisée à presque toutes les traductions d'ouvrages scientifiques tirés de l'arabe. On voit que le style est de première main; on n'y rencontre ni trace d'asservissement, ni empreinte d'une imitation servile. Sa terminologie, à part toutefois d'importantes exceptions, est rabbinique; mais il emprunte en créateur, et partout on reconnaît l'homme fort de pensée et riche d'imagination. En un mot, à l'égard du langage, il est aussi original qu'intéressant, et ses écrits peuvent fournir d'amples renseignemens pour fonder la syntaxe de la langue néo-hébraïque, si fort négligée, malgré les travaux dont elle a été l'objet chez les Arabes.

## VOYAGES.

Pensées et notes critiques extraites du journal de mes voyages dans l'empire du Sultan de Constantinople, dans les provinces Russes, Géorgiennes et Tartares, du Caucase et dans le royaume de Perse, par M. Jules-

Charles Teule. — Paris. 1842. Chez Arthus Bertrand. Imprimerie de Bouchard-Huzard. 2 vol. in-8° de 487 et et 591 pages.

« Ce livre est le produit des remarques et des réflexions que j'ai faites pendant mes voyages; sa bigarrure, effet inévitable du rapprochement des sujets qui s'y trouvent associés, serait un défaut en toute production méditée dans un cabinet d'étude; mais on me la pardonnera dans la publication d'un journal qui recevait mes pensées selon l'ordre même de leur succession inattendue, et dont la composition, assujettie à la variété des objets offerts à mes yeux, était dépendante aussi des caprices de mon esprit habitué à prendre de libres allures. » Nous n'avons pas la force de blâmer un défaut que l'auteur reconnaît si bien dans la tournure de son esprit, et dans sa manière d'écrire. Cependant, nous ne croyons pas que tout ce désordre que l'on remarque dans son ouvrage, pour être intentionnel, en soit plus profitable au lecteur, et moins nuisible en définitive au succès de l'ouvrage.

Les pays visités par M. le docteur Teule, quoique parcourus avant lui, présenteront toujours un grand intérêt, surtout jusqu'à ce que soit jugée définitivement cette éternelle *question* d'Orient, à laquelle on n'a apporté que des palliatifs, et qui semble devoir se terminer dans un avenir plus ou moins rapproché par une guérison héroïque ou par la mort.

L'auteur nous fait d'abord aller avec lui de Smyrne à Constantinople par la campagne de Troie; il fait un séjour assez long dans la capitale de l'empire ottoman; nous allons ensuite de Constantinople à Trébizonde, et successivement de Trébizonde à Tiflis, de Tiflis à Astrakhan, de Tiflis à Tauris, de Tauris à Téhéran, de Téhéran à Ispahan, d'Ispahan à Kirmonchâh, de Kirmonchâh à Erz-Roum, et d'Erz-Roum à Trébizonde, d'où le voyageur est retourné en France.

L'auteur nous a déjà prévenu lui-même des défauts de son ouvrage et de tout ce qu'il présente de décousu et d'irrégulier; il était difficile qu'il en fût autrement dans des notes écri-

tes, [illegible] le dit, en route, arrêté tantôt en un hôpital, et tantôt dans une écurie, séjour hospitalier d'une nuit d'hiver, assez souvent en descendant de l'étrier, et fixant à la hâte sur le papier l'idée mobile qui avait traversé son cerveau quand il était à cheval; d'autres fois empruntant à la nuit le temps nécessaire à réparer les fatigues de la veille, et à préparer les forces du lendemain.

Veut-on maintenant un échantillon du style de l'auteur, nous le prenons dans les dernières pages de son ouvrage, où, sur le point de rentrer en France, il s'écrie d'un ton à moitié poétique : « Adieu, Constantinople aux coupoles élégantes; montagnes et forêts poétiques du Caucase; grande Ispahan, surprise par la mort bien avant l'âge, et dont les chacals et les hommes achèvent de déchirer les membres; plaines de la Mésopotamie, qui m'avez fait connaître les mœurs primitives et patriarcales des temps bibliques; Jérusalem éplorée, et qui as tant souffert, mais qui ne pourras jamais expier tous les maux dont tu as été la cause; monuments éternels des Pharaons dont l'Égypte porte le poids glorieux; Thèbes indestructible, qui depuis quarante siècles partages avec tes rois la réputation impérissable qu'ils t'ont faite, adieu! Adieu, vous aussi, filles mythologiques de la mer, tissu ouvriers autrefois de marbres animés ou de jardins délicieux; et toi, Athènes, école du bon goût, asile antique des arts, des sciences et de la philosophie; et toi, Carthage presque effacée de la terre, qui n'eus qu'un beau jour dans ta vie, le dernier de tes jours, adieu! Vous m'avez plu quelquefois, vous m'avez toujours intéressé; mais vous n'avez jamais détaché mon cœur de la patrie, vous ne m'avez jamais fait oublier le doux pays de France. »

*Kaschmir und das Reich der Siek*. Cachemire et le royaume des Sieks, par le baron Charles de Hügel, en quatre volumes. T. III. — Stuttgart, Hallberger. 1840. In-8° de 453 p.

Nous avons entretenu nos lecteurs des premiers volumes de

cette publication (mars, 1841, p. 228), la première partie se bornait au journal de l'auteur dans sa visite à la vallée de Cachemire. Ici commence son retour dans l'Inde par le Panjab, et se trouvent les aperçus sur le royaume et le souverain des Sicks. Depuis le voyage de M. de Hügel, les événemens ont marché. Ranjiet-Singh est mort, et les discordes de sa succession, les guerres de l'Angleterre dans l'Afghanistan ont imprimé un mouvement tout nouveau à l'avenir de ces contrées. L'auteur se propose de donner à la fin de son quatrième volume quelques considérations à ce sujet. M. de Hügel a séjourné à Lahore: il a été admis, à titre d'étranger et d'Européen, avec cette faveur que Ranjiet-Singh prodiguait à quiconque venait d'Occident, et il consacre une grande partie de son volume à l'examen de ce royaume déjà en démembrement. Voici ce qu'il écrivait alors sous l'empire de ses impressions. « Après la mort de Ranjiet-Singh, que deviendra l'empire sick? c'est à quoi ce prince n'a jamais réfléchi un instant. N'ayant aucune religion, il a adopté les formes de celle dans laquelle il est né, parce qu'elle convenait à ses desseins. Il ne songe du reste qu'au présent, ne calcule que pour la durée de sa vie. Pourvu que tous ces élémens hétérogènes d'organisation qu'il a rassemblés autour de lui se maintiennent et fonctionnent à son gré, il n'en demande pas davantage. Qu'ensuite le trône qu'il a fondé soit renversé, qu'il n'y ait plus de maha raja des Sicks; il a été le premier, peu lui importe d'être le dernier. Son esprit est aussi étranger aux croyances de l'immortalité de l'âme que sa politique à l'immortalité de la gloire terrestre; lui succède qui pourra. Tous ses fils ont été reconnus dans les règles, mais l'aîné n'a pour tout droit que son titre; et Ranjiet-Singh a fait à des enfans qu'il affectionnait de si grands avantages, qu'il faudrait des talens bien supérieurs à ceux de Khurak-Singh, cet aîné, pour faire valoir ses droits de primogéniture, et même, en supposant ce succès, pour se maintenir sur le trône. On doit donc s'attendre à un morcellement, puis à voir englober cet empire d'un jour dans le cercle des possessions anglaises. Il ne faut comparer, dit plus loin M. de Hügel, l'em-

pire fondé par Ranjiet-Singh ni avec l'empire mahométan, facilement établi sur des populations dégénérées, ni avec l'empire britannique, aidé de ressources bien supérieures, ni avec celui des Marattes, pure domination de brigands. Resserré entre la puissance colossale des Anglais dans l'Inde et les redoutables Afghans qui venaient de renverser les souverains de Delhi, obligé de lutter et contre la haine des Hindous, et contre le mépris des mahométans, seul, dans le cours d'une existence d'homme, Ranjiet-Singh, par son génie, est parvenu à établir paisiblement sa domination sur les deux religions; encore quelques pas, et il arrive à pousser ses frontières jusqu'au désert persique, saisit Caboul, Candahar et Ghizni; et la race hindoue est vengée, par un païen né dans son sein, de la longue et funeste domination des sectateurs de Mahomet, les auteurs de la chute de l'Inde. »

En terminant ce volume, M. de Hügel se livre à différentes observations sur la frontière occidentale de l'Inde britannique, et examine la question de savoir si l'on peut choisir l'Indus comme frontière militaire, comme ligne de défense. Ce n'est pas son opinion; une armée établie sur ce point ne pourrait pas se replier sur sa ligne d'opérations, qui ne saurait être qu'au delà du désert, et d'ailleurs elle découvrirait tout l'Indostan. Il faut considérer aussi que ce n'est pas par là qu'une attaque est à craindre; quoique l'invasion mahométane ait aussi passé par Candahar et Ghizni pour gagner Guzzerat, cette voie n'a jamais été suivie que par des corps isolés, tandis que les grandes armées ont toujours débouché par Atok pour traverser l'Indus. Cette dernière circonstance semble militer en faveur de la ligne de défense placée sur l'Indus; mais une telle ligne n'est bonne que si elle offre à l'ennemi des difficultés qu'on peut surmonter aisément soi-même. Il serait cependant plus facile à un parti de gagner l'Indus par l'ouest que par l'est, au-dessous d'Atok; en effet, du côté de l'Inde le fleuve est infranchissable pour des troupes; des forces rassemblées sur ce point ne pourraient communiquer avec Bombay que par eau, et l'Indus ne pourrait servir que pour opérer une diversion sur les com-

mutilations de l'ennemi. Si cependant le cours de l'Indus était en question, il sera toujours difficile à un général de faire manœuvrer par eau ses troupes le long de l'Indus, et de s'affranchir de leur coopération dans l'Hindostan.

M. de Hügel se récrie sur l'admiration qu'on a pour Alexandre d'avoir découvert le chemin de l'Inde, de même que pour Vasco de Gama d'avoir trouvé le chemin de Calicut en longeant la côte d'Afrique; ce fait lui paraît aussi simple que celui d'un ouvrier qui trouve son chemin de Vienne à Paris. Au temps d'Alexandre, les produits de l'Inde arrivaient déjà en Perse et dans la Grèce, et le commerce parcourait la route non pas la plus facile, mais la seule qui existât. De même Vasco de Gama trouva un pilote qui le conduisit de Mozambique à la ville de commerce de Caliout, parfaitement connue dans ces parages, et dont on ne se doutait pas en Occident. De là M. de Hügel conclut qu'il faut admirer, il est vrai, le génie de ces illustres aventuriers, dans cette ardeur qui les portait à leurs entreprises, mais non pas dans les conséquences de ces entreprises mêmes, qui sont on ne peut plus naturelles. Beaucoup d'écrivains portent plus loin l'étonnement : ils trouvent extraordinairement étonnant que tous les conquérans postérieurs à Alexandre, Soubouctagi, Mahmoud-Ghizmavi, Timour, Baber, Nadir-Schah et Achmet-Schah aient suivi la même route que lui. Il n'y en a pas d'autre. Certes nous devons un tribut d'admiration aux écrivains dont veut parler M. de Hügel, mais nous ne refuserons pas cependant aussi à M. de Hügel lui-même la part qui lui revient pour la première partie de cette remarque.

Faudrait-il risquer ou non une bataille décisive sur les bords de l'Indus, en l'admettant comme frontière militaire? Ce serait une folie, dit M. de Hügel. Nous ne discuterons point ce fait, tout en regrettant que cela ne soit pas possible, puisque, comme nous assure l'auteur, on ne saurait trouver un plus beau champ de bataille que la plaine d'Atok, véritable place d'armes de quinze à vingt milles en tout sens. Revenons à Alexandre. Parti de l'Asie centrale, de la Sogdiane (Bokhara), ne de Za-

riaspa ou Bactra (Balkh), il atteignit à Bamian le pied du versant septentrional de l'Hindu-Kosch (Parapamisus, nommé Caucase par les Macédoniens), et franchissant les passages de Kalu et de Gajiguk élevés l'un de 13,400 pieds, l'autre de 12,400 au-dessus du niveau de la mer, il pénétra sur le plateau d'où descendent les fleuves, près du passage d'Una, élevé de 11,000 pieds, à l'est du Koh-i-Baba élevé de 18,900 pieds, et se trouva ainsi dans le bassin de l'Indus. Aristobule (Strabon, xv, 691) dit expressément qu'après le coucher des Pléiades, Alexandre quitta le pays des Parapamisates, et passa l'hiver tantôt dans les montagnes, tantôt chez les Aspatiens, tantôt chez Musicanus; que l'armée eut continuellement de la neige, et qu'à Taxile elle eut de la pluie pour la première fois. En d'autres termes: Alexandre entreprit son expédition sur Balkh au commencement de l'hiver, et franchit l'Hindu-Kosch en cette saison. Mais, d'après Alex. Burnes (I, 166 et 177), les passages sont interceptés pendant les six mois d'hiver. Il est donc plus vraisemblable d'admettre avec Arrien (IV, 7 et 22), qu'Alexandre passa la saison rigoureuse à Zariaspa, et ne partit de Bactra, pour la conquête de l'Inde, qu'au retour du printemps.

En se portant sur Bactra, il avait déjà parcouru ce chemin en sens inverse, et fondé, non loin du pied du Parapamisus, une ville du nom d'Alexandrie. Où était cette ville? C'est ce qu'il n'est pas facile de décider. Suivant Arrien, elle se trouvait positivement au midi du Parapamisus, et il semblerait qu'elle occupait l'emplacement de Caboul, s'il n'ajoutait pas plus loin (IV, 22) qu'Alexandre s'avança de la ville d'Alexandrie vers la ville de Nicée et le Cophènes : ce qui contredit cette opinion, puisque Caboul est assise sur les deux rives du Caboul (Cophènes). Reporter avec Diodore (XVII, 83) Alexandrie du côté septentrional du Parapamisus, c'est-à-dire en Médie (vers Bamian), ce serait contredire Arrien (III, 28), qui dit : Vers ce temps Alexandre gagna le Caucase (indien), y bâtit une ville et la nomma Alexandrie. Après avoir sacrifié aux dieux, il franchit les monts caucasiens, etc., etc. (IV, 23).

Le Caucase ayant été franchi en dix jours, Alexandre amena à la ville d'Alexandrie qu'il avait fondée dans sa première campagne pour tenir en respect les Bactriens et les Paropamisates. D'après cela il est préférable d'admettre que Nicée se trouvait fort rapprochée d'Alexandria (Caboul), et que, selon toute apparence, elle s'appuyait sur le Logur, bras principal du fleuve de Caboul, venant de Ghizni. Si de plus nous nommons avec Strabon (xv, 12) une des sources du Caboul, Cophès (suivant Arrien, Cophènes), l'autre Choaspes (le Caboul proprement dit), et si nous plaçons Alexandrie sur le Choaspes (Caboul), qu'Arrien ne mentionne pas, et Nicée sur le Cophènes (Logur), la difficulté est levée.

Ayant été informé que les contrées les plus habitables et les plus fertiles de l'Inde se trouvaient dans le nord et près des montagnes, tandis qu'au sud et dans la plaine le pays était brûlé par le soleil ou ravagé par les bêtes féroces, Alexandre tourna vers l'est (Strabon, xv, 12). Si Alexandre longea la rive gauche du Cophènes (Arrien ne dit pas qu'il l'ait passé; Strabon l'a dit xv, 697; mais il confond ici le Choaspes et le Cophènes), l'armée dut traverser trois rivières : Gurband, Camà et Lander. En effet, Arrien mentionne trois passages de fleuves, et il nomme ceux-ci Choes, Kuaspa et Guraeus. Arrien et les géographes ou historiens grecs et romains qui suivirent, puisant aux mêmes sources, y compris Mégasthènes, un Grec qui vécut à la cour du roi indien Sandracottus, citent les villes qui se trouvaient à l'époque d'Alexandre dans le bassin de l'Indus; mais il est impossible de les retrouver. Les fleuves, à quelques exceptions près, conservent un cours assez constant; mais les villes se détruisent, et leurs débris n'en reproduisent pas toujours de nouvelles. Joignez à cela l'altération des noms indiens par les Grecs, et surtout cette observation d'Arrien lui-même, qu'après la mort d'Alexandre seulement, on commença à faire de l'expédition dans l'Inde des récits croyables. C'est à la conquête de la ville de Nysa, sur la rive droite de l'Indus, qu'on rencontre le premier nom indien, celui d'une montagne voisine, le Meros, et bien qu'Ar-

rien (II, 125) assure que le nom est grec, on y peut facilement reconnaître le nom de *Meru* terminé à la grecque.

Non loin de la ville de Peucelia, Alexandre passa l'Indus, dans la plaine de Tschutsch, probablement dans le voisinage de Benares (Arok), au-dessus du confluent du Caboul et de l'Indus. De là, il s'avança à Taxile, ville située dans une plaine fertile, entre l'Idus et l'Hydaspes (peut-être Rauval-Pindi). Sur la rive gauche de l'Hydaspes (Jilum) était l'armée de Porus. Alexandre força le passage et bâtit de chaque côté du fleuve une ville, Nicée et Bucéphale. Alex. Burnes a cru les retrouver dans la ville de Julapur. Alexandre passa l'Acesines (Eschenab); où? rien ne peut mettre sur la voie; l'indication d'un rocher occupant le lit du fleuve n'est pas suffisante. Il n'est question du passage de l'Hydrastes (Ravie) qu'en termes généraux, mais il est possible qu'il ait eu lieu dans les environs de Lahor, parce que la direction prise par Alexandre fut, comme on le verra, vers le sud-est. Mais comme il était commandé dans sa marche et par la position de l'ennemi et par le voisinage des grandes villes, il ne pouvait suivre une direction bien invariable. Entre toutes les villes du Panjab, au dire des Grecs, Sangala se distinguait par sa grandeur et sa puissance. Elle était à trois marches de l'Hydrastes (Ravie): c'est la distance de Tschak (Amritsir) à Lahor. Quand Alexandre eut emporté la ville, il poussa vers l'Hyphasis (Sutlej). L'Hyphasis est le Sutlej et non le Bacas, suivant Diodore (XVII, 93), qui dit : qu'entre l'Hyphasis et le Gange (ou plutôt la Jumna) s'étendait un désert de onze journées à l'extrémité duquel se tenait le roi Xandranes avec des forces innombrables. Il est évident qu'il est question du Sutlej (ou Ghurrah), puisque des deux côtés du Baeas se trouvent les districts les plus fertiles du Panjab. Arrien vient à l'appui (VI, 14) en parlant du confluent de l'Hyphasis dans la Tschenab. Après quelques pointes en sens divers, parvenu à la rive gauche du Sutlej, ses troupes fatiguées et découragées (car la campagne de Panjab eut lieu, ce qui semble à peine possible, pendant la saison des pluies), Alexandre fut obligé de revenir sur ses

mort, nus, leur lance à la main, transportaient le corps de son habitation dans un bois; que là, ils le posaient à terre, le dépouillaient et le laissaient en proie aux bêtes. Ce passage prouverait certainement que l'usage n'était pas général dans l'Inde. Mais comme Alexandre, dans la traversée de l'Asie, dut rencontrer fréquemment cet usage, que cet usage devait exister chez les populations à l'ouest du Panjab, il serait étrange que tous les Grecs se fussent donné le mot pour ne pas constater qu'à partir de l'Indus les funérailles se faisaient comme en Grèce. Dans le passage déjà cité de Strabon (xv, 44), Aristobule rapporte encore qu'il a entendu dire que chez quelques peuples indiens, les femmes avaient coutume de se brûler sur le corps de leur époux. Il est clair par là que cette coutume bramaïque ne régnait point au Panjab.

Quelques auteurs croient qu'Alexandre poussa jusqu'au Gange; cette opinion repose sur la lettre de Gestère, lettre apocryphe, tissu de fables qu'il n'est pas nécessaire de réfuter. Il fallait avant d'arriver au Gange qu'Alexandre atteignît la Jumna, et rien de ce qui est rapporté sur sa marche ne peut s'appliquer à cette rivière. Pour donner une idée de la foule des fables mêlées au récit des Macédoniens et des Grecs au sujet du Panjab, M. de Hügel termine par un aperçu des dénombremens contenus dans Arrien, Strabon et Diodore, et il conclut en se livrant à quelques considérations sur l'impossibilité morale de la domination grecque dans l'Inde, mise en parallèle avec l'établissement durable des Anglais dans cette contrée.

## HISTOIRE.

Πλουτάρχου Βίος Καίσαρος. Vie de Jules César, par Plutarque, texte grec avec sommaires et notes en français, par E. Miller, employé aux manuscrits grecs de la Bibliothèque Royale. — Paris. 1842. Imprimerie de Firmin Didot. Librairie de Périsse frères. In-12.

Nous ne voulons, sans approbation et sans blâme, que

reproduire quelques mots de l'Avertissement placé par M. Miller en tête de cette nouvelle édition de la Vie de César par Plutarque. Ils feront entièrement comprendre comment il a conçu sa tâche d'éditeur, et comment il l'a remplie. « En général, dit-il, les éditions de classiques grecs que l'on met entre les mains des élèves, pèchent par la partie philologique; la critique appliquée au texte y est presque nulle, et l'éditeur semble se taire par système sur les passages les plus difficiles, et qui demanderaient une explication. Il n'est pourtant point indifférent d'appeler l'attention de l'élève sur quelques-uns de ces problèmes philologiques, qui sont loin, comme on se plaît trop à le croire, de n'offrir que des questions de mots. Le sens le plus vrai de l'auteur, une connaissance plus exacte de son génie, sont au bout de ces analyses que l'on aurait grand tort de proclamer oiseuses; mais, tout en cherchant par des explications à faciliter l'intelligence d'un texte grec, l'éditeur doit se garder d'une prolixité qui, de même qu'une absence complète de notes, jetterait du trouble dans de jeunes esprits peu faits aux discussions philologiques. Il faut donc tenir le milieu entre une trop grande sécheresse et des développemens trop étendus; il faut dire assez pour être compris, mais non pour fatiguer et pour dégoûter l'attention de l'élève. » Tel a été le plan du nouvel éditeur dans la publication de cette *Vie de César*. Il a établi son texte d'après les travaux de ses devanciers; mais en mettant à profit les variantes fournies par les précieux manuscrits de la Bibliothèque du Roi. Les notes placées au bas des pages contiennent toutes les indications grammaticales, philologiques, historiques qui ont paru nécessaires à la meilleure intelligence de l'auteur. Elles sont rédigées le plus brièvement et le plus simplement possible, cherchant moins à faire parade d'érudition qu'à répandre des notions claires et justes. L'éditeur n'a pas dû oublier un seul instant qu'il s'adressait à des élèves et non à des savans; c'est sous ce point de vue qu'il demande que l'on juge son travail.

**Nobiliaire universel de France, ou recueil général**

des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume, par M. de Saint-Allais. Tome XIX. — Paris. Chez l'auteur, rue Neuve-des-Petits-Champs, 31; imp. de P. Dupont. In-8° de 504 pages.

Ce volume d'un ouvrage dont le mérite est jugé, contient l'histoire généalogique de vingt-cinq familles toutes importantes par leur ancienneté et par les services rendus au pays. La première est la famille de Bonaparte, sur laquelle de récentes études semblent n'avoir plus rien laissé à apprendre. Napoléon était de famille ancienne et noble; mais lui-même avait acquis tant d'illustration, qu'il pouvait aisément renoncer à celle qu'il aurait pu tirer de ses ancêtres. On sait, en effet, que la municipalité de Trévise s'empressa, en 1807, de présenter à l'empereur Napoléon, à son passage en cette ville, un recueil d'anciens diplômes attestant l'existence distinguée de ses ancêtres dans cette ville, et que l'empereur remercia ces magistrats en ces termes : « Dans ce monde chacun est fils de ses œuvres; mes titres, je les tiens du peuple français. » A la généalogie de la maison de Bonaparte succède par un rapprochement heureux celle de Beauharnais, qui lui est unie par tant de liens. M. de Saint-Allais en donne l'histoire depuis le XIV° siècle; puis viennent les maisons de Drummond, d'Audibert de Lussan; un article important est celui de la maison des comtes d'Arles et de Provence, et des vicomtes de Marseille, dont sont issus les seigneurs de Fos; puis les Paynin, illustres dans le Hainaut; la maison d'Audiffret, qui remonte au XIII° siècle; de la Roche, l'une des plus anciennes et des plus honorables maisons du Bourbonnais; Schuguet d'Espagnac, originaires du Béarn, et dont les branches se sont fixées en Champagne, en Limousin et à Paris; l'antique maison de Chanaleilles, qui figure déjà dans des actes du X° siècle, et qui se distingue avec le plus grand honneur dès la première croisade; la maison de Monet de la Mark, seigneurs et barons de Saint-Martin, de Sombrun, de Pontac, de Bazentin, etc.; la maison Le Porcq d'Hérlen, et surtout l'illustre maison de Montmo-

nancy. On a cru généralement que la mort de Henri II, duc de Montmorency, maréchal de France, qui fut décapité en 1632, avait laissé le nom de Montmorency sans héritiers, tandis que, au contraire, les branches aînées qui en sont prolongées jusqu'à nous existaient d'une manière évidente, indiscutable et avec éclat. Cet intéressant volume de M. de Saint-Allais est terminé par la notice des maisons de Guillebert des Essars, d'Escrots, anciennement Pelletier en Bourgogne, de la maison de Croix, l'une des plus considérables et des plus anciennes des provinces de Flandre et d'Artois, qui a pris son nom d'un fief dont le chef-lieu comprenait seul près de huit cents vassaux; elle compte depuis un temps immémorial parmi l'ancienne chevalerie, et a soutenu l'éclat de son origine par de nombreux services militaires et de brillantes alliances. Viennent enfin les maisons de Guyon de Geis, de Buisseret, de Caux de la Tombelle; enfin l'auteur a terminé ce volume par un règlement curieux pour les preuves de la noblesse aux états de Hainaut avant 1791. Une table générale de tous les noms cités dans cet ouvrage permet de retrouver avec facilité tous les articles dont on a besoin. Le *Nobiliaire universel de France* nous paraît indispensable dans la bibliothèque de toutes les personnes soucieuses de leur passé.

Les coutumes de Beauvoisis, par Philippe de Beaumanoir, jurisconsulte français du XIII[e] siècle. Nouvelle édition, publiée d'après les manuscrits de la Bibliothèque Royale, par le comte Beugnot, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Paris, 1842. Chez Jules Renouard. Imprimerie de Crapelet. 2 volumes in-8° de CXXI-484 et 538 p.

La *Société de l'Histoire de France*, à laquelle on doit déjà de si utiles publications, vient de signaler dans sa direction une tendance heureuse en admettant au nombre de ses impressions les manuscrits et les ouvrages de notre ancien droit. C'est toujours là de l'histoire, et même l'essence de

l'histoire, car les institutions politiques, civiles et judiciaires d'un peuple, constituent bien plus que ses résolutions politiques et ses actions militaires, sa vie, sa personnalité et son existence. Cette importance de l'histoire du droit unanimement reconnue, a cependant frappé plus qu'aucun autre l'esprit du savant académicien auquel nous devons déjà la magnifique publication des Assises de Jérusalem, et qui vient aujourd'hui fournir un texte plus complet et plus pur de la coutume de Beauvoisis, qu'il a enrichie d'une savante et élégante introduction. On y remarque mieux que dans aucune autre production du profond écrivain, ces qualités de sagesse, de réserve, de critique et de sagacité, qui semblent définitivement constituer sa manière et son érudition.

Après avoir apprécié en quelques pages aussi claires que substantielles l'état du droit civil français au XIII^e siècle, M. le comte Beugnot se livre à la recherche des détails biographiques concernant son auteur. Philippe de Beaumanoir est peu connu, mais il l'était bien moins encore avant la publication que nous avons sous les yeux. Si par la faute des matériaux, M. Beugnot n'a pu fournir de ce personnage une biographie détaillée et complète, du moins, grâce à ses minutieuses recherches, il a pu, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, esquisser les lignes principales de son existence. Nous allons extraire quelques passages de cette biographie, en empruntant presque toujours les propres paroles de l'éditeur.

Philippe de Beaumanoir naquit en Picardie, dans les premières années du règne de saint Louis, et il appartenait à une famille noble, car les actes publics lui donnent le titre de chevalier (miles). On ne sait rien sur lui avant l'année 1273, où nous le voyons exercer les fonctions de bailli de Senlis; mais comme, depuis cet instant jusqu'au moment de sa mort, il ne cessa guère de gouverner différens bailliages, il est permis de penser que, selon l'usage du temps, il avait dans les années précédentes siégé au parlement. La connaissance profonde de la jurisprudence du parlement que possédait Beaumanoir, et les mots qu'il répète souvent dans

son mariage : Et ce que nous avons dit, nous le prouvons par jugement en l'ostel le Roy, justifie notre supposition. Ce fut pour lui une grande faveur qui dut influer sur tout le reste de sa vie, et à laquelle peut-être nous devons son précieux ouvrage, qui d'avoir été admis dans le sein du parlement à une époque où Guy de Foucqueux, qui devint souverain pontife sous le nom de Clément IV, et un des plus savans jurisconsultes de ce temps, dirigeait les délibérations de la cour royale.

Les baillis ne restaient que trois ans dans le même bailliage. Si Beaumanoir prit l'administration de celui de Senlis en 1273, il dut le quitter en 1296; mais le fait étant douteux, il faut ne pas s'y arrêter et descendre jusqu'à l'année 1280, époque où on le voit à la tête du bailliage de Clermont en Beauvoisis. Comme magistrat, Beaumanoir ne possédait en Beauvoisis qu'une autorité fort limitée; mais les détails qu'il donne lui-même sur son administration montrent qu'il obtenait, par son caractère personnel et par sa science, l'influence que les usages du pays lui refusaient. Lorsqu'il présidait les assises de Clermont, de Compiègne, de Creil, il ne laissait jamais échapper l'occasion de réformer un abus, de compléter ou de corriger la coutume; car les baillis s'étaient arrogé un droit réglementaire qui touchait au pouvoir législatif. Beaumanoir alla rendre les comptes des prévôtés de Clermont au parlement de la Toussaint 1280. On possède des lettres du mois de juin 1282 par lesquelles Amaury de Montfort, chanoine de Rouen, affranchit plusieurs héritages que Philippe de Beaumanoir tenait de lui, afin que ce dernier les tint franchement en fief et en hommage des seigneurs de Remy. Ce fut pendant qu'il exerçait les fonctions de bailli dans le comté de Clermont, que Beaumanoir écrivit son Traité sur la jurisprudence coutumière; il revit plusieurs fois cet ouvrage, le retoucha, et ne le mit au jour que quand il eut quitté le bailliage de Clermont, car il se sert souvent, dans le courant de ce livre, des mots : au temps de mon bailliage. En l'année 1289, Beaumanoir était sénéchal de

Saintonge. Les fonctions des sénéchaux ne différaient pas de celles des baillis, et les ordonnances royales placent toujours ces deux classes d'officiers sur la même ligne.

La Thaumassière a publié l'extrait d'un compte qui est conçu en ces termes : « Le conte Phelippe de Biaumanoir, chevalier, baillif de Vermandois, fait dou voyage de Rome, l'an 1289. » Il est probable que la mission de Beaumanoir se rapportait au couronnement par le pape Nicolas IV, de Charles II, dit le Boiteux, roi de Sicile, qui eut lieu le 26 mai 1289; événement très-important pour la France, et que Philippe le Bel avait intérêt à empêcher. Les *Olim* ne mentionnent à la date 1289 qu'un seul acte du bailli de Vermandois, relatif à une question de compétence qui divisait l'évêque et la municipalité de Noyon. Les baillis étaient attentifs à faire tourner des discussions de ce genre au profit de l'autorité royale, et soulevaient des conflits que dans son impartialité le parlement se trouvait souvent contraint de déclarer mal fondés. Beaumanoir n'exerçait plus en 1290 les fonctions de bailli, et il reprit à cette époque son siége dans le parlement, car les *Olim* nous apprennent qu'il fut un des commissaires de la cour chargés de recevoir les *pièges* qui s'engageaient à réintégrer dans les prisons du roi, Jean de Chapes, écuyer condamné par un jugement antérieur. L'extrait d'un rouleau contenant les comptes des bailliages de France pour l'année 1293, et rapporté par La Thaumassière, montre que Beaumanoir fut envoyé en 1291 à Saint-Quentin, pour prendre part à l'organisation de l'armée qui devait envahir la Flandre. Dans la liste des baillis que Brussel a dressée à l'aide des registres de la Cour des comptes, Beaumanoir est indiqué comme bailli de Tours, en l'année 1292; d'un autre côté le compte ci-dessus cité porte qu'en qualité de bailli de Senlis, il compta cette même année avec le trésorier, et qu'il gérait encore le bailliage de Senlis en 1293. Il faut croire qu'il passa pendant le courant de l'année 1292, du bailliage de Tours à celui de Senlis, car un bailli ne gouvernait pas deux bailliages à la fois. Beaumanoir n'existait plus

en 1296. Mabille de Boves est qualifiée : *Uxor quondam domini Philippi de Bellomanerio* dans un rouleau de la Chambre des comptes de Paris, et les *Olim* mentionnent en ces termes un arrêt rendu au parlement de la Toussaint, 1296 : *Episcopo silvanectensi reddita fuit curia sua super feodo quod primogenitus domini Philippi de Bellomanerio tenet ab eodem, etc.*»

Après avoir raconté la vie de Beaumanoir, M. Beugnot fournit l'analyse de son ouvrage, et il le fait d'une manière critique interprétative qui prouve combien l'étude du texte de l'ouvrage qu'il publie lui a donné l'intelligence de son auteur. Nous allons encore, d'après lui, faire une revue des idées de Beaumanoir.

L'auteur fait connaître dans le prologue de son livre le but qu'il se propose d'atteindre et les moyens dont il fera usage pour y parvenir. Le Traité sur les coutumes du Beauvoisis est divisé en soixante-dix chapitres. Quoique l'auteur établisse fréquemment des relations entre ces divers chapitres, et qu'il soit aisé de reconnaître que cet ouvrage a été écrit avec beaucoup de réflexion, et plusieurs fois retouché, on ne découvre cependant aucun ordre synthétique dans la disposition des chapitres. M. Beugnot s'est dispensé de suivre pas à pas son auteur dans l'analyse qu'il a présentée de son ouvrage; il suit au contraire l'ordre plus logique qui aurait dû présider à l'ouvrage même, en faisant connaître successivement les idées exprimées par Beaumanoir sur le droit public, le droit religieux, le droit civil et le droit criminel de la France. C'est ce que nous verrons dans un second article.

**Histoire et description pittoresque de la cathédrale de Metz, des églises adjacentes et collégiales, par Émile Bégin. Édition illustrée, par MM. Devilly, Dupuy, Maréchal, Michaud, Migette, Nouvian, Salzard. — Metz. 1842. Imprimerie et lithographie de Verronais. Premier volume. In-8° de 362 pages.**

« Contemporaine et témoin des événemens les plus remar-

quables de notre histoire provinciale, cette église, mutilée, dégradée par d'infâmes profanations, a perdu depuis longtemps sa voix solennelle, ses mystérieux symboles, ses ornemens, ses traditions et même en grande partie ses usages. Plus de tombeaux rappelant les quarante générations d'hommes inhumés sous leurs dalles; plus de ces épitaphes ni de ces pieuses légendes qui sont comme les empreintes, les témoignages visibles d'une communauté de pensées auxquelles la foi sert de lien; plus de jubé satanique où respiraient dans leur sale nudité les passions humaines refoulées en dehors du sanctuaire; plus de reliques, enfin plus d'images qui soient de nature à faire parler les siècles passés. Notre basilique messine, la plus nue peut-être de toutes les cathédrales de France, après en avoir été l'une des plus somptueuses, accuse hautement l'irréligieuse incurie de l'âge qui s'efface, et contre lequel luttent avec effort les gens de goût de toutes les classes et de toutes les opinions. » Cette peinture de la cathédrale de Metz était faite pour décourager un homme moins courageux et moins dévoué que M. Émile Bégin; car, on le voit, il ne s'agissait plus seulement de décrire, mais de restituer, et bien souvent les données et les souvenirs même manquaient complétement. L'auteur n'en a pas moins accompli son œuvre avec succès.

Son livre, ainsi qu'il le dit, a eu pour but de réparer autant que possible les malheurs survenus à la cathédrale de Metz, d'évoquer le passé du sein des ruines, de rappeler les croyances naïves exprimées sur le bronze, le marbre et la pierre, et d'empêcher de nouvelles profanations, en faisant apprécier la basilique messine comme elle mérite de l'être. L'auteur n'a épargné ni démarches, ni recherches, ni sacrifices : une foule de documens inédits, tirés des archives municipales, de plusieurs bibliothèques étrangères et de sa propre collection, lui ont permis de restaurer par la pensée presque tout ce qui a été détruit, et d'offrir par conséquent un livre aussi riche de faits que nouveau par les détails. Ne voulant pas se contenter d'une description architecturale purement

technique, qui ne présente le plus souvent qu'une sèche nomenclature de noms, de dates, d'inscriptions et d'ogives, M. Bégin, afin d'éviter le même reproche, a tâché, continue-t-il, d'encadrer sa basilique messine dans un tableau d'ensemble dont l'art chrétien formerait les accessoires; il la pose comme un type autour duquel viennent se grouper toutes les églises mosellanes; comme un hymne pieux formulé par des populations entières et porté dans les airs sur les ailes de la foi. Ce livre est donc en même temps un livre de poésie, d'art et d'histoire locale. L'auteur, avant d'achever son introduction, rend justice et offre ses remercîmens aux savans et aux artistes qui l'ont aidé dans l'accomplissement de son œuvre. Il cite MM. d'Huart, Clercx, bibliothécaire à Metz, et Simon, bibliothécaire à Saint-Dié, et surtout M. Migette, auquel sont dues les plus brillantes et les plus gracieuses des illustrations qui décorent le beau travail de M. Bégin.

*Leben des Prinzen Carl., u. s. w.* Vie du prince Charles, de la maison de Stuart (comte d'Albany), prétendant à la couronne de la Grande-Bretagne, par C. L. Klose, avec portrait et *fac-simile*. — Leipzig. W. Engelmann, 1842, In-8° de xx-549, p. Prix : 3 th. Épigraphe : *Ita adfecti sumus, ut nihil æque magnam apud nos admirationem occupet, quam homo fortiter miser*. Seneca.

Dans un de ses ouvrages historiques, Voltaire, qu'on est trop peu habitué à regarder comme une autorité, fait une observation bien vraie : c'est que l'histoire nous offre dans les Stuarts la seule maison souveraine dont les membres aient été dévoués au malheur de père en fils, sans interruption pendant des siècles. Le destin des Stuarts est là tout entier. A l'exception de quelques-uns de leurs premiers ancêtres, presque tous furent le jouet d'une malheureuse fatalité ; infortune d'autant plus grande qu'on pouvait l'expliquer. Peu d'entre eux, presque pas un, ne fut victime d'événemens imprévus : placés en

face du danger, ils semblèrent ne chercher qu'à l'attirer sur leur tête et à en accélérer l'explosion. Ce ne fut pas un moindre trait de la malice du sort que cette succession de Stuarts finît avec un homme à qui ses qualités devaient faire espérer une destinée meilleure que celle de ses aïeux. Doué d'énergie et de constance, il ne perdit jamais de vue le but élevé que ses qualités lui indiquaient comme le seul de son existence; et ses courageuses tentatives ne parurent l'en approcher un moment que pour le faire retomber dans un abaissement plus grand peut-être que celui d'aucun des princes de sa famille. Tel est l'homme dont M. Klose a entrepris de retracer la vie.

Il ne serait pas facile d'expliquer comment Charles Stuart n'a pas trouvé un seul biographe avant 1830, où parut l'ouvrage de M. Pichot. Au premier aspect, la cause de ce fait se trouve dans le mauvais succès de ses efforts pour reprendre à main armée le trône de ses pères, et dans le peu de durée du rôle qu'il joua sur la scène de l'histoire. Cependant ses efforts le conduisirent bien près du but, et la lutte engagée est une des scènes les plus dramatiques de l'histoire anglaise sous la maison de Hanovre. Il y a aussi une autre considération, négligée, dit à tort M. Klose, ce sont les résultats profonds et durables que ce court engagement produisit pour l'Écosse. A cette époque, la réunion complète de ce pays à l'Angleterre fut consommée, et dans la position actuelle des deux peuples, Charles Stuart a des droits à réclamer sa part comme agent principal. Quand il n'y aurait que cette circonstance, elle suffit à le rendre un personnage historique digne d'intérêt, et devrait éveiller la curiosité sur cette longue suite d'années passées dans l'obscurité de la vie privée, par un prince dont la réputation, la gloire même resplendit en Europe pendant la moitié du siècle dernier. Plus que tout autre aussi, le prince Charles fut l'objet d'un amour sans bornes ou d'une haine passionnée; et donner un tableau fidèle et sincère de sa vie est par là même une tâche pleine d'attraits pour l'historien qui sait l'apprécier.

La raison apparente de ce manque absolu de biographie est sans doute dans l'immense difficulté qu'on trouvait à rassembler des détails sur les momens importans et sur une grande partie de l'existence du prince. En Angleterre moins que partout ailleurs, les mœurs s'opposaient à cette entreprise une fois le moment d'effervescence passé. C'est donc de la rareté des documens que vient cette lacune : dès 1746, le prince redescendit dans la vie privée, et depuis sa mort cinquante-trois ans se sont écoulés, mais ce n'est qu'au commencement de notre siècle qu'on put rassembler des pièces qui sortissent de l'espace borné de ses campagnes de 1745 et 1746 dans la Grande-Bretagne. L'ouvrage d'A. Henderson : *The Edimburgh History of the rebellion in the years* 1745 *and* 1746; et celui de Home : *Account of the rebellion in* 1745, ne sont pas très-satisfaisans à cet égard. Ils se sont trop déclarés adversaires du prince, et l'on ne retrouve pas même le général dans leurs récits. Vers 1820, tout se disposa plus favorablement, et après l'apparition successive des *Tales of a grand-father*, de Walter Scott; des *Memoirs of the rebellion in* 1745 *and* 1746 de Johnstone; des *Lockhart papers* et des *Culloden papers*, M. Pichot publia enfin à Paris, en 1830, une vie de Charles Édouard, dernier prince de la maison de Stuart.

M. Klose semble penser qu'il suffit d'être Français pour mal faire; il éprouve de la satisfaction à l'exprimer. Nous ne discuterons pas là-dessus et ne récriminerons pas. Mais M. Klose reproche à M. Pichot de la précipitation, des inconséquences, et un manque de proportion fort grand dans l'élaboration de sa matière. Faut-il prendre la défense de M. Pichot? A quoi bon? Quel est le livre qui n'a point ses erreurs; et quel est le sujet basé sur des faits et des actes qui ne gagne pas avec les années? Il est évident, et M. Klose le reconnaît lui-même, que si les *Jacobite memoirs of the rebellion of* 1745 de Chambers, et surtout les *Stuart's papers*, publiés par lord Mahon en 1838, à la suite de son Histoire d'Angleterre, depuis la paix d'Utrecht jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle, avaient été publiés avant l'ouvrage français, le biographe en aurait utilisé les res-

sources. M. Klose trouve M. Pichot trop bref sur les premières années du prince, ainsi que sur les quarante dernières années de sa vie privée. La plus grande partie de l'ouvrage n'est qu'une longue histoire de l'Écosse et de l'Angleterre, à la suite de laquelle viennent les campagnes du prince et une conclusion de cent pages sur la possibilité d'une restauration des Stuarts, et cela ne fait point une biographie. O écrivains! ne vous souviendrez-vous jamais aujourd'hui de ce que vous avez écrit hier? Vous reprochiez à l'histoire d'avoir négligé l'importance politique de l'entreprise du prince et son influence sur la constitution britannique, et vous venez accuser l'historien d'avoir envisagé ce côté de la question qui est évidemment le plus grand et le plus susceptible d'un intérêt général. Accordez-vous avec vous-même et nous nous accorderons avec vous.

Cette biographie est précédée d'une introduction où M. Klose donne un aperçu rapide, mais circonstancié, de l'histoire de la maison de Stuart, jusqu'au mariage du chevalier de Saint-Georges. De la vie du prince il a fait quatre parts. Sa jeunesse jusqu'à la descente en Écosse; ses victoires, c'est-à-dire sa campagne d'Écosse et d'Angleterre, jusqu'à la retraite de Derby; ses revers, c'est-à-dire la seconde partie de la campagne jusqu'au retour en France, et enfin sa vie privée depuis le retour en France jusqu'à sa mort. A chacune de ces parties se rattachent des documens justificatifs. Nous avons encore beaucoup à désirer sur la dernière partie de la vie de Charles Stuart, et si nous y attachions la même importance que l'auteur, nous ne nous trouverions pas satisfaits. Mais cette vie errante et souvent mystérieuse, qui ne tient à rien de grand ni d'intéressant, historiquement parlant, doit plutôt être un tableau qu'un récit détaillé et souvent fastidieux de minuties privées. Le seul côté intéressant, c'est l'action du malheur et de l'obscurité sur un homme qui eût brillé peut-être en un rang moins bas et dans une position moins fausse que celle d'un prince réclamant une couronne et n'ayant pas de quoi vivre. Le portrait de Charles Stuart est emprunté

aux mémoires de Johnstone et le *fac-simile* aux *Stuart's papers*.

## ANTIQUITÉS.

**Traité élémentaire d'archéologie, monuments d'architecture, de sculpture et de peinture, etc.; orné de planches, par M. Champollion-Figeac. — Paris, 1842. Chez Mairet et Fournier, imprimerie de Hennuyer. In-32 de 256-324. p.**

En toute science un bon abrégé est une chose aussi utile que rare : ceux qui débutent et ceux qui savent en ont également besoin pour apprendre ou pour se souvenir. Mais pour qu'un abrégé remplisse convenablement son objet, il faut qu'il réunisse plusieurs conditions indispensables : il doit être clair, lucide et complet, divisé avec logique, abondant en définitions justes, en principes généraux, sobre de détails superflus; mais fournissant cependant toutes les applications pratiques, tous les exemples nécessaires pour faire bien comprendre les principes, pour expliquer les définitions. C'est après avoir lu avec un constant intérêt le Traité élémentaire d'archéologie de M. Champollion-Figeac, que nous formulons une définition dont son ouvrage a réalisé toutes les parties. Il réunit les précieuses conditions d'un bon manuel, et est appelé, comme nous disions, à rendre des services à tout le monde, aux archéologues de profession et à ceux qui veulent le devenir.

L'archéologie est aujourd'hui un goût puissant : particuliers, sociétés libres, commissions administratives, il y a partout une ardeur salutaire pour la recherche et l'étude des monumens. Est-ce le sentiment d'une simple curiosité, un pur sentiment d'amour-propre ? Non ; ces travaux ont un but réel qu'on ne saurait méconnaître. L'auteur le dit très-bien : l'utilité de l'archéologie est trop généralement avérée pour nous arrêter à la démontrer ici. Elle est le guide le plus fidèle pour l'historien des temps anciens; elle lui fournit les plus authentiques documens,

ces siècles de nuit ; quelque ne peut mettre en doute celle de l'archéologie. Pour les siècles antérieurs à Homère, toute l'histoire est dans l'archéologie ; les relations abondent sur les temps qui suivirent ce génie sans modèle et sans rival ; mais l'étude approfondie de ces relations y découvre parfois des traces de quelque influence qui montrèrent à l'écrivain la vérité là où elle n'était pas, ou bien un peu autrement qu'elle ne fut en réalité. Thucidide est un excellent Athénien dans l'histoire des guerres civiles de toute la Grèce : les monumens ne sont d'aucun parti ; les faits qu'ils énoncent portent avec eux une naïve certitude, et s'ils contredisent l'historien, ils le condamnent comme coupable d'erreur ou de mensonge.

Le Traité élémentaire d'archéologie est partagé en sept divisions : la première consacrée aux monumens d'architecture, la seconde aux monumens de sculpture, la troisième à ceux de peinture ; la quatrième a pour objet la glyptographie ou les pierres gravées. Après avoir épuisé ce qui concerne les notions générales, l'auteur s'occupe de la glyptographie privée des divers peuples anciens, et termine par un exposé des connaissances physiques et chimiques nécessaires aux clyptographes. La cinquième division concerne la paléographie ou les inscriptions des Égyptiens, des Grecs, des Étrusques, des Romains et des Gaulois. La sixième division traite de la numismatique : les matières sont encore rangées ici dans le même ordre déjà adopté pour les autres sujets : d'abord des médailles considérées en général, but et utilité de leur étude, matières employées ; dénomination, classification et critique des médailles ; puis on entre dans les détails numismatiques des Égyptiens, des Grecs, des Étrusques, des Gaulois et Espagnols et des Romains. La septième division, tout aussi intéressante, contient plusieurs appendices destinés à faire mieux connaître ce qui concerne les meubles, armes, ustensiles et poterie des anciens et les antiquités asiatiques. Pour rendre son traité entièrement complet, M. Champollion-Figeac a eu l'heureuse idée de le faire suivre d'une biographie des plus célèbres archéologues, d'une bibliographie ou catalogue raisonné des

meilleurs ouvrages écrits sur l'archéologie, et dans un vocabulaire des mots techniques. L'ouvrage, en outre, est enrichi de planches et nous paraît destiné à devenir le *vade-mecum* de tous les archéologues; c'est un guide sûr avec lequel ils ne craindront pas de s'égarer.

Mémoire liturgique sur les ciboires du moyen âge, par l'abbé J. Corblet, membre de plusieurs sociétés savantes. — Amiens. Duval et Herment. 1842. In-8°.

« Le musée de la société des antiquaires de Picardie possède un de ces vases en forme de colombe, dans lesquels on réservait autrefois la sainte eucharistie. » Ce *columbarium* a inspiré l'idée à l'abbé Corblet de traiter la question des *ciboires* du moyen âge, question peu approfondie jusqu'ici. Les conciles, les chroniqueurs, les historiens, les liturgistes, ont fourni une ample moisson à ses recherches.

D'après les extraits suivans, le lecteur jugera de l'intérêt de cet opuscule, tiré du tome V des mémoires de la société des antiquaires de Picardie.

« Dans les trois premiers siècles de l'Église, il était rare que l'on conservât la sainte eucharistie dans les églises, de peur de profanation; mais, au IVe siècle, elle était presque généralement réservée. Son mode d'*asservation* fut de la placer dans les sacristies, désignées autrefois sous les noms de *pastophorium*, *diaconicon*, *vestiarium*, *secretarium*, *episcopium*, *sacrarium*. Le *sacrarium* était une petite armoire creusée dans la muraille ou dans un pilier, et presque toujours à côté de l'évangile. On abandonna bientôt les *sacrarium* pour les ciboires suspendus qui réunissaient la grâce à la commodité.

« Les érudits sont loin d'être d'accord sur l'étymologie du mot *ciboire*. Le grec, le latin, l'égyptien même, se disputent l'honneur de son origine; quant au moyen âge, il s'est si bien approprié l'usage de ce mot, qu'il nous en a laissé treize synonymes, qui sont : *Cibolum*, *cymbarium*, *ciborium*, *civorium*, *civorias*, *cybureum*, *pixis*, *hosteria*, *hostiaria*, *custodia*, *ciboire*, *ciboingre*, *syboingre*.

» Les ciboires furent suspendus sur l'autel, dès le mouvement du moyen âge, à l'aide de cordes ou de chaînettes. Deux formes furent affectées pour les ciboires, celles d'une tour et d'une colombe, en métal d'or ou d'argent.

» Les custodes, en forme de tour, furent peut-être plus nombreuses que les *columbarium*; mais elles ne servaient qu'à contenir le vase eucharistique, et elles étaient quelquefois surmontées d'une colombe. D. Martenne, dans son *Nouveau trésor d'anecdotes*, dit qu'on choisit la forme turrique, parce que le tombeau de notre Seigneur avait dans l'intérieur l'aspect d'une tour.

» Pour ce qui regarde les *columbarium*, la raison qu'on donne de cette forme est que, pour renfermer ce mystère d'amour et de charité, on voulut imiter la forme de l'oiseau qui, chez presque tous les peuples de l'antiquité, fut regardé comme le symbole de l'amour. Du moins est-ce l'avis de Casalius, de Pierre Ancudius de Corfou et du P. Chesneau.

» Cependant tous les *columbarium* ne renfermaient pas les espèces consacrées; ce n'était souvent qu'une figure destinée à rappeler le souvenir de la descente du Saint-Esprit, car on en voyait de suspendus sur les tombeaux des saints et dans les baptistères; quelquefois ils servaient de reliquaire. »

L'auteur de ce mémoire pense qu'il est difficile d'assigner une priorité d'ancienneté à l'une ou à l'autre de ces formes; leur apparition fut simultanée.

« La forme de colombe et de tour ne fut point exclusivement adoptée pour les ciboires du moyen-âge : quelquefois ce n'étaient que des boîtes d'une matière plus ou moins précieuse, telle que d'onyx, de bois, de verre ou de cristal. A Saint-Benigne de Dijon, on conservait les espèces consacrées dans un vase d'albâtre.

» Assez ordinairement les pyxis étaient suspendus sur l'autel principal; cependant, dans un assez grand nombre d'églises, on les plaçait sur un autel particulier.

» L'usage des *ciboires* en forme de tour et de colombe fut particulier à la France. A partir du XVIe siècle, des *columba-*

riaux nombreux et précieux, ils furent alors remplacés par des coupes couvertes, renfermées dans des tabernacles. Cependant au XVIII^e siècle on en voyait encore quelques uns. Aujourd'hui ils sont relégués dans les musées de province et dans les cabinets des particuliers.

L'auteur de ce mémoire conclut en désirant une réforme pour nos tabernacles modernes, et en faisant appel aux archéologues pour sauver de la destruction les ciboires du moyen âge qui ont échappé au creuset de l'orfèvre.

*Handbuch der Römischen Alterthümer.* Manuel d'Antiquités romaines, par G. F. F. Ruperti. Tome II. Première partie. Constitution de l'état Romain. — Hanovre, Hahn. 1842. In-8° de VI-365 p.

En annonçant le premier volume de cet ouvrage (voir décembre 1841, p. 1110), nous avons déjà fait connaître quelle devait être la matière du second, dont nous avons ici la première partie. Nous ne reviendrons pas sur les divisions générales du volume, suffisamment indiquées. Ce qui doit nous occuper, c'est la manière dont M. Ruperti a tracé le tableau de l'origine et des développemens de la constitution politique de Rome, jusqu'à sa dernière transformation, car là seulement il faut chercher la base véritable des développemens du droit romain.

Dans l'organisation primitive de leur état, les Romains, soit par intelligence, soit par la force des choses, s'arrêtèrent à la forme la plus simple; les améliorations et les progrès purent donc y trouver place aisément. Les premières modifications importantes remontent à la réunion avec les Sabins, qui introduisirent des institutions de droit civil, de religion et la division par curies des citoyens jouissant de droits politiques. Les membres des curies exerçaient dans leurs assemblées le pouvoir législatif, ils prirent un roi dans leur sein; ce roi, comme chef suprême de l'état, fut revêtu du droit de convoquer les assemblées, de leur proposer des lois, et la loi

[illegible] le commandement militaire, le pouvoir exécutif et la direction des guerres. On forma aussi un conseil supérieur, le sénat, que le roi choisit parmi les vieillards, et ce conseil fut appelé à élaborer les lois, à décider de la paix et de la guerre, à diriger l'administration, et aussi à désigner parmi ses membres, à la mort du roi, un interrex, chargé de diriger l'élection d'un roi nouveau. Le pouvoir judiciaire était aux mains du roi comme juge suprême, et il nommait les juges pour les cas particuliers, ou laissait les affaires à la décision du sénat. Dans les affaires criminelles c'était l'assemblée du peuple qui était juge. C'est ainsi que l'état romain, dès le principe, adopta la constitution aristocratique dans sa forme la plus simple, et elle dura sans altération considérable jusqu'à Servius Tullius.

Durant cette période, cependant, à côté de l'aristocratie dominante des patriciens, un élément nouveau s'était introduit dans la vie politique des Romains : les Latins, admis à Rome comme citoyens, n'avaient aucuns droits politiques ; leurs efforts furent dirigés vers la conquête de ces droits, et ils formèrent une opposition. Leur nombre pouvait inquiéter, et la justice de leurs demandes plaidait en leur faveur. Servius les réunit donc en un corps, leur donna des droits, et les divisant en tribus locales, d'après l'analogie des curies; il institua, pour les faire entrer dans le corps politique, les comices par centuries, dans lesquels se trouvaient réunis patriciens et plébéiens; mais il partagea et rangea les centuries et les classes eu égard au bien, de telle sorte que le principe aristocratique subsistât toujours. A côté de cette réunion des ordres dans les centuries, les curies conservèrent leur action, mais les nominations aux grandes magistratures, l'adoption des lois et les jugemens criminels passèrent aux comices par centuries. Le plébéiens eurent aussi le droit de s'entendre sur les dispositions particulières à leur ordre dans leurs assemblées de tribus.

La réaction de Tarquin le Superbe contre cette constitution eut pour résultat l'expulsion du roi par le parti aristo-

antiques une république fut formée avec des magistratures annuelles, deux consuls à la tête, qui héritèrent de la plupart des fonctions du roi; dans tout le reste, la constitution de Servius fut remise en vigueur. Le parti patricien, délivré de la crainte des rois, abusa de son pouvoir pour peser sur les plébéiens; mais il avait donné un grand exemple de la manière de secouer un joug trop lourd. Le peuple, instruit par lui de la force que produit l'union et la constance de volonté, se retira sur le mont Sacré. De cette retraite vinrent les tribuns, magistrats inviolables établis pour garantir les droits et la liberté du peuple. Ils ne furent pas seulement ses chefs; leur intercession infirmait les décrets du sénat ou les propositions des magistrats dans les comices. Dès lors fut introduit dans la constitution l'élément d'opposition si nécessaire pour la maintenir et la modifier suivant la marche des temps. Secondé par les efforts des plébéiens pour s'élever sans cesse, il fit naître lui seul tous les phénomènes et toutes les améliorations que l'on vit dans la suite. Cette lutte entre les patriciens et les plébéiens, entre le parti conservateur et le parti du progrès, eut pour principal effet d'éveiller des idées politiques et de leur donner l'essor; elle nourrit et perpétua le génie de la liberté républicaine pour en faire le type fondamental du caractère politique des Romains; elle amena les lois agraires et les lois sur les dettes qui produisirent l'organisation des intérêts matériels, et la législation nouvelle des douze tables vint enfin asseoir et assurer les droits. L'abus que les décemvirs avaient fait de leur pouvoir occasionna la seconde scission, et les lois *Valeria Horatia* affranchirent complétement la plèbe, en donnant force de loi aux décisions des comices par tribus. Alors les patriciens durent abandonner le privilége exclusif du *connubium* et des hautes magistratures. En vain l'on créa des noms nouveaux pour distinguer ces nouvelles concessions des titres anciens; le progrès continuait toujours, et l'on arriva aux lois *Licinia*, qui donnèrent aux plébéiens l'entrée du consulat; les dettes furent soumises à des dispositions nouvelles, et l'on augmenta les prescriptions nécessaires à la possession de

l'*Ager publicus*. Alors, de degrés en degrés, les plébéiens finirent par envahir toutes les magistratures, en vertu de la loi *Publia* (416 de Rome), et même, par la loi *Ogulnia* (452 de Rome), les prêtrises, longtemps restées entre les mains des patriciens, en vertu du droit d'auspices. Jusque-là les patriciens avaient conservé l'avantage des lumières de la connaissance du droit politique, civil et religieux; mais quand les plébéiens se furent en cela aussi égalés à eux, toute prédominence resta anéantie; il ne leur resta plus que quelques hautes prêtrises, mais il n'y eut plus réellement de patriciat; il y eut une noblesse composée des familles dont les membres avaient exercé des magistratures curules, et qui joignaient à ces distinctions l'éclat de la richesse.

Cette fusion des deux ordres, la décadence du pouvoir des patriciens, et l'essor donné aux plébéiens avaient probablement, dès l'année 513 de Rome, opéré aussi une fusion de comices par centuries avec les comices par tribus, pour l'élection des magistratures curules et l'adoption des lois. Cette organisation nouvelle, et surtout le déplacement d'influence de la *centuria prærogativa*, dont la désignation fut remise au sort, tandis qu'elle avait toujours été prise dans la première classe, ôta aux grands la direction des votes. Les riches, l'aristocratie, perdirent beaucoup de leur influence, les centuries de chevaliers ne leur en conservant qu'une faible partie. Néanmoins l'accès aux grandes magistratures et l'entrée du sénat n'étaient, dans la règle, ouverts qu'aux riches. En effet, l'édilité curule, le premier pas vers les grands emplois, imposait l'obligation de fournir aux dépenses des jeux publics dont le trésor avait été déchargé. Du reste, les dignités curules offraient un ample dédommagement de ces avances, dans l'administration productive des provinces, qui maintint même si bien la richesse entre les mains de la noblesse, que les emplois semblaient passer de main en main. Au-dessous se trouvaient les chevaliers, qui, comme *Publicani*, arrivaient à une prompte fortune, ayant en leurs mains la gérance des revenus provinciaux, et se trouvant par conséquent les pre-

miers agens, de tout le cours des espèces, les seuls manipulateurs du numéraire. Enfin, les riches avaient réussi à accaparer l'usufruit de l'*Ager publicus*, et cette exclusion jointe aux sacrifices d'un service militaire, appauvrissant les classes inférieures, eut pour dernier résultat une misère extrême. Ce fut à la vue d'un pareil état de choses, que Tibérius Gracchus chercha à remédier aux maux du peuple par des lois tribunitiennes, destinées à réformer la constitution. Le parti opposé gagna le tribun M. Octavius, dont l'intercession entrava les lois de Gracchus. Celui-ci porta atteinte à la constitution en faisant déposer son collègue par le peuple; mais sa mort violente et la ruine de ses partisans en fut le fruit. Son frère Caïus, en étendant ses plans, et mettant plus d'énergie dans son action, n'eut pas un meilleur sort. La seule de ses institutions qui lui survécut, ce fut l'administration de la justice par les chevaliers, preuve seulement de la puissance où était arrivée cette classe de la population. La proposition de donner aux alliés le droit de citoyens ne produisit d'autre résultat que la guerre sociale. L'estime pour la noblesse avait cessé depuis qu'en la guerre contre Jugurtha elle avait mis à jour sa honteuse corruption. Des chefs de parti, tels que Marius et Saturninus, avaient exploité le désordre intérieur; les alliés d'Italie crurent pouvoir en tirer aussi avantage pour faire valoir leurs droits, et ils y réussirent; car enfin il fallut, par les lois *Julia* et *Plautia papiria*, leur concéder ce droit de cité. Mais la constitution dut subir, en conséquence de cette adjonction une modification considérable. L'incorporation de tant de nouveaux citoyens, sur qui l'influence immédiate de la noblesse n'avait plus la même action que par le passé, la possibilité qu'avaient les chefs de partis d'en faire un docile instrument, obligèrent à limiter l'influence des nouveaux citoyens : on les partagea en un petit nombre de tribus.

Pendant la guerre sociale, la paix intérieure fut de nouveau rompue par les partis. Marius se servit du tribun Sulpicius pour enlever à Sylla le commandement de la guerre contre Mithridate. Il se gagna les nouveaux citoyens en leur pro-

naissant de les faire entrer dans les tribus anciennes, tandis qu'ils n'avaient été reçus jusque-là que dans neuf tribus récemment constituées; il s'attacha les affranchis, en promettant de révoquer les dispositions qui les fixaient dans les quatre tribus urbaines; enfin l'ordre des chevaliers même, par inimitié contre le sénat, épousa ses intérêts. Sylla, s'étant assuré de son armée, la mena sur Rome, emporta la ville, et Sulcipius fut tué; Marius s'enfuit en Afrique (666). Sylla se servit de sa victoire pour réprimer l'essor démocratique de la république, et pour opérer une réaction en faveur de l'aristocratie. Il compléta le sénat en y introduisant trois cents nouveaux sénateurs; il établit que toute loi, pour être présentée au vote de l'assemblée du peuple, devrait sortir du sénat, et que désormais on ne voterait plus les lois et les décisions du gouvernement dans les comices par tribus, mais dans les comices par centuries, suivant les formes aristocratiques. Ces lois, il est vrai, furent abrogées par Cinna et par Marius, à son retour, et les dettes furent réduites au quart; mais Sylla, ayant dompté Mithridate, regagna l'Italie, renversa ses ennemis, et se débarrassa de ses adversaires par les proscriptions. Le calme fut rétabli, et un *interrex* ayant nommé Sylla dictateur perpétuel, il donna à la république une constitution aristocratique. Le tribunat fut restreint au droit d'intercession, réservé aux seuls sénateurs, et emporta l'incapacité aux autres magistratures. Le sénat renouvelé disposa de l'administration des provinces, de la paix, de la guerre, et de la nomination des généraux. Les tribunaux lui furent rendus, et la questure donna entrée dans son sein. Enfin la rigueur des lois criminelles fut augmentée; mais c'était une réaction trop violente et trop en opposition avec l'esprit du temps, pour durer après que l'influence personnelle de Sylla eut cessé. A peine Sylla fut-il mort, que M. Æmilius Lepidus proposa d'abroger ses institutions. Il ne réussit pas, mais Pompée fit rendre au tribunat tous ses droits pour gagner le peuple et se créer des instrumens de son ambition personnelle. Ensuite vinrent les lois *Gabinia* et *Manilia*, qui attribuèrent à Pompée un pou-

voir inouï dans la guerre des pirates et contre Mithridate. Jaloux de voir le sénat ratifier tout ce qu'il avait établi arbitrairement en Asie, Pompée s'unit à Crassus et à César, et sous le consulat de ce dernier il arriva à ses fins. Les triumvirs s'attachèrent le peuple et les soldats par la loi *Campanus*, et réunis au tribun Vatinius, ils poursuivirent leurs projets en dépit du sénat. Cicéron et Caton, leurs plus redoutables adversaires, furent écartés, et dès lors tout devint possible. Les provinces furent assignées pour cinq ans, et même Pompée, à l'occasion de l'affaire de Milon, fut nommé seul consul. De son côté, César avait obtenu ce qu'il désirait : il s'était fait une armée dévouée et redoutable, et soutenu de cet appui il s'achemina au pouvoir suprême. Le médiateur entre lui et Pompée, Crassus, avait péri chez les Parthes. Pompée se rapprocha du sénat pour résister à César. Mais il n'avait ni sa résolution, ni la sûreté de son coup d'œil; il n'avait pas su préparer de longue main comme lui ses ressources pour la lutte; son armée fut vaincue à Ilerda, lui-même succomba à Pharsale, et Thapsus vit renverser les débris du parti du sénat. César, déjà nommé dictateur pour un an, se fit donner le consulat pour cinq ans; il y joignit la puissance tribunitienne, qui lui apportait l'inviolabilité, l'influence sur les assemblées du peuple, sur les tribuns, sur le sénat, enfin sur la législation. Après sa victoire à Thapse, il se fit nommer dictateur pour dix ans, adjoignit encore à son pouvoir la *præfectura morum* (709 de Rome); puis censeur unique à vie, et dictateur perpétuel; après la bataille de Munda, il y joignit le titre d'*imperator*. Dans sa signification nouvelle ce titre emportait le commandement suprême de toutes les armées romaines et le droit de faire la paix ou la guerre.

La durée des temps pendant lesquels s'accomplirent tous les faits dont nous venons de donner le tableau succinct a fourni à l'auteur sept divisions. La première offre l'analyse des parties constitutives de l'état romain dans son origine, et des pouvoirs politiques; elle comprend sous une première désignation les races, les tribus primitives, la base de la constitution,

et les membres de l'état, les patriciens, considérés d'abord dans leurs droits politiques, puis dans leurs droits civils, le mariage et ce qui en dérive, et le pouvoir paternel : sous la seconde désignation se trouvent analysés les trois pouvoirs exécutifs : le pouvoir royal, intérimaire et militaire, et le pouvoir législatif fondé sur les curies et dirigé par l'influence administrative. Dans la seconde division, la constitution de Servius est également examinée sous les deux points de vue législatif et exécutif : législatif, dans le partage de la population en tribus et dans l'institution des centuries, dans l'organisation de l'armée, sur la base des centuries, enfin dans l'action de ce mécanisme nouveau, les comices, et dans ses résultats positifs, le tribut et son contrôle régulier, le cens ; sous le second chef, l'on passe en revue les magistratures du temps des rois : le *tribunus celerum*, le *præfectus urbi*, les *duumviri perduellionis*, et les *quæstores*. La troisième division est consacrée à la constitution républicaine, jusqu'à l'égalisation des deux ordres par l'accès au consulat concédé aux plébéiens : le gouvernement est entre les mains du sénat ; le pouvoir législatif est attribué aux comices, et le pouvoir exécutif aux magistrats, les consuls ou le dictateur, puis aux tribuns du peuple. Après la réaction qui amena la législation des douze tables et les décemvirs, viennent les tribuns consulaires, premiers pas du peuple vers le consulat, les censeurs, et enfin les lois licéniennes, et le nouveau droit commun établi par la fusion des deux ordres. Dans cette partie, les débats sur les dettes jouent un rôle important, et l'édilité curule prend naissance. L'organisation des comices, cette question si importante et tant débattue, l'histoire des différentes formes, de leurs passages, de leurs rapports réciproques, et enfin le développement des ressorts qui les composaient, demandaient à être traités spécialement ; l'auteur en fait l'objet de sa quatrième division. Il faut, en effet, bien asseoir ses idées sur tout le détail de cette partie de la constitution pour suivre les révolutions dont la période suivante est si pleine. Cette période, qui s'étend depuis les Gracches jusqu'à la mort de César, forme la cinquième dans

M. Ruperti. Après avoir donné la marche des opérations des Gracches, un tableau de la situation de l'ordre des chevaliers, et des dispositions amenées par la guerre sociale, l'auteur analyse la nouvelle forme donnée à la constitution par Sylla, et après l'exposé des faits et des modifications qui suivirent jusqu'au triomphe de César, il termine cette division par un aperçu des changemens apportés dans la constitution par ce dictateur.

L'essai de réaction aristocratique tenté par les meurtriers de César, sans préparation, sans plan, sans unité, eut pour seul résultat le triumvirat d'Antoine, de Lépide et d'Octave, et consacra en quelque sorte l'action du pouvoir militaire sur les destinées de la république; Sextus Pompée détruit, Lépide jeté de côté et Antoine vaincu, Octave se trouva seul maître de l'empire romain. Suivant l'exemple de César, il conserva toutes les anciennes formes républicaines, et se contenta de concentrer en lui tout le pouvoir des grandes magistratures; il partagea les provinces avec le sénat, il institua un trésor des guerres, le fisc, en dehors du trésor public; établit des armées permanentes pour protéger les frontières, créa une garde impériale, une garde urbaine, et divisa Rome en quatorze régions. Le renouvellement du sénat, l'établissement d'un conseil d'état pour préparer les affaires, l'influence du prince sur les élections soutenue par des comices de pure forme, assurèrent la durée du nouveau gouvernement. Toute la sixième division de M. Ruperti est consacrée au développement des changemens apportés par Auguste dans l'état romain. La nouvelle constitution de l'ordre des chevaliers n'y a point été oubliée, car elle forme aussi un des traits caractéristiques de la manière dont le prince avait envisagé la société romaine. C'est ainsi qu'il vécut tranquille jusqu'à sa fin, se faisant de temps à autre renouveler ses titres par le sénat. Il assura sa succession à Tibère en l'adoptant, et toutes les formes établies par lui se conservèrent avec peu d'altération sous les empereurs qui suivirent; seulement le sénat perdit de plus en plus son influence, et les élections cessèrent d'être remises aux assemblées du peuple. Auguste, pour as-

surer l'empire à son successeur, non content de l'adoption, l'avait associé à la puissance tribunitienne; plus tard ce fut le titre de César qui désigna l'héritier de l'empire, et même les Césars furent admis par le prince au partage du pouvoir. L'empereur mourait-il sans successeur désigné, le choix revenait au sénat, à qui plus d'une fois les armées indisciplinées arrachèrent ce droit, en imposant à l'empire les princes qu'ils avaient proclamés. Les promesses des candidats mirent insensiblement l'empire à l'encan et le firent dégénérer en un despotisme militaire complet. Cependant la nécessité de comprimer les barbares qui se pressaient sur les frontières de l'empire, amena sous Dioclétien un nouveau changement essentiel dans la constitution. Il jugea à propos d'établir des chefs suprêmes pour régir les grandes fractions de l'empire; il fallait augmenter la force des armées, et pour plus de sécurité ces chefs furent associés à l'empire. De là le morcellement du système administratif et financier, et l'accroissement des charges qui pesaient sur les provinces. Le faste introduit par Dioclétien dans les quatre cours des nouveaux souverains, les courses et les ravages des barbares, tout contribuait à écraser les populations de l'empire. Enfin Constantin, demeuré un moment seul maître du gouvernement, chercha à diminuer l'influence du pouvoir militaire sur la constitution. Constantin sépara le pouvoir civil du commandement militaire. Ces modifications, l'adoption du christianisme, le changement de métropole, opérèrent une révolution totale dans la constitution romaine, si altérée déjà et si défigurée par la suite des temps. C'est dans sa septième et dernière division que l'auteur examine tous ces grands changemens opérés depuis Dioclétien, espèce de réaction orientale dont les formes envelopèrent le monde civilisé, et furent la dernière préoccupation de ces héritiers dégénérés des anciens Romains. La base des mœurs avait disparu, et cette poursuite éternelle du repos, dans l'impuissance de ranimer la vie sociale, fit durer l'agonie de l'empire, mais ne l'empêcha pas d'être foulé aux pieds par les populations encore neuves qui vinrent fondre sur lui.

## CHRONIQUE.

Angleterre.— Parmi les nouvelles publications de ce pays, nous remarquons comme œuvre de circonstance les *Sketches in Affghanistan*, recueil de lithographies de Louis et Charles Haghe, exécuté sur les dessins originaux de James Atkinson, superbe in-folio de trente-six planches, et l'œuvre plus scientifique de M. Vigne sur le Caboul. Ces documens peuvent se joindre utilement au rapport du comité des Indes-Orientales sur la campagne de l'Affghanistan, publié aussi récemment, et à quelques observations présentées par M. Wise sur la position de l'Angleterre dans ces contrées. A côté de ces productions nous placerons le voyage dans le Beloutchistan de M. C. Masson, en trois volumes. Telles sont les principales nouveautés de la littérature des voyages en Angleterre. Car nous mettons à part, à titre de documens archéologiques, deux volumes de notes et d'observations sur les îles ioniennes et sur Malte, publiés par M. J. Davy. Quelque faible que soit la somme de faits qu'apporte cet ouvrage à la science, il sort du domaine des voyages géographiques. La publication des *Icones Plantarum* de sir W. Hooker était achevée; une nouvelle série commence : le premier volume vient de paraître. Nous noterons également ici une publication américaine, la grammaire romaïque de M. E. Sophocles.

Lord Kingsborough a laissé parmi les savans de l'Europe un honorable souvenir; il ne se contenta pas durant sa vie de servir le science avec munificence, il en fut un des adeptes les plus éclairés. Il s'était livré à l'étude des langues orientales, aux recherches d'histoire et d'antiquités américaines antérieures à la conquête espagnole; et sa magnifique publication des antiquités mexicaines répandit au loin le nom d'un grand d'Angleterre, jaloux du titre de savant, chose qui devient rare chaque jour parmi l'aristocratie anglaise. On peut même dire que le patronage de cette œuvre précieuse fut le seul titre de lord Kingsborough à la renommée sur le continent, peu initié à ses travaux privés. C'est le premier novembre prochain que commence la vente de sa bibliothèque. Pendant la durée des recherches nécessaires à l'exécution du recueil des Antiquités mexicaines, lord Kingsborough s'était appliqué à rassembler de tous côtés les documens imprimés ou manuscrits sur la matière; il fit prendre des copies des documens originaux espagnols inédits, et de tout ce qui put se retrouver alors des débris de l'ancienne civilisation aztèque, échappés à l'avide ignorance des premiers conquérans, ou sauvés de la destruction pour témoigner du succès de leurs entreprises. Des prêtres américains de race espagnole et indienne furent les premiers à recueillir les traditions locales, à rédiger

en système grammatical les idiomes nationaux des peuples détruits. Ces grammaires, ces dictionnaires, composés pour servir à la propagation de l'Évangile, avaient été réunis en grand nombre par le savant lord. Quelques-uns même de ces ouvrages se trouvent manuscrits dans sa collection. La langue et les caractères chinois furent aussi pour lui un objet d'étude. Il recueillit alors et on compte dans sa collection la plupart des travaux fruits de la persévérance des religieux qui pénétrèrent en Chine, entre autres, plusieurs dictionnaires chinois manuscrits, la Bibliothèque du collége des Jésuites de Pékin, et presque tout ce qui a été publié par nos sinologues modernes et par les voyageurs anglais. La collection des mémoires, lettres, etc. des missionnaires y occupe une place importante. Mais la grande richesse de cette bibliothèque est en manuscrits précieux, et pour le plus grand nombre entièrement originaux. L'ancienne poésie anglaise y est aussi représentée; un de ces manuscrits est antérieur à Chaucer. Enfin, il y a un volume de lettres d'Élisabeth, des documens sur l'histoire de l'Irlande, un ancien manuscrit de la Vulgate, des vélins avec vignettes et une belle série de chroniques espagnoles imprimées. Il ne faut cependant point s'imaginer des milliers de volumes; ce n'est pas par le nombre que se distingue la bibliothèque de lord Kingsborough; à cet égard elle est fort ordinaire pour un seigneur anglais; son mérite est d'être éminemment scientifique et riche en raretés, bien plus, en monumens uniques.

Allemagne. — La production littéraire est très-calme en ce pays, comme en Angleterre, comme en France, comme partout. Point de nom nouveau, ce sont les mêmes hommes qui continuent leur route; c'est M. Meineke qui nous donne un *Delectus poetarum anthologiæ græcæ* (in-8°, Berol. Enslin.); M. Néander, une seconde édition de son Histoire de l'église chrétienne; M. Mannkopf, le supplément à son Code (*Landrecht*) prussien; M. Nees v. Esenbeck, le second volume de sa Pathologie et Tératologie des plantes; la collection historique d'Heeren et Ukert, qui publient le t. 1er de la 19e livraison; l'histoire d'Allemagne de 1806 à 1830, par F. Bülau; MM. Bruch et Schimper, les livraisons 13 à 15 de leur *Bryologia Europæa*; M. Benecke, une seconde édition de sa théorie de l'éducation; l'Aristote de Weise (fasc. V); les *Basilicorum libri* de M. Heimbach (vol. III, sect. III); le Maldonatus de M. Sausen (t. III); le *Thesaurus linguæ hebraeæ*, etc. de Gesenius (t. III, fasc. I), etc. etc.; et enfin, le t. 2e du Voyage dans l'Oural et à la mer Caspienne de MM. de Humboldt, Ehrenberg et Rose, comprenant la partie minéralogique, géognostique et l'histoire du voyage, c'est-à-dire, l'Itinéraire de l'Oural méridional à la Caspienne, et un aperçu des minéraux et des formations dont se com-

pose cette partie de la chaîne qui termine l'Europe. A côté de ces travaux déjà connus en tout ou en partie, nous devons placer quelques travaux intéressans qui témoignent que le calme dont nous avons parlé n'est point un sommeil. Nous citerons les Fragmens d'Antisthènes, publiés pour la première fois par A. G. Winckelmann (in-8°, Turici, Meyer et Zeller); une dissertation de M. Wenrich (J. S.) sur les traductions et commentaires des auteurs grecs en syriaque, arabe, arménien et persan (Lipsiæ, Vogel. in-8°); l'édition de Nonius Marcellus, par MM. Gerlach et Roth (Basil. Schweighæuser, in-8°); l'Euthymius Zygadenus, publié avec la version latine de Zini, par M. Gieseler. Voilà pour les textes. En fait d'antiquités : les établissemens celtiques dans la sud-ouest Allemagne (*sic*), par M. de Ring (Fribourg en Brisgau. Emmerling, in-8°, en français); la collection de St-Gall, monumens de l'ancienne langue allemande, publiés par M. Haltemer (St-Gallen. Scheitlin, in-8°); en théologie, nous nous bornerons à citer une monographie historique de M. A. Néander: Théobald Thamer, représentant et précurseur des tendances modernes à l'époque de la réforme (Berlin, Lüderitz, en allemand).

Si nous remontons aux travaux antérieurs, nous trouverons à mentionner à Berlin une *Dissertatio de lingua Tschuwaschorum* de M. W. Schott (in-8° de 32 p.), dans laquelle l'auteur présente cette langue comme un dialecte dégénéré de l'idiome turc originaire, et s'attache à reconstruire les lois générales qui présidaient à la transformation des sons et à la flexion des mots, c'est-à-dire, les théories de la formation du pluriel, des cas, du prénom et du verbe. A Aix-la-Chapelle, nous citerons un mémoire monographique sur les Pétromalines, par M. A. Forster; à Barmen, une introduction à la Botanique, de M. Riepe, et un mémoire sur l'état actuel des sciences naturelles, par M. Wetzel (in-8° de 25 p. en all.); à Dusseldorff, la description d'un nouveau soufflet pour le chalumeau du minéralogiste, par M. Duhr (in-8° de 23 p. en all.); à Elberfeld, la constitution du sphéroïde terrestre et la formation de son écorce, par M. Egen (in-8° de 74 p. en all.), tableau résumé des principales hypothèses sur la formation de notre globe, et un mémoire de M. Rasch sur les transformations de la tragédie en Italie jusqu'au XVIII^e siècle (in-8° de 38 p. en all.); à Cologne, quelques mots sur la différence de l'éducation et de l'instruction, par M. Philipps (in-4° de 6 p. en all.); et à Rheydt, la seconde partie d'un mémoire de M. Jasper sur le consulat commercial et les consuls (in-4° de 22 p. en all.).

— Le 1^er de ce mois, l'Académie des Beaux-Arts a tenu sa séance publique sous la présidence de M. Leclère. Cette solennité a chaque année le privilége d'attirer une assemblée nombreuse et choisie, qui

vient y chanter les œuvres musicales jugées dignes de récompense et y applaudir la parole spirituelle et digne de M. le secrétaire perpétuel. Nous n'avons rien à dire de la partie musicale de la séance ; l'intérêt pour nous a été dans les deux lectures de M. Raoul-Rochette, chargé de rendre compte des divers concours de peinture, de sculpture et d'architecture, et de raconter à l'Académie la vie de l'un de ses membres les plus recommandables, M. Ramey, mort déjà depuis quelques années. On a reproché à M. le secrétaire perpétuel un peu de sévérité dans l'accomplissement de la première partie de sa tâche : en effet, M. Raoul-Rochette a eu quelquefois des paroles sévères pour les concurrens, et surtout pour les lauréats que l'État entretient à Rome pour achever et perfectionner leurs études. Nous sommes loin, quant à nous, de nous associer à ce reproche. Il y a dans cette juste sévérité quelque chose de sérieux et de paternel qui sied bien au langage d'une académie qui entend diriger de jeunes talens, les préserver des écarts, et non les flatter et les tromper par une banale indulgence. Nous engageons l'Académie des Beaux-Arts à persister dans cette voie ; elle verra qu'elle aura beaucoup fait pour les arts en suivant d'une manière énergique cette sage direction de son savant secrétaire. L'éloge de M. Ramey par M. Raoul-Rochette est une production aussi remarquable par les idées que par le style. Ayant à raconter la vie d'un artiste simple, modeste et sans ambition, l'écrivain a su grandir sa biographie en faisant intervenir dans le cours de son récit une appréciation sérieuse et profonde de l'état des arts pendant nos cinquante dernières années et de l'influence qu'ont sur eux les changemens politiques. C'étaient là autant d'idées neuves et hardies : mais comme l'auteur, dans la leçon par lui faite aux gouvernemens, a osé avec bon goût, le public a eu aussi le bon goût de ne se formaliser de rien et d'applaudir franchement.

— M. Tischendorf nous communique le prospectus de sa publication du *Codex rescriptus* du Peschito (Nov. Test.) d'Ephrem le Syrien. Nous lui empruntons les détails suivans : « Le manuscrit palimpseste, n° 9 de la Bibliothèque Royale, dit d'Ephrem le Syrien, occupe une place des plus distinguées parmi les monumens anciens des textes sacrés. Il ne le cède point en antiquité au manuscrit alexandrin de Londres et au célèbre manuscrit du Vatican, et contient des fragmens de tous les livres du Nouveau-Testament. Ce fut P. Allix qui découvrit ces fragmens au XVII^e siècle. Depuis ils ont été collationnés par plusieurs savans, et principalement par Wetstein. L'ancienne écriture avait été effacée au XIII^e siècle et remplacée par quelques traités ascétiques d'Ephrem le Syrien ; bien qu'on aperçût encore au XVII^e siècle les traces du texte détruit, chaque année ces indices s'effaçaient. Cappuccino, conservateur de la Bibliothèque Royale, qui l'examina, le

déclare indéchiffrable ; après les efforts inouïs que beaucoup de feuillets offraient à peine quelques mots lisibles. La haute importance de ce manuscrit, appréciée par M. Tischendorff, l'a déterminé à en faire l'objet d'une étude spéciale, et c'est dans ce but qu'il a reçu du gouvernement de Saxe la mission de se rendre à Paris. L'emploi des réactifs pour faire reparaître l'ancienne écriture avait déjà précédemment produit des résultats satisfaisans, et l'obligeance de MM. les conservateurs de la Bibliothèque Royale a permis à l'éditeur de triompher des difficultés qui s'opposaient encore à une réussite complète. Ces difficultés sont de nature à rebuter plus d'un laborieux interprète; cependant M. T. est parvenu à lire tout, à peu d'exceptions près, et son édition est la réalisation complète de l'essai consigné dans le travail remarquable de Wetstein sur le palimpseste. Le texte sera aussi conforme que possible au manuscrit ; cela dans l'intérêt de la science. Un précieux fac simile qui vient d'être exécuté, des Épilégomènes et des Prolégomènes fort étendus accompagnera cette édition [1].

Cette publication est remarquable sous plus d'un point de vue. D'abord ce *Codex* en lettres onciales, l'un des plus anciens manuscrits grecs qui existent en Europe, remonte, selon l'opinion commune, au moins au VIe siècle. M. Tischendorf, après mûr examen, croit pouvoir le reporter au milieu du Ve siècle, et le déclare même antérieur au manuscrit de Londres. On y rencontre beaucoup de formes grecques, qui ne se retrouvent guère que dans quelques autres manuscrits de la plus grande ancienneté, dans des inscriptions lapidaires et dans des papyrus: ce qui témoigne de l'importance de ce document pour la partie archéologique de la grammaire grecque. Quant aux nouveaux matériaux apportés à la science, il n'est point ici question de quelques variantes nouvelles. Ce manuscrit, contenant à peine les trois quarts du Nouveau Testament, offre peut-être plus de cinq mille leçons qui s'écartent du texte communément adopté. Bien que ces différences ne touchent que rarement au dogme, elles changent presque toute la face du texte. Ainsi le manuscrit d'Ephrem, comparé avec le manuscrit alexandrin et celui du Vatican, pourra servir de base à une refonte du texte grec des livres saints. Enfin, ce qui est curieux pour l'histoire littéraire, c'est que ce manuscrit passa par les mains de deux correcteurs, l'un, selon M. T., du VIIIe siècle, l'autre du IXe; il présente donc un aperçu historique des changemens que le texte sacré a subis depuis le Ve siècle jusqu'à nos jours.

Les feuilles déjà imprimées que nous avons vues prouvent le soin

(1) *Codex Ephræmi Syri rescriptus*. A Leipzig, chez Tauchnitz. Prix : 18 thalers (72 fr.). On souscrit chez tous les libraires d'Allemagne et de l'étranger. A Paris, chez MM. Duchesne et Ancelin.

particulier apporté par la librairie allemande à la publication de ce trésor de la Bibliothèque Royale, pour emprunter l'expression de M. Lachmann se plaignant de ne voir personne *qui promendo tanto thesauro rei christianæ benefacere voluerit*. Et ce n'est, du reste, que l'opinion générale de tous les savans exégètes. Nous ne doutons pas que cette publication ne soit accueillie aussi en France avec intérêt; le nom de l'éditeur, qui a déjà fourni deux éditions du Nouveau Testament, nous garantit sous le rapport scientifique une scrupuleuse exactitude.

—Genève, la Suisse, l'Europe savante et littéraire, viennent de faire une grand perte. *M. de Sismondi* est mort le 25 juin, à l'âge de 69 ans, après une maladie longue et douloureuse. Issu d'une famille originaire de Pise, qui passa au commencement du XVIe siècle en Dauphiné et ensuite à Genève, Jean-Charles-Léonard DE SISMONDI naquit dans cette ville le 9 mai 1773. Il fit ses études dans sa ville natale. Il la quitta en 1792 et se rendit avec sa famille en Angleterre. A son retour à Genève, en 1794, il fut arrêté comme suspect, ainsi que son père, membre de l'ancien gouvernement, et tous deux subirent un jugement qui les condamnait à une amende des deux cinquièmes de leur fortune et à une année de détention. A la fin de cette détention, il partit pour la Toscane, où, par suite d'une insurrection, il fut arrêté par les Français comme aristocrate, et ensuite comme Français par les insurgés, car Genève était alors réunie à la France. Toutes ces vicissitudes n'empêchèrent pas M. de Sismondi de retourner à Genève en 1800. Ses différens ouvrages ont été publiés à Genève, à Londres et à Paris. Les principes politiques de M. de Sismondi sont républicains, mais il a toujours considéré un mélange d'aristocratie comme nécessaire à un gouvernement libre. Dans son esprit, l'élément aristocratique était, comme on l'a vu souvent, en Angleterre, un moyen de protection pour les intérêts généraux de la civilisation et de la liberté. On sait avec quelle douleur il a vu cet élément dans l'état de Genève attaqué par la révolution de novembre 1841.

Aussi ennemi du pouvoir absolu que de la démocratie, en France, M. de Sismondi avait constamment montré, avant les événemens de 1814, de l'aversion pour le gouvernement impérial. Il parut changer d'opinion après le retour de l'empereur de l'île d'Elbe. Il engagea dans une brochure les Français à se ranger autour de Napoléon, afin de défendre avec lui l'indépendance nationale. Napoléon le comprit dans une promotion de membres de la Légion d'honneur; mais M. de Sismondi déclara qu'il n'accepterait aucune fonction ni aucune récompense. Depuis l'ère de l'indépendance de Genève, il fit partie du con-

seil représentatif, où ses vastes connaissances, ses idées et sa loyauté lui donnaient une influence légitime; sa parole d'ailleurs avait l'autorité de la conviction et le poids que donne un caractère moral. Sa vie publique fut consacrée à la patrie, à la liberté des peuples, à la science; sa vie privée, honorée par la vertu, pleine d'actes de bienfaisance, était douce par son affection pour une compagne digne de s'associer à ses pensées, et par les charmes de l'amitié. Il comptait au nombre de ses amis ses compatriotes les plus distingués et des hommes éminens de beaucoup de pays de l'Europe.

Par sa prodigieuse activité littéraire, la carrière de M. de Sismondi fut une des plus fécondes et des mieux remplies. Politique, législation, agriculture, économie politique, littérature, ouvrages d'imagination, histoire surtout, voilà les genres que cet écrivain a embrassés dans le nombre considérable de volumes sortis de sa plume. En outre, il a enrichi d'articles nombreux et savans des journaux littéraires, surtout la *Revue Encyclopédique;* la *Bibliothèque universelle de Genève* s'est aussi félicitée de l'avoir parmi ses collaborateurs. Il a inséré au moins une dissertation dans les *Atti dell' Academia italiana*, car la langue italienne était pour lui une seconde langue maternelle. Les bornes de notre feuille ne nous permettant pas d'écrire une notice littéraire, nous laissons de côté les brochures de circonstance et les écrits politiques de M. de Sismondi; nous ne parlerons pas même de ses ouvrages d'économie politique; on sait que l'auteur a été des premiers à opérer une réaction contre le système de Say, et que ses idées, ingénieuses en théorie, ne soutiennent pas aussi facilement l'épreuve de la pratique. Nous désirons appeler l'attention de la Suisse sur deux sillons que M. de Sismondi a tracés dans le champ de la littérature proprement dite, et qui sont un titre d'honneur pour sa mémoire et pour sa patrie.

*Littérateur* dans le sens strict du mot, M. de Sismondi a concouru, avant quelques-uns des hommes les plus savans et des esprits les plus distingués, à diriger l'attention des Français sur les littératures étrangères et sur l'ancienne littérature de la France elle-même. Ses quatre volumes *De la Littérature du Midi de l'Europe* (1813), plusieurs fois réimprimés, ne sont pas exempts d'erreur sans doute, mais ils ont concouru, avec les écrits de Mme de Staël et de Ginguené, à ranimer l'intérêt public français pour la poésie italienne; ils lui en ont inspiré pour celle de l'Espagne et du Portugal. Ils ont montré les richesses enfouies dans les chants des troubadours et des trouvères, avant que M. Raynouard n'eût publié son *Choix de Poésies originales des troubadours*, avant la plupart des investigations dont la littérature de la langue d'oïl est devenue l'objet.

Une appréciation complète et par conséquent juste de l'*Historien*,

exigerait des développements que nous ne pouvons pas donner ici. Les écrits historiques de M. de Sismondi sont la partie la plus vaste et la plus essentielle de ses ouvrages : *Histoire des Républiques italiennes du moyen âge*, 16 vol. in-8°; *Histoire des Français*, 21 vol. in-8°, outre d'autres volumes qui doivent être achevés; *Histoire de la renaissance de la liberté en Italie*, 2 vol. in-8°; *Histoire de la chute de l'Empire romain et du déclin de la civilisation*, 2 vol. in-8°. Enfin sous la forme du roman, on trouve encore de l'histoire dans *Julia Sévéra ou l'an 492*, 3 vol. in-12.

C'est parce que M. de Sismondi ne perdait pas un moment, qu'en sus de ses autres travaux, sa vie a pu suffire aux immenses recherches qu'ont exigées ses compositions historiques. Le rétablissement de la vérité de l'histoire, de sa vraie couleur, de sa vie et de son intérêt, a été le premier but et demeurera un des mérites principaux, disons mieux, une des vertus des deux grands monumens qu'il laisse. En puisant aux sources avec la persévérance opiniâtre que la conscience commande, il a rendu à l'histoire sa physionomie réelle et ses allures vivantes. Ami de l'humanité, passionnément désireux du bonheur des nations, il a, dans les annales des temps passés, remis le peuple à sa place.

Si maintenant on veut bien se souvenir que les quatre premiers volumes de l'*Histoire des républiques italiennes* parurent à Zurich en 1807 et 1808, et furent réimprimés à Paris en 1809, on se convaincra que dans notre siècle, comme en 1780, époque où Müller publia le 1er volume de l'*Histoire de la Confédération*, c'est un Suisse qui a ouvert les voies à la régénération de l'art historique.

(*Biblioth. Littér. franç. et étrang.* Genève, août 1842, p. 120.)

---

## LIVRES NOUVEAUX.

*Aretin* (*D. M. baron d'*). Histoire de l'électeur de Bavière, Maximilien I. T. I. Gr. 8°. Passau, Pustet. 2 th. 16 gr. (en allemand).

*Bruns* (*Georg.*). Quid conferant Vaticana fragmenta ad melius cognoscendum jus romanum. 8° maj. Tubingæ, Laupp. 14 gr.

*Gruppe* (*O. F.*). Bruno Bauer et la liberté de l'enseignement académique. 8°. Berlin, Nauk et Comp. 16 gr. (en allemand).

*Kosegarten* (*J. G. L.*). Notice sur la nouvelle découverte de la seconde élaboration de la chronique poméranienne de Thomas Kantzow, écrite de sa main. Avec fac-simile. Gr. 8°. Greifswald, Koch. 8 gr. (en allemand).

*Loehr* (*C. A.*). Des reconnaissances. 8°. Passau, Pustet. 18 gr. (en allemand).

*Luthers* (*M.*) Exegetica opera latina, curavit Henricus Schmid. Tomus X. Continens enarrationes in Genesin, capi. 41-45. 8°. Erlangen, Heyder. 12 gr.

*Paulus* (*H. E. G.*). L'épiscopat anglican, son histoire et ses prétentions à devenir la dernière expression du protestantisme allemand, etc. Gr. 8°. Darmstadt, Leske. 20 gr. (en allemand).

Recueil des principales relations de voyages modernes, etc., publié par Ch. H. Külb. T. II. F. Dubois de Montpéreux. Voyage au Caucase, chez les Tscherkesses, les Abchases, etc. 2e liv. Gr. 8°. Darmstadt, Leske. 16 gr. (en allemand).

(*Sam-Marts*) *A. Schulz*. Traditions, contes et légendes populaires de la grande Pologne, et traditions locales du grand-duché de Posen. 1re livraison. In-8°. Bromberg, Levit. 8 gr. (en allemand).

*Bronzetti* (*C. J.*). Souvenirs de Grèce des années 1832-1835. Gr. 8°. Würzburg, Stahel. 1 th. 4. gr. (en allemand).

*Choulant* (*Lud.*). Bibliotheca medico-historica sive catalogus librorum historicorum de re medica et scientia naturali systematicus. Lipsiæ, Engelmann. 1 th. 12 gr.

*Jacobi* (*J. L.*). La doctrine de Pélage, pour servir à l'histoire du dogmes. In-8°. Leipsick, Fleischer. 12 gr. (en allemand).

*Ruhlii* (*C.A.*) Opuscula academica. Præfationis loco præmissa est auctoris memoria. Scripsit J. C. A. Clarus. 8° maj. Lipsiæ, Boehme. 1 th. 8 gr.

Nahumi oraculum. Ex præfatione de externæ poeseos in vernaculam convertendæ ratione versibus germanicis ὁμοιοστελευτοῖς et σχολίοις illustravit A. S. Hœlemannus. 3° maj. Lipsiæ, Fleischer. 12 gr.

*Osenbrüggen* (*Ed.*). Pour servir à l'interprétation du *Corpus juris civilis*. Mémoire critique. Gr. 8°. Kiel, Schwers. 6 gr. (en allemand).

*Palacky* (*Fr.*) L'irruption des Mongols en l'année 1241. Rapprochement critique et appréciation de tous les renseignemens existans à ce sujet, particulièrement eu égard à la défaite des Mongols à Olmütz. Gr. 4°. Prag. Kronberger et Rziwnatz. 8 gr. (en allemand).

Essai d'appréciation des opinions diverses au sujet de l'origine des Bavarois, par un membre de la société (*filiale*) historique de Neuburg sur le Danube. Gr. 8°. Neuburg, Griessmayer. 4. gr. (en allemand).

*Vogel* (*E. F.*). Considération de critique historique sur la formation graduelle et le caractère particulier de l'Église épiscopale anglaise, relativement à ses principes, à ses prétentions de protestantisme pur. Gr. 8° Leipzick, Wienbrack. 12 gr. (en allemand).

*Vogel*. (*E. F.*). Histoire pragmatique des relations politiques et religieuses mutuelles entre l'Angleterre et l'Irlande, depuis l'origine des

rapports entre les deux pays jusqu'à nos jours. Gr. 8°. Leipzick, Wienbrack. 20 gr. (en allemand).

*Zenetti* (*Jac.*) Influence de la Philosophie sur la vie. 2e édit. Gr. 8°. Augsbourg, M. Rieger. 3 gr. (en allemand).

*Ambrosch* (*J. A.*). Eclogæ Ambrosianæ ad Dionysii Halicarnassensis antiquit. Rom. lib. X, pernitentes, etc. 4° maj. Breslau, Hirt, 1841. 8 gr.

*Apuleii* (*L.*) Opera omnia ex fide optimorum codicum aut primum aut denuo coollatorum recensuit, notas Oudendorpii integras ac ceterorum editorum excerptas adjecit, perpetuis commentariis illustravit, prolegomenis et indicibus instruxit Dr. *G. F. Hildebrand*, II Partes. 8° maj. Leipzick, Cnobloch. 10 th.

*Biese* (*F.*). La philosophie d'Aristote dans son enchaînement, eu égard principalement à la langue philosophique, etc. T. II. Les Sciences spéciales. Gr. 8°. Berlin, Reimer. 3 th. 6 gr. (T. I-II. 6 th. 6 gr.) en allemand.

*Brotz* (*J.*). Introduction à l'histoire des Sciences naturelles. Gr. 8°. Heidelberg, Groos. 8 gr.

*Descartes* (*Renati*) Meditationes de prima philosophia, in quibus de existentia et animæ humanæ a corpore distinctio demonstrantur. 8° maj. Berlin, Bethge. 6 gr.

*Exner* (*Gustavus*). De schola Æschyli et trilogiarum ratione. Dissertatio quam, etc. 8° maj. Breslau, Hirt. 8 gr.

*Fenzl* (*Ed.*). Pugilius plantarum novarum Syriæ et Tauri occidentalis primus. 8° maj. Wien. Becæ. 12 gr.

*Scott* (*Col. J.*). Journal of residence in the Esmailla of Abd-el-Kader, In-8°. London. 10 sh. 6 d.

*Standford* (*E.*). Law of Entails in Scotland. In-8°. London. 18 sh.

*Standford* (*G. F.*). Rambles and Researches in Thuringian Suxony. In-8°. London. 10 sh. 6 d.

*Thorpe* (*B.*). Anglo-Saxon version of the four Gospels. In-8°. London. 12 sh.

*Welford*. Treatise on Equity pleadings. In-8°. London. 18 sh.

*Wilde* (*R. H.*). Researches concerning Torquato Tasso. 2 vol. 12°. London, Wiley and Putnam. 14 sh.

*Williams* (*B.*). Practical Geodesy. In 8°. London. 12 sh. 6 d.

*Ainsworth* (*W. F.*). Travels in Asia-Minor, 2 vol. 8°. London. 1 l. 4 sh.

*Arnold*. Lectures on modern history. In-8°. Lond. 10 sh. 6 d.

---

IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
rue St-Louis, 46, au Marais.

# REVUE

DE

# BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

## NOVEMBRE.

## THÉOLOGIE.

*Symbolische Théologie, u. s. w.* Théologie symbolique, ou Tableau et appréciation des différences des doctrines du catholicisme et du protestantisme, par B. J. Hilgers. — Bonn, F. Habicht, 1841. In-8° de VI-228 p.

Les doctrines opposées du catholicisme et du protestantisme considérées dans les symboles de foi qui en sont l'expression, tel est le tableau que nous offre l'auteur, et ce qu'il nomme théologie symbolique. La théologie dogmatique remontant plus haut puise ses doctrines à la source même du christianisme, à la révélation divine, et ces doctrines n'étant que la reproduction d'une parole dont l'autorité ne peut être déclinée, sont nécessairement vraies; c'est là l'unique rempart qu'elles doivent opposer aux prétentions de tout ce qui s'écarte de la voie qu'elles suivent. Mais une fois établie et répandue parmi les hommes, la dogmatique est appelée à se placer dans de certains rapports tout positifs avec la vie intellectuelle, à exercer une influence sur le développement moral de l'existence humaine. Ces relations, dont la manifestation se trouve dans le caractère même des doctrines, et qui ne sont

en quelque sorte que l'expression de la vérité première, se reproduisant dans tous les détails, rentrent dans le domaine de la théologie symbolique. A celle-ci n'appartient point d'examiner la question des origines, d'établir le fondement de la doctrine; sa mission est de prendre la doctrine même au point de perfection où les travaux de la dogmatique l'ont laissée.

Pour arriver à déterminer exactement les différences qui séparent les hétérodoxes de l'orthodoxie, l'auteur n'a pas pensé qu'il fût suffisant d'opérer un simple rapprochement entre les points contestés; il a jugé plus rationnel de considérer l'édifice entier auquel chacun de ces points appartient, et de comparer alors, en embrassant à la fois ce qui concorde et ce qui varie, pour faire ressortir avec plus de netteté et de précision les oppositions existantes. Quant aux traits particuliers sous lesquels se présentent ces formes diverses, ils devront se manifester dans les rapports de ces formes avec les autres dogmes du christianisme, avec l'ensemble du système de la doctrine chrétienne, avec les autres vérités positives et philosophiques généralement admises, avec la constitution physique de l'intelligence humaine, et en dernier résultat, avec les fins du christianisme, qui sont la béatification du genre humain, par le moyen du perfectionnement moral.

L'ordre à suivre dans un tel travail est du reste indiqué par les objets eux-mêmes. Il est de notoriété que les doctrines attaquées se rattachent soit aux monumens sur lesquels s'appuie notre foi, soit à la partie anthropologique de la dogmatique. En conséquence, les points de dogme concernant l'Église et les monumens du christianisme doivent se présenter d'abord, puis successivement les théories sur l'état primitif de l'homme, le péché originel, la rédemption, les bonnes œuvres et les sacremens. Nous venons d'indiquer les six chapitres dont se compose l'ensemble de cet ouvrage. Que si nous cherchons à quelles sources on devra puiser les élémens d'un tel examen, il est évident que ce sera exclusivement dans les symboles de chaque confession. Cependant, quand il

s'agit de science, il y a une sorte d'interprétation permise même pour les symboles inattaquables de l'Église universelle, c'est l'interprétation que fournit l'histoire des symboles ou l'examen du langage et des formes théologiques en usage à l'époque de la promulgation de ces actes religieux. Pour la foi de l'Église universelle, les actes du concile de Trente, la *Professio fidei tridentina*, et le *Catechismus romanus ex decreto concilii tridentini*, publié d'après les décisions du concile et sous les yeux du saint-siége, et revêtu de l'assentiment des plus sages évêques de la chrétienté, telles sont les pièces à consulter. Enfin, l'histoire du Concile de Trente et tous les documens y relatifs doivent compléter cette étude.

Dans les controverses agitées au sujet des diverses confessions sur le terrain de la théologie symbolique, on a reproché à Mœhler de n'avoir point puisé les doctrines du protestantisme à la source même des symboles authentiques par lesquels il s'est manifesté, et d'en avoir cherché le développement dans les ouvrages tout personnels des réformateurs. Mœhler a renvoyé aux écrivains de symbolique protestante le reproche d'avoir, sous le nom de dogmes de l'Église catholique, produit tout simplement des opinions répandues dans les écoles. M. Hilgers n'a point entrepris de décider jusqu'à quel point ces récriminations étaient fondées de part et d'autre; mais il est un fait qu'il regarde comme acquis, c'est la nécessité de recourir, pour l'appréciation des symboles protestans, à l'examen des ouvrages jouant un rôle principal dans la révolution qui leur a donné naissance. En effet, de l'aveu même des écrivains hétérodoxes, la part du raisonnement humain est beaucoup plus grande chez eux que chez les catholiques, et les manifestations publiques sont dans une bien plus grande dépendance des sentimens particuliers d'un ou de plusieurs des chefs dont les œuvres sont demeurées. Non pas qu'il faille ôter aux symboles le premier rang qui leur appartient dans ce tableau, mais si la justice demande qu'on ne se serve point des ouvrages de la théologie protestante pour compléter ces actes, elle en permet l'usage comm

instrument servant à expliquer et à préciser les symboles purement humains. Les protestans ont un penchant très-fort à regarder comme une entreprise inexécutable l'édification d'une symbolique du point de vue catholique. L'écrivain catholique, disent-ils, regarde *à priori* les dogmes de son Église comme les véritables, parce qu'ils émanent de l'Église, autorité infaillible; en conséquence le dogme protestant qui s'en écarte est également, pour lui, faux *à priori* : il ne saurait donc en reproduire les tableaux avec une vérité impartiale. Cet effet sans doute est possible, mais qu'il soit nécessaire, qui osera le prétendre? Quand il serait prouvé qu'un catholique ne peut mettre parfaitement en lumière le dogme protestant, sans par là même se placer en état d'hostilité contre l'Église, en résulterait-il qu'il est moins apte qu'un protestant à discuter la question du symbole? Est-ce que le protestant, en vertu de la faculté qu'il a d'admettre la thèse catholique et de rejeter la négation protestante pour les besoins de la discussion, sans devenir pour cela infidèle à sa confession, présente des garanties plus certaines à celui qui ne veut point croire? Que les protestans consultent sans prévention l'histoire de leurs controverses, et qu'ils répondent.

Comme nous l'avons fait sentir, les documens de première source doivent se trouver en plus grand nombre, et plus divers dans la poursuite des recherches symboliques concernant les confessions hétérodoxes. En effet, pour la confession d'Augsbourg, nous avons, outre l'acte authentique dressé par Mélanchthon, approuvé par Luther, et signé par la diète protestante, d'abord l'*Apologia confessionis*, publiée par Mélanchthon, en réponse à la réfutation de la confession d'Augsbourg; ensuite les *Articuli Smalcaldici* de Luther, destinés au concile de Mantoue; la *Formula Concordiæ*, premier fruit des fermens de discorde dans l'Église protestante; enfin, le grand et le petit *Catéchisme de Luther*, de 1529. Viennent ensuite pour les autres réformés les trois *Confessiones Helveticæ*; la *Formule* de Bâle, de 1536; celle de 1566, et celle de Bâle ou de Mulhouse, de 1532; la *Confessio gallicana*, de Paris, de 1559,

produite au colloque de Poissy, en 1561, et fixée à la Rochelle en 1571; les trente-neuf articles ou la *Confessio Anglicana;* la *Confessio Scotica*, de 1560; la *Confessio Belgica*, de 1571, fixée en 1581; les Canons de Dordrecht (*Canones Dordraceni*), publiés contre Arminius, en 1618; les *Confessiones Polonicæ*, nommées aussi *Consensus Sendomiriensis*, de Sandomir, où elles furent arrêtées en 1570; la Confession des quatre villes (*Confessio tetrapolitana*), probablement l'œuvre de M. Bucer, différente du luthéranisme, seulement sur l'article de la communion, et dont Strasbourg a été le dernier siége; la *Confessio Marchica*, de 1613, de Pélargus, théologien de Francfort, et promulguée pour la marche de Brandebourg, sous le nom du margrave Jean Sigismond; la déclaration de Thorn (*Declaratio Thorunensis*), résultat d'une tentative de réunion faite par Wladislas IV, roi de Pologne, en 1645, et qui avorta (le Brandebourg adopta cette déclaration pour symbole de sa foi); le catéchisme de Calvin ou de Genève publié en français par Calvin, en 1536, et deux ans plus tard en latin; enfin, le catéchisme d'Heidelberg (*Catechesis Palatina seu Heidelbergensis*), publié en langue allemande, l'an 1563, par ordre du comte palatin du Rhin, Frédéric III, œuvre de Z. Urbinus et C. Olevianus : la traduction latine de J. Lagus et L. Pithopœus, parut dans l'année même. A ces documens, si l'on joint toutes les autorités invoquées par les actes eux-mêmes ou par ceux qui les ont produits, on pourra se faire une idée de l'ensemble des recherches auxquelles s'est consacré l'auteur. Du reste, il a pris, pour témoigner de sa fidélité à reproduire exactement ce qu'elles lui ont fourni, le chemin le plus court et le plus sûr; c'est de mettre les passages sur lesquels il s'appuie *in extenso* sous les yeux du lecteur.

« Je ne puis m'empêcher, dit l'auteur en terminant, de faire une réflexion bien grave. J'ai fait remarquer dans le cours de mon examen que la série de différences dogmatiques qui s'étend sur le domaine entier de nos croyances, n'est qu'un développement pur et simple d'une première différence fondamentale au sujet des rapports à établir entre la grâce et le libre

arbitre. J'ai constaté les différences existantes dans la doctrine de la rédemption, des bonnes œuvres, des sacremens, et en particulier de celui de la pénitence et de ses élémens, de l'eucharistie, du sacrifice de la messe; j'ai constaté la différence existant dans la doctrine de l'Église, et surtout en ce qui touche le rapport entre l'Église céleste et l'Église militante, comme n'étant que la conséquence de cette divergence fondamentale, savoir, que l'Église catholique admet la coopération du libre arbitre avec la grâce, tandis que l'Église protestante la nie. C'est une formule à laquelle l'Église catholique ne peut renoncer, sans renoncer à sa propre existence, et tant que le protestantisme ne se réunira pas à elle sur ce point, il n'y a point à espérer à sa réintégration dans le giron de l'Église. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que cette infirmation, le point fondamental, suivant mon opinion, de la séparation du catholicisme et du protestantisme, a justement contre elle l'histoire, les lois, la psychologie, les vues saines de la raison humaine, et par-dessus tout l'esprit même du christianisme; et que ses déductions la conduisent irrésistiblement à une doctrine de prédestination opposée aux lois et aux fins de la morale : mais peut-être est-ce là précisément ce qui rendra tôt ou tard plus facile la réunion des hétérodoxes à l'Église universelle, et ce doit être le vœu de tout esprit animé de bonnes intentions, à quelque confession qu'il appartienne. »

## JURISPRUDENCE.

*Handbuch der Institutionen, u. s. w.* Manuel des Institutes du droit, ou Commentaires sur les Institutes de Justinien, etc., par Ph. H. Fr. Haensel. Tome Ier.— Leipzig, K. Fr. Koehler, 1842. In-8° de xx-468 p. Prix : 8 fr.

Un manuel d'Institutes est-il encore un besoin de notre époque, et n'en existe-t-il pas suffisamment, et de propres à servir d'introduction à la science du droit? « Non, dit M. Haen-

sol. A l'époque où je préludais à mes études juridiques, ajoute-t-il, il y avait un ouvrage de ce genre, destiné, malgré de nombreuses imperfections, à remplir cet office, et je conviendrai même qu'il était d'un utile secours aux étudians d'alors. C'était le commentaire d'Hœpfner, sur le *Compendium* d'Heinecocius. Mais je m'adresse à ceux qui connaissent ce livre; en présence des progrès qu'a faits dans les derniers temps et de nos jours la science du droit romain, le commentaire d'Hœpfner n'est-il point devenu tout-à-fait incomplet? Que dire des travaux qui lui sont antérieurs, des leçons d'Heinecocius, par exemple? Et cependant parmi tous les travaux du professorat de nos jours, il n'y en a pas un seul qui soit exécuté pour cet objet spécial. Les manuels, les élémens, dont le nombre est fort grand, il est vrai, ne comblent point cette lacune. Les premiers sont au-dessus de la portée de ceux qui commencent. Les seconds, destinés spécialement à ces derniers, sont insuffisans, presque nuls, sans le complément de la leçon orale. Et si le professeur est mal compris en de certains cas, que devient l'élève? Il faut qu'un ouvrage élémentaire puisse suppléer en quelque sorte aux leçons du professeur. » C'est là en effet le but que s'est proposé l'auteur du Manuel que nous avons sous les yeux.

Il y a trois manières d'envisager la science du droit. Qu'on choisisse le point de vue dogmatique, historique ou exégétique, chacun a ses avantages; mais chacun a aussi ses inconvéniens. Le procédé dogmatique qui poursuit la réalisation d'un système aussi complet que possible de ce qui s'appelle le droit, n'est pas le plus facile à appliquer : et si l'on considère la multiplicité et les nuances infinies de faits compris dans le domaine de la jurisprudence, la variété des manières de voir que chacun apporte dans cette application, on est tenté de douter de la possibilité de sa réalisation. Aujourd'hui, au point où l'on est parvenu, celui qui veut construire un système de droit romain ne peut se passer du secours de l'histoire et de l'étude comparative des sources, l'exégèse. Mais en cherchant à fonder un système dogmatique, on court le

risque de n'être écouté de personne; heureux quand on n'a pas fait plier les idées et les intentions du législateur romain sous l'exigence de ses classifications, ou quand on ne les a pas totalement sacrifiées. C'est ce que l'expérience n'a que trop fait voir. Jadis on se préoccupait moins de ces idées systématisantes. Les jurisconsultes les plus célèbres ont acquis leur célébrité sans avoir fait d'études dirigées suivant cette méthode. La plupart n'avaient suivi d'autre marche que celle qu'indiquait ce qu'on appelait l'ordre légal; il est même probable que beaucoup d'entre eux n'arrivèrent jamais à embrasser d'un coup d'œil systématique tout l'ensemble du domaine de leur science. Un jurisconsulte à qui le droit romain a de grandes obligations, et dont les explications de détails sont d'un prix inestimable, Cujas, ne compte pas parmi ses titres de gloire d'avoir fondé un système de droit. Et ce sont là des hommes cependant entourés aujourd'hui encore de l'admiration générale, approcher d'eux est encore l'ambition de tout juriste. Sans doute la question de système n'est point oiseuse, des efforts dirigés dans ce sens méritent toute l'estime des savans; mais ce n'est pas là l'objet principal, et cela ne doit point être le point de départ. Quel avantage peut-on se promettre d'un système nouveau différant quelque peu d'un système qui l'a précédé? On évite les fautes de son prédécesseur, et l'on se heurte à de nouveaux écueils. Ajoutons qu'on ne fait point faire à la science un pas de plus.

Appliqué au droit romain en particulier, le livre de M. Haensel a cependant un but plus universel; c'est de servir d'introduction générale à l'étude du droit. Le droit romain doit être la base de l'étude générale du droit. Mais dans ce tableau, le droit romain seul est pris en considération. Constitution, administration, histoire politique, toutes ces choses sont supposées connues d'ailleurs, et l'auteur ne s'en occupe qu'aux endroits où elles lui deviennent nécessaires pour faciliter l'intelligence du droit. La partie dogmatique joue donc le premier rôle; l'Historique et l'exégèse lui sont subordonnées. Il est évident cependant que cette dernière entre dans le travail

pour une grande part, car il faut habituer de bonne heure celui qui apprend à remonter aux sources, et ces sources ne sont pas toujours intelligibles. Dans cet ouvrage il y a absence complète d'histoire intérieure, c'est-à-dire de division systématique du droit en périodes chronologiques, comme il est d'usage; mais on y peut suivre les institutions particulières dans leur formation, leur développement, et même jusqu'à leur désuétude, plus ou moins loin, selon le degré d'importance ou d'utilité qu'elles présentent. En effet, dès que l'on traite des institutions prises isolément, il faut que l'historique vienne à l'appui de l'exégèse, et cette histoire particulière ne peut pas être supposée connue des étudians. Les renvoyer aux ouvrages qui traitent de l'histoire intérieure du droit romain, en supposant que les savans traités de notre temps fussent à leur portée, ce serait laisser dans un guide qui ne doit pas les quitter d'un moment, une lacune nuisible et perturbatrice. Néanmoins, comme nous l'avons dit, à titre d'introduction dans la science générale du droit, ce volume donne un aperçu sommaire des principes du droit en vigueur aujourd'hui, et une indication des différences qui se sont établies entre la législation ou les doctrines législatives des modernes et les idées législatives des Romains. L'avantage que l'auteur attribue à cette méthode d'exposition, c'est de présenter des formules et des théories plus généralement applicables, quoique du reste l'application soit bornée ici à l'Allemagne.

*Vergleichung der Rechts-und Staats-Theorien. u. s. w.* Parallèle des Théories de droit et de politique de Spinosa et de Hobbes, accompagné de considérations sur les rapports existants entre l'Église et l'État, par H. C. W. Sigwart.—Tübingen, Osiander, 1842. In-8° de VI-153 p.

Ce parallèle roule sur les analogies qui existent entre le système de Spinosa et celui de Hobbes. C'est une espèce de supplément à la monographie publiée par M. Sigwart en 1839, sur le premier de ces écrivains. Conservant pour celui-

ci une prédilection marquée, il n'établit cette comparaison, on le pense bien, qu'à l'avantage de son héros, pour lequel même il semble en trois ans avoir redoublé d'indulgence. En 1839 « Spinosa avait, sur des fondemens grossiers et abjects, élevé un édifice politique qui respirait cependant les pensées les plus nobles parfois; mais ces inspirations, il fallait les attribuer à un élément de moralité exerçant un secret empire sur Spinosa et duquel le philosophe n'avait pas dit un mot. » Aujourd'hui « il y a dans les principes fondamentaux de la morale de Spinosa deux espèces d'élémens, l'une l'instinct de la conservation, et la puissance d'obéir à cet instinct que l'homme appelle son droit; l'autre c'est ce qu'il nomme *ratio*. » Le principal objet de l'auteur, on le voit, est de prouver que la doctrine de Hobbes n'est que l'ombre de la doctrine de Spinosa. L'égoïsme auquel tous deux reviennent doit-il être regardé comme plus relevé parce que Spinosa le présente comme une expression et une modification de la puissance divine, tandis que Hobbes se contente de n'y voir qu'un simple fait? L'axiome, *le droit c'est la force*, a-t-il réellement d'autres fondemens chez l'un que chez l'autre, et si Hobbes déduit les conséquences de ces principes plus cavalièrement que Spinosa, cela prouve-t-il autre chose, sinon que la manière d'être de celui-ci s'enveloppait dans des formes plus douces que la brutalité de celui-là? Quant à la logique, il n'y en a chez aucun d'eux; car la lutte grossière des appétits, reconnus comme tels, mise à la place du droit naturel, n'est pas même conséquente avec la naissance des calculs de l'égoïsme, à qui tous deux attribuent le passage de l'état de nature à l'état social.

Cette nouvelle brochure contient un grand nombre d'extraits des deux philosophes sur les rapports des sujets avec le souverain, sur les diverses constitutions, enfin sur le rapport de l'état avec la religion, morceaux qui, abstraction faite du parallèle, ne semblent se rattacher ni conduire bien nécessairement aux considérations de politique religieuse placées à la fin du volume.

L'auteur a cru servir Spinosa en lui attribuant telle ou telle pensée, en interprétant tel ou tel passage dans un sens de conciliation. Ne concilions rien. Spinosa a publié son livre; c'est un monument connu et qui constate le point jusqu'où peut aller l'esprit humain en suivant une certaine tendance. La morale n'a rien à gagner, la religion non plus, à ces efforts pour tirer un fait accompli hors de la classe à laquelle il appartient; et ces tentatives sont inutiles, parce qu'elles sont faites hors de la vérité.

## SCIENCES ET ARTS.

Lettre à M. Victor Cousin, pair de France, ancien ministre de l'Instruction publique, sur l'enseignement historique, par M. Rabanis, doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux. — Bordeaux, 1842. Chez Henri Fage. In-8°.

M. Rabanis blâme la méthode actuellement suivie dans les colléges pour l'enseignement de l'histoire, et en propose une nouvelle, dont il attend de meilleurs résultats. Quelle que soit l'opinion que l'on doive se former de l'efficacité de son innovation, il ne peut y avoir qu'un avis sur les inconvéniens graves du programme adopté et prescrit par l'Université. Ce programme comprend quatre périodes, et par conséquent quatre unités distincts : l'*histoire ancienne*, l'*histoire romaine*, l'*histoire du moyen âge*, l'*histoire moderne*, à laquelle on ajoute une division spéciale comprenant l'*histoire de France*. Ces cinq cours sont parcourus successivement par les élèves, à raison d'une période par année, depuis la classe de sixième jusqu'à celle de rhétorique. M. Rabanis se demande d'abord avec raison si cet ordre est logique et raisonné, s'il y a un motif d'enseigner en rhétorique l'histoire de France plutôt que l'histoire ancienne, et en sixième l'histoire ancienne plutôt que l'histoire de France? Comme chacun de ces cours d'histoire est un cours complet comprenant tous les élémens, tou-

tes les parties constitutives de l'histoire, il est certain qu'il faut une capacité égale pour les comprendre et les suivre avec fruit. L'auteur de la *Lettre à M. Cousin* est donc bien venu à dire : « L'enseignement par sections chronologiques ou par périodes suppose implicitement que les élèves de rhétorique n'ont pas une intelligence supérieure à celle des élèves de sixième, ou que les élèves de sixième ont l'intelligence aussi développée que celle des élèves de rhétorique. »

Toutes les histoires *ancienne, du moyen âge, moderne*, étant également difficiles à comprendre et à étudier dans leur entier, il faut donc, pour en faciliter l'étude, les décomposer, non point par périodes, mais par ordre de matières distinctes, par genre de faits d'une étude et d'une importance progressive. C'est en cela que consiste la méthode recommandée par M. Rabanis : il veut qu'on tienne compte du développement intellectuel et moral des élèves, en présentant *successivement* et non *simultanément* à leur attention les divers ordres de faits historiques, de telle sorte que, depuis la première année jusqu'à la dernière, les élèves ne perdent jamais de vue ni les temps, ni les lieux, ni les personnes dont on leur aura parlé une fois. Pour rendre plus clair l'exposé du système qu'il propose, M. Rabanis a fourni lui-même un programme d'études historiques telles qu'il les conçoit. Nous y renvoyons le lecteur.

## Exposition des idées de Platon et d'Aristote sur la nature et l'origine du langage, par M. Bellin. — Strasbourg, 1842. Imp. de Silbermann. In-8°.

Ce nouvel opuscule de M. Bellin est un discours prononcé par lui au Congrès scientifique de Strasbourg, le 30 septembre de cette année. Le programme de cette réunion avait proposé aux méditations des philologues une analyse critique des idées de Platon et d'Aristote sur l'origine du langage. M. Bellin s'est acquitté de cette tâche avec une véritable distinction, et à la lucidité de son exposition on voit qu'il possède la pleine intelligence des systèmes des deux grands philosophes qui ont

l'un et l'autre envisagé diversement ce sujet. Ne pouvant fournir une analyse de ce qui est déjà un travail analytique, nous nous contenterons de reproduire le passage suivant, où l'écrivain résume les idées des deux philosophes grecs et les siennes propres.

« Il est facile, dit-il, de se convaincre, par la lecture de ces fragmens, que les doctrines de Platon et d'Aristote, sur la nature et l'origine du langage, sont diamétralement opposées entre elles, en un point d'une haute importance, c'est-à-dire au sujet de la signification naturelle ou conventionnelle des parties du discours.

« En effet, suivant le fondateur de l'Académie, les noms ont par eux-mêmes une valeur propre et absolue, en d'autres termes, Platon compare le discours à une peinture dont les couleurs factices sont fournies par la nature, dont elles imitent toutes les modifications et tous les accidens chromatiques. Dans l'opinion d'Aristote, au contraire, l'homme, né avec la faculté de parler, assigna au commencement des siècles un nom à chaque objet, par une sorte de convention tacite, c'est-à-dire, s'il nous est permis de compléter la pensée de ce profond génie, que chacun ratifia la dénomination qui fut donnée arbitrairement par le premier venu aux diverses choses du monde.

« Pour nous, Messieurs, si nous étions appelé à donner notre avis, d'une importance bien minime sans doute, dans un aussi grave débat, nous verrions volontiers avec le stagirite une faculté naturelle dans le langage. Nous croyons en effet que la parole, d'abord monosyllabique et simple comme le cri de la douleur, de la surprise ou de la joie, s'est peu à peu enrichie de tous les mots correspondans aux idées que l'entendement, mis en jeu par les sentimens et les passions, n'a pas tardé à conquérir, et qu'enfin, par suite de transformations successives, le langage est devenu ce qu'il est aujourd'hui. Nous partageons donc pleinement les idées d'Aristote, sur la question de l'origine du langage; mais nous ne saurions admettre sa théorie sur la formation toute conventionnelle des mots. Nous

croyons au contraire le système de Platon plus rationnel, bien que les traces d'une imitation primitive et naturelle ne se retrouvent plus aujourd'hui, et que Platon lui-même éprouve de grandes difficultés à nous en montrer quelque vestige. »

**Bulletin of the proceedings of the national institution for the promotion of science. Second Bulletin of the proceedings, etc. — Washington, 1841-1842. In-8°, 2 cahiers, 220 p. 4 pl.**

L'Institution nationale de Washington, dont nous avons annoncé la formation en 1840, n'a donné jusqu'à présent que ces deux bulletins de ses séances : le premier sans numéro d'ordre, le second avec un numéro qui indique le projet de continuer la série de manière à composer des volumes subséquens.

Pendant la première année d'existence d'une société qui s'organise, il ne peut y être guère question que de ses nouveaux statuts, de leur application, de l'adhésion des autres sociétés savantes du même genre. Aussi n'avons-nous guère remarqué d'abord qu'une lettre approbative du vénérable M. du Ponceau, qui souhaite à la nouvelle société de bien remplir la devise : *Esto perpetua ;* une autre lettre du lieutenant Maury sur l'importance du dragage et de l'exploration des bas-fonds de la mer ; des extraits du discours encyclopédique de M. Poinsett que nous avons déjà fait connaître, et qu'il a prononcé le jour anniversaire de la fondation ; enfin deux longues lettres du capitaine Hughes, où cet ingénieur topographique rend compte des travaux des sections géologiques et mécaniques de l'association britannique pour le progrès de la science, et particulièrement de ses propres recherches dans l'île d'Arrau et dans les montagnes de l'Écosse, dans les mines et les usines de Devonshire, de Galles et de Cornouailles.

Dans le numéro II on voit, à n'en pas douter, que les sciences naturelles occupent la plus grande place dans les tra-

vaux de l'Institution nationale. Ainsi pour dix ou douze articles de correspondance sur la physique, la géologie, la minéralogie, l'entomologie, etc., à peine y trouve-t-on six ou sept notes concernant l'histoire, les antiquités et les beaux arts.

Il en doit être ainsi d'une nation qui, comme l'Amérique, n'a point de passé ni dans l'histoire ni dans les arts, charmes de la vieille Europe et de l'Asie plus vieille encore. Les articles les plus nombreux ont donc pour objet une exposition de la théorie des orages, la puissance comparative du chauffage des minéraux combustibles; des envois et des échanges de collections entomologiques et minéralogiques; des observations sur une portion de la région tertiaire atlantique; une esquisse des traits géologiques de la vallée du Connecticut; le dépôt fait à la Société d'un cabinet entomologique et d'une collection de livres d'histoire naturelle; la description d'une nouvelle espèce de dauphin fossile; la culture du coton à Mobril dans le royaume de Grenade, et enfin le mode usité en France pour fixer les sables mouvans de la côte par la plantation des pins.

Au contraire, on ne trouve en fait de mentions d'un autre genre que celles-ci : dépôts de portraits d'Indiens distingués dans les salles de la Société : rapport sur la possibilité d'obtenir la galerie de tableaux du cardinal Fesch; dessins et plans du capitole de Washington; envoi de lettres originales de personnages distingués de la révolution américaine; récit d'une visite à l'emplacement de l'ancienne Italica sur le Guadalquivir; un envoi de médailles belges, et la reproduction du moyen de copier les inscriptions, par l'emploi du papier mouillé.

Il est vrai que le départementd e histoire et des antiquités américaines fait un appel au public pour la communication à la Société de toutes les découvertes, notices, documens et collections concernant l'histoire du pays. Jusqu'ici il paraît que cet appel n'a pas été entendu.

Quatre planches lithographiées représentant la première

des coquillages fossiles; les trois autres des débris d'animaux antédiluviens, complètent ce second numéro.

**Transactions of the american philosophical Society held at Philadelphia, for promoting useful knowledge. Vol. VIII, new series, part. I. — Philadelphia, 1841. In-4°, de 161 p. 4 pl.**

Les observations que nous suggérait le tableau précédent des travaux de l'Institution nationale ne sauraient s'appliquer sans injustice à la société philosophique américaine. Celle-ci, comme la société royale de Londres, est une véritable académie des sciences physiques et mathématiques, et n'annonce pas avoir d'autre objet que leur perfectionnement et leur utilité pratique. Il suffira de signaler aux savans français les articles suivans qui composent cette première partie du tome VIII, pour faire juger de leur importance. I. Contributions à l'électricité et au magnétisme, par le docteur Henry, n° 4, sur l'induction électro-dynamique (suite); introduction. II. Description d'une tête entière et de différens autres os de mastodonte, par MM. Horner et Hays. III. Sur le *cocydomiæ destructor*, ou mouche de Hesse, par miss Morris. IV. Remarque sur le système dental du mastodonte, avec une description de quelques mâchoires inférieures de la collection de M. Koch (à Saint-Louis, Missouri), où ne se trouve qu'une seule défense au côté droit, par le docteur Horner. V. Observations pour déterminer l'intensité magnétique en quelques endroits des États-Unis, avec quelques observations additionnelles sur la hauteur magnétique, par M. Loomis. VI. Sur le perchlorate de l'oxyde d'ethule ou éther perchlorique, par MM. Hare et Boye. VII. Observations sur l'orage du 15 décembre 1839, par M. Redfield. VIII. Sur les perturbations des météores en approchant de la terre, par M. Pierce. IX. Recherches concernant les météores périodiques d'août et novembre (1833), par M. Walker. X. Observations astronomiques faites à l'observatoire de Hudson, latitude, 41°,

14′40″ N., et longitude, 5 heures 25′45″. O., par M. Loomis. IX. Expansion de F. (X + h), par M. Powers. Les quatre planches lithographiées à l'appui des deux mémoires du docteur Hormer sur les mastodontes représentent, dans des proportions qui permettent d'en apercevoir tous les détails, les têtes, les vertèbres cervicales, les fosses et les protubérances du crâne de ces gigantesques animaux, révélés à la science par notre immortel Cuvier.

## LITTÉRATURE ANCIENNE.

*Euripidis tragedis.* Recensuit et commentariis instruxit A. J. E. Pflugk. Vol. II, sect. III, continens *Herculem furentem.* (Præfatus est Reinhold Klotz.) — Gothæ, F. Hennings, 1841. In-8° de XXIII-140 p.

L'éditeur d'Euripide dont nous présentons aujourd'hui le dernier travail n'existe plus. Une mort prématurée l'a empêché de publier lui-même cette pièce, qu'il avait cependant complètement revue et commentée quand son moment arriva. M. Klotz, qui a pris sur lui la continuation de l'Euripide dans la bibliothèque grecque de Gotha, a fait précéder l'Hercule d'une préface. Cette édition, dont la publication dure déjà depuis plusieurs années, avait été conçue suivant un système de critique qui s'était imposé pour loi première la sobriété dans l'érudition; et la dernière pièce publiée avant celle-ci était l'Alceste, qui parut en 1834. L'Hercule a cela de particulier que la partie de la critique s'est accrue et a acquis un développement plus indépendant. Les notes placées entre le commentaire explicatif et le texte sont plus nombreuses, plus complètes, plus riches de détails. Pflugk y consigne scrupuleusement les variantes les plus importantes fournies par les manuscrits et les conjectures des critiques et des éditeurs qui l'ont précédé; il les a discutées aussi plus explicitement; il en a même introduit dans le texte et s'est

montré plus hardi dans les corrections qu'il a proposées ou admises de lui-même. L'état de cette tragédie, maltraitée par le temps, et peu favorablement partagée du côté de la tradition manuscrite, l'a probablement porté à accepter une responsabilité plus grande. Ses propres idées sur le système de critique applicable à Euripide s'étaient aussi considérablement modifiées sur la fin de sa vie, et cela s'explique de soi, car plus on pénètre dans une étude, plus on gagne d'expérience, plus aussi les idées se développent, acquièrent de l'indépendance et se combinent dans une méthode personnelle. Il paraît aussi que l'espèce d'interruption qu'a soufferte cette édition d'Euripide ne doit pas être mise tout à fait sur le compte de la santé de Pflugk. Il finissait par se trouver à l'étroit dans les limites imposées à ce travail destiné aux écoles. Le commentaire suivant les principes qu'il avait adoptés ne lui semblait plus suffisant, et enfin cette longue étude de la tragédie antique lui avait démontré la nécessité d'un remaniement plus complet du texte. Tout cela l'entravait, le gênait, et l'influence de ces nouvelles idées se trahit à chaque instant dans l'édition actuelle. Il avait commencé comme on fait toujours, avec scrupule, timidité, avec une confiance trop entière dans la bonté et l'exactitude des manuscrits. De l'excès de la confiance il est passé par degrés à un scepticisme tout à fait digne de la critique allemande contemporaine, et l'on commençait à en féliciter Euripide.

M. Klotz dans sa préface a relevé un certain nombre de passages dont il a pris la défense, et que Pflugk a admis trop légèrement, contradictoirement aux manuscrits; il a aussi combattu plusieurs plaintes imméritées sur l'altération du texte. Cependant il faut reconnaître que malgré ses défauts, qui sont peut-être plus à son époque qu'à lui-même, Pflugk avait fait preuve d'un jugement sain, d'un coup d'œil sûr et d'une précision dans les procédés de critique qui donnaient de belles espérances.

Thesaurus græcæ linguæ ab Henrico Stephano con-

**structus, etc. Volumen quintum, fasciculus 2. — Paris, Firmin Didot. Col. 321-640.**

Ce second fascicule du cinquième volume contient la fin du Α et le commencement du Μ jusqu'au mot Μεγαλομερής. La rédaction principale en est due à MM. Hase et Louis Dindorf, qui ont fait de nombreuses additions à l'édition de Londres. Malgré la richesse de ces développemens, on pourrait encore augmenter cette partie du *Trésor de la langue grecque*, d'un grand nombre de mots dont nous pourrions indiquer un ou plusieurs exemples. Nous nous contenterons d'en citer quelques-uns pour ne pas entrer dans de trop grands détails à cet égard. Plusieurs des adjectifs en ώδης ont aussi la forme ειδής, tels par exemple que les mots λιτροειδής et μαρμαροειδής ; ce dernier nous rappelle le substantif μαρμαρογλυφόθεσις qui manque à la nouvelle édition. On pourrait aussi y ajouter plusieurs mots composés que nous avons rencontrés dans nos lectures, et dont le *Trésor* ne donne qu'une seule forme, soit verbale, soit adjective, soit adverbiale : tels sont λογισμομαχία, λογχοφορέω (par occasion nous indiquerons λογχόπληκτος comme manquant aux lexiques), μαλακοφόρος (μαλακόσωμος manque aussi), ματαιομοχθία (ajoutez de même ματαιολόγημα), μεγαλοδυνάμως (composés provenant de la même racine μεγαλοκέρδης et μεγαλοκλεής, qu'il ne faut pas confondre avec le nom propre donné par le *Thesaurus*). On est étonné aussi de ne point rencontrer l'adverbe μαγικῶς et quelques composés venant les uns de λόγος, tels que λογοδότης et λογοπλακέω, les autres de μάρτυρ, tels que μαρτυρολογέω et μαρτυρώνυμος, d'autres de μακρὸς tels que μακροαπόδεικτος, μακροβιόω, μακρόδους, μακροεργία, μακροζόω et μακροημερία. Enfin nous citerons comme devant être ajoutés aux lexiques les mots suivans: λυσσοφόρος, λυτρότης, λυχχουργικὸς, μαδαρόθριξ, μαινόγενος, μακαρίστρια, μαλθακόσαρκος, μανναδόχος et μαντοποιός. Nous pourrions multiplier ces citations; mais nous craindrions d'ennuyer le lecteur ; nous nous sommes contentés d'indiquer les mots que nous n'avions pas rencontrés dans le nou-

dences de la jeune femme, sont d'un cynisme de pensées et d'expressions qui témoigne peu favorablement des mœurs de l'Angleterre à la fin du XIII^e siècle. Cette pièce est en dialecte anglo-normand et tirée d'un manuscrit harléien.

On trouve une autre *disputoison* du Denier et de la Brebis, au sujet de leur valeur et de leur utilité respectives. Celle de l'*Yver* et de l'*Esté* rappelle une autre pièce intitulée le débat de l'*Yver* et de l'*Esté*, insérée dans le recueil de poésies gothiques publié par Silvestre. On connaît le *Débat des Deux Demoyselles*, la plus longue pièce de ce genre. Cette forme processive est extrêmement commune dans l'ancienne poésie ; et ces jeux d'esprit où luttent ensemble la nature et la jeunesse, l'hiver et l'été, la demoiselle et la bourgeoise, l'homme mondain et le religieux, toutes antithèses vivantes, se ressemblent tous.

Le parallèle de *la Femme et de la Pye*, les dits des *Femmes*, *de la Contenance des Fames*, *le ditté des choses qui faillent en mesnage et en mariage*; les dits des *Paintres et du jeu des dez*, contiennent des notions curieuses sur les métiers, les ameublemens, les jeux et les mœurs du moyen âge.

Le dit de la *Queue de Renart*, huitains à refrain, d'une gaie et vive allure, complète, nous l'espérons du moins, la série des petits poëmes français relatifs à la vieille épopée héroï-comique de Pierre de Saint-Cloud. Le renard était un type moins répugnant que le Robert Macaire d'aujourd'hui, pour flageller en sa personne tous les genres d'immoralité. Des *moralités* plus sévères, mais assez rebattues, servent à varier ce recueil; et en effet, sous le rapport de la *variété*, l'éditeur n'a aucun reproche à se faire, car il a entremêlé les différentes compositions. Par suite d'un système contraire, s'il n'est pas meilleur, nous indiquerons les moralités sur ces six vers :

C'est la jus c'on dit ès prés,
Jeu et bal i sont criés :
Enmelos i veut aler,
A sa mère en acquiert grés :
— Par Dieu, fille, vous n'irés

Trop i a de bachelers
Au bal.

De plus, *les Vers du Monde; des Droix au clerc de Vendai; ce sont li Vers de le Mort*, paraissant imités des vers sur le mort, attribués à Thibaut de Marly; *Doctrinal le Sauvage*, c'est-à-dire traité de morale, par un auteur nommé Sauvage; de l'*Unicorne et du serpent*, espèce de fable ou d'allégorie qui sert de cadre à des vérités morales. La *sénéfiance* de l'A B C, offre une suite d'emblèmes moraux. De *la Peine d'Enfer* est un songe extrait du *Manuel au péché*, par Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln. Si de la morale inoffensive on passe aux satires, nous distinguerons : 1° *Des Prélats qui sont au orendroit*, série de reproches que le trouvère normand adresse aux prélats de son époque. Il joue à la fin sur les mots de *chardon* et de *chardoniaux*, pour cardinaux, d'une manière assez *piquante*.

C'est dans un *dité de vérité* qu'un autre poëte censure amèrement la politique de saint Louis !...

Le dit de *Gentillèce*, le dit de *Pérèce*, et celui des *Six manières de Fols*, blâment et louent tour à tour, comme de raison, les vertus et les vices directement opposés. Tout cela peut passer; mais nous ne savons quel motif a pu porter l'éditeur à grossir son recueil de la pièce intitulée *Fatrasies*. C'est tout simplement un *amphigouri* tel qu'on en faisait dans quelques sociétés du XVIII^e siècle, tel que nous-mêmes nous rappelons avoir contribué à en faire un de soixante couplets, il y a vingt-cinq ans; morceaux dont celui-ci ne diffère que parce que les termes les plus obscènes n'y sont pas épargnés. Du reste, ni esprit ni sens. Ce n'était pas la peine d'imprimer une pareille œuvre, bonne, comme toutes les autres de ce genre, pour l'amusement d'une soirée, quand elle y a été faite. Il fallait la laisser à la bibliothèque de l'arsenal, qui contient, comme on sait, bien d'autres *sottises* plus modernes, bien d'autres *fatras*.

*Deux saluts d'amors* et *la Complainte douteuse* n'ajoutent

rien de remarquable aux fadeurs de cette espèce. Aussi pourquoi les imprimer? Ce recueil finit par deux dictons et proverbes tirés des manuscrits harléiens. L'un est intitulé : *Ci commencent les trente-six mestres folies*, pièce analogue à celle des *Six manières de Fols;* l'autre est un résumé des opinions populaires sur les mois et les saisons de l'année. Enfin, trois chansons locales, l'une intitulée : *la Venue de Dieu à Arras*, roulant sur un sujet analogue à celui de Béranger : *Un jour le bon Dieu s'éveillant;* les deux autres dirigées contre l'administration municipale d'Arras, ne sont pas les moindres pièces de cette collection. Le refrain varié de la dernière chanson est fort singulier.

M. Jubinal y a joint plusieurs notes et éclaircissemens. La première note, fort longue, contient une bonne analyse faite par M. Chabaille, avec beaucoup de citations du poëme roman d'Amile et Amis, d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale 7227 E. En rapprochant cette analyse de celles qu'ont données le savant Mone, dans ses Auzeiger, M. F. Michel, dans ses préliminaires de sa chanson de Roland, M. Piers (pour la légende latine *Vita clarissimorum Amici et Amilii Christianorum*) dans ses *Extraits du Catalogue de Saint-Omer*, et enfin, M. le marquis du Roure (pour l'imitation en prose du XVI^e siècle), dans son *Analectabiblion*, on saura à quoi s'en tenir sur cette fable bien autrement intéressante que celle des Oreste et des Pylade de l'antiquité.

La seconde note sur le manuscrit 1132, supplément français, qu'on avait cru jusqu'ici ne contenir que de nouveaux *Miracles de la Vierge*, et qui renferme beaucoup d'autres pièces diverses dont M. Jubinal a fait usage, mérite aussi d'être lue. Enfin, la cinquième sur *Dan Denier* offre de curieux rapprochemens. Nous croyons n'avoir rien oublié d'essentiel; mais, quoique les différentes pièces dont nous avons parlé ne soient pas dépourvues de mérite pour la plupart, nous aimerions mieux qu'au lieu de glaner ainsi dans un champ largement moissonné, l'éditeur s'appliquât dorénavant à récolter des productions plus sérieuses. S'il publiait par exemple un

poëme comme celui dont nous avons mentionné l'analyse, la vraie littérature y gagnerait davantage.

*Las Flors del Gay Saber, estier dichas las Leys d'amors*, traduction de MM. d'Aguilar et d'Escouloubre, revue et complétée par M. Gatien-Arnoult.—Toulouse, chez Paya. Gr. in-8° de IV-432 p.

Nous avons déjà annoncé le premier volume de cette importante publication ; voici le second ; les deux autres ne tarderont pas sans doute à paraître. Le volume qui vient de nous parvenir, entièrement consacré à des détails grammaticaux, n'est guère susceptible d'être analysé ici ; mais les émules et les élèves de M. Raynouard, les savans philologues de l'Allemagne ou de l'Angleterre qui se sont occupés avec zèle de l'idiome et des écrits des troubadours, y puiseront une foule de renseignemens précieux pour eux et pour la linguistique, sur *las viij partz doratio en general*, sur les noms *respectius, quaysh respectius, collectius devizables, patronomicz, loguals, etc.*

Ce code officiel de l'idiome en usage lors des plus anciens jeux floraux, ce recueil de lois auxquelles devaient se soumettre les poëtes qui venaient se disputer l'églantine ou le souci, restera comme un des monumens les plus importans de la langue romane. Nul doute que les *mainteneurs* qui ont usé tant de temps à l'exhumer et à le faire passer en français moderne (tâche rebutante et épineuse) ne nous donnent aussi une histoire complète et puisée à des sources nouvelles, de l'institution dont s'enorgueillit la capitale du Languedoc, l'Athènes du midi de la France.

Nous avions nous-même entrepris à cet égard quelques recherches que nous n'avons guère l'espoir de pouvoir continuer, et peut-être nous sera-t-il permis de donner ici l'indication des ouvrages que nous nous étions attaché à consulter.

*Masson*, Elogia, Paris, 1657, in-8°, P. II, p. 3-10 et dans le Recueil de pièces de l'académie des Jeux floraux de Toulouse

pour 1837, p. 230; *Duverdier, Bibliothèque franç.*, t. I. p. 395; Hist. du Languedoc, t. IV, p. 196 et suiv.; 566 et suiv.; *Fabri* Agonisticon, I. 21. p. 74, II, 31, p. 212, III, 20, p. 311; Biographie Toulousaine, 1823, p. 359; *P. de Caseneuve*, origine des Jeux floraux de Toulouse, 1659, in-4°; Traité de l'origine des Jeux floraux (par *de la Loubère*), 1715, in-8°, *C. de Ponsan;* Hist. de l'académie des Jeux floraux, 1323-1356; Toul. 1764, 2 vol. in-12; *Ch. de Lugane*, Discours contre l'origine des Jeux floraux et celle de dame Clémence, Toul. 1773, in-8°; *Forest*, Mémoire contre l'histoire des Jeux floraux et celle de Clémence Isaure, 1775, in-4°, *Ph. de Poitevin-Peitavi*, Mém. pour servir à l'histoire des Jeux floraux, Toul. 1815, 2 vol. in-8°.

**_L'Utopie de Thomas Morus_, traduction nouvelle, par M. V. Stouvenel, avec une introduction et des notes. 1842, chez Paulin. In-8° de 308 p.**

L'ouvrage du célèbre chancelier d'Angleterre n'était connu du public français que par trois traductions à peu près illisibles, vieillies et qu'on ne lisait pas du tout. On ne recourait pas beaucoup plus au texte latin, de sorte que l'*Utopie* restait à peu près ignorée de tous, et sa grande réputation était acceptée de confiance.

Cependant, trois siècles après son apparition, l'Utopie n'est point usée; aujourd'hui plus que jamais elle est de circonstance: c'est un livre encore tout neuf au sein de notre civilisation. Envisagée comme système d'organisation sociale, c'est une mine féconde où semblent avoir puisé tous les réformateurs modernes. C'est, mérite rare au seizième siècle, un livre d'une rédaction rapide, concise et méthodique; l'écrivain, on s'en aperçoit facilement, n'avait pas de temps à perdre; il se pressait d'enfermer une foule d'idées sous le plus petit volume. La forme de l'ouvrage est très-simple; c'est une conversation intime où Thomas Morus aborde *ex abrupto* les questions les plus neuves et les plus difficiles. Le tout est divisé en deux portions, l'une critique, l'autre dogmatique; l'une

est le miroir fidèle des mystères et des misères de la société féodale, le tableau des souffrances du peuple anglais sous le règne de Henri VII ; l'autre déroule le plan d'une vie sociale toute nouvelle que Platon avait rêvée ; l'Utopie est une île dont les habitans se divisent en cités égales pour la population et le territoire ; la cité se divise elle-même en familles égales pour le nombre des membres, mais professant chacune un métier, une industrie à part. La propriété individuelle, les valeurs monétaires sont abolies ; un prince nommé à vie, mais révocable, un sénat, exercent l'autorité ; l'enseignement est uniforme et commun à tous, le divorce est permis ; les produits de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, se distribuent par portions égales à chaque cité, d'où ils se ramifient dans les familles.

Il ne faut pas perdre de vue qu'il y a loin de la société religieuse de Thomas Morus au communisme sensuel et athée de notre époque.

La traduction que nous annonçons se recommande par son élégance et sa fidélité ; M. Stouvenel a étudié avec soin le caractère de Morus et la part qu'il prit aux affaires publiques de l'époque ; il apprécie avec sagacité l'esprit de son auteur et celui de son pays ; il éclaircit les difficultés qui pourraient nous arrêter ; c'est une œuvre faite avec conscience et (nous le savons) longtemps méditée, longtemps tenue sur le chantier ; nous faisons des vœux pour qu'elle obtienne tout le succès dont elle nous paraît digne.

Si nous voulions faire de la bibliographie, nous dirions qu'une des plus rares éditions anciennes de l'Utopie est celle de C. Cormont, Paris, sans date, in-8° ; elle n'a pas été connue de Panzer. En indiquant la traduction anglaise de Raphe Robinson, M. Stouvenel aurait pu ajouter qu'elle a été réimprimée à Londres, en 1808, par les soins de T. F. Dibdin (le rédacteur de la *Bibliotheca Spenseriana*), lequel y a ajouté une introduction biographique et littéraire et des notes étendues. On ne voit pas non plus que M. Stouvenel ait eu connaissance de la vie de Morus écrite par son arrière-petit-fils, Cressacre

More, et dont Joseph Hunter a donné à Londres en 1828 une édition enrichie d'une préface biographique et de notes; il aurait pu avoir recours aussi aux *Mémoirs of Th. Morus, with a new translation of his Utopia*, London, 1808 in-4°; et aux trois traductions françaises qu'il indique de l'Utopie, nous ajouterons celle de Sorbière, Amsterdam, 1643, petit in-12, joli et rare volume que l'on fait entrer dans les collections elzeviriennes, et qui, comme tel, s'est payé assez cher aux ventes Bérard et Mazoyer.

***Bibliotheca Grenvilliana.*** **(Notices bibliographiques des livres rares et curieux faisant partie de la bibliothèque de l'honorable Th. Grenville, rédigées par J. T. Payne et H. Foss.) — London, 1842, 2 vol. in-8° de XXXIII-841 p.**

Ce catalogue, supérieurement imprimé, tiré à petit nombre et rempli de renseignemens curieux, est des plus dignes d'attirer l'attention de l'amateur de livres. Frère d'un homme qui fut à la tête du ministère anglais, il y a trente-cinq ans environ, homme d'état lui-même, immensément riche, aussi instruit qu'opulent et passionné pour les livres, Sir Th. Grenville a consacré cinquante ans de soins et de zèle non interrompu à se former une bibliothèque qui n'est pas une des plus considérables de la Grande-Bretagne, car elle ne compte pas au delà de 20,000 volumes, mais qui est une des plus curieuses et des mieux choisies. Il faut savoir gré à deux savans libraires de Londres d'avoir fait connaître tous ces trésors.

La bibliothèque en question offre pour ses classes les plus importantes celles des classiques, de l'ancienne littérature espagnole ou italienne, de l'histoire des trois royaumes, et surtout celle de l'Irlande; les anciens voyages en Asie et en Amérique y composent aussi une réunion inestimable.

Nous avons remarqué une foule d'éditions *princeps;* qu'il nous soit permis de citer entre autres celles d'Ésope, d'Apulée, de César, d'Hérodote, d'Homère, d'Horace, de Tite-Live, de Lucien, d'Ovide, de Platon, de Plaute, de Pline, de Sénèque,

de Strabon, de Suidas, de Tacite, de Théocrite, de Tibulle.

Parmi les premiers monumens de la typographie, la *Biblia pauperum*, le *Speculum humanæ salvationis*, la *Bible* de Fust et Guttemberg sur velin (exempl. payé 6,260 fr. à la vente de Mac Carthy) et le *Psautier* sur vélin de 1457, le premier ouvrage *daté* qui existe.

En tout, nous avons compté 88 ouvrages sur vélin dont la plupart de la plus grande valeur, tels que l'Anthologie de 1494, le Virgile de 1470, le Ptolémée de 1482, le Tite-Live de 1469, plusieurs écrits de Cicéron, le *Rationale* de Guillaume Durand, Mayence, 1459 (exempl. Mac Carthy, payé 2,000 fr.) le *Catholicon* de Joannes de Janua, 1460 (c'est le quatrième livre avec date, exempl. Mac Carthy, acheté 2,620 fr.); le Pétrarque de 1473 (payé 3,000 fr. à la même vente); le *Teuerdanck* de 1517, le Dante d'Alde de 1502, etc. En fait de livres modernes sur vélin, le *Palace of Pleasure*, Londres 1813, 2 vol, in-4°; le *Don Quichotte*, Madrid 1797, 7 vol. in-8°; les *Nuits* de Straparole, 1726, 6 vol. in-12, etc.

Il ne faut point passer sous silence un exemplaire des *Grands et Petits voyages* de Bry, en 34 volumes, exemplaire unique à cause de la quantité de figures qui y ont été réunies; les *Navigations* d'Hulsius (1598-1663), collection non moins précieuse que celle de Bry, et si rare, que Sir Grenville n'a encore pu réussir à la compléter; les *Décades* de Barros et de Couto, 1552-1736, 12 vol. in-folio; une inappréciable réunion de *Cancioneros* et de *Romanceros*; la collection en 106 volumes des ouvrages historiques de Th. Hearne, tous en grand papier à l'exception d'un seul; la première édition de Shakspeare, 1623, in-folio que les Anglais couvrent de guinées; des pièces de la plus insigne rareté concernant Colomb, Cortés et Améric Vespuce; une suite des plus précieuses éditions de l'Arioste et des poëmes chevaleresques de l'Italie; nous y avons remarqué l'*Innamoramento di Rinaldo*, sans date, in-folio, seul exemplaire connu, acheté 1355 fr. en 1840, à la vente du comte Boutourlin.

Nous signalerons parmi ces romans de chevalerie que l'on

dirait venir de la bibliothèque du héros de Cervantes, le *Caballero del Sol*, 1552; *Don Cirongilio de Tracia*, 1545; *Don Cristalian de Espana*, 1545 et 1586; *l'Espejo de Caballerias*, 1551-1586; *Florando de Castilla*, 1588; *l'Espejo de Principes y Caballeros*, 1617-1623; *la Demanda del Sancto-Grial*, 1515; Don *Policisne de Boecia*, 1602; *Reynaldos de Montalvan*, 1563-1585; *Tirant le Blanch*, Valence, 1490 (roman dont on ne connaît qu'un autre exemplaire dans la bibliothèque du Vatican; celui-ci fut payé 300 guinées à la vente Héber); les livres 1 à 5, 9 et 10 de l'Amadis.

Sir Grenville possède aussi quelques romans de chevalerie français; il a deux éditions de Perceforest, celle de Galiot Du Pré et celle de Gourmont; il a le *Triumphe des neuf Preux*, (Abbeville, 1487); *l'Amadis* français en 27 volumes. Il a admis dans sa collection quelques bien précieux ouvrages de l'ancienne littérature française, tels que le *Chevalier de la Tour*, Paris, 1514, sur vélin; les *Etrenes de Poezie Franzoese* de Baïf, 1574, aussi sur vélin; le *Mystère des actes des Apostres*, 1541, etc. Il s'est saisi avec joie de quelques-unes des plus anciennes éditions de Rabelais et de divers ouvrages patois, tels que les *Obros et rimos prouvenssalos* de Loys de la Bellaudiere (Marseille, 1595), et le *Iardin deys muros Provensalos* de Claude Brueys (Aix, 1628). Son goût pour la linguistique lui a fait avidement acquérir *l'Arte para saber la lengua araviga*, de Pedro de Alcala, (Granada, 1505), le *Vocabulario Mexicano* de Pedro de Arenas (Mexico, s. d.), et divers écrits sur le basque.

Nous ne devrions pas taire un exemplaire des *Volgari proverbi* de Cynthio delli Fabritii (Vinegia, 1526, in-folio), l'*Atlantica* de Rudbeck, une foule d'écrits concernant Henri VIII, Marie Stuart et Élisabeth; mais nous en avons certes déjà assez dit pour donner une idée de l'importance de la *Bibliotheca Grenvilliana*.

Il va sans dire que tous ces exemplaires sont d'une beauté parfaite; presque tous les volumes sont richement reliés en

maroquin ou en cuir de Russie, et bon nombre portent les armes de de Thou, de Grolier et d'autres bibliophiles célèbres.

Mais tout ceci serait encore peu de chose sans les notes savantes et multipliées qui accompagnent tant de titres et qui font connaître une foule de particularités que l'on chercherait en vain chez tous les autres bibliographes. Une foule de ces notes (et ce ne sont pas les moins intéressantes) ont été écrites de la main de sir Grenville sur la garde de ses volumes chéris.

Il est à regretter qu'un catalogue aussi important et aussi curieux ait été disposé suivant l'ordre alphabétique, si incommode pour les recherches. On y a remédié jusqu'à un certain point par un index méthodique, mais cette table est elle-même beaucoup trop imparfaite; c'est ainsi qu'il faut la suivre d'un bout à l'autre pour voir, par exemple, quels sont les romans de chevalerie, et on aimerait bien mieux les trouver groupés ensemble. Lorsqu'il ne s'agit pas de catalogues officinaux, les bibliographes anglais devraient absolument se résoudre à adopter le classement par ordre de matières, le seul que l'on connaisse en France et le seul rationnel.

*Nachgelassene Schriften, u. s. w.* OEuvres posthumes de B. G. Niebuhr, étrangères à l'archéologie. — Hambourg, F. Perthes, 1842. In-8° de XII-526 p.

Les mémoires biographiques publiés sur Niebuhr (*Lebensnachrichten über B. G. Niebuhr*, in-8°, 1840) et les lettres qui s'y trouvent insérées, ont retracé le tableau de sa vie publique et privée, de manière à réveiller les sympathies en faveur de cet homme d'un vrai mérite. Niebuhr imprimait à toutes ses productions un caractère si particulier, qu'il est rare de trouver chez lui quelque chose qui ne soit pas au moins curieux. C'est ce qui a porté les éditeurs du présent volume à réunir tout ce qui restait de lui parmi ses travaux exécutés en dehors de sa carrière philologique. Sans doute ses travaux de philologie portaient bien aussi l'empreinte originale de son esprit; mais on a craint, en les comprenant dans la collection ac-

tuelle, d'effrayer la masse du public, que la nature trop spéciament scientifique de ces travaux aurait écartée. D'ailleurs leur place est marquée à la suite des mémoires philologiques déjà publiés par Niebuhr lui-même en 1828; ils pourront s'y rattacher à titre de seconde série. Tout ce qu'a produit Niebuhr, en dehors du domaine de l'archéologie, n'est cependant point ici. On a obéi à un vœu souvent manifesté par ce savant en excluant tout ce qui avait un caractère polémique.

En 1813, Niebuhr fonda le *Correspondant prussien*, et même après l'avoir abandonné, il y écrivit toujours de temps à autre. On a fait un choix de ses articles, mais dans un but tout biographique; on a admis les uns parce qu'ils servaient à peindre l'homme, les autres parce qu'ils constataient son opinion sur tel ou tel événement. On a admis aussi des fragmens, des pensées détachées. Niebuhr était fort irritable; il avait des convictions opiniâtres, et parfois ses avis étaient durs et ses expressions blessantes. Mais il faut lui rendre cette justice : il ne pensait faire la guerre qu'au mal. Les opinions émises par lui sur l'Église protestante, et qui se trouvent consignées dans la première partie de ce recueil, doivent être jugées au point de vue du moment où elles furent écrites (1808). Il y a entre autres une belle lettre adressée à un catholique, qui indique comment Niebuhr comprenait la véritable Église évangélique. Ce volume peut donc être regardé comme le bagage à la suite des deux volumes de biographie des années dernières.

La première partie se rattache complétement à cette biographie. Les lettres écrites de Hollande n'y avaient pas été comprises, parce que Niebuhr les considérait comme un tout, une œuvre complète, et qu'il avait même le dessein d'en faire une publication spéciale. D'ailleurs ces lettres sont conçues dans un style narratif, tout différent du style ordinaire dans la correspondance de Niebuhr; elles offrent des Pays-Bas une peinture animée à laquelle on ne saurait refuser une valeur historique et littéraire. Les morceaux qui traitent de conjectures généalogiques ou historiques ont été reproduits intégralement, bien que la science ait marché, et que les objets,

nouveaux à l'époque de Niebuhr, doivent être connus au moins des hommes spéciaux.

La seconde partie se compose des articles du *Correspondant prussien*. Dans le choix auquel cette collection a été soumise, on a exclu les articles de journal proprement dits, tels que les relations d'événemens à l'ordre du jour, etc., à moins qu'ils n'eussent quelque chose de caractéristique, biographiquement ou littérairement parlant. Cette partie, c'est-à-dire la section 1-3, sert de complément à la correspondance de Niebuhr, durant cette époque qui exerça une si grande influence sur lui, et elle achève le tableau de cette belle inspiration et de cette vigueur de jeunesse qui l'animait. Ces articles rappellent aussi une époque qu'on oublie tous les jours de plus en plus (1813-1814), ce qui n'est pas, il faut bien le dire, le plus affligeant.

Cette partie, presque toute politique, comprend avec une introduction, différens articles sur la guerre et sur l'armée prussienne ; plusieurs sur la France ; des considérations sur les affaires religieuses dans la Grande-Bretagne, où se trouvent discutés la question catholique en Irlande, les droits des catholiques, et l'établissement de la réforme en Angleterre. Viennent ensuite des morceaux sur les Cosaques du Don, sur la Sicile; une discussion pour savoir si l'on doit mettre ou non l'article devant le nom de la Hollande (en allemand la généralité des noms de pays s'emploie sans article); enfin, un article sur la Suisse.

L'origine des articles compris dans la troisième et dernière partie est expliquée en tête de chaque morceau, et accompagnée de la date de leur production. Les uns sont de simples esquisses, les autres paraissent achevés. Parmi ces derniers, se trouve un article écrit en 1823, et tout-à-fait au niveau des questions actuelles, sur l'avenir de l'Angleterre. On a retrouvé deux manuscrits de ce fragment; le plus complet, probablement la dernière élaboration, a seul été publié. On remarque une singulière concordance entre les idées de Niebuhr et les plans de sir R. Peel. Un autre morceau, écrit en

1821, traite de la dette publique en Espagne et des mesures financières prises par les gouvernemens du pays depuis la révolution. Les éditeurs ont également admis un mémoire sur le système communal écrit en 1826, et inédit; et un mémoire aussi inédit, écrit en français à Copenhague dans l'année 1806, sur la guerre entre l'Angleterre et la France. Niebuhr avait aussi consigné en allemand quelques observations sur la loi des élections en 1816 et 1817; elles se trouvent dans cette dernière partie. On a laissé de côté plusieurs travaux inédits de Niebuhr; les uns trop spéciaux, les autres trop fragmentaires; d'autres n'ayant pour eux que leur caractère officiel; mais le nombre des morceaux exclus est minime, car en général Niebuhr écrivait fort peu et mûrissait souvent dans sa tête des mémoires entiers, tout en vaquant à ses emplois ou aux travaux de son histoire romaine. En tête de cette troisième partie ont été placés quelques détails sur le commerce du Danemark dans l'Inde, non à cause de l'importance du sujet, mais c'est le premier morceau de Niebuhr qui ait été imprimé, et il témoigne de l'affection qu'en bon citoyen il portait alors à sa première patrie. On a souvent exprimé le regret que Niebuhr ait nui à sa carrière littéraire en quittant le repos dont il jouissait en Danemark; on n'a pas assez considéré que l'agitation des événemens au milieu desquels il se trouva poussé dans la Prusse, a contribué à développer chez lui cette noblesse d'âme et cette hauteur de pensée, premiers ornemens de ses travaux scientifiques, et que la science toute seule, hélas! ne donne pas. Au commencement du volume les éditeurs ont placé la reproduction du bas-relief de Rauch, placé sur le tombeau du savant historien à Bonn. C'est, à les en croire, le portrait le plus ressemblant de Niebuhr et la plus fidèle expression sérieuse de son visage.

La littérature française contemporaine, XIX^e siècle, par J. M. Quérard. Tome I^er, 2^e partie. — Paris, Béthune et Plon, chez Daguin frères, 1842. In-8° P. 321-631.

Dans le numéro de décembre 1840, nous avons annoncé la première livraison de ce travail remarquable à plus d'un titre, et qui mérite l'estime et la reconnaissance de quiconque s'occupe d'histoire littéraire et de bibliographie. *La littérature française contemporaine* n'est pas une pure et simple continuation du précédent recueil de M. Quérard, *la France littéraire;* celui-ci présente un intérêt tout particulier et ne peut manquer d'exciter la curiosité. « On veut au XIXe siècle, dit l'auteur, plus que des titres de livre; on veut savoir où ils sont nés, ce qu'ils sont ou ce qu'ils ont été. On aime aussi à trouver groupée l'indication des apologies et des réfutations qui existent de ces mêmes livres; celle des notices historiques, des éloges, voire même des pamphlets dont les auteurs dont on parle ont été le sujet. Il faut à un ouvrage de bibliographie un peu de piquant pour diminuer la sécheresse naturelle de ce genre de publications; de la critique, des révélations, des anecdotes littéraires, etc. C'est ainsi qu'on doit traiter aujourd'hui la bibliographie pour qu'elle puisse offrir une utilité réelle; aussi trouvera-t-on dans le nouveau livre que j'offre au public beaucoup de particularités sur les productions littéraires de ce siècle et de leurs auteurs. » C'est là, il faut l'avouer, une amélioration incontestable et qui présente de grands avantages; mais elle expose en même temps à plus d'un danger. Quand on parle des contemporains, il est bien difficile, sinon impossible, de ne pas les classer dans les trois catégories fixées par la prévention, la sympathie ou l'indifférence. Ceci est une observation générale et dont nous ne prétendons nullement faire l'application au livre de M. Quérard. Seulement nous l'engageons à s'en tenir principalement aux détails biographiques, en tant qu'ils ne touchent pas à la vie privée des auteurs, et à être sobre de jugemens tout formulés, dont le choix est souvent très-difficile. Ce qu'il importe de savoir avant tout, ce sont les dates de la naissance et de la mort des auteurs et les renseignemens sur leur vie publique et littéraire. Sous ce point de vue l'ouvrage de M. Quérard est extrêmement précieux, et est destiné à défrayer toutes les biogra-

phies futures de la France. Quant au catalogue des ouvrages, il est fait avec tout le soin et toute la patience qui distinguent si éminemment la précédente publication de M. Quérard. Parmi les articles qui paraissent faits avec un soin tout particulier, et qui présentent le plus de renseignemens curieux, nous citerons ceux de Louis Blanc, L. Blanchard, Blanqui, Blaremberg, Castil-Blaze, le baron Blein, etc. La plupart des noms d'auteurs qui n'offrent pas beaucoup d'intérêt, ou sur lesquels M. Quérard n'a pas pu se procurer des détails, sont simplement suivis de la liste des ouvrages qu'ils ont composés. Nous aurons soin de tenir le lecteur au courant de cette utile publication et de lui en signaler les articles les plus importans.

## LITTÉRATURE ORIENTALE.

*Ueber den Ursprung des Alphabets, u. s. w.* De l'origine de l'alphabet et de la désignation des voyelles dans l'Ancien-Testament. Mémoire par J. Olshausen. — Kiel. Schwers, 1841. In-8° de 40 p.

Dans la première partie de ce mémoire, la principale chose qui se présente, c'est l'opinion avancée par l'auteur que l'écriture a dû être empruntée par les Israélites aux Égyptiens, et communiquée par les premiers aux Phéniciens. M. Gesenius est d'opinion que les Phéniciens empruntèrent l'idée du système alphabétique directement à l'Égypte, et il reporte même la possibilité de cette transmission à l'époque des rois pasteurs. Dans sa nouvelle hypothèse, M. Olshausen ne s'occupe aucunement de ce fait; en vain nous en avons cherché la discussion, l'auteur a gardé là-dessus un silence complet. Il pose ses probabilités, construit son échafaudage de raisonnemens, et déduit sa conclusion le plus tranquillement du monde, et avec une certaine simplicité de moyens qui n'a pas dû lui coûter beaucoup. Il y a longtemps, dit-il, qu'il émet cette théorie dans ses cours. Nous ne discutons point là-des-

sus; mais quand on fait sortir ses idées du cercle resserré d'un auditoire scholaire pour les lancer dans le domaine public, il faut, en fait de recherches, s'occuper un peu de ce qui s'est fait d'autre part, si l'on n'a pas l'intention de surprendre le lecteur. Non pas que nous voulions prêter à l'auteur de pareils motifs; ses travaux l'ont fait connaître, et il est au-dessus de cette tactique de débutant qui veut se produire. Mais il faut le dire, son travail n'est pas fort de faits, et la partie du raisonnement elle-même sur laquelle l'auteur semble avoir compté n'est pas propre à compenser cette faiblesse. Ce n'était pas d'un point de vue aussi borné qu'il devait envisager la question. Il ne suffit pas, pour faire valoir une hypothèse, de détruire celles qui ont précédé par ce seul arrêt : cela ne saurait être prouvé. Quelle est donc la preuve que vous vous réservez? où la puisez-vous vous-même, là où il s'agit d'un fait antérieur à toute notion historique un peu précise? Puisque M. Olshausen voulait remonter à l'origine de l'alphabet, il fallait qu'il étudiât les mouvemens opérés parmi les populations de race sémitique. Certes ce n'est pas un léger travail. Il y a, dans cette seule proscription, la nécessité de rassembler une foule d'indications bien insuffisantes parfois, de les soumettre à la critique et d'en tirer les résultats, si cela toutefois est vraiment possible, non pas en les supposant *à priori*, mais en suivant à la trace les faibles renseignemens des monumens historiques. Après tout aussi la question n'est pas neuve, et on a déjà rassemblé assez de notions sur l'Asie occidentale ancienne, nous ne disons pas pour décider le point dont il s'agit, puisqu'il est constaté qu'on ne le peut, mais du moins pour voir les objets d'un peu plus haut que ne le fait l'auteur.

Dans la seconde partie de son mémoire, M. Olshausen se livre à quelques considérations sur l'état et l'origine, chez les Israélites, de l'indication des voyelles, dont il pense du reste que la langue mère sémitique n'a jamais été dépourvue. Partant de cette donnée générale, que les formes de langage les plus anciennes offrent des développemens de plus en plus riches à mesure que l'on remonte à leur organisme primitif,

tandis que les langues plus nouvelles omettent, fractionnent, décomposent, à la poursuite d'une uniformité toujours croissante, il avance que ce qui produit le plus de changemens dans la langue d'un peuple, c'est le plus ou moins grand contact avec les autres peuples. De telle sorte que plus ce peuple reste isolé, moins son idiome perd en richesse, en flexibilité. Cette communication de peuple à peuple pousse le langage dans une voie de simplification qui est une véritable décomposition, et c'est ainsi qu'on voit s'accroître dans une langue la multitude des mots parasites destinés à joindre aux expressions la variété d'idées concentrée jadis en elles au moyen d'un système de flexions inépuisable dans ses ressources. C'est là en effet ce qui distingue une langue plus moderne d'une langue plus ancienne. L'auteur cite comme exemple de cette dissolution, en Asie la langue chinoise, en Europe la langue anglaise, dans laquelle l'élément saxon, qui en fait le fond, a été soumis à un monosyllabisme toujours croissant. C'est par cela même que la langue hébraïque ne peut pas être regardée comme une langue ancienne, en tant que sémitique, mais bien plutôt comme moderne relativement. En effet, les Arabes, auxquels se rattachaient les Israélites, demeurèrent jusqu'à Mahomet complétement isolés dans le séjour reculé qu'habite encore aujourd'hui leur postérité. La masse de la nation ne fut jamais qu'accidentellement et momentanément en contact avec les étrangers. Ce peuple conserva les formes pleines et multipliées de son langage, ses désinences en voyelles jusqu'à Mahomet, tandis que les Israélites se montrent dès qu'il fait jour dans l'histoire, livrés à un mouvement continuel, tantôt en Asie, tantôt en Égypte, et dans cette dernière contrée, ils s'arrêtèrent longtemps soumis à la domination d'un peuple étranger à leur langue. De là, repassés en Asie, ils furent encore chassés de leur pays et dispersés de tous côtés, et ne revirent pas tous la terre promise. Une existence si agitée devait, en vertu de la loi formulée par l'histoire de tout langage, anéantir les formes anciennes, pour en créer de nouvelles, modernes sans contredit, et destinées à faciliter le

commerce ou l'accès de la langue aux étrangers. Les Israélites ont précédé les Arabes dans le mouvement politique; et sans rechercher à quelle époque a dû s'opérer la révolution du langage, ce qui doit remonter encore assez haut, il est certain que relativement à la langue mère sémitique l'hébreu ancien est au même degré que l'arabe moderne. On peut du reste se faire une idée de la marche qu'a dû suivre cette révolution, en considérant le chemin qu'a pris l'arabe ancien pour arriver à l'arabe moderne. C'est ordinairement à l'époque la plus agitée de la vie d'un peuple que la transition a lieu. Dans ces convulsions les détails se perdent, et surtout en Orient, et quand le calme renaît la langue apparaît renouvelée, comme effeuillée, appauvrie, amaigrie. C'est l'histoire de toutes les langues connues. Qui sait si la langue de Moïse n'était pas déjà la langue nouvelle; si ce n'est pas David qui l'a parlée le premier, ou au moins Esras? M. Olshausen regarde comme probable la rédaction nouvelle des Écritures dans l'idiome original. Quant à la question des changemens qui devraient se trahir, il explique l'impossibilité de la reconnaître par la ressemblance qui existe dans l'orthographe de l'arabe ancien et moderne. Joignez à cela que l'hébreu éprouva une désorganisation dans son système syllabique qui ne doit pas avoir plus laissé de traces dans la rédaction nouvelle des Écritures. Quant à décider à quel point la langue se trouvait, par exemple, du temps de Moïse ou de David, l'auteur déclare que cela est impossible. De là il passe à l'examen détaillé de quelques particularités du vocalisme hébraïque. Entre autres choses, il avance qu'évidemment le vocalisme de la Bible est étroitement lié à l'accentuation, et que celle-ci n'avait d'autre destination que de moduler les chants sacrés dans le service divin. Cette dernière thèse le conduit à diverses considérations sur le débit et la prononciation chez les Israélites, par lesquelles le mémoire est terminé.

Recherches sur un personnage appelé Óghoulmich et sur quelques points d'histoire orientale, par M. Ch. De-

frémery.— Paris, Firmin Didot frères, 1842. In-8° de 10 p.

Ce petit opuscule détaché de l'histoire des sultans du Kharezm, par Mirkhond, où son contenu figurait dans les notes, sans importance, si l'on s'arrête à en considérer le volume, se présente cependant sous un tout autre aspect historiquement parlant. Il nous offre un fait, nous pouvons le dire, entièrement nouveau, puisqu'il a échappé presque complétement aux recherches des savans qui jusqu'à ce jour se sont occupés de l'histoire orientale. L'auteur y trace l'ordre de succession de quatre esclaves, élevés à l'état de vassaux indépendans des Atabegs de l'Azer Baïdjan, et dont Oghoulmich fut le dernier. Par le fait de ce court historique se trouve établi un point très-intéressant dans l'histoire de la Perse, en ce qui concerne la politique des califes de Bagdad à l'égard de ce pays. Il nous faudrait reproduire le travail en entier si nous voulions mettre le lecteur au courant de ces événemens qui dessinent nettement la situation politique relative de la Perse et de l'empire arabe au commencement du XIII^e siècle. Nous nous contenterons d'y renvoyer ceux qui veulent examiner la question, et nous terminerons en émettant le désir que M. Defrémery se serve de ce point de départ pour développer ses vues historiques sur une époque que de Guignes a totalement méconnue et sur laquelle M. de Hammer aussi semble s'être mépris à certains égards.

*Geschichte der Ilchane, u. s. w.* Histoire des Ilkhans ou des Mongols de la Perse, par Hammer-Purgstall. Acc. de pièces justificatives et de tables généalogiques. Tome 1^er, acc. de quatre extraits des historiens originaux. — Darmstadt, C. W. Leske, 1842. In-8° de 435 p.

L'histoire des Mongols offre une telle quantité de faits, et des révolutions d'un si grand retentissement, que son impor-

tance et son étendue sont la principale idée qui frappe au premier aspect. Elle peut se diviser en quatre histoires bien tranchées. D'abord l'histoire de Gengis-khan, ensuite celle des quatre Ulus ou empires soumis aux descendans des quatre fils de ce conquérant. Après la séparation du quatrième Ulus en empire oriental de la Chine et empire occidental de la Perse, on peut placer en troisième lieu l'histoire des Juan ou empereurs chinois de la race de Kubilaï; et en quatrième, celle des Ilkhans ou souverains de la Perse, descendans d'Hulagu, frère de Kubilaï. Une histoire complète de ces quatre empires ne demanderait pas moins de place que celle de l'empire ottoman; mais le présent ouvrage ne concerne que le quatrième et le dernier. C'est un pendant à l'histoire de la Horde d'or du Kipdschak du même auteur; et si les Mongols du Kipdschak offrent plus d'intérêt pour l'histoire d'Europe, les Ilkhans sont d'une importance bien plus grande pour l'histoire de l'Asie.

L'histoire de l'empire des Ilkhans, fondé par Hulagu, ne remplit que l'espace d'un siècle, de l'an 653 de l'hégire (1255 de J.-C.) à l'an 754 (1353). Elle compte dix-sept souverains, dont les neuf premiers seulement occupèrent le trône pendant quatre-vingts ans sans partage; les huit autres durent le disputer à des compétiteurs, jusqu'à ce que cet état fondé avec un si grand déploiement de forces, et maintenu avec tant d'éclat par neuf princes, commença, après la mort d'Ebu-Saïd, à tomber sous le faix des guerres civiles allumées par les prétendans à la couronne. Il fut bientôt morcelé par les trois dynasties mongoles, qui s'en partagèrent les débris sous le nom d'Indschu, de Tchoban et d'Ilkaan, de même qu'il en était advenu de l'empire kipdschaque, qui se survécut à lui-même dans les dynasties des kans de Casan, d'Astrakan et de Crimée. Mais ces dynasties de la Perse et du Kipdschak n'appartiennent plus, à proprement parler, à l'histoire des Mongols, dont la domination ne s'étend pas au delà de deux siècles, depuis la première irruption de Gengis-khan sur le théâtre du monde jusqu'à la chute de la horde d'or en Russie, et à l'apparition

de Timur ou Tamerlan. C'est le double de la durée de l'empire des Ilkhans de Perse, le plus brillant des quatre Ulus ou empires mongols. Les conquêtes du fondateur Hulagu et de son successeur Abaka, la sagesse du législateur Ghasan VII et de son successeur Oldschaïtu, dont le règne ne fut pas sans gloire, et surtout la belle période de la littérature persane, qui fleurit pendant ce siècle, ont fait de cet état un des premiers de l'Asie; il est en quelque sorte le pendant de l'empire des califes, alors que leur sceptre s'étendait sur l'Asie occidentale, et menaçait l'Europe. Les plus grands historiens de la Perse, Dschuveini, visir d'Hulagu, et Reschideddin, visir de Ghasan-khan, ont écrit l'histoire de Gengis-khan et des Ilkhans de Perse, d'après les documens des archives de l'empire, et celle de leur temps, en témoins oculaires et en acteurs des faits qu'ils retracent. On peut leur joindre également, comme témoins et contemporains, Hamdallah Mestufi, l'auteur du meilleur ouvrage de géographie et d'histoire universelle qu'ait produit la Perse et Binaketh, l'abréviateur du grand ouvrage de Reschideddin. Wassaful-Hasret, qui fleurit sous Oldschaïtu et Ebu-Saïd, malgré son style regorgeant de tout le luxe de la rhétorique et d'une lecture pénible, sert aussi à l'histoire, et c'est l'unique source où les écrivains persans les plus justement estimés, puisèrent plus tard les matériaux de l'histoire universelle : Mirchuand, Chuandemir, Hafis-Ebru et Ghaffari, l'ont utilisé. Wassaf, bien qu'il vécût sous le huitième ou le neuvième souverain de la dynastie d'Hulagu, en écrivant son histoire, sentit le besoin de remonter au delà du fondateur de cette maison, et il écrivit comme appendice à son ouvrage un aperçu rapide de l'histoire de Gengis-khan et de ses quatre successeurs. Ce n'était autre chose qu'un emprunt fait à Dschuveini, et il eut mieux fait de le placer dès l'abord comme introduction, comme le fit en effet Scherefeddin pour son histoire de Timur. C'est aussi par des détails analogues que M. de Hammer commence son ouvrage. La nécessité d'une telle introduction était d'autant plus urgente, que Gengis-khan ne mourut que vingt-huit ans après

la fondation de l'empire persan par Hulagu, et que les races mongoles et les souverains de l'Asie contemporains de ce dernier devaient être connus préalablement du lecteur. C'est l'objet du premier livre tout entier. Un tableau des races mongoles, de la famille et de l'histoire de Gengis-khan, du caractère, des mœurs, superstitions et usages des Mongols, et enfin des empires de l'Asie antérieure et de l'Égypte à cette époque, tel en est le contenu. C'est au second livre que l'auteur commence à s'occuper d'Hulagu, dont il expose la naissance et les premiers actes; les huit ans de règne de ce prince font la matière de ce second livre et du troisième. Son fils et son successeur Abaka vécut seize ans sur le trône; il occupe le quatrième livre. Le cinquième est consacré aux douze années pendant lesquelles se succédèrent les trois souverains, Teguder, Arghun et Kendschatu. Ces douze ans de guerres et de secousses civiles peuvent être comparées aux dix années de l'empire ottoman pendant lesquelles les fils de Bajazet se disputèrent et se partagèrent l'héritage paternel. Abaka n'avait point accru, il est vrai, l'empire d'Hulagu, son père, mais la fermeté de ses vizirs, les deux frères Schemseddin et Alaeddin, l'avaient maintenu au même degré de puissance, tandis que, sous les quatre princes qui lui succédèrent, les luttes des princes entre eux ébranlèrent le trône, jusqu'à ce que Ghasan, le quatrième, vint trancher avec le fer le nœud de la difficulté : resté seul de sa rebelle famille, il replaça l'empire sur ses anciens fondemens, et le porta par de sages établissemens au faîte de la prospérité. Le règne de ce prince, qui occupera deux livres, n'est point encore ici; il ouvrira le second volume.

**El-Mas'udi's historical encyclopædia, entitled. « Meadows of gold and Mines of gems : » Translated from the arabic by Aloys Sprenger, M. D. vol. 1. London, printed for the oriental translation fund of Great Britain and Ireland. John Murray, 1841. In-8° de LXXII-464 p.**

A Paris, chez Benjamin Duprat, rue du Cloître-Saint-Benoît, n° 7.

Aboul-Hasan-Ali, surnommé Masoudi, vit le jour à Bagdad; on ignore encore la date précise de sa naissance; nous savons seulement qu'il mourut au Caire l'an 345 de l'hégire (956-57 de J.-C.) Masoudi se livra à l'étude avec ardeur, et il n'interrompit jamais ses occupations littéraires, que pour entreprendre des voyages lointains, complément indispensable des recherches historiques et géographiques auxquelles il se livrait.

A l'époque de Masoudi, les Arabes, quoique déchus de la grandeur à laquelle ils s'étaient élevés sous les premiers califes de la maison d'Abbas, et principalement sous Haroun-Alraschid et sous Mamoun, occupaient cependant encore un rang distingué dans les sciences et dans les lettres. Cette circonstance suffirait à elle seule pour faire rechercher les ouvrages de Masoudi, qui d'ailleurs se recommandent par un mérite et une importance très-réels.

Avant de rédiger le *Kitab Moroudje al Dzeheb*, etc., ou *Livre des Prairies d'or*, etc., Masoudi avait déjà fait des ouvrages fort considérables, auxquels il renvoie souvent le lecteur. On peut même dire que cette dernière composition n'est guère que l'abrégé de deux premières trop volumineuses et d'un prix trop élevé pour arriver jamais à trouver place ailleurs que dans les bibliothèques des princes ou des personnages opulens. Quant au *Moroudje*, il fut bientôt très-répandu dans tout l'Orient; cette grande publicité est prouvée par le nombre considérable des copies de ce livre, qu'on trouve en Asie et dans nos bibliothèques d'Europe. « J'ai vu et utilisé en partie, dit M. Sprenger, vingt manuscrits contenant la totalité ou des fragmens des *Prairies d'or*. Ces manuscrits sont conservés dans des collections publiques ou particulières, à Paris, à Leyde, à Oxford, à Cambridge et à Londres. Si je fais entrer en ligne de compte les extraits du *Moroudje* contenus et cités dans d'autres ouvrages, le nombre des exem-

plaîres complets et des fragmens de ce livre qui sont parvenus à ma connaissance peut être estimé à cinquante. »

Le *Moroudje* est une véritable encyclopédie historique et géographique, dans laquelle on trouve une foule de renseignemens utiles et peu connus sur les mœurs, les usages, les sciences et l'histoire des Arabes, et de plusieurs autres peuples de l'Orient, depuis la création du monde jusqu'à l'époque où vivait l'auteur. L'ouvrage commence par une histoire du peuple de Dieu, basée sur les traditions des saintes Écritures, et conduite jusqu'au temps de Mahomet. Ici le récit s'interrompt pour donner place à un chapitre sur les Hindous, leur origine, leurs mœurs, leurs lois, leur religion et leurs souverains. Viennent ensuite neuf chapitres de géographie physique, dans lesquels l'auteur, après avoir exposé les idées admises par ses contemporains sur la formation du globe, passe en revue les terres et les mers de l'ancien monde, sans sortir du cercle embrassant la Méditerranée et la Caspienne. Cette partie n'est interrompue que par un chapitre isolé sur l'empire de la Chine et ses souverains, touchant les mœurs, le gouvernement, etc., des peuples qui l'habitent; et les deux derniers chapitres de géographie s'y rattachent par des détails ethnographiques sur les populations des îles de la Méditerranée, du Caucase et de toute l'Asie antérieure. C'est ici, au cœur de l'ouvrage, que nous entrons dans la multitude de notions historiques sur tous les peuples de la terre, qui font de l'ouvrage de Masoudi, curieux à tous égards, comme un monument de la science orientale à son époque. Tout ce qui a pu être placé par ordre l'a été, et les principaux chapitres obéissent à l'ordre adopté dans l'histoire. Les Assyriens, les Chaldéens, les Perses, la Grèce, Rome et Byzance, jusqu'à l'empereur Romanus, l'an 332 de l'hégire, forment un tableau historique sinon complet, du moins exact, chronologiquement parlant. Et en se plaçant au point de vue de l'écrivain arabe, tout se lie d'une manière satisfaisante ; car, après avoir donné l'aperçu de ce qu'a été le monde avant et pendant les progrès de l'islamisme vers l'extrémité de l'Asie, il revient se placer

en Egypte pour en traiter l'histoire et la géographie, et pénètre dans le Soudan, indiquant les races et l'origine des nations qui l'habitent. Un chapitre sur les Slaves, deux sur les peuples occidentaux de l'Europe qui furent en contact avec les Mores d'Espagne, et sur les Lombards, interrompent encore la série; mais l'auteur retourne bientôt à l'Arabie, dont il reproduit les idées et les croyances, au milieu de récits historiques particuliers à quelques tribus; et enfin il entame, pour ne plus s'interrompre, la suite de l'histoire des califes, depuis la naissance de Mahomet jusqu'aux faits qui se sont passés de son temps. Cette partie, qui termine l'ouvrage, est précédée et suivie de deux aperçus de chronologie universelle : le premier jusqu'à la naissance de Mahomet, le second depuis l'hégire jusqu'à l'an 336 (947-48 de J.-C.). Quelques détails sur le pèlerinage de cette dernière année forment comme la conclusion de l'ouvrage. Jusqu'à ce que nous arrivions à l'histoire du califat, qui relie la fin des *Prairies d'or* au commencement, la matière est fort diverse et mêlée. Entrer dans le détail infini de tout ce que l'écrivain arabe a choisi pour en parler, nous mènerait trop loin; nous mentionnerons seulement encore une suite de chapitres sur l'année des différens peuples orientaux et occidentaux, comparée à celle des Arabes; quelques notions de physique astronomique, et des détails sur les institutions religieuses et les monumens du culte des Hindous, des Grecs, des Romains, des Slaves et des Mages et Sabéens.

Il ne faut pas cependant s'en reposer entièrement sur le titre des chapitres. Souvent Masoudi se contente de dire quelques mots en passant sur un sujet qui, pour être traité d'une manière convenable, exigerait presque un volume. D'autres fois, il renvoie simplement le lecteur à ses précédens ouvrages. C'est malheureusement presque toujours lorsqu'il s'agit d'une question grave et controversée, et dont la solution ne se trouve nulle part, que Masoudi a recours à ce subterfuge. Homme savant, et surtout observateur habile comme il l'était, on ne peut admettre qu'il méconnût l'importance et la difficulté des

points qu'il traitait si légèrement. Cette manière d'éconduire le lecteur ne saurait être le résultat de l'ignorance ou du hasard; c'était un de ces petits calculs de vanité auxquels sont sujets les auteurs de tous les pays et de tous les temps; un moyen de pallier son embarras aux yeux des autres, et peut-être aux siens. Aussi sommes-nous portés à croire que, lors même que l'on retrouverait tous les autres ouvrages de Masoudi, la science y gagnerait fort peu.

Tel est le Livre des *Prairies d'or et des Mines de pierres précieuses*, titre bien bizarre, bien vague, mais conforme à l'usage des écrivains orientaux. Nous ne chercherons pas à justifier les auteurs arabes, pas plus qu'à expliquer l'habitude où ils sont d'attacher à leurs livres des espèces d'étiquettes prises au hasard, et qui ne laissent presque jamais soupçonner la nature du sujet qu'on y traite; nous dirons seulement que le titre adopté par Masoudi a du moins sur beaucoup d'autres l'avantage de présenter une allusion raisonnable et facile à saisir.

Quant à la traduction de M. Sprenger, si l'on considère la multitude de notions de toute espèce, et surtout l'abondance de détails particuliers aux nations arabes, contenus dans l'original, on reconnaîtra qu'il fallait à cet orientaliste une égale connaissance de la langue, de l'histoire, des sciences et des mœurs de ces peuples, et d'une partie même de l'Orient, pour traduire, expliquer et compléter au besoin un ouvrage dans lequel l'auteur a réuni, avec plus ou moins d'exactitude, les faits et les opinions qui formaient chez ses compatriotes la base d'un grand nombre de sciences. Avoir entrepris un tel travail est une preuve de résolution; l'avoir exécuté comme l'a fait M. Sprenger, c'est donner un gage de talent et de savoir dont nous devons reconnaître toute la valeur. Peut-être a-t-il accordé une place trop grande aux faits astronomiques dans l'explication des fables musulmanes; peut-être trouverait-on plus naturellement l'origine de cette mythologie dans les traditions rabbiniques; mais son œuvre n'en reste pas moins du plus grand intérêt, et nous devons nous féliciter de

l'heureuse influence exercée par la société de traductions, qui avoit tu nous en doter, et qui en a donné mission à M. Sprenger.

## VOYAGES.

*Beschreibung einer Reise, u. s. w.* Description d'un voyage aux États-Unis de l'Amérique du nord, dans les années 1838 à 1840, etc., par Clara de Gerstner. — Leipsick, J. C. Hinrichs, 1842. In-12 de XII-456 p.

Cette espèce de journal tracé par l'épouse d'un homme tout entier aux préoccupations des travaux publics, se ressent beaucoup de l'influence de feu Gerstner, dont on vient de publier, en deux volumes in-4°, les notes sur les communications intérieures aux États-Unis. La plupart des voyageurs européens qui vont observer la société américaine s'arrêtent aux grandes villes atlantiques de l'Union, et si leurs excursions sont poussées un peu plus loin, c'est dans un simple but de curiosité qui n'a rien de commun avec l'observation technologique. Gerstner, au contraire, pénétra dès l'abord dans l'intérieur du pays et passa tout le temps de son voyage, on peut le dire, presque sur les grandes routes. De New-York où il aborda, il se dirigea de suite vers la chute du Niagara, revint à Boston, et de là traversant New-York, Philadelphie, Baltimore, il se rendit à Washington. Il visita ensuite la Virginie, la Caroline, la Géorgie, l'Alabama, la Nouvelle-Orléans; puis remontant vers le Mississipi et l'Ohio, l'intérieur des états de Kentucki, Cincinnati, Pittsburg, il regagna la Transylvanie et Philadelphie.

Pendant douze mois de courses en tous sens, Gerstner visita tout ce qui était chemin de fer, canal ou entreprise d'utilité publique quelconque, prenant des informations, recueillant ses propres observations, et amassant ainsi une collection imposante de documens destinés à sa patrie, telle qu'aucun avant lui, de l'aveu des ingénieurs américains, n'en avait encore rassemblé. Sa santé compromise le força à se

fixer à Philadelphie, mais il n'en succomba pas moins. Au milieu de cette existence de visiteurs que son mari lui avait faite, quel parti restait à madame Gerstner? se donner tout entière aux études auxquelles elle assistait. C'est ce qu'elle n'a pas manqué de faire, et grâce à la part que Gerstner a prise à son instruction sous ce rapport, voici un petit volume riche de renseignemens de toute sorte.

Chose étonnante que de la plume d'une femme sorte un livre aussi hérissé de chiffres que celui-ci. Pas le plus petit mot de peintures; il règne d'un bout à l'autre une espèce de préoccupation sérieuse, affairée; c'est une audience générale; tout ce qui a passé sous les regards de notre voyageuse vient se représenter pêle-mêle à la hâte devant nous. Quoi donc! il n'y a pas de voyageuse. Je ne sais quel huissier nous crie du fond de ce livre le nom et l'état de chaque lieu, de chaque chose, c'est presque un annuaire. Est-ce une femme qui nous dit: A Philadelphie, il y a environ 30,000 maisons, 220 mille habitans. En 1839, d'après un rapport officiel, 1289 maisons ont été bâties. En 1839, le nombre des vaisseaux entrés au port de Philadelphie a été de 10,780, dont 497 venant des ports de l'étranger, et cela jusqu'au 29 novembre. En 1838, c'était seulement 10,498 et 442. Que si nous voulons savoir l'exportation qui se fait de coton à Mobile : 7,500 balles à 25 ou 30 cent. la livre, en 1818, avec une population de 3,000 âmes; vingt ans après, 284,000 balles, avec 15,000 âmes, en 1838; sans compter 60,000 balles qui du nord de l'Alabama sont allées à la Nouvelle-Orléans par la voie du Mississipi. Ainsi l'exportation totale de l'année en cet état peut être cotée à 364,000 balles, poids moyen 450 livres; prix 16 à 18 cent. la livre, total 28 millions de dollars? Voulez-vous le régime pénitentiaire, le mouvement statistique des condamnations à des peines afflictives, ou bien la balance de l'exercice 1837? Profitons de l'occasion qui nous l'offre, une fois le feuillet tourné, qui sait si nous la retrouverons? Hélas! madame, qu'êtes-vous allée faire en Amérique? Aviez-vous donc une telle défiance de vos yeux et de vos oreilles, que vous nous

avez recueilli tant d'extraits de registres? Pourquoi n'avoir pas laissé ces authentiques détails se ranger humblement parmi les pièces justificatives de M. votre époux? Pourquoi ne nous avoir pas parlé de ces hommes et de ces femmes avec qui vous avez dû vous trouver en relation? vous n'aviez besoin de nommer personne pour nous retracer la société américaine. Vous avez vécu presque continuellement sur les grandes routes? Eh bien, racontez-nous la physionomie du pays qui se range le long de ces chemins que vous avez tant parcourus. Nous entendons votre lecteur qui s'écrie : sur un souvenir, voici que vous me transportez à Washington, vous m'expliquez en détail la constitution politique de l'Union : je sais comment se balancent les pouvoirs, vous avez eu l'obligeance de me détailler quel est le traitement de chacun des principaux fonctionnaires, jusqu'aux secrétaires de légation; je vous en remercie. Encore la haute cour de justice? Soit. Entrons au Capitole. Il a été commencé en 1793? — Ah! Et occupé par le congrès dont l'année même? — Est-il possible? — Celui où nous entrons date de 1815. L'architecte se nommait Latrobe, B. H., le continuateur Bulfinch. — C. Bulfinch. — Pardon. Le monument fut fini en 1827? Mais entrons. La façade a 352 pieds de long; les ailes, un développement de 121 pieds; au centre est une grande coupole haute de 145 pieds. Les frais de construction se sont montés à 1,746,718 dollars. Nous sentons qu'il faut vous quitter; mais, madame, où nous retrouverons-nous, si nous vous perdons, il n'y a pas ici l'ombre d'une table de matières, car nous ne pouvons donner ce nom aux sommaires des chapitres : certes nous n'y trouverons pas certaine balance de l'exercice 1837. Oui, madame, vous avez été aux États-Unis. Votre livre est une relation franche et sans apprêt de ce que vous voulez que nous sachions; mais avouez que vous pouviez procurer un honnête travail à un honnête homme en lui faisant construire à l'aide de ces documens un guide à l'usage du voyageur. Il eût suivi sa routine classificative; mais n'eût-elle pas mieux valu pour ces confuses richesses que votre main obligeante, mais trop prodigue, nous présente

pour ainsi dire à la fois? Malheureusement ce n'est pas ici que le désordre peut jamais être aimable. Permettez-nous donc, madame, de garder votre livre comme un trésor de renseignemens d'une exactitude précieuse. Mais si nous reconnaissons que dans aucun ouvrage encore écrit sur l'Amérique du nord nous n'avions rencontré un si grand nombre de détails utiles au voyageur, laissez-nous en échange la liberté d'y ajouter, pour notre usage, une table des matières analytique, et même systématique pour notre instruction.

## GÉOGRAPHIE.

*Die alten Geographen und die alte Geographie. Eine Zeitschrift, u. s. w.* Les géographes anciens et la géographie ancienne. Journal non périodique, publié etc. par S. F. W. Hoffmann, 2me livraison. — Leipsick, A. F. Bœhme, 1842. In-8° de IV-96 p.

Journal donc, puisque l'éditeur veut que ce soit un journal. La première livraison, qui parut il y a environ un an, contenait une dissertation tendant à établir l'existence de Ménippe, géographe de Pergame, l'époque où il vécut, et à lui restituer un fragment du periple attribué à Artémidore; plus, deux annonces d'ouvrages nouveaux sur la géographie ancienne, ceci pour la forme, car c'est un journal. Cette livraison contient la traduction des mémoires historiques et topographiques de G. Finlay sur l'Attique, savoir : sur la plaine et la bataille de Marathon ; sur la position d'Aphidna et les douze états de l'Attique primitive; sur la position de l'Amphiaréon d'Orope et sur celle d'Orope même, etc. Cette traduction est accompagnée de la reproduction des trois cartes dressées par Finlay et accrue de détails puisés dans les travaux de MM. Prokesch, L. Ross et C. de Minutoli, sur la plaine et la bataille de Marathon. L'éditeur y a joint ses propres observations; puis de courtes annonces de bibliographie analytique, car, nous l'avons dit, c'est un journal. Les détails supplémen-

taires ne sont point incorporés dans les mémoires ou lettres de Finlay, ils sont placés à la suite. Ceux qui concernent la plaine de Marathon doublent et au delà l'original. « La description de la plaine par M. Prokesch, nous dit l'éditeur, est vivement tracée, d'une grande exactitude; l'aperçu général et l'examen détaillé qu'il en donne sont indispensables pour la bien connaître. La peinture du reste est simple, mais chaleureuse et complète, tellement qu'à tous les égards, après l'avoir lue, on peut se persuader qu'on a vu soi-même le théâtre de la gloire de Miltiade. » La partie consignée ici repose en grande partie sur l'examen comparatif de l'état actuel de la plaine. Les observations de MM. Ross et de Minutoli s'y trouvent presque fondues, et plusieurs opinions de Leake y sont discutées. La lettre à Leake sur Aphidna est simplement reproduite, ainsi que la seconde sur l'Amphiaréon.

**Dictionnaire des noms anciens et modernes des villes et arrondissements de premier, deuxième et troisième ordre compris dans l'empire chinois, indiquant les latitudes et les longitudes de tous les chefs-lieux de cet empire et les époques auxquelles leurs noms ont été changés; par Édouard Biot. Ouvrage accompagné d'une carte de la Chine, dressée par feu M. Klaproth. Un vol. grand In-8°. — Paris, Imprimerie Royale, 1842. Chez Benjamin Duprat. Prix : 15 francs.**

La Chine, depuis l'origine de sa civilisation jusqu'à nos jours, a été divisée en un grand nombre de provinces, districts et arrondissemens de divers ordres, dont les noms et l'étendue ont singulièrement varié. Presque toujours, à chaque dynastie nouvelle, et souvent pendant la durée d'une même dynastie, des convenances locales ont amené des subdivisions d'arrondissement en deux ou trois autres, ou des réunions de plusieurs arrondissemens en un seul. En outre, les guerres qui ont troublé fréquemment le territoire chinois ont détruit un grand nombre de chefs-lieux anciens, ou les ont réduits à

l'état de bourgs secondaires. Des villes ont changé totalement de noms en passant du troisième au deuxième ou au premier ordre, et réciproquement. En général, chaque chef-lieu d'un département chinois a près de lui un ou deux arrondissemens du troisième ordre qui lui sont spécialement affectés, et les noms de ces arrondissemens spéciaux se rapportent au rang ancien du chef-lieu, ordinairement désigné par le nom du département. De ces changemens si fréquens de nom, il résulte une grande difficulté pour reconnaître les localités citées dans l'histoire chinoise, et avec les ouvrages dont on peut disposer jusqu'ici, on ne parvient que très-péniblement à identifier les noms anciens avec les noms actuels; souvent même on n'arrive point à un résultat précis.

Il existe, comme on le sait, plusieurs grands ouvrages de géographie chinoise où les villes et arrondissemens de différens ordres sont classés par province, sous leur nom actuel et avec la citation des différens noms usités sous les dynasties précédentes. Nous possédons ces ouvrages en Europe; mais aucun d'eux ne présente une table détaillée qui permette de remonter des dénominations antérieures à la dénomination actuelle. Aucun d'eux ne peut donc être consulté comme vocabulaire des noms anciens et modernes. Jusqu'ici aucun vocabulaire semblable n'existe en Chine.

C'est ce vocabulaire que M. Biot a entrepris de rédiger en traduisant successivement tous les articles de l'un des principaux ouvrages de géographie chinoise, le *Kouang-iu-ki*, classant par ordre alphabétique les noms anciens et modernes juxtaposés aux caractères chinois, et renvoyant du nom ancien au nom moderne. Il a adopté l'ordre alphabétique ou tonique afin que tout lecteur pût retrouver dans ce vocabulaire les noms portés sur les cartes de Chine gravées en Europe : mais l'addition des caractères est indispensable pour éviter toute chance d'erreur.

En effet, un nombre notable d'arrondissemens ont le même nom tonique, bien qu'il soit représenté par des caractères différens ; et, d'ailleurs, les noms chinois ont été écrits, dans

les diverses langues de l'Europe, avec une orthographe sensiblement différente, par suite de la manière différente de représenter les tons monosyllabiques de la langue chinoise. Pour décider entre ces diverses orthographes, il faudrait être en Chine même. Dans cette incertitude, M. Biot a consulté M. Stanislas Julien, et d'après son avis, il a adopté, sauf quelques légères modifications, l'orthographe établie par M. Abel Rémusat dans sa *Grammaire chinoise*, § 56, laquelle se rapporte à la prononciation des sons chinois, représentée par la langue syllabique des Mantchoux. Pour donner toute l'utilité possible à son travail, l'auteur du dictionnaire a placé en tête un tableau comparatif des intonations chinoises écrites dans les trois orthographes française, portugaise et anglaise. A l'aide de ce tableau et d'une simple transcription, les noms des villes et localités chinoises, inscrits sur les cartes et dans les principaux ouvrages descriptifs ou historiques qui ont été publiés en Europe, se retrouveront aisément dans son dictionnaire.

Pour rendre cette vérification encore plus facile, on a eu soin de noter, à côté du nom moderne de chaque ville, sa longitude à l'est de Paris et sa latitude, en se servant spécialement des nombres consignés dans les observations des missionnaires, insérées au tome IV de la description générale de la Chine par Duhalde, ou en les mesurant avec le compas, à défaut d'observations directes, sur les cartes qui ont été gravées d'après celles des missionnaires, et sous l'inspection de D'Anville, et qui ont été publiées dans le tome 1er de ce même recueil. D'après une note du P. Régis, rapportée par Duhalde dans sa préface, le travail des missionnaires a été fait sur une série de triangles observés avec des instrumens de géodésie, comme les Cassini opéraient vers la même époque pour la carte de France, et il forme le seul ensemble régulier que l'on ait pour la Chine. Cependant, des observations plus récentes, faites principalement sur les côtes méridionales et orientales de la Chine, par les officiers de marine française et anglaise, ont indiqué que les longitudes données par les missionnaires, à partir de Pe-king, étaient progressivement trop fortes, ou

qui s'explique par l'imperfection des instrumens que les missionnaires employaient. Conséquemment, les longitudes comptées du méridien de Paris, d'après leurs nombres, sont trop faibles pour la Chine occidentale et trop fortes pour la Chine orientale. Les observations récentes peuvent servir à les rectifier sur les côtes; mais on ne peut étendre ces corrections dans l'intérieur que par des approximations. On ne trouve point de secours, à ce sujet, dans les géographies chinoises récentes; car les distances en *li* entre les villes de chaque département qui y sont rapportées s'accordent généralement bien avec la carte des missionnaires; et de là on peut présumer avec beaucoup de vraisemblance qu'elles ont été relevées sur cette carte, seul travail topographique sensiblement exact que les Chinois possèdent encore aujourd'hui. Cependant l'examen comparatif de ces géographies chinoises est très-utile pour corriger des erreurs d'orientation, et surtout des erreurs de noms qui se sont glissées dans les cartes gravées sous les yeux de D'Anville. M. Biot a fait cet examen sur de bonnes éditions de ces géographies, et a contrôlé ses résultats par l'inspection d'une carte de la Chine que M. Klaproth avait dressée, en s'entourant des meilleurs documens européens et chinois. Cette carte devait être jointe à une description générale de la Chine, laissée incomplète par la mort de ce savant orientaliste. Comme elle est supérieure, pour l'exactitude des noms, à celles que l'on a publiées en Angleterre, M. Biot a traité avec les éditeurs de M. Klaproth pour la joindre à son ouvrage en y faisant les dernières corrections.

L'époque où chaque nom a été usité étant datée dans le texte par le nom d'une dynastie chinoise, M. Biot a fait précéder son Dictionnaire d'un tableau abrégé qui représente l'époque de notre calendrier chrétien à laquelle ont commencé les diverses dynasties. En consultant ce tableau, on aura toujours exactement l'époque chronologique où le nom indiqué a été en usage, et l'époque où il a été abandonné.

Il a complété les données de l'ouvrage qui sert de base à

son travail, en le comparant avec la section géographique de la grande collection des lois des Mantchoux, avec la grande géographie dite *Thai-thsing-y-thoung-tchi*, et avec le *Fang-siu-louï-tsouan*, compilation géographique en 28 volumes, publiée en 1807. Ce dernier ouvrage lui a été très-utile pour reproduire la plupart des noms des villes qui ont perdu leur rang et sont descendues à la condition de bourg.

Nous ajouterons qu'il a noté, dans son Dictionnaire, les noms de quelques montagnes ou chaînes de montagnes considérables, ainsi que ceux de quelques îles voisines des côtes méridionales et orientales de la Chine. Enfin il a donné, dans un court appendice, les noms des principaux districts de la Tartarie qui dépendent de l'empire chinois, les positions de leurs chefs-lieux, et les désignations chinoises de quelques pays voisin de la Chine qui n'avaient pu être compris dans son dictionnaire, limité à la Chine proprement dite.

En résumé, M. Biot donne, pour l'époque actuelle, aux personnes qui s'occupent d'histoire et de géographie chinoises, un instrument qui leur est indispensable ; et puisque cet instrument ne leur est pas fourni par les auteurs chinois, certainement elles trouveront beaucoup d'avantage à employer celui qu'il leur présente.

## HISTOIRE.

**Leonis grammatici Chronographia. Ex recensione Immanuelis Bekkeri. Accedit Eustathii de capta Thessalonica liber. — Romæ, impensis Ed. Weberi, 1842. In-8° de 554 p.**

La première partie de l'ouvrage de Léon le grammairien, c'est-à-dire jusqu'à la page 207, a été publiée récemment pour la première fois par M. Cramer d'Oxford, dans le second volume de ses *Anecdota Parisiensia*. M. Bekker publie de nouveau cette partie en améliorant le texte dans beaucoup d'endroits et en y ajoutant une version latine. La seconde partie

avait déjà été publiée par Goar et ensuite par Combefis. Après la chronique de Léon on trouve l'opuscule d'un auteur anonyme sur Léon, fils de Barda, l'arménien; le volume se termine par l'ouvrage d'Eustathe sur la prise de Thessalonique par les Latins, ouvrage déjà publié par M. Tafel dans les *Opuscula Eustathii*, in-4°, mais sans version latine. Ce travail a été exécuté par un jeune savant, M. Brockhoff, auquel on doit déjà la traduction latine de Phrantzes, et qui nous donnera bientôt celle de la troisième partie de l'histoire de Nicéphore Grégoras, découverte dans les bibliothèques. Deux bonnes tables, l'une de mots grecs et l'autre des matières, complètent ce volume.

Theophanis Chronographia. Ex recensione Joannis Classeni. Volumen II. Præcedit Anastasii Bibliothecarii Historia ecclesiastica ex recensione Immanuelis Bekkeri. —Romæ, impensis Ed. Weberi, 1841. In-8° de 748 p.

Ce volume de la Byzantine, qui forme le second de l'ouvrage chronologique de Théophanes, contient l'histoire ecclésiastique d'Anastase le bibliothécaire, avec les préfaces et les notes qui se trouvent déjà dans l'édition du Louvre; puis les notes de Goar et de Combefis, sur le texte de Théophanes. Deux tables, l'une des mots grecs et l'autre des matières, complètent ce volume, qui n'est qu'une simple réimpression de l'édition du Louvre, avec l'indication des pages de cette édition à la marge, et à propos duquel il est inutile, par conséquent, d'entrer dans de plus longs détails.

Chronique de Richer, moine de Sénones; traduction française du XVI^e siècle, sur un texte beaucoup plus complet que tous ceux connus jusqu'ici; publiée pour la première fois avec des éclaircissements historiques sur les manuscrits des Tiercelins de Nancy et de la Bibliotèque publique de la même ville; par Jean Cayon. — Nancy, Cayon-Liébault, 1842. 1 vol. In-4° de VIII-238 p.

La *Chronique de Richer*, moine de l'abbaye de Sénones,

au commencement du XIII^e siècle, a été sévèrement jugée par un illustre historien de notre époque, qui sur la foi de dom Brial (auquel appartient la priorité de la remarque), signale et livre en quelque sorte à la risée publique un malencontreux discours, à l'imitation des harangues de Tite-Live, que le moine de Sénones place dans la bouche de Philippe-Auguste avant la bataille de Bouvines. Ce passage seul suffit à M. Auguste Thierry pour ranger l'auteur au nombre des contemporains crédules qui, recueillant à toutes les sources et rassemblant sous leur plume tous les événemens parvenus à leur connaissance à travers les grilles du cloître, entassent pêle-mêle le vrai et le faux, sans se soucier de vérifier par eux-mêmes les faits qu'ils transmettent à la postérité.

Quoi qu'il en soit de ce reproche, apprécié, comme nous le verrons plus tard, par un juge fort compétent, la publication de cette chronique présente plus d'une sorte d'intérêt. L'édition due aux soins intelligens de M. Cayon est incontestablement la plus complète de l'œuvre de frère Richer, dont une version française voit le jour pour la première fois; cette traduction elle-même a le mérite peu commun de remonter à trois cents ans environ et d'être écrite dans ce style du XVI^e siècle, qui convient si bien à ce genre de récit. Enfin, nous devons signaler une circonstance qui n'est pas d'un médiocre intérêt pour les bibliophiles; ce livre n'a été tiré qu'à cent exemplaires, tous numérotés à la presse et signés par l'éditeur.

Le manuscrit sur lequel cette version a été imprimée faisait depuis longtemps partie de la riche et curieuse collection de M. Beaupré ; il contient dix-sept chapitres de plus que le texte latin du *Spicilegium* de d'Achery. Dom Calmet n'en a donné que des extraits tronqués dans les preuves de son histoire de Lorraine, et dom Brial lui-même, dans *le Recueil des historiens de France*, est encore plus laconique; il n'emprunte que quelques pages au frère Richer, et s'attache surtout à prouver que le fameux discours prêté par cet auteur à Philippe-Auguste avant la bataille de Bouvines, est dépourvu de tout caractère d'authenticité.

Tel n'est cependant pas l'avis de M. Thomassy, qui, envoyé en 1841 dans les départemens de l'est, par le ministre de l'instruction publique, afin d'examiner les manuscrits enfouis dans la poussière des bibliothèques publiques, remarqua dans celle de Nancy une copie latine de Richerius, plus complète que celle dont s'était servi d'Achery pour sa collection. M. Thomassy a publié, à cette occasion, dans un journal de la localité, les réflexions suivantes qui donnent une idée très-exacte des qualités et des défauts du chroniqueur de Sénones.

« Faut-il rappeler, dit M. Thomassy, que Richer, loué dans l'*Histoire littéraire de France* pour les notions précieuses qu'il nous révèle sur l'art contemporain, n'est pas moins digne d'étude pour les détails de mœurs et surtout pour la connaissance qu'il nous donne des rapports de la société monacale avec la société chevaleresque? Faut-il rappeler qu'il a été le seul à nous transmettre ce que les récits contemporains lui avaient appris des discours où Philippe-Auguste, avant la bataille de Bouvines, offrit si audacieusement la couronne de France au plus digne? Quand je dis le seul, je me trompe; car le même fait est rapporté en termes différents par *la Chronique de Rheims*, publiée par M. Louis Paris... Or, il est évident par ces deux témoignages, que la question de l'authenticité d'un fait aussi important a été tranchée et nullement résolue, dans la notice que dom Brial, dans le *Recueil des Historiens de France*, a publiée sur le moine Richer.

» Grâce à la bonne intelligence et aux relations intimes qui existaient alors entre la Lorraine et la France, ce moine se tenait également au courant de ce qui se passait à Paris. Pour s'en convaincre, il suffit de lire dans notre chroniqueur les détails curieux relatifs à la querelle des frères prêcheurs avec les écoles de la capitale. Richer nous révèle encore des particularités fort curieuses de la cour de saint Louis, et entre autres celles qui eurent lieu lorsque ce monarque conçut un instant l'idée de se faire dominicain (1). Il nous apprend enfin

(1) M. Thomassy insiste avec raison sur l'intérêt de ce chapitre très-

ce motif qui détermina saint Louis à ne pas approuver la déposition portée contre l'empereur Frédéric par Innocent IV au concile de Lyon. Richer nous dit que le roi de France refusa son approbation, non par aucun des motifs qu'on a supposés plus tard, mais uniquement *quia idem Fredericus quondam juratus suus extiterat.* Certes, ce fait, devenu l'objet de tant de controverses, était important, et il semble que tous ceux qui en avaient été témoins auraient dû en parler comme Richer.

» Toutefois, Guillaume de Nangis, qui était alors avec saint Louis, et qui avait dû savoir directement tout ce qui s'était passé dans les conférences de ce prince avec Innocent IV, ne parle ni du refus ni d'aucune des circonstances qui purent le motiver; mais ce silence n'a pas empêché de croire à l'authenticité du fait rapporté en cette occasion par notre chroniqueur. Pourquoi dès lors refuser de le croire, au moins quant au fond, lorsqu'il nous rapporte le discours de Philippe-Auguste avant la bataille de Bouvines?

» Un célèbre écrivain de nos jours, accoutumé à remonter aux sources originales, M. Augustin Thierry, a cru devoir confirmer la condamnation portée par dom Brial contre le moine de Sénones; et sous prétexte que Guillaume-le-Breton dans sa *Philippéide* ne mentionne pas cette scène vraiment homérique, mais tout simplement chevaleresque, dont il aurait lui-même été témoin, M. Augustin Thierry l'a supprimée sans pitié de nos annales. Cependant ce poëte officiel de Philippe-Auguste, bien que témoin de la scène en question, ré-

curieux de Richer, qui rapporte avec beaucoup de franchise l'indignation de la reine et des enfans de saint Louis, à la nouvelle que le roi voulait embrasser la règle des frères prêcheurs, d'après leurs suggestions hardies. On y trouve confirmé le récit des autres chroniqueurs et historiens, touchant la fureur du dauphin, qui osa dire à son père que si le fait avait lieu, « il ferait jeter tous ces frocards à la rivière. » Et il leur fut défendu, par ordre du comte d'Anjou, de prêcher dans le royaume, où ils ne semaient que des troubles, comme le moine de Sénones l'atteste en plusieurs endroits. (*Note de M. Cayon.*)

sultat d'une politique aussi habile qu'audacieuse au milieu des mœurs féodales, a très-bien pu recevoir l'ordre de n'en pas parler, après les circonstances critiques qui l'avaient rendu nécessaire. Et de même pour Guillaume de Nangis, qui a gardé le silence sur le refus donné par saint Louis à Innocent IV. Or, je le demande, si l'on croit à l'exactitude de Richer par rapport à saint Louis, pourquoi pas également par rapport à Philippe-Auguste? N'a-t-il pas été aussi le contemporain de ce prince, et son témoignage n'est-il pas confirmé à cet égard par la *Chronique de Rheims?*

» Quant à certains miracles que rapporte le moine de Sénones, et qui pourraient faire suspecter son discernement historique, on remarquera qu'ils ont presque tous un but direct de leçon morale, d'où l'on peut très-bien supposer que le chroniqueur les a admis avant tout pour leur moralité, et sans se montrer difficile sur la réalité du merveilleux. Ces miracles ne peuvent donc affaiblir le caractère vraiment historique de Richer, et l'on peut sans crainte affirmer de son œuvre ce que Fabricius en a dit : *Stilus ejus est rudis, sed veritatis amans videtur.* En effet, Richer distingue très-souvent dans sa *Chronique* ce qu'il a vu de ses propres yeux et appris par lui-même, ce que des témoins dignes de foi lui ont rapporté, et ce qu'il ne connaît que par la commune renommée, *ut dicitur.* Or, toutes ces distinctions montrent le soin qu'il apportait à son œuvre, et prouvent qu'il y a mis tout le discernement dont il était capable. Enfin ce discernement ne peut être suspecté chez un auteur dont les talents étaient aussi variés que les siens. Peintre, sculpteur, et même poëte en même temps qu'historien, il nous a transmis sur l'histoire du XIII^e siècle des renseignemens très-importans et divers autant que nombreux. Dès lors comment refuser créance à cet auteur remarquable à tant d'égards pour son époque, et qui ne laisse suspecter en rien son amour de la vérité? »

Nous aurions craint d'affaiblir en l'analysant ce morceau dans lequel se trouve parfaitement indiqué l'intérêt qui s'attache à cette *Chronique,* digne à tous égards, même par son

format, de prendre place à côté des volumes déjà publiés de la collection des *Documens inédits sur l'Histoire de France*. Nous nous bornerons à ajouter que M. Cayon a fait usage pour son édition de la copie latine appartenant à la bibliothèque publique de Nancy, ainsi que de la version française dépendant de la même collection, conférées toutes les deux avec celle du manuscrit de M. Beaupré. Cette dernière copie, avons-nous dit, a plus particulièrement servi pour l'impression; elle offre en effet des leçons différentes des précédentes, des passages plus étendus; et quoique cette version soit au fond la même que celle conservée dans la bibliothèque publique, la transcription paraît avoir été faite ailleurs que sur celle-ci, avec plus de fidélité et sur un texte plus complet.

Il n'a été fait aucun changement notable à cette traduction, dont l'auteur, resté inconnu, appartient évidemment au XVI^e siècle; toutefois les erreurs chronologiques ont été rectifiées, et pour suppléer aux dates, dont l'absence se fait trop souvent remarquer, l'éditeur a consulté et mis à profit de nombreux mémoires contemporains, et particulièrement ceux inédits de Michel Errard, valet de chambre de Thiébaut, premier duc de Lorraine. Ces mêmes documens ont aussi donné naissance à une foule de notes curieuses dont M. Cayon a enrichi la traduction du religieux Lorrain.

Les Olim ou registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis le Hutin et de Philippe le Long; publiés par le comte Beugnot, membre de l'Institut. Tome II (1274-1318). — Paris, 1842. Imprimerie Royale. In-4° de LXXI-1027 p.

Ce nouveau volume est destiné à reproduire le deuxième et le troisième registre des *Olim*.

Le second registre des *Olim* ressemble beaucoup au premier, quoiqu'il soit d'une main différente; il comprend les années 1274 à 1298 inclusivement, et est composé de cent

vingt-un feuillets. Si l'année 1297 manque, c'est, comme le fait remarquer Klimrath (*Mémoire sur les Olim*, p. 13), qu'il n'y aura pas eu de parlement cette année, le registre passant sans aucune lacune et sur la même page (fol. 1170), de 1296 à 1298. Ce second volume ne contient aucune enquête; elles se trouvent toutes dans le quatrième registre, qui forme le tome troisième de la collection. Les arrêts commencent au folio 26 v°; mais en avant des arrêts, on a transcrit quelques autres pièces qui ont un caractère plutôt politique que judiciaire.

Les différentes pièces qui sont placées en tête du deuxième volume des *Olim* n'ont avec les arrêts contenus dans ce volume aucune relation directe. Il est probable, observe l'éditeur, que le rapprochement entre des actes de nature si diverse s'est opéré accidentellement, soit que le rédacteur ait employé pour transcrire les arrêts un registre destiné dans l'origine à un autre usage, soit que par mégarde on ait relié avec le volume des arrêts un cahier qui appartenait à un volume différent. A cause de leur intérêt ces actes n'en méritaient pas moins d'être publiés.

Les trois premiers confirment l'exposé des faits qui, en 1294, amenèrent une rupture entre Philippe le Bel et Édouard I^er^, roi d'Angleterre. Les peuples d'Aquitaine s'étant rendus coupables de plusieurs actes d'hostilité contre les sujets du roi de France, celui-ci en demanda réparation. Édouard fit des offres qui ne satisfirent pas le roi, lequel se vit obligé de le citer à comparaître au parlement le vingtième jour après Noël 1293.

M. Beugnot a cru devoir joindre à ce volume, sous la forme d'appendice, la coutume inédite de Saint-Dizier, un des monumens les plus curieux, suivant lui, du droit coutumier au moyen âge. Il lui a semblé que le rapprochement entre la jurisprudence suprême du parlement et celle d'une juridiction villageoise de la Champagne pouvait conduire à des résultats neufs et intéressans, et que les relations judiciaires établies par les comtes de Flandre entre le bourg de Saint-Dizier et la ville d'Ypres, si riche et si puissante au

XIII^e siècle, constituaient une sorte d'anomalie d'autant plus digne d'être signalée, qu'elle montre jusqu'où s'étendait la diversité de formes dans les institutions judiciaires du moyen âge. Laurière et Berroyer donnent, dans leur *Bibliothèque des Coutumes*, quelques renseignemens sur celle-ci, dont ils recommandent la publication aux personnes qui devaient plus tard réaliser le plan tracé par leur érudition et leur sagacité. M. le comte Beugnot recommande à son tour ce précieux document aux savans qui veulent pénétrer dans la connaissance des mœurs, des usages et de la législation de l'ancienne France.

## Les coutumes du Beauvoisis, par Phillippe de Beaumanoir, nouvelle édition, par M. le comte Beugnot, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Paris, 1842, chez Renouard. Imprimerie de Crapelet. 2 vol. in-8°. (2^e article.)

L'œuvre de Beaumanoir porte à la fois, avons-nous dit (1), sur le droit public, le droit canonique, le droit civil et le droit criminel; c'est sous ces principaux chefs que M. le comte Beugnot a distribué l'analyse de la coutume du Beauvoisis dont les élémens sont fort mêlés et fort illogiquement distribués dans la rédaction originale. Nous reprenons chacune de ces divisions séparément, en employant souvent sans scrupule les propres expressions de l'éditeur lui-même.

*Droit public.* La féodalité, si puissante et si inflexible qu'elle fût, ne put empêcher la propagation d'une idée qui devait un jour porter la France au plus haut degré de prospérité et de grandeur, briser toutes les institutions féodales et remplacer le privilége par le droit commun, le règne de la violence par celui de la justice, l'esclavage par la liberté. Nous voulons parler du dogme de la suprématie royale, idée nouvelle, séduisante, féconde, que le peuple accueillait avec transport, que la religion consacrait et dont l'aristocratie seule ne savait mesurer la portée. Tout ce qu'il y avait eu en France

(1) *V.* le numéro d'octobre, p. 928.

d'hommes éclairés, et appelant un gouvernement plus sage et plus digne, se dévoua au triomphe de cette cause. Beaumanoir mérite d'être placé à la tête de ces hommes généreux. Il alla plus loin qu'on n'avait fait encore, et n'hésita pas à déclarer que « ce qui si plest à faire (au roi) doist estre tenu par loi. » M. Beugnot se refuse à voir dans ces mots la consécration de l'omnipotence royale: il ne veut voir dans la sentence de Beaumanoir, qui passa plus tard dans les maximes de notre droit public, sous la forme de « qui veut le roi si veut la loi, » rien autre chose qu'une de ces pensées que l'enthousiasme suggère, mais que la réflexion doit comprimer; et il préfère de beaucoup ce passage où le jurisconsulte, tenant plus de compte de la situation de la royauté, de la puissance des institutions féodales et de la direction des idées en France, définit ainsi les droits du monarque : « Çaqcuns barons est souverains en sa baronie; voirs est que li rois est sovrains par desor tous, e a de son droit le general garde de son royaume, par quoi il pot fere tez establissemens comme il li plest por le commun porfit, et ce qu'il establist, doit estre tenu. E se n'i a nul si grant desous li qui ne puist estre trais en se cort par defaute de droit ou par faus jugement. »

*Droit canonique.* Il suffit de rappeler que Beaumanoir siégeait dans la cour royale vers la fin du règne de saint Louis, pour comprendre qu'il était au nombre de ces magistrats qui, par le moyen d'une jurisprudence inflexible, jetèrent les fondemens de ces libertés gallicanes, objet de la sollicitude de tout ce que le clergé français a produit de grands hommes. Dans le chapitre XI de son livre, Beaumanoir comprend au nombre des difficultés à résoudre celle qui divisait depuis tant d'années les deux puissances, c'est-à-dire la séparation des cas dont la connaissance appartient à la juridiction ecclésiastique, de ceux qui composent le domaine de la juridiction civile. Le jurisconsulte traite ces matières si difficiles avec une grande fermeté et une grande lucidité de jugement. Il fait non moins preuve d'un esprit éclairé en blâmant les procès de

martilége et du magic qui cependant ont souillé la justice jusqu'au XVII[e] siècle, quatre cents ans après lui.

M. le comte Beugnot montre ensuite tout ce que Beaumanoir a fait pour le droit civil, et il classe ses principales idées sous deux chefs principaux : la législation féodale et la législation coutumière.

*Droit coutumier.* M. Beugnot suit son auteur dans les recherches auxquelles il s'est livré sur les diverses parties de la législation coutumière. Beaumanoir donne des détails intéressans sur l'état des personnes qu'il divise en trois classes : les gentilshommes, les francs et les serfs. La peinture qu'il fait de l'état de ces derniers nous apprend que les idées relatives au servage n'avaient rien perdu de leur dureté à la fin du XIII[e] siècle, et que le pouvoir des seigneurs sur leurs hommes mainmortables continuait de n'être soumis à aucune limite. Beaumanoir recherche ensuite quelles ont été les causes de l'esclavage, ce qui l'amène à constater le droit naturel et primitif de tous les hommes à la liberté, principe hardi à cette époque et fécond dans la suite, d'où naîtra l'émancipation de la société politique. L'acte du mariage et les conventions matrimoniales appartenant à la juridiction ecclésiastique, l'auteur ne s'en occupe pas d'une manière spéciale. Cependant, quoique les testamens fussent une matière réservée à la même juridiction, Beaumanoir s'est longuement étendu sur la forme de ces actes, leur validité et leur exécution. Beaumanoir traite ensuite du douaire, de la tutelle, de la vente et des diverses manières d'acquérir la propriété ; des obligations, conventions, etc., et répand sur toutes ces matières la plus grande clarté, guidé en même temps par l'expérience et une doctrine de toute façon bien supérieure aux lumières de son siècle.

Après avoir complété cette remarquable analyse des chapitres de Beaumanoir, consacrés au droit civil, son savant éditeur passe à l'examen des parties qui concernent la Procédure civile et criminelle, et afin de faire mieux comprendre l'esprit de cet auteur, il présente un aperçu remarquable de

l'organisation judiciaire de la France au XIII^e siècle. Beaumanoir traite successivement des baillis, des procureurs, des avocats, et ensuite des diverses formes de procédure, de l'ajournement ou *semonce*, des demandes, des jugemens, de l'arbitrage, etc. En ce qui regarde le droit criminel, l'œuvre de Beaumanoir offre des détails qui ne sont ni moins curieux ni moins intéressans que dans les autres parties que nous avons déjà indiquées. Le droit pénal du moyen âge était sans contredit le plus confus et le plus irrationnel, et il était difficile de formuler là un code complet et régulier. M. le comte Beugnot montre comment Beaumanoir trouva dans la sagesse de son esprit le meilleur des guides; comment il ne se montra pas seulement supérieur à ses contemporains, mais il proclama des idées dont la vérité ne fut reconnue, et qui ne passèrent dans la loi que plus de deux siècles après sa mort. Nous regrettons de ne pouvoir entrer plus avant dans les détails de cette analyse de Beaumanoir, qui à elle seule est un livre plein d'aperçus exacts et nouveaux sur la législation du moyen âge. Les longs et nombreux emprunts que nous avons faits à la notice de M. le comte Beugnot indiquent toute la sérieuse approbation que nous donnons à ce travail. Une part d'éloges revient aussi à la Société de l'histoire de France, qui a ordonné et achevé cette importante publication.

**Histoire du Parlement de Normandie, par A. Floquet. Tome VI. — Rouen, 1842, chez Édouard Frère, éditeur. Imprimerie de Nicétas Périaux. In-8° de 762 p.**

Ce sixième volume contient l'histoire du parlement de Rouen pendant la fin du règne de Louis XIV et tout le règne de son successeur. L'événement le plus considérable de la fin du XVII^e siècle fut cette révocation de l'édit de Nantes, approuvée par les uns, si blâmée par les autres, et qui semble au moins avoir été une rigueur inutile, puisqu'elle fut impuissante à remplir le but que ses auteurs s'étaient proposé : la destruction de la religion protestante. La révocation de l'édit

de Nantes fut réclamée et approuvée par le parlement de Normandie. M. Floquet montre avec une grande lucidité et une abondante suite de détails, par quels travaux préparatoires cette compagnie préluda, dans sa sphère d'action, à la suppression de la réforme. La modération, l'impartialité, la justice, l'humanité même ne furent pas les moyens qu'elle employa pour seconder l'initiative systématique du gouvernement. Il faut l'avouer, le zèle religieux emporta alors et aveugla les agens chargés d'exécuter les ordres du pouvoir. Les confiscations, les saisies, le bannissement, les compagnies de dragons, étaient et seront toujours de mauvais moyens de conversion. Cependant l'aveuglement était tel que le président de Brumare ne redoutait pas de louer le roi dans le parlement de Rouen, les chambres assemblées, « de s'être servi des mêmes armes qu'Honorius employa autrefois contre les Donatistes en envoyant des troupes pour réduire les Protestans. » Afin de montrer que l'Église n'ordonne pas ces rigueurs, et qu'elle n'a que faire du glaive temporel, l'historien a consciencieusement agi de rapprocher de cette harangue les paroles si nobles et si chrétiennes du premier des orateurs sacrés de cette époque et de tous les temps : « Que ces nouveaux apôtres, s'écrie Bossuet, qui pour annoncer l'Évangile se font escorter de gens de guerre et de satellites, ressemblent peu aux apôtres de Jésus-Christ! Des gens armés sont-ils donc les diacres des prédicateurs évangéliques? » La révocation de l'édit de Nantes produisit dans la Normandie ce qu'elle opéra partout où les religionnaires avaient formé des établissemens : expatriation de la population, appauvrissement des industries locales au profit du commerce étranger, qui eut bientôt gagné tout ce que perdait la France et finit par lui faire une concurrence habile et dangerense. Ces tristes résultats sont très-bien établis dans le livre si exact de M. Floquet.

Le règne de Louis XV s'ouvre avec cette grande question de la Régence dont la solution, due à l'omnipotence du parlement de Paris, raviva l'ambition et les espérances de toutes les compagnies de province. Celui de Normandie accepta avec

reconnaissance le droit que le duc d'Orléans leur avait rendu de faire des *remontrances*, et dans le commencement il se proposait d'en user avec modération et réserve, comme on le voit par ces paroles au roi, en le remerciant de sa déclaration du 15 septembre 1715 : « Votre majesté a signalé le commencement de son règne en rendant à ses parlemens le droit de lui faire des remontrances ; le parlement de Normandie peut l'assurer qu'il ne s'en servira jamais que pour la conservation des intérêts de S. M. et pour le bien de ses sujets. »

Mais ces résolutions respectueuses ne furent pas de longue durée. Les opérations de l'Écossais Law rencontrèrent auprès du parlement de Rouen la même opposition qu'auprès de celui de Paris. A Rouen aussi, ainsi que le rapporte M. Floquet, une cupidité effrénée se ruait sur ces richesses faciles autant qu'éphémères. Là aussi, dans la presse, aux portes de l'hôtel de la monnaie, plusieurs périrent suffoqués, trouvant la mort où ils étaient venus chercher la fortune. Surtout, la plupart s'y étaient ruinés, le parlement n'ayant pu empêcher le *système* d'avoir son temps et d'immoler ses victimes. Longtemps on l'entendit, dans ses *remontrances*, se plaindre des maux que causaient à la province « ceux qui sans travail et sans industrie, ayant fait en peu de temps des gains immenses, » se défiant ensuite à bon droit d'une opulence si vite et si aisément acquise, et voulant fixer la fortune dont ils avaient éprouvé et redoutaient les caprices, accaparaient les biens-fonds du pays, les payant en gens à qui l'argent ne coûtait guère ; se plaindre de ces hommes nouveaux toujours prêts à se défaire de leurs richesses imaginaires avec autant de facilité qu'ils en avaient eu à les acquérir ; montrer au roi « la plus saine partie de ses sujets gémissant sous les ruines de sa fortune, languissant au milieu du faste de ces hommes inconnus ; » dire « qu'il ne reste plus des richesses fictives du système qu'une misère réelle, » plaidant près du roi la cause des rentiers de sa province de Normandie, ruinés par les billets de la banque.

Pendant le XVIII^e siècle le rôle des parlemens de province fut modelé sur celui du parlement de Paris. Après l'établisse-

ment de la régence, qui leur rendit le droit de remontrance, vinrent les débats de la bulle *Unigenitus*; puis vinrent occasionnés par l'expulsion de l'ordre des jésuites. Le parlement de Normandie eut fort à faire pour réprimer tous les troubles que ces deux causes entraînèrent. Quant à lui, il prit résolument parti pour tous les projets du gouvernement. Mais il n'en était pas de même lorsque la cour voulait accabler et pressurer le peuple par ses mesures fiscales, aussi dures qu'arbitraires; le parlement alors (1760-1770) prit parti pour la population, ce qui ne l'empêcha pas de remplir son devoir en punissant ceux qui avaient poussé la résistance jusqu'à la révolte armée et au pillage des magasins de blé. Cette résistance des parlemens aux ordres de la cour déplaisait fort aux ministres; aussi ils n'eurent pas de repos qu'ils n'eussent abattu ces compagnies qui apportaient de si grands obstacles à l'exécution de leurs desseins. Le chancelier Maupeou fut chargé de les renverser. On sait comment il accomplit sa tâche, quelles résistances il souleva et comment la monarchie paya fort cher son audacieuse expérience. A Rouen, comme dans les autres villes, un grand conseil fut installé à la place du parlement. En rendant compte du prochain volume de M. Floquet, qui sera le dernier de l'ouvrage, nous donnerons un aperçu plus détaillé de toute cette époque, et nous rendrons une dernière fois justice à tout ce que cet ouvrage contient de recherches, de science, de faits nouveaux et de critique consciencieuse.

**Procès-verbaux des États généraux de 1593, recueillis et publiés par M. Auguste Bernard (de Menbrison). — Paris, 1842, Imprimerie royale. In-4° de LXXI-831 p.**

... Les états généraux sont-ils une bonne ou une mauvaise chose? Ont-ils servi ou nui à la monarchie autant qu'on a voulu le dire? Serait-il possible, serait-il bon de les rétablir? Graves questions qui peuvent avoir quelque intérêt discutées

historiquement, et qui au point de vue de la politique pratique sont sans application possible, puisque nous vivons sous un gouvernement constitutionnel et non sous un gouvernement d'*États*. Nous n'examinerons donc pas cette question, et en cela nous ne ferons que suivre l'exemple de M. Bernard, qui, dans son avant-propos, prévient le lecteur qu'il avait d'abord projeté de placer en tête de sa publication un travail complet sur la matière qui en fait l'objet; mais des circonstances particulières, dit-il, ne lui permettent pas aujourd'hui de mettre en ordre les nombreux documens qu'il a recueillis dans ce but, et le forcent à en ajourner la publication qui serait peut-être ici trop étendue. Cependant il a extrait de l'ensemble de son travail deux paragraphes strictement nécessaires à l'intelligence des faits, et destinés à servir de préface aux Procès-verbaux des états généraux de 1593. Ils forment deux parties bien distinctes : la première traite des documens qui composent ce volume, et contient les renseignemens biographiques et bibliographiques qui s'y rattachent; la seconde est une introduction historique faisant connaître sommairement les principaux événemens qui précédèrent l'ouverture des états et le rôle que ces derniers jouèrent dans le grand drame de la ligue.

Ce volume est d'autant plus précieux que jusqu'ici on n'avait eu que des notions fort incomplètes sur les états généraux de 1593. M. Bernard fait observer avec raison qu'on ne trouve rien de précis sur cette assemblée, ni dans les histoires générales de la France, ni dans les histoires particulières de la ligue. L'éditeur attribue cette ignorance au soin que prirent les contemporains, après l'avénement de Henri IV au trône, de se taire sur ces états révolutionnaires qui délibérèrent sans mandat royal, et, malgré les protestations du Béarnais, avaient osé mettre en question ses droits à la couronne. On sait aussi que Henri IV, une fois dans Paris, avait ordonné de faire disparaître des actes officiels toutes les traces de la ligue.

*Quadro elementar*, etc. Tableau élémentaire des rela-

tions politiques et diplomatiques du Portugal avec les différentes puissances, depuis la fondation de la monarchie portugaise, par M. le vicomte de Santarem. T. II. — Paris, 1842. Chez Aillaud. In-8° de xxvi-442 p.

Nous avons peine à nous tenir au courant avec M. le vicomte de Santarem, qui fait marcher à la fois plusieurs publications importantes, dont nous avons déjà entretenu le lecteur. Voici encore un nouveau volume de sa grande collection politique et diplomatique qui ne peut manquer de devenir un des corps historiques les plus curieux et les plus utiles. L'indication des matières contenues dans le premier volume a donné une idée des immenses recherches faites par le savant auteur, et de la richesse des documens, pour la plupart inédits, recueillis et disposés par lui avec tant de soin et de patience. Le volume que nous avons sous les yeux n'est ni moins riche ni moins curieux; il renferme la continuation des sommaires des documens relatifs aux relations politiques, diplomatiques et commerciales, qui ont existé entre le Portugal et l'Espagne depuis le commencement du règne d'Emmanuel le Grand, en 1495, jusqu'à nos jours.

Les deux volumes déjà parus contiennent deux mille deux cent vingt-cinq sommaires. De ces pièces la plupart sont inédites, et les autres tellement rares qu'on ne les trouve pas même dans les bibliothèques spéciales. Cette série de documens, comme l'observe très-bien M. de Santarem, nous dévoile le système de politique suivi par le cabinet portugais sous les rois des deux premières dynasties, alors que la Péninsule hispanique était partagée en plusieurs royaumes indépendans. Pendant cette époque le cabinet portugais a maintenu l'équilibre politique entre ces différentes monarchies, et a conquis une grande autorité et une influence décisive dans toutes les affaires de la politique ou des différentes familles souveraines de cette partie de l'Europe. A ce propos l'auteur nous fait remarquer avec beaucoup de justesse, d'après les documens publiés dans son ouvrage, que les rois de Portugal ont

souvent été médiateurs ou arbitres dans les disputes qui s'élevaient tantôt entre les rois de Léon, de Castille, de Navarre, d'Aragon, tantôt entre ceux-ci et les rois maures de Grenade. Une autre observation curieuse de M. de Santarem, c'est qu'à dater de l'époque de l'incorporation des royaumes d'Aragon et de Sicile avec ceux de Castille et de Léon, par le mariage de Ferdinand le Catholique avec Isabelle au xv^e siècle, à dater de cette époque, disons-nous, le cabinet portugais changea sa politique en s'alliant à l'Angleterre et souvent à la France, et, pour faire un contre-poids à la puissance de l'Espagne qui recevait un agrandissement de territoire, les Portugais trouvèrent le moyen de s'agrandir aussi de leur côté par les découvertes qu'ils firent dans d'autres pays. C'est ainsi qu'ils ont fondé la plus grande puissance coloniale et maritime qui ait jamais existé, puisqu'elle comprenait une partie de l'Afrique septentrionale et tout le littoral de ce vaste continent jusqu'à la mer Rouge, et de là jusqu'à la Chine et au Japon, tandis que d'un autre côté ils fondaient un vaste empire au Brésil, dans le nouveau continent.

Les documens publiés par M. de Santarem, et inconnus pour la plupart, sont tirés des archives portugaises et étrangères. Ils intéressent au plus haut point, non-seulement le droit public conventionnel, mais encore l'histoire du commerce et de la géographie. L'auteur cite toujours les sources; souvent il discute les dates, et ajoute des notes historiques et critiques, où l'on retrouve cette érudition sage et variée dont il nous a donné tant de preuves.

## ANTIQUITÉS.

Chartes inédites de la Bibliothèque Royale, en dialecte catalan ou en arabe, etc.; publiées par M. Champollion Figeac; les textes arabes publiés par M. Reinaud, membre de l'Institut. — Paris, 1842. Imprimerie de Firmin Didot. In-4° de 53 p.

Capmany, parlant du commerce de la Catalogne avec les

terres d'Afrique, dit que « il est douteux qu'avant l'année 1285 aucun *traité de paix* eût assuré le commerce et la navigation dans ces pays, et le premier qui se présente dans l'histoire politique du commerce est le traité de paix et d'amitié conclu pour cinq ans entre Pierre III, roi d'Aragon, et Buhaps, roi de Tunis. » La première des trois chartes publiées par M. Champollion Figeac infirme les assertions de Capmany, et, suivant son système, les rectifie essentiellement. Elle contient, en effet, un traité de paix et de commerce entre le roi d'Aragon et de Majorque Jayme Ier et le noble et honoré Miramomni Aboabdille, roi de Tunis, traité conclu à Valence le 14 février de l'an 1270, c'est-à-dire quinze ans avant l'époque indiquée par Capmany, comme celle des premiers règlemens écrits entre l'Aragon et Tunis; et ce traité, où les deux rois se font des concessions réciproques et stipulent sur le pied de la plus complète réciprocité, comprend toutes les possessions des deux parties : Tunis et ses dépendances d'une part, dont toute l'Algérie faisait partie, et de l'autre le royaume d'Aragon, celui de Majorque et les domaines situés sur le territoire actuel de la France. Le même traité fut renouvelé en 1278 pour cinq années, mais avec quelques conditions nouvelles, et M. Champollion assure que cet autre traité de 1278 a été également inconnu à Capmany.

La feuille de parchemin qui contient le texte des deux conventions de 1270 et 1278 a vingt pouces et demi de large sur vingt-six de hauteur; l'écriture en est très-fine, mais nette, régulière, bien espacée et ne manque pas de quelque élégance. Les deux traités sont sur la même page; le premier occupe trente-six lignes et le deuxième quinze seulement, y compris pour l'un et pour l'autre les souscriptions des deux notaires qui ont expédié pour le roi de Majorque cette copie authentique. Le renouvellement du traité en 1278 ayant été l'occasion de l'expédition de celui de 1270, l'année 1278 est ainsi la véritable époque de cette charte. Celui qui l'écrivit de sa main est Guillaume de Bonastre, notaire public pour le roi d'Aragon à Tunis; il fut assisté de Regnier, fils de feu Secrès-

Lupi, de Pise, lequel Regnier, notaire par autorité impériale, certifie avoir vu l'authentique du traité de 1270 et avoir été présent à son renouvellement en 1278 : tous ces faits résultent de la déclaration de ces deux notaires.

Les traités de 1312 et 1339 sont analogues aux deux autres qui viennent d'être indiqués. Le dernier est à la fois écrit en arabe et en catalan sur la même feuille de parchemin. M. Champollion en a fait faire un fac-simile qui est un document utile à la paléographie arabe. M. Reinaud publie, traduit et commente ce texte arabe ; il en tire des notions nouvelles sur les dynasties royales de Tunis et de Maroc. Dans sa préface, M. Champollion examine si la langue arabe n'était pas la langue vulgaire des Baléares, même sous les rois d'Aragon; ainsi l'ouvrage que nous annonçons intéresse à la fois la littérature européenne du moyen âge, la littérature orientale, et l'histoire du droit public.

*Die Slawen in den aeltesten Zeiten bis Samo* (623), u. s. w. Les Slaves dès les temps les plus anciens jusqu'à Samo (623). Recherche historique, géographique et philologique avec un appendice : tableau analytique des Slaves actuels, par R. St. Kaulfuss. — Berlin, 1842. E. H. Schroeder. In-8° de x-104 p.

Où l'auteur veut-il nous conduire ? A la poursuite de cette conclusion : dès la plus haute antiquité les Slaves étaient répandus sur toute la surface de l'Europe. *Preuves philologiques.* Il y a un phénomène intéressant, c'est la fréquence de la syllabe *Dan* dans les noms de fleuves du sud-ouest de l'Europe : *Dan*ubius, *Tan*aïs, *Dan*aprus, *Dan*aster, Eri*dan*, Bori*sthenes* (Rhu*don*). Dan ou don n'est donc point une syllabe arbitraire, elle a une signification fondamentale, et l'antiquité de ces noms doit ramener à l'antiquité des peuples dans la langue duquel ils ont été puisés. On trouve sur les hauteurs du Caucase un petit peuple, les Ossètes, reste probablement d'un grand peuple fort ancien. Dans sa langue, dans sa langue seule,

le mot *Don* signifie *eau*; *Scandona* ou *Sondon*, source; dans le pays coulent l'*Arredon*, le *Kurredon*; l'*Usdon*. Rüter (*Vorhalle*, etc.) dit : « C'est chez ces peuples qu'on a enfin trouvé après bien des recherches inutiles l'origine du nom de ce fleuve fameux qui sépare l'Asie de l'Europe, le Tanaïs, et l'explication de la parenté syllabique de tous les fleuves de l'Europe orientale. » Il est reconnu que ces peuples sont de race indo-germanique, mais quelques-uns ont prétendu que leur idiome était de famille germanique; l'auteur ne partage pas cette opinion, il trouve que la langue ossète se rapproche plutôt du slave. Enfin il y a plus, c'est que dans le slave ancien on retrouve *tonja* (Polonais, *ton* et *tonia*; Bohémien *twone*) qui signifie eau profonde (profondeur contenant de l'eau); qu'en slave ancien *tonu* signifie *mergor* (russe *tonu*; bohémien, *tanu*, Polonais *tonac*, se noyer, s'abîmer). Ainsi il est probable que dans le slave ancien *Don* signifiait eau, fleuve. L'auteur examine ensuite tous les noms de fleuves contenant le mot slave *Dan* (*Don*), et rapprochant les passages des géographes anciens et des savans modernes qui s'y rattachent, il poursuit l'élément slave jusqu'en Thrace au Strymon. Dans les noms des monts Carpathes, Hémus, Bora (Bernus), il retrouve le slave ancien. Parmi les noms de villes, l'Ἀζαγαρίον de Ptolémée, la Σερβίνον du même géographe et la Bersoria de la table peutingérienne sont slaves, et ainsi de suite pour les noms de peuples qui nous donnent des populations slaves, depuis la Baltique jusqu'à l'Illyrie et la Thrace; mais les preuves tirées d'étymologies ne peuvent qu'appuyer les *Preuves historiques*. Les anciens ont connu trois peuples Vendes (*Wenden*) : les Venètes (*Veneti*) d'Armorique (Bretagne); les Venètes de l'Adriatique (Venise), et enfin les Wendes voisins de la Baltique (Venedi, Οὐενέδαι). En second lieu, les Sarmates ne peuvent avoir disparu comme par enchantement de la surface du globe; il est probable qu'ils appartenaient à la race slave, mais, dit M. Kaulfuss, cela n'est pas clair (*non liquet*). Quant aux Scythes, ce n'est qu'un nom qui a cédé par l'empire de l'usage à celui de Sarmate. L'au-

teur examine ensuite tous les peuples désignés comme Sarmates par Ptolémée, rapproche les témoignages anciens et les études modernes, et retrouve les populations slaves dans cette famille. De là passant aux Slaves de Jornandès et de Procope, il nous fait reconnaître toujours les mêmes populations, puis signalant les analogies qui existent entre le nom des peuplades Serbes : Esclavons (*Sclavoni*) et Antes (*Antes*, Ἄνται) et les noms de Slaves et de Wendes, il arrive à la décomposition du mot *slave*, établit le caractère particulier à la race d'après Procope, les rapports dans lesquels elle était à l'égard des Goths (Scandinaves) et des Huns (Finno-Ugriques), et il rappelle les mouvemens du nord au sud, opérés par les premiers, et la réaction des seconds. Enfin, après avoir démontré que les Vidivaires de Jornandès étaient slaves, il examine les opinions de Nestor sur les anciens temps de cette race, et termine en précisant le rôle que jouèrent les Avares relativement aux Slaves jusqu'à Samo, marchand brabançon, qui vint en ces pays dans un but commercial, au temps où la domination des Avares s'étendait jusqu'à la Baltique, vers l'an 628. Les bons conseils qu'il donna aux Slaves opprimés le firent prendre pour chef, et après des victoires il fut nommé roi. L'auteur regarde cette levée de boucliers contre la domination des Avares comme une guerre de peuples où non-seulement ceux de l'Elbe et de l'Oder, de la Bohème et de la Moravie, mais la race slave tout entière, se souleva à la voix de Samo.

Nous ne suivrons pas l'auteur à travers sa philosophie sur la chair et l'esprit (lisez σάρξ et πνεύμα) dans son appendice, où, après avoir déclaré la famille polonaise la première des familles slaves et avoir énuméré les titres tout actuels de gloire dont elle peut s'enorgueillir, il se livre à une revue plus ou moins complète, plus ou moins raisonnée, de tous les peuples de la race slave. Il y a une chose qui n'est pas plus particulière à ce livre qu'à tous ceux des écrivains qui s'occupent d'histoire ou d'antiquités slaves, c'est l'épouvantable amas de citations, parenthèses, rappels; enfin de toutes ces ronces qui font de la science historique la plus accablante forêt à traverser.

La multitude des divisions n'est pas toujours de l'ordre, elle trahit au contraire une espèce d'impuissance d'élaboration chez celui qui en abuse. Nous croyons, pour nous, que si l'auteur s'était donné un but bien précis, il eût pu suivre sa route plus tranquillement, plus sagement, et éviter le sautillement continuel d'un objet à un autre. Malgré l'apparente liaison qui semble unir tous ces morceaux, on voit que l'auteur n'y croit pas lui-même. Prenez-le au milieu de ses preuves historiques, il n'a pas fait un pas de plus qu'au début de l'ouvrage. Et cependant il pouvait donner à son travail une marche progressive; il le pouvait, malgré le terrain peu ferme, il le faut avouer, sur lequel reposent les recherches auxquelles il s'est consacré. En procédant ainsi, son livre bien court cependant, nous lui rendons cette justice, ne serait pas si démesurément long à lire, si difficile à suivre. La forme ne gâte rien non plus. C'est une précieuse richesse que la connaissance de plusieurs idiomes, mais il ne faut pas que le style d'un polyglotte devienne un patois informe. Quand il a fait choix d'une langue pour s'expliquer, il a tort de la fausser en glissant dans ses phrases des mots étrangers, déguisés, il est vrai, sous des formes régulières, mais qui n'en sont que plus grotesques et plus barbares. Qu'est-ce que *markirter* et surtout *am markirtesten?* Qu'est-ce que *radomontirenden?* Le mélange, même quand il se fait franchement, sans altération aucune, n'est que de la marqueterie; il est si rare qu'il se fasse à propos, et la plupart du temps il eût été si naturel de l'éviter! En somme, voilà un ouvrage qui prouve certainement que l'auteur a eu une bonne inspiration sur la manière dont on doit traiter la question de l'origine des Slaves par la voie de l'histoire et de la géographie. Cependant, avec tant de matériaux, faute d'ordre véritable, peut-être de méditations suffisantes, ce n'est pas un livre, ce sont des notes qui pourront en produire un plus tard.

Mémoire sur la Chronologie de l'histoire des Javanais et sur l'époque de la fondation de Madjapahit, par

M. Walckenaer. — Paris, 1842. Imprimerie Royale. In-4° de 27 p.

Depuis trois cents ans, dit le savant auteur de ce mémoire, auquel nous empruntons et ses idées et quelquefois son style, il n'était question de Java que comme du principal entrepôt de commerce des Européens en Orient. Le voile qui couvrait l'origine du peuple qui habite cette île a été enfin levé par l'ouvrage de M. Raffles. Il nous a fait connaître les nombreux monumens de ce peuple, ses conquêtes, ses révolutions et les causes qui ont dégradé son caractère, corrompu ses institutions et presque anéanti chez lui les sciences, la littérature, les arts et l'industrie qu'il avait portés à un assez haut degré de perfection. Les monumens originaux de l'histoire des Javanais existent dans les anciennes chroniques nommées *Babat* des royaumes de *Djangala* et de *Matarem* et dans les histoires particulières des tribus dont les chefs sont dépositaires. M. Raffles a écrit cette histoire d'après trois abrégés de ces chroniques, faits à sa prière par trois savans Javanais très versés dans la connaissance des antiquités de leur pays. L'un de ces abrégés a été extrait d'un manuscrit attribué à Adji-Djaya-Baya. Il est dans la possession de l'empereur Javanais actuel, qui réside à *Soura-Kerta*. Un second a été composé d'après divers manuscrits recueillis par Nata-Kousouma, à *Soumenap* et dans l'île *Bali*; le troisième enfin est l'ouvrage de Kiaï-Adipati-Adi-Mang'gala, régent de *Demak*. C'est à ce dernier travail que M. Raffles, ainsi qu'il le déclare lui-même, s'est principalement attaché, parce qu'il est, dit-il, mieux enchaîné et mieux suivi. C'est aussi d'après ce travail qu'il a réglé sa chronologie.

Les divers auteurs de ces abrégés s'accordent assez entre eux depuis l'établissement du mahométisme dans l'île de Java, et le récit des événemens depuis cette époque est assez bien suivi et assez clair; mais antérieurement c'est un amas de notions confuses.

Les divers systèmes chronologiques des Javanais ou les

chroniques originales diffèrent par des intervalles d'un ou de plusieurs siècles sur l'époque des mêmes événemens qui, dans ces différentes chroniques, sont attachés aux mêmes dates. C'est ainsi qu'ils ont noté l'histoire des différens états de *Brambanan*, de *Mendang-kamoulan*, de *Padjadjaran* et de *Madjapahit*. La fondation et les époques historiques de ces différens états se trouvent placées dans ces systèmes chronologiques à des époques différentes, où les différentes époques s'y trouvant mentionnées sous des dates semblables, les historiens Javanais ont rapporté aux mêmes siècles les faits relatifs aux mêmes royaumes, ont réuni aux mêmes époques les événemens qui concernaient différens royaumes et différens règnes, se servant ainsi alternativement et sans s'en douter des dates pour mêler ensemble les faits, et des faits pour embrouiller les dates. Peut-être aussi toutes ces erreurs n'appartiennent-elles pas aux auteurs javanais, qui sans doute ont parmi eux des hommes trop savans pour ne pas s'apercevoir de tout ce désordre ; peut-être même ce désordre est-il l'ouvrage d'un seul compilateur européen, qui a rassemblé en un corps ces différentes chroniques : mais comme nous ne pouvons consulter les originaux et que nous ne connaissons l'histoire des Javanais que depuis l'ouvrage qu'a fait traduire ou compiler M. Raffles, jusqu'ici le seul, c'est sur lui que doit s'exercer notre critique.

*Die Wissenschaft des slawischen Mythus, u. s. w.* La science du mythe slave, dans le sens le plus large, comprenant les mythes prussien ancien et lithuanien, d'après les sources, accompagnée d'une bibliographie de l'archéologie et de la mythologie slave, prussienne et lithuanienne, pour servir à l'histoire du développement de l'esprit humain, par le Dr J. J. Hanusch.—Lemberg, Stanislawow et Tarnow, 1842. Millikowski, éditeur. Gr. in-8° de xx-432 p. Prix : 2 th. 16 gr.

Nous avons reproduit le titre de cet ouvrage dans toute son

étendue, car il indique et le point de vue où l'auteur s'est placé, et le point d'où il est parti. Son projet principal n'était pas moindre que l'histoire entière de l'esprit humain; et, comme il le dit lui-même, une si vaste carrière à parcourir demande toute la vie d'un homme. C'est dans la civilisation fort imparfaite encore des plus anciens peuples du monde qu'il a été chercher la naissance des idées générales, plus ou moins transformées par les peuples qui leur ont succédé. Les sonder et en tirer une théorie, tel était son dessein. L'esprit indien contemplatif et poursuivant de ses désirs un inconnu qui le fuit éternellement, fixa le premier ses regards. Puis l'esprit des anciens Parsis, réfléchi ou développé par celui de la plus grande partie de l'Orient et de l'Occident, l'arrêta. De là aux gracieuses fictions des Grecs, à la naissance de la philosophie, la marche était à peu près tracée, et il arrivait à une des grandes époques de l'entendement humain. Mais parmi les mythes dont l'Orient revêtait sa pensée, le mythe slave qui se lie aux mythes primitifs et aux mythes secondaires, attira particulièrement son attention. Il l'aperçut, il est vrai, confus et obscur; cependant il conçut l'espérance de le voir dans toute sa clarté, et de pouvoir même l'approfondir en examinant l'esprit des populations de l'occident de l'Europe. Ce travail s'empara de toute son activité, et réussit tellement au gré de ses souhaits, qu'il en fait aujourd'hui l'objet d'une publication spéciale. En portant ses méditations sur ce point, l'auteur trouva des rappels à deux formes de mythe qu'il avait aperçus dans le cours de ses études, et qui suivaient une marche absolument parallèle à celle du mythe slave. Ces deux mythes contemporains sont le mythe prussien et le mythe lithuanien. Cette adjonction lui fut d'un utile secours pour éclaircir bien des obscurités, et c'est ainsi qu'expliqués l'un par l'autre ils ont déterminé l'auteur à les associer tous les trois dans son travail.

En faisant la part des populations slaves dans la vie intellectuelle de notre Europe, l'auteur se livre à la comparaison suivante. Si l'on se représente la vie intellectuelle en Europe

sous l'image d'un organisme, on parviendrait facilement à prouver par les faits même de l'histoire de la civilisation, et du passé et du présent, que, dans cet organisme, l'ensemble des peuples slaves remplit la place du cœur, de même que les populations germaniques tiennent la place de la tête; en conséquence elles sont entre elles comme l'âme est à l'esprit. Ce fut, dit l'auteur, dès les premiers temps le caractère dominant des slaves. Dans leur vie privée, ils se montraient hospitaliers, même pour des étrangers et des ennemis, bienfaisans pour l'indigence, chastes, honorant la vieillesse, religieux, etc. Leur physionomie apparaît aussi douce et paisible dans la vie publique. C'était un peuple adonné à la terre, du sein de laquelle il avait appris, dès les temps les plus anciens, à tirer par la culture et les travaux de mines ce qui lui était nécessaire. Chez lui point de constitution militaire à proprement parler; il ne prenait jamais les armes pour l'attaque, mais seulement pour la défense; et ses chefs militaires (voivodes), nommés pour le temps de la guerre, voyaient cesser leur autorité une fois la paix rétablie. « Malgré les entreprises qu'ils ont faites de temps à autre, dit Herder, les Slaves n'ont jamais été un peuple entreprenant, guerrier et aventureux comme les Allemands; ils suivaient ces derniers paisiblement à la trace, se répandant sur les contrées abandonnées par eux, et c'est ainsi qu'ils arrivèrent à occuper presque toute l'Europe centrale, du Don à l'Elbe, de la Baltique à l'Adriatique. » Les Slaves des bords de la Baltique étaient connus au v^e siècle pour la douceur de leurs mœurs; et les Slaves échelonnés sur les bords du Danube, quand ils n'étaient point attaqués par des ennemis du dehors ou excités par des discordes intérieures, se plaisaient aux douceurs de la vie de famille, aux soins de l'agriculture, et leurs vertus sociales jetaient les Grecs civilisés de l'empire dans l'admiration. Ces traits du caractère slave sont d'une immense importance pour l'intelligence du mythe. Car chez les historiens anciens on trouve des détails sur une race de peuples doux, pacifiques, pieux, et cependant nombreux, occupant les frontières de l'Europe et de l'Asie, les pays où

l'on trouve encore aujourd'hui les Slaves ou beux dont ils tirent leur origine. Ces peuples adoraient la lumière et le feu; ce culte est le fonds du mythe slave. Cependant il ne faut point se dissimuler qu'à côté de ces qualités on trouve mentionnées des coutumes plus barbares qui semblent les révoquer en doute. Les sacrifices humains, l'infanticide et aussi la polygamie en usage dans la Poméranie et sur les bords de l'Elbe dans toutes les classes, tandis que chez d'autres Slaves, de même que chez les Scythes, elle n'était permise qu'aux rois. Les femmes partageant encore avec les hommes les exercices de la guerre, et enfin d'autres traces de mœurs rudes et grossières. Mais, dit l'auteur, il ne faut pas attacher à ces derniers traits plus d'importance qu'ils n'en ont; dans les changemens divers et de séjour et de rapports extérieurs que subirent ces populations, elles ont pu adopter ou même être forcées d'accepter ces modifications comme effet de l'exemple ou de la nécessité. Ainsi, Macieiowski regarde le servage et l'esclavage, qui régnèrent parmi les Slaves à une époque plus rapprochée de nous, comme une importation étrangère, quand il dit : « Ce sont ceux-là précisément dont la religion condamne cet abaissement de l'homme qui ont enseigné aux Slaves qu'on avait le droit de faire trafic de la liberté humaine, et de vendre comme esclaves des hommes avec leurs épouses et leur postérité. » Schnitzler le dit formellement : « C'est par leur mélange avec d'autres races, ou par des emprunts faits à des voisins plus façonnés à l'obéissance, que la servitude s'introduisit parmi eux. »

Lorsque les Slaves commencèrent à se répandre sur l'Europe, ils furent plus ou moins refoulés par les populations qui suivaient la même route, ou amalgamés avec elles. Leur mouvement s'étant opéré, comme cela est bien établi, dans trois directions différentes, ils s'écoulèrent pour ainsi dire en ruisseaux. Cependant, comme ils finirent par être insensiblement en possession du cœur du continent européen, ils entrèrent en contact au midi avec les Grecs, les Romains et les nations romanes, au nord et à l'ouest avec les nations finniques

et lithuaniennes. Ce fut là une des principales sources des incorporations étrangères dans le mythe national. L'influence des mythes germaniques particulièrement exerça une réaction bienfaisante sur le caractère national, il y fit entrer un peu de son indomptable activité, et lui donna la pureté et la vigueur qui les rattachaient de si près aux vieux mythes de la Perse. Le caractère national des Slaves explique comment ils reçurent plus encore qu'ils ne communiquèrent; cependant la diffusion de leurs idées religieuses dans l'Europe eut une certaine extension, et même Saffarik, dans ses antiquités slaves, en fait un argument pour prouver l'ancienneté de leur séjour en Europe. Si l'on considère, dit-il, les mœurs, les usages, la religion, les institutions et le droit des anciens Slaves, et si on le compare avec ceux des autres populations indo-européennes, des Thraces, des Celtes, des Germains et des Lithuaniens, on trouve une telle proximité, de tels rapports et une ressemblance si grande, qu'on ne peut s'empêcher de penser que tous ces peuples apparentés habitent l'Europe depuis un temps immémorial, et se sont constitués d'après les mêmes principes dont la communication s'est faite insensiblement dans une longue suite de temps. A cet égard, les Slaves tiennent bien plus aux races européennes qu'aux populations asiatiques de même origine; d'un autre côté, ils se rapprochent plus de ces dernières que des populations de race sévérienne, comme les Finnois, les Samojèdes, les Turcs, les Mongols, etc.; quoique le contact avec celles-ci soit plus récent, qu'ils se soient même en certaines parties fondus avec elles, par exemple, avec les Finnois, les Bulgares, etc.

En se fondant sur cette adoption des mythes étrangers, et en la considérant trop spécialement, on a donné naissance à une opinion qui trouve encore aujourd'hui du crédit; c'est que le mythe slave est une aggrégation d'élémens mythiques étrangers. Cette manière de voir a le tort de prendre pour formation originaire une modification tout à fait secondaire, de s'arrêter dès la comparaison des élémens constituans, sans remonter à la source même où le mythe slave doit se montrer

simple et fondé sur la nature de l'esprit humain. Ces recherches et ces comparaisons ne doivent point enfanter de système, elles ne sont qu'un moyen de décomposition pour arriver à la découverte du premier principe. Si cette opinion qui ôte au mythe slave toute individualité doit être regardée comme fausse, prise absolument, l'opinion qui ne veut reconnaître dans ce mythe qu'une copie du mythe indien n'est pas plus soutenable. La hauteur où se sont élevées de nos jours les sciences archéologiques et historiques a conduit à chercher dans l'Asie la clef des énigmes de la civilisation primitive des nations européennes. En se familiarisant avec les mythes indiens, égyptiens et persans, on a découvert un horizon immense, on a cru, et avec raison, y trouver la source des cosmogonies occidentales. Ainsi on attribue à chacune d'elles une filiation purement orientale, telle que la filiation des mythes persans et germaniques; ou bien en remontant plus haut on a voulu ramener l'Orient et l'Occident à une idée première, commune à tous deux. Ceux qui ont adopté l'une et l'autre méthode s'accordent à regarder l'Inde comme la mère patrie du mythe slave. Quoique cette façon d'envisager la question soit incomparablement plus fondée et plus ingénieuse que celle de la multiplicité d'élémens, elle n'est pas plus à l'épreuve d'une critique approfondie. Car on n'arrive pas davantage en suivant cette voie à ramener les mythes slaves à l'ensemble et à l'unité qui leur appartiennent; c'est en méconnaître l'esprit originel; et en fin de compte on ne parvient qu'à cette conclusion, que les anciens Slaves et les Indiens ont un même esprit et partant une origine commune. Cette conclusion n'est pas admissible jusqu'ici. Quant à l'opinion de ceux qui prétendent que les anciennes populations slaves n'avaient ni mythes ni dieux, en raison de leur degré très-inférieur de civilisation, on ne peut que les renvoyer à l'étude des sciences philosophiques et historiques, qui les convaincront de l'impossibilité logique de leurs idées.

Le mythe slave doit donc, en résumé, contenir d'anciens élémens orientaux, parce que les Slaves, quoique établis

depuis une époque très-reculée dans l'Europe, n'y sont nullement autochthones; mais il contient aussi des élémens non orientaux, parce que l'ancienneté même de leur séjour en Europe a dû les soumettre à l'influence des civilisations avec lesquelles ils ont été en contact, et modifier dans la suite des temps leurs idées sur la divinité, le monde et la vie humaine. Mais pour ramener à l'unité ces deux ordres d'élémens, il faut remonter, la nature de la question l'exige, à l'individualité particulière à l'esprit du mythe slave originaire qui doit leur avoir servi de noyau. Cette tâche que s'est imposée l'auteur n'est pas des plus faciles ni des plus simples, vu l'état peu avancée de la science sur cet objet. A la rigueur les élémens non orientaux jouent un rôle plus important que les élémens orientaux, car il doivent être l'expression de l'existence entière du paganisme slave en Europe; mais ils sont aussi les plus compliqués. En effet, pour ceux qui viennent d'Orient, on peut se donner un point de départ, et le principe à travers toutes les modifications par lesquelles il passe demeure toujours semblable à lui-même; tandis que les autres se montrent dès le principe sous deux aspects : les élémens originaux, transformations et œuvres du peuple lui-même, et les élémens empruntés à des peuples étrangers. Ceux-ci se rattachent à des peuples divers et à des époques fort distantes. En admettant ensuite que l'analyse fût complète, qu'on eût d'une part classé les élémens orientaux, de l'autre les élémens non orientaux, il s'agirait de les coordonner dans les différentes périodes de transformation du mythe slave, car c'est l'unité qu'on se propose d'atteindre, et il faut préalablement dégager le corps des fables de tout ce qui y a été fondu ou rapporté. C'est là un idéal, il est vrai, qu'on doit se proposer, mais qu'on serait très-heureux d'approcher seulement. De même que le mythe germanique se complète au moyen du mythe scandinave qui lui est allié de fort près, parce que tous deux reposent sur la même base; ainsi le mythe slave se reforme et s'éclaircit par les deux mythes dont nous avons déjà parlé, le lithuanien et l'ancien prussien. On trouve en outre de grandes

analogies entre les fables des anciens peuples de la Prusse et celles des Celtes, ce qui autorise à penser que le mythe slave est avec les deux autres dans le même rapport que le mythe germanique avec les mythes scandinaves et celtiques. Dans tous deux, en effet, c'est une lumière septentrionale qui tient la place du soleil. Enfin, la mythologie des anciens Prussiens et les Lithuaniens a laissé plus de traces que celle des autres populations slaves.

Les sources où il faut puiser n'aplanissent point les difficultés de l'entreprise. Sans parler de la diversité des systèmes, du peu de généralité des travaux qui se sont fait connaître jusqu'ici, ne regardons que les résultats obtenus, ces résultats qui ressortent toujours nécessairement d'une suite d'études dirigées vers un même point; ils sont à peu près nuls. M. Hanusch donne un aperçu très-étendu des ouvrages à consulter, pour entrer dans la question. L'appréciation à laquelle il se livre à leur égard ne mène qu'à cette conclusion, c'est que réellement la mythologie slave n'est point encore une science, et qu'on n'y a encore appliqué ni les vues philosophiques, ni l'esprit d'analyse indépendant qu'exige un aussi vaste tableau; c'est, en un mot, qu'il ne faut pas seulement coordoner les matériaux, mais les extraire et les rassembler, quand on n'est pas obligé de les déduire de la nature même du sujet. Adoptant donc cette opinion que le berceau de la race slave fut voisin de celui de la race germanique, l'auteur cherche à établir que la première descend des contrées indiennes et la seconde des régions de la Perse; que ces deux races se sont développées parallèlement, qu'il y a eu entre elles échange d'idées; et il explique les différentes périodes de leur existence, jusqu'à leur arrivée à leur dernière patrie, suivant les lois de la vie humaine, et les principes du développement de l'individu dans la société. Après avoir établi cette base et indiqué la marche de la nature, il consacre la partie des recherches dans son ouvrage à établir par des faits la réalité de ce qu'il a esquissé philosophiquement. D'après son système, le mythe slave se sépare en trois périodes, représentant cha-

cune une forme particulière de mythe. La première c'est le règne des élémens mythiques indiens dans le cycle mythique des Slaves; la seconde celui des élémens persiques; la troisième enfin, c'est l'élaboration ou la transformation des élémens mythiques, préexistans par l'esprit national des Slaves fixés en Europe, c'est-à-dire, le mythe slave proprement dit. C'est là le dernier et le vrai résultat qu'il se propose d'atteindre, et le seul, selon lui, que doit avoir en vue la science du mythe slave.

---

## CHRONIQUE.

La science déplore aujourd'hui la perte d'un de ces hommes modestes et consciencieux à qui dans tous les temps elle a dû ses progrès les plus réels. Nous voulons parler de Gesenius, mort à Halle le 23 octobre dernier. Il y a une chose à la louange de Gesenius, c'est que son rôle personnel a été presque sans éclat. Toute la gloire de ce savant était dans ses œuvres, et il a joué pendant sa vie le personnage d'un de ces anciens auteurs que tout le monde se représente sous la forme d'un livre. Nommer Gesenius, c'était pour celui-ci nommer les *Monumenta Phœniciæ;* pour celui-là, le *Thesaurus linguæ hebraicæ;* pour la foule des écoliers de l'Allemagne, c'était nommer un petit rudiment, le Lhomond hébreu de la nation, qui s'était déjà perpétué de génération en génération dans treize éditions. Quand nous avons annoncé la dernière dans un de nos précédens numéros, nous ne songions pas que la mort dût si tôt nous enlever ce père de l'orientalisme sémitique. Un jour lorsque la science, rassemblant de nouvelles notions, viendra les joindre à ces fils nombreux, rattachés par lui au point de départ, en voyant le nom de Gesenius à l'origine de cette partie de la littérature orientale, invoqué par ses successeurs, comme le nom de Moïse par le Roi prophète et les voyans de l'Ancien Testament, on appréciera bien plus encore le mérite éminent d'un homme dont les profondes recherches sont, il faut l'avouer, bien en avant de son époque. En attendant ce jour de la pleine justice qui lui est due, et qu'il ne nous appartient pas de lui faire obtenir, avant que le temps n'ait consacré sa renommée, nous ferons connaître à nos lecteurs quelques détails biographiques empruntés à la feuille officielle méridionale (Allg. Zeit.).

Fils d'un médecin, Wilhelm Gesenius naquit à Nordhausen le 3 février 1785. Il reçut sa première éducation dans le gymnase de cette ville, d'où sortirent aussi l'orientaliste du siècle dernier, Michaelis, et

le Philologue Fr. Aug. Wolf. De là, Gesenius passa à l'université d'Helmstedt, où il eut pour maîtres Hanke et Bredow, deux noms justement estimés dans l'instruction. Mais ce ne fut qu'à Gœttingue qu'il commença à prendre un goût décidé pour l'étude des langues orientales, et en particulier de l'hébreu. Voué à la carrière de l'enseignement, il fit ses premières armes à Halberstadt et y publia un petit opuscule : *Symbolæ observationum in Ovidii fastos* (1806), qui devait servir de prodrome à une nouvelle édition de ces poésies. Il passa ensuite comme répétiteur à Gœttingue, et profita de ce séjour pour poser la base de ses travaux de lexicographie hébraïque. Enfin, en 1809, il fut nommé professeur au gymnase d'Heiligenstadt. Dans cette ville il composa son *Essai sur la langue maltaise*, et se vit appelé l'année suivante à Halle, où le 9 février 1810 il fut nommé professeur extraordinaire à la faculté de théologie. Sollicité presque aussitôt de se rendre à Breslau, il déclina les belles et honorables ouvertures qui lui étaient transmises : il avait fait élection de l'université de Halle comme de sa patrie littéraire ; c'était sa terre promise, il ne voulait plus s'en éloigner. L'université reconnaissante le nomma quatrième professeur ordinaire. De ce moment commença pour Gesenius la série non interrompue des travaux qui l'ont illustré. Débarrassé de l'incertitude flottante qui entrave les pas d'un jeune homme, les deux pieds dans la carrière, il n'eut plus qu'à suivre son droit chemin, sans aucune préoccupation étrangère à ses études spéciales ; dès lors il mena de front le professorat et les recherches scientifiques. Dès lors nous le trouvons tout entier occupé à l'exécution de son dictionnaire hébreu, qui parut en 1810 et 1812, en deux volumes, et dont l'abrégé, exécuté en 1815, et qui eut cinq éditions, fut adopté partout d'un concert unanime pour les études. Sa petite grammaire hébraïque, ce petit rudiment si substantiel, parut pour la première fois en 1813. Depuis il fallut l'enrichir de morceaux choisis que l'auteur cependant eut soin de tenir toujours séparés ; et, une fois construit, cet édifice d'enseignement demeura presque inaltérable dans la forme. On a dit, Gesenius lui-même a à peu près déclaré, qu'il avait eu l'intention de refondre son système grammatical. Il est fâcheux qu'il n'en ait pas eu le loisir ; car dès qu'il a déclaré qu'il jugeait opportun de le faire, c'est qu'il voyait mieux encore que ce qu'il nous a laissé. Au reste, il expose si clairement, il analyse avec tant d'ordre, et l'efficacité de sa méthode pratique est tellement puissante, que son livre jouira longtemps de la préférence générale dont il est en possession, non-seulement dans l'Allemagne, mais en Europe ; car il a été traduit en anglais plusieurs fois, puis en danois, en polonais et en hongrois.

La faculté de théologie rendit hommage à un mérite aussi bienfai-

sant dans ses influences; elle décerna à Gesenius le titre de docteur honorifiquement le 30 novembre 1813, et le nouveau docteur la remercia par la dédicace de son savant mémoire *De Pentateuchi Samaritani origine indole et auctoritate* (1815), qui offre, outre ce qui constitue les recherches scientifiques, un traité complet sur la valeur diplomatique et littéraire de ce Pentateuque, et un précieux commentaire exégétique sur les principales leçons du texte. Comme tous les savans théologiens de l'Allemagne, Gesenius fit aussi quelques voyages. En 1820 on le voit en France et en Angleterre. Dans ce dernier pays surtout, à Oxford, les recherches de versions inédites des Écritures, les extraits des anciens grammairiens et lexicographes hébréo-arabes et syrio-arabes l'arrêtèrent de préférence. La principale destination de ces études était son lexique hébreu; cependant, à l'occasion des solennités académiques, il en publia quelquefois des fragmens; il en consigna aussi les résultats dans des monographies. Les *Carmina samaritana* (1824) sont de ce genre. Le *Commentaire sur le prophète Isaïe*, ce beau travail d'exegèse, trace une nouvelle route à l'explication des Écritures. C'est à Gesenius qu'il faut attribuer le mérite de cette haute importance reconnue aujourd'hui à l'étude des mouvemens de la race sémitique, et si propre à éclairer les détails disséminés dans l'Ancien Testament sur une civilisation dont on a tant de fois désespéré de reconnaître la marche et le passage. Si jamais on peut parvenir à quelque résultat dans cette voie, certes Gesenius aura à réclamer une grande part aux lumières apportées dans cette partie du domaine de l'histoire, indépendamment du progrès qu'il a amené dans l'exégèse proprement dite. En 1823, nous trouvons une traduction des voyages de Burckhardt qui semble témoigner de l'attention prêtée par Gesenius à tout ce qui se rattachait de près ou de loin à l'objet principal de ses études. Ce fut en 1828 que commença l'impression de son *Thesaurus linguæ hebrææ;* déjà en 1827 il en avait produit un commencement au jubilé académique de son collègue Niemeyer. En 1829, et de 1835 à 1842, parurent cinq livraisons de cette œuvre, et la cinquième date du jubilé d'Hermann. La sixième livraison, la dernière, devait paraître dans le premier semestre de 1843. Il est probable qu'elle se retrouvera à peu près achevée dans les papiers de Genesius et que la science pourra ajouter ce monument complet à tous ceux qu'il lui a laissés. Nous ne pouvons énumérer ici tous les travaux de paléographie sémitique qu'il a agglomérés avec tant de zèle autour de ce *Thesaurus*, le point central de ses études. L'encyclopédie d'Ersch et Gruber contient de précieux articles qui resteront comme preuves de l'amour tout particulier que Gesenius avait voué à cette espèce de recherches, et qui marqueront l'immense progrès que cinquante ans ont produit dans cette

branche de l'histoire, grâce à cet érudit. Nous ne parlerons pas non plus de ses articles dans la gazette de Halle, dont il était un des appuis et des plus zélés promoteurs. N'avons-nous pas un ouvrage, les *Monumenta Phœnicia*, qui résume et explique tous ces travaux? C'était pour ajouter encore à ce monument littéraire qu'il avait entrepris un second voyage en Angleterre, qu'il avait visité la Hollande; les résultats qu'il obtint de ses courses ne méritaient peut-être pas ces attaques dont l'homme a été l'objet sur la fin de sa vie, attaques qui ont ajouté aux souffrances de ses derniers momens, l'amertume de se sentir blessé dans son titre le plus précieux à la reconnaissance publique. Ne le taisons point cependant, Gesenius n'avait pas été apprécié seulement dans sa patrie, on le révérait chez nous aussi; l'Institut a joint son nom à ceux des étrangers illustres qu'il associe à sa haute position sociale; Upsal, Berlin, le comptaient également parmi leurs académiciens. Les sociétés asiatiques de Paris et de Londres et beaucoup d'autres associations scientifiques étaient liées à Gesenius par des liens de confraternité. Son attachement pour l'université de Halle l'avait porté à refuser la chaire d'Eichhorn à Gœttingue; ce fut alors qu'il fut décoré du titre de conseiller consistorial, en sa qualité de théologien. Avec ce zèle ardent, les enseignemens de Gesenius devaient prospérer; aussi a-t-il donné une direction toute prospère aux études qu'il dirigeait, et laissé dans l'université de Halle un vide que l'on s'accorde généralement à reconnaître comme très-difficile à combler.

Allemagne. — Nous nous félicitons d'avoir à constater aujourd'hui l'apparition d'un certain nombre de nouveautés intéressantes dans plusieurs branches qui nous avaient paru négligées. Pour aborder la théologie, nous citerons une édition nouvelle des œuvres de saint Justin, philosophe et martyr, par M. J. C. Th. Otto (T. I. Jenæ, Mauke, in-8, 2 th. 8 gr.), publication à laquelle M. L. F. O Baumgarten-Crusius a ajouté la recommandation d'une préface; un petit travail de M. J. Gehringer, synoptique du texte grec des quatre Évangiles basée sur l'harmonie authentique (Tubingen, Fues. In-4, de xx, 148 p. — 21 gr.). Un mémoire de M. J. W. F. Hœfling, sur les doctrines de Clément d'Alexandrie relatives à la morale pratique du christianisme (Erlangen, Blæsing. In-8 de 24 p. — 3 gr.); un discours de M. A. Lutterbeck, *De utilitate sacræ scripturæ* (Giessen, Heyer. In-8 de 28 p. — 3 gr.); une *Dissertatio canonica de sacrosancto missæ sacrificio*, etc., de M. M. Verhœven (Novesii, Schwann. In-8 de VII-96 p. — 16 gr.); l'explication du don des langues chez les premiers chétiens d'après un passage des Actes des Apôtres et un passage de saint Paul aux Corinthiens, par M. L. C. F. W. Seinecke (Rinteln, Bœsendahl. In-8 de 46 p. — 4 gr.); et une Défense du christianisme contre Strauss et les

critiques de l'histoire évangélique, par M. Fleck (F. F.), l'auteur d'un voyage de recherches théologiques dans l'Europe occidentale (Leipzig, Weidmann. In-8, de xx — 298 p. — 1 th. 12 gr.) Aux ouvrages cités viennent se joindre les continuations des œuvres complètes de Dinter, de l'édition d'Origènes, par M. Lommatzsch (T. XIV. Berolini); du manuel exégétique des trois premiers évangiles de Paulus, terminé maintenant; de l'introduction historique et critique de l'Écriture sainte, œuvre postume de J. G. Herbst, publiée par B. Welte; les *Patres apostolici* d'Hefele, la *Theologia moralis* de Stapf, et enfin nous noterons le tome premier du commentaire théologique sur l'Ancien Testament de Th. Baumgarten, qui contient l'introduction de la Genèse et les chapitres 1-19 de l'Exode; et pour mémoire, à Breslau, une thèse de M. F. C. Movers : *Loci quidam historiæ canonis Veteris Testamenti illustrati.* Nous signalerons aussi deux biographies nouvelles de Luther, publiées simultanément, et une recrudescence d'impressions se rattachant à cet écrivain ou à ses œuvres. En fait d'histoire ecclésiastique, outre la suite de l'histoire de Gfrœrer dont le tome 2e vient de paraître, et les leçons d'Hagenbach sur l'histoire de la réforme (t. 5e), nous mentionnerons un discours de M. Heinburg (E. A. H.); *De caspare Peucero*, éloge des services rendus à la doctrine protestante par ce théologien (Jenæ, Frommann, in-8 de 86 p. — 4 gr.), et des considérations sur l'influence du calvinisme, sur les idées de liberté civile et politique, par M. Hundeshagen (C. B.), à Berne (in-8, de 550 p.).

En jurisprudence, M. Seib (G.) a publié une histoire de la procédure criminelle romaine jusqu'à la mort de Justinien (Leipzig, Weidmann, in-8), tandis que M. A. Kaulfus, se préoccupant seulement de la question d'enseignement, a cité le droit romain au pied du monument élevé à Arminius, en invoquant l'amélioration du système des écoles allemandes (Berlin, Sprenger, in-8). Ajoutons à ces deux productions une Monographie de M. H. Schuler : La *Litterarum obligatio* dans l'ancien droit romain, considérée dans sa liaison avec le droit d'obligation du siècle de Justinien. (Breslau, Hirt, in-8.). Quant à la législation moderne, nous ne trouvons à citer, en fait d'ouvrages généraux, que le livre de M. A. Christ, qui se propose d'amener l'élaboration d'un code commun à toute l'Allemagne, et l'affranchissement complet de ce pays, des influences du droit romain et du droit français (Carhsruhe, Müller, in-8); quelques manuels pratiques de M. J. Evelt, H. B. Schier et Bopp pour la procédure prussienne et saxonne et pour le droit criminel, et enfin le compte rendu officiel de l'administration de la justice criminelle dans le grand duché de Bade, pendant l'année 1840.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de quelques-unes des circonstances qui ont signalé les débuts de Schelling à la chaire de philosophie de Berlin. Les confidences mystérieuses sur des découvertes dont on ne pouvait se faire une idée, l'annonce que Schelling était appelé à opérer dans la philosophie allemande une révolution, complète et définitive, en sa qualité de dernière venue, tout cela tenait le public dans l'attente, éveillait sa curiosité, et on se demandait de toutes parts: Qu'adviendra-t-il? Certaine préface de M. Cousin formulant l'arrêt de Schelling, qui condamne en dernier ressort Hégel et son système, fournit bien pendant quelque temps un terrain aux discussions des hégéliens et de leurs adversaires; mais c'étaient toujours les anciens argumens opposés à la philosophie de l'identité, y compris les premières théories de Schelling; et ce qui ressortait de plus clair de ce moment d'effervescence, c'est ce que de part et d'autre, dans le combat, tous les coups portaient en l'air. A ce bruit succéda un silence solennel, et Schelling fit son entrée à Berlin, dans cette métropole, si renommée, où jadis Hégel avait si bien rudoyé Fichte, et où Schelling, qui l'avait bien aidé quelque peu, venait par un juste retour rudoyer Hégel en attendant qu'un jour... Mais maintenant on sait avec quelle pompe, quelle magnificence d'expressions il fut nauguré: on allait reconstituer l'art de penser, tout changer enfin, et son discours d'ouverture fit fureur. Il s'agissait cependant de savoir comment Schelling, qui, depuis un certain temps, semblait à peu près retiré de toute philosophie spéculative, se mettrait en mesure de remplir d'aussi belles promesses. C'est en cela que le professeur a montré une profonde expérience de la philosophie pratique; une fois son programme lancé, il a pris tout doucement son chemin sans se déranger ni se préoccuper davantage du dehors. Mais après l'éclat de son manifeste, il devait s'attendre à voir attaquer sa divinité, et en effet il n'a point manqué de profanes qui se sont jetés en avant pour déchirer le nuage dans lequel s'était enveloppée la néophilosophie de Schelling. Le premier factum lancé sous le titre de: Schelling et la révélation, ou critique de la nouvelle tentative réactionnaire contre la philosophie indépendante (Leipzig, Binder, 1842, in-8° de 56 p.), combat les théories nouvelles du point de vue du système hégellien, dont les *Annales allemandes* se sont faites l'organe. Il s'attache principalement à la leçon orale du professeur; la fidélité et la bonne foi dans la reproduction des paroles de Schelling doivent se supposer, et d'ailleurs elle paraît constatée dans ce qu'il y a d'essentiel. Mais alors à quoi bon la discussion; à quoi bon ce semblant de combat de formules vides, extraites de l'arsenal de la philosophie péripatético-scholastique, et rhabillées dans des façons de parler mystiques, quand on n'a pas

même à signaler le moindre élan de cette imagination hardie, par où brillait la philosophie de la nature? Le chemin de Schelling aujourd'hui est beaucoup plus uni; sans s'aller perdre dans les hauteurs poétiques d'autrefois, il conduit tout simplement ses auditeurs au dogme chrétien, dont il prouve la concordance avec les définitions de la philosophie positive, au moyen d'explications mystiques et allégoriques appliquées aux faits de l'histoire sainte, transmis comme historiques. C'est cette tendance que le second factum cherche à ridiculiser. Cet opuscule est intitulé : Schelling le philosophe *in Christo*, ou illumination de la philosophie à l'état de sagesse divine, ouvrage destiné aux fidèles à qui la langue philosophique est inconnue (Berlin, Eysenhardt, 1842, in-8 de 43 p.). L'auteur y exalte en style biblique et en pathos bouffon le miracle fortuné de la conversion de Schelling, et il lui prête cette conclusion dégagée que la raison ne signifie rien du tout. L'ouvrage est conçu de telle sorte, qu'il y a des gens de bonne foi à Berlin qui l'ont pris au sérieux, ce qui n'est pas le moins intéressant. Dans une autre brochure : Scrupules d'un méridional ennemi des pas rétrogrades, sur la première leçon de Schelling à Berlin, publiés sous forme épistolaire (Stuttgard, Cast. 1842, in-8 de 31 p.), et adressée directement à Schelling; l'auteur le prend sur le ton courroucé et débite au professeur une mercuriale peu ménagée sur son long silence et sur le ton de son discours d'ouverture, qu'il relève phrase par phrase. Sur ce propos de Schelling : « *j'ai ajouté une page à l'histoire de la philosophie*, etc., » l'auteur se livre à un aperçu rapide de la marche de la philosophie moderne et ajoute : « Deux philosophes, venus après Kant, se distinguèrent entre tous, par la prétention qu'ils exprimèrent d'arriver à la connaissance la plus exacte précisément de ce qui ne pouvait être connu, et ils se vantèrent d'être réellement arrivés à cette connaissance; ce sont Schelling et Hegel. Tous deux avaient le don de parler de manière à ce qu'on ne pût les comprendre, c'est-à-dire que le son des mots, d'accord ou non avec les idées qu'ils représentent, était le point capital de leur philosophie... Écrivez donc, par abréviation, M., ... écrivez : Kant a ajouté une page à l'histoire de la philosophie, et les autres ont encore ajouté des mots au-dessous, mais jusqu'ici ce n'est pas la peine de tourner la page.» On voit que l'auteur n'est pas bienveillant, et que les systèmes de Fichte, Schelling et Hegel, sont à ses yeux de pures aberrations, sur le compte desquelles on reviendra plus tard, ce qui le compromettra beaucoup vis-à-vis de ceux qui *habitent les hauteurs de la spéculation moderne*. M. K. E. Trahndoff a signé en toutes lettres son : Schelling et Hegel, ou le système d'Hegel considéré comme le dernier résultat de l'erreur fondamentale dans toute philosophie jusqu'à ce jour (Berlin, Grobe, 1842, in-8 de 31 p.); mais c'est qu'il est beau-

coup plus calme, et que Schelling est pour lui le vénérable vétéran de la philosophie, quoiqu'il ne soit pas content de son discours d'ouverture. Du reste l'auteur ne prend pas de détours; ce qui lui paraît singulier, c'est qu'il y ait une philosophie. A quoi bon? Qu'on mette tout simplement à la place la croyance positive. Voilà son opinion. Mais voici qu'il n'est plus question de satire, de plaisanteries ou de négation pure et simple; il s'agit de recherches puisées au loin et rassemblées à grand renfort de travail : nous voulons parler d'un ouvrage qui commence et qui promet une suite : Différence de la philosophie de Schelling et d'Hégel T. I. 1re partie (Leipzig, O. Wigand, in-8; de XXXIII — 209 p.), tel est le titre de l'ouvrage, qui aura deux volumes en quatre parties, et peut-être même davantage. « Je ne suis point habitué à souffrir qu'on m'en impose, dit l'auteur, et en philosophie moins que partout ailleurs. Plus l'histoire de la philosophie depuis Kant m'est devenue familière, et plus j'ai acquis la ferme conviction que la réputation philosophique de Schelling n'est ni solide ni réelle, mais qu'elle repose sur des fondemens purement imaginaires. En criant aussi haut, ceux qui sans rien entendre à la philosophie s'en rendent les apôtres, n'ont fait que m'affermir dans la tâche que j'ai entreprise, d'analyser le système de Schelling et dans sa forme primitive et dans son essence pour juger de ce qu'il a de réel. » Puis viennent des duretés; enfin Schelling est un criminel, tranchons le mot, il a abusé de l'innocence et des facultés intellectuelles de l'Allemagne. Ceci ne fait point partie des recherches, mais indique que l'auteur se propose d'anéantir dans Schelling et sa gloire présente et sa gloire passée. Après la préface sur les systèmes, la philosophie et la religion, et les rapports qui les lient, vient une première introduction, dite générale, où l'auteur reprend la carrière de Schelling, et le traite sans pitié ; de là nous passons à la seconde introduction sur cette malheureuse page de l'histoire de la philosophie, contenant l'Histoire de cette prétention de Schelling. Qu'est-ce que : ajouter une page, etc., et enfin qui a ajouté cette page ; réponse : Kant, et à cette occasion Analyse de la philosophie de Kant. Et dans cette partie se trouve encore un essai de solution du problème posé par Kant : Comment les jugemens synthétiques *a priori* sont-ils possibles? L'auteur n'accorde pas à Kant que ce soit l'observation seule qui nous fournisse les objets; il cherche à prouver qu'ils nous sont donnés *a priori* par la pensée pure. Suit une analyse de l'idéalisme de Fichte dans sa forme primitive, le réveil du spinosisme par Jacobi; comme quoi la philosophie de l'identité a emprunté ses principales idées à Fichte et à Spinosa, ce que l'auteur revêt de ce titre tout philosophique : Comment Schelling est devenu un philosophe, forme pittoresque que nous avons cherché à conserver dans l'énoncé. Conclusion

finale : Schelling n'a rien ajouté à la philosophie, etc. Attendons la suite de cet ouvrage très-historique mais nullement spéculatif. Nous trouvons enfin un autre ouvrage intitulé : Schelling et Hegel, de M. J. L. Salat; mais c'est plutôt, comme le dit l'auteur, une apologie contre le professeur Rosenkrantz.

A défaut d'espace, nous nous voyons obligés de différer la publication d'une partie de cette revue jusqu'au prochain numéro.

---

## LIVRES NOUVEAUX.

*Boyes* (*J.*). Illustrations of Greek Tragedians, part. 3, Persians, Chœphoræ, Furies. In-8°. London. 8 sh.

Codex Exomiensis edited by B. Thorpe. Roy. 8°. London, 1 L.

*Eusebii Pamphili* Historiæ ecclesiasticæ libri X. Annotationes variorum. 2 vol. In-8°. London, Gardner. 1 L. 11 sh.

*Forry* (*S.*). On the climate of United States. In-8°. London, Wiley et Putnam. 14 sh.

*Green* (*C.*). History, Antiquities, etc., of Bacton. In-8°. London. 4 sh. 6 d.

*Napier* (*Sir C.*). Warin Syria. 2 vol. cr. 8°. 18 sh.

*Quarles* (*Rev. T.*). History and Antiquities of Foulsham. cr. 8°. London. 7 sh. 6 d.

*Sophocles.* Antigone, with notes by Mitchell. In-8°. London. 5 sh.

*Thornton* (*E.*). History of British India, vols. 2. 8°. London, 16 sh.

*Alison* (*Arch.*). The history of Europe 10th (and last). Vol. 8°. Edinburgh and London, W. Blackwood et sons. 1 L.

*Bibliotheca Grenvilliana;* or, Bibliographical notices of rare and curious books, forming of the library of Tho. Grenville. 2 vol. 8°. London, Payne et Toss. 3 L. 3 sh. (*only* 120 *copies*).

*Biographical dictionary*, under the direction of the Society for Diffusion of Useful Knowledge. Vol. I. part. I. 8°. London. 12 sh.

*Boys* (*T.*). Illustrations of the tragedies of Æschylus. 8°. London. 9 sh.

*Bright* (*J.*). Apostolical independency. 12°. Lond. 2 sh.

*Brown* (*J.*). On Puseyite Episcopacy. 12°. Lond. 7 sh. 6 d.

*Denny* (*H.*). Monographiæ Anoplurorum Britanniæ. 8°. Lond. 1 L. 11 sh. 6 d.

*Dunn* (*R.*). Ornithologist's Guide to Orkney and Sletland. cr. 8°. Lond. 5 sh.

*Edison* (*J.*). Remarks on lord Brougham's character of of Pitt. 8°. Lond. F. Cadell. 8 sh.

---

*ERRATA*. Dans le dernier numéro, page 896, ligne 3. Paulin de Nole a laissé beaucoup plus que quelques vers; mais notre observation ne se rapporte qu'au volume publié par M. Panckoucke.

Page 954, ligne 30, au lieu de *Codex rescriptus* du Peschito, etc., lisez : *Codex rescriptus* du texte grec du Nouveau Testament, par Éphrem le Syrien.

---

Paris. — Imprimerie de Ve Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

# REVUE

DE

# BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

## DÉCEMBRE.

## THÉOLOGIE.

**Canones et decreta sacrosancti œcumenici Concilii Tridentini sub Paulo III et Pio IV pontificibus maximis. Cum patrum subscriptionibus, cum S. Rev. Consistorii catholici per regnum Saxoniæ approbatione. Editio secunda stereotypa. Romæ, in collegio Urbano de propaganda fide. — Lipsiæ, sumptu Bernh. Tanchnitz jun. 1842. In-8° de 374 p.**

Le concile de Trente, comme on sait, avait été indiqué par une bulle du pape Paul III, pour le 15 mars 1543; mais l'ouverture ne s'en fit que le 13 décembre 1545, par les légats du pape. Ces derniers, au nombre de trois, et accompagnés de quatre archevêques et de vingt-deux évêques, tinrent la première session le 13 décembre. Les motifs qui avaient fait convoquer ce concile étaient l'extirpation des hérésies, le rétablissement de la discipline ecclésiastique et la réformation des mœurs. Il avait été dirigé contre les erreurs de Luther, de Zwingle et de Calvin. Il eut vingt-cinq sessions, et, le 4 décembre 1563, on termina le concile par des acclamations, après avoir décidé qu'on en demanderait la confirmation au pape, qui l'accorda par une bulle datée de Rome le 26 janvier 1564.

Tous les prélats qui étaient présens à la fin du concile en souscrivirent les actes. Ils étaient au nombre de deux cent cinquante-cinq, en y comprenant trente-neuf procureurs pour les absens, sept abbés et sept généraux d'ordres, qui tous eurent voix délibérative et décisive. « Il n'est point reçu en France pour la discipline, observe l'Art de vérifier les dates ; mais il est reçu, comme tous les conciles généraux, avec un profond respect pour la doctrine. Tous les Français croient de cœur et confessent de bouche toutes les vérités que ce saint concile enseigne, et condamnent de même toutes les erreurs qu'il condamne. » Le volume que nous avons sous les yeux comprend tous les comptes rendus, ou procès-verbaux de chacune des sessions de ce concile. Dans l'appendice on a réuni toutes les pièces qui se rapportent au concile de Trente ; cette dernière collection forme la seconde partie du volume, qui se termine par une table analytique des matières contenues dans les canons et les décrets du concile.

**Persécution et souffrances de l'Église catholique en Russie, ouvrage appuyé de documens inédits, par un ancien conseiller d'État de Russie.—Paris, Gaume frères, 1842. Un vol. in-8°.**

Voici un ouvrage qui, quoique publié sous le voile de l'anonyme, renferme sur la situation religieuse de la Russie des documens du plus haut intérêt et dont l'authenticité ne saurait être mise en doute. Écrit par un homme digne de foi à tous égards, qui a résidé plusieurs années en Russie et qui professe pour la religion catholique la plus grande soumission, ce livre mérite d'être lu attentivement, car il déroule à nos yeux étonnés le tableau animé et fidèle des souffrances de l'Église catholique, de la mère commune des fidèles, dans cet immense empire. Ainsi il est donc vrai, l'empereur Nicolas ne se lasse pas de persécuter les Polonais qui ont osé résister à son autorité politique; il comble la mesure en violant ce qu'il y a de plus sacré sur cette terre, le domaine de la conscience; et il

emploie la ruse, le mensonge et la force pour parvenir plus facilement à son but. A l'heure qu'il est, l'indépendance de l'Église grecque-unie de Russie, ce rameau détaché du vieil arbre catholique, a cessé d'exister : trois millions d'âmes ont été enlevées malgré elles à la communion romaine, à la juridiction papale, pour être réunies à cette Église schismatique que ses hauts protecteurs nomment, par dérision sans doute, l'Église universelle. Gouvernée par un clergé ignorant et corrompu, astreint au mariage, dont les simples prêtres peuvent être, selon le bon plaisir épiscopal, privés de l'exercice du sacerdoce, enrôlés dans l'armée ou condamnés aux travaux les plus grossiers, notamment à la culture des jardins de leurs évêques, cette prétendue Église universelle est dans la dépendance la plus absolue d'un synode que préside, chose étrange, un officier supérieur, et qui plie sans murmurer devant la toute-puissance impériale.

Ces mêmes hommes qui poursuivent de leurs violentes invectives tous les partisans des idées libérales en Europe, qui leur reprochent avec amertume les actes d'intolérance et de rapacité qui se commettent chaque jour dans les monarchies tempérées, n'ont pas honte de les imiter. Le successeur de Pierre le Grand ne se contente pas de confisquer les biens des révoltés politiques; il enlève au clergé catholique l'administration de ses biens, même dans les provinces qui sont restées fidèles à la Russie; il confisque, ou ce qui est la même chose, il met sous la main du sequestre les biens ecclésiastiques des neuf gouvernemens de l'ancienne Pologne, en contradiction formelle avec les stipulations des divers traités de partage de ce malheureux pays, et ajoute le mensonge à la violence pour colorer sa conduite d'une apparente raison. Empiétant en outre sur les droits spirituels du souverain pontife, l'orgueilleux monarque déclare que les enfans issus du mariage d'un catholique avec un membre de la confession grecque ou protestante seront *ipso facto* considérés comme Grecs et élevés dans la religion de l'État. Ce n'est pas tout : le même maître défend aux seigneurs polonais

d'avoir des chapelains particuliers, au clergé régulier de s'éloigner de son diocèse sans une permission spéciale émanée de l'autorité civile, ordonne aux prêtres catholiques de ne recevoir à confesse que leurs paroissiens, en leur enjoignant de dresser une liste exacte des personnes qui auront recours à leur ministère pour en obtenir l'absolution de leurs péchés; et sous peine de la confiscation ou de la sequestration de leurs biens, de l'enlèvement de leurs enfans, défend aux Grecs-unis le changement de religion, à l'exemple de Louis XIV, qui, vieilli et humilié par l'Europe liguée contre lui, croyait acheter le repos de sa conscience bourrelée de remords par les supplices qu'il infligeait aux protestans, déclarés relaps alors comme le sont aujourd'hui les Grecs-unis de la Russie moderne.

L'empereur, nous ne pouvons assez haut le répéter, marche bien évidemment vers le but que tous les souverains russes se sont proposé, et qui consiste à réunir tous les peuples d'origine slave en une seule nation, gouvernée par un seul homme, dans une même communion religieuse; il veut asseoir la puissance de cette grande monarchie sur le trône des sultans, et lui succéder comme prince des croyans, comme protecteur de l'Église d'Orient, de cette vieille Église schismatique dont nous n'avons oublié ni les faiblesses ni les subtilités, au temps où l'empire grec conservait encore un reste de puissance. Si ce rêve se réalisait, si ce but était jamais atteint, nous verrions alors toutes les populations semi-chrétiennes de l'Orient, aujourd'hui déchues et dispersées comme de vils troupeaux sur toute l'étendue de la Turquie, se rallier à l'ombre du sceptre du nouveau maître; l'Église orientale déclarerait schismatique la véritable Église universelle dont le siége est à Rome, puisque là est le seul véritable successeur de saint Pierre, celui qui a reçu du ciel le pouvoir de lier et de délier; rien n'arrêterait plus l'ambition de l'autocrate de toutes les Russies... Rien; si ce n'est pourtant celui qui met un *frein à la fureur des flots.*

Tout ce que nous venons de dire, bien d'autres l'ont pensé

avant nous; et tout cela ressort évidemment du livre que nous annonçons. L'auteur l'a divisé en quatre parties : la première traite de la défection de l'Église grecque-unie; la seconde renferme un précis historique du schisme d'Orient; la troisième offre l'examen des prétextes prétendus de ce schisme, la quatrième et dernière, la peinture de l'oppression que souffre l'Église catholique du rite latin en Pologne et en Russie. Sans partager toutes les opinions politiques de l'ancien conseiller de Sa Majesté l'Empereur, dont les conseils seraient sans doute fort mal reçus s'il tentait de les faire de vive voix; sans voir, comme lui, dans la monarchie autrichienne le plus parfait modèle de la monarchie absolue, on ne peut néanmoins qu'applaudir aux motifs qui l'ont inspiré; car la vérité a parlé par sa bouche.

Dans toutes les opinions, la conviction mérite d'être respectée; et sans soulever le voile apparent qui cache le nom du courageux serviteur d'un des plus puissans monarques de la terre, nous nous contenterons de lui rappeler que dans l'Autriche, qu'il admire, Joseph II porta la main sur l'Église, et de le féliciter de vivre dans un pays où la plainte est permise à l'opprimé et dont le clergé est regardé comme le plus pur et le plus respectable de toute la chrétienté. N'est-ce pas un des moindres bienfaits de notre révolution d'avoir établi sur des bases inébranlables la liberté de conscience, si audacieusement outragée dans le reste de l'Europe? Toutefois, pour ne pas abdiquer ici entièrement notre rôle de critique, nous oserons reprocher à l'auteur *des persécutions* et *souffrances* de l'Église catholique en Russie d'avoir mis dans son langage un peu trop d'âpreté, en prodiguant à la personne et à la religion de ses adversaires des épithètes qui pourraient être injurieuses en passant par une autre bouche que la sienne. Il faut se garder d'imiter Luther; et la meilleure cause perdrait à l'emploi de moyens semblables. Encore un reproche, la connaissance profonde de la langue russe que possède l'auteur n'a-t-elle pas nui quelquefois à l'élégance de son style, en lui faisant naturaliser trop facilement quelques idiotismes étrangers, quelques

néologismes, tels que *rustification*, *dépolonisier*? ce sont là de véritables expressions *révolutionnaires*. La langue a aussi sa légitimité; Laharpe n'a-t-il pas fait un crime aux révolutionnaires de son temps d'avoir fait du verbe moraliser un verbe actif? Montaigne a dit quelque part: « Somme, il est malaisé de ramener les choses divines à notre balance, qu'elles n'y souffrent du déchet.» Ces paroles ne pourraient-elles pas être appliquées à l'auteur, lorsqu'il cherche à expliquer les mystères de la sainte Trinité et les doctrines de l'Église catholique en ce qui touche le Purgatoire?

## JURISPRUDENCE.

Des autorisations de plaider nécessaires aux communes et établissemens publics, par E. Reverchon, auditeur au Conseil d'État, docteur en droit.—Paris, chez Guyot, Scribe et Cotillon, lib.; imprimerie de Guyot. In-8° de xv-414 p.

Il faut savoir gré à ceux qui, ayant assez approfondi le droit pour s'élever à des considérations générales et à des travaux d'ensemble, veulent cependant se consacrer à des œuvres plus modestes, à des recherches plus pratiques. Il y a là moins d'éclat, mais on y trouve une utilité plus réelle; et d'ailleurs, tout semble avoir été dit sur les principes fondamentaux du droit, sur les théories soit civiles, soit pénales. Nous sommes de grands généralisateurs, nous commençons les sciences volontiers par la fin, et nous connaissons bien plutôt l'ensemble que les détails; ce sont cependant ces détails qui importent, car ils constituent la vie de tous les jours, les règles indispensables du moment. Dans le droit surtout, le détail est la véritable science, et il faut plus de mérite pour approfondir un sujet donné, pour éclaircir un point obscur, que pour entasser dans un ordre plus ou moins logique, plus ou moins nouveau, des idées devenues vulgaires et des principes tombés dans le domaine commun.

Ces réflexions nous sont suggérées par l'ouvrage de M. Reverchon que nous avons sous les yeux. La matière est peu brillante, le sujet est restreint; il ne s'agit que d'une simple question communale, et cependant, grâce à la manière dont l'auteur a envisagé son sujet, grâce à l'abondance de ses développemens et à la lucidité de leur disposition, ce livre vient augmenter le nombre de ces traités sérieux et solides que la science recommande et que la pratique adopte.

On sait que les communes sont des mineurs dont le gouvernement est le tuteur, pupilles quelquefois pleins de passion et d'imprévoyance, et qui ne prendraient pas toujours le parti le plus conforme à leurs intérêts, si leur conduite n'avait d'autres règles que leurs propres inspirations. Voilà pourquoi le gouvernement, l'État, les assiste de ses lumières, de son expérience, de sa froide et ferme raison; et voilà comment même pour les choses qui semblent les plus naturelles, pour défendre ou pour réclamer un droit, pour plaider en un mot, les communes ont besoin de se munir de l'autorisation du gouvernement, c'est-à-dire du conseil d'État, qui est en même temps la chambre consultative de l'administration et le conseil de tutelle des communes. En choisissant le sujet qu'il vient de traiter, M. Reverchon a fait preuve d'à-propos; car on sentait chaque jour le besoin d'un traité spécial et complet où les communes qui se trouvent ou qui se croient dans la nécessité de plaider pussent trouver des règles de condnite, et qui offrît une jurisprudence fixe et lucide au conseil d'État chargé de décider.

L'auteur a divisé son travail en deux parties. La première est consacrée aux communes. Quoiqu'elle ne soit guère que le développement ou le commentaire des règles posées par la loi du 18 juillet 1837 sur l'administration municipale, cependant plusieurs de ces règles sont applicables à tous les établissemens publics auxquels l'autorisation est nécessaire. L'auteur a d'ailleurs eu soin, à l'égard de chacun des établissemens publics qui font l'objet de la seconde partie, de signaler les différences qui les séparent ou les analogies qui les rappro-

chent des communes, et il est toujours facile au lecteur, sur les questions particulières que l'ouvrage n'a pu toutes prévoir, de reconnaître si les règles relatives aux communes peuvent s'appliquer à tel ou tel établissement public. La seconde partie comprend les règles spéciales aux sections de communes, aux communes ayant des intérêts communs, aux départemens, aux hospices et bureaux de bienfaisance, aux fabriques et autres établissemens ecclésiastiques. Enfin, dans un appendice, l'auteur a réuni les divers textes législatifs ou réglementaires qui sont applicables à la matière. Dans l'intérêt des jeunes membres du conseil d'État qui n'ont pas l'habitude des affaires de ce genre, M. Reverchon a joint aussi à son ouvrage des modèles d'ordonnances accordant ou refusant l'autorisation de plaider.

Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans une analyse fidèle et complète de l'ouvrage de M. Reverchon : peut-être nos lecteurs littéraires trouveraient ces détails trop techniques; quant à ceux pour qui la jurisprudence est une étude purement scientifique ou une profession, ils ne peuvent manquer d'avoir recours à ce travail, et l'utilité qu'ils y rencontreront sera à coup sûr le meilleur éloge du livre et celui que l'auteur doit ambitionner le plus.

## Discours sur Domat, prononcé lors de l'ouverture de la conférence des avocats (nov. 1842); par M. Ernest Desmarest. In-8°

Chaque année, à la rentrée des tribunaux, les officiers du parquet, dans un discours approprié aux circonstances ou aux souvenirs de la cour auprès de laquelle ils siégent, développent quelque vérité utile, rappellent quelque existence glorieuse. La conférence des avocats de Paris, c'est-à-dire la réunion des jeunes membres du barreau présidée par une de ses notabilités, a adopté la même coutume; mais laissant à l'autorité judiciaire la mission de traiter ces grands sujets de droit public ou politique qui paraissent appartenir à la sévérité

de ses fonctions, la conférence s'est réservé exclusivement pour elle l'histoire des hommes célèbres, savans, jurisconsultes, magistrats, qui ont illustré l'étude du droit. L'éloge de Domat était échu à M. Ernest Desmarest. Il l'a traité avec un rare bonheur, et l'on doit louer en même temps, chez le jeune écrivain, et la solidité de la pensée et l'éclat du style. On en jugera par l'extrait suivant :

« Quand Domat parut, dit-il, le temps des grandes luttes était passé : il est venu à une époque de recueillement scientifique. Les esprits, fatigués alors, désiraient un conciliateur; Domat s'est présenté. En promenant ses regards sur le champ de la science, il n'a vu autour de lui que des ruines, résultat de la guerre entre le droit romain et le droit coutumier. Il a conçu la pensée de rassembler ces ruines éparses, et d'en faire, comme il le dit lui-même, un édifice élevé dans sa symétrie. Domat s'est mis à construire le droit français avec les matériaux qu'il trouvait dans le *Digeste* et dans les *Coutumes;* il a fait le code national de la France. Il a été législateur autant qu'il était permis de l'être à un simple particulier à qui manquait la sanction politique, qui n'était ni un constituant comme Mirabeau, ni un conventionnel comme Danton, ni un victorieux comme Bonaparte. Il a été législateur du droit de la raison, de cette raison qu'admirait Boileau; et servant plus tard de modèle aux rédacteurs du code civil, il a rencontré tout à la fois l'admiration de ses contemporains et l'obéissance de la postérité. »

Histoire impartiale et critique du rigorisme moderne en matière de prêt de commerce; ou la législation française et la doctrine de l'Église catholique, sur le prêt à intérêt, justifiées des imputations de la plupart des séminaires de France, etc.; par M. l'abbé Baronnat. — Paris, 1842; chez l'auteur et chez Joubert, libraire; imprimerie de Bureau. In-8° de XLVIII-602 p.

M. Baronnat a fait précéder son ouvrage d'un discours préliminaire qu'il a divisé en deux parties. Dans la première, il

expose les motifs qui lui ont fait composer ce livre et le but qu'il s'y est proposé. Dans la seconde, il fait l'apologie du mode de critique et de discussion adopté par lui. Entrant plus avant dans son sujet, l'auteur trace une histoire abrégée de la question, et entame la réfutation des écrivains qui se sont le plus distingués dans le XIX^e siècle par leur rigorisme sur le prêt à intérêt. Cette histoire du *rigorisme* exposée ensuite est un moment interrompue par l'examen des prescriptions des lois canoniques sur le prêt à intérêt. Suivent des dissertations sur l'Encyclique, *vix pervenit*, de Benoît XIV, concernant la matière qui fait l'objet du livre de M. Baronnat; il appelle à la défense de ses opinions l'opinion propre des deux papes Pie VIII et Grégoire XVI, qui par plusieurs sentences ont condamné le rigorisme en matière de prêt à intérêt. Viennent ensuite plusieurs lettres à M. Langlois, supérieur des missions étrangères; à M. Cottret, évêque de Beauvais; à M. Bouvier, évêque du Mans, contenant, au point de vue de l'auteur, une réfutation des opinions de ces divers prélats sur la légitimité du prêt à intérêt.

***Lehrbuch der Institutionen, u. s. w.* Élémens d'Institutes du droit romain, par C. F. Mühlenbruch. — Halle, Schwetschke et fils, 1842. In-8° de XVI-360 p. Prix : 6 fr.**

Ce livre élémentaire, une des principales publications à l'usage des étudians de droit romain, se distingue par le nom de son auteur, par sa simplicité et sa clarté, de la grande quantité de livres de cette espèce publiés en Allemagne. L'ouvrage, qui se conforme du reste à l'ordre des Institutes même, est précédé d'une introduction dans laquelle se trouve le tableau des sources originales, savoir : la législation de Justinien, la bibliographie qui s'y rattache, l'historique de la diffusion du droit romain dans l'Occident, les différens rapports des codes de Justinien entre eux, et enfin tous les détails qui en éclairent l'origine et la nature. L'auteur s'est conformé à l'ordre

indiqué par les Institutes, dans le but, fort louable, de rendre par là même l'original plus familier aux élèves; car ce doit être toujours leur principal instrument d'étude, et il n'a été dérogé à ce principe que dans le cas où l'unité systématique, ou bien des éclaircissemens indispensables, ont dû en imposer l'obligation. M. Mühlenbruch a eu soin particulièrement de ne point surcharger son livre d'un trop grand appareil d'érudition, et il a pensé qu'en se donnant des limites un peu resserrées, il aurait plus de ressources pour rendre l'élaboration de la matière égale et uniforme. Ce système avait d'ailleurs pour avantage la simplicité qui doit être le principal mérite d'un livre d'étude, et surtout du premier de tous en ce qui concerne le droit romain. Ce qu'on appelle histoire *intérieure* du droit romain se trouve d'après ce plan excessivement abrégé, sauf quelques points dont la partie historique demandait plus de développemens, sous peine de renoncer à toute liaison, comme l'hérédité, par exemple: en général, la seconde partie du livre est plus chargée que la première de cette espèce de détails. Chaque théorie est accompagnée des passages de la loi dont il est question, qui ont le plus d'importance, et les mots essentiels du texte sont conservés. On a cependant adressé quelques reproches à M. Mühlenbruch. La partie de la bibliographie a été trop développée par lui. Pour les lecteurs qu'il a eus en vue, l'auteur eût mieux fait de se borner aux principaux ouvrages. Ainsi, à chaque théorie, il pouvait énoncer le livre qui fournit la bibliographie la plus complète, sans se piquer de la présenter lui-même tout entière. On a aussi pensé qu'il y avait une espèce de contradiction avec le plan indiqué, à négliger presque complétement l'histoire et les sources du droit antérieur à Justinien. Où recourir, en effet, pour s'en instruire? aux Pandectes? Cela paraît devoir être l'opinion de M. Mühlenbruch, auteur d'élémens des Pandectes. Mais ce qui combat cette opinion, c'est le but actuel qu'on donne aux cours de Pandectes, en les affectant de préférence à l'exposition de la pratique du droit romain. D'ailleurs, il y a tant à faire quand on est arrivé aux Pandectes, surtout en Alle-

magne, où l'application pratique est encore nécessaire, que ce serait un grand bienfait d'avoir été familiarisé d'avance avec la partie de la bibliographie, c'est-à-dire dès l'étude des Institutes.

## SCIENCES ET ARTS.

*Erlœuterungen zu den Elementen, u. s. w.* Commentaire explicatif des Élémens de logique aristotélicienne, par A. Trendelenburg. — Berlin, G. Bethge, 1842. In-8° de XVI-124 p. Prix : 3 fr.

Nous avons annoncé précédemment (août 1842, p. 684) les élémens de logique en latin, extraits des œuvres d'Aristote par l'auteur. La concision dont le genre de travail qu'il avait entrepris lui faisait une loi, ne lui avait pas permis de donner aux énoncés de ces élémens le développement que comporte un livre élémentaire; c'est pour subvenir à ce besoin que ce commentaire allemand a été exécuté. C'est, à proprement parler, un nouveau traité de logique coordonné suivant le système d'Aristote, système ancien, invariable, et qui n'a point encore été surpassé. Dans les écoles d'Allemagne, on était dans l'usage de mettre entre les mains des élèves une théorie basée sur la philosophie nationale; mais cette philosophie, entraînée de système en système toujours vers de nouvelles combinaisons de psychologie qui nécessitaient une phraséologie aussi mobile qu'elle, devait compliquer l'enseignement: on a laissé désormais la philosophie mouvante aux universités, et on est revenu pour la jeunesse aux travaux de l'antiquité; c'est ce qu'il y avait de mieux à faire. Mais Aristote ne résume pas en lui toute la philosophie de l'antiquité. Si l'auteur, en reproduisant les paroles de ce grand philosophe, n'a pas voulu y mêler les siennes, néanmoins il n'a pas prétendu borner l'instruction à la phraséologie péripatéticienne. Son travail latin aura cela de bon, comme introduction à l'étude, d'habituer l'élève à cet ordre

plein de lucidité, caractère reconnu du stagyrite, et les développemens du commentaire lui apprendront, en reprenant la même route, à faire l'application de l'art du raisonnement à tous les systèmes et à toutes les phraséologies des anciens. Une fois habitué aux Grecs, les modernes ne présentent plus de difficultés, car en fait de mots, la philosophie moderne a plutôt combiné qu'inventé.

## LITTÉRATURE ANCIENNE.

### Œuvres complètes d'Hésiode, traduites en vers français, avec le texte grec en regard, par Alphonse Fresse-Montval, professeur de l'Athénée royal de Paris. — Langlois et Leclercq, rue de la Harpe, 81. 1842.

Nous ne reviendrons plus sur ce que nous avons déjà dit à l'égard des traductions des poëtes grecs, latins, etc., en vers français, genre de travail qu'il nous semble bien difficile, disons même impossible d'amener à perfection. Nous n'acceptons ces productions qu'à titre d'essais, et sous ce point de vue nous saurons toujours rendre justice aux efforts de ceux qui montrent tant de dévouement à la science et aux bonnes études.

Le nouveau traducteur d'Hésiode, M. Fresse-Montval, s'est acquitté de sa tâche avec un zèle au-dessus de tout éloge. Certes, c'est chose rare, par le temps qui court, que cette longue et patiente étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Depuis quatorze ans, M. Fresse-Montval s'occupe de la traduction d'Hésiode, et par suite, de la solution de nombreux problêmes philosophiques, historiques et littéraires. Si, malgré ses attentives recherches, plusieurs points restent encore indécis; si quelques négligences déparent une traduction où une langue moins favorisée lutte avec tant de désavantage contre cet idiome,

aux douceurs souveraines,
Le plus beau qu'aient jamais parlé des voix humaines,

nous n'en louerons pas moins les efforts, la persévérance, et le dévouement infatigable du traducteur. Sa biographie d'Hésiode sert d'introduction naturelle aux ouvrages du poëte. M. Montval la réduit à trois questions : « Où Hésiode est-il né? — Quel a été Hésiode? — Dans quel siècle a-t-il vu le jour? » Le dernier de ces problèmes a longtemps occupé les savans et les grammairiens. M. Fresse-Montval place la naissance d'Hésiode avant celle d'Homère. Quant à nous, nous regardons ces sortes de questions comme insolubles, et les explications de M. Montval ne nous ont pas parfaitement convaincus. Cette difficulté n'est pas la seule à éclaircir : des nombreux ouvrages attribués à Hésiode, trois seulement, sans compter les fragmens, sont parvenus jusqu'à nous; de ces trois ouvrages, *les Travaux et les Jours*, *le Bouclier d'Hercule* et *la Théogonie*, les deux derniers ont été disputés à Hésiode. M. Fresse-Montval n'hésite pas à les revendiquer pour son auteur, partialité fort naturelle, et que nous trouverions d'ailleurs très-louable, si elle ne rendait quelquefois le traducteur trop sévère, pour ne rien dire de plus, contre d'autres poëtes. Pourquoi dire, par exemple, que les métamorphoses sont le poëme le plus inintelligent qui ait défiguré l'antiquité? Qu'il nous soit permis de protester au nom de la poésie, bien plus qu'au nom de la morale, contre un jugement si rigoureux! N'est-ce pas d'ailleurs un titre de gloire pour Hésiode d'avoir inspiré par la lecture de ses ouvrages deux des plus beaux génies du siècle d'Auguste, le poëte de Mantoue et celui de Sulmone?

Nous aurions bien quelques observations critiques à faire sur la langue poétique de M. Fresse-Montval, mais nous ne voulons pas entrer dans une voie qui nous entraînerait trop loin. Tout en faisant quelques réserves à cet égard, nous devons cependant rendre hommage au double talent qu'il a montré comme poëte et comme traducteur. La facture de son vers est bonne et variée; ses expressions, sans cesser d'être poétiques, rendent souvent avec bonheur et fidélité celles du poëte grec. Mais le principal mérite de M. Fresse-Montval,

c'est une parfaite entente de la langue et du génie d'Hésiode. En résumé, le travail que nous annonçons est fort estimable. M. Fresse-Montval a traduit tous les fragmens, y compris les nouveaux qui se trouvent dans l'édition de Didot. A la suite du texte, qui est imprimé avec une grande correction, on trouve des notes utiles et d'ingénieux rapprochemens. Nous espérons que la bienveillance du public dédommagera M. Fresse-Montval de ses veilles laborieuses, et l'engagera à publier ses études sur Hésiode, qui seront sans aucun doute un excellent complément de sa traduction.

Collection des classiques latins, avec la traduction en regard, publiés sous la direction de M. Nisard. — Paris, J. J. Dubochet, et Comp^ie^, gr. in-8°. (Voyez la Revue : — années 1840, p. 704 à 712, 803 à 811 ; — 1842, p. 317 à 323, 617 à 620.)— Œuvres complètes de Stace, Martial, Manilius, Lucilius junior, Rutilius, Gratius Faliscus, Nemesianus et Calpurnius. — 1842. 1 vol. de II-833 pages, plus 2 pages de tables.

Ce volume est composé de deux parties distinctes : la première comprend les œuvres complètes de Stace et de Martial; la seconde, une série des petits poëmes qui font partie de la collection désignée sous le titre de *Poetæ latini minores*. Aucun rapport de genre n'unit, il est vrai, les œuvres de Stace à celles de Martial; mais ils étaient contemporains, et, sous ce rapport du moins, leur rapprochement peut se justifier. Quant aux petits poëtes, il fallait bien que leur place fût quelque part dans la collection, et en les mettant en regard de la poésie latine du siècle de Domitien, on reconnaît qu'ils n'y sont nullement déplacés.

Les Silves de Stace sont traduites par M. Guiard, à la plume duquel la collection doit déjà d'excellentes traductions : celle de la Thébaïde est l'œuvre de plusieurs mains; les quatre premiers livres sont de M. Arnould et les quatre derniers de M. Wartel, auquel on est également redevable des deux livres

de l'Archilléide. Ces versions sont faites avec un soin et une exactitude remarquables, et le seul regret qu'il soit permis d'exprimer c'est que le talent de leurs auteurs se soit dépensé sur un modèle d'un mérite fort contestable.

Nous devons rendre toute justice à la traduction de Martial de M. Ch. N., qui a fait passer dans notre langue d'une manière fort heureuse les quatorze livres d'épigrammes de cet auteur, ainsi que celles qui lui sont communément attribuées. Le cynisme d'expressions qui se rencontre trop souvent dans l'auteur original est toujours, sinon complétement évité, du moins habilement dissimulé par le traducteur, sans que cependant le sens et la fidélité rigoureuse en soient le moins du monde altérés; les mots obscènes sont remplacés par des équivalens, ou bien francisés de telle sorte qu'ils n'en sont toujours que trop intelligibles.

S'il existe un auteur pour lequel les notes soient indispensables, c'est certainement Martial; aussi sont-elles plus étendues que celles placées ordinairement à la suite de chacun des auteurs qui entrent dans la collection. M. Breghot du Lut, philologue et bibliographe fort distingué, a particulièrement fourni d'excellentes annotations sur les six premiers livres; celles des huit derniers appartiennent au traducteur, et indiquent une grande connaissance de la littérature et des mœurs romaines.

Pour les astronomiques de Manilius, on a conservé la traduction de Pingré, soumise à une révision à laquelle cette ancienne version ne pouvait que gagner. Celles de Lucilius junior, de Rutilius et de Nemesianus sont nouvelles, mais leurs auteurs ont gardé l'anonyme. Les cynégétiques de Gratius Faliscus portent le nom de M. Jacquot. Les églogues de Calpurnius, disciple enthousiastede Virgile et son heureux imitateur, ont été traduites par M. L. Puget, déjà connu par de très-bonnes traductions qui font partie de la collection; on doit féliciter les éditeurs de ce que la magistrature ne leur ait pas complétement enlevé cet utile et laborieux collaborateur. Les textes suivis sont ceux de la collection Lemaire.

**Œuvres complètes de Pétrone, Apulée, Aulu Gelle (même collection).—1842, 1 vol. de II-768 p.**

Des trois auteurs réunis dans ce volume, les deux premiers, Pétrone et Apulée, présentent sous la forme de récits romanesques la peinture des mœurs romaines pendant les deux premiers siècles du christianisme. Quant à Aulu Gelle, disent les éditeurs, tour à tour grammairien, archéologue, philosophe, il fait connaître des particularités des mœurs romaines à toutes les époques de l'histoire de la ville éternelle. En cherchant, soit l'origine d'un mot inusité, soit les diverses acceptions d'un mot encore en usage, il raconte des anecdotes qui peignent d'autant plus au vif les mœurs de Rome, que cette peinture est inattendue, et que les traits recueillis par Aulu Gelle appartiennent à cette partie de la physionomie des personnages, laissée dans l'ombre par l'histoire générale.

Les traductions qui composent ce volume sont anonymes dans les premiers exemplaires livrés à la publicité, mais les éditeurs se sont empressés de rectifier presque immédiatement l'omission, tout involontaire de leur part, des noms des auteurs de ces versions, qui sont dues, savoir : celle de Pétrone à M. Baillard, celle d'Apulée à MM. Aulard et T. S., et celle d'Aulu Gelle à MM. Jacquinet et Fabre.

La collection doit déjà à M. Baillard une traduction remarquable des Questions Naturelles de Sénèque, ainsi que des fragmens en prose et en vers du même auteur. La version de Pétrone est d'un style tout différent; en général, et ce n'est pas un des moindres mérites de M. Baillard, il s'attache à rendre non-seulement la pensée exacte de son modèle, mais encore le tour de phrase et pour ainsi dire le faire de son auteur; il lutte avec une persévérance énergique contre cette phrase riche, animée, vigoureuse, pétillante d'esprit et de saillie qu'il reproduit parfois avec un rare bonheur; il va même jusqu'à essayer de faire passer dans notre langue des jeux de mots presque intraduisibles, et qui, on doit l'avouer,

ne méritent pas toujours la peine que prend le traducteur de les tirer de leur impureté proverbiale. Pétrone a trop souvent usé du privilége de sa langue, qui consiste à braver l'honnêteté dans les mots ; cependant, on ne peut reprocher à M. Baillard d'employer des expressions ordurières, qu'il évite au contraire avec un soin particulier ; mais, tout en gazant le plus possible, il n'a pu couvrir l'obscénité qui est au fond de la pensée. Sans doute on ne rencontre pas dans Pétrone cette crudité de mots si familière à Catulle, à Horace lui-même, que nous avons eu surtout occasion de signaler dans Martial, et, sous ce rapport, Pétrone a mérité d'être surnommé, « *doctor purissimæ impuritatis ;* » mais en lisant le récit des scènes de débauches dans lesquelles son héros joue le principal rôle, on ne peut se défendre d'un profond sentiment de dégoût, de voir ainsi exposés dans leur sale nudité ces détails de l'abominable lubricité romaine, dont l'auteur parle comme d'une chose toute naturelle et profondément enracinée dans les mœurs de la nation.

Cependant, à côté de ces impuretés dégoûtantes, il y a des passages remplis de verve, d'atticisme, de la critique la plus ingénieuse, portant, quoi qu'on en ait dit, le cachet de la bonne latinité, et dans lesquels le talent du traducteur a pu se produire avec plus de liberté et surtout avec plus de fruit. Nous citerons entre autres le festin de Trimalcion, morceau capital, et le seul de cette importance qui nous soit parvenu sans mutilation. On sait, en effet, que le roman de Pétrone est continuellement interrompu par des lacunes qui ne permettent pas d'en suivre le récit. On sait aussi que Nodot avait publié, vers la fin du XVII^e siècle, un prétendu manuscrit de Pétrone, dans lequel les lacunes étaient habilement comblées. Bien qu'il fût impossible de s'abuser un seul instant sur l'authenticité de ces interpolations remplies de gallicismes et même de fautes grossières, elles ont au moins le mérite de relier entre eux d'une manière ingénieuse les fragmens de l'auteur latin, de telle sorte que le récit n'est plus interrompu. C'est ce seul motif qui a porté le traducteur à donner la ver-

sion de ces passages, d'ailleurs fort courts, de Nodot, en tant seulement qu'ils étaient nécessaires à l'intelligence du roman. Du reste, le texte a été soigneusement purgé de ces restaurations maladroites, qui dans une autre édition mettent le latin de Pétrone en assez mauvaise compagnie. Quant aux fragmens poétiques, ainsi que tous les passages de poésies qui se rencontrent dans le Satyricon, ils ont été traduits en vers et avec succès par M. Baillard.

A l'exception d'un certain nombre de leçons tirées des manuscrits, on a suivi pour le texte latin l'édition allemande de Coar. Gottlob. Anton. (Leipsick, 1 vol. in-8, 1781), que les plus récens traducteurs français ne paraissent pas avoir connue.

Il y a bien loin de Pétrone à Apulée. La philosophie de ce dernier, qui n'apporte aucune idée nouvelle, le style ampoulé de son apologie, et les fastidieux détails de sa Métamorphose, le placent bien au-dessous du brillant chevalier romain qui faisait les délices de la cour de Néron. Apulée devait être dans son temps quelque bel esprit de province, gonflé de vanité et qui s'en fait très-aisément accroire. M. Aulard a bien voulu se charger de la tâche ingrate de traduire ses Florides et ses autres traités. La Métamorphose, en présentant peut-être plus d'attraits, offrait aussi plus de difficultés. Le style tout parsemé d'archaïsmes devait être, selon Courier, le latin qu'on parlait du temps de Numa, et le spirituel critique doute que les contemporains d'Apulée aient pu le comprendre sans commentaires. Ce rude travail était réservé à M. S. T., qui s'y est attaché avec zèle et s'en est acquitté avec succès. Les tableaux obscènes sont plus nombreux dans Pétrone que dans Apulée, qui du reste en a presque toujours puisé le fond et même les détails dans l'Ane de Lucius, si délicieusement traduit par Courier.

Les Nuits Attiques d'Aulu Gelle offrent un tout autre intérêt. Son livre a beaucoup d'analogie avec les recueils littéraires connus sous le nom d'Ana, et contient des détails précieux pour l'histoire littéraire et la philologie grecque et romaine.

La traduction est entièrement nouvelle. Elle est due pour les premiers livres à M. Jacquinet, ancien élève de l'école normale, et pour les dix derniers à M. Fabre, professeur agrégé de rhétorique. Les deux traducteurs ont su également adopter un style simple et conforme aux sujets traités par l'auteur, sans toutefois tomber dans les défauts qui lui ont été reprochés.

Le texte a été emprunté à la plus récente des éditions critiques d'Aulu Gelle, publiées en Allemagne : c'est celle d'Albert Lion (Gœttingue, 1824), où l'on trouve reproduit, sauf quelques changemens en général dignes d'approbation, le texte des deux Gronove, le meilleur, sans contredit, de tous les textes d'Aulu Gelle.

## LITTÉRATURE MODERNE.

### Petites misères de la vie humaine, par Old Nick et Granville. Paris, H. Fournier, éditeur ; imprimerie de Fournier. Un beau vol. illustré in-8° de 391 pages.

Voici un livre dont le succès est déjà fait et qui à coup sûr n'a nul besoin de notre approbation et de nos éloges pour prendre la place qui lui est due. Tous les journaux grands et petits en ont parlé et l'ont loué ; le plus grand nombre par justice, d'autres par affection, quelques-uns par crainte, car il s'agit ici d'un redoutable critique, c'est-à-dire de l'une de ces *pestes*, comme disait Chapelain de Boileau jeune encore, que l'on ne saurait trop honnir, ni détester assez. *Old Nick*, qui est moins vieux qu'il ne le prétend, et que ses victimes proclament plus diable encore que son pseudonyme, a cependant un grand mérite aux yeux de ceux dont il ne critique pas les ouvrages, c'est d'avoir introduit dans la critique littéraire un genre qui est bien à lui, car nous ne voyons pas qu'il ait trouvé beaucoup d'imitateurs jusqu'ici. Ce genre, qui semble une nouveauté, par la manière dont le commun des journaux *pratique* la critique ou pour mieux dire la *réclame*,

est le genre consciencieux, spirituel et élégant ; c'est une méthode où l'on trouve assez de science et d'érudition littéraire pour retenir les lecteurs sérieux, les savans de profession, et toute la vivacité et la grâce nécessaires pour empêcher de fuir la classe frivole des lecteurs qui veut bien qu'on l'instruise si on remplit toutefois la condition de l'amuser. Cette définition est peut-être un peu longue, mais elle est juste et nous paraît caractériser avec vérité le talent d'un jeune critique qui a su trouver le moyen d'avoir un style et des idées en rendant compte d'ouvrages aussi pauvres, souvent, par le fond que par la forme.

Les amis d'Old Nick et ses victimes l'attendaient cependant lui-même à l'œuvre. Les uns et les autres lui disaient de faire un livre, soutenant, les premiers, qu'il s'acquitterait avec honneur de cette tâche délicate, les seconds qu'il échouerait dans sa tentative. Il y a de volumineux auteurs, qui tout fiers de leurs tomes compactes, soutiennent résolument qu'un *feuilletonniste* (il y a beaucoup de mépris dans ce mot) est dans l'impossibilité de composer un ouvrage de longue haleine. Il est vrai qu'ils avouent d'un air très-dégagé qu'il sont eux-mêmes fort incapables de faire un feuilleton. Voilà de l'orgueil et du mépris bien placés ; comme s'il était plus facile d'avoir de l'esprit au bas d'un journal que d'en manquer en plusieurs tomes ! Old Nick s'est servi du meilleur argument à employer contre ceux qui nient vos facultés : pour prouver qu'il savait faire un livre, il en a fait un. D'accord, dit-on ; mais le livre est-il bon ? ne pouvait-il pas être plus sérieux ? est-il assez gai ? le plan ne pourrait-il pas être mieux tracé, l'intérêt plus soutenu ? C'est-à-dire que l'on ne sera pas content si l'on ne trouve dans cette charmante fantaisie d'un homme de goût la profondeur de l'Esprit des lois, la régularité d'Athalie et surtout l'intérêt haletant des romans les plus forcenés. Nous sommes satisfait à moins, et nous partageons l'avis de ceux qui pensent et qui ont dit que *les Petites Misères de la vie humaine* sont un livre charmant, plein d'observations fines et ingénieuses, fourmillant de données comiques, écrit avec esprit,

avec verve, et d'une portée philosophique et littéraire plus haute que celle à laquelle ont prétendu ses deux auteurs. Nous en nommons deux, parce que M. Granville, qui s'est chargé d'*illustrer* cette publication, l'a fait avec une richesse, une fécondité, une verve aussi et un esprit, qui en font un écrivain non moins délicat, non moins précieux. La seule différence, c'est qu'il se sert d'un burin au lieu d'une plume.

Il nous serait difficile d'analyser un livre dont le mérite consiste dans la profusion des détails et non dans le plan et l'ensemble. Nous y renvoyons tous les lecteurs qui aiment l'esprit, la grâce et l'*humour*, bien persuadé qu'ils trouveront là abondamment tout ce qu'ils aiment.

*Amusemens philologiques*, par G. P. Philomneste. — Dijon, V. Lagier. Paris, Debécourt. In-8° de XII-558 p.

Nous n'apprendrons rien de nouveau à personne en disant ici que ce curieux volume, dont deux éditions successives ont constaté le succès, est dû à la plume féconde et instruite d'un bibliographe bourguignon, bien connu de tous les amateurs, M. G. Peignot. Cette édition nouvelle se recommande par des additions intéressantes à divers chapitres, notamment à ceux consacrés aux vers léonins, monorimes, enchaînés, anacycliques, lipogrammatiques, etc., ainsi qu'à ceux qui concernent les carrés littéraires et magiques, les manies de quelques écrivains, les emblèmes. Ils sont tirés des couleurs ou du règne végétal. Il y a de tout dans le livre de M. Peignot, et il a fallu ouvrir, feuilleter bien des volumes oubliés, afin de réunir cette masse de rapprochemens curieux, de circonstances bizarres, dont l'assemblage forme une lecture à la fois amusante et instructive.

Ce qu'il y a de plus facile lorsqu'on entreprend un travail du genre de celui que nous a donné M. Peignot, c'est de se laisser entraîner à en trop dire ; il faut savoir choisir parmi les piles de matériaux qui s'entassent devant le travailleur ; il eût été facile au philologue dijonnais de doubler l'étendue de ce

qu'il nous a donné; celui qui écrit ces lignes (M Brunet de Bordeaux), s'étant occupé de quelques recherches de même espèce, voudrait saisir l'occasion de dire ici quelques mots de certains auteurs ou de certains écrits que M. Peignot a passés sous silence.

Nous ne croyons pas, à propos de ces *difficiles nugæ* auxquelles il ne faut jamais accorder d'importance, mais qui peuvent provoquer un sourire, nous ne croyons pas que M. Peignot ait fait mention des épigrammes *isopsèphes* de Léonidas d'Alexandrie. Chaque lettre étant prise pour un signe numéral, pour un chiffre, les distiques de ce *poëte* représentent des sommes égales. A. C. Meineke, qui a donné de ces œuvres une édition critique à Leipzig, en 1791, a pris la peine de vérifier le compte, et il a trouvé 5982 pour l'addition que présente chaque épigramme.

Quant aux vers protées, nous mentionnerons un petit volume, peu commun sans aucun doute, qui est sous nos yeux. En voici le titre : *Ingenii ludus tempore ludus erat. Chronohexametri numerum continens in quinquaginta atque novem ter milleque formas.* Jasporis à Dacheroden. Erfurti, 1621, 150 p. suivies de 9 pages de musique notée. Voici un échantillon de ce singulier travail :

Quod sit mens iusto rogo, Iaspar, psallere Iesu.
Quod sit, Iaspar, Iesu, mens rogo psallere iusto.
Sit quod psallere, Iaspar, Iesu, mens rogo iusto.
Sit, Iaspar, quod Iesu psallere mens rogo iusto.
Iesu, iusto mens, Iaspar, rogo psallere sit quod.
Psallere sit iusto, quod mens Iaspar, rogo Iesu.

et ainsi de suite de 3059 manières différentes.

De nombreux exemples de vers tautogrammes, dont M. Peignot n'a point fait mention, se trouvent dans un curieux petit volume qu'a édité Seybold : *Lusus ingenii et verborum.* Argentorati, 1792, in-16. On y trouve des pièces de vers dont chaque mot commence par un F ou par un R; une épitaphe de Turenne où il n'entre pas un mot qui ne débute par T; un long morceau en prose latine, sur la papesse Jeanne, où il n'est entré

que les mots dont l'initiale est un P, etc. Nous ne connaissons malheureusement que par le titre un ouvrage de même genre imprimé en 1627 : *Materia more magistralis multisciorum magistrorumque multivas miserias malèque miratos magistrorum musis merentium momos, mutilatores, etc., memorans et magnificans.*

Au sujet des écrits lipogrammatiques, M. Peignot indique les cinq nouvelles en tête du recueil d'Isidro de Robles : *Varios prodigios de amor*, cinq ou six fois réimprimé en Espagne; voici le titre d'un autre écrit analogue éclos de même au delà des Pyrénées : *Meritos disponem premios discurso lyrico escrito sin* A; il fut l'œuvre, vers 1654, de Fernando Jacinto de Zurita et Ibaro. Un écrivain né dans les Castilles, mais fixé en Portugal, Alcula y Henarez, mit aussi au jour à Lisbonne, dans le XVI^e siècle, cinq nouvelles d'où il faisait successivement disparaître les diverses voyelles, et il trouva encore le temps de composer un *Viridarium anagrammaticum.* Nous pourrions dire encore ici quelques mots des *Vers leipogrammes* de Salomon Certon, Sedan, 1620, in-12.

M. Peignot indique deux ouvrages italiens dont la lettre R a été bannie; nous pouvons lui en citer deux autres que recommande la même singularité : *l'R sbandito* d'Horatio Fidele (Turin, 1633, in-12, 48 p.; c'est un poëme de 1541 vers quoique le titre en annonce 1600), et *la R sbandita sopra la potenza d'amore*, Naples, 1614, in-4°, ouvrage d'un dominicain, V. Cardone. Ce moine avait sans doute beaucoup de loisir; il s'imposa pour chaque lettre, consonne ou voyelle, pareille tâche; son travail, qu'il intitulait l'*Alphabeto distrutto*, est resté manuscrit et sans doute ne trouvera jamais d'éditeur. Ce qu'il y a de singulier, c'est que certain *Dictionnaire historique*, trouvant malice à tout, a vu dans la lettre R une abréviation qui en disait beaucoup; il a mis tout au long *Religione*, la religion détruite, et d'un jeu d'esprit fort inoffensif, il a fait un écrit d'une impiété et d'une hardiesse inouïe au commencement du XVII^e siècle. Il n'a cependant pas ajouté que le téméraire auteur ait été brûlé tout vif.

Si nous voulions parler des vers figurés, nous pourrions ajouter beaucoup de choses à ce qu'en a dit M. Peignot; nous citerions l'*œuf* de Pierius Valerianus, que l'on trouve au tome II, p. 1380, des *Delitiæ poetarum italorum;* nous mentionnerions l'ouvrage de Raban-Maur (1605, in-folio, Mayence) où il a donné la forme d'une croix à l'exposition de vingt-huit mystères du christianisme; les tours de force du même genre, mais encore plus compliqués de J. Bardeius (1633, in-4°); nous n'oublierions pas l'*Urania* de Balthazar Bonifacio (Venise, Pinelli, in-4°), où vingt planches gravées offrent en vers figurés une tour, un bouclier, une colonne, un orgue, une hache, une palme, une amphore, un calice, une échelle, etc., et nous nous étendrions de préférence sur la *Metametrica* de Caramuel (Rome, Falconi, 1663), très-rare in-folio de 834 pages y compris 24 planches gravées, rempli de vers rétrogrades, figurés, ascendans, descendans, en spirales, et divisé en huit parties dont chacune est paginée à part, sous les rubriques d'Apollo arithmeticus... centricus... anagrammaticus... analexicus... centonarius... polyglottus... et sepulchralis.

Les ouvrages, fort oubliés d'ailleurs de Niander, de Stender, de Gérard Jacobs, de J. Colbius, de G. Grumsel, d'André de Solve, de J. B. Agnonsis et de bien d'autres, nous offriraient une abondante moisson de ces gentillesses dont la difficulté n'excuse pas la puérilité.

Nous ne toucherons plus qu'un seul des points que traite M. Peignot dans ses Amusemens, celui du prix que certains auteurs ont retiré des manuscrits de leurs ouvrages cédés à des libraires. Donnons d'après un journal anglais (*the Globe*) l'indication des sommes auxquelles ont été cédés quelques écrits qu'attendait la vogue. Le libraire Murray, l'éditeur de lord Byron, compta successivement plus de 520,000 fr. à l'auteur de Child Harold et de don Juan; il donna 77,000 fr. pour avoir le droit de réimprimer les poésies de Crabbe. La Vie de Napoléon, cette médiocre compilation de Walter Scott, rapporta net à l'auteur 255,000 fr. pour les deux premières éditions seulement. La Vie du négrophile Wilberforce, écrite par

ses fils, se paya 110,000 fr. Moore vendit sa *Vie de Biron* 105,000 fr., sa *Vie de Shéridan* 77,000, son poëme de *Lalla-Rookh*, le même prix. La *Vie de Cooper*, par Southey, trouva un libraire qui s'en chargea pour 25,500 fr.; Bulwer a cédé pour 30 ou 37,500 fr. chacun de ses romans, et il a obtenu 40,000 fr. de son *Rienzi*. Chacun des romans maritimes du capitaine Marryat lui a rendu 25 à 30,000 fr. La vente du *Journal des voyages dans l'Inde* de l'évêque de Calcutta, Heber, rendit à sa veuve plus de 130,000 fr. Eustace a obtenu 53,000 fr. du manuscrit de son *Tour classique* en Italie, et Ch. Dickens 78,000 fr. de son dernier roman, *Nicho las Nickleby*. L'*Histoire d'Angleterre* du docteur Lingard lui a été payée 106,000 fr., et il n'est pas jusqu'au *Cuisinier domestique* de Rundall dont la propriété n'ait été payée 52,000 fr.

*Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, par J. Ch. Brunet. Tome I, 832 p., et 1re partie du tome II, 416 p. gr. in-8° à 2 colonnes. A-GLE. Chez Silvestre, rue des Bons-Enfans.

Cette nouvelle édition était attendue avec la plus vive impatience par ceux qui vendent ou achètent des livres; les trois premières, successivement mises au jour en 1810, 1814 et 1820, n'étaient plus au niveau d'une science dont les progrès sont continuels; d'ailleurs elles étaient épuisées, et les quatre volumes de 1820 ne se trouvaient pas facilement, même au prix de 70 ou 80 francs. D'une voix unanime, et contre laquelle personne n'a songé à s'élever, M. Brunet est reconnu pour le premier bibliographe de l'époque; son tact, sa circonspection, son zèle infatigable, lui ont accordé autant qu'il est donné à un homme d'y prétendre, le privilége de l'infaillibilité; et l'immense travail dont il vient de mettre au jour une portion restera comme le répertoire irréfragable, comme le dernier mot de la science des livres en 1842.

On se tromperait fort si dans ces volumes si compactes, si pleins de choses, l'on croyait ne rencontrer qu'une série de titres, de dates, de descriptions d'éditions; M. Brunet sait fort

bien, quand l'occasion s'en présente, jeter dans ses colonnes quelques faits piquans d'histoire littéraire ou de singularité bibliographique. C'est ainsi qu'il nous parle d'un curé normand qui eut l'idée de composer le psautier du plaideur, où il réunit et coordonne tous les versets de l'Écriture Sainte qui, de près ou de loin, se rapportent à ce que doit ressentir et exprimer une personne engagée dans des affaires litigieuses; ailleurs il mentionne un poëme sur la Passion, tout en acrostiches des plus compliqués; il fait connaître un poëte français du temps de Louis XIII qui faisait imprimer ses vers au rebours, de façon qu'il fallait les présenter à une glace pour les lire couramment; il nous révèle quel était, au temps jadis, le prix vénal d'un ouvrage nouvellement édité: Arioste vendit à un libraire de Ferrare cent exemplaires de la seconde édition de l'*Orlando furioso* pour 60 livres, marc ancien, correspondant à 28 écus romains, à condition que le prix de cet in-4° ne dépasserait pas *solidos* 16 *march.*, c'est-à-dire à peu près 2 *lire* italiennes d'aujourd'hui. Les *Coustumes de Chaumont*, 1511, formant un volume in-8, furent fixées d'après les termes du privilége du Parlement à 3 sous tournois et 4 sous relié.

Il est piquant de voir quelles sont les variations de prix qui affectent les livres rares et précieux; presque à chaque page du *Manuel*, il s'en rencontre des exemples fort attachans pour les bibliophiles. Certains livres qui se donnaient à peu près pour rien dans les ventes du siècle dernier, se payeraient maintenant des prix fous; et en revanche d'autres volumes, très-prisés de nos pères, sont tombés au rang des bouquins. Les raretés italiennes et espagnoles antérieures à 1600, les anciens traités de musique, les éditions originales de nos poëtes de la renaissance ou du XV° siècle, les vieux voyages, les ouvrages relatifs à l'ethnographie, ceux qui concernent nos antiquités nationales, nos dialectes provinciaux et l'histoire des provinces, sont fort recherchés, tandis que les classiques grecs et latins (à bien peu d'exceptions près), les Alde, les anciens ouvrages à figures d'histoire naturelle, les hétérodoxes sont livrés au discrédit. Quelques exemples des adjudications que signale

M. Brunet sont faits pour surprendre les personnes non initiées à la connaissance des livres; c'est surtout en Angleterre que se montrent le plus de pareils actes de dévouement. Sans parler du *Décameron* de Boccace, édition de Valdarfer, 1471, payé 2260 livres sterling en 1812 et revendu 918 liv. 15 sch. en 1819 (57,000 et 23,000 fr.), de l'édition de Don Quichotte qui alla à 42 liv. st. en 1813, nous mentionnerons l'édition princeps de la Bible latine payée 304 liv. st. en 1825, bien que cet exemplaire eût deux feuillets manuscrits; nous indiquerons *the stories of Frederike of Jennen, of Mary of Nemegen, and of Virgilius,* trois opuscules imprimés en 1518, que le duc de Roxburghe obtint pour 12 schellings et qui furent, lors de sa vente, poussés à 186 liv. 14 sch.; enfin nous n'oublierons pas un mince recueil de chansons du commencement du XVII^e siècle, qui, payé 3 fr. chez Méon en 1804, s'est récemment adjugé pour 210 fr. à la vente Noël. Il est vrai qu'à côté de ces succès brillans il y aurait bien des défaites à enregistrer; un *Don Quichotte* de Madrid, 1797, exemplaire sur vélin, qui avait été payé 3,000 fr., n'a pu trouver, en 1838, d'acquéreur pour 400.

Les autres livraisons du Manuel sont promises de quatre en quatre mois; elles nous fourniront l'occasion de revenir sur ce vaste travail, dont l'immensité est effrayante, et qui demandait toute l'infatigable activité et le dévouement de son auteur pour arriver à bonne fin. Nous avons dû aujourd'hui en constater l'apparition. Nous ajouterons que l'exécution typographique est des plus soignées; une lecture attentive d'un grand nombre de pages ne nous a fait apercevoir, jusqu'à présent, aucune négligence; ce n'est pas un petit mérite que d'avoir obtenu pareille correction au milieu de tant de chiffres et de textes en langues étrangères.

*Le Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire.* — Rue Notre-Dame-de-Lorette, 37, chez Techener, chez Defer.

Cette revue paraît une fois par mois par cahiers de trois feuilles d'impression, grand in-8°; elle est digne de fixer l'at-

tention des amateurs des arts et de tous ceux qu'intéresse ce Protée aux mille formes que l'on appelle *la curiosité*, nom sous lequel se rangent les ivoires, les camées, les émaux, les éventails, les armures, les épées, les laques, la porcelaine, les cristaux, les chinoiseries, les bahuts, les meubles gothiques et une innombrable foule de riens qui se payent cependant fort cher.

Il suffira de citer quelques-uns des articles contenus dans les sept premières livraisons du *Cabinet de l'Amateur*, celles que nous avons sous les yeux, pour faire juger de leur intérêt :

Histoire des armes de guerre, par M. Granier de Cassagnac.

Mémoires autographes et correspondance d'Alb. Durer.

Catalogue raisonné de l'œuvre de Raphaël Morghen, par M. E. L. (Le nombre de gravures qu'a laissées Morghen s'élève à 152 ; la première en date fut achevée avant qu'il n'eût accompli sa neuvième année.)

Salon de 1842, par Théophile Gauthier.

Description de quelques monumens émaillés du moyen âge, par M. A. de Longpérier.

Le Musée Standish, par M. Thoré.

Des tentures de cuir doré et de leur fabrication, par M. G. de N. Histoire de la vie et des ouvrages de Bernard Palissy, par M. Eug. Piot.

Suivent des détails statistiques curieux et peu connus sur le cabinet des Estampes de la bibliothèque royale. Cet admirable dépôt, de beaucoup le plus nombreux et le plus riche qui existe en Europe renfermait, à la date du 1er janvier 1840, 900,516 pièces divisées en 24 séries. Indiquons-en quelques-unes : Costumes, 36,973 pièces (dont 11,991 concernant la France); portraits, 90,565 (360 de Henri IV, 531 de Louis XIV, 433 de Napoléon); architecture, 36,859 ; histoire naturelle, 39,901 ; histoire, 24,118 (14,387 concernant la France) ; mythologie, 22,741; fiction, 36,969 (dont 7,831 caricatures); hiérologie, 41,848; écoles de peinture du Midi, 19,507 pièces (œuvres de Raphaël, 2778 ; de Michel-Ange, 494 ; du Titien, 773); écoles de peinture du Nord, 22,968 pièces (œuvres

d'Albert Durer, 1489; de Lucus de Leyde, 450; de Rembrandt, 1805; de Rubens, 1900; écoles de peinture française, 32,965.

Graveurs divers, 182,306; (œuvres de Marc-Antoine, 593 pièces; d'Abraham Bosse, 1752; de Callot, 2498).

Le *Cabinet de l'Amateur* rend compte de toutes les nouvelles qui concernent les spécialités dont il s'occupe; il fait connaître les ventes de tableaux et d'objets précieux; il indique les prix d'adjudication, prix souvent curieux à savoir. C'est ainsi qu'à la dispersion du cabinet de M. le comte Perregaux, où 53 tableaux ont produit une somme de 398,958 fr., un Adrien Van den Velde s'est payé 26,850 fr., un Philippe Wouwermans 35,100 fr., un Van Mieris 22,100, un Karel du Jardin 26,300 fr. Notez que c'étaient de toutes petites toiles n'ayant guère que 50 ou 60 centimètres dans chaque sens.

Les vignettes et les illustrations répandues dans le texte de la publication dont nous parlons sont jusqu'ici d'un mérite véritablement remarquable.

## VOYAGES.

Voyage dans l'Italie méridionale, par J. C. Fulchiron, député du département du Rhône. Tome III. — États-Romains en 1841, 1re partie. — Paris, Imp. de Mme Delacombe, 1842. In-8° de II-351 p.

Nous avons analysé les deux premiers volumes de cet ouvrage dans le cahier de décembre 1841, p. 1077 et suivantes.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui le troisième, qui n'offre pas moins d'intérêt que les précédens. Il contient la statistique des pays soumis aux lois pontificales.

Après avoir décrit, dans un chapitre préliminaire, Civita-Vecchia, Corneto, les tombeaux étrusques, la Tolfa et la route qui conduit à la capitale, l'auteur entre en matière. L'agriculture, l'industrie, le commerce, les différentes branches de l'administration, les établissemens de bienfaisance et

les prisons sont successivement passés en revue. M. Fulchiron, qui est à la fois un publiciste, un économiste et un écrivain distingué, a su donner à cette partie aride de son livre un grand intérêt. Il a dû à de bienveillantes communications des documens inconnus de ceux qui ont écrit avant lui. Ainsi l'organisation judiciaire des États Romains, qui est fort compliquée, s'y trouve expliquée pour la première fois avec une remarquable netteté.

La deuxième partie du voyage dans les États pontificaux est sous presse et paraîtra incessamment. Elle contient tout ce qui concerne la topogaphie, les arts et les monumens anciens et modernes de Rome.

On espère que, cédant à de vives sollicitations, M. Fulchiron consentira à laisser publier en même temps une nouvelle édition qui sera livrée au public. S'il en est ainsi, cet ouvrage obtiendra le succès que nous lui avons prédit.

## HISTOIRE.

Histoire de France, divisée par époques, depuis l'origine jusqu'aux temps présens; par M. Laurentie; t. III (2me époque). — Paris, 1841, chez Lagny frères; imprimerie de Belin-Mandar, à Saint-Cloud. In-8° de 520 p.

Nous avons déjà rendu compte des deux premiers volumes de l'ouvrage de M. Laurentie, et nous devons applaudir à la persistance que l'auteur apporte à l'accomplissement de cette œuvre difficile; nous devons même remarquer à la louange de l'écrivain, que chaque volume offre à un degré supérieur les mêmes qualités que l'on remarquait dans les précédens. C'est toujours la même conscience, le même tact historique et la même élévation.

Le troisième volume, consacré à la seconde époque, d'après la division adoptée par l'auteur, comprend les XIIIe et XIVe siècles, c'est-à-dire les règnes de saint Louis, de Philippe III, de Philippe le Bel, de Louis le Hutin, de Philippe le Long, de Charles le Bel, de Philippe de Valois et de Jean II.

Le règne de saint Louis est un de ceux que M. Laurentie a le plus affectionné. « C'est avec une sorte de saint recueillement, dit-il, que l'histoire aborde le règne nouveau. Un grand nom, un nom cher à l'humanité comme à l'Eglise, se montre à nous; ce nom est l'expression des vertus d'un saint et des vertus d'un roi. Étonnant assemblage! harmonie céleste! l'humanité et la gloire, la soumission et la fierté, la naïveté d'un cénobite et l'habileté d'un politique, les pratiques du dévot et les réformes du législateur, tout ce qu'il y a de bon dans l'âme s'unissant aux inspirations du christianisme, la vie innocente au milieu des désordres, la pensée droite et pure au milieu des vices, l'amour des hommes vivifié par l'amour de Dieu, le courage, l'abnégation, le sacrifice, tous les exemples de dévouement et de miséricorde, d'humanisme et de charité; c'est ce que l'histoire entrevoit d'avance en prononçant le nom de Louis IX, devenu, grâce à l'Eglise, le nom plus touchant et plus populaire de *Saint Louis.* »

En voyant l'historien aussi bien pénétré de son sujet et le comprenant ainsi sous toutes ses faces, on doit croire qu'il a dignement raconté cette grande vie, cette poétique sainteté. Nous ne le blâmerons pas d'avoir eu fréquemment recours aux chroniqueurs contemporains, à Joinvillé surtout; personne mieux que ce compagnon du monarque ne pouvait lui fournir les traits vrais de sa physionomie. Le tableau du règne de saint Louis nous a paru tracé de main de maître dans l'ouvrage de M. Laurentie. C'est une belle peinture d'une belle époque. Elle est dignement terminée par ces simples et heureuses paroles : « L'éloge de saint Louis est partout. Voltaire lui-même, Gibbon l'ont glorifié, les académies l'ont célébré. Nul nom entre les grands noms n'a été plus populaire et plus aimé. Ce fut donc un admirable bienfait de Dieu pour la nation de France, de lui avoir mis sur le trône un si merveilleux exemple et de le faire ensuite honorer comme un patronage. »

M. Laurentie est heureux en portraits et en appréciations historiques. Il a adopté l'excellente méthode de fournir à la fin

de chaque règne un résumé des principaux événemens que le lecteur a vus figurer et un jugement succinct sur chaque prince. Ne pouvant le suivre dans le récit de faits d'ailleurs connus, et désirant plutôt faire connaître la manière propre de l'historien, nous allons lui emprunter encore un passage où il juge un de nos rois de France, si ce n'est le plus grand, au moins le plus hautain. C'est de Philippe le Bel que nous voulons parler. « Son règne, dit M. Laurentie, donna une grande impulsion à l'esprit humain. Il fut malheureux par des procès publics pires que des batailles et par des actes de justice pires que l'impunité. Mais l'autorité se fortifia et l'unité de la monarchie ne fut point troublée. Philippe le Bel commença toutefois à ressentir quelques inconvéniens de cette unité, et, le premier de tous, la nécessité de la défendre par des armées et des impôts. La science financiére ne pouvait naître brusquement, de manière à égaler les besoins d'une telle constitution de société. Le monarque crut y suppléer par la modification de la valeur des monnaies, système lamentable qui ne faisait que déguiser un pillage. Ce fut le grand malheur de son règne; du reste il avait grossi le domaine de la couronne. Il semble tenir à peu de chose que Philippe le Bel ne fût un grand roi. Un certain goût des choses nobles et belles lui manqua peut-être. Il eut le goût des choses hardies ; c'est le goût le plus facile quand on a de la puissance : il ne suffit pas à la conduite de l'humanité. »

Nous ne pouvons mieux finir qu'en citant textuellement ici une lettre écrite à M. Laurentie, par monseigneur l'archevêque de Paris, lettre qui nous paraît le meilleur éloge du livre et qui témoigne de la sollicitude du prélat pour les études historiques et purement mondaines.

Archevêché de Paris, 10 juillet 1842.

« Monsieur, au milieu de cette foule d'écrits où les enseignemens de l'Église catholique, sa discipline, sa hiérarchie, ses institutions, ses diverses influences, sont traités avec indifférence ou attaqués comme hostiles au progrès de la société,

j'ai été heureux de lire les premiers volumes de votre *Histoire de France*.

» Enfant dévoué de l'Église, vous avez mieux apprécié qu'un ennemi ou un étranger l'esprit et la charité dont elle est animée, les services qu'elle a rendus à l'humanité et à notre patrie en particulier. Pour être exact, il vous a suffi d'avoir vécu au sein de cette grande famille chrétienne. Nous connaissons toujours mieux les traditions et les faits domestiques que les affaires de nos voisins.

» Lorsqu'à des dispositions aussi favorables on réunit comme vous, monsieur, une science étendue des événemens, beaucoup de sagacité pour les juger, et le talent de les exposer avec intérêt, on est assuré d'inspirer une grande confiance aux bons catholiques et aux maisons d'éducation qui ont su se préserver des funestes innovations.

» Il vous reste encore, monsieur, une grande tâche à remplir : le XVII^e et le XVIII^e siècle sont pleins des luttes intellectuelles et morales qui ont préparé notre grande révolution, donné à notre pays des lois, des mœurs, une constitution nouvelle, et fait prévaloir d'autres intérêts. Pour les juger avec équité, il faut cette élévation de pensées et de sentimens qui placent l'historien en dehors et au-dessus de toutes les passions de parti; le savoir, uni au calme de l'esprit, vous maintiendront dans cette sphère élevée que ne saurait atteindre l'impartialité purement philosophique.

» Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. »

DENIS, archevêque de Paris.

Mémoires touchant la vie et les écrits de Marie de Rabutin Chantal, dame de Bourbilly, marquise de Sévigné, durant la Régence et la Fronde, par M. le baron Walckenaer, tome I^er. — Paris, 1842, chez Firmin Didot frères. In-12 de 544 p.

Un écrivain dont le nom a été rendu populaire par la biographie de notre inimitable la Fontaine, qui possède mieux

qu'aucun autre, et dans ses replis les plus cachés, l'histoire littéraire et sociale du siècle de Louis XIV, a voulu nous faire connaître tout ce qui, dans ce siècle, concerne de près ou de loin madame de Sévigné. Un seul volume de ces *Mémoires* a paru jusqu'ici, mais nous espérons bien que le savant secrétaire de l'Académie des Inscriptions pourra dérober assez d'instans à ses profonds travaux pour achever une tâche dont il est si bien capable, et dont l'accomplissement nous importe autant.

M. le baron Walckenaer a pris madame de Sévigné à sa naissance et son siècle aux premières années; il nous fait suivre les phases premières de son éducation et les diverses influences que les événemens durent exercer sur elle, traçant un tableau de ce que la nature lui avait donné de perfections, et des qualités qu'elle dut aux soins de son oncle et tuteur, l'abbé de Coulanges. « Sans doute, dit-il, l'éducation n'était pour rien dans ce qui charmait en elle au premier aspect. Ce teint d'une rare fraîcheur, cette belle chevelure blonde, ces yeux brillans et animés, ces jolis traits, cette physionomie irrégulière mais expressive, cette taille élégante, étaient autant de dons que lui avait faits la nature. Mais on peut penser que l'air pur de la campagne, que l'excellent régime auquel elle fut soumise dans son enfance et dans sa première jeunesse, contribuèrent beaucoup à l'heureux développement de ses attraits, et qu'elle dut en partie aux soins intelligens de son tuteur cette santé florissante dont elle a joui toute sa vie, cette forte constitution qu'elle sut si bien gouverner; sa jolie voix se produisait avec toute la science musicale que l'on possédait de son temps, et une danse brillante faisait ressortir avec plus d'éclat la prestesse et la grâce habituelle de ses mouvemens. Tous ces talens furent dus aux soins donnés à son éducation. Elle est encore redevable aux instructions de son tuteur de son sincère attachement à la religion.

« Dévote par désir et mondaine par nature, elle aimait la joie et les plaisirs, et savait les animer et les répandre autour d'elle. Ces penchans qui la rendaient si aimable n'étaient sans doute point excités par son tuteur, mais il ne les restreignait pas.

On ne voit pas non plus qu'il se soit beaucop inquiété de cette coquetterie innée de sa pupille, qu'on remarquait à la satisfaction qu'elle éprouvait de se voir des admirateurs dans tous les rangs de la société, ou qu'il ait réprimé la franchise un peu libre de ses paroles. Rassuré par l'heureux équilibre de ses sens et de sa raison, par la fermeté de ses principes religieux, il applaudissait à l'art qu'elle possédait de se faire des amis dévoués de tous ceux qui avaient perdu l'espérance de lui appartenir comme amans. Ce qu'on ne pouvait non plus attribuer à l'éducation et ce qui résistait à tous les conseils de la sagesse, c'étaient les mouvemens immodérés de ce cœur trop plein de l'amour maternel, s'abandonnant avec excès à cette passion qui domina son existence et en avança le terme.»

Ce qu'on connaissait le moins jusqu'ici de M^me de Sévigné, c'est son enfance, sa jeunesse; cette première partie de sa vie dans laquelle se trouvent cependant en germe le talent et les qualités qui l'ont illustrée. M. Walckenaer s'est surtout attaché à faire connaître le monde, la société, les événemens de cette époque. Nous ne lui ferons point un reproche de s'être laissé aller quelquefois au courant de sa science et de sa verve historique. On croit, au premier abord, que certains détails sont inutiles dans la biographie d'un écrivain, et on aperçoit peu le rapport qui les lie à son existence; mais en y regardant mieux, on demeure persuadé que ce qu'on avait cru superflu est néanmoins nécessaire pour la parfaite intelligence de l'auteur et de son temps.

Il est surtout une époque que M. le baron Walckenaer semble avoir traitée avec une véritable prédilection; nous voulons parler de la fronde, cette guerre des salons de Paris qui agita si profondément le monde élégant, et qui impressionna d'une manière si diverse cette société opposante dont M^me de Sévigné était un si remarquable personnage. Non que M^me de Sévigné ait été grande frondeuse; mais ces événemens qu'elle rencontrait au commencement de sa carrière ne nuisirent pas au développement de son esprit libre et indépendant : à ce titre, son biographe était autorisé à entrer dans le récit de

cette guerre bizarre, dans laquelle, d'ailleurs, les Sévigné jouaient un rôle important. Il est un homme aussi à la biographie duquel M. Walckenaer a donné une large part, mais ici ses développemens n'ont pas besoin d'excuse, car le personnage dont il s'agit a tenu la plus grande place dans la vie de Mme de Sévigné. On a déjà nommé Bussy Rabutin, parent de Mme de Sévigné, son amant d'abord (sans espoir bien entendu), son calomniateur ensuite, enfin son ami, mais toujours son correspondant assidu, fécond et spirituel. M. Walckenaer n'a rien négligé des relations de Bussy avec sa cousine, et désormais il est impossible de rien apprendre de nouveau là-dessus. L'auteur a aussi répandu un grand jour sur les relations de Mme de Sévigné avec Fouquet ; et à ce propos, nous trouvons un portrait de ce ministre fameux, que nous demandons à citer comme une des nombreuses preuves du talent de peintre littéraire que M. le baron Walckenaer à déployé dans son ouvrage.

« Homme d'affaires et homme d'esprit, il était aussi homme de plaisirs ; il aimait les arts, les lettres et surtout les femmes. Né par son organisation pour toutes les jouissances sociales et propre à toutes les fonctions par sa haute capacité, il semblait, par son air de grandeur et sa générosité sans bornes, encore au-dessus du poste où il se trouvait placé. Il attirait chez lui ce qu'il y avait de plus aimable et de plus spirituel à la cour et dans les hautes sociétés de la capitale. Il s'attachait par des bienfaits les poëtes, les savans et les artistes. Il oubliait les faveurs dont il les comblait et paraissait seulement reconnaissant des jouissances qu'il en recevait ; plus jaloux de se montrer à eux comme ami que comme protecteur. Mais les penchans voluptueux usurpaient une très-grande partie de son temps. Rien ne lui coûtait pour satisfaire ses fantaisies amoureuses. L'or était prodigué, les intrigues les plus habiles étaient mises en jeu pour assurer la défaite de celles qui lui présentaient quelque résistance ; et il leur était d'autant plus difficile de lui échapper, que c'était dans leur société intime, parmi les femmes que leur rang mettait à l'abri du soupçon

d'un rôle aussi honteux, que se rencontraient ses agens les plus dévoués. Lui-même était un séducteur plus puissant que l'or, plus habile que ses plus adroits complices. A une figure agréable il joignait des manières insinuantes, un esprit disposé à saisir toutes les occasions de plaire et ingénieux à les faire naître. Il possédait cet instinct des procédés délicats que rien ne peut suppléer, et il avait au besoin toute l'éloquence de la passion qui entraîne toujours, quoiqu'elle soit parfois trompeuse. »

Nous voudrions pouvoir suivre l'auteur dans tous les détours de son intéressant récit; mais une telle analyse serait trop sèche et trop aride, et l'écrivain comme le lecteur y perdraient trop. Il y a cent détails qui composent l'intérêt et dont il est impossible de faire abstraction pour juger sainement un ouvrage de ce genre. La multiplicité de ces détails pourrait bien ne pas trouver grâce devant des esprits trop méthodistes: nous le répétons, nous sommes loin de penser ainsi. En parcourant la biographie de Mme de Sévigné, M. le baron Walckenaer a *pris le plus long;* cela était bien permis à l'historien de la Fontaine.

**Histoire de madame de Sévigné, de sa famille, et de ses amis; suivie d'une notice sur la maison de Grignan, par J. Ad. Aubenas. Paris, 1842, chez Allouard, libraire, quai Voltaire, 22. Imprimerie de Crapelet. In-8 de 588 p.**

On répétera qu'il était superflu d'écrire l'histoire de Mme de Sévigné, que cette histoire se trouve tout entière dans une correspondance qne tout le monde a lue au moins une fois. L'auteur n'a pas prétendu lutter d'intéret avec ces lettres charmantes, ni refaire jour par jour, heure par heure, les mémoires de cette existence de mère si vide de faits, si pleine de sentimens. Non, mais il a pensé qu'un ouvrage qui réuuirait, dans un récit coordonné et chronologique, tous les renseignemens que l'on possède sur Mme de Sévigné afin d'en former un tout complet, qui, en enregistrant toutes les opi-

nions justes qu'on a formulées sur elle, refuterait les assertions hasardées dont elle a été l'objet, ne serait pas sans intérêt ni même sans utilité pour l'intelligence de sa correspondance. D'ailleurs, après avoir lu tous les biographes de notre illustre épistolaire, on convient que certaines parties de cette biographie étaient encore à faire, certaines parties accessoires surtout qui se rattachent à l'écrivain d'une manière plus ou moins directe, mais qui sont incontestablement destinées à le faire mieux comprendre par la connaissance qu'elles nous procurent des temps où il a vécu, des personnes qu'il a fréquentées. On convient surtout que la première partie de la vie de madame de Sévigné, celle qui s'est écoulée jusqu'au mariage de sa fille, a été peu connue jusqu'ici ; elle méritait cependant de l'être, car c'est là qu'on voit se préparer, se former et mûrir l'écrivain que les premières lettres à madame de Grignan nous révèlent tout d'un coup dans toute sa plénitude.

L'auteur a donc étudié madame de Sévigné depuis son enfance, dans ses rapports avec la société qui l'entourait. Il l'accompagne successivement à l'hôtel de Rambouillet, dont il fournit une notice nouvelle et plus complète, chez le coadjuteur, chez Ménage, chez Chapelain, chez Scarron, chez mademoiselle de Scudéry, et plus tard chez M. de Larochefoucauld, chez madame de Lafayette, à la cour de Louis XIV, au théâtre, à l'église, partout enfin où son esprit s'est formé, c'est-à-dire dans tout ce grand monde, dans toute cette société polie qui a été, au moins autant que les écrivains, la gloire du XVII^e siècle.

On voit que M. Aubenas a écrit son livre avec un respect profond pour ce siècle qui a fondé en Europe notre influence littéraire et morale. Louis XIV a conquis à la France des provinces, et il est grand pour cela ; mais, sous son règne, la langue française et l'esprit français ont porté bien plus loin que ses armes le nom et la prépondérance de notre nation. La société européenne a relevé de la France. C'est un triomphe que la *société polie* nous a procuré. Il ne faut pas qu'aujourd'hui notre sévérité démocratique l'oublie et qu'elle se mon-

tre ingrate, par là, envers la spirituelle élégance de nos pères. Cette société a paru à l'auteur se résumer admirablement dans madame de Sévigné, et il désire que le lecteur trouve dans son ouvrage ce qu'il a voulu y mettre, une représentation animée, exacte et complète de la vie sociale au XVII^e siècle.

Après avoir raconté dans tous ses détails la vie de M^me de Sévigné et celle de ses parens et de ses amis, M. Aubenas a fourni à son tour une appréciation littéraire de leurs mérites divers comme écrivains. Nous demandons à reproduire le morceau suivant, où le talent épistolaire de M^me de Sévigné nous semble apprécié d'une manière nouvelle.

« Madame de Sévigné a créé chez nous le *genre épistolaire*, de la même manière que Corneille a créé la tragédie, Molière la comédie, et la Fontaine l'apologue : tous génies d'un ordre supérieur, qui n'ont pas été les premiers ni les seuls à écrire dans leur genre, mais tous écrivains véritablement créateurs, puisque de chaque genre ils ont, les premiers, tracé les règles, désigné le but, fourni les chefs-d'œuvre, et peut-être marqué la limite. Ce sont, sans contredit, les quatre génies les plus originaux du siècle de Louis XIV. Néanmoins, si les trois derniers ont trouvé la renommée, c'est qu'ils la cherchaient et y comptaient; tandis que madame de Sévigné l'a obtenue sans y prétendre, et même sans y penser. Nous constatons cette singularité et ne voulons point en tirer un motif d'éloge, car il est sûr qu'elle n'eût point rencontré la perfection littéraire si son intention avait été d'y atteindre.

« On a beaucoup écrit sur le genre auquel madame de Sévigné a attaché son nom; on a formulé des règles plus ou moins exactes, renvoyant toujours, pour les preuves et les exemples, aux lettres de cette femme illustre. Personne alors, dans une pareille matière, ne doit être meilleur professeur que madame de Sévigné elle-même. Elle s'est souvent expliquée sur le genre de littérature qui a fait sa réputation, et, sans le vouloir, sans s'en douter même, elle a formulé, dans des observations éparses sur ses lettres mêmes, les véritables préceptes. Ce qu'elle recommande sans cesse, et ce qui con-

stitue l'essence du genre, c'est le naturel, la simplicité, l'aisance qui seuls donnent au style la vérité et la vie. « Ne quittez jamais le naturel, dit-elle à sa fille, et gardez-vous de vouloir rendre votre style meilleur, vous en feriez des pièces d'éloquence, » c'est-à-dire autre chose que des lettres. Non qu'elle proscrive la réflexion et le goût, mais elle met en garde contre l'apprêt qui alourdit le style. A son avis « la pure nature est précisément ce qui est bon et ce qui plaît uniquement. » Et c'était également ainsi que pensait Bussy-Rabutin, digne par l'esprit, si ce n'est par le cœur, d'être le cousin de madame de Sévigné : « Songez-vous à faire de belles lettres pour moi? lui demande-t-il d'un air incrédule. Il me paraît qu'elles ne le peuvent être, dès qu'on y songe. » En effet, le naturel est comme la fortune qui fuit ceux qui la cherchent, et s'arrête à la porte de ceux qui ne se fatiguent pas après elle.

« Telle est la méthode de madame de Sévigné. Suivant ses paroles, elle *n'a qu'un trait;* elle commence toujours à écrire *sans savoir où cela ira*, si *sa lettre sera grande ou petite; elle écrit tant qu'il plaît à sa plume*, c'est *elle qui gouverne tout.* Et cette plume, on lui donne des noms qui indiquent son allure capricieuse et vagabonde : — C'est une plume *bien éveillée*, une *étourdie* qui *galope souvent la bride sur le cou*, et que l'on voudrait voir toujours *galoper sur le bon pied.* » — « Elle est si libertine quand elle écrit, que le premier tour qu'elle prend règne tout du long de sa lettre, qui devient quelquefois infinie, car c'est un torrent qu'elle ne peut arrêter. » Aussi madame de Sévigné, tenue sans cesse en haleine par cette plume si rapide, n'a pas le temps de surveiller son style et l'ordre de ses idées : elle y reconnaît des négligences et des répétitions qu'elle sent, mais sans pouvoir y remédier, d'autant plus qu'elle n'a *jamais le courage de relire ses lettres en entier;* et d'ailleurs elle *ne se reprend que pour faire plus mal.* Parfois elle s'étonne de tout le bien qu'on dit de ses lettres, car « elles se remplissent si vite sous sa main, qu'elle ne sent jamais ce qu'elles valent ni ce qu'elles ne valent pas. » Ce qu'elle dit *sort brusquement de son imagination;*

c'est que sa correspondance est, suivant elle, une conversation; *elle cause:* elle va même jusqu'à l'appeler une *gazette* — quel éloge pour nos journaux! Néanmoins elle pressent son mérite et en a conscience; et, toutes négligées que soient ses lettres, « c'est mon style, dit-elle, et peut-être fera-t-il autant d'effet qu'un autre plus ajusté. »

« La correspondance de madame de Sévigné est bien, comme elle l'a dit, une conversation la plume à la main, mais une conversation choisie telle que pouvait la tenir une femme de l'esprit le plus orné, qui fréquentait les hommes les plus éminens et les cercles les plus distingués. Quoique peu exacte à la cour, néanmoins elle savait assez ce qui s'y passait, par elle ou par ses amis, pour pouvoir en décrire la vie et les événemens. Il est peu d'ouvrages qui fassent mieux assister à l'intimité et aux mystères de cette existence. On connaît tous les petits intérêts, tous les ressorts déliés, toutes les luttes secrètes qui font mouvoir les courtisans et expliquent leurs actions et leurs discours. Même après l'histoire, ces lettres jettent encore du jour et de l'intérêt sur les grands événemens nationaux, par le talent du narrateur d'abord, et aussi par le grand nombre de circonstances importantes qu'elles révèlent. Si nous ne redoutions de paraître vouloir diminuer leur esprit, leur urbanité et leur bon goût, nous les appellerions les journaux du temps, comme aujourd'hui on peut appeler nos gazettes des correspondances publiques. Les journaux ont tué les lettres. Une correspondance privée sur les événemens quotidiens serait aujourd'hui sans objet et sans nécessité. Il n'est donc plus possible de tenter une œuvre semblable à celle de madame de Sévigné. Mais, à sa date, c'est un ouvrage historique des plus importans : il nous apprend la raison des choses; il nous instruit du caractère des hommes, de leurs passions, de leurs mœurs; il nous fait comprendre les opinions, les modes, les préjugés; il nous fait pénétrer enfin dans l'intérieur du siècle, comme derrière le rideau d'une scène, et nous montre les grands hommes en déshabillé et les actions dans leur sincère nudité. »

Une *notice* toute nouvelle sur la *maison de Grignan* accompagne l'ouvrage de M. Ad. Aubenas, qui nous semble destiné à compléter toutes les éditions de M^me^ de Sévigné. Le volume a été imprimé avec luxe, pour ne pas déparer la belle édition de Blaise.

---

## CHRONIQUE.

Allemagne. *Publications nouvelles.* — Dans notre dernier numéro nous avons passé en revue les dernières publications concernant la théologie, la jurisprudence et la philosophie; il nous reste, pour terminer cette dernière science, à mentionner la deuxième partie du second volume de l'Histoire des systèmes modernes de philosophie, par J. E. Erdmann, qui nous donne aujourd'hui Leibnitz et le développement de l'idéalisme avant la venue de Kant. M. George (L.) s'est occupé du principe et de la méthode en philosophie, et son travail s'applique spécialement aux systèmes d'Hegel et de Schleiermacher (Berlin, Schrœder, in-8). M. H. J. Flop, dans un traité écrit en latin (Coloniæ, Boisserée, in-8), discute la question de l'immortalité de l'âme. L'ouvrage de M. Bülow-Cummerow sur la Prusse a fourni à M. K. Steinacker l'idée d'un ouvrage où il examine la position de la Prusse relativement à l'Allemagne. M. K. de Sparre a entrepris l'examen des questions que soulève de nos jours la propriété foncière; son premier volume contient un examen de la propriété considérée en elle-même et dans ses résultats sous tous les points de vue, depuis la politique jusqu'à l'agriculture. C'est là tout ce qu'il nous reste à constater dans le domaine des sciences morales et politiques. Dans les sciences naturelles, plus fécondes en traités monographiques ou en collections qu'en ouvrages généraux, nous devons cependant noter un opuscule latin de M. E. Chr. Trautvetter, *De novo systemate botanico notitia brevis* (Mitau Reyher, in-8); quant au reste, après les continuations du dictionnaire de chimie de Liebig, Poggendorff et Wœhler, de la Géologie des gens du monde de M. de Leonhard, de la 2^e^ édition du Manuel de minéralogie de Hartmann, des Plantes fossiles de Goeppert (H. P.), des Animaux fossiles de Belgique par Koninck, nous ne citerons que deux ouvrages de technologie: une seconde édition des communications intérieures par eau de la Russie, que l'auteur, M. de Wittenheim, a complétée de tout le détail des travaux exécutés depuis 1830, et l'autre, intitulé: Annales de la peinture et de la gravure néerlandaise, par G.

Rathgeber, dont le t. Ier contient l'époque comprise entre les frères Van Eyck et le séjour d'Albert Durer aux Pays-Bas.

Dans la littérature ancienne, des publications intéressantes apparaissent plus nombreuses : ce sont les *Lectiones Stobenses* de M. C. F. Halm (Heidelbergæ, Mohr, in-4), aujourd'hui terminées; l'Agésilas et l'Hiéron de Xénophon, annoté par G. Graff; les *Quæstiones naturales et morales Alexandri Aphrodisiensis ad Aristotelis philosophiam illustrandam*, nouvelle édition de M. L. Spengel (Munich, in-8), auxquelles se joint la *Paraphrasis Aristotelis sophisticorum elenchorum*, publiée par le même éditeur, travail inédit d'un auteur inconnu et que M. Spengel a extrait d'un manuscrit de la bibliothèque de Munich; le *Sextus Empiricus* de J. A. Fabricius (Lipsiæ, Kühn, in-8); le Théophraste d'Erèse (t. I, Historia plantarum), avec les commentaires de F. Wimmer (Breslau, Hirt, gr. in-8), et enfin les Mythographes (Scriptores poeticæ historiæ græci) de M. Ant. Westermann (Brunswick, Westermann, in-8). Les Paradoxographes déjà publiés par cet éditeur peuvent donner une idée de l'excellent travail exécuté sur les textes dont nous parlons. Nous n'oublierons pas ici une *particula I* de M. A. Schütze: *De Cnaeo Nævio poeta* (Würzburg, Etlinger, in-8). En littérature moderne, nous n'avons à citer que trois publications : les poésies du *Meistersænger Hartmann von der Aue*, publiées par M. Haupt; la 2e livraison des documens de Saint-Gall, déjà mentionnés dans un précédent numéro, et une nouvelle livraison de cette lente mais précieuse collection connue sous le nom de *Bibliothèque universelle de la littérature nationale allemande*. Le 6e volume qui paraît renferme *Eracliu*, poëme français du XIIe siècle, de Gauthier d'Arras, avec une version allemande de Otto. Des recherches historiques, un appendice (*moyen-haut*) allemand, grec et latin, accompagnent le texte ; ils sont dus à l'éditeur M. H. F. Massmann.

C'est dans la littérature orientale, depuis quelques temps silencieuse, que nous avons à signaler le plus de nouveautés importantes. En tête nous placerons le nouveau *Talmud Babli*, Talmud Babylonien, dont M. E. M. Pinner vient de publier le premier volume; ce monument rabbinique n'aura pas moins de 28 volumes grand in-folio, et il en paraîtra deux par an. L'éditeur s'est proposé de résumer dans ses études les travaux de cette foule de rabbins dont les méditations demeurent ensevelies dans la poussière des bibliothèques, rarement consultées par le petit nombre d'érudits qui se vouent à l'étude des antiquités et de la littérature hébraïque. L'Allemagne seule pouvait de nos jours donner naissance à un travail de ce genre, car il n'y a plus que ce pays et la Hollande, où l'on retrouve des successeurs capables de continuer la longue série des savans rabbins du moyen âge :

réservons cependant quelques honorables exceptions pour la France, quoique chez nous les hébraïsans ressemblent un peu à la voix *clamantis in deserto*. C'est à Berlin, le laboratoire scientifique de l'Allemagne, qu'a lieu cette apparition tout à fait unique pour notre siècle, et le volume ne monte pas à un prix plus élevé qu'en France un roman en deux volumes. Une autre édition du Talmud, celle de M. H. S. Hirschfeld, se présente avec un mode de publication plus modeste; ici la version n'est point allemande, mais latine, et des scholies, un glossaire et des *indices* sont tout ce qu'on annonce comme travail critique. La première livraison, comprenant le *Macot*, de format grand in-8, s'élève au cinquième du prix du tome Ier de M. Pinner, mais aussi elle est sans commentaires. *Abu Zakariya Yahya El-Nawawi*, dictionnaire biographique des hommes illustres, principalement au commencement de l'islamisme, vient de recevoir pour la première fois les honneurs de l'impression. C'est un nouveau travail de M. Wüstenfeld, collationné sur deux manuscrits de Gœttingue et de Leyde (Part. I. Gœtting. Dieterich, in-8). Mentionnons encore l'édition arabe des Mille et une nuits, publiée par M. Habicht et que M. H. L. Fleischer a pris le soin de mener à sa fin après la mort de l'éditeur : voici le t. IX (Breslau, Hirt, in-8) après quatre ans d'attente. Nous rattacherons à la littérature orientale un nouvel ouvrage de M. Kieseweter (R. G.) : la Musique des Arabes, accompagné d'une préface de M. de Hammer-Purgstall. M. Kieseweter s'est fait le chroniqueur de la musique chez tous les peuples du monde; nous avons vu de lui, il y a près de deux ans, la Musique des Grecs modernes; probablement il nous initiera quelque jour à la musique indienne ou chinoise, et ce sera un nouveau point de vue acquis aux recherches historiques. La géographie se nourrit de travaux de détails; il est bien rare de rencontrer là un ouvrage général, parce que ce terrain mouvant change de forme chaque jour; aussi ne trouvons-nous aujourd'hui à citer que la 5e livraison des mémoires sur la géographie et l'histoire primitive de l'Italie, de M. Grotefend, consacrée à la nomenclature des populations.

On vient de reproduire à Berlin un curieux document historique; c'est une lettre inédite de Mathilde de Suède, sœur de l'impératrice Gisla et aïeule de la fameuse comtesse Mathilde, adressée, sous la date de 1027 ou 1028, à Misegon II, roi de Pologne; cette pièce est en latin et accompagnée d'un commentaire par M. P. A. Dethier. Elle jette quelque jour sur l'histoire des quatre premiers rois de la Pologne convertie au christianisme. M. le Prince de Lichnowsky vient de terminer le 6e volume de son histoire de la maison de Habsbourg, comprenant depuis l'élection du duc Frédéric, empereur sous le nom de Frédéric III, jusqu'à la mort du roi Ladislas. Le 3e volume de

l'histoire primitive de l'Allemagne, de M. K. Barth; le 2e de l'histoire des Allemands par Luden; l'Almanach historique de M. de Raumer pour 1843, voilà tout ce qu'a produit l'histoire. Dans l'histoire ancienne cependant, nous devons signaler une lettre de M. Otto Schneider à Ed. Jacobi : *De censione hastaria veterum Romanorum conjecture* (Berlin, Schrœder, in-8 de 52 p.). En biographie, outre les travaux de l'éditeur de Leibnitz, M. Guhrauer, publiés séparément, nous trouvons : une brochure sur Burkhard Mencke, jadis éditeur des *Acta eruditorum* et professeur à Leipsick; ) ce travail est présenté comme document critique sur l'état de la science historique au commencement du XVIIIe siècle; une biographie du roi actuel de la Suède, qui en est à sa seconde édition. Enfin le 4e volume du voyage de M. de Hügel, dont nous aurons lieu de nous occuper, doit terminer cette énumération.

*Sociétés savantes.*—Parmi les travaux de l'Académie de Berlin pendant cette année, nous avons à constater quelques mémoires d'un intérêt général sur lesquels nous devons appeler l'attention de nos lecteurs, en attendant qu'ils paraissent au grand jour d'une publicité complète. Dans les sciences historiques, nous citerons des *Lectures* sur la mythologie septentrionale, accompagnées de considérations générales mythologiques et étymologiques, par M. *von der Hagen*. Le rapport de la mythologie à la révélation, celui qui existe entre la mythologie scandinave et la mythologie allemande, les sources où l'on retrouve la première, l'époque de sa création et son authenticité, sont le premier objet de l'auteur. Ensuite il expose les principes de cette mythologie relativement au commencement et à la fin de toutes choses; il explique comment les dieux et les hommes se rattachent à ces principes, et de là il passe à l'histoire de la création. Un mémoire du conseiller d'état *Hoffmann*, sur les relations du pouvoir politique avec les idées morales des sujets de l'état; des documens du bureau de statistique de Berlin, sur l'accroissement et le développement de la population juive en Prusse, réunis par le même auteur, ont été communiqués à l'Académie par M. Lachmann. Le volume de cette année (pour 1840) contient aussi un travail de M. Hoffmann sous le même titre que le premier mémoire, et il a été livré au commerce séparément (Berlin, Nicolai, 1842. In-8° de VIII-184 p., 4 fr.). De *M. Ritter*, nous citerons un mémoire pour servir à la connaissance géographique de la Nouvelle-Zélande, et une Lecture sur les sources du Tigre et les progrès de la cartographie, relativement à la connaissance de l'Asie antérieure; de *M. F. de Raumer*, une Lecture sur l'histoire de la Pologne, depuis la paix d'Oliva jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, recherches puisées aux archives de Paris et de Dresde, et dans le volume de cette année un

mémoire intitulé : *Lord Bolingbroke et ses œuvres philosophiques, théologiques et politiques;* de M. *Gerhard*, un mémoire sur le *Palladium* d'Athènes, et dans le volume de cette année un mémoire sur les douze grands dieux de la Grèce; de *M. Zumpt*, un mémoire sur les écoles des philosophes et sur la succession des scholarques à Athènes; de *M. Steffens*, une Lecture concernant l'influence du christianisme sur le développement des mythes septentrionaux; et enfin de *M. H. F. Dirksen*, une lecture sur l'inscription découverte à Herculanum, dans laquelle le sénat romain défendait l'aliénation des édifices privés à charge de démolition. Dans le volume de cette année (Berlin, 1842, in-4°), nous noterons également un mémoire de *M. Panofka :* De l'influence des divinités sur les noms de lieux, qui n'a point encore été porté à la connaissance de nos lecteurs.

En littérature, ancienne nous avons de *M. Bekker* une Lecture sur l'homonymie homérique, et dans le volume des mémoires de cette année, le texte de la *Bibliotheca* de *Johannes Tzetzes* (tirée de la *Bibliotheca casanatensis*, mais sans préface ni notes); en littérature moderne, un travail de *M. Jac. Grimm*, sur la division de la déclinaisen allemande, et un rapport sur deux poëmes de l'époque païenne allemande, découverts dans les manuscrits de l'ancienne bibliothèque du chapitre de Mersebourg, aujourd'hui à Kiel, par *M. Waitz*. Ces deux morceaux jettent un jour tout nouveau sur la mythologie teutone et et sur ses relations avec la mythologie scandinave. On y retrouve sept noms de divinités presque tous perdus : Phol, Wodan, Balder, Sindgund, Sunna, Frua et Folla. Ces poëmes ont été l'objet d'un commentaire détaillé concernant leur âge et leur patrie. Cette Lecture a été imprimée du reste sous le titre suivant : *Sur la découverte de deux poëmes du temps du paganisme allemand;* mais la publication n'est point entrée dans le commerce : le journal d'archéologie allemande de Haupt contient aussi des remarques complémentaires sur ce sujet. Dans une lecture de M. Olfers sur l'*Entkrist* et les quinze signes, on trouve l'exposition des motifs qui portent à penser que dans le principe ces deux ouvrages furent considérés et reçus comme dépendant l'un de l'autre; des détails sur les éditions les plus anciennes, ornées de gravures sur bois, sur l'intérêt dont ces deux traités, jadis si répandus, sont pour l'histoire de l'art, sur les sources où ils ont été puisés, et sur leur importance pour l'histoire politique et ecclésiastique de l'Allemagne. En littérature orientale, nous relaterons plusieurs travaux de *M. Schott :* des Lectures sur la langue de Betjuana; sur les travaux des Chinois dans le domaine de l'histoire naturelle (ce dernier travail doit servir d'introduction à la topographie des productions de l'empire chinois.) L'auteur en a puisé les élémens dans les traités originaux de géographie et d'histoire natu-

relle que possède la bibliothèque royale de Berlin, et il y a rattaché des observations ethnographiques sur les populations de l'empire chinois à l'époque du moyen âge, détails empruntés aux mêmes sources. De *M. Bopp*, nous mentionnerons une Lecture sur le signe du *futur* en sanscrit et en zend, et dans les langues européennes collatérales; et dans le volume de cette année deux mémoires, l'un sur la parenté des langues malaiso-polynésiennes et des langues indo-européennes (traité qui se vend aussi séparé. Berlin, Dümmler, 1842: 10 fr.); l'autre sur la concordance des pronoms de ces deux familles de langues.

Dans les sciences naturelles et techniques, parmi la quantité de travaux fragmentaires et de recherches tout à fait spéciales, nous nous contenterons de citer l'essai de *M. de Humboldt*, pour déterminer la hauteur moyenne des continens; une série de recherches sur l'électricité, par *M. Poggendorff;* et, entre autres travaux de *M. Crelle*, son mémoire sur le perfectionnement de la locomotion par les chemins de fer; enfin des communications d'expériences chimiques de *M. Mitscherlich*. Le volume de cette année contient aussi un mémoire de mathématiques de *M. Crelle*, un mémoire d'astronomie de *M. Tucke*, et une série de mémoires d'histoire naturelle, par *MM. Klug*, *Kunth*, *Karsten*, *Weiss*, *Levy*, *Link* et *Müller*.

Dans les dernières livraisons des mémoires de l'Académie de Munich, la classe de philosophie et de philologie a publié plusieurs travaux de *M. L. Spengel;* une dissertation sur la troisième philippique de Démosthènes; une édition de *Philodemus de arte rhetorica liber IV* (*ex voluminibus Herculan.*, *Oxonii* 1825 *excusis*); une dissertation sur le livre VII^e de la Physique d'Aristote, mémoire pour servir à l'histoire du texte des œuvres d'Aristote, et des recherches sur les Œuvres morales mises sous le nom d'Aristote; de *M. Ulrichs* (*H. N.*), une dissertation sur les villes de Crissa et Cirrha, et la topographie de Thèbes; de *M. Fr. Thiersch*, une dissertation aussi sur la topographie de Delphes; de *M. Othm. Frank*, un mémoire sur les ressemblances de l'Inde et de l'Égypte, principalement en ce qui concerne la mythologie; et de *M. Dan. Haneberg*, un travail sur la traduction arabe des psaumes par le rabbin Saadia Gaon, que l'auteur a retrouvée dans manuscrit de Munich, et dont il a donné un extrait (*fac-simile*) à la suite du mémoire. La classe de mathématiques et de physique a publié une série de mémoires parmi lesquels nous citerons celui de *M. And. Wagner* sur les débris fossiles d'un singe et de quelques mammifères découverts en Grèce, et le fascicule IV des plantes du jardin botanique de Munich, publiées par *M. Jos. Ger. Zuccarini*. La classe d'histoire s'est bornée à publier un travail fort étendu de *M. J. E. de Koch-Sternfeld*, et intitulé : *Matricule topographique*, tiré du *Codex diploma*

*tieus* de *Juravia* (Salzbourg), et du *Chronicon Lunaelacense* (Mondsee), comprenant du VIe siècle au XIe. Cette publication est précédée d'une introduction sur la nécessité des *Indices* historiques et des matricules topographiques, et sur la méthode à suivre dans leur exécution, pour le plus grand avantage de la topographie et de l'ethnographie. L'auteur démontre sa proposition au moyen de l'application qu'il fait de sa méthode à l'état de la basse Autriche, de l'Autriche centrale et de la haute Hongrie au IXe siècle. L'Académie de Munich publie aussi la grande collection des *Monumenta Boica;* le trente-troisième volume, le dernier publié (Monachi, 1841, 555 p., gr. in-4o), contient la diplomatique de l'évêché d'Augsbourg de 823 à 1333.

Nous signalerons encore ici, parmi les travaux de cette Académie non encore publiés, un mémoire de *M. de Stichaner*, sur les subsides de la Bavière, de 1740 à 1762; et de *M. Hœfler*, un mémoire sur les causes de la décadence du commerce de l'Allemagne au XVIe siècle et au XVIIe. Le rapport sur les travaux de l'Académie annonce la publication prochaine d'un mémoire de *M. Sulp. Boisserée* sur une dalmatique impériale fort intéressante par les représentations figurées dont elle est ornée, et un mémoire de *M. de Hammer-Purgstall* sur l'ordre régulier de succession au trône, selon les principes du droit politique musulman ; ce rapport promet aussi l'impression de plusieurs mémoires importans sur la littérature persane et arabe, qui ont été lus il y a des années par *M. Müller*. L'Académie avait été chargée par le gouvernement de faire des recherches sur les maladies de la pomme de terre; les rapports de *MM. de Martius* et *Zuccarini* sur cet objet ont déjà été imprimés et répandus pour éclairer la population. Enfin nous terminerons par l'annonce des travaux suivans non encore publiés : *M. De Fink*, sur les constitutions municipales du haut Palatinat, avant le partage de Pavie, etc. Mémoires pour servir à l'histoire du code du haut Palatinat, promulgué en 1599; *M. De Koch-Sternfeld*, sur l'histoire de l'Allemagne méridionale au XIIIe siècle, depuis la Bohême jusqu'à l'Ukraine, avec un *Codex diplomaticus;* documens sur l'histoire d'Allemagne, par M. *Philipps;* Mémoire de M. *Hœfler* sur Boniface VIII.

---

# DU MOUVEMENT

# SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

## EN EUROPE

## PENDANT L'ANNÉE 1842.

Fidèles à notre habitude, et encouragés par l'approbation de nos lecteurs, nous allons encore, dans un seul coup d'œil, revoir avec ensemble et apprécier brièvement la masse des renseignemens scientifiques et littéraires dont nous avons déjà fourni les détails. C'est un inventaire intellectuel qu'il faut dresser chaque année, pour voir si l'esprit humain a marché, s'il est resté stationnaire, ou s'il a rétrogradé. Nous ne voulons rien préjuger; la conclusion, au reste, ressortira du tableau même que nous allons tracer. Nous le ferons avec toute l'exactitude qu'il est permis d'espérer dans un sujet aussi complexe, avec toute l'impartialité qui constitue notre critique, et la conscience dont nous nous sommes fait une loi.

*Théologie.* Les publications théologiques les plus importantes sont celles qui sont dues encore cette année au plus fécond comme au plus infatigable des éditeurs, M. l'abbé Migne. La remarquable entreprise qu'il dirige avec tant de succès a mis au jour, depuis l'année dernière, plus de vingt-cinq volumes in-4° comprenant la suite des œuvres des Pères et des meilleurs écrivains religieux, et contenant au moins la matière de cent volumes in-8°. Les deux grandes Séries éditées par lui sont celles des œuvres de saint Augustin et de saint Jean-Chrysostome. Les travaux antérieurs ont servi à améliorer le texte de l'évêque d'Hippone; mais une grande correction obtenue à l'aide de nouveaux renseignemens n'est pas le seul mérite de cette dernière édition; elle est plus correcte et plus complète

que les précédentes, et, par la modicité de son prix, elle est abordable à tous les lecteurs. Nous en disons autant des œuvres de saint Jean-Chrysostome, quoique l'éditeur se soit contenté de donner la version latine, promettant de fournir le texte grec à part. Qu'il ne se presse pas : en prenant tout son temps pour une œuvre aussi vaste et aussi difficile, il pourra profiter des grands travaux commandés par l'université d'Oxford sur les manuscrits de saint Jean-Chrysostome. M. Migne ne se contente pas de réimprimer les richesses anciennes de la théologie ; les œuvres religieuses modernes trouvent place aussi dans sa collection ; c'est à ce titre qu'il a reproduit les œuvres de M. le comte G. de Maistre, cet homme si intraitablement logique, et si profond malgré ses exagérations.

Parmi les ouvrages de théologie pure, nous devons signaler : la révision de l'*Hermeneutique sacrée de Janssens*, par M. l'abbé Sionnet, ayant pour objet de donner au texte du théologien de Liége l'exactitude si importante dans un ouvrage de cette nature, en corrigeant les définitions incomplètes, les réponses et les expositions dont la tendance rationaliste avait justement effrayé les théologiens les plus estimables ; et le *Manuel des confesseurs*, réunion des meilleurs ouvrages qui ont paru sur la direction des âmes ; l'auteur, ou plutôt l'éditeur, M. l'abbé Gaume, a emprunté ses matériaux à de pieux écrivains que l'Église a mis au nombre des saints, François de Sales, François Xavier, etc. Dans un livre sur l'ancienne et la nouvelle discipline de l'Église en France, M. l'abbé Richardeau, après avoir exposé clairement et succinctement la constitution de l'Église, l'origine et les conditions de son pouvoir, nous a expliqué d'abord les règles disciplinaires qui l'ont autrefois régie, et ensuite la discipline nouvelle, c'est-à-dire les changemens introduits en France par le concordat de 1801.

Les travaux philologiques appliqués aux textes sacrés sont rares en France. Il n'en est pas de même au dehors. M. Cramer a publié un nouveau texte grec inédit : c'est un commentaire sur la première Epître de saint Paul aux Corinthiens. Ce manuscrit, qui des mains de Bigot a passé à la Bibliothèque

Royale, a été copié au XVI^e siècle, sur un manuscrit fort ancien, car il contient une grande partie d'un ouvrage perdu aujourd'hui; nous voulons parler des Commentaires d'Origène sur la même Epître de saint Paul.

Parmi les ouvrages qui traitent de matières religieuses sans appartenir à l'initiative et à l'esprit du clergé, nous avons distingué les *Grandeurs du catholicisme*, par M. Auguste Siguier, plaidoyer ardent et élevé en faveur du dogme catholique dans le passé, dans le présent et dans l'avenir, où l'écrivain aurait pu cependant modérer un peu l'âpreté de ses convictions et les entraînemens de sa logique. Pendant que M. Siguier, exclusivement occupé des destinées du catholicisme, rattachait à ce dogme tout le mouvement passé et futur des empires, M. Edgard Quinet cherchait à pénétrer et à exposer *le génie des religions antiques* et se proposait un système nouveau qui consiste à déduire la société civile de la société religieuse, cherchant à prouver que les dogmes n'ont pas été, comme on l'a dit, l'œuvre de la politique, mais qu'au contraire la politique a toujours été basée sur le dogme. L'auteur a apporté à son ouvrage toute la clarté que permettaient l'immensité du sujet et la nature de son talent; nous ne lui ferons donc pas un reproche de quelque obscurité plus difficile à éviter qu'à constater.

Les travaux purement historiques ont montré peu de fécondité. Cependant M. l'abbé Comte de Robiano s'est proposé de continuer l'Histoire de l'Église, commencée par Berault-Bercastel : on sait que cette histoire n'a été poursuivie par l'auteur que jusqu'à l'année 1720; M. de Robiano, en se chargeant de la continuation jusqu'en 1830; a voulu réimprimer l'œuvre de Berault-Bercastel : il a rendu par là un double service à ceux qui s'occupent d'histoire et d'études religieuses. M. Leroux de Lincy, en mettant au jour, pour la première fois, une traduction en ancien français des Livres des Rois, du Livre de Job et des Sermons de saint Bernard, a fait précéder ces textes divers de recherches remarquables dans lesquelles nous avons relevé plusieurs résultats dus à une saine critique

philologique. Cette traduction, que l'éditeur fait remonter au XII^e siècle et qu'il croit appartenir au dialecte de l'Ile de France, indique tout le parti que l'on pourrait tirer des versions des livres saints en langue vulgaire.

Mais une notable partie des travaux théologiques doit être demandée aux recueils spéciaux, tels que les Annales de la philosophie chrétienne, l'Université catholique, etc. Nous avons signalé pendant cette année l'apparition d'une Revue spécialement destinée à l'analyse et à la critique des ouvrages théologiques; nous avons constaté son plan heureux et son bon esprit : la *Bibliographie catholique* a tenu ce qu'elle avait promis, et l'on y trouve la plus abondante source de renseignemens pour tout ce qui concerne la littérature, les études et les sciences religieuses.

Avant de nous livrer à l'examen des productions de la théologie allemande pendant le cours de cette année, nous sentons le besoin de constater un fait très-significatif, c'est le déplacement insensible qui s'opère dans les études sur les monumens de la religion. La dogmatique aujourd'hui l'emporte; l'Ancien Testament n'est plus un objet universel de recherches, et, à part quelques exceptions, il rentre de nouveau dans le domaine des hébraïsans. Les explications de T. W. Hengstenberg sur les passages difficiles du Pentateuque, les travaux de P. Friedrichsen sur Jonas, de T. W. C. Umbreit sur Isaïe, de F. Delitzsch sur Habacuc, et de O. Thenius sur l'ensemble de l'Ancien Testament, sont, après les œuvres de Herbst, Lütterbeck, Movers, etc., dont nous avons parlé à nos lecteurs, à peu près tout ce que nous trouvons à citer. Nous y joindrons cependant aussi un travail plus ancien de E. Frankel sur la version des Septante, qui se rattache beaucoup plus étroitement aux études hébraïques, ainsi que les éditions hébraïques d'Isaïe et du Livre de Job, publiées à Berlin et à Leipzig. La majeure partie des publications concernant l'ensemble des Écritures sont exécutées dans un but pratique ou d'édification auquel même plusieurs de celles que nous avons citées ne sont pas étrangères. Mais si les travaux

purement scientifiques de cette partie de la théologie comptent peu de zélateurs, il n'en est pas de même du Nouveau Testament. D'abord, cette section des saintes Écritures tient de plus près au dogme du christianisme, et la science y est aussi retenue plus opiniâtrement par la lutte engagée avec les adeptes de ce qu'on appelle en Allemagne la *philosophie destructive*. Arrêtée sur ce terrain, la théologie allemande se développe encore dans de grandes proportions. En première ligne, nous devons placer cette série de travaux commencés depuis quelques années et qui acquièrent aujourd'hui une grande importance : les élaborations du texte du Nouveau Testament. Les éditions de Lachmann, de Tischendorff, ont été connues et appréciées de nos lecteurs. Ces études, par leur nature, par la sage conduite qui les dirige, produiront avec le temps, il faut l'espérer, les résultats les plus heureux, en éclairant d'un nouveau jour l'histoire philologique des textes sacrés de la révélation. A ce genre de travaux se joignent aussi, le tableau synoptique des trois Evangélistes, rapprochés des passages de saint Jean, dont Leber (S. M.), de Wette, et F. Lucke ont publié déjà une seconde édition, basée sur celle de Griesbach et enrichie de variantes fournies par Lachmann; la *Clavis philologica* de Ch. S. Wilke; et les *Institutiones Historiæ ecclesiasticæ N. T.* de N. J. Chérier, imprimées à Pesth, publications qui remontent à une date antérieure.

Au second rang se place la polémique non encore éteinte, soulevée par Strauss dans le domaine des Évangiles, et continuée par Weisse, Wilke, Bruno Bauer et autres. Nous avons fait connaître en détail à nos lecteurs les systèmes de cette critique nouvelle. Parmi les réfutations les plus récentes qui lui ont été opposées, se rangent l'Histoire des saintes Écritures du Nouveau Testament, publiée à Halle par Ed. Reuss; le Manuel exégétique des Synoptiques de Paulus; une nouvelle édition de l'Impeccabilité de Jésus-Christ, par Ullmann; et en première ligne, comme partant d'un point de vue plus élevé, la Contre-critique des Evangiles d'Ebrard. Entre autres publications nouvelles suscitées contre les critiques novateurs, nous mentionnerons l'Expli-

cation des récits contestés dans la vie de Jésus-Christ, par Rinck (W. F.); et un ouvage de P. F. Stuhr, où l'auteur, considérant la question sous le point de vue de la théosophie nouvelle, examine quels peuvent être les rapports de la religion chrétienne avec la philosophie et la mythologie. Cette polémique a fourni l'occasion de remettre en lumière le remarquable commentaire de Maldonatus sur les quatre Évangiles, publié à Mayence par M. Sausen et parvenu à son troisième volume. Le même éditeur a publié, cette année, le Commentaire latin d'Estius sur les Epîtres de saint Paul. L'Epître aux Romains commentée par Tholuck, le Commentaire plus pratique de R. Stier sur l'Epître aux Hébreux, et les travaux de même nature sur les Epîtres de saint Pierre, saint Paul, saint Jacques et saint Jude, et sur l'Apocalypse, compris dans les œuvres complètes de Dinter publiées à Neustadt, sont ce qu'il y a de plus saillant sur les apôtres, en fait d'ouvrages étrangers à la polémique dogmatique. Enfin, nous citerons ici l'Explication des saintes Écritures du Nouveau Testament, publiée dans le diocèse de Ratisbonne par F. X. Massl. L'auteur a réuni dans ce cadre toutes les explications fournies par les saints Pères, les Docteurs de l'Église et tous les commentateurs catholiques modernes. Cette belle publication est arrivée à son cinquième volume.

Les Epîtres de saint Paul se rattachent en Allemagne de fort près à la dogmatique; aussi peut-elle revendiquer sa part dans les travaux que nous avons cités plus haut. Les recherches de M. A. F. Daehne sur les deux Epîtres aux Corinthiens ont pour but direct d'éclaircir l'histoire du dogme; c'est le seul ouvrage dogmatique, du reste, qui ne soit ni polémique ni disciplinaire; car ce sont les deux divisions dans lesquelles se classent les œuvres de cette nature. Pour en finir avec Strauss et la Polémique, parcourons rapidement le nouveau terrain sur lequel s'est placé ce théologien par sa théorie du dogme, et la foule des écrits que cette année a suscités contre sa doctrine.

Un tableau des développemens de la croyance chrétienne, et l'aperçu de ses luttes avec la philosophie moderne, produit

sous le nom de Philalèthes (un autre que le prince auteur de la traduction du Dante), a suivi de près la publication de l'ouvrage de Strauss. M. A. Boden, en présence de la dogmatique de cet auteur, s'est livré à des considérations sur la différence entre le point de vue religieux et le point de vue philosophique; puis, faisant la part du christianisme absolu, et de ce qui appartient à l'Église et aux développemens que les doctrines ont reçus dans son sein, il a fait l'application des résultats à la théorie historico-philosophique de Strauss. M. Kahnis, au contraire, a placé la science de Strauss tout d'abord en regard de la doctrine ecclésiastique, tandis que le docteur Sartorius, revenant, pour se défendre, à ses anathèmes sur le relâchement de conscience qui gagne dans la confession protestante, et cherche à renverser tout ce qui est du dogme, a dénoncé le point de vue philosophique où se place la critique destructive. M. J. W. Harme a regardé en face la dogmatique de Strauss, il lui a donné son nom, le *nihilisme moderne*, et, partant de l'idée mère du christianisme, il a attaqué la philosophie destructive dans son principe et lui a disputé ses conquêtes les plus importantes. Enfin M. Fleck a entrepris la défense du christianisme, repoussant non-seulement Strauss, mais tous les analysateurs qui suivent la même voie. A côté de ces productions polémiques sont venus se ranger des ouvrages plus généraux et tout historiques sur cet objet de préoccupation actuelle, la dogmatique. Nous avons analysé un travail antérieur sur la secte des Montanistes, dans les premiers temps de l'Église; sur la même ligne doit se placer un travail où J. L. Jacobi fait l'histoire de l'hérésie de Pélage. Après l'*Hutterus redivivus*, de K. Hase, qui en est à sa cinquième édition, et sa Dogmatique évangélique, qui en est à la troisième, viennent le second volume de l'Histoire du dogme de la Trinité et de l'Incarnation, par F. Chr. Baur, la Symbolique de M. Hilgers, et l'Histoire de la Dogmatique protestante, depuis Melanchthon jusqu'à Schleiermacher, par W. Herrmann. Tels sont les principaux travaux, car nous ne parlons pas de la foule de dissertations et d'ou-

vrages moins spéciaux où cette question est traitée aussi. La mystique a eu sa part dans cet élan ; M. A. Helfferich a fait l'histoire de ses développemens, et a recueilli les monumens de la mystique des premiers siècles du christianisme ; c'est la même tendance, le même but, poursuivis par un chemin différent. Du reste, c'est là le caractère de tout ce qui se publie d'important en théologie scientifique, directement ou indirectement, de rentrer toujours dans cette thèse, le rêve de l'érudite Allemagne : reconstituer le christianisme primitif. N'a-t-on pas compris que Strauss avait à son insu jugé sans retour ces efforts par la réalisation de son étrange essai ? Il semble qu'il ait voulu de sa main planter au but la flèche que tous s'efforcent vainement de lancer avec l'arc ; raillerie amère, dont plus d'un changement, survenu depuis, a montré la portée. Quelle que soit la cause première du mouvement qui s'opère et dont les travaux de dogmatique sont l'expression la plus scientifique, ce mouvement existe. Une idée organisatrice s'est placée à la tête du clergé protestant, et nous voyons les plus hautes sommités littéraires de la théologie lui prêter leur concours. L'instruction religieuse se systématise, poursuit un but, et ses efforts se traduisent par la propagation de principes destinés à créer une forte homogénéité dans les élémens si divers du christianisme, tel que la réforme l'a fait en Allemagne. Le rationalisme, c'est-à-dire la science trop dégagée des liens du symbole adopté, est combattu, poursuivi sans merci, et l'on a vu des hommes éminens forcés, pour échapper à cette accusation, de recourir au véto le plus puissant, à celui du roi-pontife de ce pays. La révolte contre le symbole devait être la conséquence d'une telle marche. Tandis que pour les uns le cri de guerre est dans ces mots : Retirez-vous, vous qui ne voulez pas croire, thème naïvement choisi par un pasteur dans un de ses sermons ; pour les autres la résistance se pose en cette question : Croirons-nous en penseurs ou en aveugles à votre religion née de la critique théologique ? Du nord part le premier cri ; au centre de l'Allemagne s'élève l'opposition. Nous ne saurions énumérer toutes les questions encore vivantes qui ont fait

cet état de choses ou qui en ont été la conséquence : les derniers éclats de la question des mariages mixtes en Prusse, question encore pleine de vie dans le Wurtemberg, mais qui ne s'offre en ce pays que sous forme de discussion calme et posée; la lutte du protestantisme contre le catholicisme, dont l'ouest de l'Allemagne est le théâtre, etc.

Le catholicisme, si rudement opprimé dans les provinces prussiennes, a cependant encore une patrie dans l'Allemagne. A la masse d'ouvrages d'édification, de catéchisation, de liturgie, de l'Église aujourd'hui nommée évangélique, ou évangélique-luthérienne, le catholicisme répond par la reproduction des travaux qu'a enfantés le passé de l'Église. Depuis les canons du concile de Trente, jusqu'aux travaux des docteurs, tout renaît sous la main des catholiques allemands; et de Ratisbonne, aujourd'hui la métropole véritable de la théologie catholique en Allemagne, rayonne un foyer de clartés sans cesse ravivé. Les pères, les docteurs, les théologiens de notre pays se transforment en auteurs germaniques, et Augsbourg même n'est pas étrangère à cette activité. Parmi les protestans, quelques-uns voudraient s'efforcer d'amener une transaction; mais la plupart de ceux qui élèvent la voix se posent en adversaires. Cependant le catholicisme ne discute point, il marche, il suit toujours sa voie déjà tracée, même en Suisse, où les attaques sont poussées jusqu'à la violence. Parmi les productions dues à ce mouvement, nous ferons remarquer les Principes de théologie catholique, publiés à Ulm, par le professeur G. Kaiser; le Système de théologie dogmatique catholique, publié à Vienne par le professeur J. Prunyi; les œuvres de Bellarmin, reproduites sous toutes les formes; les travaux d'Allioli, la Symbolique de M. Hilgers, et enfin l'ouvrage d'un ecclésiastique d'Aix-la-Chapelle, consacré au Parallèle des dogmes catholique et protestant.

La grande question de la séparation des pouvoirs civil et religieux a donné naissance à une foule de recherches et de discussions historiques, et l'espèce d'assimilation de l'Eglise prussienne avec l'Eglise anglicane a porté l'attention sur la

constitution de cette dernière. M. Bender, à Elberfeld, a consacré quelques pages à un parallèle entre les Trente-neuf articles et la Confession d'Augsbourg; le professeur Schüberth (Fr. C. K.) a simplement reproduit le rite anglican et les Trente-neuf articles en latin et en allemand; il a fait précéder le tout d'une introduction historique; le professeur Schüberth est à Berlin. A Leipsick, ont paru deux ouvrages qui éclairent singulièrement la question. Le premier reproduit les négociations entamées dans le siècle dernier pour introduire en Prusse la constitution religieuse anglicane, et comme pièces à l'appui les lettres du chapelain de la cour, Jablonski, adressées au résident prussien à Londres, maréchal de Prinzen, à l'archevêque d'York, au secrétaire d'Etat Saint-John (Bolingbroke), à Leibnitz, etc. Le second, de M. E. F. Vogel, est consacré à des considérations critiques et historiques sur le développement insensible des formes de l'épiscopat anglican et sur le caractère qui est particulier à l'Eglise anglicane; l'auteur s'attache surtout à l'appréciation de cette Eglise, dans ses prétentions à représenter le protestantisme pur. A ce dernier travail doivent se joindre les quelques pages de M. Paulus (H. L. G.) de Darmstadt, qui envisage la question au même point de vue. Les décisions du synode général évangélique de Breslau peuvent servir de complément à ce fragment de l'histoire religieuse de l'Allemagne actuelle. Quant à l'histoire générale de l'Église, cette année nous offre l'Histoire de l'Église, par J. Aunegarn, à Munster, dont le tome premier va jusqu'à Charlemagne, empereur; le Précis de Guerike, et les continuations de Stolberg, de Neander, de l'Histoire d'Innocent III, par F. Hurter, enfin l'Histoire abrégée des missions catholiques, depuis le grand schisme d'Occident, par M. P. Wittmann, d'Augsbourg, publication un peu antérieure, et l'ouvrage de G. Cassander, à Darmstadt, sur Grégoire VII et son époque. L'histoire de la réforme compte aussi quelques travaux sur des points spéciaux, entre autres la continuation de l'ouvrage d'E. Ullmann sur les réformateurs précurseurs de la réforme en Allemagne et dans les Pays-Bas; le second volume offre une refonte de l'ouvrage

antérieurement publié par l'auteur sur J. Wessel, précurseur de Luther. Deux ouvrages d'un intérêt historique plus actuel ont signalé cette année : l'un, publié à Leipsick, par L. P. W. Lütkenmüller, offre un tableau de l'état actuel des églises allemande, belge et hollandaise ; l'autre, sorti des presses de Ratisbonne, donne un aperçu fort étendu de la situation de l'Église catholique aux États-Unis, placée qu'elle est entre une liberté illimitée et les entreprises du protestantisme.

La bibliographie a fourni aussi son contingent à la théologie, et le butin de cette année est précieux, surtout pour la théologie catholique. Déjà en 1840 il avait paru à Cologne un Manuel de bibliographie théologique catholique, catalogue de tous les ouvrages publiés depuis la fin du XVIII^e siècle. Cette année, Schaffouse a produit une espèce de complément qui reprend depuis 1836 et conduit jusqu'en 1842 ; beaucoup d'ouvrages antérieurs d'un usage général ont été admis aussi dans la nouvelle édition de ce recueil. Le travail de M. Lueg à Passau, Dictionnaire usuel des passages des Ecritures (*Real-Concordanz*) et la continuation du beau Dictionnaire universel de la littérature théologique et d'histoire religieuse, publié à Leipsick par M. J. T. L. Danz, se placent à la tête de cette branche de production. Notons aussi un catalogue de toutes les éditions totales ou partielles des Écritures traduites par Luther, travail un peu antérieur de M. Bindseil.

Telle a été l'Allemagne théologique de 1842 ; protestante presque avec intolérance au nord, elle est philosophique au delà de toute expression vers le sud-ouest et en Suisse ; à l'ouest, le catholicisme lutte courageusement contre l'influence qui des deux parts vient fondre sur lui ; au midi, le retentissement de cette agitation est à peine sensible.

En Angleterre, les travaux sur les saintes Écritures ne sont pas fort nombreux, scientifiquement parlant ; à deux ou trois exceptions près, ils n'offrent également rien de nouveau. Nous retrouvons le Commentaire de Girdlestone, la Bibliothèque de Ward, qui ne présente cette année qu'une élaboration des recherches de l'allemand Augusti, et le *Biblical Cabinet*

dont les deux volumes (38-39) sont empruntés à Tholuck. Sans nous occuper des travaux entièrement usuels, nous devons mentionner, parmi les ouvrages spéciaux, les Annotations d'Ainsworth (H.) sur le Pentateuque; les Observations sur le récit de Ruth, par Macartney (H.) et le Commentaire sur les Proverbes, de B. Nicholls. Pour le Nouveau Testament, un travail intéressant s'est offert cette année; c'est un Traité de T. S. Green sur la grammaire du dialecte du Nouveau Testament, où se trouvent des commentaires grammaticaux et interprétatifs concernant un certain nombre de passages. Nous avons vu, dans le cours de l'année, la version anglo-saxonne des quatre Evangélistes dont B. Thorpe s'est fait l'éditeur: joignons-y la troisième partie de la *Catena Aurea* de Pusey, contenant saint Matthieu, et le Nouveau Testament grec portatif, publié isolément par Bagster. Au texte de Scholz, cet éditeur a joint les variantes et annotations de Griesbach, et les variantes de Stephens (1550), de de Bèze (1598), d'Elzévir (1633), et la version anglaise officielle de 1611, avec les annexes. En fait de dogmatique, on trouve une grande préoccupation de la polémique allemande, témoin l'Antisupranaturalisme allemand d'Harwood, et le Rationalisme mystique, en Allemagne, de Wolff, ainsi qu'une nouvelle élaboration anglaise de l'Harmonie protestante latine, ouvrage de P. Hall. Les appels à l'unité de l'Église dans les trois royaumes, les discussions sur le symbole, sur la forme de l'épiscopat, sont le fond des ouvrages de J. Foot, de Fitzgerald et de J. Drow; mais la masse de la polémique est toujours dirigée contre le catholicisme. Ce sont : les lettres de W. Palmer, *on Romanism;* Bennets (P.) démontrant les erreurs *of Romanism;* l'év. Doane discutant les preuves de Boardman, *of Popery;* enfin A. Williams livrant ses considérations sur l'existence *of Romanism* dans le sein de l'Église protestante. La théologie anglicane est fidèle à la marche de son Eglise; elle prétend remplacer l'Église universelle. La grande étendue des relations britanniques, l'influence aujourd'hui bien constatée que les formes anglicanes tendent à sai-

sir dans le nord de l'Allemagne, tout cela doit l'animer encore davantage contre cette vieille Église qui descend directement des apôtres, qui se trouve établie, et dont on ne peut anéantir le passé : aussi est-il à remarquer qu'il y a une triste conformité entre la position faite au catholicisme dans le nord de l'Europe, et celle qu'il subit depuis longtemps dans la Grande-Bretagne. Le catholicisme cependant persévère dans sa voie; nous retrouvons encore cette année la bibliothèque d'*anglo-catholic theology*, avec un volume des œuvres de Bramhall; une traduction du Saint-Matthieu du père Quesnel, et une édition des Actes du concile de Trente, par J. Mendham. Le méthodisme a produit un nouveau code, le *Compendium* des lois du Méthodisme, par *E. Grindrod*, et plusieurs publications de pratique. On a dressé une statistique des *Dissenters*, qui déjà forme un volume in-8°, et J. Hunter a remonté vers les origines du *Dissent* dans sa biographie d'Heywood. L'histoire religieuse est un terrain beaucoup plus remué en Angleterre, quoiqu'on s'attache plus spécialement à ce qui concerne l'Église du pays. Les Essais sur le Socinianisme, par J. Cottle, sortent cependant de ce domaine; les autres : F. Bayley, Histoire de l'Église d'Écosse sous la Convention; Huie (J. A.), les Missions anglicanes; l'ouvrage de lord Lifford sur l'Irlande, et le recueil de pièces concernant le mouvement théologique de 1833, publié par Percival, y rentrent complétement : l'ouvrage d'Ed. Mahon Rose, *Ecclesiastica*, offre un tableau assez complet de la hiérarchie de l'Église anglicane, de la part qu'elle a dans l'instruction, et présente quelques portraits des hommes du passé de cette Église.

*Jurisprudence*. La jurisprudence française ne se distingue pas toutes les années par ces grandes publications qui font la réputation d'un homme et la gloire d'une époque. Le temps des Cujas, des Domat, des Dumoulin, des Pothier, semble être passé sans retour. Ce n'est pas à dire cependant que l'on ne compte maintenant ni jurisconsultes habiles ni ouvrages importans.

Nous avons distingué et signalé à nos lecteurs l'ouvrage si

intéressant dans lequel M. Grün a tracé les règles de la jurisprudence parlementaire. La chambre des députés, comme les tribunaux, a une foule de questions à juger où elle doit interpréter la loi qu'elle-même a faite. On sait que la chambre est souveraine en fait d'élections ; ses décisions, ses précédens forment là sa jurisprudence. C'est le recueil de ces décisions, c'est le commentaire de ces précédens que M. Grün a offert au public.

Une grande question de droit a occupé cette année les méditations de tous les jurisconsultes. Nous voulons parler de la question du régime hypothécaire, dont tout le monde s'avoue les inconvéniens actuels, sans être aussi bien d'accord sur les moyens à employer pour y remédier. M. le garde des sceaux a fait à ce sujet un appel aux lumières de toutes les cours royales du royaume, qui se sont empressées de délibérer sur cette matière importante, et de transmettre au chef de la justice le résultat de leurs délibérations.

Une question de droit criminel et en même temps d'économie politique, qui depuis quelques années a le privilége de provoquer l'attention publique, est celle de la réforme pénitentiaire. Nous avons eu à enregistrer les observations de M. Lucas, concernant les changemens apportés au projet de loi sur le régime des prisons, soumis par le gouvernement aux chambres, le 9 mai 1840, changemens que M. Lucas blâme avec énergie, mais surtout le remarquable travail de M. Alauzet sur les *Peines et le système pénitentiaire*, ouvrage exécuté en réponse à une question proposée par l'Académie des sciences morales et politiques, et que l'Académie a honoré d'une récompense méritée. Cette question était ainsi formulée : « Rechercher et indiquer les moyens de mettre en harmonie le système de nos lois pénales avec le système pénitentiaire à instituer dans le but de donner de plus efficaces garanties au maintien de la paix et de la sûreté générale et privée, en procurant l'amélioration des condamnés. »

La même Académie avait aussi mis au concours la question suivante : « Tracer l'histoire du droit de succession des femmes dans l'ordre civil et l'ordre politique chez les différens

peuples de l'Europe au moyen âge. » Dans un lucide et substantiel rapport, M. Mignet a rendu justice à la force de ce concours. En accordant le prix à M. Edouard Laboulaye, le rapporteur louait le mérite de son travail sous le rapport de la succession civile des femmes, et tout en le trouvant un peu court et un peu plus faible sous celui de leur succession politique, il ajoutait qu'il rachetait dans son ensemble cette imperfection par la richesse de ses détails, ses grandes connaissances juridiques, ses vues abondantes et saines, son style ingénieux, vif, sobre et sage. A M. Rathery, avocat à la cour royale de Paris, qui a pris part au même concours, M. Mignet a rendu cette justice, que, quoiqu'il eût déployé moins de science et que l'on remarquât chez lui des lacunes considérables dans la partie civile de la question, il avait cependant traité d'une manière distinguée la partie politique, et s'était élevé souvent à des vues philosophiques remarquables sur la morale et le perfectionnement de la famille, d'après les sentimens naturels, et sur les changemens apportés à la loi civile par l'invasion de la famille naturelle. Enfin l'Académie, en accordant une seconde mention honorable à M. Kœnigswater, docteur en droit, a loué ses recherches, son savoir et ses vues sages. — Nous nous abstenons de citer en France cette foule d'ouvrage spéciaux et pratiques qui paraissent chaque année, et qui d'une utilité incontestable ne sont pas cependant d'une grande importance pour les progrès de la science du droit.

En quittant la chaire de droit qu'il occupait à l'université de Berlin, M. de Savigny devait s'attendre à ce que la marche qu'il a suivie, objet de controverse pendant la durée de son professorat, serait soumise à l'examen. En effet, à Berlin a paru une brochure qui résume toute la carrière de son enseignement, et qui s'appuie sur les résultats obtenus ou négligés par lui pour appeler une réaction dans le système de l'université. Le dernier travail sur la question des systèmes vient d'un juriste suisse, M. Bluntschli, qui, de la distance où il est, les a soumis à son appréciation dans un tableau résumé. Du reste, les travaux ont paru changer de direction pour le

droit romain; plus d'histoires, mais des publications de textes, des dissertations et des commentaires. Le seul ouvrage historique, à part l'histoire de M. Tigerstroem, qui est un peu antérieur, est le Programme du professeur A. A. F. Rudorff. Mais cette année offre d'intéressantes reproductions de textes: les *Anecdota* de M. Zachariæ, c'est-à-dire, d'anciennes scholies sur le titre 1er des *Basilicorum libri*, extraites d'un manuscrit palimpseste de la bibliothèque du Saint-Sépulchre qui contient les livres XV-XVIII, traduites en latin et annotées par le professeur; une édition des fragmens du Codex Gregorianus et du Codex Hermogenianus, annotés par M. G. Haenel; la 3e édition des quatre Commentaires sur les Institutes de Gajus trouvés à Vérone par Goeschen, sans parler de la continuation des *Basilicorum libri* de Heimbach et du *Corpus juris antejustiniani* de Boecking. Parmi les travaux d'explication, nous avons mentionné une Dissertation de M. Osenbrüggen; nous devons y joindre le 42e vol. du Commentaire de Glück sur les Pandectes, continué par M. Mühlenbruch; deux Questions de MM. Mejer et Platner sur le droit criminel, et le droit de collation par M. Fein (E.). Outre les Elémens d'Institutes de Haensel et de Mühlenbruch, le 2e tome du Cours de M. Puchta a paru, et il s'est trouvé à Oldenbourg un bon Allemand, M. Recht, qui s'est dévoué à mettre en *petites rimes* allemandes le livre 1er des Personnes : jusqu'où peut aller l'amour du droit! Joignons à ces travaux la publication de M. Bergmann (F.), à Goettingue, *Libri de Judiciorum ordine Pilii*, *Tancredi*, *Gratiæ*, qui se rattache au droit romain. Le droit public est moins riche encore, car, à l'exception de la Collection des traités de Martens (tome xx, 2e partie), nous ne voyons à citer que le travail de J. Chr. Klüber, tendant à démontrer que la paix de Westphalie est encore aujourd'hui la base de tous les contrats européens et la *magna charta* de l'Allemagne. Ce pays est aujourd'hui tout entier à l'élaboration de sa législation civile et criminelle. Parmi près de trente ouvrages de droit civil et près de vingt de droit criminel, publiés dans l'année, ceux qui se présentent comme scientifiques sont : le Droit civil

des Anglo-Saxons, publié en latin par H. Leo; l'Histoire du droit pénal allemand de W. E. Wilda, dont le tome 1er contient le droit pénal des Germains, et une publication de H. Zoepfl; le Code pénal de Charles V, accompagné de la procédure capitale de Bamberg et du Brandebourg. De M. Mittermaier nous n'avons qu'une 6e édition des Principes de droit commun; de M. Rosshirt, deux volumes sur le Droit français et badois, et le tome 3e de son Droit (commun) civil allemand. Au premier rang, pour la production, doit se placer la Prusse dont la législation tout nouvellement réunie en corps est l'objet de travaux complémentaires, résumés et explicatifs; nous devons en distraire cependant un Manuel de la législation française dans les provinces rhénanes, de A. von Daniels. Après la Prusse, vient la Hesse, dont la législation est aussi soumise à de nombreuses recherches. C'est à Darmstadt qu'est le centre de cette production, bien que le Droit coutumier ait été publié à Francfort, par K. Sternberg, ainsi qu'un *Promptuarium* criminel à Mayence. En Bavière, le travail se porte principalement sur l'étude comparée des constitutions qui se sont succédé dans ce pays. Le *Codex juris bavarici* est rapproché des statuts anciens et nouveaux ou commenté. Dans le Wurtemberg, le Code (*Landrecht*) de 1610 a été publié de nouveau et commenté par M. Niecke, et trois publications de droit civil, pénal et correctionnel ont paru; la Saxe a vu la suite des travaux de M. Schaffrath; plusieurs ouvrages de droit civil ont été publiés dans le duché de Nassau et dans d'autres principautés. Notons enfin, le Code civil de Soleure, annoté par J. B. Reinert. Nous n'énumérons pas ici les recueils pratiques ou mémoires publiés dans ces divers états; mentionnons seulement un Traité complet de la preuve en matière civile, par E. C. G. Schneider, sujet traité aussi par Th. Rizy, et avec application au droit autrichien; un Recueil de décisions en matière d'hypothèques pour la Bavière, par C. F. Schlichting; et la Mitoyenneté en droit prussien, par F.-E. A. Grein. Le droit qui régit le mariage a fourni aussi matière à discussion en Prusse. Le contrat de change a été récemment l'objet de dispositions

prises par la diète hongroise. De là, plusieurs travaux, entre autres ceux de M. L. W. von Maithstein. Pour le droit étranger, nous avons mentionné la procédure danoise de M. Stein, et la constitution judiciaire de M. Frey.

L'Allemagne a dans son sein deux nations de jurisconsultes; l'une, opiniâtrement attachée au sol et à tout ce qui est du sol, repousse tout ce qui vient du dehors; l'autre, plus accessible à l'influence étrangère, ou mieux voyant les objets d'un point de vue plus élevé, est d'opinion que le bien n'est déplacé nulle part, et qu'il importe peu d'où il vient; au premier rang de ceux-ci, se distinguent MM. Mittermaier, Warnkœnig, Zacharise, etc. M. A. Christ se place parmi les autres; son opinion qui ne lui est pas particulière, mais dont il a fait le sujet d'un livre tout spécial, est que l'Allemagne doit avoir une législation nationale, un code commun, et abandonner complétement et le droit romain et l'imitation du droit français. M. Müller (A.) s'est placé en spectateur; il a examiné quelles étaient les conditions de développement imposées à la législation par l'esprit du temps, et les obstacles que ce développement rencontrait en Allemagne; et, après avoir retracé quel est l'état actuel de la législation, il indique les travaux nécessaires, et la base qu'on doit donner au droit civil. Dans une publication d'un ordre différent, M. A. von Finkh a présenté les résultats des institutions dans l'Oldenbourg-Birkenfeld, pendant une période de vingt-cinq années. Enfin, dans un travail qui tient à la fois et aux faits et à la théorie, M. Unger a recherché les origines de la constitution judiciaire allemande. Après ces travaux, vient se placer, comme guide pratique, le Dictionnaire général du droit à l'usage de l'Allemagne entière, rédigé par J. Weiske. Le Cours général de droit de A. Barth a aussi cela de particulier, que, embrassant dans son cadre depuis le droit canonique jusqu'aux degrés inférieurs, il présente la discussion d'un grand nombre de questions d'un intérêt général. La publication des œuvres posthumes du jurisconsulte Thibaut, au contraire, bien qu'elle embrasse toutes les études de ce savant, est peut-être

plus curieuse que remarquable; elle a aussi le défaut des publications posthumes: trop de choses y ont été admises. Il y a décroissance dans la production en général, mais, on doit l'espérer, il n'y a point faiblesse. Ce qu'il faut considérer aussi, c'est que la multitude des journaux fait un tort sensible aux grands travaux. Si l'on songe que l'Allemagne compte à peu près vingt publications périodiques de jurisprudence, journaux scientifiques ou pratiques, que de toutes les sommités du droit il n'y en a pas qui ne tienne à l'un d'eux et qui n'y contribue activement, la chose paraîtra fort simple.

En Angleterre règne, comme on le sait, un tout autre ordre de choses. Le droit anglais, le plus routinier de tous, suit le besoin du moment, et, tout entier dominé par le fait, il s'occupe peu de discuter la théorie. C'est en vertu de cette disposition particulière que le droit des gens et la constitution ont eu dans l'année quelques pages spéciales. Les relations de l'Angleterre et de la France ont suscité le *Digest of laws between Great Britain and France* de C. Okey; et la question du Droit de visite a fait naître, avec l'ouvrage de Wheaton, publié également en anglais et en français, une série de recherches d'un juriste anglais, M. Reddie, sur le droit international. Comme monumens de jurisprudence dans le domaine des constitutions, il y a bien une publication de circonstance de la *Magna Charta* par Greening; un Abrégé de W. Alexander des Actes du Parlement d'Ecosse; mais nous devons signaler les Considérations de M. G. Bowyer, sur la Constitution. Nous n'avons pas besoin de rappeler les Constitutions et Codes bretons, publication du Gouvernement, monument à la fois historique et légal. Rentrons dans le sentier battu de la discussion privée, et remarquons ceci, que, si l'on avait besoin de rechercher jusqu'à quel point l'Angleterre est profondément commerciale, cela ressortirait de la manière dont voient le jour les ouvrages du droit pratique qu'elle publie. Le Recueil de H. Jerémy, dans sa régularité annuelle, semble constater cette nécessité qui domine les praticiens, seuls jurisconsultes d'Angleterre, d'avoir sous les yeux la marche et les variations des affaires.

L'éditeur Tyas a bien senti aussi ce besoin ; il s'est mis à publier un Manuel pour chacune des questions de droit principales qui se présentent à résoudre actuellement ; Testament, Propriété, etc., manuels dans lesquels chaque théorie est tout une histoire ou à peu près. Parmi les publications qui sortent de la littérature des manuels, on peut noter cependant le Commentaire de J. Story, sur le droit d'association, des Traités de Maugham, Sandford et Lumley, sur la propriété et les substitutions, et enfin, un travail étendu de Petersdorff, sur le droit commun, puis l'*income Tax*, et les brochures pour et contre sur cette question, qui nous rejettent dans le forum politique.

*Sciences et Arts.* L'étude de la philosophie semble avoir perdu aujourd'hui en France de son importance et de son éclat ; non pas que cette science soit moins universitairement cultivée: chaque collége a toujours son professeur de philosophie, chaque ville importante sa chaire de philosophie ; mais les triomphes des anciens jours, mais l'engouement populaire, tout cela est bien loin et semble, hélas ! passé sans retour. Ce n'est pas que nous regrettions le règne de cette souveraine, tant soit peu intolérante, malgré ses prétentions exclusives à la mansuétude et à la liberté d'examen. Juste retour des choses d'ici-bas ! la philosophie aurait voulu asservir toutes les sciences, et cependant elle est restée sur le second plan : cela peut-être la rendra plus modeste, si c'est possible toutefois.

On peut trouver une cause à cette déchéance de la philosophie, dans le penchant général des esprits pour la pratique, en dehors des voies de la théorie pure et de la spéculation. Lorsqu'une nation comme la nôtre a passé plus d'un siècle dans les systèmes, les utopies, les rêves les plus brillans et les plus honteux, les plus logiques et les plus insensés ; quand elle a usé presque la fécondité d'un esprit insatiable dans la démolition de tout un passé méconnu et l'édification d'un présent incertain ; lorsque toutes les expériences d'idées ont été tentées et vingt fois reprises, on conçoit facilement cette soif de repos, de stabilité, même dans le domaine si facile et si indé-

pendant des théories. Il y a un temps d'arrêt inévitable, nécessaire ; on a assez réuni de matériaux ; il faut essayer de choisir dans ce chantier si encombré, si confus, quelques pierres d'une qualité solide, d'une forme convenable, pour élever notre édifice social et politique.

Les deux ouvrages philosophiques les plus considérables publiés dans le cours de cette année appartiennent à deux hommes enlevés à l'étude par la politique. L'Histoire de la philosophie publiée par M. de Rémusat témoigne d'une grande netteté de conception et d'une lucidité parfaite d'exposition. Les *Mélanges de M. Jouffroy*, publiés après sa mort, augmentent les regrets qu'a laissés cet esprit profond et consciencieux, cette âme franche et bonne.

Le même changement que nous avons observé dans les études philosophiques se remarque dans les travaux qui ont la politique pour objet. Ici encore le temps des systèmes, des utopies nous semble passé, et l'esprit avide de questions plus pratiques reçoit des besoins et des événemens du jour les sujets sur lesquels portent ses investigations. Un événement funeste a mis à l'ordre du jour une question de premier ordre, à laquelle le parlement a donné une solution ; nous voulons parler de la constitution d'une Régence à laquelle a donné lieu la mort si regrettable du duc d'Orléans. Tous les publicistes extra-parlementaires se sont exercés sur ce sujet, et ont fourni aux orateurs des deux chambres tous les matériaux historiques et politiques pour bien traiter cette question ; et nous avons vu paraître à la fois une foule d'opinions nouvelles sur la régence, et jusqu'aux anciennes opinions de la Constituante, celle de l'abbé Maury, par exemple, reproduite par M. de Hoffmanns avec tout le zèle historique qu'on lui connaît.

Une seconde question, constamment à l'ordre du jour, pour parler comme la politique, est celle qui concerne nos possessions d'Afrique ; la science, l'érudition, l'histoire, l'économie politique, la stratégie militaire, se sont emparées de ce sujet ; et certes, quoique les écrits qu'il inspire soient tous loin de ré-

pendre à son importance, nous sommes loin de nous en plaindre. De toutes ces recherches il reste quelque chose dont doit profiter le meilleur système de colonisation à appliquer à cette terre *désormais française*, comme l'appelle maintenant la politique la plus récalcitrante; ensuite cet engouement prouve que l'Algérie fait de jour en jour mieux partie de la France. Cependant il faut réserver une place à part à l'ouvrage si plein de recherches et de renseignemens économiques de M. Buret, si tôt ravi à une science où ses succès étaient déjà venus récompenser ses efforts, au travail surtout si spécial, si empreint d'autorité et d'expérience, de M. le général Bugeaud, ainsi qu'aux réponses qu'il a provoquées, notamment celle d'un autre *général d'Afrique*, le général Duvivier.

En droit public et en économie politique, il est des sujets dus chaque année à l'initiative des académies dont les programmes de prix offrent des questions de plus en plus importantes, et d'autres sujets permanens sans cesse offerts à nos méditations par l'état des mœurs et les besoins sociaux. Nous avons vu parmi les premiers les Progrès du droit des gens, par M. Weathon, envoyé diplomatique de la république des États-Unis près la Confédération Germanique, histoire véritable du droit public international depuis le traité de Westphalie jusqu'à nos jours. Parmi les sujets qui sont en possession d'attirer toujours l'attention, se trouve en première ligne le Régime pénitentiaire. Nous avons déjà cité l'ouvrage important de M. Alauzet, et les publications pratiques et spéciales de MM. Charles Lucas et Moreau Christophe.

C'est dans le domaine des Sciences politiques qu'on retrouve, en Angleterre, les jurisconsultes qui sortent de la foule des praticiens. Parmi les questions à l'ordre du jour, la question de la population a été traitée par un écrivain anglais, M. Doubleday, qui en a examiné les lois, indiquant de quel côté il faut poursuivre ses élémens reproductifs; c'est là aussi ce qui a préoccupé M. F. Gobbi en Allemagne; dans ses travaux sur la population de Belgique il s'est attaché à faire ressortir la liaison de la prospérité des populations avec l'action des agens

les plus simples de la nature. Le Paupérisme, cette grande lèpre anglaise, dont la contagion nous menace, est ce qui a le plus occupé la science; outre les publications annuelles du Comité et ses nouvelles dispositions, nous retrouvons parmi les analysateurs M. Lumley et M. Archbold, ainsi que M. Brother (E.), qui dans son ouvrage examine les droits des pauvres, mais aussi les torts qu'on doit leur faire expier. Au reste, de tous ces travaux, pas un ne sera accusé de prétention théorique : il faut rentrer en Allemagne pour trouver dans l'ouvrage de M. G. Riecke un aperçu des sources du paupérisme et de la criminalité, et un appel à l'État et au concours des citoyens pour prévenir ces deux maux. A l'Angleterre restituons cependant la part qui lui est due; M. H. Drummond, dans son ouvrage sur le sort des populations agricoles de l'Angleterre, la lui fait grande et honorable. L'amélioration du système pénitentiaire, embrassée dans le nord avec chaleur, et depuis élaborée sous toutes ses formes, éprouvée déjà dans quelques Etats, a produit cette année quelques ouvrages, entre autres celui de M. David du Danemarck, qui examine les essais déjà tentés ; M. Noeller, un des éditeurs, avec Julius, des Annales des prisons, étudie les progrès du système pénitentiaire en France; M. Hudtwalcker traite la question de la reconstruction des prisons à Hambourg; M. Heinze fournit des indications sur l'établissement du système pénitentiaire dans toute l'Allemagne; enfin M. Diez, plus spécial, s'est fait l'avocat de l'emprisonnement cellulaire, considéré comme moyen d'amélioration morale. Les sciences politiques continuent à s'enrichir de travaux d'ensemble, tels que l'Encyclopédie de Rotteck et Welcker, et la Bibliothèque de de K. Riedel, qui a donné cette année la Politique de Haller. Parmi les monographies, la brochure de M. G. Heinrich : Influence de la législation nouvelle de la Prusse sur le morcellement de la propriété foncière en Silésie, signale à l'observateur des faits importans. Dans les travaux publics, l'ouvrage posthume de Gerstner sur les communications intérieures aux États-Unis fait honneur à l'Allemagne; l'Angleterre n'a rien

de neuf à lui opposer, à moins que ce ne soit le supplément ajouté par Whishaw à ses Chemins de fer.

La philosophie a été agitée en Allemagne par la dernière réaction qui a placé dans la chaire de l'Université le précurseur philosophique d'Hégel, aujourd'hui devenu son adversaire; elle rentre peu à peu dans son repos, et la discussion continue, mais doucement, sa route, entraînée par le cours du temps. Outre le procès matériel intenté à Schelling par l'opinion, est aussi pendant le procès intenté aux doctrines d'Hégel. Hégel, dont on a publié cette année la Logique et les leçons sur la philosophie de la nature (œuvres complètes), a subi une première réfutation sur le principe de l'Être; l'auteur des élémens de la philosophie hermésienne, examinant le dogme et la science, a refait une philosophie pour remplacer celle d'Hégel; M. Schultz a mis ce dernier en parallèle avec Günther; un quatrième a soumis à l'appréciation ses doctrines sur la religion et l'art, et cela du point de vue dogmatique, et enfin M. Weisse a examiné jusqu'à quel point le problème actuel de la philosophie était susceptible d'être résolu. Marheinecke, cette année, a fait tête à l'orage. Dans son Introduction au cours de philosophie hégélienne, il s'explique sur le rôle de cette doctrine en théologie, et cherche à décliner la compromettante responsabilité de l'application qu'en a faite Bruno Bauer à la critique des Evangiles. Mais, chose plus étrange, c'est Marheinecke publiant la Vie du Chrétien servant Dieu, ou des considérations d'édification chrétienne. Mais passons aux principaux travaux produits sur l'art de penser. Outre la logique d'Hégel et les livres élémentaires de M. Trendelenburg, nous avons l'intéressant ouvrage du professeur T. E. Beneke, et un Manuel de M. le professeur Prochazka à Vienne. L'esthétique a son Dictionnaire terminologique et encyclopédique de W. Hebenstreit, et en Angleterre sir Mackenzie a publié une Théorie du goût. L'application de la philosophie à la vie n'a rien produit de nouveau en Allemagne, si ce n'est une deuxième édition du Cours de Troxler, à Berne, et du Traité de Zenetti à Augsbourg; l'An-

gleterre lui a fourni les recherches sur l'influence réciproque de l'esprit et du corps, par W. Newham. En philosophie pure, nous mentionnerons seulement l'Examen de la langue péripatéticienne de E. Biese, la Métaphysique de Reinhold dans sa transformation nouvelle, et le Précis de Psychologie de J. E. Erdmann, et en Angleterre, le livre profondément caractéristique de C. Bray, *Philosophy of Necessity*. Pour l'histoire de la philosophie, l'Histoire combinée des idées religieuses et philosophiques de M. Scherr, ouvrage de cette Suisse aujourd'hui si philosophique, et les recherches scientifiques et historiques de M. J. Hildebrand, à Dresde, ne sont pas sans intérêt. On a aussi mis au jour des Mémoires et mélanges philosophiques d'Herbart, et la théorie de l'immortalité de l'âme de ce philosophe a été discutée par M. Lott. Enfin a paru le tome xi^e de Kant, éd. Rozenkrantz et Schubert, contenant la biographie, les lettres, et le menu bagage du père de la philosophie moderne allemande. Les Méditations de Descartes ont retrouvé aussi un éditeur à Berlin.

Si nous entrons dans le domaine des Sciences naturelles, nous retrouvons les travaux de Berzélius, de Gmelin, de Poggendorff, de Wœhler, de Meisner, de Mitscherlisch, qui se résument tous par ce mot, *chimie*, mais qui ne présentent rien de *nouveau*, quoique cependant M. Meisner donne ce titre spécial à son livre, nouveau en effet, en ce qu'il a pour objet principal de régulariser l'étude de la chimie, et en ce qu'il offre un répertoire alphabétique des progrès et découvertes de la science. En Allemagne, comme en Angleterre, comme en France, c'est le règne de la chimie organique, elle fait le tour du monde. Dans l'Allemagne, ici on la développe pour l'application (M. Hlubeck) ; là on la gourmande au nom de la physiologie végétale (M. Schleiden, professeur à Jena), et plus loin on lui fait son procès, ainsi qu'à ses adversaires (M. Winckelblech de Cassel, qui met en présence la théorie de Liebig sur la nutrition des plantes et les objections de Schleiden), sur quoi Liebig publie aussi lui-même sa théorie appliquée à la physiologie et à la patholo-

gie. Nous ne saurions omettre ici le Guide de Mayer (*Clavis analytica*), pour la connaissance des minéraux, publié à Prague, la capitale d'une des plus vieilles patries européennes de l'art des mines, et une Monographie sur le diamant, par Petzhold. L'histoire naturelle brille par ses dessins et ses nomenclatures. Sans parler d'une reproduction de la Géologie de Léonhard, nous devons citer dès l'abord l'Introduction à l'Histoire des sciences naturelles de M. Brotz, à Heidelberg; la Description des mines de sel, de Hall, au Tyrol, par M. Kopf, et le Voyage d'hiver dans les glaciers et à la mer de glace, par Hugi, de Stuttgard. On sent que nous ne pouvons qu'énumérer ici les continuations des grandes publications de planches, telles que la Faune japonaise de Siebold, la *Bryologia* de Bruch et Schimper, les Insectes de Koch et Herrich-Schaeffer, les *Icones plantarum* de Link, Klotzsch et Otto, les Aloës du prince de Salm, etc., etc. Contentons-nous de terminer ces citations par le *Nomenclator zoologicus*, et les Poissons fossiles d'Agassiz, et de mentionner la Monographie de Naegeli sur le développement du pollen dans les phanérogames. L'Angleterre est plus encore le pays des *gravures*, c'est à peu près là tout ce qu'elle a fait pour l'histoire naturelle cette année en dehors des Sociétés. Les Arbres de Loudon, les Poissons de T. Moule, les Éponges de Johnston, les Oiseaux de Meyer, sont de ce genre. En fait de *Comprehensive works*, nous ne saurions citer que le beau travail de F. Hitchock sur la géologie du Massachussets. Dans le domaine de la bibliographie, nous avons vu le Catalogue de sir Grenville, les Manuscrits européens de la bibliothèque de Chetham à Manchester; en travaux analogues, l'Allemagne nous fournit le Catalogue de la bibliothèque du commerce à Hambourg, ainsi qu'une Bibliographie des danses des morts et des monumens xylographiques des bibliothèques de Munich, par M. Massmann. L'Histoire de la Bibliothèque de Saint-Gall depuis sa fondation en 250, jusqu'en 1841, par M. Weidmann, et l'Histoire de la Bibliothèque d'Augsbourg, de M. Mezger, se placent un degré au-dessus. Ce dernier ouvrage contient un catalogue des manu-

scrits. Constatons aussi, cette année, la publication du Supplément au Dictionnaire général de Bibliographie allemande de Kayser (1833-1840), et la Bibliographie systématique de l'Histoire de la médecine et des sciences naturelles, de Choulant. Nous ne pouvons mieux terminer cette partie de notre résumé que par le rappel de la deuxième édition du Dictionnaire encyclopédique allemand de Pierer, et de la continuation de la vaste et précieuse Encyclopédie d'Ersch et Grüber.

*Littérature ancienne.* Il y a une tendance générale dans l'étude de cette littérature; on la voit se manifester cette année, surtout dans l'Allemagne, où les productions sont plus nombreuses. On commence à placer ses travaux, soit à l'ombre des recueils académiques, soit dans les feuilles légères de la publication périodique: tendance pernicieuse, car elle rendra la production de plus en plus fragmentaire et ravira aux produits de l'étude leur sérieuse portée. Quelques travaux de M. Bekker en sont un exemple remarquable. Est-ce faiblesse que ce penchant aux collections qui domine aujourd'hui? Et faut-il absolument fonder un monument philologique pour produire ses études sur un auteur? Nous livrons ces considérations aux réflexions de nos lecteurs, nous contentant de rendre doublement grâces à ceux qui, forts d'eux-mêmes, ont mis au jour leurs travaux isolés et complets. Nous ne ferons cependant pas difficulté de le reconnaître, la littérature grecque, cette année, s'est enrichie de plusieurs ouvrages remarquables. Rappelons seulement l'Histoire de la littérature grecque, par Müller, et le Manuel de littérature ancienne, par Jouffroy, et passons aux poètes grecs qui ont exercé la sagacité des philologues. Si Homère a peu gagné aux travaux de MM. Williams, Brandreth, Crusius et Scheler, il n'en est pas de même d'Hésiode, dont la théogonie a été singulièrement éclaircie par les savantes recherches de Gruppe. Quant aux poètes tragiques, Welcker et O. Müller avaient donné l'exemple d'une véritable interprétation pour arriver à comprendre ces œuvres immortelles dans le sens des Grecs, quant au fond de leur mythologie,

de leurs croyances, de leurs usages, de leurs arts et de leurs histoires; dans les récens commentaires de M. Dindorf sur Eschyle et Euripide, il faut reconnaître un progrès vers la critique des textes qui se trouvent améliorés dans beaucoup d'endroits; mais pour l'explication, ce savant a, pour ainsi dire, rétrogradé. Au lieu de faire usage des recherches récentes, il a reproduit d'anciennes notes insuffisantes aujourd'hui, et en partie erronées, au point que sur les Euménides d'Eschyle on chercherait en vain un seul des résultats importans d'O. Müller. Nous devons mentionner aussi les recherches de MM. Droysen et Exner, sur Eschyle; quant aux fragmens de ce poète, ils ont été l'objet d'un travail spécial de M. Ahrens, dans la collection Didot, travail qui fixe plusieurs points incertains jusqu'à présent. Le théâtre de Sophocle n'a pas non plus été négligé; il nous suffira de citer le livre de M. Wilke, sur l'Œdipe à Colone; celui de Wüllner, sur l'Œdipe Roi: celui de Mitchell, sur l'Antigone, et le grand ouvrage de Schœll, sur la vie et les travaux de Sophocle. Outre les notes de Dindorf, nous avons eu deux publications sur Euripide, l'une de Pflugk et l'autre de Scheibel. Deux autres ouvrages se rattachent encore au théâtre grec, ce sont les matériaux pour les drames grecs, par Heimsœth, et les études de M. Patin, sur les Tragiques grecs. Rendons grâces à M. Patin de ce que le nom d'un de nos compatriotes vient se placer honorablement au milieu de tous ces noms étrangers qui semblent s'être emparés du domaine de la philologie. L'activité de M. Meineke ne s'est point démentie cette année; nous en avons une preuve dans son *Delectus poetarum*, où il a traité avec une critique profonde un grand nombre d'épigrammes de l'Anthologie. Ce savant se propose de donner une nouvelle édition de l'Anthologie entière, dans laquelle les nouvelles épigrammes publiées par M. Cramer trouveront sans doute place. Les *Quæstiones Œdipodeæ* de M. Hermann, dont nous ne connaissons qu'un extrait, paraissent, avec des recherches savantes, contenir des idées qui s'écartent entièrement du vrai, à cause de la tendance de l'auteur à vouloir trouver un

objet matériel à toute inspiration du poète, tendance qui l'a conduit à voir dans l'Œdipe Roi une allusion continuelle à Périclès, qui serait flétri par cette tragédie de Sophocle. Pour en finir avec les poètes grecs, nous citerons l'ouvrage de M. Janzon sur Pindare, et nous passons aux prosateurs.

Dans le domaine de la philosophie nous avons le *Glossarium* d'Orelli et de Baiter sur Platon, donnant par ordre alphabétique toutes les gloses de grammairiens qui ont rapport à ce philosophe, espèce de Timée amplifié au moyen de tout ce qui reste des autres grammairiens. Ces deux savans, MM. Orelli et Baiter, outre leur grand Platon, 1 vol. in-4°, ont fait paraître une édition en vingt-deux cahiers in-12, accompagnés chacun d'une préface qui traite un point critique sur le philosophe. Signalons aussi la publication du Philèbe dans l'édition de Stallbaum.

Plusieurs traductions allemandes des traités de Platon ont été publiées en Allemagne par MM. Goetz et Wagner; l'ancien travail de Schulthess a été refondu ensuite par M. Voegeli, et il a paru deux dissertations, l'une de M. Klitzsch, et l'autre de M. Kiesel. L'édition d'Aristote, donnée par Weise, se continue, et il en a paru cette année plusieurs livraisons. Ce philosophe a été aussi l'objet de travaux particuliers; nous citerons entre autres celui de Mommsen sur la poétique, celui de Bonitz sur la méthaphysique, et celui de M. Potherat de Thou sur la politique. Mais l'ouvrage le plus remarquable sur les philosophes grecs, ce sont les travaux critiques de Spengel sur Aristote, dans les annales de l'Académie de Munich et dans les éditions de différens textes d'Alexandre d'Aphrodise et d'autres, ayant rapport à ce philosophe. Nous citerons encore les fragmens d'Anthisthènes, par Winckelmann, et le Théophraste de Wimmer, dont nous venons de recevoir le premier volume, l'Histoire des plantes, travail véritablement critique, et qui sera suivi de commentaires. Schneider, dans son édition justement célèbre, a malheureusement reçu trop tard les variantes du meilleur manuscrit, l'*Urbinate*, de sorte que les

*additamenta* du cinquième volume faisaient désirer à tout le monde une nouvelle édition. M. Wimmer a répondu au vœu général, et il s'acquitte de la tâche qu'il s'est imposée avec un talent et une science dignes d'éloges. Nous n'en dirons pas de même du Sextus Empiricus de Bekker, édition qui paraît faite un peu légèrement. On a aussi réimprimé le travail à jamais remarquable de Fabricius sur ce philosophe. Nous devons une mention des plus honorables au Philostrate de M. Boissonade, qui laisse échapper si rarement le trop plein de son brillant écrin. Nous n'avons pas encore vu le Longus de Seiler ; quant à Stobée, négligé depuis les *Lectiones Stobenses* de Jacobs, son texte a été considérablement amélioré par M. Halm, qui a corrigé ou éclairci un grand nombre de passages. Les travaux sur les orateurs attiques se poursuivent avec activité, témoin ceux de Funckhænel, de Mætzner sur Dinarque, suite de l'édition de Sauppe et Baiter, et celui de Foss, qui a prouvé que les deux *declamationes Leptineæ* que nous avons sous le nom d'Aristides, ne sont point de ce rhéteur. Chez nous, les publications grecques les plus importantes se font pour la plupart chez M. Didot, dont les entreprises, il faut bien l'avouer, sont si peu nationales. Il semble avoir pris à tâche de n'admettre aucun nom français en tête des éditions qui forment sa belle et utile collection. Hâtons-nous d'ajouter qu'il serait bien difficile de remplacer des noms tels que ceux de MM. Dubner, Dindorf, Ahrens. Seulement, il nous semble que M. Didot devrait être un peu moins exclusif pour ses compatriotes et avoir un peu plus de confiance dans leur savoir. Quoi qu'il en soit, constatons l'utilité de ses entreprises littéraires, et rappelons en peu de mots quelques-uns des volumes qu'il nous a donnés cette année. Sans parler de ses deux trésors, *Græcæ linguæ* et *Mediæ latinitatis*, dont il a paru plusieurs nouveaux fascicules, citons le Sophocle et l'Eschyle. La nouvelle récension du Diodore de Sicile par Louis Dindorf, dont le premier volume vient de paraître, a l'avantage, indépendamment des nouveaux fragmens qui l'enrichissent, de présenter les fragmens dans leur ordre historique et chronologique. La

collection de Bonn continue aussi, non sans mérite; mais on aurait le droit d'attendre mieux encore des travaux qui portent le nom de Bekker. Nous avons reçu le second volume de Théophanes et un autre volume qui contient la chronologie de Léon le grammairien avec les fragmens considérables publiés dernièrement par M. Cramer, dans ses *Anecdota Parisiensia*. Rappelons encore quelques travaux sur les Pères grecs, et entre autres, le Justin d'Otto. Mais un travail tout nouveau et d'une grande utilité, est celui de Pape; c'est un lexique de noms propres grecs, avec une Introduction sur la formation de ces mots. Nous aurons aussi à parler des trois volumes de M. Gaisford, qui contiennent les commentaires de Georges Chœroboscus sur Théodose le grammairien, ainsi que des nouveaux volumes de la chaîne des Pères, publiés par M. Cramer. Enfin, nous nous contenterons de citer les Monographies de Westermann sur Callisthène, d'Eichhoff sur Onomacrite, de Hulleman sur Duris de Samos, les travaux de Hœvell, de Breitenbach (L.) et de Graff sur Xénophon, l'Egypte d'Hérodote par Kenrick, l'Asclépiade de M. de Welz, un peu antérieur, et quelques dissertations sur Denis d'Halicarnasse, par Ambrosch, Busse et Lœrs.

Les publications sur la littérature latine ont été moins riches et moins abondantes. Cependant les recherches sur les idiomes des anciens peuples de l'Italie sont très-actives; les publications les plus remarquables sont celles de Grotefend et de Lepsius. M. Ritschl nous donne toujours de temps en temps de petits échantillons de sa grande édition de Plaute; un entre autres dans lequel il est démontré d'une manière irréfragable et d'après des preuves authentiques que le nom de ce poëte n'est pas M. Accius, mais Titus Maccius Plautus. Plusieurs points du langage et de la métrique de ce poëte ont été savamment traités dans les *Exercitationes Plautinæ* de Fleickeisen.

Il a paru dans un autre genre deux Monographies, l'une de Schulz sur Nævius, et l'autre de Hertz, sur les historiens et grammairiens *Cincii*, avec les fragmens. Un nouveau Cicé-

ron, par Orelli, préparé depuis une longue série d'années, s'imprime en ce moment. Les Lettres, par lesquelles on a commencé, sont finies. Ellendt a publié le *De oratore*, travail très-remarquable, mais dans lequel l'appréciation de la valeur des manuscrits de Lagomartini demanderait une nouvelle révision. C. F. Hermann a publié, comme prélude d'une nouvelle édition, les *Lectiones Persianæ;* Perse, justement apprécié par M. Nisard, occupera encore longtemps les philologues. Nous devons aussi accorder une place à l'édition de Sénèque, par M. C. R. Fickert, dont le premier volume contient les Lettres morales *ad Lucilium;* l'éditeur a compulsé avec soin les manuscrits et les éditions antérieures, et il a joint au texte un commentaire critique. Pour clore cette rapide revue de la littérature ancienne, nous citerons les Fastes d'Ovide, par Merkel; le Juvénal de Roth; les Églogues de Calpurnius, par Glaeser; la Collection de M. Nisard; le Frontin *De aquæductibus*, par Dederich; et le premier volume d'une nouvelle édition d'Apulée, par M. Hildebrand. Dans cette partie de la littérature ancienne, dont l'utile mission est de venir en aide à l'instruction publique, un mouvement peu sensible a cependant donné lieu à quelques travaux intéressans. Nous citerons en Allemagne le Manuel d'étymologie latine de L. Doederlein, et des Élémens théoriques de composition latine, par F. A. Heinchen. Quant aux auteurs dont les textes ont été reproduits dans ce but spécial, ce sont : en Angleterre, César, Cicéron; en Allemagne, Tite-Live, Cornélius Nepos, récemment épurés par la critique. On doit noter la Grammaire latine de Schmidt, composée en grec moderne pour les écoles grecques, ainsi qu'un nouveau travail anglais de Wordsworth, *On greek accidence*, qui prend place à côté de celui que nous avons cité l'année dernière. Horace, dont la collection classique de Stuttgard vient de reproduire la traduction par Ernesti, a été l'objet d'une étude intitulée *Caractéristique*, due à M. W. S. Teuffel. Nous ne parlons pas d'une foule de dissertations plus ou moins curieuses qui nous entraîneraient dans un détail très-considérable; il nous suffit d'avoir attiré l'atten-

tion sur les principales publications, et d'avoir indiqué quelle a été, cette année, la direction des recherches dans le champ de la littérature ancienne. Nous n'entretiendrons pas nos lecteurs de l'immense quantité de projets, d'observations, ou de propositions sur les méthodes d'enseignement et le système scholaire, publiés cette année en Allemagne; toute polémique est éteinte, à la grande surprise des adversaires, qui ne savent que penser d'eux-mêmes; entraînés dans un vaste mouvement politique de réaction organisatrice dans le nord, les plus inquiets se reposent, et ceux dont la voix s'élève encore n'ont pas assez d'autorité pour troubler la paix.

*Littérature moderne.* La littérature française a quelques publications à nous offrir qui ne sont dépourvues ni d'intérêt ni d'importance. Nous ne voulons parler ni des romans, ni des drames, météores qui passent vite, sans avoir brillé beaucoup. Mais des travaux solides et nouveaux ont été consacrés aux monumens de notre ancienne littérature. C'est là une branche qui chaque jour s'accroît et grandit : il y a quelques années, on ne citait que quelques noms; aujourd'hui, une école entière se livre à l'exploration et à l'appréciation d'un passé longtemps répudié, injustement méconnu.

Au nombre des savans qui contribuent à répandre la connaissance de l'histoire, de la littérature et des mœurs de l'Europe dans la longue période du moyen âge, nous trouvons toujours M. le baron de Reiffenberg. Il a signalé cette année les noms jusqu'ici méconnus de feu Corneille, de Saint-Laurens, et de Régnier de Bruxelles, deux poëtes latins de la Belgique. M. Jubinal a donné le second et dernier volume de son *Recueil de Contes et Fabliaux;* et M. P. Paris a terminé l'année par la publication du cinquième volume de ses *Manuscrits françois,* de la Bibliothèque Royale.

M. J. J. Ampère a publié le quatrième volume de son *Histoire de la Littérature française.* Nous en avons rendu compte, et, tout en reconnaissant l'agrément et la facilité qui distinguent cet ouvrage, nous avons eu l'occasion de regretter que l'élé-

gant professeur du Collége de France n'ait pas pris le temps de lui donner un caractère plus constant d'exactitude et de véritable érudition. M. Mary Lafon a dressé un tableau historique et littéraire de la langue parlée dans le midi de la France. M. Alexandre Olleris a écrit à M. Victor Leclerc, sur Fulcois, évêque de Beauvais, une lettre qui n'est pas absolument dénuée d'intérêt.

Les deux éditions simultanées des poésies de Charles d'Orléans par MM. Guichard et Aimé-Champollion, le Recueil de poésies de toutes les Dames françaises qui ont fait des vers dans tous les temps; l'édition des Œuvres de Bonaventure Desperriers par M. Paul Lacroix; les Contes et Discours d'Eutrapel, dus encore à la laborieuse érudition de M. Guichard; le recueil des Contes et Fabliaux des XIIIe, XIVe et XVe siècles déjà cité, par M. Jubinal, prouvent que l'année n'a pas été stérile, et indiquent la direction qui a été donnée à l'étude de notre littérature ancienne.

Les écrivains étrangers ont également attiré l'attention de nos érudits, et de nouvelles et quelquefois meilleures traductions de leurs œuvres ont montré que le goût et l'intelligence de la littérature étrangère ne faiblissaient pas parmi nous. Nous avons vu les traductions de la Divine comédie et du Paradis perdu, par M. Aroux; les deux traductions simultanées d'Ossian, par MM. Lacaussade et Christian, qui ont vengé le barde écossais de l'injuste oubli qui allait l'atteindre, après son triomphe aussi peu mérité peut-être. Enfin MM. de Grammont et de Montesquiou, par leurs élégantes traductions des poésies de Pétrarque, sont venus rappeler à la faveur publique un poëte plus romanesquement populaire que littérairement connu.

Ce que nous avons dit au sujet de la littérature ancienne en Allemagne ne saurait s'appliquer à la littérature moderne; il n'y a plus tendance, le chemin est fait, l'habitude prise. Deux ou trois noms protestent à peine. Aussi ne fatiguerons-nous pas le lecteur d'une longue revue des curiosités de la littérature moderne. La Bibliothèque nationale allemande,

cette lente mais sévère collection des monumens de la langue du moyen âge, n'a reproduit cette année que le *Titurel*, revu par M. Hahn (K. A.). Le Trésor de haut allemand de G. G. Graff s'est augmenté de deux livraisons ; la collection des Traditions populaires de Marbach (G. O.) marche avec mesure, et l'histoire de cette époque littéraire, dont l'Allemagne est si fière, s'est enrichie du nouveau volume de M. Gervinus, qui la conduit jusqu'à sa décadence, à l'époque de la Réforme. Cet idiome, bégaiement qui plaît à l'érudit allemand, comme le gaulois à nos Français éclairés, est enseigné en Allemagne, témoin la grammaire de M. Hahn, et c'est pour les écoles que M. W. Müller a publié le texte du Pauvre Henri, poëme d'Hartmann von der Aue, accompagné d'un dictionnaire. Aux écoles aussi sont destinés les manuels d'Histoire littéraire allemande, de Rinne et Schæfer, non encore achevés et conduits tous deux jusqu'à l'époque du patriarchal Opitz. En évitant les curiosités, nous ne pouvons cependant pas omettre le Voyage par mer à Gibraltar, d'Hœmskerk, traduit de l'ancien néerlandais en allemand par Mauvillon, poëme véritablement curieux. Une grammaire polonaise et un déluge de grammaires allemandes, anglaises, espagnoles, françaises et italiennes, peuvent se placer sur le dernier plan. On se préoccupe aussi beaucoup de ce qu'on appelle les mots étrangers ; car l'Allemand, érudit de son naturel, emploie les expressions de tous les peuples dont l'idiome lui est familier ; la profondeur qu'il découvre dans ces mots nouveaux à son oreille, les lui fait imposer à quiconque l'écoute, et les flexions incommodes de la langue maternelle laissent ces étrangers presque dans leur premier état ; de là nécessité de donner une méthode pour l'usage de cette langue dans la langue et de là l'origine d'une foule de dictionnaires. M. Fuchs a fourni des réflexions sur l'histoire de ces mots et sur les procédés auxquels on doit recourir dans leur évaluation. Parmi les publications d'auteurs vivans, les Mémoires de Varnhagen von Ense (Berlin), en tant que littéraires, les œuvres de Jean Paul (2e éd.), et les œuvres posthumes de Niebuhr,

voilà seulement ce qui mérite d'être cité en dehors de la masse des productions de même nature.

En Angleterre, la littérature moderne n'a pas plusieurs branches, ou plutôt elle en a mille; elle est toute dans les journaux. Les seules productions qui échappent à ces laminoirs littéraires, ce sont les exhumations de textes, tels que le *Torrent of Portugal* et les *Cambridge Jokes* de J. O. Halliwell; les *British Ballads* de S. C. Hall; l'*Autobiography of J. Lister*, et la *Biographia Britannica* de T. Wright; mais ce dernier est plus encore, c'est un monument d'histoire littéraire. Rendons aussi hommage à M. R. H. Wilde, qui a osé présenter seuls, et sous le couvert de son nom, ses deux volumes de recherches sur le Tasse. Parmi les travaux d'exhumation, nous ne saurions omettre le Mabinogion de lady Charlotte Guest, dont nous avons aujourd'hui quatre parties, et des recherches intéressantes de M. Lower, sur les surnoms. En fait d'enseignement, l'Angleterre est assez féconde aussi, mais elle n'invente point. Nous ne mentionnerons donc que la continuation de l'important Dictionnaire étymologique de la langue écossaise, de Jamieson, et une grammaire romaïque, par Sophokles, qui est née sur le sol anglais.

*Littérature orientale au nord de l'Europe.* — La littérature orientale vient d'élever, vers la fin de l'année dernière, un beau monument à la philologie asiatique dans le Dictionnaire Thibétain publié par J. J. Schmidt, à Saint-Pétersbourg. Cette littérature, si difficile à cultiver par le peu de résultats pratiques qu'elle offre encore et par la difficulté des moyens d'étude et de publicité, demande le concours des gouvernemens et des sociétés savantes, et presque tous les grands travaux exécutés jusqu'à ce jour l'ont été sous de pareils auspices. Aujourd'hui que M. Schott a pris sur lui l'Intendance générale de la littérature chinoise à Berlin, l'Académie de cette ville se trouve dépositaire des recherches auxquelles ce savant s'est livré. En attendant la publication de son grand ouvrage sur les productions de l'empire chinois, nous avons signalé les extraits communiqués par l'auteur à ses collègues; ils

ne figureront donc ici que pour mémoire : ce n'est là qu'une promesse. M. Siebold, qui s'est consacré à la littérature japonaise, avait publié l'année dernière un travail bibliographique, espèce de guide pour l'étude des lettres japonaises ; cette année il a mis au jour un nouveau cahier de ses archives descriptives (*Nippon*). Quant à la littérature sanscrite, le peu qu'a produit M. Bopp n'est pas sorti du cercle des séances académiques; il n'est pas à notre connaissance que M. Lassen ait rompu le silence, et le fragment de M. Holtzmann, cité dans le cours de l'année, remonte à une époque un peu antérieure. La paléographie, considérée comme un instrument de philologie et appliquée au sanscrit par M. Lepsius, n'était qu'une édition nouvelle ; la production est donc nulle en Allemagne aussi bien qu'en Angleterre, où nous rappellerons seulement les *Selections of Mahabharata* de Johnson. Il faut, pour trouver des témoignages d'activité, compulser les recueils asiatiques des deux pays ; c'est là seulement qu'on pourrait les signaler, mais ce n'est pas ici le lieu. Revenons à mentionner, pour la littérature persane, le beau travail de M. A. Sprenger sur les *Prairies* d'El-Masoudi, la publication des Poésies persanes de MM. Amthor et Fritzsche, et enfin la traduction d'un extrait du Shahnameh (*Kej-kavus in Masenderan*), un peu antérieurement publiée en Allemagne; pour la littérature arabe, les concordances du Coran de M. Flügel, sans parler des publications constantes de M. Wüstenfeld; enfin, pour la langue turque, en Angleterre, un *Turkish interpreter*, de Boyd, et en Allemagne un travail qui se rattache à la politique, au droit et à l'histoire : c'est la traduction des actes du nouveau sultan et du nouveau code pénal ottoman, publiée par Ramis Effendi et le professeur Petermann. Une littérature infiniment plus féconde, dont l'Allemagne est la nouvelle patrie, c'est la littérature hébraïque. Intéressante pour les théologiens, parce qu'elle se rattache aux monumens de notre foi, elle est aussi le domaine d'un peuple entier, appelé par la civilisation à secouer le joug de réprobation qui pesa tant de siècles sur lui, le peuple israélite. Les deux princes de la philologie hébraïque, Gese-

nius et M. Winer, l'un orientaliste par dessus tout, l'autre orientaliste, mais aussi savant théologien, ont imprimé aux études une direction salutaire. Nos lecteurs ont vu le dernier travail que Gesenius ait fait publier sous ses yeux; ils attendent aussi cette fin de son plus bel ouvrage qu'il a complétée avant de mourir; ils ont vu encore la seconde élaboration du Chaldaïsme de M. Winer; après-eux nous ne ferons que citer quelques auteurs de méthodes hébraïques, MM. Brückner, Hüppfeld, Mauer, Riegler, Martinet, Glaeser, etc., pour témoigner de l'immense activité qui règne dans cette branche où tant d'enseignemens attestent de grands besoins. C'est qu'en effet la littérature hébraïque a aujourd'hui sa théologie, sa philosophie, ses œuvres poétiques, historiques et littéraires, et que le vœu le plus cher des ardens promoteurs de la rénovation est de rétablir l'hébreu dans les droits de langue vivante que l'allemand lui fait refuser encore. Sans nous attacher à citer les auteurs ni les ouvrages, constatons seulement les différens genres de productions.—Élaborations usuelles des livres saints, publications liturgiques et vive polémique sur le rite; ouvrages d'édification, sermons, systèmes d'éducation religieuse et littérature nouvelle, dans le genre des proverbes de Salomon, qu'on a développés au moyen de récits; philosophie, histoire littéraire, publications d'anciennes œuvres, et enfin de nombreux journaux théologiques, philologiques et politiques, et jusqu'à des almanachs spéciaux. D'un autre, côté les israélites fournissent encore à la publicité leur féconde polémique contre la société chrétienne dans la question de l'émancipation juive, tenue comme en suspens dans la Prusse, et controversée par les deux opinions extrêmes dans toute l'Allemagne, sans parler de la lutte des partis dans le sein de la nation israélite. En rappelant ici l'intéressante publication de l'Ez-Chajim d'Ahron Ben Eliah, et les recherches philologiques de M. Olshausen, en mentionnant les Essais de E. Roediger sur les monumens Himjarites qui se rattachent à quelques égards à cette section, nous devons aussi citer la traduction hébraïque du commentaire d'Averroës sur la rhétorique d'Aristote,

par Todrosi, que vient de publier à Leipsick M. Goldenthal, et la traduction de la chronique catalane d'En Ramon Muntaner, israélite du XIVe siècle, publiée également dans cette ville par M. K. F. W. Lanz.

*Géographie. Voyages.* On ne peut certes nier qu'en France les sciences géographiques ne soient en progrès, en comparant les résultats obtenus depuis quelques années à l'état de la science au siècle dernier seulement. Cependant, tout en constatant ce mouvement général de progrès, nous ne pouvons pas dire que la présente année ait amené dans cette partie de bien notables découvertes, de bien grands travaux.

Le plus important, sans contredit, est le Dictionnaire des noms de lieux chinois, dû à la patiente et exacte érudition de M. Édouard Biot. Cet ouvrage, qui comprend les noms anciens et modernes des villes et arrondissemens de premier, deuxième et troisième ordre, compris dans l'empire chinois, indique en outre les latitudes et longitudes de tous les chefs-lieux de cet empire, et les époques auxquelles leurs noms ont été changés. Un antiquaire estimable, M. de Belly, a tenté un travail de cette nature sur les noms de lieux français, et appartenant plus particulièrement à l'Orléanais. Rappelons aussi le savant et curieux ouvrage de M. l'abbé Pègues sur l'île volcanique de Santorin. C'est une excellente monographie qui intéresse à la fois l'histoire et la géographie.

La littérature des voyages est plus cultivée que la géographie pure. Nous avons signalé la relation du Voyage de la *Vénus* autour du monde, par M. du Petit-Thouars, l'Histoire du voyage exécuté sur l'*Astrolabe* et la *Zélée*, par le si regrettable M. Dumont-d'Urville; les Pérégrinations en Orient, par M. de la Salle, les Pensées et notes critiques, extraites d'un journal de voyages dans l'empire du sultan de Constantinople, dans les provinces russes, géorgiennes, et dans le royaume de Perse, par M. Jules-Charles Teule, etc.

Mais la part géographique la plus belle en Europe revient sans contredit au Portugal, et cela, à cause des travaux d'un seul savant, mais d'un savant de premier ordre, qui s'est proposé

pour objet dans ses écrits de résoudre les problèmes les plus difficiles et les plus importans. Dans ses Recherches historiques, critiques et bibliographiques sur les voyages d'Américo Vespuce, M. le vicomte de Santarem nous paraît avoir jugé en dernier ressort cette question si controversée de la découverte de l'Amérique et des prétentions rivales de Vespuce et de Colomb. La vérité est acquise sur ce point, et nous ne pensons pas que désormais la gloire de Colomb puisse être contestée. M. de Santarem a aussi attaché son nom à l'un des monumens géographiques les plus remarquables de ce siècle; son Atlas de toutes les Cartes qui nous restent du moyen âge, avec le texte qui l'accompagne, suffirait pour son illustration, si elle n'était déjà faite.

En Allemagne la plupart des mémoires géographiques appartiennent aux recueils et aux journaux des sociétés savantes, et les ouvrages complets sont longs à produire. Un monument tel que la Géographie de Malte-Brun, en France, ou de Ritter, exige toute l'existence d'un homme. Dans une sphère plus modeste se place la reproduction des travaux antérieurs, telle que l'édition de Ptolémée, par Wilberg, en Allemagne, et la Géographie d'Hérodote, en Angleterre. Dans cet ordre de travaux se présentent cette année l'édition des Petits Géographes, de S. F. W. Hoffmann, et la Dissertation monographique de Tafel sur la voie militaire romaine (*Egnatia*) qui joignait l'Illyrie, la Macédoine et la Thrace. Parmi les recherches, la principale production à l'étranger, est l'ouvrage de Wappaeus sur les découvertes géographiques des Portugais. Ensuite vient le Dictionnaire géographique de Mœller (J. H.); mais la masse de la production géographique rentre dans le domaine des ouvrages élémentaires. Dans ce genre nous citerons, comme étant d'un intérêt général, la publication de M. Lüdde sur la Méthode, et le Guide d'enseignement de M. Gœhringer, qui en est à sa troisième édition. Quant aux ouvrages spéciaux sur tel ou tel pays, s'ils ne sont pas du ressort de la statistique, ils rentrent dans la classe des voyages. Nous n'en saurions excepter les travaux de

M. Bromme, à qui la description de l'Amérique du Nord est inféodée en Allemagne. Cependant il y a cette différence à établir entre les travaux de l'Allemagne et de l'Angleterre, c'est que, dans les ouvrages concernant les divers états, le point de départ de la première, c'est la topographie; celui de la seconde, c'est l'histoire. Ainsi, nous mentionnerons ici parmi les descriptions locales : l'Autriche de Schimmer, la Moravie de Wolny, la Dalmatie de Peter; la Prusse, ouvrage élémentaire de Wachter; les Provinces Rhénanes de Willemsen, le Wurtemberg de Wittmann, la Hesse de Landau, le Holstein, Lubeck et Hambourg de Schrœder, la Courlande de Bienenstamm, la Suisse de Burckhardt, sans parler d'une foule de descriptions plus restreintes et en conséquence moins géographiques. En Allemagne, l'étude en grand de la géographie du pays est traitée comme un objet spécial dans l'éducation, de là cette direction dans les œuvres mentionnées. En Angleterre, nous devons citer l'ouvrage de T. Shapter sur le climat du midi du Devon, comme se rattachant à la géographie par son titre, aussi bien que le livre plus étendu de S. Forry sur le climat des États-Unis. De là nous entrons dans l'examen des productions de tous ces explorateurs qui se sont répandus sur la surface du globe pour en rapporter plus ou moins de renseignemens et quelquefois des œuvres sans aucun résultat. En présence de l'imposante armée de voyageurs de tout rang que nous présente l'Angleterre, nous sommes forcés de les diviser selon les différentes parties du globe où leurs pas se sont portés, sans acception de nation, de date ou de valeur littéraire. En Europe, d'abord, nous signalerons comme touristes Miss Costello, J. Hairby et Mrs Holmes, dont les visites se sont adressées à la France, à la Suisse et à l'Italie. Après eux, nous placerons lord Londondery et son Voyage à Constantinople; les Excursions du capitaine Best en Albanie, les Voyages de Garston, Davy et Mure, en Grèce et dans les îles Ioniennes, offrant un peu d'histoire, un peu de politique et un peu d'antiquités, ainsi que ceux de Brandis, Bronzetti et *H. von P.* (Allemand, mais non pas Bavarois); la Norwège

et ses Lapons de Milford ; le Voyage en Saxe de Standford, et enfin le Voyage en Europe et en Orient de Mott. Les Voyages de M. Russegger, un peu antérieurs, en Europe, en Asie et en Afrique, sont géographiques et complétement scientifiques. Un premier volume, le seul publié jusqu'ici, contient le Voyage de Grèce en Égypte, par l'Asie-Mineure et la Syrie; l'auteur est minéralogiste. Les Voyages de MM. Rose et Helmersen à l'Oural terminent cette première série, où l'Allemagne l'emporte, non par le nombre, mais par les résultats scientifiques. En Asie, si elle est représentée par M. de Hügel, l'Angleterre, qui est presque chez elle, doit cependant l'emporter. En effet, en première ligne vient s'offrir le Voyage dans le Kashmir de Vigne, puis les Promenades à Ceylan, de M. de Butt ; les Mémoires de l'Afghanistan et du Caboul, de Harlan; le Voyage dans le Belouchistan, de Masson; les Détails du missionnaire Tucker, sur Madras; les nouvelles reproductions des Voyages de Burnes en Caboul, de Fraser en Syrie, le Périple méditerranéen du colonel Napier, la Description d'Assam de Robinson, et enfin les Esquisses de l'Afghanistan, du voyage d'Atkinson, masse imposante qu'aucune nation ne saurait contrebalancer. En Afrique, l'Angleterre nous a donné une relation de Mottat, missionnaire dans le midi de ce continent, puis les prétendues promenades du colonel Scott chez Abd-el-Kader : à la France la prépondérance de ce côté. En Amérique, nous avons vu M^me^ de Gerstner aux États-Unis; pour l'Angleterre, M. Barclay et M. Sturge les ont visités aussi, le premier dans un but purement agricole. Ici nous mentionnerons aussi le livre de Mrs Graves sur l'existence des femmes dans les états de l'Union. Enfin, dans les îles et continens australs, nous devons signaler pour l'Angleterre les ouvrages de Bonnycastle et de Jukes sur le *New-Foundland;* de Heaplus, sur le *New-Zealand;* les notes de Candler sur Haïti, et l'état actuel de la Trinité, par Burnley. En Allemagne comme en Angleterre, on se préoccupe de colonisation ; dans les deux pays une société existe pour cet objet unique; nous citerons, parmi les pu-

blications qui se rattachent à leurs travaux. l'ouvrage de Beit sur les émigrations et la colonisation publié à Hambourg, et le deuxième volume des Leçons de Merivale sur la colonisation, publié à Londres. L'ouvrage important de Külb, Collection de voyages, terminera cette revue de l'une des branches les plus curieuses de la production littéraire.

*Histoire.* Les publications les plus nombreuses et les plus importantes en France sont toujours celles qui appartiennent aux études historiques. Depuis vingt ans là est la fécondité, là est la ferveur ; et c'est par cet engouement public qu'il faut expliquer certaines réputations magnifiques, mais plus populaires que solides, plus brillantes que méritées. Excepté deux ou trois noms vraiment illustres et qui sont dignes de leur renommée, l'étude de l'histoire, malgré sa vivacité et son influence, a produit chez nous bien peu d'historiens dignes de ce titre : on voit chaque année des travaux estimables, des recherches variées, mais point de ces ouvrages qui font époque, pas une histoire véritable et par le plan, et par les idées, et par le style.

Les temps anciens, l'histoire ancienne des peuples, sont peu cultivés chez nous ; il semble aux écrivains que là tout est fait, tandis qu'ils se figurent que dans l'histoire de France tout est à faire. Parmi les divers travaux publiés ou continués dans cette voie, nous avons seulement distingué l'Art de vérifier les dates, par M. le marquis de Fortia ; le second volume de l'Administration romaine en Gaule, de M. Amédée Thierry ; l'Histoire des Migrations des anciens peuples de l'Europe, par M. Nougarède de Fayet ; et l'Histoire de Jérusalem, par M. Poujoulat. La réputation de l'Art de vérifier les dates est faite : on sait que ce monument des Bénédictins a été dignement continué par l'un de leurs héritiers les plus légitimes et les mieux avoués. Il n'y a qu'une chose chez M. le marquis de Fortia qui égale sa science profonde, c'est ce faste pieux et inusité qui l'a porté à réimprimer à la fois l'œuvre des Bénédictins en trois collections in-8°, in-4° et in-folio. Quant au nouveau volume de M. Amédée Thierry, il continue digne-

ment la remarquable série d'études sur l'ancienne Gaule, qui lui a valu une réputation solide et méritée.

Parmi les publications historiques qui concernent la France, une place à part doit être faite aux recherches si utiles et si nouvelles exécutées pour le compte du Gouvernement par les Comités créés auprès du ministre de l'instruction publique. En tête nous plaçons les *Olim*, dont M. le comte Beugnot a fait paraître le second volume, qui comprend les Actes du parlement de Paris jusqu'à l'année 1298. La collection ministérielle se complète cette année par les Procès-verbaux des États-généraux de 1593 publiés par M. Bernard, la suite des Négociations pour la succession d'Espagne, par M. Mignet (2 vol.); la suite des Mémoires du cardinal Granvelle (2 vol.), et les Mémoires militaires sur l'Espagne de M. Pelet (2 vol.).

Les travaux individuels ont porté sur toutes les époques de l'histoire de France, depuis l'origine jusqu'aux temps présens, depuis les *Mérovingiens* jusqu'à la *Restauration*. L'histoire générale a vu paraître le vingt-deuxième volume de la grande *Histoire des Français*, de M. Sismondi. Cette dernière publication, qui avait la valeur d'un adieu, indique quels regrets a dû exciter la perte d'un historien dont on peut bien ne pas partager toutes les idées, mais auquel on ne peut refuser un grand sens historique, une érudition de bon aloi, et une conscience convaincue si ce n'est toujours impartiale et juste. MM. de Laurentie et Jauffret ont poursuivi, simultanément, la tâche qu'ils se sont imposée de raconter, chacun à son point de vue, qui est cependant monarchique et chrétien, la suite de nos annales.

Parmi les nombreux ouvrages qui ont pour objet une époque, un règne ou un personnage désigné, nous avons signalé plusieurs publications intéressantes par leur sujet, quoique non remarquables au même degré par le mérite de la composition. Tels sont *Charlemagne*, par M. Capefigue; l'Histoire de France sous le règne de Charles VI, par M. Duval Pineu; l'Histoire de France sous le ministère du cardinal Mazarin, par M. Bazin; l'Histoire de Godefroy de Bouillon, par M. d'Exau-

villes; celle de Bayard, due à M. Delandine de Saint-Esprit; la Vie nouvelle de Du Guesclin, rédigée d'après des chroniques connues depuis peu, par N. de Freminville, et l'intéressante Biographie du président Des Brosses, par M. Foisset. Sur un rang encore plus élevé, nous nous hâterons de placer la vaste publication entreprise par Monseigneur Gousset, archevêque de Reims, sous le titre de : *Acta ecclesiæ metropolitanæ Remensis*; l'éditeur a réuni toutes les chartes, toutes les lettres, tous les actes ecclésiastiques émanés des cinq diocèses dépendant de l'archevêché de Reims; le premier volume in-4°, accompagné de nombreux et savans commentaires, vient de paraître, et nous nous sommes vus forcés d'en renvoyer l'examen à notre livraison du mois de janvier 1843. N'oublions pas de citer comme publiés en France, quoique ne concernant pas notre histoire, l'important Recueil Diplomatique de M. le vicomte de Santarem, bien connu de nos lecteurs, et l'intéressante histoire sur l'Expédition des Anglais en Chine, par M. le marquis de Fortia d'Urban.

L'histoire ancienne, qui compte depuis longtemps dans toutes les langues de précieux travaux d'ensemble, a été soumise en Allemagne aux profondes recherches de la critique; une nouvelle voie, à peine soupçonnée par nos ancêtres, s'est ouverte dans le siècle présent, et, riche en ce qui concerne l'enchaînement des faits, la science s'est consacrée à l'étude de leur signification et des causes que chacun d'eux recèle; c'est ainsi que les premiers des peuples placés avant nous à la tête de la civilisation sont passés dans le domaine de l'archéologie. Nous aurons donc peu de productions purement historiques à signaler sur l'histoire ancienne. L'Égypte romaine a été l'objet d'un travail de M. Sharpe en Angleterre, et M. E. C. Varges, à Gœttingue, s'est livré à quelques recherches sur le même sujet. Une étude de M. J. M. Schulz a eu pour but d'apporter une précision plus grande dans le calcul de la chronologie grecque. Dans l'histoire de Rome, outre l'ouvrage un peu ancien déjà de M. de Vincke et les études de M. Gerlach, nous avons les recherches de MM. Broecker et Peter, sur les périodes

de la constitution politique romaine, et les indications critiques de M. H. E. Dirksen pour une édition de l'histoire d'Auguste. La suite de l'Histoire de Tarente, de M. Lorenz, et le Mémoire de M. Fuhr appartiennent aussi à cette série.

Mais l'étude de l'histoire ancienne est une occupation de dilettante; chacun se choisit à son gré les sujets, suivant le hasard d'une découverte heureuse ou d'une idée éveillée par la vue d'un monument, ou par un caprice de l'auteur. Dans l'histoire moderne, au contraire, les recherches sont organisées; chaque série de documens a un objet spécial, intéresse un pays, une province, une ville, une fondation même. Nous avons regret de ne pouvoir ici offrir le tableau de ces arsenaux en activité dans tout le nord et l'occident de l'Europe; bornons-nous donc à constater les monumens les plus importans qui en sont sortis. En Allemagne, outre les *Monumenta Boica*, nous trouvons à signaler, cette année, un premier volume : *Historiæ ruthenicæ Scriptores exteri sæculi* XVI, publié à Saint-Pétersbourg et à Berlin, et auquel M. de Straczewiski a attaché son nom, et la fin du tome II des *Scriptores rerum Lusaticarum*, publié à Goerlitz. Le *Codex diplomaticus Brandenburgensis*, de M. Riedel, publication privée, représente la Prusse. Le troisième volume des *Weisthümer* publié par J. Grimm, et les documens diplomatiques concernant les relations de l'Autriche et de la Hongrie avec la Porte ottomane, publiés à Vienne, sont aussi à signaler. Mais laissons de côté toutes les archives de la Franconie, de la Hesse, du Holstein, de la Courlande, etc., etc., et considérons les productions historiques en général. En Allemagne, l'histoire du pays domine cette année, et la publication en ce genre est d'une fécondité en dehors de toute proportion. L'Angleterre de Raumer, l'Histoire de la Révolution française de Wachsmuth (seul volume de la collection d'Heeren et Ukert ublié cette année), et la Russie de Bulgarin se distinguent à peine sur ce fond complétement germanique. Hâtons-nous cependant d'y adjoindre les Ilkhans de Perse, ouvrage de littérature orientale, et des Recherches de M. Palacky sur l'invasion Mon-

gole de 1241. Après les continuations de Luden, de Raumer, de Lichnowsky, viennent parmi les ouvrages d'un contenu spécial : le tome II de l'Histoire de Bohême, de Palacky, dont la dernière partie contient les faits accomplis sous la domination de la maison de Luxembourg, jusqu'à la mort de Charles IV (1306-1378); et l'Histoire du Wurtemberg, par Staelin (C. F.), dont le tome Ier, consacré à la Souabe et à la Franconie méridionale, commençant aux premiers temps historiques, se termine à l'année 1080. Sans nous arrêter à la deuxième édition de l'Histoire de Prusse de Poelitz, publiée par M. K. Ramshorn, terminons cette revue d'ouvrages d'ensemble par l'Histoire de l'Empire germanique au XIVe siècle, de W. Doenniges, qui nous conduit de Henri VII à Charles IV (1308-1378), et par le second volume de l'Histoire politique de l'Allemagne sous l'empereur Henri V et sous Lothaire III, de M. Gervais. Ce volume est consacré à Lothaire. L'Histoire de Maximilien Ier, duc de Bavière, dont le tome Ier a paru, quoique produit dans un genre biographique, appartient, et par le nom de son auteur, M. d'Aretin, et par la nature des faits qu'elle embrasse, également à cette classe d'ouvrages. Que si nous remontons vers le vieux passé de l'Allemagne, la fécondité est relativement plus grande encore : outre l'Histoire primitive de M. K. Barth, nous trouvons d'abord M. Müller (F. H.) continuant son travail sur les races et les princes de l'Allemagne, développement historique des conditions territoriales de l'Allemagne au moyen âge. Le volume publié cette année traite de l'époque carlovingienne et de la fondation de l'empire germanique. Nous rapprocherons de ce livre l'Histoire de l'origine de la dignité de prince allemand, par M. Hülmann, dont le point de vue est à peu près le même. Cette espèce d'ouvrages est un des plus beaux titres de l'Allemagne, car les auteurs ont choisi pour base de leurs études un terrain solide. Enfin, nous terminerons ce tableau des ouvrages historiques qui intéressent l'Allemagne entière par la mention du résumé de M. Xylander, Situation militaire des états de la Confédération germanique, et d'un ouvrage sur la constitution de ce nouvel ordre de choses pu-

blié à Mayence. Nous ne nous arrêterons pas à énumérer les histoires locales qui s'adressent au patriotisme ou à la curiosité des habitans du lieu que célèbre l'auteur. Mais nous tirerons de cette masse l'Histoire de Thorn, de J. E. Wernicke. Thorn est une ville qui a joué au moyen âge un rôle important, et l'ouvrage est sérieux. Parlerons-nous d'une vieille Chronique de Stralsund, exhumée par M. E. Zober, ou de la Vie et des Voyages des Normands de la Scandinavie, par M. Wilhelm? La multitude des productions nous pousse, mais le cadre nous arrête; signalons donc pour terminer les questions sur lesquelles ont porté les travaux de recherches : l'origine ancienne des habitans des deux Lusaces, des Bavarois, des colons allemands du Piémont, et l'état politique de la Hongrie, ont produit les noms de MM. Schelz, Schott (A.), Berg, et Grüne de Lilienstern. La biographie s'est effacée presque complétement, en Allemagne, cette année. Après les ouvrages de Grauert, Klosen, Kunstmann et Matthes, sur Christine de Suède, Charles Édouard, Raban le Maure et Mélanchthon, nous n'aurions à citer que des travaux secondaires. La plupart d'ailleurs se rattachent aux hommes politiques des derniers temps, ou bien aux hommes de la réforme et à quelques célébrités littéraires. L'Histoire de la Chevalerie publiée à Stuttgart, par Reibisch et Kottenkampf, terminera donc ce tableau de l'Allemagne historique.

Si l'Allemagne s'est montrée aussi exclusivement nationale, l'Angleterre n'a pas été moins préoccupée d'elle-même. A peine ses historiens ont-ils détourné leur attention de la Syrie, de l'Inde et de l'Afghanistan pour produire quelques résumés historiques; et les matériaux publiés, les histoires locales, forment la majeure partie de la production. L'Histoire de l'Europe, par Alison, vient cependant d'arriver à sa fin, et l'Histoire de Hollande de Davies est parvenue à son second volume. Signalons aussi le Tableau de la Belgique depuis 1830, par W. Trollope, l'Histoire de la république du Texas, par N. Maillard, et les ouvrages de Buckingham et de Bandinell, sur l'esclavage, considéré soit dans l'Amé-

rique, soit comme question de politique générale; et de là passons en Syrie, où nous conduit le récit de l'expédition, par P. Hunter et sir C. Napier. Sur la guerre de l'Afghanistan, aux rapports officiels de l'*East India comittee*, nous pouvons réunir le récit d'Atkinson, et les considérations de Wise (R.). Enfin, citons les deux premiers volumes de l'Histoire de l'Inde anglaise, par Thornton, et la deuxième Campagne en Chine, de Mackensie (K.), et nous aurons exposé les travaux les plus importans de l'histoire de l'Asie. En tête de l'histoire locale se place la deuxième édition de l'Histoire d'Écosse de Tytler, le deuxième volume de l'Irlande, de M. et Mrs. Hall; puis viennent les histoires d'Allerdale-Ward, d'Highgate, de Cirencester, de Bacton, d'Islington, et de Foulsham, par Jefferson, Gibson, Green, Lewis et Quarles; la Cathédrale d'York, de Brown, et les travaux de Lindsay sur les monnaies de l'heptarchie, de Kinnebrook sur les monumens runiques de l'île de Man; un deuxième volume de la Grande-Bretagne après les Romains, et l'ouvrage de Gilly : *Peasantry of the Border*. Comme l'Allemagne, l'Angleterre a aussi produit une histoire de la chevalerie, mais purement locale; l'ouvrage de sir H. Nicolas ne s'occupe que des ordres de chevalerie britannique, et néanmoins il n'a pas un développement moindre de quatre volumes in-4°. Les documens mis au jour par la publication privée ont pris cette année un heureux développement. Les Mémoires de la guerre civile de 1646 à 1652, publiés par Cary, la *Romantic Biography of the age of Elisabeth*, publiée par W. C. Thorpe, et la *Synopsis* des administrations qui se sont succédé dans la Grande-Bretagne, de 1756 à 1842; tels sont les principaux produits de cette branche. Si l'on ajoute encore l'Histoire littéraire de Th. Wright, on reconnaîtra qu'il y a cette année progrès de ce côté. Terminons le tableau de l'Angleterre historique par la mention de l'ouvrage aujourd'hui achevé de J. D. Schomberg : la Philosophie théocratique de l'Histoire d'Angleterre, ouvrage de raisonnement et d'études sérieuses. L'Angleterre est toujours féconde en Mémoires, c'est une production nécessaire de ce pays, inspirée par l'in-

dividualisme qui lui est essentiel : outre la continuation des mémoires de Grattan, nous pourrions citer la Correspondance de Bentley, mais son importance est minime; les mémoires de Hope, mais ils n'ont d'intérêt particulier que par un Essai sur l'enseignement qui y est joint; et les mémoires de Sir R. Peel; Dawson d'Ererett, Sadler et ses œuvres, Waughan (H.) et ses derniers papiers, et Carpenter.

*Antiquités.* A la science des antiquités, l'étude de la vie passée, l'interprétation des monumens des civilisations éteintes; à l'archéologie, la science des mythes et l'étude de la philologie égyptienne, mystère dont on n'a pas encore approfondi tous les secrets. L'Égypte est aujourd'hui et sera longtemps une des grandes préoccupations des archéologues; aussi voyons-nous qu'en Allemagne, en Angleterre, en France, des travaux constans se succèdent sur ce pays. Tels sont l'Hermapion, dans lequel J. L. Ideler offre un guide élémentaire à la littérature hiéroglyphique des anciens Égyptiens, les travaux de Lepsius sur le Rituel funéraire d'après le papyrus de Turin, qui est le plus complet de tous, et les études de E. Hawkins, en Angleterre, sur les papyrus hiératiques. Chez nous surtout, l'archéologie et la philologie égyptiennes ont été cultivées avec succès, et les ouvrages élémentaires laissés manuscrits par Champollion jeune sont successivement mis en lumière. La *Grammaire égyptienne* a été terminée, et forme un volume petit in-fol. de cinq cent quatre-vingts pages. Quoique ce soit, à proprement parler, la grammaire d'une écriture, et non pas la grammaire d'une langue, espèce singulière d'ouvrage pour lequel n'a existé dans les idiomes de l'Occident aucun terme qui puisse le définir, l'auteur a cependant suivi les divisions ordinaires des rudimens de nos langues, et a montré, dans une série de treize chapitres, comment on écrivait les articles, les noms, pronoms, verbes, adverbes et prépositions avec les signes hiéroglyphiques ou leurs équivalens en écriture hiératique ou démotique. Les chapitres de signes *déterminatifs* et des signes *numériques* ont répandu une lumière tout à fait inattendue sur ce système d'écriture : la langue copte est la

base de toutes les démonstrations, et un grand nombre de passages hiéroglyphiques sont figurés et traduits interlinéairement dans ce beau volume, qui fait un nouvel honneur aux presses savantes de M. Firmin Didot.

Le *Dictionnaire égyptien* est déjà à sa deuxième livraison, qui atteint à la page 240; la première partie de la *Préface* contient un morceau inédit de l'auteur, et des recherches curieuses de l'éditeur, M. Champollion Figeac, sur les rapports de primitive formation de l'écriture chinoise avec l'écriture égyptienne, et les différences fondamentales qui les distinguent par l'effet de leurs perfectionnemens successifs, différences sensibles, surtout dans ce fait que l'écriture égyptienne n'a que huit cents figures dont un grand nombre sont alphabétiques et homophones, et que l'écriture chinoise n'a pas moins de quatre-vingt mille signes, presque tous restés à l'état idéographique.

Nous avons fait connaître avec assez de détails l'histoire affligeante des manuscrits dérobés de Champollion le jeune, et de l'usage qu'on en a fait à l'étranger. A l'étranger, du reste, les études égyptiennes se maintiennent dans un état prospère, sous la protection des gouvernemens, notamment en Prusse, où le roi vient d'autoriser M. Lepsius à partir pour l'Égypte, aux frais du trésor royal, pour voir de ses yeux les nombreux monumens qui couvrent cette contrée, et fouiller ceux qui sont moins ordinairement visités, dans le Fayoum, le Delta, et la route de la mer Rouge.

Dans une autre branche de l'archéologie, nous devons citer avec orgueil plusieurs ouvrages importans dont la France a doté le monde savant. Nous rappellerons entre autres l'admirable travail de M. Guigniaut, sur les religions de l'antiquité dont M. Vinet a présenté à nos lecteurs une analyse détaillée, et la description de Vases peints par M. le duc de Luynes. Citons encore avec éloge le Traité élémentaire d'archéologie, par M. Champollion Figeac, et les noms de MM. Rouard, Flacheron, Victor, Cayon et Corblet, qui nous ont donné quelques dissertations curieuses. Il ne faut

pas oublier non plus le grand travail de M. Girault de Prangey, sur l'architecture des Arabes, la monographie si curieuse de M. Armandi sur les éléphans, ouvrage dont nous parlerons en détail dans notre prochain numéro, et le dernier volume des Mémoires de la Société Royale des antiquaires. Avant de clore cette revue rapide, disons encore un mot des publications faites à l'étranger.

Sans parler de la collection des Antiquités du Bristish Museum que nous avons mentionnée dans l'année, nos lecteurs connaissent déjà les recueils de monumens grecs de Ed. Gerhard, de Théod. Panofka à Berlin. Pour la science des mythes, dont le but est de ressaisir les mouvemens divers des populations primitives de l'antiquité, signalons le travail de Lepsius au sujet des Pélages tyrrhéniens et de la diffusion en Étrurie de leur système monétaire, ouvrage où l'auteur se place à un point de vue plus franchement historique; le travail épigraphique d'O. Jahn; celui de Forchhammer sur la naissance de Minerve, et une Dissertation de Curtius sur les ports de l'Attique, plus spécialement géographique; enfin les travaux de Weiske sur le cycle mythique de Prométhée. Après avoir rappelé les Antiquités romaines de Ruperti, finissons par le travail de compilation de A. Pauli, l'Encyclopédie de l'Archéologie classique. Les mythes slaves devaient éprouver l'influence de cette activité de recherches qui se porte aujourd'hui dans la Bohême sur cette race de peuples; l'ouvrage de M. Hanusch en a offert une large part cette année, et les recherches de M. Kaulfuss nous ramènent en descendant sur le terrain historique. A Bude aussi, la Hongrie a vu naître un nouveau recueil de numismatique, les *Numi Hungariæ* de J. Rupp, et à Vienne, après cinq ans d'attente, M. Arneth s'est dessaisi de la deuxième partie de sa *Synopsis numorum antiquorum Musæi Vindobonensis*. En Angleterre, les travaux peu nombreux que nous sommes forcés de passer sous silence sont par trop fragmentaires; constatons seulement, dans une autre direction que les ouvrages précédens, les Antiquités américaines de Bradford.

Nous terminons ici le tableau de la production littéraire pendant l'année 1842, tableau dans lequel nous nous sommes efforcés de mettre en relief tout ce qu'il y a de caractéristique, laissant au lecteur le soin d'apprécier lui-même la marche des esprits, de pressentir les influences qui ont dominé. Nous n'avons eu pour objet que d'exposer les résultats, et nous ne devancerons pas les jugemens qu'ils doivent faire naître. En France, cependant, nous voyons un retour général aux études sérieuses, mais sans plan et sans résultats importans jusqu'à ce jour. En Allemagne, le mouvement littéraire des années précédentes est comprimé, morcelé, altéré par une influence organisatrice, silencieuse, mais énergique, qui arrache chaque jour les savans à l'étude ; l'étude de ce pays menace de devenir une lutte d'opposition. En Angleterre, quelques graves travaux d'ensemble, contrastent avec un esprit tout empreint d'individualisme et d'actualité ; mais ce pays ne peut plus espérer de progrès littéraires. Quant à la question de supériorité entre ces trois peuples, leur route est tellement divergente et leurs procédés se montrent si divers, que toute comparaison nous paraît impossible : nous n'essayerons donc pas de juger et de balancer leurs titres à cette prééminence intellectuelle que chacun d'eux ambitionne de son côté.

---

# TABLE ANALYTIQUE.

## THÉOLOGIE.

*Bible, ouvrages y relatifs et Saints Pères.*

Introduction à l'Écriture sainte, par Janssens, 97.
Introduction historique de l'Écriture sainte, par Herbst, 1052.
Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, par Marduel, 92.
Explication du Pentateuque, par Hengstenberg, 1109.
De utilitate sacræ scripturæ, par Lutterbeck, 1051.
Études sur les Septante, par Frankel, 670.
La Bible en Espagne, par Borrow, 765.
Nahumi oraculum, par Hœlemann, 959.
Quæstiones Mosaicæ, par de Beauvoir-Priaulx, 769.
Annotation sur le Pentateuque, par Ainsworth, 1117.
Commentaire sur les Proverbes, par Nicholls, 1117.
Opinions diverses sur le livre de Jonas, par Friedrichsen, 670.
Observations sur le livre de Ruth, par Macartney, 1117.
Canon Vet. Testam. illustratus, par Movers, 1052.
Enarrationes in Genesim, par Luther, 959.
Comment. théolog. sur l'Ancien Testament, par Baumgarten, 1052.
Origine de l'alphabet, etc., dans l'Anc. Test., par Olshausen, 671, 996.
Grammaire du chaldaïsme de la Bible, par Winer, 352.
Représentans figurés de J. C. dans l'Anc. Test., par Elvenich, 763.
Comment. on Old Testament, par Girdlestone, 575.
Dictionnaire hébreu etc. de l'Ancien Testament, par Nork, 671.
Recherches sur les livres des Rois, par Leroux, 385.
Novum Testamentum, gr. et lat., par Lachmann, 672.
Histoire du Nouveau Testament, par Reuss, 1110.
Le Nouveau Testament, par Bagster, 574.
S. Matthieu, trad. du P. Quesnel, 1118.
L'Évangile de S. Jean, par Schweizer, 488.
Catena aurea, par Pusey, 1117.
Catenæ in S. Pauli Epistolas, par Cramer, 99.
Maldonati commentarii in 4 Evangelia etc. Sausen, 152.
Commentaires sur S. Pierre, S. Paul, etc., par Dinter, 1121.
Commentaire sur l'Épître aux Hébreux, par Stier, 1111.
Commentaire sur l'Épître de S. Paul aux Philippiens, par Rilliet, 98.
Commentaire sur l'Épître de S. Paul, par Tholuck, 481.
Patres Apostolici, par Hefele, 1052.
Commentary on the Epistles, par Kenney, 672.
Critique de l'Hist. évangélique des Synoptiques, par Bruno Bauer, 577.
Synoptique grecque des Évangiles, par Gehringer, 1054.
Synopsis Evangeliorum, par Leber, De Wette et Lücke, 492.
Manuel exégétique des trois premiers Évangélistes, par Paulus, 1052.
Anglo-Saxon version of the four Gospels, (Cod. Exoniensis) par Thorpe, 960, 1056.
Clavis Novi Testamenti philologica, par Wilke, 9.
Grammar of the New Testament, par Green, 575.
Critique du Nouveau Testament, par Tischendorf, 100.

Discours évangéliques, par Grandpierre, 93.
Critique scientifique du N. T., par Ébrard, 1110.
Explication des passages contestés du N. T., par de Rinck, 1111.
Explication des Saintes Écritures du N. T., par Massl, 1111.
Thesaurus hymnologus, par Daniel, 199.
Dictionnaire usuel des Saintes Écritures, par Lueg, 1116.
Les Pères de l'Église, traduits par de Genoude, 192.
Animadversiones in S. Basilium, par Jahn, 287.
Œuvres de S. Justin, par Otto, 1051.
De Justini martyris scriptis, par Otto, 11.
Doctrines de Clément d'Alexandrie, par Hœfling, 1051.
Origenis doctrina de Sacrif. Christi, par Hœfling, 10.
Origène. Sa vie et sa doctrine, par Redepenning, 865.
Origenis opera, par Lommatzsch, 1052.
S. Chrysostomi opera, par Migne, 870.
S. E. Hieronymi opera, par Migne, 874.
S. Augustini Hipponensis opera, par Migne, 193, 875.
Histoire de S. Bernard, par Néander, 192.
De la grêle et du tonnerre, par Saint Agobar, 38.
Bossuet, Elévations à Dieu, par Charvin, 289.

*Liturgie, Mystique, Traités particuliers, etc.*

Méditations sur la vie et la doctrine de Jésus-Christ, par Avancin, 287.
De l'impeccabilité de J. C., par Ullmann, 1110.
Le dogme du purgatoire, par Loch, 677.
Hist. du dogme de la Trinité, etc. par Baur, 1112.
Hist. de la mystique chrétienne, par Helfferich, 1113.
Sermons de Newman, 576.
Pensées chrétiennes pour toute l'année, par Nepveu, 291.
De sacro missæ sacrificio, par Verhœven, 1051.
Explication du don des langues, par Seinecke, 1051.
Du génie des religions, par Quinet, 292.
Défense du christianisme, par Fleck, 1052.
Défense du christianisme, par de Genoude, 93.
Nouvelle exposition du dogme catholique, par de Genoude, 93.
Du catholicisme et du protestantisme, par Hilgers, 961.
Les grandeurs du catholicisme, par Siguier, 1.
Persécution de l'Église catholique en Russie, 1058.
Doctrines catholiques et protestantes, 864.
Histoire de la dogmatique protestante, etc., par Herrmann, 1112.
Lettres adressées à un protestant, par Lemaire, 94.
L'Anti-supranaturalisme allemand, par Harwood, 1117.
Le Rationalisme en Allemagne, par Wolf, 1117.
Harmonie protestante latine, par Hall, 1117.
Letters on Romanism, by Palmer, 1117.
Errors of Romanism, by Bennets, 1117.
Recherches théologiques dans l'Europe occidentale, par Fleck, 1052.
Theologia moralis, par Stapf, 1052.
Principes de théologie catholique, par Kaiser, 1114.
Système de théologie catholique, par Prunyi, 1114.
Acta Concilii Tridentini, par Mendham, 575.
Canones et decreta Concilii Tridentini, 1057.
Discipline de l'Église en France, par Richardeau, 202.
Institutiones Historiæ ecclesiasticæ, par Cherier, 1110.
Histoire de l'Église, par Bérault-Bercastel, 290.
Histoire de l'Église, par Aunegarn, 1115.
Histoire de l'Église, par Gfrœrer (T. 2e), 1052.

Histoire de l'Église chrétienne, par Néander, 952.
Histoire de l'Église en Écosse, par Bayley, 1118.
La doctrine de Pélage, par Jacobi, 959.
Essay on Socinianism, par Cottle, 288.
Le Montanisme et l'Église chrétienne au IIe siècle, par Schwegler, 103.
Histoire de la réforme, par Hagenbach (T. 5e), 1052.
Histoire de la réformation au XVIe siècle, par Merle, 540.
Les Réformateurs précurseurs de la réforme, par Ullmann, 1115.
Vitæ quatuor reformatorum, par Neander, 496.
Parallèle des trente-neuf articles, etc., par Bender, 1115.
Le rite anglican, par Schüberth, 1115.
Négociations pour introduire en Prusse le rite anglican, etc., 1115.
Ecclesiastica, by Mahon Rose, 1118.
L'épiscopat anglican, par Paulus, 959.
Église épiscopale anglaise, par Vogel, 959.
Influence du calvinisme, par Hundeshagen, 1052.
Apostolical independency, par Bright, 1056.
État actuel des églises allemande, belge et holl., par Lütkenmüller, 1116.
Œuvres du comte J. de Maistre, par Migne, 12.
La vie de Guillaume Farel, par Goguel, 77.
Théobald Thamer, par Néander, 953.
Bruno Bauer, par Gruppe, 958.
De Caspare Peucero, par Heinburg, 1052.
Histoire des missions catholiques, par Wittmann, 1115.
Grégoire VII et son époque, par Cassander, 1115.
Les missions anglicanes, par Huie, 1118.
Vie de sœur Françoise de Saint-Omer, par Parenty, 94.
La bienheureuse Marie de l'Incarnation, par Trou, 92.
Vie du Révérend J. Newton, 94.
Philippe Mélanchthon, par Matthes, 275.
Œuvres françaises de Calvin, par Jacob, 192.
On Puseyite episcopacy, par Brown, 1056.
Compendium of the laws of methodism, by Grindrod, 1118.
De la personnalité de Dieu, par Gros, 101.
La manière de conduire les âmes, par Guilloré, 92.
La vérité et le bonheur de l'homme, par Baillot, 94.
Alliance de Dieu avec sa créature, par Cheneau, 493.
Bibliographie catholique, 390.
Dictionnaire de la littérature théologique, par Danz, 1116.
Catalogue des édit. de l'Écrit., traduite par Luther, par Bindseil, 1116.
Le bonheur des maisons religieuses, par Sanson, 203.
Manuel des confesseurs, par Gaume, 389.
Les matinées du samedi, par Ben Levi, 582.

## JURISPRUDENCE.

### *Introduction, Droit romain, français, etc.*

De Solonis legibus, par Schelling, 767.
Histoire extérieure du droit romain, par de Tigerstroem, 293.
Histoire de la procédure criminelle romaine, par Seib, 1052.
Corpus juris rom. antejustiniani, par Bœcking, 667.
Élémens d'Institutes du droit romain, par Mühlenbruch, 1066.
Vaticana fragm. ad jus romanum, par Bruns, 958.
Commentaires sur les Institutes de Justinien, par Haensel, 966.
Commentaires sur les Institutes de Gaïus, par Lachmann, 858.
Commentaire sur les Pandectes par Mühlenbruch, 1121.

Codices Gregorianus, Hermogenianus, etc., par Hænel, 768.
Interprétation du Corpus juris civilis, par Osenbrüggen, 959.
Le Paricidium dans le droit romain, par Osenbrüggen, 771.
Le droit de collation, par Fein, 1121.
Commentatio de jure romano, par Meyer, 671.
Opuscules sur le droit romain, par de Rummel, 667.
Lib. XVIII, tit. 1. Basilicorum, par Zachariæ, 767.
Basilicorum libri, par Heimbach, 952.
Anecdota quæ processum civilem spectant, par Wunderlich, 13.
Libri de judic. ordine Pilii, Tancredi, Gratiæ, ed. Bergmann, 1162.
Introduction à l'étude du droit, par Falck, 94.
Constitution civile et criminelle de la France, par Frey, 772.
Code de commerce, par Pailliet, 93.
De l'arsin dans le nord de la France, par le Glay, 211.
Jurisprudence parlementaire, par Grün, 397.
Des autorisations de plaider, par Reverchon, 1062.
Sur le régime des prisons, par Lucas, 210.
Compétence des conseils de prud'hommes, par Mollot, 191.
Modifications au régime hypothécaire, par Hébert, 107.
Législation française sur le prêt, par Barennat, 1065.
Commentaire sur la loi du 2 juin 1841, par Paignon, 398.
Commentaire sur la loi du 25 juin, par Geleuzeau, 296.
Traité des faillites, par Gadrat, 497.
De la justice en Algérie depuis 1834, par de Ponton, 297.
Discours sur Domat, par Desmarest, 1064.
Procédure et jugement sur le bâtiment *la Louise*, 533.
Sulle donazioni, sulle prede, etc., par Romagnosi, 14.
Ancienne constitution judiciaire allemande, par Unger, 875.
Droit civil des Anglo-Saxons, publ. en latin par Leo, 1122.
Droit criminel allemand, par Wilda, 766.
Supplément au code prussien, par Mannkopf, 952.
Législation pour les juifs en Prusse, par Jost, 576.
Manuel de la législation des prov. rhénanes, par A. von Daniels, 1123.
Mémoires du droit de Lübek, par Pauli, 399.
Histoire de la procédure civile danoise, par Stein, 204.
Droit coutumier de la Hesse, par Sternberg, 1122.
Code civil de l'empire de Russie, par Foucher, 393.
Code civil de Soleure, annoté par Reinert, 1122.
Lois entre l'Angleterre et la France, par Okey, 576.
Recherches sur le droit international, par Reddie, 1124.
Ancient laws and Institutes of Wales, 443.
Analytical digest of law, par Jeremy, 575.
Traité de la preuve en matière civile, par Schneider, 1125.
De la preuve civile, en droit autrichien, par Rizy, 1122.
Law of entails in Scotland, par Standford, 960.
Law of partnership, par Story, 576.
Law of settlements and removals, par Lumley, 575.
Law of real property, par Maugham, 575.
Common law, par Petersdorff, 576.
Recueil de décisions en matière d'hypothèques, par Schlichting, 1122.
De la mitoyenneté en droit prussien, par Grein, 1122.
Treatise on simple contracts, par Fox, 575.
Procès de Mac Leod, 575.
Code pénal de Charles V, par Zæpfl, 864.
Théories de droits de Spinosa et de Hobbes, par Sigwart, 960.
Treatise on equity pleadings, par Welford, 960.
Litterarum obligatio, par Schuler, 1052.

## SCIENCES ET ARTS.

### *Philosophie, Morale, Métaphysique.*

Logos protrepticos, sur Platon, par Yxem, 499.
Idées de Platon et d'Aristote, par Bellin, 972.
Philosophie d'Aristote, par Biese, 960.
Elementa logices Aristotelicæ, par Trendelenburg, 684.
Comment. explic. de la logique aristot., par Trendelenburg, 1068.
De prima philosophia, par Descartes, 960.
Influence de la philosophie sur la vie, par Zenetti, 960.
Le panthéisme de M. Cousin, par Gioberti, traduit par Ansiau, 682.
Nouveaux mélanges philosophiques, par Jouffroy, 590.
Essai sur les caractères moraux, par Duby, 14.
Coup d'œil sur l'histoire de l'humanité, par Dagneau, 94.
De l'humanité, par Bonnetain, 110.
Herbartus de animi immortalitate, par Lott, 767.
Physiologie de l'homme, par Marchal, 300.
Cours de philosophie, par Gibon, 299.
Examen de la phrénologie, par Flourens, 687.
Histoire du somnambulisme, par Gauthier, 881.
Philosophy of necessity, par Bray, 288.
Philosophie morale au XVIIIe siècle, par Cousin, 287.
Fragmens de philosophie médicale, par Dubois, 191.
L'Heptaplomères de Jean Bodin, par Guhrauer, 749.
Œuvres philosophiques de Vanini, par Rousselot, 879.
Dissertatio de Kantio philosopho, par Kolbe, 861.
Œuvres de Kant, t. XI, éd. Rosenkrantz et Schubert, 1130.
Œuvres de Malebranche, par Simon, 401.
Philosophie pour notre époque, par Massias, 404.
Idées philosophiques chez les Arabes, par Schmœlders, 800.
Principes de rhétorique, etc., par Bellin, 405.
Histoire de la scholastique du moyen âge, par Delitzsch, 905.
Œuvres complètes d'Hégel, 1129.
Schelling et Hégel, par Salat, 1056.
Schelling et Hégel, par Trahndoff, 1054.
Différence de la philosophie de Schelling et d'Hégel, 1055.
Scrupules d'un méridional, sur la première leçon de Schelling, 1054.
Schelling le philosophe *in Christo*, 1054.
Schelling et la révélation, 1053.
Théorie du goût, par Mackenzie, 1129.
De l'influence réciproque de l'esprit et du corps, par Newham, 1130.

### *Politique, Finances, Administration.*

Manuel de politique, par Guichard, 685.
Progrès du droit des gens en Europe, par Wheaton, 257.
Traité de l'État, par Zachariæ, 858.
Histoire de la royauté, par de Saint-Priest, 737.
True law of population, par Doubleday, 575.
De la régence, opinion de l'abbé Maury, par de Hoffmanns, 838.
Constitution de la chambre de Paris, par Blondel, 92.
Situation politique de la France, 214.
Question d'Afrique, par Baret, 596.
L'Algérie, par le général Bugeaud, 884.
Nouveau système de traitemens, par Leterme, 694.

Séparation du canton de Bâle, par Heussler, 864.
Lettre d'O'Connell à lord Schrewsbury, 576.
Government by the queen, par Drummond, 575.
De la dignité de prince en Allemagne, par Hüllmann, 576.
Tendances politico-réformatrices des Allemands, par Wirth, 864.
Statistique de la population autrichienne, par Becher, 305.
La Prusse, sa constitution, etc., par Bulow-Cummerow, 607.
Influence de la législation prussienne sur la propriété en Silésie, par Heinrich, 1128.
Comptes-rendus sur l'administration en Suède, 22.
War and pace, par Jay, 768.
Ecole sociétaire de Fourier, par Bellin, 215.
Lectures on colonization, par Merivale, 672.
On slavery, par Bandinel, 768.
Woman in America, par Graves, 768.
Application of marine surveying, par Stevenson, 672.
Historical view of maritime commerce, par Reddie, 288.
La France maritime, par Gréhan, 507.
L'Almanach du marin, par Gréhan, 95.
Pamphlet financier et épisodique, par (de Hoffmanns), 501.
Études sur les banques publiques, par Vigano, 21.
Le droit des sociétés par actions, par Poehls, 585.
New american Tariff, 672.
Instruction publique en Autriche, 217.
De la création de la richesse, par Schnitzler, 689.
De la mendicité, par Bonnardet, 18.
De la misère, de ses causes, etc., par d'Esterno, 287.
Des peines et des prisons, par Oscar, traduit par Picot, 287.
Sur les peines et le système pénitentiaire, par Alauzet, 603.
Commission des prisons au sénat de Francfort-sur-le-Mein, 221.
Des systèmes pénitentiaires, par Varrentrapp, 111.
Conséquences du système pénitentiaire, par la Rochefoucauld, 287.
Établissemens de bienfaisance, etc., par Durieu et Roche, 108.
Programme d'instruction tertiaire, par Rogniat, 301.
Différence de l'éducation et de l'instruction, par Philips, 953.
Théorie de l'éducation, par Benecke, 952.
Éducation antique et moderne, par Roeder, 763.
Appréciation morale du duel, par Volkmann, 667.

*Commerce, Histoire naturelle, Médecine, etc.*

Sur le consulat commercial, par Jasper, 953.
Statistique commerciale de l'Autriche, par Becher, 19.
Traité général des sciences, 670.
Introduction à l'Histoire des sciences naturelles, par Brotz, 960.
Sur l'avenir de l'astronomie, par Maedler, 667.
Traité d'astronomie, par Philip de Thaun, 670.
Traité de géodésie, par Puissant, 120.
Practical geodesy, par Williams, 960.
Geology of Massachussets, par Hitchcock, 288.
Constitution géologique du royaume de Naples, par de Tchihatchoff, 718.
Constitution du sphéroïde terrestre, par Egén, 953.
Sul moto moleculare de' solidi, par Paoli, 16.
Entretiens sur la physique, par Ducoin-Girardin, 191.
Traité d'histoire naturelle, par Philip de Thaun, 670.
Introduction à la botanique, par Riepe, 953.
Élémens de la botanique scientifique, par Schleiden, 766.

Introduction à l'histoire des sciences naturelles, par Brotz, 1131.
Description des mines de sel de Hall, par Kopf, 1131.
Voyage d'hiver dans les glaciers, par Hugi, 1131.
La Faune Japonaise, par Siebold, 1131.
Icones plantarum, par Link, Klotzsch et Otto, 1131.
Nomenclator zoologicus, par Agafiz, 1131.
Les poissons fossiles, par le même, 1131.
Pugilius plantarum novarum Syriæ, par Fenzl, 960.
Icones plantarum, par Hoeker, 951.
Pathologie et tératologie des plantes, par Nees d'Esenbeck, 952.
Elémens d'agriculture, par Johnston, 768.
Agriculture du royaume Lombardo-Vénitien, par Burger, 93.
Agricultural classes of England, par Drummond, 575.
Système d'instruction agricole, par Descieux, 503.
Jardin expérimental d'agriculture, par Bonafous, 690.
Bryologia Europæa, par Bruch et Schimper, 952.
De natura fossilium, par Scheerer, 860.
Hist. of british sponges, par Johnston, 672.
Mémoire sur les pétromalines, par Forster, 953.
De myriapodum partibus genitalibus, par Stein, 861.
Monogr. anoplurorum Britanniæ, par Denny, 1056.
Ornithologist's guide, par Dunn, 1056.
Etat actuel des sciences naturelles, par Wetzel, 953.
Journal scientifique et littéraire, le *Nor*, 862.
Peasantry of the border, par Gilly, 768.
Théorie des parallèles, par Mülhœfer, 763.
Maladies des organes génito-urinaires, par Civiale, 29.
Statistique médicale de l'hôpit. milit. du Gros-Caillou, par Michel, 31.
Lettre de C. Broussais à M. Michel, 225.
Mémoire sur la fièvre jaune, par Rosis, 191.
On the british claim, etc., par Wheaton, 672.
Description d'un nouveau soufflet, etc., par Duhr, 953.
Hist. of Woolen and Worsted manufacture, par Bischoff, 768.
Importance des chemins de fer, par Mœhrlen, 767.
Traité d'architecture de Martini, par de Saluces, 505.
Dictionnaire de la langue esthétique, par Hebenstreit, 1129.
Histoire de la peinture en Italie, par Kugler, 575.
Prix et faveur attachés à la musique, par Otto, 667.
Mémoire sur Hucbald, par de Coussemaker, 116.
L'art de l'action théâtrale, par Rœtscher, 407.
Nouvelle méthode de piano, par Latour, 96.
De l'équitation et des haras, par Savary, 411.
Méthode d'équitation, par Baucher, 412.
Recherches sur l'histoire de la syphilis, par Gauthier, 410.
Des reconnaissances, par Lœhr, 958.
On land surveying, par Castle, 672.
Incunabula artis typograph. in Suecia, 781.

## BELLES-LETTRES.

### *Grammaires et Dictionnaires.*

Organisme du langage, par Becker, 426.
New method of learning to read, etc., par Ollendorff, 347.
Glossaire symbolique de l'art chrétien, 766.
Introd. to the grammar of the sanskrit, par Wilson, 138.
Radices linguæ sanscritæ, par Westergaard, 142.

Dictionnaire thibétain, par J. J. Schmidt, 1141.
Grammaire hébraïque, par Gesenius, 799.
Méthode pour la grammaire hébraïque, par Brückner, 358.
Racines hébraïques, par Lethierry Barrois, 59.
Thesaurus linguæ hebraæ, par Gesenius, 952.
A grammar of the persian language, par Ibrahim, 248.
Turkish interpreter, par Boyd, 768.
Thesaurus linguæ græcæ, par Henri Étienne, 314, 617, 978.
Grammaire grecque, par Weiland, 122.
Formation des mots en latin, par Viehoff, 763.
Grammaire latine à l'usage des Grecs, 767.
Appendix au lexique de Forcellini, 861.
Enrichissement de la langue française, par Radonvilliers, 191.
Nouveau Dictionnaire provençal-français, par Garcin, 98.
Dictionnaire des proverbes français, par Quitard, 191.
Sur la langue romano-provençale, par Mary-Lafond, 424.
Trésor de l'ancien haut allemand, par Graff, 1140.
Voci e locuzioni italiane, par Nannucci, 53.
Grammaire du moyen-haut allemand, par Hahn, 786.
Grammaire romaïque, par Sophokles, 951.
Grammaire Vendo-Serbe de la haute Lusace, par Jordan, 863.
De lingua Tschuwaschorum, par Schott, 958.

*Littérature grecque et latine.*

Histoire de la littérature grecque, par Müller, 413.
Manuel de littérature ancienne, par Jouffroy, 515.
Homère de Williams, 576.
Homeri Ilias græce, par Brandreth, 672.
Homeri Ilias, par Crusius, 671.
Commentaire sur un livre d'Homère, par Scheler, 516.
De la théogonie d'Hésiode, par Gruppe, 783.
Œuvres complètes d'Hésiode, trad. par Fresse-Montval, 1069.
Hymnes de Callimaque, trad. par de Wailly, 416.
Première idylle de Théocrite, en franç. 694.
Phrynichus, Eschyle et la trilogie, par Droysen, 786.
De Schola Æschyli et trilogiarum ratione, par Exner, 960.
Notes sur Eschyle, par Dindorf, 516.
In Sophoclis Œdipum Coloneum, par Wilke, 860.
Recherches sur l'Œdipe Roi, par Wüllner, 763.
Antigone de Sophocle, par Mitchell, 1056.
Sophocle, sa vie et ses travaux, par Schoell, 608.
De Sophoclis sententiis ethicis, par Fittbogen, 767.
Euripidis tragœdiæ, par Pflugk, 977.
De Euripidis Hippolyto, par Scheibel, 861.
Illustrations of greek tragedians, par Boyes, 1056.
Matériaux pour les drames grecs, par Heimsoeth, 418.
Études sur les tragiques grecs, par Patin, 229, 308.
De Carmine græcorum elegiaco, par Cæsar, 34.
Pindari carmina, par Janzon, 862.
Delectus poetarum anthologiæ græcæ, par Meineke, 952.
Œuvres de Platon, grec et allemand, 311.
Timée et Critias, de Platon, tr. par Wagner, 312.
Dialogues de Platon, sur les lois, tr. par Schulthess, 312.
Dissertation sur le Philèbe de Platon, par Klitzsch, 667.
Dissertation sur Platon, par Kiesel, 764.
Aristotelis Opera, par Weise, 192, 287, 952.
Commentarius in Aristotelem, par Averroes, 864.

De Aristotelis poetica, par Mommsen, 863.
In Aristotelis libros metaphysicos, par Bonitz, 767.
De la politique d'Aristote, par Potherat de Thou, 594.
Hippocratis liber de victus ratione, par Ermerins, 37.
L'Égypte d'Hérodote, par Kenrick, 35.
Sur Calisthène d'Olinthe, par Westermann, 123.
Fragmens d'Antisthènes, par Winckelmann, 953.
De Onomacrito atheniensi, par Eichhoff, 763.
Duridis Samii quæ supersunt, par Hulleman, 288.
Œuvres de Démosthènes, gr. et allem. 787.
De Xenophontis philosophia, par Hœvell, 671.
L'Anabase de Xénophon, par Graff, 518.
Lucubrationes Thucydidiæ, par Haase, 314.
Eclogæ Ambros. ad Dionys. Halic. antiq., par Ambrosch, 960.
De Dionysii Halic., vita et ingenio, par Busse, 860.
Sur Denis d'Halicarnasse, par Lörs, 765.
Sur deux déclamations d'Aristide, par Foss, 864.
Plutarchi vitæ Parallelæ, par Sintenis, 37.
Vie de César, par Plutarque, nouv. éd. par Miller, 924.
Philostratis epistolæ gr. lat. par Boissonade, 1135.
Eusebii Histor. ecclesiast. 1056.
Theophanis chronographia, par Bekker, 1017.
Leonis gramm. chronographia, par Bekker, 1016.
Euthymius Zygabenus, par Gieseler, 953.
Anecdota græca, par Cramer, 123, 315.
Selectæ et profanis script. gr., par Roche, 326.
Trad. et Comment. des aut. grecs en syriaque, etc. par Wenrich, 953.
Les Géorgiques de Virgile, trad. par Mollevaut, 893.
Caractéristique d'Horace, par Teuffel, 767.
De compositione carminum Horatii, par Gernhard, 859.
Art poétique d'Horace, trad. par Lecamus, 233.
Épit. d'Horace aux Pisons, trad. par Gonod, 233.
De Horatii carmine sæculari, par Steiner, 764.
De scholiasta in Terentium, de Kœnighoff, 763.
De Phædrina fabularum origine, par Dressler, 666.
Senecæ (L. A.) opera, par Fickert, 767.
Ovidii Fastorum libri sex, par Merkel, 125.
Juvenalis satiræ tres, par Roth, 125.
Calpurnii Siculi eclogæ, par Glaeser, 519.
Poetæ minores, trad. par Cabaret-Dupaty, 895.
Œuvres complètes de Stace, etc., par Nisard, 1071.
Œuvres complètes de Cicéron, par Nisard, 317.
Discours de Cicéron pour Milon, 126.
Ciceronis orat. pro Dejotaro, par Frotscher, 666.
Mémoire critique sur Tacite, par Schraut, 765.
Æmilius Probus et Cornelius Nepos, par Roth, 127.
Œuvres de Cornelius Nepos, etc., par Nisard, 617.
Œuvres complètes de Pétrone, etc., par Nisard, 1073.
Julius Frontinus de aquæductibus, par Dederich, 128.
Apuleii opera omnia, par Hildebrand, 960.
De vita Actii gaudentii F., par Hansen, 667.
Nonnius Marcellus, par Gerlach et Roth, 953.
De præceptor. in rhet. Scholis apud Romanos, par Kloes, 288.

*Littératures française et étrangère.*

Histoire de la littér. franç. par Ampère, 40.

Littér. franç. contemporaine, par Quérard, 994.
Monumens de la langue romane, par Gatien-Arnoult, 129.
Les Flors del Gay saber, par Gatien-Arnoult, 985.
Nouveau recueil de contes, etc., par Jubinal, 980.
Le *Cymbalum mundi*, de Desperiers, par Jacob, 238.
Propos rustiques, etc., par Eutrapel, édité par Guichard, 833.
Les Noëls bourguignons de la Monnoye, 701.
Légendes populaires de la France, 699.
Chefs-d'œuvre poétiques des dames françaises, 51.
Poésies du duc d'Orléans, par Champollion, 794.
Poésies de Charles d'Orléans, par Guichard, 796.
Le livre des proverbes français, par Leroux, 836.
Poésies de Maître Adam Billaut, 703.
Œuvres en prose de Chénier, par Hugo, 192.
Las Papillotas de Jasmin, 131.
Paquerettes par Mestro-Hue, 898.
Œuvres complètes de Mme de Salm, 904.
Fables dédiées au comte de Paris, par Jacquier, 527.
Théâtre choisi de Pixerécourt, 134.
Lettre sur Fulcoie, par Olleris, 520.
L'Homme de la Roche, par Péricaud, 827.
Recherches sur les ménétriers de Paris, par Bernhard, 625.
Encyclopédie des gens du monde, 704, 791.
Dictionnaire de conversation, par Duckett, 138.
Galeries des centenaires, par Lejoncourt, 707.
Amusemens philologiques, par Philomneste, 1076.
Discours de M. le baron de Stassart, 135.
La Bataille électorale, par A. R., 626.
Lettre du comte de Sommariva, 349.
Réponse à M. S. Julien, par Pauthier, 251.
Mémoire pour l'Académie de Dijon, 244.
Essai littér. et histor. par de Schlegel, 708.
Anciens romans en vers, par Robson, 574.
Reliquiæ antiquæ, par Wright, 572.
Poésies du moyen âge, par Guest, 572.
Specimens of lyric poetry, par Wright, 525.
Ossian : Poëmes gaëliques, par Mac-Pherson, 423.
Ossian : œuvres complètes, par Lacaussade, 331.
Le Paradis perdu de Milton, trad. en vers par Aroux, 329.
Discours oratoires, par Campbell, 575.
English surnames T..., par Lower, 573.
Œuvres posthumes de Niebuhr, 991.
Bentham's (J.) Works, 575.
Opuscula academica, par Ruhl, 959.
Hrabanus Magnentius Maurus, par Kunstmann, 177.
L'Utopie de Thomas Morus, trad. par Stouvenel, 986.
Œuvres complètes de Dinter, 1052.
Mémoires et écrits de Sadler, 576.
Remarks on lord Brougham's character, par Edisen, 1056.
Biographia britannica literaria, par Wright, 620.
Transformations de la tragédie en Italie, par Rasch, 953.
De Liudprando episc. Cremon. par Kopke, 861.
Dante, trad. en vers franç., par Aroux, 327.
Poésies de Pétrarque, trad. par de Grammont, 421.
Sonnets, canzones, etc., de Pétrarque, trad. par de Montesquiou, 710.
Researches concerning Torquato Tasso, par Wilde, 960.
Les Musées d'Italie, par Viardot, 342.

Tradition des Nibelungen, par Müller, 344.
Monumens de l'ancienne langue allemande, par Haltemer, 953.
Le Titurel, publ. par Hahn, 1140.
Traditions populaires, publ. par Marbach, 1140.
Le pauvre Henri, par Hartmann vonder Aue, 1140.
Œuvres complètes de G. de Humboldt, 243.
Traditions de la grande Pologne, par Schutz, 959.
De la littérature bohémienne, par de Thun, 766.
Collection de poésies espagnoles, 522.
Chefs-d'œuvre du théâtre espagnol, par Damas-Hinard, 242, 524, 695.
Torrent of Portugal, par Halliwell, 792.
Chants populaires du Nord, par Marmier, 338.
Mémoires sur la Grèce, par Brandis, 843.
Imprimeries hors de l'Europe, par Ternaux, 340.
Parnasse oriental, par Rousseau, 349.
Concordantiæ Corani arabicæ, par Flügel, 670.
Extraits du roman d'Antar, 428.
Relation de l'ambassade de Mohammed Effendi, 146.
Vie de Djenghiz-khan, par Mirkbond, 137.
Chrestomathie en turk oriental, par Quatremère, 145.
Recherches sur Ogboulmich, par Defrémery, 1000.
Encyclopédie historique de Masoudi, par Sprenger, 1003.
Horti persici et arabici, par Fritzsch, 630.
Hymnes du Rig-Véda, par Nève, 803.
Épisode du Mahâbhârata, par Holtzmann, 628.
Selections from the Mahabharata, par Johnson, 288.
Langue et littérature chinoise, par Helmke, 763.
Esop's fables written in chinese, par Thom, 143.
Traduction du *Tcheou-pei*, par Biot, 429.
Lao-tseu Tao te king, par Julien, 56.
La Femme accomplie, roman chinois, par Guillard, 149.
Pi-pa-ki, drame chinois, trad. par Bazin, 249.
Isagoge in biblioth. japonicam, par Siebold, 288.
Nippon, Archives descriptives du Japon, par le même, 1142.

## HISTOIRE.

### *Géographie, Voyages anciens et modernes.*

Géographes anciens, par Hoffmann, 1011.
Arriani Periplus Ponti Euxini, par Hoffmann, 767.
Cl. Ptolemæi geographia, par Wilberg, 354.
Journal de géographie comparée, par Lüdde, 528.
Itinéraire de Rutilius, par Collombet, 323.
Essai sur les noms de lieux, par de Billy, 530.
Une saison aux eaux d'Enghien, par Réveillé-Parise, 891.
L'Italie actuelle, par Mariotti, 724.
Ports of Great Britain, par Finden, 575.
Premiers habitans des deux Lusaces, par Schelz, 766.
Sur les îles Ioniennes et sur Malte, par Davy, 951.
Cachemire et le royaume des Sieks, par de Hügel, 671, 915.
Position de l'Angleterre dans l'Afghanistan, 951.
Rapport sur la campagne de l'Afghanistan, 951.
Sketches in Afghanistan, par L. Haghe, 951.
Sur le Caboul, par Vigne, 951.
Dictionnaire géographique de la Chine, par Biot, 1012.
On the climate of United States, par Forry, 1056.
Observations topographiques, etc., du Rio de la Plata, par Brunel, 92.

Notes sur Haïti, par Candler, 1148.
État actuel de la Trinité, par Rumley, 1146.
Mémoires de la Société Ethnologique, 303.
Relations de voyages modernes, par Kolb, 959.
Recherches historiques sur les voyages, par de Santarem, 631.
Voyage autour du monde, par du Petit-Thouars, 151.
Voyages dans l'Europe, l'Asie, etc., par Russegger, 767.
Travels in Europe and the East, par Mott, 768.
Souvenirs de dix-sept années de voyages, 121.
Excursions dans la Méditerranée, par Napier, 575.
Mission to England, par Gurley, 768.
Découvertes géographiques des Portugais, par Wappeus, 364.
Colonies allemandes du Piémont, par Schott, 767.
Excursions in Albania, par Rest, 288.
Voyage en Roumélie, par Grisebach, 252.
Rambles in Thuringien Saxony, par Standford, 668, 960.
La Norvège et ses Lapons, par Milford, 765.
Voyage en Laponie, par de Heggué, 355.
Souvenirs de Grèce, par Bronzetti, 959.
Tour in Greece and Ionian Islands, par Mure, 253.
Nouvelle visite en Grèce, par Garston, 668.
Tableau de la Grèce, par Steub, 634.
Histoire du volcan de Santorin, par Pègues, 313.
Voyages dans l'Asie-Mineure, par Ainsworth, 669, 960.
L'Asie-Mineure, le Pont, etc., par Hamilton, 765.
Pérégrination en Orient, par de Saile, 192.
Deux mois en Syrie, 150.
War in Syria, par Napier, 1056.
Voyage à Constantinople, etc., par Teule, 913.
Peintures de l'Archipel indien, par Epp, 64.
East India voyager, 768.
Voyage dans le Beloutchistan, par Masson, 951.
Voyage dans l'Oural, etc., par de Humboldt, etc., 952.
Notion descriptive sur Assam, par Robinson, 668.
Manners and customs of the Japanese, par Siebold, 61.
Excursions in new Foundland, par Inkes, 765.
Rambles in Ceylan, par de Butt, 288.
Histoire des découvertes en Afrique, par Kolb, 421.
Découvertes sur la côte occidentale d'Afrique, par de Santarem, 713.
Journal of residence in the Esmailla, par Scott, 960.
Amazonian republic recently discovered in Peru, 768.
Agricultural tour in the United States, par Barclay, 288.
Voyage aux États-Unis, par de Gerstner, 1008.
Slave States in America, par Buckingham, 672.
Voyage au pôle sud et dans l'Océanie, par d'Urville, 154.

*Histoire ancienne et Histoire de France.*

L'art de vérifier les dates, par de Fortia, 68.
Études historiques, par Gerlach, 359.
Travaux pour l'histoire romaine, par Brœcker, 397.
Scriptores historiæ Augustæ, par Dirksen, 767.
Deuxième guerre Punique, par de Vincke, 157.
Veterum Tarentinorum res gestæ, par Lorentz, 767.
Des anciens peuples de l'Europe, par Nougarède, 297.
Lettre à M. Cousin, sur l'enseignement historique, par Rabanis, 971.
Histoire des Français, par de Sismondi, 261.
Histoire de France, par Jouffret, 439.

Histoire de France sous Charles VI, par Duval, 441.
Histoire de France sous Mazarin, par Bazin, 287.
Histoire de France à l'époque de la Révolution, par Wachsmuth, 830.
Histoire des guerres civiles de la France, par Mandet, 373.
Essai historique sur les Mérovingiens, par Rabanis, 74.
Charlemagne, par Capefigue, 162.
Chronique de Richer, par Cayon, 1017.
Ruotgeri vita Brunonis, par Pertz, 175.
Histoire de Godefroy de Bouillon, par d'Exauvillez, 192.
Histoire de Bayard, par Delandine, 192.
Diaire du chancelier Séguier, par Floquet, 167.
Vie de la duchesse de Berry, par Charette, 191.
Le président de Brosses, par Foisset, 804.
Les Olim, par Beugnot, 1022.
Souvenirs de la Terreur, par Nodier, 94.
Histoire de la Restauration, par Renard, 287.
Miroir politique de la France, 76.
Dissertation sur la Saint-Barthélemy, par Roisselet, 191.
Histoire de 1841, par Villeroy, 639.
Histoire politique de l'an 1841, par Serre, 94.
Les coutumes de Beauvoisis, par Beaumanoir, 927, 1024.
Histoire du parlement de Normandie, par Floquet, 164, 538, 1027.
Cathédrale de Châlons-sur-Marne, par Estrayez, 729.
Mémoires ecclésiastiques sur la ville de Laval, 92.
Histoire de la cathédrale de Metz, par Bégin, 931.
Chroniques d'Anjou, par de Bourdigné, 388.
Chronique rimée des troubles de Flandre, par le Glay, 550.
Corpus chronicorum Flandriæ, par de Smet, 171.
Notes pour l'histoire de Lyon, par Péricaud, 450.
Séjour de Charles VIII à Lyon, 367.
Tableau de l'église d'Apt sous les papes d'Avignon, par Rose, 92.
Histoire de la municipalité de Marseille, par Mery, 452.
Procès-verbaux des États-généraux, par Bernard, 1030.
Galeries historiques de Versailles, 719.
Nobiliaire universel de France, par de Saint-Allais, 926.

*Histoire moderne des différens peuples.*

Précis d'histoire des temps modernes, par Lebas, 71.
The history of Europe, par Alison, 1056.
Lectures on modern history, par Arnold, 960.
La Belgique depuis 1830, par W. Trollope, 1154.
Cours de stratégie de la Suisse en 1838, par Uebel, 776.
Britannia after the Romans, 768.
Philosophie théocrat. de l'hist. d'Angleterre, par Schomberg, 1155.
Histoire d'Écosse, par Tytler, 1154.
L'Irlande, par M. et Mrs. Hall, 692, 1154.
Relations entre l'Angleterre et l'Irlande, par Vogel, 959.
Hist. of the orders of British knighthood, par Nicolas, 672.
History of Islington, par Lewis, 672.
Biographical dictionary, 1056.
Vie du prince Charles Stuart, par Klose, 933.
L'Ordre de Malte, par de Saint-Allais, 821.
Histoire d'Espagne et de Portugal, par Lefranc, 94.
Vie de D. Carlos, roi d'Espagne, par Doublet, 192.
Relations politiques et diplomatiques du Portugal, par de Santarem, 271, 1032.

Relazioni degli ambasciatori Veneti, par Alberi, 79.
Memorie storiche dei Tizzoni, par Gazzera, 641.
Histoire d'Allemagne, de 1806 à 1830, par Bülau, 952.
Histoire des Allemands, par Luden, 827.
Collection historique d'Heeren et Ukert, 952.
Portraits du temps de la guerre de l'indépendance, 545.
Relations de l'Autriche, etc., avec la Porte, 864.
Novus cod. diplom. Brandenb., par Riedel, 864.
Histoire de Maximilien I, élect. de Bavière, par Aretin, 958.
Histoire de Bohême, par Palacky, 1152.
Histoire du Wurtemberg, par Staelin, 1152.
Histoire de l'Empire germanique au XVIe siècle, par Doenninges, 1152.
Histoire politique de l'Allemagne, etc. par Gervais, 1152.
Histoire de la ville de Thorn, par Wernicke, 1153.
Union constitutive du Danemark, par Lornsen, 81.
Chartes concernant le Danemark, 78.
Histoire et Origine des Fellahs, par d'Eichthal, 92.
Sur l'origine des Bavarois, 959.
Chronique poméranienne de Kantzow, par Kosegarten, 958.
History of Holland, par Davies, 575.
Chronique de Stralsund, publ. par Zober, 1153.
Chronique de Lubeck, 768.
Position politique de la Hongrie, par Gr. von L. 671.
Scriptores rerum Lusaticarum, t. II, 1151.
Hist. ruthen. Script. exteri, c. VII, par Starczewski, 288.
Vie et voyages des Normands, etc., par Wilhem, 1153.
Christine de Suède et sa cour, par Grauert, 731.
Histoire de la chevalerie, par Reibisch et Kottenkampf, 1153.
Les Slaves dans les temps anciens, par Kaulfuss, 288.
La Russie, tableau hist. etc., par Bulgarin, 746.
Révolutions des peuples du nord, par Chopin, 371.
Histoire de Jérusalem, par Poujoulat, 93, 535.
The late expedition to Syria, par Hunter, 288.
La Syrie sous Méhémet-Ali, par Perrier, 179.
La guerre en Syrie, par Napier, 668.
Hist. of antiq of Allerdale ward, par Jefferson, 288.
Histoire des peuples musulmans, par Barrau, 379.
Constitution territ. des musulmans, par Worms, 190.
Histoire des Ilkhans de la Perse par Hammer-Purgstall, 1000.
Irruption des Mongols en l'année 1241, par Palacky, 959.
Seconde campagne de Chine, par Mackensie, 812.
La Chine et l'Angleterre (3me partie, par de Fortia, 645.
Histoire de l'Inde anglaise, par Thornton, 66[illegible], 1056.
Histoire de l'empire anglais dans l'Inde, par Barchou, 93.
Tableau de l'empire britann. dans l'Inde, par de Biornstierna, 374.
Report of the East India Comitte on the Afghan war, 951.
Découverte de l'Amérique, par Campe, 94.
Mémorial du Gouverneur Morris, par Sparks, 264.
Chronologie de l'histoire des Javanais, par Walckenaer, 1039.
Hist. of the republic of Texas, par Maillard, 288.

*Antiquités, Inscriptions, Médailles, etc.*

Traité élémentaire d'archéologie, par Champollion Figeac, 937.
Manuel des antiquités, etc., par Wagener, 762.
Sur une inscription trouvée à Athènes, par Bœckh, 859.
Specimen epigraphicum, par Jahn, 756.
Choix de vases grecs, par Gerhard, 671, 858.

Description de vases peints, par de Luynes, 453.
Origine grecque du zodiaque indien, par Holtzmann, 671.
Religions de l'antiquité, par Creuzer, refondu par Guigniaut, 455.
De ordine certaminum olympic. par Dissen, 858.
Combat de Thésée et du minotaure, par Stephani, 671.
Prométhée et son cycle mythique, par Weiske, 671.
La naissance de Minerve, par Forchhammer, 671.
Les tableaux de Polygnote, par Jahn, 758.
Sur les portraits de Démosthènes, par Schrœder, 668.
Expédition des Athéniens contre Syracuse, par Dunbar, 571.
Rerum Plataicarum specimen, par Friedrich, 861.
Sur les partis en Grèce, mémoire historique de Rospatt, 764.
Représentation de l'Antigone de Sophocle, 763.
Division des rôles dans la tragédie grecque, 763.
Restauration du théâtre antique, par Rosenberg, 763.
Dissertation sur les anciens Grecs et Romains, par Siebelis, 863.
Manuel d'antiquités romaines, par Ruperti, 941.
Antiquités romaines, par Bradford, 672.
Antiquités romaines, par Charles, 574.
Histoire militaire des éléphans, par Armandi, 1157.
Notices archéologiques, par Phulpin, 94.
Fouilles d'antiquités à Aix, par Rouard, 183.
Disput. de via Eleusinia, par Preller, 667.
De via militari romana Egnatia, par Tafel, 864.
De Trajani expeditionibus, par Uttech, 861.
De legionibus reipubl. romanæ, par Krohl, 667.
Education religieuse des patriciens, etc., par Pellegrino, 671.
Sur une muraille romaine, par Salt, 669.
Ruines romaines découvertes à Londres, 669.
Antiquités romaines découvertes à Stutton, 669.
Découvertes de constructions romaines, par Smythe, 669.
Les dieux de la Syrie, par Nork, 858.
De feriarum hebræarum origine, par Ewald, 858.
Rituel funéraire des Egyptiens, par Lepsius, 767.
Papyrus en caractères hiératiques, par Hawkins, 576.
De statu Ægyptii provinciæ, par Varges, 767.
Notice sur les manuscrits de Champollion, par Champollion Figeac, 760.
Interpretatio obeliscorum, par Ungarelli, 648.
Grammatica linguæ copticæ, par Peyron, 567.
Elementa linguæ ægyptiacæ, par Rosellini, 558.
Notice sur deux grammaires coptes, par Champollion Figeac, 557.
Hermapion sive rudim. hieroglyph., par Ideler, 556.
Antiquités du British museum, par Birch, 572.
Antiquités découvertes à Gilton, etc., par Rolfe, 669.
History and antiquities of Cirencester, 768.
History, antiq. etc., of Bacton, par Green, 1056.
Histor and antiq. of Foulsham, par Quarles, 1056.
Hist. and antiq. of Highgate, par Gibson, 672.
Etablissemens celtiques en Allemagne, par de Ring, 953.
Mémoires sur trois anciens aqueducs, par Flacheron, 84.
Rapport sur quelques antiquités de la Norvége, par Victor, 85.
Les Slaves dès les temps anciens, par Kaulfuss, 1035.
La science du mythe slave, par Hanusch, 1040.
Monumens runiques, par Kinnebrook, 572.
Annales de l'Institut archéologique de Rome, 277.
Mémoires des antiquaires de l'Ouest, 83.
The archæologist and journal of antiq., 552.

Antiquités mexicaines, par Bradford, 672.
Société des antiquaires de Cambridge, 479, 669.
Travaux de la Société Ashmoléenne, 479.
La paléographie appliquée au sanscrit, par Lepsius, 767.
Analyse chimique des métaux anciens, par Gœbel, 576.
Eglise des cordeliers à Nancy, par Cayon, 555.
Tombes celtiques de la Souabe, par de Ring, 185.
Sur les ciboires du moyen âge, par Cerblet, 939.
Le cabinet de l'antiquaire, 1034.
Chartes en catalan et en arabe, par Champollion-Figeac, 1038.
Ouvrages de numismatique, publiés depuis 1800, 186.
Monnaies grecques inédites, par Borell, 669.
Synopsis numorum antiq. Mus. Vindobon, par Arneth, 1158.
Monnaies cufiques au xe siècle, par Grigoriève, 472.
Histoire numismatique du Châtelet de Paris, par Petron, 192.
Monnaies de l'Heptarchie saxonne, par Lindsay, 668.
De numis Frederici II, par Kœhne, 860.
Numi Hungariæ, par Rupp, 864.
Architecture des Arabes en Espagne, par Girault de Prangey, 468.

*Bibliographie, Mélanges, Sociétés savantes.*

Manuel du libraire, par Brunet, 1082.
Histoire de la Bibliothèque d'Augsbourg, par Mezger, 767.
Histoire de la Bibliothèque de Saint-Gall, par Weidmann, 1131.
Catalogue de la Bibliothèque, par Leblanc, 705.
Bibliotheca Grenvilliana, par Payne et Foss, 988.
Strawbery Hill catalogue, 672.
Livres imprimés du British Museum, par Panizzi, 576.
Manuscrits de la Bibliothèque de Cheltham, par Halliwell, 575.
Catalogue de la Bibliothèque du Commerce à Hambourg, 1131.
Bibliographie des danses des morts, par Massmann, 1131.
Monumens xylographiques de Munich, par le même, 1134.
Kaiser, bibliographie de l'Allemagne, supp. 1833-1840, 1132.
Bibliographie systém. des sciences naturelles, par Choulant, 959, 1132.
Notice sur un ms. latin, par L'Escalopier, 698.
Calligraphie des mss. du moyen âge, par Langlois, 237.
Annuaire du Calvados peur 1842, 271.
Société des Sciences du dépt. de l'Eure, 899.
Actes de l'Académie royale de Bordeaux, 236.
Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux, 780.
Société des Pyrénées orientales, 902.
Mémoires de l'Acad. roy. du Gard, 903.
Mémoires de l'Acad. roy. de Metz, 115.
Mémoires de la Société de Valenciennes, 114.
Nouv. Mém. de l'Acad. des Sciences de Bruxelles, 26.
Mémoires couronnés par l'Acad. de Bruxelles, 28.
Historical Society of Science, 670.
Bulletin of the proceedings, etc., 974.
Transactions of the Americ. Philos. Society, 976.
Académie des Sciences de Pétersbourg, 222.

# TABLE DES AUTEURS.

## A


A. R., 626.
Achik, 280.
Adrien, 899.
Agobard, 38.
Aguilar (D'), 985.
Ahrens, 1133.
Ahron ben Elia, 905.
Ainsworth (H.), 1117.
Ainsworth (W. F.), 668.
Alauzet, 603.
Alberi (E.), 79.
Alexander (W.), 1124.
Alexandre d'Aphrodise, 1184.
Ali-Schir, 145.
Alison (A.), 1053.
Allègre, 236.
Allignol, 202.
Allioli, 1114.
Ambrosch (J. A.), 960.
Ampère (J. J.), 40.
Anastase le Bibliothécaire, 1017.
André, 83.
Ansiau (J. B.), 682.
Antar, 428.
Antisthènes, 953.
Apulée (L.), 960, 1073.
Aretin (D. M. d'), 958.
Aristide le Rhéteur, 964.
Aristote, 192, 287, 684, 767, 858, 863, 952, 960, 972, 1066.
Armandi, 1157.
Arneth, 1158.
Arnold, 960.
Aroux (E.), 327, 329.
Arsène de Monembasie, 124.
Arundel, 572.
Atkinson, 1147, 1154.
Aubenas (A.), 1094.
Aubert (L. C. M.), 962.
Auger, 84.
Augusti, 1116.
Augustin (S.), 198.
Augustin (S.), 875.
Aulu-Gelle, 1073.
Aunegarn (J.), 1115.
Avancin, 287.
Averroes, 464.


## B


Baber, 145.
Baer, 223.
Bagster, 574.
Baillot de Saint-Martin, 94.
Baiter, 1134.
Bandinel (J.), 766.
Barchou de Penhoën, 98.
Barclay (Capt.), 988.
Baronnat, 1665.
Barrau (J. J.), 379.
Barth (A.), 1123.
Barth (K.), 1152.
Basile (S.), 287.
Bastide (La), 115.
Baucher (F.), 412.
Baudouin de Ninove, 172.
Bauer (Bruno), 577.
Baumgarten, 1052.
Baumgarten-Crusius, 1051.
Baur (F. Chr.), 1112.
Bavon (S.), 172.
Bayley (F.), 1118.
Bazin, 249.
Bazin (A.), 287.
Beaumanoir (Ph. de), 927, 1024.
Becher (S.), 19, 305.
Becker (K. F.), 426.
Bégin (E.), 931.
Beit, 1148.
Bekker (E.), 1018, 1017.
Bellarmin, 1114.
Bellin (A. G.), 215, 405, 972.
Bender, 1115.
Benecke, 952.
Beneden (J. van), 27.
Bennets (P.), 1117.
Bentham (J.), 575.
Bentley, 1155.
Bérault-Bercastel, 290.
Berg, 1153.
Bergmann (F.), 1121.
Bernard (A.), 1030.
Bernard (S.), 192, 385.
Bernhard (625).
Best (capt. J.), 288.
Beugnot, 927, 1022, 1024.
Bèze (Th. de), 182, 496.

Biese (F.), 960.
Billaut (A.), 703.
Billy (De), 530.
Bindseil, 1116.
Biorustierna (De), 374.
Biot (E.), 429, 1012.
Birch, 573.
Bischoff (F.), 768.
Black (W. H.), 479.
Blondet, 93.
Bluntschli, 1120.
Boardman, 1117.
Boden (A.), 1112.
Bodin (J.), 749.
Boeckh, 859.
Bœcking (E.), 667.
Boissonade, 1135.
Bolingbroke, 1115.
Bonafous, 690.
Bonitz (H.), 767.
Bonnardet (L.), 18.
Bonnetain (J.), 110.
Bonnycastle, 1148.
Bonomi, 572.
Bopp, 1052.
Borell, 669.
Borghesi (B.), 281.
Borrow (G.), 765.
Bossuet, 289.
Bouis, 902.
Bourdigué (J. de), 370.
Boutigny, 899.
Bowyer, (G.), 1124.
Boyd, 768.
Boye, 976.
Boyes (J.), 1056.
Bradford (A.) 672.
Bramball, 1118.
Brandreth (T. S.), 672.
Brandis (C. A.), 843.
Braun (E.), 281.
Bravais (A.), 26.
Bray (C.), 288.
Bright (J.), 1056.
Brœcker (L. O), 837.
Bromme, 1146.
Brondstedt, 858.
Bronzetti (C. J.), 959.
Brother (E.), 1128.
Brotz (J.), 960.
Broussais (C ), 225.
Brown (J.), 1056.
Bruch, 952.
Brückner (G.), 353.
Brunel (A.), 93.
Brunet (G.), 237.
Brunet (J. C.), 1082.
Bruns (G.), 958.
Buckingham (J.), 672.
Budt (A. de), 172.
Bugeaud, 884.
Bülau, 952.
Bulgarin (Th.), 746.
Bulow-Cummerow, 607.
Burckhardt, 1146.
Buret (E.), 596.
Burnes (A.), 1147.
Burnley, 1148.
Busoni, 51.
Busse (W. F.), 860.
Butt (Lieut. de), 288.
Buttmann (Ph. F.), 673.

## C

Cabaret-Dupaty, 895.
Cæsar (C. J.), 34.
Calderon, 242.
Callimaque, 416.
Callisthène, 123.
Calpurnius, 519, 1071.
Calvin, 496.
Camerarius, 496.
Campbell, 575.
Campe (J. H.), 94.
Candler, 1148.
Canel (A.), 900.
Canina (L.), 280.
Capefigue, 162.
Capranesi (Fr.), 281.
Carpenter, 1155.
Cary, 1154.
Cassander, (G.), 1115.
Castille (C. H.), 179.
Castle (H. J.), 672.
Cayon (J.), 555, 1017.
Chambaud (M.), 93.
Champollion (A.), 794.
Champollion-Figeac, 557, 648, 760, 937, 1033.
Champollion jeune, 557, 760.
Chanlaire (C. F. X.), 233.
Charette (De), 191.
Charles, 574.
Charvin de Matan, 289.
Châteaubriand (De), 501.
Cheneau, ou Chainon, 493.
Chérier (N. J.), 1110.
Chœroboscus, 1136.
Chopin (J. M.), 371.
Choulant (L.), 959.
Christ (A.), 1052.
Christian, 423.

Christine de Pisan, 52.
Chrysostome (S. J.), 870.
Cicéron, 126, 317.
Civiale, 29.
Clarke (Th.), 669.
Classen (J.), 1017.
Clément d'Alexandrie, 1051.
Collins, 222.
Collombel (F. Z.), 323.
O'Connell (D.), 576.
Companyo, 903.
Corblet (J.), 939.
Corneille de S. Laurent, 27.
Corrie, 479.
Costello, 1147.
Cottle (J.), 288.
Cousin (V.), 287.
Coussemaker (E. de), 116.
Crahay, 26.
Crammer (J. A.), 99, 123, 315.
Creuzer (Fr.), 455.
Crusius (G. C.), 671.
Curtius, 1157.

D

Daehne (A. F.), 1111.
Dagneau (L.), 94.
Damiron, 590.
Daniel (H. A.), 199.
Daniels (A. von), 1122.
Dante, 327.
Danz (T. L.), 1116.
David, 1128.
Davies (C.), 575.
Davy (J.), 951.
Dawson, 1155.
Dederich (A.), 128.
Defrémery, 1000.
Delandine, 192.
Delitzsch (F.), 905.
Démosthènes, 668, 787.
Denis (F.), 336.
Denys d'Halicarnasse, 765, 860.
Denny (H.), 1056.
Descartes, 960.
Descieux, 503.
Desmarest (E.), 1064.
Desmoulins (Ch.), 780.
Diez, 1128.
Dinaux (A.), 114.
Dindorf (G.), 516, 617.
Dindorf (L.), 314, 979.
Dinter, 1052, 1111.
Diodore de Sicile, 1135.
Dirksen (H. S.), 767.
Dissen (L.), 858.
Doane (Évêq.), 1117.
Doenniges (W.), 1152.
Domat, 1064.
Donat, 763.
Dorn, 225.
Doubleday (F.), 575.
Doublet (V.), 192.
Dresly, 899.
Dressler (E.), 666.
Drow (J.), 1117.
Droysen (J. G.), 786.
Drummond (H.), 575.
Dubois (E. F.), 191.
Duby, 14.
Duckett (W.), 133.
Ducoin-Girardin, 191.
Dumont-d'Urville, 154.
Dunbar (G.), 571.
Duncan (J.), 479.
Dunn (R.), 1056.
Duhr, 953.
Durand, 237.
Durer (A.), 1084.
Durieu (E.), 108.
Duris de Samos, 288.
Duval-Pineu (H.), 441.

E

E. L., 1085.
Ebrard (A.), 1110.
Edison (J.), 1056.
Edwards, 304.
Egen, 953.
Ehrenberg, 952.
Eichhoff (C.), 763.
Eichthal (G. d'), 92.
Ellendt, 1137.
Elvenich, 763.
Epp (F.), 64.
Ephrem le Syrien, 954.
Ermerins (F. Z.), 37.
Ernesti (J. A.), 123.
Escalopier (Ch. de l'), 698.
Eschyle, 229, 308, 516, 786, 1056.
Escouloubre (D'), 985.
Esope, 143.
Esterno (D'), 287.
Estius, 1111.
Estrayez Cabassolle, 729.
Etienne (H.), 314, 617, 978.
Euripide, 229, 308, 861, 977.
Eusèbe Pamphile, 1056.
Eustathe, 1016.
Euthymius Zygabenus, 958.
Eutrapel, 333.
Evelt (J.), 1052.

Everett, 1155.
Ewald (H.), 858.
Exauvillez (D'), 192.
Exner (G.), 960.

F

Fabricius, 1135.
Falck (N.), 94.
Farel (G.), 77.
Fein (E.), 1121.
Fenden (W.), 575.
Fénelon, 405.
Fenzl (E.), 960.
Fertiault, 701.
Fickert (C. R.), 767.
Finck (A. von), 1123.
Fittbogen (C. M.), 767.
Fitzgerald, 1117.
Flacheron, 34.
Fleck (F. F.), 1052.
Fleickeisen, 1136.
Fleury, 83.
Floquet (A.), 164, 168, 532, 1027.
Flourens (P.), 627.
Flügel (G.), 670.
Foisset, 804.
Foot (J.), 1117.
Forcellini, 861.
Forchhammer (P. W.), 671.
Forry (S.), 1056.
Forster (A.), 953.
Fortia d'Urban (De), 68, 845.
Foss (H.), 988.
Foss (H. E.), 864.
Foucaut, 83.
Foucher (V.), 392.
Fox (W.), 575.
Frankel (E.), 1109.
Frankel (Z.), 670.
Fraser, 1147.
Fresse-Montval, 1069.
Frey (L.), 772.
Friedrich (G. O.), 861.
Friedrichsen (P.), 670.
Frontin (S. J.), 128.
Frotscher (K. H.), 666.
Fuchs, 1140.
Fuhr, 1151.
Fulchiron, 1086.
Fulcoie, 320.
Fuss, 222.

G

G. (E.), 254.
G. de N., 1085.
Gadrat (S. M. P.), 427.
Gaisford, 1136.
Galopin (G.), 172.
Galouzeau de Villepin, 296.
Garcin (E.), 93.
Garston (E.), 668, 768.
Gatien-Arnoult, 129, 965.
Gaume (J.), 389.
Gauthier (A.), 410, 881.
Gautier (T.), 1085.
Gazzera (C.), 644.
Gehringer (J.), 1051.
Genoude (De), 93, 192.
Gerhard, 671, 866.
Gerlach, 953.
Gerlach (F. D.), 359.
Gernhard (A. G.), 859.
Gerstner, 1128.
Gerstner (C. de), 1068.
Gervinus, 1140.
Gesenius (G.), 739, 952, 1046.
Gfrœrer, 1052.
Gibon (H.), 299.
Gibson (W.), 672.
Gieseler, 953.
Gilly, 768.
Gioberti (V.), 682.
Girault de Prangey, 462.
Girdlestone (C.), 575.
Glaeser (C. E.), 519.
Glay (Le), 211.
Glay (Ed. Le), 550.
Gluck, 1121.
Gobbi (F.), 1127.
Godard-Faultrier, 308.
Goebel (F.), 576.
Goehringer, 1146.
Goeschen, 1121.
Goguel, 77.
Goldenthal (J.), 864.
Gonod (B.), 233.
Gonon, 367.
Gonzalo de Berceo, 522.
Goodwin, 479.
Gr. v. L., 671.
Graff (G.), 518.
Grammont (F. L. de), 421.
Grandpierre (J. H.), 98.
Granier de Cassagnac, 1024.
Gratias, 1121.
Gratius Faliscus, 1071.
Grattan, 1155.
Grashof (H. F.), 354.
Grauert (W. H.), 724.
Graves, 768.
Green (C.), 1056.
Green (T. S.), 575.
Greening, 1124.

Gréhan (A.), 95, 567.
Grein (F. E. A.), 1122.
Grenville (Th.), 988.
Grigoriève (V.), 472.
Grimm (J.), 1151.
Grindrod (E.), 1118.
Grisebach (A.), 253.
Gros, 101.
Grosset, 903.
Grün (A.), 397.
Grüne von Lilienstern, 1153.
Gruppe (O. F.), 733, 868.
Gruteloup, 780.
Guerike, 1125.
Guest (Ch.), 572.
Guhrauer (G. E.), 749.
Guichard (M.), 332, 723.
Guichard (V.), 685.
Guigniaut (J. D.), 455.
Guillard d'Arcy, 149.
Guilloré (R. P.), 92.
Guindon (F.), 452.
Gurley, 768.

## H

Haase, 314.
Haemskerk, 1140.
Haensel (P. H. F.), 966.
Haenel (G.), 768.
Hagenbach, 1052.
Hahn (K. H.), 788.
Hahn (K. A.), 1140.
Hairby (J.), 1147.
Hall (M.), 672.
Hall (P.), 1117.
Hall (S. C.), 1141.
Halliwell (J. O.), 572, 575, 792.
Haltemer, 953.
Hamilton (W. J.), 765.
Hammer-Purgstall, 1000.
Hamond, 236.
Hansen (A.), 667.
Hanusch (J. J.), 1040.
Hare, 976.
Harlan, 1147.
Harme (J. W.), 1112.
Harwood, 1117.
Hase, 314, 617, 279.
Hase (K.), 1112.
Hawkins, 576.
Hays, 976.
Heaplus, 1148.
Hebenstreit (W.), 576.
Hébert, 107.
Hécart (A. J.), 114
Heeren, 381, 952.
Hefele, 1052.
Hegel, 1129.
Heimbach, 952.
Heimsoeth (F.), 418.
Heinburg (E. A. L.), 1052.
Heinrich, 128.
Heinrich (G.), 1128.
Heinze, 1128.
Helfferich (A.), 1112.
Helmersen, 223.
Helmke, 763.
Hengstenberg (T. W.), 1109.
Henry, 902.
Henry, 976
Herbst (J. G.), 1052.
Herrmann (W.), 1112.
Hérodote, 34.
Hésiode, 783, 1069.
Heussler (A.), 864.
Heylen (A.), 29.
Hildebrand (G. F.), 960.
Hilgers (B. J.), 961.
Hinard (D.), 242, 524, 695.
Hippocrate, 37.
Hitchcock (T.), 288.
Hobbes, 969.
Hoefling (J. G. Fr.), 10, 1051.
Hoelemann (A. S.), 959.
Hoëwell (J. D.), 671.
Hoffmann (S. F. G.), 767, 1011.
Hoffmanns (De), 501, 883.
Hogguer (De), 355.
Holme, 480.
Holmes (M.), 1147.
Hotlzmann (A.), 628, 671.
Hombres-Firmas (D.), 780, 903.
Homère, 124, 516, 671, 672.
Hooker (W.), 951.
Hope, 1155.
Horace, 233, 764.
Horner, 976.
Hucbald, 116.
Hudtwalcker, 1128.
Hügel (C. Th. de), 671, 915.
Hugo (E.), 192.
Huie (J. A.), 1118.
Hulleman (J. G.), 288.
Hüllmann (K. D.), 576.
Humboldt (G. de), 248, 952.
Hundeshagen (C. B.), 1052.
Hunter (J.), 1118.
Hunter (P.), 288.
Hüppfeld, 1143.
Hürter (F.), 1135.
Hussey (H.), 480.

I

Ibrahim, 246.
Ideler (J. L.), 556.
Inkes (J. B.), 765.
Isaïe, 1109.

J

J. S., 694.
Jablonski, 1115.
Jacobi (J. L.), 959.
Jacquier (F.), 527.
Jahn (A.), 287.
Jahn (O.), 288, 756, 758.
Jacob (P. L.), 192, 238.
Janieson, 1141.
Janssens (H.), 97.
Janzon (J. P.), 862.
Jasmin, 131.
Jasper, 953.
Jauffret, 438.
Jay (W.), 768.
Jean (S.), 488, 492.
Jean le géomètre, 316.
Jean Paul, 1141.
Jefferson (S.), 288.
Jeremy (H.), 575.
Jérôme (S.), 874.
Job, 385.
Johnson, 288.
Johnston (G.), 672.
Johnston (J.), 768.
Jordan (J. P.), 479, 863.
Jost (J. M.), 576.
Jouan (M. B.), 900.
Jouannet, 237.
Jouffroy (H.), 515.
Jouffroy (Th.), 590.
Jubinal (A.), 980.
Julien (S.), 56, 251.
Julius, 1128.
Justin (S.), 11.
Justinien, 966.
Juvénal, 125.

K

Kahnis, 1112.
Kaiser (G.), 1114.
Kant, 861.
Kao-Thong-Kia, 249.
Kaulfus (A.), 1052.
Kaulfuss (R. St.), 288, 1035.
Kellermann (O.), 756.
Kenrick (J.), 35.
Kenney (A. H.), 672.
Kermoysan, 318, 619.
Kiesel (C.), 764.
Kingsborough, 951.
Kinnebrook (W.), 572.
Klaproth, 1012.
Klitzsch (K. J.), 667.
Kloes (J. J. vander), 288.
Klose (C. L.), 933.
Klotz (R.), 977.
Klüber (G. C.), 1121.
Kœnig (J.), 763.
Koehne (B.), 860.
Kolbe, 861.
Koninck (L. de), 27.
Kopke (R. A.), 861.
Kosegarten (J. G. L.), 958.
Kottenkampf, 1153.
Krohl (G.), 667.
Krug (W. T.), 189.
Kugler (F.), 575.
Kühl (Ph. H.), 431, 959.
Kunstmann (F.), 177.

L

Labaume (De), 903.
Labé (Louise), 52.
Lacaussade (A.), 331.
Lachmann (C.), 678, 858.
Landau, 1146.
Langlois (E. H.), 237.
Lanz (K. E. W.), 1144.
Lao-Tseu, 56.
Latour (H.), 96.
Lebas (Ph.), 71.
Leber (G. M.), 492.
Leblanc (P.), 705.
Lecamus (Bon), 233.
Lecointre-Dupont, 84.
Lefranc (E.), 94, 115.
Leitzmann, 186.
Lejoncourt (C.), 707.
Lemaire (F.), 94.
Leo (H.), 1122.
Léon le Grammairien, 1016.
Lepsius (R.), 767.
Leroux, 336, 385, 699.
Lesson, 780.
Leterme, 691.
Lethierry Barrois, 58.
Lewis, 672.
Leyser (H.), 671.
Lichnowsky (De), 1152.
Lifford (Lord), 1118.
Lindsay (J.), 668, 768.
Lipsius (J. G.), 186.
Lister (J.), 1141.
Liudprand, 861.
Loch (V.), 677.
Loehr (C. A.), 958.

Lommatzsch, 1052.
Londondery (Lord), 1147.
Longpérier (A. de), 1085.
Longus, 1135.
Loomis, 976.
Lope de Vega, 524, 695.
Lorentz (R.), 767.
Lorenzo (J.), 522.
Lorin (T.), 114.
Lornsen (U.), 81.
Lörs (V.), 765.
Lott (F. C.), 767.
Lower (M. A.), 573.
Lübeck, 399.
Luc (S.), 492.
Lucas (Ch.), 210.
Lucilius junior, 1071.
Lücke (F.), 492.
Lucy, 115.
Lüdde (J. G.), 528.
Luden (H.), 827.
Lueg, 1116.
Lumley (W. G.), 575.
Luther, 493, 959.
Lutkenmüller (L. P. W.), 1116.
Lutterbeck (A.), 1051.
Luynes (H. D. de), 281, 453.

## M

Macartney (H), 1117.
Mac Leod, 575.
Mac-Pherson, 423.
Mackensie (K. S.), 668, 812.
Maedler (J. H.), 667.
Maillard (N.), 288.
Maistre (J. de), 12.
Maithstein (L. W. V.) 1123.
Malebranche, 401.
Maldonat, 1111.
Malherbe (A.), 116.
Mandet (F.), 373.
Mangon de la Lande, 83.
Manilius, 1071.
Mannkopf, 952.
Marbach (G. O.), 1140.
Marc (S.), 492.
Marchal de Calvi, 300.
Marchand, 237.
Marduel, 92.
Maréchal, 115.
Marheineke, 1129.
Mariotti (L.), 724.
Marmier (X.), 338.
Martens, 1121.
Martial, 1071.
Martin, 237.
Martinet, 1143.
Martini (F. G.), 505.
Martins (Ch.), 26.
Mary Lafon, 424.
Masoudi, 1003.
Massias, 404.
Massl (F. X.), 1111.
Masson (C.), 951.
Mathieu (S.), 492.
Matthes, 275.
Mauer, 1143.
Maugham (R.), 575.
Maury, 882.
Mauvillon, 1140.
Meineke, 952.
Mejer, 1121.
Melanchthon (Ph.), 275, 496.
Mendham (J.), 575.
Merivale (H.), 672.
Merkel (R.), 125.
Merle d'Aubigné, 540.
Mery (L.), 452.
Mestre-Huc (P.), 898.
Meyer (O.), 671.
Mezger (C.), 767.
Michaud, 780.
Michel (Le baron), 31, 228.
Migne, 193, 870, 874, 875.
Milford (J.), 765.
Miller (E.), 924.
Milton, 329.
Mirkhond, 137.
Mitchell, 1056.
Mittermaier, 1122.
Moehrlen (J.), 767.
Moïse, 769.
Moeller (J. H.), 1116.
Mollevaut, 893.
Mollot, 191.
Mommsen (J. T.), 863.
Monnoye (B. de la), 701.
Montesquiou (A. de), 710.
Moreau de Jonnès, 900.
Morgan (Th. O.), 669.
Morren (Aug.), 27.
Morren (Ch.), 27.
Morris, 976.
Morris (Gouverneur), 264.
Morus (Th.), 986.
Mott (V.), 668, 768.
Mottat, 1147.
Movers (F. C.), 1052.
Muevin (J.), 174.
Mühlenbruch (C. F.), 1066.
Muisis (Gilles li), 173.
Mülhoefer, 763.
Müller (A.), 1123.

Müller (E.), 413.
Muller (F. H.), 1152.
Müller (K. O.), 413.
Müller (W.), 344.
Mun Mooy Seen-Shang, 143.
Mure (W.), 288.
Myconius, 496.

N

Nahum, 959.
Namèche (A. J.), 28.
Nannucci (V.), 53.
Napier (C.), 575, 668, 1056.
Neander (A.), 192, 496, 952, 953.
Nees v. Esenbeck, 952.
Nemesianus, 1071.
Nepos (Com.), 127, 617.
Nepveu (P. F.), 291.
Néve (F.), 803.
Newmann (J. H.), 576.
Newton (J.), 94.
Nicholls (B.), 1117.
Nicolas (H.), 672.
Niebuhr (B. G.), 991.
Niecke, 1122.
Nisard, 317, 617, 1071.
Nodier (Ch.), 94, 134, 699.
Noël du Fail, 833.
Nonius Marcellus, 953.
Nork (F.), 671, 858.
Nougarède de Fayet (A.), 287.
Novy de Caveyrac, 191.

O

Obsequens (J.), 617.
Ochoa (E.), 523.
Œcumenius, 99.
Okey (C.), 576.
Ollendorff (H. G.), 347.
Olleris (A.), 520.
Olshausen (J.), 671, 996.
Onomacrite, 763.
Orelli, 1134.
Origènes, 10, 865, 1052.
Orléans (Ch. d'), 794, 796.
Osenbrüggen (E.), 126, 671, 771, 959.
Ossian, 330.
Otto, 667.
Otto (J. C. T.), 11, 1051.
Ovide, 125.

P

P. (H. von), 1147.
Pacaud (J. J.), 97.
Paignon (E.), 296.
Pailliet (J. A. J.), 93.
Palacky (F.), 959.
Palmer (W.), 1117.
Panckoucke (C. L. F.), 895.
Panizzi (A.), 576.
Panofka (Th.), 281.
Paoli (D.), 16.
Pape, 1136.
Parenty, 94.
Parigot, 479.
Passy (H.), 899.
Patin, 229, 308.
Paul (S.), 99, 481.
Pauli (A.), 1157.
Pauli (C. W. L.), 390.
Paulus, 1110.
Paulus (H. E. G.), 959, 1052.
Pauthier, 251.
Payne (J. T.), 989.
Peel (R.), 1155.
Pègues, 813.
Peignot, 1076.
Pejon (V.), 114.
Pelet, 903.
Pellat (C. A.), 94.
Pellegrino (D.), 671.
Percival, 1118.
Péricaud (A.), 450, 827.
Periers (Bonaventure des), 238.
Perrier (F.), 179.
Peter, 1151.
Pertz (G. H.), 175.
Petermann, 1142.
Petersdorff (C.), 578.
Petit-Thouars (A. du), 251.
Pétrarque, 421, 710.
Pétrone, 1073.
Peyron, 567.
Pflugk (A. J. E.), 977.
Phèdre, 666.
Philipps, 953.
Philomneste (G. P.), 1074.
Philon, 225.
Philostrate, 1135.
Phrynichus, 785.
Phulpin (A.), 94.
Picot (A.), 287.
Pierce, 976.
Pilius, 1121.
Pindare, 862.
Piot (E.), 1085.
Pixérécourt (G. de), 134.
Platner, 1121.
Platon, 311, 312, 313, 405, 490, 667, 763, 972.
Plaute, 1136.

Plutarque, 37, 287, 924.
Poehls (M.), 585.
Poelitz, 1152.
Ponton d'Amécourt (De), 297.
Porphyre, 124.
Potherat. *Voy.* De Thou.
Potron, 192.
Poujoulat, 535.
Powers, 977.
Preller, 667.
Priaulx (O. de Beauvoir), 769.
Prinzen (de), 1115.
Probus (Æmilius), 127.
Prunyi (J.), 1114.
Ptolémée (Cl.), 354.
Puchta, 1121.
Puissant (L.), 121.
Pusey, 1117.
Pythéas de Marseille, 862.

## Q

Quarles (T.), 1056.
Quatrebarbes (De), 368.
Quatremère, 145.
Quérard (J. M.), 994.
Quesnel (Le P.), 1118.
Quételet, 26.
Quinet (E.), 292.
Quinte-Curce, 617.
Quitard, 191.

## R

Raban le Maure, 177.
Rabanis (J.), 74, 286, 971.
Ram (F. X. de), 28.
Ramis Effendi, 1142.
Ramon Muntaner (E.), 1144
Ramshorn (K.), 1152.
Rasch, 953.
Rathgeberg (G.), 280.
Raymond (X.), 812.
Recht, 1121.
Reddie (J.), 288.
Redepenning, 865.
Redet, 84.
Redfield, 976.
Regnier de Bruxelles, 27.
Reibisch, 1153.
Reiffenberg (De), 27.
Reinaud, 162, 1033.
Reinert (J. B.), 1122.
Remacle, 904. 1122.
Renard (E.), 287.
Rendu (V.), 93.
Reuss (E.), 1110.
Réveillé-Parise, 891.
Reverchon (E.), 1062.
Richard (J. B.), 191.
Richardeau, 202.
Richer, 1017.
Richter (J. P.), 1141.
Riecke (G.), 1128.
Riedel (A. F.), 864.
Riedel (K.), 1151.
Riegler, 1143.
Riepe, 953.
Rigaud, 479.
Rilliet (A.), 93.
Rinck (G. F.), 127.
Ring (De), 185, 953.
Rinne, 1140.
Rizy (T.), 1122.
Ritschl, 1136.
Robiano (De), 290.
Robinson (W.), 668, 768.
Robson (J.), 574.
Roche (G.), 108.
Roche (P.), 326.
Rochefoucauld-Liancourt (De la), 287.
Rœder, 763.
Rœdiger (E.), 1144.
Rœtscher (Th.), 407.
Roger, 175.
Rogniat aîné, 301.
Rolfe (W. H.), 669.
Romagnosi (G. D.), 14.
Rose, 92.
Rose, 952.
Rose (Ed. Mahon), 1118.
Rosellini (H.), 558.
Rosenberg (K.), 763.
Rosis (J.), 191.
Rospatt (J. J.), 764.
Ross (L.), 281.
Rosshirt, 1122.
Roth (C. L.), 125, 127, 953.
Rotteck, 1128.
Rouard, 183.
Roura (José), 902.
Rousseau (A.), 349.
Rousselot (X.), 879.
Roux-Ferrand, 903.
Rudorf (A. A. F.), 1121.
Ruhl (C. A.), 959.
Ruiz (J.), 523.
Rummel (K. de), 667.
Ruperti (G. F. F.), 941.
Rupp (J.), 864.
Russegger (G.), 767.
Rutilius (C. N.), 323, 1071.

S

Sadler (T.), 576.
Saint-Allais (De), 821, 926.
Saint-Amand, 172.
Saint-Priest (A. de), 737.
Salat (J. L.), 1056.
Salle (E. de), 192.
Salm (C. de), 904.
Salomon, 1143.
Salt, 669.
Saluces (C. de), 505.
Sandford, 1125.
Sanson, 203.
Santarem, 271, 631, 713, 1032.
Sartorius, 1112.
Sausen, 952, 1111.
Sauvage, 900.
Savary de Lancosme-Brèves, 44.
Schaefer, 1140.
Schaffrath, 1122.
Scheerer, 860.
Scheibel (E.), 861.
Scheler (A.), 516.
Schelling (H.), 767, 1053.
Schelz (Th.), 766.
Schier (H. B.), 1052.
Schimmer, 1146.
Schimper, 952.
Schlegel (W. de), 708.
Schleiden (M. J.), 766.
Schleiermacher, 499.
Schlichting (C. F.), 1122.
Schmidt (J. J.), 1141.
Schmoelders (A.), 800.
Schneider (E. C. G.), 1122.
Schnitzler (J. H.), 689.
Schoell (Adolf.), 608.
Schomberg (J. D.), 1155.
Schortt (W. P. P.), 670.
Schott (A.), 767.
Schott (W.), 953.
Schraut, 764.
Schroeder, 1146.
Schroeder (H.), 668, 781.
Schüberth (Fr. C. K.), 1115.
Schuler (H.), 1052.
Schulthess, 313.
Schultz, 129.
Schulz (A.), 959.
Schulz (J. M.), 1129.
Schwegler (F. C. A.), 103.
Schweizer (A.), 488.
Scott (J.), 668, 960.
Séguier, 167.
Seib (G.), 1052.
Seiler, 1135.
Seinecke (L. C. F. W.), 1051.
Senèque (L. A.), 767.
Serre, 94.
Serres (Marcel de), 780, 902.
Sextus Empiricus, 1135.
Shapter (T.), 1146.
Sharpe, 1150.
Siebelis (C. G.), 863.
Siebold (P. F. de), 61, 288.
Siguier (A.), 5.
Sigwart (H. C. W.), 969.
Simon (J.), 401.
Sintenis (C.), 37.
Sionnet, 97.
Sismondi (Simonde de), 261, 956.
Smet (J. J. de), 171.
Smith (J. J.), 479, 669.
Smythe (J.), 669.
Solon, 767.
Sommariva (J. B.), 349.
Sophocle, 229, 308, 608, 761 767, 860, 1056.
Sophokles (E.), 951.
Soranus d'Éphèse, 37.
Spengel, 1134.
Spinosa, 969.
Sprenger (A.), 1003.
Stace, 1071.
Staelin (C. F.), 1152.
Stallbaum, 1134.
Standford (E.), 960.
Stapf, 1052.
Starczewski (A. de), 288.
Stassart (De), 135.
Stein (Fr.), 861.
Stein (L.), 204.
Steiner (J. S.), 764.
Stephani (L.), 671.
Stern (Moriz), 28.
Sternberg (K.), 1122.
Steub (L.), 634.
Stevenson (D.), 672.
Stier (R.), 1111.
Stobée, 1135.
Stolberg, 1115.
Story (Just.), 576.
Stouvenel (V.), 986.
Stuhr (P. F.), 1111.
Sturge, 1147.
Surley, 669.
Surville (Clotilde de), 52.

T

Tacite, 765.
Tafel (Th. L. F.), 864.
Tancredus, 1121.

Tchibatchoff (P. de), 718.
Tchoubinoff, 223.
Térence, 763.
Ternaux-Compans, 340.
Teuffel (W. S.), 767, 1137.
Teule (J. C.), 914.
Thamer (Th.), 953.
Thaun Philip de), 670
Thenius (O.), 1100.
Théocrite, 694.
Théodose le Grammairien, 1136.
Théophane, 1017.
Théophraste, 1134.
Thibaut, 1123.
Tholuck (A.), 481.
Thom (R.), 143.
Thomassy, 1019.
Thoré, 1085.
Thornton (E.). 668, 1056.
Thorpe (B.), 960.
Thorpe (W. C.), 1154.
Thou (P. de), 594.
Thucydide, 314.
Thun (de), 766.
Tigerstroem (F. W.), 293.
Tischendorf, 100, 954.
Todrosi, 864.
Trahndorff (K. E.), 1054.
Trendelenburg (F. A.), 684, 1068
Trollope (W.). 1154.
Trou, 92.
Tucker, 1147.
Twiss (T.), 479.
Tyas, 1125.
Tytler, 1154.

U

Uebel (B.), 288, 776,
Ukert, 952.
Ullmann (E.), 1110.
Umbreit (T. W. C.), 1109.
Ungarelli, 648.
Unger (F. W.), 875.
Uttech (Ed.), 861.

V

Valère Maxime, 617.
Vallot, 237.
Vanini, 879.
Varges (C. E.), 767.
Varnhagen von Ense, 1141.
Varrentrapp (G.), 111.
Verhœven (M.), 1051.
Viardot (L.), 342.
Victor (P.), 85.
Viehoff (P.), 763.
Vigano (Fr.), 21.
Vigne, 951.
Vilagosvary, 668.
Virgile, 893.
Vivès (J. L.), 28.
Voegel (H. H.), 288.
Vogel (E. F.), 959.
Voegelin (S.), 313.
Volkmann (A. W.), 667.
Volusenus (Fl.), 862.

W

Wagner (F. W.), 312.
Wachsmuth (W.), 830.
Wachter, 1146.
Wagener (S. C.), 762.
Wailly (A. de), 416.
Walckenaer, 1039,
Walker, 976.
Wappæus (J. E.), 864.
Ward, 1116.
Warden, 69.
Waughan (H.), 1155.
Weiland (F.), 122.
Weise (C. H.), 192, 287, 858, 912.
Weiske (B. G.), 671.
Weiske (J.), 1123.
Weisse, 1110, 1129.
Welcker, 281.
Welford, 960.
Welte (B.), 1052.
Welz, 1136.
Wenrich (J. S.), 953.
Wernicke (J. E.), 1153.
Westergaard (N. L.), 142.
Westermann (A.), 123.
Wette (de), 492.
Wetzel, 953.
Wheaton (H.), 267, 672.
Whishaw, 1129.
Wiebeking (K. F. de), 858.
Wilberg (G.), 354
Wilda (W. E.), 766.
Wilde (R. H.), 960.
Wilder (P.), 899.
Wilhelm, 1153.
Wilke (C. G.), 9.
Wilke (F. G.), 860.
Willemsen, 1146.
Willeroy (A.), 639.
Williams (A.), 1117.
Williams (B.), 960.
Williams (J.), 576.

Wilson (H. H.), 138.
Wimmer, 1134.
Wincke (L. de), 157.
Winckelmann (A. G.), 953.
Winer (G. B.), 352.
Wirth (J G. A.), 864.
Wise, 951.
Wise (R.), 1154.
Wittmann, 1115.
Wolff, 1117.
Wolny, 1146.
Woodham (H. A.), 479.
Worms, 190.
Wright (Th.), 525, 572, 620, 670.
Wüllner, 763.
Wunderlich (A.), 13.

X

Xénophon, 518. 1153.
Xylander, 1153.

Y

Yxem (E. F.), 499.

Z

Zachariæ (K. S.), 767, 858.
Zenetti (J.), 960.
Zober (E.), 1153.
Zoepfl (H.), 864.
Zumpt (A. W.), 323.
Zwingle, 496.

PARIS, — IMPRIMERIE DE Ve DOUBLET-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, 46, au Marais.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.